

# UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

**ÉCOLE DOCTORALE 3 : Littératures française et comparée**Laboratoire de recherche : CELLF 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup>



# NATIONAL UNIVERSITY OF IRELAND, MAYNOOTH

# FACULTY OF ARTS, CELTIC STUDIES AND PHILOSOPHY

Department of French, School of Modern Languages, Literatures and Cultures

# THÈSE

pour obtenir le grade de DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE et DE NUI MAYNOOTH

Discipline/Spécialité: Littérature française

Présentée et soutenue par :

# **Julie FINNERTY**

le 8 décembre 2012

# Une amitié en Dieu : L'édition critique de la correspondance de la mère Angélique de Saint-Jean à Angélique Angran de Fontpertuis

# **VOLUME 1**

Sous la direction de :

M<sup>me</sup> Ruth WHELAN (NUI Maynooth) et M. Gérard FERREYROLLES (Université Paris-Sorbonne)

JURY:

M<sup>me</sup> Ruth WHELAN Professeur, National University of Ireland, Maynooth

M. Christian BELIN Professeur, Université Paul-Valéry Montpellier 3 (*Président du jury*)

M. Gérard FERREYROLLES

Professeur, Université Paris-Sorbonne

M. Richard PARISH Professeur, St Catherine's College, Oxford

# Résumé

Il nous reste aujourd'hui 358 lettres autographes et une copie écrites d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly à Angélique Angran de Fontpertuis. Ces lettres sont des documents précieux pour des raisons historiques, culturelles et littéraires. La mère Angélique de Saint-Jean était la dernière abbesse Arnauld de Port-Royal et une femme aux dons intellectuels extraordinaires : un « prodige », selon une autre grande épistolaire du XVII<sup>e</sup> siècle, M<sup>me</sup> de Sévigné. Je propose une édition critique complète des lettres annotées de cette religieuse à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, veuve et amie fidèle du monastère et de la famille Arnauld. Mon édition est précédée d'une introduction à cette correspondance remarquable. J'y examine d'abord la pratique de la lettre chez Angélique de Saint-Jean, dont les lettres traversent le silence et la clôture monastiques pour, selon l'expression de l'époque, « entretenir » son amie, qui se trouve dans le monde. Ma deuxième partie porte sur le thème de l'amitié dans les lettres : celles-ci servent d'écran sur laquelle l'attachement des deux femmes est projetée. Cette amitié est bien sûr une amitié chrétienne et spirituelle dans laquelle Angélique de Saint-Jean assume souvent le rôle de directrice spirituel. Toutefois, nous verrons que cette direction spirituelle est parfois réciproque. J'étudie dans une dernière partie le rôle de Dieu dans cette correspondance. Dieu est omniprésent, de la croix marquée en haut des lettres aux thèmes qui reviennent sans cesse : la retraite, la charité, la Providence, la maladie, et la mort. Cette amitié épistolaire entre les deux correspondantes se définit avant tout comme une amitié en Dieu.

**Mots-clés :** XVII<sup>e</sup> siècle, Port-Royal, amitié, direction spirituelle, consolation, retraite, Providence, Dieu, mort

*Title of PhD*: A friendship in God: a critical edition of the correspondence from Mère Angélique de Saint-Jean to Angélique Angran de Fontpertuis

# Summary in English

We have today 358 extant autograph letters and one copy of a letter from Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly addressed to Angélique Angran de Fontpertuis. These are valuable documents for historical, cultural and literary reasons. Mère Angélique de Saint-Jean was the last Arnauld abbess of Port-Royal, and her intelligence and education have established her as one of the great woman intellects of her time. A fellow seventeenthcentury letter-writer, Mme de Sévigné, refers to her a "prodigy". My thesis is a complete critical edition of the letters written by Angélique de Saint-Jean to M<sup>me</sup> de Fontpertuis, a widow and a loyal friend of Port-Royal and the Arnauld family. I precede this edition with an introduction to the correspondence, in which I examine firstly Angélique de Saint-Jean's techniques of letter-writing; her letters break through the monastic silence and enclosure to reach M<sup>me</sup> de Fontpertuis, who lives outside the monastery walls, in the world. Secondly, I study the theme of friendship in the letters, which serve as a screen onto which the attachment of the two women is projected. This friendship is obviously a Christian friendship, and a spiritual one in which Angélique de Saint-Jean often takes on the role of spiritual director. We will see, however, that the spiritual direction can be reciprocal. Lastly, I look at the role of God in the correspondence: God is omnipresent, from the cross marked at the top of the letter to themes which crop up constantly: retreat, charity, Providence, illness, and death. The epistolary friendship between the two women can be defined as, above all, a friendship in God.

**Key words:** seventeenth-century, Port-Royal, friendship, spiritual direction, consolation, retreat, Providence, God, death

# Discipline: Littérature française/French literature

École doctorale 3, Université Paris-Sorbonne, Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris

Faculty of Arts, Celtic Studies and Philosophy, National University of Ireland, Maynooth, Co. Kildare

#### Remerciements

Je tiens à remercier dans un premier temps les directeurs de ma thèse, M<sup>me</sup> la Professeur Ruth Whelan et M. le Professeur Gérard Ferreyrolles. M<sup>me</sup> la Professeur Whelan a été une présence pendant mes recherches, pour les découvertes exaltantes tout comme pour les moments difficiles. Je la remercie de son soutien académique et moral, sans lequel je n'aurais pu aboutir. Mes plus sincères remerciements vont également à M. le Professeur Ferreyrolles, tout d'abord pour ce magnifique sujet de thèse, qui, après cinq ans, n'est toujours pas lassant. Je le remercie également de son suivi minutieux et de sa patience sans faille tout au long de mon chemin de jeune chercheur.

Je remercie M. le Professeur Christian Belin et M. le Professeur Richard Parish d'avoir accepté de participer à ce jury : j'en suis honorée et ravie.

J'exprime toute ma gratitude aux amis de Port-Royal : à l'ancien président de la « Société des Amis de Port-Royal », Jean Lesaulnier, une source accueillante et inépuisable de renseignements à propos de Port-Royal ; et à l'actuel président, Simon Icard, pour ses conseils et ses encouragements. Merci également à Anne-Claire Volongo, Janine Féland, Françoise de Noirfontaine, Pierre Burger et Philippe Sellier de leur soutien et leur amitié.

Je suis très reconnaissante aussi aux amis d'Angélique de Saint-Jean, Ellen Weaver-Laporte et Thomas Carr Jr, qui ont eu la générosité de partager leurs connaissances et leur passion à son sujet. Je voudrais exprimer ma reconnaissance à Béatrice Guion, directrice de la collection « Bibliothèque des Correspondances » chez Champion, qui y a trouvé une place pour mon édition de la correspondance intégrale de la mère Angélique de Saint-Jean.

J'ai un remerciement particulier pour les merveilleux bibliothécaires, Valérie, Fabien, et Aurore, de la Bibliothèque de Port-Royal. Je remercie également les autres bibliothécaires parisiennes des établissements où j'ai passé beaucoup de temps depuis le début de mes recherches : les Bibliothèques Mazarine, Sainte-Geneviève, et celle de la Sorbonne, et bien sûr la Bibliothèque nationale, où j'ai pu consulter et reconsulter en microforme les lettres autographes de la mère Angélique de Saint-Jean.

Pendant ma thèse, j'ai eu la chance de recevoir plusieurs bourses : je remercie NUI Maynooth de m'avoir accordé la bourse « John and Pat Hume » dans ma première année de recherche, ainsi que l'ancien président de l'Université, John Hughes, pour son soutien. Je remercie également l'IRCHSS, qui m'a accordé une bourse doctorale pendant deux ans de mes recherches. Je suis aussi reconnaissante d'avoir reçu le NUI Travelling Studentship.

Je tiens à remercier de nombreux amis pour leur soutien académique et amicale : Carol Baxter et Ioana Manea pour leurs conseils et leur amitié ; mon ami du XVII<sup>e</sup>, David Muller ; mon amie de la BN, Dr Anna Cavness ; et Claire McHugh, Cecily Devitt, Anne Keane, Anne-Marie Kilgallon. Je souhaite également remercier ma famille, présente dans l'absence. Et j'ai une grande reconnaissance envers Chantal Carleton pour un soutien très complet dans tous les aspects de la vie et de la thèse.

Enfin et surtout, je suis très reconnaissante envers celui qui est une source d'inspiration sans limite, et d'une bonté sans fin. Merci à S, pour tout.

# Table des matières

Volume 1	
Page de titre	
Résumé, summary	
Remerciements	
Table des matières	
Introduction	8
La naissance de la correspondance	
Les deux Angélique	
Une amitié épistolaire	
Une voix épistolaire	
La matérialité de la lettre	
Le lieu de rédaction	
La poste aux lettres ?	
Les conditions de rédaction	
Rythme épistolaire, rythme monastique	
L'absence de l'autre	
Une correspondance privée ?	
La maladie, obstacle à la lettre	
Angélique de Saint-Jean et sa lettre	
Une amitié entre femmes	
Les commissions et les échanges	
La culture	
La lettre et les conseils pratiques	
La vie monastique dans la correspondance	
Persécution et politique	
La veuve	48
Une amitié en Dieu	54
La retraite	54
Une amitié spirituelle	59
L'union en Dieu	63
La Bible et le souci de soi	68
La lettre de consolation	
La maladie et la mort	
La mort d'Angélique de Saint-Jean	
Les sources	
Principes d'édition	
Orthographe et syntaxe	
Ponctuation	93
Annotation	
Correspondance d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly à Angélique Ang	
(Lettres 1 à 199)	100
Volume 2	
Correspondance d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly à Angélique Ang	
(Lettres 200 à 359)	
Annexe I : Glossaire	
Annexe II : Table de concordance	
Annexe III : Notices biographiques	
Annexe IV : Généalogies	
Annexe V : Chronologie	
Bibliographie	
Sources manuscrites	
Œuvres d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly	
Ouvrages anciens	
Ouvrages modernes	
Index des noms	383

#### Avant-propos

Il nous reste 359 lettres écrites d'Angélique de Saint-Jean à Angélique Angran de Fontpertuis. La première lettre de la correspondance est une lettre de condoléances de la religieuse à son amie à l'occasion de la mort de son mari, Jacques Angran de Fontpertuis, en mars 1674. La dernière lettre s'écrit dix ans plus tard, quelques jours avant la mort de l'abbesse de Port-Royal le 29 janvier 1684. M<sup>me</sup> de Fontpertuis est de loin la plus importante destinataire de l'abbesse de Port-Royal, tout au moins en termes de quantité. Le prochain correspondant à qui Angélique de Saint-Jean a le plus écrit est son oncle, Antoine Arnauld : il ne nous reste que 59 lettres lui étant adressées. Nous ne sommes que trop conscients que l'intégralité de la correspondance d'Angélique de Saint-Jean (933 lettres) dont nous disposons aujourd'hui ne représente qu'une partie incomplète de toutes les lettres écrites par la religieuse de son vivant. Nous ne sommes pas en mesure d'hasarder un chiffre du nombre de lettres perdues; cependant, nous savons, grâce aux allusions dans sa propre correspondance et dans celle des autres, que ce chiffre est élevé : par exemple, quoique ils furent très proches, il nous reste peu de lettres d'Angélique de Saint-Jean à Louis-Isaac Le Maistre de Sacy. En revanche, dans le Choix de lettres inédites de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy (1650-1683) éditée par Geneviève Delassault (Paris, Nizet, 1959), 57 lettres sont adressées de Le Maistre de Sacy à sa cousine, Angélique de Saint-Jean. Triste contraste avec les deux lettres de la religieuse à son cousin qui nous sont parvenues. Il n'en demeure pas moins que les lettres de l'abbesse de Port-Royal écrites à M<sup>me</sup> de Fontpertuis forment la conversation (bien qu'à sens unique) la plus complète dont nous disposons. Nous n'avons trouvé aucune lettre de M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Angélique de Saint-Jean, quoique nous ayons la certitude que cette riche correspondance était réciproque. Il ne nous est parvenu donc que la moitié de cette conversation entre femmes, bien qu'il soit souvent possible de lire entre les lignes écrites par Angélique de Saint-Jean pour nous dessiner un portrait de son amie.

Les lettres de la mère Angélique de Saint-Jean restent inédites. Pourtant, dès son époque, de nombreux témoins ont attesté de leur valeur. Pierre Thomas Du Fossé a fait l'éloge des lettres de l'abbesse. Selon lui, elle les écrivait

avec une activité et une facilité étonnante ; et en même temps avec tant d'esprit qu'on se contentait d'admirer ce qu'on ne pouvoit presque comprendre. J'en ay veû effectivement plusieurs sur divers sujets, qui passoient infiniment tout ce qu'on peut voir et que l'on a jamais veû en ce genre<sup>1</sup>.

Il parlait des lettres écrites au moment de la nomination du frère d'Angélique de Saint-Jean, Simon Arnauld de Pomponne, comme ministre des Affaires Étrangères en 1671, et de celles écrites lors de la disgrâce de celui-ci en 1679, les décrivant comme étant rédigées « d'une maniere si noble, si grande, et en même temps si touchante » qu'elles « meriteroient d'estre imprimées »². De nos jours, la reconnaissance de l'importance littéraire, historique et culturelle de cette correspondance s'exprime de plus en plus vivement. Dans son ouvrage sur l'évolution de la réforme de Port-Royal en 1978, F.-Ellen Weaver reconnaît la « beauté littéraire » de certaines lettres de l'abbesse³; l'article de 1985 de Yoshimi Asahina sur les lettres d'Angélique de Saint-Jean s'intitule « Une correspondance méconnue »⁴; et le titre de l'article de Philippe Sellier de 1998, qui traite d'une lettre d'Angélique de Saint-Jean à Antoine Arnauld, est « Élégance rhétorique et évangile »⁵. Peut-être le témoignage le plus puissant est celui de Rachel Gillet<sup>6</sup>,

an i

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Thomas Du Fossé, *op. cit.*, p. 267-268.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. *Ibid.*, p. 270.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. F. Ellen Weaver, *The Evolution of the reform of Port-Royal. From the rule of Cîteaux to Jansenism*, Paris, Beauchesne, 1978, p. 144.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Yoshimi Asahina, « Une correspondance méconnue : la mère Angélique de Saint-Jean et la mort » dans *ChrPR*, n° 34, 1985, p. 61-70.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Philippe Sellier, « Élégance rhétorique et Évangile : lettre d'Angélique Arnauld d'Andilly à Antoine Arnauld » dans *ChrPR*, n° 48, 1999, p. 301-310.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Rachel Gillet naquit en 1815 et, avec sa sœur Sophie, se consacra à l'étude et l'entretien de la Bibliothèque de Port-Royal. Elles firent des catalogues, des classifications et des copies de nombreux documents précieux pour l'histoire de Port-Royal, préparant notamment l'édition des lettres de la mère Agnès Arnauld, publié par Prosper Faugère en 1858. Ce fut Rachel qui s'occupa de l'édition

bibliothécaire de Port-Royal. Celle-ci a préparé une édition manuscrite de la correspondance d'Angélique de Saint-Jean, la seule édition quasi-complète des lettres de l'abbesse, quoique nous ayons pu la compléter avec plusieurs lettres inédites que nous avons découvertes au cours de nos recherches.

Le volume qui suit s'inscrit dans un projet plus large : la publication de l'édition intégrale de la correspondance de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly. Nous souhaitons rétablir sa place à côté de celle de ses deux tantes de la première génération de Port-Royal, les abbesses mère Angélique et mère Agnès<sup>7</sup>. Les correspondances de ces deux religieuses furent publiées en 1742 et en 1858. Les correspondances des hommes de la famille furent également publiées très tôt : les lettres de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy virent le jour en 1690 dans une édition préparée par la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet ; celles d'Antoine Arnauld furent publiées dans l'immense édition de ses œuvres publiées en 1775-1783<sup>8</sup>. La voix de la dernière abbesse Arnauld, l'une des femmes les plus érudites de son siècle – et à propos de laquelle son père, Robert Arnauld d'Andilly, déclare : « nous sommes des sots en comparaison d'Angélique » – mérite d'être entendue.

manuscrite des lettres de la mère Angélique de Saint-Jean, qui est conservée aujourd'hui à la Bibliothèque de Port-Royal (côte LT 88-91 ms.). Elle mourut en 1875.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Agnès Arnauld, Lettres de la Mère Agnès Arnauld, abbesse de Port-Royal; publiées sur les textes authentiques, avec une introduction, éd. M. P. Faugère, Paris, B. Duprat, 1858, 2 vol. Cette édition fut préparée par Rachel Gillet; Angélique Arnauld, Lettres de la Révérende Mère Marie-Angélique Arnauld, Utrecht, aux depens de la Compagnie, 1742-1744, 3 vol.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, Lettres crestiennes et spirituelles de Messire Isaac Louis Le Maistre de Sacy, Paris, chez Elie Josset, 1690, 2 vol.; Antoine Arnauld, Œuvres de messire Antoine Arnauld, docteur de la maison et société de Sorbonne, Paris et Lausanne, S. d'Arnay, 1775-1783, 43 t. en 38 vol.

# Introduction

# La naissance de la correspondance

Pourquoi cette correspondance, et d'ailleurs, pourquoi correspondre? Par plaisir ou par devoir, pour des raisons pratiques ou pour passer le temps, pour persuader l'autre ou pour lui demander conseils, pour consoler, pour diriger spirituellement, pour échanger des nouvelles. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la liste des raisons semble inépuisable. Et pourtant, comme le constate Bernard Beugnot, « la lettre n'accède à l'existence que grâce à une rupture et une séparation premières »<sup>9</sup>. La lettre naît d'une nécessité pratique, même si la correspondance se maintient pour d'autres raisons. À l'âge classique, correspondre avec quelqu'un n'était autre chose qu'une conversation écrite : Richelet définit la lettre comme un « entretien qu'on a par écrit avec les absents »<sup>10</sup>; pour Vaumorière, c'est « un écrit envoyé à une personne absente pour lui faire savoir ce que nous lui dirions si nous étions en état de lui parler »<sup>11</sup>. Pourtant, il est évident que si toute correspondance naît d'une séparation, il existe un problème insurmontable pour le rendre égal à la conversation à vive voix : l'absence. Le destinataire est absent ; le destinateur est présent. Comment tenir une conversation à une voix, et comment donc définir cette voix épistolaire ? Monologue ? Dialogue ? Dans toute correspondance réciproque, un échange a bien lieu, mais c'est un échange différé : la réponse ne se fait pas au même moment que la lettre. La polyphonie que nous retrouvons dans l'échange épistolaire ne peut pas, par sa nature même, être simultanée : séparés spatialement et temporellement, les correspondants ne sont pas en mesure de jouir de la spontanéité et de l'instantanéité de l'échange qui caractérise la conversation orale. D'ailleurs, ce

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup>. Bernard Beugnot, « Style ou styles épistolaires ? », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, novembre/décembre 1978, 78° année, n° 6 (*La lettre au XVII*° siècle), p. 939-957 ; p. 946.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup>. Richelet, Pierre. *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise...*, 2 tomes, Genève, Jean Herman Widerhold, 1679-1780.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup>. Gérard Ferreyrolles, «L'épistolaire, à la lettre », dans *L'Épistolaire au XVII<sup>e</sup> siècle*, dir. G. Ferreyrolles, *Littératures classiques*, n° 71, 2010, p. 5.

décalage ne fait que renforcer la réalité de l'absence de l'autre, puisque, quoique la lettre reçue soit bien la lettre rédigée, entretemps, comme le constate Angélique de Saint-Jean, « la roue tourne toujours » <sup>12</sup> : la vie avance et la situation de chacun évolue. Ainsi la lettre reçue ne reflète peut-être plus la situation de celui qui l'a écrite<sup>13</sup>. En général, plus le temps sépare les deux correspondants, moins la lettre réussit à les rapprocher.

## Les deux Angélique

Avant de se lancer dans la découverte de cette correspondance, regardons tout d'abord quelques détails biographiques de la vie des deux femmes. Angélique Arnauld d'Andilly naquit dans l'une des plus illustres familles du XVII<sup>e</sup> siècle. Le nom d'Arnauld sera lié à jamais avec le monastère de Port-Royal grâce aux trois abbesses, les mères Angélique, Agnès et Angélique de Saint-Jean, et aussi grâce aux hommes qui fréquentèrent le monastère, notamment le théologien, Antoine Arnauld, le traducteur et confesseur, Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, cousin germain d'Angélique de Saint-Jean, et le père de celle-ci, Robert Arnauld d'Andilly<sup>14</sup>. Ellen Weaver-Laporte fait la remarque dans son article sur Angélique de Saint-Jean dans le Dictionnaire de Port-Royal: « il arrive que la communauté religieuse de Port-Royal comprenne treize Arnauld », sans même prendre en compte les Solitaires. Dès sa naissance le 28 novembre 1624<sup>15</sup>, la jeune Angélique Arnauld d'Andilly voit son destin lié à celui du monastère de Port-Royal, car son prénom lui fut donné en

<sup>12.</sup> Lettre du 8 décembre 1682.13. Ferreyrolles, art. cit., p. 15.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup>. Une partie des liens des Arnauld avec le monastère de Port-Royal est visible dans la généalogie de la famille Arnauld ci-après, annexe IV.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup>. Voici l'entrée dans le *Journal inédit* de Robert Arnauld d'Andilly pour le 28 novembre 1624 : « À 4 heures 3/4 du matin ma femme acouche à Pomponne d'une fille nommée Angelique par ma mère et mon cousin de Corbinelli qui la tindrent sur le fondz le lendemain. »

l'honneur de sa tante<sup>16</sup>, la grande réformatrice Angélique Arnauld, sœur cadette de Robert Arnauld d'Andilly. En 1630, à l'âge de six ans, la jeune Angélique entre au monastère de Port-Royal de Paris comme pensionnaire. Il faudrait noter pourtant qu'à cette époque, l'abbesse n'était pas l'une de ses tantes, mais la mère Marie-Geneviève de Saint-Augustin Le Tardif. Ni la mère Angélique ni la mère Agnès n'étaient présentes pendant les premières années de la jeune Angélique à Port-Royal de Paris, puisque la mère Angélique était basée au couvent de l'Institut du Saint-Sacrement, et la mère Agnès se trouvait au monastère de Tart. Les deux mères Arnauld revinrent à Port-Royal de Paris en 1636. À cette époque, les dons intellectuels de la pensionnaire Angélique se faisaient déjà remarquer. Selon les Mémoires d'Utrecht, Angélique « n'avoit pas plus de douze ou de treize ans que son esprit paroissoit si grand & si avancé qu'on craignoit à Port-Royal que cela ne lui fût plus dommageable qu'utile »<sup>17</sup>. Cette intelligence hors norme sera confirmée dans sa prise d'habit de novice à l'âge de seulement 17 ans, le 27 juin 1641<sup>18</sup>. Peu avant cette date, elle reçut une lettre de conseils pour cette occasion de la part de Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, alors emprisonné au château de Vincennes<sup>19</sup>. Angélique fit profession le 25 janvier 1644, choisissant pour patron saint Jean Chrysostome<sup>20</sup>: son nom de religion est Angélique de Saint-Jean. Peu de temps après sa profession, Angélique de Saint-Jean se vit confier la position de maîtresse

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup>. Brigitte Sibertin-Blanc, Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly d'après sa correspondance de 1624 à 1669, thèse non publié à l'Ecole de Chartes, 1962, p. 2.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup>. Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal, Utrecht, au depens de la compagnie, 1742, t. III,

p. 501.

18. Les Constitutions de Port-Royal précisent : « L'âge ordinaire de donner l'habit sera à dix-neuf ans ; pour faire profession à vingt ans, ce qui pourra être dispensé pour quelques raisons bien considérables, en sorte néanmoins que la profession ne se fasse pas devant dix-huit ans accomplis. » (Constitutions, ch. X: « De la réception des novices », p. 55). Angélique de Saint-Jean avait 19 ans et presque 2 mois quand elle fit profession en 1644.

<sup>.</sup> Je voudrais remercier Denis Donetzkoff de m'avoir très généreusement donné accès à son édition des lettres de Saint-Cyran à Angélique Arnauld d'Andilly. Il nous reste deux lettres datées du 22 juin 1641, et de 1642, et une troisième qui pourrait avoir pour destinataire Angélique de Saint-Jean, datée de septembre 1642. En revanche, aucune lettre de la jeune religieuse à l'abbé n'a survécu. Voir l'ouvrage à paraître de Denis Donetzkoff, Saint-Cyran épistolier, Paris, Nolin, coll. « Univers Port-Royal », 2012.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup>. Sibertin-Blanc, op. cit., p. 17.

des pensionnaires, et ceci malgré son jeune âge. Elle tiendra désormais des positions de responsabilité à Port-Royal, culminant dans sa nomination à l'abbatiat à partir de 1678. Elle fut nommée maîtresse des novices en 1648, lorsqu'elle accompagnait la mère Angélique et plusieurs autres religieuses à Port-Royal des Champs. Le site des Champs, abandonné en 1626 pour cause d'insalubrité, fut ouvert de nouveau aux religieuses en 1648. Les deux sites de Paris et des Champs coexistent désormais sous l'autorité d'une seule abbesse, au moins jusqu'en 1665. Angélique de Saint-Jean passera la plus grande partie des dix prochaines années à Port-Royal des Champs, excepté la période d'octobre 1651 à janvier 1653, lorsqu'elle se trouve à la maison parisienne. En 1653, la maîtresse des novices voit ses responsabilités et ses devoirs s'accroître, puisqu'elle est aussi nommée sous-prieure. Elle revient à Port-Royal de Paris en 1659, et c'est ici où elle vivra les années de la persécution du monastère<sup>21</sup>. Dès 1661, les religieuses n'ont plus le droit d'accepter pensionnaires, postulantes ou novices, et celles qui se trouvent au monastère sont expulsées, ainsi que les Solitaires. Il s'ensuit les querelles à propos du Formulaire condamnant les cinq propositions censées se trouver dans l'Augustinus de Jansénius. Les religieuses de Port-Royal signèrent à plusieurs reprises en 1661, mais toujours avec clause explicative. À partir de 1662, elles refusèrent toute signature. C'était une période active pour les religieuses, mêlée de chagrin, lors du décès de la mère Angélique en août 1661, et d'espoir, grâce au miracle de la Sainte Épine en 1662. Cependant, la persécution culminera dans l'enlèvement en août 1664 des sœurs qui mènent la résistance, dont Angélique de Saint-Jean. Elles seront placées dans d'autres

\_

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup>. Je ne raconterai ici que les grandes lignes de ces années de persécution. Le récit définitif reste celui de Sainte-Beuve dans son *Port-Royal*, récemment réédité par Philippe Sellier (Paris, R. Laffont, coll. « Bouquins », 2004). Les *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal et à la vie de la R. M. Marie-Angélique de Sainte-Magdeleine Arnauld...* sont aussi à consulter (Utrecht, 1742), ainsi que les historiens de Port-Royal, notamment Pierre Guilbert, *Mémoires historiques et chronologiques sur l'abbaye de Port-Royal-des-Champs*, Utrecht, 1755-1756, 7 vol. ; et Jérôme Besoigne, *Histoire de l'abbaye de Port-Royal...*, Cologne, aux dépens de la compagnie, 1752, 6 t. en 2 vol. Les recueils et les *Journaux de Port-Royal* fournissent aussi des détails précieux. Enfin, les correspondances des religieuses restent une source première pour comprendre les effets de la persécution derrière la clôture.

monastères parisiens pendant une période de dix mois. En juillet 1665, les sœurs « non signeuses » seront regroupées à Port-Royal des Champs. À cette époque, elles rédigent des *Relations de captivité* ; celle d'Angélique de Saint-Jean fut publiée après sa mort par Pasquier Quesnel en 1711<sup>22</sup>. Ces récits détaillent les conditions de détention des sœurs de Port-Royal, une détention qui n'a pas réussi à briser leur résolution. À partir de juillet 1665, les religieuses aux Champs seront privées de visites et de sacrements ; la séparation douloureuse des deux maisons de Port-Royal s'ajoute à leurs peines, séparation qui se confirme en 1669. La Paix de l'Église de 1669 amène dix ans de paix relative pour le monastère; et l'élection au poste de prieure de la mère Angélique de Saint-Jean eut également lieu en 1669. Le 3 août 1678, elle est élue abbesse de Port-Royal, poste auguel elle sera reconduite en 1681. La mort en avril 1679 de la duchesse de Longueville, puissante protectrice de Port-Royal qui séjournait souvent aux Champs, signale la reprise de la persécution contre le monastère. Postulantes, pensionnaires et Solitaires furent renvoyés, et les prochaines années laissent les religieuses sans confesseur ni prédicateur, condamnées à une extinction lente. Angélique de Saint-Jean mène les religieuses dans les premières années de cette nouvelle persécution. Elle meurt le 29 janvier 1684, sans mener à terme son deuxième abbatiat.

Le regard de ses contemporains est unanime, au moins en ce qui concerne ses dons intellectuels. La plus célèbre épistolière du XVII<sup>e</sup> siècle, M<sup>me</sup> de Sévigné, admire l'une des lettres de l'abbesse, et décrit celle-ci à sa fille : « Toutes les langues et toutes les sciences lui sont infuses », terminant avec cette formule simple : « Enfin, c'est un prodige ». Dans ce passage, elle cite le père d'Angélique de Saint-Jean, Robert Arnauld d'Andilly, qui aurait dit d'elle : « Comptez que tous mes frères, et

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup>. La Relation de captivité d'Angélique de Saint-Jean fut rééditée par Louis Cognet chez Gallimard en 1954 ; cette édition fut récemment republiée aux éditions de La Table Ronde en 2005 sous le titre Aux portes des ténèbres.

tous mes enfants, et moi, nous sommes des sots en comparaison d'Angélique »<sup>23</sup>. Pour ce qui est de la question de l'éducation de la mère Angélique de Saint-Jean, la remarque de Linda Timmermans à propos des connaissances de celle-ci se révèle pertinente : « Les religieuses "savantes" étaient des autodidactes, qui avaient acquis leurs connaissances par la lecture<sup>24</sup>. » Cette idée semble se confirmer dans ce deuxième témoignage d'un contemporain, qui fait allusion à l'étendue exceptionnellement large de ses connaissances, et ceci provenant du camp ennemi. Le père jésuite René Rapin la décrit dans ses Mémoires : « ardente, appliquée, s'entêtant aisément de ses sentiments, qui savoit à ce qu'on dit le grec et le latin, qui lisoit les Pères et entendoit saint Augustin, d'une imagination vive et d'un esprit opiniâtre dans ses sentiments, parce qu'elle étoit attachée à son sens »<sup>25</sup>. Le père Rapin se trouve d'accord avec Pierre Nicole, qui, malgré ses liens avec Port-Royal et son amitié pour la famille Arnauld, n'avait pas un avis tout à fait positif de l'abbesse, selon Racine : « Il [Nicole] estime qu'elle avoit plus d'esprit même que M. [Antoine] Arnauld, très exacte à ses devoirs, très sainte, mais naturellement un peu scientifique, et qui n'aimoit pas à être contredite<sup>26</sup>. » Un dernier témoignage révélateur nous est rapporté dans les *Mémoires* de Pierre Thomas Du Fossé :

C'étoit une fille qu'on peut assurer n'avoir rien eû des foiblesses de son sexe. Tout étoit grand et masle en elle ; et son esprit paroissoit tellement supérieur à celuy de toutes les autres que ce seroit peu de chose de dire qu'elle les surpassoit toutes ; puisque les hommes mêmes, que l'on regardoit comme les plus grands esprits l'admiroient comme un prodige. L'excellence de son génie s'étendoit universellement à tout<sup>27</sup>.

Selon le mémorialiste, l'abbesse de Port-Royal paraît comme l'égal des hommes, voire leur supérieur en termes d'esprit. Ce compliment prend tout son sens si l'on

\_

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup>. Lettre du 29 novembre 1679, *M*<sup>me</sup> de Sévigné, t. II, p. 748-749.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup>. Linda Timmermans, *L'accès des femmes à la culture sous l'Ancien régime*, Paris, Champion, 2005, p. 793.

p. 793.

25. René Rapin, *Mémoires du P. René Rapin,... sur l'église et la société, la cour, la ville et le jansénisme, 1644-1669...*, éd. Aubineau, Paris, Gaume frères et J. Duprey, 1865, t. I, p. 443 (voir aussi t. III, p. 222, 300, 318).

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup>. Jean Racine, «Fragments sur Port-Royal » dans *Œuvres complètes*, Paris, Lefèvre, 1820, t. V, p. 274.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup>. Pierre Thomas Du Fossé, *Mémoires*, éd. Bouquet, Rouen, Métérie, 1876-1879, t. III, p. 267.

considère le statut inférieur de la femme au XVII<sup>e</sup> siècle, ainsi que les difficultés d'accès de celle-ci à l'éducation et aux débouchés d'expression de soi. Nous pourrions relire les commentaires des autres contemporains au sujet d'Angélique de Saint-Jean à la lumière de ce constat : son intelligence et son intransigeance surprennent surtout parce que c'est une femme.

La deuxième Angélique naquit plus de vingt ans après la première : Angélique Crespin du Vivier fut baptisée le 23 novembre 1646 à l'église Saint-André-des-Arts, paroisse de la famille Crespin depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, et la paroisse où elle-même passera une grande partie de sa vie<sup>28</sup>. La jeune Angélique Crespin reçut probablement son éducation comme pensionnaire dans un couvent, tout comme Angélique Arnauld d'Andilly. Cependant, ce n'était pas à Port-Royal de Paris, mais probablement, selon Ellen Weaver, dans l'un des couvents où se trouvait ses tantes, religieuses : Jacqueline était abbesse au couvent des Cordelières, et Valentine était religieuse cistercienne au couvent de Saint-Antoine-des-Champs<sup>29</sup>. Le père d'Angélique Crespin mourut en 1665, et trois ans plus tard, le 4 juin 1668, la jeune femme épousa Jacques Angran, seigneur et vicomte de Fontpertuis et de Lailly, mariage qui eut lieu dans l'église de Saint-André-des-Arts<sup>30</sup>. Comme le remarque Ellen Weaver, « elle sera connue désormais comme "Mme de Fontpertuis" ». Il semble que ce soit son entrée dans la famille Angran qui la rapproche de Port-Royal. Cette famille était liée au monastère de bien de façons. Les frères Jean, Jacques et Louis Angran avaient investi des sommes importantes d'argent dans le projet portrovaliste de Nordstrand, avec des membres du cercle intérieur des amis de Port-Royal: entre autres, Antoine Arnauld, Pierre Nicole et Sébastien Du Cambout de Pontchâteau. Plusieurs enfants d'un quatrième frère, Pierre Angran, furent

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup>. F.-Ellen Weaver, Madame de Fontpertuis, une dévote janséniste : amie et gérante d'Antoine Arnauld et de Port-Royal, Paris, Klincksieck, 1998, p. 21, 25.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup>. *Ibid.*, p. 46-47. <sup>30</sup>. *Ibid.*, p. 51.

pensionnaires à Port-Royal. Jean Angran était le mari de Marie Aubéry, celle qu'Antoine Arnauld appelle « ma cousine », et Louis Angran fut l'un des défenseurs d'Antoine Arnauld lors de la polémique autour des cinq propositions qui se trouveraient ou non dans l'Augustinus de Jansénius. La belle-sœur de la nouvelle M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Catherine Angran de Bélisy, fut aussi liée à Port-Royal puisque ce fut l'une des bienfaitrices du monastère, et l'une des correspondantes de la mère Angélique de Saint-Jean. Les liens de Jacques Angran de Fontpertuis avec Port-Royal s'illustrent aussi dans l'inventaire de sa bibliothèque à Paris, car de nombreux ouvrages des auteurs port-royalistes se trouvent sur ses rayons : les Lettres et Maximes de l'abbé de Saint-Cyran, la Vie de saint Bernard, les Vies des saints pères du désert, les Confessions de saint Augustin, les Pensées de Pascal, les Heures de Port-Royal, ouvrage de Le Maistre de Sacy, ainsi que les Constitutions du monastère.

Les jeunes mariés partent à Fontpertuis du mois de juillet au mois d'octobre 1668. Le 14 avril 1669, leur premier fils, Louis, naît ; il est baptisé à l'église Saint-André-des-Arts. En novembre 1671, le couple se trouve de nouveau à Fontpertuis, et c'est à cette époque que le premier contact se fait entre M<sup>me</sup> de Fontpertuis et Antoine Arnauld, les futurs correspondants, car Arnauld s'arrête à Fontpertuis en rentrant d'un voyage à Angers où il rendit visite à son frère Henri, évêque de cette ville. «Ce fut une rencontre qui changea sa vie »<sup>31</sup>, selon Weaver, car Antoine Arnauld deviendra son directeur spirituel, et un ami et correspondant à vie. Arnauld, qui était proche de sa nièce, Angélique de Saint-Jean, a dû encourager l'amitié spirituelle entre les deux femmes qui naquit avec le commencement des visites de M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Port-Royal des Champs à cette époque. Le 6 février 1672, Jacques-Augustin de Fontpertuis naquit : lui aussi fut baptisé dans l'église de Saint-André-des-Arts. M<sup>me</sup> de Fontpertuis logeait à cette époque à Vaumurier, près de Port-

-

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup>. *Ibid.*, p. 79.

Royal des Champs, ce qui indique l'importance et la confiance réciproque entre la jeune épouse et le monastère. Le prochain événement de taille dans sa vie fut le décès de son mari, Jacques Angran, mais ce fut avec ce décès que naît la correspondance entre les deux Angélique, l'une à l'intérieur de la clôture, et l'autre veuve après seulement six ans de mariage. En effet, la première lettre dans cette correspondance est une lettre de condoléances de la religieuse à son amie à l'occasion de la mort de son mari. C'est la première d'une longue correspondance, car il nous reste 359 lettres écrites d'Angélique de Saint-Jean à Angélique Angran de Fontpertuis.

# Une amitié épistolaire

## Une voix épistolaire

Dans cette correspondance, Angélique de Saint-Jean tient la plume, et l'écriture des manuscrits autographes atteste que c'est elle qui écrit. Mais qui parle à M<sup>me</sup> de Fontpertuis? Est-ce la prieure, et ensuite abbesse, de Port-Royal? Est-ce sa « personne singulière<sup>32</sup> »? Ou est-ce encore Angélique de Saint-Jean, auteur épistolaire ? Dans cette amitié si particulière, où le rôle d'Angélique de Saint-Jean n'est pas limité – elle est amie, confidente, religieuse, directeur spirituel –, la plume passe des uns aux autres. Dans son article sur l'épistolaire, Gérard Ferreyrolles montre que la distinction entre deux types d'épistoliers soulignée par Roger Duchêne - l'épistolier « qui ne tient pas compte de l'existence du public », et l'auteur épistolaire « qui, au contraire, se soucie plus d'un public éventuel que de celui à qui il est censé écrire<sup>33</sup> » – risque de ne pas être satisfaisant si nous voulons considérer la sincérité de la personne qui écrit. La lettre, de toute façon, « cherche à produire un effet sur le destinataire – à l'émouvoir, à l'intimider, à le séduire » ; sa sincérité est un « mythe », puisque, comme le constate Bernard Beugnot, la lettre est toujours « une mise en scène du moi »<sup>34</sup>. Ainsi dans la correspondance de l'abbesse de Port-Royal, toutes ces voix sont présentes et se mélangent d'une manière homogène ; je dirais même qu'elles ne sont qu'une seule voix. La lettre du 13 février 1683 nous présente un exemple typique. L'abbesse conseille sa destinataire sur le comportement spirituel à adapter face à sa maladie : il faut laisser Dieu disposer de son corps, en imitant « de loin la disposition de ce grand martyr qui défiait toutes sortes de supplices et de douleurs et tous les tourments que le diable même pouvait inventer en ajoutant : tantum Christo fruar ». La voix de l'amie inquiète, toujours prête à

<sup>32</sup>. Ferreyrolles, art. cit., p. 9.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup>. Roger Duchêne, « Réalité vécue et réussite littéraire », Écrire au temps de Mme de Sévigné : lettres et texte littéraire, Paris, Vrin, 1982, p. 11.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup>. Bernard Beugnot, cité dans Ferreyrolles, art. cit., p. 11

prodiguer des conseils pratiques, entre en scène quelques lignes plus tard : « Je prie Dieu que le petit grain\* fasse un grand effet pour la calmer [la toux violente] ; usez du sirop de pomme ». Dans sa correspondance avec M<sup>me</sup> de Fontpertuis, tout comme dans ses échanges avec d'autres destinataires, l'abbesse se forge une voix épistolaire unique, adaptée à sa destinataire et à la relation qui les lie. Cependant, même si elle est mise en scène, rien n'empêche cette voix d'être sincère. Nous reviendrons tout à l'heure sur la sincérité de l'amitié qui se manifeste dans la correspondance. Regardons maintenant de plus près la notion de mise en scène de la lettre.

#### La matérialité de la lettre

Si la lettre est une conversation avec son destinataire, absent, toujours est-il que la lettre exige un minimum de règles gouvernant sa forme, afin qu'elle puisse être envoyée, reçue, lue et comprise comme une lettre. Angélique de Saint-Jean se conforme à la plupart de ces règles ; il y en a certaines qu'elle ignore complètement. Ainsi il n'y a pas toujours de suscription, et parfois, même quand il y a la suscription, il n'y a pas d'adresse. Ceci nous renseigne surtout sur le moyen de distribution des lettres. Il est impossible que celles sans suscription aient pu être livrées par la poste aux lettres, et un domestique ou un ami commun a dû les transmettre au destinataire. La religieuse ne date pas systématiquement ses lettres, parfois n'écrivant que l'heure ou le jour ou la date du jour, sans mois ni année, ce qui nous a évidemment posé quelques difficultés lors de l'annotation de la correspondance. La lettre n'ouvre jamais avec un appel, (« le titre du destinataire placé au début de la lettre » provanche, Angélique de Saint-Jean écrit, la plupart du temps, une formule finale de politesse. Toutefois, elle ne signe jamais ses lettres à M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Toutes ces

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup>. Ferreyrolles, art. cit., p. 7.

informations nous mènent vers la définition du « billet », mot dont l'abbesse se sert fréquemment en faisant allusion à ses propres lettres ou à celles des autres. Selon Furetière, le billet est :

[un] petit écrit, petite lettre qu'on envoie pour apprendre ou négocier quelque chose. La mode est venue d'écrire par billets sans signature ni souscription, au lieu des lettres de cérémonie<sup>36</sup>.

La définition de Richelet est semblable : « Petite lettre écrite sans toutes les cérémonies dont on se sert quand on écrit à des personnes de qualité ou de respect. » Le billet est donc court, et le billet ne comprend pas les cérémonies des lettres plus formelles (ce qui ne veut pas dire qu'il ne peut pas être adressé à une personne « de qualité ou de respect », comme semble le suggérer Richelet; il faudrait plutôt se pencher sur la définition plus claire de Furetière, qui oppose le billet à la lettre de cérémonie). Il semble que ce soit la marquise de Sablé et la comtesse de Maure qui étaient à l'origine de l'introduction du billet : elles « échangeaient dans les années 1650, alors qu'elles vivaient sous le même toit, de petits mots dépourvus d'en-têtes et de formules de politesse<sup>37</sup>. » Cette deuxième condition – de manque de cérémonie – est remplie, dans une certaine mesure, dans les lettres de l'abbesse de Port-Royal à son amie : elle ne signe jamais sa lettre, elle ne la date pas systématiquement, la suscription n'est pas toujours présente. En revanche, même si la souscription à la fin de la lettre manque parfois, l'abbesse a l'habitude de conclure avec une salutation, même des plus simples : « Je suis toute à vous, ma très chère sœur ». Cependant, il ne me semble pas que l'abbesse se soucie de la première condition de la définition du billet avant de nommer ses lettres comme tels : la longueur des lettres d'Angélique de Saint-Jean peut varier, mais elle fait toujours allusion au « billet » qu'elle est en train de rédiger, ce qui montre qu'à son sens, le billet se définit surtout comme une lettre sans cérémonie. Cette définition, et son utilisation fréquente par Angélique de

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup>. Antoine Furetière, *Dictionnaire universel : contenant generalement tous les mots franc* □ *ois, tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et des arts...,* 3 tomes, La Haye et Rotterdam, chez Arnout et Reinier Leers, 1690

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup>. Ferreyrolles, art. cit., n. 76, p. 17.

Saint-Jean, nous renseignent sur la façon dont elle perçoit sa relation avec sa destinataire. Leur correspondance n'exige pas la formalité, et la lettre qui est adressée à M<sup>me</sup> de Fontpertuis peut l'être sans cérémonie. Nous reviendrons dans nos parties ultérieures au thème de l'amitié dans la correspondance; notons, pour l'instant, son caractère informel, ce qui suggère une relation authentique et honnête.

#### Le lieu de rédaction

Dans sa correspondance, Angélique de Saint-Jean ne fait que quelques allusions au lieu où elle s'installe pour écrire. Le 1<sup>er</sup> décembre 1682, l'abbesse commence sa lettre en écrivant : « J'écris dans la chambre de ma sœur Geneviève de l'Incarnation qui s'en va être bientôt délivrée des misères et des afflictions de cette vie ». En effet, la sœur Geneviève de l'Incarnation devait mourir le jour même. Le lieu d'où Angélique de Saint-Jean écrit sert de transition pour introduire des nouvelles de cette maladie, avant de passer ensuite à une réflexion sur la mort. Une lettre ultérieure de la jeune Angélique de Saint-Jean à son frère, Charles-Henry Arnauld de Luzancy, révèle plus explicitement les raisons pour lesquelles elle pourrait choisir de s'installer auprès d'une malade pour écrire. En cette instance, la malade est sa tante, la mère Angélique Arnauld ; la lettre date du 8 novembre 1660. Angélique de Saint-Jean la commence en expliquant :

C'est pour essayer si je pourrai vous écrire un plus long billet que ceux dont vous me raillez que j'ai attendu jusques à ce matin à vous répondre. Car je vous répond[s] que si je l'avais fait hier et avant-hier, ils aurai[en]t été encore plus abrégé que tous les autres, mes affaires ayant été bien augmentées par la maladie de notre mère, encore que j'aie abandonné toutes les autres pour celle-là. C'est même d'auprès de son lit que je vous écris ce matin en la gardant, mais l'épuisement et l'abattement où elle est demeurée de son remède d'hier m'en donne le loisir, parce que tout est dans le silence et que mon écriture ne fait point de bruit, de sorte que n'y ayant qu'à la regarder, je fais bien ces deux choses tout à la fois, et encore une troisième qui est de me guérir de mon rhume où il n'y a si bon remède que de ne point parler.

Ce premier paragraphe nous renseigne sur plusieurs éléments des conditions de rédaction épistolaire d'Angélique de Saint-Jean. Tout d'abord, s'installer auprès de la

malade permet d'écrire une lettre plus longue, puisque dans cet endroit, elle peut mettre de côté, temporairement au moins, les affaires dont elle est chargée. Deuxièmement, le silence qui règne rend cet endroit idéal pour rédiger une lettre. Le silence permet à l'épistolaire d'écrire, et à son tour, une écriture silencieuse ne dérange pas le repos de la malade. Enfin, la rédaction de la lettre est une tâche qui peut se faire tout en surveillant une malade : ainsi le côté pratique de ce choix de lieu de rédaction, de pouvoir y faire deux (voire trois) choses à la fois, ne manque pas de séduire la religieuse.

Le lieu de rédaction peut aussi remplir d'autres fonctions pour l'épistolaire, dont le suivant, primordial : rappeler le souvenir du destinataire. L'absence de celuici ne peut échapper à l'épistolaire ; sa présence est regrettée, projetée, imaginée. Dans une lettre à M<sup>me</sup> de Fontpertuis du 8 mai 1679, le lieu où s'est installée Angélique de Saint-Jean pour écrire invite la présence de sa destinataire dans son esprit et sous sa plume :

Je vous embrasse de tout mon cœur, ma très chère sœur, et vous m'êtes toute aussi proche et toute aussi présente au levant que vous étiez au couchant de la ch[ambre] de Saint Bernard où je vous écris à la fenêtre qui regarde le Moutier.

Le Moutier était la résidence de sa correspondante à cette époque. Il se situait au village de Germainville, qui s'appelle aujourd'hui Saint-Lambert-des-Bois, à quelques kilomètres de Port-Royal des Champs. Paradoxalement, c'est en rappelant cette séparation géographique qu'Angélique de Saint-Jean la réduit, au moins si ce n'est que pour elle-même. En outre, elle transmet ici une image dont sa correspondante pourra se servir pour l'imaginer à son tour, et ceci afin de réduire la distance spatiale et temporelle entre elles : cette image est celle de la scène de rédaction épistolaire. La lettre objet s'unit à la scène imaginée pour transporter le destinataire au lieu de rédaction; en revanche, une fois revenu, l'absence sera rappelée et la séparation sera encore plus prononcée. Tel est «l'équivoque

épistolaire » : « la lettre [qui] simultanément abolit et conforte la distance » <sup>38</sup>. Nous pouvons donc conclure que le choix de lieu de rédaction n'est pas anodin ; il a un impact direct sur l'épistolaire et sur sa lettre : la longueur, le sujet, et même le ton de la lettre en dépendent.

#### La poste aux lettres?

Dans notre monde globalisé, où les moyens de communication sont immédiats, efficaces, et (presque) infaillibles, il est parfois difficile d'imaginer un monde où la lettre était le seul moyen de communiquer à distance. C'était pourtant le cas à l'âge classique, et la lettre était d'une importance primordiale pour les religieuses vivant derrière une clôture monastique. Elle était peut-être parfois un plaisir; elle était surtout une nécessité et un devoir. La poste aux lettres a commencé à être mise au point à cette époque, puisqu'elle trouva une certaine régularité, et les tarifs furent précisés. Il n'empêche que des pertes, des retards, et ce que Trenard appelle des « indiscrétions », sont fréquents<sup>39</sup>. Il ne me semble pas que le monastère de Port-Royal ait utilisé ce service pour la distribution de ses lettres. Il s'est plutôt servi des moyens immédiats à sa disposition : le domestique envoyé exprès ou l'ami qui rend service. D'ailleurs, le moyen de transmission de la lettre est un véritable sujet de celle-ci. Le valet de cour, Jacques Guérinet, est un personnage récurrent dans les lettres d'Angélique de Saint-Jean à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, car c'est lui qui assure la distribution des lettres et réponses. Par exemple, en octobre 1682, l'abbesse dit à M<sup>me</sup> de Fontpertuis : « J'avais écrit par Guérinet à M. de Sacy [à Pomponne] pour savoir s'il voudrait bien qu'un ami de M. de Montguibert l'allât voir qui doit s'en retourner bientôt. Guérinet revient sans réponse [...] ». D'autres moyens de distribution se

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup>. *Ibid.*, p. 14.
<sup>39</sup>. Louis Trenard, « Poste aux lettres » dans le *Dictionnaire du Grand Siècle*, dir. François Bluche,

révèlent dans le corps des lettres, et celle de juillet 1682 nous apprend les difficultés de ce système. Dans sa lettre à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, l'abbesse regrette de ne pas avoir de moyen de lui faire parvenir sa lettre : « j'ai été voir s'il n'y avait plus personne de ceux qui s'en allaient à Paris, et tout était parti : M. de Saint-Benoît, Guérinet et Faury ». Faury est un domestique de sa correspondante, et Claude Grenet, le curé de Saint-Benoît, fut supérieur du monastère de Port-Royal des Champs, et s'y rendait régulièrement. Nous apprenons, d'ailleurs, que sa destinataire elle-même réalise la distribution de lettres d'Angélique de Saint-Jean. En mai 1682, par exemple, celle-ci écrit : « Voici deux lettres que je prends, ma très chère sœur, la liberté de vous recommander. Je n'en sais pas les adresses, Madame Du Chemin pourra prendra soin de celle qui n'en a pas. Pour celle de Soissons, je me doute que vous y écrivez, et elle sera bien dans votre paquet. » Les deux amies font partie du même réseau épistolaire de Port-Royal, et elles correspondent toutes les deux avec de nombreux amis dans divers endroits, par exemple, Antoine Arnauld en Hollande et à Bruxelles, Louis-Isaac Le Maistre de Sacy à Pomponne, Nicolas Le Tourneux à Soissons, Sébastien-Joseph Du Coislin de Pontchâteau à Haute-Fontaine, et Matthieu Feydeau exilé à Annonay, parmi d'autres. Ainsi un courrier pour un Antoine Arnauld part rarement seul, et ceci surtout à cause de la persécution du monastère et de ses amis. Le courrier du « Grand Arnauld » et ses compagnons entre la Hollande et la France fut surveillé et intercepté en 1682, et nous verrons tout à l'heure l'effet sur le contenu des lettres : pseudonymes, codes chiffrés, allusions et non-dits les parsèment à cette époque. Malgré ces précautions à propos des sujets de ces courriers, leur distribution devint une source de préoccupations pour les épistoliers du réseau. M<sup>lle</sup> Gallier, cette demoiselle fut chargée de l'acheminement des lettres de l'émigré Arnauld : les conseils que celui-ci lui donne pour y réussir, sans prendre de risques, étaient « d'éviter la poste, et de les faire passer par un ami sûr » <sup>40</sup>. Cette méfiance se montre dans la correspondance d'Angélique de Saint-Jean à la même époque, lorsqu'elle souhaite faire parvenir à Louis-Paul Du Vaucel une lettre de recommandation qu'elle a écrite pour son voyage à Rome. Le 17 septembre 1682, l'abbesse écrit à M<sup>me</sup> de Fontpertuis :

je crains si fort les méprises que je n'ose mettre ce paquet qu'entre vos mains, de peur que si je l'envoyais où M. Le Tourneux me marque, il n'arrivât peut-être que le voyageur [Du Vaucel] ne l'y allât pas prendre lui-même et qu'il mandât\* en ce lieu-là de lui faire tenir par la poste quelque part sur son chemin.

L'emploi de la clause de restriction pour désigner sa correspondante comme la seule en qui elle a confiance nous marque les peurs réelles de l'épistolaire pour le sort de sa lettre; nous nous rendons compte aussi dans cet extrait des limites du système de distribution du courrier. Il semble qu'Arnauld et ses compagnons aient souhaité qu'on ne leur écrive qu'une fois pas semaine, selon une lettre du 27 octobre 1682 d'Angélique de Saint-Jean à M<sup>me</sup> de Fontpertuis. À cette date, l'épistolaire lui « envoie un mot à mettre dans le paquet ». D'ailleurs, même si elle n'a pas de « mot » à envoyer, Angélique de Saint-Jean n'hésite pas à glisser sous la plume de son amie une salutation ou un message. C'est le cas le 6 novembre 1682 quand elle écrit à sa destinataire : « Comme je ne puis guère écrire ce matin, je vous supplie de communiquer tout ceci à ceux qui le doivent savoir », faisant probablement allusion à Antoine Arnauld et ses compagnons, qui se trouvaient à Bruxelles à cette date. L'échange épistolaire entre Angélique de Saint-Jean et M<sup>me</sup> de Fontpertuis est donc à situer dans un réseau épistolaire plus étendu. Le hasard lié à la distribution du courrier était un élément clé, qui était d'ailleurs un sujet à part entière dans les lettres, et qui a obligé les épistolaires à s'organiser ensemble pour que la lettre arrive indemne à son destinataire.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup>. Article sur « Geneviève-Constance Gallier » dans le DPR.

#### Les conditions de rédaction

Cet examen des moyens de distribution de la lettre nous mène à poser la question sur les conditions de sa rédaction. Si Angélique de Saint-Jean n'employait pas une poste aux lettres aux horaires réguliers, quelles étaient les conséquences sur la lettre écrite? Une première lecture de la correspondance nous montre une épistolaire pressée, pour plus d'une raison, mais c'est celle de la distribution de la lettre qui nous intéresse ici. Souvent lorsqu'elle écrit, le messager est sur le point de partir. Ainsi le 9 novembre 1681, l'abbesse écrit : « Je vous écris tout à la hâte, parce que je manquerais l'occasion si j'attendais un moment »; elle complète cette même lettre avec une image qui illustre parfaitement les conditions de rédaction de sa lettre : « On m'ôte la plume des mains ». L'urgence de la rédaction s'insinue dans les lettres, rendant le style vif et spontané. Cette urgence contribue d'une certaine façon à réduire la distance temporelle et spatiale entre les correspondants. Les dernières lignes de la lettre, rendant compte de la rédaction pressée de l'épistolaire, sont parfois temporellement séparées de leur destinataire par le seul trajet du messager. Nous pouvons imaginer que c'est le cas en juillet 1682 quand un visiteur quitte le monastère pour se rendre chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis. L'abbesse conclut brusquement sa lettre avec les paroles : « Il part, j'ai peur de ne lui pouvoir donner ceci ».

L'empressement dans lequel les lettres s'écrivent a un impact direct sur le sujet de la lettre. L'empressement devient un thème de la correspondance et sert d'explication pour l'état de la lettre : l'écriture et le style pressés de l'épistolaire, la longueur réduite de la lettre, et les sujets que l'abbesse n'a pas pu aborder, faute de temps. L'explication empressée donne une qualité presque orale à la rédaction, comme nous le montrent les exemples suivants. Le 12 novembre 1681, Angélique de Saint-Jean supplie : « Bonsoir, ma très chère sœur, pardonnez mon griffonnage » ; le 14 septembre 1682, elle écrit : « Je n'ai pas le temps de parler d'autre chose » ; le 10

août 1682, elle conclut : « L'on part, c'est tout ce que je puis vous dire ». À l'urgence de la rédaction, il faut ajouter les complications des moyens de distribution pour une correspondance à double sens. Lettre et réponse se trouvent souvent dans l'impossibilité d'être synchronisées, ce qui apporte parfois une certaine frustration à la lettre de l'épistolaire. En avril 1682, Angélique de Saint-Jean explique : « il m'est impossible de lire seulement votre billet dans l'empressement où l'on est de partir ». Cette situation désynchronise tout, et notamment les nouvelles<sup>41</sup>. Sans la réponse, impossible de ne pas se répéter, de ne pas se demander et demander à son correspondant ce qu'il sait depuis la dernière lettre, de ne pas hésiter sur le contenu de la nouvelle lettre. La même situation, guère moins frustrant pour ses « vieilles » nouvelles, se présente dans le cas des délais d'acheminement du courrier. Par exemple, le 12 mai 1682, Angélique de Saint-Jean se plaint de la lenteur de la distribution :

Quoi, ma très chère sœur, après avoir passé huit jours sans qu'il soit venu personne de Paris pour nous apporter des nouvelles, nous ne recevons de vous qu'un billet du 7 qui ne nous peut dire rien de nouveau, la date en étant si vieille.

Ses réactions aux caprices de ce qu'est le système de distribution du courrier au XVII<sup>e</sup> siècle animent la plupart des lettres de l'abbesse de Port-Royal.

Si cette lettre s'écrit fréquemment dans l'empressement, l'attente se joint aussi aux conditions de rédaction : l'attente du messager et de la lettre. Le départ du courrier du monastère est incertain, son arrivée l'est tout autant. En juillet 1682, Angélique de Saint-Jean commence une lettre à M<sup>me</sup> de Fontpertuis avec l'explication suivante : « J'ai attendu que la chaise ou le garçon revinssent avant\* que d'écrire pour voir ce que l'on nous manderait\* ». D'ailleurs, comme nous l'avons déjà vu, le décalage temporel entre la rédaction, la distribution et la réponse a

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup>. Voir l'article de Ruth Whelan, « Absent friends : the letters of Jacques Richier de Cérisy to Élie Bouhéreau », *Essais à l'honneur de Jean-Paul Pittion*, éd. Magda Kosluk, Paris, Garnier, 2011.

un impact sur le sujet de la lettre, et sur son existence matérielle. En avril 1682, l'abbesse commence sa lettre ainsi :

Je n'ai pu, ma très chère sœur, me donner l'honneur de vous écrire ce matin. Mais voici une autre occasion qui m'y oblige et qui m'en donne le moyen, car M. Hilaire, qui va partir, m'a engagé à lui solliciter une grâce auprès de vous dont il me fait pitié d'avoir toujours besoin.

De même, sa lettre du 18 août 1678 doit son existence aux hasards de la distribution : « Je ne m'attendais pas que je pusse écrire ce matin, ce qui est cause que ne m'en avisant qu'au moment qu'on part, je ne puis vous rien dire davantage ». Au contraire, dans une lettre de mai 1682, l'existence même de la lettre est mise en question : « Je ne sais si je fais bien de vous écrire, ma très chère sœur, car tous les jours, je vous crois en chemin ». Enfin, si nous poussons cet examen à sa conclusion logique, l'inexistence d'une lettre peut en être le sujet d'une autre. Le 21 juillet 1682, Angélique de Saint-Jean regrette :

si j'avais reçu votre lettre une heure plus tôt qu'on ne me l'a donnée ce matin, voyant votre bonne disposition, je vous aurais écrit pour vous témoigner la joie que vous nous donneriez de vouloir être de la partie. Dieu ne l'a pas permis.

Notons qu'elle choisit d'attribuer les raisons de ce non-événement à la Providence de Dieu plutôt qu'aux hasards du système de distribution du courrier. Ce que nous pouvons donc constater après avoir parcouru cette correspondance, dont la distribution fut assurée par le domestique ou par l'ami, est que sa rédaction s'avère tout autre que régulier : pressée, retardée, reportée ou même annulée, et surtout, sujette aux caprices du hasard.

### Rythme épistolaire, rythme monastique

Les conditions dont jouit notre épistolaire pour écrire dépendent aussi de la vie monastique qu'elle mène. Le rythme de cette vie est réglée et chargée ; ceci devient surtout évident pendant les années d'abbatiat d'Angélique de Saint-Jean. En août

1682, elle avoue : « j'oubliai que j'aurais dû ménager du temps pour écrire par l'occasion prochaine » ; le mois précédent, elle avait constaté :

Quand je ne puis tout faire ce que je voudrais, je fais le plus pressé, ainsi j'écris à vous seule, ma très chère sœur, pour vous recommander un paquet que l'on m'a prié[e] de faire tenir à un vieillard que vous connaissez.

Angélique de Saint-Jean réussit à nous transmettre dans ses lettres l'urgence dans laquelle elle écrit. Elle commence celle du 13 juin 1682 en disant : « Ce ne sera qu'en courant que je vous louerai ce soir de la charité que vous faites ». Parfois elle est obligée de finir brusquement afin d'aller participer à la vie monastique. Ainsi, elle écrit le 16 juin 1675 que « La cloche m'appelle ailleurs ». Sa conclusion de la lettre du 26 janvier 1676 nous rappelle l'idée de présence dans l'absence, que ce soit épistolaire ou spirituelle : « La messe sonne, je vous quitte ici parce que je vous retrouverai là où je ne vous puis oublier ». Ses devoirs d'abbesse l'interrompent aussi : le 13 juillet 1682, la faible longueur de sa lettre s'explique : « je ne me saurais promettre un moment pour vous dire davantage, car on m'appelle ». Toutes ces allusions à la vie monastique expriment une urgence tout autre que celle du départ du courrier. L'appel aux devoirs est obéi, la plume reposée, la lettre finie ou abandonnée.

Telles sont les charges de l'abbesse de Port-Royal des Champs qu'elle n'a parfois pas le temps de rédiger ses propres lettres : elle engage quelqu'un d'autre pour le faire à sa place. La sœur Catherine de Sainte-Suzanne de Champaigne commence celle du 12 novembre 1681 à M<sup>me</sup> de Fontpertuis en expliquant :

L'on reçoit présentement les lettres, Madame, et en même temps, il en faut donner la réponse, parce que l'on part cette nuit. Notre mère, qui est occupée à les lire, m'ordonne de vous dire que l'on ne manquera pas d'envoyer la chaise et la petite cavale ou un autre cheval pour M. Foy aussitôt que vous aurez fait savoir le jour.

La main d'Angélique de Saint-Jean prend la suite de la lettre. Elle la finit en priant sa destinataire de pardonner son « griffonnage ». En effet, la lisibilité de la lettre et l'écriture de l'épistolaire sont des questions auxquelles nous reviendrons, et qui se

posent dans toute correspondance, particulièrement dans le cas où l'épistolaire est constamment pressée, voire harcelée, par le temps et par ses devoirs.

La longueur et les sujets de la lettre ainsi que l'heure de sa rédaction sont donc dictés par deux rythmes : celle de la distribution du courrier et celle de la vie monastique. Les bornes qu'imposent ces deux contraintes se joignent dans la lettre du 24 janvier 1681, puisque l'abbesse la commence en constatant : « J'ai été avertie si tard que l'on allait à Paris que je n'aurai plus qu'une heure ensuite\* du chapitre pour faire bien des réponses. » Nous avons l'impression que le loisir du temps pour écrire à sa correspondante n'appartient pas à Angélique de Saint-Jean, et elle dit autant dans sa lettre du 26 mars 1677 : « Du reste je n'ai ni le loisir de vous demander de vos nouvelles, ni de vous en dire des nôtres ».

La lettre peut aussi être bornée parce que l'épistolaire est fatiguée. Le 12 juillet 1682, elle commence sa lettre : « Je n'écris point parce qu'il est si tard que vous ne le voudriez pas, ma très chère sœur ». Le même mois, après avoir daté sa lettre « Mardi à neuf heures », l'abbesse la finit en écrivant : « Bonsoir, ma très chère sœur, après avoir daté de l'heure qu'il est, vous ne me permettriez pas d'écrire plus longtemps<sup>42</sup>. » Ainsi Angélique de Saint-Jean invite son correspondant à se rendre dans le même zone spatiale et temporelle de l'épistolaire : la rédaction de la lettre se transforme en décision partagée, renforçant pendant cette rédaction la présence de la destinataire, ce qui ne peut qu'à son tour rappeler son absence.

## L'absence de l'autre

C'est cette absence qui donne lieu à la correspondance, et elle en est un thème à part entière. L'abbesse a beaucoup de raisons d'écrire à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, la plus

-

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup>. Lettre du 14 juillet 1682.

fondamentale étant le désir de rester en contact avec son amie à travers le seul moyen qui leur est disponible, la lettre. En juillet 1682, elle explique que :

[en] voyant le jour qui finit et qu'il ne vient personne, encore ne faut-il pas, ma très chère sœur, laisser partir le chartier\* cette nuit sans qu'il vous porte un mot qui vous assure que tout le monde vit et espère en Dieu qui est la seule chose qui peut rendre heureuse la vie présente si malheureuse, d'ailleurs.

Le même mois, elle écrit, autant pour elle-même que pour sa correspondante : « Je ne sais pourquoi j'écris ceci, car je doute que Faury revienne pour le porter, ne sachant quels ordres il a, mais la main suit le cœur ». Si nous voyons encore une fois l'épistolaire mettre l'existence de la lettre en doute, elle nous donne cette fois l'une des raisons de son existence téméraire. Ainsi la lettre appartient au domaine du cœur, siège des sentiments au XVII<sup>e</sup> siècle.

#### Une correspondance privée ?

Une question qui se pose pour toute correspondance à l'âge classique est le caractère privé ou non de l'échange. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la notion de vie privée était limitée. Si nous pensons aux espaces que nous reconnaissons aujourd'hui comme privés, ce n'était pas le cas à l'âge classique. La chambre, qui représente pour notre siècle le lieu le plus intime de la maison, était, selon Furetière, « le lieu où on couche, et où on reçoit compagnie ». La lettre, elle, connaissait un sort similaire : elle était lue, relue, lue à haute voix et partagée. Ceci n'est pas pour prétendre que la lettre privée n'existait pas. Seulement, il faut imaginer qu'à l'intérieur du monastère, et dans le réseau des amis de Port-Royal, la lettre était moins privée que « commune », mot dont se servira Angélique de Saint-Jean pour décrire l'une des lettres de sa

correspondante<sup>43</sup>. La vie religieuse était une vie de communauté ; les sœurs étaient censées renoncer à tout ce qu'il y avait d'individuel en entrant dans la clôture<sup>44</sup>.

Dans le cas de notre échange épistolaire, l'amitié qui existait entre les deux femmes permettait une correspondance d'une nature ouverte, et l'abbesse n'hésite pas à solliciter l'avis de sa correspondante quand elle envoie des lettres à d'autres. Dans la même lettre de novembre 1682, l'abbesse écrit : « Voilà une lettre pour la maison des esprits\* [l'abbave de Haute-Fontaine] que je n'ose envoyer sans votre avis. » D'ailleurs, la lettre n'a parfois pas qu'un seul destinataire<sup>45</sup>. Nous avons un exemple très intéressant de ce phénomène dans la lettre du 23 février 1683, puisque l'abbesse l'adresse ainsi : « À Madame, Madame de Fontpertuis. Pour lui être lue par M<sup>lle</sup> Gallier ». M<sup>me</sup> de Fontpertuis est malade, et n'est pas en mesure de lire sa correspondance, mais cela n'empêche pas la continuation de celle-ci. Une remarque, pourtant, sur cette suscription: le choix de désigner explicitement M<sup>lle</sup> Gallier comme lectrice indique que l'abbesse exclut donc tout autre lecteur possible : l'aspect privé de la lettre est finalement renforcée par cette suscription. Et pourtant, ailleurs dans la correspondance, nous voyons que les lettres d'autres personnes sont échangées par les deux amies. Pour des raisons pratiques, tout d'abord, pour gagner du temps. C'est le cas le 6 novembre 1682 : « Je vous adresse plusieurs lettres toutes ouvertes pour ne rien répéter. » En août 1682, l'abbesse écrit : « Voici une lettre que l'on a décachetée pour me la montrer et que je pensais accompagner d'une que je devais écrire à M. de Vivarais [c'est-à-dire Matthieu Feydeau] ». Il semble aussi que les deux amies partagent les lettres de leur réseau de correspondants communs, car en septembre 1682, l'abbesse envoie à M<sup>me</sup> de Fontpertuis un billet qu'elle a reçu la veille, vraisemblablement d'Antoine Arnauld ou de l'un de ses compagnons à Delft.

<sup>43.</sup> Lettre du 15 juin 1683.
44. Voir le ch. XIX sur la pauvreté dans les *Constitutions de Port-Royal*.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup>. Voir la lettre du 15 juin 1683.

La lettre des tiers occupe ainsi une place non négligeable dans la correspondance : c'est un objet envoyé, reçu, lu et relu, touché et partagé par les deux amies. C'est un espace commun, qui est surtout intéressant pour son rapport quasi identique à Angélique de Saint-Jean et à M<sup>me</sup> de Fontpertuis : c'est-à-dire que les deux femmes occupent le rôle de lectrice de la lettre du tiers. Elles vivent donc une même expérience, qui leur permet d'imaginer en lisant la réaction de l'autre, et dans cette action d'imaginer, rendre plus présent, au moins dans cet espace commun de la lettre du tiers, l'ami absent. Le 6 novembre 1682, l'abbesse écrit à la veuve :

Je vous envoie une lettre qui vous fera comprendre ce que je veux dire et qui vous fera gémir de voir à quel point sont abandonnés à la faiblesse ceux qui abandonnent la grâce de Jésus-Christ qui est notre force.

La lettre du tiers ici a un rôle pédagogique, utilisée pour renforcer le point de vue de l'épistolaire.

C'est peut-être ce rôle-là de la lettre qui a le plus évolué de la correspondance privée de l'âge classique : le rôle de la lettre comme document authentique donnant l'avis de son épistolaire. Je voudrais m'arrêter un moment sur une lettre d'Angélique de Saint-Jean qui explique justement ce processus. L'abbesse écrit à sa destinataire le 28 décembre 1682 pour lui parler de « la pauvre M<sup>me</sup> de Helmestad », qui, rentrée à Paris, se trouvait dans la « misère » et des « souffrances » à cause des calomnies qu'on répandait sur sa vie soi-disant scandaleuse. Il paraît que M<sup>me</sup> de Fontpertuis connaissait cette dame ; Angélique de Saint-Jean lui demande d'intervenir :

Il serait donc à propos, à ce que l'on m'a dit, que vous prissiez la peine d'écrire un billet qui se put montrer à quelqu'un de vos amis où vous témoignassiez ce que vous savez de la conduite et de la sagesse de cette personne pour détruire cette calomnie.

Il est évident que cette lettre ne serait pas une lettre privée. Malheureusement, nous n'en avons pas de trace, car il aurait été d'une utilité première de voir la manière dont  $M^{me}$  de Fontpertuis aurait traité une telle tâche, quelle aurait été la mise en scène, le contenu, ainsi que l'étendue du public. Il convient donc de remarquer que c'était

surtout la fonction de la lettre qui la définissait comme privée ou non. D'ailleurs, Angélique de Saint-Jean pousse la notion de lettre privée à son extrémité quand elle envoie le billet d'un tiers à son amie « pour le brûler » quand elle l'aura vu<sup>46</sup>.

#### La maladie, obstacle à la lettre

Pour revenir à l'envie d'écrire, celle-ci peut aussi être coupée dans un autre contexte, celui de la maladie du destinataire. Ainsi en février 1683, M<sup>me</sup> de Fontpertuis est extrêmement malade. Angélique de Saint-Jean lui écrit pour lui dire : « La peinture que mon frère [Arnauld de Luzancy] m'a faite, de l'extrême faiblesse où il vous a vue, m'ôte, ma très chèr[e] sœur, l'envie de vous parler par écrit ». Elle s'inquiète à propos de l'état de la malade, et elle a sans doute peur de contribuer à sa peine en lui envoyant une lettre à lire, tâche trop lourde et trop distrayant, comme nous avons déjà vu : souvenons-nous que M<sup>lle</sup> Gallier eut ordre de lire l'une des lettres pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Écrire à un malade est vue comme un acte d'amour propre ; mais l'abbesse de Port-Royal ne réussit pas toujours à résister au désir de contacter son amie. Sa lettre du 13 février 1683 à sa destinataire nous révèle plus clairement ses émotions partagées lors de ce dilemme :

Je n'osais vous écrire, ma très chère sœur, car vous êtes si vive dans le cœur et votre corps est si faible que tout vous fait impression, et en l'état où vous êtes, vous n'êtes guère capable d'émotion non plus que de remuement. Cependant, on me mande que vous le désirez, et c'est encore un mouvement que ce désir, je ne puis donc résister davantage au mien et je cède au vôtre, ma très chère sœur, mais ce ne sera pas pour vous dire ici ce que l'on pense et ce que l'on sent sur tout ce que vous souffrez, ou plutôt c'est pour vous dire ce que la foi vous doit faire penser, et à nous aussi, de la grâce que Dieu vous fait de souffrir.

La lettre à la malade est donc écrit avec hésitation, son sujet est borné à la maladie et à la meilleure manière d'y faire face, et sa longueur est limitée : cette même lettre du 13 février conclut ainsi :

.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup>. Lettre du 12 septembre 1682.

Je n'oserais prendre une autre feuille, je me reproche d'avoir empli celle-ci. Une trop grande lettre vous peut être plus chargeante\* qu'un grand bouillon, faites un peu d'effort pour les prendre, ma chère sœur, et pensez que j'en suis soutenue plus que vous-même.

Angélique de Saint-Jean ne résiste pas à glisser quelques conseils pratiques à sa correspondante avant de finir sa lettre pourtant déjà trop longue.

#### Angélique de Saint-Jean et sa lettre

Pour conclure notre examen de la lettre d'Angélique de Saint-Jean, considérons son point de vue sur l'épistolaire. Quel est son avis sur la lettre ? Étant donné que celle-ci est un thème majeur de la correspondance, Angélique de Saint-Jean ne manque pas de livrer ses pensées à propos de ce moyen de communication dont elle se sert pour rester en contact. L'abondance de cette correspondance est notre première témoignage : elle atteste le désir et/ou la nécessité des deux amies de rester en contact par écrit. Peut-être le plus évident dans les lettres est le désir de lire l'autre, le désir d'avoir de ses nouvelles, mais aussi, sans doute, d'avoir le plaisir de se perdre dans l'écriture à l'autre pour oublier momentanément la distance qui les sépare. Ce désir d'écrire se manifeste, par exemple, lorsque M<sup>me</sup> de Fontpertuis se prépare à partir en pèlerinage en août 1678 à la tombe de saint Bernard à Clairvaux. Angélique de Saint-Jean la prie :

Je me promets que vous nous apprendrez des nouvelles de M<sup>me</sup> votre sœur [Louise-Marie Crespin du Vivier]. Je vous en supplie très humblement et de nous envoyer par écrit l'adresse par laquelle on pourra vous écrire pendant votre absence.

Elle avoue dans une lettre de décembre 1682 que la séparation, sans la possibilité de correspondre, la rend encore plus difficile. Dans cette lettre, elle écrit à propos de Nicolas Le Tourneux qui se retire dans son prieuré de Villiers à cette époque : « De quelle manière donc parle-t-il de cette séparation comme si elle devait être telle que l'on n'eût plus nul commerce ? Cela serait bien dur, l'entend-t-il ainsi ? » Ce moyen de communication qu'est la correspondance est apprécié par l'abbesse. Toutefois,

elle fait souvent allusion à ses limites. Ainsi, elle remarque en juillet 1682 qu'« une lettre vivante vaux mieux qu'un méchant billet [qu'elle n'a] pas le loisir d'écrire », et elle commence sa lettre du 20 octobre 1682 en disant : « Je ne vous dirai pas aujourd'hui, ma très chère, toutes mes pensées sur bien des choses, vous les apprendrez par une autre voie, car on s'explique mieux sur des desseins d'ouvrages de vive voix que par écrit », ce qui démontre qu'à son sens, l'entretien personnel avec sa correspondante est préférable à l'entretien épistolaire par lettre. D'ailleurs, c'est l'espoir de l'entretien à vive voix qui coupe parfois la lettre. Le 7 octobre, l'espérance de voir prochainement son amie lui fait écrire : « J'aurais mille choses à vous écrire si je n'espérais\* pas de vous les dire. » La lettre du 18 août 1682 s'ouvre avec une pensée similaire, mais qui va plus loin dans ses implications : « L'espérance d'avoir l'honneur de vous voir m'ôte l'envie de vous écrire, si ce n'est pour raisonner sur le voyage de demain ». L'allusion à «l'envie » de correspondre nous montre, paradoxalement, à quel point la lettre est au contraire une nécessité, puisqu'il est préférable d'annuler sa rédaction en faveur d'un entretien à vive voix. Cet avis se manifeste aussi dans sa lettre du 28 décembre 1682, que l'abbesse commence en posant une question : « Est-ce la peine de vous lasser à lire de longues lettres ? » Elle se répond : « Je crois qu'on vous en peut épargner le temps et à moi celui d'écrire beaucoup, ayant peu de chose qui mérite de vous être mandé\* mais beaucoup que j'aimerais bien à vous dire. » L'épistolaire établit clairement sa préférence de dire au lieu d'écrire ; néanmoins, elle poursuivit : « On m'en a seulement demandé une dont je me dois acquitter, c'est de vous parler de la pauvre M<sup>me</sup> de Helmestad ». S'acquitter, qui relève du lexique de la dette financière, un choix de mot nous renseigne sur l'attitude de notre abbesse envers la rédaction de la lettre : dette, devoir, obligation. D'ailleurs, la lettre est parfois bornée lorsqu'Angélique de Saint-Jean juge la vive voix du messager plus efficace, plus discret, plus clair ou tout simplement supérieure à sa propre voix écrite : « Le porteur vous dira une nouvelle que vous désiriez d'apprendre » ; « Le porteur vous en dira davantage » ; « Le porteur dira le reste ». Tout en nous informant sur l'attitude d'Angélique de Saint-Jean envers les différents rôles de l'écrit et de l'oral, ces interjections nous montrent d'autres limites : celles qui nous sont imposées, à nous, lecteurs. Il est impossible de savoir ce que dira le porteur ; ainsi de nombreuses allusions dans les lettres restent non éclaircies parce que nous n'avons à notre disposition que la moitié de la conversation, celle d'Angélique de Saint-Jean, et que cette moitié n'est même pas forcément complète. Il y a des lacunes — comme celles qui seront remplies par le porteur ; il y a aussi d'autres aspects qui ne nous permettent pas de tout comprendre, et qui nous laisse parfois, voire souvent, dans la position de devoir faire des hypothèses.

Quant à son avis sur *sa* lettre, l'abbesse de Port-Royal en écrit assez longuement à ce sujet le 12 août 1682. Suite à un malentendu survenu à cause de l'une de ses lettres, elle dit :

Je vois que c'est à moi à vous faire des excuses de vous avoir donné cette peine avant que je l'aie reçue de vous, et cela par mon galimatias que je ne prévis point qui pût donner cette pensée. Je ne veux plus de ce style, il est trop guindé, et avec vous, vous êtes trop bonne pour ne parler pas simplement et sans cérémonie, mais je serais bien aise d'apprendre à mieux écrire, car en vérité, je m'abandonne si fort à la griffonnerie\* qu'on ne sait plus ce que c'est que mon caractère. Si j'avais du temps, toute vieille que je suis, j'apprendrais encore quelque chose, mais à peine en aurai-je assez pour apprendre à bien mourir, et j'aime bien mieux y donner tout mon loisir et mon travail même.

Il est intéressant de noter que, tout en regrettant son style et son écriture, Angélique de Saint-Jean juge qu'il y a une priorité plus importante que celle de bien écrire : « bien mourir ».

Nous avons regardé dans cette première partie l'effet des facteurs extérieurs sur la lettre. Nous allons maintenant examiner de plus près l'intérieur de la lettre, et l'amitié qui se manifeste sous la plume d'Angélique de Saint-Jean.

## Une amitié entre femmes

### Les commissions et les échanges

Au risque d'exprimer l'évidence, écrire une lettre coûte toujours « du temps et de l'effort<sup>47</sup> ». Personne ne reconnaît cette vérité plus que le correspondant du destinateur, lui-même épistolaire. Le fait même de prendre la plume pour rédiger quelques lignes montre un engagement envers son destinataire. Angélique de Saint-Jean remercie sa correspondante dans sa lettre du 12 août 1682 :

En vérité, vous suffisez aux petites choses et aux grandes tout à la fois, comment aurais-je cru que vos grandes affaires, et qui vous ont coûté tant de pas et tant d'argent ces derniers temps, ne vous eussent point ôté de l'esprit le reliquaire et la tapissière ? Et cependant, vous prenez la peine, ma très chère sœur, de m'écrire là-dessus tout de même\* que si vous n'aviez que cela à faire.

Les commissions se révèlent d'ailleurs comme un thème majeur de la correspondance. Nous avons vu que M<sup>me</sup> de Fontpertuis rend service à l'abbesse en adressant des lettres à divers destinataires de celle-ci ; elle accomplit aussi d'autres commissions pour Angélique de Saint-Jean et pour les religieuses. La veuve jouit d'une liberté que les religieuses derrière la clôture ne connaissent pas. Ainsi c'est elle qui leur procure et envoie des tissus pour des ouvrages de tapisserie. Le 15 juillet 1682, Angélique de Saint-Jean écrit à propos d'un ouvrage en cours : « Il y a trois ou quatre sortes de bordures dessinée[s] : que la tapissière fasse un échantillon de toutes, et nous choisirons. » Cet ouvrage sera mis en valeur un mois plus tard, lors d'une procession au monastère pour accueillir la châsse de saint Bernard, amenée par plusieurs religieux de Saint-Victor. Le *Journal de Port-Royal* fait une allusion à « une crédence [...] couverte du tapis neuf de M<sup>me</sup> de Fontpertuis » dans sa description de cette procession du 19 août 1682<sup>48</sup>. Sa correspondante travaille aussi à d'autres ouvrages pour les religieuses, par exemple, au reliquaire qui accueillera les reliques présentées au monastère en 1681 par Jean de Neercassel. Le 5 octobre 1682.

<sup>48</sup>. BNF, f. fr. 17779.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup>. Jean Leclercq, *L'amour des lettres et le désir de Dieu*, Paris, Cerf, 2008 (1ère éd. 1957), p. 171.

Angélique de Saint-Jean lui envoie des instructions détaillées sur la manière de procéder :

j'ai seulement, ma très chère sœur, à vous supplier de faire faire la croix d'argent qui doit porter la croix de diamants. J'en envoie à peu près la grandeur et la forme, et j'envoie aussi la croix de diamants parce que je craindrais que l'on ne perçât pas juste l'endroit où il faut que les vis entrent. Vous ferez, s'il vous plaît, comprendre qu'il faut que cette croix d'argent se mette à vis dans cette petite cheville de fer qui entrera dans la pomme de bois du reliquaire. Cette croix d'argent doit être assez mince : quand elle ne sera pas plus épaisse qu'une pièce de quinze sols, il me semble que cela suffira, car ce n'est que pour porter l'autre qui relève assez.

La correspondance est donc un endroit où les deux femmes peuvent partager un amour des tâches manuelles, et ceci ajoute à l'aspect pratique de la correspondance ainsi qu'à son utilité. Notons aussi que l'envoi régulier d'objets contribue sûrement à rapprocher destinateur et destinataire : l'autre est absent mais l'objet envoyé remplit, au moins partiellement, cette absence par une présence matérielle.

Nos correspondantes n'échangent pas seulement des services pratiques, elles échangent également des cadeaux. Angélique de Saint-Jean écrit, le 12 septembre 1682, que : « Cet extrait que vous m'avez envoyé de la vie d'un saint, dont l'exemple éclaira ses ennemis et convertit son juge, m'a ravie ». D'autres présents arrivent à percer les murailles du monastère de Port-Royal des Champs. À chaque fois, la réception de ceux-ci nous indique des renseignements précieux sur l'état d'esprit de l'abbesse et la culture de pauvreté qui règne dans la clôture. Quand les religieuses reçoivent des étrennes de la part de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, l'abbesse répond le 28 décembre 1682 :

Je vous dois autant de remerciement[s] qu'il y a de pièces dans le présent que j'ai reçu de votre part, ma très chère sœur, dont Guérinet, qui achète bien, estimait que la seule grande boîte contenait pour dix pistoles de marchandise. [...] Mais les rochers ne sont pas [l'ouvrage de vos filles] et vous ont coûté de l'argent, aussi bien que tant de confitures qui me font honte, car les pauvres ne devraient pas être dans cette abondance. On m'a dit, ma très chère sœur, que vous aviez dit que s'il y en avait qui ne nous accommodasse pas, on les pourrait changer, c'est ce qui fait prendre la liberté de renvoyer l'écorce de citron dont on use peu et dont nous avons encore de l'année passée. Si vous trouvez bon qu'on ait du cotignac à la place, cela est plus utile aux malades et coûtera moins.

Le présent envoyé pour faire plaisir est ramené au niveau pratique par l'abbesse, qui garde toujours un œil sur la piété et le porte-monnaie. Le cadeau arrive à pénétrer

dans la clôture physique du monastère, mais a plus de mal à percer dans la pauvreté imposée aux religieuses par les *Constitutions de Port-Royal*.

### La culture

Les lettres d'Angélique de Saint-Jean à M<sup>me</sup> de Fontpertuis forment une correspondance extraordinaire. Nous avons vu dans l'introduction plusieurs contemporains mentionner les capacités intellectuelles de l'abbesse de Port-Royal. Grâce aux correspondances adressées à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, nous pouvons déduire que celle-ci était également une femme très éduquée. Quoique les sujets de ces lettres entre les deux femmes soient souvent ordinaires, nous avons parfois le privilège de voir des aperçus d'une vie culturelle, et ceci en dépit de la clôture monastique qui séparait les religieuses de Port-Royal du monde extérieur. En premier lieu, la profusion de citations, d'allusions et de réminiscences bibliques, ainsi que patristiques, nous indiquent le niveau d'éducation élevé et la culture hors norme de la mère Angélique de Saint-Jean. Nous ne pouvons pas affirmer le même constat pour sa destinataire, la correspondance étant à sens unique, mais il nous est possible, au moins, de constater que l'absence de traduction des citations latines, et les allusions et réminiscences constantes sans source explicatives, pourraient indiquer une certaine connaissance du latin et des textes bibliques et patristiques chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Il y a aussi un partage matériel de la culture ecclésiastique, puisqu'Angélique de Saint-Jean envoie à sa correspondante « un salut double » ou « le martyrologe » ainsi que d'autres objets de culture<sup>49</sup>. Avec la Bible et les pères de l'Église, Angélique de Saint-Jean fait allusion à d'autres sources comme l'Imitation de Jésus-Christ de Thomas a Kempis et les Heures de Port-Royal, une traduction de Le Maistre de

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup>. Lettres du 4 août et du 7 décembre 1682.

Sacy<sup>50</sup>. D'ailleurs, selon le témoignage de l'abbesse dans une lettre du 15 avril 1683, les religieuses relisent leurs «bons livres»<sup>51</sup>. Il est évident que la culture a su pénétrer à l'intérieur de la clôture monastique. Angélique de Saint-Jean était très au courant des nouveaux ouvrages publiés, faisant allusion au bréviaire de Claude de Vert, et à la quatrième édition d'un ouvrage de l'homme qui « ne sait pas qu'on réimprime son livre avec beaucoup de corrections »<sup>52</sup>. Les origines et le milieu d'Angélique de Saint-Jean doivent peser dans son accès à la culture religieuse de son temps. Son oncle, Antoine Arnauld, était l'un des théologiens le plus illustres du XVII<sup>e</sup> siècle, et un auteur prolifique. Son cousin, Le Maistre de Sacy, fit une traduction de la Bible qui connut un grand succès jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Or ces deux hommes étaient ses confidents et ses correspondants. Le père d'Angélique de Saint-Jean, Robert Arnauld d'Andilly, était un traducteur éminent, lui aussi, faisant notamment un grand succès avec les Confessions de saint Augustin. En outre, Angélique de Saint-Jean eut sa propre expérience d'auteur et d'éditeur, lançant, avec son cousin Antoine Le Maistre, le projet de recueillement des témoignages des religieuses au début des années 1650, et écrivant sa Relation de captivité en 1665. Linda Timmermans explique :

presque toutes les moniales prirent la plume pour rapporter leurs interrogatoires, les plus zélées pour écrire des professions de foi, des relations de captivité, des *Effusions de cœur*, des histoires et de journaux de PR Pour les moniales, l'écriture n'était plus une activité pieuse, mais un moyen pour témoigner, et pour défendre une cause<sup>53</sup>.

Ce contexte de la persécution de Port-Royal a donc contribué à façonner la vie d'auteur d'Angélique de Saint-Jean. Ce travail sera publié en trois volumes en 1642,

-

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup>. Allusions le 13 février et le 2 juin 1682 à l'*Imitation de Jésus-Christ* de Thomas a Kempis ; allusion le 9 décembre 1682 à Guy Du Faur, seigneur de Pibrac, *Les quatrains du seigneur de Pybrac*... (Paris, veuve Lucas Breyer, 1583) ; allusion le 22 octobre 1682 à J. Dumont (pseudonyme pour Le Maistre de Sacy), *L'Office de l'Église de la vierge en latin et en français avec les hymnes traduites en vers*, Paris, P. Le Petit, 1650.

traduites en vers, Paris, P. Le Petit, 1650.

51. Selon Angélique de Saint-Jean, « la règle que M. de Saint-Cyran nous a donnée pour les livres, [est de] choisir toujours plutôt ceux dont les auteurs sont saints » (« Idée des écrits de la Mère Angélique de Saint-Jean, éd. Clémencet, Utrecht, 1760, t. III, p. 393).

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup>. Lettres du 2 décembre 1682 et du 16 novembre 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup>. Timmermans, *op. cit.*, p. 797.

connu comme les *Mémoires d'Utrecht*<sup>54</sup>. D'ailleurs, dans sa correspondance avec M<sup>me</sup> de Fontpertuis, la religieuse fait plusieurs allusions vingt ans plus tard à des Mémoires qu'on lui a demandé d'écrire, et elle dit baser sa propre version sur des Mémoires d'une autre personne, non identifiée<sup>55</sup>. Nous n'avons pas pu élucider cette affaire, mais la rédaction de ces Mémoires par l'abbesse de Port-Royal nous renseigne sur sa vie culturelle. Elle donne son avis sur l'écriture des Mémoires, disant qu'elle n'a « point d'envie de donner [s]es histoires », préférant les laisser vieillir avant de les imprimer<sup>56</sup>. En ceci, il n'y a rien d'inhabituel, puisque les Mémoires au xvII<sup>e</sup> siècle « se présentent comme le genre de l'âge mûr »<sup>57</sup> (bien qu'Angélique de Saint-Jean meure moins de trois mois après avoir écrit cette lettre).

Les écrits n'étaient pas les seules manifestations de culture dans les lettres, puisque M<sup>me</sup> de Fontpertuis avait un penchant pour la musique<sup>58</sup>, et Angélique de Saint-Jean fait allusion aussi aux hymnes de Jean-Baptiste de Santeuil<sup>59</sup>, poète et ami du monastère qui y rendait visite pour écouter les religieuses chanter ses hymnes. La tapisserie est aussi mentionnée, M<sup>me</sup> de Fontpertuis étant particulièrement douée. En novembre 1682, celle-ci envoie un tableau à l'abbesse – dit n'avoir « rien vu de plus agréable que ce tableau » –, un cadeau à présenter à M<sup>lle</sup> de Vertus. <sup>60</sup> Il y eut aussi l'échange des livres, et en particulier ceux d'Antoine Arnauld importés depuis les Pays-Bas espagnols. Émile Jacques a très bien exposé les détails de cette affaire<sup>61</sup>, qui menèrent à l'emprisonnement de trois amis de Port-Royal, la perte de leur confesseur pour les religieuses de Port-Royal, et entache la réputation d'Antoine

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup>. Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal et à la vie de la révérende Mère Marie Angélique de Sainte-Magdeleine Arnauld, réformatrice de ce monastère, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1742, 3 vol.

<sup>55.</sup> Lettre du 11 novembre 1683.

<sup>56</sup> Ihid

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup>. Emmanuèle Lesne, *La poétique des mémoires (1650-1685)*, Paris, H. Champion, 1996, p. 15.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup>. Voir les lettres du 13 juillet et du 4 août 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup>. Lettre du 16 août 1683.

<sup>60.</sup> Lettre du 8 novembre 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup>. Émile Jacques, *Les années d'exil d'Antoine Arnauld: 1679-1694*, Louvain, Publications universitaires de Louvain: Nauwelaerts, 1976, p. 305-315.

Arnauld auprès du pouvoir royal. Angélique de Saint-Jean mentionne dans ses lettres à cette époque deux ouvrages du « Grand Arnauld ». L'une des allusions est une demande à sa correspondante de procurer les deux parties de l'*Apologie pour les catholiques* pour la princesse Palatine, qui souhaite les acheter<sup>62</sup>, et de les porter chez M<sup>me</sup> de Saint-Loup. Ceci est un exemple de plus de l'intervention de M<sup>me</sup> de Fontpertuis dans les affaires de ses amis à Port-Royal et en exil aux Pays-Bas espagnols. La deuxième allusion est plus brève : Angélique de Saint-Jean « envoie les *Idées* » à sa correspondante<sup>63</sup>. Il s'agit *Des vrayes et des fausses Idées contre ce qu'enseigne l'auteur de la "Recherche de la vérité"* d'Antoine Arnauld qui venait de paraître<sup>64</sup>. L'auteur correspondait régulièrement avec les deux femmes. Est-ce que l'une ou l'autre des deux femmes ont lu cet ouvrage ? Il est possible, voire probable, que oui, ainsi que d'autres écrits d'Arnauld. Après tout, c'était leur correspondant et leur ami.

Il y a d'autres ouvrages dont nous sommes plus certains du sort, par exemple, les *Instructions chrétiennes* du duc de Luynes (publiées sous le pseudonyme du sieur de Laval)<sup>65</sup>. L'auteur, le duc de Luynes fut lié à Port-Royal depuis les années 1650, construisant à côté de Port-Royal des Champs le château de Vaumurier pour lui et pour sa femme afin qu'ils s'y retirent. Il devint veuf en septembre 1651, et malgré ses bonnes intentions, sa retraite ne dure pas : il retourne à une vie mondaine pour se remarier deux fois, tout en restant en contact avec Port-Royal. D'ailleurs, deux de ses filles de son deuxième mariage furent pensionnaires au monastère des Champs, avant d'en être expulsées en mai 1679 quand la persécution reprit. Tout aussi digne d'attention que l'identité de l'auteur est la date de publication. En envoyant les

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup>. Lettre du 23 septembre 1682 ; Antoine Arnauld, *Apologie pour les catholiques, contre les faussetez et les calomnies d'un livre intitulé la Politique du clergé*, Liège, veuve Bronkart, 1682

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup>. Lettre du 4 septembre 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup>. Publiées à Cologne, N. Schonten, 1683

<sup>65.</sup> Lettres du 5 et du 6 août 1682.

ouvrages à sa destinataire, Angélique de Saint-Jean avoue : « II y a longtemps que j'aurais dû vous l'avoir envoyé, mais les derniers volumes n'étaient pas achevés d'imprimer. » Les amis de Port-Royal, en l'occurrence, Le Maistre de Sacy, ont accès aux dernières éditions : il se peut même que Le Maistre de Sacy ait reçu l'ouvrage des mains du duc de Luynes. Ce qui frappe peut-être le plus, c'est de constater que dans le cas d'Angélique de Saint-Jean, la clôture n'est pas un obstacle à la culture. Grâce au réseau d'amis cultivés et puissants du monastère et de la famille Arnauld, l'abbesse jouit d'une vie culturelle qu'elle est libre de partager avec ses amis et ses correspondants.

# La lettre et les conseils pratiques

L'amitié au XVII<sup>e</sup> siècle n'est certainement pas désintéressée, et nous en avons souvent la preuve dans les lettres d'Angélique de Saint-Jean. L'une des fonctions de la lettre est l'échange : de nouvelles, de conseils, de choses matérielles. Angélique de Saint-Jean donne des conseils nombreux et divers, pratiques et spirituels. Elle conseille M<sup>me</sup> de Fontpertuis sur divers aspects pratiques de sa vie, dont sa santé. Ce sont ces conseils en particulier qui montre la lutte continuelle entre les deux femmes concernant la santé fragile et usée de la veuve. L'exaspération d'Angélique de Saint-Jean, mélangée avec des conseils pratiques, se fait entendre dans ce passage :

Faut-il encore que j'aie le chagrin d'être obligée de vous reprocher que vous ne faites guère d'état\* de mes plus instantes prières ? Je vous avais demandé en grâce que l'on vous fît de bon potage, au moins, et vous en mangez toujours de celui que je ne crois pas même assez bon pour des gens, car je pense que la plupart du temps il n'y a pas de viande, ou si peu qu'il ne le faut pas compter<sup>66</sup>.

Elle lui donne des conseils aussi au sujet de la sante de son fils. Le 15 août 1682, pendant la maladie apparemment contagieuse d'un ami de sa correspondante, Angélique de Saint-Jean avertit : « Ne mettez point les meubles chez vous, ils

.

<sup>66.</sup> Lettre du 15 novembre 1682.

conservent l'air longtemps. Vous avez à conserver M. votre fils ». L'éducation de son fils vaut bien aussi quelques avertissements. En 1682, à propos du choix du collège de Grassins pour l'éducation de son fils, Angélique de Saint-Jean raconte : « mon neveu que j'entretins fort hier et qui me satisfit beaucoup, me dit franchement que de tous ses compagnons, il n'en voit pas un dont l'exemple et la compagnie soit utile »<sup>67</sup>. Et en mai 1682, anxieuse d'aider sa correspondante à trouver un logement commode à Paris, elle lui écrit au sujet d'« une portion de logis à louer dans la rue d'Enfer chez M. Santeuil » qu'on a proposée pour « nos gens », mais qui est trop grande<sup>68</sup>. Cependant, elle la propose à son tour à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, avec la remarque : « nous nous accommoderions\* peut-être bien ensemble, et ce serait un adoucissement à notre séparation d'avoir une correspondance si immédiate ». La singulière importance de l'échange épistolaire des deux femmes est mise en évidence dans cette phrase. Cet échange est un échange vivant, une conversation décalée par laquelle l'abbesse de Port-Royal répond aux divers aspects de la vie de sa correspondante. Malgré l'absence qui rend la correspondance nécessaire, les amies demeurent au courant de ce qui se passe dans la vie de l'autre.

# La vie monastique dans la correspondance

Les affaires du monastère sont un grand thème de la correspondance, ainsi que les nouvelles plus largement. Angélique de Saint-Jean donne de ses nouvelles, en demande de sa destinataire et de son entourage, et lui demande parfois de découvrir ou de confirmer certains événements. En effet, les religieuses ne sont pas en mesure de confirmer les nouvelles qu'elles reçoivent. Ainsi, en octobre 1682, Angélique de Saint-Jean parle d'une nouvelle inquiétante :

-

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup>. Lettre du 16 juin 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup>. Lettre du 8 mai 1682.

Mais à propos, je vous supplie en passant dans le faubourg Saint-Jacques de contempler ce prétendu beau bâtiment qu'on nous dit qu'on fait à Port-Royal [de Paris] pour nous y renfermer, je m'en fierai à vos yeux et non à tou[t] ce que l'on en dit en l'air les uns d'une façon, les autres d'une autre. Il est sûr que l'on bâtit au Val-de-Grâce, peut-être que l'on prend l'un pour l'autre<sup>69</sup>.

Cette nouvelle est à moitié vraie, puisqu'il y a en effet des travaux de reconstruction en cours de plusieurs bâtiments à Port-Royal de Paris. Cependant, il s'agissait de rendre les bâtiments plus sûrs, et non d'y enfermer les religieuses « non signeuses » de Port-Royal des Champs. Pour les religieuses, la vie derrière la clôture apporte ses propres défis à la fonction parfois unique de la lettre. Angélique de Saint-Jean commence sa lettre du 26 juillet 1682 : « Comme nous n'avons rien appris depuis trois jours qu'il n'est venu personne, nous n'avons rien à dire ». Le 5 octobre 1682, elle écrit : « Je sais fort peu ce qui se passe au vrai, mais je crains fort que nous n'en apprenions rien de bon quand on nous mandera\* des nouvelles ». Cet état épistolaire est donc un état d'attente – attente des nouvelles, attente du départ du courrier, attente de la confirmation de nouvelles – et ce n'est pas un état idéal pour un épistolaire. D'ailleurs, comme nous l'avons vu, recevoir des nouvelles ne garantit pas qu'elles soient fiables, et Angélique de Saint-Jean dit plus d'une fois qu'elle attendra une nouvelle par une autre voie avant d'y donner créance. Mais même si on ne peut pas donner des nouvelles, on peut toujours écrire pour en procurer. Ainsi les lettres sont souvent des supplications de nouvelles de la santé de M<sup>me</sup> de Fontpertuis ou de son fils. Angélique de Saint-Jean reconnaît cette situation quand elle écrit :

Ce n'est uniquement, ma très chère sœur, que pour vous dire que tout se porte bien, de peur que si vous ne voyiez de lettres de personne, cela ne vous donnât quelque défiance<sup>70</sup>.

L'absence de lettre est donc mauvais présage, mais il en va de même pour la lettre reçue : Angélique de Saint-Jean dit qu'elle craint de recevoir des nouvelles au cas où elles sont mauvaises. Mais les nouvelles, et surtout le manque de nouvelles, peuvent aussi être un sujet de reproche. Ainsi le 7 octobre 1682, l'abbesse conclut sa lettre

-

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup>. Lettre du 7 octobre 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup>. Lettre du 22 avril 1682.

avec les lignes suivantes : « [il] y a [un] siècle que nous n'avons eu des nouvelles [de Fontpertuis], c'est-à-dire depuis samedi, ce me semble ». Il semble aussi que M<sup>me</sup> de Fontpertuis évite de donner des nouvelles de sa santé quand elle va mal. Antoine Arnauld et sa nièce ne manquent pas de le lui reprocher. Les nouvelles sont un moyen pour les correspondants de combler l'absence : elles parlent des nouvelles dans leur cercle de proches et d'amis. Par exemple, en 1682, Angélique de Saint-Jean tient son amie au courant tout au long de la maladie de la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet, autre correspondante de la veuve.

Si la nouvelle est l'une des fonctions principales de la lettre, la maladie est l'un des thèmes principaux des nouvelles. La maladie de sa correspondante d'abord, et dans le cas de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, les lettres qui se suivent révèlent une santé fragile et une obstination de sacrifier une mode de vie austère afin de se soigner correctement. Des avis, des reproches, des conseils coulent de la plume d'Angélique de Saint-Jean. Nous voyons l'exaspération de l'abbesse devant l'inquiétude excessive, à son sens, de sa correspondante dès que la religieuse tombe malade. La santé de Louis-Augustin de Fontpertuis est aussi fragile que celle de sa mère, et elle est souvent évoquée au cours de la correspondance, où Angélique de Saint-Jean ménage une sympathie raisonnable avec sa correspondante et une soumission à la volonté de Dieu. Selon elle, la la meilleure chose qui puisse nous arriver est la mort et la vie éternelle. Nous reviendrons aux thèmes de la maladie et de la mort dans notre troisième partie de cette introduction.

### Persécution et politique

Pour revenir à l'affaire du trafic de livres, Angélique de Saint-Jean se sert d'une litanie de pseudonymes et de code chiffré dans la correspondance, preuve de

l'aspect non privé de la lettre, à partir de 1679, et surtout en 1682. Suite à la fin de la Paix de l'Église, Port-Royal et les amis du monastère sont surveillés de près. Afin de pouvoir communiquer en toute sûreté, le réseau épistolaire a recours à de nombreux pseudonymes, rendant ainsi difficile pour leurs ennemis (et pour les chercheurs de nos jours) d'éclaireir le sujet et les personnes dont il s'agit. L'étude d'Émile Jacques sur les Années d'exil d'Antoine Arnauld nous a été d'une aide précieuse pour comprendre ces pseudonymes<sup>71</sup>; tout aussi utile est le Lexicon Pseudonymorum Jansenisticorum<sup>72</sup>, même s'il est à regretter que nous n'avons eu ni le temps ni les ressources nécessaires pour vérifier chaque source, souvent en forme manuscrit et localisée dans des bibliothèques étrangères. Quant au code chiffré utilisé par les deux amies, il demeure impénétrable à ce jour. Les allusions chiffrées ont donc rempli leur fonction de confidentialité. La fréquence du code et des pseudonymes dans la correspondance nous indique l'importance de M<sup>me</sup> de Fontpertuis dans le noyau du cercle des amis de Port-Royal. Elle joue souvent le rôle d'intermédiaire dans des affaires des religieuses, ou pour les amis de Port-Royal. Elle faisait partie du réseau du trafic de livres, et elle a accueilli chez elle plusieurs pensionnaires ou postulantes de Port-Royal, dont Olympe Le Maistre de Saint-Elme, nièce de Le Maistre de Sacy. De plus, elle conserve chez elle des documents importants appartenant aux religieuses de Port-Royal, car le monastère, qui inspire la méfiance au pouvoir royal au moment de la reprise de la persécution en 1679, n'est plus un endroit sûr. Ainsi, en avril 1680, Angélique de Saint-Jean écrit : « J'ai déjà besoin d'un papier qui est dans la cassette\* dans le sac étiqueté Port-Royal des Champs, c'est le brouillon de la requête à M. de Paris pour demander à dire le psautier ». Dans la lettre suivante, l'abbesse s'inquiète : « Je crains de vous donner souvent de la peine, c'est une

 <sup>71.</sup> Jacques, op. cit.
 72. Centrum voor de studie van het jansenisme, Lexicon pseudonymorum jansenisticorum : répertoire de noms d'emprunt employés au cours de l'histoire du jansénisme et de l'antijansénisme, Leuven, Bibliothek van de Faculteit der godgeleerdheid, 1989

incommodité de n'avoir pas ses papiers auprès de soi, car à toute heure, on en a affaire. » Ainsi, les aspects pratiques de cette amitié entre la religieuse et la veuve se montrent. Le statut particulier de Mme de Fontpertuis dans le réseau de Port-Royal peut être attribué, au moins en partie, à sa situation sociale, car elle est veuve. Nous allons maintenant examiner le statut de la veuve tel qu'il nous est présenté dans la correspondance d'Angélique de Saint-Jean.

#### La veuve

La viduité était un état plutôt favorable pour la femme à l'âge classique, comme l'a fait remarquer Wendy Gibson dans son étude sur les femmes au xvII<sup>e</sup> siècle. La veuve maintenait son prestige social, elle accédait à l'indépendance suite au décès de son mari, et elle pouvait même acquérir des biens financiers<sup>73</sup>. Selon la loi de coutume et la loi écrite, la période officielle de deuil durait un an – l'an vidual ou l'an de grand deuil –, et était surtout symbolisé par l'habit d'un costume de deuil<sup>74</sup>. La veuve était censée se consacrer désormais à trois tâches principales : élever les enfants de son mari, cultiver le souvenir de son mari, et rechercher sa propre sanctification<sup>75</sup>. Quoique de nombreuses veuves choisissent de se retirer dans un couvent à la mort de leur mari<sup>76</sup>, d'autres veuves n'avaient pas cette liberté. Le désir de retraite de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, auquel nous reviendrons dans prochaine partie, n'était pas compatible avec ses devoirs et ses responsabilités. Son fils de deux ans ne survit pas longtemps à son père, puisque Jacques Angran mourut le 22 mars 1674, et Jacques-Augustin le 12 juillet suivant. Le soin et l'éducation du deuxième fils, Louis, héritier du titre du seigneur et vicomte de Fontpertuis et Lailly,

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup>. Wendy Gibson, *Women in Seventeenth-Century France*, London, Macmillan, 1989, p. 87.

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup>. *Ibid.*, p. 89.

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup>. *Ibid.*, p. 91.

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup>. C'était le cas de plusieurs femmes Arnauld, notamment Catherine Arnauld, née Marion, grandmère d'Angélique de Saint-Jean, et Catherine Le Maistre, née Arnauld, tante de l'abbesse qui fit profession le même jour qu'elle, le 25 janvier 1644.

fut un premier obstacle à la retraite de sa mère. D'ailleurs, les responsabilités dans la gestion des biens de son mari empêchèrent aussi M<sup>me</sup> de Fontpertuis de se retirer du monde<sup>77</sup>. Cependant, un compromis se présentait aux veuves : vivre en solitude à l'intérieur de sa propre maison, limitant ses contacts avec le monde aux affaires domestiques, et se consacrant à la prière et aux aumônes<sup>78</sup>. C'est la vie que mènera M<sup>me</sup> de Fontpertuis pendant de longues années, bien qu'il faille ajouter aux affaires domestiques dont elle traitait les services rendus au monastère de Port-Royal et ses amis.

Le topos de la veuve chrétienne se trouvait dans plusieurs ouvrages à l'époque classique, notamment dans l'Introduction à la vie dévote de saint François de Sales; la viduité a aussi été le sujet d'un ouvrage de François de Grenaille<sup>79</sup>. L'image de ce que devait être la veuve chrétienne fut surtout influencée par les épîtres de saint Paul, et en particulier le cinquième verset de la première épître à Timothée. C'est évidemment l'une des sources qui inspire Angélique de Saint-Jean lorsqu'elle fait allusion à l'état de viduité de sa correspondante. La religieuse se souvient de son amie lors des fêtes de veuves, par exemple, en janvier 1677, à la fête de sainte Paule, elle écrit qu'« on ne peut pas oublier nos veuves ce jour-ci ». La fête de sainte Monique en mai 1682 lui fournit une nouvelle occasion de penser à sa correspondante, et à son fils, malade. Sainte Monique, veuve, était la mère de saint Augustin, qui se convertit et se fait baptiser grâce aux prières de sa mère, selon la légende populaire. L'abbesse de Port-Royal écrit à M<sup>me</sup> de Fontpertuis le 4 mai 1682:

La fête d'aujourd'hui fait bien penser à vos inquiétudes, mais elles doivent être moins grandes que celles de cette sainte veuve, puisque vous n'avez à craindre qu'un ombre de mal pour ce fils

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup>. Par exemple, dans la lettre du 16 juin 1682, Angélique de Saint-Jean parle des affaires qui demandent absolument la présence de sa destinataire. <sup>78</sup>. *Ibid.*, p. 92.

<sup>79</sup>. François de Grenaille, *L'Honneste Veuve*, Paris, chez Anthoine de Sommaville, 1640.

unique, et que ce qui lui pourrait arriver de pis serait l'assurance de son bonheur et d'une vie éternelle.

Angélique de Saint-Jean reconnaissait la situation particulière de son amie. À l'âge classique, aux yeux de l'Église, la veuve accédait à nouveau à l'état de virginité à la mort de son mari<sup>80</sup>. François de Sales, en s'appuyant sur l'épître de Paul à Timothée, préconise à la « vraie veuve » d'« offrir à Dieu en vœu son corps et sa chasteté », vœu conseillé également par saint Augustin<sup>81</sup>. Lorsque son amie perd son mari, Angélique de Saint-Jean lui écrit des conseils similaires. En août 1674, quelques mois seulement après la mort de Jacques Angran de Fontpertuis, elle écrit les lignes suivantes :

La règle d'une veuve chrétienne est de faire toutes choses au regard des soins et des affaires du monde comme si on ne les faisait pas, parce que le cœur en doit être entièrement détaché, mais j'ai tort d'attribuer cette disposition aux veuves, l'Apôtre la demande aux personnes mariées, et veut bien plus de celles de votre condition et de la nôtre, qui, n'étant plus contraintes de partager leur cœur, sont obligées de le donner tout entier et de l'attacher sans distraction à l'amour d'un seul objet qui est capable de le remplir, et qu'elles peuvent voir dans toute[s] choses quand leur dessein est de l'y chercher et de n'y aimer que lui<sup>82</sup>. Je ne vous désire, ma très chère sœur, que cette disposition [...].

Il est intéressant de noter que pour Angélique de Saint-Jean, l'état de veuve ne se distingue pas de l'état de religieuse, idée à laquelle elle reviendra quelques années plus tard, en faisant allusion à sa tante, Catherine Le Maistre :

il est aujourd'hui le jour de mes noces : il y a trente-quatre ans que je fis profession à pareil jour avec la grand-mère [la sœur Catherine de Saint-Jean, veuve d'Isaac Le Maistre] de celle qui se marie demain [Catherine-Agnès Le Maistre de Saint-Elme], pour preuve que Jésus-Christ ne distingue point les veuves des filles, pourvu qu'on se donne à lui avec un cœur entier soit qu'il ait été réuni ou qu'il n'ait jamais été divisé<sup>83</sup>.

Les situations des deux Angélique, l'une religieuse, l'autre veuve, ne se distinguent pas, ce qui rapproche spirituellement M<sup>me</sup> de Fontpertuis aux religieuses de Port-Royal, même si elle ne pourra pas se retirer physiquement à l'intérieur de la clôture. D'ailleurs, cette impossibilité de se retirer dans un couvent n'est pas condamnée par

-

<sup>80.</sup> Gibson, op. cit., p. 94.

<sup>81.</sup> François de Sales, *Introduction à la vie dévote*, Paris, Seuil, 1962, p. 242-243.

<sup>82.</sup> Référence à 1 Co 7, 8 ; 7, 34 ; 7, 39-40

<sup>83.</sup> Lettre du 25 janvier 1677.

l'Église; au contraire même, elle reconnaît la nécessité de la veuve de faire ses devoirs:

La veuve laquelle a des enfants qui ont besoin de son adresse [c'est-à-dire, sa direction] et conduite, et principalement en ce qui regarde leur âme et l'établissement de leur vie, ne peut ni doit en façon quelconque les abandonner; car l'Apôtre saint Paul dit clairement qu'elles sont obligées à ce soin-là<sup>84</sup>.

Angélique de Saint-Jean est très consciente des contraintes pratiques qui limitent les choix de son amie, et elle lui donne des conseils spirituels pour sa situation particulière :

une veuve chrétienne doit employer sa retraite à se nourrir de la vérité de Dieu, se plaire dans la méditation de sa loi, et se réjouir dans le souvenir de ses grâces et dans l'espérance de ses promesses<sup>85</sup>. [...] vous et nous ne devons point avoir d'autre exercice dans l'état où il nous a appelé[es]<sup>86</sup>.

L'espérance est une thème qui revient à plusieurs reprises dans le topos de la veuve chrétienne à l'âge classique, car, comme le constate François de Sales, « Espérer en Dieu tandis que le mari sert de support, ce n'est pas choses si rare ; mais d'espérer en Dieu quand on est destitué de cet appui, c'est chose digne de grande louange »<sup>87</sup>.

D'autres possibilités que la retraite s'offraient aux veuves, par exemple, le choix d'un deuxième mariage. La retraite n'était pas la seule possibilité pour la veuve au XVII<sup>e</sup> siècle. Le choix d'un deuxième mariage s'offrait aux veuves. Ce choix était même préconisé dans certains cas, selon la parole de Paul : « J'aime donc mieux que les jeunes [veuves] se marient »88. Parallèlement, à l'époque classique, le personnage de la veuve éveillait des soupçons, et se trouvait souvent l'objet de commérages et de calomnie.<sup>89</sup>. Son choix de vie après la mort de son mari était l'objet d'une surveillance accrue. Marie Angran, belle-sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis par son mariage avec Jean Angran, en fit l'expérience. Jean Angran, frère de Jacques,

<sup>84.</sup> François de Sales, op. cit., p. 245. Il fait allusion à 1 Tm 5, 4.

<sup>85.</sup> Réminiscence de 1 Tm 5, 5.

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup>. Lettre du 25 avril 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup>. François de Sales, op. cit., p. 245. Voir aussi les lettres d'Angélique de Saint-Jean du 24 juillet 1682 et du 8 juillet 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>88</sup>. Citation de 1 Tm 5, 14. <sup>89</sup>. Gibson, *op. cit.*, p. 93.

le mari de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, mourut en 1670. Quatre ans plus tard, Marie Angran épousa en secondes noces l'abbé Charles-Emmanuel de Roucy, décision qui « scandalise les amis de Port-Royal » 90, et notamment M de Fontpertuis. Ce deuxième mariage est la source d'une division entre les deux femmes, division qu'Antoine Arnauld, leur ami commun, tentera de cicatriser. Celui-ci prend la défense de la nouvelle M<sup>me</sup> de Roucy, sa parente du côté de sa mère, et une amie chez qui il a trouvé refuge pendant les persécutions de Port-Royal. Il écrit une longue lettre de justification le 2 février 1675 à M<sup>me</sup> la présidente Le Coigneux :

Il est aisé d'y remarquer [dans le grand bruit contre M<sup>me</sup> de Roucy] le génie des gens du monde, qui ne content pour rien les plus grands désordres dans ceux qui sont du monde, et qui déchirent impitoyablement les personnes de piété, pour peu de sujet qu'ils en aient. Cette femme est une libertine, qui n'a ni pudeur, ni religion, qui ruine son mari par son jeu et son luxe, et le déshonore par ses galanteries; cela n'est rien, personne n'en fait de bruit. Cette veuve qui faisait profession de piété, s'est remariée; tout est perdu, c'est la plus ridicule, et la plus extravagante folie qui fût jamais. Et pourquoi cela? Ou'y a-t-il en cela de si criminel? C'est qu'on ne s'y était pas attendu: la surprise en fait tout le crime. On s'y accoutumera, on cessera d'en être surpris, et il n'y aura plus de crime.<sup>91</sup>

La rupture avec Marie Angran apparaît aussi dans la correspondance d'Angélique de Saint-Jean à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, mais la religieuse se montre plus réticente que son oncle. Elle ne se prononce pas au sujet du deuxième mariage de Marie Angran, et elle prend une position moins tranchée que celle d'Arnauld, conseillant à M<sup>me</sup> de Fontpertuis de consulter Claude de Sainte-Marthe à propos de cette affaire. Elle écrit : « il me semble qu'il est de quelque conséquence que vous ne fassiez pas une démarche, sans l'avoir bien consultée [Sainte-Marthe], qui peut contribuer à entretenir de la désunion plutôt qu'à rétablir la paix »<sup>92</sup>. Un mois plus tard, elle refuse encore de donner son opinion : « je ne dis rien là-dessus puisque les avis v sont partagés. [...] au fonds, je crois que votre sentiment le doit emporter de quelque côté

<sup>90.</sup> Article sur « Marie Angran » dans le DPR. 91. OAL, t. I, p. 758.

<sup>&</sup>lt;sup>92</sup>. Lettre du 1<sup>er</sup> juillet 1675.

qu'il penche »93. S'il y a réconciliation entre les deux veuves, elle ne durera pas, puisqu'en 1678, Antoine Arnauld regrette encore la « froideur » entre elles<sup>94</sup>.

Si Angélique de Saint-Jean ne se prononce pas sur le cas de M<sup>me</sup> de Roucy et son deuxième mariage, nous savons que le choix de rester dans le monde au lieu de cultiver une vie de retraite devait lui paraître incompréhensible. Nous allons maintenant passer à notre troisième partie, qui commencer en examinant le thème de la retraite dans la correspondance d'Angélique de Saint-Jean.

 $<sup>^{93}</sup>$ . Lettre du 3 août 1675.  $^{94}$ . Lettre du 10 août 1678 d'Antoine Arnauld à  $M^{me}$  de Fontpertuis, OAL, t. II, p. 30.

# Une amitié en Dieu

### La retraite

Dès les premières lettres d'Angélique de Saint-Jean à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, la retraite est un thème majeur. Le mari de M<sup>me</sup> de Fontpertuis vient de mourir, et la veuve souhaiterait vivre une vie plus retirée du monde; mais, nous l'avons vu, elle en est empêchée par ses responsabilités familiales et administratives 95. Mme de Fontpertuis apprécie ses séjours solitaires dans ses résidences hors de Paris : le 20 septembre 1683, Angélique de Saint-Jean fait allusion aux «charmes» que détiennent « la solitude du Moutier » pour sa correspondante. En 1682 également, lorsque celle-ci est à la recherche d'un nouveau logement à Paris, le désir d'une vie retirée se révèle incompatible avec les besoins de son fils, Louis-Augustin. Cette recherche de solitude et de silence n'avait rien d'extraordinaire au XVII<sup>e</sup> siècle, et s'inscrivait dans un mouvement plus général d'engouement pour la retraite à cette époque<sup>96</sup>. Le discours de ce mouvement se basait surtout sur une dichotomie établie entre le monde et la retraite, le monde étant rempli de dangers et de périls, la retraite, au contraire, représentant un espace sûr où chercher Dieu et travailler à obtenir son salut<sup>97</sup>. Dans ses lettres, Angélique de Saint-Jean utilise plusieurs métaphores pour décrire le monde à l'extérieur des murailles monastiques. La métaphore de la contagion est très présente : pour l'abbesse, l'air de Paris est « contagieux 98 ». L'abbesse se sert aussi de la métaphore de la prison, et ceci notamment pour décrire la situation de son frère, Simon Arnauld de Pomponne, qui était secrétaire d'état de Louis XIV avant de tomber en disgrâce en 1679. Angélique de Saint-Jean voit cette

<sup>95.</sup> Voir, par exemple, la lettre du 17 mai 1674.

<sup>&</sup>lt;sup>96</sup>. Voir notamment l'ouvrage de Bernard Beugnot, *Le discours de la retraite au XVIIe siècle loin du monde et du bruit*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.

<sup>&</sup>lt;sup>97</sup>. Pour une image plus complète de la représentation de cette opposition entre le monde et la retraite dans la correspondance d'Angélique de Saint-Jean, voir mon article à paraître : « La correspondance d'Angélique de Saint-Jean : un parloir imaginaire ? », dans *Lieux de culture dans la France de l'âge classique*, Berne, Peter Lang, 2012.

<sup>98.</sup> Voir, par exemple, la lettre du 16 août 1683.

chute comme une libération, écrivant à M<sup>me</sup> de Fontpertuis de « la grâce que Dieu a faite à mon frère de Pomponne de rompre ses chaînes par une disgrâce »<sup>99</sup>. Selon cette lettre, les deux correspondantes partagent les mêmes idées en ce qui concerne les dangers de la vie mondaine, car son destinateur continue : « vous jugiez si bien de son péril [de Simon Arnauld de Pomponne] qu'il est impossible de ne pas se réjouir ». Paris est dangereux, surtout pour ceux qui souhaitent mener une vie de retraite. Par exemple, lorsque l'ancienne domestique d'Antoine Arnauld, Marie Madeleine, rentre en France en octobre 1682, Angélique de Saint-Jean écrit que « surtout il faut lui faire entendre qu'en conscience, elle ne peut demeurer à Paris, qu'elle s'y perdrait »<sup>100</sup>. L'abbesse va plus loin dans une lettre au sujet de la mort de l'enfant de sa petite-nièce, Catherine-Agnès Thomas de Bosroger (née Le Maistre de Saint-Elme) : elle confirme que sa destinataire, M<sup>me</sup> de Fontpertuis, partage son point de vue sur la « corruption » qui règne dans le monde, et elle continue :

il faut s'animer les uns les autres à se réjouir en Dieu de ces sortes de pertes qui sont un si grand gain pour ceux à qui elles acquièrent un salut éternel. Je plains davantage pour bien des raisons la mère de cet enfant, et il est vrai que sa maladie me met en peine, mais enfin, il faut trouver sa paix à adorer la volonté de Dieu<sup>101</sup>.

Pour les enfants, en particulier, une mort qui mène au salut éternel est préférable à une vie dans le monde, ce qui devrait consoler les parents dans leur perte. Cette idée revient à plusieurs reprises dans les lettres d'Angélique de Saint-Jean lorsque Louis, le fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, est malade<sup>102</sup>.

L'abbesse de Port-Royal connaît peu le monde, étant entrée comme pensionnaire à Port-Royal de Paris à l'âge de six ans. Elle ne quittera plus la clôture monastique, exception faite des allers-retours entre les deux maisons de Port-Royal

<sup>101</sup>. Lettre de la fin du mois d'avril 1680.

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup>. Lettre du 21 novembre 1679.

<sup>100.</sup> Lettre du 6 novembre 1682.

<sup>102.</sup> Voir, par exemple, la lettre du 10 février 1682 : « Le mal de monsieur votre fils n'est qu'un sujet de consolation [...], car le pis qui en pourrait arriver serait son plus grand bonheur » ; et celle du 1<sup>er</sup> décembre 1682, lorsque l'abbesse fait allusion au jeune malade : « pour lui, on envisage de plus grands périls à vivre qu'à mourir ».

de Paris et les Champs, et les dix mois de captivité qu'elle passe au couvent des Annonciades de 1664 à 1665. Selon la Relation de sa vie dans les Mémoires d'Utrecht, la jeune Angélique pensionnaire reconnaissait déjà l'opposition entre le monde et la clôture. Lorsqu'on lui apprend la naissance d'une petite sœur (il doit s'agir d'Anne-Marie, née en 1631), ajoutant que les filles Arnauld d'Andilly étaient alors cinq, Angélique « dit avec gaieté et aussi résolument que si elle eût été à la veille de sa profession : "Vous comptez celles qui sont en religion, mais il ne le faut pas, car nous ne sommes plus du monde" »<sup>103</sup>. Son avis ne changera pas : elle fera allusion à « cette vie inutile du monde » cinquante ans plus tard 104, et elle ne cessera de prôner à sa correspondante une vie éloignée de la « corruption » du monde 105. Le champ lexical dont se sert l'abbesse pour décrire Port-Royal montre clairement l'étendue de la dichotomie monde/retraite dans son imaginaire. À plusieurs reprises sous sa plume, Port-Royal des Champs revient comme « désert » 106, et elle désigne le jeune Louis Angran de Fontpertuis, en visite aux Champs, comme «le petit ermite »<sup>107</sup> : le monastère s'inscrit pour elle dans la lignée des premiers ermites qui se retirèrent aux déserts d'Égypte au IV<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ<sup>108</sup>. L'abbesse est de l'avis que « la vraie piété cherche le repos et le silence » 109, et elle est invariablement édifiée de ceux qui font tout pour « éviter les conversations inutiles et souvent nuisibles que l'on a avec le monde »<sup>110</sup>. La clôture à Port-Royal, rétablie par la mère Angélique Arnauld lors de sa réforme du monastère à partir de 1609, est strictement mise en application tout le long du XVII<sup>e</sup> siècle, même si des bienfaitrices de Port-Royal, telles la princesse de Guéméné, la marquise de Sable ou la duchesse de

<sup>&</sup>lt;sup>103</sup>. Relation de la vie de la mère Angélique de Saint-Jean, dans Mémoires d'Utrecht, op. cit., t. III, p. 501.

<sup>&</sup>lt;sup>104</sup>. Lettre du 7 octobre 1681.

<sup>105.</sup> Lettre de la fin d'avril 1680.

<sup>&</sup>lt;sup>106</sup>. Lettres du 18 février 1676, du 3 mars 1677, et après le 17 novembre 1681.

<sup>&</sup>lt;sup>107</sup>. Lettres du 18 février, du 17 mars et du 20 mars 1676.

<sup>&</sup>lt;sup>108</sup>. Barbara R. Woshinsky, *Imagining Women's Conventual Spaces in France, 1600–1800. The Cloister Disclosed*, Aldershot, Ashgate, 2010, p. 15.

<sup>&</sup>lt;sup>109</sup>. Lettre du 8 juin 1683.

<sup>110.</sup> Lettre du 22 février 1678.

Longueville, avaient le droit d'entrer dans la clôture. Un problème « délicat » à ce sujet, selon les propres termes de l'abbesse, fait l'objet de sa lettre du 5 novembre 1683 : lors des fêtes de la Toussaint du 1<sup>er</sup> novembre et celle de la commémoration des fidèles défunts du lendemain, les religieuses reçurent la visite de plusieurs amies du monastère : M<sup>me</sup> de Bournonville ; sa mère, la duchesse de Luynes ; et M<sup>me</sup> de La Houssaye. Celles-ci avaient demandé au supérieur du monastère, Claude Grenet, « permission de faire entrer leur demoiselle ». Grenet, qui hésitait à répondre, a préféré laisser la mère Angélique de Saint-Jean prendre la décision. Elle écrit à sa correspondante:

Je vous dis ceci, ma très chère sœur, pour vous marquer que nous avons beaucoup de peine\* d'introduire ces entrées de demoiselles ou femme[s] de chambre ; cela a bien de la conséquence, et on nous ferait un fort grand plaisir de ne demander point cela.

En effet, le chapitre XXII des Constitutions du monastère est consacré au respect de la clôture, précisant que les entrées de personnes séculières par « vaine curiosité ou satisfaction » sont « inutiles [...] et fort nuisibles à la religion, qui ne se conserve que dans la séparation des personnes du monde »<sup>111</sup>. L'abbesse est parvenue à un compromis en novembre 1683 : « ce qu'on pût accorder fut qu'elle [la demoiselle de la duchesse de Luynes] entrerait avec madame pour dîner au réfectoire et voir la maison jusques à trois heures qu'on partît ». Angélique de Saint-Jean veille à ce que les dangers et les périls du monde n'entrent pas dans la clôture : elle craint la contamination et la contagion pour ses religieuses.

Nous avons vu que M<sup>me</sup> de Fontpertuis se trouve dans l'impossibilité de réaliser son désir de se retirer de la vie mondaine. Angélique de Saint-Jean reconnaît la « pente\* naturelle » de sa correspondante pour la retraite<sup>112</sup>, et écrit que « Dieu [lui] a séparée [du monde] d'inclination et de sentiment »<sup>113</sup>. L'idée que ce soit par

<sup>&</sup>lt;sup>111</sup>. *Constitutions*, p. 102. <sup>112</sup>. Lettre du 16 juin 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>113</sup>. Lettre du 9 juillet 1677.

l'intervention de Dieu que M<sup>me</sup> de Fontpertuis choisit de mener une vie retirée revient ailleurs dans la correspondance :

tous ceux que Dieu veut sauver, il les en sépare [du monde] au moins du cœur. Vous ne sauriez trop lui rendre grâce, ma très chère sœur, de ce que vous êtes par sa miséricorde de ce nombre [...]. 114

Nous voyons ici l'idée que pour l'abbesse de Port-Royal, M<sup>me</sup> de Fontpertuis fait partie des élus de Dieu. La notion d'une séparation du monde qui serait au moins une séparation des sentiments (si elle ne peut être spatiale), et implicitement une séparation spirituelle, revient dans les lettres de l'abbesse à M<sup>me</sup> de Fontpertuis ainsi qu'à d'autres destinataires qui se trouvent dans l'impossibilité de se retirer<sup>115</sup>. Bien qu'une retraite chez soi n'eût pas autant de prestige qu'une retraite à l'intérieur de la clôture monastique, et ne pût prétendre avoir les mêmes avantages spirituels de celleci, ce choix demandait néanmoins de celle qui l'entreprenait la même résolution et les mêmes capacités de résister à la tentation 116. Derrière les murs de la maison ou des murailles monastiques, un deuxième niveau de retraite était aussi possible, et celle-ci se distingue surtout par l'absence de correspondance. Lorsque M<sup>me</sup> de Fontpertuis est en retraite à la fin du mois d'octobre et au commencement du mois de novembre 1682, Angélique de Saint-Jean lui écrit : « car que devenez-vous donc ? Votre retraite est trop longue »<sup>117</sup>, trop longue car les religieuses sont sans nouvelles de leur amie. Également, lorsque la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet était en retraite un an plus tôt, à l'intérieur même de la clôture, nous apprenons qu'elle a cessé toute correspondance: « Vous aurez assurément reçu une lettre qui vous apprendra que ma sœur Madeleine Christine est en retraite, c'est ce qui fait qu'elle ne vous écrit pas 118. » Il est à remarquer que l'abbesse de Port-Royal considère les religieuses en état de retraite dès qu'elles ne reçoivent plus de lettres : « Nous

-

<sup>&</sup>lt;sup>114</sup>. Lettre du 17 mai 1677.

<sup>&</sup>lt;sup>115</sup>. Voir Julie Finnerty, « Un parloir imaginaire ? », art. cit.

<sup>&</sup>lt;sup>116</sup>. Gibson, op. cit., p. 93.

<sup>&</sup>lt;sup>117</sup>. Lettre du 4 novembre 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>118</sup>. Lettre du 12 novembre 1681.

sommes en retraite, on ne sait rien de nulle part ici depuis quelques jours »<sup>119</sup>. La retraite physique du monde n'est donc qu'une étape, puisque même dans le monastère, il existe une retraite plus intégrale, qui se vit sans communication avec le monde extérieur.

Angélique de Saint-Jean fait allusion aux conditions de retraite dans plusieurs de ces lettres. Elle envoie à son amie la règle de saint Benoît le jour de l'an 1680 : « en voici une [solitude] que je vous envoie, où si vous n'avez pour compagnie que le saint qui l'habite, il ne la troublera pas ». La lettre qui est datée provisoirement du 10 novembre 1678 est particulièrement intéressante, car, après avoir fait allusion aux conditions extérieures de retraite de sa correspondante, qui se trouve chez elle, l'abbesse parle ensuite de sa disposition intérieure :

J'appris hier avec consolation, ma très chère sœur, que Jésus-Christ en entrant chez vous vous avait dit *Pax huic domni* [Lc 10, 5], et que vous étiez entrée dans une disposition de paix et de tranquillité dont on jouit toujours quand on est uni de tout son cœur à Jésus-Christ, qui est luimême notre paix.

Cet extrait n'est pas sans rappeler l'ataraxie, une tranquillité d'âme que, chez les stoïciens, rien ne troublait. Pour Angélique de Saint-Jean, la condition pour parvenir à une ataraxie spécifiquement chrétienne est l'union – « de tout son cœur 120 » – avec Jésus-Christ.

## Une amitié spirituelle

L'amitié est un thème très présent dans cette correspondance. Nous avons regardé dans nos deux premières parties certains aspects de l'amitié qui lient les deux femmes. Je voudrais maintenant regarder l'aspect spirituel de cette amitié, qui se révèle dans les lettres rédigées par Angélique de Saint-Jean comme ayant ses racines

-

<sup>&</sup>lt;sup>119</sup>. Lettre du 1<sup>er</sup> novembre 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>120</sup>. Cette expression fait penser à l'exhortation de l'abbesse dans sa lettre du 25 janvier 1677, citée cidessus, de donner à Dieu « un cœur entier soit qu'il ait été réuni ou qu'il n'ait jamais été divisé ».

dans l'amitié chrétienne des premiers siècles, et notamment celle définie par le père de l'Église qui a dominé le XVII<sup>e</sup> siècle, saint Augustin. Celui-ci a opposé l'amour du monde à l'amour de Dieu<sup>121</sup>, notion qui revient dans la lettre du 6 novembre 1675 d'Angélique de Saint-Jean, lorsqu'elle accuse sa correspondante de laisser « cette amitié spirituelle devenir trop humaine »<sup>122</sup>. La religieuse lui fait un reproche tout en la remerciant, car M<sup>me</sup> de Fontpertuis venait d'envoyer à Port-Royal des Champs des perdreaux, qu'Angélique de Saint-Jean n'a pas souhaité goûter : « on m'[a] obligée malgré moi d'en manger un peu pour vous pouvoir dire qu'ils sont trop bons pour une religieuse qui devrait être pauvre ». Les *Constitutions* du monastère consacre un chapitre au thème de la pauvreté, qui s'ouvre avec les lignes suivantes :

Il n'y a rien à quoi les sœurs doivent plus travailler qu'à conserver la vraie pauvreté comme un trésor et à servir d'exemple à la plupart des hommes, qui sont extrêmement portés au gain et à l'avarice, en rejetant loin d'elles et de leur couvent, autant qu'il sera possible, toute espèce de cupidité <sup>123</sup>.

Les cadeaux de M<sup>me</sup> de Fontpertuis posent parfois problème à Angélique de Saint-Jean, car l'amitié dont fait preuve sa correspondante ne peut se réconcilier avec l'obligation de pauvreté chez les religieuses. Plusieurs années plus tard, suite à la réception des étrennes envoyées par M<sup>me</sup> de Fontpertuis, la religieuse a une réaction semblable à celle qu'elle a eue en recevant les perdreaux : des remerciements suivis par des reproches pour les étrennes qui lui « font honte, car les pauvres ne devraient pas être dans cette abondance »<sup>124</sup>. Et cependant, cette fois-ci, Angélique de Saint-Jean choisit de corriger le comportement de son amie : « Si vous trouvez bon qu'on ait du cotignac à la place [de l'écorce de citron], cela est plus utile aux malades et coûtera moins ». En effet, l'un des devoirs de l'amitié qui remonte jusqu'à l'antiquité

11

<sup>&</sup>lt;sup>121</sup>. Marie Aquinas McNamara, *Friendship in Saint Augustine*, Fribourg, The University Press, Studia Friburgensia New Series 20,1958, p. 200.

<sup>122.</sup> Lettre du 6 novembre 1675.

<sup>123.</sup> Constitutions, p. 88.

<sup>124.</sup> Lettre du 28 décembre 1682.

est celui de, lorsqu'il est nécessaire, vouloir corriger un ami<sup>125</sup>. Cette idée se trouve également dans le concept de l'amitié chrétienne chez saint Augustin car, selon l'évêque d'Hippone, les amis chrétiens font tout ce qu'ils peuvent pour rapprocher leur ami de Dieu<sup>126</sup>. Corriger le comportement de son ami est l'une des façons d'accomplir ce devoir. La prière en est une autre. Dans les lettres de l'abbesse de Port-Royal à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, les demandes de prières et les prières offertes prennent une place importante. Angélique de Saint-Jean achève souvent sa lettre par une demande de prière. L'exemple suivant date du 29 septembre 1675, date significative pour les deux Angélique, puisque c'est la fête de saint Michel, prince des Anges :

la grand-messe finit mon billet. Il est votre fête et la mienne, car nous appartenons à tous les anges, et par conséquent au prince des Anges. Priez-les, ma très chère sœur, pour moi comme je vas\* le faire pour vous.

La contraste des situations des deux amies dans la vie temporelle – l'une est abbesse d'un monastère, l'autre simple veuve, vivant encore dans le monde – n'empêche pas Angélique de Saint-Jean de demander des prières à sa correspondante : « Priez Dieu seulement, ma très chère sœur, que je fasse sa volonté » ; « priez au moins Dieu que sa grâce toute gratuite me pardonne mes péchés » 127. L'humilité était un trait important de la spiritualité de Port-Royal, et ceci se manifeste notamment dans la formule de salutation de l'abbesse. Celle du 22 juillet 1679 est typique : l'abbesse finit sa lettre en se prononçant la « très humble et très obéissante servante » de sa destinataire. Bien qu'il ne nous reste aucune lettre de M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Angélique de Saint-Jean, nous pouvons être sûrs que la demande de prière était réciproque. Les lettres d'Angélique de Saint-Jean ne contiennent pas seulement des demandes de prières, elles nous montrent un échange. L'abbesse prie Dieu à propos des affaires de sa correspondante, de la maladie de celle-ci ou de ses proches, de la retraite tant

-

<sup>&</sup>lt;sup>125</sup>. McNamara, *op. cit.*, p. 5.

<sup>&</sup>lt;sup>126</sup>. *Ibid.*, p. 210

<sup>&</sup>lt;sup>127</sup>. Lettres du 22 novembre 1675 et du mois de février 1676.

désirée par M<sup>me</sup> de Fontpertuis ; elle prie aussi que Dieu augmente la charité de son amie, et qu'il choisisse un confesseur pour son fils<sup>128</sup>. Dans l'amitié chrétienne selon saint Augustin, la prière est une « nécessité » afin de rapprocher l'autre de Dieu, car la prière est plus puissante que tout ce que l'on peut dire ou faire<sup>129</sup>. Angélique de Saint-Jean souscrit à ce point de vue en reconnaissant les limites de l'amitié dans une lettre de septembre 1683 au sujet de la peine ressenti par le fils de sa correspondante à cause du déménagement prévu par celle-ci. Après avoir donné des conseils à son amie à ce propos, elle conclut sa lettre : « Je vous plains et je prie pour vous, c'est, ma très chère sœur, tout ce qui dépend de moi. »

Un autre aspect important de l'amitié augustinienne est la sollicitude qu'on doit éprouver pour son ami. Cet aspect, également présent dans l'amitié cicéronienne, est fortement souligné par l'évêque d'Hippone<sup>130</sup>. Les lettres d'Angélique de Saint-Jean commencent souvent par des demandes de nouvelles de la santé ou des affaires de sa correspondante. Elle l'assure souvent : « ainsi ne me sachez point de gré si je prends part à tout ce que je sais qui vous est sensible »<sup>131</sup>. Lors de la maladie de la sœur de sa correspondante en 1678-1679, Angélique de Saint-Jean lui demande ses prières pour l'une des religieuses, aussi malade : « Je vous supplie de la vouloir offrir à Dieu, de même que nous prions toutes pour M<sup>lle</sup> votre sœur, puisque c'est l'obligation mutuelle de la charité »<sup>132</sup>. Pour l'abbesse, la charité fait donc partie des devoirs de l'amitié chrétienne. La sollicitude entre les deux amies est réciproque, car M<sup>me</sup> de Fontpertuis prend part, par exemple, à la peine ressentie par Angélique de Saint-Jean en avril 1683 d'apprendre que la nièce, l'une des filles de Simon Arnauld

<sup>&</sup>lt;sup>128</sup>. Dans les lettres du le 16 juin 1682 (les affaires), du 13 février et du 19 mars 1683 (la maladie de M<sup>me</sup> de Fontpertuis), du 12 septembre 1682 (la maladie de ses proches), du 3 octobre 1676 (la retraite) et du 2 mars 1678 (le choix de confesseur).

<sup>&</sup>lt;sup>129</sup>. McNamara, *op. cit.*, p. 211.

<sup>&</sup>lt;sup>130</sup>. McNamara, op. cit., p. 196.

<sup>&</sup>lt;sup>131</sup>. Lettre du 14 juillet 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>132</sup>. Lettre du 17 octobre 1678.

de Pomponne, semble changer d'avis concernant son entrée dans la vie religieuse<sup>133</sup>. Ce partage des peines a un effet direct sur l'état d'esprit des correspondants. Angélique de Saint-Jean insiste que le repos de sa correspondante contribue au sien<sup>134</sup>, et demande à M<sup>me</sup> de Fontpertuis :

En pouvez-vous avoir [des afflictions] que je ne partage, ma très chère sœur, avec vous ? Elles me sont plus pesantes quand je sais que vous les portez seule. C'est pourquoi vous me devriez soulager en vous en déchargeant un peu 135 [...].

### Ailleurs elle avoue:

On se soulage quand on peut répandre quelque chose de sa peine dans le cœur d'un autre, et plût à Dieu que ce fût dans le mien : j'y logerais bien encore votre inquiétude avec les miennes, et Dieu nous aiderait\* à toutes deux à les porter [136] [...].

La sollicitude est aussi un partage des émotions, car au XVII<sup>e</sup> siècle, le cœur en était le siège. Ce partage est donc l'une des fonctions de la correspondance et aussi de cette amitié spirituelle.

## L'union en Dieu

Si l'on considère ce dernièr extrait de lettre, nous voyons qu'il y a une troisième présence dans l'amitié : celle de Dieu. Celui-ci est omniprésent, comme le témoigne les lettres. L'amitié selon saint Augustin insiste sur le rôle primordial de Dieu dans toute amitié chrétienne : c'est l'auteur et l'instigateur de l'amitié l'37. Angélique de Saint-Jean inscrit son amitié avec M<sup>me</sup> de Fontpertuis dans cette lignée, car elle avoue en juillet 1683, « je vous regarde tellement comme un bien que Dieu m'a donné », concluant cette même lettre en disant : « Je suis en lui [Dieu] si entièrement à vous que ce n'est plus, ma très chère sœur, qu'une même chose. » La soif de saint Augustin pour l'union chrétienne est un autre aspect de l'amitié

<sup>134</sup>. Lettre du 14 juillet 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>133</sup>. Lettre du 27 avril 1683.

<sup>135.</sup> Lettre du 13 août 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>136</sup>. Lettre du 21 octobre 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>137</sup>. McNamara, *ibid.*, p. 196.

augustinienne qui est un thème central de notre correspondance du XVII<sup>e</sup> siècle. Cette union n'est pas obligatoirement physique, comme en témoigne la lettre du 30 octobre 1682 : « je m'unirai avec vous en esprit [pour la fête] » ; ou celle écrite en février 1683 : « vous êtes avec nous par votre cœur ». Cette union est possible en Dieu, car, comme le remarque l'abbesse, l'amour de Dieu est le « amour qui est le lien de l'union des vrais fidèles »<sup>138</sup>, union qui s'inspire de la notion de l'église mystique chez l'apôtre Paul<sup>139</sup>. Ainsi, cette idée se répète dans les lettres. L'abbesse dit : « nous ne faisons plus qu'un », ou qu'on est « plus uni aux personnes que l'on aime en Dieu »<sup>140</sup>. Leur amitié a lieu *en* Dieu, ce qui s'accorde parfaitement avec l'idée de la « vraie amitié » définie par saint Augustin, ainsi que son avis que l'unique fin de l'amitié est Dieu<sup>141</sup>. Angélique de Saint-Jean explique que l'amitié chrétienne « n'a point d'autre fin que Dieu, dont nous espérons\* de jouir ensemble après cette vie où sa grâce nous aura unies dans son amour »<sup>142</sup>. Cette façon de voir l'amitié était répandue au XVII<sup>e</sup> siècle, car saint François de Sales donne une définition de l'amitié qui comprend les mêmes éléments qu'une amitié augustinienne :

[l'amitié chrétienne] sera excellente parce qu'elle vient de Dieu, excellente parce qu'elle tend à Dieu, excellente parce que son lien c'est Dieu, excellente parce qu'elle durera éternellement en Dieu [...]<sup>143</sup>.

L'union continue d'exister, même lorsqu'il y a séparation physique. Par exemple, en avril 1683, quand M<sup>me</sup> de Fontpertuis ne se trouve pas en état de se rendre à Port-Royal des Champs pour les fêtes de Pâques, Angélique de Saint-Jean l'assure :

Ne vous imaginez point être bannie de la compagnie des fidèles pour n'assister pas avec eux au service de l'Église. Au contraire, ma très chère sœur, allez toujours en esprit à cette Église des premiers nés où vous verrez rassemblé tout ce que vous aimez dans le ciel et dans la terre. Les mystères s'y célèbrent bien plus divinement, on les comprend davantage, on les loue plus parfaitement et il ne s'y trouve point d'indignes qui les profanent. Nous tâcherons d'y être avec vous et bien près de vous, puisque des personnes si unies ne se doivent pas séparer dans l'amour et

<sup>&</sup>lt;sup>138</sup>. Lettre du 15 juin 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>139</sup>. Voir 1 Co 12, 12-14.

<sup>&</sup>lt;sup>140</sup>. Lettres du 11 novembre 1683 et du mois de janvier 1680.

<sup>&</sup>lt;sup>141</sup>. McNamara, *ibid.*, p. 202.

<sup>&</sup>lt;sup>142</sup>. Lettre du 6 novembre 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>143</sup>. François de Sales, op. cit., p. 176.

les louanges de Dieu, et tout ce qui nous sépare de corps nous lie encore par une commune souffrance qui est un lien de perfection quand elle est accompagnée de patience 144.

L'idée que même dans la séparation, la présence de l'autre est possible est présente tout au long de la correspondance. Dans la lettre du 10 novembre 1678, l'abbesse dit à sa correspondante : « je vous embrasse de tout mon cœur, qui peut se transporter là où le corps ne peut aller ». Lorsque M<sup>me</sup> de Fontpertuis est malade, l'abbesse lui dit : « vous devez assurément me voir de même auprès de votre lit<sup>145</sup> » ; quelques semaines plus tard, elle répète : « faites état que vous me voyez toujours auprès de vous » l'46. Toutefois, l'abbesse avoue ne pas aimer l'absence de sa correspondante l'47 ; elle parle de la « joie » qu'elle aura de revoir M<sup>me</sup> de Fontpertuis en ce monde le les pouvaient jouir ici-bas.

Pourtant, l'abbesse comprend que la localisation de sa correspondante devrait importer peu. Saint Augustin reconnaît que la séparation apporte la tristesse, mais non le désespoir, car les amis retrouveront l'union parfaite et le bonheur éternel au ciel<sup>149</sup>. Cependant, Angélique de Saint-Jean écrit dans une lettre de 1683 : « je ne puis m'empêcher d'avoir quelque joie de vous savoir un peu plus proche, au lieu que je devrais naturellement vous aimer davantage où vous avez plus de repos » illeurs, elle reconnaît que, contrairement au corps, le cœur « ne ressent pas seulement ce qui est proche et présent, il souffre de ce qui est encore éloigné et absent » le religieuse conclut sa lettre du 21 janvier 1676 en disant : « La messe sonne, je vous quitte ici parce que je vous retrouverai là où je ne vous puis oublier. » L'aspect chrétien de l'amitié rend l'autre présent, et contribue à l'union des amis,

<sup>&</sup>lt;sup>144</sup>. Lettre du 11 avril 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>145</sup>. Lettre rédigée entre le 6 et le 23 février 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>146</sup>. Lettre du 3 avril 1683.

<sup>147.</sup> Lettre du 27 septembre 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>148</sup>. Lettre du 19 mars 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>149</sup>. McNamara, *ibid.*, p. 218.

<sup>&</sup>lt;sup>150</sup>. Lettre du 5 octobre 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>151</sup>. Lettre du 27 avril 1683.

malgré l'absence physique. La « commune souffrance » des amis contribue également à les unir, en dépit de « tout ce qui [les] sépare de corps » 152.

Selon les témoignages de l'époque, Angélique de Saint-Jean n'était pas quelqu'un d'expansif. Pierre Thomas Du Fossé la décrit dans le passage suivant :

Son humilité se remarquoit principalement en ce qu'elle s'étudioit beaucoup à cacher en elle tout ce qui pouvoit la rendre aimable ; en sorte qu'elle affectoit même un certain air de froideur et de dureté, pour éloigner d'elle les personnes qui ne la connoissoient pas<sup>153</sup>.

Cependant, elle n'hésite pas à témoigner de son amitié à M<sup>me</sup> de Fontpertuis dans les lettres qu'elle lui adresse. L'amitié n'est pas interdite, c'est-à-dire l'amitié chrétienne, et Angélique de Saint-Jean précise que « Dieu ne condamne pas des sentiments qui sont inséparables de l'amitié » <sup>154</sup>. La correspondance contient de nombreuses déclarations et émotions : l'espérance ou la «joie» de voir M<sup>me</sup> de Fontpertuis, et au contraire, la frustration lorsque les visites de celles-ci sont différées<sup>155</sup>; l'inquiétude à propos de la mauvaise santé de sa correspondante, et l'appréhension ou le soulagement des nouvelles à ce sujet<sup>156</sup>. Le « plaisir » est présent, ainsi que l'admiration : « Je n'ai jamais vu une si grande habileté\* que la vôtre en toute manière, mais à calculer, surtout, il n'y a pas un iota à dire. Je ne vous comprends point, je vous admire »; et au sujet d'un tableau : « vous l'avez peinte avec votre aiguille si admirablement »<sup>157</sup>. Car les émotions trouvent leur place dans cette correspondance. Les allusions au cœur, siège des émotions à cette époque, sont aussi répandues. La religieuse déclare à sa correspondante : « vous y êtes vous-même [dans mon cœur] »; mon cœur « est si parfaitement à vous » 158. Cette amitié se manifeste dans la lettre du 15 décembre 1675. Angélique de Saint-Jean, qui avait été malade, conclut sa lettre ainsi:

<sup>&</sup>lt;sup>152</sup>. Lettre du 11 avril 1683.

<sup>153.</sup> Thomas Du Fossé, op. cit., t. III, p. 268.

<sup>&</sup>lt;sup>154</sup>. Lettre du 29 septembre 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>155</sup>. Lettres du 12 et du 8 juin 1683, et du 15 juillet 1683.

<sup>156.</sup> Lettres du 6 février, du 2 juin, et du 23 février 1683.

<sup>157.</sup> Lettres du 30 octobre 1683, et du 20 juin et du 8 novembre 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>158</sup>. Lettres du 16 février 1682 et du 17 janvier 1681.

Il y en a un [devoir] dont la maladie ne me dispense point, qui est de vous avoir toujours présenté devant Dieu, et de reconnaître par une tendre amitié et un respect sincère la bonté trop grande que vous avez pour moi, qui suis de tout mon cœur votre très humble servante.

Nous voyons que dès les premières années de cette amitié entre femmes, la tendresse et le respect se sont installés entre elles.

Cependant, Angélique de Saint-Jean n'hésite pas à faire des reproches à sa correspondante. Elle ne s'éloigne pas de la définition de l'amitié augustinienne pour autant, car selon l'évêque d'Hippone, l'une des conditions de l'amitié est la vérité : l'ami chrétien doit pouvoir sacrifier le plaisir d'être agréable pour l'intérêt de l'âme de son ami<sup>159</sup>. Angélique de Saint-Jean applique cette règle de l'amitié augustinienne dans sa lettre de septembre 1680. Elle écrit à M<sup>me</sup> de Fontpertuis :

au lieu de vous dire quelque chose d'agréable, il faut vous avouer ce qui est vrai, qui est que nous avons une malade d'augmentation\* et que ma sœur Madeleine Christine [Briquet] a la fièvre.

La sœur Briquet est l'une des correspondantes de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, et pendant la maladie prolongée de cette religieuse deux ans plus tard, la veuve demande régulièrement à Angélique de Saint-Jean des nouvelles de la sœur Briquet. Un autre exemple de la franchise dans la correspondance se manifeste en septembre 1683, lorsque M<sup>me</sup> de Fontpertuis déménage. Angélique de Saint-Jean écrit :

Je suis bien combattue\* si je vous dirai une chose, ma très chère sœur, qu'il me semble pourtant que vous devez savoir et que je me reprocherais dans la suite de ne vous avoir pas dite. C'est touchant la maison que vous prenez et où je voudrais de tout mon cœur que vous fussiez établie pour votre consolation. Mais on ne vous ose dire que monsieur votre fils en a une peine extrême, pour user des termes les plus doux qui ne sont pas ceux dont il s'exprime.

L'abbesse n'hésite pas à parler à son amie dans le monde « en toute liberté » ou « librement »<sup>160</sup>, encore une marque de leur amitié chrétienne. L'une des dernières lettres écrites par Angélique de Saint-Jean à sa correspondante révèle la profondeur de cette amitié entre les deux femmes :

J'ai encore un autre reproche à vous faire de vos excuses touchant le paquet ouvert ; en vérité, en sommes-nous là ensemble ? Ne vous connais-je point encore, et ne me connaissez-vous point

1

<sup>&</sup>lt;sup>159</sup>. McNamara, *ibid.*, p. 208.

<sup>&</sup>lt;sup>160</sup>. Lettres du 16 août 1683 et du 18 mai 1677.

aussi\*; y peut-il avoir de la réserve ou de la défiance dans une amitié comme la nôtre ? Voilà donc la lettre de mon frère [Arnauld de Luzancy] que vous deviez avoir vue<sup>161</sup>.

Angélique de Saint-Jean devait mourir deux semaines plus tard.

#### La Bible et le souci de soi

Nous venons de voir que l'amitié entre Angélique de Saint-Jean et M<sup>me</sup> de Fontpertuis est une amitié en Dieu. Je souhaite maintenant examiner le rôle de Dieu dans la correspondance, et ceci en commençant par regarder sa parole. Les lettres d'Angélique de Saint-Jean sont remplies de citations, d'allusions et de réminiscences bibliques. Son expérience de la vie quotidienne au monastère est imprégnée de, voire rythmée par, la parole biblique : des prières aux lectures, des réflexions au psautier chanté en entier toutes les semaines. C'est d'ailleurs Angélique de Saint-Jean qui accomplit en 1680 le changement de bréviaire à Port-Royal des Champs, pour que les religieuses puissent réciter le psautier en entier chaque semaine, comme ordonné par la règle de saint Benoît<sup>162</sup>. Il n'est pas étonnant que sa pratique de la lettre soit fortement influencée par la Bible ; je propose d'étudier ici le rôle que joue la parole biblique dans les lettres d'Angélique de Saint-Jean à M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Le 22 octobre 1682, elle écrit à sa correspondante :

Que nous eûmes jeudi un beau sermon! J'aurais regret que vous l'eussiez perdu, si vous n'aviez dans le cœur cette même parole de Dieu vive et efficace qui la pénètre comme l'épée la plus perçante et l'a séparé d'avec toutes les affections humaines les pour faire dominer la foi au-dessus de tous les sentiments et les intérêts du monde que vous méprisez sans vous apercevoir même que vous fassiez quelque chose.

Le prédicateur auquel elle fait allusion était probablement Nicolas Le Tourneux, également confesseur des religieuses à cette époque. Nous voyons que c'est la parole de Dieu qui a séparé le « cœur » de M<sup>me</sup> de Fontpertuis du monde. Pour Angélique de Saint-Jean, il n'est pas seulement nécessaire de réfléchir à la parole de Dieu, il faut

<sup>&</sup>lt;sup>161</sup>. Lettre du 12 janvier 1684.

<sup>&</sup>lt;sup>162</sup>. Voir F.-Ellen Weaver, *The Evolution of the reform of Port-Royal. From the rule of Cîteaux to Jansenism*, Paris, Beauchesne, 1978, p. 146-7.

<sup>&</sup>lt;sup>163</sup>. Allusion à He 4, 12.

aussi l'appliquer. Le concept stoïque de la relation entre sage et apprenti sera utile ici pour encadrer l'utilisation de la parole biblique dans la direction spirituelle d'Angélique de Saint-Jean, telle que nous le découvrons dans sa correspondance. Dans son *Histoire de la sexualité*, Michel Foucault aborde la notion du souci de soi qui apparaît dans les textes des premiers siècles, et qu'il définit comme « l'insistance sur l'attention qu'il convient de porter à soi-même »<sup>164</sup>. Bien que les modalités de ce travail sur soi-même se modifient entre le temps des stoïciens, notamment, et l'âge classique (les stoïciens se prononçaient contre la pratique de la retraite<sup>165</sup>, par exemple, et l'idée d'attendre le « déclin de l'âge » avant de se consacrer à la recherche de soi-même n'est pas pertinent dans le cas de nos deux correspondantes<sup>166</sup>), d'autres aspects du souci de soi se révèlent utiles pour explorer la direction spirituelle pratiquée par Angélique de Saint-Jean.

Foucault, dans son ouvrage, énumère tous les moyens mis en œuvre pour la connaissance de soi. Ils peuvent tous encadrer l'expérience du souci de soi vécue par Angélique de Saint-Jean et sa correspondante. Tout d'abord, les procédures d'épreuve et exercices d'abstinence sont recommandés dans les lettres, surtout en ce qui concerne l'épreuve morale. Bien évidemment, cette notion est christianisée dans la correspondance : Angélique de Saint-Jean affirme que « la vraie mortification chrétienne oblige à se surmonter en tout, et à se conduire par la piété et par la raison, et non par l'inclination ». Ce conseil est extrait d'une lettre de direction spirituelle écrite à son amie en mars 1677 au sujet d'une domestique ou d'une dame de compagne qui était auprès de la sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, et qu'elles hésitent à garder dans sa position. Angélique de Saint-Jean considère que les raisons pour lesquelles son amie souhaite renvoyer cette personne présentent, au contraire, « un

 <sup>164.</sup> Michel Foucault, Histoire de la sexualité. 3. Le souci de soi, Paris, Gallimard, 1984, p. 57.
 165. Ibid., p. 59.

<sup>166.</sup> *Ibid.*, p. 71.

sujet de veiller pour surmonter cette habitude, et de vous humilier quand il vous arrive d'y faire des fautes ». Plus loin dans la même lettre, elle conseille : « je penserais un peu que vous devriez combattre de bonne heure cette répugnance naturelle à ne pouvoir vous laisser servir que par des personnes à qui vous êtes fort accoutumée ». <sup>167</sup> En revanche, Angélique de Saint-Jean ne conseille pas des exercices d'abstinence dans ses lettres à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, car celle-ci les pratique déjà, et à l'excès. Nous verrons dans notre étude de la maladie que la veuve pratiquait une abstinence rigoureuse en ce qui concerne le jeûne alimentaire et la privation de sommeil, ce qui inquiétait ses amis, surtout lorsqu'elle était malade. Pendant la maladie de Louise-Marie Crespin du Vivier, sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, en 1678-1679, Angélique de Saint-Jean écrit :

Je vous suis fort obligée de ce que j'ai eu le pouvoir de vous faire dormir bout à bout près de quatre heures, mais si vous le faites pour moi, donnez m'en davantage, car j'ai besoin de plus de sommeil que cela, et vous, qui êtes épuisée de ne point dormir et de ne point manger depuis longtemps, en devez bien avoir plus de besoin [...]<sup>168</sup>.

Les lettres sont remplies de supplications, cajoleries et autres efforts de persuasion de la part de l'abbesse pour convaincre sa correspondante à se modérer : elle se plaint que celle-ci ne sait pas « donner des règles à [sa] zèle » 169.

Le deuxième moyen qui fait partie de l'art de la connaissance de soi selon Foucault est l'examen de conscience. Aux premiers siècles, l'examen quotidien du matin servait à se préparer pour sa journée, et « à envisager les tâches et obligations » à faire ; l'examen du soir, chez Sénèque et Sextius, était consacré au « bilan d'un progrès à la fin de la journée » <sup>170</sup>. Au monastère de Port-Royal, il n'y avait pas d'examen de conscience quotidien. Mais Angélique de Saint-Jean témoigne, dans sa lettre du 21 octobre 1677, faire le bilan de son progrès à l'occasion du trentième

168. Lettre écrite entre août 1678 et mai 1679.

<sup>&</sup>lt;sup>167</sup>. Lettre du 29 mars 1677.

<sup>&</sup>lt;sup>169</sup>. Lettre du 3 avril 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>170</sup>. Foucault, *op. cit.*, p. 84-85.

anniversaire de la réunion en octobre 1647 du monastère de Port-Royal avec l'Institut du Saint-Sacrement : « Hélas ! que j'aurais fait de chemin depuis trente ans qu'il y a que Jésus-Christ nous a fait porter la qualité et l'habit de filles du sacrement ». Le passage du temps, que ce soit une journée écoulée ou trente ans, invite à l'examen intérieur. La religieuse continue : « je n'ai qu'à rougir de ne voir dans mon cœur aucun des traits de l'humilité et de la charité de Jésus-Christ dans ce grand mystère [du saint sacrement] ». Elle se trouve déficiente, et demande les prières de sa correspondante, se justifiant ainsi : « à quoi bon vous parler de mes misères sinon pour attirer un peu de compassion et de secours ». Cette franchise nous révèle la profondeur de l'amitié qui liait les deux femmes. Les conditions d'une vie chrétienne retirée, qui imposait silence et solitude, correspondaient en partie à celles nécessaires pour l'examen de conscience, notamment en ce qui concerne le silence. Cependant, l'activité qui eut lieu dans ces conditions n'était pas la même, puisque l'examen de conscience seculier se voit remplacé, lors de l'engouement de la retraite chrétienne qui s'est manifesté à l'âge classique, par la prière ; dans ces conditions, le centre d'intérêt s'est déplacé de soi à Dieu.

Le troisième aspect de l'art de la connaissance de soi, comme défini par Foucault, est le « travail de la pensée sur elle-même »<sup>171</sup>. Il s'agit notamment d'« une attitude constante qu'il faut prendre à l'égard de soi-même »<sup>172</sup>, et sur ce point, le souci de soi pratiqué par Angélique de Saint-Jean, et celui des sages et apprentis des premiers siècles convergent. Dans les lettres de l'abbesse de Port-Royal, elle joue le rôle du sage conseillant la parole biblique à son apprentie pour progresser dans sa vie spirituelle. En novembre 1678, elle cite un extrait des Psaumes dans sa lettre à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, qui se rétablit après une maladie :

<sup>&</sup>lt;sup>171</sup>. Foucault, *op. cit.*, p. 87.

<sup>&</sup>lt;sup>172</sup> *Ibid*.

Expectans expectavi Dominum est une si belle parole ; il me semble que j'ai tâché autrefois de vous y donner dévotion, et elle vous a bien réussi. Dites-la encore, ma très chère sœur, pour modérer tous les mouvements trop précipités de la nature, à laquelle il faut apprendre qu'elle doit être soumise à Dieu [...]<sup>173</sup>.

Angélique de Saint-Jean conseille la méditation et la répétition de la parole biblique pour modifier sa conduite. C'est en effet une méthode de *lectio divina* qu'elle prône, encourageant sa dirigée de lire l'Écriture, et souvent les psaumes, afin de façonner une conscience religieuse. Ailleurs, elle parle d'« appliquer » cette parole biblique à la vie<sup>174</sup>, et elle nous rappelle que ce travail de façonnement de soi ne profite pas qu'à l'apprenti. Le sage, aussi, en tire profit, car il « réactualise ainsi pour luimême » les conseils qu'il transmet 175. Angélique de Saint-Jean a l'occasion de méditer à nouveau la parole biblique qu'elle cite à sa correspondante, et elle s'en rend compte dans sa lettre de janvier 1680, par exemple. Elle cite encore les Psaumes en latin pour encourager sa correspondante de ne chercher son repos et son assurance qu'en Dieu<sup>176</sup>. Elle suit cette citation :

Je vous exhorte de la même exhortation que je me fais à moi-même avec plus de sujet qu'à vous, que ce soit votre soumission et votre paix, ma très chère sœur, qui nous obtienne le secours que nous lui demandons<sup>177</sup>.

Ainsi la parole biblique a le rôle de façonner le destinataire, mais contribue également au façonnement du destinateur.

Il y a, dans la pratique du souci de soi, un « déplacement du regard » de l'extérieur vers l'intérieur 178, et ceci est symbolisé dans le refus du monde en faveur d'une vie retirée ; dans le cas d'Angélique de Saint-Jean, une vie derrière la clôture. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la retraite ou la vie religieuse étaient considérée comme les modes de

<sup>173.</sup> Lettre du 16 novembre 1678.174. Lettre du 15 décembre 1679.

<sup>&</sup>lt;sup>175</sup>. Foucault, *op. cit.*, p. 71-72.

<sup>&</sup>lt;sup>176</sup>. Elle cite Ps 61, 1 (62, 2): Nonne Deo subjecta erit anima mea? Ab ipso enim salutare meum (« Mon âme ne sera-t-elle pas soumise à Dieu, puisque c'est de lui que je dois attendre mon salut ? »). Lettre de janvier 1680.

<sup>&</sup>lt;sup>178</sup>. Foucault, op. cit., p. 89.

vie les plus sûres pour atteindre le salut<sup>179</sup>. Cependant, si le souci de soi détourne l'apprenti des préoccupations du monde extérieur<sup>180</sup>, à Port-Royal il est hors de question de parler d'une « conversion » à soi-même ou d'une « possession » de soi<sup>181</sup>, qui était pourtant l'objectif de ce travail sur soi aux premiers siècles. Le plaisir du résultat du souci de soi est opposé au « plaisir dont l'origine est à placer hors de nous », selon Foucault<sup>182</sup>. Le plaisir extérieur du monde, précaire, est bien évidemment méprisé à Port-Royal. Angélique de Saint-Jean raconte qu'« il n'y a que folie et amusement dans le monde »<sup>183</sup>; Pascal avait constaté plusieurs années plus tôt qu'il était inutile de chercher Dieu au dehors : « Car, Seigneur, votre Royaume est dans vos fidèles; et je le trouverai dans moi-même<sup>184</sup> ». Cependant, pour les portroyalistes, l'antithèse n'est point de plaire à soi-même, ni de trouver en soi un objet de plaisir<sup>185</sup>. Dans le cas de l'expérience du souci de soi vécue à l'époque moderne par Angélique de Saint-Jean et sa destinataire, il s'agit plutôt d'une dépossession : l'apprenti rejette le monde, et se tourne vers lui-même pour découvrir qu'il est à Dieu, et non à lui-même. Il ajoute donc une étape à ce travail sur soi, rejetant et le monde et soi-même avant de (et afin de) trouver Dieu, et en lui sa finalité et son salut.

#### La lettre de consolation

La consolation est un thème majeur de cette correspondance. Il arrive qu'Angélique de Saint-Jean en parle d'une manière générale, écrivant que la

<sup>179.</sup> Louis Cognet, «Le mépris du monde à Port-Royal et dans le jansénisme » dans Le Mépris du monde. La notion de mépris du monde dans la tradition spirituelle occidentale, Paris, Cerf, 1965, p. 156, 165. <sup>180</sup>. Foucault, *op. cit.*, p. 91.

<sup>&</sup>lt;sup>181</sup>. *Ibid*.

<sup>&</sup>lt;sup>183</sup>. Lettre du 31 août 1661 à Gabrielle Du Gué de Bagnols.

<sup>184.</sup> Pascal, Prière pour demander à Dieu le bon usage des maladies dans Œuvres complètes, éd. Lafuma, Paris, Seuil, 1963, p. 364.

<sup>&</sup>lt;sup>185</sup>. Foucault, *op. cit.*, p. 91.

« consolation » d'une visite de M<sup>me</sup> de Fontpertuis a été différée ou perdue, que d'avoir des nouvelles de sa correspondante serait une « consolation », et qu'elle trouve de la « consolation » de voir quelque chose de sa correspondante dans son fils, Louis Angran de Fontpertuis, en visite à Port-Royal des Champs sans sa mère 186. L'abbesse de Port-Royal décrit également des consolations spécifiquement chrétiennes : la consolation de la célébration ensemble des fêtes d'église, celle des reliques retrouvées en 1683, ou celle de la guérison de leur correspondant commun, Louis-Isaac Le Maistre de Sacy<sup>187</sup>. En revanche, les peines temporelles ne nécessitent pas de consolation, selon l'abbesse : elle écrit de la perte des « biens temporels » de sa correspondante (peut-être des livres d'auteurs port-royalistes) le 24 juillet 1682, que « ce sont de ces peines où l'on n'a pas besoin de consolation ». La plus importante consolation pour tout chrétien est évidemment la promesse de la vie éternelle. Ce thème revient sans cesse au début de l'année 1683 pendant la grave maladie de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. À cette époque, Angélique de Saint-Jean rappelle à sa correspondante : « Mais [Dieu] vous le garde [le repos éternel], ce doit être votre consolation », et « Consolez-vous de ce qu[e la région de paix] vous attend » 188.

Si la perte matérielle ne mérite pas de consolation, ce n'est pas le cas pour la perte d'un proche. Angélique de Saint-Jean reconnaît la légitimité de la tristesse dans sa lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1680 : « rien n'est plus aisé à allier dans la religion chrétienne que la consolation avec les larmes ». L'abbesse n'est ni insensible aux sentiments de la tristesse ni exempte de ceux-ci. Le 9 décembre 1682, elle écrit, à propos d'une lettre qu'elle reçut par M<sup>me</sup> de Fontpertuis de la part du confesseur des religieuses. Nicolas Le Tourneux, qui venait de quitter la région parisienne pour son prieuré près de Soissons : « la première lettre que j'ai ouverte qui était un adieu bien saint et bien

<sup>186.</sup> Lettre du 21 juillet 1682, du 23 octobre 1678, et du 19 avril 1683.
187. Lettres du 22 décembre 1682, du 17 juillet 1683, et du 31 octobre 1683.

<sup>188.</sup> Lettre écrite entre le 3 et le 26 février 1683, et lettre du 11 avril 1683.

affectionné\* m'a fait répandre bien des larmes ». La correspondance entre les deux amies est aussi un espace dans lequel une consolation réciproque peut avoir lieu. En octobre 1683, lorsque leur ami commun Louis-Isaac Le Maistre de Sacy est gravement malade, Angélique de Saint-Jean écrit : « Il faut donc que ce soit moi qui vous console, ma très chère sœur, au lieu que j'aurais besoin de l'être » les . À propos de la mauvaise santé de sa correspondante, la religieuse dit, « Sur cela, j'aurais autant besoin d'être consolée que vous » les la réciprocité de la correspondance, ainsi que la reconnaissance des sentiments par la religieuse, chez les autres et chez elle aussi.

Avant de regarder plus en détail une lettre de consolation de la religieuse à son amie veuve, on pourrait se poser la question si la parole est capable de consoler. D'une part, Angélique de Saint-Jean déclare, dans une affaire temporelle où il s'agit de convaincre l'autre parti, que « Les paroles ne coûtent guère et aussi ne valent-elles guère »<sup>191</sup>. Le 26 mars 1676, elle écrit à sa correspondante : « ce ne seront pas des paroles qui vous persuaderont, ma chère sœur, à quel point je suis toute à vous ». Elle reconnaît les limites du langage humain dans ces deux exemples<sup>192</sup>. Cependant, lorsqu'il s'agit de la parole sacrée, son avis est tout autre. Angélique de Saint-Jean conseille à sa correspondante de s'accoutumer à n'avoir que la parole sacrée, *Deo gratias*, « dans le cœur et dans la bouche »<sup>193</sup>. Elle s'appuie constamment dans ses lettres sur la parole biblique, écrivant que « La parole de saint Paul, que personne de nous ne vit pour soi et personne ne meurt pour soi, vous doit donner du respect pour

\_

<sup>&</sup>lt;sup>189</sup>. Lettre du 4 octobre 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>190</sup>. Lettre du 7 mars 1680.

<sup>&</sup>lt;sup>191</sup>. Lettre du 17 octobre 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>192</sup>. Pour une étude approfondie des limites de la parole chez Angélique de Saint-Jean, voir mon article : « Angélique de Saint-Jean : Silence et parole dans son récit de captivité » dans *Port-Royal et la prison*, Paris, Nolin, coll. « Univers Port-Royal », 2011, p. 163-176.

<sup>&</sup>lt;sup>193</sup>. Lettre du 23 septembre 1682 : il s'agit de la formule liturgique, *Deo gratias* (« Rendons grâces à Dieu »), qui est aussi les paroles réputées de saint Cyprien à son arrêt de mort.

votre vie »<sup>194</sup>, et que la parole des Psaumes « est une si belle parole »<sup>195</sup>. Tout ceci indique que pour Angélique de Saint-Jean, la parole divine n'a pas les mêmes limites que la parole humaine. Il n'est donc pas étonnant d'apprendre que la parole qui console est une parole divine : en avril 1682, l'abbesse cite le verset Ps 93, 19 (94, 19), « secundum multitudinem dolorum meorum in corde meo, consolationes tuae laetificaverunt animam meam », écrivant que ce sont « des paroles d'une grande consolation », auxquelles il faut «tâcher [d']avoir recours »<sup>196</sup>. Nous avons déjà examiné le rôle dans la correspondance de la parole biblique qui façonne. Je voudrais maintenant examiner de plus près la lettre de consolation de la mère Angélique de Saint-Jean.

La lettre de consolation a une longue histoire antique 197. Le mot consolation vient du mot grecque, paramuthia : être à côté de quelqu'un. Cette notion de partager la douleur de l'autre est encore avec nous aujourd'hui; mais son sens dans l'antiquité était plus fort : la lettre de consolation antique apportait le réconfort, mais donnait aussi des conseils et des exhortations. Je souhaite maintenant regarder une lettre d'Angélique de Saint-Jean dans le cadre de la lettre de consolation antique : la lettre que la religieuse écrit à M<sup>me</sup> de Fontpertuis suivant la mort de son fils contient des techniques et des thèmes de consolation antique. Jacques-Augustin Angran de Fontpertuis n'avait que deux ans lorsqu'il mourut le 12 juillet 1674, et cette mort suivit de très près la mort du mari de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, survenue le 22 mars de la même année. Angélique de Saint-Jean ouvre sa lettre du 24 juillet 1674 en

 $<sup>^{194}</sup>$ . Allusion à Rm 14, 7-8. Lettre du 12 novembre 1678. Le verset Ps 39, 2 (40, 2) est une « si belle parole » dans la lettre du 16 novembre 1678.

<sup>&</sup>lt;sup>196</sup>. Lettre du 12 avril 1682.

<sup>197.</sup> Je m'appuie en partie ici sur les observations de David Scourfield dans sa présentation, « Consolation in antiquity : some possible misapprehensions », à la Masterclass organisée par la professeur Ruth Whelan, «Spiritualities in Early Modern France: 1. The consolatory tradition », qui eut lieu le 26 mars 2010 à NUI Maynooth.

reconnaissant la légitimité des sentiments de tristesse de sa correspondante 198 : « J'ai laissé passer vos premiers sentiments, ma très chère sœur, car on ne les peut ôter à la nature ». Cependant, elle fait appel à la piété de sa correspondante, en la rappelant que la mort de son enfant est en réalité un événement heureux, et pour l'enfant, car il entre dans le ciel, et pour la mère, qui contribue par cette mort à l'accomplissement du règne de Dieu. D'ailleurs, la religieuse rappelle que cet événement fut envoyé par la volonté de Dieu, et fait savoir à sa destinataire la conduite des religieuses, qui est la conduite souhaitée : « nous bénissons Dieu ensemble présentement\* de ce qu'il vous a rendue si heureuse que d'avoir contribué à augmenter le nombre des élus ». Dans ce premier paragraphe de la lettre, la demande à l'autre de modifier son attitude et sa conduite suite à la perte d'un proche est exactement la méthode pratiquée dans la lettre de consolation antique. Ceux qui consolaient tentaient de dissiper le deuil du destinataire de deux manières, à travers l'argument rationnel et par l'exhortation franche<sup>199</sup>, éléments présents dès le premier paragraphe de cette lettre à M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Angélique de Saint-Jean fut interrompue dans sa rédaction de la lettre, et la continue le lendemain, le 25 juillet; entre-temps, elle en a reçu une de M<sup>me</sup> de Fontpertuis:

On m'a donné depuis votre dernière où vous avouez si humblement votre faiblesse que je ne dois rien ajouter aux reproches que vous vous en faites vous-même, et que vous en ferait cet heureux enfant, qui connaît à présent la miséricorde éternelle de son Père qui est dans le ciel et qui l'a tiré de la terre où vous n'auriez pu par toute votre tendresse et vos soins lui procurer qu'une vie misérable exposée au péril continuel d'une mort éternelle, au lieu que le voilà assuré, sans aucun mérite de sa part, mais par la seule grâce de Jésus-Christ, d'une vie et d'un royaume éternel.

Le langage ici trahit le point de vue que l'état de désespoir dans lequel se trouve M<sup>me</sup> de Fontpertuis suite à la mort de son enfant ne serait pas un état chrétien. C'est un état de « faiblesse » pour lequel il faut se faire des « reproches ». Dans la consolation

<sup>&</sup>lt;sup>198</sup>. Raymond Baustert, La consolation érudite : Huit études sur les sources des lettres de consolation de 1600 à 1650, Biblio 17 n° 141, Gunter Narr Verlag, Tübingen, 2003, p. 147.

<sup>&</sup>lt;sup>199</sup>. Paul A. Holloway, Consolation in Philippians Philosophical Sources and Rhetorical Strategy, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 1.

antique, le désespoir était mal perçu pour deux raisons : premièrement, parce que le chrétien ne doit aimer que Dieu, et ne doit pas aimer les créatures ; deuxièmement, parce que le sentiment éprouvé par le chrétien à la mort d'un proche devrait être la joie de savoir que celui-ci est parti au ciel auprès de Dieu. La légitimité du deuil, pourtant reconnue à l'ouverture de la lettre d'Angélique de Saint-Jean, est ensuite mise en question, car toute la question est de savoir l'origine de ces sentiments de tristesse : tristesse pour celui parti à la vie éternelle au ciel ou tristesse de celui abandonné, qui est encore en vie ? Angélique de Saint-Jean exhorte sa correspondante à la raison en se servant des arguments rationnels, opposant la vie céleste éternelle avec Dieu, dont jouit désormais Jacques-Augustin, à la vie « misérable » qu'il aurait connue ici-bas.

## La religieuse continue dans le même esprit :

Demandez-vous après cela à vous-même, ma très chère sœur, si vous êtes chrétienne et si vous croyez cette vérité, et que ce soit votre conduite et non pas votre bouche qui y réponde, car autrement et vos larmes (si elles duraient trop) effaceraient votre confession.

En demandant à sa correspondante de se poser la question, Angélique de Saint-Jean évite de lui déclarer directement que sa conduite n'est pas chrétienne. En outre, nous revenons à l'idée qu'il est nécessaire de modifier sa *conduite* afin de surmonter l'état de deuil. L'appel à la modération, quoiqu'entre parenthèses, est significatif, car c'est un caractéristique clé de la lettre antique de consolation<sup>200</sup>. La religieuse y revient dans son prochain paragraphe : « vous vous laissez trop abattre et dans cette occasion et en d'autres encore ». Le désespoir est à éviter<sup>201</sup>, parce qu'il montre un manque de foi en Dieu, qui envoie la mort par sa volonté, volonté à laquelle tout chrétien doit se soumettre<sup>202</sup>. Dans une lettre écrite moins d'un an plus tard, suite à la mort du petit-

<sup>201</sup>. George W. McClure, *Sorrow and Consolation in Italian Humanism*, Princeton, Princeton University Press, 1991, p. 10.

<sup>&</sup>lt;sup>200</sup>. Baustert, *op. cit.*, p. 151.

<sup>&</sup>lt;sup>202</sup>. Holloway, op. cit., p. 65; Baustert, op. cit., p. 214.

fils de M<sup>me</sup> de Bélisy, belle sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Angélique de Saint-Jean indique à sa correspondante le modèle à suivre :

Il n'y a pas de disposition plus chrétienne que de dire à toute heure, aussi bien à l'égard de la vie des personnes qui nous sont chères que de la nôtre, que notre âme et la leur est toujours entre nos mains, étant prête à la lui rendre [à Dieu] quand il l'ordonnera [...]203.

Le désespoir est aussi un signe de l'absence d'espoir dans la vie éternelle, pourtant un principe inébranlable de la foi chrétienne. Le chrétien est averti par saint Paul des dangers de tomber dans un état sans espoir suite à la mort d'un proche : dans sa lettre au Thessaloniciens, l'apôtre leur écrit qu'il ne faut pas s'attrister pour « ceux qui dorment [en Jésus-Christ], comme font les autres hommes qui n'ont point d'espérance »<sup>204</sup>.

Angélique de Saint-Jean comprend l'état de fragilité qu'est cet état de deuil de sa correspondante : « J'en dis peut-être trop ou plutôt je le dis trop fortement. » Mais en tant qu'amie chrétienne, elle est consciente que son devoir est d'être franche avec son amie.

#### La maladie et la mort

Les lettres d'Angélique de Saint-Jean à M<sup>me</sup> de Fontpertuis se préoccupent très souvent de la maladie. Maladie des religieuses, comme dans l'avant-dernière lettre écrite par l'abbesse, lorsqu'elle dit que les religieuses sont occupées « de la pensée de la mort [qu'elles ont] assez présente, car [elles ont] deux sœurs fort malade[s] »; maladie des amis, comme Le Maistre de Sacy ou M<sup>me</sup> de Bélisy; maladie du fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis; et maladie des deux épistolaires elles-mêmes. Nous apprenons beaucoup, en particulier, à propos des diverses maladies de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Selon les lettres d'Angélique de Saint-Jean, mais aussi dans celles d'Antoine

-

<sup>&</sup>lt;sup>203</sup>. Lettre du 7 juin 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>204</sup>. 1 Th 4, 13.

Arnauld et de Le Maistre de Sacy adressées à la veuve, nous découvrons que M<sup>me</sup> de Fontpertuis s'impose un régime rigoureux, même lorsqu'elle est malade, et ceci malgré les exhortations de ses amis de se « modérer ». Angélique de Saint-Jean répète dans ses lettres que la vie que mène sa correspondante la tue, et elle la prie de se conserver<sup>205</sup>. Elle cite leurs amis communs qui confirment cet avis : Sainte-Marthe dit : « vous vous tuez » ; M<sup>me</sup> de Bélisy est de du même avis, et rapporte à l'abbesse de Port-Royal que M<sup>me</sup> de Fontpertuis « n'a nul soin » d'elle-même<sup>206</sup>. Les lettres sont donc remplies de reproches à sa destinataire, car celle-ci « en entrepren[d] trop ». Angélique de Saint-Jean l'avertit que sa santé n'est pas inépuisable, et qu'elle « [userait] de la meilleure santé en un an » <sup>207</sup>. Elle la conseille de « ménager [sa] santé » et de se « contraindre à manger », la reprochant de manger du potage qui n'est pas assez bien pour les gens<sup>208</sup>. Angélique de Saint-Jean lui pose la question : « pourquoi est-ce qu'un jour de médecine est un jour de bataille pour vous ? », remarquant à elle même que sa correspondante « [aime] la peine comme les autres aiment le repos »<sup>209</sup>. Selon l'abbesse, sa correspondante veut « voler » alors qu'elle n'est même pas en état de « marcher ». Elle reproche à M<sup>me</sup> de Fontpertuis de tuer son corps « ici comme ailleurs », c'est-à-dire même lorsqu'elle est en retraite à Port-Royal des Champs. Dans sa lettre du 17 novembre 1682, l'abbesse « réitère [ses] prières et supprime [ses] plaintes » à sa correspondante, et nous verrons que tout au long de la correspondance, elle mélange reproches aux prières pour faire face au comportement de son amie et sa dirigée spirituelle.

Elle se sert également d'arguments spirituels et rationnels pour convaincre M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Elle lui écrit qu'elle se met « hors d'état d'agir » et de faire de bonnes

\_

<sup>&</sup>lt;sup>205</sup>. Lettres du 13 et du 16 juin 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>206</sup>. Lettres eu 16 juin et du 8 mai 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>207</sup>. Lettres du 8 juillet 1683 et du 14 septembre 1682.

 $<sup>^{208}</sup>$ . Lettres du 10 août 1682, entre le 19 et le 26 mars 1683, et du 15 novembre 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>209</sup>. Lettres du 24 et du 29 mai 1683.

œuvres si « nécessaires pour [sa] couronne »<sup>210</sup>. Dans ses remarques sur le souci de soi, Foucault souligne que « se former et se soigner sont des activités solidaires »<sup>211</sup>, ce que prône Angélique de Saint-Jean dans ses lettres à sa correspondante; cependant, il me semble que l'avis de M<sup>me</sup> de Fontpertuis est que la mort, la maladie et la souffrance ne sont pas des maux de conséquence (pour ne pas dire « véritables », adjectif employé par Foucault), et qu'« il vaut mieux s'appliquer à son âme que de consacrer ses soins à entretenir son corps »<sup>212</sup>. En revanche, l'opinion d'Angélique de Saint-Jean est que « rectifier le corps » donne de la « maîtrise sur [l'âme] »<sup>213</sup>, et qu'il faut écouter les signaux de son corps lorsque celui-ci souffre. Dans la lettre du 21 octobre 1678, Angélique de Saint-Jean donne des conseils pratiques à son amie concernant le manger et le boire : « Des biscuits seraient bons à votre incommodité, mangez-en entre les repas avec un peu de vin. » Cependant, cet intérêt que porte la religieuse à l'entretien de son corps ne s'étend pas jusqu'à la vanité. Dans la même lettre, elle conclut en décrivant le corps « gangréné » de l'une des religieuses, ce qui démontre un certain éloignement du corps, tout en souhaitant se maintenir en « état d'agir », comme elle le dit<sup>214</sup>. Le soin de « l'homme extérieur et corporel »<sup>215</sup>, inspiré par le dualisme paulinien, est le thème de l'une de ses lettres rédigées entre août 1678 et mai 1679. Nous revoyons ce même point de vue rationnel que le corps est au service de Dieu. Ce thème est présent dans la Prière pour demander à Dieu le bon usage des maladies d'un ami de Port-Royal, Blaise Pascal, qui souhaite la santé et la vie pour servir Dieu. Nous savons qu'Angélique de Saint-Jean a lu cette prière, et elle a même la particularité d'avoir été la première personne à en parler, dans sa lettre du 29 août 1662 à son frère, Simon Arnauld de Pomponne.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>210</sup>. Lettre du 15 novembre 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>211</sup>. Foucault, *op. cit.*, p. 77.

<sup>&</sup>lt;sup>212</sup>. *Ibid.*, p. 78.

<sup>&</sup>lt;sup>213</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>&</sup>lt;sup>214</sup>. *Ibid*.

<sup>&</sup>lt;sup>215</sup>. Lettre écrite entre août 1678 et mai 1679.

Pascal venait de mourir, et Angélique de Saint-Jean envoie à son frère, pour la consoler dans cette perte, « un écrit de 80 [nombre qui désigne Blaise Pascal] en 55 pages qu'il avait fait au commencement qu'il fut touché dans une grande maladie »<sup>216</sup>. Une autre idée importante qui imprègne et cette prière de Pascal et les lettres de la mère Angélique de Saint-Jean est celle de la Providence<sup>217</sup>. Pour les deux port-royalistes, c'est Dieu qui « envoie » ou qui « se sert » de la maladie, c'est lui qui fait de la grâce à ses élus en les faisant souffrir<sup>218</sup>. Comme nous le remarque McClure dans son ouvrage sur la consolation, les maux mondains peuvent être un véhicule de correction divine ; la maladie peut être salutaire<sup>219</sup>. Pascal regarde les maux du corps comme une « punition », et prie Dieu qu'ils en soient aussi « le remède »<sup>220</sup>. Quant à Angélique de Saint-Jean, elle écrit qu'« il n'y a que l'emploi de ces moments courts qui déterminent l'éternité », et elle prône, tout comme Pascal, le « bon usage » de la maladie envoyée par Dieu<sup>221</sup>.

Angélique de Saint-Jean fait aussi appel à d'autres arguments spirituels pour convaincre sa correspondante de rester en vie. En février 1683, lorsque M<sup>me</sup> de Fontpertuis tombe gravement malade, Angélique de Saint-Jean lui propose un échange imaginaire :

Laissez-moi votre corps et imaginez-vous que vous avez à traiter le mien. L'un et l'autre sont consacrés à Dieu, il n'y faut pour mettre de différence, et vous ne m'aimeriez pas chrétiennement si vous m'aimiez plus que vous-même. Il n'y a qu'à Dieu qu'on doit cet amour de préférence, on ne doit au prochain qu'un amour d'égalité<sup>222</sup>.

Ce principe se trouve également chez saint Augustin, qui prône que le chrétien ne doit pas s'aimer plus que son ami<sup>223</sup>. Avec M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Angélique de Saint-

<sup>218</sup>. Lettre du 9 février 1682 et du 13 février 1683.

<sup>220</sup>. Pascal, *Prière*, op. cit., p. 362, 363-364.

<sup>&</sup>lt;sup>216</sup>. Voir Blaise Pascal, Œuvres complètes, éd. Mesnard, t. IV, Paris, Desclée de Brouwer, 1992, p. 965.

<sup>&</sup>lt;sup>217</sup>. *Ibid.*, p. 363.

<sup>&</sup>lt;sup>219</sup>. McClure, op. cit., p. 9.

<sup>&</sup>lt;sup>221</sup>. Lettres du 17 septembre 1675, entre le 8 et le 28 mai 1682, et le 27 avril 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>222</sup>. Lettre du 23 février 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>223</sup>. McNamara, op. cit., p. 204.

Jean l'applique inversement, rappelant à sa correspondante qu'elle doit traiter son corps comme si c'était celui d'Angélique de Saint-Jean, afin que la veuve traite « mieux » son propre corps qu'elle ne fait ordinairement<sup>224</sup>.

Un autre topos de la correspondance est l'*imitatio Christi*. Comme le constate Yoshimi Asahina, le sacrifice de Jésus-Christ se place au centre de la pensée de la mère Angélique de Saint-Jean<sup>225</sup>. Elle fait plusieurs réminiscences à l'ouvrage de chevet du XVII<sup>e</sup> siècle de Thomas a Kempis<sup>226</sup>, et c'est surtout dans la maladie et la souffrance qu'elle fait allusion à cette idée. Dans sa lettre du mois de février 1683, elle conseille que « Jésus-Christ souffrant doit être notre modèle », et elle fait d'autres allusions plus directes à la passion du Christ, source d'inspiration pour les chrétiens lors de la persécution et de la souffrance. Le 15 décembre 1675, elle explique que faire la volonté de Dieu est « Jésus-Christ est « le premier exemple qu[e Jésus-Christ] nous propose à imiter »<sup>227</sup>. Elle se sert aussi de cette idée du Christ comme modèle pour persuader sa correspondante lorsqu'elle est malade : « quand on veut bien mourir attaché à la croix, il faut bien vouloir aussi porter sa croix », encourageant ainsi M<sup>me</sup> de Fontpertuis de se soigner afin de pouvoir continuer dans le chemin du Christ<sup>228</sup>.

Si la maladie est un topos continuel à travers la correspondance, il s'ensuit que la mort rôde également autour des lettres. Angélique de Saint-Jean est consciente que la mort n'attend ni n'avertit point<sup>229</sup>. Cependant, elle ne craint pas la mort; au contraire, elle critique « des misères et des afflictions de cette vie » temporelle, qui est pleine de « bagatelles », et elle confie à sa correspondante qu'il y « de plus grands

-

<sup>&</sup>lt;sup>224</sup>. Lettre du 12 juin 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>225</sup>. Asahina, art. cit., p. 64.

<sup>&</sup>lt;sup>226</sup>. Lettres du 13 février 1683 et du 2 juin 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>227</sup>. Lettre du 15 décembre 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>228</sup>. Lettre écrite entre le 19 et le 26 mars 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>229</sup>. Lettres du 26 juin 1682, du 15 octobre 1683 et du 27 octobre 1682.

périls à vivre qu'à mourir »<sup>230</sup>. Elle fait même allusion dans sa toute dernière lettre à l'une des religieuses qui est malade, la sœur Victoire, qui « désire » la mort<sup>231</sup>. Elle reconnaît que M<sup>me</sup> de Fontpertuis partage les mêmes sentiments qu'elle envers la vie et la mort, car le 19 mars 1683, lors de la maladie de sa destinataire, l'abbesse écrit : « Je comprends bien que c'est à nous plus qu'à vous que cette joie doit être sensible, parce que vous perdez tant à comparaison de ce que vous avez espéré ». Cependant, elle déconseille à sa correspondante de « prévenir » Dieu, expliquant :

Jeûner et veiller de la sorte sans un moment de repos, c'est le chemin pour arriver au grand repos, mais vous vous pressez trop et vous n'y êtes pas encore appelée, il est plus humble d'attendre que votre heure soit venue.<sup>232</sup>

Nous voyons ici la main de la Providence : c'est Dieu qui choisit l'heure de la mort. Consciente de ceci, Angélique de Saint-Jean prône à Mme de Fontpertuis de ne point chercher « d'autre chemin plus court pour arriver à la gloire », parce qu'il faut vivre et mourir dans la « soumission » à Dieu<sup>233</sup>. L'abbesse dit qu'elle « aime bien mieux [...] donner tout [s]on loisir et [s]on travail même » à « apprendre à bien mourir »<sup>234</sup>. et elle dit à plusieurs reprises qu'elle va désormais passer tout son loisir et tous son temps à « bien mourir ». L'ars moriendi était un topos important au XVII<sup>e</sup> siècle, et ceci est reflété dans les lettres d'Angélique de Saint-Jean. Elle commente parfois la mort d'une personne qui vient de décéder : le 12 août 1682, elle souligne l'importance de la préparation à la mort :

Que vous m'avez soulagé l'esprit de m'avoir éclairci que vous ne savez rien de nouveau qui nous ôte l'espérance que cette mort soudaine n'a pas été imprévue. On se console de toutes les pertes temporelles, mais ce qui touche le salut et qui le met en hasard\* est la seule affliction sans remède.

Sa lettre du 16 novembre 1683 traite d'une autre mort : celle de la marquise de Saint-Paul. Angélique de Saint-Jean est soulagée de savoir que « Beaucoup de chagrins et

 $<sup>^{230}</sup>_{\dots}.$  Lettres du  $1^{\rm er}$  et du 8 décembre 1682.

<sup>231.</sup> Lettre du 24 janvier 1684.

<sup>232.</sup> Lettre du 17 décembre 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>233</sup>. Lettre du 11 avril 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>234</sup>. Lettre du 12 août 1682.

de peines l'avaient fait rentrer dans elle-même, [...] c'est la meilleure marque qui fait espérer la miséricorde de Dieu ». Ainsi une mort bien préparée contribue à obtenir une vie éternelle. Nous allons maintenant regarder sa propre mort, qui survint le 29 janvier 1684, à l'âge de 59 ans.

## La mort d'Angélique de Saint-Jean

Ce volume termine évidemment avec la dernière lettre d'Angélique de Saint-Jean à M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Cette lettre, du lundi 24 janvier 1684, est aussi la dernière lettre écrite par l'abbesse de Port-Royal. Elle tomba malade à cinq heures de l'aprèsmidi ce jour même. La *Relation de la maladie et de la mort de la mère Angélique de Saint-Jean* nous raconte que le 24 janvier, à la demande d'une religieuse malade, l'abbesse s'est rendu au tombeau de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, qui venait de mourir au début du mois de janvier 1684<sup>235</sup>. Elle « se prosterna sur le tombeau de M. de Sacy, lui parla pour la malade et lui demanda pour elle-même sa bénédiction. En se relevant elle se sentit frappée d'une violente douleur de côté, comme si on lui avait donné un grand coup ». Elle se rendit ensuite à vêpres, malgré une détérioration de son état. La sœur Élisabeth de Sainte-Agnès Le Féron décrit ses symptômes dans une lettre à Antoine Chertemps du 27 janvier :

cela lui prit par un grand frisson, suivi d'une forte fièvre, qui ne lui a pas quittée depuis, ses redoublements sont grands, mal de côté, la poitrine s'engage de cette nuit et les crachats sont mauvais<sup>236</sup>.

Il est déjà évident que l'abbesse est gravement malade, puisque la sœur Élisabeth de Sainte-Agnès décrit la « consternation » de la communauté, écrivant : « nous voilà à la veille de perdre celle qui était tout notre soutien après Dieu ».

Selon les *Mémoires* de Thomas Du Fossé, la mort de l'abbesse fut précédée par un songe de l'une de ses sœurs religieuses, qui « crut voir une nuit en songe M. de Sacy, quelque temps après sa mort », qui lui a parlé, et à qui elle a demandé « s'il n'irait point visiter sa sœur, la mère Angélique de Saint-Jean [...]. À quoi il lui répliqua qu'il en venait et qu'il y retournerait encore ». Thomas Du Fossé continue

<sup>236</sup>. Lettre du 27 janvier 1684 d'Élisabeth (ou Isabelle) de Sainte-Agnès Le Féron à Antoine Chertemps, f. 67-68, ms. 2208, Médiathèque du Grand Troyes. Il est possible de consulter ce manuscrit sur internet à travers le portail numérique de la Médiathèque.

-

<sup>&</sup>lt;sup>235</sup>. Cette *Relation* se trouve dans les *Mémoires d'Utrecht*, op. cit., t. III, p. 559-574.

son récit : « Et le même jour, ou quelques jours après », l'abbesse de Port-Royal tombe malade sur le tombeau de Le Maistre de Sacy<sup>237</sup>. Du Fossé introduit l'histoire de ce songe afin de conférer un côté surnaturel à la mort de l'abbesse, qui suit de si près celle de son cousin. Ceci n'était pas le seul songe port-royaliste prévoyant la mort de la mère Angélique de Saint-Jean. Dans une lettre datée du 21 janvier 1684 (avant, donc, la mort de sa nièce le 29 janvier), le théologien témoigne d'un rêve troublant qu'il venait d'avoir :

Il arriva que le jour que je reçus la nouvelle de la mort de M. de Sacy, j'avais rêvé la nuit précédente que je voyais arriver sur des chariots deux très grands cercueils, dans lesquels il y avait deux morts ensevelis. Je m'approchai pour les regarder, et après avoir découvert leurs visages, je reconnus celui de M. de Sacy et celui de la mère Angélique de St. Jean<sup>238</sup>.

Dès le jeudi 27 janvier, l'abbesse reçut les sacrements, et Nicolas Eustace la confesse. Les médecins Jean Hamon et Denis Dodart étaient présents à son chevet, ainsi que M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Ses dernières paroles pour celle-ci étaient semblables à celles qui revenaient sans cesse sous sa plume dans la correspondance : de « ne plus penser qu'à la grandeur de Dieu, à sa sainteté, à son éternité ». La religieuse mourante lui dit:

de plus que Dieu la voulait rendre une femme forte par l'épreuve où il la faisait passer en la séparant d'elle. Sur quoi elle lui promit de demander beaucoup à Dieu qu'il la soutînt dans cette affliction, dont elle était si vivement pénétrée<sup>239</sup>.

Le frère de l'abbesse, Charles-Henry Arnauld de Luzancy, « arriva de Pomponne comme elle allait expirer : on le lui dit, et elle en témoigna de la joie par signes », ne pouvant plus parler<sup>240</sup>. Angélique de Saint-Jean mourut le 29 janvier, « une sainte mort », selon la sœur Le Féron<sup>241</sup>. Celle-ci se dit dans ses prochaines lettres « outrée de douleur » de cette « perte irréparable », trouvant « un vide si épouvantable dans la

<sup>238</sup>. Cette lettre, dont le destinataire n'a pas été identifié, fut imprimée dans les *Vies intéressantes*, t. IV, p. 129-130. Elle a aussi été publiée dans OAL, t. II, p. 381-382.

<sup>240</sup>. *Ibid.*, p. 573.

<sup>&</sup>lt;sup>237</sup>. Pierre-Thomas Du Fossé, *Mémoires*, éd. F. Bouquet, t. III-IV, Slatkine Reprints, Genève, 1976 (réimpression de l'édition de Rouen, 1876-1879), t. III, p. 271.

<sup>239.</sup> Relation de la maladie et de la mort de la mère Angélique de Saint-Jean, dans Mémoires d'Utrecht, op. cit., p. 570-571.

<sup>&</sup>lt;sup>241</sup>. Lettre du 30 janvier 1684 : « elle [M<sup>me</sup> de Fontpertuis] a été témoin d'une si sainte mort ». De la même au même, f. 69-70, ms. 2208, Médiathèque du Grand Troyes.

maison, qu'il n'y a que Dieu seul qui le puisse remplir »<sup>242</sup>. Selon la *Relation* de cette mort dans les Mémoires d'Utrecht, toutes les religieuses étaient « comblées de douleur » d'une « perte si incompréhensible » <sup>243</sup>. Elles éliront le 2 février suivant une nouvelle abbesse, la mère Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes Du Fargis, ancienne prieure, et celle qui était abbesse de 1669 à 1678 avant les deux élections d'Angélique de Saint-Jean en 1678 et en 1681.

Cependant, les douleurs de la famille Arnauld n'avaient pas encore touché leur fin pour cette période, car dès son retour à Paris après le décès de sa sœur, Charles-Henry Arnauld de Luzancy tomba malade. L'ancien Solitaire et le fidèle compagnon de Le Maistre de Sacy lui survit de peu : il mourut le 10 février 1684. La lettre d'Antoine Arnauld à Pasquier Quesnel nous plonge au cœur de sa tristesse :

Mais hélas! je reçois la nouvelle d'une troisième [mort] qui oblige à dire, Dominus est [C'est le Seigneur]. Il semble qu[e Dieu] a voulu unir dans le Ciel ceux qui l'étaient si étroitement sur la terre<sup>244</sup>.

La sœur Élisabeth de Sainte-Agnès a une pensée identique à l'occasion de la mort d'Arnauld de Luzancy: « Dieu n'a pas voulu séparer les trois personnes qui avait toujours été unies en cette vie »<sup>245</sup>. Ces trois décès de la même génération de la famille Arnauld surviennent dans une période très courte, et ils sont systématiquement liés ensemble dans les lettres de condoléances de l'époque ainsi que dans les récits historiques du monastère<sup>246</sup>.

<sup>242</sup>. Lettres du 30 janvier et du 4 février 1684, d'Élisabeth de Sainte-Agnès Le Féron à Antoine Chertemps, f. 69-70, 63-64, ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>243</sup>. Relation de la maladie et de la mort de la mère Angélique de Saint-Jean, dans Mémoires *d'Utrecht*, *op. cit.*, p. 573.

<sup>&</sup>lt;sup>244</sup>. OAL, t. II, p. 402.

<sup>&</sup>lt;sup>245</sup>. Lettre du 29 février 1684 d'Élisabeth de Sainte-Agnès Le Féron à Antoine Chertemps, f. 65-66, ms. 2208, Médiathèque du Grand Troyes.

<sup>&</sup>lt;sup>246</sup>. Les *Vies Intéressantes* contiennent l'épitaphe écrite par Jean Hamon pour le tombeau de l'abbesse et un « recueil de lettres sur la mort de la mère Angélique de Saint-Jean » (onze en tout), suivis par des lettres « sur son élection à la dignité d'abbesse, suivie de quelques unes de ses lettres » (t. IV, p. 412-448). Les Mémoires d'Utrecht publient une Relation de la vie de la mère Angélique de Saint-Jean, le Mémoire sur le caractère et les vertus de la mère Angélique de Saint-Jean de Pierre Thomas Du Fossé, la Relation de la maladie et de la mort de l'abbesse que nous avons déjà citée, suive de l'Éloge de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld (t. III, p. 500-587).

Pour Angélique Angran de Fontpertuis, elle perdit trois amis. Il lui restait toujours le soutien fidèle d'Antoine Arnauld, mais celui-ci était à Bruxelles, et son projet de retour en France ne verrait jamais le jour. Sa lettre à M<sup>me</sup> de Fontpertuis du 12 février 1684 au sujet de la mort de la mère Angélique de Saint-Jean nous révèle l'intimité des relations de M<sup>me</sup> de Fontpertuis avec la famille Arnauld et Port-Royal :

N'ayant reçu qu'avant-hier la lettre du 28 du mois passé et celle du 4 de ce mois, ce nous a été un terrible coup et une étrange surprise, d'apprendre en même temps la maladie et la mort d'une telle personne. Car cela comprend tout ce que je vous en pourrais dire. J'en ai écrit à la nouvelle mère [Du Fargis] avec une entière effusion de cœur. Il serait inutile de vous répéter ce que je lui en dis : je vous envoie la lettre ouverte. Pour vous, Madame, on ne peut désavouer que vous n'ayez perdu ce que vous aviez de plus cher et de plus consolant en ce monde, en perdant cette chère mère, et que vous n'ayez besoin d'une grande foi pour vous tenir contre un coup si rude<sup>247</sup>.

En effet, selon la correspondance d'Arnauld, M<sup>me</sup> de Fontpertuis mettra du temps à se remettre des décès de ses amis : plusieurs jours plus tard, Arnauld écrit : « j'ai reçu votre lettre du dix-huit [février], qui a renouvelle nos plaies, par la description de l'état où ces coups vous ont réduite »<sup>248</sup>. Au mois de mai, une nouvelle lettre de la part d'Arnauld reconnaît que les « afflictions [de M<sup>me</sup> de Fontpertuis] sont si grandes, qu'elles ne peuvent guère être soulagées par des paroles »<sup>249</sup>. Cependant, la vie continuait, et M<sup>me</sup> de Fontpertuis continuait son fidèle soutien au monastère de Port-Royal. Ses relations avec le monastère et avec les émigrés à Bruxelles à cette époque sont bien documentées dans l'ouvrage d'Ellen Weaver<sup>250</sup>. Elle rendra sa première visite à Antoine Arnauld à Bruxelles en août 1684, quelques mois seulement après la disparition du trio Le Maistre de Sacy, Angélique de Saint-Jean et Arnauld de Luzancy. Il semble que suite aux décès de ses amis Arnauld en région parisienne, la veuve « allait concentrer ses énergies de plus en plus sur son autre ami de la famille, Antoine Arnauld »<sup>251</sup>, qui contribuait aussi à sa direction spirituelle. Cette première visite à Bruxelles sera suivie par d'autres en septembre 1685, en juillet 1689, peut-

<sup>247</sup>. OAL, t. II, lettre du 12 février 1684, p. 397-398.
 <sup>248</sup>. *Ibid.*, lettre du 22 février 1684, p. 403.

<sup>251</sup>. *Ibid.*, p. 162.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>249</sup>. *Ibid.*, lettre du 5 mai 1684, p. 417.

<sup>&</sup>lt;sup>250</sup>. Voir le ch. V, « Une existence divisée. 1684-1694 » dans F.-Ellen Weaver, *Madame de Fontpertuis*, op. cit., p. 163-217.

être en 1691, et un dernier voyage d'août à septembre 1693. Leur correspondance continue pendant cette période, et M<sup>me</sup> de Fontpertuis ne cesse d'agir en intermédiaire pour Arnauld ainsi que pour les religieuses de Port-Royal des Champs. Antoine Arnauld mourra le 7 août 1694, et ce fut M<sup>me</sup> de Fontpertuis l'exécutrice de son testament. Elle accompagna le cœur du théologien dans un voyage final à Port-Royal des Champs, en novembre 1694. Elle-même vivra encore vingt ans, assez longtemps pour témoigner la dispersion des religieuses de Port-Royal des Champs en 1709, l'exhumation des corps du cimetière du monastère à la fin de 1711 et au commencement de 1712, et la destruction des murailles du monastère en 1713. Elle s'éteindra le 2 mai 1714 à Paris – elle aura « une pieuse mort » – et elle fut inhumée dans l'église Saint-Étienne-du-Mont le 7 mai<sup>252</sup>.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>252</sup>. *Ibid.*, p. 381.

# Présentation de l'édition des Lettres de la mère Angélique de Saint-Jean à Angélique Angran de Fontpertuis

#### Les sources

Nous avons une chance précieuse de pouvoir consulter les lettres autographes de quasiment toute la correspondance (il y a 358 lettres autographes et une lettre que nous est parvenue en forme de copie) d'Angélique de Saint-Jean à M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Les 358 lettres autographes sont conservées aux archives à Utrecht (Rijksarchief, collection Port-Royal, n° 632). La destinataire les a soigneusement gardées, et elles sont maintenant conservées dans deux recueils qui font partie de l'ancien fonds d'Amersfoort, un vaste fonds de documents liés à Port-Royal et aux amis du monastère. Sans pouvoir dater précisément l'histoire de ce fonds, nous savons qu'il quitte la France pour l'Utrecht, Port-Royal des Champs n'étant plus un dépôt sûr pour la conservation des documents importants du monastère. Le fonds passera ensuite par Rijnwijk et Amersfoort, avant de retourner à Utrecht où il est aujourd'hui conservé au Rijksarchief<sup>253</sup>. Ces lettres autographes sont aussi disponibles pour consultation sur microfiche à la Bibliothèque nationale de France (Fonds de Port-Royal, mf. 305-319).

Les deux recueils des lettres d'Angélique de Saint-Jean à M<sup>me</sup> de Fontpertuis sont en bon état, et les lettres suivent la plupart du temps un ordre chronologique. Il y a peu d'interventions éditoriales dans ces lettres autographes, si ce n'est qu'une numérotation en haut de la première page de la lettre, à gauche, pour toutes les lettres. La date – l'année en particulier, qui manque souvent – est parfois rajoutée

<sup>253</sup>. J. Bruggeman, A. J. Van De Ven, *Inventaire des pièces d'archives françaises se rapportant à* l'abbaye de Port-Royal des Champs et son cercle et à la résistance contre la bulle Unigenitus et à l'appel (ancien fonds d'Amersfoort), Martinus Nijhoff, La Haye, 1972, p. V-XI.

d'une autre main en haut de la lettre, après la date éventuellement écrite par l'épistolière. Il y a aussi quelques interventions rares dans le texte des lettres, pour corriger ou compléter une information donnée par Angélique de Saint-Jean; ces interventions sont parfois au crayon.

Pour mon édition de la correspondance intégrale, il était préférable de retourner aux sources autographes, où cela était possible. J'ai pu comparer les lettres autographes d'Angélique de Saint-Jean avec les copies faites par Rachel Gillet, ce qui m'a permis de constater le type d'édition que Rachel Gillet souhaitait produire. Elle a fait le choix de moderniser l'orthographe, et elle a aussi ajouté de la ponctuation pour rendre la lettre plus lisible pour le lecteur. Elle a ajouté des notes avec les noms des personnes, et parfois quelques notes pour expliquer un terme de vocabulaire. Elle a rajouté en suggestion interlinéaire des mots qui semblent manquer parfois, à cause d'un lapsus de la part de l'épistolaire; pour des fautes ou des lapsus d'orthographe, elle les a corrigés sans en avertir le lecteur. Mon édition, tout comme l'édition Gillet, fait le choix de moderniser orthographe; en revanche, les notes informatives sont plus abondantes, et il y a plus de renseignements sur le texte autographe de la source. Quant aux erreurs de transcription, je n'en ai croisé que quelques dans l'édition de Rachel Gillet.

## **Principes d'édition**

#### Orthographe et syntaxe

En établissement du texte, nous avons apporté le moins de modifications possible. Il nous a paru préférable de moderniser l'orthographe pour l'ensemble du corpus sur lequel j'ai travaillé, choix assumé dans le souci de rendre cohérent toutes les lettres pour mon édition de l'intégralité de la correspondance. Toutes les lettres à

de Fontpertuis, sauf une, sont autographes, et sont en cette qualité exceptionnelles, car un bon nombre (412) de lettres de la correspondance intégrale, qui compte 933 lettres en tout, nous sont parvenues en forme de copies réalisées au XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> ou parfois XIX<sup>e</sup> siècle, et on leur avait déjà imposé une modernisation. Le choix de moderniser l'orthographe fut aussi pris afin de rendre ce texte exceptionnel accessible au plus grand nombre de lecteurs. Quant aux abréviations, on les a développés, où cela fut possible, toujours dans le souci de présenter le texte le plus clair possible au lecteur: ainsi, «sept» devient «septembre», et «t. h. s.» est développé en « très humble servante », par exemple. J'ai également développé et normalisé l'orthographe des noms propres, en renvoyant dans la majorité des cas à l'orthographe établi par le *Dictionnaire de Port-Royal* (éd. Lesaulnier et McKenna, Paris, Champion, 2004). En cas de doute sur l'identité d'un nom abrévié, on propose l'option la plus vraisemblable entre crochets, et ceci toujours accompagné d'une note de bas de page pour justifier ce choix. Le nom propre n'est d'ailleurs pas toujours écrit de la même manière par Angélique de Saint-Jean; elle n'a pas non plus toujours fait la différence entre M. et M<sup>me</sup> ou M<sup>lle</sup>, distinction que j'ai rétablie dans son texte quand cette décision était sans équivoque, par exemple, M. de Bélisy désigne évidemment Catherine Angran de Bélisy.

#### **Ponctuation**

Angélique de Saint-Jean écrit de longues phrases, souvent avec très peu de ponctuation. J'en ai ajouté un minimum afin de guider le lecteur contemporain dans la lecture et la compréhension des lettres. Quoique la disposition en paragraphes n'existe pas toujours, nous n'en avons rétabli que rarement.

#### Annotation

Il y aura deux types de notes dans mon apparat critique. Les notes de bas de page servent à éclaircir le texte : nous donnerons des informations à propos des personnes et des événements auxquels Angélique de Saint-Jean fait allusion, ainsi que des précisions concernant les allusions intertextuelles et autres questions. Nous sommes conscients que chaque lecteur éventuel de cette édition l'abordera d'une manière différente : il ne consultera pas nécessairement l'intégralité des lettres, et il ne consultera pas obligatoirement les lettres dans un ordre chronologique. Ainsi nous avons décidé, afin de ne pas alourdir l'annotation en répétant les informations biographiques à chaque référence, de borner les notes aux précisions nécessaires pour éclaircir le texte. Le lecteur se reportera sur l'annexe III pour une notice biographique courte de chaque destinataire et de chaque personne mentionnée et identifiée dans la correspondance. En outre, en se servant de l'index, la consultation des autres allusions à un nom permettra souvent d'obtenir une vision plus globale du personnage. Une grande partie des personnes qui figurent dans cette correspondance ont une entrée biographique dans le Dictionnaire de Port-Royal, outil auquel nous nous renverrons souvent. Les *Mémoires*, récits, biographies, Journaux de Port-Royal, et autres documents du XVIIe siècle, nous furent d'une aide précieuse pour éclaircir une grande partie des allusions. Toutefois, nous ne serons pas en mesure d'éclaircir tout événement ni tout personnage dans les notes de bas de page. Une correspondance régulière entre amis est nécessairement intime : nous, lecteurs, sommes également étrangers, voire intrus, à cette conversation par écrit<sup>254</sup>. En écrivant à son amie, Angélique de Saint-Jean renvoie indirectement à des événements ou aux gens; parfois la religieuse choisit même de cacher intentionnellement des noms en se servant de pseudonymes ou de codes chiffrés.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>254</sup>. Voir Roger Duchêne, art. cit., p. 11, 16.

Ainsi, en dépit des recherches poussées de notre part, il n'a pas toujours été possible d'élucider toutes les allusions dans les notes de bas de pages : il reste encore des énigmes et des mystères. Dans ce cas, nous avons indiqué dans le texte que l'allusion dont il s'agit reste non identifiée. Le deuxième type de notes, les notes de fin, indiquées par des lettres en exposant, apparaissent à la fin de chaque lettre et présenteront des précisions qui concernent uniquement l'établissement du texte, sa présentation, ou des interventions éditoriales d'un tiers. En dernier lieu, l'astérisque (\*) indiquera au lecteur de se reporter au glossaire à la fin du volume (annexe I) pour des précisions sur la langue utilisée par l'abbesse de Port-Royal, langue du XVII<sup>e</sup> siècle qui a depuis évoluée et qui nécessite parfois une définition ou une explication.

Nous avons choisi de mettre en italique les expressions et citations latines, qui sont pour la plupart des citations bibliques. La traduction sera donnée dans une note de bas de page; en ce qui concerne les citations bibliques, nous renvoyons à la traduction de la Bible de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, cousin germain de notre épistolaire<sup>255</sup>. La numérotation des versets est celle de Le Maistre de Sacy; une deuxième numérotation entre parenthèses renvoient à la Bible de Jérusalem dans le cas où la numérotation des deux traductions ne s'accorde pas.

Nous avons choisi de présenter la suscription avant le corps de la lettre ; la date, également, sera toujours présentée en haut de la lettre (ce qui était le cas dans la plupart des lettres). En revanche, la croix qui figure parfois dans la lettre de l'abbesse de Port-Royal – tantôt en haut de la première page de la lettre et même à plusieurs pages successives, tantôt avant la suscription de la lettre – ne sera pas reproduite dans mon édition du texte.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>255</sup>. Cette traduction, dite de Mons, fut récemment rééditée avec introduction et préface de Philippe Sellier (Paris, R. Laffont, 1990).

L'usage des points de suspension indique une lacune dans le texte original (...); des points de suspension entre crochets droits indiquent un mot indéchiffrable ([...]). Lorsqu'il y a un lapsus de la part d'Angélique de Saint-Jean, nous signalerons toute correction proposée entre crochets; celle-ci sera parfois accompagnée d'une note d'éclaircissement.

#### Table des abréviations

BDJ Bible de Jérusalem

Besoigne Besoigne, Jérôme, Histoire de l'abbaye de Port-Royal,

Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1752, 3 vol.

BNF Bibliothèque nationale de France

BPR Bibliothèque de la Société de Port-Royal

ChrPR Chroniques de Port-Royal

Clémencet, Charles, Histoire Générale de Port-Royal.

Depuis la réforme de l'abbaye jusqu'à son entière destruction, Amsterdam, Vanduren, 1755-1757, 10 vol.

Constitutions du monastère de Port-Royal du Saint-

Sacrement, éd. Lesaulnier, Paris, Nolin, 2004.

DGS Dictionnaire du Grand Siècle, dir. François Bluche, Paris,

Fayard, 1990.

DPR Dictionnaire de Port-Royal, éd. Jean Lesaulnier et

Anthony McKenna, Paris, Champion, 2004.

f. fr. fonds français (à la BNF)

Fonds PR Fonds de Port-Royal (à la BNF)

Guilbert, Mémoires historiques et chronologiques sur

l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, Utrecht, 1755-1756,

7 vol.

Histoire des persécutions Histoire des persécutions des religieuses de Port-Royal,

écrites par elles-mêmes..., Villefranche, 1753.

Jacques Jacques, Émile, Les années d'exil d'Antoine Arnauld:

1679-1694, Louvain, Publications universitaires de

Louvain: Nauwelaerts, 1976.

JF Julie Finnerty

LPJ Tag, Schmitz du Moulin, Jacques et Lamberigts, Lexicon

Pseudonymorum Jansenisticorum, Leuven, Bibliotheek

Van de Faculteit der Godgeleerdheid, 1989.

lt livre(s) tournois

mf. microfiche

M<sup>me</sup> de Sévigné Correspondance de M<sup>me</sup> de Sévigné, éd. Roger Duchêne,

Paris, Gallimard, «Bibliothèque de la Pléaide», 1972-

1978, 3 vol.

Moreri 1759 Moreri, Desaint et Saillant, Le Grand Dictionnaire

historique, Paris, Libraires Associés, 1759, 10 vol.

ms. manuscrit

OAL Arnauld, Antoine, *Œuvres*, Paris-Lausanne, Sigismond

d'Arnay, 1775-1783, 48 tomes en 45 vol.

RG Rachel Gillet

SB Sainte-Beuve, Charles-Augustin de, Port-Royal, éd.

Maxime Leroy, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la

Pléaide », 1953-1955, 3 vol.

Tallemant des Réaux Tallemant des Réaux, Gédéon, Historiettes, éd. Antoine

Adam, Paris, Gallimard, «Bibliothèque de la Pléiade»,

1960, 2 vol.

Utrecht, PR Rijksarchief in Utrecht, Collectie PR nr.

Vies intéressantes Leclerc, Pierre, Vies intéressantes et édifiantes des

religieuses de Port-Royal, et de plusieurs personnes qui leur étoient attachées, s.l., aux dépens de la Compagnie,

1752, 4 vol.

Weaver Weaver, F.-Ellen, Madame de Fontpertuis. Une janséniste

dévote, amie et gérante d'Antoine Arnauld et de Port-

Royal, Paris, Klincksieck, 1998.

#### Valeurs monétaires

Louis 1 louis d'or = environ 11 lt

Pistole 1 pistole = 10 lt

Écu 1 écu = 3 lt

Sol 20 sols = 1 lt

Denier 12 deniers = 1 sol

### Table des abréviations bibliques

En cas d'allusion biblique, je renvoie systématiquement à la traduction de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy. Lorsque sa numérotation ne correspond pas à celle de la Bible de Jérusalem, je donnerai aussi la référence pour celle-ci entre parenthèses. Plusieurs noms de livres bibliques de ces deux traductions ne correspondent pas : vous trouverez ci-dessous la concordance.

L'Ancien Testament			
Genèse	Gn	Deutéronome	Dt
Exode	Ex	Josué	Jos
Lévitique	Lv	Juges	Jg
Nombres	Nb	Ruth	Rt
1 <sup>er</sup> Rois	1 R	(BDJ : 1 <sup>er</sup> Samuel : 1 S)	
2 <sup>e</sup> Rois	2 R	(BDJ : 2 <sup>e</sup> Samuel : 2 S)	
3 <sup>e</sup> Rois	3 R	(BDJ: 1 <sup>er</sup> Rois: 1 R)	
4 <sup>e</sup> Rois	4 R	(BDJ : 2 <sup>e</sup> Rois : 2 R)	
1 <sup>er</sup> Paralipomènes	1 Ch	(BDJ : 1 <sup>er</sup> Chroniques)	
2 <sup>e</sup> Paralipomènes	2 Ch	(BDJ : 2 <sup>e</sup> Chroniques)	
Esdras-Néhémie	Esd	(BDJ : Esdras : Esd)	
	254	(BDJ : Néhémie : Ne)	
m 1:	TTI.	<b>D</b> 1	ъ
Tobie	Tb	Baruch	Ba
Judith	Jdt	Ezéchiel	Ez
Esther	Est	Daniel	Dn
1 <sup>er</sup> Maccabées	1 M	Osée	Os
2 <sup>e</sup> Maccabées	2 M	Joël	Jl
Job	Jb	Amos	Am
Psaumes	Ps	Abdias	Ab
Proverbes	Pr	Jonas	Jon
Ecclésiaste (ou Qohélet)	Qo	Michée	Mi
Cantique des cantiques	Ĉt	Nahum	Na
Sagesse de Salomon	Sg	Habaquq	На
Ecclésiastique (ou Sirac)	Si	Sophonie	So
Isaïe	Is	Aggée	Ag
Jérémie	Jr	Zacharie	Za
Lamentations	Lm	Malachie	Ml
N. (41.)		eau Testament	1.77
Matthieu	Mt	1 <sup>ère</sup> Timothée	1 Tm
Marc	Mc	2 <sup>e</sup> Timothée	2 Tm
Luc	Lc	Tite	Tt
Jean	Jn	Philémon	Phm
Actes des apôtres	Ac	Hébreux	He
Romains	Rm	Jacques	Jc
1 <sup>er</sup> Corinthiens	1 Co	1 <sup>ère</sup> Pierre	1 P
2 <sup>e</sup> Corinthiens	2 Co	2 <sup>e</sup> Pierre	2 P
Galates	Ga	1 <sup>ère</sup> Jean	1 Jn
Ephésiens	Ер	2 <sup>e</sup> Jean	2 Jn
Philippiens	Ph	3 <sup>e</sup> Jean	3 Jn
Colossiens	Col	Jude	Jude
1 <sup>ère</sup> Thessaloniciens	1 Th	Apocalypse	Ap
2 <sup>e</sup> Thessaloniciens	2 Th	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	P
_ 1110000110111010110	<b>~</b> 111		

## Correspondance d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly à Angélique Angran de Fontpertuis (Lettres 1 à 199)

1

Lettre [entre le 24 mars et le 24 avril 1674<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Lettre de condoléance d'Angélique de Saint-Jean suite à la mort de Jacques Angran, le mari de sa correspondante. La religieuse lui parle de la santé d'Antoine Arnauld qui se trouve à Port-Royal des Champs au moment où elle écrit.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 305)

#### Gloire à Jésus au très saint sacrement

s. d.

Je n'avais garde d'attendre, madame, que dans l'accablement où vous étiez à cet abord<sup>2</sup>, vous pussiez nous donner vous-même de vos nouvelles, et néanmoins, j'avais impatience d'en savoir au moins de votre santé parce que je la voyais, ce me semblait, sur le point de succomber bientôt à votre tristesse, s'il ne plaisait à Dieu de répandre dans votre cœur son onction sainte qui adoucit tout, et qui change souvent les larmes en joie<sup>3</sup> comme elle tire la force de la faiblesse même qu'elle trouve en nous, parce qu'elle s'en sert pour nous faire sortir de nous-mêmes et entrer dans la puissance de Dieu en qui nous devenons tous puissants par sa grâce qui peut tout. Vous n'aurez plus, madame, sujet d'appréhender que le torrent n'entraîne votre maison quand vous en aurez posé le fondement sur cette pierre immobile de la confiance en Dieu et de l'attachement à sa vérité<sup>5</sup>. Vous regarderez les choses du monde comme les eaux de ce torrent qui s'écoulent<sup>6</sup>, et vous les laisserez passer sans vous en mettre en peine, puisqu'en effet, elles ne vous feront point de tort quand vous serez dans cette disposition. Je vous y crois déjà dans le fonds de votre cœur, mais il faut tâcher de vous y affermir en augmentant votre amour et votre confiance en Dieu, qui prendra soin de tout ce qui vous regarde quand vous vous en reposerez sur lui. Nous avons ici M. Arnauld malade<sup>7</sup>, je ne sais si vous ne l'aurez point déjà appris. Comme on ne voit pas de mauvais accidents à sa fièvre, nous espérons qu'il n'empirera pas ; c'est aujourd'hui le septième jour. Son mal a commencé par une fluxion sur le bras qui se dispose à aboutir bientôt, peut-être

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Cette lettre est datée d'une autre main du 10 avril 1674 dans le ms. aut., mais aucun élément dans la lettre ne nous permet de confirmer avec certitude cette date attribuée. Les allusions à l'accablement et à la tristesse de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, et à la maladie d'Antoine Arnauld, nous permettent de la dater entre le 24 mars et le 24 avril 1674.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Le mari de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Jacques Angran, mourut le 22 mars 1674.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Réminiscence d'Est 13, 17.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Réminiscence de 2 Co 12, 10.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Allusion à 1 P 2, 4-8.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Allusion à Ez 47, 1-5.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Antoine Arnauld.

que c'est ce qui contribue à entretenir la fièvre, et qu'il sera mieux quand ce mal aura percé. Je vous supplie, ma très chère sœur, que cela n'alarme personne, et que vous ne vous en inquiétiez pas vous-même; pourvu que vous priez Dieu avec nous, il faut se confier en lui qu'il le guérira bientôt. Il est servi avec tout le soin qui se peut, et la compagnie de tous ses amis qu'il a ici, sans l'embarras des gens du monde, est une douceur qui peut contribuer à sa santé et à la consolation de l'esprit. Je vous remercie très humblement, madame, de ce que vous pensez à cette charité que je vous ai proposée, il n'y a encore eu rien de pressé, car le lieu n'était pas prêt<sup>1</sup>. C'est de ces sortes de trésors que vous devez amasser<sup>2</sup> pour vos enfants à qui Dieu donnera part à vos bonnes oeuvres qui les rendront plus riches que tout ce qu'ils peuvent attendre des biens du siècle.

M. Arnauld nous fit voir hier une lettre de M<sup>me</sup> de Saint-Dizier pour savoir quand elle pourra venir<sup>3</sup>, nous lui mandâmes\* que nous pensions que cela dépendrait de lui selon qu'irait sa santé, puisque c'est lui principalement que cette dame vient chercher, et de qui elle doit recevoir des lumières pour sa conduite durant le petit séjour qu'elle fera ici. Je me donne l'honneur de lui écrire un petit mot en attendant. Croyez-moi toujours, madame, entièrement à vous et votre très humble servante.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> en add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il s'agit du « future école » de Port-Royal des Champs : M<sup>me</sup> de Fontpertuis fit un présent au monastère à cette occasion, dont un lit, selon la lettre suivante du 24 avril 1674 : à cette date, le lieu n'est toujours pas prêt.

Réminiscence de Mt 6, 20 et 19, 21 ; Mc 10, 21 ; Lc 12, 33 et 18, 22.
 À partir du 6 mai 1674, Innocente-Angélique Hénin-Liétard de La Roche, la nouvelle abbesse de Saint-Dizier dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, et sa sœur aînée, ainsi que l'ancienne abbesse de Saint-Dizier, Marie-Thérèse de Courcelles, séjournèrent à Port-Royal des Champs pour se renouveler sous la direction d'Antoine Arnauld, et pour préparer la réforme de Saint-Dizier (DPR; Besoigne, t. II, p. 488-489).

2

Lettre du 24 avril 1674, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui écrit de la santé d'Antoine Arnauld, et la remercie du lit qu'elle a donné au pensionnat de Port-Royal des Champs. Elle lui demande de parler à une de ses connaissances au sujet de son souhait de devenir converse au monastère.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 305)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

#### Gloire à Jésus au très saint sacrement

Ce 24 avril 1674

Je ne doute pas, ma très chère sœur, que vous n'ayez déjà appris de meilleures nouvelles de M. Arnauld¹, comme on ena a toujours mandé\* chez lui, on vous les aura fait savoir, et ainsi je vous suppose aussi bien que nous hors d'inquiétude sur ce sujet. Ce serait trop de peines pour vous tout à la fois². Dieu a trop de soin de proportionner son secours à nos besoins pour vous priver de celui qu'il vous a fait rencontrer, surtout dans une conjoncture aussi importante que l'est celle-ci pour la suite de votre vie que l'on peut quasi dire qui en dépend. Je ne fais que de commencer à écrire ceci quand on demande déjà mon billet. J'abrégerai en vous rendant seulement de très humbles grâces du présent que vous faites à notre future école, le lit est fort bien, nous le gardons jusqu'à ce que le lieu soit prêt; cette petite aumône qui a rapport à l'instruction des enfants de Dieu portera bénédiction aux vôtres³.

Pendant que vous fûtes ici<sup>4</sup>, ma très chère sœur, j'oubliai absolument de vous parler d'une fille, que M. Guelphe<sup>5</sup> nous a dit que vous connaissez, qui demande<sup>b</sup> d'être reçue ici pour converse, nous lui avions mandé\* que nous la pourrions prendre à l'essai quand nous aurions une place, nous en aurions besoin présentement\*, et ainsi vous pouvez, s'il vous plaît, ma très chère sœur, lui faire dire qu'elle n'a qu'à venir si elle persévère dans ce dessein, et le plus tôt sera le meilleur, de peur qu'une autre ne prenne sa place, parce que nous ne pourrions la garder longtemps ayant affaire de quelqu'un.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Antoine Arnauld.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Le mari de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Jacques Angran, mourut le 22 mars 1674.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis a deux fils, Louis et Jacques-Augustin.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Le 5 avril 1674, M<sup>me</sup> de Fontpertuis s'est rendu à Port-Royal des Champs avec ses deux enfants pour assister aux services pour son feu mari (Weaver, p. 86).

<sup>5.</sup> Léonard de Guelphe.

J'ai tant de confiance, ma très chère sœur, que Dieu prend un soin particulier de vous que dans quelque embarras que vous vous trouviez, je m'assure toujours qu'il vous en tirera et vous fera trouver la tranquillité où vous aspirez en quelque lieu que ce soit. On est presque assuré d'être exaucé quand on ne demande à Dieu qu'une seule chose, ce n'est que le partage du cœur qui cause l'hésitation dans la prière, et cette hésitation lui ôte sa force et l'empêche de s'élever jusqu'à Dieu, mais la vôtre, grâces à Dieu, n'a point ce défaut, ce me semble. C'est pourquoi Dieu ne la rejettera pas. Si les miennes la pouvaient aider, je puis vous assurer que je les y joins de tout mon cœur, et que je suis très parfaitement à vous et votre très humble servante.

<sup>a</sup> en add. interl. ASJ, ms. aut.

b demande [très biffé ASJ] d'être ms. aut.

Lettre du 17 mai 1674, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui donne son avis sur son projet de déménager, et lui demande d'écrire à l'abbé Golefer à propos de la situation au monastère de Saint-Dizier.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 305)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 17 mai 1674

Vous avez dû vous attendre, ma très chère sœur, à trouver la voie étroite et difficile¹, surtout dans les commencements, et l'expérience que vous en faites ne doit qu'augmenter votre confiance, puisque c'est une bonne marque quand le monde est opposé à ce que nous ne voulons faire que pour Dieu², sesª maximes étant si opposées à celles que nous voulons suivre³ qu'il est impossible que nos conduites s'accordent. Il y a néanmoins des mesures à garder dans cette rencontre, et M. Arnauld est de ce sentiment, puisque l'état de l'affaire change par la proposition que fait présentement\* madame votre sœur⁴. Il ne faut donner occasion de scandale à personne, et il est vrai qu'il y aurait bien des personnes et même des gens de bien qui, ne pouvant savoir les véritables raisons qui vous font prendre cette résolution, blâmeraient votre conduite s'il semblait que ce ne fût que le refus d'une chose, qui n'est point absolument contraire au dessein que vous avez de vivre plus retirée, qui eut réduit madame votre sœur à vous quitter<sup>b</sup> et à se mettre en son particulier, qui est une chose que personne n'approuve et qui<sup>c</sup> vous chargerait de tous les événements. Les choses donc supposées en l'état où elles sont présentement\*, M. Arnauld approuve ce que vous propose monsieur votre oncle⁵; Dieu veut que l'on dépende de lui, on ne sait pas ce que sa grâce ou

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Réminiscence de Mt 7, 13-14.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis, qui habitait rue Saint-André-des-Arts, souhaitait déménageait dans un autre logement parisien afin de mener une vie plus retirée. Elle avait signé, le 13 avril 1674, un contrat de location pour une maison située rue Saint-Étienne-des-Grès. Elle y commença des travaux nécessaires, mais selon cette lettre, une partie de sa famille se serait montré contre son dessein, et elle mit un terme à la nouvelle location le 22 juin suivant (Weaver, p. 88-90).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Réminiscence d'Is 55, 8.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. À la mort de son mari, M<sup>me</sup> de Fontpertuis avait 28 ans, et était l'aînée des frères et sœurs Crespin du Vivier. Son frère Jérôme, qui avait deux ans de moins qu'elle, aurait pu la soulager dans ses responsabilités, mais il était à l'armée; la veuve était donc chargée de la garde de cinq autres plus jeunes frères et sœurs, notamment Louise-Marie dont il s'agit ici, qui, à 24 ans, ne s'entendait pas toujours avec sa grande sœur (Weaver, p. 85-86).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il s'agit de l'un des frères de la mère de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Marie Crespin du Vivier, née Chevalier : soit Nicolas Chevalier, qui est mentionné comme étant présent en février 1677 au mariage de Marie-Valentine Crespin du Vivier, soit Jean Chevalier, l'autre oncle de M<sup>me</sup> de Fontpertuis du côté de sa mère.

sa Providence voudront faire durant six mois. Ce sera du temps pour le prier qu'il vous donne sa lumière afin que vous puissiez faire toujours sa volonté que vous êtes obligée d'espérer qu'il vous fera connaître quand vous ne désirerez sincèrement que de la suivre, et je suis persuadée, ma très chère sœur, que c'est la disposition qu'il a déjà mise dans votre cœur. Je lui demande que sa grâce l'y affermisse de jour en jour.

Au reste, vous ne nous aviez pas dit encore autant de bien que nous en trouvons dans nos hôtesses<sup>1</sup>, elles nous édifient autant qu'on le peut être, mais<sup>d</sup> M<sup>me</sup> de Saint-Dizier est bien alarmée des lettres que vous lui envoyez, parce qu'on lui mande\* que sa longue absence nuit encore beaucoup à sa maison. Elle se promettait un peu de temps ici qui lui est très nécessaire pour elle, et la mettrait plus en état de servir sa communauté. M. Arnauld en juge de la sorte, et s'étonne un peu de ce que M. de Châlons<sup>2</sup>, qui a toute l'autorité en main, n'agit point encore pour arrêter les désordres de ces filles qu'on mande\* qui font le pis qu'elles peuvent pour ne rien laisser à l'abbesse qui doit venir. Il serait d'avis que vous en écrivissiez à M. l'abbé Golefer<sup>3</sup>. C'est une charité et une justice tout ensemble que l'on fera à ces révoltées aussi bien qu'à ces bonnes religieuses qui ne prennent ici du repos et des forces que pour être plus en état de les servir. La fête approche<sup>4</sup>, il faut remettre tout le reste à ce temps-là.

Il faut donner la lettre du père abbé<sup>e</sup> Du Pin au sacristain des Bernardins<sup>5</sup>, on le trouve toujours le matin. Il est de conséquence qu'elle<sup>f</sup> ne tombe pas en d'autres mains. C'est la mère de Roche qui lui écrit, et qui attend de votre bonté que vous voudrez bien la faire tenir.

<sup>a</sup> Dieu, [ses corr. dans le texte, ASJ, sur leurs] maximes ms. aut.

<sup>1</sup>. Le 6 mai 1674, deux religieuses du couvent du Lieu-Dieu dans le diocèse d'Autun, Innocente-Angélique Hénin-Liétard de La Roche, nouvelle abbesse de Saint-Dizier (diocèse de Châlons-sur-Marne), et sa sœur aînée, ainsi que l'ancienne abbesse de Saint-Dizier, Marie-Thérèse de Courcelles, qui a résigné son abbaye, vinrent à Port-Royal des Champs pour se renouveler sous la direction d'Antoine Arnauld et pour préparer la réforme de Saint-Dizier (DPR).

-

b quitter [et corr. dans le texte, ASJ, sur à ; qui est biffé ASJ] à ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> qui add. interl. ASJ, ms. aut.

d mais [la je biffé ASJ] M<sup>me</sup> ms. aut.

e abbé add. interl. ASJ, ms. aut.

f conséquence qu'[elle corr. JF sur elles ASJ] ne ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Félix Vialart de Herse, évêque de Châlons.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. François de Golefer, un proche de l'évêque de Châlons.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. La fête de la Sainte-Trinité tomba le 20 mai 1674.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il pourrait s'agir de Louis-Ellies Du Pin (1657-1719), auteur de la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du XVII<sup>e</sup> siècle*; le collège des Bernardins, fondé par Étienne de Lexington en 1246, est situé dans la rue de Poissy.

4

Lettre du 13 juillet 1674, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui écrit sur la maladie de son fils, et l'encourage à suivre la volonté de Dieu.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 305)

Ce 13 juillet 1674

Vous devez être persuadée, ma très chère sœur, que je prends toujours une part très sensible à vos peines; il est vrai néanmoins que je crois que vous en pourriez diminuer quelque chose si vous ne vous attachiez qu'à un seul point, qui est de tâcher de vous assurer de ce que Dieu demande de vous, et puis vous y rendre en paix, ce serait même le moyen d'engager sa bonté à faire aussi ce que vous voulez si vous lui aviez témoigné que vous êtes contente de faire ce qu'il veut. Je sais qu'il n'est pas facile de s'assurer si fort dans ces occasions quelle est la volonté de Dieu, mais il faut au moins travailler à purifier son cœur de toute attache et de toute passion, puisque ceux qui ont le cœur pur verront Dieu, et c'est le voir autant qu'on le peut en cette vie que d'être toujours conduit par sa lumière, et se laisser conduire à son esprit, et non au nôtre. Car il me vient en pensée en disant ceci que c'est peutêtre le sens d'une parole de l'Écriture quand Dieu accorda à Moïse qu'il se laisserait voir à lui, mais que ce ne serait que par derrière<sup>1</sup>, pour montrer qu'en l'état où nous sommes ici, nous ne pouvons voir Dieu que lorsque nous le suivons, et qu'il marche devant nous en nous faisant connaître ses voies, et ce qu'il demande de notre fidélité à lui obéir. Ce serait donc une folie si nous avions la pensée de vouloir chercher Dieu ailleurs qu'où il nous montre qu'il est pour nous, et de le quitter où il nous est visible par une opinion que nous nous formons que nous le rencontrerions peut-être<sup>a</sup> autre part. L'on nous a dit que vous avez quitté votre maison<sup>2</sup>, c'est déjà un pas, et peu à peu, tout le reste se fera dans le temps ordonné de Dieu quand vous lui en abandonnerez la conduite. Il me semble que vous avez sujet de vous mettre en repos au regard de ce qui ne dépend pas de vous, toute votre peine devrait être seulement de voir si vous vous acquittez bien de ce qu'il vous demande pour ne rien omettre de ce que vous devez aux personnes dont vous êtes chargée, puisque c'est pour veiller sur elles et procurer leur bien spirituel que vous vous trouvez obligée de différer le dessein que

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à Ex 33, 21-23

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion au fait que M<sup>me</sup> de Fontpertuis venait de mettre un terme au contrat de location pour une maison située rue Saint-Étienne-des-Grès (voir la lettre du 17 mai 1674). Elle désirait déménager de sa demeure à la rue Saint-André-des-Arts afin de vivre plus retirée du monde, mais une partie de sa famille se serait montré contre son dessein ; d'ailleurs, ses responsabilités familiales, puisqu'elle était chargée de la garde de cinq de ses plus jeunes frères et sœurs ainsi que de ses deux fils, étaient peu compatibles avec tout projet de retraite (Weaver, p. 88-90).

vous aviez d'une plus grande retraite. Je pense que vous appréhendez de devenir libre, car il me semble que vous avez de l'inquiétude de voir une de vos chaînes qui ne tient plus à grand-chose et qui pourrait bien se rompre<sup>1</sup>, mais il est vrai que vous seriez aussi fortement liée d'une que de deux. Dieu fera ce qu'il lui plaira, c'est ce que nous lui demandons pour votre petit malade, car il est trop dangereux de demander absolument la vie pour un petit enfant de Dieu, qui n'est pas assuré de conserver cette qualité en vivant plus longtemps, et à qui la possession d'un royaume éternel est assuré[e] s'il meurt tout\* à l'heure.

Je vous renvoie, ma très chère sœur, votre tableau mieux fait que si ç'avait été moi, qui n'aurais pas trouvé en un an le loisir de faire cela². Ce sera présentement\* un double portrait et je puis vous assurer que celui de l'esprit ressemble mieux que celui du visage. J'ai écrit à M<sup>me</sup> de Saint-Dizier³. Voici une image et du linge de la Sainte Épine⁴. Adieu ma très chère sœur.

b meurt [tout corr. JF sur toute ASJ] à ms. aut.

a peut-être [mieux add. dans le texte d'une autre main] autre ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à la maladie du fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Jacques-Augustin. Il mourut le 12 juillet 1674, et il fut enterré le lendemain, mais Angélique de Saint-Jean n'est au courant que de sa maladie au moment où elle écrit.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Nous savons que M<sup>me</sup> de Fontpertuis faisait des tableaux brodés à l'aiguille (voir, par exemple, la lettre du 8 novembre 1682).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Innocente-Angélique Hénin-Liétard de La Roche, abbesse de Saint-Dizier à Châlons-sur-Marne, qui quitta Port-Royal des Champs quelques semaines auparavant. Elle s'y était retirée afin de préparer la réforme de Saint-Dizier.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. L'importance de la Sainte Épine était particulièrement significative à Port-Royal depuis le miracle de la Sainte Épine du 24 mars 1656, lorsque Marguerite Périer (nièce de Blaise Pascal), qui souffrait d'une fistule lacrymale, guérit après avoir attouché une Sainte Épine prêtée au monastère par Pierre Le Roy de La Poterie. Médecins et chirurgiens furent en accord qu'il s'agissait d'une guérison miraculeuse (DPR).

Lettre du 24 au 25 juillet 1674, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui écrit au sujet de la mort de son fils, Jacques-Augustin, le 12 juillet 1674, et lui demande de conduire deux amis quand elle visitera Port-Royal.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 305)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 24 juillet 1674

J'ai laissé passer vos premiers sentiments, ma très chère sœur, car on ne les peut ôter à la nature, mais j'espère que vous aurez rendu à votre foi ceux qui lui appartiennent, et que nous bénissons Dieu ensemble présentement\* de ce qu'il vous a rendue si heureuse que d'avoir contribué à augmenter le nombre des élus<sup>1</sup>, et à avancer par là l'accomplissement de son règne qui arrivera pour nous quand ce nombre sera accompli.

Ce 25

J'écrivais hier ce billet et je fus interrompue, de sorte que je ne pus l'achever pour le donner à ma sœur Marcelle qui s'en retournait<sup>2</sup>. On m'a donné depuis votre dernière où vous avouez si humblement votre faiblesse que je ne dois rien ajouter aux reproches que vous vous en faites vous-même, et que vous en ferait cet heureux enfant, qui connaît à présent la miséricorde éternelle de son Père qui est dans le ciel et qui l'a tiré de la terre où vous n'auriez pu par toute votre tendresse et vos soins lui procurer qu'une vie misérable exposée au péril continuel d'une mort éternelle, au lieu que le voilà assuré, sans aucun mérite de sa part, mais par la seule grâce de Jésus-Christ, d'une vie et d'un royaume éternel. Demandez-vous après cela à vous-même, ma très chère sœur, si vous êtes chrétienne et si vous croyez cette vérité, et que ce soit votre conduite et non pas votre bouche qui y réponde, car autrement et vos larmes (si elles duraient trop) effaceraient votre confession.

J'en dis peut-être trop ou plutôt je le dis trop fortement. Mais c'est en vérité que je vous souhaiterais plus forte, car vous vous laissez trop abattre et dans cette occasion et en d'autres encore. Si vous voulez donc nous faire l'honneur de nous venir voir, nous en parlerons et de tout ce qui vous plaira, je me réserve à cette occasion. Vous voudrez bien, ma

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Jacques-Augustin, le fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, mourut 12 juillet 1674 à l'âge de deux ans.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agirait de Jeanne-Marcelle Laurent, née Simonain (ou Simonin), une amie séculière du monastère qui y réside pendant plus de cinquante ans, « tant en dehors [...] qu'au dedans » (DPR).

chère sœur, que je vous supplie de donner place dans votre carrosse à M. de Sacy et au père Desmares qui doivent venir quand Dieu aura disposé de M. de Liancourt<sup>1</sup>. Je crois qu'il vous est indifférent d'avancer ou de reculer un peu ce petit voyage pour prendre leur temps, et d'ailleurs, vous n'êtes jamais indifférente à faire plaisir. C'est pourquoi je prends la liberté de vous faire sans façon cette très humble prière. Je suis, ma très chère sœur, entièrement à vous.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il s'agit d'amener à Port-Royal des Champs Louis-Isaac Le Maistre de Sacy et Toussaint-Joseph-Guy Desmares. Roger Du Plessis, duc de Liancourt, est malade, et mourra à Paris le 1<sup>er</sup> août 1674.

Lettre du 12 août [1674<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui écrit à propos de la situation au monastère de Saint-Dizier, et lui parle de la règle de la veuve chrétienne.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 305-306)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 12 août

Enfin il semble que les affaires de nos bonnes mères commencent à prendre un meilleur air. M<sup>me</sup> de Saint-Dizier écrit à notre mère<sup>2</sup> que les filles paraissent plus intimidées<sup>3</sup>. Quand il plaira à Dieu de les toucher, rien n'est impossible : sa grâce ressuscite les morts. Mais en attendant, si l'on peut les réduire au moins à ne se mêler de rien et laisser faire les autres, c'est tout ce que l'on peut prétendre à ce commencement. Je suis un peu étonnée du silence de M<sup>me</sup> de Courcelles qui ne nous dit rien<sup>4</sup>. Ce n'est pas qu'elle soit malade car on le manderait\*. Vous nous obligerez toujours, ma très chère sœur, de nous en mander\* des nouvelles quand vous en saurez d'un peu considérables, mais je me réponds en disant cela que vous ne le pourrez plus, puisque vous partez bientôt. Dieu veuille être avec vous et votre consolation dans votre éloignement. La règle d'une veuve chrétienne est de faire toutes choses au regard des soins et des affaires du monde comme si on ne les faisait pas, parce que le cœur en doit être entièrement détaché, mais j'ai tort d'attribuer cette disposition aux veuves, l'Apôtre la demande aux personnes mariées, et veut bien plus de celles de votre condition et de la nôtre, qui<sup>a</sup>, n'étant plus contraintes de partager leur cœur, sont obligées de le donner tout entier et de l'attacher sans distraction à l'amour d'un seul objet qui est capable de le remplir, et qu'elles peuvent voir dans toute[s] choses quand leur dessein est de l'y chercher et de n'y aimer que lui<sup>5</sup>. Je ne vous désire, ma très chère sœur, que cette disposition qui vous mettra dans une parfaite paix dont vous avez besoin, car vos peines ne sont

<sup>1.</sup> L'allusion à la réforme au monastère de Saint-Dizier nous permet de dater cette lettre de 1674.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. L'abbesse de Port-Royal des Champs, la mère Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Innocente-Angélique Hénin-Liétard de La Roche, abbesse de Saint-Dizier dans le diocèse de Châlons-sur-Marne. Elle a séjourné à Port-Royal des Champs aux mois de mai et de juin 1674, afin de préparer la réforme de son monastère.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Marie-Thérèse de Courcelles, ancienne abbesse de Saint-Dizier jusqu'en 1674. Elle a résigné son abbaye à cette date parce qu'elle n'a pas réussi pas à y instaurer la réforme.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Allusion à 1 Co 7, 8; 7, 34; 7, 39-40

propres qu'à vous affaiblir, et moins vous regarderez vos faiblesses, plus Dieu vous en délivrera par la puissance de sa grâce qui s'accomplit dans l'infirmité<sup>1</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> de [la nôtre, corr. dans le texte, ASJ, sur l'autre] qui ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à 2 Co 12, 9.

Lettre du 17 août 1674, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui écrit au sujet de la maladie du frère de sa correspondante.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 17 août 1674

J'apprends, ma très chère sœur, par un billet de M. Arnauld¹, votre nouvelle affliction que je juge bien qui vous donnera plus d'inquiétude que toutes les autres, parce que la lumière de la foi augmente dans ces rencontres les sentiments de la nature². Elle ne laisse pas en même temps de nous donner des remèdes pour adoucir la douleur qu'elle cause, et les prières qu'elle forme dans le cœur pour implorer la miséricorde de Dieu obtiennent souvent de sa bonté qu'il tire le bien du mal, et qu'une blessure du corps devienne l'occasion du salut de l'âme. C'est ce que nous allons lui demander avec vous, ma très chère sœur, et qu'il vous rende assez heureuse pour le bénir dans toutes vos peines qui feront croître votre charité et qui augmentent dès à présent, par la compassion que j'en ressens, la tendresse avec laquelle je suis toute à vous, et votre très humble servante.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Antoine Arnauld.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Selon la lettre suivant du 21 août 1674, il s'agirait de la maladie de l'un des frères de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, probablement Jérôme Crespin du Vivier, qui était à l'armée.

Lettre du 21 août [1674<sup>1</sup>] de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean s'étonne du manque de nouvelles de M<sup>lle</sup> de Courcelles.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

## Ce 21 août

Je ne vous dirai du tout qu'un seul mot, ma très chère sœur, en vous renvoyant les lettres de Saint-Dizier<sup>2</sup>, qui est que je ne suis point portée à changer de pensée sur les béates\*, mais je me soumets à tout ce que l'on trouvera à propos, ne prétendant point du tout être crue en rien de tout cela.

Depuis votre paquet, nous avons reçu une lettre de l'abbesse, mais mon étonnement augmente qu'on n'y dit pas un mot de M<sup>me</sup> de Courcelles. Vous avouerez que cela a quelque chose d'extraordinaire de quelque cause qu'il vienne ; si vous la pénétrez, je désirerais fort la savoir, et pour cause. J'ai envie à tout hasard de lui écrire et de la lui demander, et à M<sup>me</sup> de Saint-Dizier aussi, à qui je ne puis écrire par cette occasion. J'attends, ma très chère sœur, que vous nous ferez part des nouvelles que vous aurez eu[es] de monsieur votre frère<sup>3</sup>, pour qui nous continuons de prier Dieu.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion aux lettres de Saint-Dizier nous permet de dater cette lettre de 1674.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. En mai et en juin 1674, plusieurs religieuses du monastère de Saint-Dizier, dont Innocente-Angélique Hénin-Liétard de La Roche, l'abbesse, ainsi que l'ancienne abbesse de ce monastère, Marie-Thérèse de Courcelles, séjournèrent à Port-Royal des Champs afin de préparer la réforme de leur monastère.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agit probablement de Jérôme Crespin du Vivier, qui avait deux ans de moins que M<sup>me</sup> de Fontpertuis, et qui était à l'armée à cette époque.

Lettre du 23 octobre [1674¹], de Port-Royal des Champs à Paris. L'affliction d'Angélique de Saint-Jean suite à la mort de son père, Robert Arnauld d'Andilly, à Port-Royal des Champs le mois précédent.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

## Ce 23 octobre

Vous savez par vous-même, ma très chère sœur, combien on est peu capable dans les grandes afflictions de parler et d'écrire<sup>2</sup>, quoiqu'on soit très sensible à la bonté des personnes qui prennent part à notre douleur. Cela me doit, s'il vous plaît, servir d'excuses auprès de vous et de nos bonnes mères, à qui je n'écris qu'en commun, quoiqu'elles m'aient fait toutes trois la grâce de me témoigner tout ce qui se peut de plus obligeant par leurs lettres<sup>3</sup>. Je vous demande très humblement pardon, et à elles, de ne vous avoir pas remerciées plus tôt. J'ai si fort compté sur votre amitié, ma très chère sœur, que vous excuseriez cela de moi, parce que vous connaissez<sup>a</sup> bien mon cœur, que je n'en ai pas eu le scrupule que j'ai pour d'autres en grand nombre à qui je n'ai pas encore répondu qui peut-être ne me le pardonneront pas si tôt. Je ne vous entretiendrai de rien aujourd'hui par cette raison que je suis encore accablée, et que c'est plutôt à moi à vous demander de vos nouvelles, puisque vous voilà de retour. Je suis à vous comme vous le savez, ma très chère sœur, c'est-à-dire tout de bon\*, et je vous souhaite la grâce d'être de plus en plus toute à Dieu. Je voudrais bien que vous eussiez la bonté de vous informer des bonnes mères ce qu'est devenu un paquet pour la sœur Pectory<sup>4</sup> que nous avions mis dans l'un des paquets de hardes\* qu'on leur fit pour elles quand elles partirent d'ici, il y avait des lettres et des livres qu'elle mande\* n'avoir point reçus, ce qui la met en peine, et nous aussi.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> vous [ne biffé ASJ] connaissez ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à l'affliction d'Angélique de Saint-Jean (suite à la mort de son père) et aux mères de Saint-Dizier nous permettent de dater cette lettre de 1674.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Angélique de Saint-Jean vient de perdre son père, Robert Arnauld d'Andilly, qui mourut à Port-Royal des Champs le 27 septembre 1674.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agit des religieuses de Saint-Dizier, notamment l'abbesse, Innocente-Angélique Hénin-Liétard de La Roche, et peut-être sa sœur aînée, ainsi que Marie-Thérèse de Courcelles, ancienne abbesse de Saint-Dizier. Elles ont séjourné à Port-Royal des Champs aux mois de mai et de juin 1674.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Une religieuse non identifiée qui correspond avec les sœurs de Port-Royal ; elle est peut-être l'une des correspondantes d'Angélique de Saint-Jean.

Lettre du 28 octobre [1674<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle de sa famille, et des dispositions pratiques pour son voyage à Port-Royal des Champs.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 28 octobre

Votre dernier billet d'hier m'a été rendu par bonheur avant le premier, et par conséquent a été au-devant de l'inquiétude qu'il m'aurait causé[e] dont je vous suis, ma très chère sœur, extrêmement obligée. Je n'ose encore néanmoins me flatter de l'espérance que vous m'y donnez, mais c'est tant j'ai peur que nous ne méritions pas d'obtenir de Dieu cette grâce, et non que je mette des bornes à sa miséricorde. Au reste, ma très chère sœur, vous m'avez fait un grand plaisir de me mander\* l'état de votre petite famille<sup>2</sup>; il me semble que vous respirerez un peu, étant déchargée d'un si grand poids. Pour le petit voyage que vous proposez, il est sans difficulté, supposé que mesdemoiselles vos sœurs ne vous embarrassent pas comme vous dites que les choses sont disposées, et que vous n'en avez qu'une avec vous qui peut-être ne se déplaît pas autant à la campagne que l'autre<sup>3</sup>. Voilà même une occasion qui peut-être vous serait commode, car nous envoyons le carrosse pour amener demain M. Arnauld<sup>4</sup>, s'il y avait place, vous pourriez venir avec lui. Mais je ne pense pas en disant cela qu'il faut que vous ayez quelque femme, et qu'il vous faut le carrosse entier, ainsi ma prévoyance est inutile. Je n'ai pas encore lu les lettres de Saint-Dizier<sup>5</sup>. Je vas\* attendre une meilleure occasion pour vous entretenir davantage.

a ayez [quelque corr. dans le texte ASJ, sur quelqu'un] femme ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion aux lettres de Saint-Dizier nous permet de dater cette lettre de 1674.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis avait la charge de cinq de ses plus jeunes frères et sœurs.

<sup>3</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis avait trois plus jeunes sœurs qui logeaient auprès d'elle à cette époque. Il ne s'agit que de deux d'entre elles ici, peut-être Marie-Madeleine et Marie-Valentine Crespin du Vivier, parce que Louise-Marie était plus âgée (elle avait 25 ans), et avait déjà proposé de déménager afin de s'installer indépendamment (selon la lettre du 17 mai 1674).

<sup>.</sup> Antoine Arnauld.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Plusieurs religieuses du monastère de Saint-Dizier dans le diocèse de Châlons-sur-Marne étaient en contact avec Port-Royal des Champs à cette époque, notamment l'abbesse, Innocente-Angélique Hénin-Liétard de La Roche, ainsi que l'ancienne abbesse, Marie-Thérèse de Courcelles.

Lettre du 29 novembre 1674, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean a reçu le paquet envoyé par sa correspondante ; elle lui demande de faire une robe de chambre pour un malade.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 29 novembre 1674

Ce n'est encore, ma très chère sœur, que pour vous assurer que j'ai reçu votre paquet et l'ai offert à Dieu, mais que je ne l'ai pas encore lu pour vous en pouvoir rien mander\*¹. Vous auriez pitié de la vie que je mène, si vous voyez combien elle est agitée, encore plus de la peine de ce que je ne m'acquitte pas de ce que je dois que de n'avoir point du tout de temps dont je puisse disposer, vous qui commencez à goûter un peu plus de repos, quoiqu'il vous reste d'assez grandes charges, vous comprenez bien quand vous êtes dans votre cabinet que c'est une grande douceur<sup>a</sup> qu'un peu de loisir et de solitude. Il faut regarder cela entre les mains de Dieu comme toutes les autres grâces qu'il partage et qu'il distribue à qui il veut et quand il lui plaît, et nous contenter de lui demander le pain dont nous avons besoin chaque jour² pour ne tomber pas dans les défaillance[s] dans le travail, faute de cette divine nourriture.

Je ne sais si je dois suivre<sup>b</sup> le conseil de M. Guelphe<sup>3</sup>, qui nous dit que nous vous ferions plaisir de vous donner quelquefois de la peine. J'en suis tentée pour une petite commission que j'ai peur que personne ne nous fasse bien, et vous vous entendez à tout. C'est une charité, car cela regarde un malade à qui il faut faire une robe de chambre pour la seule nécessité, c'est-à-dire pour le tenir chaudement. Il ne faudrait prendre que de la serge, d'aumatle<sup>c</sup> et de deux toiles de coton avec du coton entre deux au lieu d'ouate, mais assez épais pour avoir bien de la chaleur, car c'est ce qu'on y cherche. Vous nous ferez un<sup>d</sup> extrême plaisir si cela peut être bientôt fait pour être d'usage tout\* à l'heure, car le besoin est présent. Me voilà la plus fâchée du monde d'apprendre qu'on est parti pendant que je me hâtais de faire ce billet, il attendra donc la première commodité\*, et cependant, je finis pour

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis est en train de rédiger son testament, et elle consulte Angélique de Saint-Jean et Antoine Arnauld à ce sujet. La religieuse lui renvoie ce « papier important » dans sa lettre suivante du 4 décembre 1674.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Réminiscence du *Pater*, Mt 6, 11.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Léonard de Guelphe.

aller faire autre chose, car nous avons de la compagnie. Je suis si véritablement à vous qu'il me semble que je n'ai plus besoin de vous le dire.

a grande [repos biffé ASJ] douceur ms. aut.
b dois [faire biffé ASJ] suivre ms. aut.
c serge, [d'aumatle add. interl. sur d'aumale] et ms. aut.
d ferez [un corr. JF sur une ASJ] extrême ms. aut.

Lettre du 4 décembre 1674, de Port-Royal des Champs à [Paris]. Angélique de Saint-Jean la remercie d'avoir fait un vêtement pour un malade, et lui parle du testament qu'elle a l'intention de faire, ainsi que de sa situation familiale.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

Ce 4 décembre<sup>a</sup> 1674

Si vous voulez, ma très chère sœur, que nous vous donnions quelquefois de la peine, vous vous y êtes prise tout comme il fallait, car il serait difficile de n'être pas tenté une autre fois, quand on aura quelque chose de pressé et que l'on affectionnera\* à faire faire, de ne se pas souvenir que personne ne s'en acquitte aussi bien que vous¹. Vous nous avez fait un plaisir singulier, et je vous en remercie très humblement. Mais vous en attendrez une autre récompense, car c'est une bonne œuvre que d'avoir procuré par votre diligence ce soulagement à un malade et à un pauvre de Jésus-Christ, car il mérite bien cette qualité qui est fort grande quand on l'aime.

Je vous renvoie, ma très chère sœur, votre papier important<sup>2</sup>, je ne puis pas vous dire ici tout ce que je pense, sinon que je voudrais que vous eussiez consulté à une personne à qui vous donnerez connaissance de tout si vous devez suivre le mouvement de votre charité et si vous n'avez point d'autres considérations qui vous obligent à la modérer. Cela entrera, je dis cette consultation, parmi tous les avis que vous aurez à demander pour votre conduite quand il en sera temps, car je comprends à peu près pourquoi vous n'avez encore pu vous hâter. Puisque vous le voulez, je garde le petit papier jusqu'à ce que vous ayez vu si vous laisserez les choses comme vous les avez mises ici.

Nous avons quelquefois entendu parler d'habiles gens en ces matières qui ne veulent point que l'on s'étende dans les pièces de cette nature à y parler davantage que de ce qui est absolument nécessaire, pour dire nettement ses intentions sans vouloir y dire encore toutes ses raisons et ses pensées, ce qu'ils prétendent qui ne sert souvent qu'à embarrasser, et qu'on n'en dit pas si précisément ce qu'il faut dire. Je ne remarque pas cela ici, et il me semble que tout y est bien expliqué. Néanmoins, je ne m'éloignerais pas, si c'était la pensée de celui que vous consulterez, de faire autrement, qui serait de mettre dans un écrit séparé tout ce qui peut

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Dans sa lettre du 29 novembre 1674, la religieuse a demandé une première « petite commission » à sa correspondante : « une robe de chambre » destinée à un malade, « pour le tenir chaudement ».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis est en train de rédiger son testament : elle consulte Angélique de Saint-Jean par voie épistolaire à ce sujet, et, selon la lettre suivante du 28 décembre 1674, elle consultera également Antoine Arnauld.

instruire monsieur votre fîls<sup>1</sup>, et lui faire voir les raisons de votre conduite et les règles de la sienne, et vous<sup>b</sup> lui laisseriez cet écrit par votre testament même, ce qui y donnerait le même poids dans son esprit. Tout ce que vous dites sur son sujet est très important et fort sage. Mais si Dieu ne vous conserve pour l'observer vous-même, il arrive souvent que les choses ne s'exécutent pas comme on les a projetées. C'est pourquoi il est toujours fort à plaindre si cette disposition a lieu.

Vous avez aussi, ma très chère sœur, raison de plaindre les personnes qui s'ennuient de la vie qu'elles mènent avec vous², mais cela ne vous doit pas obliger à y rien changer, puisque cet ennui est un moindre mal que les divertissements qui en seraient le remède. Votre douceur, votre amitié, votre condescendance même, à leur donner de votre temps plus que vous n'y auriez d'inclination, et [àd] en dérober à votre cabinet qui vous attache trop, est tout ce que vous pouvez apporter pour adoucir leur peine, et Dieu y aura égard aussi bien qu'à vos prières pour disposer peut-être leur cœur à reconnaître que c'est un véritable avantage pour elles que ce qu'elles regardent aujourd'hui comme une nécessité fâcheuse, ou si elles s'en lassent et qu'elles veulent se retirer ailleurs avec mademoiselle votre sœur, vous en serez quitte, ayant fait votre devoir; mais il ne faut pas avoir cette vue, la charité ne regardant jamais que le bien véritable des personnes qu'elle sert sans intérêt propre, et ceci qui serait bon pour vous ne le serait pas pour elles, selon Dieu.

Je suis, ma très chère sœur, et vous le croyez bien, je m'assure, entièrement à vous et votre très humble servante.

<sup>a</sup> 4 [décembre corr. dans le texte ASJ, sur novembre] 1674 ms. aut.

<sup>1</sup>. Louis Angran de Fontpertuis.

b vous add. interl. ASJ, ms. aut.

c votre [d biffé ASJ] condescendance ms. aut.

d et [à sugg. JF sur en ASJ] en ms. aut.

e vous [attache corr. dans le texte ASJ, sur attachess] trop ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Les trois plus jeunes sœurs de M<sup>me</sup> de Fontpertuis logeaient auprès d'elle à cette époque, Louise-Marie, Marie-Madeleine et Marie-Valentine Crespin du Vivier. Louise-Marie, âgée de 25 ans, avait déjà proposé de déménager afin de s'installer indépendamment (selon la lettre du 17 mai 1674).

Lettre du 28 décembre [1674<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris, Angélique de Saint-Jean lui parle de sa réception d'un paquet important qu'elle lui a envoyé, et lui déconseille d'entreprendre un voyage au monastère.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

## Ce 28 décembre

J'ai été, ma très chère sœur, tout à fait en peine de ce qu'après vous avoir renvoyé votre paquet d'importance<sup>2</sup>, je n'entendais nulle nouvelle si vous l'aviez reçu ou non, ce n'a été que depuis que M. Arnauld est ici<sup>3</sup>, qui m'a parlé sur votre sujet et de ce qu'il avait délibéré avec vous touchant cela que je suis sortie d'inquiétude, sans quoi je vous allais écrire pour m'assurer l'esprit, car comme il arrive quelquefois qu'il s'égare des lettres, on le craint quand elles sont d'importance, et qu'on n'en entend point parler. Tout ce que M. Arnauld m'a dit qu'il vous a conseillé est fort sage, et je suis revenue à son avis sur ce qu'il est d'avis de laisser les instructions comme elles sont, sans en faire deux papiers séparés. Pour celui que vous m'aviez dit de garder, il ne sert plus de rien, puisqu'il doit être réformé aussi bien que l'autre, ainsi je vous le renvoie.

Je ne sais que vous dire sur le petit voyage<sup>4</sup>, il faut que je me fasse violence pour ne vous en pas prier plutôt que de vous en détourner, mais cependant, d'ici au carême, ce n'est guère le temps de laisser des filles toutes seules<sup>5</sup>. Cela dépend néanmoins des occasions, et je me remets sur cela à votre conscience quand vous serez bien persuadée que vous êtes chargée de leur âme comme de la vôtre pendant que vous leur tenez lieu de mère. Nous avons délibéré sur la charité que vous proposez et qui serait grande, mais étant aussi chargées que nous le sommes, il nous faut réduire à assister celles que Dieu nous adresse immédiatement et qui n'ont pas d'autre recours, celle-ci n'en est pas, et de plus, il y aurait en son affaire plusieurs choses à examiner avant\* que de prendre cette résolution. Mais nous n'en avons pas même parlé à M. Arnauld, ayant vu que nous n'étions pas en état de l'entreprendre. Cela me donne occasion, ma très chère sœur, de vous demander si vous vous êtes souvenue de celle dont je vous avais parlé que nous avons ici jusqu'à ce qu'on lui trouve

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions au testament de M<sup>me</sup> de Fontpertuis nous permettent de dater cette lettre de 1674.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis est en train de rédiger son testament, et consulte Angélique de Saint-Jean et Antoine Arnauld à ce sujet pendant les mois de novembre 1674 jusqu'à janvier 1675.

<sup>3.</sup> Antoine Arnauld.
4. Il semble que M<sup>me</sup> de Fontpertuis désire se rendre à Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis avait la charge de ses trois plus jeunes sœurs, Louise-Marie, Marie-Madeleine et Marie-Valentine Crespin du Vivier.

quelque condition\* avec des gens de bien; si vous en trouviez quelqu'une, vous feriez une charité de nous le dire. La personne nous contente, elle est de bonne humeur, douce et raisonnable, et qui veut servir Dieu et ne s'exposer plus dans le grand monde. La cloche m'appelle. Je ne<sup>a</sup> vous dis plus que je suis toute à vous.

 $^{\rm a}$ ne [ne répétition du mot due à l'empressement de finir la lettre, ASJ] vous ms. aut

Lettre du 3 janvier [1675¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui présente des vœux de nouvel an, et lui parle de la maladie de Catherine Angran de Bélisy.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

## Ce 3 janvier

Je m'acquitte, ma très chère sœur, de l'ordre que M. Arnauld² m'a donné de vous renvoyer ce papier quand il serait signé³, et en même temps, je me sers de l'occasion pour vous assurer que je serai cette année autant à vous que Dieu m'a fait être l'année passée, et que je souhaite que cette union ne tende qu'à être l'une et l'autre plus à Dieu. Nous avons été bien en peine de M<sup>me</sup> de Bélisy⁴, vous me fîtes un fort grand plaisir de mander\* ce que vous en voyiez qui me fît concevoir l'espérance que le mal n'était pas si périlleux que les autres le croyaient. Il n'y a pas à deviner où elle a pris cette maladie, elle est passée sans doute du fîls à la mère⁵, et sa grande tendresse l'expose toujours à cela. On est bienheureux quand on aime Dieu seul avec attache et tout le reste seulement en lui, où on ne le peut perdre. Je la salue très humblement.

Je n'ai pu voir encore M. Arnauld depuis que j'ai reçu votre dernier billet. J'avais envie de lui demander s'il vous serait plus indulgent que moi, et s'il ne ferait point de difficulté que vous quittassiez Paris pour peu de jours<sup>6</sup>, car au fonds, s'il n'y voyait pas de difficulté, je n'y en ferais point, surtout pour deux ou trois jours. Je suis plus que je ne vous puis dire, ma très chère sœur, votre très humble servante.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la maladie de M<sup>me</sup> de Bélisy et de son petit-fils nous permet de dater cette lettre de 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Antoine Arnauld.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis est en train de rédiger son testament, et elle consulte Angélique de Saint-Jean et Antoine Arnauld à ce sujet.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. M<sup>me</sup> de Bélisy s'occupe de son petit-fils, Guillaume II Thiersault, suite à la mort de sa fille, Marie Thiersault (née Barthélemy de Bélisy), en 1665. Il mourut en juin 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Il semble que M<sup>me</sup> de Fontpertuis souhaite se rendre à Port-Royal des Champs. Dans sa lettre précédente, Angélique de Saint-Jean a exprimé certaines réserves à propos de ce voyage, puisque sa correspondante laisserait toutes seules ses plus jeunes sœurs dont elle avait la charge.

Lettre du 5 janvier [1675<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui demande d'écrire pour elle une réponse à M<sup>me</sup> de Bélisy au sujet d'une fille qu'elle a prise chez elle à la recommandation des religieuses.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 5 janvier

À la fin, ma très chère sœur, je vous importunerai trop souvent, mais je ne le crains pas trop, car vous ne vous lassez pas de faire plaisir. C'est que M<sup>me</sup> de Bélisy<sup>2</sup>, n'étant pas en état que je lui puisse écrire à elle-même, je voudrais vous supplier très humblement de lui faire réponse sur cette fille qu'elle avait prise à notre recommandation<sup>3</sup>, et qu'on m'a dit de sa part qu'elle ne peut garder. Elle n'a que le lui dire librement, car nous n'en sommes en nulle manière chargées, et ce n'est point une personne qui soit en nécessité, mais elle cherche un établissement dans quelque sorte de communauté. M. Arnauld<sup>4</sup> nous a dit qu'elle désire à présent d'entrer avec les régentes de Châlons où a Mer de Châlons lui avait offert il y a quelque temps de la recevoir<sup>5</sup>, à ce qu'elle nous a dit; s'il lui conserve quelque bonne volonté, je vous supplierais d'aider encore par votre crédit auprès de ce prélat à lui faire obtenir cette grâce. Je crois que la fille est une fort bonne personne, selon que les personnes qui la connaissent nous en ont parlé; pour sa capacité pour cet emploi, je n'en réponds point, et nous ne la connaissons pas. La sœur Pectory<sup>6</sup>, qui est sa proche parente, en a pu parler ; tout ce que je sais est qu'elles ne se ressemblent pas, et qu'il ne faut pas juger de l'une par l'autre. Je suis de tout mon cœur votre très humble servante, et salue de tout mon cœur M<sup>me</sup> de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Châlons [et biffé ASJ] où ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la fille qui cherche une situation nous permet de dater cette lettre de 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée dont il est question dans les trois lettres suivantes de janvier et de février 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Antoine Arnauld.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Le couvent des Dames Régentes fut installé à Châlons à partir de 1666 par l'évêque Félix Vialart de Herse. Il favorisa l'installation de plusieurs couvents de religieux à vocation enseignante, et les femmes furent recrutées parmi les veuves ou les jeunes filles de famille aisée, essentiellement dans la bourgeoisie, puisqu'elles furent obligées de vivre de leurs revenus propres.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Une religieuse non identifiée qui correspond avec les sœurs de Port-Royal ; elle est peut-être l'une des correspondantes d'Angélique de Saint-Jean.

Lettre du 26 janvier [1675<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui décrit l'état d'esprit à Port-Royal des Champs suivant la réception de sa lettre récente, et lui parle des problèmes rencontrés pour placer une fille.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 26 janvier

On est hors de soi de tout ce qu'on apprend, mais ce que vous mandez\* qu'on a su du curé est sans comparaison pire que tout le reste<sup>2</sup>. J'ai fait lire votre lettre à M. Arnauld<sup>3</sup>, mais je ne lui ai pas demandé ce qu'il en pensait pour l'épargner un peu, car dans la vérité, je crois qu'elle l'a étonné ; et cependant, je ne sais si c'en est encore assez pour l'animer à se mettre en colère, non seulement sans pécher, mais même afin de ne pécher pas<sup>a4</sup>, car il y a de l'obligation à condamner le mal autant qu'à louer le bien, et il a de la peine à tenir la balance droite en cela. Il a gardé votre lettre ; j'ai cru que c'était de peur que je la fisse voir à d'autres, ou peut-être qu'il veut examiner les faits. Je ne sais s'il n'a point de peine qu'on nous les mande\* parce que nous en profitons, mais n'en entrez point, s'il vous plaît, en scrupule pour cela, car on a affaire\* de tout pour se pourvoir contre l'avenir que j'appréhende furieusement qui redevienne comme le passé dans peu de temps si on ne prend les devants tant qu'on pourra. Il est bien fâché de ce que la nouvelle qu'on dut mettre la fille chez M<sup>me</sup> de Miram. <sup>5</sup> se trouve fausse et fondée sur un équivoque <sup>6</sup>. On ne sait plus où l'on en est pour cela, et le plus embarrassant, c'est que la fille n'a point envie de sortir, elle lui a fait entendre par sa réponse, et surtout qu'elle ne veut point être chez ses parents. J'appréhende encore quelque fâcheuse suite de tout cela. Nous avons de quoi nous humilier, c'est le meilleur usage que nous puissions faire de tout ceci. M. Arnauld souhaiterait fort que la fille voulût venir ici, mais je n'en crois rien, et pourquoi ne penserait-on pas à quelque autre couvent dans Paris pour un temps? Mais à tout cela, on ne peut rien par violence. Il faut

L'allusion à la fille qui est à la recherche d'une situation nous permet de dater cette lettre de 1675.

<sup>.</sup> Affaire non identifiée.

<sup>3.</sup> Antoine Arnauld.
4. Allusion à Ep 4, 26.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Personne non identifiée ; il pourrait s'agir de M<sup>lle</sup> de Miramion, qui devait mourir en 1681, et dont Angélique de Saint-Jean dit avoir été directrice spirituelle (voir la lettre du 7 octobre 1681).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Personne non identifiée qui était chez Catherine Angran de Bélisy et qui maintenant « cherche un établissement dans quelque sorte de communauté », selon la lettre du 5 janvier 1675. C'est une proche parente de la sœur Pectory, une religieuse non identifiée qui correspond avec les sœurs de Port-Royal.

prier Dieu qu'il les y dispose. Je ne vous dis point, ma très chère sœur, combien je ressens vos bontés en tout ceci et en toutes choses.

a pas [lettre biffée ASJ] car ms. aut.
 b c'est [lettre biffée ASJ] que ms. aut.

Lettre du 3 février [1675<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle de l'affaire d'une fille qui, par sa situation, cause des problèmes.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 3 février<sup>a</sup>

Je devinais bien, ma très chère sœur, quel ordre on vous donnerait de garder le silence, mais cela est commun, car nous y sommes tous réduits, et il serait aussi bien inutile de me charger de rien, puisque je n'ai plus d'accès. On évite même de parler parce que ce n'est que donner<sup>b</sup> de la peine qui ne sert de rien. Ce n'est pas que pourvu que l'on fut assuré que la rupture demeurera bien faite et que l'on ne reverra plus ces personnes comme on vient encore de m'assurer qu'on le promettait hier, il faudrait se contenter de cela et ne plus contester sur le reste. Je ne sais donc quasi plus ce qui se passe ici ni quelles mesures on y prend, de sorte que je ne sais même que répondre à M<sup>me</sup> de Bélisy<sup>2</sup>, à qui je n'ai pas envie de dire que je n'oserais consulter de ce côté-là ce qu'elle me mande\*. Quand je dis que je n'oserais, c'est-à-dire que je n'en ai pas même l'occasion, et qu'on fuit de me la donner. Nous pensions qu'il fallait chercher par ailleurs quelque moyen d'engager M. le p[résident<sup>3</sup>] de Mesme à persuader le beau-père d'ôter la fille de chez lui<sup>4</sup>, et l'on croyait en avoir trouvé une ; je m'informerai à quoi cela en est, mais il n'y a pas d'apparence qu'on y gagne rien, et en vérité, il y a tout à craindre de ce côté-là, on ne saurait trop prier Dieu de détourner des maux<sup>5</sup> où l'on ne voit presque pas de remède. Un très grand empressement dans lequel j'écris ce mot m'empêche de vous en dire davantage.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> 3 [février corr. dans le texte, ASJ, sur janvier] ms. aut.

b que [donner corr. interl. ASJ sur de parler] de ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la fille sans situation nous permet de dater cette lettre de 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il pourrait s'agir de Jean-Jacques III de Mesmes († 1688), comte d'Avaux, vicomte de Neufchâtel, et seigneur de Cramayel, qui « fut successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, conseiller d'état, président à mortier, prévôt, grand-maître des cérémonies des ordres du roi, et un des quarante de l'académie française » (Moréri 1759).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il s'agirait de la fille qui était chez Catherine Angran de Bélisy et qui « cherche un établissement dans quelque sorte de communauté », selon la lettre du 5 janvier 1675. C'est une proche parente de la sœur Pectory, une religieuse non identifiée qui correspond avec les sœurs de Port-Royal.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Réminiscence du *Pater*, Mt 6, 13.

Lettre du 9 février 1675, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle des avantages spirituels de quitter Paris pour Vaumurier (près de Port-Royal de Champs) en ce début de carême.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 9 février 1675

Je me réserve, ma très chère sœur, à vous entretenir de vive voix sur vos craintes excessives. La trop grande chaleur et le trop grand froid peuvent faire mourir, et de même, trop d'assurance et trop de crainte sont presque également dangereuses; il faut un milieu qui nous tienne toujours dans un[e] humble confiance, laquelle<sup>a</sup> est l'effet de la foi et le principe de la paix que Jésus-Christ nous a laissée<sup>1</sup> et qu'il veut<sup>b</sup> que nous conservions afin qu'ellemême conserve notre esprit et notre cœur dans l'union avec Dieu, qui est le Dieu de la paix comme il est<sup>c</sup> le père des miséricordes<sup>2</sup>; c'est pourquoi ses enfants la doivent toujours attendre de lui, comme une succession à laquelle ils ont droit<sup>d</sup> depuis qu'ils ont reçu par une pure grâce cette qualité d'enfants de Dieu. Mais remettons à en dire davantage et à en faire l'application au temps<sup>e</sup> que vous proposez, car si en effet vous n'êtes point nécessaire à Paris ces jours-là, vous serez plus heureuse de les passer loin de toutes les folies qui s'y commettent. L'air est plus pur en ces lieux-ci<sup>f</sup>, car ceux qui sont appelés les princes de l'air<sup>3</sup> n'y sont pas en si grand nombre, et n'y causent pas tant d'agitation par leurs courses et leur[s] mouvements continuels comme ils font dans les lieux où sans cesse ils remuent des machines\* pour agiter les passions des hommes, et produire par elles tous les désordres et tous les crimes dont on voit les effets, quoique la cause en soit invisible. De la manière, ma très chère sœur, que vous faites votre compte à huit jours avant le carême<sup>4</sup>, cela viendrait tout à propos pour être ici aux professions qui se feront le 19, et comme vous avez votre établissement à Vaumurier<sup>5</sup>, cela se peut aisément, nonobstant le monde que nous aurons ici, de sorte que je ne vois rien qui s'oppose à votre satisfaction et à la nôtre, si ce n'était votre

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Réminiscence de Jn 14, 27.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à 2 Co 1, 3.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Ep 2, 2.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Le mercredi des Cendres tombe le 27 février 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Le château de Vaumurier près de Port-Royal fut construit vers 1650 par le duc de Luynes, et a abrité des Petites Écoles de 1651 à 1653. M<sup>me</sup> de Fontpertuis s'y installa dans un appartement avec son fils de 1675 à 1676.

conscience sur laquelle je me repose entièrement, car vous devez voir si elle vous le permet et vous dispense de la résidence auprès de votre petit troupeau<sup>1</sup>, ce que je ne puis pas voir.

Je viens de parler à la fille dont vous avez eu la bonté de vous souvenir, elle fera ce que nous voudrons, mais vous jugerez mieux qu'elle si cette condition\* lui est propre<sup>2</sup>. Plus nous la connaissons, plus on voit que c'est un esprit doux et honnête, et qui veut tout à fait se sauver. Je l'aurais estimée plus heureuse si Dieu eut permis qu'elle eût été chez vous comme vous me disiez dernièrement, mais il le faut suivre. Il serait bon de savoir ce qu'on demandera d'elle là-dedans pour juger si elle en est capable, car pour faire des provisions, acheter et choses semblables, elle n'a point fait cela et n'avait soin que de serrer\* et donner ce qu'il fallait. Je suis toute à vous.

<sup>1</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis avait un fils, Louis, et avait aussi la charge de ses trois sœurs cadettes, et peutêtre aussi de ses deux plus jeunes frères.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> confiance [la add. interl. ASJ] qu [elle add. dans le texte ASJ] est ms. aut.

b qu'il [veut corr. dans le texte, ASJ, sur illisible] que ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> paix [comme il est *corr. interl. ASJ sur* parce qu'il n'a] le *ms. aut.* 

d ont [dro... biffé ASJ] droit ms. aut.

e au temps add. interl. ASJ, ms. aut.

f ci add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agirait de la fille qui était chez Catherine Angran de Bélisy et qui cherchait « un établissement dans quelque sorte de communauté », selon la lettre du 5 janvier 1675. C'est une proche parente de la sœur Pectory, une religieuse non identifiée qui correspond avec les sœurs de Port-Royal.

Lettre du 14 février 1675, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui écrit au sujet d'une femme pour laquelle M<sup>me</sup> de Fontpertuis a trouvé une place.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 14 février 1675

Pour ne pas manquer ce que vous avez procuré à notre petite femme, nous l'envoyons demain par la voie de Chevreuse, et on<sup>a</sup> vous la mènera, ma très chère sœur, afin que vous ayez la bonté de la présenter. Elle espère donner satisfaction aux personnes qui la reçoivent, mais si vous vouliez prendre part à la charité que nous avons commencée, vous auriez la bonté de lui donner quelquefois des avis, et je lui dirais qu'elle vous demandât conseil en des rencontres où quelquefois on en a besoin, car c'est une pauvre étrangère qui n'a qui que ce soit au monde à qui s'adresser. Cependant, Dieu lui a fait de grandes miséricordes et l'a bien préservée<sup>b</sup> de toute[s] façons. Elle a vu M. Arnauld,<sup>1</sup> qui lui a promis selon sa bonté ordinaire d'avoir charité\* pour elle. Elle paraît bien reconnaissante de toutes celles qu'elle a reçues, dont la plus grande est qu'elle a un peu appris à connaître Dieu. Elle sera bienheureuse s'il lui fait la grâce de le bien servir. Nous attendons une meilleure occasion pour avoir l'honneur de vous entretenir davantage; en attendant, je vous assurerai toujours de ce que vous ne pouvez plus ignorer, ma très chère sœur, qui est que je suis parfaitement à vous, et votre très humble servante.

<sup>1</sup>. Antoine Arnauld.

a. Ajouté ou changé dans ms. aut., probablement par ASJ.

b. préservée [s biffé ASJ] de ms. aut.

Lettre du 21 février 1675, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean se dit édifiée de son silence suite à un accident qui est arrivé à son fils.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 21 février 1675

Quel accident<sup>1</sup>, ma très chère sœur! Et qui peut-on regarder que l'ordre de Dieu, car cela est surprenant tout à fait dans les circonstances. Il faut attendre les suites pour juger quel aura été son dessein et quel sorte de sacrifice il aura demandé de vous dans cette occasion; car celui d'Abraham ne fut pas moins réel lorsqu'il fut prêt d'immoler son fils que celui où il divisa les victimes<sup>2</sup>. Nous allons bien prier Dieu, ma très chère sœur, qu'il vous dispose à tout ce qu'il demande de vous. Je suis déjà édifiée de votre silence, car c'est honorer Dieu que de se taire quand il nous frappe, et vous le faites dans votre billet<sup>a</sup> qui ne dit rien et qui par là dit tout ce qu'il faut dire : Dominus est<sup>3</sup>. C'est lui qui est le maître, c'est lui qui l'a fait, il faut l'adorer. Je vous supplie de vouloir bien faire tenir sûrement cette lettre à cette petite femme que vous avez pris la peine de placer.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> votre [lettres biffées ASJ] ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Le jour même de la rédaction de cette lettre, Louis, le fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, tomba et se cogna la tête.

<sup>.</sup> Allusion à Gn 22.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. « C'est le Seigneur ».

Lettre du 7 mars 1675, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean écrit à sa correspondante au sujet de l'accident de son fils qui l'a empêchée de se rendre au château de Vaumurier ; elle lui parle aussi de la femme pour laquelle elle a trouvé une situation.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 7 mars 1675<sup>a</sup>

Je réponds, ma très chère sœur, à deux de vos billets tout ensemble, et je commence par votre petit malade que j'espère que Dieu vous donne encore une fois<sup>1</sup>, mais il n'en sera pas moins à lui, et vous le lui garderez toujours en dépôt. Cet accident qui lui reste ferait peur, si on n'avait expérience qu'aux coups de tête arrivés par chute où il y a plus ordinairement commotion dans le cerveau, il arrive des choses semblables ; nous en avons eu une expérience depuis trois mois à une de nos sœurs que plusieurs jours après sa chute quand elle se levait, il lui prenait un tremblement dans tout le corps qui nous étonnait, et cependant, ce n'a rien été dans la suite, et elle s'en porte bien. Il faut donc poser qu'il en arrivera, s'il plaît à Dieu, de même ici, et sur cela prendre ses mesures pour ce petit voyage qu'il ne faut pas fixer néanmoins que vous ne voyez les choses tout à fait en sûreté<sup>2</sup>. Comme Dieu a rompu votre dessein quand vous pensiez partir, il ne faut pas le reprendre sans son congé, et cependant, vous ne devez<sup>b</sup> pas laisser de trouver la paix dans sa volonté et dans la confiance, qu'il voit, ma très chère sœur, les dispositions de votre cœur, et que vos peines ne viennent que du désir que vous avez d'être de plus en plus toute à lui, ce qui assurément lui plaît et attire sa grâce sur vous. Nous attendons une meilleure occasion pour nous en entretenir davantage.

Je reviens à notre petite femme, ne méritait-elle pas bien la réprimande que je lui ai faite, car la menterie est une chose à ne point pardonner ni aux grands ni aux petits, à moins qu'ils s'en repentent comme elle fait, et promettent<sup>c</sup> de n'y pas retourner, c'est pourquoi je ne lui en demande pas d'autre satisfaction que celle d'en demander beaucoup pardon à Dieu et de comprendre qu'il n'y a point de bon prétexte qui permette de faire ce que Dieu défend, et que rien ne peut être bon pour l'homme que de lui obéir parfaitement. Pour la condition où elle est, c'est un si grand avantage d'être dans une maison chrétienne et réglée que je crois qu'elle doit passer le reste ; quoiqu'elle y gagne peu, elle gagne beaucoup d'être en sûreté

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Le 21 février 1675, Louis, le fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, tomba et se cogna la tête.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis avait prévu de se rendre à Vaumurier avant le carême.

pour son salut. C'est une chose un peu embarrassante que ce qu'on lui demande pour ses habits, mais ne pourrait-elle point, s'ils valent quelque chose, en vendre pour s'en faire faire de plus modestes? Aussi bien ne les doit-elle point porter, et c'est une tentation que de les avoir. Vous lui donneriez bien un bon conseil là-dessus, je vous en supplie, car c'est une charité que vous avez bien voulu partager avec nous. J'ai envie de prier M. Varet¹ de vouloir en avoir aussi pour elle, et prendre quelque soin de sa conscience, elle serait trop heureuse.

a

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> mars [1675 corr. dans le texte, ASJ, sur 1674] ms. aut.

b cependant [vous ne devez corr. interl. ASJ sur il n'importe] laisser ms. aut.

c et [promettent corr. dans le texte, ASJ, sur promettait] de ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Alexandre Varet.

Lettre du 18 mars [1675<sup>1</sup> ?], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui dit qu'elle l'attend à Port-Royal des Champs, et déclare que l'air, loin du monde, y serait un avantage pour mère et fils.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 18 mars

Tournez le feuillet s'il vous plaît

Je vous attends, ma très chère sœur, et je crois que vous n'attendez pas un congé pour venir, car vous l'avez de tout le monde si vous l'avez du médecin. Ce sera un double avantage que l'air d'ici soit bon au fils et à la mère, le plus éloigné du monde est le meilleur de tous pour ceux qui en connaissent la corruption, mais quand il n'y a plus que la charité qui fasse demeurer dans l'air de la perte, l'âme n'en meurt plus, et l'amour de Dieu y augmente parce qu'on s'attache à n'avoir d'appui et de confiance qu'en lui, se voyant au milieu de ses ennemis et ne se pouvant fier à rien, et moins à soi qu'à personne. Je ne veux pas tourner le feuillet, il est jeûné, des paroles comme du reste.

Notre mère<sup>2</sup> me fait tourner le feuillet pour vous demander, ma très chère sœur, si vous nous pourriez faire le plaisir d'amener M. Le Maître qui doit nous prêcher la Notre Dame; au cas que vous veniez auparavant, vous nous obligeriez extrêmement de le faire avertir par la sœur Marcelle<sup>3</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Une intervention dans le ms. aut. d'une autre main date cette lettre de 1675 : à part son emplacement dans le ms. aut., rien ne nous permet de confirmer cette date.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. L'abbesse, la mère Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agirait de Jeanne-Marcelle Laurent, née Simonain (ou Simonin), une amie séculière du monastère qui y réside pendant plus de cinquante ans, « tant en dehors [...] qu'au dedans » (DPR).

Lettre du 23 avril 1675, de Port-Royal des Champs à [Paris]. Angélique de Saint-Jean lui demande de faire des commissions de tissus pour le monastère.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

Ce 23 avril 1675

On me donne une commission présentement\* qui me fournit la première occasion de vous demander de vos nouvelles. Vous en apprendrez bientôt de M. Arnauld par lui-même<sup>1</sup>, car il fait état\* d'aller par le premier carrosse qui partira cette semaine, quoiqu'il ne soit point trop bien.

On était en peine de faire chercher quelques morceaux d'étoffe pour assortir à un ornement dont<sup>a</sup> il faut raccommoder la chasuble, et j'ai cru qu'ayant tant d'habitude dans le petit monde de la friperie, vous voudriez bien prendre la peine d'y chercher quelque chose qui revint à ce morceau d'étoffe, soit un fonds satiné<sup>b</sup> blanc avec de grandes fleurs de toutes couleurs où le vert domine ou bien un fonds d'un vert céladon ou vert jaune à fleurs incarnates comme celui-ci, ou, si tout cela ne se rencontre point, se contenter d'un fonds blanc ou d'un fonds incarnat à fleurs blanches ou incarnates. Mais je m'avise que comme c'est pour mettre sur une brocatelle\*, ces étoffes de la porte de Paris n'y reviendraient pas trop mal, et qu'on en trouve de ces couleurs, car quand même elles seront barrées comme on les fait à présent, il n'importe, cela n'en sera que mieux pour des orfrois. Il en faut pour faire la croix entière d'une chasuble, vous en avez la mesure; le fonds blanc à fleurs de toutes couleurs y reviendra le mieux; ôté le bleu quand il n'y aura que l'incarnat et le vert sur le blanc, cela serait bien aussi.

Je vous demande aussi quelques<sup>c</sup> morceaux de drap de hollande noir pour faire des bonnets carrés. Cela se trouvera aisément, il ne les faut pas de biais, à moins qu'ils soient assez grands pour y prendre de droit fil des pièces aussi grandes qu'est cette feuille de papier. J'aurais bien de la honte si j'avais moins l'honneur de vous connaître, et votre piété et votre bonté, de vous donner de la peine pour des choses si peu<sup>d</sup> dignes de votre application que ces<sup>e</sup> grandes commissions. Mais il en faut juger par le motif et non par l'apparence ; les grandes affaires du monde sont des niaiseries devant Dieu, n'ayant pour objet que la vanité ; les moindres choses qui regardent le service de l'Église et des pauvres sont des emplois dignes d'une<sup>f</sup> récompense éternelle ayant pour objet la piété. Je ne crains donc point, ma très

.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Antoine Arnauld.

chère sœur, de vous donner occasion d'exercer la vôtre, parce que je souhaite que vous deveniez de plus en plus riche en toute sorte de bonnes œuvres.

J'ai oublié de vous dire qu'il faudra avec la chasuble que nous allons faire de votre broderie, l'étole, le fanon\* et le corporalier\*, c'est-à-dire des croix de même ouvrage pour mettre sur ces trois pièces. L'entreprise n'en est pas grande, et<sup>g</sup> elle ne vous fera pas peur. Vous en avez fait une de plus grande importance. Je prie Dieu qu'il l'accompagne de toutes ses grâces, et que nous travaillions ensemble à nous rendre saintes de corps et d'esprit comme l'Apôtre nous l'ordonne<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>. Allusion à 1 Co 7, 34.

-

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> un [l' biffé ASJ] ornement [dont corr. interl. ASJ sur qu] il ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> fonds [v biffé ASJ] satiné ms. aut.

c aussi [quelques corr. dans le texte, ASJ sur quelle] morceaux ms. aut.

d peu add. interl. ASJ, ms. aut.

e que [de biffé ASJ] ces ms. aut.

f dignes [des biffé ASJ] d'une ms. aut.

g et add. interl. ASJ, ms. aut.

Lettre du 29 avril [1675<sup>1</sup>?], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean conseille à sa correspondante de se soumettre à la Providence de Dieu, et lui parle des devoirs de la veuve chrétienne.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 29 avril

Je vous remercie, ma très chère sœur, de toutes vos emplettes, rien n'est mieux que l'écarlate qui est tout à fait belle et à bon marché, et tout le reste est bien aussi. Il n'en faut point davantage. On nous fait espérer que nous reverrons bientôt M. Arnauld<sup>2</sup>, nous le souhaitons extrêmement. M<sup>me</sup> de Longueville part aujourd'hui d'ici<sup>3</sup>, elle témoigne aussi bien que vous qu'on ne quitte pas sans regret un air plus doux et plus saint que celui de Paris. Néanmoins, la vue de l'ordre [de<sup>a</sup>] Dieu doit seul donner la préférence à quelque lieu et à quelque emploi que ce soit. Je l'ai bien remercié, et je continuerai de le faire, des marques qu'il vous a données de son application à votre âme, et de la grâce<sup>b</sup> dont il veut accompagner votre dessein pour le rendre ferme. J'espère qu'après avoir fait l'expérience de deux conditions, vous vous attacherez à la meilleure, parce que vous aurez goûté ce qu'elle a de bon, qui est d'être assujettie à Dieu et non d'être maîtresse de soi-même<sup>4</sup>, car ce n'est pas merveille que des personnes qui n'ont jamais discerné cet avantage ni eu de véritable goût de la piété se souviennent des viandes de l'Égypte<sup>5</sup>. Mais<sup>c</sup> une veuve chrétienne doit employer sa retraite à se nourrir de la vérité de Dieu, se plaire dans la méditation de sa loi, et se réjouir dans le souvenir de ses grâces et dans l'espérance de ses promesses<sup>6</sup>. C'est ce qui affermit le cœur contre toutes sortes de tentations, et vous et nous ne devons point avoir d'autre exercice dans l'état où il nous a appelé[es]. Demandons-en la grâce à Dieu l'une pour l'autre, et faites-moi celle de me croire toute à vous.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> de sugg. JF pour compléter la phrase

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> la [*lettre biffée ASJ*] grâce *ms. aut.* 

c l'Égypte [Mais corr. dans le texte, ASJ, sur mot indéchiffrable] une ms. aut.

<sup>1.</sup> Une intervention dans le ms. aut. d'une autre main date cette lettre de 1675 : à part son emplacement dans le ms. aut., rien ne nous permet de confirmer cette date.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Antoine Arnauld.

<sup>3</sup>. Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville.

<sup>4</sup>. Réminiscence de 1 Co 7, 40.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Allusion à Ex 16, 3, lorsque les israélites, après avoir échappé à l'esclavage en Égypte pour se rendre dans le désert avec Moïse, se plaignent de leur faim en se souvenant de l'abondance de nourriture en Égypte.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Réminiscence de 1 Tm 5, 5.

Lettre du 20 mai 1675, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui expose son opinion à propos d'une femme que M<sup>me</sup> de Fontpertuis souhaite accueillir chez elle.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 20 mai 1675

Je me réjouis, ma très chère sœur, plus je vois que vous êtes préparée à toute sorte de bonnes œuvres, mais ce n'est pas qu'il les faille pour cela toutes entreprendre. Le cœur ne doit point avoir de bornes pour la charité, mais Dieu y en impose néanmoins quand il dispose les choses d'une manière que l'on ne peut pas tout ce que l'on voudrait bien. J'ai été surprise que vous eussiez eu seulement la pensée de prendre cette petite femme, à moins que vous en eussiez eu besoin, mais autrement, je ne vois pas comment vous vous en chargeriez, parce que n'en étant pas trop satisfaite et trop assurée d'elle<sup>a</sup> de la manière et à l'air que vous dites qu'elle prend, vous n'oseriez peut-être pas, ayant mesdemoiselles vos sœurs<sup>1</sup>, la tenir auprès de vous passagèrement. Vous ne comprendrez pas peut-être d'abord ma pensée, il faut que je l'explique : c'est que si vous aviez<sup>b</sup> affaire d'elle et que vous pussiez tout à fait la garder, je croirais que vous en pourriez faire quelque chose et l'assujettir, parce qu'elle a l'esprit doux et qu'elle s'estimerait heureuse auprès de vous où elle apprendrait de plus en plus à craindre Dieu et à le servir. Mais si elle n'y est que passagèrement, ayant la vanité dans la tête et le dessein de trouver une condition\* de demoiselle, elle ne fera rien en attendant et ne servira peut-être pas à mesdemoiselles vos sœurs.

Je vous supplierais, ma chère sœur, d'en vouloir dire un mot à M. Arnauld pour lui demander si on la doit empêcher de se mettre avec cette dame avec qui elle veut s'en aller², car je ne sais pas bien jusqu'où on doit pousser le soin que l'on peut prendre d'elle, ne voyant pas qu'elle en profite beaucoup ni que l'on en puisse tout à fait répondre, car il y a bien de la légèreté et pas trop de sincérité dans plusieurs choses qu'on nous a rapportées d'elle.

Pendant que j'écris bien tranquillement en<sup>c</sup> attendant six heures, qui était le temps que M. Arnauld avait hier arrêté qu'il partirait, j'apprends qu'il est déjà bien loin sans que l'on

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les trois sœurs de M<sup>me</sup> de Fontpertuis habitent auprès d'elle : Louise-Marie, Marie-Madeleine et Marie-Valentine Crespin du Vivier.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Antoine Arnauld.

nous ait averties. Dieu sait de quelle utilité sera ce voyage, mais il n'y a plus qu'à se reposer, il ne reste rien à faire quand tout a été inutile. C'est à Dieu qu'il faut s'adresser, l'Évangile d'aujourd'hui nous avertit de le prier jour et nuit, et assure qu'il se laisse vaincre à l'importunité<sup>1</sup>. Nous avons<sup>d</sup> tant de besoin de sa grâce, et pour tant de sujets différents, que je ne sais comment nous ne la demandons pas sans cesse ; cependant, c'est la première grâce que nous avons à lui demander que celle de le savoir prier. Le temps s'approche que nous le ferons ensemble, s'il plaît à Dieu. Je m'en réjouis en attendant, et suis toute à vous.

a .

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> d'elle add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> vous [en *biffé ASJ*] aviez ms. aut.

c tranquillement [sur biffé ASJ] en ms. aut.

d nous [en biffé ASJ] avons ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à la parabole du juge inique et la veuve dans Lc 18, 1-8.

Lettre du 7 juin 1675, de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean lui écrit au sujet du décès du petit-fils de M<sup>me</sup> de Bélisy, Guillaume Thiersault.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 7 juin 1675

Nous n'avons appris la perte de madame votre belle-sœur que quand elle est ellemême venue nous l'apprendre<sup>1</sup>. Son affliction perce le cœur, mais elle la porte jusques ici avec bien de la vertu. J'avais quasi cru que vous seriez venue l'accompagner, ç'aurait été une occasion, mais elle a été trop précipitée. Je crains fort qu'elle ne tombe malade, quoique dans cet abord, elle ne sente point son corps, l'esprit étant trop occupé de sa douleur. Ce sont des objets que je ne doute pas qui ne vous fassent grande impression quand on se voit en état de pouvoir avoir à offrir à Dieu le même sacrifice, s'il le voulait<sup>2</sup>. Il n'y a pas de disposition plus chrétienne que de dire à toute heure, aussi bien à l'égard de la vie des personnes qui nous sont chères que de la nôtre, que notre âme et<sup>b</sup> la leur est toujours entre nos mains, étant prête à la lui rendre quand il l'ordonnera, et exerçant en cette sorte l'action du sacerdoce royal que Jésus-Christ a partagé à tous les chrétiens<sup>3</sup>, dont la fonction est de lui offrir continuellement des sacrifices, ou de leurs bonnes œuvres ou de cette préparation de cœur à lui immoler tout ce qu'il leur demandera. Pour répondre à ce que vous désirez, une nouvelle permission, ou plutôt une approbation de votre petit voyage pour la fête prochaine<sup>4</sup>, on ne peut s'en rapporter qu'à votre fidélité, car vous seule, ma très chère sœur, pouvez bien juger si votre absence ne peut nuire, et pourvu que vous n'y voyiez pas d'empêchement, vous pouvez juger que j'en aurai bien de la joie, mais présente ou absente, je suis également toute à vous, ma très chère sœur, et votre très humble servante.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> offrir [1' biffé ASJ] à ms. aut.

b âme [est tou biffé ASJ] et ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Le petit-fils de Catherine Angran de Bélisy, Guillaume II Thiersault, dont M<sup>me</sup> de Bélisy s'occupait depuis la mort de sa fille en 1665, mourut le 7 juin 1675 à l'âge de quinze ans.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion au sacrifice d'un fils, que M<sup>me</sup> de Fontpertuis devrait être prête à faire de son propre fils, Louis, comme Abraham l'était avec Isaac dans Gn 22.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à 1 P 2, 9

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. La fête de la Sainte-Trinité tomba le 9 juin 1675.

Lettre du 18 juin 1675, de Port-Royal des Champs à [Paris]. Angélique de Saint-Jean lui parle d'une affaire liée à une mort récente, et des dispositions à prendre pour la visite au monastère de Marie-Madeleine Bertrand.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

En diligence dès ce soir. Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 18 juin 1675

Vous vous attendez bien, ma très chère sœur, que cette nouvelle mort a rouvert la plaie de la première, et fait répandre encore bien des larmes, mais il s'y en était mêlé un nouveau sujet auparavant, par une lettre aussi forte que l'aurait pu porter une personne moins accablée qu'on ne s'est pu empêcher de lui écrire au lieu de lui parler sur le sujet dont il semblait si à propos de ne l'inquiéter point. Si j'en avais été avertie, il est fort sûr que je ne l'aurais pas donnée. Dieu, qui veut affliger, se sert de qui il lui plaît pour cela, nous en avons eu sur ce sujet notre bonne part ces jours-ci, car c'est pis que jamais. Peut-être que vous en entendrez parler dans quatre ou cinq jours que l'on s'en va à Paris. Il n'y a qu'à prier Dieu, c'est le seul parti à prendre, car de remède humain, il n'y en a plus, le mal les a tous surmontés. Dieu en tirera du bien quand il lui plaira<sup>1</sup>, c'en est toujours un que la patience. Je ne sais si vous aurez trouvé M<sup>lle</sup> Bertrand<sup>2</sup>. Sa tante croit qu'il serait bon qu'elle la vît. Elle pourrait venir avec M<sup>lle</sup> Vitry<sup>3</sup>, à qui l'on mande\* de revenir demain dans le carrosse de M<sup>me</sup> de Bélisy qui retournera le même jour<sup>4</sup>; si cela se peut, il faudrait qu'elle allât au plus tard à cinq heures chez M<sup>me</sup> de Bélisy ou que le carrosse la prît en passant. Mais je crains que le peu de temps ne permette pas de faire toutes ces diligences, car notre homme arrivera tard aujourd'hui, si cela manque, il n'y a remède.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> que [n *biffé ASJ*] l'aurait *ms. aut.* 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Réminiscence de Rm 8, 28.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit de Marie-Madeleine Bertrand, nièce de la sœur Marguerite de Sainte-Thècle Josse. Celle-ci, au moment de sa profession à Port-Royal en 1659, fit une donation d'une grande somme à Port-Royal; en échange, le monastère « s'engage à payer une rente de 100 livres à Jean-Baptiste Bertrand jusqu'à ce qu'une de ses filles puisse entrer à Port-Royal comme pensionnaire. En 1669, un acte signé de Simon Akakia précise que la somme sera utilisée pour payer la pension de Madeleine Bertrand » (DPR). Marie-Madeleine entrera à Port-Royal des Champs le 12 juin 1678 à l'âge de 20 ans.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

Lettre du 26 juin [1675<sup>1</sup> ?], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean demande à sa correspondante de suspendre ce qu'elle était résolue de faire jusqu'à ce que la religieuse lui récrive à propos de cette affaire.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 26 juin

Quoique je ne reçoive que dans ce moment que l'on va partir votre billet, j'y réponds un mot pour vous supplier seulement de suspendre ce que vous êtes résolue de faire dans la huitaine à ce que je puisse vous en écrire encore un mot, parce que cette affaire est de conséquence pour les suites, et qu'on la consulte présentement\*. Car assurément, ce que vous y ferez ne sera pas indifférent, et comme la charité est la seule raison par laquelle on vous presse, il faut regarder de tous les côtés à qui l'on doit et ce que l'on doit, car c'est une dette commune, de sorte que l'on fait injustice<sup>a</sup> en ne payant que l'un de ses créanciers ce que l'on doit à plusieurs. Ce qui me paraît est que les personnes qui n'ont pas encore cru<sup>b</sup> jusques ici devoir faire ce que l'on vous conseille y sont disposé[e]s comme vous aussitôt qu'on leur aura conseillé, toutes choses ouïes, qu'ils le doivent faire, mais c'est de cela qu'il s'agit, de tout entendre et de ne prendre pas des résolutions sans avoir ouï qu'un parti, comme a fait celui qui vous presse parce que l'on le presse lui-même. On ne me donne pas le temps d'en dire davantage ni de vous envoyer ce petit remède que je souhaiterais infiniment qui vous pût être utile. Peut-être que nous aurons une autre occasion après dîner. Je vous donne très humblement le bonjour, et suis, ma très chère sœur, entièrement à vous.

1

a. fait [a biffé ASJ] injustice ms. aut.

b. cru add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. À part l'emplacement de cette lettre, aucun élément dans celle-ci ne nous permet de confirmer la date de 1675 donnée dans le ms. aut. d'une autre main.

Lettre du 1<sup>er</sup> juillet [1675<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à [Paris]. Angélique de Saint-Jean conseille à sa destinataire de consulter Claude de Sainte-Marthe à propos de l'affaire du deuxième mariage de Marie Aubery, et elle lui parle de la situation de Marie-Madeleine Bertrand.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 1<sup>[er]</sup> juillet

Je n'ai pas été avertie assez tôt que M. de Sainte-Marthe<sup>2</sup> allait à Paris, il était trop tard hier au soir pour lui parler quand on me dit qu'il devait<sup>a</sup> partir de grand matin. Je l'aurais prié de vous voir pour vous dire ce qui avait été délibéré ici sur l'affaire, mais vous pouvez, ma très chère sœur, le prévenir et lui consulter ce qui vous y regarde, car il me semble qu'il est de quelque conséquence que vous ne fassiez pas une démarche, sans l'avoir bien consultée, qui peut contribuer<sup>b</sup> à entretenir de la désunion plutôt qu'à rétablir la paix, parce que je m'aperçois que l'on est trop porté à croire que vous prenez aussi la voie de l'obéissance aveugle à M. Arnauld, ce qui est plaisant à dire, comme si on supposait que M<sup>me</sup> Angran eut jamais fait elle-même grande profession d'obéissance<sup>3</sup>. Mais tant\* y a, je laisse la chose pour ce qui en est, je ne puis m'étendre, parce que la cloche m'appelle et que c'est un passant qui porte ce billet qui n'attendra pas. Je vous donne très humblement le bonjour, et suis toujours de tout mon cœur toute à vous.

Je parlai à M. le curé de Saint-Jacques<sup>4</sup> l'autre [jour<sup>c</sup>] pour s'informer de ce que fait M<sup>lle</sup> Bertrand<sup>5</sup> qui se renomma de lui, mais je ne pus lui dire précisément où elle demeurait. Je vous supplierais, ma très chère sœur, ou de lui faire un billet de cette adresse ou de lui parler vous-même, parce que vous lui feriez mieux entendre ce qui vous a donné lieu de craindre qu'elle ne fût pas bien où elle demeure. Elle témoigna ici tout le contraire, et qu'elle

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au mariage du duc de Cadaval et de Marguerite de Lorraine nous permet de dater cette lettre de 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Claude de Sainte-Marthe.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agit de l'affaire du deuxième mariage de M<sup>me</sup> Angran : Marie Aubery épousa Jean Angran, le beau-frère de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, en 1649. Celui-ci mourut en 1670, et M<sup>me</sup> Angran se remaria en 1674 avec Charles-Emmanuel de Roucy. Ce deuxième mariage « scandalise les amis de Port-Royal », notamment M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Antoine Arnauld, qui était apparenté à Marie Aubery par la famille de sa mère, prit sa défense, et « agit en conciliateur » entre la nouvelle M<sup>me</sup> de Roucy et M<sup>me</sup> de Fontpertuis (DPR).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Louis Marcel, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Marie-Madeleine Bertrand.

était fort retirée et ne voyait personne, mais aussi dans une grande nécessité, n'ayant que son travail pour subsister, et manquant d'ouvrage bien souvent. Elle dit que la peur qu'elle avait eu[e] quand on l'alla quérir est que, ne connaissant point les personnes et ne voyant point de lettres de sa tante<sup>1</sup>, elle ne [savait<sup>d</sup>] où on la menait, et appréhendait qu'on ne la voulut remettre à la Providence, ce qu'elle craint beaucoup. On lui parle d'aller en Portugal avec la princesse qui va épouser le duc de Cadaval<sup>2</sup>, et je crois qu'on prendra le parti de l'y laisser aller, puisque sa sœur qui y est y demeurera. Elle n'y sera pas plus mal qu'ici, où les conditions sont encore plus dangereuses.

\_\_\_a

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> qu'il [devait corr. dans le texte, ASJ, sur devrait] partir ms. aut.

b peut [n... bien biffé ASJ] contribuer ms. aut.

o jour add. interl. d'une autre main, ms. aut. ; sugg. retenue pour compléter compléter la phrase.

d Ms. abîmé; savait sugg. JF pour compléter la phrase.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. La sœur Marguerite de Sainte-Thècle Josse

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Marguerite de Lorraine, fille du comte d'Armagnac, se mariera le 26 juillet 1675 avec le duc de Cadaval, « grand-maître de la maison de la reine du Portugal » (*Sévigné*, t. II, p. 23, n. 5 ; Moreri, 1759).

Lettre du 8 juillet [1675<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle de M<sup>me</sup> de Bélisy, et notamment d'un dessein de celle-ci pour l'une des sœurs de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. La religieuse parle aussi des voyages prévus par sa correspondante.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

## Ce 8 juillet

Personne ne fait ce qu'il veut en ce monde, surtout quand on s'attache à suivre Dieu, qui prend souvent plaisir à changer et à renverser tous nos desseins pour exécuter ceux que sa sagesse a de tout temps ordonnés, et qui nous sont inconnus. Vous n'êtes donc pas toute seule, ma très chère sœur, qui ne faites pas ce que vous voulez, M<sup>me</sup> de Bélisy ne le fera pas non plus², puisqu'elle se serait estimée heureuse de pouvoir faire un autre usage de sa liberté que celui où il semble qu'on la détermine, en lui conseillant de s'en retourner. Elle s'y résout avec bien de la douleur, mais assez de soumission, puisqu'elle tâche de ne s'attacher qu'à faire la volonté de Dieu aussi bien que vous, et ainsi quoique vous fassiez, je vous tiens heureuses toutes deux quand vous n'aurez que cette ambition dans le monde. Elle me parlait ces jours-ci d'une vue qu'elle avait eue pour l'une de mesdemoiselles vos sœurs que je voudrais qui pût réussir si Dieu n'a pas de meilleures pensées pour elles³, parce que cela donnerait jour à vous dégager de ce qui fait le plus grand obstacle à votre repos. Je le recommanderai à Dieu dont la Providence veille ઠtout, principalement en faveur des personnes qui s'appuient tout à fait sur elle comme je crois que vous le faites.

Je ne vous réponds plus sur vos voyages, car ce qui s'est passé sur le dernier m'apprend qu'il faut<sup>b</sup> voir les choses de plus près pour opiner ce qui se peut en conscience, et comme vous avez du conseil sur les lieux, vous le pouvez consulter en demeurant persuadée que je donnerai toujours de bon cœur ma satisfaction pour l'intérêt<sup>c</sup> de votre conscience, et qu'aussi j'aurai beaucoup de joie quand, sans lui porter préjudice, nous pourrons espérer l'honneur de vous voir. Je ne vous dis rien de l'affaire de la famille, sinon qu'il me paraît que M<sup>me</sup> de Bélisy veut faire de bonne foi tout ce que l'on jugera être de la justice et de la charité, vous tout de même\*, ainsi il ne sera pas difficile d'agir de concert.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions aux voyages de Mme de Fontpertuis ainsi qu'à la situation de ses sœurs nous permettent de dater cette lettre de 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>3.</sup> M<sup>me</sup> de Fontpertuis a trois sœurs : Louise-Marie, Marie-Madeleine et Marie-Valentine Crespin du Vivier.

<sup>a. à add. interl. ASJ, ms. aut.
b. il [v biffé ASJ] faut ms. aut.
c. pour [l corr. dans le texte, ASJ, sur c] intérêt ms. aut.</sup> 

Lettre du 16 juillet [1675¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle de plusieurs affaires, dont une de M<sup>me</sup> de Bélisy, et de ses voyages prévus, notamment à Fontpertuis.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 306-307)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

#### Ce 16 juillet

Je suis extrêmement aise que les choses se soient disposées de sorte qu'on vous laissera en repos. La vérité vous a délivrée cette fois-là, puisque la seule résolution de la dire a été si efficace. Du reste, on verra ce que deviendra l'affaire, car d'une manière ou d'une autre, tous les avis allaient à la terminer.

Je n'ai point eu de nouvelles de M<sup>me</sup> de Bélisy depuis qu'elle nous a quittée<sup>a2</sup>, elle est si accablée du monde et de sa douleur ces premiers jours que je crois bien qu'elle ne sera pas peut-être en état de songer à l'affaire dont elle m'avait parlé<sup>3</sup>, mais elle a dessein de le faire après qu'elle vous l'aura communiquée si vous l'avez agréable\*, et je ne doute pas que vous n'ayez assez d'inclination d'y donner si vous y trouvez les choses essentielles, car elle procurerait votre repos qu'il est impossible de ne pas aimer. Pensez-vous encore à votre voyage de Fontpertuis dans le mois prochain<sup>4</sup>, et à ce que vous vouliez faire auparavant, qui vous serait une occasion de venir ici? Je me reposerai, ma très chère sœur, sur votre discrétion et votre conscience sur ce point. C'est pourquoi je puis vous assurer que j'aurai beaucoup de joie quand vous nous ferez cet honneur, parce que je n'aurai point d'inquiétude, étant persuadée que vous ne ferez<sup>b</sup> rien que bien à propos après que l'on vous a fait voir sur ce sujet toutes vos obligations que vous préférerez assurément toujours à vos satisfactions. Je vous donne le bonjour, et suis de tout mon cœur parfaitement à vous. La cloche m'appelle ailleurs.

a. a [ac biffé ASJ] quittée ms. aut.

b. ne [ferez corr. ASJ sur feriez] rien ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à l'accablement de Mme de Bélisy et au voyage à Fontpertuis nous permettent de dater cette lettre de 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Catherine Angran de Bélisy, qui a perdu son petit-fils, Guillaume II Thiersault, le mois précédent.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Selon la lettre précédente du 8 juillet 1675, M<sup>me</sup> de Bélisy a parlé à Angélique de Saint-Jean « d'une vue qu'elle avait eue » pour l'une des trois sœurs de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis s'est rendu à Fontpertuis de septembre à octobre 1675. Du 8 au 9 octobre, elle fit avec le notaire l'inventaire des meubles et des droits seigneuriaux au château de Fontpertuis (Weaver, p. 94).

Lettre du 3 août 1675, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle d'une affaire de famille, disant à sa correspondante que son avis doit l'emporter.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 3 août 1675

Je me trouverais aussi empêchée que vous à vous déterminer si j'y étais obligée, mais je vous supplie de m'en dispenser, car je n'ai point de nouvelles raisons ni d'autres conseils que ceux qui nous avaient persuadé[s] d'abord que vous ne deviez pas mettre toute votre famille contre vous pour un sujet qui ne réussira pas beaucoup, car je ne sais quelle réconciliation ce sera<sup>a</sup> que de se voir de cette manière. Il<sup>b</sup> paraît que ce que l'on cherche est bien plus d'ôter les marques que l'on condamne<sup>c</sup> la conduite de cette personne et que l'on puisse dire que tout le monde est revenu là-dessus, que non pas que l'on se promette de rétablir par là l'union qui n'en sera pas plus grande pour une visite de cérémonie<sup>l</sup>. Néanmoins je ne dis rien là-dessus puisque les avis y sont partagés. M. de Sainte-Marthe demeure du côté de M. de Saint-Louis<sup>2</sup>, mais au fonds, je crois que votre sentiment le doit emporter de quelque côté qu'il penche. Votre raison particulière de terminer avant votre voyage est considérable<sup>3</sup>, mais je ne puis rien dire sur tout cela pour des raisons que je ne n'explique point. Je vous offre mes prières plutôt que mes avis sur cette affaire. Je la recommanderai à Dieu de tout mon cœur qui est, ma très chère sœur, entièrement à vous.

a. ce [sera corr. dans le texte, ASJ, sur cera] que ms. aut.

b. manière, [ou biffé ASJ] Il ms. aut.

c. l'on [ait improuvé biffé ASJ] condamne ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il s'agit de l'affaire du deuxième mariage de la belle-sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Marie Aubery. Celle-ci avait épousé en 1649 Jean Angran, beau-frère de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, et après la mort de son mari en 1670, elle se remaria en 1674 avec Charles-Emmanuel de Roucy; M<sup>me</sup> de Fontpertuis fut scandalisée par cette conduite. Voir la lettre du 1<sup>er</sup> juillet 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis partira à Fontpertuis, près d'Orléans, au mois de septembre.

Lettre du 14 août 1675, de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean lui parle de placer une femme pauvre chez M<sup>me</sup> de Val.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 14 août 1675

Vous me retrouvez bientôt, ma très chère sœur, car à peine êtes-vous partie que je vous cherche et que je vous suis, parce que la charité est toujours libre, et que notre clôture ne l'arrête pas ; il est donc vrai que c'est la charité qui m'oblige (de peur de perdre l'occasion) de vous importuner dès aujourd'hui au sujet d'une femme qui aurait extrêmement besoin de trouver une condition\*, et qu'il m'est venu dans l'esprit que vous pourriez donner à M<sup>me</sup> de Val qui en cherche une pour gouverner ses enfants<sup>1</sup>. Elle a déjà élevé des enfants de condition, et est sage et intelligente. Vous me feriez une très grande charité, car la mauvaise conduite de son mari l'a réduite dans une grande nécessité qu'elle cache autant qu'elle peut. Mais comme nous avons ici sa sœur, il y a bien des années nous avons su sa pauvreté, et nous nous croyons obligées de tâcher à lui procurer quelque condition. Ma sœur Jeanne Marcelle sait où elle loge<sup>2</sup>, et vous la fera voir quand vous le désirerez. Il n'y a qu'à lui dire que c'est la sœur de ma sœur Monique<sup>3</sup>. J'ai pensé si M<sup>me</sup> de Bélisy ne la voudrait point aussi<sup>4</sup>, parce que je crois qu'elle n'en a point encore à la place de celle qui lui est morte, mais je crois qu'elle sera encore plus propre auprès des enfants comme on en parle, et que M<sup>me</sup> de Val, qui a tant de soin des siens, serait bien aise<sup>a</sup> d'avoir une femme tout à fait d'attente, et qui s'y connaît très bien : elle a nourri et élevé les enfants de M. le président Larcher<sup>5</sup>, et élevé d'autres filles de qualité. Nous attendons des nouvelles de celle<sup>b</sup> de qui nous sommes en peine<sup>6</sup>. Il part un carrosse vendredi de grand matin pour venir quérir M<sup>me</sup> Hamelin<sup>7</sup> par où on pourrait l'envoyer si<sup>c</sup> elle est trouvée comme il faut bien qu'elle le soit. L'inquiétude où

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Personnes non identifiées.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agirait de Jeanne-Marcelle Laurent, née Simonain (ou Simonin), une amie séculière du monastère qui y réside pendant plus de cinquante ans, « tant en dehors [...] qu'au dedans » (DPR).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. La seule sœur Monique à Port-Royal des Champs à cette époque est la postulante Marie-Magdeleine de Sainte-Monique Bergevin.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Catherine-Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Il s'agit de Marie-Madeleine Bertrand qui se trouvait à Paris. C'est l'une des nièces de la sœur Marguerite de Sainte-Thècle Josse, religieuse à Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Marguerite Hamelin rendrait visite à Port-Royal des Champs le vendredi 16 août 1675.

en est sa tante augmente la peine où nous en sommes. Dieu récompensera, ma très chère sœur, toutes les peines que vous prendrez pour l'amour de lui, et non pas de moi, pour ces personnes que je vous recommande. Peut-être que cela attirera sa grâce sur mesdemoiselles vos sœurs que je n'ai pu voir sans les aimer<sup>1</sup>, et sans leur souhaiter d'être assez heureuses pour n'aimer plus que Dieu, car le monde est un malheureux maître, et qui paie mal.

a 1

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> bien [aus biffé ASJ] aise ms. aut.

b de [celle corr. dans le texte ASJ, sur celles] de ms. aut.

c on [pourrait corr. dans le texte ASJ, sur nous] l'envoyer [a bien biffé ASJ] si ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les trois sœurs de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Louise-Marie, Marie-Madeleine et Marie-Valentine Crespin du Vivier.

Lettre [entre le 14 et le 24 août 1675], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui donne des nouvelles de la situation de Marie-Madeleine Bertrand.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

s. d.

Je n'ai le temps, ma très chère sœur, que de vous remercier de tous vos soins pour toutes nos charités. On part tout\* à l'heure, je ne vous puis encore que dire de la fille¹, sa tante l'entretient, mais je crains bien que l'on n'en saura pas davantage pour ce qu'elle lui dira, car visiblement il n'y a pas de sincérité en elle, ce qui est une méchante marque. Voiciª sa tante qui sort d'avec elle, elle fait sa cause si parfaitement bonne qu'il n'y aurait quasi rien à reprendre comme elle le conte. Elle témoigne être toute disposée à demeurer partout où on la voudra mettre, et qu'elle sera ravie de pouvoir être placée quelque part ici près, qu'elle ne se soucie point du tout de Paris et toutes autres belles choses qui nous donneront néanmoins de la facilité pour la prendre au mot. Elle nie que son hôtesse soit mal satisfaite d'elle, prétend qu'elle n'est jamais sortie qu'en lui disant où elle allait, fait des histoires de toutes ces rencontres où on a su qu'elle n'avait pas couché chez elle, qui sont peut-être toutes fausses. Nous avons pensé de la mettre chez une demoiselle de nos amies ici près à Chevreuse qui la veillerait de près², on l'a mandée\* pour l'en prier, si elle le veut bien, ce sera le meilleur parce que l'on saura journellement de ses nouvelles. J'ai peur que l'on soit parti. Je vous donne le bonjour.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> marque. [mot indéchiffrable biffé ASJ] Voici ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Marie-Madeleine Bertrand, qui a une tante à Port-Royal des Champs, la sœur Marguerite de Sainte-Thècle Josse.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Selon la lettre suivante du 24 août 1675, Marie-Madeleine Bertrand sera placée « chez M<sup>lle</sup> La Baillie de Chevreuse » : il pourrait s'agir d'Agnès Vitart ou de l'une de ses parentes : c'était la fille de Claude Des Moulins et de Nicolas Vitart qui se maria avec Pierre Sellyer, bailli de Chevreuse.

Lettre du 24 août [1675<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle de la nouvelle situation de Marie-Madeleine Bertrand, et du travail des religieuses sur sa chasuble.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 24 août

Je crois que vous aurez reçu les lettres de ma sœur Marguerite Thècle<sup>2</sup> qui vous rendait compte de ce que lui avait dit sa nièce<sup>3</sup> afin de vérifier sa sincérité, qui nous est un peu suspecte. Elle est bien placée, grâce à Dieu, chez M<sup>lle</sup> La Baillie de Chevreuse<sup>4</sup>, qui est notre ancienne amie. Elle la gardera de près, et nous verrons là comment elle se conduira. Elle dit que ses hardes\* qu'elle a laissées à Paris devaient être portées chez vous. Je vous supplie, ma très chère sœur, de vouloir<sup>a</sup> donner ordre qu'on les envoie ici par la première occasion\*. Le carrosse qui mène aujourd'hui M. de Sacy reviendra lundi<sup>5</sup>, on y mettrait bien quelque chose.

L'on travaille à faire votre chasuble qui sera tout à fait agréable, mais il n'y a pas d'apparence de faire le devant et le derrière dissemblable, et c'est une trop grande différence d'y avoir d'un côté de l'agrément\* à l'entour de la broderie et rien par devant, de sorte que tout considéré, il faut<sup>b</sup> encore deux aunes et un seize de cet agrément\* pour mettre autour<sup>c</sup> de la bande\* du devant, quoique plus large, car en le couchant un peu dessus la broderie<sup>d</sup>, il n'y aura pas grande différence<sup>e</sup>. Je vous supplie donc très humblement, ma très chère sœur, d'avoir la bonté de voir s'il se<sup>f</sup> trouvera encore de cet agrément\* chez le marchand, car c'est un hasard. Nous aurions aussi besoin de deux ou trois aunes de milleret\* incarnat pour attacher les petites croix des étoles ou s'il y avait quelque autre petite étoffe plus large que le milleret\*, cela serait encore mieux.

Je vous donne de la peine, et vous voulez vous en faire plaisir. Ce m'en est un<sup>g</sup> trop grand que l'honneur que vous me faites de me donner part à votre amitié, et d'être persuadée que je suis plus que personne entièrement à vous, et votre très humble servante.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à l'affaire de M<sup>lle</sup> Bertrand nous permet de dater cette lettre de 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur Marguerite de Sainte-Thècle Josse.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Marie-Madeleine Bertrand.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il pourrait s'agir d'Agnès Vitart ou de l'une de ses parentes : voir la lettre écrite entre le 14 et le 24 août 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy. Le prochain lundi tombe le 26 août.

a de [dire biffé ASJ] vouloir ms. aut.
b il [en biffé ASJ] faut ms. aut.
c au [tour corr. ASJ, sur tout] de ms. aut. check against ms. aut. expressions
d la broderie add. interl. ASJ, ms. aut.
e grande [différence corr. dans le texte, ASJ, sur apparence]. Je ms. aut.
f se [n biffé ASJ] trouvera ms. aut.
g un add. interl. ASJ, ms. aut.

Lettre du 1<sup>er</sup> septembre [1675<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle de l'éloignement qui sera le résultat de son voyage proche pour Fontpertuis.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 1<sup>[er]</sup> septembre

Je vous dois mille très humbles remerciements, ma très chère sœur, de toutes vos petites emplettes, qui sont parfaitement bien, et de toute la charité que vous avez eue pour cette fille qui jusqu'à présent fait encore bien<sup>2</sup>. Mais avec cela, je suis persuadée qu'il est nécessaire de savoir tout ce que vous avez vérifié, parce qu'il faut apprendre de là comment on doit se conduire avec un esprit dissimulé, qui fait peut-être bonne mine présentement\* et nous montrera dans la suite quelque autre chose. Ainsi si le temps vous le permet devant\* ou après le voyage, je vous supplie de nous en mander\* ce que vous en avez appris. Je ne sais pourquoi je sens que vous allez être plus éloignée de nous<sup>3</sup>, puisqu'en effet, des plus au moins à des personnes enfermées comme nous, il n'y a pas grande différence, et beaucoup plus à des personnes qui doivent vivre de la foi, et avoir toutes ensemble leur conversation dans le ciel<sup>4</sup> et<sup>a</sup> leur demeure sur les autels où<sup>b</sup> tous<sup>c</sup> les aigles s'assemblent auprès du corps. C'est là, ma très chère sœur, où j'espère que nous nous retrouverons souvent en attendant votre retour et que nous ne laisserons pas d'avoir aussi quelquefois de vos nouvelles. Puisqu'il fallait sortir de la visite que l'on vous obligeait de faire, vous êtes heureuse d'en être quitte. De la sorte que m'écrit M<sup>me</sup> de Bélisy<sup>5</sup>, il paraît que les choses se disposent à un accommodement\*. Je ne puis vous entretenir davantage ce matin, car voilà l'office, mais je n'ai plus besoin de beaucoup de paroles pour vous assurer que je suis toute à vous.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> ciel [où *biffé ASJ*] et ms. aut.

b et leur demeure sur les autels où add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>°</sup> où [tous dernière lettre corr. dans le texte, ASJ, sur tes] les ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions au voyage de M<sup>me</sup> de Fontpertuis et à la charité de M<sup>me</sup> de Fontpertuis pour Marie-Madeleine Bertrand nous permettent de dater cette lettre de 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il semble s'agir de Marie-Madeleine Bertrand, placée chez M<sup>lle</sup> La Baillie de Chevreuse, selon la lettre précédente du 24 août 1675. M<sup>lle</sup> La Baillie est peut-être Agnès Vitart ou l'une de ses parentes : voir la lettre écrite entre le 14 et le 24 août 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis part pour Fontpertuis avec son fils, Louis, au mois de septembre 1675. <sup>4</sup>. Allusion à Ph 3, 20.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

Lettre du 17 septembre 1675, de Port-Royal des Champs à Fontpertuis. Angélique de Saint-Jean la tient au courant de son accès de fièvre, et lui parle de Marie-Madeleine Bertrand et du voyage de sa correspondante à Fontpertuis.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Fontpertuis<sup>1</sup>

Ce 17 septembre 1675

De peur que quelqu'un ne vous mande\* que je sois malade, je vous dirai moi-même, ma très chère sœur, que je ne l[e<sup>a</sup>] suis pas encore, parce qu'un accès de fièvre n'est point une maladie, quoiqu'il en puisse être le commencement. Ce soir nous apprendra si ce sera une fièvre tierce\*, ou demain une quarte\*. En attendant, parce que l'on n'a ici guère de patience avec la nature et que l'on donne beaucoup aux remèdes, on a voulu aujourd'hui que j'aie été saignée, et comme je ne suis point à moi, quoique j'aime mon sang, il l'a fallu donner à ceux qui le demandaient par amitié. Ma tête n'en est pas mieux, car avant cela je n'y avais pas mal, ce qui me faisait croire ou que la fièvre ne reviendrait pas ou qu'elle serait plutôt quarte\* que tierce\*. Il importe peu<sup>b</sup>, et comme c'est Dieu qui l'envoie, elle ne fera que ce qu'il aura ordonné, qui sera toujours le meilleur pour nous si nous l'aimons. Je vous rends grâces, ma très chère sœur, de tout ce que vous avez pris la peine de nous mander\*<sup>2</sup>. Vous voyez bien qu'il faut tout savoir, et connaître les personnes quand on s'en mêle, et ainsi nous tirerons des lumières de ceci qui nous feront prendre d'autres mesures pour y veiller de plus près. Il était temps, à ce que je vois, de s'en mettre en peine. Nous n'avons point ouï parler du linge que l'on devait retirer de chez son hôtesse. Je vous demande encore, ma très chère sœur, si vous y avez donné quelque ordre, si ce petit animal a été vendu et les dettes payées. On m'a demandé tout cela que je n'ai pu dire assurément. Une maladie comme celle qu'a eue mademoiselle votre sœur fait quelquefois penser à une autre vie<sup>3</sup>, dont le passage est si court par une occasion semblable qu'on y arrive en 24 heures. Je remercie Dieu de ce qu'il lui donne plus de temps, mais il faut se souvenir qu'il se terminera toujours à l'éternité, et

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Le château et les terres de Fontpertuis se situèrent à Lailly-en-Val, à environ 25 km d'Orléans. Aujourd'hui, il ne reste plus rien du château, qui brûla au XVIII<sup>e</sup> siècle (Weaver, p. 65-66).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Dans sa lettre précédente du 1<sup>er</sup> septembre 1675, Angélique de Saint-Jean a demandé à sa correspondante d'informer les religieuses du comportement de Marie-Madeleine Bertrand, qui venait d'être placée chez M<sup>lle</sup> La Baillie de Chevreuse : il pourrait s'agir d'Agnès Vitart ou de l'une de ses parentes : voir la lettre écrite entre le 14 et le 24 août 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agit de l'une des trois sœurs de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Louise-Marie, Marie-Madeleine ou Marie-Valentine Crespin du Vivier.

qu'il n'y a que l'emploi de ces moments si courts qui la déterminera à être ou heureuse ou malheureuse. Vous voulez bien me permettre que je les salue toutes deux très humblement, et monsieur votre fils aussi<sup>1</sup>. Je craignais qu'il eût peine à porter le voyage, mais puisque vous n'en dites rien, c'est signe qu'il n'en est pas incommodé. Vous avez Dieu avec vous, ma très chère sœur, je ne vous saurais plaindre. Il fera en vous et par vous tout ce qui lui sera agréable, conservez sa paix.

a ,

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> ne [le corr. JF sur la ASJ] suis ms. aut.

b que ma fièvre soit tierce ou quarte add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Louis Angran de Fontpertuis, qui vient de se rendre à Fontpertuis avec sa mère.

Lettre du 29 septembre 1675, de Port-Royal des Champs à Fontpertuis. Angélique de Saint-Jean aborde ses inquiétudes au sujet de sa maladie, mais elle lui conseille de suivre la foi plutôt que ses propres inclinations.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Fontpertuis

Ce 29 septembre 1675

Jusques ici, ma très chère sœur, ce que j'ai de mal ne mérite pas votre inquiétude; à peine peut-on lui donner un nom, car hors le règlement qui est tout à fait de fièvre quarte\*, les accès ne sont point formés comme<sup>a</sup> le sont ceux de cette fièvre, car en voici deux de suite sans frisson, ce qui est tout à fait contre la nature de la fièvre quarte\*, et même le pouls est peu expliqué en tout, quoique le reste marque la fièvre, mais légère assurément. On ne répond pas qu'elle n'augmente peut-être dans l'hiver, mais il n'est pas impossible aussi, étant si peu expliquée\*, qu'elle ne s'en aille tout à fait. Vous voyez que j'agis sur vos principes, et que croyant avec vous que Dieu ne condamne pas des sentiments qui sont inséparables de l'amitié, je vous dis tout ce qui peut soulager l'inquiétude que vous donne la vôtre. Après avoir satisfait en<sup>b</sup> cela, ma très chère sœur, à la faiblesse de la nature, il faut comme vous le savez donner l'avantage à la foi, et apprendre à vivre et à agir par ses mouvements, comme un petit livre que je crois que l'on vous aura envoyé de notre part en instruit d'une manière si touchante et si vive qu'il semble en le lisant que l'on sent tout ce qu'il dit. Je vous laisse l'entretenir, car la grand-messe finit mon billet. Il est votre fête et la mienne, car nous appartenons à tous les anges, et par conséquent au prince des Anges<sup>1</sup>. Priez-les, ma très chère sœur, pour moi comme je vas\* le faire pour vous.

<sup>1</sup>. Le 29 septembre est la fête de saint Michel, connu comme prince des Anges ; l'épistolaire et sa destinataire s'appellent toutes les deux Angélique.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup>. formés [comme corr. dans le texte, ASJ, sur en] le ms. aut.

b. satisfait [en corr. interl. ASJ sur à] cela ms. aut.

Lettre du 9 octobre 1675, de Port-Royal des Champs à Fontpertuis. Angélique de Saint-Jean lui demande de modérer son inquiétude au sujet de sa santé.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Fontpertuis

Ce 9 octobre 1675

Je me plains de votre amitié, ma très chère sœur, puisqu'elle vous donne plus de mal que je n'en ai. Je vous conjure donc de modérer votre inquiétude qui durerait trop longtemps, car il faut s'accoutumer à vivre en paix avec la compagnie que Dieu<sup>a</sup> m'a donnée pour mon hiver. J'en suis traitée fort doucement, et quand on retranche le frisson des fièvres quartes\*, on peut dire que c'est le plus fort épargné, la mienne n'a que des ressentiments\* de frisson, et si ces jours n'étaient fort réglés<sup>b</sup>, je la méconnaîtrais, ce me semble, parce que cela est tout à fait extraordinaire qu'elle ait plus de chaud que de froid ou plutôt qu'elle soit presque sans froid. En toutes ses parties, elle n'a rien de violent, grâce à Dieu<sup>c</sup>, car il faut le remercier de tout et même de ce qu'il ne nous donne pas de plus grandes occasions de souffrir, quoique d ce soit une grâce que la souffrance, parce que c'est aussi un effet de sa bonté de nous distribuer par mesure les biens et les maux selon qu'il nous est le plus utile<sup>e</sup>, et tout ce qui nous arrive nous est bon quand nous en prenons un sujet de le louer. Il faudra, ma très chère sœur, que vous fassiez cet usage de la nouvelle que l'on vous mandera\* de la mort de la pauvre Jacqueline<sup>1</sup>, je ne viens que de l'apprendre. J'espère que cette qualité aura aidé à lui faire trouver miséricorde devant Dieu, car le chemin est bien plus court et plus sûr pour les pauvres que pour les riches, et Dieu ne les juge pas si sévèrement<sup>2</sup>. Je vous demande, s'il vous plaît, de vos nouvelles, ma très chère sœur, et vous supplie très humblement de croire qu'en quelque état que je sois, je suis également toute à vous et votre très humble servante.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Dieu add. interl. ASJ, ms. aut.

b fort [réglés corr. ASJ sur réglée) je ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> au frisson près add. interl. Le Roy, ms. aut.

d souffrir [puis biffé ASJ] quoique ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>e</sup> plus [mot indéchiffrable biffé ASJ] utile ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Réminiscence de Pr 28, 6.

Lettre du 15 octobre 1675, de Port-Royal des Champs à Fontpertuis. Angélique de Saint-Jean partage l'inquiétude de sa correspondante au sujet de la maladie de son fils, et donne des nouvelles de sa propre santé.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Fontpertuis

Ce 15 octobre 1675

C'est à moi de vous plaindre, ma très chère sœur, de ce que Dieu vous envoie une bien plus forte épreuve qu'à moi par la maladie de ce cher enfant qui vous fait si souvent éprouver que l'on ne saurait rien aimer dans le monde qui ne nous soit un sujet de plus<sup>a</sup> de peine que de plaisir<sup>1</sup>. La foi ne surmonte pas même tout à fait les sentiments de la nature, car je suis assurée que vous vous dites et que vous savez tout ce que l'on vous pourrait représenter, et tout cela n'empêche pas la tendresse des entrailles maternelles. Je n'ai donc besoin que de vous persuader de la part que je prends à votre inquiétude, et vous supplier de n'en avoir plus sur mon sujet, parce que ma fièvre diminuant plutôt qu'elle n'augmente, il y a bien de l'apparence qu'elle ne sera pas de durée. Nous prions Dieu qu'il accomplisse sa sainte volonté sur le fils et sur la mère qui sera toujours heureuse étant tout à lui.

<sup>a</sup>. sujet [de corr. dans le texte, ASJ, avant d'épreu] plus ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Louis Angran de Fontpertuis.

Lettre du 19 octobre 1675, de Port-Royal des Champs à Fontpertuis. Angélique de Saint-Jean dit à sa correspondante son inquiétude à propos de la maladie de son fils, et lui demande de ne pas s'inquiéter pour sa propre fièvre.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Fontpertuis

Ce 19 octobre 1675

Je reçus hier au soir, ma très chère sœur, votre lettre du 13 que j'appréhendai en la voyant, craignant y trouver de plus mauvaises nouvelles qu'elles ne sont, grâce à Dieu, parce que l'on nous avait fait monsieur votre fils si mal que je me l'imaginais quasi hors d'espérance<sup>1</sup>; mais la fièvre s'étant réglée double tierce\* et les grands accidents n'étant pas revenus, il n'y aura, s'il plaît à Dieu, que de la longueur, qui n'est pas tant à craindre pour les enfants. Il n'y a néanmoins que Dieu qui sache l'événement des maladies, parce que c'est lui qui l'ordonne, et pour nous, notre ignorance nous doit servir à faire plusieurs sacrifices volontaires de ce que nous ne lui pourrions donner au plus qu'une seule fois par la mort. Ainsi sa bonté, qui est l'origine des mérites de ses élus, les couronne souvent pour de bonnes œuvres qu'ils n'ont jamais faites<sup>2</sup>, et des mères chrétiennes auront part devant lui à la justice et à l'obéissance d'Abraham pour avoir dans leur cœur immolé un Isaac qui vivra plus qu'elles<sup>3</sup>. Je vous laisse donc le mérite de cette bonne disposition sur le sujet de monsieur votre fils, mais je ne puis souffrir de vous être une occasion<sup>a</sup> d'inquiétude pour un très petit mal qui ne le mérite point. Ma fièvre est si légère qu'il n'y a pas d'apparence qu'elle dure, et elle ne m'empêche point d'agir mes bons jours. J'en avais eu trois ou quatre accès de double quarte\*, mais elle est passée, et le premier accès, qui était la quarte\*, a déjà manqué, et l'accès de la double quarte\* est demeuré, peut-être que ce ne sera pas pour longtemps. Ôtezvous donc, ma chère sœur, ce sujet d'inquiétude, et ne pensez qu'à vous fortifier pour porter les épreuves de Dieu telles qu'elles puissent être, car nous sommes à lui, et notre bonheur consiste à lui demeurer assujetties. Je le supplie de nous faire cette grâce.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> être [une corr. dans le texte, ASJ sur un] [occasion corr. interl. ASJ sur sujet] d'inquiétude ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Louis Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Adaptation de Jc 1, 12.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Gn 22, 1-18.

Lettre du 2 novembre 1675, de Port-Royal des Champs à Fontpertuis. Angélique de Saint-Jean lui parle du rétablissement du fils de sa correspondante, et lui dit que sa propre fièvre l'a presque quittée.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis [aux trois cheminées pour<sup>a</sup>] à Fontpertuis

Ce 2 novembre 1675

J'ai de meilleures espérances que vous, ma très chère sœur, car puisque la nature a eu assez de forces dans votre petit malade pour surmonter la malignité\* du mal et prendre le dessus<sup>1</sup>, c'est une marque que Dieu ne veut pas vous demander plus que ce que vous avez déjà fait en adorant sa volonté lorsqu'elle vous menaçait. Je crois qu'il en sera de même pour ma fièvre, et qu'après avoir attendu qu'elle durerait au moins tout l'hiver, elle me quittera avant que nous y soyons tout à fait entrées, au moins les deux derniers accès ont si notablement diminué que, comme elle n'était pas grande par elle-même, ce qui en est resté se peut appeler très peu de chose. Ne dites donc plus, s'il vous plaît, que vos peines se multiplient, car au moins en voilà quelques-unes qui s'adoucissent, et l'espérance dans la grande miséricorde de Dieu doit être le remède de toutes les autres. On nous prêchait hier que toutes les personnes qui sont à Dieu, en quelque degré que ce puisse être, ont droit de lui<sup>b</sup> dire: custodi animam meam quoniam sanctus sum<sup>2</sup>; et dans cette qualité, nous<sup>c</sup> lui appartenons de telle sorte que ce serait une infidélité qui l'offenserait si nous doutions qu'il n'eût soin de nous. Il garde l'âme de ses saints, comme le dit le même prophète<sup>3</sup>, quelle inquiétude pouvons-nous avoir de nous-mêmes? Nos soins et les peines que nous nous donnerons auront-ils plus d'effet que l'application que Dieu daigne lui-même avoir à nous? Ne nous laissons donc point aller à ces prévoyances de l'avenir ni à un trop grand dégoût du présent. Il nous est utile de nous déplaire à nous-mêmes, mais il faut craindre l'excès où la tentation nous jette quelquefois qu'à force de nous dégoûter de nous, nous nous dégoûtons de tout et tombons dans un état d'abattement qui nous ôte même le goût de Dieu et de sa miséricorde que nous ne ressentons plus assez parce que nous sommes trop occupés de nos misères. La grande fête de tous les saints<sup>d</sup> nous doit faire espérer quelque participation à leur

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Louis Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Citation de Ps 85, 2 (86, 2) : « Gardez mon âme, parce que je suis saint. »

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Angélique de Saint-Jean fait allusion aux psaumes de David.

félicité dès cette vie<sup>1</sup>. Elle consiste à se réjouir de la vérité et à s'occuper dans ses louanges. Imitons-les, ma très chère sœur, en ce que nous pouvons. Aimons Dieu, réjouissons-nous en lui, louons-le en tout temps et pour toutes choses<sup>2</sup>, et nous commencerons d'être heureuses en lui<sup>e</sup>, quoique nous soyons par nous-mêmes toujours misérables<sup>3</sup>. Ne reviendrez-vous pas aussitôt que votre malade sera en état d'être transporté? La saison presse avant le grand froid. Je suis toute à vous, ma très chère sœur.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Addition à la suscription d'une autre main, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> lui add. interl. ASJ, ms. aut.

c qualité [nous biffé ASJ] nous ms. aut.

d les [s biffé ASJ] saints ms. aut.

e en lui add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. La fête de la Toussaint eut lieu la veille, le 1<sup>er</sup> novembre. <sup>2</sup>. Allusion à Ep 5, 20.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Un point de vue pascalien : le fragment 40 des *Pensées* (éd. Sellier) affirme la « misère de l'homme sans Dieu ».

Lettre du 6 novembre 1675, de Port-Royal des Champs à Fontpertuis. Angélique de Saint-Jean lui reproche de laisser son amitié pour elle devenir trop humaine, et lui donne des nouvelles de la maladie d'Antoine Arnauld.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Fontpertuis<sup>a</sup>

Ce 6 novembre 1675

J'oubliai malheureusement la dernière fois que je me donnai l'honneur de vous écrire de vous mander\* que nous avions reçu votre ouvrage, et de vous en rendre, ma très chère sœur, nos très humbles remerciements. Nous l'offrirons à Dieu comme le fruit de votre piété, puisque vous ne travaillez assurément que pour la vie éternelle, qui est la seule récompense qu'il faut avoir devant les yeux, et si l'amitié paraît y avoir quelque part, elle-même étant toute chrétienne n'a point d'autre fin que Dieu, dont nous espérons\* de jouir ensemble après cette vie où sa grâce nous aura unies dans son amour. Mais je veux vous faire des reproches que vous<sup>b</sup> laisserez cette amitié spirituelle<sup>c</sup> devenir trop humaine si<sup>d</sup> vous pensez me faire manger des perdreaux quand même vous me croiriez assez mortifiée pour ne m'en apercevoir pas. Je vous remercie donc très humblement, ma très chère sœur, pour le passé et pour l'avenir de cette sorte de charité qui ne m'est point nécessaire, quoique pour lui céder quelque chose, on m'ait obligée malgré moi d'en manger un peu pour vous pouvoir dire qu'ils sont trop bons pour une religieuse qui devrait être pauvre et qui ne saurait quasi s'en apercevoir que dans l'abstinence de ces petites choses superflues, ayant tout le nécessaire en abondance, les malades n'étant peut-être nulle part aussi bien assistés que nous le sommes par la charité de tant de personnes avec qui l'on vit dans une si grande union et amitié. Je ne me compte quasi plus malade, car je crois tout à fait que ma fièvre me quitte, étant très notablement diminuée, et peut-être n'en aurai-je point aujourd'hui du tout.

M. Guelphe m'a dit que celle de monsieur votre fils diminue, je souhaiterais qu'il fût en état de transporter bientôt<sup>1</sup>. M. Arnauld est ici et ne se porte pas bien<sup>2</sup>, ce sont toujours ses étouffements qui lui reprennent. Il a été saigné deux fois, et on commence à le purger, qui est ce qui le soulage d'ordinaire. La rate se mêle extrêmement à cela, et on le voit en ce que

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Léonard de Guelphe ; Louis Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Antoine Arnauld.

quand quelque chose lui fait peine à l'esprit, cela excite ce mal. Je le dis pour me rassurer, parce que cette cause est moins à appréhender qu'une autre, ce me semble.

M. Hamon ne reviendra pas devant\* la fin de ce mois, mais M. Dodart le voit¹. Je suis toute à vous, ma très chère sœur.

<sup>1</sup>. Jean Hamon, médecin et Solitaire à Port-Royal des Champs, et Denis Dodart, médecin.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Je vous renvois ses lettres à Paris et ne plus à Fontpertuis add. interl. d'une autre main, ms. aut.

b vous add. interl. ASJ, ms. aut.

c amitié [deven[...] biffé ASJ] spirituelle ms. aut. humaine [et tr biffé ASJ] si ms. aut.

e de [cette sorte de *corr. interl. ASJ sur* votre] charité *ms. aut.*f pour [lui *corr. interl. ASJ sur* vous] céder *ms. aut.*g l'abstinence de *add. interl. ASJ, ms. aut.* 

h choses [ayant biffé ASJ] superflues ms. aut.

Lettre du 17 [novembre 1675<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui donne des nouvelles de sa fièvre.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce dimanche matin

17

J'ai appris, ma très chère sœur, avec bien de la joie votre retour à Paris, et que monsieur votre fils se porte mieux depuis qu'il y est²; j'en ai une double joie, car cela diminue d'autant vos inquiétudes, et pour vous soulager encore de celle que vous aurez eu l'amitié de prendre de ce que l'on vous aura peut-être dit que ma fièvre était devenue triple quarte\*, je veux vous dire moi-même que ce dérèglement tend peut-être à la perdre tout à fait, que voici deux jours que je n'en ai eu de formée, et même que je me sens mieux aujourd'hui que je n'ai été depuis dix jours, en sorte que j'ai été, grâce à Dieu, communier à la première messe, et l'ai entendue à genoux sans peine. Mais nonobstant tout cet amendement\*, on veut me saigner tout\* à l'heure pour me disposer à être purgée, parce que l'on voit trop d'agitation et de chaleur dans les humeurs pour oser les remuer sans cela. On me presse de donner mon bras, et je n'ai le temps que de vous donner mon cœur qui est tout à vous.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions au retour de Paris de M<sup>me</sup> de Fontpertuis et de son fils, à la maladie de celui-ci, et à la maladie de la religieuse elle-même, nous permettent de dater cette lettre de novembre 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis et son fils, Louis, se logèrent à Fontpertuis de septembre à novembre 1675 ; Louis y tomba malade de fièvre au mois d'octobre.

Lettre du 15 décembre 1675, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui donne des nouvelles de sa fièvre.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 15 décembre 1675

Il y a mille ans, ma très chère sœur, que je ne me suis donné l'honneur de vous écrire, je me suis abandonnée à la paresse depuis que ma fièvre s'était rendue de plus mauvaise humeur. Elle s'est rendue plus douce ces derniers accès, et aujourd'hui qu'il était mon bon jour jusqu'à ce soir, je me suis trouvée si bien que je me persuaderais aisément que je ne suis<sup>a</sup> plus malade. J'ai même été en<sup>b</sup> cérémonie au chœur assister à *O Sapientia*<sup>1</sup>, c'est pour vous montrer que le mal n'est pas tel que vous le croyez quelquefois quand vous doutez si je serais en état d'avoir l'honneur et la joie de vous entretenir si vous pouviez venir jusques ici.

Je vous loue tout à fait de votre soumission sur ce point, et j'espère qu'elle vous servira d'une grande préparation pour recevoir Jésus-Christ, qui a dit lui-même en venant au monde : *Ut faciam Ecce venio ut faciam* 

Deus voluntatem tuam Deus meus volui, etc.<sup>2</sup>

Puisque ç'a été sa première disposition, c'est le premier exemple qu'il nous propose à imiter, chacun sait à quelles occasions il le faut appliquer. Quand je le dirai pour ma fièvre quarte\*, ce ne sera pas grand-chose, car elle n'est pas des plus rudes, ou plutôt elle ne serait rien, n'était qu'on est mortifié\* de mener une vie fainéante quand on aurait tant à travailler pour s'acquitter de ses devoirs. Il y en a un dont la maladie ne me dispense point, qui est de vous avoir toujours présenté devant Dieu, et de reconnaître par une tendre amitié et un respect sincère la bonté trop grande que vous avez pour moi, qui suis de tout mon cœur votre très humble servante.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> ne [p *biffé ASJ*] suis *ms. aut.* 

b été [a biffé ASJ] en ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Ceci est le titre (« Ô Sagesse ») de la première des Antiennes de Magnificat, chantées aux Vêpres la semaine avant Noël. Elles s'adressent au Christ qui va naître.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Combinaison de deux citations bibliques : He 10, 9 : « Me voici, je viens pour faire, ô Dieu, votre volonté » ; et Ps 39, 11 (40, 9) : « Que je devais faire volonté. C'est aussi, mon Dieu, ce que j'ai voulu ».

Lettre du [22 décembre 1675<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui donne des nouvelles de sa maladie.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

## Ce dimanche

Puisque je vous ai causé de la peine, il faut que je vous en soulage en vous apprenant que la fièvre n'est point venue cette nuit. J'ai été à la première messe, et je m'en vas\* à l'eau bénite. Nous verrons ce que deviendra ce changement si la fièvre est partie pour ne plus revenir ou si elle n'aura que changé de jour pour céder à celui de Noël. Priez Dieu seulement, ma très chère sœur, que je fasse sa volonté.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Le dernier dimanche avant Noël tombe le 22 décembre 1675.

Lettre du 8 janvier [1676<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean la rassure au sujet de sa santé, et lui demande de lui donner de ses nouvelles.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 8 janvier

Ce sera assez, ma très chère sœur, que vous reconnaissiez ma main\* pour être persuadée que si je suis en état de vous écrire, je suis encore davantage en état de penser à vous et de reconnaître toutes vos bontés. J'ai si peur qu'elles vous aient trop fait souffrir à mon sujet que je me hâte de vous rassurer, car me voilà comme guérie par la grâce de Dieu. Je suis donc en état de recevoir de vos nouvelles, et je vous en demande, mais<sup>a</sup> je ne suis pas capable d'écrire encore longtemps.

<sup>a</sup> demande [mais corr. interl. ASJ sur car] je ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la maladie de l'épistolière nous permet de dater cette lettre de 1676.

Lettre du 16 janvier 1676, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean la remercie de son amitié, et lui donne des nouvelles de sa santé.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

## Gloire<sup>1</sup> à Jésus au saint sacrement

Ce jeudi 16 janvier 1676

C'est paresse plutôt qu'impuissance qui m'empêche, ma très chère sœur, de vous écrire de ma main. Mais comme il est assez matin, et que la fièvre est venue à contretemps cette nuit, je me peinerais à écrire, et je me satisfais à vous dire que je n'ai appris que depuis ma guérison que je vous suis redevable de la vie, car j'ai su et j'en ai tremblé que la vôtre a été en péril à mon occasion. On m'épargna avec raison cette inquiétude pendant que j'étais encore mal, mais on m'aurait fait grand tort de me cacher l'obligation que je vous aurai toute ma vie de votre amitié, et celle que j'ai à Dieu de votre préservation. Je m'attends à sa bonté qu'il me donnera lui-même des occasions de reconnaître l'un et l'autre ; en attendant, je ne puis faire autre chose que de vous assurer que mon cœur est tout à vous. Pour vous rendre compte en un mot de ma santé, il me reste bien de la faiblesse, les accès de quarte\* sans frisson et moins longs qu'ils n'étaient au commencement, et pour celui qui est venu cette nuit, je le donne à la médecine que j'avais pris[e] avant-hier qui m'avait laissée hier tout le jour mal bâtie. Quand mes forces seront réparées, ce ne sera pas grande chose que cette fièvre, et j'espère même qu'elle est proche de sa fin.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Comme l'explique Angélique de Saint-Jean dans les premières lignes de la lettre, celle-ci n'est pas écrite de sa main.

Lettre du 26 janvier [1676<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui demande si elle viendra cette semaine-là à Port-Royal des Champs avec Antoine Arnauld. Elle la remercie de ses prières pendant sa propre maladie.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

# Ce 26 janvier

Je ne sais si mon soupçon n'est point vrai, ma très chère sœur, et je vous le demande : M. Arnauld a mandé\* ici qu'il viendrait cette semaine<sup>2</sup>, je me suis imaginée que vous l'amèneriez parce qu'il ne demande point qu'on lui envoie de commodité\* ; j'en aurais bien de la joie, car pourvu que vous le fassiez avec approbation, vous êtes toujours trop assurée de mon consentement. Je commence à reprendre mes forces, mais j'en fais peu d'usage jusqu'à ce que j'en aie assez pour m'acquitter de mes principaux devoirs, j'espère même que la fièvre quarte\* va décamper; elle a encore changé de jour, et la double quarte\* qui était revenue a absorbé la quarte\* qui est devenue à rien, car ce que j'ai eu cette nuit n'a été qu'une émotion qui ne méritait point le nom d'un accès. Je serai redevable de ma santé, si Dieu me la rend tout à fait, aux prières que l'on a faites pour moi, et particulièrement aux vôtres, ma très chère sœur, puisqu'elles ont eu la qualité que le petit livre attribue à la véritable prière qui est qu'elle soit *cum omni instantia*<sup>3</sup>. Je vous en rends grâces de tout mon cœur, et de toute votre amitié que je ne mérite pas, mais que je reconnais de tout mon cœur par la mienne qui est très sincère, je vous en assure. Elle me fait prendre grande part à ce que vous me mandez\* dont l'espérance vous réjouit, pourvu que l'affaire soit bonne. Dieu, qui voit le désir de votre cœur, qui ne tend qu'à lui, prendra soin de tout ce qui vous regarde. Votre famille est donc augmentée par M<sup>me</sup> de Castilly<sup>4</sup>. Nous avons remercié Dieu pour elle.

Vous souvenez-vous, ma très chère sœur, de ces petites étoffes que je vous avais supplié de nous faire avoir ? Je vous en renvoie le mémoire à tout hasard ; jusques ici nous n'en avons pas été pressées.

7 aunes de milleret de guipure de soie aurore du plus grand.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions aux ouvrages des religieuses ainsi qu'à la naissance d'un enfant de Castilly nous permettent de dater cette lettre de 1676.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Antoine Arnauld.

3. Allusion à Ep 6, 18 : « [avec] une persévérance continuelle ».

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il s'agirait de la naissance du premier enfant du marquis et de la marquise de Castilly, qui se sont mariés le 23 février 1675. La marquise de Castilly, née Marie Angran, était la fille du beau-frère de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

6 aunes de cette grosse canetille\* aurore reguipée avec un petit cordon noir comme vous en avez employé dans votre broderie pour faire les tiges.

12 aunes de petite canetille\* aurore.

La messe sonne, je vous quitte ici parce que je vous retrouverai là où je ne vous puis oublier.

Lettre du [7 février 1676<sup>1</sup> ?], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui donne des nouvelles de sa santé, et lui reproche de ne pas prendre soin de la sienne.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce premier jour de ma guérison

Ma date me dispense de vous dire de mes nouvelles, ma très chère sœur, et le temps ne me permet que de vous dire que j'en ai su des vôtres qui ne me contentent point du tout, parce que vous ne vous portez point bien et que vous ne voulez rien faire pour vous soulager. Je me plains tout à fait de cette injustice que vous vous traitez si différemment des autres, je vous cède jusques à vous laisser emporter mon ouvrage, et vous ne voulez pas prendre un peu de soulagement et de repos. Je vous conjure, ma très chère sœur, de vous traiter comme vous feriez un<sup>a</sup> autre<sup>2</sup>, et de croire que vous me donnerez en cela une véritable marque d'amitié que je vous demande de tout mon cœur.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> feriez [1 biffée ASJ] un ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Une intervention dans le ms. aut. date cette lettre du 7 février 1676, bien que Angélique de Saint-Jean fût malade à cette époque, rien ne nous permette de confirmer la date attribuée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à Mt 7, 12 ; Lc 6, 31.

Lettre du 17 février 1676, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui donne des nouvelles du retour de sa fièvre, et lui demande de ses prières avant le carême.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 17 février 1676

Je fus si honteuse dernièrement d'avoir trop tôt chanté triomphe que je n'osai plus vous mander\* que la fièvre était revenue, et si j'en avais été la maîtresse, on ne l'aurait point su à Paris, mais comme je me doute, ma très chère sœur, que cela aura été jusques à vous, il est juste de vous dire qu'il y a toute apparence cette fois-ci que la guérison sera entière, car voilà cinq jours passés sans fièvre, et je sens que mes<sup>a</sup> forces reviennent, pourvu que je les ménage comme je fais de mon mieux. Le travail que vous m'avez laissé à faire à mon ouvrage ne les épuisera pas après que vous avez voulu prendre toute la peine pour vous. Je vous en remercie très humblement. Nous avons ici M<sup>me</sup> de Bélisy<sup>1</sup> qui fait sa cause meilleure que l'on ne disait, et en vérité il est juste d'entendre tout le monde ; sans cela, on peut sans le vouloir manquer quelquefois à la charité, et c'est elle néanmoins qui est la fin de la loi et à laquelle tout se doit rapporter dans notre conduite<sup>2</sup>. Demandez à Dieu, ma très chère sœur, la grâce que j'en fasse mon exercice ce carême<sup>3</sup> au défaut du peu de pénitence que je ferai, puisque si l'une efface les péchés, l'autre les couvre devant Dieu à proportion qu'elle nous cache à nous-mêmes ceux du prochain. Je suis toute à vous.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> que [mes corr. interl. ASJ, sur les] forces ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Réminiscence de Mt 22, 26-40.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Le mercredi des Cendres tomba le 20 février 1676.

Lettre du 18 février [1676<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle d'une affaire à laquelle l'évêque de Châlons est mêlé, et lui demande, si elle devait venir à Port-Royal des Champs cette semaine-là, de ramener Claude de Sainte-Marthe.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 18 février

J'oubliai la dernière fois, ma très chère sœur, de vous dire que j'avais parlé à M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>2</sup> des deux choses que vous m'aviez mandée[s]\*. Elle a écrit à M. de Châlons<sup>3</sup> et elle croit voir clair dans cette affaire, qui a toute la façon d'être une pure calomnie qu'une personne, qui tâche à perdre celle que cela regarde, a répandue contre elle. Elle éclaircit ce qu'elle en sait au prélat qui pourra sur les lieux en pénétrer davantage.

Voilà le carême qui commence<sup>4</sup>, quand nous amènerez-vous le petit ermite au désert<sup>5</sup> ? Si ce devait être cette semaine, nous vous demanderions de vouloir bien ramener M. de Sainte-Marthe<sup>6</sup> qui s'en alla hier à Paris et qui ne sera pas fâché de n'avoir point de commodité\* pour revenir afin de ne pas prêcher dimanche. Mais c'est pour cela que je vous supplie très humblement de me mander\* s'il y a quelque chose à espérer de ce côté-là ou sinon que nous pensions à y pourvoir. On veut les lettres présentement\*. Ma santé se confirme, grâce à Dieu. Je suis toute à vous.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions au carême qui commence et à la visite de Louis à Port-Royal des Champs nous permettent de dater cette lettre de 1676.

<sup>2.</sup> Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Félix Vialart de Herse, évêque de Châlons.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Le mercredi des Cendres tomba le 20 février 1676.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Louis Angran de Fontpertuis passera plusieurs semaines à Port-Royal des Champs pendant le carême 1676.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Claude de Sainte-Marthe.

Lettre du 24 février [1676<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui demande des nouvelles de sa santé, lui en parle de la sienne, et lui demande de leur envoyer de la guipure.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

#### Ce 24 février

C'est à moi à mon tour d'être en peine de vous, ma très chère sœur, surtout si j'ai contribué à vous rendre plus mal pour vous avoir suppliée de vous soumettre à vous laisser traiter comme on croyait que vous en aviez besoin. Je vous supplie donc très humblement que je sache au vrai\* comment vous êtes, car vous ne me dites seulement pas ce que vous avez qui vous a obligée de vous faire soigner en un temps où l'on n'a pas envie de s'affaiblir par les remèdes. Vous êtes si accoutumée à souffrir bien des maux sans y rien faire que l'on a raison de craindre que vous n'en ayez plus que vous n'en avouez quand vous êtes contrainte de vous rendre à y faire quelque chose. Pour moi, je continue dans une espèce de guérison qui se rendra plus parfaite, s'il plaît à Dieu avec le temps. Il n'y a plus de fièvre quarte\*, mais les nuits ne sont pas encore tout à fait exemptes de trop de chaleur et d'émotion. C'est le reste ordinaire des longues fièvres, mes forces ne laissent pas de revenir peu à peu, et quand elles seront à un certain point, la nature prendra le dessus et modérera cette impression de chaleur étrangère. Voilà comme je raisonne. Du reste, soyez en repos ou plutôt n'y soyez pas non\* plus que moi de ce que je ne fais nulle pénitence et n'ai pas encore commencé le carême, ou si vous êtes bien aise de ce relâchement, priez au moins Dieu que sa grâce toute gratuite me pardonne mes péchés que je n'expie pas par le jeûne.

Il s'est trouvé que nos deux petites bandes\* du dais sont trop courtes de quatre doigts, nous ferons bien ce qui y manque, mais il nous faudrait quel[ques<sup>b</sup>] aiguillées de guipure bleue. Si vous en avez de reste, je vous supplie très humblement de nous en envoyer un peu.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> reste [ordinaire corr. JF sur ordinaires ASJ] des ms. aut.

b faudrait [quelques corr. JF sur quel ASJ] aiguillées ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la maladie de la destinataire nous permet de dater provisoirement cette lettre de 1676.

Lettre du 28 février 1676, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean espère la voir bientôt rejoindre son fils à Port-Royal des Champs.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 28 février 1676

J'ai été surprise, ma très chère sœur, de voir monsieur votre fils aussi bien rétabli qu'il le paraît après tant de temps de maladie<sup>1</sup>; il est si sage, si gai, si bon visage que vous en devez avoir de la satisfaction. Je voudrais vous pouvoir voir dans peu de temps en état de me surprendre aussi agréablement, et que je reconnusse plus de disposition à attendre votre guérison que l'on ne nous en donne d'espérance. C'est pourtant déjà quelque chose de ce que vous croyez savoir la cause de votre mal, j'avoue qu'elle est difficile à remédier, mais à un Médecin tout-puissant, il n'y a point de maux incurables; or le vôtre est de ceux<sup>a</sup> qu'il s'est réservé et que : qui sanat contritos corde et alligat contritiones eorum<sup>2</sup>. Montrez-lui seulement tous les jours votre plaie avec un mouvement de foi et de parfaite confiance qui exclut toute sorte de trouble, et même quasi la tristesse, et vous éprouverez qu'il vous donnera au-delà de ce que vous lui demandez quand son temps sera venu<sup>3</sup>. M. Arnauld a écrit ici pour voir si vous y pourriez venir chercher la santé ou une vie plus heureuse.<sup>4</sup> On lui fait une bonne réponse, et de bon cœur. Vous entendez bien que ce n'est pas moi, car il eut été superflu de me le demander. Pour la manière, on est bien aise que cela se fasse comme par occasion, et qu'étant venue visiter votre petit ermitage, la rencontre du Médecin vous ait tentée<sup>b</sup> d'y rester plus longtemps pour essayer s'il sera aussi heureux à prévenir une hydropisie qu'il l'a<sup>c</sup> été à en guérir plusieurs très mortelles. J'ai opinion que sur cette réponse, vous ne vous engagerez pas dans la longue suite de remèdes que l'on dit que l'on vous propose tout à la fois, et que j'aurai bientôt la joie de vous voir en un lieu dont l'air est si favorable à vos maux que j'en espère un grand succès pour votre guérison. Vous avez été bien bonne de vous être souvenue de M<sup>lle</sup> Girard, ma sœur Louise Eugénie vous en est

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Louis Angran de Fontpertuis

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Citation de Ps 146, 3 (147, 3), légèrement modifiée afin de s'appliquer au cas individuel de M<sup>me</sup> de Fontpertuis : « qui guérit ceux dont le cœur est brisé d'affliction ; qui lie et qui bande leurs plaies ».

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Ep 3, 20.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Antoine Arnauld.

sensiblement obligée<sup>1</sup>. Je vous rends grâces de la canetille\*, je suis devenue votre apprentie, car je tâche à vous imiter et je ne suis point trop mal satisfaite de cet essai<sup>d</sup>. L'ouvrage me paraît fort divertissant tant il est aisé et demande peu d'attention ; bien loin de m'y faire mal, j'y prendrais trop de plaisir, mais j'ai autre chose à faire.

Pour votre petit ménage, votre femme de chambre vous dira ce que l'on a résolu, nous sommes fâchées que l'on n'ait pas pu faire tout ce que j'avais cru qui se pourrait accommoder\* avec le petit ménage qui est déjà là, cela s'est trouvé impossible, mais nous suppléerons dans les occasions à ce qui ne se pourrait faire sur le lieu et dont on pourrait avoir besoin². Je vous donne le bonsoir, ma très chère sœur, ne vous inquiétez plus de ma santé, et tâchez à ne me point inquiéter de la vôtre en faisant tout ce que vous pourrez pour vous guérir.

 $^{\rm l}$  . La sœur Louise de Sainte-Eugénie Girard ;  $M^{\rm lle}$  Girard serait une parente de celle-ci.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> est [dessu trois dernières lettres biffées ASJ pour en faire de] ceux ms. aut.

b ait [tentée corr. interl. ASJ, sur portée] d'y ms. aut..

c qu'il [l'a corr. dans le texte, ASJ, sur a] été ms. aut.

d cet [air biffé ASJ] essai ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Cette phrase laisse supposer que le fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Louis, est venu s'installer à Vaumurier, voire à l'hôtellerie de Port-Royal des Champs, vraisemblablement avec son précepteur, Nicolas Eustace, et un valet (Weaver, p. 106).

Lettre du 7 mars 1676, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean espère voir bientôt sa correspondante, et lui donne des nouvelles de son fils, en visite au monastère. Elle lui demande de procurer des tissus aux religieuses pour leurs ouvrages.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 7 mars 1676

J'apprends à ce moment que l'on part pour Paris, je ne vous dirai qu'un mot, ma très chère sœur, pour me réjouir de ce que nous conservons l'espérance d'avoir l'honneur de vous voir sans que ce soit avec le regret que nous aurait donné la première proposition que l'on avait faite, qui n'était fondée que sur l'état dangereux de votre maladie. Puisqu'elle commence à céder aux remèdes, on se peut promettre qu'elle n'aura pas de mauvaises suites. Je vous attends pour apprendre tous vos desseins et toutes vos vues dont je ne sais encore que ce que je tâche d'en deviner. Nous avons ici un petit acolyte qui nous édifie fort par sa piété l, il répond aux messes mieux que ne fait notre sacristain, car il a la voix plus haute et plus distincte, et on l'entend du bout de l'Église, ce que nous aimons fort à cause de nos grilles fermées. J'apprends tous les jours par là qu'il se porte bien, car comme il est solitaire, on ne lui parle pas tous les jours. Je m'assure qu'il se plairait fort à demeurer ermite si Dieu vous appelait à la même vocation. Il faut que ce soit son esprit et non pas le vôtre qui vous fasse connaître le chemin : *Spiritus tuus deducet me in terram rectam*<sup>2</sup>. Je l'en supplie de tout mon cœur, et vous, ma très chère sœur, de me croire toute à vous.

Je prends encore la liberté de vous demander autant de cette canetille\* que vous nous en aviez déjà envoyé. L'ouvrage s'est multiplié par nécessité, et je n'avais pas prévu à ce qu'il en fallait. J'en ferais bien chercher, mais de peur d'attendre après, je vous demande encore cette suite de la charité que vous avez commencé de faire.

L'on a su que la sœur de M<sup>lle</sup> Bertrand est arrivée de Portugal<sup>3</sup>. C'est pourquoi, ma très chère sœur, il n'est plus besoin que vous vous donniez de la peine pour vous en informer.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> promettre [à votre avantage *biffé ASJ*] qu'elle *ms. aut.* 

b ce que add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Le fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Louis, est en visite à Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Citation légèrement modifiée de Ps 142, 12 (143, 10) : « Votre Esprit [...] me conduira dans une terre droite et unie. » Il est à remarquer que Le Maistre de Sacy traduit *tuus* par *votre*.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Marie-Madeleine Bertrand, qui entrera à Port-Royal des Champs en juin 1678, avait une sœur au Portugal, selon la lettre du 1<sup>er</sup> juillet 1675.

Lettre du 20 mars 1676, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui répond à propos de deux affaires, et lui donne des nouvelles de son fils qui se trouve à Port-Royal des Champs.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 20 mars 1676

Je pensais, ma très chère sœur, vous faire réponse dès hier, mais comme j'avais besoin de savoir celle de notre mère auparavant<sup>1</sup>, je ne pus lui parler sur votre affaire avant qu'on partît. Je le fis hier au soir et elle m'a témoigné avec bien de la bonté qu'elle ne trouve point de difficulté à ce que vous proposez et que ce sera quand il vous plaira. J'ai bien peur de n'en trouver point non plus à l'autre grande délibération sur laquelle vous voulez consulter ici, car je comprends si peu pourquoi il faut que vous soyez attachée à un emploi que l'on rend inutile, puisqu'on ne vous croit pas et que vous n'y avez pas l'autorité d'empêcher des choses dont je sais que des personnes du monde même se scandalisent, qu'il me semblerait qu'à moins de faire un nouveau marché et de mettre des conditions qu'on vivra de la manière que vous le voudrez, il n'est nullement raisonnable que vous sacrifiez l'intérêt d'un[e] âme dont vous êtes absolument chargée pour une bienséance qui ne se termine presque à rien. En même temps que je parle ainsi, je sens ce que l'on y pourrait répliquer, mais cette disquisition\* qui serait trop longue sera pour la vive voix et je sens bien que je ne la résoudrais pas, n'ayant point assez de lumière pour conclure sur un sujet aussi embarrassé. Je ferai mieux de prier Dieu, ma très chère sœur, ou qu'il dispose les choses d'une manière qui les rende plus facile[s] ou qu'il vous donne sa lumière pour pénétrer au milieu de toutes ces difficultés<sup>a</sup> ce qu'il demande de vous. Cependant, votre petit ermite est fort gai dans sa solitude et se porte très bien<sup>2</sup>, grâce à Dieu, et il est sans doute que c'est un avantage très grand pour élever des enfants chrétiennement de leur ôter de devant les yeux tout ce que l'on ne veut pas qui entre dans leur cœur, car n'y ayant quasi dans les enfants que les sens dont les portes soient ouvertes, la mort y entre de toutes parts et la vie, c'est-à-dire la lumière de la<sup>b</sup> vérité, demeure au dehors dans la mémoire, et n'entre quasi point dans l'esprit et encore moins dans le cœur.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> toutes [ces corr. dans le texte, ASJ, sur ses] difficultés ms. aut.

b lumière [de corr. dans le texte, ASJ, sur l] la ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'abbesse, la mère Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Le fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Louis, est en visite à Port-Royal des Champs.

Lettre du 26 mars 1676, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui demande d'amener Jean Girard de Villethierry qui va prêcher au monastère.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 26 mars 1676

Nous avons, ma très chère sœur, une très humble prière à vous faire. On nous a dit que vous veniez ici samedi<sup>1</sup>, et notre mère<sup>2</sup> a espéré que vous voudriez bien donner une place à notre prédicateur qui est M. de Villethierry Girard<sup>3</sup> qui doit prêcher la passion et le jour de Pâques<sup>4</sup>, et ce serait une bonne occasion pour l'amener. Quand même il arriverait que vous ne partiriez pas si tôt, car rien n'est assuré quand on est malade, il serait toujours assez à temps pourvu qu'il fût ici le jeudi saint. Ainsi, ma très chère sœur, je vous supplie de vouloir bien le faire avertir pour le jour que vous aurez arrêté. Je ne vous entretiendrai\* point sur le papier, puisque nous avons l'espérance de nous voir dans peu de jours, et que ce ne seront pas des paroles qui vous persuaderont, ma chère sœur, à quel point je suis toute à vous et votre très humble servante.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. C'est-à-dire, le 28 mars.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. L'abbesse, la mère Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il pourrait s'agir de Jean Girard de Villethierry, frère de la sœur Louise de Sainte-Eugénie Girard aux Champs et à propos duquel on dispose de très peu d'informations.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Le dimanche de Pâques 1676 tombe le 5 avril.

Lettre du 15 [avril 1676<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean la consulte au sujet des étoffes, et lui dit ses inquiétudes sur sa santé.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Mercredi 15, à 9 heures au soir

Je puis bien, ma très chère sœur, vous remercier ce soir de toutes les diligences que vous avez déjà faites, mais vous voyez que je ne puis vous rendre réponse sur les étoffes sans avoir parlé à M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>2</sup>, car<sup>a</sup> il n'en est pas l'heure, et l'on repart cette nuit. Nous tâcherons de les renvoyer dès demain, s'il est possible ; je ne vous en veux rien dire par avance que je n'aie su son sentiment. Pour le camelot\*, je tiens sans le bien voir à la chandelle qu'il sera suffisamment bien. Je suis fâchée que vous ayez la peine de trier les paillettes ; si j'y eusse pensé, je vous l'aurais épargnée, le gros de frisure suffira.

Pour le gros de Naples blanc, je pense qu'il se faudrait contenter de le faire calandrer sans le teindre, à moins qu'on le pût teindre d'un rouge cramoisi qui fût beau et que cela ne coûtât pas trop; mais j'ai vu quelquefois ces teintures si mal réussir qu'on n'a que le regret d'avoir perdu son étoffe, c'est pourquoi s'il y a à douter, gardons-le comme nous l'avons sans le teindre.

Je n'entre point ce soir dans ce qui regarde vos nouvelles particulières, je suis seulement fâchée que vous ne m'en dites point de votre santé, et j'ai peur que vous l'ayez négligée pour nos commissions, car vous devriez déjà avoir repris vos remèdes. Je vous supplie de n'y perdre point de temps, car vous en gagnez beaucoup en prévenant les suites d'un mal qui serait plus difficile à [guérir<sup>b</sup>] s'il avait pris de plus fortes racines. Je vous donne très humblement le bonsoir.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Vertus [car corr. interl. ASJ sur et] il ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> Partie du ms. effacé : guérir sugg. JF pour compléter la phrase.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au sujet des étoffes nous permet de dater cette lettre d'avril 1676.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

Lettre du [16 avril 1676<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean la consulte au sujet d'étoffes pour le monastère.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

## Ce jeudi matin

Je viens de consulter M<sup>lle</sup> de Vertus sur les étoffes<sup>2</sup>. Nous nous sommes trouvées d'un même sentiment que le grand morceau, tout riche qu'il est, n'est point agréable et ne paraîtra que du cuir doré dès qu'il sera un peu terni. Les deux petits morceaux sont très beaux mais inutiles, puisqu'il n'y en<sup>a</sup> a que cela. Ainsi M<sup>lle</sup> de Vertus vous laisse le choix de ce que vous trouverez de plus agréable, puisque vous avez le goût fort bon et que vous avez vu ce qu'il y a de plus beau dans Paris. J'ai dans l'esprit qu'une étoffe, dont le fond serait rouge et les fleurs ou ramages\* or et argent, paraîtrait plus sur l'autel et aurait plus de rapport au reste d'un ornement rouge que celles-ci où l'on ne voit presque que de l'or, ce qui fera qu'on ne saura quelle dentelle mettre dessus pour être aussi riche que l'étoffe. Raisonnez, s'il vous plaît, sur cela, et dites-nous-en, si vous voulez, votre pensée avant\* que de rien conclure encore. Je vois à cette heure de si belles étoffes de soie avec ces tiges et ces feuillages qui jettent des fleurs que je m'imagine qu'il faut qu'il s'en fasse de même en or et argent, et que cela paraîtrait beaucoup sur un autel; car il faut comprendre que pour nous, nous n'en sommes pas sur le plus riche, et que nous désirons au contraire de demeurer dans une médiocrité qui conserve quelques marques de notre pauvreté volontaire, même dans les endroits où il nous est permis de passer un peu la<sup>b</sup> simplicité qui nous est prescrite dans les ornements de l'église dont on nous a retranché l'or et l'argent. Pour les mesures, je ne puis ce matin vous les envoyer car nous n'avons pas seulement encore bien résolu quelle forme nous donnerons à ce petit tabernacle. Ma sœur Magdeleine Candide<sup>3</sup> dit<sup>c</sup> que vous avez gardé un petit modèle de papier qu'elle avait envoyé à Paris il y a deux ans, s'il est vrai que vous l'ayez encore, vous nous obligerez, ma très chère sœur, de nous le renvoyer pour voir si nous y prendrons quelque lumière. M<sup>lle</sup> de Vertus est d'avis que l'on ne prenne d'abord que ce qu'il faudra pour l'exposition, parce que si cela semblait beau pour le pavillon, on

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la consultation avec M<sup>lle</sup> de Vertus au sujet des étoffes nous permet de dater cette du 16 avril 1676.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. La sœur Magdeleine de Sainte-Candide Le Cerf.

prendrait tout d'une même parure. Il faut aussi penser que si l'étoffe que l'on choisira est une étoffe forte, elle ne sera pas propre pour faire des rideaux à ce petit tabernacle de l'exposition, et ainsi il faudrait en même temps qu'on la choisira chercher quelque toile d'argent légère des mêmes couleurs pour y assortir.

Si je ne vous connaissais telle que vous êtes, ma très chère sœur, je vous ferais de grandes excuses de la peine que je vous donne, mais je sais que le plaisir que vous avez à obliger vos amis vous rend tout aisé, c'est ce qui me rend plus difficile de pouvoir vous témoigner ce que mon cœur sent là-dessus, et à quel point il est tout à vous.

En fermant la lettre, on me vient proposer que si l'on attendait qu'on eût vu l'étoffe d'un ornement rouge qui se fait ou se doit faire bientôt, on se déterminerait plus aisément au choix de celle-ci. Ainsi je pense que pour le mieux, il vaut mieux suspendre encore pendant que je vois que l'on n'est pas assez déterminé de ce que l'on veut faire. On va partir. Quand j'aurai de nouveau consulté M<sup>lle</sup> de Vertus, je vous le manderai\*.

Je vous demande seulement 7 aunes de ces passements de soie et de fil dont on chamarre les parements d'église qui soit blanc et incarnat comme il se trouvera mêlé quelquefois de vert de jaune.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup>. en add. interl. ASJ, ms. aut.

b. peu [notre biffé ASJ] la ms. aut.

c. Candide [dit corr. dans le texte, ASJ, sur q] que ms. aut.

Lettre du 19 avril 1676, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui donne des nouvelles à propos des étoffes dont les religieuse ont besoin pour leurs ouvrages, et lui rappelle l'aumône que sa correspondante lui avait promise.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 307-308)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 19 avril 1676

La consultation sur les étoffes s'est terminée à prendre du velours à fonds d'or. S'il est en quelque chose moins beau qu'une toile d'or, il en reviendra mieux, au moins au reste de l'ornement, et c'est une beauté qu'un assortissement entier. M<sup>lle</sup> Bernodot avait dit à M<sup>lle</sup> de Vertus qu'elle avait vu un de ces velours fort beau, et dont le fonds d'or était encore figuré<sup>1</sup>. M<sup>lle</sup> de Vertus lui mande\*, je crois, de tâcher qu'on en puisse voir un petit échantillon, mais à ces sortes d'étoffes figurées, il me semble qu'un échantillon n'est rien, parce qu'il faut voir le dessein entier pour juger de la beauté, et comme cette bonne fille ne s'y connaît pas extrêmement, si vous pouviez, ma très chère sœur, voir ce velours à la pièce, nous nous en rapporterions tout à fait à votre jugement, et l'on en prendrait tout d'un coup pour le pavillon et l'exposition.

Je vous fais souvenir de l'aumône que vous m'avez promise pour cette charité que je quête, j'aurai plaisir de la recevoir de vous comme si c'était pour moi-même, et d'avoir cela à offrir à Jésus-Christ pour vous afin d'accompagner mes prières, qui sont bien indignes de vous obtenir les grâces que je vous souhaite si elles ne sont soutenues par vos bonnes œuvres.

S'il allait jusques à vous que j'ai eu encore la fièvre, ne vous en alarmez point, car ce n'est rien qu'un peu de fluxion ou je ne sais quoi, mais je suis bien aujourd'hui, et ce ne sont que des restes.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> souvenir [p biffé ASJ] de ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il s'agit de Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus ; M<sup>lle</sup> Bernodot est probablement Jeanne Bernaudot, bienfaitrice du monastère.

Lettre du 22 avril 1676, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean l'assure au sujet de sa fièvre, et lui dit que le velours rouge envoyé par sa correspondante n'est pas arrivé au monastère.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 22 avril 1676

Vous mériteriez bien, ma très chère sœur, que je vous celasse<sup>a</sup> la vérité, puisqu'elle vous trouble lors même que je vous mande\* qu'il n'y a pas de quoi se troubler. Quand une fièvre quarte\* durerait un et deux ans, ce n'est que l'ordinaire, mais quand elle chicane comme fait la mienne, et revient quelques jours après de grands intervalles, il n'y a pas sujet de se plaindre. Il y en a<sup>b</sup> encore bien moins lorsqu'on y regarde l'ordre de Dieu, et nous nous rendons bien malheureuses quand nous ne profitons pas par une acceptation volontaire de tous les maux qu'il ne<sup>c</sup> nous envoie qu'afin qu'il[s] nous profitent. Tâchez donc de mettre votre esprit dans une situation où il demeure si attaché à Dieu, qui est immuable, que les changements qui sont si ordinaires dans cette vie ne l'ébranlent point, et que s'il y a quelque chose à souffrir, ce soit d'une manière qui n'altère pas sa paix. Après cela, je vous dirai donc tout franchement que je pense que ma fièvre, quoiqu'elle vienne depuis huit jours toutes les nuits, tient de la triple quarte\*, y ayant de trois nuits l'une qui est meilleure que les autres. Au moins cette nuit-ci a été plus tranquille et elle répondait à cette supputation, si ce n'est que peut-être la fièvre va diminuer ou s'en ira tout à fait, car grâce à Dieu, je n'ai point le cœur attaqué, et ce n'est visiblement qu'un reste de feu qui s'est un peu rallumé. En voilà bien assez sur ce sujet, mais il faut que je vous parle de nos petites affaires. Vous m'avez mise bien en peine de mander\* que vous envoyiez ce velours rouge, et il ne s'est point trouvé. Je ne puis pas penser qu'il se soit perdu ni qu'on l'ait pris, mais aussi vous êtes si soigneuse que je ne puis comprendre que vous n'eussiez pas ajouté un mot à votre billet si vous aviez changé de dessein et que vous ne l'eussiez pas envoyé. Il m'ennuya tout hier de ce qu'il ne partait personne pour vous mander\* que nous ne l'avions pas reçu. Tout le reste est fort bien. Je vous en remercie très humblement, et de votre aumône<sup>1</sup>. Ma sœur Louise-Eugénie<sup>2</sup> me prie il y a longtemps de vous redemander un petit chapelet qu'elle vous prêta ici

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. La religieuse fait allusion dans sa lettre précédente du 19 avril 1676 à une aumône que sa correspondante lui aurait promise.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur Louise de Sainte-Eugénie Girard.

qui a quelque dignité pour elle qui lui fait craindre qu'il se perde. Je suis, ma très chère sœur, toute à vous.

<sup>a. je [ne biffé ASJ] vous [celasse corr. interl. ASJ sur dise pas] la ms. aut.
b. en [en biffé ASJ] a ms. aut.
c. ne add. interl. ASJ, ms. aut.</sup> 

Lettre du 25 avril 1676, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean désire échanger un velours qui ne convient pas, et se demande si les couleurs des étoffes ne vont pas changer avec le changement de bréviaire.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 25 avril 1676

Je commence par vous dire en deux mots que je me suis bien mieux portée depuis que je ne me suis donné l'honneur de vous écrire<sup>1</sup>, et que ce ne sera rien que ceci, s'il plaît à Dieu. Je sais, ma très chère sœur, que votre bonté m'oblige à vous dire ceci d'abord avant\* que de demander un peu d'attention à nos petites affaires. Il y a eu bien des délibérations sur le velours que nous tâcherons de vous renvoyer bientôt, mais il n'est pas encore demain un jour propre<sup>2</sup>, et hier et aujourd'hui il n'a été personne à Paris. Ce velours a paru beau à tout le monde pour le dessein, mais il y a si longtemps qu'il garde\* la boutique que l'or en est tout noirci par endroits, et le reste est déjà terni comme s'il avait servi quelques années, de sorte que M<sup>lle</sup> de Vertus ne voudrait point de celui-ci<sup>3</sup>, à moins que ce fût un marché donné à cause\* que l'on cherche peut-être à s'en défaire ; mais si l'on en trouvait dont le dessein fut aussi beau et les fleurs pas plus grandes dont le fonds fut<sup>a</sup> plus éclatant, elle le voudrait, quoique plus cher, au moins pour un pavillon. Car voici une nouvelle difficulté qui est née pour l'exposition, et j'attends encore de vous que vous nous en relèverez ; c'est que nous avons appris qu'en changeant le bréviaire de Paris, on fera<sup>b</sup> des changements pour les couleurs de l'Église, et le doute nous est venu s'ils ne changeraient point le rouge à la fête du saint sacrement pour lui donner du blanc comme à Rome. Vous pourriez savoir cela de M. de Sainte-Beuve<sup>4</sup>, car c'est ce qui nous déterminera, et jusques là on ne saurait rien conclure pour<sup>c</sup> l'exposition, mais on peut toujours prendre deux aunes trois quarts de velours pour le pavillon.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Sa dernière lettre à M<sup>me</sup> de Fontpertuis date du 22 avril 1676.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Le 26 avril sera le quatrième dimanche du temps pascal.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il s'agit probablement de Jérôme de Sainte-Beuve, ancien élève des Petites Écoles de Port-Royal qui, en collaboration avec Jacques Talon, curé de Saint-Gervais, publia le bréviaire de Vienne en 1678 et de celui de Paris en 1680.

Si vous appreniez, ma très chère sœur, que l'on dut donner du blanc à la fête du saint sacrement, nous ne changerions point présentement\* l'exposition de M<sup>lles</sup> Cuvilliers<sup>1</sup>, mais nous voudrions seulement y ajouter des rideaux de quelque petite toile d'argent mêlée de rouge<sup>d</sup>, d'incarnat et de vert ou de toute[s] couleurs, pourvu que ces deux-là dominent. Elle est<sup>e</sup> fort honnête, et il faut l'user avant\* que d'en faire une autre qui coûtera bien de l'argent, mais elle ne convient point avec un ornement rouge. Nous attendrons votre réponse.

<sup>a</sup> fonds [fut corr. dans le texte, ASJ, sur p] plus ms. aut.

<sup>1</sup>. Il pourrait s'agir des parentes de la sœur Marie-Nicole de Sainte-Eugénie Cuvillier (ou Cuvilliers), religieuse à Port-Royal, ou de Marie Cuvillier, ancienne pensionnaire à Port-Royal de Paris (en 1661).

b on [chan biffé ASJ] fera ms. aut.

c conclure [mais biffé ASJ] pour ms. aut.

d de rouge add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>e</sup> Elle [est add. dans le texte ASJ] fort ms. aut.

Lettre du 6 mai 1676, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean donne à sa correspondante des mesures pour des étoffes, et dit sa curiosité à propos de la visite prévue de M<sup>me</sup> de Fontpertuis au monastère la semaine suivante.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 6 mai 1676

Je ne pus hier parler assez matin à M<sup>lle</sup> de Vertus pour pouvoir vous mander\* sa résolution touchant ses étoffes<sup>1</sup>. On partit pendant que j'étais avec elle, et avant que nous eussions pu prendre une résolution. Enfin, ma très chère sœur, nous nous en tiendrons à ce velours que nous avons vu seulement pour le pavillon, et nous ne nous hâterons pas de l'exposition pour cette année. Ainsi il faudra prendre deux aunes trois quarts de ce velours en choisissant le plus beau bout, car il y en a un qui est tout noir. Je vous demande encore, ma très chère sœur, deux aunes de ces petits satins\* de la Chine qui sont peints de toutes sortes de fleurs pour faire des rideaux cette année à l'exposition de geais<sup>a</sup> que nous avons, qui est trop nue sans cela.

Je ne comprends point encore bien à quelle fin tend la visite que nous attendons de vous la semaine qui vient, et si elle suppose que vos affaires se disposent à ce que vous désiriez, je suspends la curiosité que j'aurais de le savoir pour m'en réjouir jusques à ce que vous nous expliquiez tout ou peut-être même que j'en apprendrai quelque chose par M. Arnauld que nous attendons aujourd'hui à dîner<sup>2</sup>. Cependant, je n'ai qu'à continuer ce que je fais en demandant à Dieu, ma très chère sœur, qu'il vous fasse la grâce d'être à lui dans toute l'étendue du désir qu'il vous en donne. Soyez persuadée que l'on ne peut être à vous plus que j'y suis.

J'oublie de vous dire que le gros de Naples est autant bien qu'il puisse être, je vous en remercie très humblement.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> de [M biffé ASJ] geais ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Antoine Arnauld.

Lettre du 8 mai 1676, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean la remercie des commissions d'étoffes qu'elle a faites pour le monastère.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Le 8 mai 1676

Il n'appartient qu'à vous, ma très chère sœur, de faire des commissions pour Dieu et pour vos amis en la manière que vous les faites. On ne peut assez vous en rendre grâces. M<sup>le</sup> de Vertus vous en est parfaitement obligée<sup>1</sup>, et moi beaucoup davantage. Ce velours sans comparaison est beaucoup plus beau que celui que nous avions vu, et cela nous fait prendre la résolution d'en faire l'exposition aussi bien que le pavillon, et ainsi il en faut retenir cinq aunes, mais nous ne l'avons pas osé couper. Je mets dans le paquet l'argent que M<sup>lle</sup> de Vertus envoie pour cela. Nous avons trouvé l'autre étoffe fort belle, mais elle ne revient point au reste de l'ornement, et l'un déférait l'autre. Je crains de tarder trop votre homme, et étant chargé de cette marchandise, il ne faut pas qu'il arrive trop tard. Le petit satin est tout à fait joli. Nous vous remercierons de toutes vos bontés et de toutes vos peines quand nous aurons l'honneur de vous embrasser. Je suis, ma très chère sœur, autant à vous que je le dois par tant de raisons.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

Lettre [de la fin du mois de mai ou du début du mois de juin 1676<sup>1</sup> ?] de Port-Royal des Champs à Vaumurier. Angélique de Saint-Jean prie pour sa correspondante à l'occasion de la Pentecôte.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

s. d.

Puisque vous êtes venue attendre le Saint-Esprit avec nous², nous avons dû lui demander pour vous, ma très chère sœur, comme pour nous-mêmes qu'il vous fit part de ses dons divins selon votre besoin et votre disposition³. Il m'a mis dans l'esprit tout\*a à l'heure de vous envoyer celui-ci sans que je susse quel il était, et je n'ai point douté que ce sort ne soit venu du Saint-Esprit même, puisque c'est tout ce que l'on aurait pu vous choisir si on l'avait fait volontairement. Je le supplie donc qu'il vous remplisse de sa force et de sa paix. Amen.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> l'esprit [tout corr. JF sur toute ASJ] à ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Cette lettre suit la fête de la Pentecôte que M<sup>me</sup> de Fontpertuis passa à Port-Royal des Champs. À part l'emplacement de la lettre dans le ms. aut., rien ne nous permet de confirmer qu'elle soit de 1676. <sup>2</sup>. La fête de la Pentecôte : en 1676, elle tomba le 24 mai.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Réminiscence de Ga 3, 5.

Lettre du 3 juin 1676, de Port-Royal des Champs à Vaumurier. Angélique de Saint-Jean rend compte des peines d'une jeune fille qui fait un essai au monastère.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Vaumurier

Ce 3 juin 1676

Il faut que je vous rende compte, ma très chère sœur, de notre petite demoiselle qui n'en peut déjà plus, son épreuve est bientôt faite, et elle sent déjà que l'entreprise est fort audessus de ses forces. Elle a presque toujours pleuré depuis hier, et elle est heureuse de pouvoir dire sincèrement que c'est de tendresse d'avoir quitté monsieur son père. Mais si c'est une de ses peines, ce n'est pas la seule, et nous voyons bien qu'il y aurait de la témérité à lui conseiller d'entreprendre de les surmonter. Si vous fussiez venue ici aujourd'hui, je vous aurais suppliée de la voir pour la réjouir un peu, car aussi faible qu'elle est, j'ai peur que deux jours de mélancolie ne fassent impression sur sa santé. Mais néanmoins, nous avons déjà tant tâché de lui mettre l'esprit au large, et de lui ôter et la crainte de demeurer et le scrupule de sortir que j'espère qu'elle passera plus doucement la fête<sup>1</sup>. Après cela il n'y a pas d'apparence de différer à mander\* qu'on la vienne requérir, car en voilà assez pour l'essai. Je me réjouis avec vous, ma très chère sœur, de ce que monsieur votre fils² se va guérir, s'il plaît à Dieu, on a tout sujet de l'espérer, puisque l'accès d'hier manqua. Vous en célébrerez la fête avec plus de tranquillité d'esprit. Souvenez-vous de nous, s'il vous plaît, devant Jésus-Christ, et nous le ferons de notre côte pour vous.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. La fête du saint sacrement a lieu le lendemain, le 4 juin 1676.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louis Angran de Fontpertuis.

Lettre du 18 juillet 1676, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui demande de ses nouvelles, et la remercie de celles de M<sup>lle</sup> Girard.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 18 juillet 1676

Il n'était pas nécessaire, ma très chère sœur, que vous eussiez un autre sujet d'écrire que celui de me faire savoir de vos nouvelles dont je reçois toujours de la joie, parce que je désire d'en apprendre telles qu'elles puissent être. Vous ne m'en dites pas néanmoins, mais je suppose que c'est parce que vous croyez que j'en juge bien, et qu'à moins que Dieu n'eût opéré un changement bien subit en vous, vous vous sentez encore du changement d'air. Je prie Dieu que vous éprouviez aussi que l'on prend des forces dans la retraite, et que si elle est un lit pour un[e] âme lassée de l'agitation du siècle, il n'est pas juste de s'y accoutumer si fort que l'on ne puisse plus demeurer debout quand il est nécessaire, et vous voyez que vous y<sup>a</sup> avez obligation présentement\*. M<sup>me</sup> de Bélisy<sup>1</sup> me mande\* la même chose que vous sur le sujet de monsieur votre fils² dont elle est parfaitement contente et ravie de s'être assurée par elle-même de la fausseté de ce qu'on lui avait dit.

Nous voilà instruites de ce que nous désirions savoir de M<sup>lle</sup> Girard<sup>3</sup>, je vous en remercie très humblement et vous donne très humblement le bonsoir, car je ne puis présentement\* vous en dire davantage.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> vous [y corr. dans le texte, ASJ, sur en] avez ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louis Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Selon la lettre du 28 février 1676, il s'agit d'une parente de la sœur Louise de Sainte-Eugénie Girard.

Lettre du 6 août 1676, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui écrit à propos de sa visite prévue au monastère, et lui demande d'amener M<sup>lle</sup> de Séricourt. Elle réfléchit à la mort, provoquée par le décès récent aux Champs d'Alexandre Varet.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

Ce 6 août 1676

Votre dessein n'a pas réussi, ma très chère sœur, puisque comme vous l'avez vu, M. Arnauld¹ prenait la résolution d'aller à Paris en même temps que vous vouliez le venir voir ici. Il est vrai que nous avons tous fait une grande perte², vous en pouvez très bien juger, puisque vous connaissiez le mérite de cette personne, et le besoin que l'on en pouvait avoir en toutes sortes d'occasions, surtout dans le temps où nous sommes. Mais qui le voit mieux que Dieu qui le fait, et quel conseil oserions-nous lui donner pour prétendre que ce que nous voudrions serait plus utile que ce qu'il veut? Il en est de même en toute chose, c'est pourquoi il n'y a point de parole que nous dussions avoir plus continuellement dans le cœur que celle du prophète : *Nonne Deo subiecta erit anima mea*³, qui est traduite selon l'hébreu, mon âme ne demeurera-t-elle pas dans le silence devant Dieu ?

Au reste, je crois que ce n'est point contre cette soumission à demeurer dans la peine où il vous laisse que vous proposiez une petite visite de 24 heures, qui ne peut faire tort à rien et qui vous fait un peu respirer. Quant à moi, j'y donne les mains\* de tout mon cœur, et afin que vous en ayez plus de plaisir, je vous offre d'en faire un à M. de Sacy<sup>4</sup> et à nous, qui est, ma très chère sœur, de vouloir bien amener avec vous M<sup>lle</sup> de Séricourt<sup>5</sup>, qui a besoin de le voir devant\* la fête<sup>6</sup>. Vous nous obligerez extrêmement, mais comme ceci n'est qu'une proposition, je vous supplie de me dire très librement si vous le pouvez faire, car je ne demande pas si ce sera de bon cœur. Je connais trop quel est le vôtre pour nous et je me flatte que vous connaissez aussi le mien, et que vous êtes très persuadée qu'il ne peut être à vous davantage.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Antoine Arnauld.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Alexandre Varet, ancien grand vicaire de Sens qui s'est retiré à Port-Royal depuis plusieurs années, y mourut le 1<sup>er</sup> août.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Ps 61, 1 (62, 2): « Mon âme ne sera-t-elle pas soumise à Dieu »

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Catherine-Agnès Le Maistre de Saint-Elme, dite M<sup>lle</sup> de Séricourt, ancienne pensionnaire du monastère et nièce de Le Maistre de Sacy.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Il s'agit probablement de la fête de l'Assomption du 15 août.

Lettre [avant le 27 août 1676<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean exprime son inquiétude à propos de celle de sa correspondante causée par la maladie de son fils.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

s. d.

Je n'ai pu, ma très chère sœur, trouver depuis deux jours que ce moment que je dérobe pour vous dire l'inquiétude que j'ai de voir la vôtre sur la santé si faible de monsieur votre fils² qui retombe toujours d'un mal dans un autre. Néanmoins, pour cette fois, il y a sujet d'espérer qu'il s'en tirera bien encore, puisque la nature a la force de jeter le mal au-dehors. Ces maladies viennent pour vous plus que pour lui, car c'est votre âme qu'elle purifie, l'enfant n'en ayant pas encore besoin. Remerciez donc la bonté du Père que vous avez dans le ciel, à qui votre âme est plus précieuse que ce fils unique ne vous l'est, et qui ne pense qu'à vous assurer une vie éternelle en vous envoyant de petites amertumes qui sont des médecines qui la doivent guérir de tant de langueurs qui lui restent encore. Consolons-nous ensemble d'être tous malades, puisque nous sommes entre les mains de ce Médecin tout-puissant, et ne refusons pas ses remèdes, de quelque sorte et par<sup>a</sup> quelque main qu'il nous les prépare. M. Arnauld<sup>3</sup> s'en retourne, faites en sorte, si vous pouvez, qu'il revienne bientôt.

a et [q biffé ASJ] par ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la maladie de Louis, ainsi qu'au voyage d'Antoine Arnauld, nous permet de dater cette lettre d'avant le 27 août 1676. Une intervention dans le me. aut. la date vers le 25 août 1676, mais rien ne nous permet de confirmer cette hypothèse.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louis Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Antoine Arnauld.

Lettre du 27 août 1676, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean l'assure qu'elle n'est pas malade.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 27 août 1676

Pourquoi faut-il, ma très chère sœur, que je ne vous sois qu'un sujet de peine, et même sans sujet, car la nouvelle qui a été jusques à vous n'est qu'un faux soupçon ; je ne suis point malade, et ne l'ai point été, car on ne donne point ce nom à une fièvre d'une nuit sans frisson et sans autre suite, grâce à Dieu. Que je ne trouble donc point, s'il vous plaît, le repos que je vous souhaite, jouissez de la consolation que Dieu vous donne en vous rendant encore une fois ce cher enfant<sup>a1</sup>. Je l'en remercie avec vous, et le prie que vous ne le gardiez que pour le conserver à Dieu, en qui je suis etc.

<sup>a</sup> cher [f biffé ASJ] enfant ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Louis Angran de Fontpertuis, qui souffrait d'une mauvaise santé depuis plusieurs mois.

Lettre du 1<sup>er</sup> septembre 1676, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle de la santé de son fils, et lui demande d'intervenir dans l'affaire d'une fille qui cherchait une place à Port-Royal.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 1<sup>[er]</sup> septembre 1676

Je crois que ce n'est pas seulement la disposition de monsieur votre fils¹, mais celle de l'année, qui contribue à son mal, car il en court beaucoup de semblables, et les extrêmes chaleurs\* en peuvent bien être cause. Comme elles vont se modérer, vous viendrez, s'il plaît à Dieu, à bout de le rafraîchir, car il est vrai qu'il est tout de feu, et peut-être que le bain y serait utile quand ce mal sera arrêté. J'ai fort peur que vous vous accabliez vous-même, ma très chère sœur, parmi tous ces sujets d'inquiétude que vous avez. Ne le faites pas au nom de Dieu, et que votre foi vous soutienne. Nous sommes chrétiens pour souffrir les maux de la vie présente et pour espérer les biens de la vie future. N'oublions pas cette vérité, et elle nous soulagera dans toutes nos peines.

Nous avons depuis peu renvoyé une bonne fille que nous n'avons pas trouvée propre pour la faire religieuse, mais peut-être qu'elle pourrait réussir aux régentes de Châlons<sup>2</sup>. J'ai tâché de la consoler (car<sup>a</sup> elle est sortie avec la plus grande douleur du monde) en lui faisant espérer que je parlerais pour essayer de l'y faire recevoir, mais, ma très chère sœur, je n'ai espérance qu'en vous pour cela, et j'ai même peu d'espérance, parce que je crains que la fille n'ait point de bien, de quoi nous ne nous sommes pas informées quand nous l'avons reçue<sup>3</sup>. C'est une grande difficulté à mon sens pour faire subsister cet établissement de charité que d'y mettre cette condition, qui sera cause que l'on y manquera souvent de bons sujets. Je

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Louis Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Le couvent des Dames Régentes fut installé à Châlons à partir de 1666 par l'évêque Félix Vialard de Herse, qui favorisa l'installation de plusieurs couvents de religieux à vocation enseignante. Les femmes furent recrutées parmi les veuves ou les jeunes filles de famille aisée, essentiellement dans la bourgeoisie, puisqu'elles furent obligées de vivre de leurs revenus propres.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Depuis la réforme de Port-Royal menée par la mère Angélique Arnauld, tante d'Angélique de Saint-Jean, la contribution d'une dot de la part des novices n'était plus nécessaire, l'état spirituel de celles-ci étant plus pertinent qu'une contribution financière quelconque. Selon le chapitre X des *Constitutions de Port-Royal*, « De la réception des novices », « L'on n'usera pas de cette indulgence envers les personnes qui, étant faibles de corps, n'auraient pas de vertu suffisante pour récompenser ce défaut, sous prétexte qu'elles apporteraient du bien au monastère, n'y ayant point d'avantage temporel qui puisse suppléer au défaut de la vertu et de la grâce, au lieu que la grâce supplée avantageusement au défaut des autres choses » (*Constitutions*, p. 53 ; voir aussi le chapitre XI, p. 60-62. Les *Constitutions* parurent pour la première fois en 1665).

vous supplie donc de trouver bon que l'on vous mène cette fille afin que vous la puissiez faire voir à M<sup>me</sup> de Counonge, et qu'on la détermine si elle peut espérer ou non afin qu'elle pense à ce qu'elle aura à faire si cela lui manque, car elle n'est pas de Paris, et les personnes chez qui elle est présentement\* ne la peuvent garder davantage. Je suis au-delà de ce que je vous puis dire entièrement à vous.

<sup>a</sup> consoler [de cette affaire-ci car add. interl. biffée ASJ] (car ms. aut.

Lettre du 11 septembre 1676, de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean exprime sa joie, et celle d'Antoine Arnauld, de la meilleure santé du fils de sa correspondante.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

Ce 11 septembre 1676

Si vous pouviez vous imaginer quelle est notre vie certains jours, vous comprendriez bien, ma très chère sœur, comment, depuis ces derniers jours-ci, je n'ai pas trouvé un moment pour vous écrire un seul mot et vous dire la joie que j'ai de celle que vous donne le meilleur état de monsieur votre fils¹, qui vous doit faire espérer qu'il se va guérir, s'il plaît à Dieu. J'en ai une preuve dans ce billet qu'il a eu le courage et l'amitié de m'écrire, étant aussi faible que le doit être un enfant après une maladie si considérable. C'est un miroir pour moi où je vois le cœur de la mère dans le caractère du fils, car assurément qu'il ne se ferait pas un plaisir de m'écrire s'il ne croyait plaire par là à une maman pour qui il a bien de la complaisance. Je n'aurais guère de sentiment si je n'en avais de la reconnaissance pour tous les deux, dites-le-vous à vous même, ma très chère sœur, et qu'en vérité, il ne se peut rien ajouter à la tendresse de mon cœur pour toutes vos bontés. J'ai dit les nouvelles à M. Arnauld² qui s'en réjouit aussi. Je prévois qu'il ne fera pas encore ici long séjour de ce voyage s'il trouve occasion de s'en retourner, et que sa malade ne soit pas si mal qu'elle l'enª empêche.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> qu'elle [ne biffé ASJ] l'en ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Louis-Augustin de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Antoine Arnauld.

Lettre du 3 octobre 1676, de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean la remercie du présent d'un tableau, demande des nouvelles de son fils, malade, et lui demande une commission.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

Ce 3 octobre 1676

Vous surprenez bien le monde, ma très chère sœur, je croyais mériter des reproches, et je reçois des présents, car je me disais à moi-même qu'il y avait trop longtemps que je ne vous demandais point de vos nouvelles, et de celles du petit malade<sup>1</sup>. Ce n'était ni par oubli ni par négligence, mais par une pure nécessité de sacrifier mon temps où mon devoir m'engage davantage, sans que j'aie quasi jamais la liberté de choisir ce que j'aimerais le mieux. Pour vous, il vous est un peu plus permis d'en disposer, puisque vous avez bien voulu m'en faire une si grande part, car ce beau tableau n'est pas l'ouvrage d'un jour, il y a infiniment d'ouvrage là-dedans, et vous avez grand tort de me le rabaisser en disant que ce n'est qu'un apprentissage, car je le trouve fort beau. Je ne savais point que vous vous mêlassiez aussi d'enluminures, et j'avais trouvé d'abord celle du visage bien douce. Enfin, vous avez le secret de ne pouvoir vous ennuyer dans la solitude, ce qui est un bien infini, car on y trouve toujours Dieu quand on l'y cherche parce que rien ne nous l'y fait perdre, et que parmi les hommes, leurs passions, leurs sollicitudes et leurs fausses joies étouffent par leurs distractions cette paix de l'âme qui veut la remplir toute seule et ne peut souffrir de mélange; au lieu que trouvant à occuper vos mains dans votre retraite, votre esprit ne se lasse point, et demeure toujours tranquille pour pouvoir l'appliquer à Dieu aussi souvent qu'il doit. Vous ne demeurez peut-être pas encore d'accord, ma très chère sœur, que vous jouissiez de ce repos dans la solitude que vous tâchez de vous faire, puisque vous en cherchez une plus grande. Je prie Dieu<sup>a</sup> qu'il vous fasse ce présent quelque jour, et<sup>b</sup> je crois bien reconnaître le vôtre en lui faisant cette prière. Mais il faut attendre en paix que votre heure soit venue<sup>2</sup>, vous ne sauriez, je crois, même profiter présentement\* de<sup>c</sup> l'absence de M<sup>lle</sup> Du<sup>d</sup> Vivier<sup>3</sup>, car quand vous viendriez présentement\*, on va faire la visite ici, et ce n'est pas un temps à pouvoir avoir l'honneur de vous entretenir, il vaudra mieux que je vous prépare le présent que vous voulez recevoir de moi, ce qui me sera peut-être un[e] aussi

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Le fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Louis, était malade depuis plusieurs mois.

 <sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Syntagme biblique, qui pourrait renvoyer, parmi d'autres, à Jn, 13, 1.
 <sup>3</sup>. La sœur aînée de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Louise-Marie Crespin du Vivier, connue comme M<sup>lle</sup> Du Vivier.

grande affaire qu'à vous de broder un tableau pour chercher ce peu de temps-là. Mais je me tiens encore plus obligée que vous désiriez cela que de me donner le reste, parce que je ne mérite nullement que vous fassiez le moindre état de ce qui vient de moi, et que vous savez d'ailleurs que je suis moi-même toute à vous.

J'ose encore vous demander quand vous me donnez, mais vous savez ce qui me donne cette liberté dont vous devez vous plaindre vous-même, c'est de vouloir faire peindre un canevas d'un pot<sup>e</sup> de fleurs pour travailler au petit point, pour en faire un tableau de la grandeur de ce papier pour apprendre à travailler à nos enfants<sup>1</sup>.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Dieu add. interl. ASJ, ms. aut.

b et [p... biffé ASJ] je ms. aut.

c présentement [de corr. dans le texte, ASJ, sur du] l'absence ms. aut.

d Mile [du corr. dans le texte, ASJ, sur de] Vivier ms. aut.

e pot [bol biffé ASJ] de ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les pensionnaires de Port-Royal des Champs. M<sup>me</sup> de Fontpertuis faisait des tableaux brodés à l'aiguille (voir, par exemple, la lettre du 8 novembre 1682).

Lettre du 22 octobre [1676<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle de sa visite au monastère, et lui donne des nouvelles d'Antoine Arnauld.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 22 octobre

J'espère\* de vous remercier bientôt de vive voix du bouquet que je reçus avant-hier, et je le fais seulement par avance tout à la hâte, car je n'écris ce mot que pour vous dire que comme j'espère que la visite se terminera la semaine qui vient, si votre dessein était de demeurer à Vaumurier quelque semaine, je ne verrais pas de difficulté que vous y vinssiez pour la profession de ma sœur de Sainte-Marthe² qui se fera mercredi, à condition que nous ne vousª verrions pour vous entretenir qu'après la fête, à moins que M. de Saint-Benoît³ nous en donne plus tôt permission. Voilà M. Arnauld⁴ qui s'en retourne parce qu'il commence déjà son hiver, et que ses étouffements le reprennent, il est vrai aussi qu'il a des affaires à Paris, mais les médecins sont tous conjurés à lui faire croire que l'air d'ici ne lui est pas bon pour ce mal. Ainsi je ne vois guère d'espérance qu'il s'y tienne pendant les hivers, et cependant, par bien d'autres raisons, il y fait meilleur qu'ailleurs. Je vous donne, ma très chère sœur, très humblement le bonjour, et je tiens superflu de vous dire désormais combien je suis parfaitement à vous.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> vous add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> de vous dire add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la profession de la sœur de Sainte-Marthe nous permet de dater cette lettre de 1676.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur Françoise-Agnès de Sainte-Marguerite de Sainte-Marthe fit sa profession le samedi 24 octobre 1676.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Claude Grenet, curé de Saint-Benoît et supérieur de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Antoine Arnauld.

Lettre du 12 novembre [1676<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean dit son soulagement que l'accident de son fils est sans suite, et lui conseille de suivre Jésus-Christ comme sa lumière.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

À madame<sup>a</sup>, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 12 novembre

Je vous remercie, ma très chère sœur, de ce que vous m'avez prévenue en me mandant\* des nouvelles de monsieur votre fîls², dont j'étais en inquiétude, et vous voulais écrire pour en savoir. Je suis ravie que cet accident n'ait point eu de suite, et qu'on n'en attribue rien au petit voyage qui est toujours assez contrarié pour d'autres raisons sans que l'on ait encore celle-là à alléguer. Pour moi, j'aurais peur de passer du côté de ceux qui l'improuvent, s'il était vrai que vous n'en remportassiez pas plus de paix d'esprit, et que cela rendit au contraire votre peine plus sensible au retour par l'opposition. Accoutumez-vous, ma très chère sœur, à suivre Jésus-Christ comme votre lumière, et quelque part que vous soyez avec lui, vous ne serez point dans ces ténèbres que la tristesse répand dans l'esprit, et vous ne perdrez point votre joie, puisqu'elle se doit toujours rencontrer dans la possession du bien que l'on aime. Je vous souhaite de tout mon cœur cette consolation, et suis à vous, ma très chère sœur, plus parfaitement que je ne puis dire.

 $<sup>^</sup>a$  À [madame corr. dans le texte, ASJ, sur  $V\ldots$  ]  $M^{me}$  ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. À part l'emplacement de cette lettre dans le ms. aut., rien ne nous permet de la dater de 1676.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louis Angran de Fontpertuis.

Lettre du 25 novembre 1676, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui écrit à propos des difficultés spirituelles de sa correspondante, lui conseillant d'attendre et de ne pas prévenir la Providence de Dieu.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 25 novembre 1676

Je prends, ma très chère sœur, toute la part que je dois à vos peines, et je comprends qu'il n'y en a pas de plus sensibles que celles qui naissent de l'opposition de plusieurs vues toutes fort bonnes et fort importantes, mais dont on ne peut discerner la meilleure, quoique l'on soit dans la nécessité de se déterminer à en suivre une. Votre consolation présente dans cette inquiétude est que ce n'est pas votre cœur mais votre esprit seulement qui est partagé, car la division du cœur est mortelle, et quand il n'est pas à Dieu tout entier, il n'y est point du tout ; mais par sa grâce, vous n'êtes qu'à lui, puisque vous ne voulez aimer que lui et que votre trouble n'est causé que par le doute où vous êtes de ce qu'il demande davantage de vous. Dans cette disposition, il se faut confier dans la promesse du Saint-Esprit qui a dit que rien ne manque à ceux qui craignent Dieu<sup>1</sup>, et par conséquent vous assurer que sa conduite et sa lumière vous étant si nécessaire, il vous la donnera après qu'il aura éprouvé votre foi en différant ce secours jusques à ce que vous ne l'attendiez plus que de lui, ce qui n'arrive souvent que lorsque tout paraît désespéré du côté des hommes. Nous étions convenues en nous séparant que vous tâcheriez d'entrer dans cette disposition et de vous y tenir tout cet hiver sans vous inquiéter de rien, puisqu'aussi bien il n'y a présentement\* rien à faire. C'est honorer la Providence de Dieu que de ne la pas prévenir, et d'attendre les occasions par lesquelles elle se déclare et nous montre le chemin que nous devons suivre. Attendons-la donc encore un peu, s'il vous plaît, aussi bien c'est la grâce du temps que l'Église va célébrer, et la disposition continuelle d'un chrétien de vivre toujours dans l'espérance que Jésus-Christ a donnée à ses disciples en les quittant : Vado et venio ad vos<sup>2</sup> ; sachant qu'il doit venir, il faut le désirer et l'espérer toujours, car ila vient autant de fois vers nous qu'il répand dans notre cœur sa lumière et son amour pour connaître sa volonté et pour y soumettre la nôtre, avec cette force toute-puissante qui surmonte et qui adoucit toutes nos

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Réminiscence de Ps 33, 9 (34, 10)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Citation de Jn 14, 28 : « Je m'en vais, et je reviens à vous. »

peines. Je ne vous souhaite point d'autre soulagement des vôtres, ma très chère sœur, mais je demande à Dieu qu'il vous fasse bientôt éprouver celui-là.

Je suis mortifiée\* tout de bon\* que ma sœur Louise¹ vous ait donné occasion de faire peindre ce nouveau canevas, le sujet ne le méritait point du tout, mais je vous en remercie très humblement.

<sup>a</sup> car [il corr. dans le texte, ASJ, sur je] vient ms. aut.

<sup>1.</sup> Il y a au moins cinq sœurs Louise au monastère à cette époque ; il s'agit peut-être de la sœur Louise de Sainte-Julienne Robert, qui s'occupe des vêtements pour la communauté (*Histoire des persécutions*, p. 116 ; DPR).

Lettre du 7 décembre 1676, de Port-Royal des Champs à [Paris]. Angélique de Saint-Jean lui demande des nouvelles de sa santé.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 7 décembre 1676

Je vois, ma très chère sœur, que vous êtes un peu contente de moi qui ne le mérite guère, mais je ne l[e] suis pas de vous, et j'en ai sujet, car j'apprends par deux endroits que vous ne vous portez pas bien, et vous ne me faites pas la grâce de me mander\* de vos nouvelles, quoique vous deviez être persuadée que j'y prends un très grand intérêt. Vous voilà convaincue d'injustice envers moi, il faut réparer ce tort, s'il vous plaît, et au plus tôt, en me promettant que vous aurez soin de votre santé, et que vous n'attendrez pas jusqu'au carême, comme l'autre année, quand le mal sera devenu à un point qu'il faudra autant de temps et de remèdes pour vous traiter sans savoir s'il[s] réussiront aussi bien. Je ne vous veux dire que cela afin que vous soyez obligée d'y répondre. Je suis tout[e] à vous.

Lettre du 4 janvier 1677, de Port-Royal des Champs à [Paris]. Angélique de Saint-Jean lui souhaite des vœux de nouvel an, et lui dit que le monastère ne reçoit plus de nouvelles à cause du mauvais temps. Elle en demande à sa correspondante de sa santé, et lui parle de la maladie et de la mort qui ont frappé le monastère. La religieuse conclut en lui parlant de son voyage souhaité aux Champs.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

## Gloire à Jésus au très saint sacrement

Ce 4 janvier 1677

Vous devriez vous plaindre de moi, ma très chère sœur, de ce que je ne vous souhaite une heureuse année qu'aujourd'hui, et que vous m'avez prévenue de si bonne heure, mais j'ai de quoi me défendre en vous assurant que j'ai fait tous ces vœux pour vous aussitôt que pour moi-même, et qu'il n'y a que Dieu qui les a reçus qui m'ait mise dans l'impuissance de vous le dire plus tôt, parce que nous sommes ici renfermées dans une prison par les neiges qui nous rendent inaccessibles pour le monde et le monde inaccessible pour nous, de sorte que depuis quinze jours, il semble que nous nous soyons éloignées de Paris de cent lieues sans avoir bougé d'une place, car on n'entend de nouvelles de personne<sup>a</sup> et on n'en peut mander\*. On s'en réjouirait au regard des choses du monde, dont l'ignorance est fort heureuse et fort utile, mais pour les amis, si cela durait longtemps, on le sentirait bien, et c'est une mortification. Je vous conjure donc, ma très chère sœur, de m'en dire des vôtres, et comme les occasions seront plus rares si ce temps dure, de n'en perdre pas sans me mander\* à quoi en est votre santé, car de la manière que j'en avais entendu parler quand je vous en écrivis<sup>1</sup>, je ne me suis pas tout à fait persuadée que vous m'eussiez dit bien fidèlement ce qui en était par la réponse que vous me fîtes l'honneur de me faire. Nous avons vu ici des malades et des morts comme vous l'aurez pu savoir, et véritablement, Dieu nous met souvent cet objet devant les yeux : en dix mois, nous comptions onze enterrements que nous avons faits, tant de nos amis que de nos sœurs. Ce serait de quoi sanctifier la vie que de la passer dans la méditation de la mort. Mais il faut que la grâce de Dieu y applique le cœur, et sans cela, on a beau l'avoir devant les yeux, au contraire les sens s'accoutument, et ce que l'on voit souvent touche moins. En vérité, on ne peut trop se dire que c'est la grâce qui fait tout, et que sans elle, l'homme ne peut rien pour le bien. Cette vérité nous ôte une inquiétude inutile qui est presque le seul effort dont notre esprit est capable, et elle nous fait trouver dans la confiance en ce secours d'en haut plus de courage pour agir que si notre salut

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Elle écrivit à M<sup>me</sup> de Fontpertuis à propos de sa santé le 7 décembre 1676.

dépendait de nous-mêmes, car enfin, quand nous pourrions nous délivrer, il y aurait toujours beaucoup de combats à livrer pour cela, et nous n'avons au contraire pour vaincre qu'à invoquer toujours et à louer sans cesse la bonté de notre libérateur, qui fait tout, qui prévoit à tout et qui nous fait vaincre quand lui-même a combattu pour nous. Je ne vous souhaite point de plus grande grâce en cette nouvelle année que cette confiance humble et ferme en Jésus-Christ, et que vous vous reposiez sur lui de tout ce que vous ne pouvez faire pas vos soins et qu'il fera par sa bonté qui est toute-puissante aussi bien qu'elle est infinie. Il n'est pas temps que je réponde sur le voyage que vous proposez. Vous pouvez bien juger quels sont sur cela mes sentiments, mais nous voyons encore mieux quelle est la volonté de Dieu qui s'y oppose en fermant les chemins. Ainsi le temps qui se prolonge rendra toujours votre dessein plus raisonnable à proposer lorsqu'il sera possible, et j'espère qu'on ne le désapprouvera pas aux conditions que vous marquez de n'être dehors qu'une nuit. En attendant cela, ma très chère sœur, je vous embrasse déjà en esprit, et vous assure que je veux être plus que jamais votre très humble servante.

<sup>a</sup> de [personne corr. JF sur personnes ASJ] et ms. aut.

Lettre du 8 janvier 1677, de Port-Royal des Champs à [Paris]. Angélique de Saint-Jean parle de la conclusion d'une affaire dans laquelle sa correspondante est intervenue, et de sa visite prévue au monastère.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 8 janvier 1677

J'ai reçu, ma très chère sœur, vos deux lettres tout à la fois, et vous suis également obligée de l'affection que vous y témoignez et pour moi et pour vos amis. Votre pensée est si sage, et je l'avais si avant dans l'esprit sans l'oser dire, que je vous ai la plus grande obligation du monde d'y avoir travaillé efficacement. Je dis efficacement parce que M. Feydeau<sup>1</sup> me dit hier qu'il avait reçu un billet de M. Arnauld<sup>2</sup> qui témoignait être entré dans le sentiment que ce n'était point à lui à se charger de cette affaire, et qu'il faudrait chercher d'autres voies de l'accommoder, ce qui m'a donné bien de la joie. En vérité, il s'en faut tenir à la règle de l'Apôtre de choisir les moindres de l'Église, c'est-à-dire des laïques, pour régler tous ces différends touchant des bien[s] temporels, et ne détourner pas les ministres de l'autel et les dispensateurs de la vérité divine à ces occupations séculières. Vous avez donc fait une très bonne œuvre, ma très chère sœur, de détourner ce coup et toutes les suites que je prévoyais tout comme vous. Je vous en suis extrêmement obligée et vous en remercie de tout mon cœur. Je souhaite que Dieu nous donne de l'adoucissement dans cet extrême froid avant que vous preniez la résolution de venir, car en vérité je ne sais si vous le pourriez faire sans être malade. Nous avons pourtant ici des demoiselles qui s'en retournent aujourd'hui de bon cœur, et qui n'appréhendent ni l'air de la campagne ni celui de Paris qui est bien plus froid pour la charité que cet hiver pour les corps. Cela vous doit faire connaître votre bonheur, car enfin, c'est une révélation du Père céleste qui donne d'autres sentiments. Si vous ne les aviez reçus de lui, vous n'auriez pu les avoir de vous-même ni les emprunter de personne. Or les dons de Dieu ne sont point stériles, et ses grâces sont le gage<sup>a</sup> et la semence des autres grâces qu'il veut nous faire mériter par les premières. Je le prie tous les jours qu'il les multiplie dans votre âme, ma très chère sœur, je suis toujours de plus en plus en lui entièrement à

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Matthieu Feydeau.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Antoine Arnauld

vous. Je vous supplie très humblement de vouloir bien faire tenir ce paquet à la sœur Pectory afin qu'il ne se perde pas, car je ne sais pas bien comment l'adresser<sup>1</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> le [gage corr. dans le texte, ASJ, sur gages] et ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Une religieuse non identifiée qui correspond avec les sœurs de Port-Royal ; elle est peut-être l'une des correspondantes d'Angélique de Saint-Jean.

Lettre du 16 janvier 1677, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean la remercie des nouvelles de son voyage, lui conseille de se souvenir des paroles de la Vierge, et lui parle de tissus pour des ouvrages au monastère.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 16 janvier 1677

Vous nous avez fait un plaisir nonpareil, ma très chère sœur, de nous mander\* aussitôt des nouvelles de votre voyage, je n'étais en peine que des chemins, car du reste, je me persuadais bien que vous ne vous ennuieriez pas en allant, et que votre terre serait arrosée de la nuée qui vous accompagnait. Mais conservez donc dans votre cœur comme la Sainte Vierge ces paroles de paix et de consolation, car ce n'est pas assez honorer la vérité que de ne l'écouter que passagèrement comme si elle-même passait et n'était pas éternelle, et que ce qui nous a consolée pendant quatre ou cinq heures se fut écoulé avec le temps, au lieu que ce doit être un<sup>a</sup> fondement dans l'âme qui demeure ferme, et sur quoi nous affermissions toutes nos bonnes résolutions et nos bons désirs qui sont si faibles et si changeants en nous-mêmes.

Je vous remercie très humblement de votre bonne mémoire qui ne vous laisse rien oublier<sup>b</sup>, car j'avais moi-même oublié quand vous partîtes de vous ramentevoir\* cette chenille. Si vous en avez d'aurore, je vous en demanderais aussi un peu, s'il vous plaît, pour faire l'essai à quoi je pense que j'ai vu qui ne serait pas bien sans cela.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> un add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> rien [ol biffée ASJ] oublier ms. aut.

Lettre du 21 janvier 1677, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui décrit le comportement et le départ d'une demoiselle qui, amenée par M<sup>me</sup> de Fontpertuis, est venue rester quelque temps au monastère.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 21 janvier 1677

Je vous souhaite, ma très chère sœur, une grande part à la charité de sainte Agnès<sup>1</sup>, qui en a été si remplie qu'elle doit se répandre sur toutes les personnes qui considèrent avec l'esprit de la foi ces prodiges de ferveur et de grâce qui étaient communs dans les premiers siècles de l'Église, et qui sont si rares dans le nôtre, où par conséquent, l'ingratitude des hommes envers Dieu est fort grande, puisque de la part de Jésus-Christ, nous recevons les mêmes faveurs que cette grande sainte. Car sous tant d'expressions figurées, elle ne marque que les avantages et les grâces que nous recevons sans cesse dans l'Église par la foi et par les sacrements, et cependant, nous demeurons toutes froides, et ces saintes qui brûlaient d'amour trouvaient du rafraîchissement dans le feu où elle consumaient pour Dieu le sacrifice de leur vie. C'était en ce temps-là une bonne épreuve de la parfaite charité, il n'est pas si aisé présentement\* de juger des grâces extraordinaires comme sont celles de la personne que vous nous avez amenée. Son introducteur<sup>a</sup> est un peu étourdi de la manière dont elle nous quitta hier, et il ne sera pas inutile que vous nous aidiez à vérifier si la sincérité est bien exacte dans ses paroles. Un ecclésiastique la vint demander dès le matin ; il ne voulut jamais dire son nom, et dit seulement qu'il venait de la part de sa mère. Elle fut au parloir, et d'abord la fille disait qu'elle ne reconnaissait pas sa voix; il lui demanda si elle ne reconnaissait point son directeur, et puis elle fit paraître qu'elle était surprise de le<sup>b</sup> voir. Il lui dit qu'il venait la requérir, et qu'il ne lui en dirait la raison qu'à Paris. Il se fâcha de ce qu'on avait envoyé une religieuse l'accompagner, et il demeura longtemps avec elle, et lui dit la messe pour la communier après la grand-messe, elle nous ayant dit que c'était son confesseur, prêtre de Saint-Roch. Elle nous dit qu'il n'était venu qu'à cause\* qu'il n'avait point reçu de ses nouvelles depuis qu'elle était ici, quoiqu'en l[ui] permettant d'y venir, il lui

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. La fête de sainte Agnès tombe le 21 janvier. C'était une fille romaine qui, à l'âge de douze ou treize ans, aurait été martyrisée et inhumée vers 350. Patronne de la chasteté, « elle est une des saintes les plus populaires » (les Bénédictins de Ramsgate, *Dix mille saints. Dictionnaire hagiographique*, trad. M. Stroobants, Turnhout, Brepols, 1991, p. 23).

eut ordonné de lui écrire, ce qu'elle dit qu'elle avait fait dans le paquet pour M<sup>me</sup> de Riberpré que vous prîtes<sup>c</sup> la peine d'emporter en vous en allant. Or c'est sur cela que je lui dis que je m'informerais de vous, qui êtes si exacte, ce qu'étaient devenues ces lettres, et elle s'embarrassa en cet endroit, disant que peut-être M<sup>me</sup> de Riberpré l'aurait reçue, quoiqu'elle vînt de nous dire que ce confesseur avait été chez elle et qu'elle était dans une grande alarme de n'avoir point reçu de lettres d'elle. Tant\* y a que la fille parut fort gaie quoiqu'elle dit qu'elle était fort mortifiée\* de s'en aller plus tôt qu'elle ne croyait. Et néanmoins elle avait dit la veille qu'elle appréhendait qu'on ne la vînt requérir, et elle voulut précisément ce jourlà qu'on lui fit voir toutes les pensionnaires, comme si elle eut su que c'était le dernier jour. Il y a eu d'autres endroits où nous avons vérifié qu'elle conte les choses de deux façons, je laisse cela pour ce qu'il est, mais je sais toujours que son introducteur s'est mécompté\* en un point, car il disait qu'il était sûr, quand nous l'aurions connue, que nous ne la laisserions aller qu'avec regret, et quant à moi, je sens tout le contraire, et il me semble que je suis soulagée qu'elle soit à sa place et que nous demeurions à la nôtre, parce qu'il n'y a pas de proportion de sa voie à nos voies, et étant ce que nous sommes, il nous vaut mieux marcher dans l'humilité de la foi que de voler dans ces élévations qui menacent de précipice ceux qui n'ont pas de fortes ailes, et qui s'imagineraient quelquefois en devoir essayer quand on entend<sup>g</sup> tant estimer ces conduites superlatives. Peut-être que dans la suite, nous en apprendrons davantage. Elle a l'esprit adroit, et cette grande simplicité dont on nous avait fait récit ne nous a point paru extraordinaire. Je suis trompée même si elle ne discerne fort bien à qui elle parle et si elle ne sait se tourner pour entrer dans les sentiments des personnes à mesure qu'elle les peut découvrir, cela m'a paru à mon égard, mais je n'en juge point, et c'est un grand repos de n'être point chargé de tels procès, car souvent on se trouverait contraint de prononcer des arrêts criminels, n'y ayant guère de milieu en ces sorts de choses. Ilh faut que tout soit de Dieu, ou du démon, ou de la malignité d'un esprit superbe qui veut tromper le monde. Et pourquoi troubler notre repos par ces sortes de discussions qui ne sont point de notre vocation quand Dieu nous envoie de bonnes âmes que nous pouvons servir et que nous pouvons imiter, c'est là les grands dons, et qui nous sont propres. Notre talent n'est pas plus étendu, il s'en faut tenir là et finir ici avec le papier en vous assurant que je suis toute à vous.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> son [introducteur *corr. interl. ASJ sur* conducteur] est *ms. aut.* 

b de [le corr. dans le texte, ASJ, sur la] voir ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> vous [fît *biffé ASJ*] prîtes *ms. aut.* 

d et [elle corr. dans le texte, ASJ, sur elles] s'embarrassa ms. aut.

e mortifiée [qu biffé ASJ] de ms. aut.

f là add. interl. ASJ, ms. aut.

g on [entend corr. dans le texte, ASJ, sur entent] tant ms. aut.

h choses, [ou biffé ASJ] Il ms. aut.

Lettre du 23 janvier 1677, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle des noces de sa parente, M<sup>lle</sup> de Séricourt, et lui demande de procurer pour son frère, Arnauld de Luzancy, une pièce de vaisselle d'argent destinée aux mariés.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

Ce 23 janvier 1677

Vous voyez, ma très chère sœur, quelle opinion on a de vous par la peine que l'on vous donne dans une occasion où l'on se défie presque de tout le monde, n'y ayant quasi personne qui ait les sentiments du christianisme assez gravés dans le cœur pour se défendre des préjugés de la coutume en de pareilles rencontres. Je vois bien que vous en avez peur vous-même, et que vous ne vous en chargez pas, puisque vous ne vous attribuez que l'exécution et non la résolution. Heureuses les personnes que Dieu a mises tout à fait à couvert de tant de malheureuses nécessités<sup>1</sup>, et combien lui<sup>a</sup> sommes-nous obligées de cette grâce qu'il nous a faite et qu'il ne nous devait non\* plus qu'à cette pauvre enfant<sup>2</sup>, à qui il n'a pas donné des yeux pour la discerner et un cœur pour l'estimer quand elle lui était offerte. Elle aura peut-être tout le loisir de regretter cette perte, et c'est ce qu'on peut<sup>b</sup> lui souhaiter de meilleur que de se repentir quelque jour de ce qu'elle va faire bientôt.

Mais à son sujet, j'ai encore, ma très chère sœur, à vous supplier de nous faire un plaisir. Mon frère de Luzancy³ n'a osé vous en supplier lui-même, et a voulu employer ma faveur auprès de vous, tant on est persuadé que j'y ai du crédit, il n'en faut pourtant guère pour vous porter à prendre de la peine pour vos amis. C'est qu'il s'agit qu'il veut faire un présent de quelque pièce de vaisselle d'argent, mais comme M. Arnauld⁴ peut avoir donné quelque chose, et qu'il est bon de voir ce qui sera plus utile, il souhaiterait que vous eussiez la bonté de le choisir. Son dessein est d'y mettre deux cents écus que nous donnerons ordre que notre homme vous porte la semaine qui vient, parcec qu'il va recevoir de l'argent pour nous, et qu'il vaut mieux le prendre là que de l'envoyer d'ici, n'ayant pas de commodité\*. Il faudra marquer cette vaisselle de ses armes, et la faire, s'il vous plaît, porter à M. de Sacy⁵, en lui marquant qui c'est qui fait le présent, et qui s'exempte de le porter parce qu'il fait une profession qui le dispense de se trouver a de telles fêtes.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Syntagme biblique tiré des Béatitudes, Mt 5, 3-12 et Lc 6, 20-23.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Catherine-Agnès Le Maistre de Saint-Elme, dite M<sup>lle</sup> de Séricourt, ancienne pensionnaire de Port-Royal, épousera Augustin Thomas de Bosroger le 26 janvier 1677.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Charles-Henry Arnauld de Luzancy.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Antoine Arnauld.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy.

Il se donnera l'honneur de vous remercier, ma très chère sœur, de la peine que vous voudrez bien prendre pour cette petite emplette.

Voici un lé de taffetas qui sera, je crois, propre à votre ouvrage si ce n'est qu'il soit trop mince, mais il me semble que les brodeurs mettent de la toile dessous.

La messe m'appelle. Je suis à vous, ma très chère sœur, au degré que vous savez.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> combien [nous biffé ASJ] lui ms. aut.

b qu'on [lu biffé ASJ] peut ms. aut.

c vient [et mon frère biffé ASJ] parce ms. aut.

Lettre du 23 janvier [1677<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui écrit au sujet du cadeau de mariage de Charles-Henry Arnauld de Luzancy pour sa parente, M<sup>lle</sup> de Séricourt.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

En diligence. Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce samedi au soir 23 janvier

Je viens de recevoir votre billet, ma très chère sœur, et l'éclaircissement qu'il me donne sur le voyage de la bonne sœur. C'est quelque chose qui justifie un article, mais il y en a d'autres difficiles, la suite nous en apprendra peut-être davantage. Mais tant\* y a qu'il est vrai que ces voies extraordinaires ne nous sont pas propres.

Au reste, depuis vous avoir écrit ce matin pour le présent de M. de Luzancy<sup>2</sup>, les choses ont changé parce<sup>a</sup> qu'il s'est trouvé ici son fait, et il achète un bassin et une équerre qui pèsent onze marcs et qui attendait quelque occasion, n'étant pas d'usage pour nous. Je les croyais déjà vendus<sup>b</sup> quand il m'avait parlé de cela, mais il s'est trouvé que non, et ainsi, ma très chère sœur, il ne faudra acheter que le surplus pour employer les 600 lt que l'on y veut mettre. Jacques vous portera le bassin pour le faire marquer<sup>c3</sup>. Je souhaite que Dieu conduise vos affaires comme il a fait celle-là, car il y a bien des marques de sa Providence, quoique je plaigne toujours ceux qui entrent en de tels engagements.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> changé [et il ne sera plus nécessaire que vous preniez cette peine biffé ASJ] parce ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> Je [les corr. dans le texte, ASJ, sur la] croyais déjà [vendus corr. dans le texte, ASJ, sur vendue] quand ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> sœur [il ne faudra acheter que le surplus pour employer les 600 lt que l'on y veut mettre. Jacques vous portera le bassin pour le faire marquer *corr. interl. ASJ, sur* Je suis bien aise que cela vous épargnera de la peine] Je *ms. aut.* 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à l'achat de cadeaux de mariage par Arnauld de Luzancy nous permet de dater cette lettre de 1677.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Dans sa lettre précédente datée du même jour, Angélique de Saint-Jean avait demande à sa correspondante de procurer à son frère « quelque pièce de vaisselle d'argent » marquée de ses armes comme cadeau de mariage pour leur parente, M<sup>lle</sup> de Séricourt.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il pourrait s'agir de Maître Jacques, cuisinier et serviteur de Port-Royal qui a surtout servi auprès des Petites Écoles à partir des années 1640.

Lettre du 25 janvier [1677<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à [Paris]. Angélique de Saint-Jean la remercie des commissions qu'elle achève pour sa famille, et lui demande ses prières à l'anniversaire de sa profession.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 25 janvier

Tout le monde me charge de commissions pour vous, ma très chère sœur, et j'aurai autant d'affaires à vous remercier de la part de toutes les personnes que vous obligez que l'on vous a donné de peines dans cette occasion. M. de Sacy m'en charge expressément<sup>2</sup>, ne croyant pas le pouvoir assez faire, et M. de Luzancy veut que je prévienne la reconnaissance qu'il vous en témoignera lui-même<sup>3</sup>. Jacques s'en va aujourd'hui qui vous portera le bassin et l'équerre qui doivent faire partie du présent<sup>4</sup>, où vous ajouterez ce que vous jugerez le plus à propos pour le prix qu'on a à y mettre<sup>5</sup>. Je voudrais que vous fussiez déjà à la dernière affaire de cette nature dont vous aurez à vous mêler, et que tout s'y passât d'une manière aussi chrétienne. Je vous demande aussi quelque chose pour moi, car il est aujourd'hui le jour de mes noces : il y a trente-quatre ans que je fis profession à pareil jour avec la grandmère<sup>6</sup> de celle qui se marie demain<sup>7</sup>, pour preuve que Jésus-Christ ne distingue point les veuves des filles, pourvu qu'on se donne<sup>a</sup> à lui avec un<sup>b</sup> cœur entier soit qu'il ait été réuni ou qu'il n'ait jamais été divisé. Je vous demande donc un souvenir de moi devant Dieu à l'heure que vous recevrez ce billet, et je m'en vas\* lui demander tout ce que vous souhaitez qu'il vous donne.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion aux cadeaux de mariage pour les Bosroger nous permet de dater cette lettre de 1677.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Charles-Henry Arnauld de Luzancy.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il pourrait s'agir de Maître Jacques, cuisinier et serviteur de Port-Royal qui a surtout servi auprès des Petites Écoles à partir des années 1640.

Selon la lettre précédente du 23 janvier 1677, Arnauld de Luzancy souhaitait dépenser 600 lt sur un cadeau de mariage pour M<sup>lle</sup> de Séricourt. Il a acheté dans cette intention un bassin et une équerre à Port-Royal des Champs qu'on devait apporter chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis pour faire marquer le bassin.
 Angélique de Saint-Jean fit profession le 25 janvier 1644, le même jour que sa tante, Catherine

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Angélique de Saint-Jean fit profession le 25 janvier 1644, le même jour que sa tante, Catherine Arnauld, en religion sœur Catherine de Saint-Jean, veuve d'Isaac Le Maistre.

<sup>7</sup>. Catherine-Agnès Le Maistre de Saint-Elme, dite M<sup>lle</sup> de Séricourt, épousa le 26 janvier 1677

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Catherine-Agnès Le Maistre de Saint-Elme, dite M<sup>Ile</sup> de Séricourt, épousa le 26 janvier 1677 Augustin Thomas de Bosroger, ancien élève des Petites Écoles de Port-Royal (le DPR note la date du 25 janvier pour la signature du contrat de mariage). La cérémonie de mariage fut célébrée à l'église parisienne de Saint-Séverin par Antoine Arnauld ; le contrat de mariage fut signé par celui-ci ainsi que par Le Maistre de Sacy et par le frère de l'abbesse de Port-Royal, Simon Arnauld d'Andilly, marquis de Pomponne.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> pourvu [qu'on corr. interl. ASJ sur qu'elles] se [donne corr. dans le texte, ASJ, sur donnent] à ms. aut.
<sup>b</sup> un add. interl. ASJ, ms. aut.

Lettre du 29 janvier [1677<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui souhaite une bonne fête de sainte Paule, et lui indique que M<sup>me</sup> de Boussé a pris le petit habit et le nom de sœur Françoise de Sainte-Olympiade.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 29 janvier

Je vous souhaite un rang avec sainte Paule, dont il est aujourd'hui la fête, ma très chère sœur, et on ne peut pas oublier nos veuves ce jour-ci². Nous en avons reçu une ici, qui est venue nous chercher de loin et qui est venue remplir la place de M<sup>me</sup> de Bosroger<sup>a</sup> le propre jour du mariage³. C'est une personne de condition qui paraît bien touchée, et que nous n'avions jamais vue, mais qui nous<sup>b</sup> était unie par<sup>c</sup> l'amour de la vérité, dont monsieur son mari était le protecteur et l'apôtre dans sa province. Il me semble que ces nouvelles vous doivent réjouir, et je vous donne celle-ci pour vous récompenser de tant de peines que vous avez bien voulu prendre pour un sujet qui ne vous était pas sans doute non plus\* qu'à nous si agréable⁴, ce qui ne sert qu'à augmenter l'obligation que nous vous en avons. Il faut vous dire le nom de notre postulante, c'est M<sup>me</sup> de Boussé, que nous avons nommée sœur Françoise de Sainte-Olympiade parce qu'elle a pris le petit habit le jour de saint Jean Chrysostome, dont cette sainte était la plus illustre fille⁵.

<sup>1</sup>. L'allusion au mariage de M<sup>me</sup> de Bosroger nous permet de dater cette lettre de 1677.

de [beau biffé ASJ] Bosroger ms. aut.

b qui [ne biffé ASJ] nous ms. aut.

c unie [que biffé ASJ] par ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La fête de sainte Paule tombe le 26 janvier. C'était une dame romaine qui, devenue veuve à l'âge de 23 ans, « embrassa la vie religieuse ». Elle avait pour directeur spirituel saint Jérôme ; celui-ci a écrit la biographie de sa dirigée (les Bénédictins de Ramsgate, *Dix mille saints. Dictionnaire hagiographique*, trad. M. Stroobants, Turnhout, Brepols, 1991, p. 394).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Catherine-Agnès Le Maistre de Saint-Elme, dite M<sup>lle</sup> de Séricourt, épousa le 26 janvier 1677 Augustin Thomas de Bosroger. Voir la lettre du 25 janvier 1677.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion aux commissions que M<sup>me</sup> de Fontpertuis a faites pour Le Maistre de Sacy et Arnauld de Luzancy à l'occasion du mariage de leur parente, M<sup>lle</sup> de Séricourt.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Malgré les informations que nous possédons, nous n'avons pas identifié cette postulante. La fête de sainte Olympiade tombe le 17 décembre. C'était une dame noble de Constantinople qui « se consacra au service de l'Église ». Elle appuyait fidèlement saint Jean Chrysostome, et pour cette raison, elle fut persécutée; elle mourut en exil à Nicomédie en 408. Jean Chrysostome était patriarche de Constantinople à cette époque : à cause de « son ardeur et son refus de tout compromis », il fut exilé en Arménie : lui aussi mourra en exil, en 407 (Bénédictins de Ramsgate, *Dix mille saints*. *Dictionnaire hagiographique*, trad. M. Stroobants, Turnhout, Brepols, 1991, p. 280, 381).

Lettre du 19 février 1677, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean écrit au sujet du mariage prochain de la sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, et parle des ouvrages en cours pour le monastère.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 19 février 1677

Je suis doublement aise, ma très chère sœur, de ce que Dieu travaille à votre liberté et à augmenter votre foi par un événement si soudain qui sans doute augmentera la confiance que vous aurez en sa bonté, et<sup>a</sup> vous fera croire assurément qu'il n'y a point de plus sûre invention de faire réussir un bon dessein que de lui en abandonner la conduite. Vous le voyez par ce commencement, et j'espère qu'il en arrivera de même de la suite, et que Dieu ne vous aura pas donné tant de désir de vous voir libre qu'il ne dispose les moyens qui peuvent contribuer à vous faire jouir de cette liberté, qui consiste dans un entier attachement à Dieu. Nous ferons bien des prières pour mademoiselle votre sœur qui va perdre la sienne<sup>1</sup>, et qui a<sup>b</sup> assez de discernement pour en trembler; sa piété est tout à fait louable d'avoir pensé à se retirer pour se préparer plus sérieusement à une action qui a de si longues suites. Ne tâcherez-vous pas, ma chère sœur, à lui faire comprendre qu'il faut que tout le reste réponde à cette bonne disposition, et que pour rendre cet engagement heureux pour elle, il ne faut pas en détourner la bénédiction de Dieu par la manière peu chrétienne ou plutôt toute païenne dont la plupart se conduisent, et qui profane un sacrement dans le temps même qu'on le reçoit. Mais elle sera persuadée de cela si<sup>c</sup> elle prend bien les avis du père Morel<sup>2</sup>, et c'est un bonheur qu'elle ait pris confiance en lui avant\* que d'en venir là. Je vois bien de l'espérance que nous ne serons pas longtemps après cela sans avoir l'occasion de nous entretenir avec plus de liberté que par une lettre, et j'attends cela pour vous dire quelle part je prends à toute la conduite que Dieu tient sur vous, et combien je me sens disposée plus que jamais à vous donner des marques que je suis à vous de tout mon cœur et votre très humble servante.

Vous me prévenez pour votre ouvrage, car je pensais à vous demander quand nous l'aurions, parce qu'il faudra le mettre sur le pavillon, et pour cela avoir quelques jours

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. La plus jeune sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Marie-Valentine Crespin du Vivier, se marie avec Étienne Sachot le 24 février 1677.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Personne non identifiée.

devant soi avant le premier dimanche de carême<sup>1</sup>. Je pensais aussi vous supplier de faire avoir deux onces d'argent filé à SSSSS<sup>2</sup>, c'est-à-dire quasi\* du plus délié et fin pour un ouvrage que M<sup>lle</sup> de Vertus fait achever<sup>3</sup>; mais vous avez trop d'affaires présentement\* pour vous parler de ces bagatelles, et nous attendrons plutôt que vous soyez désembarrassée\*, car cela ne presse pas si fort, en ayant encore devant nous.

a ·

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> bonté [q biffé ASJ] et ms. aut.

b a add. interl. ASJ, ms. aut.

c cela [il biffé ASJ] si ms. aut.

d mettre [er biffé ASJ] sur ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Le premier dimanche de carême tombe le 14 mars 1677.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il semble que cette série de lettre « S » sert à indiquer la mesure de l'argent filé ; en outre, selon Littré (LDLF), « S est la marque des bobines d'or de Lyon ». Nous n'en savons pas plus.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

Lettre du 28 février 1677, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui conseille de prier pour sa sœur plutôt que de s'inquiéter au sujet du mariage récent de celleci.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 28 février 1677

Il était inévitable, ma très chère sœur, d'essuyer une fois toute cette fatigue ; puisqu'il fallait passer par là, j'ai de la joie que cela ait été mené promptement, car vous auriez succombé à votre peine si elle avait beaucoup duré<sup>1</sup>. Je sais bien que ce qui en est le plus grand motif ne cesse pas, mais on porte mieux son mal que l'agitation de l'esprit quand il y a encore lieu de délibérer. Présentement\* vous aurez principalement affaire à Dieu, car ce sera plus par vos prières que par vos inquiétudes que vous attirerez sa bénédiction sur cette personne que vous aimez si tendrement, et qui me fait une grande pitié de n'avoir pu mieux choisir, quoiqu'elle ait un peu compris l'importance et les périls de l'état où elle vient de s'engager, puisqu'elle a senti tant d'agitation d'esprit quand il a fallu prendre cette résolution. Mais souvent ces réflexions que l'on y fait ne sont que toutes humaines, c'est pourquoi elles n'ont pas la force<sup>a</sup> de rompre les chaînes du cœur, de sorte que demeurant enchaîné de son propre amour, il est facile à tourner ou à entraîner dans les engagements du monde. Cependant, comme vous avez vu quelque meilleures dispositions en elle depuis peu, peut-être qu'elle s'y affermira davantage dans un état fixe, et qui a ses assujettissements et ses peines, que dans celui où elle était. Nous en prierons Dieu avec affection, et toute la communauté en a beaucoup témoigné pour vous quand on lui a recommandé de votre part cette affaire.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> la [force corr. JF sur forces ASJ] de ms. aut.

b a [témoig biffé ASJ] recommandé ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il semble s'agir de la peine ressentie par M<sup>me</sup> de Fontpertuis à l'occasion du mariage de sa plus jeune sœur, Marie-Valentine Crespin du Vivier, avec Étienne Sachot, mariage célébré le 24 février 1677.

Lettre du 1<sup>er</sup> mars [1677<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Le temps presse : Angélique de Saint-Jean envoie quelqu'un chercher l'ouvrage de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, et les fournitures qu'elle leur aurait achetées.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce lundi 1<sup>[er]</sup> mars

Je pensais trouver aujourd'hui votre ouvrage, ma très chère sœur, dans les paniers du pourvoyeur. Je crains qu'il n'y ait eu de la négligence des gens de ce qu'on ne lui aura pas donné<sup>a</sup>. Cependant, comme vous m'avez fait l'honneur de me mander\* qu'il serait<sup>b</sup> prêt à la fin de la semaine, et que le temps nous presse<sup>2</sup>, nous envoyons un homme pour quérir les dispenses de carême<sup>3</sup> que nous chargeons de rapporter aussi ce paquet. Il fait un assez vilain temps, mais je me repose sur<sup>c</sup> vous que vous trouverez l'invention de l'accommoder, en sorte qu'il ne puisse être gâté. Si vous avez pu penser à acheter<sup>d</sup> de l'argent filé<sup>4</sup>, il nous viendra bien, car nos ouvrières chôment actuellement, et le temps nous manquera, à moins que de faire diligence. Je suis obligée de finir tout court pour aller à la procession.

a pas [donné corr. JF sur donnée ASJ]. Cependant ms. aut.

b qu'il [le *biffé ASJ*] serait *ms. aut.* 

c repose [sur corr. interl. ASJ sur du] vous ms. aut.

d à [ad biffé ASJ] acheter ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à l'achat d'argent filé nous permet de dater cette lettre de 1677 : le 1<sup>er</sup> mars 1677 est un lundi.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Selon la lettre du 19 février 1677, les religieuses souhaiteraient être en possession de cet ouvrage « quelques jours » avant le 14 mars 1677.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Une permission de rompre les règles de jeûne imposées pendant le carême, accordée probablement par le supérieur de Port-Royal, Claude Grenet, voire par l'archevêque de Paris, François de Harlay de Champvallon.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. La religieuse lui a demandé d'en procurer le 19 février précédent « pour un ouvrage que M<sup>lle</sup> de Vertus fait achever ».

Lettre du 3 mars 1677, de Port-Royal des Champs à [Paris]. Angélique de Saint-Jean la remercie de son ouvrage, et lui demande de leur procurer des fournitures.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

Ce 3 mars 1677

Vous avez grand tort de médire de votre ouvrage<sup>1</sup>, mais nous ne nous sommes pas laissé surprendre à ce que vous en dites. M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>2</sup> en est parfaitement contente, et encore plus de son ouvrière, mais je ne me charge pas de ses remerciements qu'elle fera bien mieux que moi, je suis si pressée que je n'aurai pas seulement le temps de vous faire les miens de toutes vos bontés et de toutes les peines que vous voulez bien prendre pour nous. Je suis fâchée de vous en donner encore par ma faute, car je devais vous envoyer un échantillon d'argent; celui-ci est si extrêmement fin qu'il en fait un moins bon effet sur l'ouvrage<sup>3</sup>, je vous supplie d'avoir la bonté de le faire changer à d'autre semblable à l'échantillon que je mets ici. J'ai bien de la joie que vous allez respirer un peu après tant d'embarras<sup>4</sup>. L'air est bon ici pendant le carême, car le désert et le jeûne se doivent rencontrer pour en faire un qui ait quelque rapport à celui de notre maître<sup>5</sup>. Demandez-lui pour moi qu'au milieu du désert je me puisse faire une solitude, car en vérité, quoique nos affaires soient plus saintes, elles ne laissent point de temps à se reposer.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Un ouvrage fait par M<sup>me</sup> de Fontpertuis pour les religieuses ; elles souhaitaient le recevoir quelques jours avant le premier dimanche de carême, le 14 mars 1677.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. La religieuse lui a demandé de procurer deux onces d'argent filé « pour un ouvrage que M<sup>lle</sup> de Vertus fait achever » dans ses lettres du 19 février et du 1<sup>er</sup> mars 1677.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Les mois de janvier et de février 1677 furent remplis d'activité administrative pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis et la famille Crespin du Vivier dans la gérance de leurs affaires financières : vente de maisons et de terres, et location de logement (voir Weaver, p. 108, pour un récit plus détaillé) ; il eut lieu ensuite le mariage de la plus jeune fille Crespin du Vivier, Marie-Valentine, le 24 février.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Allusion aux quarante jours passés par le Christ au désert (Mt 4, 1-2; Mc 1, 12-13; Lc 4, 1-2).

Lettre du [4 mars 1677], de Port-Royal des Champs à [Paris]. Angélique de Saint-Jean lui envoie l'échantillon d'argent filé qu'elle a oublié de joindre à sa lettre de la veille.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308)

En diligence. Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

s. d.

Vous connaîtrez de quoi je suis capable par expérience, car j'ai tant de mémoire qu'en vous priant hier de changer cet argent à d'autre semblable à l'échantillon, j'oubliai de l'y mettre, et cela nous fera encore perdre du temps pour un ouvrage très pressé où l'on ne fait rien, faute de cela<sup>1</sup>. Je ne dirai rien davantage aujourd'hui, car c'est en courant que je vous donne le bonjour.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'échantillon d'argent filé que la religieuse devait joindre à sa lettre du 3 mars 1677, pour un ouvrage que fait achever M<sup>lle</sup> de Vertus. Cette information nous permet de dater la lettre du 4 mars 1677.

Lettre du 20 mars  $[1677^1]$ , de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean approuve l'attitude du fils de  $M^{me}$  de Fontpertuis, mais lui souhaite une autre lumière que la raison, bientôt effacée par la passion. Visite rapide d'Antoine Arnauld à Port-Royal des Champs.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308-309)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce samedi 20 mars

Notre temps est si abrégé par les stations<sup>2</sup> qu'il faut écrire en papier et en termes abrégés. Aussi bien je n'ai qu'à souscrire, ma très chère sœur, à tout ce que vous vous dites vous-même pour obliger votre âme à s'assujettir à Dieu et à attendre en paix la suite de sa miséricorde, dont vous avez déjà tant reçu d'effets. Je trouve monsieur votre fils<sup>3</sup> tout à fait raisonnable, et plus que vous ne me l'aviez dit, car ce raisonnement est juste, d'aimer mieux se priver d'une satisfaction quand on sait qu'elle doit être de<sup>a</sup> si peu de durée, et ne causer que du déplaisir\* en la perdant ; s'il applique bien ce raisonnement à toutes le[s] choses de cette vie, il le trouvera fort véritable, mais je lui souhaite lorsqu'il sera en cet âge une autre lumière que celle de la raison, parce que la passion l'efface bientôt, et qu'il n'y a que la<sup>b</sup> foi dont la vue ne s'éblouit point par le charme et l'enchantement qui se rencontre[nt] dans ces objets sensibles.

Nous avons ici M. Arnauld<sup>4</sup>, comme un éclair qui apparut hier et va disparaître aujourd'hui, cela n'a pas laissé de consoler bien des personnes. Je vous remercie très humblement de l'argent, qui est fort bien<sup>5</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> de add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> que [la *biffé ASJ*] la *ms. aut.* 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à l'argent qu'a reçu la religieuse nous permet de dater cette lettre de 1677.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Les stations du Jubilé de l'année sainte, commencées le lundi 15 mars 1677 par les religieuses de Port-Royal. Le *Règlement pour le Jubilé de l'année sainte* dans le *Journal de Port-Royal* 1677 (PR 45, BPR) fournit des détails des heures, des lieux et des prières : « On doit chaque jour visiter douze autels au moins, en quatre églises, trois à chacune. Il n'y a point de prières prescrites d'obligation que cinq *pater* et cinq *ave* devant chaque autel, et ces stations se doivent faire quinze jours durant. »

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Louis Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Antoine Arnauld.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Dans ses lettres précédentes du 19 février et du 1<sup>er</sup>, 3 et 4 mars 1677, la religieuse demande à sa correspondante de procurer aux religieuses deux onces d'argent filé pour un ouvrage que fait finir M<sup>lle</sup> de Vertus.

Lettre du 26 mars 1677, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean propose à M<sup>me</sup> de Fontpertuis comme valet de chambre pour son fils le garçon d'une famille de Chevreuse. Elle parle de la célébration du Jubilé, ainsi que de la commémoration du miracle de la Sainte Épine.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 308-309)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 26 mars 1677

Nos gens, qui ne devaient pas partir si tôt, à ce qu'on nous avait dit, nous pressent si fort présentement\* que je ne vous dirai rien, ma très chère sœur, qu'une seule chose qui peut être pressée, qui est que nous pensons à vous donner un garçon pour valet de chambre de monsieur votre fîls¹ dont on dit bien du bien. Il est d'honnêtes gens de Chevreuse que l'on connaît fort, et élevé dans une maison fort réglée. Je vous l'indique afin que si vous y voulez penser, vous ne vous engagiez pas à d'autre. Du reste, je n'ai ni le loisir de vous demander de vos nouvelles ni de vous en dire des nôtres, sinon qu'en général tout est assez bien, et que nous ne pensons qu'à gagner\* le Jubilé² et à rendre grâces à Dieu de toutes ses grâces, qui nous rendent aussi redevables envers lui que nos péchés. Nous faisons la commémoration du miracle de la Sainte Épine aujourd'hui³.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Louis Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Le Jubilé de l'année sainte, commencé le lundi 15 mars 1677 par les religieuses de Port-Royal, et qui dura quinze jours.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Le miracle de la Sainte Épine eut lieu le 24 mars 1656. Marguerite Périer, nièce de Blaise Pascal qui souffrait d'une fistule lacrymale, guérit après avoir attouché une Sainte Épine qui fut prêtée au monastère par Pierre Le Roy de La Poterie. Médecins et chirurgiens furent en accord qu'il s'agissait d'une guérison miraculeuse; pendant quelque temps, ce miracle réussit à éloigner les menaces qui pesaient sur Port-Royal à l'époque (DPR).

Lettre du 29 mars 1677, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean écrit une lettre de conseils pratiques et spirituels à propos d'une dame de compagnie ou d'une domestique qui se trouve auprès de la sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, et au sujet de la vraie mortification spirituelle. Elle dit que les religieuses ont achevé la fin du Jubilé de l'année sainte.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 29 mars 1677

Je ne sais, ma très chère sœur, si vous vous êtes bien adressée pour demander conseil. Je me suis suspecte à moi-même lorsqu'il s'agit de votre commodité et de votre soulagement, où je me sens trop intéressée pour ne pencher point dans la délibération plutôt d'un côté que de l'autre. D'autre part, je vois que vous avez un autre intérêt solide en ceci : l'un, la décharge de votre conscience à l'égard d'une personne à qui vous devrez toujours procurer tous les moyens que vous pourrez, afin qu'elle ne fasse pas naufrage sur la mer où vous l'avez embarquée ; et l'autre, votre avancement en vous ôtant une occasion que vous croyez qui vous entretient dans une habitude imparfaite. La question est, ce me semble, d'examiner si cette fille est d'une véritable utilité à madame votre sœur¹ pour ce qui regarde la conduite de sa vie, car, pour lui être commode et agréable, il n'est point juste à l'égard de ces choses de préférer son intérêt au vôtre. Je ne vois pas non\* plus que vous fussiez obligée de vous ôter cette fille à cause de ces petites promptitudes<sup>a</sup>\* à quoi vous êtes plus portée à son égard, car c'est pour vous un sujet de veiller pour surmonter cette habitude, et de vous humilier quand il vous arrive d'y faire des fautes.

Ainsi, il me semble que rien de tout cela ne peut faire conclure que le véritable avantage de madame votre sœur, parce que c'est la règle de la charité de préférer le bien spirituel du prochain à notre intérêt temporel, car du reste, je penserais un peu que vous devriez combattre de bonne heure cette répugnance naturelle à ne pouvoir vous laisser servir que par des personnes à qui vous êtes fort accoutumée<sup>c</sup>. Il ne faut point se rendre ainsi dépendante de ses inclinations particulières, et la vraie mortification chrétienne oblige à se surmonter en tout, et à se conduire par la piété et par la raison, et non par l'inclination. Celle-là, qui ne paraît point mauvaise, ne laisse pas d'être un sujet de tentation en des rencontres même importantes, et elle a fait tort à des personnes qui en ont eu bien du regret

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il semble s'agir de sa sœur Marie-Valentine, qui épousa Étienne Sachot le 24 février 1677.

depuis. Vous en entendrez plus que je n'en dis. Nous achevons aujourd'hui notre Jubilé, c'est-à-dire les stations que nous avons trouvé moyen de faire aussi<sup>e</sup> longues qu'elles l'ont été pour ceux qui visitent les églises de Paris<sup>1</sup>. Dieu veuille écouter les prières que nous lui avons faites, nos amis s'en sentiront, car dans ce temps d'indulgences générale[s], on demande pour tout le monde, le trésor de l'Église étant assez riche pour nous enrichir tous, et je crois que nous aurons bien gagné\* le Jubilé si nous y avons obtenu de Dieu un véritable esprit de pénitence.

a

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> petites [im biffé ASJ] promptitudes ms. aut.

b veiller [et biffé ASJ] pour ms. aut.

c fort [accoutumée corr. dans le texte, ASJ, sur accoutumées]. Il ms. aut.

d à add. interl. ASJ, ms. aut.

e faire [autan biffé ASJ] aussi ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Le Jubilé de l'année sainte, commencé le lundi 15 mars 1677 par les religieuses de Port-Royal, et qui fut d'une durée de quinze jours. Le *Règlement pour le Jubilé de l'année sainte* dans le *Journal de Port-Royal* 1677 (PR 45 à la BPR) précise qu'il fallait « chaque jour visiter douze autels au moins, en quatre églises, trois à chacune ».

Lettre du [25 avril 1677<sup>1</sup> ?], de Port-Royal des Champs à Gif. Angélique de Saint-Jean demande à M<sup>me</sup> de Fontpertuis de renvoyer à Port-Royal des Champs les filles de Luynes qui sont parties avec elle la veille, afin qu'elles rencontrent la famille d'Avaugour, en visite au monastère.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Gif

## Dimanche matin

Voici un grand contretemps que l'on aurait un peu pu prévoir, mais enfin, on ne l'a pas fait. M. et M<sup>me</sup> la comtesse d'Avaugour<sup>2</sup> arrivèrent hier ici deux heures après que vous en fûtes parties. Mademoiselle leur fille, qui est un enfant de trois ans, y est, que mesdemoiselles de Luynes<sup>3</sup> attendaient avec grande impatience il y a longtemps, la compagnie\* les demande fort et il faut admirer comment les choses arrivent, que la seule fois que ces enfants sont sorties depuis cinq ans se<sup>a</sup> soit précisément rencontrées<sup>b</sup> au jour et à l'heure qu'on les venait voir, mais voici le<sup>c</sup> remède qu'on y a trouvé : le carrosse même de M. d'Avaugour les va quérir<sup>4</sup>, et il faudra, s'il vous plaît, ma très chère sœur<sup>d</sup>, qu'elles partent aussi tôt qu'il arrivera, c'est-à-dire à onze heures, pour être ici avant une heure, c'est pourquoi vous aurez la bonté de donner ordre qu'on ne les arrête point, elles trouveront leur dîner ici, et on les fera manger dans le carrosse en attendant, mais surtout, ma très chère sœur, vous ferez, s'il vous<sup>e</sup> plaît, si bien que cela se passe très civilement, et que les mères puissent être persuadées que nous sommes très fâchées de ce contretemps. Pour vous, ma

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Date écrite d'une autre main dans le ms. aut., et reprise dans le ms. RG. Le 25 avril est effectivement un dimanche mais aucun autre élément dans cette lettre ne permet d'affirmer avec certitude la date attribuée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit du frère de M<sup>lle</sup> de Vertus, Claude II d'Avaugour, comte de Goëllo, et sa femme, Judith Lelièvre de la Grange. Ils eurent deux fils et quatre filles (« Avaugour » dans R. Kerviler, *Repértoire général de bio-bibliographie bretonne*, Rennes, Plihon et Hervé, 1886-1908, 17 vol. in-8°).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Deux filles du deuxième mariage de Louis Charles d'Albert, second duc de Luynes, avec Anne de Rohan, étaient pensionnaires à Port-Royal des Champs. Elles en furent expulsées en 1679 lors de la reprise de la persécution (*Journal de Port-Royal*, BNF f. fr. 17779, f. 44, et Besoigne, t. II, p. 528-9). Le *Journal de Port-Royal* ne nomme que l'une d'entre elles : Charlotte-Victoire d'Albert. Il ne s'agit pas, comme s'interroge le DPR, de Françoise-Charlotte d'Albert, dite M<sup>lle</sup> de Chars, fille du premier mariage du duc de Luynes, puisqu'elle mourut en 1670 (DPR); en revanche, Charlotte-Victoire d'Albert est bien l'une des cinq filles du deuxième mariage du duc de Luynes. La deuxième fille de Luynes dont s'agit ici pourrait être Jeanne-Baptiste (1670-1736), future comtesse de Verrue lors de son mariage en 1683, ou Catherine-Angélique (1668-1746). Les dates de naissance de Jeanne-Thérèse-Pélagie (1675-1756) et de mariage en 1678 de Marie-Anne nous permettent de les exclure.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis se trouve à l'abbaye bénédictin du Val-de-Gif (actuellement Gif-sur-Yvette), à une dizaine de kilomètres de Port-Royal des Champs.

très chère sœur, cela ne vous viendra que mieux de ne demeurer pas plus longtemps absente de chez vous, où vous avez votre malade, aussi bien n'auriez-vous pas eu le temps aujourd'hui d'entretenir madame<sup>1</sup>, qui est ce que j'aurais le plus souhaité. Je vous donne le bonjour en attendant l'honneur de vous revoir plus tôt que nous n'avions espéré.

-

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> se add. marg. ASJ, ms. aut.

b précisément [rencontrée corr. dans le texte, ASJ, sur rencontrées] au ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> voici [p biffé ASJ] le ms. aut.

d sœur add. interl. ASJ, ms. aut.

e vous add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il s'agit probablement de Catherine Le Picart de Périgny, épouse de Nicolas II Le Pelletier de La Houssaye, et une amie proche de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Elle se retire souvent à l'abbaye de Notre-Dame de Gif-sur-Yvette où se trouve sa sœur, Madeleine Le Picart de Périgny, ancienne pensionnaire et novice à Port-Royal qui en fut expulsée en 1661. Pendant les dix premières années de leur correspondance, jusqu'en 1684, M<sup>me</sup> de La Houssaye s'adresse à « ma chère madame » dans ses lettres à M<sup>me</sup> de Fontpertuis (Utrecht, PR 643; Weaver, p. 96).

Lettre du 4 mai [1677¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean remercie M<sup>me</sup> de Fontpertuis d'avoir agi dans une affaire qu'elle a réussi à étouffer.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 4 mai

Nous sommes dans un malheureux temps, ma très chère sœur, et qui doit bien nous faire soupirer après l'éternité que nous attendons où nous verrons<sup>a</sup> régner la justice, au lieu qu'elle est maintenant captive pendant que l'iniquité et le crime règnent dans l'impunité. Je suis assez contente des sentiments que me témoigne la maîtresse par sa lettre<sup>2</sup>, excepté que je ne vois point qu'elle parle de réparer le tort envers ces pauvres gens, et il n'est pas juste que cela en demeure là. Je l'ai mandé\* à M. Thaumas<sup>3</sup>, appuyez, s'il vous plaît, que c'est la moindre chose et qui est tout à fait indispensable. Je vous suis très obligée, ma très chère sœur, de ce que vous avez bien voulu agir dans cette affaire qui devait être traitée sagement et vigoureusement. Je crois que vous en avez arrêté l'éclat, car je ne vois pas qu'elle se répande davantage, et on n'en sait rien ici dedans. Ces choses sont bonnes à étouffer, pourvu qu'on les châtie, et qu'on donne ordre, si on le peut, que les autres craignent.

Je me borne comme vous à ne répondre que sur ce seul sujet sans y mêler d'autre chose. Nous parlerons d'ouvrage une autre fois ; pour ce matin, je me contente de vous assurer que je suis de plus en plus toute à vous.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> où [la biffé ASJ] nous ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à l'affaire de la maîtresse nous permet de dater cette lettre de 1677.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. L'on n'en sait pas plus sur cette affaire, dont la religieuse reparlera dans sa lettre du 17 mai 1677.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Claude Thaumas.

Lettre du 7 mai [1677¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean demande à M<sup>me</sup> de Fontpertuis de ne venir au monastère avec la demoiselle qui désire voir l'abbesse que dans une semaine, puisqu'il y a entretemps une vêture, une profession et la visite du supérieur.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce vendredi 7 mai

Je ne viens que de recevoir votre billet, ma très chère sœur, et comme il se trouve quelqu'un qui part tout\* à l'heure, je réponds un seul mot, et de la part de notre mère² qui est ici présente, que l'on ne peut pas refuser à la demoiselle qui vous a parlé de la voir, si elle veut nous faire l'honneur de venir ici et que vous vouliez l'y amener, mais comme il faut pouvoir avoir le temps de l'entretenir\*, et avoir aussi de quoi le partager un peu avec vous, je crois qu'il faut attendre que nous soyons débarrassées des cérémonies, et ainsi ce ne pourrait être que d'aujourd'hui en huit jours, c'est-à-dire vendredi ou samedi de l'autre semaine³. Nous faisons la vêture lundi, la profession mercredi, jeudi M. de Saint-Benoît sera peut-être encore ici une partie du jour⁴. Voilà sur quoi je compte, et que passé cela, nous serons à nous s'il plaît à Dieu. Je vous donne le bonjour, ma très chère sœur, et je ne vous dis plus ce que je vous suis que vous ne sauriez plus ignorer.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion aux événements divers qui auront lieu au monastère nous permet de dater cette lettre de 1677

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. L'abbesse, la mère Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. C'est-à-dire, le 14 ou 15 mai 1677.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Sœur Françoise de Sainte-Darie Wallon prend l'habit de novice de chœur le lundi 10 mai, sœur Marie-Marguerite de Sainte-Lucie Pépin fait profession le mercredi 12 mai 1677, et Claude Grenet, curé de Saint-Benoît et supérieur de Port-Royal, était en visite au monastère depuis le 5 mai 1677 (*Journal de PR* 1677, PR 42, BPR, p. 318).

Lettre du 12 mai 1677, de Port-Royal des Champs à [Paris]. Angélique de Saint-Jean lui parle de la profession de la sœur Marie-Marguerite de Sainte-Lucie, considérée plus sûre que le mariage. Antoine Arnauld, en visite à Port-Royal des Champs, y restera pour rencontrer M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 12 mai 1677

Nous faisons des noces bien plus belles que les vôtres, ma très chère sœur, vous n'en disconviendrez pas¹. M<sup>me</sup> de Bosroger², qui y est venue, me faisait pitié, d'autant plus que je crains qu'elle ne s'en fasse pas assez à elle-même du partage si inégal que Dieu a fait entre deux compagnes. Il faut adorer ses jugements et nous laisser à sa conduite, car avec cela, pourvu qu'on soit à lui et qu'on le suive, il conduit à la même fin ceux qui se sont engagés dans des chemins bien différents, et c'est ce que je souhaite à celles que je plains maintenant de n'avoir pas pris le plus sûr. M. Arnauld³ vous attendra ici, et cela nous fait un grand plaisir, car on ne pourrait lui dire un seul mot s'il fallait qu'il s'en retournât après dîner. Je pense que je ne vous manderai\* rien de nos ouvrages, car ma sœur Candide⁴ perd courage d'entreprendre. La mère prieure⁵, ne pouvant achever sa lettre, nous a ordonnées de vous mander\* que l'on ne ferait rien à cet³ ouvrage présentement\*. Je me ser[s] de cette occasion, madame, pour vous assurer que je suis votre très obéissante servante.

 $<sup>^{\</sup>rm a}$  à [cet corr. JF sur cette ASJ] ouvrage ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Marie-Marguerite de Sainte-Lucie Pépin fait profession à Port-Royal des Champs le 12 mai 1677 (*DPR* et *Journal de PR* 1677, PR 42, BPR, p. 318).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Catherine-Agnès Le Maistre de Saint-Elme (dite M<sup>lle</sup> de Séricourt) s'est marié en janvier 1677 avec Augustin Thomas de Bosroger.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Antoine Arnauld.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Sœur Magdeleine de Sainte-Candide Le Cerf.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. La mère prieure est Angélique de Saint-Jean elle-même : les deux dernières phrases de la lettre, ainsi que sa suscription, sont écrites de la main d'une autre religieuse (qui fait plusieurs fautes de grammaire).

Lettre du 17 et 18 mai 1677, de Port-Royal des Champs à [Paris]. Angélique de Saint-Jean lui écrit à propos des tissus et des ouvrages en cours. Elle parle du procès d'Anne d'Avaugour, demoiselle de Goëllo, contre sa sœur, M<sup>lle</sup> de Vertus, et son frère, le comte d'Avaugour. Elle demande à sa correspondante d'intervenir pour elle dans une affaire auprès d'un ecclésiastique à Paris.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

Ce 17 mai 1677

Je crois que vous pensez à nous faire avoir de ce cordonnet à liserer le velours de l'exposition; je vous supplie, ma chère sœur, de ne nous en envoyer d'abord qu'une once, car je ne vois pas ma sœur Candide¹ bien résolue si elle se serviraª de cette canetille\* ou s'il ne serait point mieux que ce fut un cordon d'or tortillé. Il faudrait aussi savoir ce que coûtera la canetille\* ou guipure dont nous parlons; à mon sens, pourvu qu'elle soit assez couverte d'or battu, je crois qu'elle paraîtra davantage. Dites-nous-en aussi votre avis, je vous en prie, car M¹le de Vertus² le compte pour beaucoup. Mais sur son sujet, plaignez-la de ce que vous aurez peut-être occasion de lui rendre un service plus important; pour moi, je voudrais, ma très chère sœur, vous engager à faire en cela plus qu'elle ne vous demande. Imaginez-vous que mesdemoiselles ses sœurs la veulent mettre en procès sur une affaire la plus déraisonnable qui se puisse imaginer, et où elle a offert dès il y a trois ans d'en passer par tout ce qu'en voudront juger des arbitres³. Elle est plus touchée de voir que M¹le de Goëllo⁴, qui semblait vouloir penser à une plus grande affaire qui est celle de son salut, se laisse par

<sup>2</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Sœur Magdeleine de Sainte-Candide Le Cerf.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. M<sup>lle</sup> de Vertus et ses frères et sœurs avaient fait un procès contre leur mère, la comtesse de Vertus († 1670), veuve qui, à 73 ans, s'est marié avec un « jeune garçon appelle le chevalier de la Porte », qui était fortement endetté. Les enfants « obtinrent une permission du Lieutenant civil de sceller chez le Chevalier aussi bien que chez la mère ». Cependant, l'une des filles, Constance-Françoise, M<sup>lle</sup> de Clisson, « ne voulut point assister à l'inventaire des biens, et empêcha qu'on ne l'enlevât et qu'on ne l'interdît [la comtesse de Vertus]; mais elle travailla pour faire casser le mariage : ce qui fut exécuté. » Ensuite, il semble que M<sup>lle</sup> de Clisson et ses sœurs, certainement Anne, M<sup>lle</sup> de Goëllo, et peut-être Marguerite-Angélique, M<sup>lle</sup> de Champtocé (et éventuellement deux autres sœurs religieuses, qui deviendront abbesses à Nidoiseau et à Malnoue) ainsi que le comte de Goëllo, Claude II d'Avaugour, plaident contre leur frère aîné, le marquis d'Avaugour, Louis de Bretagne ; M<sup>lle</sup> de Vertus soutenait celui-ci pendant ce procès. À la date de rédaction de cette lettre-ci, Louis de Bretagne est mort († 1669), et le comte d'Avaugour est maintenant Claude II d'Avaugour. Il semblerait donc que les sœurs d'Avaugour poursuivent en justice M<sup>lle</sup> de Vertus et ce deuxième frère (voir Tallemant des Réaux, t. II, p. 214-215 pour l'histoire sur les procès entre les Avaugour; voir aussi l'article « Avaugour » dans R. Kerviler, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, Rennes, Plihon et Hervé, 1886-1908, 17 vol. in-8°)

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Anne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Goëllo, sœur cadette de M<sup>lle</sup> de Vertus.

faiblesse embarrasser dans celles-ci. En vérité, le père Morel<sup>1</sup> lui en devrait faire grande conscience\*, et c'est sur cela que je dis que vous pourriez agir pour porter ce père à y faire attention, car qu'est-ce à une personne qui a plus de bien qu'il ne lui en faut de sacrifier tout le reste de son temps<sup>b</sup>, qui lui serait si nécessaire pour s'acquitter envers Dieu, à plaider pour des intérêts peut-être bien mal fondés dont il ne réussira autre chose que la ruine entière de sa maison, sans que sa vie d'elle puisse être assez longue pour voir la fin d'un procès qui ne sera fini de bien des années, et dont par conséquent elle ne tirera aucun avantage, mais y perdra le temps, et l'occasion qu'elle aurait de dire à Dieu : dimitte sicut dimittimus<sup>2</sup>, quand il serait vrai qu'on lui dût quelque chose, ce qui est tout perdre pour une personne qui a besoin de pénitence, et qui n'a ni la force ni peut-être la ferveur d'en entreprendre de proportionnées à ce qu'elle devrait. Je ne parle pas ici seulement de l'affaire qu'elle fait à M<sup>lle</sup> de Vertus, car pour celle-là, l'éloignement que M<sup>lle</sup> de Vertus a de plaider lui fera trouver tous les moyens de la terminer bientôt, mais de leur grand procès contre M. le comte d'Avaugour<sup>3</sup> qu'ils vont<sup>c</sup> ruiner entièrement, et si ce malheur est inévitable pour lui, il serait au moins bien à souhaiter que M<sup>lle</sup> de Goëllo prit une bonne résolution de ne<sup>d</sup> s'y ruiner pas elle-même devant Dieu, qui semble lui donner envie de se sauver, et on ne peut s'empêcher de penser qu'un confesseur doit faire grande considération sur cela.

Si je me croyais, je pousserais encore plus loin mon zèle pour faire donner de bons avis à des confesseurs. L'affaire que vous savez sur laquelle je suis si mal satisfaite de la maîtresse<sup>4</sup>, qui n'a rien fait pour punir un crime que je crains qui attire sur elle le châtiment de Dieu, me tient si fort au cœur que j'avais pensé qu'on lui rendrait service de lui en faire parler par son confesseur. Le moyen que je m'étais imaginé pour cela serait, si vous vouliez prendre la peine de voir M. Quelis<sup>5</sup>, ecclésiastique anglais de la paroisse de Saint-Jean, notre ami, vous lui pourriez dire de ma part, en lui contant toute l'histoire, que, comme c'est à ma prière qu'il a bien voulu se charger de la conduite de la demoiselle de la maîtresse, je crois qu'il faut qu'il soit averti du dérèglement des gens de sa maison, parce que cette fille ayant le pouvoir qu'elle a auprès de sa maîtresse, elle devrait veiller davantage sur des domestiques, et agir plus fortement pour l'empêcher d'en souffrir de faits comme ceux-là, et qu'il pourrait lui en parler fortement, comme d'une chose qu'il<sup>e</sup> a apprise par l'éclat que ce scandale a fait sans témoigner en particulier qui sont ceux qui lui en ont parlé. Et après cela, vous<sup>f</sup> lui diriez encore que je croirais qu'il serait bien à propos qu'il en parlât au confesseur de la maîtresse pour en user\* selon sa prudence. Il me semble que celle de la charité oblige à ne pas négliger

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit d'un syntagme tiré du *Pater* (Mt 6, 12) : « remettez [...] comme nous [...] remettons »

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Claude II d'Avaugour, comte d'Avaugour.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Angélique de Saint-Jean a parlé de cette même affaire dans sa lettre du 4 mai 1677 ; l'on n'en sait pas plus.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agit de Malachy Kelly, « hibernois ». La religieuse écrit phonétiquement ce nom étranger, ne sachant pas l'écrire.

tous les moyens dont on peut s'aviser pour aider à tirer les âmes des périls où on les voit, et dont elles ne s'aperçoivent pas elle[s]-même[s]. En vérité il y en a tant, et de tant de sorte[s] dans le monde que je ne sais qui s'y sauve, ou plutôt on ne s'y sauve point car tous ceux que Dieu veut sauver, il les en sépare au moins du cœur. Vous ne sauriez trop lui rendre grâce, ma très chère sœur, de ce que vous êtes par sa miséricorde de ce nombre, seulement *tenez bien jusques à la fin ce que vous avez et qu'un autre ne prenne pas votre couronne*<sup>1</sup>. Cette parole de Jésus-Christ donne une sainte sollicitude\*, mais elle ne doit point causer de trouble et encore moins de défiance, puisqu'elle enferme la promesse de la persévérance, pourvu que l'on ne manque pas à la vigilance qu'il ordonne. Voilà toutes mes pensées que je vous ai dites bien librement, mais vous les pèserez et ne les suivrez qu'autant que vous jugerez vous-même qu'elles soient utiles. Je suis toute à vous.

18 mai 1677

Depuis cette lettre écrite, M<sup>lle</sup> de Vertus vient de recevoir un exploit de la part de mesdemoiselles ses sœurs. Vous voyez qu'elles ne perdent pas de temps, que dites-vous de ce procédé ?

\_

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> cordon [d'or corr. dans le texte, ASJ, sur tor] tortillé ms. aut.

b reste [sa vie corr. interl. biffée ASJ sur de son temps] qui ms. aut.

c qu'ils [vont corr. interl. ASJ sur font] ruiner ms. aut.

d de [se *biffé ASJ*] ne *ms. aut.* 

e chose [dont il a été averti biffé ASJ] qu'il ms. aut.

f cela [gel biffé ASJ] vous ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à Ap. 2, 10 et 3, 11.

Lettre du [18 mai 1677<sup>1</sup> ?], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean écrit à propos des tissus pour des ouvrages en cours. Elle parle aussi de la réception d'une postulante, pour laquelle les religieuses font des prières, ainsi que pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

s. d.

Je vous renvoie, ma très chère sœur, les échantillons sans rien conclure que nous n'ayons vu ceux que vous nous promettez encore, je vous envoie seulement les mesures que l'on m'a données afin que vous jugiez par la quantité et la hauteur des crépines et des franges qu'il nous faut à quoi cela pourra monter, car il se faut mesurer avant\* que s'engager, on prétend les prendre or et argent par coupons\*. M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>2</sup> aime mieux cela que tout or, et puis cela diminuera un peu du prix.

La petite crépine de l'échantillon que je vous renvoie est d'une pesanteur excessive, et n'en est pas plus belle, les marchands ne cherchent que cela.

Je vois bien qu'il nous faut presser si on veut faire quelque chose, c'est pourquoi je vous supplie d'envoyer de cette guipure dorée pour liserer comme celle dont vous travailliez à la campane\*, du pavillon violet et d'autre plus petite, environ de la grosseur du cordonnet d'argent que vous me montrâtes au parloir ; il en faudrait d'argent aussi bien que d'or de cette petite-là. Quand vous nous en enverrez deux onces de chaque façon, ce sera pour essayer sur<sup>a</sup> quelque endroit qui ne sera pas de conséquence, et puis on mandera\* à peu près tout ce qu'il en faudra faire faire pour fournir tout l'ouvrage.

Vous ne nous avez rien mandé\* de la postulante<sup>3</sup>. Je m'imagine qu'elle aura trouvé sa réception assez froide, et en vérité, il faudrait que Dieu lui donnât bien de la chaleur pour pousser cette entreprise qui est bien grande pour ses forces. Nous la recommandons à Dieu et vous, ma très chère sœur, dont la charité est toujours en action pour nous ou plutôt pour Dieu. Je le supplie qu'il vous le rende par l'augmentation de cette charité même, qui est le plus grand de ses dons.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> essayer [et *biffé ASJ*] sur *ms. aut.* 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Date écrite d'une autre main dans le ms. aut., et reprise dans le ms. RG. Aucun élément dans cette lettre ne nous permet de confirmer la date attribuée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée.

Lettre du 21 mai [1677¹], de Port-Royal des Champs à [Paris]. Angélique de Saint-Jean lui envoie des précisions sur les tissus pour les ouvrages en cours ; les sœurs ont besoin du métier qu'elle leur a emprunté.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

## Ce 21 mai

Jamais personne ne fut aussi active et aussi effective amie que vous, ma très chère sœur, vous suffisez à tout et vous ne vous importunez de rien : ayez donc la bonté d'entendre encore toutes mes pensées sur la crépine. Nous nous sommes trouvées de même goût que vous pour celle que vous avez marquée, mais à condition d'y faire quelque[s] changements :

- 1. La hauteur de la frange qu'il faudra diminuer, suivant à peu près la mesure que je vous envoyai hier ; je dis à peu près parce qu'un demi-doigt de plus n'y ferait pas mal.
  - 2. Il faudrait que la frange fut aussi déliée mais plus garnie, celle-ci est trop claire.
  - 3. Il ne faudra point diminuer de la hauteur de la tête bien qu'on diminue<sup>a</sup> la frange.
- 4. Comme l'ouvrage de la tête est en l'air sans fonds, il faut aussi remplir les vides, et qu'il n'y ait point de ces grands trous par où l'on verrait l'étoffe de dessous.
- 5. Nous voudrions que ce qu'il y a d'or dans la tête fût de même ouvrage que ce qui y est d'argent, c'est-à-dire de fil trait et non filé, car il [n'est<sup>b</sup>] point du tout beau comme il est. Pour la lisière du haut, ce n'est pas la même chose, et l'or filé y peut demeurer parce qu'étant droit, il ne se rompt pas et il a plus de lustre. Si de vous-même, vous vous avisez de quelque autre chose, disposez-en, car vous vous connaissez très bien pour la petite crépine d'en bas ; il n'importera pas qu'elle soit si forte, elle suffirait d'être comme celle-ci, et pour la tête, il faudra la faire de ce même ouvrage de filigrane proportionnément à la hauteur qu'on y pourra donner.

La frange et le mollet\* seront du même échantillon, c'est-à-dire aussi délié[s] et pas plus pesants.

La tête de l'échantillon que<sup>c</sup> voici paraît un peut trop massive pour avoir rapport aux crépines, à peine cela se plie-t-il, cette cartisane la rend trop dure, je ne sais ce qui y viendrait mieux.

Les guipures sont fort bien, tout s'emploiera, celle d'argent que je vous ai demandée doit être un peu plus déliée que la petite d'or que vous avez envoyée.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au métier nous permet de dater cette lettre de 1677.

Est-il vrai que vous avez encore le métier de ma sœur Louise<sup>1</sup> ? Nous en aurions besoin présentement\*.

 $^{\rm a}$  qu'on [diminue corr. interl.  $ASJ\,sur$  rabaisse] la ms. aut.  $^{\rm b}$  n'est sugg. JF pour compléter la phrase

1. Il y a au moins cinq sœurs Louise au monastère à cette époque ; il s'agit probablement de la sœur Louise de Sainte-Julienne Robert qui, selon ses propres paroles, «refai[t] les chausses de la communauté » (Histoire des persécutions, p. 116; DPR).

c l'échantillon [de biffé ASJ] que ms. aut.

Lettre du 24 mai 1677, de Port-Royal des Champs à Paris. Les religieuses ont reçu les guipures. Angélique de Saint-Jean lui parle au sujet des tissus pour les ouvrages en cours, et lui demande de leur envoyer un métier dès le lendemain.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

En diligence. Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 24 mai 1677

J'étais dans une grande appréhension que nos guipures n'arrivassent pas ce soir, car nos ouvrières chômaient, et voilà de quoi continuer leur travail. Il est si tard que je ne puis savoir d'elles ce qu'il leur en faudra. Je presserai demain ma sœur Candide¹ d'en faire le mémoire. Vous comprenez fort bien toutes nos mesures. Il est vrai que la petite crépine est un peu basse, on peut lui donner un demi-doigt davantage, c'est pour le bas du petit autel. La frange ne sera pas trop haute de cette mesure pour le bas des rideaux et du tapis qui se mettra sous le tabernacle. Achevez, s'il vous plaît, le marché comme il vous plaira. Je vois que cela n'excédera\* pas extrêmement. Il faudra aussi songer aux plumes, mais on se presse moins parce qu'il n'y a rien à faire qu'à les choisir.

Voilà tout ce qu'une heure indue me permet de vous dire sinon mille très humbles remerciements que je vous rends de votre cœur et de vos soins. J'aurais été bien fâchée que vous eussiez démonté le<sup>a</sup> métier, puisque cela faisait tort à votre ouvrage ; il est indifférent que ce soit celui-là ou un autre<sup>2</sup>, seulement je vous supplie de donner ordre qu'on l'apporte demain ; il y aura commodité\*, car on envoie une bête\* qui doit revenir demain au soir, et peut-être qu'ils l'oublieront chez M. Arnauld<sup>3</sup> s'il y est.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> démonté [vost biffé ASJ] le ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Sœur Magdeleine de Sainte-Candide Le Cerf.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Dans sa lettre précédente du 21 mai 1677, la religieuse demandait à sa correspondante de renvoyer le métier de la sœur Louise.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Antoine Arnauld.

Lettre du 26 mai [1677¹], de Port-Royal des Champs à [Paris]. Angélique de Saint-Jean écrit au sujet des tissus pour des ouvrages en cours. Elle lui envoie un paquet de la part de M<sup>lle</sup> de Vertus : la lettre que celle-ci adressa au père Morel fut laissée ouverte pour que M<sup>me</sup> de Fontpertuis puisse la lire.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

Ce 26 mai

Voici, ma très chère sœur, le mémoire de ma sœur Candide<sup>2</sup> de tout ce qu'elle demande encore pour son ouvrage.

Ce gros cordon de cartisane m'embarrasse un peu, je ne sais s'il réussira comme elle l'entend, car elle prétend qu'il y aura quelque fil d'archal dans la cartisane et dans la guipure qui le tiendra roulé comme de la canetille\* vide sans qu'il y ait rien dessous. Cela serait faisable de la cartisane à part et de la guipure à part, mais les deux ensemble se sépareront. Les ouvriers répondront à cela s'ils avaient quelque autre invention de composer un cordon aussi gros qui fut riche, cela donnerait une autre vue. Il y aura encore les plumes et les aigrettes à avoir. M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>3</sup> croit que les toutes blanches seraient plus belles, ayant peine à croire que l[a] couleur de feu s'accorde avec le cramoisi; si le marchand en voulait bien envoyer pour choisir, on se déterminerait mieux.

Je vous envoie un paquet de M<sup>lle</sup> de Vertus, elle a laissée ouverte la lettre du père Morel<sup>4</sup> afin que vous voyez ce qu'elle lui mande\*. Comment se fait qu'elle a trouvé M. Nicole<sup>5</sup> tout instruit de cette affaire, et qui peut lui avoir apprise? Mais entre nous, il y avait dans la réponse du père Morel un endroit que j'ai un peu de peine à bien comprendre : il semble qu'il ne s'étonne pas que des personnes fassent en justice des demandes si exorbitantes que de faire monter à cinquante-deux mille livres ce qui tout au plus haut ne monterait pas à dix mille, et il dit pour raison que, lorsqu'il s'agit de pierreries, on les fait monter où l'on veut, mais quand on sait parfaitement bien que cela est faux, est-il permis de supposer les choses vraies parce qu'on pourrait en être peut-être cru? Si des avocats sont assez peu scrupuleux pour le dire, un directeur de conscience ne pourrait, ce me semble, qu'en condamner davantage ceux qui veulent bien suivre de si damnables maximes pour

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au mémoire de la sœur Magdeleine de Sainte-Candide nous permet de dater cette lettre de 1677.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Sœur Magdeleine de Sainte-Candide Le Cerf.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Pierre Nicole.

gagner du bien en trompant des juges seulement parce qu'ils ont un prétexte de se faire croire. Mais ceci n'est que pour vous, comme vous voyez, et pour en pouvoir faire quelque bon usage si l'occasion s'en présentait, ce serait à vous à le dire avec plus de sagesse et de modération.

Lettre du 27 [mai 1677<sup>1</sup> ?], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean se dit guérie de sa fièvre.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

Ce 27

Il fallait donc qu'on vous dît cette nouvelle qui ne subsistait déjà plus quand vous l'avez apprise, car ce n'a été qu'un soupçon de fièvre quarte\* que nous avons ainsi qualifiée tout d'abord parce que cela y ressemblait, et néanmoins, il n'y a nulle suite; et depuis dimanche<sup>2</sup> je n'ai rien eu du tout, pour marque de quoi j'ai été aujourd'hui depuis matines jusqu'à complies, qui viennent d'achever, partout comme les autres, ce que je n'aurais pas le courage de faire, je vous assure, si j'avais encore de la fièvre.

Dans ce moment, voilà une personne qui s'offre de porter ce billet, je ne le ferai pas plus long, puisqu'il suffit pour vous tirer de la peine que votre bonté excessive vous cause. Je n'ose vous dire à quel point je la ressens, et combien je suis<sup>a</sup> à vous.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> suis add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Une intervention d'une autre main dans le ms. aut. date cette lettre de mai 1677, mais aucun élément dans la lettre ne nous permet de confirmer cette hypothèse.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Le dimanche 23 mai, quatre jours auparavant.

Lettre du 31 mai [1677¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Échanges sur les ouvrages en cours : les religieuses sont pressées de recevoir des tissus. Angélique de Saint-Jean lui demande si elle viendra à Port-Royal des Champs, et si elle y amènera Antoine Arnauld.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce lundi 31 mai

Nos ouvrières vont chômer, ma très chère sœur, et le temps nous presse; on attend après des étoffes, j'entends les canetilles\*, car pour les crépines\*, c'est le dernier dont on aura besoin, et il n'est pas nécessaire de les attendre pour envoyer le reste. Ma sœur Candide² redemande encore demi-once de petit bouillon d'or et une aune de beau taffetas rouge pour doubler les rideaux. Je pense que nous allons envoyer un garçon exprès pour rapporter ceci, de peur que ce ne soit faute d'occasion qu'on ne l'apporte pas. Je crois pourtant qu'on ne le fera partir que demain de bonne heure pour revenir le soir. Je me porte très bien, grâces à Dieu, ne nous direz-vous point quand vous viendrez, et si vous amènerez M. Arnauld³?

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les seuls lundi 31 mai pendant cette correspondance (de 1674 à 1684) tombent en 1677 et en 1683. L'allusion à la présence d'Antoine Arnauld en France nous permet d'exclure l'année 1683, et de confirmer donc que la lettre fut écrite en 1677.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Sœur Magdeleine de Sainte-Candide Le Cerf.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Antoine Arnauld.

Lettre du 9 juillet [1677¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean exprime son plaisir de recevoir des nouvelles de sa correspondante lors de son retour à Paris ; elle lui demande de donner plus de précisions sur une personne mentionnée dans sa lettre.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 9 juillet

C'est à moi, ma très chère sœur, que vous faites un singulier plaisir de m'apprendre bien tôt de vos nouvelles, car je sais toujours que vous avez besoin de soutenir votre esprit quand vous sortez de votre élément. Je voudrais que vous pussiez gagner sur vous de vous appliquer à reconnaître combien cette disposition est une grande grâce : vous trouveriez votre consolation dans votre peine même, et vous rendriez grâces à Dieu en disant avec le prophète : *Non fecit taliter omni nationi*<sup>2</sup>. Au moins je veux vous prévenir en cela en le remerciant de tout mon cœur de ce que je n'ai à vous consoler que d'une peine que vous êtes trop heureuse de ressentir, et que je souhaite qui vous dure dans la disposition du cœur, mais non dans l'abattement de l'esprit, autant que vous serez par obligation dans le monde, dont Dieu vous a séparée d'inclination et de sentiment.

Je vous remercie des nouvelles bonnes et mauvaises que vous mandez\*, mais vous n'en êtes pas quitte, s'il vous plaît, et je vous supplie de nous expliquer toute la belle conversation de la personne qui est de si méchante humeur. Cela est bon à savoir, et il y a des voies assez sûres pour ne rien hasarder. Je suis, ma très chère sœur, tout ce que Dieu m'a fait être pour vous.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Lettre datée de 1677 d'une autre main, ms. aut., et par Rachel Gillet dans le ms. RG. À part l'emplacement de la lettre dans le ms. aut., aucun autre élément ne nous permet de confirmer avec certitude la date attribuée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Ps 147, 9 (147, 20): « Il [Dieu] n'a point traité de la sorte toutes les [...] nations ».

Lettre du 2 août [1677<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à [Paris]. Annulation d'une visite prévue de M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Port-Royal des Champs.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 2 août

Ce n'est rien d'imprévu, ma très chère sœur, que ce qui rompt présentement\* toutes vos mesures. Saint Paul nous souhaite seulement de bien comprendre toutes les mesures en hauteur, en largeur et en longueur de la charité de Jésus-Christ<sup>2</sup>. S'il arrive que celles-là ne soient pas conformes à celles que nous avions prises, il faut reformer les nôtres sur les siennes, car nous nous égarons quand nous sortons de cette règle. Ainsi quand à présent, vous devez avoir l'esprit plus en repos que vous ne l'aviez, ma très chère sœur, puisque vous êtes plus assurée de la volonté de Dieu qui vous marque précisément où vous devez être présentement\*, puisque la nécessité est indispensable, et vous n'avez besoin que de cela, car il n'est pas permis de penser au lendemain pour en avoir de l'inquiétude<sup>3</sup>. Je plains celle que vous doit donner l'accident que vous craignez, car elle est bien juste, et nous joindrons nos prières aux vôtres pour obtenir de Dieu qu'il ne permette pas ce malheur. Je contais hier que nous ne passerions pas la semaine sans avoir l'honneur de vous voir. Dieu fait tout ce qui lui plaît, et nous n'avons qu'à nous taire et à l'adorer. Je vous donne très humblement le bonjour et n'en suis pas moins absente que présente toute à vous.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Lettre datée de 1677 d'une autre main, ms. aut., et par Rachel Gillet dans le ms. RG. À part l'emplacement de la lettre dans le ms. aut., aucun autre élément ne nous permet de confirmer avec certitude la date attribuée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à Ep 3, 18.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Mt 6, 34.

Lettre du 16 octobre [1677¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Nouvelles de la santé d'Angélique de Saint-Jean ; elle demande à M<sup>me</sup> de Fontpertuis de modérer ses sollicitudes.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 16 octobre

Je m'acquitte de ma parole, ma très chère sœur, en vous mandant\* moi-même que la fièvre tierce\* que nous nous défions\* qui dût revenir hier n'est point venue, grâces à Dieu, j'ai même eu la nuit meilleure pour le sommeil que les autres, quoiqu'avec la même chaleur\*, mais je crois qu'elle se modérerait si j'étais quelques jours de suite à bien dormir.

Pour vous, ma très chère sœur, je suis persuadée que vous [vous<sup>a</sup>] sanctifieriez tout à fait si vous pouviez modérer l'excès des sollicitudes que vous donnez à votre esprit sur bien des choses qui réussiront toujours mieux quand vous ne vous occuperez que d'une seule qui est de remercier et de louer Dieu sans cesse<sup>2</sup>, qui a déjà tant fait pour vous et qui fera tout le reste quand vous vous en reposerez sur lui.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> vous sugg. JF pour compléter la phrase

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Lettre datée de 1677 d'une autre main, ms. aut., et par Rachel Gillet dans le ms. RG. À part l'emplacement de la lettre dans le ms. aut., aucun autre élément ne nous permet de confirmer avec certitude la date attribuée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Réminiscence de 1 Th 5, 17.

Lettre du 21 octobre 1677, de Port-Royal des Champs à Fontpertuis. Nouvelles de la santé d'Angélique de Saint-Jean. Trentième anniversaire de l'unification de Port-Royal avec l'Institut du Saint-Sacrement. La religieuse demande des prières à sa correspondante.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Fontpertuis

Ce 21 octobre 1677

Je puis dire, ma très chère sœur, que j'ai de la joie de vous savoir partie parce que j'en regarde votre retour plus proche, et je le souhaite également pour votre satisfaction et pour la mienne. En l'attendant, je m'acquitte de ma dette en vous mandant\* des nouvelles de moi qui me plaisent assez, car je sens revenir mon cœur et ma vigueur qui est ce que j'appelle santé; car quand on n'aurait plus ni fièvre ni autre mal, on est malade quand on ne peut rien faire, et quand il resterait au contraire encore un peu de mal, pourvu que l'on ait de la force pour le combattre, la nature le surmonte et l'exercice le dissipe. Je ne me vante pas d'en être encore là, mais je me vois en chemin de l'espérer; peut-être qu'il me faudra encore à peu près autant de temps pour achever mon voyage de la maladie à la santé qu'à vous pour retourner du vôtre, mais vous ne vous plaindrez pas de moi, pourvu que j'avance toujours et que je ne recule point. Je ne m'en plaindrais pas moi-même comme j'ai sujet de le faire devant Dieu s'il en était ainsi de ma santé intérieure, et que je marchasse comme il est dit de ces animaux mystérieux, qu'ils allaient toujours devant eux sans se retourner en marchant<sup>1</sup>. Hélas! que j'aurais fait de chemin depuis trente ans qu'il y a que Jésus-Christ nous a fait porter la qualité et l'habit de filles du sacrement<sup>2</sup>, car c'est aujourd'hui que nous célébrons la commémoration de cette grâce, et ce doit être plutôt en gémissant qu'en me réjouissant, l'ayant portée si inutilement, ce qui est la porter indignement, car si nous n'imitons ce que nous adorons, notre adoration n'est pas véritable, et je n'ai qu'à rougir de ne voir dans mon cœur aucun des traits de l'humilité et de la charité de Jésus-Christ dans ce grand mystère. Priez pour moi, ma très chère sœur, car à quoi bon vous parler de mes misères sinon pour

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à Ez 10, 11.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Le 24 octobre 1647 (ou le 27 : la date varie, selon les sources), lors d'une cérémonie à Port-Royal de Paris, le monastère de Port-Royal et l'Institut du Saint-Sacrement furent réunis. L'Institut du Saint-Sacrement fut fondée en 1633, et la grande réformatrice de Port-Royal, la mère Angélique Arnauld, en fut la première supérieure. Quand l'Institut fut abandonné en 1638, l'adoration perpétuelle du saint sacrement fut officiellement instituée à Port-Royal de Paris. En 1647, le monastère prit le nom de Port-Royal du Saint-Sacrement, et les religieuses porteraient désormais, au lieu du scapulaire noir, un scapulaire blanc avec une croix rouge.

attirer un peu de compassion et de secours. Je me plaindrais avec justice de votre amitié si elle n'était sensible qu'à ce qui regarde la moindre partie de moi et que vous ne prissiez pas encore plus d'intérêt en ce qui m'importe bien davantage. J'ai plus de confiance dans votre charité, et je crois qu'elle a pour moi toute son étendue. Je souhaite que Dieu m'en donne une pareille pour vous, toute autre amitié serait trop humaine et fort inutile. Croyez donc que je suis, ma très chère sœur, et que je désire d'être de plus en plus toute à vous et votre très humble servante en Jésus-Christ.

Lettre du 11 novembre [1677<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Fontpertuis. Nouvelles de la santé d'Angélique de Saint-Jean. Maladie de Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, en pleine affaire de la Régale.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Fontpertuis

Ce 11 novembre

Avant que vous partiez pour votre retour<sup>2</sup>, ma très chère sœur, je veux vous avoir mandé\* moi-même que vous ne devez plus avoir aucune inquiétude sur ma santé, qui va, s'il plaît à Dieu, être fort bonne, car je n'ai plus de mal, ma toux est passée, j'ai fort bien dormi cette nuit, mes forces reviennent de jour en jour, et quoique l'hiver soit arrivé inopinément, étant conservée comme je la suis, je crois qu'il ne me retardera pas. C'est bien présumer de votre bonté que de m'appliquer à vous dire tant de détail[s] en supposant qu'il est nécessaire pour le repos de votre esprit, mais encore que vous ayez tort d'être trop bonne, j'aurais tort aussi de vous laisser le moindre sujet de peine quand je puis vous l'épargner, mais nous en avons un autre sujet bien réel et bien sensible dans la maladie de M. d'Alet<sup>3</sup>. On attend et on craint les nouvelles à tous les ordinaires\*, nous ne savons point encore celles qu'on en doit avoir reçu hier, vos desseins sont bien renversé[s], et<sup>a</sup> je ne m'explique pas davantage. Quelle conduite de Dieu sur un saint de se trouver abandonné de tout en cet état<sup>4</sup>. Je prends part à la consolation que vous avez reçue et que vous avez donnée dans votre petit voyage. Si Dieu n'entremêlait ainsi les amertumes de la vie, elle[s] seraient bien dures à supporter aux saints mêmes. Je suis à vous, ma très chère sœur, de tout mon cœur, et au-delà de ce que j'en puis dire.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> et add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la maladie de l'évêque d'Alet nous permet de dater cette lettre de 1677.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Son retour à Paris de sa résidence à Fontpertuis.

<sup>3</sup>. Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, tomba gravement malade le 15 octobre 1677.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion à l'affaire de la Régale qui touchait le diocèse d'Alet. Pavillon s'opposa à la déclaration du roi de 1673 que « son droit de Régale concerne toutes les provinces de France » (DPR). L'évêque venait d'adresser des lettres de protestation au pape Innocent XI (le 30 juillet 1677) et au roi (le 25 octobre 1677).

Lettre [de la fin du mois de novembre ou du début du mois de décembre 1677<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean envoie quelque chose à M<sup>me</sup> de Fontpertuis pour la consoler de la mort prévue de Nicolas Pavillon, évêque d'Alet.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

s. d.a

Je vous envoie ceci, ma très chère sœur, pour vous être une petite consolation dans la douleur d'une grande perte qui nous est inévitable si elle n'est déjà arrivée<sup>2</sup>. On me presse si extrêmement que je ne vous dirai rien davantage. Ma santé va bien, Dieu merci. Je vous souhaite bientôt en lieu de vous pouvoir entretenir\* de plus près<sup>3</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Pour M. Hermant, docteur de Sorbonne, à Beauvais suscription biffée ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la perte inévitable de l'évêque d'Alet nous permet de dater cette lettre de la fin du mois de novembre ou du début du mois de décembre 1677.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, mourut le 8 décembre 1677.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. La religieuse souhaite le retour de sa correspondante de Fontpertuis à Paris.

Lettre du 19 décembre 1677, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean parle de la consolation de l'avènement de Jésus-Christ. Elle lui donne des nouvelles de sa santé, et la remercie pour son aide dans les affaires de M<sup>lle</sup> de Vertus.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris À mademoiselle U<sup>a</sup>

Ce 19 décembre 1677

Je sentais bien, ma très chère sœur, que le temps s'éloignait, quoique je<sup>b</sup> ne susse pas si bien que vous le compte des jours, mais je n'osais sans quelque occasion me procurer la satisfaction de vous écrire dans ce temps-ci<sup>1</sup>, à moins qu'il y eût ou de la nécessité ou de l'utilité. Votre lettre met les choses en état que je puis croire que la charité m'impose ces deux raisons d'obligation, et qu'il y a de la nécessité de vous ôter ce sujet de peine, et peutêtre de l'utilité de nous animer ensemble à entrer dans la confiance et la joie que nous doit causer la grâce du grand mystère que nous allons célébrer. L'Église dira bientôt dans le martyrologe de Noël que le motif de Jésus-Christ en venant au monde a été de consacrer tout le monde par son saint avènement, c'est un sujet de consolation, et qui nous doit rendre supportable quelque séparation et quelque exil que ce soit, puisqu'en quelque lieu que nous vivions, il appartient à Jésus-Christ, et Jésus-Christ est présent pour ceux qui l'aiment et qui le cherchent, et son nom seul d'Emmanuel doit dissiper toute sorte d'ennui. Je vous laisse le considérer car on me presse de finir, mais ce ne sera pas sans continuer à vous remercier de toute l'application et les peines que vous avez prises pour les affaires de M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>2</sup>, elle en a tant de ressentiment\* qu'elle m'impose une vraie obligation de l'aider à vous en remercier. Je ne vous dis rien de ma santé, elle est bonne, Dieu merci, et en état de vous ôter toute sorte d'inquiétude. Je souhaite d'apprendre que la vôtre soit aussi bonne que je la souhaite. Souffrez-moi, s'il vous plaît, que je prenne la liberté de saluer ici mademoiselle votre sœur<sup>3</sup>, je n'ai l'honneur de la connaître que depuis peu, mais j'en sais assez pour l'estimer toujours et pour être toute ma vie sa très humble servante.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'avent, période de préparation pour la fête de Noël.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agit probablement de Marie-Madeleine Crespin du Vivier, dite M<sup>lle</sup> Crespin, dont la religieuse reparle dans sa lettre du 7 janvier 1678. Il pourrait aussi s'agir de l'une des deux autres sœurs de sa

<sup>a</sup> Deux suscriptions d'ASJ ; deuxième à l'envers, ms. aut. <sup>b</sup> je add. interl. ASJ, ms. aut.

Lettre du 29 décembre 1677, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui dit de remercier Dieu de la grâce qu'il lui a accordée dans une partie de ses affaires, et elle parle de la situation d'une cure vacante de la duchesse de Longueville.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 29 décembre 1677

C'est un effet de votre bonté ordinaire, ma très chère sœur, que vous ayez pris la peine de me mander\* bien tôt le succès de votre voyage; que j'avais impatience de savoir sur tout ce qui regardait votre disposition personnelle, car j'ai nécessairement de la peine quand vous en souffrez, mais je trouvais qu'il y avait de si grands remèdes pour guérir celle que vous ressentiez dans cette occasion que j'étais dans quelque impatience de ce que vous ne les appliquiez pas assez tôt par une vive foi sur votre mal qui ne méritait pas même ce nom, n'étant causé que par un très grand bien, et que vous devez regarder comme une grâce singulière que Dieu a accordée à vos prières et à votre charité, et dont par conséquent vous êtes obligée de vous réjouir et de lui rendre grâces. J'espère que vous aurez occasion de le faire bientôt pour un autre sujet, car il paraît que Dieu prend un grand soin de vos affaires. Avant\* que de recevoir votre lettre, j'avais appris que M<sup>me</sup> de Longueville voulait donner une de ses cures qui vaque à la personne de qui vous me parlez<sup>1</sup>. C'est un grand bien parce qu'il en est digne et qu'il remplira cette place utilement pour l'Église. Elle lui est plus proportionnée que celle où il n'est<sup>b</sup>. Il restera de trouver un<sup>c</sup> autre à la remplir qui ait bien toutes les qualités nécessaires. Je ne sais quelles mesures vous prenez pour vous informer de celui dont M. Feydeau vous a parlé<sup>2</sup>, cela fait que je n'ose y faire d'avances, car je pourrais bien en demander des nouvelles à quelque[s] personnes, mais j'attends de vos nouvelles, vous<sup>d</sup> pourriez avoir pris d'autres mesures. Ce qui est arrivé, et les promesses que l'on vous<sup>e</sup> a faites ne vous doivent point faire changer; je sais d'autres choses qui concluent tout à fait à s'en tenir à ce qu'on avait résolu, et puis vous voyez que cela se fait en la meilleure manière

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il s'agit de Nicolas Eustace, le précepteur du fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Louis. Il fut ordonné prêtre en 1677 et n'était donc plus en mesure de continuer dans son poste de précepteur. Il accepte le poste de curé de Fresne-en-Vexin dans le diocèse de Rouen que lui proposa la duchesse de Longueville (Besoigne, t. V, p. 123).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Matthieu Feydeau, qui, selon la lettre du 2 mars 1678, aurait parlé à M<sup>me</sup> de Fontpertuis de la possibilité d'embaucher Léonor Foy de Saint-Hilaire comme précepteur. Celui-ci sera nommé à ce poste en mars 1677, après plusieurs mois de délibération.

du monde. Mais ignorez, je vous supplie, ce que je vous en dis, car M<sup>me</sup> de Longueville veut vous en parler la première, ne voulant pas y faire la première démarche sans votre agrément, car elle observe toutes les règles de la justice. Je suis à vous, ma très chère sœur, vous savez à quel point, il est superflu de le dire.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> l'Église [Elle corr. interl. ASJ sur qui] lui ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> l'Eglise [Elle corr. interl. ASJ sur qui] lui ms. aut.

<sup>b</sup> il [n' biffé ASJ] est ms. aut.

<sup>c</sup> trouver [un corr. dans le texte, ASJ, sur une] autre ms. aut.

<sup>d</sup> nouvelles [car biffé ASJ] vous ms. aut.

<sup>e</sup> vous add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>f</sup> première [lettres biffées ASJ] ne ms. aut.

Lettre du 7 janvier 1678, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean souhaite à M<sup>me</sup> de Fontpertuis des vœux de nouvel an, et lui parle des marques de la Providence de Dieu sur sa vie, de la retraite de la sœur de sa correspondante, et d'une visite proposée à Port-Royal des Champs.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 7 janvier 1678

Je ne sais que vous dire, ma très chère sœur, pour répondre à vos bontés. Je sais bien que si je pouvais être à vous davantage, je vous le promettrais de tout mon cœur au commencement de cette nouvelle année, mais qui a tout donné n'a plus rien, et je ne puis rien faire que de souhaiter que Dieu me donne plus de charité, parce qu'il en est la source inépuisable, afin que je vous aime plus parfaitement et plus utilement. Je le supplie aussi de tout mon cœur de vous augmenter ses grâces afin que vous courriez dans la voie de ses commandements, à mesure que la confiance et l'amour auront étendu votre cœur¹ que la crainte tient souvent trop resserré. Les effets continuels que vous voyez du soin que Dieu prend de vous devraient, ce me semble, ma très chère sœur, vous en convaincre fortement et vous porter à le<sup>a</sup> prévenir par votre foi, au lieu que vous vous êtes toujours laissé prévenir par sa puissance, qui a fait tout ce qui vous paraissait impossible, et vous a mise en état qu'il est juste que vous attendiez avec fermeté, et que vous espériez quasi avec certitude, qu'il achèvera en vous l'ouvrage qu'il y a commencé, puisque ce qui reste n'est pas plus difficile que ce qu'il a déjà fait, l'un et l'autre ne dépendant que de sa bonne volonté dont il vous a donné tant de marques. J'ai aussi une joie sensible de ce que le dessein de mademoiselle votre sœur réussit si bien, et qu'elle a trouvé le repos qu'elle cherchait dans sa retraite<sup>2</sup>. Vous ne me refuserez pas, ma très chère sœur, de lui témoigner, lorsque vous la verrez, la part que j'y prends, et que je la regarde où elle est d'aussi près que si elle était dans notre voisinage, puisqu'en y allant, elle a fait les même[s] pas pour s'approcher de Dieu.

Je m'attends que vous prenez des mesures pour faire bientôt le petit voyage que vous vous êtes encore proposé<sup>3</sup>. Je serais bien aise de savoir à peu près quand ce pourra être, et je

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à Ps. 118, 32 (119, 32).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit probablement de Marie-Madeleine Crespin du Vivier, dite M<sup>lle</sup> Crespin, qui se retirera au couvent des Cordelières en 1682. Elle contemple peut-être déjà donc une vie de retraite (Weaver, p. 119).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Voyage à Port-Royal des Champs.

voudrais vous supplier de ménager une place pour remmener une<sup>b</sup> personne quand vous retournerez. Je vous souhaite, ma très chère sœur, une heureuse année et toute employée à mériter une éternité de bonheur.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> le *add. interl. ASJ, ms. aut.* <sup>b</sup> ramener [quelqu'un *biffé ASJ*] une *ms. aut.* 

Lettre du 9 janvier [1678¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui demande de ne pas venir à Port-Royal des Champs avant que les affaires de M<sup>lle</sup> de Vertus ne soient conclues. Deux accès de fièvre d'Angélique de Saint-Jean.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 9 janvier

Je vous demandais hier, ma très chère sœur, quand vous faisiez état\* de venir, et aujourd'hui, c'est pour vous supplier de ne pas partir que l'on n'ait conclu ce qui regarde la requête de M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>2</sup>, qui a mis toute sa confiance en vos soins ; elle croit que cela ne peut aller qu'à très peu de jours. Au reste, il ne vous faut rien celer mais aussi vous me devez croire, voici deux petits accès de fièvre qui m'ont repris sans aucun accident qu'une fièvre assez douce et un frisson qui n'est point grand mais assez long, parce que je ne me suis point couchée et que je ne le voulais pas reconnaître ; demain, j'observerai mieux le troisième et j'espère qu'il sera moindre quand je n'aurai pas dîné comme les autres jours trois heures auparavant. Peut-être que cette petite fièvre achèvera de consommer l'humeur qui m'a toujours causé ou fluxions ou autre chose depuis que j'ai été malade. Toujours, certainement, puisque c'est Dieu<sup>a</sup> qui l'envoie, elle accomplira sa volonté, et il ne nous [est<sup>b</sup>] ni permis ni avantageux de désirer autre chose.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> c'est [celle biffé ASJ] Dieu ms. aut.

b est sugg. JF pour compléter la phrase

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au voyage prochain de M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Port-Royal des Champs nous permet de dater cette lettre de 1678.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

Lettre du 15 février 1678, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle du voyage de sa correspondante, de la visite d'Antoine Arnauld au monastère, reportée, et des nouvelles de sa propre santé.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 15 février 1678

Je savais déjà que Dieu avait conduit heureusement votre voyage, il vous rendra toutes les charités que vous faites de si bon cœur. Nous n'avons rien appris de la personne que vous n'avez pas trouvée. Puisque vous voulez bien prendre la peine d'y retourner, on verra si on n'en apprendra rien une seconde fois, et l'on a encore quelque autre vue dont on tâchera de s'assurer.

Nous nous imaginions devoir voir aujourd'hui M. Arnauld<sup>1</sup>, l'occasion était belle mais il mande\* que ce ne sera que pour la semaine qui vient.

Ma santé continue, grâces à Dieu; si ce temps si doux continue, il contribuera à me redonner des forces, car je vas\* prendre l'air au jardin, c'est-à-dire j'y ai été une fois et je pourrai continuer s'il fait beau, parce que cela fortifie, je le serais<sup>a</sup> plus tôt si j'étais tout à fait hors des remèdes, mais il faut encore prendre demain médecine pour obéir, et c'est ce qui fait que j'écris ce mot ce soir tout à la hâte, parce que je ne le pourrai faire demain que l'on part de bonne heure. Je vous donne donc le bonsoir, ma très chère sœur, et suis plus à vous que je ne vous le pourrais dire quand j'aurais plus de temps à vous entretenir\*, et qu'il ne faudrait pas finir tout court comme on m'en presse.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> je [le serais corr. dans le texte, ASJ, sur la ferais] plus tôt ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Antoine Arnauld.

Lettre du 21 février 1678, de Port-Royal des Champs à Paris. Visite au monastère de Léonor Foy de Saint-Hilaire, candidat au poste de précepteur du fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Nouvelles de la santé d'Angélique de Saint-Jean ; demande de prières.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 21 février 1678

Voilà la plus grande Providence du monde, ma très chère sœur, que je reçoive ce soir par votre billet la réponse de tout ce que je voulais vous demander. Car M. Foy¹ est arrivé ici aujourd'hui, et il demandait à me parler, ce que j'ai remis à demain tout exprès de peur d'engager quelque chose sans prendre vos ordres, et sans savoir s'il était temps de s'expliquer à lui. Mais je l'entretiendrai\* demain, et je crois qu'il sera en état de vous aller trouver tout\* à l'heure. Vous voyez encore une fois que Dieu prend soin de tout ce qui vous regarde. Ne soyez donc, ma très chère sœur, en inquiétude de rien², non pas même de votre *Unam petii a Domino*<sup>a3</sup>, il vous le donnera en son temps si ce<sup>b</sup> que vous demandez vous est utile, et en attendant, votre désir vous tiendra lieu de mérite, et vous n'en perdrez pas la récompense.

Je continue d'être bien et de me fortifier, et je me passe bien, même à la promenade, de l'honneur que vous me voudriez faire, mon bâton me suffit de reste et bientôt je lui donnerai congé.

Je me promets autant de part dans vos prières pendant ce saint temps où nous allons entrer<sup>4</sup> que vous en aurez, s'il plaît à Dieu dans toutes les miennes, toutes misérables qu'elles sont.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Domino corr. dans le texte, ASJ, sur Domine ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> si [ce corr. dans le texte, ASJ, sur cela] que ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Léonor Foy de Saint-Hilaire, qui remplacera Nicolas Eustace comme précepteur du fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Louis. Foy de Saint-Hilaire fut confirmé dans son nouveau poste en mars 1678.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Réminiscence de Mt 6, 34.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Ps 26, 7 (27, 4): « J'ai demandé au Seigneur une seule chose ».

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Le carême commence le mercredi 23 février 1678.

Lettre du 22 février 1678, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean trouve que Léonor Foy de Saint-Hilaire est apte à prendre le poste de précepteur du fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis ; elle donne des nouvelles des affaires de M<sup>lle</sup> de Vertus.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 22 février 78

Je viens, ma très chère sœur, de parler à M. Foy<sup>1</sup>, il est très content de toutes les conditions que vous lui demandez, et comme il paraît être dans une solide piété, lui-même se les imposerait ou les choisirait dans cet emploi quand on ne les lui demanderait pas. Car il m'a dit qu'il regardait cet emploi comme un bénéfice à charge d'âmes et qu'ainsi il s'y tient obligé à tout l'assujettissement que demande une telle charge. Et pour la solitude de ce paysci, elle ne peut pas lui faire peur, s'étant réduit depuis longtemps à celle de son cabinet pour éviter les conversations inutiles et souvent nuisibles que l'on a avec le monde ; voilà, ce me semble, ce que vous pouviez désirer de ce côté-là. Pour les études, M. Arnauld<sup>2</sup> en jugera, et il me semble que l'ayant déjà connu chez M<sup>me</sup> de Bélisy, il en était content<sup>3</sup>. Il m'a dit qu'il est tout libre, et en état d'entrer auprès de monsieur votre fils dès qu'il vous plaira. Ainsi tout est à souhait. Il part pour Paris, c'est à lui que je donne ce billet qu'il vous rendra lui-même.

Je vois M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>4</sup> inquiétée sur ses affaires du côté de la conscience. La manière dont M. Le Nain<sup>5</sup> lui en écrit m'en donnerait aussi de la peine. Je vous supplie de me mander\* à moi librement ce que l'on en pense, car il est constant qu'elle est disposée à faire tout ce que l'on lui conseillera, et elle ne demanderait qu'un bon avis pour le suivre. Mais personne, ce me semble, ne se porte à le lui donner. Je suis, ma très chère sœur, entièrement à vous.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Léonor Foy de Saint-Hilaire, qui sera nommé le précepteur du fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Louis en mars 1678.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Antoine Arnauld.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Léonor Foy de Saint-Hilaire fut le précepteur du petit-fils de Catherine Angran de Bélisy, Guillaume II Thiersault, qui mourut en juin 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il s'agit probablement du Solitaire, Sébastien Le Nain de Tillemont, bien qu'il y ait plusieurs des frères Le Nain liés à Port-Royal à cette époque.

Lettre du 2 mars [1678¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Affaires de M<sup>lle</sup> de Vertus. Doutes sur l'aptitude de Léonor Foy de Saint-Hilaire à prendre le poste de précepteur du fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Prières pour cette affaire et pour la sœur de la destinataire, Marie-Valentine Sachot, enceinte.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

## Ce 2 mars

Vous pouvez conter, ma très chère sœur, que M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>2</sup> a la plus parfaite confiance en vous qu'elle pourrait avoir dans la personne du monde la plus engagée dans ses intérêts. Elle n'a pas hésité un moment à prendre sa résolution depuis qu'elle eut vu ce que vous mandiez\*, bien que ces sentiments fussent fort opposés auparavant, et elle a été inébranlable sur cela depuis, car je l'ai tentée à dessein. Mais elle n'a pas mis en doute un moment qu'elle ne dut faire ce qu'elle a fait dans la circonstance de la disposition où vous voyiez les esprits. La suite que vous lui mandez\* justifie encore votre avis, et en promet une bonne issue. Elle vient de me faire voir votre lettre et le petit reproche que vous y faites de ne rien recevoir de moi sur le sujet d'un nouveau précepteur dont vous avez besoin<sup>3</sup>. J'en ai parlé avec M. Arnauld<sup>4</sup>, et<sup>a</sup> j'ai appris de lui que l'on était en doute si on arrêterait M. Foy<sup>5</sup>. Les raisons qu'il me dit qui avaient fait douter ne sont pas, ce me semble, si grand-chose. Elles sont éloignées, et sa conduite présente ne témoigne point qu'il ait de l'ambition pour se pousser dans le monde, ni ne conclut pas qu'il soit mélancolique pour aimer son cabinet, puisqu'il le fait par principe de piété. Mais pour moi, qui ne le connais en façon quelconque et qui n'ai point ouï parler de lui jusques à ce que vous me dites que M. Feydeau<sup>6</sup> vous le destinait, je suis sur cela sans aucun avis, car je ne pourrais sur quelle connaissance le fonder. Mais je prie Dieu de tout mon cœur de vous choisir lui-même une personne selon son cœur<sup>7</sup>. Nous allons nous mettre en prières pour cela et madame votre sœur<sup>8</sup>; je vous plains autant qu'elle, car je m'assure que vous n'avez pas moins d'appréhension. On part, et je finis tout court, sans avoir besoin de vous dire que je suis plus à vous qu'à moi-même.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Arnauld, [et corr. interl. ASJ sur mais] j'ai ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la nomination éventuelle de Léonor Foy de Saint-Hilaire comme précepteur pour le fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis nous permet de dater cette lettre de 1678.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Nicolas Eustace, précepteur depuis 1675 du fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Louis, fut ordonné prêtre à Paris en 1677, et ne pouvait plus accomplir ses devoirs de précepteur.

<sup>4.</sup> Antoine Arnauld.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Léonor Foy de Saint-Hilaire fut finalement choisi pour ce poste de précepteur en mars 1678.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Matthieu Feydeau.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Syntagme biblique, qui pourrait renvoyer, parmi d'autres, à Ac 13, 22.

<sup>8.</sup> Marie-Valentine Sachot, enceinte, qui accouchera le 8 mars d'une petite fille.

Lettre du 4 mars 1678, de Port-Royal des Champs à Paris. Le retard d'un billet de M<sup>me</sup> de Fontpertuis à propos de sa recherche d'un nouveau précepteur pour son fils. La religieuse raconte à sa correspondante le refus de Léonor Foy de Saint-Hilaire de travailler à Saint-Germain-en-Laye, ainsi que l'idée de M<sup>lle</sup> de Vertus de faire une période d'essai pour ce poste de précepteur.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis<sup>a</sup>

Ce 4 mars 1678

Je n'ai compris que d'hier au soir, ma très chère sœur, la raison qui vous avait fait être en peine de n'entendre point de mes nouvelles sur l'embarras où vous étiez pour un nouveau précepteur<sup>1</sup>, car on me rendit hier seulement le billet que vous m'en écriviez du 24 février, et ainsi je n'en avais rien su jusques à ce que M. Arnauld<sup>2</sup> m'en dit lundi. J'ai appris depuis cela une chose que vous pouvez peut-être déjà savoir, mais quelquefois cela sert à en éclaircir d'autres, qui est que depuis peu, M. Colbert<sup>3</sup> lui avait voulu donner de l'emploi et le faire venir à Saint-Germain<sup>4</sup> pour travailler à l'histoire, mais il dit à sa sœur<sup>5</sup> qu'ayant su votre pensée pour lui, il avait préféré sans comparaison cette occupation qui ne le tirera point de la retraite à des engagements du monde, qui ne sont point sans péril. Voyez, s'il vous plaît, si ceci n'a point quelque rapport avec ce que l'on disait de lui de ses entrées auprès de M. Colbert, car apparemment cela est venu par son frère aîné, qui est homme de grande intrigue et qui donnait se dit-on des avis, mais celui-ci ne paraît nullement de son humeur, et son inclination pour la retraite en est une marque, car on ne fait guère d'affaires pour ce monde quand on a sa conversation avec les morts et qu'on fuit celle des vivants, comme il m'a dit qu'il fait. M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>6</sup> faisait hier un souhait à cette occasion qui serait bien raisonnable, qui est que ce fut la coutume de faire un essai dans toutes ces choses-là, et qu'ainsi on prit un terme de quelques mois pour se connaître les uns et les autres dans des

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis est à la recherche d'un précepteur pour son fils, Louis, puisque celui qui était dans ce poste, Nicolas Eustace, fut ordonné prêtre à Paris en 1677 et n'était plus disponible ; ce sera Léonor Foy de Saint-Hilaire qui le remplacera en mars 1678.

Antoine Arnauld.
 Jean-Baptiste Colbert.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Saint-Germain-en-Laye, l'une des résidences de la Cour.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Nous n'avons pu identifier ni la sœur ni le frère aîné de Léonor Foy de Saint-Hilaire.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

emplois pareils, sans s'y engager qu'après avoir vu si on y sera content de part et d'autre, et sans se mécontenter si cela ne réussissait pas. Mais les choses n'en sont pas là, et nous ne les y saurions mettre que jusqu'à un certain point. Je vous demande, s'il vous plaît, des nouvelles de cette affaire que nous recommandons à Dieu.

<sup>a</sup> Deuxième suscription écrite à l'envers d'une autre main, ms. aut.

Lettre du [9 mars 1678<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean raconte l'avis de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy sur les capacités de Léonor Foy de Saint-Hilaire.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 309)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

## Ce mercredi

Je viens de parler à M. de Sacy², et insensiblement le discours m'a engagée plus loin, et tout le temps s'y est passé en sorte que l'on vient de me dire que l'on part. C'est pourquoi, ma très chère sœur, je ne puis vous dire que sa réponse bien à la hâte, qui est qu'il n'avait douté de la personne dont il est question³ que sur ce qu'il lui semblait que les autres en parlaient douteusement et comme si on eut craint son humeur, car il ne le connaît point ; que cependant il a vu que quelques personnes qui étaient de ce sentiment ne se fondaient pas sur la connaissance qu'ils avaient de lui mais de son frère⁴, et ce n'est nullement une conséquence que tous les frères se ressemblent ; il fait de plus grand fonds sur le sentiment de M. Baillet⁵, et ainsi il m'a dit de vous mander\* qu'il revient tout à fait à celui de M. Arnauld⁶ ; et qu'il est toujours porté à préférer des personnes que l'on connaît de longtemps quand même on y connaîtrait quelques petits défauts à d'autres dont on promet beaucoup mais que l'on connaît peu ou depuis peu de temps. Ainsi, ma très chère sœur, votre inquiétude doit finir, puisqu'il n'y avait que la division des sentiments qui la causait, et nous allons prier Dieu qu'il bénisse ce choix, où vous avez agi avec toute la sagesse et le conseil que vous pouviez prendre. Je suis toute à vous.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Le sujet de cette lettre, la recherche d'un précepteur pour le fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, ainsi que le détail du jour de sa rédaction, nous permettent de la dater du mercredi 9 mars 1678.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy. Voir ses lettres à M<sup>me</sup> de Fontpertuis à ce sujet (n° 190 et 191 dans *Choix de lettres inédites de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy (1650-1683)*, éd. Delassault, Paris, Nizet, 1959, p. 344-346. F.-E. Weaver précise que 25 des lettres adressées, selon l'édition de Delassault, à M<sup>me</sup> de Théméricourt, sont en réalité adressées à M<sup>me</sup> de Fontpertuis [Weaver, p. 108]).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Léonor Foy de Saint-Hilaire fut nommé le précepteur du fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Louis, en mars 1678.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Personne non identifiée : selon la lettre de la religieuse du 4 mars 1678, c'est un « homme de grande intrigue ».

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Adrien Baillet.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Antoine Arnauld.

Lettre du 9 mars 1678, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean exprime sa joie, ainsi que celle des religieuses et pensionnaires du monastère, à l'occasion de la naissance et du baptême d'une nièce de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Elle lui parle du choix définitif d'un précepteur pour son fils.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Ce 9 mars 1678

Je reçois dans ce moment votre billet, et après avoir remercié Dieu moi seule, car je n'ai encore vu personne à qui j'aie pu dire la bonne nouvelle que vous me faites la grâce de m'apprendre, je me hâte de vous témoigner ma joie de vous voir échappée aussi heureusement que madame votre sœur d'un péril que votre amitié vous faisait appréhender autant qu'à elle, puisque vous avez mis cet enfant dans le sein de Jésus-Christ et de son Église, et qu'il n'y a plus rien à craindre pour cette nouvelle chrétienne de longtemps d'ici, sa délicatesse ne la pouvant menacer de rien, puisqu'elle aura assez vécu si elle peut arriver à une vie éternelle en mourant bientôt<sup>1</sup>. La mère n'est pas si fort en assurance et a plus besoin de la continuation des prières dont elle a ressenti un si grand secours, mais l'action de grâces que l'on rend à Dieu est déjà une partie de cette prière qui l'engage à nous continuer les grâces qu'il nous a déjà accordées quand nous lui en témoignons beaucoup de reconnaissance. Ainsi, ma très chère sœur, je m'en vas\* procurer de tout mon pouvoir que l'on le remercie bien avec vous, et sans promettre de dragées à nos enfants, je vous réponds que l'amitié qu'elles ont toutes pour vous les portera a le faire de toute leur affection. Je sens que j'aime déjà cette petite élue de Dieu, car l'Église lui a donné ce nom en la baptisant, et vous ne m'en dites point d'autre<sup>c</sup>; et il me semble qu'elle est votre petite<sup>d</sup> fille, puisque madame sa mère est comme votre enfant. Je me persuade aussi que vous n'en serez guère moins chargée, dont je l'estime plus heureuse, et enfin je me promets fort qu'elle réussira bien étant le fruit de tant de prières. Je viens d'envoyer votre billet à M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>2</sup>, et je réserve à fermer ce billet que je puisse vous dire la part qu'elle<sup>e</sup>, et toutes les personnes qui vous honorent, prendront à votre joie. Je le reprends, et vous assure que vous ne serez pas seule à remercier Dieu, ç'a été une joie commune ici d'apprendre que vous étiez hors de peine sur un sujet qui vous en avait tant donné. Nos petites filles<sup>3</sup> sont ravies que vous ayez

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Le 8 mars 1678, la plus jeune sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Marie-Valentine Sachot, mit au monde une fille, Valentine-Marguerite Sachot. Elle fut baptisée le même jour à l'église Saint-André-des-Arts à Paris (Weaver, p. 109).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Les pensionnaires de Port-Royal.

une petite fille, parce qu'elles l'aimeront davantage, et la pourront voir de plus près quand elle sera notre voisine. Le temps ne vous doit plus ennuyer, car vous le voyez trop proche, et toutes choses grâces à Dieu semblent s'y disposer de jour en jour. De la manière que j'en ai entendu parler à mon frère de Luzancy<sup>1</sup>, je crois que vous avez à présent un précepteur arrêté<sup>2</sup>, puisque tous les avis étaient réunis, et j'espère que tout cela ira bien, car il a paru que Dieu s'en est mêlé. Je le supplie qu'il comble vos souhaits et vous fasse être de plus en plus toute à lui.

a 1

a le add. interl. ASJ, ms. aut.

b élue de [de répétition du mot due au tournement de page, ASJ] Dieu ms. aut.

c point [celui biffé ASJ] d'autre ms. aut.

d petite add. interl. ASJ, ms. aut.

e qu' [elle corr. dans le texte, ASJ, sur elles] et ms. aut.

f honorent [prendront corr. dans le texte, ASJ, sur pren[...]t] à ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Charles-Henry Arnauld de Luzancy.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Léonor Foy de Saint-Hilaire, nommé précepteur du fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Louis, en mars 1678.

Lettre de [1678<sup>1</sup> ?], de Port-Royal des Champs au Moutier. Angélique de Saint-Jean lui demande des nouvelles de son fils, qui eut un accident, ainsi que des siennes.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier<sup>2</sup>

s. d.

J'apprends avec une grande inquiétude, ma très chère sœur, l'accident de monsieur votre fîls<sup>3</sup>; je n'en sais ni le particulier ni la conséquence. Je vous supplie, ma très chère sœur, d'avoir la bonté de nous en mander\* des nouvelles, et des vôtres; je crains autant la commotion de votre cœur que celle qui pourrait être à la tête du petit malade, car il en sera peut-être plus tôt guéri que vous.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Lettre datée de 1678 d'une autre main, ms. aut., et par Rachel Gillet dans le ms. RG. À part l'emplacement du ms. aut. (entre celles datées du 9 mars du 1<sup>er</sup> avril 1678), aucun autre élément ne nous permet de dater cette lettre de 1678.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Cette lettre est la première adressée au Moutier, la résidence de M<sup>me</sup> de Fontpertuis au village de Germainville (aujourd'hui Saint-Lambert-des-Bois) à quelques kilomètres de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Louis Angran de Fontpertuis.

Lettre du 1er avril 1678, de Port-Royal des Champs à Paris. Nouvelles de la santé d'Angélique de Saint-Jean.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Ce 1<sup>[er]</sup> avril 1678<sup>a</sup>

De peur que vous ne soyez pas encore assez persuadée, ma très chère sœur, que je suis, par la grâce<sup>b</sup> de Dieu, tout à fait guérie aujourd'hui, je veux vous en assurer moi-même, en vous suppliant d'en rendre grâces à Dieu pour moi, et d'être assurée que je vas\* être plus que jamais toute à vous.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Date placée à la fin de la lettre, ms. aut. <sup>b</sup> la [grâce corr. JF sur grâces ASJ] de ms. aut.

Lettre d'[avant le 25 juillet 1678<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean lui demande de différer sa visite au monastère, et la remercie de son cadeau.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

s. d.

Si la nourrice m'eut donné le billet en entrant, j'aurais pu, ma très chère sœur, m'étendre un peu davantage, mais comme il est heure de lui<sup>a</sup> ouvrir la porte, je vous dirai seulement que vous ferez bien, ce me semble, de différer à lundi, jour de saint Jacques<sup>2</sup>, et si vous venez ici demain à vêpres, je pourrais avoir l'honneur de vous voir un peu. J'attends cela pour vous en dire davantage, et combien je suis à vous et votre très humble servante. Votre présent est trop joli, je vous en rends très humble[s] grâces.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> de [la *biffé ASJ*] lui *ms. aut.* 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Ce fragment de lettre est placé avec la lettre du 11 août 1678; d'ailleurs, il n'est pas clair à quelle lettre appartient la suscription. L'allusion au « lundi, jour de saint Jacques » nous permet de le dater d'avant le 25 juillet 1678, puisque la seule fête de saint Jacques qui tombe le lundi pendant la durée de la correspondance des deux amies est en 1678. Rachel Gillet donne la date du samedi, 23 juillet 1679 dans le ms. RG.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La fête de saint Jacques tombe le 25 juillet.

Lettre du 11 août 1678, de Port-Royal des Champs à Paris. Projet de pèlerinage par M<sup>me</sup> de Fontpertuis au tombeau de saint Bernard. Angélique de Saint-Jean lui demande où adresser leurs lettres pendant son absence, et souhaite des nouvelles de sa sœur, malade.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Ce 11 août 1678

J'ai sondé ici les dispositions; je ne vois personne disposé encore à partir, ainsi je n'ai rien prévenu, parce qu'aussi bien je vois qu'on exposerait fort le secret en y associant quelqu'un, et quant à moi, la personne qui fait le pèlerinage me suffit fort pour représenter à notre père toutes mes intentions sans<sup>a</sup> y en envoyer d'autres; je pourrai vous envoyer demain ou après-demain une lettre<sup>1</sup> pour lui où je n'oublierai pas notre malade qui empire bien et qui a bien besoin de vos prières. Je me promets que vous nous apprendrez des nouvelles de madame votre sœur<sup>2</sup>. Je vous en supplie très humblement, et de nous envoyer par écrit l'adresse par laquelle on pourra vous écrire pendant votre absence. Ma sœur Madeleine<sup>3</sup> ne la sait pas assez bien. Quand je ne serais pas si pressée, je ne pourrais, ma très chère sœur, vous dire tout ce que je sens sur vous et sur vos desseins. Il me suffit que je croie que vous ne sauriez n'être pas persuadée que mes ressentiments\* ont du rapport à mes obligations, et que si c'est les reconnaître que d'être tout à vous sans réserve, on ne peut l'être davantage que je la suis.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> intentions [sans corr. dans le texte ASJ, sur sany] y ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis prévoit de faire un pèlerinage à la tombe de saint Bernard à Clairvaux ; la lettre que souhaite envoyer Angélique de Saint-Jean est probablement une prière au réformateur cistercien à propos de sa première élection à l'abbatiat le 3 août précédent (Weaver, p. 115-116).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Ceci est la première allusion dans la correspondance à la maladie de Louise-Marie Crespin du Vivier, dite M<sup>lle</sup> Du Vivier, la sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Elle tomba malade de la variole à l'été de 1678 (*Ibid.*, p. 115).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet entretient une correspondance soutenue avec M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Lettre du 12 août 1678, de Port-Royal des Champs à Paris. Projet de pèlerinage de M<sup>me</sup> de Fontpertuis au tombeau de saint Bernard ; Angélique de Saint-Jean lui envoie une lettre à mettre sur l'autel.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 12 août 1678

Voici mes dépêches, ma très chère sœur, je vous supplie de faire mettre sur l'autel cette lettre pendant qu'on y dira la messe, et puis vous la retirerez et la brûlerez, s'il vous plaît, quand vous aurez accompagné de vos prières celles que nous faisons à ce grand saint<sup>1</sup>. Je ne tiens pas encore le voyage bien assuré que je ne sache que vous êtes partie; l'état où est madame votre sœur étant douteux<sup>2</sup>, il faut voir ce qui en arrivera.

Je recommanderai à Dieu de tout mon cœur ce saint pèlerinage et je le<sup>a</sup> prierai que votre paix en passant par moi retourne sur vous<sup>3</sup>, une aussi grande charité que la vôtre ne pouvant être sans une grande récompense.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> le add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis prévoit de faire un pèlerinage à la tombe de saint Bernard à Clairvaux. La lettre que souhaite envoyer Angélique de Saint-Jean est probablement une prière au réformateur cistercien au sujet de son élection à l'abbatiat le 3 août précédent (Weaver, p. 115-116).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louise-Marie Crespin du Vivier, la sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, tomba malade de la variole à l'été de 1678.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Adaptation de Mt 10, 13.

Lettre du 18 août 1678, de Port-Royal des Champs. Pèlerinage par M<sup>me</sup> de Fontpertuis au tombeau de saint Bernard. Obligation d'Angélique de Saint-Jean envers son amie qui y apporte une lettre pour l'abbesse.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

## Ce 18 août

Je reçois votre lettre et j'apprends que vous êtes en chemin, ma très chère sœur<sup>a</sup>, mon cœur part avec vous et vous accompagnera dans tout le voyage<sup>1</sup>. Je prie Dieu, et le grand saint dont vous allez implorer l'intercession, qu'il vous donne tout ce que vous lui demandez, puisque c'est lui qui a mis dans votre cœur tou[s] les sentiments qui le remplissent. Je ne m'attendais pas que je pusse écrire ce matin, ce qui est cause que, ne m'en avisant qu'au moment qu'on part, je ne puis vous rien dire davantage, sinon que je vous passe une obligation de reconnaître devant Dieu ce que vous allez payer pour moi, qui suis toute à vous.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> chère [sœur corr. dans le texte, ASJ, sur sœurs], mon ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis va faire un pèlerinage à la tombe de saint Bernard à Clairvaux. Selon les lettres du 11 et du 12 août 1678, Angélique de Saint-Jean lui donna une lettre, probablement une prière au réformateur cistercien au sujet de son élection récente à l'abbatiat (Weaver, p. 115-116), à mettre sur l'autel pendant la messe.

Lettre [entre août 1678 et mai 1679¹], de Port-Royal des Champs. Lettre de la main d'une autre religieuse de la part de l'abbesse, qui est trop chargée pour écrire. Nouvelles de santé d'Angélique de Saint-Jean ; prières pour la sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis<sup>2</sup>

Ce samedi au soir

Notre mère m'ordonne, madame, de vous dire qu'elle est bien fâchée de ne pouvoir vous faire réponse; elle ne manquera pas de le faire entre ci et mardi, elle m'a dit de vous dire qu'elle est de votre avis jusques à ce temps-là. Elle vous donne le bonsoir, elle se porte assez bien, Dieu merci, elle a pourtant mal au[x] dents. Nous sommes toujours bien en peine de mademoiselle votre sœur³, nous ne manquons pas de prier Dieu pour elle et pour vous, à qui je suis très humble servante.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Rachel Gillet donne la date d'août 1678, mais aucun élément dans cette lettre ne permet d'affirmer avec certitude cette date attribuée. Nous savons seulement qu'à partir de l'été 1678 jusqu'au mois de mai 1679, la sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis est malade.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Cette lettre est écrite d'une autre main que celle d'Angélique de Saint-Jean, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Louise-Marie Crespin du Vivier est malade de la variole depuis l'été 1678.

Lettre [entre août 1678 et mai 1679¹], de Port-Royal des Champs au Moutier. Prières des religieuses pour la sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, malade, dont Angélique de Saint-Jean demande de ses nouvelles.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

s. d.

Vous ne doutez pas, ma très chère sœur, que je ne ressente extrêmement la peine où vous êtes, et que nous ne nous tenions obligées à prier Dieu pour votre malade qu'il nous a envoyée si près de nous, peut-être à dessein\* de nous y intéresser davantage². Si vous avez besoin de toutes les choses qui se peuvent trouver ici, usez-en, je vous en conjure, de même que si c'était chez vous, car tout est à vous, puisque nous y sommes nous-mêmes. Je n'ose vous demander que vous nous écriviez quelquefois un petit mot de l'état de votre malade parce que c'est vous accabler, mais ce me serait une consolation, parce que j'y verrais aussi un peu la situation de votre esprit que je crains qui s'accable trop. On ne connaît point les desseins de Dieu, souvent il tire de grands biens de ce que nous appelons des maux. Il le faut louer dans toutes sortes d'événements de ce que sa miséricorde est éternelle. C'est le moyen de nous rendre dignes d'y avoir part. Pour moi, grâces à Dieu, ma santé est assez bonne, et de ce côté-là au moins, vous devez être sans inquiétude.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Rachel Gillet donne la date d'octobre 1678, mais aucun élément dans cette lettre ne permet d'affirmer avec certitude cette date attribuée. Notre seule certitude est qu'à partir de l'été 1678 jusqu'au mois de mai 1679, Louise-Marie Crespin du Vivier est malade.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Louise-Marie Crespin du Vivier, est malade de la variole depuis l'été 1678 (Weaver, p. 115). Il semble qu'elles se trouvent au Moutier, à quelques kilomètres de Port-Royal des Champs.

Lettre [entre août 1678 et mai 1679¹], de Port-Royal des Champs au Moutier. Angélique de Saint-Jean lui demande de soigner sa propre santé ainsi que celle de sa sœur. Soutien matériel de Port-Royal à M<sup>me</sup> de Fontpertuis : à la recherche de M. Ameline ; de la gelée, des oreillers et tout ce dont elle a besoin.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier<sup>a</sup>

s. d.

Je suis aussi en peine de vous, ma très chère sœur, que vous êtes de votre malade², car je vois que vous ne résisterez jamais à la peine que vous prenez. Modérez-vous un peu, si vous le pouvez, et regardez Dieu de qui seul tout dépend, surtout le salut des âmes qui est son propre ouvrage; vous n'y travaillerez utilement avec lui qu'à proportion que vous lui en remettrez toute la conduite avec une ferme confiance. *Si vous pouvez croire, tout est possible à celui qui croit*³. Jésus-Christ ne récompense que la foi et ne reprend que la défiance et l'inquiétude dans l'Évangile. Nous avons envoyé\* à Verrière et à Gif⁴ chercher M. Ameline⁵, que j'ai douté qui y pourrait être encore de la manière que M<sup>me</sup> de La Motte⁶ m'en parla avant-hier au soir; c'est pour gagner du temps si on ne le trouvait pas à Paris. Cela me console de ce que mademoiselle votre sœur avait commencé quelque chose avec lui, car c'est une personne qui a de bons principes. On vous porte de la gelée⁻, qui n'est guère belle, je ne sais si elle sera bonne, mais vous n'avez qu'à mander\* si on en fera d'autre, on s'y mettrait tout⁶\* à l'heure; on porte aussi de petits oreillers, et tout généralement dont vous pouvez avoir besoin, vous n'avez qu'à dire⁶. Nous voudrions vous pouvoir soulager autrement et

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Rachel Gillet donne la date d'octobre 1678, mais aucun élément dans cette lettre ne permet d'affirmer avec certitude cette date attribuée. Nous savons seulement que Louise-Marie Crespin du Vivier fut malade depuis l'été 1678 jusqu'au mois de mai 1679.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Louise-Marie Crespin du Vivier, malade de la variole depuis l'été 1678.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Mc 9, 22 (9, 23).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Aujourd'hui la commune de La Verrière, à quelques kilomètres au nord-ouest de Port-Royal, et la ville de Gif-sur-Yvette, à plusieurs kilomètres au sud-est.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Claude Ameline, oratorien.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Personne non identifiéee. Il pourrait s'agir de la mère de Marie de La Motte, l'une des pensionnaires expulsées de Port-Royal des Champs en mai 1679 suite à la reprise de la persécution du monastère (DPR).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Selon le FDU, « on fait de la gelée de veau pour les malades ».

servir nous-mêmes votre malade, que vous pouvez assurer que toute la communauté offre à Dieu sans cesse<sup>1</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Pour M *d'ASJ, ms. aut.*; adame de Fontpertuis au Moutier *d'une autre main, ms. aut.*<sup>b</sup> mettrait [tout *corr. JF sur* toute *ASJ*] à *ms. aut.*<sup>c</sup> vous n'avez qu'à dire *add. interl. ASJ, ms. aut.* 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Réminiscence de 1 Th 5, 17.

Lettre [entre août 1678 et mai 1679<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean lui demande de soigner sa propre santé ainsi que celle de sa sœur.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

s. d.

Enfin, ma très chère sœur, si vous ne\* prenez un peu de repos, vous vous ferez mourir et nous aussi. Il n'y a point d'apparence\* que vous passiez les nuits comme les jours sans dormir, et même sans vous coucher². Pour l'amour de moi, ma très chère sœur, reposez-vous cette nuit et partagez un peu le travail les uns avec les autres, car de s'accabler tous ensemble, que gagnerez-vous de tomber et de ne pouvoir plus l'assister du tout? Vous devez aussi vous contraindre à manger ou à prendre du bouillon, car il faut réparer le défaut du sommeil par la nourriture. Nous prions toujours avec persévérance. Dieu fera sa volonté qui est notre salut, et il faut l'adorer quoiqu'elle ordonne. Je suis, avec toute la tendresse que votre peine me rend plus sensible, entièrement à vous.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Rachel Gillet donne la date d'octobre 1678 dans sa copie ; dans le ms. aut., l'intervention d'une autre main date la lettre du 2 novembre 1678. Cependant, aucun élément dans celle-ci ne permet d'affirmer avec certitude l'une ou l'autre de ces dates attribuée. Nous savons seulement qu'entre l'été 1678 et le mois de mai 1679, Louise-Marie Crespin du Vivier est malade.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis soigne sa sœur, Louise-Marie Crespin du Vivier, malade de la variole depuis l'été 1678.

Lettre du 17 octobre 1678, de Port-Royal des Champs. Nouvelles de santé de M<sup>me</sup> de Fontpertuis et de sa sœur. À Port-Royal, maladie de la sœur Angélique de Saint-Alexis. Angélique de Saint-Jean salue les sœurs de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 17 octobre 78

Je ne puis plus m'occuper, ma très chère sœur, qu'à rendre grâces à Dieu avec vous d'une si grande miséricorde dont vous lui étiez redevable sans le savoir, et qu'il vous avait accordée pendant que vous [vous<sup>a</sup>] mettiez bien en peine pour l'obtenir, quoi qui arrive après cela ne sera qu'une nouvelle occasion de le louer, puisque la vie et la mort deviennent un bien lorsque Dieu s'en sert, ou pour sauver une personne avec plus de sûreté en la tirant du péril ou pour glorifier sa grâce en lui faisant changer de vie et lui donnant la force de rompre des liens, qui seraient éternels si la puissance victorieuse de Jésus-Christ n'en délivrait la volonté. J'ai vu ce soir votre médecin, qui ne désespère encore de rien, Dieu merci, et le nôtre en parle de même. Mais pour moi, je perds espérance que vous y résistiez si vous ne vous ménagez davantage et que vous ne preniez du repos jour ou nuit<sup>1</sup>. Je vous le demande en grâce, ma très chère sœur, avec plus de liberté, parce que je vois que Dieu vous ayant ôté la plus grande inquiétude qui regardait l'âme, vous pouvez plus vous faire soulager pour le reste. Vous savez que nous avons de notre côté une de nos sœurs qui se meurt et qui a aussi reçu ce matin les derniers sacrements<sup>2</sup>. Je vous supplie de la vouloir offrir à Dieu, de même que nous prions toutes pour mademoiselle votre sœur, puisque c'est l'obligation mutuelle de la charité. Je salue très humblement M<sup>lle</sup> Crespin<sup>3</sup> et prends part à son affliction et à sa consolation comme à la vôtre, car sa piété lui donne sans doute les mêmes sentiments. Je suis aussi très humble servante de M<sup>me</sup> Sachot<sup>4</sup>. Pour la malade, n'ayant point l'honneur d'être connue d'elle, vous lui direz de moi ce qu'il vous plaira, je ne l'ose faire.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> vous sugg. JF pour compléter la phrase

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> de add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis soigne sa sœur, Louise-Marie Crespin du Vivier, malade de la variole depuis l'été 1678.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur Angélique de Saint-Alexis d'Hécaucourt de Charmont, qui mourut le 21 octobre 1678.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Marie-Madeleine Crespin du Vivier, dite M<sup>lle</sup> Crespin, une autre sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Marie-Valentine Sachot, la troisième sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Lettre du 21 octobre [1678¹], de Port-Royal des Champs [au Moutier]. Angélique de Saint-Jean donne des conseils pratiques d'alimentation à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, qui ne prend pas assez soin d'elle-même. Choix de prêtre pour consulter avec la sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, malade aussi. À Port-Royal, mort de la sœur Angélique de Saint-Alexis.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce vendredi 21 octobre

Je vous assure\*, ma très chère sœur, que je suis sensiblement mortifiée\* de vous savoir en l'état où vous êtes sans pouvoir rien contribuer à votre consolation quoique nous soyons si proche<sup>2</sup>. Mais d'un autre côté, vous m'apprenez que Dieu vous<sup>a</sup> en donne des sujets si solides dans les bonnes dispositions\* qu'il continue à mademoiselle votre sœur<sup>3</sup> que la foi doit en vous surmonter la nature et vous empêcher de vous accabler l'esprit. Je n'en dis pas de même du corps, car il ne faut pas supposer ni attendre des miracles, et il en faudrait un fort grand pour vous<sup>b</sup> empêcher d'être fort malade si vous continuez la vie que vous faites<sup>4</sup>. M. de Sainte-Marthe<sup>5</sup>, qu'on n'accuse pas de prêcher la mollesse, est aussi persuadé que les autres que vous<sup>c</sup> vous tuez et qu'il y a de la témérité à croire que vous subsisterez sans repos et avec si peu de nourriture. Prenez-en de telle que vous voudrez, mais plus souvent et en une quantité suffisante; il n'y a que cela qui vous puisse faire résister à ne point dormir, ce qui dessèche extraordinairement, et il faut que la nourriture humecte. Des biscuits seraient bons à votre incommodité, mangez-en entre les repas avec un peu de vin<sup>d</sup>, on ne se met point à table pour cela, et ce n'est pas un embarras. Enfin, si vous aimez votre malade et vos amis, vous devez leur ôter cette inquiétude.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la maladie de Louise-Marie Crespin du Vivier nous permet de dater cette lettre de 1678.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La résidence de M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier se situe à quelques kilomètres de Port-Royal des Champs. Dans le ms. aut., l'intervention d'une autre main en haut de la lettre précise qu'« elle était près de Port-Royal à Vaumurier », information erronée puisque M<sup>me</sup> de Fontpertuis n'utilise plus cette résidence depuis 1676.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. La sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Louise-Marie Crespin du Vivier, est malade de la variole depuis l'été 1678.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Selon d'autres lettres de cette correspondance à cette période, M<sup>me</sup> de Fontpertuis soigne sa sœur au détriment de sa propre santé.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Claude de Sainte-Marthe.

Pour M. de Sacy<sup>1</sup>, je sors d'avec lui, il fera tout à votre considération\*, et quand ce ne serait que pour vous aller voir à présent que vous avez moins de compagnie, il l'aurait fait de lui-même. Il verra aussi mademoiselle votre sœur si elle le désire, mais il sera bien aise qu'on lui laisse une grande liberté de s'adresser à celui à qui elle aura plus de liberté; car on engagera M. de Sainte-Marthe, si vous voulez, et M. Bourgeois<sup>2</sup> à l'aller voir les uns après les autres. Vous savez aussi que M. de Sacy ne peut guère disposer que de ses après-dînées\*, car son ouvrage l'attache nécessairement le matin présentement\*<sup>3</sup>. Je pense que cela s'accordera à l'heure de la malade, puisque sa fièvre vient à cette heure\* le matin. Il fait état\* d'aller demain chez vous aussitôt après dîner, à moins que l'heure ne fût pas commode pour la malade. Vous aurez la bonté d'en avertir si cela était.

La cloche vous aura suffisamment appris la mort de notre pauvre sœur<sup>4</sup>. Les personnes qui aiment leur corps devraient voir celui-là, c'est une chose extraordinaire que l'état où la gangrène l'a mis. Voilà son service où je m'en vas\* mais non en chœur.

<sup>a</sup> Dieu [vous biffé ASJ] vous ms. aut.

<sup>1</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy.

b vous add. interl. ASJ, ms. aut.

c vous add. interl. ASJ, ms. aut.

d avec un peu de vin add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Jean Bourgeois.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il travaille sur sa traduction commentée de l'Ancien Testament.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. La sœur Angélique de Saint-Alexis d'Hécaucourt de Charmont mourut le 21 octobre 1678.

Lettre [du 23 ? octobre 1678¹], de Port-Royal des Champs au Moutier. Angélique de Saint-Jean demande les détails du régime de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, qui, selon l'abbesse, ne prend pas assez soin d'elle-même. Santé d'Angélique de Saint-Jean.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

s. d.

Je vous supplie, ma très chère sœur, de me mander\* tout votre régime, car vous direz peut-être que je vous condamne sans vous avoir entendue, et je serais fâchée de vous faire cette injustice. Au contraire, si vous avez raison, je vous défendrai, car c'est un murmure public contre vous, et vous avez trop d'amis pour trouver de la protection contre eux tous si vous ne\* rendez votre cause meilleure. J'attends une meilleure occasion pour vous en dire davantage et à quel point je suis toute à vous et très humble servante de toutes mesdemoiselles vos sœurs². Je n'ai pu encore voir M. de Sacy³ depuis qu'il revint hier, j'avais pris médecine dont je suis fort lasse. Ce me sera une consolation d'apprendre par lui de vos nouvelles plus particulières que le papier n'en peut dire.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Rachel Gillet donne la date d'août 1678, mais il semble que cette lettre suive celle du 21 octobre 1678, dans laquelle nous apprenons que Le Maistre de Sacy prévoit de rendre visite à M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier le lendemain. Cette lettre-ci fut écrite au lendemain de cette visite, probablement donc le 23 octobre.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louise-Marie et Marie-Madeleine Crespin du Vivier, et Marie-Valentine Sachot.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy.

Lettre [entre août 1678 et mai 1679¹], de Port-Royal des Champs. Fatigue excessive de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, et nouvelles de la santé de sa sœur. Angélique de Saint-Jean demande à son amie de mieux se soigner.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

s. d.

Vous ne sauriez accorder de repos, ma très chère sœur, ni à votre corps ni à votre esprit, car je vois que vous n'osez espérer\* encore de votre malade<sup>2</sup>, et néanmoins, il me semble que c'est le sentiment de tout le monde qu'il y a un notable amendement\* et qu'elle est dans le chemin de la guérison. Je voudrais que vous en pussiez être persuadée afin que cela vous donnât au moins le temps de reprendre haleine, car en vérité, on ne résiste point longtemps en l'état où vous êtes à la fatigue excessive du jeûne et des veilles, et à l'accablement de l'esprit. Je vous suis fort obligée de ce que j'ai eu le pouvoir de vous faire dormir bout à bout près de quatre heures<sup>a</sup>, mais si vous le faites pour moi, donnez m'en davantage, car j'ai besoin de plus de sommeil que cela, et vous, qui êtes épuisée<sup>b</sup> de ne point dormir et de ne point manger depuis longtemps, en devez bien avoir plus de besoin, surtout n'étant pas encore au bout de la carrière\*; puisque si mademoiselle votre sœur n'en meurt pas, comme je l'espère, sa<sup>c</sup> maladie du moins sera longue. Je vous conjure donc, ma chère sœur, de juger, par l'inquiétude que vous donne la maladie d'une personne que vous aimez, de l'inquiétude que vous causez vous-même aux personnes qui vous honorent et qui vous aiment, car vous vous allez réduire en un état qui sera plus dangereux qu'une maladie quand vos entrailles\* seront desséchées<sup>3</sup>. Vous devriez prendre avis du médecin pour votre dévoiement\*, car votre régime de ne point manger vous va perdre l'estomac, et vous verrez à quoi vous vous réduirez. Vous devez quelque chose à mademoiselle votre sœur, mais vous devez aussi à monsieur votre fils<sup>4</sup> de vous conserver quand ce ne serait que pour lui, et Dieu veut qu'on fasse des partages égaux et que l'on ne suive pas l'impétuosité d'une affection qui s'oublie\* de tout le reste et donne à une seule ses forces et sa santé qu'il faut conserver pour plusieurs.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Rachel Gillet donne la date d'août 1678, mais aucun élément dans cette lettre ne permet d'affirmer avec certitude cette date attribuée. Nous savons seulement qu'à partir de l'été 1678 jusqu'au mois de mai 1679, Louise-Marie Crespin du Vivier est malade.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis soigne sa sœur, Louise-Marie Crespin du Vivier, malade de la variole depuis l'été 1678.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Dans sa lettre du 21 octobre 1678, Angélique de Saint-Jean introduit la notion du dessèchement du corps et insiste sur l'importance du boire et du manger.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Louis Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> heures *add. interl. ASJ, ms. aut.*<sup>b</sup> êtes [épuisée *corr. dans le texte, ASJ, sur* épuisées] de *ms. aut.*<sup>c</sup> espère [elle *biffé ASJ*] sa *ms. aut.* 

Lettre [entre août 1678 et mai 1679<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs. Visite de M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Port-Royal. Nouvelles de santé de celle-ci et de sa sœur.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

s. d.

J'aimerais mieux que vous m'eussiez donné une heure que de me la demander, ma très chère sœur, car cela dépend de votre malade. Si ce peut être devant\* la messe de tierce<sup>2</sup>, je serai en état mais comme le redoublement\* vient en ce temps-là, peut-être que l'après-dînée\* sera plus commode, et depuis none<sup>3</sup> jusques au soir, je serai toujours en état de vous recevoir avec grande joie, car je ne m'engagerai point à rien qu'à condition de quitter\* si vous venez. C'est l'ordinaire que les malades s'aperçoivent les derniers de leur amendement\*; je ne m'étonne pas que mademoiselle votre sœur se sente même plus mal<sup>4</sup>, parce que l'assoupissement jusques à cette heure lui a ôté une grande partie du sentiment\*, et quand on revient de ces sortes de maladies, on croit se mourir lorsqu'on guérit. Mais je prévois que vos soins ne vont pas finir avec la maladie, les âmes ont encore plus de peine à guérir que les corps, et la cure en est bien plus longue. Dieu ne vous a pas envoyé celle-ci pour rien, vous en voilà en quelque sorte chargée de nouvelle ; si elle a une fois pris créance\* en vous, il faudra l'aider en toutes façons. Fortifiez-vous, ma très chère sœur, en l'homme intérieur<sup>5</sup> pour en être capable, et ne vous fâchez pas que nous prenions un peu de soin de l'homme extérieur et corporel, car l'un ne se peut passer de l'autre.

<sup>1.</sup> Rachel Gillet donne la date d'août 1678, mais aucun élément dans cette lettre ne permet d'affirmer avec certitude cette date attribuée. Notre seule certitude est qu'à partir de l'été 1678 jusqu'au mois de mai 1679, la sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis est malade.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. À 9h du matin en hiver (*Constitutions*, p. 81). <sup>3</sup>. À 14h en hiver (*ibid.*.).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Louise-Marie Crespin du Vivier est malade de la variole depuis l'été 1678.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Angélique de Saint-Jean reprend ici la distinction paulinienne entre l'homme intérieur et l'homme extérieur. Voir 2 Co 4, 16.

Lettre du 8 novembre [1678¹], de Port-Royal des Champs au Moutier. Visite de M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Port-Royal. Nouvelles de santé de la sœur de celle-ci. Angélique de Saint-Jean salue les sœurs de son amie.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis<sup>a</sup>

Ce mardi 8 novembre

Je crois, ma très chère sœur, que vous aurez bien compris, si on vous a bien fait ma réponse, que je n'avais consenti à ce que vous proposiez de différer votre communion dimanche qu'à dessein\* que vous la feriez aujourd'hui, supposant que votre compagnie et les distractions qu'elles causent étant passée[s], vous n'auriez plus de sujet de vous excuser de venir aux noces où vous êtes conviée aujourd'hui avec nous². Je vous y attends donc et vous en averti[s] encore de crainte que vous ne donniez lieu à quelque doute à cause\* que je ne m'en suis pas assez nettement expliquée. Les médecins nous donnent si bonne espérance de votre malade³ que nonobstant tout ce que vous y voyez encore de mauvais signes, il semble qu'il n'y a plus de péril, mais que Dieu lui veut faire sentir la difficulté qu'il y a à guérir des grandes maladies, afin qu'elle<sup>b</sup> ne s'ennuie pas dans la suite de tout ce qu'elle aura à souffrir et à combattre, et qu'elle demeure ferme dans la confiance qu'il n'y a point de maladies incurables à un Médecin tout puissant. Je la salue très humblement, et M<sup>lle</sup> Crespin aussi<sup>4</sup>, en attendant l'honneur de la voir quand nous serons un peu débarrassées du monde qui est ici.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Suscription d'une autre main, ms. aut.

b afin qu'[elle corr. JF sur elles ASJ] ne ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la maladie de la sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis nous permet de dater cette lettre de 1678 (le 8 novembre 1678 étant en effet un mardi).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit de prise d'habit des deux dernières novices de chœur de Port-Royal des Champs, sœur Françoise de Sainte-Agathe Le Juge et sœur Marie-Catherine de Sainte-Célinie Benoise.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. La sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Louise-Marie Crespin du Vivier, qui était malade de la variole depuis l'été 1678, commence à se rétablir.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Marie-Madeleine Crespin du Vivier, dite M<sup>lle</sup> Crespin, autre sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Lettre du [8 novembre 1678<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs au Moutier. Maladie de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Visite prévue de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy. Profession de deux novices de chœur.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier

Au retour de la messe

Je vous avais écrit un billet<sup>2</sup>, ma très chère sœur, avant la messe, sans rien savoir de votre maladie, et je l'apprends dans ce moment avec trop d'inquiétude, parce que tout ce qui l'a précédée donne un juste sujet d'appréhender que le feu que vous avez tant contribué à allumer depuis longtemps ne soit pas facile à éteindre. Il est présentement\* inutile de parler du passé, qui est sans remède, mais pensons, je vous en conjure, ma très chère sœur<sup>a</sup>, à tout ce qui vous peut soulager présentement\*, et si vous aimez tant de personnes qui sont si intéressées à votre conservation, soulagez leur peine et la mienne en faisant pour votre santé tout ce qu'on jugera nécessaire. M. de Sacy<sup>3</sup> ne manguera [pas<sup>b</sup>] d'aller aujourd'hui vous exhorter à la même chose et à profiter de cette visite de Dieu, car nous savons bien qu'il faut remonter jusques à la première cause et que ceci vient dans son ordre, quoique vous y ayez fort aidé. J'ai ordre de M. de Sacy de vous demander à quelle [heure<sup>c</sup>] il vous sera plus commode qu'il ait l'honneur de vous voir et que ce porteur nous en rende réponse ; il aura toute l'après-dînée\* libre, ainsi vous n'avez qu'à choisir. Je vous recommande nos deux professes<sup>4</sup> afin que vous les offriez, s'il vous plaît, à Dieu avec nous, et je ne manquerai pas de vous recommander à elles, et mesdemoiselles vos sœurs<sup>5</sup>, qui seraient encore capables d'un semblable bonheur si Dieu leur avait révélé combien il est grand, mais il faut devenir bien petites pour être digne[s] de cette révélation qui est réservée aux petits<sup>6</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> sœur *add. interl. ASJ, ms. aut.* 

b pas add. interl. d'une autre main, ms. aut. ; sugg. retenue pour compléter la phrase.

c heure add. interl. d'une autre main, ms. aut.; sugg. retenue pour compléter la phrase.

<sup>1.</sup> L'allusion au billet écrit avant la messe nous permet de dater cette lettre du même jour que la lettre précédente, le 8 novembre [1678].

La lettre précédente du 8 novembre 1678.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il s'agit de la prise d'habit des deux dernières novices de chœur de Port-Royal des Champs, sœur Françoise de Sainte-Agathe Le Juge et sœur Marie-Catherine de Sainte-Célinie Benoise.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Louise-Marie et Marie-Madeleine Crespin du Vivier, et Marie-Valentine Sachot.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Allusion au passage biblique sur les petits enfants: Mt 18, 1-6; 19, 14; Mc 10, 14; Lc 18, 16.

Lettre du [9 novembre 1678<sup>1</sup> ?], de Port-Royal des Champs. Au sujet de la maladie de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, qui dut annuler une visite prévue à Port-Royal. Prières des religieuses pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

À trois heures

Enfin, ma très chère sœur, il faut se soumettre à Dieu. Nous avons désiré de tout notre cœur avec vous de vous avoir avec nous, votre lit est fait ici dans notre chambre\*. Mais Dieu, qui parle par qui il lui plaît et qui a soumis les malades aux médecins, a dit par eux que votre heure n'était pas venue ; peut-être<sup>a</sup> qu'elle est néanmoins bien proche, comme il arriva aux noces de Cana<sup>2</sup>. Je vous dis donc avec la Sainte Vierge, faites tout ce qu'il vous dira<sup>3</sup>, mais de bon cœur, en ne regardant que son ordre dans tout ce qui se passe, comme nous tâchons de le faire de notre côté au sujet de votre maladie dont rien ne nous consolerait sans cette raison. Disons ensemble *Dominus est*<sup>4</sup> et le laissons faire, peut-être qu'il récompensera bientôt cette soumission par la consolation de nous voir ensemble. On n'y perdra point de temps dès qu'on verra un moment de le faire sans péril. En attendant, je vas\* vers vous, ma très chère sœur, par tous les mouvements de mon cœur et je vas\* de ce pas à l'Église à une prière que la communauté va faire pour vous.

a venue, [mais biffée ASJ] peut ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Une intervention d'une autre main dans le ms. aut. propose la date du 9 novembre 1678, et RG reprend cette hypothèse dans son édition manuscrite. Pourtant, quoique nous sachions que M<sup>me</sup> de Fontpertuis est malade en novembre 1678, aucun élément dans cette lettre ne permet d'affirmer avec certitude la date attribuée.

Allusion à Jn 2, 1-12.
 Allusion à Jn 2, 5.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion à Jn 21, 7 : « C'est le Seigneur. »

Lettre du [10 novembre 1678<sup>1</sup> ?], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean est consolée d'apprendre la disposition de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. L'abbesse prie Dieu pour la guérison de son amie.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis<sup>a</sup>

s. d.

J'appris hier avec consolation, ma très chère sœur, que Jésus-Christ en entrant chez vous vous avait dit *Pax huic domni*<sup>2</sup>, et que vous étiez entrée dans une disposition de paix et de tranquillité dont on jouit toujours quand on est uni de tout son cœur à Jésus-Christ, qui est lui-même notre paix<sup>3</sup>. Je n'ai plus rien à vous souhaiter pour vous que la persévérance dans cette disposition qui adoucira vos grandes souffrances qui me sont bien sensibles, mais je demande fort à Dieu pour tous vos amis et pour moi qu'il vous en soulage et vous guérisse bientôt, puisque c'est notre avantage et non pas peut-être le vôtre que nous regardons; dissolui enim et esse cum Christo multo melius est<sup>4</sup>, mais peut-être que Dieu veut encore que vous le serviez ici. S'il le veut, il le fera, c'est ma confiance. Permettez-moi, ma très chère sœur, que je vous embrasse en la manière que je le puis faire, c'est-à-dire de tout mon cœur qui peut bien se transporter où le corps ne peut aller.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> suscription d'une autre main, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Une intervention d'une autre main dans le ms. aut. propose la date du 10 novembre 1678, et RG reprend cette hypothèse dans son édition manuscrite. Pourtant, quoique nous sachions que M<sup>me</sup> de Fontpertuis est malade en novembre 1678, aucun élément dans cette lettre ne permet de confirmer la date attribuée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Citation de Lc 10, 5 : « Que la paix soit dans cette maison ».

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Ep 2, 14.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Citation qui se trouve dans l'office monastique, inspirée de Ph 1, 23. « le fait est que d'être dégagé du corps et d'être avec Jésus-Christ est sans comparaison le meilleur »

Lettre du [11 novembre 1678<sup>1</sup> ?], de Port-Royal des Champs. M<sup>me</sup> de Fontpertuis est en meilleure santé depuis deux jours ; Angélique de Saint-Jean espère la voir bientôt à Port-Royal des Champs.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

s. d.

La conférence de la communauté qui m'attend m'empêche de vous pouvoir dire autre chose, ma très chère sœur, sinon *Benedictus Deus die quotidie, prosperum iter faciet nobis*<sup>2</sup>. Voilà déjà deux jours que nous bénissons Dieu de votre meilleure santé, il nous reste à lui demander qu'il vous donne bientôt un heureux voyage, et à nous la joie de vous revoir toute purifiée et renouvelée par la grâce des sacrements et le mérite des souffrances que Dieu nous envoie pour le supplément de notre pénitence. Cet<sup>a</sup> état, qui augmente votre mérite devant Dieu, augmente aussi mon respect pour vous, comme l'appréhension que nous avons eu de vous perdre augmente ma<sup>b</sup> tendresse et la met à un degré où je ne puis être plus que je suis toute à vous et votre très humble servante.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> pénitence. [Cet corr. dans le texte, ASJ, sur c'est] état ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> augmente [aussi biffé ASJ] ma ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Une intervention d'une autre main dans le ms. aut. propose la date du 11 novembre 1678. Pourtant, quoique nous sachions que M<sup>me</sup> de Fontpertuis est malade en novembre 1678, aucun élément dans cette lettre ne permet de confirmer la date attribuée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion légèrement modifiée à Ps 67, 21 (68, 20) : « Que le Seigneur soit béni dans toute la suite des jours ; [Dieu] nous rendra heureuse la voie où nous marchons ».

Lettre du 12 novembre [1678¹], de Port-Royal des Champs. Les religieuses espèrent la guérison de la maladie de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, et Angélique de Saint-Jean lui demande de prendre soin d'elle-même. L'abbesse pense à nouveau à la visite différée de son amie au monastère.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

## 12 novembre

Nous commençons, ma très chère sœur, à nous réjouir, quoiqu'en tremblant, car dans un mal comme le vôtre, quand on a une bonne trêve, il y a sujet d'espérer une bonne paix. Mais après avoir remercié Dieu, il faut un peu travailler avec lui, et puisqu'il commence à se déclarer qu'il veut que vous viviez encore (ce que nous ne savions pas ces jours passés), il faudra faire de votre part tout ce qui y pourra servir, comme vous avez fait depuis quelque temps tout ce qu'il fallait pour abréger votre vie. La parole de saint Paul, que personne de nous ne vit pour soi et personne ne meurt pour soi, vous doit donner du respect pour votre vie, puisqu'elle appartient à Jésus-Christ qui est notre maître, et non pas à nous-mêmes<sup>2</sup>. Nous sommes ses esclaves qu'il a achetés pour se servir de nous en ce qui lui plaira<sup>3</sup>, il faut vivre s'il le veut, de peur de diminuer l'intérêt et le profit de notre maître<sup>4</sup>, et il faut être prêt à donner notre vie<sup>5</sup> pour son service en toutes les occasions où il nous la demande. Soyez toujours, ma très chère sœur, dans cette disposition en attendant l'événement de cette maladie. J'espère que nous<sup>a</sup> aurons sujet de dire qu'elle n'ira pas à la mort, mais qu'elle sera pour la gloire de Dieu. J'attends les nouvelles de ce soir ; si elles continuent d'être bonnes, il me semble que nous serons dans quelque assurance, et puis nous penserons aux moyens de nous procurer la consolation qui n'a été que différée.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> maladie. [que biffé ASJ] J'espère que [que biffé ASJ] nous ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Une intervention d'une autre main dans le ms. aut. propose la date de 1678, et RG reprend cette hypothèse dans son édition manuscrite : elle est en effet probable, puisque M<sup>me</sup> de Fontpertuis tomba malade en novembre 1678.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à Rm 14, 7-8.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Réminiscence de 1 Co 7, 22-23.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion à la parabole des talents dans Mt 25, 14-30.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Réminisceence de Jn 13, 37.

Lettre du 16 novembre [1678¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean s'inquiète pour la santé de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, et lui demande de ne pas venir en visite à Port-Royal si elle n'est pas rétablie de sa maladie.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

16 novembre

D'une autre malade<sup>a</sup> que de vous, ma très chère sœur, on serait ravi de voir de son caractère\* et on le prendrait comme une grande marque de force et de santé, mais pour le vôtre, il ne m'assure de rien, votre main et votre corps étant si accoutumés d'obéir à votre cœur qu'ils peuvent toujours entreprendre les choses mêmes qui passeraient à d'autres pour impossibles. Je ne laisse pas d'avoir bien de la joie de revoir quelque chose de vous en attendant celle d'avoir l'honneur de vous voir et de vous embrasser vous-même. N'en ayez pas, néanmoins, un désir moins réglé que le mien, car je le modère selon l'avis des médecins et je serais fort fâchée de vous voir au préjudice du rétablissement de votre santé qu'il faut laisser mûrir sur l'arbre jusqu'au degré nécessaire pour la cueillir à propos sans rien risquer. Expectans expectavi Dominum<sup>2</sup> est une si belle parole; il me semble que j'ai tâché autrefois de vous y donner dévotion, et elle vous a bien réussi. Dites-la encore, ma très chère sœur, pour modérer tous les mouvements trop précipités de la nature, à laquelle il faut apprendre qu'elle doit être soumise à Dieu pour avoir la paix que l'on trouve toujours en lui et dans laquelle je vous laisse pour aller à la conférence.

a malade add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Une intervention d'une autre main dans le ms. aut. propose la date de 1678, et RG reprend cette hypothèse dans son édition manuscrite : elle est en effet probable, puisque M<sup>me</sup> de Fontpertuis tomba malade en novembre 1678.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à Ps 39, 2 (40, 2) : « J'ai attendu, et je ne me suis point lassé d'attendre le Seigneur ».

Lettre du 8 mai 1679, de Port-Royal des Champs au Moutier. En pensant à la fête de l'Ascension qui approche, Angélique de Saint-Jean incite son amie à se détacher du monde. Santé et régime de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Rencontre avec les sœurs de celle-ci la veille.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier

Ce 8 mai 1679

Je n'ai pas voulu, ma très chère sœur, me présenter plus tôt devant vous par un billet, de peur de renouveler dans vos sens des impressions que je souhaite que la foi y efface afin qu'elles ne soient plus gravées que dans le cœur, où se forment les mouvements de la charité chrétienne que le Saint-Esprit y répand, et qui est un feu sans fumée<sup>1</sup> qui a toute la chaleur et l'activité des plus fortes amitiés, mais qui n'en a pas les inquiétudes et les faiblesses, et c'est ce que je souhaite que la grâce du mystère que nous allons célébrer<sup>2</sup> produise en vous. puisque Jésus-Christ n'a guéri les apôtres de l'attachement humain qu'ils avaient à sa présence visible que lorsqu'il s'est élevé dans le ciel et qu'une nuée l'a caché à leurs yeux<sup>3</sup> pour les obliger à ne le chercher plus par les sens, mais à lui demeurer unis par l'amour et par l'espérance de le suivre en se détachant de la terre et de toutes les choses sensibles pour n'avoir plus leur conversation qu'avec lui dans le ciel<sup>4</sup>. Je ne puis douter que Dieu ne nous accorde cette grâce pour vous, puisqu'il vous a déjà fait celle de condamner dans vous-même un défaut que vous n'avez pas pu encore surmonter tout à fait, et ce qui est encore plus, que vous trouvez bon que les autres le condamnent et que l'on prenne la liberté de vous dire sur ce sujet ce que l'on n'oserait dire à une autre, parce que vous avez la bonté de le recevoir comme une marque de l'affection des personnes qui vous honorent. J'attends donc une entière guérison pour vous de ce côté-là, ma très chère sœur, mais je ne sais que dire et que penser pour la santé de votre corps, votre faiblesse d'hier et votre mal de cœur qui a accompagné la fièvre cette nuit me font peur, à moins que ce ne soit des humeurs qui en soient cause, ce que l'on peut aisément croire, mais non pas si aisément y remédier à cause de la difficulté qu'il y a à vous purger. Il y a étrangement longtemps que l'on n'y a essayé ; la disposition\* change quelquefois, et je crois qu'il faudra consulter si on ne doit point tenter

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à Ac 2, 3.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La fête de l'Ascension, qui aura lieu le 11 mai 1679.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Ac 1, 9.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion à Ph 3, 20.

de le faire doucement. J'eus hier l'honneur de voir mesdemoiselles vos sœurs. Je suis satisfaite de celle que je n'avais pas encore l'honneur de connaître<sup>1</sup>, ce n'est qu'un tableau ébauché, mais on voit déjà de premiers traits qui sont bons et où l'on reconnaît la main de Dieu. Je constitue M<sup>lle</sup> Crespin<sup>a2</sup> plénipotentiaire pour régler votre nourriture et votre repos. Je vous supplie et vous demande pour marque d'amitié de faire sur cela ce que nous croyons nécessaire, votre régime comme vous l'avez gardé depuis longtemps vous réussit si mal et vous rétablit si peu que vous ne sauriez raisonnablement refuser d'en essayer d'un autre auquel Dieu donnera peut-être plus de bénédiction, parce que vous vous y serez rendue par charité et par soumission qui sont deux motifs excellents devant lui qu'il ne laisse point sans récompense. Je vous embrasse de tout mon cœur, ma très chère sœur, et vous m'êtes toute aussi proche et toute aussi présente au levant que vous étiez au couchant de la ch[ambre<sup>3</sup>] de Saint-Bernard où je vous écris à la fenêtre qui regarde le Moutier<sup>4</sup>.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> M<sup>lle</sup> [du Vivier biffé ASJ] Crespin ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Louise-Marie Crespin du Vivier, dite M<sup>lle</sup> du Vivier.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Marie-Madeleine Crespin du Vivier, dite M<sup>lle</sup> Crespin.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il semble s'agir de la chambre de Saint-Bernard. Plusieurs des parloirs, galeries, dortoirs et chambres à Port-Royal des Champs portaient le nom d'un saint (par exemple, le parloir de Saint-Denis, le dortoir de Saint-Benoît). Dans la *chambre* de Sainte-Anne, les religieuses recevaient des malades pauvres de l'extérieur du monastère. Je n'ai trouvé aucune allusion à un endroit dédié à saint Bernard (DPR; Besoigne, t. III, p. 320 et suiv.).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Le Moutier où réside M<sup>me</sup> de Fontpertuis se trouve à quelques kilomètres seulement de Port-Royal des Champs.

Lettre du 22 juillet [1679¹], de Port-Royal des Champs au Moutier. Angélique de Saint-Jean lui demande de prendre soin d'elle-même pendant sa maladie. Maladie de l'évêque de Beauvais.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 22 juillet

Nous aurions vu avec grand plaisir, ma très chère sœur, votre ouvrage et votre présent, qui est le plus agréable du monde si tout le mal que vous avez eu cette nuit ne nous avait ôté toute application à autre chose. Car je vous avoue que le peu de soin que vous prenez de vous conserver des forces pour pouvoir soutenir ces nouvelles attaques de douleur quand elles reviennent augmentent toutes les fois l'appréhension qu'elles me donnent. Il sera impossible que votre corps résiste longtemps à un mal continuel, et à tant d'accidents qui surviennent, si au moins il n'est soutenu par des forces que vous ne trouverez pas dans votre seule jeunesse si vous n'y joignez le soin de vous nourrir davantage en quelque manière que ce soit et de vous donner plus de repos. Vous vous fâcherez que je ne vous entretienne\* que de cela pour la première fois que je puis me donner l'honneur de vous écrire, mais c'est que je sais bien que vous cherchez de bonnes pensées partout sans que je vous en dise, mais que vous ne recevez pas si bien de tout le monde cette sorte d'avis que je m'attribue le pouvoir de vous donner en vertu du crédit que je pense avoir auprès de vous. Si je pensais que ce fût vous prêcher un autre Évangile<sup>2</sup> et vous porter à fuir la souffrance, vous ne devriez pas m'écouter, ma très chère sœur, mais rien n'est plus éloigné de mes sentiments non\* plus que des vôtres. C'est plutôt de peur que vous n'abrégiez le temps que Dieu vous a marqué pour souffrir<sup>3</sup>, et que vous ne choisissiez une croix qui n'est pas celle qu'il vous a préparée. L'amour de la Madeleine a paru à suivre Jésus-Christ partout<sup>4</sup>, le vôtre lui ressemblera si vous vous attachez à suivre la volonté de Dieu en tout. Ne craignez pas qu'avec cette disposition les souffrances et les croix vous manquent. Quand il n'y en aurait point de préparée pour vous en particulier, celle de Jésus-Christ et de son Église vous seront communes avec lui comme à la Madeleine, qui n'a pas eu d'autre martyre que la douleur

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la maladie de l'évêque de Beauvais nous permet de dater cette lettre de 1679.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à 2 Co 11, 4.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Réminiscence de Qo 3, 1-8.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion à Mt 27, 55-56; Mc 15, 40-41.

qu'ont imprimée\* dans son cœur les souffrances et la mort du fils de Dieu. Voici une nouvelle affliction que la perte dont nous sommes menacés de M. de Beauvais¹. De la manière que l'on nous en écrit par un homme qui vint hier, peut-être qu'il ne passera pas aujourd'hui, qui est son cinquième. Il faut adorer Dieu et nous y soumettre. Pour moi, je suis tout à fait bien, ma très chère sœur, et votre très humble et très obéissante servante.

9

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> pense [avoir biffé ASJ] avoir ms. aut.

b n'abrégiez [lettre biffée ASJ] le ms. aut.

c souffrances [et corr. dans le texte, ASJ, sur de] la ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'évêque de Beauvais, Nicolas Choart de Buzenval, mourut le 21 juillet 1679.

Lettre du 30 juillet 1679, de Port-Royal des Champs. Conseils spirituels pour  $M^{me}$  de Fontpertuis, qui se retrouve sans soutien. Angélique de Saint-Jean l'encourage à avoir un cœur docile et de se laisser guider. Nouvelles des malades à Port-Royal des Champs. Visite éventuelle de Charles-Henry Arnauld de Luzancy à  $M^{me}$  de Fontpertuis.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 30 juillet 79

Dieu nous rendra spirituelles, ma très chère sœur, en nous empêchant de nous attacher aux<sup>a</sup> consolations sensibles qu'il nous retire quand elles ont eu l'effet pour lequel il nous les avait comme prêtées et non données, afin que ne les recevant qu'en passant, nous ne nous y amusions pas, mais que nous nous efforcions de courir sans cesse vers ces promesses éternelles1 dont la seule espérance nous rend déjà heureuses au milieu de tant de misères où la vie présente est assujettie. Vous voyez que j'ai en vue l'état où vous entrez aujourd'hui, n'ayant<sup>b</sup> plus personne qui vous soutienne et qui adoucisse toutes vos peines, mais je souhaite que Dieu dissipe le reste de vos ténèbres comme je l'écrivais hier sur l'image que je vous envoyai, afin que vous puissiez vous réjouir pleinement dans la lumière de la vérité en distinguant combien Dieu est présent à ceux qui sont seuls, et avec quelle douceur ils l'invoquent dans leurs besoins quand ils peuvent lui dire, Quoniam unicus et pauper sum ego<sup>2</sup>. Car on ne l'honore point comme il mérite quand on lui veut associer quelque créature, et nous devrions bien considérer le nom qu'il s'attribue en s'appelant un Dieu jaloux<sup>3</sup>. J'en dis bien plus que je ne voulais. Le Saint-Esprit que vous écoutez, et qui est notre maître, vous en dira encore davantage, surtout quand vous aurez, ma très chère sœur, un cœur docile comme on m'a assuré[e] que vous désiriez de le témoigner à l'avenir en vous laissant conduire avec plus de simplicité et moins de réflexion, autant pour ce qui regarde votre santé que pour tout le reste. Je vous en conjure, ma très chère sœur, car voilà assez d'expériences pour vous convaincre que Dieu ne vous veut pas conduire par des voies extraordinaires, et qu'il y a plus d'humilité à croire les autres qu'à suivre des mouvements particuliers de faire au-delà de vos forces des choses que Dieu ne demande point de vous, vous ayant choisi une

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à Ph 3, 14.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Citation de l'office, inspirée du Ps. 24, 17 (25, 16) : « car je suis seul et pauvre ».

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Le « Dieu jaloux » est mentionnée dans plusieurs livres bibliques, par exemple : Ex 34, 14 ; Dt 4, 24.

autre sorte de pénitence que j'ai bien peur qui dure autant que votre vie. Nos malades sont mieux, Dieu merci. Ma sœur Françoise Julie<sup>1</sup>, que j'ai vue tantôt\*, ne me paraît point, à sa façon ni à son pouls, nous menacer de la perdre, elle a eu la nuit et le jour fort tranquilles ; il n'y a que son vomissement qui n'est pas arrêté, mais il est diminué. Il faut s'attendre\* qu'il n'en sera pas de même demain, mais à ces grandes tierces\*, on est bien malade les premiers accès.

Vous aurez peut-être demain une visite qui ne vous importunera pas de M. de Luzancy<sup>2</sup>, je n'en suis pas assurée, mais je l'espère au plus tard quelque autre jour de cette semaine. Les nouvelles que je vous envoyai hier vous devraient mettre dans la joie et l'action de grâce et vous faire oublier toutes vos peines, n'en demeurez vous pas d'accord? C'est un véritable miracle de Dieu.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> attacher [aux corr. dans le texte ASJ, sur sur les] consolations ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> aujourd'hui [qu biffé ASJ] n'ayant ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. La sœur Françoise-Magdeleine de Sainte-Julie Baudrand. Elle ne mourra qu'en 1706.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Charles-Henry Arnauld de Luzancy.

Lettre [avant le 1<sup>er</sup> septembre 1679<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs au Moutier. Port-Royal se trouve prêt à rembourser les 4000 livres que lui a prêtés M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Angélique de Saint-Jean lui en demande les modalités, et elle s'interroge sur l'aptitude de Claude Thaumas pour être dépositaire dans cette affaire.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310-311)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier

s. d.

Je ne sais, ma très chère sœur, si vous vous imaginez bien que je prends beaucoup sur moi-même de ne me donner pas la satisfaction de vous entretenir\*, parce que tout mon temps s'en va en toutes sortes d'affaires moins agréables mais plus nécessaires, puisque celle qui me supplée auprès de vous s'en acquitte beaucoup mieux que je ne pourrais faire<sup>2</sup>; ainsi il n'y a que moi qui y perds une sensible consolation, mais je me soumets à Dieu, qui me témoigne assez par sa conduite qu'il ne veut pas que j'en aie beaucoup de celles-là. C'est pourquoi, encore que ce me soit toujours un plaisir de vous écrire, le sujet qui m'y oblige ce soir n'est pas de ceux qui donneraient plus de satisfaction, il ne regarde que ces choses temporelles dont l'Évangile nous dit aujourd'hui qu'il ne faut point avoir de sollicitude<sup>3</sup>. Néanmoins, votre charité a trouvé l'invention\* de rendre spirituela ce qui ne l'est pas par sa nature, puisque l'usage que vous en faites le rapporte à la charité. M. Thaumas<sup>4</sup> m'écrit qu'il ne sait si vous êtes dans la même pensée pour le rachat des 4000 lt que vous savez. On est en état de vous les rembourser quand il vous plaira, et l'on verra peut-être l'occasion que cela sera utile, si vous avez toujours la même pensée. Je ne sais quelles mesures vous avez prises sur cela et si vous pensez toujours à votre exécuteur testamentaire<sup>5</sup>, ce qui me semblerait mieux que tout, car je ne sais même s'il faut que M. Thaumas soit dépositaire du secret, parce qu'il parle quelquefois un peu vite; je ne me souviens point si c'est moi qui lui en ai

 $<sup>^{1}</sup>$ . L'allusion au rachat de rente de  $M^{me}$  de Fontpertuis nous permet de dater cette lettre d'avant le  $1^{er}$  septembre 1679.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet, qui entretient une correspondance suivie avec M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Mt 6, 19-34; Lc 12, 22-34.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Claude Thaumas, précepteur, qui agit aussi comme procureur des religieuses de Port-Royal des Champs de 1679 à 1680. Le 1<sup>er</sup> septembre 1679, il remplace Pierre Nicole pour un acte notarial signé par M<sup>me</sup> de Fontpertuis à propos du rachat d'une rente de 200 livres qu'elle avait acquise de Pierre Nicole en 1675. Elle reçut 4000 livres, et elle déclara par la suite que l'intérêt avait été payé (DPR et Weaver, p. 154).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Selon Weaver (p. 154), il pourrait s'agir d'Achille Vallet, notaire de Chevreuse ou de Nicolas Les Chandel, sieur de Fontenelle, procureur des religieuses de PR des Champs.

parlé et je me suis quasi\* étonnée de voir qu'il le savait, il se peut faire\* que je lui aie dit<sup>b</sup> comme une proposition dans un temps où on délibérait sur quoi on fonderait des résolutions importantes qu'il fallait conclure. J'ai fait une faute si cela est, et sans le savoir ; je m'en repens et vous en demande pardon, quoique je ne prévoie pas qu'il en puisse arriver aucun mal réel. Mais j'aimerais mieux que l'affaire fût encore en son entier et qu'on fût libre d'aviser qui l'on veut bien qui la sache. Ayez donc la bonté, ma très chère sœur, de me mander\* votre dessein et vos pensées, et comment il se faut prendre à l'exécution, car il sera fort bon pour cause que cet argent soit bientôt employé. Nous attendons des nouvelles de M. de Verbois<sup>1</sup>, on disait qu'on en devait avoir à Paris aujourd'hui. Vous savez aussi que l'on attend une autre réponse que l'on a assez envie de voir et dont vous aurez la première la communication, si elle est un peu propre à guérir votre rate qui profite fort de tant de nouvelles si tristes qui se suivent de jour en jour. Je viens de voir néanmoins dans votre billet de ce soir<sup>c</sup> quelque chose de votre disposition présente qui m'a consolée, car je vous dirais bien avec l'Apôtre et hoc optamus vestram consummationem<sup>2</sup> qui ne s'accomplira que dans une union de volonté avec Dieu qui produise en tout événement la paix et la joie dans le cœur d'une personne qui se plaît en tout ce qu'il fait parce qu'elle l'aime lui seul.

Je salue toute votre jeune famille<sup>3</sup> et je souhaite qu'elles profitent toutes de l'avantage qu'elles ont, et vous, ma très chère sœur, de la charité que vous exercez dont nous vous devons plus qu'elles la reconnaissance.

<sup>a</sup> rendre [spirituel corr. dans le texte, ASJ, sur spirituelle] ce ms. aut.

<sup>1</sup>. Pseudonyme pour Antoine Arnauld, selon Jacques, p. 117.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> dit [san *biffé ASJ*] comme ms. aut.

c soir [des biffé ASJ] quelque ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à 2 Co 13, 9 : « et nous demandons aussi qu'il vous rende parfaits ».

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Selon une note de Rachel Gillet dans le ms. RG, Angélique de Saint-Jean « parle sans doute de plusieurs postulantes ou pensionnaires sorties de PR, et qui étaient alors retirées chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis ». Voir la lettre précédente du 1<sup>er</sup> octobre 1679.

Lettre du [1<sup>er</sup> octobre 1679<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean la remercie de sa charité, et lui souhaite un bon rétablissement de sa maladie.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

s. d.

Quelle magnificence, ma très chère sœur, vous faites tout à fait la grande dame, encore passez-vous de beaucoup celles qui en font gloire, car vous mettez la vôtre à donner à ceux qui ne peuvent vous le rendre selon l'Évangile², et ainsi toute la récompense vous en demeurera due, et vous ne la perdrez pas, sinon que je crains que quelque bonne que soit votre intention, il n'y ait de l'excès à faire venir tout cela de Paris³, et qu'il y ait des gens qui ne s'en édifient pas, ce qui diminuerait le prix de votre charité, dont je vous rends très humbles grâces. J'attends le projet de quittance pour M. de Verbois⁴ à qui j'écris. Je vous souhaite bien des bons soirs et de bonnes nuits, car après qu'on vous a vue, on ne demeure pas d'accord que vous soyez encore si avancée dans le rétablissement de vos forces que vous tâchez de le persuader. C'est encore demain notre fête⁵, je la célébrerai avec vous, et vous le ferez encore mieux que moi sans sortir de votre chambre.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à leur fête partagée le lendemain ainsi qu'à la charité de M<sup>me</sup> de Fontpertuis de faire venir des affaires de Paris nous permet de dater cette lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1679.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à Lc 6, 30-35.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Dans la lettre suivante, Angélique de Saint-Jean salue toute la « jeune famille » de M<sup>me</sup> de Fontpertuis ; selon une note de Rachel Gillet, M<sup>me</sup> de Fontpertuis aurait accueilli au Moutier « plusieurs postulantes ou pensionnaires sorties de Port-Royal » (ms. RG). Il s'agirait donc ici de faire venir des affaires de Paris pour accueillir les expulsées. Excepté plusieurs allusions à « vos filles » dans les lettres de l'abbesse à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, l'on n'en sait pas plus sur cette affaire.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Pseudonyme d'Antoine Arnauld (Jacques, p. 117).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. La fête des anges gardiens tombe le 2 octobre.

Lettre [avant le 21 octobre 1679<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs au Moutier. Angélique de Saint-Jean lui dit que l'avis attendu est bon. Visite éventuelle de Le Maistre de Sacy au Moutier pour s'entretenir avec sa nièce, Olympe-Dorothée Le Maistre.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

s. d.

L'avis est bon, ma très chère sœur, et nous avons pris au mot celui qui l'a donné; il part. Prions Dieu que sa Providence n'abandonne pas son troupeau dans ce besoin. Je crois que M. de Saint-Benoît² ne pense pas à venir parce que tout ceci l'en empêche, mais j'espère que vous serez demain à la procession; ma difficulté, c'est de savoir si vous devez venir dès ce soir, parce que nous avons écrit à Paris pour tâcher d'obtenir que M. de Sacy revienne faire un tour ici incognito dans le carrosse de M<sup>me</sup> de Bélisy³, et pour cela, il descendrait au Moutier⁴. Nous ne sommes pas assurées si nous l'obtiendrons, il peut arriver bien des choses qui rompent ces sortes de mesures. Nous en délibérerons plus à loisir entre ci\* et le soir, et peut-être apprendrons-nous des nouvelles, car³ on est parti d'ici à trois heures. Cependant, ma très chère sœur, je vous embrasse de tout mon cœur par avance. Vous m'envoyez une admirablement bonne lettre de notre ami, en vérité j'espère que Dieu est avec nous tous. N'est-ce pas assez pour nous contenter?

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> car add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la visite de Le Maistre de Sacy au Moutier nous permet de dater cette lettre avant le 21 octobre 1679.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Claude Grenet, curé de Saint-Benoît et supérieur de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy se serait servi du carrosse de Catherine Angran de Bélisy pour visiter le Moutier afin de s'entretenir avec Olympe-Dorothée Le Maistre de Saint-Elme, sa nièce. Elle était une ancienne pensionnaire des Champs qui en fut expulsée en mai 1679, et qui demeurait auprès de M<sup>me</sup> de Fontpertuis depuis plusieurs mois suite à la mort de sa mère en juin 1679. Nous savons que la visite de Le Maistre de Sacy au Moutier eut lieu avant le 21 octobre, puisqu'il est déjà de retour à Pomponne lorsqu'il écrit à cette date à M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Dans les lettres de Le Maistre de Sacy et d'Antoine Arnauld à cette époque, ils avouent qu'Olympe est une charge difficile.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. La résidence de M<sup>me</sup> de Fontpertuis à quelques kilomètres de Port-Royal des Champs.

Lettre du [21 novembre 1679¹], de Port-Royal des Champs. Disgrâce récente de Simon Arnauld d'Andilly, marquis de Pomponne, ancien secrétaire d'État et sœur d'Angélique de Saint-Jean. Selon elle, ses liens avec Port-Royal ont causé cette disgrâce.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce mardi matin

Il ne faut pas, ma très chère sœur, que vous appreniez d'une autre que de moi la grâce que Dieu a faite à mon frère de Pomponne<sup>2</sup> de rompre<sup>a</sup> ses chaînes par une disgrâce que je prie Dieu de lui rendre aussi salutaire\* qu'elle a été inopinée et sans cause; le roi<sup>3</sup> lui a fait dire de lui remettre la charge pour laquelle il lui donne 700 000 lt et 20 000 lt de pension. Le voilà délivré de bien des périls, mais ce ne sera rien si Dieu ne lui fait la grâce d'estimer son bonheur, et de [ne<sup>b</sup>] se pas plaindre de ce que la liaison qu'il a avec ceux qui aiment la vérité lui a sans doute attiré cette disgrâce<sup>4</sup>. On ne peut pénétrer d'autre cause, et celle-là fait son bonheur. J'espère que vous ne serez [pas<sup>c</sup>] frappée dans les sens de cette nouvelle comme vous l'êtes des autres accidents de vos amis, car vous jugiez si bien de son péril qu'il est impossible de ne pas se réjouir.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> de [rompre corr. dans le texte, ASJ, sur romprer] ses ms. aut.

b pas sugg. JF pour compléter la phrase

<sup>°</sup> pas add. marg. d'une autre main, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. La date de la disgrâce de Simon Arnauld d'Andilly, marquis de Pomponne, le 18 novembre 1679, nous permet de dater cette lettre du mardi suivant, le 21 novembre. Le ms. RG est daté du 22 novembre 1679.

<sup>22</sup> novembre 1679.

2. Simon Arnauld d'Andilly, marquis de Pomponne, frère aîné d'Angélique de Saint-Jean et ancien secrétaire d'État qui tomba en disgrâce le 18 novembre 1679.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Louis XIV.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Selon l'abbesse, ce sont ses relations de parenté et d'amitié avec Port-Royal et la famille Arnauld qui lui aurait attiré cette disgrâce.

Lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1680, de Port-Royal des Champs. Vœux pour la nouvelle année. Angélique de Saint-Jean lui souhaite de trouver la solitude qu'elle recherche, et lui envoie la Règle de saint Benoît.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Ce jour de l'an 1680

La neige qui couvre la terre à ce premier jour de l'an est d'un bon augure, quoiqu'elle nous sépare, ma très chère sœur, un peu davantage en vous rendant le chemin d'ici plus inaccessible. Elle marque que les afflictions qui viennent du ciel et de l'ordre de Dieu sont bien propres à couvrir toutes nos misères devant lui<sup>1</sup> et à nous donner part à la béatitude de ceux quorum tecta sunt peccata<sup>2</sup>. Elle est froide et elle échauffe la terre. On le sent déjà, car il est certain qu'on se sent plus attaché à Dieu et plus uni aux personnes que l'on aime en lui dans ces temps où la nature est le plus saisie de crainte des maux qui semblent menacer cette année. Je ne laisse pas d'espérer et de souhaiter qu'elle vous soit heureuse, car rien n'est plus aisé à allier dans la religion chrétienne que la consolation avec les larmes. Jésus-Christ a fait cette union depuis qu'il a uni en sa personne la gloire de la divinité avec toutes les misères de notre nature, et si nous manquions de croire cet article de notre foi, nous ne serions plus chrétiens. Cependant comme on ne peut pas soutenir un travail continuel, il est permis de chercher en cette vie-ci même quelque repos, et le prophète souhaitait d'en trouver dans la solitude. Je sais, ma très chère sœur, que vous voudriez comme lui avoir des ailes pour vous y envoler<sup>3</sup>, mais jusqu'à ce que Dieu vous ait donné ces ailes pour aller trouver une solitude, en voici une que je vous envoie, où si vous n'avez pour compagnie que le saint qui l'habite, il ne la troublera pas, mais il vous instruira par son exemple et par sa règle de quelle manière il s'y faut conduire<sup>4</sup>. L'accès ne m'en sera point fermé, et quelque part que vous soyez, et en quelque temps que nous vivions, je serai partout et toutes les années de ma vie entièrement à vous, ma très chère sœur, et votre très humble servante.

Réminiscence de Is 1, 18.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à Ps 31, 1 (32, 1) : « dont les péchés sont couverts ». <sup>3</sup>. Allusion à Ps 54, 6-7 (55, 7-8).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il s'agit sans doute de la règle de saint Benoît que suivent les religieuses de Port-Royal.

Lettre du [janvier 1680<sup>1</sup> ?], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean conseille d'attendre des nouvelles dans une affaire de sa correspondante avant de prendre une décision. C'est à Dieu qu'on demande le secours et le salut.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

s. d.

Je viens de voir votre billet à ma sœur Madeleine<sup>2</sup> et je réponds moi-même, ma très chère sœur, que je crois qu'il faut attendre le retour de notre homme et les nouvelles qu'il rapportera pour mettre votre affaire en délibération; quand elle y sera, il faudra examiner les difficultés qui me paraissent grande[s], et l'utilité, qui le serait beau[coup<sup>a</sup>] moins dans le temps d'une maladie qui n'a pas de plus grand remède que le silence, qui n'en est pas un à vos peines. Le plus grand et le plus souverain de tous à tous nos maux, c'est de dire de cœur et de bouche : Nonne Deo subjecta erit anima mea ? Ab ipso enim salutare meum<sup>3</sup>. Pourquoi chercher notre repos et notre assurance\* ailleurs, et dans quelque créature que ce soit, en démentant par nos inquiétudes ces paroles saintes que nous avons tant de fois prononcées devant Dieu ? Je vous exhorte de la même exhortation que je me fais à moi-même avec plus de sujet qu'à vous, que ce soit votre soumission et votre paix, ma très chère sœur, qui nous obtienne le secours que nous lui demandons, car assurément vous ne<sup>b</sup> l'y<sup>c</sup> sauriez engager par rien qui lui soit plus agréable, peut-être que c'est pour vous apprendre à l'honorer de la sorte qu'il vous tente\* souvent en tant de manières<sup>4</sup> pour exercer votre foi à combattre et à vaincre en vous la nature qui est encore beaucoup trop vivante pour une victime destinée à mourir tous les jours<sup>5</sup>. Je suis trop à vous, ma très chère sœur, pour ne vous pas parler ce langage que votre cœur entendra bien et<sup>d</sup> qui est celui d'une véritable amitié.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> serait [beaucoup sugg. JF sur beau ASJ] moins ms. aut.

b ne add. interl, ASJ, ms. aut.

c ne [l'y corr. dans le texte ASJ, sur n'y] sauriez ms. aut.

d et add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Lettre datée de janvier 1680 par Rachel Gillet, ms. RG. À part l'emplacement de la lettre dans le ms. aut., aucun autre élément ne nous permet de confirmer cette date.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet, qui entretient une correspondance suivie avec M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Citation de Ps 61, 1 (62, 2): « Mon âme ne sera-t-elle pas soumise à Dieu, puisque c'est de lui que je dois attendre mon salut ? »

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion au livre biblique de Job, lorsque Job est mis à l'épreuve.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Réminiscence de 1 Co 15, 31.

Lettre de [1680<sup>1</sup> ?], de Port-Royal des Champs au Moutier. Nouvelles de santé de M<sup>me</sup> de Fontpertuis ; sa défense de jeûner. Activités de jardinage à Port-Royal et au Moutier. Échange de prières.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

s. d.

J'ai bien de la joie, ma très chère sœur, de ce que la fièvre vous a quittée, mais je trouve qu'il vous reste encore assez de mal de votre dégoût\* et de votre mal de dents, puisqu'outre ce que vous en souffrez, cela vous empêche de manger et sera cause que vous ne reprendrez point vos forces. J'ai aussi un soupçon qui m'incommode\* l'esprit, car j'ai peur que l'esprit s'entende avec le corps et qu'ils ne soient d'accord pour ne vouloir point manger pendant qu'on vous défend de jeûner. Si je me trompe, j'en aurai bien de la joie, car il est vrai que je souhaite\* de vous voir dans la loi de la liberté chrétienne, qui met la justice<sup>a</sup> du royaume de Dieu dans la paix et la joie au Saint-Esprit<sup>2</sup>, et non dans ces<sup>b</sup> observances légales qui sont la lettre qui tue quand elle est séparée de l'esprit de la charité qui donne la vie<sup>3</sup>, parce qu'il nous fait aimer plus que toute chose la volonté de Dieu, qui est la source et la cause de notre sanctification.

J'ai appris, ma très chère sœur, que vous avez un parterre à faire, et nous, nous en avons deux à défaire. Vous nous ferez un grand plaisir d'employer ce petit buis que nous attendions à arracher jusques à ce qu'on eût trouvé à en faire quelque usage, et la saison presse de l'ôter pour planter des arbres nains à la place. Ayez la bonté de nous faire dire quand il vous plaira qu'on l'arrache; je sais que monsieur votre fils<sup>4</sup> s'intéresse à ce parterre, j'aurai un grand plaisir que nous puissions contribuer de quelque chose à son divertissement. Permettez-moi que je lui demande part à ses prières en ce temps-ci. Les coupables ont besoin des innocents auprès de Dieu pour leur mériter sa grâce. Je demande aussi les vôtres, ma très chère sœur. Pour les miennes, elles sont toutes pour vous, mais vous n'en êtes pas plus riches, car elles sont bien froides. Si ce que l'on me mande\* depuis peu est vrai, il semble que l'on ne poussera pas encore les choses aux extrémités, au moins sitôt\*.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> justice [chr biffé ASJ] du ms. aut.

dans [ces corr. dans le texte ASJ, sur ses] observances ms. aut.

<sup>1.</sup> Lettre datée de 1680 d'une autre main, ms. aut. À part l'emplacement de la lettre dans le ms. aut., aucun autre élément ne nous permet de la dater.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à Rm 14, 17.

<sup>.</sup> Allusion à 2 Co 3, 6.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Louis Angran de Fontpertuis.

Lettre de [1680<sup>1</sup> ?], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean lui donne des nouvelles de sa santé, et la prie de ne pas s'inquiéter.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis<sup>a</sup>

s. d.

Je ne puis souffrir, ma très chère sœur, que vous ayez plus de mal que moi, car je vois bien que votre inquiétude est plus grande que la mienne; mon mal n'est que cela néanmoins, c'est-à-dire une douleur de rhumatisme qui me rend la plupart des mouvements pénibles. Je me suis tenue au lit fort chaudement jusqu'à midi et j'en suis déjà mieux. Je viens de dîner debout à l'ordinaire sans dégoût\* et sans autre incommodité\*, ne me sentant point du tout malade. Croyez-moi donc, ma très chère sœur, et ne vous mettez point en peine d'un mal qui ne servira qu'à me faire reposer. J'en aura[i] plus de loisir de vous voir demain, s'il dure encore.

<sup>a</sup> Suscription écrite d'une autre main, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Lettre datée de 1680 d'une autre main, ms. aut. À part l'emplacement de la lettre dans le ms. aut., aucun autre élément ne nous permet de la dater.

Lettre de [1680<sup>1</sup> ?], de Port-Royal des Champs. Nouvelles de santé d'Angélique de Saint-Jean ; ses conseils à propos d'une affaire.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 310)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

s. d.

Je suis mieux assurément, ma très chère sœur, j'ai la même douleur à certains mouvements mais j'ai plus de mouvements libres, et ce commencement d'amendement\* me fait espérer que le mal qui a été à son période\* sera dissip[é].

Je renvoie la futaine.

J'ai vu M. Du Cl., qui est revenu bien mieux disposé de Paris, grâces à Dieu<sup>a</sup>, et ne demande plus que ce que nous trouverons à propos pour sa justification<sup>2</sup>. Ne serait-il point à propos que de vous-même, vous le priassiez de vous venir voir aujourd'hui, et que vous lui témoignassiez le déplaisir que vous avez eu d'apprendre les discours qui se sont faits, l'assurant\* que vous en avez parlé à tous vos gens comme il le pouvait souhaiter et que vous avez averti la fille de son indiscrétion\*, en sorte qu'il se peut assurer que la fausseté de cette médisance est entièrement éclaircie, et que si vous aviez su qui l'a inventée, vous l'obligeriez à lui faire une publique satisfaction. Cela ou quelque autre chose que votre sagesse vous fera mieux juger, car moins il l'exige, plus il est juste présentement\* de le contenter en ce qui est raisonnable, pourvu qu'on évite l'éclat qui nuit beaucoup, bien loin de servir en de semblables occasions.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> à Dieu add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Lettre datée de 1680 d'une autre main, ms. aut. À part l'emplacement de la lettre dans le ms. aut., aucun autre élément ne nous permet de la dater.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Personne et affaire non identifiées.

Lettre du 7 mars 1680, de Port-Royal des Champs. Les raisons du silence épistolaire d'Angélique de Saint-Jean ; ce qu'elle pense de la maladie de son amie. L'abbesse demande à M<sup>me</sup> de Fontpertuis de lui faire confiance, et de modérer son amitié.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 7 mars 1680

Il n'y a, ma très chère sœur, qu'à votre maladie toute seule que je puisse pardonner cette pensée mélancolique qu'il y puisse avoir quelque cause de mon silence qui vienne de mécontentement de quoi que ce soit qui vous regarde ; je n'en ai aucun que de votre maladie que j'avoue qui m'a un peu fait perdre courage, car quand je vois les maux revenir si souvent et autant de fois recommencer les grands<sup>a</sup> remèdes, je désespère de vous voir rétablir et je perds la confiance que me donne quelquefois votre jeunesse et votre tempérament, que la nature étant bonne prendra le dessus du mal; en sorte que quand il ne guérirait pas, du moins vous le porteriez longtemps, au lieu que j'ai l'imagination frappée que ces saignées vous vieillissent d'autant d'années, et qu'ainsi il n'y aura plus de ressource pour résister aux attaques nouvelles qui reviennent si souvent. Sur cela j'aurais autant besoin d'être consolée que vous, mais on n'oserait seulement en parler, et c'est en partie ce qui m'abat l'esprit et m'empêche de rien dire, car j'ai même de la peine de vous le témoigner présentement\*, puisque ni vous ni moi<sup>b</sup> n'y saurions faire autre chose. C'est Dieu qu'il faut regarder, et sa conduite qui règle toutes choses. J'ai pourtant un très grand regret d'avoir contribué sans y penser à augmenter vos souffrances. Le moindre soupçon ne m'en est pas venu. Je sais l'exactitude et le soin de ma sœur Madeleine<sup>1</sup>, que j'ai cru qui suppléait à tout et qui vous informait de tout. Je me suis donc contentée de m'informer de vos nouvelles, ma très chère sœur, et de voir ce qu'on lui en mandait\*, sachant qu'elle vous en disait aussi des nôtres. Mais s'il m'était venu dans l'esprit que vous attendissiez quelque chose de moi pour vous consoler, j'aurais cherché au milieu de tout l'embarras de ce que j'ai à faire le temps de me donner sans scrupule à moi-même cette satisfaction. Une fois pour toutes, ma très chère sœur, usez-en d'une autre manière avec moi, ne me soupçonnez point d'une froideur dont je ne serai jamais capable envers vous, mais quand je manque à quelque chose, plaignez-vous

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet, qui entretient une correspondance suivie avec M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

en de meilleure heure\*, et croyez que vous m'obligerez infiniment de me donner des occasions de vous faire paraître qu'il n'y a personne sans exception qui soit autant à vous que j'y<sup>c</sup> suis, et qui ressente davantage l'excès de votre amitié, que je voudrais modérer quand elle vous est<sup>d</sup> occasion de peine et que nos afflictions contribuent à vos maladies.

a les [grands corr. dans le texte ASJ, sur grandes] remèdes ms. aut.
b moi [ni moi biffé ASJ] n'y ms. aut.
c que [j'y corr. dans le texte ASJ, sur je] suis ms. aut.
d suis [est corr. dans le texte ASJ, sur mot indéchiffrable] occasion ms. aut.

Lettre de [1680<sup>1</sup> ?], de Port-Royal des Champs. Nouvelles de santé d'Angélique de Saint-Jean, qui demande en retour des nouvelles de son amie.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce mardi à 5 heures

Je suis une autre personne depuis midi, je vous le dis, ma très chère sœur, parce que vous en devez être plus aisément persuadée quand vous le serez par vos yeux en voyant ma main\* aussi ferme qu'en santé, ce qu'on ne peut pas imiter dans l'agitation de la fièvre et le grand mal de tête qu'elle cause. Il y a quatre heures que je travaille levée ou que j'en fais semblant, car je n'ai pas fait grand ouvrage, mais toujours j'en suis capable. Plût à Dieu, ma très chère sœur, que vos maux fussent aussi légers et d'aussi peu de durée, mais au moins, je suis bien aise de n'être pas une occasion de les accroître, puisqu'il paraît que c'est sa volonté que ce commencement de maladie n'ait point de suite et que vous feriez bien mal d'en prendre présentement\* de l'inquiétude. Je vous souhaite la joie du Saint-Esprit, qui est l'effet de la charité et de la pénitence.

Mais je ne prétends pas vous avoir dit de mes nouvelles gratuitement. Je vous supplie, ma très chère sœur, que j'en apprenne<sup>b</sup> aussi des vôtres, et surtout si vous avez mieux possédé votre cœur dans cette dernière occasion, c'est peut-être pour le purifier que Dieu se plaît à le mettre à tant de sorte[s] d'épreuves jusques à ce que comme de l'or éprouvé, il ne souffre plus de déchet dans le feu ni d'ébranlement\* dans la tentation<sup>2</sup>. Je suis à vous de tout mon cœur et je ne ferais pas<sup>c</sup> bien quand je le pourrais de vous le dire autant que je le sens.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> la [lettres biffées ASJ] joie ms. aut.

b j'en [apprenne corr. dans le texte ASJ, sur apprend] aussi ms. aut.

c ferais [c pas biffé ASJ] pas ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Lettre datée de 1680 d'une autre main, ms. aut., et par Rachel Gillet dans le ms. RG. À part l'emplacement du ms. aut., aucun autre élément ne nous permet de dater cette lettre.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Réminiscence de 1 P 1, 7.

Lettre de [mars 1680<sup>1</sup> ?], de Port-Royal des Champs au Moutier. Visite de Nicolas Le Tourneux au Moutier. Projet de pèlerinage à Notre-Dame de la Roche.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier

s. d.

J'ai bien de la joie de l'arrivée de votre compagnie<sup>2</sup>, mais je suis en peine de la voiture\* qui l'aura bien lassé\*, il ne faut songer qu'à se bien reposer ce soir. Du reste, je demande avis plutôt que je ne le donne, savoir s'il y aurait danger qu'il vînt demain sans façon dire la messe et passer ici la journée pour retourner coucher chez vous, y demeurer le temps que l'on jugerait à propos, et puis aller en s'en retournant faire un pèlerinage à Notre Dame de la Roche<sup>3</sup> rendre un vœu qu'on l'a prié d'acquitter. Je n'y crois pas d'inconvénient, mais vous êtes deux personnes sages qui y penserez. Si<sup>a</sup> vous y trouvez de la difficulté, il faudrait demain de bonne heure faire ce pèlerinage, et puis on aviserait au reste. Il y a assez longtemps que vous êtes au pays pour connaître cette église, il y en a qui l'appellent la Viemur<sup>4</sup>, elle n'est pas à une lieue d'ici. M. Jolivet<sup>5</sup> viendrait aussi demain nous voir, car je serai bien aise de le remercier, et puis il ramènerait les chevaux, car il n'y a pas d'apparence\* d'y être si peu. Je vous salue et vous souhaite le bon soir à l'un et à l'autre. Ma cousine me parut disposée à se servir de l'occasion\* quand elle se présenterait, il faut tâcher de joindre\* cela. Il serait nécessaire de savoir ce soir la résolution, car<sup>b</sup> il faudrait un guide demain s'il part avant jour.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup>. penserez. [il *biffé ASJ*] Si *ms. aut.* 

b. résolution [si biffé ASJ] car ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Lettre datée de mars 1680 d'une autre main, ms. aut. À part son emplacement dans le ms. aut., aucun autre élément ne nous permet de confirmer la date attribuée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il pourrait s'agir de Nicolas Le Tourneux, qui fit plusieurs visites au Moutier.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. L'église de Notre-Dame de la Roche est située à quelques kilomètres du Moutier, résidence de M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Germainville (aujourd'hui Saint-Lambert-des-Bois). « Selon une tradition populaire, un taureau aurait découvert, en fouillant le sol, une statue de la Vierge. Ce qui serait à l'origine d'un lieu de pèlerinage. Pour abriter cette statue, le seigneur de Lévis aurait fait construire une église et des bâtiments », écrit Frédéric Delforge dans le guide dactylographié à l'abbaye de Notre-Dame de la Roche (cité par Weaver, n. 43, p. 131).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Curieusement, la Viemur est un pseudonyme pour le monastère de Port-Royal des Champs ainsi que pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis : Antoine Arnauld lui adresse plusieurs lettres sous le pseudonyme M<sup>me</sup> de la Viemur (OAL, t. II, lettres du 21 août et du 2 septembre 1679).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Personne non identifiée.

Lettre de [1680<sup>1</sup> ?], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean la rassure sur l'état de sa santé. Départ de Sainte-Viphe du monastère.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

s. d.

C'est moi qui vous répondrai, ma chère sœur, que grâces à Dieu, je ne me sens\* de rien aujourd'hui qu'il était un jour suspect. Je viens de dîner fort bien et je m'en vas\* à la conférence qui m'attend, mais je me plains de ma sœur Madeleine de vous mander\* des choses qui ne se savent point encore, car se trouver mal un jour ne veut rien dire si on ne voit la suite, et si vous saviez vous dire cela à vous-même encore passe, vous ne vous donneriez point de peine<sup>a</sup>, mais votre cœur et votre rate prenne des impressions qui vous font souvent un mal véritable pour des choses qui n'auront rien été. Vous voyez comme on se plaint de ce que vous êtes trop bonne pour vos amies, et qu'il faut<sup>b</sup> vous faire des reproches pour les même[s] sujets qui mériteraient à d'autres de grands remerciements. Je ne sais point précisément quand part Sainte-Viphe², ce devait être incessamment\* après cette octave. J'espère en avoir des nouvelles aujourd'hui, mais je crois qu'il faut tenir prêt tout ce qu'on lui veut donner.

Ma sœur Madeleine<sup>3</sup> est à sa conf[ession], elle vous répondra pour après vêpres sur votre couvent. Plaise à Dieu que Jésus-Christ étant entré aujourd'hui dans votre maison, il y ait apporté le salut comme en celle de Zachée<sup>4</sup>, et que nous voyions du fruit de cette communion.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> de peine *add. interl. ASJ, ms. aut.* 

b il [faut corr. dans le texte ASJ, sur vaut] vous ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Lettre datée de 1680 d'une autre main, ms. aut., et par Rachel Gillet dans le ms. RG. À part l'emplacement du ms. aut., aucun autre élément ne nous permet de dater cette lettre.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet, qui entretient une correspondance suivie avec M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion à Lc 19, 1-10.

Lettre de la [fin d'avril 1680], de Port-Royal des Champs. La mort, dont le chrétien se réjouit, de l'enfant Thomas de Bosroger, parent d'Angélique de Saint-Jean. Visite prévue de M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Port-Royal des Champs.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

s. d.

Je me rapporte\* à votre foi, ma très chère sœur, pour juger des sentiments que je dois avoir sur la grâce que Dieu a faite à ce pauvre enfant dont vous avez la bonté de plaindre\* la mort par rapport à ceux qui le regrettent¹. Je vous en suis infiniment obligée; mais en vérité, l'idée que vous avez du monde, et la manière dont vous me parliez il y a si peu de la corruption qui y règne dans tous les âges et dans tous les états vous persuade très assurément que si l'on veut parler chrétiennement, il faut s'animer les uns les autres à se réjouir en Dieu de ces sortes de pertes qui sont un si grand gain² pour ceux à qui elles acquièrent un salut éternel. Je plains davantage pour bien des raisons la mère de cet enfant, et il est vrai que sa maladie me met en peine, mais enfin, il faut trouver sa paix à adorer la volonté de Dieu. Le porteur vous dira une nouvelle que vous désiriez\* d'apprendre. J'aime mieux qu'il vous l'explique que moi. J'espère que nous aurons dimanche l'honneur de vous voir ou plus tôt même, s'il y avait raison. Je vous donne le bonsoir, ma très chère sœur, car vêpres sonnent, je suis en peine de ce que je n'ai point su de nouvelles de monsieur votre fils³.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il semble s'agir de la mort de l'enfant d'Augustin Thomas de Bosroger et de Catherine-Agnès Le Maistre de Saint-Elme (dite M<sup>lle</sup> de Séricourt avant son mariage), petite-nièce d'Angélique de Saint-Jean. Cette information nous permet de dater cette lettre de la fin du mois d'avril 1680. Le 23 avril 1680, l'abbesse a écrit une lettre de consolation à sa petite-nièce.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Adaptation de Ph 3, 7.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Louis Angran de Fontpertuis.

Lettre [d'avril 1680], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean lui demande de se dévouer uniquement à Dieu. Nouvelles des amies ; demande de l'un des documents appartenant au monastère que les religieuses ont confiés à M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

s. d.

Je ne souhaiterais qu'une chose, ma très chère sœur, qui serait que vous puissiez vous persuader que les choses qui vous donnent de la peine ne sont en effet que des bagatelles comme vous les nommez fort bien. Vous êtes trop instruite de la religion pour ne savoir pas que la charité est l'abrégé de toute la loi et le seul commandement nouveau<sup>1</sup>; pourquoi donc se faire un capital de tant de petits accessoires et nourrir son âme d'amertume et de peines, au lieu de l'occuper d'un souvenir de Dieu continuel qui produit toujours la paix et la joie, mais enfin, j'espère que sa grâce fera dans vous ce que vous ne pouvez faire vous-même.

Nous avons eu des nouvelles de nos deux dames du Rosny et de Druy qui se portent fort bien<sup>2</sup>. La dernière<sup>b</sup> est retirée pour dix ou douze jours dans l'abbaye de Saint-Paul-des-Eccluses dont elle est fort édifiée, l'abbesse est ravie de l'avoir.

J'ai déjà besoin d'un papier qui est dans la cassette\* dans le sac étiqueté Port-Royal des Champs, c'est le brouillon de la requête à M. de Paris<sup>3</sup> pour demander à dire le psautier. Je vous supplie, ma très chère sœur, de prendre la peine de le chercher et de nous l'envoyer. Je vous souhaite l'esprit et la nuit tranquille. J'ai opinion que la dernière ne l'aura pas été.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> des [g *biffé ASJ*] bagatelles *ms. aut.* 

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> la [dernière *corr. interl. ASJ sur* première] est *ms. aut.* 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à Jn 13, 34.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Pseudonymes respectifs pour Pierre Nicole et Pasquier Quesnel (LPJ).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. En août 1680, à l'occasion de la parution d'un nouveau bréviaire de Paris promulgué par l'archevêque de Paris, l'abbesse de Port-Royal des Champs lui écrivit pour demander la permission d'ajouter des psaumes à l'office monastique lors des jours saints afin de réciter le psautier en entier chaque semaine, conformément à la règle de saint Benoît (voir sa lettre du 6 août 1680 à François de Harlay de Champvallon). Port-Royal avait renoncé au bréviaire de Cîteaux pour celui de Paris en 1627. La permission fut accordée en octobre 1680 (voir le *Journal de Port-Royal*, BNF, f. fr. 17779, f. 104-106).

Lettre de [1680 ?], de Port-Royal des Champs au Moutier. Nouvelles du monastère. Angélique de Saint-Jean a besoin de lettres parmi les documents du monastère que les religieuses ont confiés à M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier

s. d.

Je ne sais, ma très chère sœur, si vous êtes avertie qu'il faut envoyer aujourd'hui les lettres à M. Champagne<sup>1</sup>. Nous ferons partir après midi.

En voici que je reçus hier du Fossé<sup>2</sup>, dont Guérinet<sup>3</sup> est de retour, et il a laissé tout le monde en bonne santé, mais il a appris que la peste est dans un faubourg de Mantes<sup>4</sup>. Ce serait un terrible fléau si Dieu l'envoyait; nous le méritons bien. M<sup>me</sup> la<sup>a</sup> maréchale<sup>5</sup> arriva hier ici bien tard et y a couché. Elle ne nous menace pas, au moins elle ne sait sinon qu'elle a trouvé M. l'archevêque<sup>6</sup> bien changé\* et très mauvais visage\*.

Je vous supplie, ma très chère sœur, de chercher dans un des sacs, qui\* je crois pour titres *Copies Vienne affaire des Évêques*, les lettres de M. de Pamiers à M. de Toulouse, au prieur général et au père de La Chaize<sup>7</sup>. Je crois que les copies qu'on a faites ici y sont avec celles sur quoi on a copié qui sont d'une petite lettre\* de main d'homme. Je n'aurais besoin présentement\* que de nos copies, l'une est de la main de ma sœur Madeleine Christine et les autres de ma sœur Anastasie<sup>8</sup>. Je les veux envoyer par cette occasion\* sûre. Je crains de vous donner souvent de la peine, c'est une incommodité de n'avoir pas ses papiers auprès de soi,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il pourrait s'agir de Jean-Baptiste de Champaigne, peintre et ami de Port-Royal.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Le Fossé se situe à 25 km de Rouen. À cette époque, Pierre Thomas Du Fossé, ami de Port-Royal, partageait son temps entre Paris et Le Fossé.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Jacques Guérinet, serviteur à Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. La ville de Mantes s'appelle aujourd'hui Mantes-la-Jolie.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Personne non identifiée ; il pourrait s'agir de Marie de Hautefort, duchesse de Schomberg, une amie intime de la marquise de Sablé, ou plus probablement de Louise-Antoinette-Thérèse de La Châtre, maréchale d'Humières, qui a accueilli des pensionnaires expulsées de Port-Royal des Champs en 1679, les deux filles de Fay de La Tour-Maubourg.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. L'archevêque, de Paris, François de Harlay de Champvallon.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. François-Étienne de Caulet, évêque de Pamiers et ami de Port-Royal, qui aurait écrit à l'archevêque de Toulouse, au prieur général (personne non identifiée) et à François d'Aix de La Chaize, jésuite et confesseur de Louis XIV à partir de 1675. L'on n'en sait pas plus sur ces lettres. L'archevêque de Toulouse pourrait être Joseph de Montpezat de Cardon, avec qui Caulet aurait pu correspondre dans les années 1670 au sujet de l'affaire de la régale, ou l'un de ses prédécesseurs, Pierre de Marca, Charles-François d'Anglure de Bourlemont ou Pierre de Bonzi.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>. Les sœurs Madeleine de Sainte-Christine Briquet et Claude-Louise de Sainte-Anastasie Du Mesnil des Courtiaux.

car à toute heure, on en a affaire. Si vous ne les trouviez pas dans ce sac, il faudrait voir dans celui de *Lettres sur les affaires*.

Je vous demande aussi un mot des nouvelles de votre cœur et de celles de votre corps. Le samaritain d'aujourd'hui a la puissance d'adoucir et de guérir les douleurs de l'un et de l'autre<sup>1</sup>. Je l'en supplie de tout mon cœur, qui est entièrement à vous.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> bien. [M<sup>me</sup> corr. dans le texte ASJ, sur M<sup>lle</sup>] la ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à Lc 10, 33-35.

Lettre [vers septembre 1680<sup>1</sup> ?], de Port-Royal des Champs [au Moutier ?]. Perrette Clément se rend au Moutier afin d'assister M<sup>me</sup> de Fontpertuis, malade.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

s. d.

Vous nous promettez obéissance, mais il faut que vous fassiez votre probation, ma très chère sœur, c'est-à-dire que vous receviez de notre part M<sup>me</sup> Clément<sup>2</sup> et que vous vous reposiez entièrement sur elle de votre malade<sup>3</sup> cette nuit, et tant qu'elle y sera, quand même elle devrait mourir. Elle est habile et fera tout ce qu'il faut, Dieu ne vous en demandera point compte, mais il vous comptera votre soumission comme un grand mérite; n'en perdez donc pas la récompense, je vous supplie, et pour cette fois ne raisonnez point, je vous en supplie, mais prenez tout le repos que vous pourrez.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. RG date cette lettre vers septembre 1680, mais à part son emplacement dans le ms. aut., rien ne nous permet de confirmer la date attribuée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Perrette Clément, sœur de l'ancienne tourière de Port-Royal des Champs, Hippolyte-Antoinette Clémént (M<sup>me</sup> Hippolyte). Elles habitaient alors à Pomponne avec Louis-Isaac Le Maistre de Sacy et Charles-Henry Arnauld de Luzancy (DPR; Weaver, p. 140-141).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Son fils, Louis Angran de Fontpertuis.

Lettre sans date, de Port-Royal des Champs. Nouvelles de santé de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Angélique de Saint-Jean lui demande l'un des documents du monastère que les religieuses lui ont confiés.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

s. d.

Votre médecine vous doit bien faire\*, ma très chère sœur, car grâces à Dieu, les choses vont si bien et le mal diminue tant que l'on voit la guérison de fort près. Comme d'autres sont chargées de vous en mander\* des nouvelles, de peur que je ne le pusse faire assez exactement<sup>1</sup>, quelque joie que j'eusse de vous donner cette satisfaction, je ne vous en parle ici qu'en général par occasion. Car le sujet de ce billet est pour vous supplier de donner présentement\* à celui qui vous le rendra la première partie d 24 22 9 22 13 12 31 51 11<sup>2</sup>. Il y a un laquais qui l'attend, je crois que vous en aurez séparé tout ce qui se<sup>a</sup> peut perdre et que vous l'aurez mis en ordre.

<sup>a</sup> se add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il pourrait s'agir de la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet, qui entretient une correspondance suivie avec M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il pourrait s'agir ici de l'un des documents appartenant au monastère de Port-Royal des Champs que les religieuses ont confiés à M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Lettre sans date de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean lui demande quelque chose à propos d'une affaire non identifiée, et souhaite montrer la réponse de son amie à un tiers.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

s. d. <sup>1</sup>

J'ai une chose à vous demander; si elle est faisable sans trop de peine, pour peu qu'elle soit difficile ou de conséquence, on aura assez de bonnes raisons pour différer à un autre temps, et à mon sens il serait meilleur. Néanmoins déterminez-nous<sup>a</sup> par votre réponse, s'il vous plaît, et qu'elle soit telle que je puisse la montrer à la personne qui m'a dit de vous demander cela pour en contenter une autre.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> déterminez [nous corr. dans le texte ASJ, sur vous] par ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. « Vers septembre 1680 », selon RG, mais, à part l'emplacement du ms. aut., aucun élément dans cette lettre ni dans celles qui suivent ne permet d'affirmer avec certitude la date attribuée.

Lettre [vers le 30 septembre 1680<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs au Moutier. Angélique de Saint-Jean la remercie de son amitié et lui donne des nouvelles des malades, la sœur Madeleine de Sainte-Christine et Olympe Le Maistre. Elle supplie son amie de rendre visite à Port-Royal des Champs le jour même.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

s. d.

Je ne vous saurais<sup>a</sup> assez remercier, ma très chère sœur, de votre amitié et des manières\* dont elle vous fait tout faire; c'est pourquoi je me tais, de peur de chercher inutilement des paroles, et au lieu de vous dire quelque chose d'agréable, il faut vous avouer ce qui est vrai, qui est que nous avons une malade d'augmentation\* et que ma sœur Madeleine Christine<sup>2</sup> a la fièvre. Elle en eut un accès avant-hier que nous vîmes, et il répondait à un autre moindre qu'elle nous avait caché mercredi. C'est aujourd'hui la troisième où elle entre et elle<sup>b</sup> commence le frisson qu'elle sent au dedans et qui ne paraît pas encore. Dieu le fait, il faut nous taire et l'adorer. C'est toujours par où il faut commencer. Après cela, il est bon d'arrêter l'activité de l'esprit qui va trop vite et qui veut regarder plus loin que le jour présent, contre le commandement exprès de Jésus-Christ<sup>3</sup>. Le moyen que\* Dieu nous donne toutes les choses qui nous sont nécessaires<sup>c</sup>, c'est de n'en avoir point d'inquiétude, et qu'il voie que nous ne cherchons que son royaume et sa justice. Car notre père céleste sait bien d'ailleurs de quoi nous avons besoin, et par cette raison, plus nous croyons que les choses nous sont nécessaires, moins, selon l'Évangile, nous devons nous en mettre en peine. C'en est assez, car j'espère que nous aurons l'honneur de vous voir aujourd'hui. Je vous en supplie même, à cause de M<sup>lle</sup> Le Maistre<sup>4</sup> qui est fort mal et que nous voudrions faire confesser avant son accès d'aujourd'hui qui est le moindre pour prévenir\* le grand de demain. Ce dernier a été si fort, et elle si faible, qu'elle y pouvait demeurer\* ou au moins rester dans un état où elle n'aurait guère plus de capacité pour se confesser que la première fois, dont elle avoue qu'elle se souvient à peine. Je vous supplie

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. RG date cette lettre : « vers le 30 septembre 1680 ». En effet, Olympe-Dorothée Le Maistre de Saint-Elme, qui résida depuis l'été 1679 au Moutier avec M<sup>me</sup> de Fontpertuis, se trouva à Port-Royal des Champs à cette date pour y être soignée, selon la lettre du 30 septembre 1680 qu'Angélique de Saint-Jean écrivit au père d'Olympe, Jean Le Maistre de Saint-Elme.

<sup>La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet.
Allusion à Mt 6, 34; allusion aux versets précédents (Mt 6, 32-33) dans la suite de ce passage.</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Olympe-Dorothée Le Maistre de Saint-Elme, ancienne pensionnaire du monastère qui demeurait auprès de M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier à cette époque.

très humblement, ma très chère sœur, de prier M. le curé<sup>1</sup> de venir ici après sa grand-messe pour ce sujet, car elle le demande, et M. de Saint-Benoît<sup>2</sup> l'a permis. Pour vous, si vous pouviez venir à notre grand-messe, je vous en supplierais très humblement.

<sup>1</sup>. Il s'agit peut-être de Nicolas Le Tourneux, qui rendait souvent visite à M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier (vers août 1679, par exemple. Voir Weaver, p. 130). Il pourrait aussi s'agir du curé du Moutier, mentionné dans plusieurs lettres datées approximativement du mois d'avril 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> vous [saurais corr. dans le texte ASJ, sur mot indéchiffrable] assez ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> et [elle corr. dans le texte ASJ, sur il] commence ms. aut.

c sont [lettre biffée ASJ] nécessaires ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs.

Lettre du [septembre 1680¹], de Port-Royal des Champs au Moutier. Peine d'Angélique de Saint-Jean par rapport à la charge excessive de sa correspondante. L'abbesse lui propose de prendre comme domestique un garçon qui veut se retirer à Port-Royal des Champs. Elle attend sa réponse.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier<sup>a</sup>

s. d.

Je suis dans une peine extrême, ma très chère sœur, de vous savoir dans l'inquiétude de monsieur votre fils<sup>2</sup> et dans l'accablement de deux malades qui demandent beaucoup de soin, sans avoir personne à vous soulager. Vous avez absolument besoin d'un valet de chambre pour monsieur votre fils, et même pour M. Foy<sup>3</sup>, car je craindrais qu'il ne se trouvât fort chargé d'être seul, et surtout pendant cette maladie qui sera peut-être longue, s'il est vrai que ce soit fièvre quarte\*. Je ne sais si Dieu n'a point pensé à vous, lui qui est appliqué à tous les besoins de ceux qui ne cherchent que lui<sup>4</sup>, en nous envoyant un garçon qui se présente pour être cordonnier par un mouvement de piété et pour chercher une retraite hors du monde. Nous pouvons nous en passer encore, et puis on trouve plus aisément un<sup>c</sup> cordonnier, mais ce garçon-ci qui sent son bien\*, qui sait écrire, qui a demeuré deux ans chez un procureur, et qui cherche Dieu, m'a paru devoir bien être votre fait. Vous pourriez, ce me semble, en essayer, car le besoin vous<sup>d</sup> presse, et il faut nécessairement en prendre quelqu'un quand ce ne serait qu'en attendant, car nous pourrons toujours le reprendre s'il ne vous accommode\* pas et en essayer à la cordonnerie ou ailleurs, car il paraît propre à autre chose et de bonne volonté pour tout. S'il pouvait vous être propre, j'en remercierais Dieu, car je suis en peine de votre accablement.

Un mot de réponse tout\* à l'heure pour la faire à ce garçon que nous avons retenu en attendant<sup>5</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Cette lettre est datée du mois de septembre 1680 d'une autre main dans le ms. aut., hypothèse qui est probablement juste, puisqu'à cette époque, il y avait plusieurs malades chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier, notamment son fils. Voir la lettre du 30 septembre 1680 d'Angélique de Saint-Jean à Jean Le Maistre de Saint-Elme.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louis Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Léonor Foy de Saint-Hilaire, précepteur du fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion à Mt 6, 32-33 ; Lc 12, 30-31.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. L'on n'en sait pas plus sur cette affaire. Weaver suppose que la domesticité de M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier comprenne une gardienne, une cuisinière, et probablement un cocher et un ou deux

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Suscription écrite d'une autre main, ms. aut. <sup>b</sup> que add. interl. ASJ, ms. aut. <sup>c</sup> aisément [d biffé ASJ] un ms. aut. <sup>d</sup> besoin [est biffé ASJ] vous ms. aut.

168

Lettre sans date, de Port-Royal des Champs au Moutier. Nouvelles de ce qu'ont écrit M. de Sainte-Hélène et M. Comblin.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier

s. d. 1

Je crois que l'on peut espérer que les choses vont bien de la sorte que M. de Sainte<sup>a</sup>-Hélène écrit<sup>2</sup>, car en se plaignant extrêmement des imprudences de plusieurs gens, il dit<sup>b</sup> qu'après les miracles que Dieu a faits pour délivrer quatre personnes qui y devaient périr, il ne faut plus le tenter\* d'autre[s] fois en faisant d'autres indiscrétions\* où l'on demeurerait\* à la fin. M. Comblin<sup>3</sup>, de son côté, mandait\* qu'on travaillait fortement pour retirer cet *Arrêt* que vous savez, et qu'à midi, on saurait ce qui en serait arrivé. Cela nous fait juger que c'est peut-être depuis cela que le premier a écrit, et que la chose a réussi, dont on ne pourrait trop louer Dieu. Il y a encore eu des choses tout à fait miraculeuses dans cette rencontre que je vous conterai qui font<sup>c</sup> bien voir que Dieu prend soin de ceux qui sont à lui<sup>4</sup> : confions-nous en sa bonté.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup>. de [F biffé ASJ] Sainte-Hélène ms. aut.

b. dit [a biffé ASJ] qu'après ms. aut.

c qui [font corr. dans le texte ASJ, sur vont] bien ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. RG date cette lettre : « vers la fin de 1680 », mais aucun élément dans cette lettre ne permet d'affirmer avec certitude la date attribuée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Selon le LPJ, ce nom est un pseudonyme pour le cardinal Girolamo Casanata. Ce cardinal aurait dit d'Antoine Arnauld « qu'on canonisait des saints qui n'avaient pas rendu tant de services à l'Église, ni vécu dans une plus grande innocence de mœurs que M. Arnauld » (Besoigne, t. VI, p. 140). Il aurait étudié les controverses contemporaines impliquant l'église romaine, notamment celle de la Régale (Charles Herbermann (éd.), *Catholic Encyclopedia*, New York, Robert Appleton Company, t. III, 1908). Cependant, nous n'en savons pas plus sur l'affaire citée dans cette lettre. Il pourrait aussi s'agir de Pierre de Sainte-Hélène, augustin déchaussé qui publia en 1656 l'*Abrégé de l'histoire de Augustins déchaussés*, ou de François Duncan, dit M. de Sainte-Hélène (Tallemant des Réaux, t. II, p. 414, 441).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agit probablement du M. Comblen qui participa dans l'importation clandestine de livres des Pays-Bas espagnols vers la France (Jacques, p. 306-307).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion à Mt 6, 32-33 ; Lc 12, 30-32.

Lettre du 17 janvier 1681, de Port-Royal des Champs à Paris. Inquiétude d'Angélique de Saint-Jean provoquée par le séjour parisien de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, et sa tendance au surménage. Demande d'avoir part à son souvenir et à ses prières.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 17 janvier 81

Je me sais fort mauvais gré\* de ce que nous avons si mal donné ordre à nos affaires, ma très chère sœur, qu'il faille passer tant de temps dans l'inquiétude sans pouvoir savoir comment a succédé\* votre entreprise un peu téméraire ; parce que personne n'est revenu de Paris depuis que vous y êtes<sup>1</sup>, et nous avons encore à attendre jusques à demain de vos nouvelles, que je souhaite aussi bonnes qu'il les faut pour répondre à vos desseins et à notre désir que vous ne fassiez pas un long séjour hors de chez vous. C'est une fort bonne raison pour vous obliger à vous ménager plus que vous n'avez inclination de le faire, car si vous devenez malade, vous ne ferez rien, et il faudra prolonger le temps pour achever les affaires de peur d'être obligée d'y retourner une autre fois. Dieu présidera à tout cela, et j'espère que vous mériterez de lui que tout succède\* selon vos intentions, puisqu'elles ne tendent qu'à lui, et que c'est lui-même qui vous les a mises dans le cœur. Le mien est si parfaitement à vous, ma très chère sœur, qu'il est<sup>a</sup> inutile, quoiqu'il me soit toujours agréable, de vous le dire. Je vous demanderais aussi d'avoir part dans l'honneur de votre souvenir et dans vos prières, s'il n'était encore superflu, parce que vous faites au-delà de ce que l'on peut désirer, et que je voudrais me pouvoir acquitter de même de tout ce que je dois à votre charité et à votre amitié, mais elle va si loin que je n'y puis atteindre.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> il [m' biffé ASJ] est ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis quitta le Moutier près de Port-Royal des Champs pour Paris en janvier 1681 pour cause d'affaires et aussi afin d'être présente à l'accouchement de sa sœur, Marie-Valentine Sachot. Jacques Sachot naquit le 10 janvier 1681, mais il mourut le 27 du même mois (Weaver, p. 138).

Lettre du 24 janvier 1681, de Port-Royal des Champs à Paris. Inquiétude d'Angélique de Saint-Jean à cause de la maladie de son amie. Ne pas s'opposer à la volonté de Dieu, y compris dans le cas de la maladie de son neveu. L'abbesse demande d'autres tissus pour le monastère, et remercie son amie de ceux déjà reçus.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

Ce 24 janvier 1681

J'ai été avertie si tard que l'on allait à Paris que je n'aurai plus qu'une heure ensuite\* du chapitre pour faire bien des réponses. Cela sera cause, ma très chère sœur, que je ne vous importunerai pas tant de toutes les inquiétudes que me donne votre mal, surtout dans un lieu où vous ne sauriez trouvez de repos ni pour votre corps ni encore moins pour votre esprit<sup>1</sup>. Cependant, il est bon que nous tâchions d'apprendre à dire comme saint Paul, lors même que Dieu nous abat et qu'il renverse nos desseins : Domine quid me vis facere<sup>2</sup>. Il est juste<sup>a</sup> de servir Dieu en cette manière qui est seule digne de lui, et nous nous trompons fort<sup>b</sup> quand nous croyons pouvoir faire quelque chose de meilleur en suivant nos vues et en nous plaisant à nous-mêmes quand obéissant à ses volontés et en nous soumettant à ses ordres. Vous étiez allée pour terminer plusieurs affaires, et votre maladie vous en vae peut-être empêcher. Vous pensiez revenir à jour\* nommé, et si vous vous trouvez dans l'impuissance, il faudra bien se rendre. Cependant je veux bien espérer de ce qu'il n'y a eu rien de réglé\* dans votre fièvre; peut-être que ce n'est qu'un bouillon de bile qui s'accoisera\* et que la purgation emportera. Mais la triste chose pour vous, ma très chèr[e] sœur, s'il faut que votre petit ange s'envole dans le ciel, car votre cœur, fait comme il est, va sentir tout ce que celui de la mère ne sent pas encore parce qu'on lui cache l'état de l'enfant<sup>4</sup>. Il me semble néanmoins que de ce qu'il combat si longtemps contre la mort, il y a quelque chose à en espérer, car on voit des enfants [revenir<sup>f</sup>] de tout. Si Dieu veut néanmoins avancer son bonheur, il ne s'y faut pas opposer : jamais il ne fera le voyage si sûrement et si aisément. Je suis ravie de ce que M<sup>lle</sup> du Vivier est revenue<sup>5</sup>, cela vous donne plus de<sup>g</sup> liberté de quitter\* dès que vous en trouverez l'occasion.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis se trouva à Paris en janvier 1681 pour cause d'affaires et pour assister à l'accouchement de sa sœur, Marie-Valentine Sachot.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Citation d'Ac 9, 6 : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? »

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Faute d'orthographe d'Angélique de Saint-Jean : *quand* au lieu de *qu'en*.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il s'agit du neveu de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Jacques Sachot, né le 10 janvier 1681. Il mourut le 27 du même mois.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Louise-Marie Crespin du Vivier, dite M<sup>lle</sup> du Vivier, sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Vous êtes trop bonne – je le dis en vous blâmant d'excès, ma très chère sœur – de ce que vous ne laissez pas de vous mettre en peine de l'ornement lorsque vous n'avez pas le temps de faire vos autres affaires. L'étoffe est très belle et à bon marché. Il faudrait encore trois aunes de taffetas blanc pour doubler la chasuble. Je trouverai quelque chose pour la tunique, qui ne sert guère. Je vous remercie, ma très chère sœur, de tout mon cœur de ce que vous m'avez envoyé, j'avais fort envie de voir cette pièce. Que va devenir tout cela ? Dieu ait pitié de nous ! Je suis en lui plus à vous qu'à moi-même.

а

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> est [si biffé ASJ] juste ms. aut.

b trompons [si biffé ASJ] fort ms. aut.

c faire add. interl. ASJ, ms. aut.

d plaisant à [à répétition du mot due au tournement de page, ASJ] nous-mêmes ms. aut.

e va add. interl. ASJ, ms. aut.

f Ms. abîmé : revenir sugg. JF pour compléter la phrase.

g liberté [de corr. dans le texte ASJ, sur p...)] quitter ms. aut.

Lettre du 28 janvier 1682, de Port-Royal des Champs à Paris. Lettre de consolation à l'occasion de la mort du neveu de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 28 janvier 1682

Nous le disions bien il y a peu de temps, ma très chère sœur : voilà à quoi se terminent les joies du monde. Cet enfant tant désiré, tant attendu, reçu avec tant de joie<sup>1</sup>! On le voit, et dans<sup>a</sup> un moment, le<sup>b</sup> voilà disparu, qui ne laisse après lui que de la tristesse et des larmes. Lui seul, qui n'a été capable ni de désir ni d'espérance, possède un bonheur qu'il n'a pu estimer parce qu'il n'a pas pu<sup>c</sup> le connaître, et dans l'admiration de son salut, il condamne les vaines inquiétudes de ceux qui le regrettent, et croit n'être véritablement aimé que de ceux qui envient le bonheur dont il jouit d'être assuré d'aimer Dieu éternellement. Vous êtes de ce rang-là, ma très chère sœur, car votre foi dans cette occasion surmontera votre tendresse à l'égard\* de l'enfant. Je doute davantage si vous pourrez résister à l'égard\* de la mère et si vous vous défendrez bien de l'impression que l'amitié fait toujours trop avant dans votre cœur quand vous voyez souffrir les personnes que vous aimez. Vous n'avez que faire de chercher les souffrances : celles de toutes ces personnes sont les vôtres et vous en êtes accablée ; mais Dieu vous comptera tout, excepté l'excès qu'il faut tâcher de retrancher pour ne rien perdre de votre mérite. Je n'ai pas assez l'honneur d'être connue de madame votre sœur pour oser lui faire un compliment\* en ce rencontre\*, mais vous trouverez peut-être bien l'occasion de l'assurer que nous avons demandé à Dieu pour elle la grâce d'estimer sa<sup>d</sup> dignité et son bonheur d'être devenue la mère d'un ange, ou plutôt de partager en quelque sorte avec la Sainte Vierge la qualité de mère de Jésus-Christ, puisque tous les élus sont son corps<sup>2</sup>, et qu'elle a procuré la vie éternelle à celui-ci qui tenait d'elle la vie temporelle. Tout est si grand dans la religion chrétienne que l'on a honte de juger des choses par d'autres vues que celles qu'elle nous donne, et de se rabaisser à penser et à parler comme le commun\* des hommes qui ne connaissent point de Dieu, quand on a été appelé à son admirable lumière qui découvre de si grandes vérités et qui condamne si fort nos sentiments si bas et si humains<sup>3</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il s'agit du fils de la sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Marie-Valentine Sachot : Jacques Sachot naquit le 10 janvier 1681, mais mourut le 27 du même mois.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à Rm 12, 5.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Réminiscence de Rm 1, 18-23.

Je m'en vas\* finir avec l'heure et le papier qui m'en pressent, en attendant bientôt l'honneur de vous entretenir plus à loisir : je le désire extrê[mement<sup>f</sup>].

a dans add. interl. ASJ, ms. aut.

b moment [après biffé ASJ] le ms. aut.

c pas [pu corr. interl. ASJ sur été capable de] le ms. aut. d d'estime [et biffé ASJ] sa ms. aut. e qui [condamne corr. dans le texte ASJ, sur condamnes] si ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>f</sup> Ms. abîmé, fin du mot indéchiffrable : mement sugg. JF pour compléter le mot.

172

Lettre [de la fin janvier du mois de janvier (1681 ?)¹], de Port-Royal des Champs. Nouvelles de la maladie d'Angélique de Saint-Jean. Elle demande à M<sup>me</sup> de Fontpertuis de prier pour elle à l'occasion de sa fête.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

s. d.

Personne, ma très chère sœur, ne vous peut mieux répondre que moi. J'ouvre votre billet en achevant de faire collation pour marque que, grâces à Dieu, je n'ai rien ce soir. L'accès d'avant-hier était le troisième ; il est dans l'ordre de la perdre après le trois, le cinq et le sept, et on devait bien espérer qu'une fièvre si légère ne serait pas longue. Vous consoleriez bien vos amies si vos maux étaient<sup>a</sup> de cette espèce. Mais quoi qu'il en soit de vos maux qui les accablent, vous les accablez encore de votre amitié et des inquiétudes qu'elle vous cause : n'en ayez plus de cette nature sur mon sujet, ma très chère sœur, mais donnez-moi part à vos prières à cette grande fête qui est la mienne<sup>2</sup>. J'espère y reconnaître devant Dieu ce que je vous dois.

a maux [étaient corr. dans le texte ASJ, sur était] de ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. RG propose la date de : « fin de janvier 1681 ». C'est l'allusion à la grande fête de l'abbesse qui rend l'hypothèse du mois de janvier probable, quoique nous ne soyons pas en mesure de la confirmer ; en revanche, nous ne disposons pas d'informations qui nous permettraient d'attribuer avec certitude l'année de rédaction.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Selon la date donnée par RG (fin de janvier 1681), il s'agirait de l'anniversaire de la profession d'Angélique de Saint-Jean le 25 janvier 1644, ou il pourrait aussi s'agir de la fête de saint Jean Chrysostome du 27 janvier.

Lettre [datée approximativement entre mars 1681 et janvier 1682<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs au Moutier. Angélique de Saint-Jean lui demande de ses nouvelles, lui envoie un métier pour l'une de filles Arnauld de Pomponne, et lui parle de différentes affaires de Notre-Dame de Liesse et de M. de Castilly.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier

## Ce samedi

Nous ne savons encore rien de notre affaire, ma très chère sœur, mais je suis bien en peine de ce que vous l'avez apprise si mal à propos un jour de médecine, et je crains tout à fait en l'état où [vous<sup>a</sup>] êtes que vous n'en soyez plus mal. Je vous supplie de nous en dire des nouvelles. Je vous envoie un métier qui doit faire voir à<sup>b</sup> ma nièce<sup>2</sup> l'envie que j'ai qu'elle aime l'ouvrage, puisque j'y ai mis la main la première. J'ai impatience de savoir comment elle se conduit à ce commencement.

M<sup>lle</sup> de Bagnols<sup>3</sup> ne vient pas à cause des affaires de Liesse<sup>4</sup>; il semble que l'on fait de nouveaux desseins de se venger, et que pour perdre cette maison, on y veut donner pour supérieure cette mère de Grandchamp qui a perdu Charonne<sup>5</sup>. Au moins ce sont des

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. RG donne une date de juin 1681, mais à part l'emplacement du ms. aut., aucun élément dans cette lettre ne permet d'affirmer avec certitude la date attribuée. Nous savons que les religieuses du couvent de Charonne, affaire à laquelle Angélique de Saint-Jean fait allusion ici, furent dispersées en février et en mars 1681, ; nous savons également que M<sup>me</sup> de Fontpertuis n'habite plus au Moutier (où cette lettre est adressée) à partir de janvier 1682. Ces informations permettent de situer la rédaction de cette lettre entre ces deux dates

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit probablement de Marie-Emmanuelle ou de Charlotte, filles de Simon Arnauld d'Andilly, marquis de Pomponne.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Gabrielle Du Gué de Bagnols.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. En 1676, une alliée de l'archevêque de Paris, M<sup>me</sup> de Bival (nous n'en savons pas plus sur cette personne) fut élue supérieure de Liesse, et elle éloigna les amis port-royalistes de la direction du monastère. En 1680, le nouveau supérieur du couvent, Guy Boust, imposa aux religieuses la signature du Formulaire condamnant l'*Augustinus* de Jansénius (on se rappelle qu'à l'origine du Formulaire en 1661, l'Assemblée du Clergé décide de faire signer les ecclésiastiques, régents, maîtres d'école, religieux et religieuses). Sept d'entre elles résistèrent : en avril 1682, trois de ces sœurs « non signeuses » rejoindront Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Une commission de l'archevêque de Paris nomma Marie-Angélique Le Maître de Grandchamp supérieure perpétuelle du couvent dite Charonne, au faubourg Saint-Antoine à Paris, en novembre 1679 suite à la mort de l'abbesse précédente. Cette nomination fut contestée par les religieuses, qui revendiquaient le droit de choisir leur abbesse par élection triennale (comme à Port-Royal des Champs). L'affaire devint politique lorsque les religieuses écrivirent au pape Innocent XI qui se rallia à leur cause ; malgré son intervention en leur faveur, le roi fit supprimer le monastère : les religieuses furent dispersées en février et en mars 1681. À cette époque, les relations entre Rome et Louis XIV

conjectures, et M<sup>me</sup> de Bival déclare qu'elle va quitter\* bientôt et qu'on verra bien du changement.

M<sup>me</sup> du Bosroger<sup>1</sup> mande\* l'affaire de M. de Castilly<sup>2</sup> tout à son avantage et que c'est l'autre qui a tout le tort. Est-il possible que l'on ne vous en mande\* pas la vérité ?

Je ne doute pas que vous ne priez avec nous, c'est tout ce que nous avons à faire. Je suis tout[e] à vous, ma très chère sœur.

étaient déjà tendues à cause de l'affaire de la régale (voir Louis-Ellies Du Pin, *Histoire ecclésiastique du dix-septième siècle*, t. III, Paris, Pralard, 1727, p. 431-453 ; Jacques, p. 265).

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> vous sugg. JF pour compléter la phrase

b voir [l'envie biffé ASJ] à ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Catherine-Agnès de Bosroger, née Le Maistre de Saint-Elme, dite M<sup>ile</sup> de Séricourt.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Philippe de Boran, marquis de Castilly, le mari de Marie Angran, nièce de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. L'on n'en sait pas plus sur cette affaire.

Lettre [entre 1678 et 1681¹], de Port-Royal des Champs [au Moutier²]. Angélique de Saint-Jean lui demande de remettre au lendemain sa visite à Port-Royal des Champs. Nouvelles de Jean Hamon et de son neveu.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

s. d.

Remettons tout, s'il vous plaît, ma très chère sœur, à demain après dîner. Car d\*'aujourd'hui, je n'aurai un moment à moi. Vous savez, je crois, l'inquiétude où est M. Hamon de monsieur son neveu<sup>3</sup>; il en a tant de sujet qu'en vérité on est pénétré de sa peine. Il pensait à s'en retourner à Paris dès aujourd'hui pour tâcher d'en apprendre des nouvelles. Je ne sais encore ce qu'il fera.

Vous viendrez donc demain, s'il vous plaît, et je vous en supplie de tout mon cœur.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. RG date cette lettre du mois de juin 1681, mais à part l'emplacement du ms. aut., aucun élément dans cette lettre ne permet d'affirmer avec certitude la date attribuée. En revanche, nous savons que M<sup>me</sup> de Fontpertuis logeait au Moutier de 1678 à la fin de l'année 1681.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Selon le corps de la lettre, M<sup>me</sup> de Fontpertuis se trouve sans aucun doute au Moutier : elle aurait moins de difficulté à reporter une visite au monastère depuis cet endroit qu'en partant d'ailleurs.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Jean Hamon, médecin et Solitaire, qui entretenait des relations suivies avec son neveu Félix Picquenot, sieur de Lislemont dit M. de Draqueville, lui aussi médecin. Celui-ci n'était pas inconnu des religieuses puisqu'il se rendit à Port-Royal des Champs à Pâques 1680 (DPR). Il est moins probable qu'il s'agisse de Nicolas Picquenot, le frère de Félix.

Lettre du 11 juillet [1681¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean la prie de prêter mille francs à Hilaire Charles Piet. Nouvelles de la mère prieure, malade. Commission de tissu pour un vêtement d'Olympe Le Maistre.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

## Ce 11 juillet

J'ai bien de la joie, ma très chère sœur, que votre santé ne se soit pas encore sentie\* du voyage, mais vous n'êtes pas au bout. Je ne puis comprendre la difficulté du Xiphar², et encore moins que l'on veuille tenter un remède si dangereux. Mais la prudence du médecin à qui on s'est confié aura suppléé. Il y a quelque étoile dominante présentement\* qui inspire la peur, mais il y en [aª] aussi quelque malheureuse qui fait tant de traîtres, car il semble qu'il en soit le<sup>b</sup> règne. Dieu nous en préserve parmi nous, quoiqu'il y en ait eu parmi les apôtres³.

J'ai une très humble prière à vous faire pour M. Hilaire<sup>4</sup>. Vous savez quelque chose de l'état de ses affaires ; il se trouve extrêmement pressé présentement\* pour sa consignation. Si vous pouviez lui prêter mil[le] francs, je vous en aurais une obligation très sensible et je vous assure que vous n[e] hasardez rien, il vous promettrait même de vous les rendre dans trois mois qu'il doit recevoir de l'argent, mais il en est pressé tout présentement\*, et vous ne sauriez me faire un plaisir plus sensible que<sup>c</sup> de l'aider dans la peine où il est.

Je ne vous en dirai pas davantage, faute de temps, car de tous côtés, je suis pressée. La mère prieure<sup>5</sup> eut hier son second accès de fièvre tierce\*, à peu près aussi grand que le premier, excepté le mal de cœur qui ne vint point, ce qui a diminué ses inquiétudes, et elle a eu du repos cette nuit de temps en temps. Elle est bien à l'heure que j'écris, avant midi. Je vous supplie de nous aider à obtenir bientôt de Dieu sa guérison. J'ai de la peine de vous en donner pour une bagatelle\*, mais votre bonté accoutume\* à cela. C'est qu'il faut de quoi couvrir le corps de jupe de M<sup>lle</sup> Le Maistre<sup>6</sup>. Nous n'avons rien qui y soit propre<sup>d</sup> ni personne qui se connaisse à choisir ce qu'il faudrait pour cela. C'est à vous d'en mieux juger que qui

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au prêt à Charles Piet Hilaire nous permet de dater cette lettre de 1681.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Pseudonyme pour Pomponne, où se trouve Louis-Isaac Le Maistre de Sacy et Charles-Henry Arnauld de Luzancy. Le Maistre de Sacy est malade à cette époque.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Judas, l'apôtre qui a trahi Jésus. Voir Mt 26, Mc 14, Lc 22, Jn 18.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Hilaire Charles Piet, sieur du Moutier et de Beaurepaire. M<sup>me</sup> de Fontpertuis fera ce prêt, puisque dans sa lettre du 18 juillet 1681, l'abbesse l'en remercie.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Mère Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Olympe-Dorothée Le Maistre de Saint-Elme, ancienne pensionnaire du monastère renvoyée en mai 1679 suite à la reprise de la persécution : elle resta ensuite plusieurs années auprès de M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier.

que ce soit, ma très chère sœur, voudriez-vous bien en donner la commission à quelqu'un ? Il faut deux tiers d'étoffe, et qu'elle soit forte, s'il se peut, car rien ne s'use davantage.

a a sugg. JF pour compléter la phrase b le add. interl. ASJ, ms. aut. c sensible [d biffé ASJ] que ms. aut. d soit [propre corr. JF sur propres ASJ] ni ms. aut.

Lettre du 11 [juillet 1681<sup>1</sup> ?], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean renvoie à M<sup>me</sup> de Fontpertuis une lettre dont elle a besoin.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

Ce 11 au soir

Je serais fâchée que ce billet vous trouvât demain à Paris où je l'envoie, ce ne serait pas bon signe, mais je ne puis me persuader que votre dessein puisse souffrir de difficulté que de la part de votre santé, qui est si peu assurée qu'elle peut toujours rompre toutes les mesures que l'on prend.

Je vous renvoie la lettre dont vous avez besoin. Elle est bien raisonnable, je ne saurais douter que M<sup>me</sup> Du R.<sup>2</sup> ne se rende à terminer\* comme les autres sans chicaner. Je ne vous dirai rien davantage, puisqu'aussi bien ce billet sera de vieille date quand vous le recevrez. On se porte bien, et tout va bien chez vous<sup>3</sup>, Dieu merci.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. RG date cette lettre du 11 juillet 1681, mais aucun élément dans cette lettre ne permet d'affirmer avec certitude la date attribuée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il pourrait s'agir de la veuve de Jean Angran (le beau-frère de M<sup>me</sup> de Fontpertuis), Marie Aubery, qui s'est remariée en 1674 avec le marquis de Roucy, anciennement l'abbé de Roucy avant de quitter l'état ecclésiastique (DPR). Les deux femmes ne s'entendaient pas à cette époque (voir, par exemple, la lettre du le 2 février 1681 d'Antoine Arnauld à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, OAL, t. II, p. 96-97).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Au Moutier, la résidence de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Lettre du 18 juillet 1681, de Port-Royal des Champs à Paris. Accident récent de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Projet d'envoyer Olympe Le Maistre à Paris voir son oncle, Le Maistre de Sacy ; Angélique de Saint-Jean compte sur sa correspondante pour régler les détails de ce voyage. Visites de M<sup>me</sup> de Fontpertuis à M<sup>lle</sup> de Dinanville.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 18 juillet 1681

Que pouvons-nous faire, ma très chère sœur, pour rendre grâces à Dieu de votre miraculeuse préservation ? J'ai été toute renversée quand je vous ai vu[e] verser d'une si étrange sorte. Vraiment Dieu avait donné ordre à ses anges de vous porter dans leurs mains ; sans cela vous y deviez périr cent fois, et c'est encore tout ce que je puis faire que d'espérer qu'un tel ébranlement ne vous cause pas bien du mal. Pour M. de Sacy, je me promets qu'il n'y a plus rien à craindre, puisqu'il ne s'en est point trouvé mal le lendemain<sup>2</sup>. En vérité on devrait bien apprendre de ces expériences à vivre dans une grande dépendance de Dieu, puisqu'à chaque moment, nous, et tous ceux que nous aimons, n'avons pas une heure de vie assurée\*. Vous nous conterez un peu ce que vous aurez pensé dans une telle rencontre, si elle laisse la liberté de penser à quelque chose. Je remets à ce jour, que je crois qui sera demain, tout le reste de ce que je voudrais vous dire, ma très chère sœur. Ce serait manquer une trop bonne occasion pour M<sup>lle</sup> Le Maistre<sup>3</sup> de ne l'envoyer pas voir monsieur son oncle<sup>4</sup>, qui s'approche si rarement. Nous avons pris l'occasion de la faire partir ce matin, ayant pensé qu'elle pourra demeurer une nuit chez M<sup>me</sup> Roulland<sup>5</sup> et revenir samedi<sup>1</sup>, soit avec vous, ma

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Adaptation de Mt 4, 6.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Dans une lettre à M<sup>me</sup> de Fontpertuis du 22 juillet 1681, Louis-Isaac Le Maistre de Sacy fait allusion à « notre accident ». Il semble qu'ils aient eu un accident en voyageant ensemble, mais l'on n'en sait pas plus (Choix de lettres inédites de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy (1650-1683), éd. Delassault, Paris, Nizet, 1959, p. 374-375. C'est F.-E. Weaver qui précise que 25 des lettres adressées, selon l'édition de Delassault, à M<sup>me</sup> de Théméricourt, sont en réalité adressées à M<sup>me</sup> de Fontpertuis [Weaver, p. 108]).

Olympe-Dorothée Le Maistre de Saint-Elme, ancienne pensionnaire de Port-Royal des Champs expulsée suite à la reprise de la persécution en mai 1679. Elle vécut ensuite plusieurs années au Moutier auprès de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, qui vivait alors à Pomponne.
<sup>5</sup>. Catherine Roulland (née Subjet), la femme de Lambert Roulland, libraire et ami de Port-Royal (Roméo Arbour, Dictionnaire des femmes libraires en France (1470-1870), Genève, Droz, 2003, p. 474). Nicolas Fontaine, ami intime de Le Maistre de Sacy dont Olympe est la nièce, séjourna chez les Roulland en 1679 (DPR).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. C'est-à-dire, le lendemain, le 19 juillet 1681.

très chère sœur, si vous revenez ce jour-là, soit dans la chaise même qui l'aura menée. Elle me prie fort qu'elle puisse aller voir son père<sup>1</sup>: je vous laisserai, ma très chère sœur, et à monsieur son oncle d'en ordonner comme vous le trouverez bon. Le père pourrait aisément la venir trouver – il marche bien, et l'on aurait un prétexte à cause du peu de temps qu'elle séjournera à Paris – mais votre prudence réglera tout. M. de Sacy, tel qu'il est, ne vous saurait assez remercier de ce que vous faites pour cette enfant; combien moins moi, qui le ressens néanmoins, et toutes vos bontés, ma très chère sœur, plus que je ne puis jamais vous le dire, même sur cette dernière occasion qui regarde le voyageur<sup>2</sup>, qui se loue infiniment de la chose et de la manière dont vous l'avez obligé, ou plutôt moi, qui vous en suis seule infiniment redevable.

À son retour, je crois qu'il faudra que tout le monde s'en mêle pour l'obliger à finir nos affaires et que nous en sortions une bonne fois. Je suis toute à vous, ma très chère sœur, vous avez encore fait une bonne œuvre où\* je prends grande part, car vos visites ont fort consolé la bonne M<sup>lle</sup> de Dinanville<sup>3</sup>, qui est dans un état assez à plaindre et qui le ressent quelquefois un peu trop, ce qui est un effet ordinaire de la misère humaine dont les saints ne sont pas exempts. Elle m'a mandé\* la joie qu'elle a eue de vous entretenir\* et elle m'en paraît toute fortifiée, dont je vous rends mille grâces.

<sup>1</sup>. Jean Le Maistre de Saint-Elme.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Dans sa lettre précédente du 11 juillet [1681], Angélique de Saint-Jean avait demandé à M<sup>me</sup> de Fontpertuis de prêter mille francs à Hilaire Charles Piet, sieur du Moutier et de Beaurepaire,

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée ; il pourrait s'agir d'un pseudonyme.

Lettre du 9 septembre 1681, de Port-Royal des Champs à Fontpertuis<sup>1</sup>. Angélique de Saint-Jean lui envoie une lettre que M<sup>me</sup> de Bélisy devait porter, lui donne des nouvelles des religieuses et de deux demoiselles amies de Port-Royal, et lui raconte le vol de toiles au monastère la nuit précédente.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

Ce 9 septembre 81

Les jours sont des mois lorsque l'on attend des nouvelles que l'on désire autant que j'ai d'impatience, ma très chère sœur, d'en apprendre des vôtres. Peut-être qu'il y en a à Paris, mais le dimanche et la fête qui l'a suivi est cause qu'on n'y a point envoyé\* et qu'il n'en revient personne<sup>2</sup>.

Je crois M<sup>me</sup> de Bélisy partie aujourd'hui<sup>3</sup>. Elle m'avait mandé\* que c'était son dessein; comme l'on n'a pas été à Paris, j'ai manqué l'occasion de lui donner cette lettre qu'elle voulait porter, mais j'espère qu'elle vous sera rendue sûrement, et que vous aurez l'occasion de la faire rendre de même à son adresse.

Nos demoiselles se trouvent fort bien où elles sont<sup>4</sup>, mais la grande a toute la mine d'aller être malade, elle ne fait que traîner son lien\*, elle a des frissons très grands qui ne sont point suivis de fièvre expliquée\*, et toujours la même incommodité\* qu'elle a depuis quelque temps.

Le médecin partit hier pour aller voir M. Duhamel<sup>5</sup>, ce sera pour toute la semaine et au-delà.

Il n'a point laissé de malades, mais j'ai peur qu'il en retrouve. Dès hier ma sœur Isabelle Agnès eut un fort grand accès de fièvre dont on attend la suite<sup>6</sup>; ma sœur Candide a été mal cette nuit et a eu bien la fièvre avec colique<sup>7</sup>. Pour nous, nous avons eu aussi une

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. D'août à décembre 1681, M<sup>me</sup> de Fontpertuis se trouva à Fontpertuis avec son fils, Louis-Augustin (Weaver, p. 139-140).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Le dimanche 7 septembre et la fête de la Nativité de la Vierge Marie du 8 septembre.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Dans plusieurs lettres à cette époque, Angélique de Saint-Jean fait allusion à deux demoiselles, une petite qui se préparait à la confirmation (en février 1682) et une grande qui serait la marraine à cette occasion (voir les lettres du 10 et du 13 février 1682). Il pourrait s'agir de pensionnaires expulsées du monastère en mai 1679, mais l'on n'en sait pas plus.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il s'agit probablement de Jean Hamon, médecin de Port-Royal à cette époque, qui se serait rendu auprès d'Henri Duhamel, curé de Saint-Maurice. Duhamel fut lié dans les années 1640 et 1650 avec Port-Royal et surtout avec Hamon, qui était un « ami proche » (DPR). Il mourut le 13 novembre 1682 à Saint-Maurice.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Sœur Élisabeth (ou Isabelle) de Sainte-Agnès Le Féron.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Sœur Magdeleine de Sainte-Candide Le Cerf.

mauvaise nuit par la visite des voleurs qui sont entrés dans le jardin et en ont emporté les toiles qui blanchissaient sur l'herbe. Mais je ne dis pas bien que la nuit en ait été plus mauvaise, puisque jusques aux jardiniers qui ne sont là que pour y veiller, ils ont si bien dormi que personne ne s'en est aperçu qu'au jour. Dieu nous garde de plus grande perte et vous conserve en santé, ma très chère sœur.

179

Lettre du 24 [septembre 1681<sup>1</sup>?], de Port-Royal des Champs à Fontpertuis. Angélique de Saint-Jean lui envoie la Gazette, lui donne des nouvelles de M. Du Houblon et lui parle de ses affaires.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis, à la poste aux trois cheminées<sup>a2</sup>

Ce 24

J'attends de vos nouvelles, ma très chère sœur, et je n'en ai pas à vous dire que celle de la gazette que je vous envoie<sup>3</sup>.

Il n'y a encore ici rien de nouveau, tout s'y porte bien, grâces à Dieu.

Nous apprîmes hier que M. Du Houblon<sup>4</sup> a eu deux accès de fièvre quarte\*, j'en crains fort la suite.

Vous voyez que tout contribue à vous donner le temps d'achever vos affaires avec paix d'esprit. Je remercie Dieu de ce qu'il vous donne aussi un peu plus de santé, sans quoi\* vous ne pouvez rien faire.

Je suis si fort à vous que je me fais tort de vous le dire, ma très chère sœur, ce serait en quelque manière douter que vous en fussiez persuadée et le moyen d'avoir cette pensée. Je salue aussi très humblement votre très bonne compagnie, dont je suis très humble servante.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Dominus sur la page de suscription, à l'envers en dessous de l'adresse, ms. aut

RG date cette lettre du 24 septembre 1681 ; en outre, M<sup>me</sup> de Fontpertuis se trouve à Fontpertuis d'août à décembre 1681 (Weaver, p. 139-140). À part l'emplacement du ms. aut., aucun élément dans cette lettre ne permet d'affirmer avec certitude la date attribuée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. À Fontpertuis.
<sup>3</sup>. Il pourrait s'agir de la *Gazette* n° 85, datée du 20 septembre 1681.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Personne non identifiée.

Lettre du 28 septembre [1681¹], de Port-Royal des Champs à Fontpertuis. Angélique de Saint-Jean lui parle de la maladie de M<sup>me</sup> de Bélisy et de l'affaire de M. Constant, maître d'école. Elle envoie à sa destinataire des copies de lettres diverses.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

Ce 28 septembre

Quand ce ne serait que pour vous dire bonsoir, ma très chère sœur, je ne puis pas fermer un paquet sans y mettre un mot. Vous savez sans doute la maladie de M<sup>me</sup> de Bélisy dont nous sommes fort en peine<sup>2</sup>. Vous nous consolez de ce que votre santé subsiste parmi tant d'affaires et de malades.

Je pensais M. Constant quasi guéri de son mal, mais j'ai bien vu, en lui disant ce que vous me mandez\* sur son sujet, qu'il persiste dans sa pensée et m'a bien fait entendre qu'il ne penserait pas à quitter le lieu où il est s'il n'avait dessein de passer plus outre\*<sup>3</sup>. Il paraît que votre proposition lui plaît fort pourvu que l'on n'y mette pas cette exclusion.

Je vous envoie copie des lettres qui nous ont donné à penser et un billet sur vos affaires communes. J'ai vu de grandes écritures faites sur ce sujet. M. de Droit<sup>4</sup> a pris un meilleur parti, il laisse escrimer\* les autres et les regarde faire sans coup férir\*, et puis il prendra des deux parti[s] celui qui l'aura emporté sur l'autre.

J'espère, ma très chère sœur, que nous ferons demain ensemble notre commune fête, les anges étant en tous pays également<sup>5</sup>, et plus présents où l'on prie avec plus de zèle, ce que vous faites mieux que moi.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la proposition de sa correspondante à M. Constant nous permet de dater cette lettre de 1681.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. De septembre à novembre 1681, le dessein de M<sup>me</sup> de Fontpertuis d'embaucher M. Constant comme maître d'école pour son fils, Louis-Augustin, revient dans la correspondance entre Angélique de Saint-Jean et son amie. Selon cet échange épistolaire, Constant souhaiterait prendre le poste de maître d'école à condition d'avoir le droit de se marier, idée à laquelle Angélique de Saint-Jean se montre très opposée.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Personne non identifiée ; certainement un pseudonyme, puisqu'il sera identifié dans la lettre du 9 avril 1682 comme un « bon avocat ».

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Le 29 septembre est la fête des anges Gabriel, Michel et Raphaël : Angélique Angran de Fontpertuis se trouve à Fontpertuis pour cette fête.

Lettre du 7 octobre 1681, de Port-Royal des Champs à Fontpertuis. Nouvelles des amis du monastère et l'affaire de M. Constant, maître d'école. L'attitude spirituelle à adopter à l'égard d'une personne qui vient de mourir.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

Ce 7 octobre 1681

L'on vous mande\*, ma très chère sœur, dans quelle peine nous sommes des nouvelles que nous reçûmes hier au soir de l'extrémité\* de deux personnes que tant de raisons nous rendent si chères<sup>1</sup>. J'appris encore en même temps la mort de M<sup>lle</sup> de Miramion<sup>2</sup> qui me touche aussi extrêmement, car ayant été si longtemps chargée de cette âme, j'appréhende très fort qu'elle n'ait pas répondu à sa vocation et qu'elle ait manqué d'assez d'huile pour achever son voyage<sup>3</sup>, car on en consume beaucoup dans cette vie inutile du monde, et tous les desseins qu'elle faisait souvent d'en sortir servent peu quand ils ont été sans effet. Que cela me fait encore estimer, ma très chère sœur, la grâce que Dieu vous a faite. Vous amassez de l'huile où les autres en dissipent, car vous ne travaillez que pour la charité et par soumission où d'autres agiraient par intérêt; mais ayant tant d'huile, ayez soin de ne pas laisser éteindre votre feu, et que votre amour pour Dieu vous fasse accomplir tous les devoirs de la charité envers le prochain de toute condition. Vous ne comprendrez peut-être pas, ma très chère sœur, ce qui me le fait dire, car en vérité vous n'en avez que trop de feu pour beaucoup de personnes que vous honorez de votre amitié, mais je ne voudrais pas que vous eussiez eu pour pas\* une de la froideur ni de l'indifférence, et que celle qui s'en va à Dieu eût le moindre sujet de s'en plaindre. Je ne le crois pas, et même j'ai une vraie consolation de ce qu'elle se louait extrêmement de vous la dernière fois, mais on ne fait point mal, quand les personnes s'en vont compter\* avec Dieu, de revoir dans soi-même si on ne leur doit rien, car on fait état\* alors des dettes actives et passives, et j'y pense pour moi. Je laisse là présentement\* M. Constant ; si vous prévoyez ce mariage, évitez-le, et qu'il pense ailleurs si bon lui semble<sup>4</sup>. Voilà quelques nouvelles. Il n'y en a point qui ne portent à prier Dieu beaucoup, c'est tout ce que nous avons à faire pour toutes choses.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Personnes non identifiées.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à la parabole des dix vierges, Mt 25, 1-13, et commentaire dans la suite du passage.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Personne que M<sup>me</sup> de Fontpertuis pense à embaucher comme maître d'école pour son fils, Louis-Augustin. Il semble que Constant prendrait le poste à condition qu'il ait le droit de se marier, dessein auquel Angélique de Saint-Jean se montre très opposée.

Conservez-vous, ma très chère sœur, et n'augmentez pas nos inquiétudes par celle que vous nous donneriez si vous alliez vous faire malade par un excès de travail. Je ne sais point encore de nouvelles du pèlerin. On doit aujourd'hui revenir de son pays, peut-être que l'on nous en rapportera. N'allez pas, s'il vous plaît, vous faire une peine des nôtres qui les augmente. Nous espérons à Dieu, il est immortel.

Lettre du 14 octobre 1681, de Port-Royal des Champs à Fontpertuis. Angélique de Saint-Jean partage la bonne nouvelle de l'autorisation donnée à Nicolas Le Tourneux de se rendre à Port-Royal pour la Toussaint. Nouvelles de Claude Grenet.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis, à la poste aux trois cheminées

Ce 14 octobre 81<sup>a</sup>

Vous êtes trop bonne, ma très chère sœur, d'avoir si bien pris mon petit avertissement¹, il faut par reconnaissance que je vous dise quelque chose qui vous réjouira. Vous nous faites l'honneur de nous aimer trop pour ne prendre pas part à la consolation que Dieu nous donne, de ce qu'après deux ans et demi de sécheresse, on nous fait espérer une bonne pluie avant la Toussaint. Mgr l'archevêque a permis que M. Le Tourneux nous vînt confesser pour la grande fête². C'est un commencement qui donne sujet d'espérer qu'il nous accordera autre chose, car ce secours passager ne remédierait pas à tous nos besoins, et il témoigne qu'il a de la bonté pour cette maison, ce qui enferme\* le soin de lui accorder les secours nécessaires. Autre sujet de consolation pour nous, c'est que Dieu, contre toute espérance, paraît nous vouloir conserver encore M. Grenet³: la fièvre l'a quitté et les derniers accès n'ont été que des ressentiments\*. En voilà assez pour\* n'avoir qu'un moment, mais j'ai appréhendé de vous différer la joie que je pouvais vous donner, ne voulant point avoir de bien que je ne partage avec vous, qui avez mon cœur sans partage, ma très chère sœur.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Quelque chose d'illisible griffonné sur la suscription, ms. aut..

b ce [qu' corr. dans le texte ASJ, sur que] après ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Conseils donnés dans la lettre précédente du 7 octobre 1681.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Depuis la reprise de la persécution de Port-Royal des Champs en 1679 et l'expulsion des Solitaires en mai en en juin de cette année-là, les religieuses étaient sans confesseur. Grâce à l'intervention du duc de Roannez, ami fidèle de Port-Royal, en novembre 1681, l'archevêque de Paris, François de Harlay de Champvallon, autorisa à Nicolas Le Tourneux de devenir le confesseur des religieuses et de se rendre au monastère pour prêcher à la fête de Toussaint, le 1<sup>er</sup> novembre 1681. Le Tourneux y séjourna du 19 octobre au 3 novembre.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs.

183

Lettre [vers la fin d'octobre 1681], de Port-Royal des Champs à Fontpertuis. Nouvelles diverses des amis du monastère.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis, à la poste aux trois cheminées

s. d.

Notre bon peintre est mort<sup>1</sup>, comme vous savez, mais si vous voulez voir un portrait bien naturel de celui dont vous demandez des nouvelles, en voici un qu'il fait lui-même qui vous le fera voir dans toute sa bonté.

M. Compent<sup>2</sup> s'en va par la commodité\* que vous lui offrez.

M. des Zarteuils<sup>3</sup> est entièrement guéri, et moi parfaitement à vous, ma très chère sœur. Je me porte fort bien et je vous souhaite autant de santé. C'est en courant à la messe que j'écris ce billet, de peur que vous n'ayez toujours l'inquiétude de voir arriver le courrier les mains vide.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Vu l'emplacement du ms. aut. de cette lettre, il est probable qu'elle date d'automne 1681. Or Jean-Baptiste de Champaigne, peintre et ami de Port-Royal, mourut à Paris le 27 octobre de cette même année (décès mentionné par la sœur Catherine de Sainte-Suzanne de Champaigne dans une lettre de novembre 1681 d'Angélique de Saint-Jean à M<sup>me</sup> de Fontpertuis). Cette information nous permet de dater cette lettre vers la fin d'octobre 1681.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée.

Lettre du 5 novembre 1681, de Port-Royal des Champs à Fontpertuis. Angélique de Saint-Jean assure M<sup>me</sup> de Fontpertuis qu'elle guérit de sa maladie. Nouvelles de la maladie de M<sup>me</sup> de Bélisy, et l'affaire de M. Constant, maître d'école. Le retour prochain de M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 311-312)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis, par la poste aux trois cheminées à Fontpertuis<sup>a</sup>

Ce 5 novembre 81

J'aurais quasi envie de me plaindre de celle qui vous est si fidèle qu'elle vous mande\* tout ce que vous ne devriez point savoir dans l'éloignement où vous êtes¹, parce que ces petits maux ne durent quelquefois pas⁵ tant que le chemin que font les lettres, et on donne de l'inquiétude sans sujet à un cœur fait comme le vôtre à quoi\* j'ai un très grand regret. Soyez donc, s'il vous plaît, ma très chère sœur, pleinement en repos\* d'un mal qui est tout passé. Je chante et je parle sans peine à l'ordinaire, et je n'aurais pas le temps d'être malade, car la mère prieure l'est encore², ce qui fait ma peine présentement\*, quoique j'espère que cela va finir, le troisième accès ayant bien diminué. J'ai plus de regret\* à la saignée qu'on lui fit hier qu'au reste, parce qu'elle diminue davantage ses forces et qu'un corps épuisé ne peut pas fournir\* à cette continuation de remèdes qui ne donnent pas à la nature le temps de se réparer.

J'ai reçu des nouvelles de madame votre belle sœur³ par M. son curé⁴, qui est revenu, et par madame sa nièce⁵ qui est demeurée seule auprès d'elle. Je vous envoie cette dernière lettre, qui vous dira des nouvelles de toutes les personnes dont vous en désirez savoir. Je n'aime point du tout à son âge une fièvre quarte\* continue\*, mais j'aime bien sa disposition d'attendre en paix ce que Dieu en ordonnera, et c'est la meilleure où nous puissions être pour nous et pour nos amis.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il s'agit sans aucun doute de la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet, qui entretenait une correspondance suivie avec M<sup>me</sup> de Fontpertuis. En novembre 1681, celle-ci se trouva à Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La mère Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il semble qu'Angélique de Saint-Jean fasse allusion à René Flambart, un ami de Port-Royal. En janvier et février 1682, il correspond avec Angélique de Saint-Jean, qui lui adresse ses lettres « chez M<sup>me</sup> de Bélisy ».

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il pourrait s'agir de l'une des nièces de M<sup>me</sup> de Fontpertuis du côté de son mari. Voir la généalogie Angran de Fontpertuis, appendice 004.

Il est vrai que M. Constant a pris sa résolution, et cela supposé, il ne peut mieux faire que de prendre ce que vous lui offrez, et je crois aussi que vous auriez difficilement une personne plus capable que lui de bien remplir cette place<sup>1</sup>. Ainsi, en lui disant toujours que je ne prendrai jamais nulle part à sa résolution, je le laisse faire et je ne vois personne qui dise absolument qu'il l'en faut empêcher. Je l'avertirai de cette commodité\* qui se présente. Mais que deviendra la pauvre Catherine quand elle apprendra la mort de sa fille, et avec qui se consolera-t-elle sans vous? Voilà la joie des mariages, il en arrivera peut-être autant à celui dont nous parlons, et puis il sera bien avancé. Heureux qui ne cherche qu'en Dieu sa force et son salut. On ne le trouve que dans cette humble confiance.

Faites-vous donc bien de vous hâter si fort que vous en fassiez moins bien ce que vous devez faire? J'ai peur que non, mais je ne vous veux pas condamner sans vous entendre, car vous pouvez avoir de meilleures raisons que celle que vous mandez\*.

Je comprends que vous pouvez avoir regret de n'avoir pas passé la Toussaint<sup>2</sup> plus près de votre paroisse<sup>3</sup> quand ce ne serait que parce que vous n'aurez pas entendu un si bon sermon, car pour toutes les autres grâces, la communion des saints vous y donne la même part en tout lieu. Mais grâces à Dieu, votre navigation s'avance, et nous commençons à regarder le port et à espérer bientôt votre retour, ma très chère sœur, dont la joie sera égale pour nous comme pour vous.

<sup>1</sup>. Il s'agit de M. Constant, que M<sup>me</sup> de Fontpertuis souhaite embaucher comme maître d'école pour son fils, Louis-Augustin. Il prendrait le poste mais à condition qu'il ait le droit de se marier : Angélique de Saint-Jean est contre ce dessein.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> M<sup>me</sup> de Fontpertuis, par la poste aux trois cheminées à Fontpertuis *adresse écrite d'une autre main, ms. aut.* 

b pas add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Fêtée le 1<sup>er</sup> novembre.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. C'est-à-dire, Port-Royal des Champs, puisque le Moutier, l'une des résidences de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, se situe à quelques kilomètres du monastère.

Lettre du 9 novembre [1681¹], de Port-Royal des Champs à Fontpertuis. Les moyens de lui adresser un paquet à Fontpertuis. Le Tourneux confirmé dans son rôle de confesseur des religieuses de Port-Royal des Champs.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

## Ce 9 novembre

Je vous écris tout à la hâte parce que je manquerais l'occasion si j'attendais un moment, et ma sœur Madeleine est encore à l'église à prime qui n'a pas vu votre lettre qui vint hier bien tard<sup>2</sup>. Vous avez renversé les mesures que la personne qui vous écrit prenait pour vous adresser un paquet, puisque la charrette ne vient pas. Je saurai si celui qui veut aller s'établir près de vous prendra une autre voie<sup>3</sup> : il pourrait aussi se charger de même de ce paquet. Il est tout résolu et ne sait, je m'assure\*, ce qu'il fait.

Vous ne serez pas fâchée, ma très chère sœur, d'apprendre que M. Du Val est confirmé dans son bénéfice<sup>4</sup>; j'en reçus la nouvelle hier. Je ne sais s'il fait encore état\* d'y fixer sa résidence, car il ne s'explique pas, mais il a ses provisions\*. On m'ôte la plume des mains, tout se porte fort bien.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à M. Du Val (Le Tourneux) qui est confirmé dans son bénéfice nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet, qui entretient une correspondance suivie avec M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Il s'agit de M. Constant, que M<sup>me</sup> de Fontpertuis embaucha comme maître d'école pour son fils, Louis-Augustin. Il va rejoindre M<sup>me</sup> de Fontpertuis et son fils à Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il semble qu'Angélique de Saint-Jean fasse allusion ici à Nicolas Le Tourneux, qui, selon l'*Histoire générale de Port-Royal*, écrivit à Angélique de Saint-Jean le 8 novembre 1681 pour lui dire qu'il eut la permission de l'archevêque de continuer dans son rôle de confesseur des religieuses de Port-Royal des Champs. Il revint au monastère le 2 décembre 1681, et y resta jusqu'au mois de février 1682 (Clémencet, t. VII, p. 429.)

Lettre du 12 novembre 1681, de Port-Royal des Champs à Fontpertuis. Lettre commencée par la sœur Catherine de Sainte-Suzanne de Champaigne, qui donne des nouvelles du monastère. Elle recommande aux prières de M<sup>me</sup> de Fontpertuis son cousin, Jean-Baptiste de Champaigne, récemment décédé. Nouvelles de M. Constant, maître d'école, qui partira bientôt pour Fontpertuis, et de M<sup>me</sup> de Bélisy et Louis-Augustin Angran de Fontpertuis. Allusion à l'ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

Ce mercredi au soir, 12 novembre 1681<sup>1</sup>

L'on reçoit présentement\* les lettres, madame, et en même temps, il en faut donner la réponse parce que l'on part cette nuit. Notre mère, qui est occupée à les lire, m'ordonne de vous dire que l'on ne manquera pas d'envoyer la chaise et la petite cavale ou un autre cheval pour M. Foy aussitôt que vous aurez fait savoir le jour². Vous aurez assurément reçu une lettre qui vous apprendra que ma sœur Madeleine Christine est en retraite, c'est ce qui fait qu'elle ne vous écrit pas³. Notre mère se porte bien, grâces à Dieu, et la mère prieure revient tout doucement⁴. Tout le reste de la maison est en bonne santé, il n'y a pas quasi de malades cette année.

L'on n'a point encore fait venir la petite Colinette<sup>5</sup> parce qu'il n'y a pas eu d'occasion.

Puisque notre mère me fait prendre l'honneur de vous faire ce billet, je crois qu'elle voudra bien que je recommande très humblement à vos prières mon cousin Champagne et sa pauvre femme qui en a encore plus besoin ; je ne doute point que vous n'ayez appris la mort de l'un et l'extrême désolation de l'autre à qui je n'oserais penser, tant elle me fait de pitié. Vous comprenez mieux que personne ce que ce peut être qu'une affliction pareille de voir mourir son mari et son enfant unique en même temps l. Vous êtes trop bonne pour n'en avoir pas pitié.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les trois premiers paragraphes de la lettre, ainsi que la suscription, sont de la main de la sœur Catherine de Sainte-Suzanne de Champaigne.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Léonor Foy de Saint-Hilaire.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet, qui entretient une correspondance suivie avec M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. C'est-à-dire, la mère Angélique de Saint-Jean, abbesse, et la mère Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis, prieure.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Personne non identifiée. Colinette est le diminutif féminin de Colin, diminutif du prénom Nicolas.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Jean-Baptiste de Champaigne, qui était marié avec Geneviève Jehan, mourut à Paris le 27 octobre 1681; sa fille mourut entre le 20 et le 27 octobre 1681. C'était le filleul et neveu du peintre Philippe de Champaigne, père de celle qui tint ici la plume.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis perdit son mari, Jacques Angran, vicomte de Fontpertuis, le 22 mars 1674; son fils de deux ans, Jacques-Augustin, mourut moins de quatre mois plus tard, le 12 juillet.

Je<sup>1</sup> me réjouis fort de voir que vous commencez à voir le port<sup>2</sup> et à peu près le temps que vous pourrez, ma très chère sœur, y venir aborder.

M. Constant<sup>b</sup> était parti hier pour aller prendre le coche à Paris, et ce soir, on me dit qu'il reviendra ici demain parce qu'il a trouvé un ami qui le veut mener à Orléans<sup>3</sup>. Je ne sais comment il retarde pour cela, car il avait déjà peur d'arriver trop tard et que vous ne fussiez partie. Il se trouverait fort désorienté. Je lui parlerai demain pour le presser. Il a témoigné à M. de S. E.<sup>4</sup> qu'il ne penserait pas encore à se marier qu'il n'eût essayé de ce premier établissement, mais je ne m'y fie plus guère. Cette maladie ne guérit pas aisément. Barbe<sup>5</sup> m'a dit qu'il avait pensé à une de ses sœurs qu'il avait été voir en passant proche de là et qu'il l'avait fort priée<sup>c</sup>, elle, de le vouloir bien et de faire cela pour lui, il y a de cela quelques mois. Elle en parle fort sagement et n'a nulle envie de cela pour sa sœur qu'elle l'aime mieux avec quelque bon vigneron, qui est son état, que de s'aller mettre à faire la demoiselle dans une chambre\* où elle ne sait point travailler et puis rester veuve chargée de trois ou quatre enfants, qui n'auront pas du pain et qui n'en sauront pas gagner. Elle a bien raison. Il y a deux mois de ce bel entretien. Jugez par là ce qu'il en faut attendre. Quelle pitié! La mère de Sainte-Ursule est à Paris d\*'avant-hier, je viens de l'apprendre; sa famille se porte bien<sup>6</sup>. Jugez quelle impatience elle aura de vous voir. Car quand une bonne religieuse fait tant\* que de sortir de son couvent, elle ne se console que de l'utilité qu'elle peut tirer de visites d'amies comme vous.

Je me suis hâtée de mettre ma sœur Madeleine en retraite afin que vous n'eussiez pas la mortification à votre retour d'être si longtemps sans la voir.

Je viens de recevoir des nouvelles de M<sup>me</sup> de Bélisy<sup>1</sup>. Six prises de quinquina ont emporté sa fièvre, grâces à Dieu. Mais vous ne croiriez pas qu'elle est accouchée\*, au grand étonnement du petit chevalier<sup>2</sup>, qui a trouvé auprès d'elle le petit enfant nouveau né<sup>d</sup> encore tout nu. Une pauvre femme qui venait de le mettre au monde n'avait pas de quoi

<sup>2</sup>. C'est-à-dire, Port-Royal des Champs. M<sup>me</sup> de Fontpertuis quittera Fontpertuis pour Le Moutier, sa résidence situé à quelques kilomètres des Champs, vers le mois de novembre 1681.

<sup>2</sup>. Le fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Louis-Augustin.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Le reste de la lettre est écrit de la main d'Angélique de Saint-Jean.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agit de M. Constant, que M<sup>me</sup> de Fontpertuis venait d'embaucher comme maître d'école pour son fils, Louis-Augustin. Il va à Orléans pour rejoindre M<sup>me</sup> de Fontpertuis et son fils à Fontpertuis, non loin de là.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il s'agit peut-être du curé de Saint-Eustache, Léonard Delamet, qui, en 1681, a signé une approbation pour la réédition d'un ouvrage de Nicolas Le Tourneux, *De la meilleure manière d'entendre la sainte messe* (Paris, Roulland et Josset, 2<sup>e</sup> éd.). Il pourrait également s'agir de Jean Le Maistre de Saint-Elme, ancien Solitaire de Port-Royal et cousin germain d'Angélique de Saint-Jean, même si cette deuxième possibilité nous semble moins probable, puisque l'abbesse ne paraît pas avoir eu beaucoup de contact avec son cousin. Nous n'avons qu'une lettre d'Angélique de Saint-Jean à Le Maistre de Saint-Elme, en septembre 1680 au sujet de la maladie de sa fille Olympe, qui était à Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il s'agit peut-être de la sœur Françoise-Scolastique de Sainte-Barbe Genin. L'on n'en sait pas plus sur sa famille.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Pseudonymes non identifiés désignant des amis de Port-Royal.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

l'envelopper et se mourait ; son mari l'avait mis sur un peu de paille, et un chien auprès de lui pour le garder. Les Filles de la Charité<sup>1</sup> qui trouvèrent cela apportèrent dans leur tablier ce présent à la malade, et le pauvre chevalier bien surpris ne douta point que sa bonne tante qu'il avait vue<sup>e</sup> si grosse n'eût eu ce bel enfant qui lui donnait déjà de la jalousie, mais qui ne lui attirera que de la bénédiction.

Je ne saurais finir quoiqu'il soit heure passée.

M. l'archevêque<sup>2</sup> chanta dimanche la messe pontificalement\* pour l'ouverture de l'assemblée, où tous les évêques députés communièrent en étole et M. de Meaux prêcha<sup>3</sup>.

Bonsoir, ma très chère sœur, pardonnez mon griffonnage et me croyez autant que je suis à vous et f plus qu'à moi-même.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> je [vo biffé Catherine de Sainte-Suzanne de Champaigne] recommande ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> Nom biffé et illisible, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> fort [priée corr. dans le texte ASJ, sur prié] elle ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>d</sup> né *add. interl. ASJ, ms. aut.* 

e qu'il [avait corr. dans le texte ASJ, sur avaient] vue ms. aut.

f et add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Congrégation de femmes, fondée en 1633 par Vincent de Paul et Louise de Marillac. Elle fut exempte de la clôture et consacrée au service des malades et des pauvres.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Le dimanche 9 novembre 1681, au couvent des Grands-Augustins de Paris, la messe solennelle d'ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France fut célébrée; Jacques Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, prêcha l'homélie, connue comme son « sermon sur l'unité de l'Eglise » (Pierre Blet, *Le Clergé du Grand Siècle en ses assemblées 1615-1715*, Paris, Cerf, 1995, p. 297).

Lettre du 17 novembre [1681¹], de Port-Royal des Champs à Fontpertuis. Angélique de Saint-Jean attend le retour de M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier. Visite de Nicolas Le Tourneux à Port-Royal des Champs à la fin du mois. L'avis d'Angélique de Saint-Jean à propos de l'affaire de M. Constant, maître d'école. Retraite de la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

## Ce 17 novembre

Je ne sais si ce billet vous pourra être rendu, et je souhaite même qu'il ne vous trouve plus si ce n'est en chemin, mais comme on ne sait ce qui pourrait arriver qui peut-être aurait fait différer votre départ<sup>2</sup>, il ne faudrait pas que vous fussiez en peine, cependant, de ne plus recevoir de nouvelles d'ici. Tout y va bien, grâces à Dieu, et l'on vous y attend, ma très chère sœur, avec une grande joie. Nous enverrons le petit carrosse vous attendre, et non pas la chaise, et ainsi il ne faudra point de cheval de selle pour M. Foy, qui y aura bien place<sup>3</sup>.

J'espère que vous verrez bientôt en ce pays-ci M<sup>me</sup> Du Val<sup>4</sup>, qui nous veut venir voir à la fin de ce mois et qui sera ravie de vous trouver. Elle a à Paris sa cousine de Sainte-Ursule<sup>5</sup>, qui aurait bien envie de venir aussi, mais on n'ose lui conseiller de peur de lui faire tort, car elle dépend de gens à qui nous faisons grand peur, comme vous savez. Madame sa mère<sup>6</sup> se porte fort bien et agit à son âge plus qu'elle n'a jamais fait. Ce sont ses bonnes œuvres et ses aumônes qui lui donnent une si heureuse vieillesse.

Je crois que votre maître d'école arrive aujourd'hui chez vous<sup>7</sup>. Mais s'il va commencer, comme il semble l'avoir fait entendre, par la folie de se marier, il se va faire mépriser tout d'abord et ne réussira point. Il m'avait dit le contraire et qu'il essayerait\* du changement de vie qui peut-être l'accommoderait mieux, mais en vérité, s'il n'a point d'autre fin que celle-là de se marier, je doute de plus en plus s'il faut l'y favoriser. J'en ai

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions au maître d'école et au solitaire nous permettent de dater cette lettre de 1681.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. D'août à décembre 1681, M<sup>me</sup> de Fontpertuis se trouva à Fontpertuis avec son fils, Louis-Augustin. Angélique de Saint-Jean dut envoyer cette lettre à Fontpertuis, même si elle anticipait le départ de sa destinataire.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Léonor Foy de Saint-Hilaire.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Pseudonyme pour Nicolas Le Tourneux, confesseur des religieuses : il se rendit à Port-Royal des Champs le 2 décembre 1681.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Pseudonyme récurrent non identifié désignant un ami de Port-Royal.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Personne non identifiée, sans aucun doute un pseudonyme.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. M. Constant, qui venait d'être embauché comme maître d'école pour Louis-Augustin de Fontpertuis. Il devait se rendre à Fontpertuis pour y retrouver M<sup>me</sup> de Fontpertuis et son fils.

écrit encore aujourd'hui au Xiphar¹ sur une nouvelle consultation d'une personne que j'ai entretenue qui a des raisons si fortes, ou plutôt des autorités des Pères², contre de semblables mariages que je prie qu'on s'y applique encore, et qu'il n'ait point à dire, comme il fait à tous ceux qui l'en détournent, qu'il agit sur les avis d'habiles gens qu'il nomme, ce qui me paraît d'un fâcheux exemple aussi bien que ce que dit de son côte M<sup>lle</sup> de la Lucière³. Quand serons-nous dans cette sainte ville dont Dieu même est la lumière et où par conséquent il ne reste plus de ténèbres⁴? Cette vie-ci en est bien différente : tout y fait ombre, et quand le jour s'abaisse, les ombres deviennent plus grands⁵. C'est où nous en sommes, car assurément il est plus vrai de notre temps que de celui où saint Jean le disait qu'ilª est la dernière heure⁶ ; hâtons⁶, cependant, d'avancer pendant ce qui nous reste de jour. Notre solitaire s'occupe bien de cela². Vous la trouverez plus capable de vous éclairer quand elle aura rempli sa lampe⁶. Adieu, ma très chère sœur, en attendant que nous ayons l'honneur de vous donner le bonjour.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> disait [que nos biffé ASJ] qu'il ms. aut.

b hâtons [(nous) sugg. interl. RG] cependant ms. RG

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Pseudonyme pour Pomponne, où se trouve Louis-Isaac Le Maistre de Sacy et Charles-Henry Arnauld de Luzancy.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. C'est-à-dire, les Pères de l'Église.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Jérusalem, décrite par Jean dans Ap 21, 9-27.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Allusion à Jr 6, 4.

<sup>6.</sup> Allusion à 1 Jn 2, 18.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet, qui entretenait d'ordinaire une correspondance suivie avec M<sup>me</sup> de Fontpertuis, était en retraite à l'intérieur du monastère depuis au moins le 12 novembre.

<sup>8.</sup> Allusion à la parabole des dix vierges, Mt 25, 1-13.

Lettre après le [17 novembre 1681¹], de Port-Royal des Champs au Moutier. Retour de M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier, et inquiétude d'Angélique de Saint-Jean de la savoir bien arrivée. Fin de la retraite de la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier

s. d.

Je vous salue, ma très chère sœur, comme étant encore à Orléans, car je ne vous veux point croire au Moutier<sup>2</sup> de peur d'avoir trop d'impatience d'avoir l'honneur de vous voir, et je suis résolue de m'en priver aujourd'hui, tant pour vous donner le loisir de vous reposer de vos fatigues excessives (car c'est la vraie raison) que pour donner ce temps à rendre grâces à Dieu de me voir soulagée de l'angoisse où j'ai passé la nuit sur votre sujet : dans la peine de ne pouvoir savoir ce qui pouvait<sup>a</sup> être cause que vous n'arriviez point; et depuis matines, de ce que j'ai su par un billet de trois mots que vous étiez arrivée à minuit, sans dire si c'était vive ou morte, blessée ou autrement, ce qui m'a donné encore plus d'inquiétude. Mais Dieu soit loué, ma très chère sœur, de ce que vous voilà en lieu où vous vous pouvez reposer. Ma sœur Madeleine Christine aura eu de l'avantage de sa retraite<sup>3</sup>, car l'entière ignorance de tout ce qui se passe lui aura épargné la peine que j'ai eue. Elle sortira demain de la solitude et ainsi elle pourra avoir aussitôt que nous la joie de vous embrasser, et je l'engagerai dès aujourd'hui à rendre grâces à Dieu avec moi de ce qu'il vous a préservée et ramenée avec nous par sa grande miséricorde. Je m'en vas\* en faire part aussi aux amis de Paris, car j'y écris, et l'on va partir. Mon cœur vous embrasse, ma très chère sœur, et est plus à vous que jamais. Je salue aussi très humblement monsieur votre fils<sup>4</sup>, je désire qu'il soit aussi content que vous de se retrouver au désert<sup>5</sup> après avoir quitté le grand monde.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion dans cette lettre à la sortie de retraite de la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet nous permet d'affirmer qu'elle fut écrite après celles du 12 et du 17 novembre 1681.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis rentre de son séjour à Fontpertuis, près d'Orléans, à sa résidence au Moutier à côté de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet, qui entretient d'ordinaire une correspondance suivie avec M<sup>me</sup> de Fontpertuis, fut en retraite à l'intérieur du monastère depuis au moins le 12 novembre.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Louis-Augustin Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Ce mot désigne Port-Royal des Champs, comparant ainsi le monastère – et implicitement ceux qui s'y trouvent – au désert d'Égypte et ses premiers ermites au IV<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ.

 $^{\rm a}$  qui [vous  $\it biff\'e$  ASJ] pouvait  $\it ms.~aut.$ 

189

Lettre du [5 décembre 1681]<sup>1</sup>, de Port-Royal des Champs au Moutier. Angélique de Saint-Jean lui envoie un billet qui aura besoin d'une réponse et lui indique que les religieuses sont sans nouvelles de Paris. Cérémonie au monastère la veille pour adorer la nouvelle Sainte Épine.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

En diligence\*a. Pour Mme de Fontpertuis au Moutier

s. d.

Voici un petit billet qui demande votre réponse, ma très chère sœur : l'on part à midi. Il faudrait l'avoir, car celui qui écrit me mande\* qu'il partira peut-être demain pour Angoulême et il a besoin de la savoir auparavant.

Il n'y a ici rien de nouveau. Nous n'avons rien appris de Paris, cela nous donne plus de loisir pour prier Dieu sans distraction.

Nous fîmes pourtant hier une cérémonie que l'on ne vous [a<sup>b</sup>] peut-être pas dite, ce fut la susception\* et l'adoration d'une nouvelle Sainte Épine entière dont on nous a fait présent<sup>2</sup>, mais ce ne fut qu'au dedans, car nous ne pouvions pas l'exposer au dehors sans permission, l'ayant sans attestation des mains d'une personne qui ne veut pas qu'on la nomme, mais qui est de poids et d'autorité.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> En diligence. D'une autre main à la page de suscription, ms. aut

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> a sugg. JF pour compléter la phrase

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la cérémonie de la veille nous permet de dater cette lettre du 5 décembre 1681.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il y a une description de cette cérémonie du 4 décembre 1681 dans le *Journal de Port-Royal* (BNF, f. fr. 17779, f. 149).

Lettre [entre le 4 et le 11 décembre 1681<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs. Consultation d'un médecin (ou d'un ami de Port-Royal?) par M<sup>me</sup> de Fontpertuis. La cérémonie de la Sainte Épine et la maladie de la sœur Élisabeth de Sainte-Marcelline Wallon.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

s. d.

On ne me donne pas le temps de vous dire autre chose, ma chère sœur, sinon que l'on ne croit point que vous soyez obligée d'attendre où vous êtes le retour du médecin que vous vouliez consulter. Il ne vous refusera point une visite quand vous voudrez; on a assez de crédit pour en obtenir cela. Je ne parle pas de M. Denis<sup>2</sup>, c'est de M. de S. Urse<sup>3</sup>.

Je ne vous dis rien de la dévote cérémonie, on vous en aura entretenue<sup>4</sup>. La malade empire à vue d'œil<sup>5</sup>; cependant elle peut vous attendre. Je vous souhaite une abondance de paix et de joie au Saint-Esprit<sup>6</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Cette lettre est datée du jeudi 11 décembre 1681 d'une autre main dans le ms. aut. Les allusions à la religieuse malade et à la cérémonie récente nous permettent de la dater entre le 4 et le 11 décembre

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Jean Denis, médecin de Port-Royal.
<sup>3</sup>. Il pourrait s'agir d'une allusion de plus à Sainte-Ursule, pseudonyme récurrent non identifié désignant un ami de Port-Royal.

<sup>4.</sup> L'exposition d'une nouvelle Sainte Épine à Port-Royal des Champs le jeudi 4 décembre 1681. C'est probablement la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet qui aurait écrit à M<sup>me</sup> de Fontpertuis au sujet de cette cérémonie.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. La sœur Élisabeth de Sainte-Marcelline Wallon, malade depuis juillet 1679, mourra le 12 décembre

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Réminiscence de Rm 15, 13.

Lettre du [14 décembre 1681<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs [à Paris<sup>2</sup>?]. Nouvelles de la mort de la sœur Élisabeth de Sainte-Marcelline Wallon, et de plusieurs amis de Port-Royal.

Source du texte: Utrecht, PR 632-1 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

s. d.

Je vous dirai, ma très chère sœur, que je ne puis avoir un moment pour écrire ni pour avaler ma salive<sup>3</sup>: nous avons accompagné ma sœur Marcelline ces jours-ci dans son grand voyage<sup>4</sup>. Elle partit vendredi matin, et nous lui rendîmes hier nos devoirs. Nous nous entretiendrons de son bonheur, mais quand sera-ce? Je vous ai mandé\* que la sœur de Sainte-Ursule<sup>5</sup> vous doit entretenir ici, et qu'il ne sera pas besoin que vous vous mettiez en peine de ses petites commissions à Paris. M<sup>me</sup> de Dinanville doit arriver à Rennes demain<sup>6</sup>. Adieu, ma très chère sœur, tout se porte bien et vous salue.

L'allusion à la mort et à l'enterrement de la sœur Élisabeth de Sainte-Marcelline nous permet de dater cette lettre du 14 décembre 1681.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il semble que M<sup>me</sup> de Fontpertuis soit à Paris selon le corps de la lettre (et de la lettre précédente, du 13 décembre 1681).

 <sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Jb 7, 19.
 <sup>4</sup>. Sœur Élisabeth de Sainte-Marcelline Wallon mourut le 12 décembre 1681 et fut enterrée le lendemain.

<sup>.</sup> Pseudonyme non identifié désignant un ami de Port-Royal. Voir aussi les lettres du 12 et du 17 novembre 1681.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Personne non identifiée; il pourrait s'agir d'un pseudonyme. Rennes est un pseudonyme pour Port-Royal (LPJ).

Lettre du 7 février 1682, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean parle à sa destinataire de son dilemme de ne pas pouvoir réconcilier les deux aspects les plus importants de sa vie : son fils et sa retraite ; et lui dit que M<sup>lle</sup> de Drusilly a eu de la consolation de la visite de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

7 février 1682

En vérité, Dieu nous connaît bien, ma chère sœur, et il sait bien choisir les épreuves par lesquelles il veut s'assurer de notre obéissance. Celle dans laquelle vous êtes vous touche par les deux endroits plus sensibles : un fils unique<sup>1</sup> et une retraite que vous aimez uniquement parce que vous y trouvez Dieu que vous aimez plus que toute chose<sup>2</sup>. Il paraît une très grande difficulté en cette occasion d'accommoder l'un avec l'autre, et je crois qu'il n'y faut rien conclure qu'avec bon avis. Vous avez<sup>a</sup> un bon conseil à consulter là-dessus, et la seule pensée qui me vient est que si vous étiez résolue à exécuter le projet du collège, ce serait une occasion en s'en déclarant de faire agréer à la famille que vous leur laissassiez monsieur votre fils<sup>3</sup>, puisque c'est toujours votre dessein de l'établir à Paris pour<sup>b</sup> achever ses études quand il se portera bien. Je crois que M<sup>me</sup> de Bélisy sera fort aise de le garder<sup>4</sup>, et comme ce qu'elle fait vient d'une vraie amitié, elle aimera mieux en être chargée qu'un autre de la famille parce qu'elle croira en avoir plus de soin. Nous ne jugions point mal que cette maladie était extraordinaire, puisque les plus habiles de Paris ont de la peine à convenir de ce que c'est, et encore plus par quel remède on la peut guérir. Je n'ai point eu de réponse de Pomponne sur ce que j'y avais écrit<sup>5</sup>, et il ne paraît pas même que l'on ait reçu ma lettre. Peut-être qu'ils vous auront écrit tout droit, comme je leur avais mandé\*.

Je m'assure\* que vous aurez consolé par votre visite M<sup>lle</sup> de Drusilly<sup>6</sup> ; je voudrais que vous en eussiez aussi de la consolation, ma très chère sœur. Vous et elle avez vos peines qui

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Louis-Augustin; son frère, Jacques-Augustin, mourut en 1674 en bas âge.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Réminiscences de Mt 22, 37 et 10, 37.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. La famille de M<sup>me</sup> de Fontpertuis s'intéresse à l'éducation de Louis-Augustin, sûrement en partie parce que Louis-Augustin a hérité du titre et de la seigneurie de Fontpertuis et Lailly à la mort de son père en 1674 (DPR).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy et Charles-Henry Arnauld de Luzancy habitent à Pomponne à cette date.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Personne non identifiée.

peuvent vous sanctifier et qui par là doivent vous consoler. Virga tua et baculus tuus ipsa me consolatus sum<sup>1</sup>. Je le demande à Dieu du plus tendre de mon cœur qui est, ma très chère sœur, parfaitement à vous.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Vous [en *biffé ASJ*] avez *ms. aut.*<sup>b</sup> Paris [quand *biffé ASJ*] pour *ms. aut.* 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Allusion légèrement modifiée à Ps 22, 5 (23,4) : « Votre verge et votre bâton ont été le sujet d'une grande consolation pour moi. »

193

Lettre du 9 février [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean parle de plusieurs de ses affaires à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, y compris la maladie de son fils et une commission pour l'abbesse que sa destinataire ne voulait pas lui donner.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 9 février, un quart avant midi

La date, ma très chère sœur, vous fera bien juger que ce sera le tout si votre diligence\* peut avoir son effet, car la personne est à Versailles présentement\*, et qui sait si le carrosse ne sera pas parti<sup>2</sup>. Nous y envoyons incessamment\*, et je prie Dieu qu'il conduise cette petite circonstance d'affaire, comme je crois qu'il conduit invisiblement à ses desseins tout ce qui se passe dans cette occasion pour achever l'ouvrage de votre sanctification<sup>3</sup> par des moyens que vous ne pouviez prévoir et où le plus grand soulagement que vous y devez trouver est<sup>a</sup> que c'est la volonté de Dieu<sup>b</sup> qui vous marque clairement votre chemin, et que vous ne pouvez vous égarer en la suivant.

Je ferai de mon mieux pour vous tirer d'un des embarras qui vous coûterait le plus, et je suis bien aise, quoiqu'il y ait de la peine, de la partager avec vous et de vous soulager un peu. Il vous en reste assez pour vous accabler si Dieu ne destinait à ceux qui sont à lui des grâces particulières dans les tentations extraordinaires qui fait que non seulement elles ne sont pas au dessus de leurs forces, mais qu'ils en sortent même avec avantage<sup>4</sup>.

Je vous manderai\* le succès de ce qui se sera passé ici, j'ai une secrète espérance que lorsque Dieu se sera servi de cette maladie pour vous déterminer à prendre la résolution qui vous donnait de la peine<sup>5</sup>, dans le doute, si Dieu le voulait, il rendra à monsieur votre fils la santé que les hommes sont si empêchés à lui procurer, car il me paraît quelque chose de divin dans cet accident arrivé en de telles circonstances. Quand Dieu voit un[e] âme qui le cherche sincèrement, il est tout appliqué à elle, et il ne s'explique pas comme les hommes

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la maladie de Louis-Augustin nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Personne et affaire non identifiées.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à 2 Co 7, 1.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Réminiscence de 2 Co 12, 9.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Allusion à la décision à laquelle réfléchit M<sup>me</sup> de Fontpertuis au sujet de l'éducation de son fils, Louis-Augustin. Voir la lettre du 7 février 1682.

par des paroles pour lui répondre, il le fait en Dieu par des effets<sup>1</sup>, parce que toute la nature lui obéit et lui sert d'interprète pour nous<sup>c</sup> apprendre ce qu'il demande de nous<sup>d</sup>.

Ma sœur Madeleine<sup>2</sup> est au réfectoire, je l'enverrai quérir pour lui faire part de ce qui se passe afin qu'elle le recommande à Dieu selon son affection. Il faudra avec plus de loisir aviser à bien d'autres choses qui seront des suites de celle-ci, mais il se faut asseoir auparavant et prier Dieu surtout.

Je prends avec grand plaisir, ma très chère sœur, la commission que vous ne me voulez pas donner par un compliment qui blesse notre amitié. J'ai encore des vues qui me consolent sur cette rencontre, qui vous donnera peut-être le moyen de servir beaucoup à une personne que j'aime de tout mon cœur et à laquelle je souhaite que Dieu fasse la grâce d'avancer encore avant qu'il l'appelle à lui<sup>3</sup>. Je n'ai toujours rien de Pomponne<sup>4</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> trouver [et biffé ASJ] est ms. aut.

b de Dieu add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> pour [nous *corr. interl. ASJ sur* nos *corr. interl. biffée ASJ sur* leur *biffé ASJ*] apprendre ce qu'il demande [de nous *corr. interl. ASJ sur* d'elle] [parce qu'elle est attentive à l'écouter *biffé ASJ*]. Ma *ms. aut.* 

demande [de nous *corr. interl. ASJ sur* d'elle] [parce qu'elle est attentive à l'écouter *biffé ASJ*] Ma *ms. aut.* 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Réminiscence de Ps 18, 1 (19, 2).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Dans sa lettre précédente à M<sup>me</sup> de Fontpertuis du 7 février 1682, Angélique de Saint-Jean dit ne pas avoir eu de « réponse de Pomponne sur ce que [elle] y avai[t] écrit ». Elle attend sans aucun doute une réponse de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy ou de Charles-Henry Arnauld de Luzancy, qui habitent à Pomponne à cette époque.

Lettre du 10 février [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. La maladie du frère et du fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Des conseils de prendre soin de sa santé, et des nouvelles de M<sup>lle</sup> de Vertus. La confirmation prévue d'une demoiselle proche de Port-Royal.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis chez M<sup>me</sup> de Bélisy à Paris<sup>2</sup>

Ce 10 février

Dieu veut faire de vous un vase d'honneur<sup>3</sup>, ma très chère sœur, on le voit par tout le soin<sup>a</sup> qu'il prend de vous travailler et de vous polir par ce concours de toutes sortes d'afflictions et de peines, car en voilà tout à la fois plus que l'on n'en pourrait porter si Dieu n'augmentait la force à proportion de l'épreuve où il met les personnes qui sont à lui. Nous avons fait mettre un billet à l'avant-chœur pour recommander monsieur votre frère dès que nous avons appris sa maladie par votre lettre<sup>4</sup>. Ce sont là des objets de la grande miséricorde de Dieu, et qui le deviendraient de sa gloire<sup>5</sup>, s'il leur<sup>b</sup> inspirait l'esprit d'une véritable pénitence. Le mal de monsieur votre fils<sup>6</sup> n'est qu'un sujet de consolation quand on le compare avec ces autres là, car le pis qui en pourrait arriver serait son plus grand bonheur. Mais vous ne laissez pas, ma très chère sœur, de nous donner une grande compassion de vous trouver au milieu de ces difficultés où l'on ne sait quel parti prendre<sup>7</sup>, je ne puis avoir de sentiment là-dessus. La chose est d'une trop grande conséquence. S'il arrive le moindre accident dans une cure pareille à celle que veut entreprendre l'italien, tout le monde criera quelle imprudence de s'être fié à un homme inconnu contre le sentiment des plus habiles gens. Il sera difficile de prendre ce parti à moins, surtout, que toute la famille ne s'y porte<sup>8</sup>. Mais savez-vous, ma très chère sœur, quelle est l'une des choses qui peut plus contribuer au soulagement de monsieur votre fils ? C'est de ménager votre santé et de ne la prodiguer pas

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. La suscription et l'allusion à l'éducation de Louis-Augustin nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à 2 Tm 2, 21.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis a trois frères : Jérôme (1648-17?), Nicolas (1656-1724) et Jean-Louis (1657-1730) (Weaver, p. 392). Nous n'avons pas su identifier lequel d'entre eux était malade à cette époque. <sup>5</sup>. Réminiscence de Rm 9, 23.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Louis-Augustin.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Allusion à la décision que doit prendre M<sup>me</sup> de Fontpertuis au sujet de l'éducation de son fils. Voir la lettre du 7 février 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>. La famille de M<sup>me</sup> de Fontpertuis s'intéresse à l'éducation de Louis-Augustin. Celui-ci a hérité du titre et de la seigneurie de Fontpertuis et Lailly à la mort de son père en 1674 (DPR).

ce carême comme vous avez accoutumé de faire. Je vous le demande en grâce, et que vous vous souveniez que vous êtes véritablement malade et que vous ne sauriez porter longtemps vos maux si vous n'avez des forces pour y résister. Contraignez-vous donc à manger raisonnablement par le même motif qui fait jeûner les autres : afin que votre corps devienne un instrument propre à toute sorte de bonnes œuvres<sup>1</sup>, et surtout à celle que<sup>c</sup> Dieu vous a recommandée, qui est l'éducation de monsieur votre fils qui retombe tout à fait entre vos mains par l'état où il est, n'ayant que vous pour le gouverner et pour régler toute sa conduite à présent qu'il n'a plus de maître<sup>2</sup>. Je ne sais ce que nous allons faire de nos deux demoiselles<sup>3</sup>, nous les avons envoyées quérir en attendant qu'on en délibérera, car il est impossible de les laisser seules sans<sup>d</sup> personne qui les conduise et qui puisse prendre quelque autorité. La petite doit aller être confirmée jeudi et la grande sera sa marraine, M<sup>lle</sup> de Vertus en a été d'avis<sup>4</sup>. Nous avons ôté aussi Augustin<sup>5</sup> qui se gâtait et ne faisait que perdre son temps. M. Le Tourneux<sup>6</sup> a mandé\* qu'on n'a que le renvoyer à Paris. Il est ici en attendant une occasion.

M<sup>lle</sup> de Vertus n'est pas bien aujourd'hui, mais c'est un nouveau mal qui peut-être emportera l'autre pourvu qu'il ne dure guère, car elle n'étouffe plus depuis qu'il lui a pris une espèce de colique, suivie de méchantes selles, et qui lui causent de la fièvre ce soir, car avec [cela<sup>e</sup>] elle avait pris de la casse mal à propos. On verra demain.

Nous espérons que cela ne continuera pas, elle y est sujette. Nous allons donc entrer demain dans la sainte carrière\* de la pénitence<sup>7</sup>, demandons-en l'esprit, car la chair ne sert de rien<sup>8</sup>. Je suis à vous de tout mon cœur.

<sup>a</sup> soin [soign *biffé ASJ*] qu'il *ms. aut.* 

<sup>1</sup>. Deuxième allusion à 2 Tm 2, 21.

b s'il [leur corr. dans le texte ASJ, sur ...y] inspirait ms. aut.

c celle [que corr. dans le texte ASJ, sur qu'il] Dieu ms. aut.

d seules [dans biffé ASJ] sans ms. aut.

e cela sugg. JF pour compléter la phrase

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Léonor Foy de Saint-Hilaire était le précepteur de Louis-Augustin depuis 1678, mais selon cette série de lettres entre l'abbesse de Port-Royal et son amie, il ne le serait plus.

<sup>.</sup> Angélique de Saint-Jean fait allusion à plusieurs reprises à ces deux demoiselles (dans ses lettres du 9 septembre 1681 et du 13 février 1682). Il pourrait s'agir de pensionnaires expulsées du monastère en mai 1679, mais l'on n'en sait pas plus.

<sup>.</sup> Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Personne non identifiée; nous savons il ne quittera pas Port-Royal des Champs: « le petit Augustin » y est malade en juillet 1682, et il y est encore un an plus tard (voir les lettres du 2 juillet 1682 et du 16 août 1683).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Nicolas Le Tourneux, confesseur des religieuses, qui prêcha à Saint-Benoît à Paris pendant le carême 1682, y connaissant une telle réussite qu'on le surnomme le « prédicateur de Saint-Benoît ».

Le 11 février 1682, le carême commence avec le mercredi des Cendres.

<sup>8.</sup> Réminiscence de Mt 26, 41.

Lettre du 10 février [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Nouvelles d'une conversation entre Angélique de Saint-Jean et Léonor Foy de Saint-Hilaire à propos de la santé de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, ainsi que de l'éducation de son fils. Visite prévue de Foy de Saint-Hilaire chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

#### Ce 10 février

Dieu a conduit notre affaire, ma très chère sœur, comme on le pouvait souhaiter. Cela s'est très bien passé. J'ai témoigné à M. Foy<sup>2</sup> la violence que vous vous faisiez ou plutôt que vous n'aviez pas eu la force de vous faire, et que c'était ce qui vous avait portée à m'engager de lui porter cette parole : votre extrême reconnaissance, etc. Enfin, il a paru fort touché d'amitié, mais non pas surpris extrêmement de cette proposition, étant informé des sentiments de la famille qui trouvait<sup>a</sup> qu'on aurait dû mettre son écolier au collège<sup>3</sup>. J'ai été étonnée de ce qu'il m'a dit qu'on lui avait même mandé\* il y a deux<sup>b</sup> ou trois mois que l'on avait retenu une place et un précepteur aux [G]rassins<sup>4</sup>, ce qu'il n'avait pas voulu croire, au moins de votre part, et qu'il ne pouvait attribuer qu'à la famille. Je suis fort entrée dans son sentiment, étant assurée que la chose n'était point vraie de votre part. Dans ce moment que je commence à écrire, on me vient dire qu'il est ici qui va partir pour Paris. Il fait état\* de vous voir sans voir l'enfant et il lui écrira en la manière que vous le trouverez à propos. Je suis parfaitement édifiée de ses sentiments, on ne peut témoigner plus de piété et d'éloignement du monde des bénéfices et de tout emploi qui engage à quelque chose contraire au salut ou qui n'y conduit pas. Il part, et je n'ose l'arrêter un moment, ainsi je finis tout court en attendant une autre occasion. Adieu, ma très chère sœur.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> qui [trouvait corr. JF sur trouvaient ASJ] qu'on ms. aut.

b a [trois biffé ASJ] deux ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au changement de situation pour Louis-Augustin, qui assistera au collège des Grassins, nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Léonor Foy de Saint-Hilaire, précepteur de Louis-Augustin depuis mars 1678, quitta ce poste à cette époque. M<sup>me</sup> de Fontpertuis est en train de prendre sa décision sur l'éducation de son fils, affaire à laquelle Angélique de Saint-Jean fait allusion dans ses lettres à son amie du 7, 9, 10 et 13 février 1682. Il en est encore question quelques mois plus tard (voir la lettre du 16 juin 1682).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. La famille de M<sup>me</sup> de Fontpertuis s'intéresse à l'éducation de Louis-Augustin, sûrement en partie parce que Louis-Augustin a hérité du titre et de la seigneurie de Fontpertuis et Lailly à la mort de son père en 1674 (DPR).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Fondé en 1569, le collège des Grassins devint « l'un des plus importants de la montagne Sainte-Geneviève, et l'un des dix grands collèges de l'université de Paris maintenus avant la révolution » (J. Hillairet, *Dictionnaire historique des rues de Paris*, 9<sup>e</sup> éd., Paris, Minuit, 1991, t. II, p. 20-21). Nicolas Le Tourneux, confesseur de Port-Royal des Champs, avait été chapelain des Grassins.

Lettre du 13 février [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Conseils à M<sup>me</sup> de Fontpertuis de ne pas encore rendre visite à Pomponne à cause du temps et de sa maladie. La maladie de son fils, et la décision à prendre en ce qui concernait son éducation. Nouvelles de M<sup>lle</sup> de Vertus et de la sœur Magdeleine de Sainte-Candide Le Cerf.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

#### Ce 13 février

J'ai, ma très chère sœur, reçu des nouvelles de Pomponne<sup>2</sup>: on souhaite fort d'avoir l'honneur de vous y voir, mais on mande\* qu'il y a demi-lieue de si mauvais chemin que six chevaux bien forts en purent à peine tirer un carrosse il y a peu de jours. La gelée aura ôté cette difficulté, à ce que je crois, mais elle en cause une bien plus grande à vous laisser sortir par un temps aussi rude qui peut saisir votre poitrine. Je pense donc qu'il vaudrait mieux que vous laissassiez partir celui qui y veut aller et que vous chargeriez bien de vos consultations. Ce que je ne dis que par manière d'avis, car vous êtes, ma très chère sœur, entièrement libre de faire ce qu'il vous plaira, votre santé sauve qui est trop nécessaire à monsieur votre fîls<sup>3</sup> en cette occasion plus que jamais, quand vous ne considéreriez que lui entre tant de personnes qui s'y intéressent pour la prodiguer comme vous avez toujours inclination de faire.

Je trouve un grand rapport du mal de ce garçon que vous avez vu avec celui de monsieur votre fils et je doute si on sait bien que le sien soit venu tout d'un coup. Il m'a dit à moi qu'il avait souvent mal à la gorge, qu'il n'en parlait pas, il ne s'en est peut-être plaint que quand<sup>a</sup> l'inflammation l'a rendu plus douloureux. Cependant, j'aurais de la répugnance aussi bien que vous de l'abandonner à un tel homme et de le faire sortir en le pensant d'un tel mal pour l'aller trouver tous les jours.

Ne me consultez donc point, ma très chère sœur, de si loin<sup>4</sup>, je n'aurais jamais assez de résolution et de présomption pour me déterminer en une chose de cette conséquence, mais je veux prier Dieu de tout mon cœur qu'il vous éclaire, puisqu'étant obligée d'agir, vous devez

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à la visite à Pomponne, à la maladie de M<sup>lle</sup> de Vertus et à la lettre à Nicolas Le Tourneux nous permettent de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Dans ses lettres du 7 et du 9 février 1682 à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Angélique de Saint-Jean attendait des nouvelles de Pomponne.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Louis-Augustin Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis souhaite prendre une décision à propos de l'éducation de son fils, sujet qui revient à plusieurs reprises à cette époque dans les lettres d'Angélique de Saint-Jean à son amie (voir surtout celle du 7 février 1682).

avoir la confiance qu'il vous aidera à le faire comme vous devez dans<sup>b</sup> le dessein que vous avez en cela et en toutes choses de dépendre de lui.

M<sup>lle</sup> Vertus avait paru s'aller guérir de son étouffement, mais il lui reprit hier et elle l'a encore<sup>1</sup>. Je crois que cela sera long.

Ma sœur Candide tomba hier malade<sup>2</sup>; le frisson et le mal de côté lui prirent sur le soir, ses crachats et son pouls sont mauvais. Elle a pourtant l'œil bon, mais à son âge on ne répond pas d'un jour.

Je suis si pressée que je ne puis même écrire à M. Le Tourneux<sup>3</sup>. Je vous supplie très humblement de lui recommander nos malades et les saines aussi, mais moi particulièrement dont les besoins étant en plus grand nombre doivent plus attirer sa charité et la vôtre, ma très chère sœur, que je vous demande très humblement.

Vous saurez que nos demoiselles passèrent le jour hier à Chevreuse fort inutilement<sup>4</sup>. L'évêque n'était pas venu. M<sup>lle</sup> Pitant<sup>5</sup> fit des mieux, elle les retint à dîner. On ne sait point précisément quel jour se fera la confirmation, mais nous tâcherons d'en être mieux avertie. La petite n'est pas fort dévote, sa plus grande disposition est son innocence.

b devez [part biffé ASJ] dans ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> que [l biffé ASJ] quand ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus, malade depuis le 10 février 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Sœur Magdeleine de Sainte-Candide Le Cerf, qui naquit vers 1607 (DPR). Elle mourut le 1<sup>er</sup> mars 1683

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Nicolas Le Tourneux, confesseur du monastère qui était à Paris pour prêcher le carême à Saint-Benoît

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Angélique de Saint-Jean fait allusion à plusieurs reprises à ces deux demoiselles, peut-être deux pensionnaires expulsées du monastère en mai 1679 : une petite qui, en février 1682, se préparait à la confirmation, et une grande qui serait la marraine à cette occasion (voir les lettres du 9 septembre 1681 et du 10 février 1682).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Marie-Madeleine Pitant, ancienne postulante de Port-Royal expulsée en 1661 suite à la persécution, et qui fut engagée par M<sup>lle</sup> de Vertus comme dame de compagnie. Elle habite à La Chevreuse (voir la lettre du 17 janvier 1684 d'Angélique de Saint-Jean à Geneviève-Constance Gallier).

Lettre du 16 février 1682, de Port-Royal des Champs à Paris. La maladie de Louis-Augustin Fontpertuis, et la possibilité d'une visite de sa mère à Port-Royal des Champs. Séparation de Léonor Foy de Saint-Hilaire, précepteur, et de Louis-Augustin.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

Ce 16 février 1682

Il me semble que la résolution que vous avez prise, ma très chère sœur, de mettre monsieur votre fils¹ entre les mains d'un médecin, va donner à votre esprit le temps de se rasseoir\* un peu de l'étrange agitation où il a dû être pendant ces irrésolutions qui font étrangement souffrir². Ce sera beaucoup de joie pour nous si vous pouvez faire quelque tour, cependant, pour venir voir votre ménage et que nous en profitions³, mais à condition que vous n'exposerez point votre santé et que vous prendrez toute[s] les précautions nécessaires pour cela. Il faut remettre à ce temps-là tout ce que l'on aurait à vous dire ; si vous aviez fait l'autre voyage auparavant⁴, on saurait encore mieux à quoi s'en tenir, ayant déjà les avis de ce côté-là.

Je suis extrêmement aise de ce que M. Foy a si bien agi, et que tout s'est bien passé sans faire peine à monsieur votre fils<sup>5</sup>. Pour moi, la manière dont il s'est conduit dans cette dernière occasion me l'a encore plus fait estimer que jamais. Je suis tout à fait édifiée de sa piété et de sa sagesse. Je voudrais que nous eussions suivi votre première pensée de lui offrir de rester chez vous en attendant qu'il eût avisé où il irait, car cela a paru un peu dur à quelques personnes qu'il se soit retiré tout aussitôt sans savoir où aller. Il n'y a plus de remède, sinon de lui faire toujours tant de civilité qu'il soit persuadé de plus en plus de la reconnaissance que l'on a de ce qu'il a fait. Je suis si pressée que je finis tout court sans vous dire ce qui est dans mon cœur, parce que vous y êtes vous-même et que vous l'y devez bien voir, ma très chère sœur.

Je ne sais où adresser ce paquet à M. Foy : oserai-je vous supplier de lui faire tenir ?

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> vous [en biffé ASJ] supplier ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Louis-Augustin Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis était en train de prendre une décision au sujet de l'éducation de son fils.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. C'est-à-dire, rendre visite à sa résidence du Moutier, à proximité de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. À Pomponne, où se trouvent plusieurs membres de la famille d'Angélique de Saint-Jean : Louis-Isaac Le Maistre de Sacy et Charles-Henry Arnauld de Luzancy.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Léonor Foy de Saint-Hilaire, précepteur de Louis-Augustin depuis mars 1678, quitta ce poste à cette époque. M<sup>me</sup> de Fontpertuis est en train de prendre sa décision sur l'éducation de son fils, affaire à laquelle Angélique de Saint-Jean fait allusion dans ses lettres à son amie du 7, 9, 10 et 13 février 1682. Il en est encore question quelques mois plus tard (voir la lettre du 16 juin 1682).

198

Lettre du 18 février [1682<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean envoie à M<sup>me</sup> de Fontpertuis et à M<sup>me</sup> de Bélisy du pain béni (du jour de la paix de 1669).

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

18 février, jour de la paix

de 1669<sup>2</sup>

Je vous envoie, ma très chère sœur, et à votre hôtesse<sup>3</sup> que je salue, du pain béni<sup>a</sup> de ce jour-ci. C'est tout ce que vous aurez de moi, et mes souhaits que je vas\* offrir à Dieu pour vous<sup>b</sup>, car la messe sonne. Ils comprennent tout ce que vous pouvez désirer vous-même.

a pain [béni corr. JF sur bénit ASJ] de ms. aut.

b vous add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. La salutation de l'abbesse à l'hôtesse de M<sup>me</sup> de Fontpertuis nous permet de dater cette lettre de 1682, puisque M<sup>me</sup> de Fontpertuis logeait chez sa belle-sœur à cette époque.
<sup>2</sup>. À suite à une ordonnance de Hardouin de Beaumont de Péréfixe, archevêque de Paris, le vicaire

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. À suite à une ordonnance de Hardouin de Beaumont de Péréfixe, archevêque de Paris, le vicaire général, La Brunetière, se rendit à Port-Royal des Champs à cette date en 1669. Il déclara les religieuses rétablies dans l'usage des sacrements, et le monastère jouissait à nouveau du droit de recevoir novices et pensionnaires.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Catherine Angran de Bélisy,

Lettre du 21 février [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Nouvelles de voyage et de santé de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Visite prévue de celle-ci à Port-Royal des Champs.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis chez M<sup>me</sup> de Bélisy<sup>2</sup> à Paris

Ce 21 février

Vous nous faites un grand plaisir, ma très chère sœur, de nous assurer que vous avez fait le petit voyage heureusement, car nous en remercierons Dieu, et non pas votre discrétion, puisque sans en savoir le détail, j'ai appris que vous n'avez guère ménagé une santé qui appartient plus à vos amis qu'à vous-même. Je ne me passerai pas de vous en gronder, mais je voudrais déjà en être à la peine.

Pressez vos affaires si vous le pouvez, et nous vous sauverons\* le voyage : s'il vous plaît bien de venir lundi, nous enverrons demain, dimanche, le carrosse coucher à Paris qui vous ramènerait le lendemain. Dans cette espérance, je ne vous en dis pas davantage, car le frère Alexandre attend nos lettres<sup>3</sup>. Je suis, ma très chère sœur, toute à vous et à votre hôtesse<sup>4</sup>, et très humble servante de toutes les deux.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. La salutation de l'abbesse à l'hôtesse de sa correspondante, qui ne peut être que M<sup>me</sup> de Bélisy, nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agit sans aucun doute du frère Alexandre Girard, un religieux des Frères de la Charité à Charenton. Celui-ci est mentionné dans les *Mémoires* de Nicolas Fontaine et dans Guilbert : en juillet 1689, lors d'une visite à sa sœur religieuse à Port-Royal des Champs, il aurait soigné une autre religieuse (Guilbert, t. III, p. 74). La seule religieuse Girard au monastère dans les années 1680 fut la sœur Louise de Sainte-Eugénie ; la DPR nomme trois frères de cette religieuse, mais Alexandre ne figure pas parmi ces noms.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. C'est-à-dire, Catherine Angran de Bélisy.

### Résumé

Il nous reste aujourd'hui 358 lettres autographes et une copie écrites d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly à Angélique Angran de Fontpertuis. Ces lettres sont des documents précieux pour des raisons historiques, culturelles et littéraires. La mère Angélique de Saint-Jean était la dernière abbesse Arnauld de Port-Royal et une femme aux dons intellectuels extraordinaires : un « prodige », selon une autre grande épistolaire du XVII<sup>e</sup> siècle, M<sup>me</sup> de Sévigné. Je propose une édition critique complète des lettres annotées de cette religieuse à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, veuve et amie fidèle du monastère et de la famille Arnauld. Mon édition est précédée d'une introduction à cette correspondance remarquable. J'y examine d'abord la pratique de la lettre chez Angélique de Saint-Jean, dont les lettres traversent le silence et la clôture monastiques pour, selon l'expression de l'époque, « entretenir » son amie, qui se trouve dans le monde. Ma deuxième partie porte sur le thème de l'amitié dans les lettres : celles-ci servent d'écran sur laquelle l'attachement des deux femmes est projetée. Cette amitié est bien sûr une amitié chrétienne et spirituelle dans laquelle Angélique de Saint-Jean assume souvent le rôle de directrice spirituel. Toutefois, nous verrons que cette direction spirituelle est parfois réciproque. J'étudie dans une dernière partie le rôle de Dieu dans cette correspondance. Dieu est omniprésent, de la croix marquée en haut des lettres aux thèmes qui reviennent sans cesse : la retraite, la charité, la Providence, la maladie, et la mort. Cette amitié épistolaire entre les deux correspondantes se définit avant tout comme une amitié en Dieu.

**Mots-clés :** XVII<sup>e</sup> siècle, Port-Royal, direction spirituelle, consolation, retraite, Providence, Dieu, mort

*Title of PhD*: A friendship in God: a critical edition of the correspondence from Mère Angélique de Saint-Jean to Angélique Angran de Fontpertuis

## Summary in English

We have today 358 extant autograph letters and one copy of a letter from Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly addressed to Angélique Angran de Fontpertuis. These are valuable documents for historical, cultural and literary reasons. Mère Angélique de Saint-Jean was the last Arnauld abbess of Port-Royal, and her intelligence and education have established her as one of the great woman intellects of her time. A fellow seventeenthcentury letter-writer, M<sup>me</sup> de Sévigné, refers to her a "prodigy". My thesis is a complete critical edition of the letters written by Angélique de Saint-Jean to Mme de Fontpertuis, a widow and a loyal friend of Port-Royal and the Arnauld family. I precede this edition with an introduction to the correspondence, in which I examine firstly Angélique de Saint-Jean's techniques of letter-writing; her letters break through the monastic silence and enclosure to reach M<sup>me</sup> de Fontpertuis, who lives outside the monastery walls, in the world. Secondly, I study the theme of friendship in the letters, which serve as a screen onto which the attachment of the two women is projected. This friendship is obviously a Christian friendship, and a spiritual one in which Angélique de Saint-Jean often takes on the role of spiritual director. We will see, however, that the spiritual direction can be reciprocal. Lastly, I look at the role of God in the correspondence: God is omnipresent, from the cross marked at the top of the letter to themes which crop up constantly: retreat, charity, Providence, illness, and death. The epistolary friendship between the two women can be defined as, above all, a friendship in God.

**Key words:** seventeenth-century, Port-Royal, spiritual direction, consolation, retreat, Providence, God, death

# Discipline: Littérature française/French literature

École doctorale 3, Université Paris-Sorbonne, Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris Faculty of Arts, Celtic Studies and Philosophy, National University of Ireland, Maynooth, Co. Kildare



# UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

**ÉCOLE DOCTORALE 3 : Littératures française et comparée**Laboratoire de recherche : CELLF 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup>



# NATIONAL UNIVERSITY OF IRELAND, MAYNOOTH

# FACULTY OF ARTS, CELTIC STUDIES AND PHILOSOPHY

Department of French, School of Modern Languages, Literatures and Cultures

## THÈSE

pour obtenir le grade de DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE et DE NUI MAYNOOTH

Discipline/Spécialité: Littérature française

Présentée et soutenue par :

## Julie FINNERTY

le 8 décembre 2012

# Une amitié en Dieu : L'édition critique de la correspondance de la mère Angélique de Saint-Jean à Angélique Angran de Fontpertuis

#### **VOLUME 2**

Sous la direction de :

M<sup>me</sup> Ruth WHELAN (NUI Maynooth) et M. Gérard FERREYROLLES (Université Paris-Sorbonne)

**JURY:** 

M<sup>me</sup> Ruth WHELAN Professeur, National University of Ireland, Maynooth

M. Christian BELIN Professeur, Université Paul-Valéry Montpellier 3 (*Président du jury*)

M. Gérard FERREYROLLES Professeur, Université Paris-Sorbonne

M. Richard PARISH Professeur, St Catherine's College, Oxford

## Table des matières

Volume 1	
Page de titre	
Résumé, summary	
Remerciements	
Table des matières	
Introduction	Q
La naissance de la correspondance	
Les deux Angélique	
Une amitié épistolaire	
Une voix épistolaire	
La matérialité de la lettre	
Le lieu de rédaction	
La poste aux lettres ?	
Les conditions de rédaction	
Rythme épistolaire, rythme monastique	
L'absence de l'autre	
Une correspondance privée ?	
La maladie, obstacle à la lettre	
Angélique de Saint-Jean et sa lettre	
Une amitié entre femmes	
Les commissions et les échanges.	
La culture	
La lettre et les conseils pratiques	
La vie monastique dans la correspondance	
Persécution et politique	
La veuve	
Une amitié en Dieu	
La retraite	
Une amitié spirituelle	59
L'union en Dieu	
La Bible et le souci de soi	68
La lettre de consolation	
La maladie et la mort	
La mort d'Angélique de Saint-Jean	86
Les sources.	
Principes d'édition	92
Orthographe et syntaxe	92
Ponctuation	93
Annotation	94
Correspondance d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly à Angélique Angran de Fo	ontpertuis
(Lettres 1 à 199)	100
Volume 2	
Correspondance d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly à Angélique Angran de Fo	ontpertuis
(Lettres 200 à 359)	3
Annexe I : Glossaire	299
Annexe II : Table de concordance	318
Annexe III: Notices biographiques	320
Annexe IV : Généalogies	
Annexe V : Chronologie	352
Bibliographie	
Sources manuscrites.	365
Œuvres d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly	
Ouvrages anciens	366
Ouvrages modernes.	369
Index des noms	383

# Correspondance d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly à Angélique Angran de Fontpertuis (Lettres 200 à 359)

Lettre du [28 février ou du 7 mars 1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui envoie des indications sur les tissus nécessaires pour les ouvrages en cours. Nouvelles de M<sup>ile</sup> de Vertus.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

#### Samedi au soir

Nous avions bien compté sans notre hôte, il entrera beaucoup plus d'or et d'argent que nous ne pensions, mais si j'y avais pensé plus tôt, j'eusse trouvé invention d'en mettre de plus fin que j'ai à des endroits où il n'en eut été que mieux. Ce n'est point un si petit ouvrage que je pensais, on aura de la peine à en venir à bout dans le peu de temps. Il le faut bien, néanmoins ; votre diligence, ma très chère sœur, à nous fournir les étoffes nous aidera à en sortir, c'est pourquoi j'ai trouvé bien à propos cette occasion d'un laquais de M<sup>me</sup> la duchesse de Lesdiguières<sup>2</sup> qu'elle envoie demain à qui je donnerai ce billet.

M<sup>lle</sup> de Vertus fut aussi mal hier qu'au commencement et étouffe encore beaucoup aujourd'hui, cela est affligeant<sup>3</sup>. Elle paraissait en bon train\*, on ne sait ce que c'est que ce mal.

Deux onces d'or n'ont pas fait le tiers de l'ouvrage, il en faut du moins encore autant, car on en épargnera davantage à d'autres endroits. Je crois que l'argent pourra courir un peu davantage, néanmoins, il en faudrait bien encore une once.

Voici la mesure de la crépine qu'il faut qui tourne de cette sorte pour élargir en bas. La tête en doit être légère et la frange d'un fil délié mais bien garni afin que le bas qui s'écarte ne soit point trop clair.

de petite<sup>a</sup> frange or et argent légère

de mollet\* semblable

de taffetas couleur de paille ou blanc

Voici la mesure des rideaux, ils ont plus de largeur que de hauteur, ainsi le fil le plus court marque la hauteur. Vous prendrez sur cela, s'il vous plaît, la mesure de ce qu'il faut de frange, de mollet\* et de taffetas à doubler.

a petite add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. RG date cette lettre : « vers le 10 mars 1682 ». Il me semble en effet qu'elle soit écrite avant celle du 13 mars, puisque l'ouvrage des religieuses fut plus avancé à cette date-là. Angélique de Saint-Jean avait déjà écrit à M<sup>me</sup> de Fontpertuis le samedi 21 février 1682 ; les tissus ne sont pas mentionnés dans cette lettre ni dans celles écrites avant cette date. Cela nous laisse le samedi 28 février ou le samedi 7 mars, 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Paule-Marguerite-Françoise de Gondi, nièce du défunt cardinal de Retz et de la mère Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis qui était prieure de Port-Royal des Champs à cette époque.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus, malade depuis le 10 février 1682.

Lettre du 13 mars [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Allusion à la visite récente de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy à Port-Royal des Champs. Nouvelles d'un laquais de M<sup>me</sup> de Fontpertuis qui fut arrêté dans les environs. Échanges sur les tissus pour les ouvrages en cours, et nouvelles à propos de la situation d'Olympe Le Maistre de Saint-Elme.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

#### Ce 13 mars

Nous croirons bientôt avoir des visions, ma très chère sœur, car les consolations que Dieu nous donne par certaines apparitions ne durent pas plus longtemps<sup>2</sup>. En voici une qui s'évanouit quatre ou cinq heures plus tôt que nous ne pensions, et ce temps me manquera aussi sur les écritures\* que j'avais à faire. C'est pourquoi je commence par vous écrire ce mot, de peur d'être surprise comme l'autre fois<sup>a</sup>.

Je vous apprends que vous avez eu une affaire où nous avons tâché de donner ordre. M. Charles³ va venir nous rendre compte de ce qu'il y aura fait : l'on nous vint avertir avanthier que Faury, votre laquais⁴, avait été arrêté par les gardes chassant⁵ dans les plaisirs du roi\*, qu'ils lui avaientc pris son fusil et l'avaitd assigné à comparaître à Chevreuse. Bien employé, car quelle hardiesse à ce garçon, cela ne souffre point d'excuse. Il en fallait plutôt faire et demander grâce pour lui, et c'est ce que nous avons prié M. Charles d'aller obtenir de M. de Milon⁵, j'attends sa réponse. Ce sera à vous après cela, ma très chère sœur, à faire la réprimande.

Je reviens à notre ouvrage. Je vous remercie très humblement de vos soins. L'argent que vous avez envoyé est plus beau en<sup>e</sup> son genre que l'or que l'on nous a fait avoir. Envoyez-nous, s'il vous plaît, la croix que vous avez fait[e] dorer dès qu'on vous l'aura rendue, nous chercherons l'invention de la rehausser pour cette année. J'enverrai les mesures lundi pour les franges. Je ne sais si vous avez pensé à l'étoffe pour le corporalier\*, il ne nous

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à l'ouvrage en cours au monastère nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à la visite récente au monastère de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy. Celui-ci fut expulsé des Champs avec les autres Solitaires quand la persécution du monastère reprit en 1679 suite à la mort de la duchesse de Longueville. Le 26 février 1682, Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus, malade depuis deux semaines, écrivit à l'archevêque, François de Harlay de Champvallon, pour lui demander la permission que Le Maistre de Sacy se rende aux Champs pour la confesser; l'archevêque consulta Louis XIV, qui accorda sa permission, et la visite au monastère eut lieu du 4 au 9 mars 1682 (SB, t. III, p. 203-205).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Charles Duchemin, Solitaire. Par souci d'humilité, il cacha ses origines et son nom de famille, se faisant appeler M. Charles.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. L'on n'en sait pas plus sur cette personne.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Personne non identifiée. Il s'agit probablement du village de Milon-La-Chapelle, non loin de Port-Royal des Champs.

restera pas un pouce de la nôtre. Vous nous aviez aussi parlé d'une petite dentelle fine que vous vouliez donner pour le corporal, ma sœur Aldegonde¹ l'attend. Il me vient dans l'esprit que si vous ne trouviez pas ce reste d'étoffe couleur de feu avec de l'or, vous voudriez peut-être bien broder⁴ vous-même une croix d'or et d'argent sur un fonds couleur de feu pour faire le dessus du petit corporalier\*, car l'ouvrage serait digne de vous, puisqu'il couvrira immédiatement le corps de Jésus-Christ, et que ce sont les saintes femmes qui ont droit ce jour-là de s'approcher de son sépulcre² et même de l'ensevelir en la manière que leur piété leur inspire : *Ad sepeliendum me fecit*³. Néanmoins le temps est bien court pour cela⁴. En tout cas, ma très chère sœur, si vous l'entreprenez, envoyez-nous de la même étoffe sur laquelle vous voudriez broder, soit satin ou brocart pour le dos du corporalier\*, et duge taffetas ou tabis\* pour les pointes de la bourse\*, afin que l'on avance l'ouvrage jusques-là et qu'il n'y ait plus qu'à placer votre broderie quand elle sera faite. Il faudra aussi une petite dentelle d'or et d'argent pour coucher autour au lieu de galon ou si vous n'en trouviez pas d'assez jolie à cause\* que tout ce qu'on fait présentement\* est si laid, un galon qui soit beau et relevé de chaînette.

Voilà bien de la peine quand ce ne serait qu'à lire tant de verbiage pour si peu de chose.

M. Charles ne pût aller hier voir M. de Milon, il eut grande<sup>h</sup> compagnie hier tout le jour<sup>i</sup> de ces officiers du roi à qui il a affaire pour nos bois. Il s'y en va ce matin.

J'ai eu une réponse fort obligeante de M<sup>me</sup> de Cambray sur le sujet que vous savez<sup>5</sup>. Je m'en vas\* en écrire à Pomponne pour prendre des mesures<sup>6</sup>, mais néanmoins nous avons<sup>j</sup> dessein de laisser les choses comme elles sont jusqu'après Pâques. Je commence à mieux espérer que vous de monsieur votre fils<sup>7</sup>, mais conservez-vous pour lui et pour nous. Cette

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. La seule religieuse de ce nom à Port-Royal à cette époque est la sœur Jeanne de Sainte-Aldegonde Deschamps des Landes : la date de la mort de celle-ci est contestée, puisque selon le DPR, elle mourut en 1681 ; d'après Guilbert, elle décède en 1686.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à Mt 28, 1 (voir Mc 16, 2; Lc 24, 1; Jn 20, 1).

<sup>3.</sup> Allusion à Mt 26, 12 : « elle l'a fait pour m'ensevelir ».

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il semble qu'Angélique de Saint-Jean veuille finir cet ouvrage avant Pâques, qui tombe le 29 mars 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. M<sup>me</sup> de Cambray, amie de Port-Royal et correspondante d'Angélique de Saint-Jean (DPR). L'on n'en sait pas plus sur cette personne. L'affaire dont il s'agit est la garde d'Olympe-Dorothée Le Maistre de Saint-Elme, nièce de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy et ancienne pensionnaire à Port-Royal des Champs. Elle fut renvoyée en mai 1679 quand la persécution du monastère a repris, et, après la mort de sa mère un mois plus tard, elle demeura plusieurs années auprès de M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier. Quand celle-ci déménagea à Paris au début de l'année 1682, Olympe ne la suivit pas : elle fut placée auprès de M<sup>me</sup> de Cambray (voir les lettres du 27 avril, du 12 mai et du 16 juin 1682).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy et Charles-Henry Arnauld de Luzancy habitaient à Pomponne à cette époque.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Louis-Augustin Angran de Fontpertuis.

toux qui ne se passe point vous est bien contraire. M<sup>lle</sup> de Vertus ira lentement, elle était plus mal hier, mais nous ne laissons pas d'espérer qu'elle se remettra peu à peu<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus, malade depuis le 10 février 1682.

a l'autre [fois corr. dans le texte ASJ, sur foiss]. Je ms. aut.
 b gardes [dans biffé ASJ] chassant ms. aut.
 c lui [avaient corr. dans le texte ASJ, sur avait] pris ms. aut.

d et [l'avaient corr. dans le texte ASJ, sur l'avait] assigné ms. aut.

e beau [en corr. dans le texte ASJ, sur mot indéchiffrable] son ms. aut.

f bien [fo biffé ASJ] broder ms. aut.

g et [pour biffé ASJ] du ms. aut.

h eut [les gardes biffé ASJ] grande ms. aut.

i le [jour corr. dans le texte ASJ, sur jours] de ms. aut.

j avons [le biffé ASJ] dessein ms. aut.

Lettre du 17 mars [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Indications sur les tissus pour les ouvrages en cours au monastère. Nouvelles du fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, et organisation d'une visite éventuelle de M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Port-Royal des Champs.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

Ce 17 mars

Que de peines je vous donne, ma très chère sœur, mais en me promettant bien que vous n'y perdrez pas votre récompense. Tout sera bien, hors la campane\* qui ne ferait pas un bon effet, il n'y a que la frange avec une tête de crépine qui puisse faire l'effet que nous prétendons, mais comme il la faudra faire exprès, je vous supplie que la tête soit légère et la frange au contraire bien garnie pour étaler en bas. Le mollet\* sera bien comme il est, il peut suffire au bas des rideaux, comme au[x] côtés.

Vous nous donnez une très bonne nouvelle de monsieur votre fîls<sup>2</sup>, je crois M. Denis<sup>3</sup> quand il assure qu'il guérira, il n'en fait point accroire. Pour vous, Dieu veut être lui-même votre guide, vous ne savez où vous allez, mais il vous conduit, ma très chère sœur, et j'espère que par tous ces chemins détournés, il vous amènera où votre cœur tend et dans le saint repos que vous tâchez de mériter par votre travail.

Puisque madame votre hôtesse est mieux<sup>4</sup>, j'espère qu'elle ne rompra pas ses mesures, mais si elle ne venait point, ne prendriez vous point sa place<sup>5</sup> ? Il n'y a que les sermons que je vous plaindrais de perdre. Plût à Dieu qu'un des nouveaux auditeurs<sup>6</sup> qui me touche de près pût recevoir la parole de Dieu comme un feu envoyé du ciel dans ses os pour l'instruire en la manière que fait le Saint-Esprit, qui se fait entendre efficacement<sup>7</sup>. Que j'aurais d'actions de grâces à rendre à Dieu, mais que je me fais de reproches à moi-même de n'être pas capable de lui obtenir cette grâce. Faites-moi celle de me croire autant que je suis, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à la maladie de Louis-Augustin et aux commissions de tissus pour des ouvrages en cours nous permettent de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louis-Augustin Angran de Fontpertuis, malade depuis plusieurs mois.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Jean Denis, médecin de Port-Royal et médecin ordinaire du roi.

<sup>4.</sup> Catherine Angran de Bélisy, malade depuis la fin de l'année précédente.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Elle parle d'une visite à Port-Royal des Champs, sans doute pour les fêtes de la Semaine sainte et de Pâques, qui tomba le 29 mars 1682. Le prédicateur sera Nicolas Le Tourneux, qui avait prêché pendant le carême avec grand succès à la paroisse de Saint-Benoît à Paris.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Angélique de Saint-Jean désigne peut-être M. Lefort, ecclésiastique qui arriva à Port-Royal des Champs le 27 janvier pour servir de chapelain à Port-Royal des Champs au carême 1682, dans l'absence de Nicolas Le Tourneux.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Allusion à la Pentecôte, Ac 2, 1-4.

Je ne sais ce que vous entendez quand vous demandez éclaircissement de ce que vous avez écrit sur le modèle *du Pavillon*. Je ne sais ce que cela<sup>a</sup> veut dire, est-ce que vous avez écrit sur le papier qui sert de mesure pour la crépine ? Si c'est cela, ce que j'entends est que ce sera une crépine tout aussi haute que cette mesure sans étoffe. Si vous avez mandé\* quelque autre chose touchant la forme du pavillon, je n'ai pas reçu le billet.

Je fais faire une pomme par le menuisier qu'il sera encore nécessaire de faire dorer. Que de peine je vous donne véritablement, j'en suis bien honteuse. Je laisse, ma très chère sœur, à votre choix de prendre tel taffetas que vous jugerez le mieux. Je ne connais seulement pas l'armoisin\*.

<sup>a</sup> que [l'o biffé ASJ] cela ms. aut.

Lettre du 21 mars [ $1682^1$ ], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean s'alarme au sujet de la maladie de  $M^{me}$  de Fontpertuis. Nouvelles de la sœur Françoise de Sainte-Darie Wallon et de  $M^{lle}$  de Vertus.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis chez M<sup>me</sup> de Bélisy à Paris<sup>2</sup>

21 mars

Il n'est point vrai que vous aimiez vos amis, vous ne leur voudriez pas donner tant d'alarmes, ma chère sœur, si vous aviez autant de tendresse pour eux qu'il[s] se l'imaginent, et moi la premièr[e], car enfin, vous êtes homicide\* de vous-même et vous tentez Dieu par la manière dont vous exigez d'un corps détruit ce qui accablerait<sup>a</sup> un plus robuste. Au moins devenez plus humble par expérience et cédez aussi bien à votre corps qu'à votre esprit en venant ici reposer tous les deux pourvu que vous [vous<sup>b</sup>] laissiez gouverner, car je dirai comme Agar, je ne saurais voir mourir l'enfant<sup>3</sup>. Je n'ose plus vous parler de nos commissions<sup>4</sup> et je les regarde avec regret, car je crois qu'elles ont entré dans les causes de votre maladie. Je n'écris point à votre hôtesse<sup>5</sup>, car on me presse sans relâche; elle consent à vous laisser venir plutôt qu'à vous voir mourir. Ma sœur Darie vous attend<sup>6</sup>, et véritablement, de la manière que vous courez, vous<sup>c</sup> pourriez encore prendre le dessus et arriver à la fin de la carrière\* avant elle, car encore on la conduit, et elle fait tout ce qu'on veut pour vivre quoiqu'elle ne respire que de mourir.

M<sup>lle</sup> de Vertus est mieux<sup>7</sup>. La fièvre tierce\* de la mère prieure<sup>8</sup> est toujours réglée\*, mais elle n'est pas forte.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> qui [acl biffé ASJ] accablerait ms. aut.

b vous sugg. JF pour compléter la phrase

c vous add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la maladie de la sœur Françoise de Sainte-Darie nous permet de dater cette lettre de 1682

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Citation approximative de Gn 21, 16.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Angélique de Saint-Jean avait demandé à sa destinataire de procurer aux religieuses des tissus. Voir les lettres précédentes du 13 et du 17 mars 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. C'est-à-dire, M<sup>me</sup> de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Sœur Françoise de Sainte-Darie Wallon, malade depuis le mois précédent, mourut le 29 mars 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus, malade depuis le 10 février 1682.

<sup>8.</sup> Mère Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis.

Lettre du 9 avril 1682, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle de plusieurs affaires, lui demandant de consulter son avocat. Elle lui donne son avis sur la situation à Notre Dame de Liesse, et la remercie de s'être occupée d'Olympe Le Maistre de Sainte-Elme.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 9 avril 1682

Je crois donc, ma très chère sœur, qu'il n'y a plus personne à qui consulter, et cependant il y a encore des affaires. J'ose me promettre de votre amitié que pendant que vous êtes sur les lieux<sup>1</sup>, vous voudrez bien y prendre part, et j'ai prié la demoiselle qui s'y intéresse<sup>2</sup> de vous voir et de vous dire toutes les choses de quoi\* il s'agit, espérant que vous voudrez bien prendre l'avis de quelque bon avocat comme pouvait être M. de Droit<sup>3</sup>, qui ne refusera pas son conseil et qui ne prend point d'argent de ses amis.

L'abbé de Saint-Xiste<sup>4</sup> est allé en pèlerinage à Notre-Dame de la Valbonne<sup>5</sup>. Il a dit en partant au père de Saint-Eucher<sup>6</sup> que les affaires qu'on lui avait recommandées vont si bien qu'on ne se l'imaginerait jamais que le président des A.<sup>7</sup> que l'on craignait est le mieux intentionné de tous, que son changement sur cela est miraculeux, qu'il sait même un secret qu'il n'a pas permission de dire, que la partie qui s'aperçoit de cela est au désespoir, que M. de S. A.<sup>8</sup> est très bien, et qu'enfin non seulement on ne perdra pas ce procès, mais qu'il y a sujet d'espérer qu'on le gagnera à pur et à plein\* sans qu'il reste de porte de derrière pour chicaner davantage.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. C'est-à-dire, à Paris, près du couvent de Notre-Dame de Liesse.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il pourrait s'agir de Gabrielle Du Gué de Bagnols, qui fut liée à l'affaire de Liesse ailleurs dans cette correspondance.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée, certainement un pseudonyme.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Pseudonyme qui pourrait désigner l'une de deux personnes, plus probablement Philippe Gallois, notaire de Port-Royal qui était encore en contact avec Antoine Arnauld en mars 1682, ou Nicolas Petitpied, docteur de Sorbonne.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il pourrait s'agir d'un pseudonyme non identifié. Sinon, Notre-Dame de la Valbonne était un couvent de chartreux, fondé en 1203, qui se trouvait dans le département du Gard (Laurent-Henri Cottineau, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, Mâcon, Protat frères, 1939, t. II, col. 3270).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Personne non identifiée, probablement un pseudonyme.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Personne non identifiée.

<sup>8.</sup> Personne non identifiée.

Je n'ai encore rien reçu de M<sup>me</sup> Du Vair<sup>1</sup>, je ne sais ce qu'elle a fait ni en quel état elle laisse son affaire ; il faut avouer<sup>a</sup> que cette conjoncture si précipitée vient bien mal à propos, mais laissons donc faire Dieu.

Sachez, s'il vous plaît, au sujet des quatre autres filles de Liesse<sup>b2</sup> que, quoique l'on soit dans la même disposition pour elles s'il fallait les tirer de l'oppression, l'on ne croit pas qu'il fallût les faire sortir si on ne leur demande rien, et qu'elles soient en liberté de bien faire. Entre nous, les sujets, hors une, ne sont pas fort[s]\* à attirer, et comme cela fait tort à leur maison et la mettra peut-être en proie à des étrangères sous prétexte qu'elles auront besoin de religieuses pour soutenir la régularité, il semble que l'on ne doit pas contribuer à cela sans nécessité. Je quitte\*, pressée de toutes parts d'aller dire adieu à bien du monde. Notre enfant en est une<sup>3</sup>. M<sup>me</sup> de Bélisy<sup>4</sup> s'en charge et m'a dit qu'elle la garderait cette nuit, et M<sup>me</sup> de Bosroger<sup>5</sup> la viendra prendre chez elle. J'ai si peur qu'elle ne vous témoigne pas assez, ma très chère sœur, l'obligation qu'elle vous a que je le fais pour elle et pour nous, qui ne saurions assez vous en remercier. C'est vous qui avez tout essuyé\* la peine que donne un âge où il y a encore peu de raison et de discernement pour savoir estimer l'avantage que l'on possède. Les autres jouiront de votre travail, et comme je l'espère, elle donnera à l'avenir plus de satisfaction. Au moins il paraît qu'elle est changée de ce qu'elle était enfant; Dieu veuille que le monde n'y produise pas un autre changement bien à craindre. Je vous demande, s'il vous plaît, de vos nouvelles, vous étiez pitoyable mardi.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> faut [avouer corr. interl. ASJ sur avoir] que ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> filles de L. add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Personne non identifiée. Il pourrait s'agir du pseudonyme *de Vert* qui désigne Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus (il arrive ailleurs qu'Angélique de Saint-Jean écrit *de Vair* pour *de Vert*).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Les quatre religieuses « non signeuses » à Notre-Dame de Liesse à Paris (DPR). En 1680, le nouveau supérieur du couvent, Guy Boust, avait imposé aux religieuses la signature du Formulaire condamnant l'*Augustinus* de Jansénius. Sept d'entre elles résistèrent, et le 7 avril 1682, M<sup>me</sup> de Fontpertuis et Nicolas Le Tourneux accompagnèrent trois de ces sœurs « non signeuses » de Notre-Dame de Liesse à Port-Royal des Champs : les sœurs Anne de Sainte-Agathe Wallon, Magdeleine de la Nativité Dupille et Catherine de Saint-Joseph.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Olympe-Dorothée Le Maistre de Saint-Elme, parente d'Angélique de Saint-Jean. Elle demeura plusieurs années auprès de M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier après être renvoyée de Port-Royal des Champs en mai 1679 suite à la reprise de la persécution. Selon la correspondance de Le Maistre de Sacy à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, c'était une charge difficile (voir les lettres du 21 octobre 1679 et du 15 juin 1680 dans *Choix de lettres inédites de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy (1650-1683)*, éd. Delassault, Paris, Nizet, 1959, p. 361, 365).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. La sœur aînée d'Olympe, Catherine-Agnès de Bosroger, née Le Maistre de Saint-Elme, dite M<sup>lle</sup> de Séricourt avant son mariage.

Lettre du 11 avril [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean la remercie de son intervention dans une affaire et lui parle de la maladie de son fils et de la situation d'un domestique. Elle lui demande de livrer une lettre à une amie commune.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 11 avril

Qui vous a pu faire croire, ma très chère sœur, que j'aie pu penser de vous que vous eussiez négligé ni\* même oublié une chose que j'avais pris la liberté de vous recommander comme importante? Il faudrait que vous fussiez transformée, et on ne vous connaîtrait plus par rapport à l'idée qu'on a de vous si une telle pensée tombait dans l'esprit. Je l'ai si peu cru que j'ai deviné justement ce qui en était, que, puisque l'on n'avait rien fait, c'était qu'on avait opiné qu'il n'y avait rien à faire, mais je n'en ai pas conçu les raisons, parce qu'en une chose qui ne peut nuire et qui par occasion peut servir, le bon parti est, ce me semble, de ne pas manquer à la faire dans le temps qu'il le faut parce que l'on n'y serait plus reçu après. Et ainsi je vous remercie de ce que vous avez consulté de votre côté et fait résoudre que cela demeurerait fait.

Je vous rends grâces encore de toutes les bonnes nouvelles que vous nous apprenez et qui nous regardent, quoiqu'il se trouve des personnes qui persévèrent à ne point espérer. J'ai peur que ce ne soit mal fait de ne pas croire à des miracles qui semblent en promettre d'autres. Mais que je voudrais bien en espérer un pour guérir monsieur votre fils², car vous me faites bien craindre que les médecins n'en viennent pas à bout, et j'en suis tout à fait en peine. Pour Ouiere³, nous n'en avons pas besoin, et il ne faut pas lui faire manquer une condition\*, ce que j'en avais dit n'était que dans la crainte que vous en fussiez embarrassée. On me presse si fort que je n'aurai que le temps de vous dire que l'on ne peut être autant à vous et plus sensible à toutes vos peines.

Il est bon que cette lettre à M. de B.<sup>4</sup> soit rendue sûrement, c'est ce qui me fait prendre la liberté de vous la recommander, m'imaginant que vous aurez affaire à elle.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à la maladie du fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis et à Ouiere, le domestique (qui ne figure dans la correspondance que d'avril à juin 1682), nous permettent de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louis-Augustin Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée récurrent. Il semble s'agir d'un domestique de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il pourrait s'agir de Gabrielle Du Gué de Bagnols, ancienne novice à Port-Royal qui en fut expulsée en 1661 suite à la persécution.

Lettre du 12 avril [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean la rassure au sujet de sa santé. L'abbesse lui parle d'une lettre qu'elle vient de recevoir de plusieurs religieuses de Liesse et elle lui confie sa réponse, laissant à sa discrétion la décision de la livrer ou non.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 12 avril

Je ne sais qui a pu vous dire, ma très chère sœur, que je suis malade pour être enrhumée; pourquoi faut-il que tous vos maux ne soient rien et que tous les miens soient grands? Il y a deux mois que vous toussez et il n'y a que quatre jours que je le fais, est-ce de quoi vous mettre en peine? N'y soyez donc de rien à mon sujet, je vous supplie, et que je n'augmente point le poids qui vous accable, car même je suis sans comparaison mieux aujourd'hui, et ce ne sera plus rien que la suite d'un rhume ordinaire qui ne m'empêchera de rien, s'il plaît à Dieu. J'ai reçu encore une lettre de ces pauvres filles². Je leur écris par pitié un billet qui ne signifie rien, je ne sais du tout\* pas où on le fait tenir. Je me repose de tout sur votre charité qui vous donne part à toute sorte de bonnes œuvres; celle sur quoi vous avez consulté l'avocat ne me paraît point souffrir de difficulté, puisqu'elle demeure entièrement secrète, et que l'on a toujours la liberté de supprimer l'écrit si on ne veut pas s'en servir³. Je vous la laisse aussi toute entière de ne point faire donner la lettre à ces pauvres filles si on ne la trouve pas à propos. On en juge mieux sur les lieux⁴ que l'on ne saurait faire de loin.

Dieu veuille bientôt, ma très chère sœur, vous rendre de la joie et du repos d'esprit. Votre peine et celle de quelque autre encore m'en cause une qui me suit partout, mais secundum multitudinem dolorum meorum in corde meo, consolationes tuae laetificaverunt

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion aux « pauvres filles » du couvent de Liesse nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit de quatre des sept religieuses du couvent de Notre-Dame de Liesse à Paris qui refusèrent de signer le Formulaire condamnant l'*Augustinus* de Jansénius, signature que leur avait imposée en 1680 le nouveau supérieur du monastère, Guy Boust. Trois des sœurs « non signeuses » avaient rejoint la communauté de Port-Royal des Champs le 7 avril 1682, accompagnées lors de ce trajet par Nicolas Le Tourneux et M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Affaire non identifiée, à propos de laquelle Angélique de Saint-Jean conseille à son amie de « prendre l'avis de quelque bon avocat comme pouvait être M. de Droit » (lettre du 9 avril 1682). À cette époque, c'est Jean Le Fébure qui agissait pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis dans ses affaires personnelles (Weaver, p. 154-155). L'on n'en sait pas plus.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. C'est-à-dire, à Paris, là où se trouve le couvent de Notre-Dame de Liesse.

animam meam<sup>1</sup> sont des paroles d'une grande consolation en de pareils états. Il faut tâcher d'y avoir recours quand on s'affaiblit sous le faix.

 $<sup>^1</sup>$ . Citation de Ps 93, 19 (94, 19) : « Vos consolations ont rempli de joie mon âme, à proportion du grand nombre de douleurs qui ont pénétré mon cœur. »

Lettre du 13 avril [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui donne des nouvelles de sa santé et lui demande ses projets concernant sa résidence au Moutier, puisque Catherine Benoise s'y intéresse. Elle lui envoie une lettre à livrer à une amie commune.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 13 avril

Je commence, ma très chère sœur, par vous dire que je suis toute guérie. C'est une affaire faite, n'en parlons plus ; mais parlons, s'il vous plaît, d'une autre que je crains d'avoir faite bien mal à propos. C'est sur le Moutier<sup>2</sup> : je croyais que vous m'aviez dit si expressément que vous le quittiez à la Saint-Jean<sup>3</sup> que sur cela on en a dit quelque chose à M<sup>me</sup> Benoise<sup>4</sup> qui était ici et qui pourra faire peut-être sur cela quelque avance pour se défaire d'une autre maison de campagne qu'elle aime<sup>a</sup> moins qu'elle ne ferait celle-ci. Ce qui m'a causé ce retour sur une affaire que je croyais assurée est que M. le curé du Moutier me fit entendre hier que vous alliez faire un nouveau petit ménage où vous vous rétabliriez avec moins de monde et une plus grande solitude, et il se peut bien faire que si vous ne croyiez pas plus aux bruits de paix que des personnes que vous voyez, vous aurez fait ce nouveau plan, supposant bien que les autres ne sauraient réussir sans un grand changement d'affaires.

Quoiqu'il en soit, afin que je n'aie rien gâté par mon imprudence, je vous supplie très humblement, ma très chère sœur, de me faire la grâce de me mander\* vos vues afin que l'on contremande\* s'il est besoin<sup>b</sup> à M<sup>me</sup> Benoise ce qu'on lui a dit, si vous n'aimez mieux prendre la peine vous-même de le dire à M<sup>me</sup> Benoise, qu'il n'est\* pas que vous ne voyiez. Je vous souhaite de tout mon cœur à vous le repos et à<sup>c</sup> nous la joie de vous revoir bientôt, et en attendant, la grâce de profiter de toutes vos peines ; peut-être qu'elles vous sont le passage dans le désert pour arriver à la terre promise<sup>5</sup>. La vérité mérite bien autant que la figure. Si

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les nouvelles de sa propre santé et l'allusion au déménagement de M<sup>me</sup> de Fontpertuis du Moutier nous permettent de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. L'ancienne résidence de M<sup>me</sup> de Fontpertuis au village de Germainville (qui s'appelle aujourd'hui Saint-Lambert-des-Bois), non loin du monastère. Cette propriété appartenait au monastère de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. La fête de saint Jean du 24 juin. M<sup>me</sup> de Fontpertuis déménagea à Paris au début de l'année 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Catherine Benoise, mère de deux religieuses à Port-Royal des Champs à cette époque, les sœurs Hélène de Sainte-Démétriade et Marie-Catherine de Sainte-Célinie.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Ce passage fait allusion au voyage des Hébreux dans le désert de Sinaï dans le livre de l'Exode.

les Israelites ont eu tort de murmurer de tant de fatigues<sup>1</sup>, ne nous plaignons pas de celles que Dieu nous fait essuyer\* qui ne les égalent pas. Le pain du ciel ne vous manque point ni l'eau de la grâce intérieure ; avec cela on peut passer un grand désert, surtout quand Pharaon est noyé<sup>2</sup> et que le monde ne tente plus.

Je m'en vas\* encore prendre la liberté de vous adresser cette lettre pour la pauvre M<sup>me</sup> de Sainte-Marthe<sup>3</sup>, de peur que nos gens ne la connaissent pas encore. On nous a dit qu'il fallait la consoler, et dans la vérité je comprends qu'elle en a besoin, mais je ne suis pas capable de le faire. C'est seulement une marque qu'on le souhaiterait et qu'on demande<sup>d</sup> à Dieu qu'il le fasse.

<sup>a</sup> qu'elle [aime *corr. dans le texte ASJ, sur* aiment] moins *ms. aut.* <sup>b</sup> s'il est besoin *add. interl. ASJ, ms. aut.* 

<sup>°</sup> à add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>d</sup> qu'on [le *biffé ASJ*] demande *ms. aut.* 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à Ex 15-17. <sup>2</sup>. Allusion à Ex 15, 19.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il pourrait s'agir d'une parente de Claude de Sainte-Marthe. Approximativement un mois plus tard, celui-ci part pour rejoindre Antoine Arnauld à Delft (DPR).

Lettre du 18 avril [1682<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean fait des reproches à sa correspondante à propos de sa santé, et elle l'exhorte à prendre soin d'elle et à reprendre des forces. Nouvelles brèves de Notre-Dame de Liesse et de Port-Royal.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

#### Ce 18 avril

Vous trouverez sans doute, ma très chère sœur, que j'ai eu raison de trouver que l'on vous servait un mets trop sec, et que votre toux et tant d'autres maux qui vous accablent ont besoin de remèdes plus adoucissants et d'aliments plus tempérés. Cependant, il y a un endroit qui est un vieil ulcère qu'on ne peut s'empêcher de toucher de quelque chose plus agissant, qui est le point qui regarde votre attache à tuer votre corps et à ne lui rien donner de ce qui<sup>a</sup> lui est nécessaire. Je prendrai aussi son parti contre vous, car il est mon prochain<sup>2</sup>. Je le dois aimer comme moi-même et je le dois défendre contre la dureté de ceux qui l'abandonnent. Il est malade, il a besoin d'être purgé de temps en temps, Dieu vous a chargée de lui fournir ce qui lui est nécessaire. Je vous appelle donc en justice si vous lui refusez ce qui lui appartient. Vous en faites tout comme si c'était votre esclave. Il est votre frère, il héritera avec vous, et quoiqu'il soit le cadet, il n'est nullement juste que l'aîné le laisse mourir<sup>3</sup>. Avant\* donc que de vous plaider, je vous prie encore une fois de tout mon cœur de ne<sup>b</sup> l'accabler point, de le faire purger selon l'ordonnance de ceux qui ont accoutumé de le traiter, et de le nourrir si raisonnablement qu'il puisse non seulement ne pas mourir, mais reprendre des forces pour souffrir et pour travailler autant de temps que Dieu en aura affaire. Que sera-ce qu'encore un voyage à Orléans<sup>4</sup>? Et que tout cela rompt bien toutes vos mesures. Mais quoi! Dieu a pris les siennes il y a bien plus longtemps, et votre sanctification est attachée à tout ceci ; si nous en voulions ôter quelque chose<sup>c</sup>, les proportions n'y seraient plus. Laissons-le<sup>d</sup> élever son bâtiment avec toutes ces machines\* qui sont nécessaires pour un temps. Nous verrons après quelque chose de beau. Mais tout nous paraît un chaos présentement\*, cela est vrai et m'étonne moi-même, mais nous n'avons qu'à adorer ses

<sup>.</sup> L'allusion à « nos pauvres quatre filles » de Liesse nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à 1 Co 12, 12-21.
<sup>3</sup>. Allusion à la parabole fils prodigue, Lc 15, 11-32.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion au château et aux terres de Fontpertuis, qui se situèrent à Lailly-en-Val à environ 25 km d'Orléans.

desseins en disant *Amen* sans les comprendre. Nos pauvres quatre filles se remuent bien<sup>1</sup>, et trop, car il vaudrait<sup>2</sup> attendre leur avocat qui conduirait mieux les choses<sup>3</sup>. Je crains qu'elles les gâtent.

N'avez-vous point de nouvelles de cet avocat? Nous n'en avons aucune. Il ne se presse pas et nous veut apprendre, je crois, à ne nous pas presser. L'esprit humain est impatient.

Pour le procès de la Viemur, on dit encore qu'il se gagnera et que le rapporteur, qui est M. des Ares, agit en bon juge<sup>4</sup>.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> ce [qui corr. dans le texte ASJ, sur qu'il] lui ms. aut.

b ne add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> quelque [chose corr. dans le texte ASJ, sur choses] les ms. aut.

d le add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il s'agit de quatre religieuses du couvent de Notre-Dame de Liesse à Paris qui refusèrent de signer le Formulaire condamnant l'*Augustinus* de Jansénius, signature que leur avait imposée en 1680 le nouveau supérieur du monastère, Guy Boust.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Lapsus de la part d'Angélique de Saint-Jean : il faut lire *faudrait*.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agit probablement de Nicolas Le Tourneux, qui intervient à plusieurs reprises dans cette affaire en faveur des religieuses de Liesse.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. La Viemur est un pseudonyme qui désigne le monastère de Port-Royal des Champs ; M. des Ares est un pseudonyme pour l'archevêque de Paris, François de Harlay de Champvallon (B. Neveu, *Sébastien Joseph du Cambout de Pontcha* □ *teau (1634-1690) et ses missions à Rome*, Rome, École Franc □ aise de Rome, 1968, p. 254).

Lettre du 22 [avril 1682<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui donne des nouvelles du monastère, et attend les siennes. Elle salue sa famille.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

Ce 22

Ce n'est uniquement, ma très chère sœur, que pour vous dire que tout se porte bien, de peur que si vous ne voyiez de lettres de personne, cela ne vous donnât quelque défiance. Car du reste, il est trop tard pour rien dire. Nous avons eu compagnie tout le jour de toute la famille de M. Thomas², ce qui a emporté bien du temps. Nous attendons de vos nouvelles et ce que vous pensez à devenir³. Je m'imagine que vous ne prendrez point de résolution qu'on ne soit revenu de Soissons⁴. Prions Dieu qu'il nous fasse connaître sa volonté et ne mettons jamais notre joie qu'à la suivre. Permettez-moi, ma très chère sœur, de saluer très humblement avec vous madame votre belle sœur et monsieur votre fils⁵. Je lui souhaite ce que Dieu lui peut facilement donner une entière guérison.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à Soissons nous permet de dater cette lettre d'avril 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il pourrait s'agir de la famille de l'une des trois personnes suivants : Claude Thaumas, procureur des religieuses de Port-Royal des Champs de 1679 à 1680. Il fut arrêté pour avoir rendu service aux sœurs de Notre-Dame de Liesse (à qui on avait imposé en 1680 la signature du Formulaire condamnant l'*Augustinus* de Jansénius), et mourut en exil à Quimper-Corentin en septembre 1681 ; Pierre Thomas Du Fossé, ancien Solitaire et auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal* (Utrecht, 1739) ; C. Thomas (personne distincte de Claude Thaumas) qui paraît à plusieurs reprises dans le dossier Vallet (dossier des actes passées à Port-Royal des Champs de 1675 à 1689 devant le notaire Achille Vallet. Voir DPR, Appendice VII). Angélique de Saint-Jean ne fait jamais de différence entre les deux orthographes *Thomas* et *Thaumas*.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis déménagea à Paris au début de l'année 1682, mais elle ne s'y établit définitivement qu'au mois de juillet. Entretemps, elle cherchait à prendre une décision à propos de l'éducation de son fils.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Nicolas Le Tourneux, qui se rendit à Soissons au début du mois d'avril 1682 (voir son billet du 3 avril 1682 à Angélique de Saint-Jean dans Guilbert, t. II, p. 505).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Catherine Angran de Bélisy et Louis-Augustin Angran de Fontpertuis.

Lettre du 27 avril [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui fait une demande de prêt de 800 livres de la part d'Hilaire Charles Piet. L'abbesse attend la visite de sa correspondante au monastère et lui parle de diverses affaires, notamment du tissu qu'elle leur a procuré et la garde d'Olympe Le Maistre de Sainte-Elme.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 27 avril

Je n'ai pu, ma très chère sœur, me donner l'honneur de vous écrire ce matin. Mais voici une autre occasion qui m'y oblige et qui m'en donne le moyen, car M. Hilaire², qui va partir, m'a engagé à lui solliciter une grâce auprès de vous dont il me fait pitié d'avoir toujours besoin. Il craint néanmoins de vous importuner en demandant encore à emprunter pour deux mois une somme de huit cents livres. Je lui ai répondu que j'étais assurée que vous n'aviez que du plaisir à obliger quand vous le pouviez faire, et que je vous ferais sa proposition avec liberté à cause de cela, quoique je doutasse fort que vous eussiez présentement\* de l'argent devant vous. Ainsi, ma très chère sœur, j'en use\* avec la liberté qu'une amitié comme la vôtre me donne : je suis si assurée que vous ne me refuserez rien de ce que vous pourrez ou devrez faire que je tiens inutile de vous faire la moindre instance. Je le croirais périlleux même, de peur que votre affection vous fit entreprendre plus que vous ne devriez, mais je vous en dis assez en vous assurant que je me tiendrai obligée de tout ce que vous pourrez faire pour une personne qui me fait grand-pitié d'être si souvent obligé de demander ces sortes de grâces qui, ce me semble, doivent coûter davantage à ceux qui les reçoivent qu'à ceux qui les font.

Je vas\* attendre de jour en jour la joie que vous nous faites espérer cette semaine. Nous parlerons alors de ce grand dessein qui me fait trembler quand on parle de vous traiter pour faire ouvrir\* votre mal. Cependant l'expérience d'une cure semblable fait bien envie à vos amis, et il me semble que dans les sentiments\* où vous êtes, vous pourriez plus religieusement que personne désirer la santé pour l'usage que vous en voulez faire. Votre petite dame me fait grand-pitié, je l'ai fort recommandée aux prières. On doit porter chez

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à M<sup>me</sup> de Cambray et à Olympe-Dorothée Le Maistre de Saint-Elme nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Hilaire Charles Piet, qui avait déjà emprunté mille francs à M<sup>me</sup> de Fontpertuis l'année précédente (voir les lettres du 11 et du 18 juillet 1681).

vous un certain dépôt précieux pour la représentation, et non pour la matière, afin que vous ayez la bonté de l'apporter sain et sauf de tout naufrage, car il est frêle<sup>1</sup>.

J'ai si peu compté que vous dussiez rester à Paris, ma très chère sœur, que c'est ce qui m'a fait oublier de vous excepter à M<sup>me</sup> de Cambray<sup>2</sup> de la loi commune que l'on ne donnerait la fille qu'à sa sœur, car hélas, qui y a plus de droit que vous, qui nous<sup>c</sup> avez fait l'honneur de lui vouloir bien tenir lieu de mère. Jamais ni elle ni nous ne reconnaîtrons assez vos bontés. L[e] satin est comme si on l'avait fait exprès. J'ai eu une honte terrible de la peine que vous avez prise pour cela. Je ne saurais assez vous en remercier.

<sup>1</sup>. Dans sa lettre du 12 mai 1682, l'abbesse demande à son amie de rapporter elle-même ce dépôt au monastère des Champs, puisqu'il sera plus sûr entre ses mains.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> assez [en corr. interl. ASJ sur que je] vous ms. aut.

b souvent [obligé corr. interl. ASJ sur obligée] de ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> qui [lui *suppr. JF*] nous *ms. aut.* 

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. M<sup>me</sup> de Cambray, amie de Port-Royal sur laquelle l'on n'en sait pas plus. Il s'agit ici de la garde d'Olympe-Dorothée Le Maistre de Saint-Elme, ancienne pensionnaire des Champs qui demeura plusieurs années auprès de M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier, après être renvoyée du monastère suite à la reprise de la persécution en mai 1679. Quand M<sup>me</sup> de Fontpertuis déménagea à Paris au début de l'année 1682, Olympe ne la suivit pas : elle fut placée auprès de M<sup>me</sup> de Cambray (voir les lettres du 13 mars, du 12 mai et du 16 juin 1682).

Lettre d'avril 1682, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui fait des remerciements et attend l'arrivée de Nicolas Le Tourneux à la Pentecôte pour la conclusion d'une affaire. L'abbesse présente des vœux à sa correspondante pour son rétablissement et celui de son fils, et lui donne des nouvelles concernant le projet de M<sup>me</sup> Benoise de louer le Moutier.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 312)

#### Avril 1682

Je vous dois, ma très chère sœur, toute sorte de remerciements et je n'ai pas le temps de les faire. Je crois qu'il faudra en demeurer là, puisqu'il y a tant de difficulté sur la petite affaire où les avocats ne conviennent pas de sentiments. Tout se remettra à la Pentecôte<sup>1</sup>, puisque le billet qu'on vous écrit n'avance point ce terme\*, encore que l'on nous eût mandé\*<sup>a</sup> que l'absence ne durerait qu'un mois<sup>2</sup>. Nos impatiences n'avancent point le temps, il le faut laisser au soin de celui qui en a marqué tous les moments. Je souhaite que celui de votre santé et de la guérison de monsieur votre fils arrive bientôt<sup>3</sup>.

Il n'y a plus rien à faire pour M<sup>me</sup> Benoise<sup>4</sup>, on en a eu réponse qu'ils n'y penseront point présentement\*. Je suis trop à vous pour faire attendre le porteur qui n'a pas le loisir de<sup>b</sup> me laisser vous le dire avec plus d'étendue.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> eût [promis biffé ASJ] mandé ms. aut.

b loisir [de corr. interl. ASJ sur que] me ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. La fête de la Pentecôte aura lieu le 17 mai 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit probablement de l'absence de Nicolas Le Tourneux, parti à Soissons au début du mois d'avril ; son retour est attendu dès le début du mois suivant.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Louis-Augustin Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il s'agit du projet de Catherine Benoise d'emménager au Moutier, la résidence de M<sup>me</sup> de Fontpertuis qu'elle a quittée au début de l'année 1682 pour Paris. M<sup>me</sup> de Fontpertuis s'installa définitivement à la capitale à partir du mois de juillet de la même année (voir la lettre du 13 avril 1682).

Lettre du 4 mai [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean attend la visite de sa correspondante au monastère, retardée par la mauvaise santé de son fils. Elle l'exhorte de prendre soin de sa propre santé, souhaitant le retour de Nicolas Le Tourneux pour la consoler et la conseiller. Elle lui donne des nouvelles des amis du monastère.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 312-313)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 4 mai

Nous attendons de jour en jour depuis mercredi<sup>2</sup> une joie que Dieu ne veut donc pas nous donner, ma très chère sœur, puisqu'il y met tant d'oppositions. J'augure encore plus mal du retardement d'aujourd'hui que des autres, parce qu'il y a sujet de croire que ce sera que monsieur votre fils sera demeuré tout à fait malade<sup>3</sup>.

La fête d'aujourd'hui fait bien penser à vos inquiétudes, mais elles doivent être moins grandes que celles de cette sainte veuve<sup>4</sup>, puisque vous n'avez à craindre qu'un ombre de mal pour ce fils unique, et que ce qui lui pourrait arriver de pis serait l'assurance de son bonheur et d'une vie éternelle.

Pour vous, ma très chère sœur, il faut que vous la méritiez par de plus grands combats, Dieu vous fasse trouver la paix dans cette guerre en cédant de bon cœur à sa volonté et en ne voulant plus vous attacher à rien qu'à la suivre.

Mais au nom de Dieu, encore une fois, n'abrégez point vos souffrances en vous laissant mourir par votre faute. Vous avez besoin de faire des remèdes, prenez-en le temps et comptez qu'entre les affaires que vous croyez qui vous en ôtent le loisir, celle-ci est la plus pressée parce qu'elle avancera toutes les autres.

Je souhaite le retour de notre ami<sup>5</sup>, il vous consolera et conseillera. La diversité des avis est une chose tuante, mais M. Denis<sup>6</sup> ne le pense-t-il pas toujours, car s'il continue à promettre de le guérir, il sert de peu de consulter les autres pendant qu'on lui abandonne.

Adieu, ma très chère sœur. Je ne vous parle de rien car nous ne savons rien, sinon que le père de Saint-Valery dit que le baron de Brives est de plus en plus satisfait de M<sup>me</sup> des

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la maladie de Louis-Augustin nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. C'est-à-dire, depuis le 29 avril.

<sup>3.</sup> Louis-Augustin Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. La fête de sainte Monique était traditionnellement célébrée le 4 mai, même si sa fête officielle désignée par l'église fut le 27 août.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Nicolas Le Tourneux, à Soissons depuis le mois précédent.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Jean Denis, médecin de Port-Royal et médecin ordinaire du roi.

Aulnois, qu'il lui trouve de fort bonnes intentions et bien de la raison<sup>1</sup>. Je ne sais à quoi cela se terminera, tout le monde n'est pas de même avis là-dessus, surtout M<sup>lle</sup> du Rosel qui connaît sa dame de longue main.

<sup>1</sup>. Ces noms sont tous des pseudonymes que nous avons pu en partie éclaircir. Des Brives est le pseudonyme pour Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin, évêque de Tournai; Rossel est l'un des nombreux pseudonymes utilisés par Antoine Arnauld (LPJ). Les deux autres personnes restent non identifiés. Quant à l'affaire, il pourrait s'agir de deux choses: soit de l'assemblée extraordinaire du clergé de 1681-1682 dans laquelle Choiseul joue un rôle important soit du scandale qui entoure Vincent Ragot, ami et correspondant d'Antoine Arnauld et official du diocèse de Tournai, qui mène une vie douteuse et qui verra sa chantrerie de Ragot supprimée par son évêque, Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin, en 1682. Si cette deuxième hypothèse est correcte, M<sup>me</sup> des Aulnois serait un pseudonyme pour Vincent Ragot.

Lettre du 8 mai [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean l'encourage à faire la volonté de Dieu et parle à sa correspondante de la maladie de son fils. L'abbesse lui donne des renseignements à propos d'un logis à louer à Paris chez un ami du monastère, et elle se dit tentée d'envoyer une fille à son amie pour la soulager dans ses devoirs.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 8 mai

Je vas\* vous révérer plus que jamais, ma très chère sœur, sous le titre de la disciple de Dieu, car en vérité c'est lui-même qui vous apprend à faire sa volonté, et d'une manière si efficace que vous n'y sauriez résister. Encouragez-vous donc, s'il vous plaît, à lui obéir de bon cœur, peut-être qu'en faisant ainsi ce qu'il veut, vous<sup>a</sup> mériterez qu'il fasse ensuite ce que vous voulez, et que ce n'est que pour en venir là qu'il vous éprouve.

Je voudrais que ce que vous pronostiquez de la maladie de monsieur votre fils² se trouvât vrai, et que ces grands vomissements eussent été la marque d'un dernier accès, mais assurément ce n'en est pas un signe ordinaire à ces sortes de fièvres. Ce qui m'en ferait le plus espérer est que d'ordinaire elles ne sont pas longues en cette saison-ci<sup>b</sup>. Dieu nous veut en tout dans l'exercice de la foi, c'est l'utilité qu'il tire de notre ignorance qui nous rend d'autant plus dépendants de lui que nous ne savons ce qu'il nous prépare, ce qui nous oblige de l'être à tout.

Je ne sais donc plus du tout si vous prenez quelque[s] mesures pour votre établissement et si, ayant à demeurer en Babylone<sup>3</sup>, vous y prendrez un logis à vous comme vous l'aviez proposé. En ce cas je n'ai pas voulu faire réponse à une personne qui m'a mandé\* qu'il y avait une portion de logis à louer dans la rue d'Enfer chez M. Santeuil<sup>4</sup> qui

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à la maladie de Louis-Augustin et à la recherche de M<sup>me</sup> de Fontpertuis d'un logement à Paris nous permettent de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louis-Augustin Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. C'est-à-dire, Paris : M<sup>me</sup> de Fontpertuis quitta le Moutier, sa résidence près de Port-Royal des Champs, au début de l'année 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il pourrait s'agir de Jean-Baptiste Santeuil, victorin, correspondant d'Angélique de Saint-Jean, ou de son frère, Claude Santeuil, oratorien. La rue d'Enfer se situa dans le cinquième arrondissement actuel : elle « séparait le noviciat des Feuillants et le couvent des Carmélites, situés sur son côté est, du jardin du Luxembourg et de l'enclos des Chartreux situés sur son côté ouest, et elle aboutissait à la rue *de la Bourbe* (boulevard de Port-Royal) » (J. Hillairet, *Évocation du Vieux Paris. Les Faubourgs*, Paris, Les éditions de Minuit, 1953, p. 276).

est bien commode et<sup>c</sup> en bel air, porte<sup>d</sup> cochère\*, écurie, cuisine et dépense\*, six chambres à feu\* et un grenier; elle est de 400 lt. On nous la proposait pour nos gens. Ce n'est pas ce qu'il nous faut parce que c'est plus qu'il ne nous faut, mais j'ai pensé qu'il ne fallait pas faire le refus sans vous en parler, ma très chère sœur, parce que si vous aviez ce dessein, nous nous accommoderions\* peut-être bien ensemble, et ce serait un adoucissement à notre séparation d'avoir une correspondance si immédiate.

D'autre part, je vous crois bien où vous êtes, et votre hôtesse¹ me mande\* qu'elle aura toujours de la joie que vous ne cherchiez point ailleurs ce qu'elle est ravie que vous trouviez chez elle, excepté qu'elle se plaint de ce que vous n'avez nul soin de vous, que vous ne vous faites point servir, et qu'elle désirerait tout à fait que vous eussiez une de vos filles pour vous soulager². Je le trouve tout à fait nécessaire, surtout monsieur votre fils étant malade, et peu s'en faut que je ne sois tentée de vous envoyer ma sœur Célestine demain avec Marie-Jeanne que nous envoyons à M<sup>lle</sup> de Luynes³, mais je sais bien résister à ces premiers mouvements et ne m'avancer pas plus que je ne dois. Peut-être que cela ne lui nuirait pas. La solitude est peut-être un peu trop forte. Je ne sais si ma sœur Madeleine ne vous en mandera\* rien⁴. Il me tarde pour vous autant que pour nous que M. Le Tourneux⁵ soit de retour.

a

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> veut [il *biffé ASJ*] vous *ms. aut.* 

b saison [s biffé ASJ] ci ms. aut.

c et add. interl. ASJ, ms. aut.

d air [b biffé ASJ] porte ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Les allusions à « vos filles » et à Célestine et Marie-Jeanne confirmeraient l'hypothèse que M<sup>me</sup> de Fontpertuis aurait accueilli plusieurs postulantes ou pensionnaires expusées du monastère en mai 1679 (voir la lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1679). Deux des postulantes expulsées s'appelaient Marguerite-Célestine Bruneau et Marie-Jeanne Le Riche; Marie-Jeanne de La Vove de Tourouvre fut renvoyée du monastère en même temps, mais nous devons l'exclure puisqu'elle se maria en 1681 avec le seigneur de Boisguinant (DPR).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il y avait deux demoiselles de Luynes pensionnaires à Port-Royal des Champs avant d'en être expulsée en 1679 suite au renouvellement de la persécution contre le monastère : Charlotte-Victoire d'Albert de Luynes et l'une de ses sœurs, soit Jeanne-Baptiste (1670-1736), future comtesse de Verrue, soit Catherine-Angélique (1668-1746). Il s'agit probablement ici de l'aînée, Charlotte-Victoire, qui se maria quelques mois plus tard en août 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet, qui entretenait une correspondance suivie avec M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Nicolas Le Tourneux, à Soissons depuis le mois précédent.

Lettre [entre le 8 et le 28 mai 1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean la prie de moins s'inquiéter à propos de la maladie de la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet. Elle lui demande de leur procurer du tissu et lui donne deux lettres à adresser à des amis communs.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

s. d.

Je vous envoie un billet de notre malade que je vous assure qui vous dit les choses comme nous les voyons<sup>2</sup>. Elle croit, et je penche\* aussi à son opinion aussi bien que ma sœur Euphr.<sup>3</sup>, que la rate a de la part à son oppression<sup>4</sup>. C'est pourquoi vous pouvez, ma très chère sœur, contribuer à la soulager en diminuant votre peine et ne vous laissant point abattre par une trop grande appréhension de sa maladie, car votre inquiétude rejaillit jusqu'à elle comme son mal va jusques à vous. Tâchez de mettre la volonté de Dieu entre les deux afin que toutes vos inquiétudes passant par elle<sup>a</sup>, elles y soient adoucies par la consolation que donne à un cœur qui aime Dieu l'assurance que tout ce qu'il nous envoie nous est bon et tourne à notre avantage, un bon père ne pouvant rien donner que de bon à ses enfants.

J'oubliai hier de vous supplier de faire venir encore deux pièces de cette serge blanche de Fontpertuis qui soit façonnée, c'est-à-dire bien nette et bien épluchée, car pour la grande blancheur, nous ne nous en soucions point. Je dis qu'elle va devenir le crépon de Port-Royal, car il est vrai que pour des personnes faibles qu'on est bien aise de soulager de la pesanteur d'un manteau sans faire brèche à la pauvreté et à la vileté de l'habit religieux, cette étoffe est d'un grand usage et d'un grand soulagement.

Voici deux lettres que je prends, ma très chère sœur, la liberté de vous recommander. Je n'en sais pas les adresses, M<sup>me</sup> Du Chemin<sup>5</sup> pourra prendra soin de celle qui n'en a pas.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Cette fut écrite pendant que Nicolas Le Tourneux se trouvait à Soissons, entre le début du mois d'avril et la fête du saint sacrement du 28 mai 1682. Dans une lettre du 8 mai 1682, Angélique de Saint-Jean fait allusion à la sœur Madeleine de Sainte-Christine, pas encore malade. Ceci nous permet de dater cette lettre entre le 8 et le 28 mai 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit sans aucun doute de la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet, qui entretenait une correspondance suivie avec M<sup>me</sup> de Fontpertuis et qui était malade à cette époque : elle est mentionnée comme étant quasi guérie dans la lettre du 26 juillet 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il pourrait s'agir de la sœur Marguerite de Sainte-Euphrosine de Creil ou plus probablement de la sœur Marie de Sainte-Euphrasie Robert, qui, dès les années 1640, « semble avoir été particulièrement destinée au soin des malades » (DPR).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Selon la théorie des humeurs, qui dominait encore la médecine au XVII<sup>e</sup> siècle, la rate fut le siège de la mélancolie.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Personne non identifiée. Le nom de Du Chemin apparaît à plusieurs reprises de mai à novembre 1682, et il s'agit probablement d'un pseudonyme. C'est celui de Léonard de Guelphe, secrétaire

Pour celle de Soissons<sup>1</sup>, je me doute que vous y écrivez, et elle sera bien dans votre paquet. Je vous supplie de vouloir bien témoigner à M. de l'Isle<sup>2</sup>, si vous le voyez, la part que nous prenons à son accident que je viens d'apprendre et que nous prierons bien Dieu pour sa santé. Il est ennuyant d'être si longtemps malade sans voir de terme où l'on se puisse assurer de se rétablir, mais il est à Dieu et sait faire bon usage de tout.

<sup>a</sup> par [elle corr. dans le texte ASJ, sur elles], elles ms. aut.

d'Antoine Arnauld, et aussi de Paul-Louis Du Vaucel, mais les allusions ne correspondent ni à l'un ni à l'autre à cette époque.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Nicolas Le Tourneux, à Soissons depuis le mois d'avril 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Personne non identifiée. M. de l'Isle est un pseudonyme utilisé par plusieurs amis de Port-Royal, notamment Jean-Baptiste Du Breuil, Jean Joseph Du Guet, et Antoine Arnauld; d'ailleurs, Nicolas Fontaine avait pour pseudonyme M. de Lisle. Cependant, il nous semble qu'étant donné la date de la lettre et le contexte de cette allusion, il soit peu probable qu'elle renvoie à l'un d'entre eux. En outre, le 30 mai 1682, l'abbesse écrit à Antoine Chertemps: « Je ne connais point d'autre M. de l'Isle que celui dont vous parlez. Je ne le connaissais même pas mais ce que vous m'en dites me le fait aimer ». Le nom *de l'Isle* revient à plusieurs reprises dans la correspondance en 1682 : il y a une allusion à la « mort soudaine de M<sup>me</sup> de l'Isle » le 12 août, aux efforts de M<sup>lle</sup> de l'Isle de placer une jeune fille (le 26 et 27 juin) et à la maladie de M<sup>lle</sup> de l'Isle le 2 octobre. Il s'agirait donc de plusieurs personnes distinctes ; nous n'en savons pas plus.

Lettre du 12 mai [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean souhaite recevoir des nouvelles aux sujets de la maladie de son fils et de l'intervention de Nicolas Le Tourneux dans l'affaire de Notre-Dame de Liesse. L'abbesse parle du tremblement de terre qui eut lieu la nuit précédente, et rappelle la dette des religieuses envers sa correspondante qui s'est occupée d'Olympe Le Maistre de Sainte-Elme.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 12 mai

Quoi, ma très chère sœur, après avoir passé huit jours sans qu'il soit venu personne de Paris pour nous apporter des nouvelles, nous ne recevons de vous qu'un billet du 7 qui ne nous peut<sup>a</sup> dire rien de nouveau, la date en étant si vieille. Je souhaite néanmoins que les bonnes marques que vous voyiez déjà que la fièvre allait céder, ayant eu de bonnes suites, et que votre malade<sup>2</sup> ne vous arrête plus où vous vous ennuyez tant d'être. Qui que ce soit non plus ne nous mande\* si M. Du Val<sup>3</sup> travaille à son affaire et si elle sera jugée bientôt pour les pupilles. Cependant on serait bien aise de savoir un peu ce qu'on en peut attendre, il y aurait quelques mesures à prendre quoique les principales soient prises, puisque l'on veut de bon cœur tout ce que Dieu en ordonnera.

Il nous a parlé cette nuit, mais nous n'avons pas compris ce qu'il nous a voulu dire, par un tremblement de terre qui est arrivé entre les deux coups de matines, mais qui n'a duré que deux paters<sup>4</sup>. Les grandes infirmeries, le petit dortoir, le grand dortoir et les chambres audessous, la guette et la chambre au-dessus de nous, tout cela a tremblé, et nous ne nous en sommes point aperçues à Saint-Bernard<sup>5</sup> ni M<sup>lle</sup> de Vertus non plus<sup>6</sup>. Je ne sais encore si quelqu'un s'en est aperçu au dehors. Mais il y a un si grand nombre de personnes au-dedans qui en ont été effrayées en des lieux si éloignés et au même moment que cela ne s'imagine

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au tremblement de terre nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Le fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Louis-Augustin, était alors malade (voir la lettre du 8 mai 1682).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Pseudonyme pour Nicolas Le Tourneux.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. D'autres documents contemporains font allusion à ce tremblement de terre, dont l'épicentre se situa à quelques kilomètres de Remiremont dans le département des Vosges (Grégory Quenet, *Les Tremblements de terre aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Seyssel, Champvallon, 2005, p. 24).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Plusieurs des parloirs, galeries, dortoirs et chambres à Port-Royal des Champs portaient le nom d'un saint (par exemple, le parloir de Saint-Denis, le dortoir de Saint-Benoît). Angélique de Saint-Jean a déjà fait allusion dans sa correspondance à « la ch[ambre] de Saint-Bernard » avec vue sur le Moutier (voir la lettre du 8 mai 1679). Je n'ai trouvé nulle allusion ailleurs à un endroit dédié à saint Bernard (DPR; Besoigne, t. III, p. 320 et suiv.)

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

point. Le silence du temps où l'on est, fait que l'on ne sait pas encore de toutes<sup>1</sup>, mais il y en a plus de vingt qui l'on[t] dit, tant des personnes qui étaient dans le lit que d'autres qui étaient levées et marchaient dans la maison. Je n'avais encore jamais ouï parler de cela ici. On verra si cela aura été remarqué ailleurs ou si ce n'est qu'à nous que Dieu parle. Quoiqu'il dise, nous répondons *Amen* et nous l'adorons.

Il suffira, ma très chère sœur, que vous nous apportiez vous-même ce dépôt<sup>2</sup>, il sera plus sûrement entre vos mains, car je ne sais s'il est bien accommodé\* pour ne se pas casser. Je suis étonnée de M<sup>lle</sup> de Cambray<sup>3</sup>, je viens de lui écrire que son exactitude est scrupuleuse et que la loi n'a jamais été faite pour vous à qui cet enfant doit tout, et nous aussi, plus que nous ne vous rendrons jamais. Mon cœur est tout à vous.

-

a nous [en biffé ASJ] peut ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. C'était le mardi suivant la fête de l'Ascension. Cette période fut marquée par l'octave de l'Ascension, tradition supprimée du calendrier liturgique en 1955.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit du même dépôt que celui mentionné dans la lettre du 27 avril 1682 où l'abbesse écrit : « On doit porter chez vous un certain dépôt précieux pour la représentation, et non pour la matière, afin que vous ayez la bonté de l'apporter sain et sauf de tout naufrage, car il est frêle. »

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. M<sup>me'</sup> de Cambray, amie de Port-Royal. L'on n'en sait pas plus sur cette personne. L'enfant dont il s'agit est Olympe-Dorothée Le Maistre de Saint-Elme, ancienne pensionnaire du monastère qui demeura plusieurs années auprès de M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier après être renvoyée de Port-Royal des Champs en mai 1679 suite à la reprise de la persécution. M<sup>me</sup> de Fontpertuis déménagea à Paris au début de l'année 1682, mais Olympe ne l'accompagna pas : elle fut placée auprès de M<sup>me</sup> de Cambray.

216

Lettre du 13 mai [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle de sa visite prochaine au monastère et elle attend sa réponse au sujet d'une maison à louer.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

13 mai

Je ne sais si je fais bien de vous écrire, ma très chère sœur, car tous les jours, je vous crois en chemin, et surtout, les nouvelles que nous avons apprises par votre billet de lundi me font<sup>a</sup> espérer que vous ne différerez plus, puisque grâces à Dieu, le malade va avoir moins besoin de votre présence<sup>2</sup>. J'en ai une véritable joie et ne saurais attendre qu'avec impatience la joie de vous voir un peu respirer après de si rudes secousses que vous supportez depuis que nous vous avons perdue<sup>3</sup>.

J'attends votre réponse sur la maison dont je me suis donné l'honneur de vous écrire afin d'en<sup>b</sup> pouvoir rendre une à la personne qui m'en a écrit<sup>4</sup>. Nous n'avons point de nouvelles de M. Du V[al<sup>5</sup>]. Je m'attends\* à toute heure de le voir arriver en compagnie : la volonté de Dieu se fasse. Je n'ose tourner le feuillet, on m'attend.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup>. me [le *biffé ASJ*] font *ms. aut.* 

b. afin [d'en corr. dans le texte ASJ, sur de la] pouvoir ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au malade, son fils, et au fait que les religieuses des Champs ont « perdu » M<sup>me</sup> de Fontpertuis nous permet de dater cette lettre de 1682, l'année de son déménagement du Moutier.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Le fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Louis-Augustin, était malade depuis plusieurs mois.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion au déménagement de M<sup>me</sup> de Fontpertuis du Moutier, à quelques kilomètres de Port-Royal des Champs, à Paris au début de l'année 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Dans sa lettre du 8 mai 1682, Angélique de Saint-Jean décrivit « une portion de logis à louer dans la rue d'Enfer chez M. Santeuil ». L'intermédiaire auquel elle fait allusion ici et dans la lettre du 8 mai reste non identifié.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il s'agit probablement du pseudonyme de Nicolas Le Tourneux, M. Du Val, qui était attendu à Port-Royal des Champs dès le début du mois de mai. Selon Clémencet (t. VII, p. 451), il fut de retour aux Champs pour y officier lors de la fête du saint sacrement le 28 mai ; également présents furent M. d'Arnaudin, Charles Wallon de Beaupuis, Nicolas Thiboust et Paul Le Pelletier des Touches.

Lettre du 1<sup>er</sup> juin [1682<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui envoie des nouvelles, et appréhende d'en recevoir. Elle parle de la maladie de la princesse de Guéméné, et demande à M<sup>me</sup> de Fontpertuis de régler un compte touchant le domestique, Baptiste. L'abbesse donne des nouvelles de M<sup>me</sup> de Sainte-Hélène, et souhaite la guérison de sa correspondante.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

Ce 1<sup>[er]</sup> juin

Je vous envoie, ma très chère sœur, les nouvelles étrangères et j'en attends de votre part du pays avec appréhension², parce que j'en ai reçu qui menacent qu'elles seront cruelles, et en vérité, l'esprit ne s'accoutume point à ces objets, quoiqu'il soit accoutumé\* de les envisager souvent depuis quelque temps, c'est chaque fois avec plus d'étonnement et d'horreur. Cependant, je voudrais m'y pouvoir apprivoiser et ressembler aux anciens chrétiens qui voyaient les chaînes et les supplices comme des songes parce que les seuls maux éternels effrayaient leur foi.

La nôtre devrait être la même et ne voir comme la leur<sup>a</sup> que les biens et les maux qui n'auront point de fin. Nous apprîmes hier que M<sup>me</sup> la princesse de Guéméné<sup>3</sup> est fort malade à Rochefort, c'est cela qui doit frapper le cœur et l'esprit, car il y va d'une grande décision à l'heure de la mort et d'un grand compte à rendre de beaucoup de lumières, de grâces, de secours, et de l'usage qu'on en<sup>b</sup> a fait. Heureux celui qui persévérera jusques à la fin<sup>4</sup>, ce sont des exemples pour faire trembler et pour humilier, et cette humilité tremblante est le principe d'une fermeté inébranlable.

J'ai vu la belle petite lettre latine ; c'est une pièce de cabinet, je ne doute pas qu'elle n'y soit bien conservée.

Je vous renverrai un compte qui ne me regarde point. Je n'y ai rien vu pour moi, mais il y en a un à régler, dont j'ai dit un mot à M. Akakia<sup>5</sup>, touchant le petit Baptiste qui a servi 20 mois un bon maître et qui demande sa récompense<sup>6</sup>. Il veut qu'on la lui donne selon ce

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la récompense de Baptiste nous permet de dater cette lettre de 1682. Dans le ms. RG. et le ms. aut., elle est datée de 1683 ; toutefois, la lettre du 6 mai d'Antoine Arnauld fut écrite en 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Les nouvelles étrangères seraient celles envoyées par Antoine Arnauld et ses compagnons d'exil à Delft ; quant à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, elle se trouve à Paris.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Anne de Rohan, princesse de Guéméné, s'est retiré au manoir de la Cense, près de Rochefort. Elle y mourra en mars 1685.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion à Mt 24, 13 ; voir aussi Mt 10, 22 et Mc 13, 13.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Simon Akakia du Plessis, homme d'affaires de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Dans une lettre datée du 5 mai 1682 (OAL, t. II, p. 141), Antoine Arnauld écrit à un destinataire non identifié : « J'oubliais de vous parler de *Baptiste*. Je pensais qu'on lui eût donné sa récompense. Il a

qu'on trouvera raisonnable, en lui tenant compte aussi de ce qu'on ne lui donna pas son linge quand il sortit. Il dit qu'il approuvera ce que l'on fera et qu'il aime mieux que ce soit plus que moins, et que cet enfant l'a bien servi et avec affection. Il vous appartiendra donc, ma très chère sœur, de juger ce qui est raisonnable et de lui faire donner en retirant son reçu<sup>c</sup>. Je ne sais si vous savez où il demeure. J'ai quelque part sa lettre que j'ai gardée, mais je ne sais pas précisément où je l'aurai mise, je la chercherai s'il est besoin, sinon je n'y perdrai pas de temps.

M<sup>me</sup> de Sainte-Hélène<sup>1</sup> mande\* qu'elle boit des eaux qui lui font du bien et qu'ainsi elle ne se presse pas de revenir, quoique la chaleur commence d'être grande. Elle est persuadée que vous vous en trouveriez bien aussi, mais il serait un peu trop tôt d'y aller, et vous n'êtes, je crois, pas encore assez rétablie. Cela avance pourtant, et s'il ne survient plus d'accident nouveau, il semble que dans une quinzaine vos forces seront affermies, s'il plaît à Dieu. Je le souhaite et une entière guérison qui nous puisse donner le moyen d'espérer, ma très chère sœur, de vous embrasser et de vous témoigner que votre nouvelle vie a encore formé une plus forte attache entre nous et avec Dieu, à qui nous en sommes redevables<sup>2</sup>.

\_

demeuré vingt mois avec moi, et m'a parfaitement bien servi, et avec beaucoup d'affection. Jugez sur cela ce qu'on lui doit donner, en mettant en compte qu'on a manqué, quand il est sorti d'avec moi, de lui donner son linge. J'approuverai tout ce que vous ferez ; et dans le doute, j'aime mieux que ce soit plus que moins. » Quoiqu'il ne soit pas clair que cette lettre soit adressée à l'abbesse, il est évident que l'abbesse l'avait devant elle en rédigeant sa propre lettre à M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> comme [la leur corr. interl. ASJ sur vérité] que ms. aut.

b qu'on en [en répétition du mot, ASJ] a ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> son [billet *biffé ASJ*] reçu *ms. aut.* 

<sup>1.</sup> Selon le LPJ, ce nom est un pseudonyme pour le cardinal Girolamo Casanata. Ce cardinal aurait dit d'Antoine Arnauld « qu'on canonisait des saints qui n'avaient pas rendu tant de services à l'Église, ni vécu dans une plus grande innocence de mœurs que M. Arnauld » (Besoigne, t. VI, p. 140). Cependant, nous n'en savons pas plus sur cette affaire. Il pourrait aussi s'agir de Pierre de Sainte-Hélène, augustin déchaussé qui publia en 1656 l'*Abrégé de l'histoire de Augustins déchaussés*, ou de François Duncan, dit M. de Sainte-Hélène (Tallemant des Réaux, t. II, p. 414, 441).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à une nouvelle étape dans la vie de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, qui déménagea à Paris au début de l'année pour que son fils puisse entrer au collège des Grassins, ce qui permettra à sa mère de mener une vie plus solitaire.

Lettre du 13 juin [1682<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean la loue de son engagement dans des affaires d'une famille, et elle lui parle de l'affaire du monastère avec le curé de Magny. Elle raconte sa joie d'avoir reçu la visite du fils et de la belle-sœur de sa correspondante.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

## Ce 13 juin

Ce ne sera qu'en courant que je vous louerai ce soir de la charité que vous faites avec tant de fatigue à cette pauvre famille qui a été longtemps si abandonnée et dont vous allez rétablir les affaires par vos soins. Si vous en faites demain les premières démarches en allant voir les juges, je le prendrai à bon augure\* à cause de l'Évangile : *In verbo tuo laxabo rete*<sup>2</sup>. Les deux conseillers à qui vous l'avez consultée a sont des plus habiles de la chambre ; ainsi vous ne pouvez vous méprendre en les suivant, et pour nous, les saints anges et tous les saints sont nos avocats ordinaires à qui nous recommandons toutes les affaires que l'on nous recommande<sup>b</sup>. La vôtre est bien sollicitée\* auprès d'eux tous, je vous en assure.

Pour la nôtre avec le c[uré<sup>3</sup>], on m'a tant recommandé de ne rien écrire sur ce sujet que j'envoie\* prier M. de Vaux<sup>4</sup> d'aller trouver M. Le Tourneux<sup>5</sup> pour lui dire ce que je lui en mande\*, et ce que l'on trouvera à propos de répondre à celui qui écrit. Je n'oserais garder sa lettre sans la permission de celui à qui elle s'adresse, mais elle serait bonne néanmoins à conserver s'il voulait bien nous la laisser, parce que les faits y sont rapportés pour la plupart dans la vérité, et quelquefois on les altère dans la suite d'un long procès.

J'ai eu bien de la joie de la compagnie qui nous a surprise sans l'attendre<sup>6</sup>. Nous demeurons convaincues que le mal est bien mieux. Je crois bien qu'il sera encore long à achever de guérir, mais trop heureux qu'il puisse l'être, et sans beaucoup de mal. Du reste, sa personne est encore plus changée que son mal, et fort en bien de toutes façons, hors ce qui

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à l'affaire du curé de Magny avec Port-Royal des Champs et au terme de six mois qui touche à sa fin nous permettent de dater cette lettre de 1682.

<sup>.</sup> Citation légèrement modifiée de Lc 5, 5 : « je jetterai le filet sur votre parole ».

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il pourrait s'agir de l'affaire portée par le curé de Magny-Lessart (village voisin de Port-Royal des Champs qui s'appelle aujourd'hui Magny-les-Hameaux), Jean Besson, qui conteste les droits paroissiaux dont jouissait Port-Royal depuis 1214. Besson fit assigner Port-Royal des Champs au Grand Conseil le 30 avril 1682. Le jugement ne sera rendu que le 27 mars de l'année suivante (le DPR et Guilbert (t. VII, p. 522-523) datent le jugement rendu du 27 février 1683 ; Clémencet (t. II, p. 456) le date du 27 mars 1683, date confirmée par le Journal de Port-Royal [BNF, f. fr. 17779, f. 194 r°]).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Jean Akakia de Vaux.<sup>5</sup>. Nicolas Le Tourneux.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Il semble s'agir de la visite de la belle-sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Catherine Angran de Bélisy, avec le fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Louis-Augustin, malade depuis plusieurs mois.

est plus intérieur dont je ne puis juger. J'ai peu entretenu la tante, et ce qui m'en a paru ne fait pas<sup>c</sup> croire qu'elle soit mécontente de personne.

Six mois paraissent un terme assez raisonnable quand on se le propose, mais dans la vérité, il passera bien vite, et j'en crains déjà la fin¹. Dieu veuille avoir pitié de ceux qui mettent toute leur confiance en lui ; vous en serez, ma très chère sœur, et nous aussi, comme je l'espère, car nous disons de tout notre cœur : *bonum est confidere in Domino quam confidere in homine*². Ne vous tuez pas en faisant charité aux autres, mais conservez-vous plutôt, ma très chère sœur, pour continuer de la pouvoir faire.

<sup>a</sup>. l'avez [consultée corr. dans le texte ASJ, sur consultez] sont ms. aut.

<sup>1</sup>. Est-ce une allusion au déménagement de M<sup>me</sup> de Fontpertuis du Moutier à Paris au début de l'année 1682 pour cause d'affaires, et notamment afin de prendre une décision à propos de l'éducation de son fils ?

b. vous [recommande corr. dans le texte ASJ, sur recommandees] la ms. aut.

c. pas add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Citation de Ps 117, 8 (117, 8) : « Il est bon de se confier au Seigneur, plutôt que de se confier dans l'homme. »

Lettre du 16 juin [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui donne des nouvelles du sort de plusieurs anciennes postulantes et pensionnaires du monastère. Elle partage des conseils à propos des affaires de sa correspondante, rappelant l'avis de sa belle-sœur à propos de la vie fatigante menée par M<sup>me</sup> de Fontpertuis. L'abbesse parle aussi de divers autres sujets dont le choix du collège pour son fils, le départ de Nicolas Le Tourneux et la maison de M. Thomas.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

## Ce 16 juin

Ce qui s'appelle n'avoir pas un moment, c'est l'état où nous ont mises les compagnies depuis quelques jours qu'elles se succèdent sans cesse. Il m'a été impossible de répondre à votre dernier billet par les carrosses, car ils partaient tout à la fois, et il fallait donner du temps à entretenir les personnes qui s'en retournaient. M<sup>me</sup> de Cambray est toujours fort contente<sup>2</sup>, et la fille l'est aussi, c'est ce qu'on pouvait souhaiter l'esprit<sup>a</sup> quand il est satisfait change l'humeur, c'est ce qui se rencontre ici. Je prie Dieu d'en bénir les suites et de récompenser, ma très chère sœur, votre charité et votre patience, car c'est vous qui avez eu la peine de défricher et de semer ce que les autres n'auront qu'à recueillir. Je crois que nous donnerons ma sœur Célestine<sup>3</sup> à M<sup>me</sup> de Denainvilliers, qui a besoin d'une fille dans les conjonctures présentes<sup>4</sup>; elle a besoin d'occupation moins sérieuse, et je crois qu'elle ne se gâtera pas là, car elle n'y perdra point l'habitude d'obéir, et on ne la laissera pas à rien faire. Vous êtes, je crois, trop bonne pour exercer des novices, elles deviennent négligentes sans s'en apercevoir quand on ne les avertit pas en quoi elles manquent, et qu'on veut tout souffrir. Pour madame votre belle-sœur<sup>5</sup>, il ne m'a point paru qu'elle eût de peine, sinon de ce que la vie que vous menez vous tue. Elle ne m'a point demandé de raisons du parti que vous prenez de vous retirer, elle sait si fort que c'est votre pente\* naturelle, qu'elle n'a point

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Plusieurs éléments de cette lettre nous permettent de la dater de 1682 : entre autres, les allusions à M<sup>me</sup> de Cambray, à l'attente jusqu'à la fête de la Transfiguration, à l'éducation de Louis-Augustin Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. M<sup>me</sup> de Cambray est une amie de Port-Royal sur laquelle on n'en sait pas plus. La fille dont il s'agit est Olympe-Dorothée Le Maistre de Saint-Elme, ancienne pensionnaire à Port-Royal des Champs qui demeura plusieurs années auprès de M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier après être renvoyée du monastère suite à la reprise de la persécution en 1679. Lorsque M<sup>me</sup> de Fontpertuis déménagea à Paris au début de l'année 1682, Olympe ne la suivit pas ; elle fut placée auprès de M<sup>me</sup> de Cambray.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Marguerite-Célestine Bruneau, ancienne postulante à Port-Royal des Champs qui aurait été accueillie pendant quelque temps auprès de M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier après son expulsion du monastère suite à la reprise de la persécution en 1679.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il s'agit probablement de Marie de Denainvilliers, née Boulard, sœur d'une religieuse à Port-Royal, Élisabeth de Sainte-Anne Boulard de Denainvilliers.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

besoin de chercher pourquoi l'eau coule en bas et le feu monte en haut. Je la vois seulement bien aise de ce que monsieur votre fils pourra au moins aller externe au collège où elle croit qu'il avancera davantage et qu'il se formera<sup>1</sup>. Je ne sais pas sur quel modèle, car mon neveu<sup>2</sup> que j'entretins fort hier et qui me satisfit beaucoup me dit franchement que de tous ses compagnons, il n'en voit pas un dont l'exemple et la compagnie soit utile, et qu'il s'en retire le plus qu'il peut, quoiqu'il soit vrai que ce soit le collège le plus réglé qu'il y ait présentement\*, mais que personne ne connaît la religion, et que la piété est partout dans le mépris. Il se loue néanmoins extrêmement de M. le principal, c'est de quoi même il infère qu'il n'y a rien à faire de bon<sup>b</sup> dans les collèges, puisque le soin que l'on prend de celui-là ne retranche que les grands désordres et n'y peut établir la vertu chrétienne.

Je comprend[s], sans le savoir, que notre ami³ est donc parti. Je sens une grande peine enc cette occasion à préférer le bien public au nôtre particulier. Cependant, il est juste d'aimer plus les intérêts de l'Église que les nôtres, et peut-être que Jésus-Christ nous dit en cette occasion comme à une grande sainte ? Pensez à moi et je penserai à vous⁴. Il attend que nous lui sacrifions Isaac pour nous le rendre⁵ ou quelque autre en sa place rempli du même esprit : sa volonté soit faite. Je dis ceci sur les trois mois qui ne me paraissent que trois jours, car en effet quand on en aura ôté sept semaines jusques à la Transfiguration6, que restera-t-il, sinon le temps de faire réflexion sur sa perte et de la sentir davantage? Nous attendons M. le curé¹ pour apprendre ce qu'il sait de M. Treuvé8.

Je reviens à vos fatigues. Je ne doute pas que vous ne veniez fort bien à bout de tout, hors de ne vous pas tuer, et quand vous avez tant de soin de ranger bien toute[s] choses, vous devriez vous ranger vous-même dans les corps de réserve qui ne s'avancent point que quand la nécessité y oblige, de même que vous ne devriez rien faire que lorsque vos<sup>e</sup> affaires demandent absolument votre présence, et que d'autres ne les sauraient faire sans vous. Je prie Dieu et le fais prier qu'il inspire bien vos juges de vous rendre prompte justice<sup>9</sup>. J'ai vu

<sup>1</sup>. Louis-Augustin, le fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, pour qui sa famille avait retenu une place au collège des Grassins, « l'un des dix grands collèges de l'université de Paris maintenus avant la révolution » (J. Hillairet, *Dictionnaire historique des rues de Paris*, 9<sup>e</sup> éd., Paris, Minuit, 1991, t. II, p. 20-21).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit probablement de l'un des fils de Simon Arnauld d'Andilly, marquis de Pomponne : peutêtre Henri-Charles, né dans la même année que le fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, en 1669. Les deux autres fils de Pomponne, Nicolas-Simon et Antoine-Joseph, naquirent respectivement en 1662 et en 1664.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Nicolas Le Tourneux, qui se retira en 1682 à son prieuré de Villers-sur-Fère.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Paroles de Jésus-Christ à sainte Catherine de Sienne citées par diverses sources à l'époque classique, y compris par la mère Angélique Arnauld (dans sa conférence du 19 juillet 1654, dans Entretiens ou conférences de la révérende mère Marie-Angélique Arnauld, Paris, Boudet, 1757, p. 332) et par François de Sales (dans l'Abrégé du traité de l'amour de Dieu, Paris, Guerin et Delatour, 1756, p. 366).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Allusion au sacrifice d'Isaac par son père, Abraham, dans Gn, 22.

<sup>6.</sup> La fête de la Transfiguration a lieu le 6 août.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Plusieurs curés fréquentent Port-Royal des Champs à cette époque, notamment le curé de Saint-Lambert, paroisse voisine du monastère.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>. Simon-Michel Treuvé.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup>. Allusion à Lc 18, 1-8.

une personne aujourd'hui qui m'en a voulu donner bonne espérance, mais elle a gardé le secret qu'on lui a fait promettre, car les juges ne veulent pas qu'on pénètre leurs pensées.

Je n'ai point reçu de lettres de Pomponne<sup>1</sup> qui parlent de la maison de M. Thomas<sup>2</sup>, mais nous voudrons tout ce qui vous accommodera\*; il me semble que M. Charles<sup>3</sup> ne s'en éloignait pas. Je ne lui ai pu parler ces jours-ci, si vous concluez quelque chose, ma très chère sœur, pour M<sup>lle</sup> d'Artenai<sup>4</sup>: vous nous manderez\* quand il faudra l'envoyer. J'ai reçu des nouvelles du couvent de M. de Savigny<sup>5</sup>, mais la date en est plus vieille que celle de l'accident de cette chute que vous avez su, ainsi cela ne nous apprend rien du particulier\* qu'il serait important de savoir.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> souhaiter [l'esprit corr. dans le texte ASJ, sur esprits] quand ms. aut.

b de [bon corr. dans le texte ASJ, sur bons] dans ms. aut.

c peine [en corr. dans le texte ASJ, sur à] cette ms. aut.

d sainte add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>e</sup> lorsque [vos corr. dans le texte ASJ, sur vous] affaires ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy et Charles-Henry Arnauld de Luzancy habitaient Pomponne à cette époque.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit de la maison parisienne de la famille de Pierre Thomas Du Fossé, ancien Solitaire. À cette époque, cinq membres de la famille Thomas habitèrent dans une maison au faubourg Saint-Victor (actuellement rues Jussieu et Linné), mais ils quittèrent Paris en 1682 pour passer « la belle saison » au Fossé, à 25 km de Rouen (Thomas du Fossé, *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, éd. Bouquet, Genève, Slatkine reprints, 1976, p. 166). Il me semble qu'ils décidèrent donc de louer leur maison à M<sup>me</sup> de Fontpertuis (voir la lettre du 26 juin 1682) pendant quelque temps. Nous savons qu'à partir du mois de juillet 1682 approximativement, la nouvelle adresse de la veuve est : « près Saint-Victor à Paris ». En août 1683, M<sup>me</sup> de Fontpertuis est de nouveau à la recherche d'une résidence parisienne (Weaver, p. 151), et la famille Thomas revint s'installer à la rue du faubourg Saint-Victor « sur la fin de l'année 1683 », selon les *Mémoires* de Pierre (*op. cit.*, p. 257).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Charles Duchemin, Solitaire.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Marie-Alexis de Célène d'Artenai, ancienne pensionnaire des Champs expulsée suite à la reprise de la persécution en 1679.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il pourrait s'agir d'abbaye de Savigny à Savigny-le-Vieux.

Lettre du 20 juin [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean admire les compétences de sa correspondante, surtout en matière de calcul. Elle décrit les dégâts suite aux intempéries, et mentionne, sans plus de précisions, qu'un billet qu'elle vient de recevoir apporte de nouveaux sujets de peine. Elle demande des éclaircissements sur les propos de M. de Saint-Valent.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

# Ce 20 juin

Je n'ai jamais vu une si grande habileté\* que la vôtre en toute manière, mais à calculer, surtout, il n'y a pas un iota à dire. Je ne vous comprends point, je vous admire, mais tout de bon\*, vous valez mieux dans votre infirmité que les autres dans une santé parfaite. Rendezen grâces à Dieu, ma très chère sœur, comme je le fais de bon cœur de toutes celles dont il vous remplit. Je suis de votre sentiment que vous devez aimer le repos et vous y tenir autant que vous pourrez puisque vous voulez trouver la solitude dans Paris, mais lorsque vous apprendrez sans les chercher des nouvelles propres à consoler la foi, comme la dernière qui finit ...<sup>2</sup>

... accidents mais il y a bien du dégât\* dans la campagne et des réparations à faire, quoique petites à comparaison de ce qu'on pouvait craindre. Vous mangerez peut-être de notre poisson, car apparemment une bonne partie est allée à Paris toute la nuit et on ne s'est aperçu que le matin qu'il y courait à pleines voiles, l'eau ayant emporté un grillon\* du gril\* du glacis dont on ne s'apercevait pas<sup>3</sup>. Mais Dieu nous garde de plus grande perte.

... ces avances, et l'on pourrait même épargner cela à M. de V[aux¹] à qui l'on demande de tous les côtés, et qui n'a nul engagement à cette charité-ci plus qu'une autre, ne

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion aux intempéries nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La deuxième moitié de la première page (qui finit par *la dernière qui fînit*) et de la deuxième page (qui commence par *accidents mais il y a* et qui finit par *que M. de Sainte-Hermine*) de cette lettre fut coupée. La troisième page commence par *ces avances*, *et l'on* (ms. aut.).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Guilbert parle de cet épisode, décrivant « un orage [...] qui causa dans tout le pays de Port-Royal, de Chevreuse et des environs une espèce de déluge », qui eut lieu le soir du 18 juin 1682. Il écrit que « Les bleds et les foins furent versés, des chaussées furent rompues, les moulins très endommagés, les arbres furent déracinés, et les meubles des maisons de Saint-Lambert et de Vaumurier nageaient sur l'eau [...]. Les jardins de P.R. furent couverts d'eau et de sable à la hauteur de plus d'un pied et demi ; le mur ne pouvant résister fut emporté en nombre d'endroits, l'étang déborda, et le poisson fut jette dans les terres » (Guilbert, t. II, p. 513-515).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Personne non identifiée.

connaissant point ces personnes. J'en avais écrit à M<sup>lle</sup> de Bagnols<sup>2</sup>, elle ne m'a point répondu et je n'en espère rien ou fort peu de chose.

Depuis ce billet écrit, j'en ai reçu un autre dans un paquet où j'ai trouvé de nouveaux sujets de peine. L'Évangile parle bien pour nous quand il dit que chaque jour a sa malice, et autant qu'il lui en faut pour ne se devoir pas appliquer à prévoir celle du lendemain<sup>3</sup>, Dieu soit bénit. Celui qui vous rendra ce billet donnerait peut-être bien quelque secours ou quelque avis, c'est une des raisons pour lesquelles j'ai aidé à le déterminer\* de faire le voyage.

Mandez\*-moi, je vous supplie, à qui c'est que M. de Saint-Valent<sup>4</sup> a tenu ce propos si hors de propos, car à peine le peut-on croire. Je m'en vas\*, ma très chère sœur, vous donner le bonsoir, car il est trop tard pour s'entretenir. Nous prierons Dieu pour madame votre sœur<sup>5</sup>. Qu'est-ce donc qui est encore arrivé ? En vérité les hommes lasseront la patience [de Dieu<sup>c</sup>], et nous verrons éclater sa vengeance sur [les hommes<sup>d</sup>]<sup>6</sup>. Il serait nécessaire d'envoyer promptement les lettres de M<sup>lle</sup> Du Chemin<sup>7</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> dit [de vo biffé ASJ] que ms. aut.

b de [Fo biffé ASJ] Sainte-Hermine ms. aut.

c Ms. abîmé : de Dieu sugg. JF pour compléter la phrase.

<sup>&</sup>lt;sup>d</sup> Ms. abîmé: les hommes sugg. JF pour compléter la phrase.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il s'agit probablement de Jean Akakia de Vaux.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Gabrielle Du Gué de Bagnols.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Mt 6, 34.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il pourrait s'agir de l'une des trois sœurs de M<sup>me</sup> de Fontpertuis : Louise-Marie (M<sup>lle</sup> du Vivier), de Marie-Madeleine (M<sup>lle</sup> Crespin) ou de Marie-Valentine (M<sup>me</sup> Sachot depuis son mariage).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Réminiscence de Na 1, 2-3.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Personne non identifiée récurrent, probablement d'un pseudonyme.

Lettre du 26 juin [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean parle du placement d'une jeune fille; de l'ouvrage d'Antoine Arnauld, l'*Apologie pour les catholiques*, sur le point d'être publié à Amsterdam; ainsi que des lettres de cachet récentes condamnant à l'exil plusieurs personnes. Elle donne à sa correspondante des nouvelles de maladie et de mort, et elle conclut sa lettre en réfléchissant au mauvais temps.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

# Ce 26 juin

Je commence par le plus pressé, de peur qu'on me presse : c'est pour répondre à un article du billet intérieur que je reçus hier, j'appelle ainsi ces billets qui se mettent dans un autre. Si M<sup>lle</sup> de l'Isle veut placer cette jeune fille<sup>2</sup>, je m'en fierais bien à elle, car je suppose qu'elle prendra bien ses précautions et qu'elle n'ignore pas combien les conditions sont dangereuses présentement\*. Du côté des parents de la fille, je sais qu'ils en ont fort envie, mais pour moi, non seulement j'aimerais mieux qu'elle ne gagnât rien, mais même qu'on lui donnât pension où elle est que de s'exposer à en avoir quelque reproche. Mais je le répète, la personne qui s'en veut bien mêler est assez prudente pour ne rien faire que sagement. Pour la fille, elle n'est que trop bien faite, je ne m'étonne pas que ces personnes qui l'ont vue l'aient regardée, c'est cela même qui oblige à la bien placer.

Pour vous et pour nous, ma très chère sœur, nous sommes donc placées chez M. Thomas<sup>3</sup>, mais combien en donnez-vous? L'aura-t-on prise au prix qu'ils la louent? Il est un peu fort. Elle m'avait dit qu'on en donnerait ce qu'on voudrait, parce que c'est toujours leur faire plaisir de les décharger d'une partie de ce qu'ils en paieraient, quand même il n'y aurait personne.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions aux docteurs molinistes exilés et au fait qu'elles sont placées chez M. Thomas nous permettent de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Personnes non identifiées.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agit de la maison parisienne où loge la famille de Pierre Thomas Du Fossé, ancien Solitaire et auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal* (éd. Bouquet, Genève, Slatkine reprints, 1976). À cette époque, cinq membres de la famille Thomas, dont Pierre, habitèrent dans une maison au faubourg Saint-Victor (actuellement rues Jussieu et Linné). Ils quittèrent Paris en 1682 pour passer « la belle saison » au Fossé, à 25 km de Rouen (Thomas du Fossé, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 166), et il me semble qu'ils décidèrent à ce moment-là de louer leur maison à M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Ainsi la nouvelle adresse de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, à partir du mois de juillet 1682 approximativement, est : « près Saint-Victor à Paris ». En 1683, la veuve est de nouveau à la recherche d'une résidence parisienne au mois d'août (Weaver, p. 151) ; la famille Thomas, elle, revint s'installer à la rue du faubourg Saint-Victor « sur la fin de l'année 1683 », selon les *Mémoires* de Pierre (*op. cit.*, p. 257).

Parlons de plus grandes affaires. Il faut dire en ce temps-ci : Nimis confortatus est principatus eorum<sup>1</sup>, car l'autorité et la puissance ne saurait<sup>a</sup> presque plus monter, elle s'établit en tout. Voilà donc les curés et les docteurs molinistes qui en font l'épreuve aussi bien que les jansénistes<sup>2</sup>. Il faut que tout obéisse de quelque sentiment qu'on soit pour ou contre, il faut également croire et faire comme le temps le demande. Voilà qui nous apprend comment on obéit à Dieu sans raisonner et sans différer. Outre les exilés que vous nommez, on nous en dit encore d'autres, mais personne n'écrit que M. Boust en soit<sup>3</sup>, comme M. le curé à son retour l'avait assuré\*4. Cependant, c'était celui dont l'absence aurait été plus utile pour Liesse, et à cet égard, je m'étais réjouie, non de sa disgrâce, mais de la paix qu'elle pourrait procurer à une pauvre maison qu'il a désolée\*. Au reste, M[<sup>lle</sup>] de B[agnols<sup>5</sup>] est un peu étonnée de ce qu'elle n'a rien du tout appris de ce que l'on a résolu depuis que M. Le Tourneux a vu le pr[élat]. Je crois que son empressement a été cause de cela, car sans doute il ne lui veut pas faire secret d'une chose où elle prend tant de part, aussi bien que M. A[rnauld<sup>6</sup>]. Comme il n'a pu parler qu'à vous, ne trouveriez-vous pas à propos d'en dire un mot à M[lle] de B[agnols] afin qu'elle sût à quoi on en est et ce qu'il a à faire avec ces pauvres filles dont la condition fait pitié si les choses ne\* changent? Quant à M. Du Velay<sup>7</sup>, s'il est encore aussi<sup>b</sup> proche de Paris que quand il a écrit, il serait nécessaire de le prier de ne se pas éloigner qu'il n'eût reçu une lettre qu'on lui doit écrire, de peur qu'il ne fut obligé de revenir de plus loin si l'affaire pressait. Quand on laisse un malade dans une crise, on se met bien au hasard\* de lui manquer, car la mort n'attend pas. Et celui-ci se promettait bien qu'il l'aiderait à faire son testament, mais cela est bon à dire quand on n'a qu'un ami ou qu'un intérêt ; la plupart du monde en a plusieurs.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Citation de Ps 138, 16 (139, 17): « leur empire s'est affermi et augmenté extraordinairement. ».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. En juin 1682, de nombreux docteurs de Sorbonne s'opposèrent à l'enregistrement par la Sorbonne des quatre articles gallicans. Huit de ces opposants furent exilés par lettre de cachet datée du 21 juin, notamment Michel Chamillard, vicaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnat qui fut imposé comme directeur de Port-Royal de Paris et comme confesseur des religieuses pendant la persécution des années 1660 (DPR; P. Blet, *Les Assemblées du clergé et Louis XIV, de 1670 à 1693*, Rome, Università gregoriana editrice, 1972, p. 402-403). Voici les noms des sept autres docteurs exilés: Boucher, Humblot, Joisel, Paucelier, Chaillou, Blanger et Berlise (*Acta et Decreta Sacrorum conciliorum recentiorum. Collectio lacensis*, éd. G. Schneemann et Th. Granderath, Fribourg, Herder, 1870, vol. 1, col. 844).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Guy Boust était le supérieur du couvent de Notre-Dame de Liesse à Paris qui avait imposé aux religieuses en 1680 la signature du Formulaire condamnant l'*Augustinus* de Jansénius. Port-Royal des Champs s'impliqua dans cette affaire, accueillant en avril 1682 trois des sept religieuses de Liesse qui refusèrent de signer.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Plusieurs curés fréquentent Port-Royal des Champs à cette époque, notamment le curé de Saint-Lambert, paroisse voisine du monastère.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il s'agit probablement de Gabrielle Du Gué de Bagnols, qui fut déjà liée à l'affaire de Liesse dans cette correspondance.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Il pourrait s'agir d'Antoine Arnauld, en exil à Delft en Hollande à cette époque.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Personne non identifiée. Le Velay est une région située en Auvergne.

Ne savez-vous point si la veuve<sup>1</sup> a bien reçu le pain béni et si elle en aura fait part à la petite M<sup>lle</sup> de Saint-Antoine pour la convertir et lui donner envie d'être religieuse? Saint Bernard faisait de plus grands miracles<sup>2</sup>, mais nous n'avons pas sa foi.

Ouiere<sup>3</sup> ne vint point hier, vous avez donc changé de dessein. Je voudrais qu'on eût trouvé un meilleur remède pour remédier à la cause même. M. de Saint-Benoît cracha hier bien du sang<sup>4</sup>, cela est arrêté, on le vient de saigner nonobstant. Barbe a rapporté la dysenterie qu'elle a héritée de son père<sup>5</sup>. Des Noyers est assez malade<sup>6</sup>, et on n'y connaît presque rien, car sa fièvre ne paraît rien, et le pouls est très mauvais et sans force et la tête fort embarrassée.

Il est mort une jeune femme à Magny<sup>7</sup> ce matin, sans être malade et sans parler, elle devait se remarier lundi.

Au reste, voilà un temps propre à amener la famine. Nous sommes menacés de toutes sortes de fléaux<sup>8</sup> et nous les méritons trop, quoique nous puissions dire comme toutes les femmes de Besançon<sup>c</sup> qu'on me mande\* qui<sup>d</sup> croient à Dieu dans les rues pendant le tremblement de terre<sup>9</sup>: Seigneur, ne nous punissez pas, nous ne sommes point contre le pape. Ainsi nous sommes soumises au pape, nous craignons Dieu, nous honorons le roi, mais nonobstant, nous n'avons que trop mérité de nous ressentir des maux que les crimes qui se commentent attirent sur tout le monde quand ce ne serait que pour ne prier pas assez pour les pécheurs.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il pourrait s'agir de Suzanne Jacobsz Schippers, née Veselaer, veuve du libraire et imprimeur Jan Jacobsz Schippers. Elle édita plusieurs ouvrages des exilés d'Hollande qui se trouvaient à Delft à cette époque, notamment l'*Apologie pour les catholiques, contre les faussetez et les calomnies d'un livre intitulé la Politique du clergé* d'Antoine Arnauld, Liège, veuve Bronkart, 1682. Le lieu d'édition et le nom du libraire sont faux, puisque l'ouvrage fut imprimé à Amsterdam chez la veuve Schippers (informations restituées dans Jacques). Le pain béni auquel fait allusion Angélique de Saint-Jean pourrait être la seconde partie de cet ouvrage : il fut publié vers le mois de juillet 1682, portant une approbation délivrée le 24 juin 1682 par l'archiprêtre et censeur des livres de Bruxelles (Jacques, p. 279-281). Nous n'avons pas su identifier M<sup>lle</sup> de Saint-Antoine, certainement un pseudonyme.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion aux pouvoirs de conversion de saint Bernard de Clairvaux : il réussit à convertir de nombreux membres de sa famille qui devinrent religieux. La réforme de la mère Angélique Arnauld, perpétuée au travers du XVII<sup>e</sup> siècle et notamment par sa nièce, Angélique de Saint-Jean, insistait sur « un retour à saint Bernard » (Ph. Sellier, « Port-Royal : un emblème de la Réforme Catholique » dans *ChrPR* n° 37, 1988, p. 15 ; voir également S. Icard, *Port-Royal et saint Bernard de Clairvaux, 1608-1709*, Paris, Champion, 2010).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée récurrent. Il semble s'agir d'un domestique de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il s'agit peut-être de la sœur Françoise-Scolastique de Sainte-Barbe Genin. L'on n'en sait pas plus sur sa famille.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Il s'agit peut-être de Pierre Le Retondeur, sieur Des Noyers, qui entretint une correspondance avec la sœur Marguerite de Sainte-Thècle Josse, religieuse à Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Le village voisin, qui s'appelle aujourd'hui Magny-les-Hameaux.

<sup>8.</sup> Allusion aux fléaux de l'Apocalypse.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup>. Tremblement de terre qui eut lieu le 12 mai 1682 à 2h du matin. L'épicentre se situa à quelques kilomètres de Remiremont dans le département des Vosges (Grégory Quenet, *Les Tremblements de terre aux XVIII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Seyssel, Champvallon, 2005, p. 24).

a. ne [saurait corr. dans le texte ASJ, sur sauraient] presque ms. aut.
b. encore [aussi corr. interl. ASJ sur si] proche ms. aut.
c. femmes [qui add. interl. biffée ASJ] de [Besançon corr. interl. ASJ sur ce] qu'on ms. aut.
d. qui add. interl. ASJ, ms. aut.

Lettre [entre avril et juillet 1682<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean ne pourra pas encore renvoyer le petit discours à sa correspondante. Elle lui demande d'entretenir M<sup>me</sup> de Bélisy de la location du Moutier.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

s. d.

Il m'est impossible de lire seulement votre billet dans l'empressement où l'on est de partir. Je ne puis vous renvoyer le petit discours parce que je l'ai envoyé ce matin à M. des Forets<sup>2</sup>, mais M. Chertemps<sup>3</sup> l'a, et je le ferais copier, si le temps le permettait, sur un brouillon que j'ai retenu.

Nous ferons pour Ouiere<sup>4</sup> ce que vous désirez. Vous lui faites grande charité de lui prêter des lunettes, puisqu'il n'a pas de vue non\* plus que notre amie.

Voudriez-vous bien, ma chère sœur, vous informer de votre hôtesse<sup>5</sup> de qui elle entendait parler quand elle a dit que quelque personne lui avait demandé si le Moutier était à louer<sup>6</sup>? M. le curé<sup>7</sup> a un peu d'empressement d'avoir<sup>a</sup> du voisinage, il se trouve bien seul. Ce n'est\* pas que nous ne pensions toujours à M. de Monceaux<sup>8</sup>, etc., mais il fait bon\* avoir deux cordes\* à son arc. Je donne mon billet, car on me l'ôte par l'empressement de faire<sup>b</sup> partir la chaise qui va quérir M. de Vaux<sup>9</sup>.

Je ne puis dire quand j'aurais du loisir combien je suis, ma très chère sœur, toute à vous.

a. d'empressement [d'avoir corr. dans le texte ASJ, sur de avoir] du ms. aut.

b. faire add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. RG suggère la date de juin 1682, mais à part l'emplacement du ms. aut., aucun élément dans la lettre ne permet d'affirmer cette date avec certitude. En revanche, nous savons qu'Antoine Chertemps fut arrêté le 26 juillet 1682 pour sa participation dans l'importation clandestine de livres : la date de cette lettre est probablement antérieure à cette arrestation (il sera libéré le 5 novembre suivant). En outre, Ouiere, le domestique de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, n'est mentionné dans ces lettres que pendant une durée limité : d'avril à juin 1682. C'est aussi en avril 1682 qu'est évoqué pour la première fois le départ définitif de M<sup>me</sup> de Fontpertuis de sa résidence du Moutier. Toutes ces indications nous permettent de donner une date entre avril et juillet 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit peut-être de l'abbé Antoine Arnauld, frère aîné d'Angélique de Saint-Jean qui a le pseudonyme de M. des Forêts (LPJ).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Antoine Chertemps, chanoine de Saint-Thomas du Louvre, ami de Port-Royal et correspondant d'Angélique de Saint-Jean.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Personne non identifiée récurrent. Il semble s'agir d'un domestique de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il s'agit probablement de Catherine Angran de Bélisy, belle-sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Le Moutier était l'ancienne résidence de M<sup>me</sup> de Fontpertuis à quelques kilomètres du monastère, une propriété appartenant à l'abbaye de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Le curé du Moutier.

<sup>8.</sup> Personne non identifiée. Monceaux est située dans l'Oise.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup>. Jean Akakia de Vaux.

Lettre du 27 juin [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean fait allusion aux lettres de cachet récentes. Elle donne des nouvelles de la maladie du curé de Saint-Benoît, et elle parle de la domesticité de sa correspondante. Elle demande à celle-ci de présenter ses respects à Sébastien-Joseph Du Cambout de Coislin de Pontchâteau.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

27 juin

Voilà bien du remuement, le mieux que l'on puisse faire est de dormir dans la tempête de ce sommeil que la foi produit et qui surpasse les sens parce qu'il les soumet à cette puissance invisible qui gouverne tout ce que nous voyons. Je prie M<sup>lle</sup> de l'Isle<sup>2</sup> de se tenir dans ce repos sans rien faire que de recommander à Dieu ses bons désirs qui réussiront quand il lui plaira, le temps n'en est pas venu<sup>3</sup>. Vous me nommez des personnes que je n'ai pas l'honneur de connaître, quoique j'aie fait ce que j'ai pu pour me remettre leur nom. Je n'ai guère de mémoire, mais peut-être aussi qu'ils ne s'appellent pas comme autrefois.

Ces pauvres docteurs qui ont évité la lettre de cachet en disparaissant n'en seront pas moins bannis, puisqu'ils n'oseront plus paraître<sup>4</sup>. Que deviendra donc tout ceci ? L'année est bien orageuse en toutes façons. Nous sommes ici dans un[e] autre peine de M. de Saint-Benoît<sup>5</sup> : il a été saigné une seconde fois ce matin, le crachement de sang ayant recommencé hier au soir. M<sup>me</sup> Boreins sera demain ici<sup>6</sup>, cela le rassurera, car comme elle l'a vu dans toutes ses maladies, il croit qu'elle en juge bien, et puis cela le divertit de son mal qui est pourtant insensible, car il n'a aucune douleur.

Nous avons envoyé Ouiere<sup>7</sup> au Moutier<sup>8</sup> où il faut nécessairement quelqu'un, car nous y avons renvoyé ma sœur Célestine auprès de ma sœur Mélanie qu'il faut remuer à deux<sup>1</sup>. Nous le retiendrons jusqu'à ce que vous nous donniez un nouvel ordre de le renvoyer.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion aux docteurs qui évitèrent la lettre de cachet nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Personne récurrente non identifiée. Dans sa lettre du 26 juin 1682, Angélique de Saint-Jean fait allusion au projet de M<sup>lle</sup> de l'Isle de placer une jeune fille; nous n'en savons pas plus.

<sup>3.</sup> Allusion à Qo 3, 1-8.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. En juin 1682, de nombreux docteurs de Sorbonne s'opposèrent à l'enregistrement par la Sorbonne des quatre articles gallicans. Huit d'entre eux furent exilés par lettre de cachet datée du 21 juin (P. Blet, *Les Assemblées du clergé et Louis XIV, de 1670 à 1693*, Rome, Università gregoriana editrice, 1972, p. 402-403).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Personne non identifiée récurrent. Il semble s'agir d'un domestique de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>. Le Moutier était l'ancienne résidence de M<sup>me</sup> de Fontpertuis à quelques kilomètres du monastère, une propriété appartenant à l'abbaye de Port-Royal des Champs.

Je ne sais véritablement pas comment vous entreprendrez de vous mettre en ménage et de meubler cette nouvelle demeure sans avoir de fille à vous<sup>2</sup>, c'est-à-dire que vous vous tuerez à faire agir des gens qui n'y connaîtront rien. Ne pouvez-vous pas différer ? Rien ne vous presse de sortir d'où vous êtes, ce me semble.

Je suis toute à vous, ma très chère sœur, il faut que je vous supplie si vous voyez M<sup>le</sup> Marin de lui dire de notre part tout ce que l'amitié et la confiance fait dire à une personne que l'on aime sincèrement<sup>3</sup>. Je ne lui écris point, mais si elle n'est pas à Paris, je m'assure que vous le faites et que vous suppléerez à mon silence aussi bien qu'aux mots qui ne sont pas écrits sous les notes de ce papier qu'on m'a dit que vous vouliez voir, parce<sup>a</sup> que vous ne voulez apprendre que la note, et que quand vous la saurez bien, vous appliquerez aisément la lettre<sup>4</sup>.

Vous ne m'avez rien dit sur M. Hardy<sup>5</sup>. Je vous supplie encore, ma très chère sœur, de vous en tenir à la proposition que je vous ai faite sans incommoder personne. Il y a des charités que tout le monde ne peut pas faire qu'il faut laisser à certaines personnes qui les placent bien.

<sup>1</sup>. Il s'agit de Marguerite-Célestine Bruneau et probablement de Geneviève de Sainte-Mélanie de La Croix, toutes deux anciennes postulantes à Port-Royal des Champs qui en furent expulsées au mois de mai 1679. Elles auraient été ensuite accueillies pendant quelque temps au Moutier auprès de M<sup>me</sup> de

Fontpertuis avant le déménagement de celle-ci au début de l'année 1682.

a. voir [p biffé ASJ] parce ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Weaver fait des suppositions (Weaver, p. 133-134) sur la domesticité que M<sup>me</sup> de Fontpertuis aurait pu avoir au Moutier avant de déménager à Paris au début de l'année 1682 : elle comprendrait une gardienne, une cuisinière, et probablement un cocher et un ou deux laquais, ainsi que le précepteur et le maître d'école de son fils. Ces deux derniers n'ont pas suivi les Fontpertuis à la capitale ; sur les autres, nous n'en savons pas plus.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Pseudonyme pour Sébastien-Joseph Du Cambout de Coislin de Pontchâteau, ancien Solitaire contraint de vivre caché suivant la reprise de la persécution en 1679 de Port-Royal des Champs. Il était probablement soit à Paris soit à Haute-Fontaine à cette époque.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il y a plusieurs allusions à la pratique de la musique par M<sup>me</sup> de Fontpertuis à cette époque : le 13 juillet, l'abbesse l'encourage à étudier la musique, puisqu'elle l'aime ; en août 1682, Angélique de Saint-Jean lui envoie un salut double.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il s'agirait d'un ancien serviteur à Port-Royal des Champs qui suivit Sébastien Le Nain de Tillemont lors de son expulsion de Port-Royal des Champs, suite à la reprise de la persécution en mai 1679.

Lettre du 2 juillet [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui écrit à propos d'un paquet à faire livrer. L'abbesse espère une visite prochaine de sa correspondante et elle remercie Dieu de la santé du fils de son amie. Elle mentionne la maladie du petit Augustin.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

## Ce 2 juillet

Quand je ne puis tout faire ce que je voudrais, je fais le plus pressé, ainsi j'écris à vous seule, ma très chère sœur, pour vous recommander un paquet que l'on m'a prié[e] de faire tenir à un vieillard que vous connaissez, qui part je ne sais pas quel jour pour sa province et qui doit voir M. Du Romeny sur sa route<sup>2</sup>. C'est à lui qu'il faut adresser le paquet qu'on m'a envoyé tel qu'il est sans dessus\*, parce que M. Du Chemin fait cela ordinairement<sup>3</sup>. Pour vous, ma très chère sœur, l'espérance de vous voir me console de ne vous pouvoir entretenir que pour vous marquer que je prends part à la conduite que Dieu tient sur vous qui ne vous laisse rien faire de ce que vous voulez, tant il est jaloux que vous ne viviez que pour lui<sup>4</sup> et que vous fassiez uniquement sa volonté en toute[s] choses. Je suis parfaitement à vous. Je remercie Dieu qu'un mal qui pouvait être si grand n'ait<sup>a</sup> été que peu de chose pour monsieur votre fils<sup>5</sup>. Il eut été plus dangereux à lui qu'à un autre, car le mal de gorge est un des grands accidents de la petite vérole\*. Nous avons le petit Augustin<sup>6</sup> très malade d'esquinancie; si Dieu le prend, il y fait encore bon\*.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup>. grand [ne *biffé ASJ*] n'ait *ms. aut*.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'emplacement du ms. aut., ainsi que les allusions au petit Augustin et à M. Du Chemin, nous permettent de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée récurrent, probablement d'un pseudonyme.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Le « Dieu jaloux » est mentionnée dans plusieurs livres bibliques, par exemple, Ex 34, 14 et Dt 4, 24

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Louis-Augustin Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Personne récurrente non identifiée : voir la lettre du 10 février 1682.

Lettre du 10 juillet [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Nouvelles de la santé de la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

# Ce 10 juillet

Puisque notre malade n'a pas écrit<sup>2</sup>, peut-être parce qu'elle n'a pas su qu'on partait, je vous dirai, ma très chère sœur, que sa guérison vient lentement, mais néanmoins il y a tout sujet de l'espérer. Elle fut hier fort bien saignée du pied, elle n'y répugnait\* pas ; elle a senti que cet étouffement qui incommodait la poitrine est descendu, et qu'elle sent cette pesanteur qu'elle appelle une barre plus bas et au-dessous de l'estomac. Le froid ne fut presque pas marqué hier, elle n'a plus de toux, la fièvre<sup>a</sup> vint pourtant à son heure avec les douleurs de rhumatisme, mais tout moindre, et s'il plaît à Dieu, vous n'en aurez eu que la peur et la peine, et elle de l'avantage pour son âme et peut-être pour sa santé parce que cela obligera à modérer un peu son zèle *si on peut*. Le porteur dira le reste, adieu, ma très chère sœur.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup>. la [vies biffé ASJ] fièvre ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. À cette époque en 1682, Angélique de Saint-Jean écrit régulièrement à son amie avec les dernières nouvelles de la maladie de la sœur Briquet, ce qui nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet, qui entretenait une correspondance suivie avec M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Lettre du 12 juillet [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui donne des nouvelles de la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet et diverses nouvelles des affaires du monastère dont la visite de M. Du Mont.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

### 12 juillet

Je n'écris point parce qu'il est si tard que vous ne le voudriez pas, ma très chère sœur. Tout va mieux, Dieu merci, pour notre malade<sup>2</sup>. L'on vous mandera\* l'effet de la médecine de demain.

Nous ferons ce que vous trouverez à propos pour Jeanne<sup>3</sup>, elle a dit qu'elle ferait tout ce que nous voudrions.

Je pense à ce que vous nous avez mandé\*, peut-être nous avez-vous prévenue\* en parlant à cette bonne mère de Sainte-Gertrude<sup>4</sup>.

M. le curé<sup>5</sup> mène un cheval que nous souhaitons qui nous ramène M. Du Mont, qui est logé<sup>a</sup> chez M. de Lamoignon, l'avocat général<sup>6</sup>; il<sup>b</sup> faudra lui faire tenir ma lettre diligemment, s'il vous plaît. Bonsoir, ma très chère sœur, ne vous accablez pas, je vous supplie.

a. est [logé corr. dans le texte ASJ, sur logée] chez ms. aut.

b. général [à qui biffé ASJ] il ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. À cette époque en 1682, Angélique de Saint-Jean tient au courant son amie des dernières nouvelles de santé de la sœur Briquet, ce qui nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il pourrait s'agir de Jeanne-Marthe Gastorge, une amie séculière du monastère qui y réside pendant plus de cinquante ans (DPR). Il est également possible qu'il s'agisse de Jeanne-Angélique Chuppin, ancienne pensionnaire des Champs expulsée en 1679 suite à la reprise de la persécution. En revanche, il est moins probable qu'il s'agisse de Jeanne-Marcelle Simonain (ou Simonin, veuve Laurent), qui est aussi une amie séculière du monastère, puisqu'Angélique de Saint-Jean l'appelle plutôt *Marcelle* ou *Jeanne Marcelle* dans plusieurs lettres de 1674 et 1675; ainsi il ne s'agirait pas non plus de Marie-Jeanne Le Riche, déjà nommée dans cette correspondance comme *Marie-Jeanne* (lettre du 8 mai 1682).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Plusieurs curés fréquentent le monastère des Champs à cette époque, notamment le curé de Saint-Lambert, paroisse voisine.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Chrétien-François de Lamoignon, avocat général au Parlement de Paris. Nous n'avons pas pu identifier M. Du Mont. RG suggère qu'il s'agisse de Charles Akakia Du Mont, mais celui-ci mourut en 1670. Dumont fut le pseudonyme de l'archevêque de Paris, François de Harlay de Champvallon; Louis-Isaac Le Maistre de Sacy fut aussi connu sous le pseudonyme de Du Mont, mais il nous paraît peu probable qu'Angélique de Saint-Jean renvoie ici à l'un ou à l'autre de ces personnes. En revanche, nous savons qu'Adrien Baillet, prêtre de Beauvais qui fut lié avec Godefroy Hermant et avec Charles Wallon de Beaupuis, tous les deux amis de Port-Royal, fut le précepteur du fils de Lamoignon depuis 1680, et eut aussi la responsabilité de la bibliothèque de l'avocat général (DPR). Il pourrait donc s'agir d'une visite de Du Mont à Baillet.

227

Lettre du [13 juillet 1682<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Nouvelles de la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis<sup>a</sup>

Ce 13 au soir

La médecine a très bien fait. Voici deux jours que le frisson manque, et que l'on ne s'aperçoit pas de redoublement quasi\*<sup>2</sup>. Je crois que nous pouvons espérer une prompte guérison présentement\*, mais je ne me saurais promettre un moment pour vous dire davantage, car on m'appelle. Étudiez, puisque vous aimez la musique. Tout le monde raffine en ce temps-ci. Adieu, ma très chère sœur, que mes commissions ne vous fassent jamais rien entreprendre, M.<sup>3</sup>, qui vous fasse mal, rien ne presse que de vous revoir en bonne santé.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Suscription écrite d'une autre main, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les nouvelles de la guérison de la sœur Briquet nous permettent de dater cette lettre de juillet 1682. <sup>2</sup>. C'est la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet qui est malade.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Lapsus étonnant (qui arrive aussi dans les lettres du 10 août et du 12 septembre 1682) de la part d'Angélique de Saint-Jean, qui s'adresse systématiquement à M<sup>me</sup> de Fontpertuis dans ses lettres comme « ma très chère sœur ».

Lettre du [14 ? juillet 1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean la remercie de son travail de broderie pour les religieuses et, s'inquiétant de l'état de fatigue de sa correspondante, lui demande de se faire aider par M<sup>lle</sup> Constant. Elle demande des nouvelles de plusieurs malades, et partage celles des malades à Port-Royal des Champs.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

#### Mardi à 9 heures

J'ai attendu que la chaise ou le garçon revinssent avant\* que d'écrire pour voir ce que l'on nous manderait\*, mais voyant le jour qui finit et qu'il ne vient personne, encore ne fautil pas, ma très chère sœur, laisser partir le chartier\* cette nuit sans qu'il vous porte un mot qui vous assure que tout le monde vit et espère en Dieu qui est la seule chose qui peut rendre heureuse la vie présente si malheureuse, d'ailleurs. Je ne vous ai pas encore remerciée, ma très chère sœur, de tout ce que vous faites<sup>2</sup>. Je le vois d'ici sans le savoir, car je sais de quoi vous êtes capable<sup>a</sup> et je sais l'attachement que vous avez à votre ouvrage quand vous en avez entrepris quelqu'un, ce qui me fait même craindre que vous vous y fassiez mal, car les autres fois que vous vous êtes tenue trop assidue sur votre métier à broder, vous avez irrité votre mal<sup>3</sup>. Ne vous faites-vous point aider par M<sup>lle</sup> Constant<sup>4</sup>? Elle est capable d'apprendre, car elle est adroite et s'ennuie assez chez elle pour tenir à honneur\* que vous l'occupiez à quelque chose pour vous soulager. N'a-t-elle point de nouvelles de M<sup>me</sup> Du Chemin<sup>5</sup>? Se porte-t-elle bien? Car on avait dit qu'elle semblait couver une grande maladie. Vous m'avez fait l'honneur de me mander\*, ce me semble, que vous aviez eu des nouvelles de M. le chevalier<sup>b</sup> de Sancour<sup>6</sup>, votre cousin, dont vous aviez été en peine, mais vous ne m'avez point dit ce qu'elles portent, et s'il est hors de danger, et si son équipage\* est arrivé qu'il doutait qui lui eût été enlevé. Tout ce qui peut contribuer à votre repos, ma très chère sœur, contribue au mien ; ainsi ne me sachez point de gré si je prends part à tout ce que je sais qui

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. RG suggère la date du 14 juillet 1682. L'allusion à la convalescente, la sœur Briquet, nous permet de se mettre d'accord avec cette date. La lettre du 13 juillet atteste l'amélioration de la malade après avoir pris médecine ; celle du 15 confirme que sa guérison commence.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion aux commissions que fait M<sup>me</sup> de Fontpertuis pour l'abbesse (voir la lettre du 13 juillet 1682).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. C'était déjà arrivé en mars 1682, par exemple (voir la lettre du 21 mars 1682).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Personne non identifiée récurrent, probablement d'un pseudonyme.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Personne non identifiée.

vous est sensible, vous la seriez moins à un intérêt purement temporel, mais quand il y va de tomber entre les mains des Turcs<sup>1</sup>, la tentation est trop grande pour ne pas demander à Dieu de tout son cœur qu'il en délivre des personnes qui y sont exposées sans cesse par leur profession et qui ne pensent pas toujours qu'elle les doit tenir dans<sup>c</sup> une préparation continuelle au martyre. Bonsoir, ma très chère sœur, après avoir daté de l'heure qu'il est, vous ne me permettriez pas d'écrire plus longtemps. Notre convalescente se porte assez bien<sup>2</sup>, toujours bien maigre et la voix bien faible, ce qui vient de son estomac qui l'est toujours. J'en dis tout de même\* du convalescent. Je suis en augmentant et avec plus de reconnaissance entièrement à vous, ma très chère sœur.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup>. êtes [capable *corr. dans le texte ASJ, sur* capables] et *ms. aut.* <sup>b</sup>. le chevalier *add. interl. ASJ, ms. aut.* 

c. tenir [dans corr. dans le texte ASJ, sur t] une ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à l'offensive ottomane en Europe, qui culminera dans le siège de Vienne en 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet.

229

Lettre du 15 juillet 1682, de Port-Royal des Champs à Paris. Nouvelles de la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet, malade. Peine de l'abbesse causée par la maladie du fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 15 juillet 82

J'ajoute aujourd'hui au billet de la malade<sup>1</sup>, de peur que vous ne vous plaigniez, ma très chère sœur, qu'on ne vous dit pas tout. Car quoiqu'elle fût quasi aussi bien qu'elle le dit hier au matin, le potage dont elle se vantait lui fit un si grand mal d'estomac qu'elle en eût la fièvre et l'a eue assurément cette nuit, quoique ce ne soi[en]t plus des redoublements en forme. Elle sent donc quelque chose d'arrêté dans le bas de l'estomac qui ne peut porter la nourriture solide qu'avec douleur et qui lui rend même la respiration un peu incommodée, on ne saurait qu'en dire jusques à ce qu'elle ait été un peu plus purgée, car de la casse seule n'ôte pas de grandes obstructions pour la première fois. Je suis en peine de monsieur votre fils<sup>2</sup> et de vous par conséquent, ma<sup>a</sup> très chère, qui n'êtes pas bien quand il est mal. Voilà la messe qui me fait finir.

a. conséquent [de vous biffé ASJ] ma ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louis-Augustin Angran de Fontpertuis.

Lettre du 15 juillet 1682, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui donne des nouvelles de la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet, malade. Elle lui fait part d'une commission pour M<sup>lle</sup> de Vertus, et lui parle des ouvrages en cours. Elle souhaite confirmer l'exactitude de la rumeur selon laquelle les religieuses de Port-Royal de Paris souhaiteraient se réunir avec celles des Champs.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

# Ce 15 juillet 82

Le billet de la malade est fidèle<sup>1</sup>, je n'ai rien à y ajouter. Sa guérison commence, mais il faut encore du temps et des médecines pour l'achever. Une chose qui y peut extrêmement contribuer sera d'apprendre que vous ne vous inquiétez point trop, car si vous allez demeurer malade, vous la jetterez à votre tour dans l'état où vous avez été sur son sujet. Il vaut bien mieux jeter tous nos soins et nous jeter nous-mêmes dans le soin de Dieu où nous trouverons la source d'une consolation éternelle pour être le remède de toutes nos peines, car la vie présente en produira toujours, et elles deviennent un sujet de joie quand on lit dans la fin de l'Épître de cette semaine : *si tamen compatimur*<sup>2</sup>, etc.

Je me reproche à moi-même mon indiscrétion\* quand je vois les peines que vous prenez pour nos petites commissions, même au milieu de vos embarras. Cependant vous le voulez et vous avez tant de bonté que vous vous en faites un plaisir. En voici donc encore une de la part de M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>3</sup>, mais à condition qu'il ne vous en coûtera point de pas et que vous ferez venir la tapissière chez vous pour lui expliquer le dessein et lui donner vos avis. Vous voyez bien que c'est pour les orfrois et les croix de l'ornement où nous travaillons: on a voulu le dessein différent afin que cela se distingue et que ce soit comme de la broderie pleine sur un fond de velours à la turque. Le peintre a peint cela comme pour être nué\*; cependant, ce n'est pas le dessein, excepté quelques endroits qui doivent paraître ronds et élevés comme cette forme de vase qui est au milieu de la croix et de certaines roses au coins où cela seraª bien pour relever un peu. Ce qui me le fait dire est que j'en ai vu l'expérience dans un patron fort agréable dont nous avons tiré le dessein que je vous envoie. Le fond en était couleur de paille, et j'ai un peu douté si nous ne devrions point en<sup>b</sup> faire

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Citation de Ro 8, 17: « pourvu toutefois que nous souffrions avec lui ». Les religieuses de Port-Royal se servaient du bréviaire de Paris depuis 1627, et utilisaient donc le nouveau bréviaire de Paris promulgué par l'archevêque de Paris, François de Harlay de Champvallon, paru en 1680: *Breviarium parisiense, illustrissimi et reverendissimi in Christo Patris D.D. Francisci de Harlay Dei...*, Paris, F. Léonard, 1680.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

autant pour distinguer davantage les orfrois du fond des ornements. Néanmoins, il ne m'a pas paru que cela fût au goût de M<sup>lle</sup> de Vertus. Je me renfermerais\* seulement à la petite bordure qu'elle fut de cette couleur dans le fond et les feuillages de quelques couleurs qui reviennent bien sur celle-là. Il y a trois ou quatre sortes de bordures dessinée[s]<sup>c</sup>: que la tapissière fasse un échantillon de toutes, et nous choisirons. Elle fera donc cette moitié de croix toute entière pour en bien juger, et toute de laine, car ce ne sera pas celle qui servira, mais un patron. Nous tracerons dessus celle de M<sup>lle</sup> de Vertus. Elle vous fait mille excuse[s] de vous donner cette peine, et cependant, elle a une vraie envie de voir bientôt cet essai et elle ne s'en peut fier qu'à vous, car en vérité, la plupart des gens n'entendent rien à rien et vous vous entendez à tout<sup>d</sup>.

Au reste, parlons d'autre chose, on mande\* une nouvelle qui nous donne bien à penser, que la sœur Dorothée s'est ouverte à M. de Saint-Gervais¹, à présent leur supérieur, de ses peines et de celle de plusieurs des religieuses sur leur séparation d'avec nous, et qu'elles demandent la réunion, ce qu'elles n'ont osé témoigner plus tôt par la crainte de M. Chamillard. Faites si bien, ma très chère sœur, que vous découvriez s'il y a quelque vérité dans cette nouvelle, elle serait de conséquence, et je n'en croirai bien assurément que ce que vous en direz, car on fait mille contes\* par le monde, et tout ce qu'on s'imagine qui pourrait être, on le dit comme assuré. Dieu veuille, ma très chère sœur, donner sa bénédiction à votre nouvel établissement et y rendre la santé à la mère et au fils pour une récompense temporelle de la charité qu'ils font au précepteur que vous voulez bien me permettre de saluer très humblement². Je vous renvoie le billet d[e] M<sup>lle</sup> Du Valroux³, dont vous êtes en peine, je ne le montrai pas en effet, car il était moins fait pour elle que pour vous.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> cela [sera corr. JF sur siera ASJ] bien ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> en add. interl. ASJ, ms. aut.

c dessinée[s] add. interl. ASJ, ms. aut.

d tout. [Adieu biffé ASJ] au ms. aut.

e y [rendre corr. dans le texte ASJ, sur rendra] la ms. aut.

f au [et biffé ASJ] fils ms. aut.

g moins add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Le curé de Saint-Gervais à cette époque était Jean Sachot, beau-frère de Marie-Valentine Sachot, née Crespin, la plus jeune sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis (DPR). La sœur Marie de Sainte-Dorothée Perdreau était abbesse de Port-Royal de Paris depuis novembre 1665 à la suite de l'exil des religieuses « non signeuses » aux Champs. Selon les historiens de Port-Royal, la mère Perdreau aurait fait une alliance pour devenir abbesse avec le supérieur du monastère, Michel Chamillard, qui y fut imposé par l'archevêque. L'exil de Chamillard à Issoudun en juin 1682, à cause de son opposition à l'enregistrement des quatre articles gallicans par la Sorbonne, « délivre la Mère Perdreau du poids de son contrôle » (DPR).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Depuis le début de l'année, M<sup>me</sup> de Fontpertuis avait déménagé à Paris et cherchait un logement convenable pour elle-même et pour son fils, Louis-Augustin. Sa nouvelle adresse se révèle en septembre 1682 : près Saint-Victor à Paris. Nous n'avons pas pu identifier le précepteur dont il est ici question.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée.

Lettre du [19 juillet 1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui propose d'aller à Pomponne avec le carrosse du monastère, qui s'y rend pour ramener le frère de l'abbesse, Charles-Henry Arnauld de Luzancy. Elle lui donne des nouvelles de M<sup>lle</sup> de Vertus, malade, et lui envoie un mémoire concernant le reliquaire.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce dimanche au soir

Après bien des mesures prises et changées touchant un voyage que M. Hamon devait faire<sup>2</sup>, nous avons pris ce soir le parti de le retenir, parce que M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>3</sup> a été un peu plus mal aujourd'hui qui pourrait avoir affaire de lui, et nous nous en tenons précisément à ce que mon frère<sup>4</sup> m'a mandé\* de lui envoyer le carrosse afin qu'il vienne lui-même chercher son médecin et boire de nos eaux qui valent mieux que celles de Vichy où les malades prennent bien la peine d'aller plus<sup>a</sup> loin<sup>5</sup>. Vous entendez bien que je parle énigmatiquement de ces eaux, mais le reste est tout littéral, et si vous aviez dessein, ma très chère sœur, d'aller vous-même aux eaux de Pomponne, l'occasion serait favorable, et vous y trouveriez aussi celle de faire une bonne œuvre en tenant la place d'un médecin pour conduire un malade<sup>6</sup> à qui je suis sûre que vous aimerez mieux faire charité qu'à un autre. Je ne vous dirai rien de plus ce soir, ma très chère sœur, car je n'en ai pas le temps. Voici un petit mémoire touchant le reliquaire.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> d'aller [d *biffé ASJ*] plus *ms. aut.* 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. La lettre suivante du 21 juillet 1682 fait allusion au voyage prévu à Pomponne : ceci nous permet de dater cette lettre du dimanche précédant, c'est-à-dire, du 19 juillet 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Jean Hamon, médecin et Solitaire à Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Charles-Henry Arnauld de Luzancy fut malade en juillet 1682. Il habita Pomponne avec Louis-Isaac Le Maistre de Sacy depuis leur expulsion de Port-Royal des Champs en 1679 lors du renouvellement de la persécution. Dans la correspondance de Le Maistre de Sacy, nous apprenons la visite d'Arnauld de Luzancy à M<sup>me</sup> de Fontpertuis en juillet 1682 lors de ce même voyage à Port-Royal des Champs (lettre du 21 juillet 1682 à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Utrecht, PR 3111).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Vichy était déjà reconnue comme station thermale : M<sup>me</sup> de Sévigné s'y soigna pendant un mois au printemps 1676 (voir ses lettres de cette époque dans M<sup>me</sup> de Sévigné).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy. Il écrit à M<sup>me</sup> de Fontpertuis de sa maladie dans une lettre du 30 juin 1682 (Utrecht, PR 3111).

Lettre du 21 juillet [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean regrette d'avoir manqué l'occasion d'encourager son amie à rendre visite à Port-Royal des Champs le jour même.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

# Ce 21 juillet

Je suis donc bien aise, ma très chère sœur, que vous n'ayez point eu la fatigue du voyage de Pomponne<sup>2</sup>, puisque vous n'en auriez pu tirer davantage. Car j'avais cru que le carrosse étant parti d'ici de si grand matin, il aurait pu être là à trois ou quatre heures, mais peut-être qu'il eut fait trop chaud et que vous n'aviez pas à Paris un peu de vent qui modérait ici la chaleur. Pour ce qui est de venir ici, je ne m'en étais point expliquée pour vous laisser toute libre, parce que cette occasion n'était que pour venir et ne donnait pas de commodité\* pour le retour, mais si j'avais reçu votre lettre une heure plus tôt qu'on ne me l'a donnée ce matin, voyant votre bonne disposition, je vous aurais écrit pour vous témoigner la joie que vous nous donneriez de vouloir être de la partie. Dieu ne l'a pas permis, car j'ai été voir s'il n'y avait plus personne de ceux qui s'en allaient à Paris, et tout était parti : M. de Saint-Benoît, Guérinet et Faury<sup>3</sup>. J'ai donc seulement parlé à votre bon ange afin qu'il vous inspire s'il est à propos et que vous vous mettiez dans le carrosse quand vous verrez l'occasion si belle. Je ne sais pourquoi j'écris ceci, car je doute que Faury revienne pour le porter, ne sachant quels ordres il a, mais la main suit le cœur, et je me satisfais en vous témoignant le regret que j'ai d'être cause par une omission que nous perdions la consolation toute entière que nous aurions eue.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la visite manquée de M<sup>me</sup> de Fontpertuis nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Voyage prévu pour rendre visite à Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, malade, et à Charles-Henry Arnauld de Luzancy.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs ; Jacques Guérinet, serviteur à Port-Royal des Champs ; et Faury, laquais de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Lettre du 22 juillet [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle de sa visite manquée de la veille, lui donne des nouvelles de la guérison de la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet, et lui adresse un billet à faire livrer.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

# 22 juillet

Je ne me console pas, ma très chère sœur, de ne vous point voir dans une occasion si heureuse par une méprise si malheureuse<sup>2</sup>, car je ne comprends pas comment on vous a pu dire de ma part ce que je n'ai ni dit ni pensé, ayant espéré tout le contraire, quoique je n'eusse osé le demander. Le malade est si<sup>a</sup> bien qu'on le croirait guéri<sup>3</sup>, mais il faut que sa santé se confirme.

Je vous adresse un billet dont je suis chargée et que je crois que vous ferez bien tenir. Je vous ai ouï nommer ces noms-là qui sont de votre connaissance.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup>. est [to biffé ASJ] si ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à l'état de la malade, la sœur Briquet, nous permet de dater cette lettre de 1682 : dans sa lettre du 26 juillet 1682 à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, l'abbesse fait allusion à un rétablissement qui se confirme.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Dans une lettre écrite la veille, il était question d'une visite de M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet.

Lettre du 24 juillet [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle de l'affaire de l'importation clandestine depuis les Pays-Bas espagnols des ouvrages des amis de Port-Royal, et du deuxième exil de Matthieu Feydeau à Annonay. Elle salue Nicolas Le Tourneux et donne des nouvelles de la guérison de la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

# Ce 24 juillet

Vous étiez digne, ma très chère sœur, de la perte que vous venez de faire<sup>2</sup>, parce que vous ne la sentez guère<sup>a</sup> et que Dieu voit bien que les biens temporels vous sont ce que la laine est aux moutons qui en sont plus déchargés quand on les tond. Ce n'est\* pas que je ne pense bien que les sens sont peut-être un peu contrariés par diverses considérations où l'on n'est pas tout à fait indifférent, mais ce sont de ces peines où l'on n'a pas besoin de consolation, parce qu'elles ne pénètrent point jusques dans le cœur et qu'elles naissent de la réflexion plus que de l'affection. Une veuve chrétienne qui espère en Dieu et qui dit portio mea Dominus<sup>3</sup> se trouve si riche de cette divine possession qu'elle ne craint point la pauvreté, mais qu'elle l'estime, et en vérité, quand on a ces<sup>b</sup> sentiments pour soi-même, on n'a guère d'ambition pour les autres. La manière dont Dieu a traité de tous temps ses enfants et ceux qu'il aime davantage doit persuader que les richesses<sup>d</sup>, les honneurs et la fortune sont bien méprisables, puisqu'il ne les met point entre les biens qu'il leur donne et que ses plus grandes faveurs envers eux sont toutes les disgrâces du monde. Ne le voit-on pas encore par la nouvelle persécution de notre ami<sup>4</sup>, car quelle cause en peut-on deviner, sinon qu'il s'était trop sanctifié dans son premier exil pour n'en mériter pas un second plus rude parce que Dieu lui prépare plus d'une couronne<sup>5</sup>. Il faut donc tâcher de soumettre tous ses sentiments à

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au nouvel exil de Matthieu Feydeau nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Ellen Weaver-Laporte suggère que cette *perte* puisse être celle de livres d'auteurs port-royalistes qui furent imprimés aux Pays-Bas espagnols et clandestinement importés en France par un réseau d'amis de Port-Royal. À l'été 1682, les lettres d'Antoine Arnauld à ses amis en France furent interceptées par la police ; le 26 juillet, deux jours après la rédaction de cette lettre, Antoine Chertemps, ami de Port-Royal et correspondant d'Angélique de Saint-Jean, fut arrêté pour sa participation dans ce réseau (Jacques, p. 252-3; Weaver, p. 147). L'on n'en sait pas plus sur cette allusion, surtout que les épistolaires liés à Port-Royal évitaient d'en parler ouvertement dans leur correspondance, étroitement surveillée.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Citation de Ps 118, 57 (119, 57): « Vous êtes, Seigneur, mon partage »

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Matthieu Feydeau, théologal de Beauvais et ami de Port-Royal qui fut exilé d'abord à Bourges en février 1677, et ensuite à Annonay au mois de juillet 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Allusion à Jc 1, 12.

l'ordre de Dieu sans regarder les hommes, afin de conserver la paix et d'adorer en tout sa volonté.

Je suppose un nouvel hôte chez vous<sup>1</sup>. Ne me permettrez vous pas, ma très chère sœur, de le saluer très humblement? La foi humaine nous fait déjà trouver du soulagement de le savoir approché, quoiqu'il ne nous en revienne encore rien de sensible, mais le temps avance toujours, et nous nous trouverons enfin au 4 août qu'il y a longtemps que nous attendons avec grande soif.

Je puis vous assurer présentement\* que vous n'avez plus sujet d'être inquiétée de ce qu[i] a retardé la visite que vous méditiez et que nous n'avons plus de malade qui doive vous donner de la peine. Celle qui l'a été était aujourd'hui au chapitre en son rang², et ses forces reviennent à vue d'œil. J'en dis presque autant du nouveau malade, car d'heure en heure, il se trouve mieux, et il y a tout sujet d'espérer qu'il guérira bientôt s'il plaît à Dieu. Je voudrais que vous en pussiez juger bientôt de vos propres yeux. La joie de vous entretenir contribuerait encore à avancer sa guérison. Je n'ai point compris quelle pièce manque à ce compte que vous avez calculé. Il sera bon que vous consultiez votre nouvel avocat sur tout³, car il se rencontre quelques difficultés nouvelles, et je ne sais si le temps est bien propre à proposer un arbitrage, les parties étant peu disposées à se rapprocher si ce que l'on en dit dans la famille est vrai. Mais ce ne sont pas mes affaires. Ils feront comme ils l'entendront. Je vous donne le bonsoir, ma très chère sœur, il fait une chaleur excessive, mais bonne aux biens.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup>. sentez [guère corr. interl. ASJ sur pas assez], et ms. aut.

b a [ces corr. dans le texte ASJ, sur ses] sentiments ms. aut.

c. d'ambition [de biffé ASJ] pour ms. aut.

d. les [richesses corr. interl. ASJ sur biens] les ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Nicolas Le Tourneux, qui se rendra aux Champs pour y célébrer la fête de la Transfiguration le 6 août 1682 (voir la lettre du 16 juin 1682).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il pourrait s'agir de Jean Le Fébure, qui à cette époque agissait pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis dans ses affaires personnelles (Weaver, p. 154-155).

Lettre du 26 juillet [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean appréhende de recevoir des nouvelles de l'extérieur et pense encore à Matthieu Feydeau, à nouveau exilé. Elle lui donne des nouvelles des religieuses, et demande après Nicolas Le Tourneux et son rôle dans l'affaire de Notre-Dame de Liesse.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 26 juillet

Comme nous n'avons rien appris depuis trois jours qu'il n'est venu personne, nous n'avons rien à dire, et je me prépare au[x] nouvelles que l'on nous mandera\* pendant que l'on diffère à en recevoir, car je crains toujours présentement\* d'en recevoir qui ne soient pas bonnes. Elles le seront toujours si on les reçoit comme venant de la part de Dieu, sans qui il ne tombe pas un de nos cheveux². J'ai toujours ce pauvre M. Feydeau dans l'esprit³, et ce second exil me paraît bien plus rude que le premier, car enfin, qu'a-t-il fait de nouveau et que lui demande-t-on de plus pour le condamner à un nouveau supplice ? C'est plutôt pour lui mériter une nouvelle couronne<sup>4</sup>.

Notre nouveau malade continue à avancer vers la santé; tous les autres se portent bien, et je compterais ma sœur Madeleine guérie si elle ne mangeait encore à des heures différentes du commun\* afin qu'il y ait une grande distance entre ses repas<sup>5</sup>, moyennant quoi elle ne s'en trouve pas mal et mange assez bien. J'espère que nous aurons bientôt l'honneur de vous voir, ou qu'au moins ce sera quand? Et M. Le Tourneux<sup>6</sup>? Ne travaillera-t-il pas à achever l'affaire des quatre filles<sup>7</sup>? Bonsoir, ma très chère sœur.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au deuxième exil de Matthieu Feydeau nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à Lc 21, 18.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Matthieu Feydeau, théologal de Beauvais qui fut exilé à Bourges en février 1677 et à Annonay en juillet 1682.

<sup>4.</sup> Allusion à Jc 1, 12.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Nicolas Le Tourneux, qui se rendra à Port-Royal des Champs le 6 août 1682 pour la fête de la Transfiguration.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Il s'agit de quatre religieuses du couvent de Notre-Dame de Liesse à Paris qui refusèrent de signer le Formulaire condamnant l'*Augustinus* de Jansénius, signature que leur avait imposée en 1680 le nouveau supérieur du monastère, Guy Boust. Trois de leurs sœurs « non signeuses » avaient rejoint Port-Royal des Champs en avril 1682.

236

Lettre de [juillet 1682<sup>1</sup> ?] de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean envoie des conseils à son amie au sujet de la visite d'un ami du monastère.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

s. d.

Une lettre vivante vaut mieux qu'un méchant billet que je n'ai pas le loisir d'écrire. Je vous dirai seulement que celui qui va chez vous, ma très chère sœur, est un hibou\* des bois qui ne peut voir le jour. Il ne peut se résoudre de manger à votre table ; accordez-lui qu'on lui porte à manger dans sa chambre ou il ne voudra pas manger au logis. Je l'ai combattu sur cela, mais il n'est pas traitable, et vous êtes si bonne que vous traiterez vos hôtes selon leur humeur. Il part, j'ai peur de ne lui pouvoir donner ceci.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. RG et un éditeur qui intervient dans le ms. aut. proposent la date de : « juillet 1682 » À part l'emplacement du ms. aut., aucun élément dans cette lettre ne permet d'affirmer avec certitude la date attribuée.

Lettre du 4 [août 1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean n'a pas ménagé du temps la veille pour écrire aux exilés, dont son oncle Antoine Arnauld, à Delft. Elle attend la visite de sa correspondante, et elle lui envoie un salut double et l'alphabet pour la nièce de M<sup>me</sup> Du Marais.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

#### Mardi 4

J'ai beaucoup travaillé hier et je n'ai presque rien fait, c'est-à-dire que je n'ai point achevé les choses pour pouvoir les envoyer ce matin. Je m'en occupai même si bien hier que j'oubliai que j'aurais dû ménager du temps pour écrire par l'occasion prochaine comme M. Merlin² me l'avait dit, mais au fond, je n'y crois pas de nécessité si d'autres le font comme il le faut nécessairement. Ainsi je me console de ma faute comme je puis, car je ne laisse pas d'y avoir regret. Faury³ ne nous apporta hier aucune[s] nouvelles ; quand il n'y a personne à Paris, il ne faut pas attendre autre chose. J'en attends avec impatience de votre voyage. Le temps a été assez commode pour des malades.

Je vous envoie un salut double. Vous verrez si vous le chanterez bien, il est note à note comme on aime les chants présentement\*, ils en sont plus aisés, mais il faut être moins habile aussi pour les deviner.

L'alphabet y est, aussi, qui peut apprendre à écrire plusieurs sortes de lettres, il y en a à choisir, et quand on a du loisir, pourquoi ne l'occuper pas ? On devrait occuper les enfants sans cesse à mille sorte[s] de choses<sup>4</sup>. En temps et lieu, on a<sup>a</sup> de la commodité de savoir faire plusieurs choses dont on ne peut prévoir les occasions qu'on aura. Je suis à vous, ma très chère sœur, de tout mon cœur.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> on [en *biffé ASJ*] a ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Le seul mardi 4 de l'année 1682 tomba au mois d'août (il y en eut trois l'année précédente, un l'année suivante). Quoique rien ne confirme cette hypothèse, plusieurs éléments du contenu de la lettre la confirment comme la plus probable : Faury, le laquais de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, n'est mentionné dans la correspondance qu'en 1682 ; dans sa lettre du 5 août 1682, Angélique de Saint-Jean parle de « notre malade [qui] a fait un si bon voyage par les soins de son admirable conductrice » (c'est-à-dire, M<sup>me</sup> de Fontpertuis), sûrement le même voyage mentionné ci-dessus ; pour finir, dans la même lettre du 5 août 1682 à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, l'abbesse parle de « l'écriture de la petite », ce qui pourrait correspondre au sujet de l'alphabet dans cette lettre-ci.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Pseudonyme pour Ernest Ruth d'Ans, compagnon d'exil d'Antoine Arnauld aux Pays-Bas espagnols (Jacques, p. 232, n. 18 et p. 233). Ruth d'Ans se rendit à Paris aux mois d'août et de septembre 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Le laquais de M<sup>me</sup> de Fontpertuis (voir la lettre du 13 mars 1682). L'on n'en sait pas plus.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il s'agit certainement de l'enfante des ou du Marais (voir la lettre du 5 août 1682).

Lettre du 5 août [1682<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle de diverses affaires dont celle avec M. de Beaurepaire, les nouvelles de plusieurs malades, l'éducation d'une petite fille et l'ouvrage de la tapissière. L'abbesse fait savoir son intention d'envoyer à sa correspondante les ouvrages du duc de Luynes.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

#### Ce 5 août

Je suis ravie, ma très chère sœur, de ce que notre malade a fait un si bon voyage par les soins de son admirable conductrice qu'il n'a pas même eu besoin d'entrepôt\* et qu'il est allé chez lui tout droit. Comme il faut nécessairement penser à finir au<sup>a</sup> plus tôt qu'il se pourra avec M. de Beaurepaire<sup>2</sup>, il faudra qu'il revienne encore pour cela, et je souhaiterais bien que ses forces fussent bien rétablies pour ce temps-là afin de ne perdre pas l'occasion comme il est déjà arrivé tant de fois.

À propos de malade, celui que vous mandiez\* qui devait être transporté dans huit jours, à ce que faisait espérer son chirurgien, n'est point encore chez lui, je m'en suis informée. Je crains que cette cure soit longue, la chute a été grande.

Les maladies ni la mort non\* plus que les voleurs n'avertissent pas, il faut pour le plus sûr s'y tenir toujours préparé. Un moment qu'on diffère trop peut faire perdre l'éternité, et une longue préparation ne fait qu'augmenter les couronnes<sup>3</sup>.

J'ai vu l'écriture de la petite qui commence tout à fait bien, ne pouvait-on point chercher parmi les meubles qui étaient restés chez la sœur de M. des Marais un livre d'exemples qui était fort beau<sup>4</sup>? Toutefois, je me dédis, ne vous donnez point la peine d'y penser à présent pour raison, on y suppléera bien en attendant.

Au reste, ma très chère sœur, vous allez recevoir une visite célèbre. L'Assemblée du Clergé<sup>5</sup> n'est pas plus illustre que celle que je vous supplie de loger dans votre cabinet qui est composée des plus grands hommes et des plus grands saints du vieux et du nouveau

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à l'ouvrage du duc de Luynes qu'elle prévoit d'envoyer à sa destinataire nous permet de dater cette lettre d'Angélique de Saint-Jean de 1682.

Il semble s'agir d'un ancien valet du boucher de Port-Royal. Nous n'en savons pas plus sur cette personne.

Allusion à Jc 1, 12.
 Personnes récurrentes non identifiées. La tante Du ou des Marais cherche à mettre sa nièce en pension; Angélique de Saint-Jean regrette de ne pas pouvoir accueillir l'enfante à cause de l'interdiction de recevoir postulantes à Port-Royal des Champs (lettres du 12 août et du 5 septembre

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Assemblée ecclésiastique qui eut lieu tous les cinq ans sous l'ancien régime.

testament<sup>1</sup>. Il n'y a pas à craindre, et<sup>b</sup> l'on ne s'imagine pas que vous leur refusiez aussi peu de place qu'ils vous en demandent chez vous. On y retirerait bien des pauvres de Jésus-Christ; à plus forte raison ne refusera-t-on pas la porte aux maîtres de l'Église et à ses pères? Il y a longtemps que je tâchais de les rassembler pour vous les présenter par\* l'ordre de M. de Sacy<sup>2</sup>, mais les derniers ne sont arrivés que depuis peu. Je ne doute point de la satisfaction que vous aurez à les entretenir\*, ainsi je vous supplie de leur dire librement toutes vos peines, car ils vous répondront à tout, et j'aurai une grande joie si cela peut contribuer à les adoucir. Vous savez combien je les ressens et que personne ne peut être plus que moi votre très humble, etc.

Je pensais que l'on aurait ménagé l'occasion\* du carrosse pour envoyer l'ouvrage de la tapissière<sup>3</sup>, peut-être qu'elle a été oubliée ou que vous ne l'aviez pas encore en faisant les paquets.

<sup>a</sup> finir [au corr. dans le texte ASJ, sur le] plus ms. aut.

b craindre [q biffé ASJ] et ms. aut.

1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Elle fait allusion aux ouvrages de Louis Charles d'Albert, second duc de Luynes, qui fit publier sous le pseudonyme du sieur de Laval les sept volumes suivants, envoyés par Angélique de Saint-Jean à son amie : Sentences, prières et instructions chrestiennes, tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament (P. Le Petit, 1676), Sentences et instructions chrestiennes tirées des œuvres de S. Augustin (2 vol., P. Le Petit, 1677), Sentences et instructions chrestiennes, tirées des anciens Pères de l'Église (2 vol., P. Le Petit, 1680), Sentences et instructions chrestiennes, tirées des œuvres de S. Jean Chrysostome (2 vol., P. Le Petit, 1682).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agit probablement du « tapis neuf de M<sup>me</sup> de Fontpertuis » mentionné dans le *Journal de Port-Royal* dans la description de la procession du 19 août 1682 pour recevoir la châsse de saint Bernard (BNF, f. fr. 17779).

Lettre [entre le 6 et le 8 août 1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui envoie plusieurs ouvrages du duc de Luynes de la part de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, ainsi qu'une lettre à donner à Catherine Angran de Bélisy. Elle lui parle des projets de prédication pour la fête de saint Laurent.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

s. d.

Je vous parlerai donc sans parabole, c'est la petite bibliothèque des P. P., c'est-à-dire l'ouvrage de M. de Luynes en 7 tomes<sup>2</sup>, que l'on vous porte et que vous recevrez, s'il vous plaît, de la part de M. de Sacy<sup>3</sup>. Il y a longtemps que j'aurais dû vous l'avoir envoyé, mais les derniers volumes n'étaient pas achevés d'imprimer.

Vous pensez à tout et venez à bout de tout, et moi, je ne saurais venir à bout de rien, je fais tout en courant sans finir. Un petit vieillard passera chez vous que je vous supplie d'arrêter et de lui demander ses lettres, car il est si sourd qu'il n'aura pas peut-être compris ce qu'il en doit faire. Voici une lettre que l'on a décachetée pour me la montrer et que je pensais accompagner d'une que je devais écrire à M. de Vivarais<sup>4</sup>, mais j'apprends qu'il est une heure et demie plus tard que je ne pensais ; ainsi il faut donner les lettres sans retardement, et comme vous serez bien aise de voir celle-là, qui est très belle, je vous supplie de la recacheter et de la donner à M<sup>me</sup> de Bélisy<sup>5</sup> pour l'adresser s'il en est le jour, sinon elle attendra la mienne par la première commodité\*.

Nous envoyons un cheval pour amener M. d'Arnaudin<sup>6</sup> qui était prié pour la Saint-Laurent<sup>1</sup>, il me mande\* que si nous avons M. Le Tourneux<sup>2</sup>, il le laissera prêcher et sera son

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Plusieurs éléments nous permettent de dater cette lettre d'Angélique de Saint-Jean : l'allusion à l'ouvrage du duc de Luynes dont il est parlé dans la lettre précédente du 5 août ; la lettre qu'elle prévoit d'envoyer à Matthieu Feydeau et qu'elle écrira le 8 août 1682 ; et l'allusion à la fête de saint Laurent, qui eut lieu le 10 août.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louis Charles d'Albert, second duc de Luynes, fit publier sous le pseudonyme du sieur de Laval une série d'ouvrages comprenant les sept volumes qu'Angélique de Saint-Jean envoie à son amie : Sentences, prières et instructions chrestiennes, tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament (P. Le Petit, 1676), Sentences et instructions chrestiennes tirées des œuvres de S. Augustin (2 vol., P. Le Petit, 1677), Sentences et instructions chrestiennes, tirées des anciens Pères de l'Église (2 vol., P. Le Petit, 1680), Sentences et instructions chrestiennes, tirées des œuvres de S. Jean Chrysostome (2 vol., P. Le Petit, 1682). Le même auteur publia aussi les Sentences et instructions chrétiennes tirées des œuvres de S. Grégoire-le-Grand, Pape, et de S. Paulin, évêque de Nole (J. Villette, 1701) et les Sentences et instructions chrétiennes, tirées des œuvres de saint Bernard (J. Villette, 1709).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Matthieu Feydeau, théologal de Beauvais et ami de Port-Royal qui fut exilé en juillet 1682 à Annonay dans la région de Vivarais. Angélique de Saint-Jean lui écrivit une lettre le 8 août 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. M. d'Arnaudin, curé de Saint-Denys-de-France (DPR).

auditeur<sup>3</sup>. Je voudrais bien qu'il tint ferme à cela, car je vois que M. Le Tourneux n'y veut pas entendre\* et je n'oserai parler parce qu'il ne serait pas civil en présence d'accepter cette offre sans façon. Je laisserai aller cela comme il plaira à Dieu. Il sait combien je suis à vous, et de plus en plus par toutes raisons.

La fête de saint Laurent a lieu le 10 août.
 Nicolas Le Tourneux, qui se rendra au monastère des Champs le 6 août 1682 pour la fête de la Transfiguration (voir la lettre du 16 juin 1682).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Selon le Journal de Port-Royal (BNF, f. fr. 17779), c'était M. d'Arnaudin qui prêcha à cette fête ; Nicolas Le Tourneux fut obligé de partir le jour même (voir la lettre du 10 août 1682).

Lettre du 10 août [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean attend une réponse de Versailles et loue sa correspondante de sa générosité envers les autres. Elle raconte le départ du monastère de Nicolas Le Tourneux et envoie à son amie une lettre pour Matthieu Feydeau.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 10 août

Je ne sais ce que je vas\* vous mander\*, M.², car sans avoir seulement goûté à ce que je reçus hier, je l'ai envoyé de grand matin à M<sup>me</sup> de Pomerade³ que je savais qui était arrivée à Versailles hier au soir. Je croyais qu'on m'en dût apporter la réponse de bonne heure, et il est deux heures et demie que le garçon n'est point revenu, ainsi je n'ai rien du tout à dire sur un sujet qui mériterait bien assurément que je vous témoignasse tout ce que je sens au sujet de votre libéralité, car elle est bien différente de celle de la plupart du monde qui ne donne que ce qui ne leur coûte rien, c'est-à-dire qui ne coûte que de l'argent, et pour vous, vous y ajoutez votre adresse et votre peine, et en vérité, vous en prenez tant que j'ai peur que vous n'y mettiez aussi votre vie si vous ne ménagez plus du tout votre santé comme il semble que vous y êtes résolue.

Savez-vous bien que nous n'avons plus M. Le Tourneux<sup>4</sup> ? Bien nous a pris d'avoir retenu un autre prédicateur, nous en eussions manqué tout net, car on l'a pressé de partir incessamment\*, et il n'a pas couché ici.

L'on part, c'est tout ce que je puis vous dire et que nous prions fort Dieu pour votre malade, etc. Voilà ma lettre pour le pauvre banni<sup>5</sup>, mais je crois qu'elle vient trop tard et que l'on n'aura peut-être plus de voie pour lui faire tenir si ce n'est qu'on lui enverra ses hardes\*.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup>. seulement [goûté à corr. interl. ASJ sur mot biffé] ce ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la visite de Nicolas Le Tourneux au monastère ainsi que la mention de la lettre à Matthieu Feydeau nous permettent de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Lapsus étonnant (qui arrive aussi dans les lettres du 13 juillet et du 12 septembre 1682) de la part d'Angélique de Saint-Jean, qui s'adresse systématiquement à M<sup>me</sup> de Fontpertuis dans ses lettres comme « ma très chère sœur ».

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Nicolas Le Tourneux, aux Champs pour la fête de la Transfiguration le 6 août 1682. Ce fut M. d'Arnaudin qui prêcha lors de la fête de saint Laurent du 10 août 1682 (*Journal de Port-Royal*, BNF, f. fr. 17779).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Lettre du 8 août 1682 à Matthieu Feydeau, exilé à Annonay depuis le mois précédent.

Lettre du 12 août 1682, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui donne des nouvelles des mouvements de Nicolas Le Tourneux et elle suggère que sa correspondante engage Jean-Baptiste Le Brun comme précepteur pour son fils. Elle espère que son amie se déchargera d'une partie de ses commissions, et elle lui parle des ouvrages en cours au monastère et de la situation de l'enfant Du Marais

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313)

#### 12 août 1682

Je crains fort, ma très chère sœur, que vous ne soyez en peine de n'avoir point aujourd'hui de nos nouvelles, les mesures qui étaient prises pour envoyer à Paris ont manqué, la personne qui s'en retournait n'ayant voulu partir que demain. La fin de notre aventure d'avant-hier fut que M. Le Tourneux<sup>1</sup> revint hier matin quand nous ne l'attendions plus pour achever de confesser quelques personnes qui étaient restées bien désolées de son départ si soudain qui ne leur en avait pas donné le temps. Il est parti ce matin tout de bon pour aller coucher à Mantes<sup>2</sup>. Je souhaite qu'il ne fatigue\* pas tant où il va qu'il fait depuis quelque temps, on n'y peut pas résister ni le corps ni l'esprit : tout y succomberait. Vous entendez bien en quel sens je le dis sans que je m'explique, il n'y faut pas donner un mauvais sens. Dans celui où je parle, j'en dirais bien autant de vous, ma très chère sœur, et lui-même me l'a dit sur votre sujet dont il est tout à fait en peine. À propos de cela, il m'a dit que si vous pouviez avoir un précepteur, cela pourrait vous décharger un peu d'une partie de vos soins, et en attendant que vous en ayez choisi un tel qu'il faut, ce qui ne se trouve pas du soir au matin, je lui demandais si celui qui est ici à la place de M. de Montguibert, qui revient ce mois-ci<sup>3</sup>, ne pourrait point vous rendre quelque service, et à monsieur votre fils<sup>4</sup>. Il lui en a parlé en l'air pour le sonder et il a promis de faire tout ce qu'il lui conseillerait. Ainsi ce n'est rien et c'est quelque chose si cela vous pouvait accommoder\*, puisqu'il en est le maître.

Je suis bien aise que M<sup>me</sup> Merlincour<sup>5</sup> soit revenue de la campagne, elle se connaît\* à bien des petites commissions dont vous pouvez vous décharger sur elle, car en vérité, quand

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Nicolas Le Tourneux se rendit à Port-Royal des Champs le 6 août 1682 pour la fête de la Transfiguration, mais il avait été obligé de partir le 10 août.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La ville de Mantes s'appelle aujourd'hui Mantes-la-Jolie.

<sup>3.</sup> Charles Montguibert, sacristain de Port-Royal des Champs. Celui qui prit sa place pendant son absence s'appelle Jean-Baptiste Le Brun, dit Desmarettes (Clémencet, t. VII, p. 455; DPR).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Louis-Augustin Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il pourrait s'agir d'Ernest Ruth d'Ans, connu sous le pseudonyme de M. Merlin. Il quitta son exil auprès d'Antoine Arnauld à Delft pour se rendre à Paris aux mois d'août et de septembre 1682.

on me vient dire qu'on vous rencontre allant sur le pavé de Paris faire toutes vos commissions et vos dévotions à pied, cela me tue, parce que je prévois que vous vous tuerez vous-même et que vous tomberez tout à fait.

Je suis dans la peine de ce qui sera arrivé de votre malade. Le médecin de sa connaissance eut bien souhaité de l'aller voir, mais les personnes publiques ne sont ni à elles ni à leurs amis. Une personne de qualité à ce qu'il a mandé\* l'avait envoyé\* enlever pour quelques jours et il n'avait pu s'excuser, quelque envie qu'il eût de le faire.

Que vous m'avez soulagé l'esprit de m'avoir éclairci que vous ne savez rien de nouveau qui nous ôte l'espérance que cette mort soudaine n'a pas été imprévue. On se console de toutes les pertes temporelles, mais ce qui touche le salut et qui le met en hasard\* est la seule affliction sans remède. Je<sup>a</sup> vois que c'est à moi à vous faire des excuses de vous avoir donné cette peine avant que je l'aie reçue de vous, et cela par mon galimatias que je ne prévis point qui pût donner cette pensée. Je ne veux plus de ce style, il est trop guindé, et avec vous, vous êtes trop bonne pour ne parler pas simplement et sans cérémonie, mais je serais bien aise d'apprendre à mieux écrire, car en vérité, je m'abandonne si fort à la griffonnerie\* qu'on ne sait plus ce que c'est que mon caractère\*. Si j'avais<sup>b</sup> du temps, toute vieille que je suis, j'apprendrais encore quelque chose, mais à peine en aurai-je assez pour apprendre à bien mourir, et j'aime bien mieux y donner tout mon loisir et mon travail même.

Je crois facilement que 43 24118 217521142 22311221<sup>2</sup> ne demeurera pas longtemps content de son nouvel emploi, et cela fait voir qu'il n'y a point de changement véritable et que ce<sup>c</sup> n'est que<sup>d</sup> l'inquiétude naturelle de cet esprit qui a agi. Je me reprends néanmoins, car on nous a lu une si grande instruction aujourd'hui dans la Genèse pour arrêter la facilité que l'on a à porter jugement des choses sans les avoir éclaircies<sup>3</sup> que je ne veux rien penser de ceci, n'ayant point de voie pour m'en informer, mais continuer seulement les prières que nous avons commencé à faire à cette occasion. Dieu a bien des moyens pour réduire\* toutes sortes d'esprits aussi bien que les cœurs les plus rebelles qui ne résistent point quand il veut se les assujettir.

En vérité, vous suffisez aux petites choses et aux grandes tout à la fois, comment aurais-je cru que vos grandes affaires, et qui vous ont coûté tant de pas et tant d'argent ces derniers temps, ne vous eussent point ôté de l'esprit le reliquaire et la tapissière<sup>4</sup>? Et cependant, vous prenez la peine, ma très chère sœur, de m'écrire là-dessus tout de même\*

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Personne non identifiée : il pourrait s'agir du même de l'Isle mentionné dans la lettre du mois de mai 1682 : il venait d'avoir un accident à cette époque.

Code chiffré utilisé à plusieurs reprises dans la correspondance.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Gn 18, 20-33.
<sup>4</sup>. Dans le *Journal de Port-Royal* (BNF, f. fr. 17779), il y a une allusion à « une crédence [...] couverte du tapis neuf de M<sup>me</sup> de Fontpertuis » dans la description de la procession du 19 août 1682 pour recevoir la châsse de saint Bernard amenée par plusieurs religieux de Saint-Victor. Le nouveau reliquaire conservera des reliques données par Jean van Neercassel aux religieuses de Port-Royal des Champs (Jacques, p. 216).

que si vous n'aviez que cela à faire. J'ai plus d'empressement de l'ouvrage de M<sup>lle</sup> de Vertus que du reste<sup>1</sup>, car je vois qu'elle a fort envie de l'avoir, et c'est son seul divertissement en l'état où elle est, elle craint si fort que l'ouvrage lui manque qu'il faut tâcher qu'elle s'assure qu'on l'en fournira, car il faudra que nous lui tracions tout ce qu'elle va faire, elle a eu trop de peine de ce que la tapissière l'avait fait bien malproprement et ramolli tout le canevas. Ce qu'elle fait présentement\*, j'entends la tapissière, ne servira que de patron.

M<sup>me</sup> Du Marais me paraît toujours en peine d'un lieu où elle pût mettre sa petite nièce en pension<sup>2</sup>, elle la trouve mal où elle est et me mande\* qu'elle a envie de revenir et qu'elle voudrait bien qu'on lui cherchât un lieu où on vit peu le monde. M. de Ponan<sup>3</sup> croit qu'elle serait mieux chez quelque dame de piété que nulle part et que M<sup>me</sup> 923311233331322 la prendrait bien chez elle. Il est vrai que c'est loin, car c'est bien près de Rennes<sup>4</sup>, mais sa maison est bien commode et près d'une autre où elle pourrait voir quelquefois une personne qui l'aime et qui prendrait soin de ce qui la regarderait et d'en mander\* des nouvelles. Je ne connais point ce pays-là, ainsi je ne fais que rapporter la pensée d'une autre. Si vous trouvez bon d'en conférer\*, vous jugerez de tout. Le seul conseil que je donne à la tante, c'est de tenir cet enfant de court\* si elle la garde un peu, car assurément le monde lui nuira infiniment si elle commence à le voir pour peu [que] ce soit, et on ne devrait point du tout l'y exposer qu'elle n'eût été quelque temps encore ou dans un couvent ou dans quelque autre lieu de retraite. Si nous étions en état<sup>5</sup>, sa tante ne serait point en peine d'en chercher, j'irais bien au-devant pour lui demander qu'elle ne la donnât pas à d'autres. Mais Dieu ne le veut pas, il se faut soumettre. Je vous recommande votre santé, ma très chère sœur, vous<sup>e</sup> voulez bien prendre toute autre sorte de commissions de moi, ne négligez donc pas celle qui m'importe le plus et dont je vous conjure avec toute l'affection qui me fait être toute à vous plus qu'à personne.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> remède [mais biffé ASJ] je ms. aut.

b caractère [si j'avais corr. interl. ASJ sur qui aurait] du ms. aut.

c ce add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>d</sup> n'est [lu *biffé ASJ*] que *ms. aut.* 

<sup>&</sup>lt;sup>e</sup> vous [vous répétition du mot due au changement de ligne, ASJ] bien ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Personnes récurrentes non identifiées.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Rennes est un pseudonyme pour Port-Royal (LPJ).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Allusion au fait que depuis la reprise de la persécution du monastère en 1679, il fut défendu aux religieuses de recevoir pensionnaires, postulantes et novices.

Lettre du 15 août [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Les religieuses ont reçu les commissions qu'a faites M<sup>me</sup> de Fontpertuis pour leurs ouvrages en cours. Angélique de Saint-Jean lui parle de diverses affaires dont la maladie de son fils et le choix d'un précepteur pour celui-ci. L'abbesse lui parle des détails pratiques du transport de la châsse de saint Bernard pour la fête de ce saint le 20 août.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 313-314)

Ce 15 août

J'ai reçu, ma très chère sœur, tout ce que vous me promettiez par votre billet du 13. Cela achève d'assortir les nuances, mais quand je vois tant de laines, l'ouvrage me fait peur, il faudra<sup>a</sup> qu'il soit bien grand si tout cela y entre, et cela étant, on ne l'aura pas si tôt. Mais il faut toujours commencer.

Comme vous parlez de ce malade, il n'est pas encore échappé\*. Tant que l'oppression et le mal de côté dureront, il y aura toujours à craindre. Je m'étonne\*, sachant la cause de son mal, que les deux autres qui ont été dans le même air n'y ont pris le même mal, leur délicatesse semblait les en devoir rendre plus susceptible, mais Dieu garde qui il lui plaît, et la charité est un grand préservatif\*. Ne mettez point les meubles chez vous, ils conservent l'air longtemps. Vous avez à conserver monsieur votre fils², et quoiqu'il ait eu depuis peu la petite vérole\*, n'ayant été que volante\*, il la reprendrait bien encore. Il ne faut pas que vous soyez avare des biens spirituels non\* plus que des autres : partagez vos bonnes œuvres avec d'autres et n'épargnez point les riches, car ils ne peuvent se sauver que par là, et pour vous, vous faites bien d'autres choses qui se pourront mettre dans la balance.

On a fort approuvé l'avis de M. Le Dagre sur la consultation de M<sup>lle</sup> Le Vasser<sup>3</sup>, la stabilité est avantageuse et sans une grande nécessité, une personne qui est entrée dans une maison où elle se trouve bien y doit demeurer, l'Évangile s'accorde à cela<sup>4</sup>. Si ses parents font trop de bruit, alors comme alors\*, mais présentement\*, elle n'a qu'à jouir du repos de la solitude.

L'accident qui est arrivé à votre bon prêtre met en peine, ce pourrait bien être un présage de maladie, et il vous ferait grand-faute s'il demeurait à présent que vous n'ayez personne à mettre auprès de monsieur votre fils. Il me paraît néanmoins que vous avez

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la visite des religieux de Saint-Victor nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louis-Augustin Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personnes non identifiées.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion à Lc 10, 7.

quelque vue, car pour ce que vous dites de celui dont je vous avais parlé<sup>1</sup>, je le pensais tout de même\* que vous<sup>b</sup>, et ce n'était que la nécessité qui m'y avait fait penser en ne regardant la chose que par un seul endroit comme le plus pressé, et encore même par là, n'a-t-il pas tout ce qu'il faudrait ?

Hélas! Que je plains cette pauvre mère que vous dites qui mourra d'affliction, j'ai peur si cela dure que cela ne fasse mourir aussi notre bon et saint homme, car il n'est occupé que de sa douleur et il ne chante plus à son ordinaire, mais il prie Dieu sans cesse<sup>2</sup>. On fait des homicides sans y penser, et quand tout cela se représentera devant Dieu, il y aura de quoi trembler. Nous espérerons donc d'en dire davantage dans peu de jours. Ne changez pas, s'il vous plaît, le dessein que ce soit mercredi afin que vous preniez part à notre fête<sup>3</sup>, car on doit nous apporter la coule de saint Bernard<sup>4</sup>. Mais sur cela il me vient une pensée: M<sup>me</sup> de Bélisy<sup>5</sup>, ayant dessein de venir, qui lui proposerait d'amener la relique et les deux religieux qui l'accompagneront et que vous y eussiez aussi place. Elle nous obligerait tous, mais il ne faut pas que cela soit incertain, et je crains qu'elle n'en puisse assurer à cause de son affaire. Il faudrait partir mercredi assez tôt pour être ici à midi ou une heure. Je vous supplie, ma très chère sœur, de vouloir bien prendre la peine de voir si cela se peut et de me<sup>c</sup>le mander\*<sup>d</sup> lundi<sup>6</sup>, car si cela manque, nous enverrons le<sup>e</sup> petit carrosse où vous pourriez peut-être<sup>f</sup> venir mais seule<sup>g</sup> avec ses conducteurs, et encore n'en sais-je rien, car on dit que la châsse est grande et le carrosse est petit.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> il [faudra corr. dans le texte ASJ, sur faut] qu'il ms. aut.

b que vous add. interl. ASJ, ms. aut.

c me add. interl. ASJ, ms. aut.

d le [dire à Ge biffé ASJ] mander ms. aut.

e enverrons [du *biffé ASJ*] le *ms. aut.* 

f pourriez [peut-être corr. interl. ASJ sur bien] venir ms. aut.

g mais [sel biffé ASJ] seule ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Jean-Baptiste Le Brun, dit Desmarettes, qui remplaça le sacristain de Port-Royal, Charles Montguibert, à cette époque.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à 1 Th 5, 17.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. La fête de saint Bernard tombe le jeudi 20 août 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Plusieurs religieux de l'abbaye de Saint-Victor à Paris, dont Claude de Lalane, Nicolas Taconnet et Jean-Baptiste Santeuil, visitèrent Port-Royal des Champs en août 1682 pour présenter aux religieuses le jour de la fête de saint Bernard la châsse de ce saint, conservé alors à Saint-Victor. Angélique de Saint-Jean raconte cette visite en détail dans une lettre à Claude Nicaise du 21 septembre 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Deux jours plus tard, le 17 août 1682.

Lettre du [18 août 1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean règle les détails pratiques du voyage du lendemain pour amener la châsse de saint Bernard à Port-Royal des Champs. Elle lui parle de la naissance du duc de Bourgogne ainsi que des ouvrages en cours au monastère.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 314)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

18<sup>a</sup> mardi

L'espérance d'avoir l'honneur de vous voir m'ôte l'envie de vous écrire, si ce n'est pour raisonner sur le voyage de demain<sup>2</sup>. J'ai convié votre nouvel hôte à être de la partie s'il se peut<sup>3</sup>, c'est-à-dire si sa santé lui permet de venir pour n'y faire qu'un jour de séjour, car il ne faut pas différer l'affaire qui l'amène, mais comme je ne vois pas de place assurée pour lui et que peut-être M<sup>lle</sup> Merville<sup>4</sup> serait bien aise de vous accompagner, je pense que comme nous envoyons les quatre chevaux parce qu'ils remmènent deux carrosses, vous en pourriez<sup>b</sup> faire autant en empruntant ou en louant un carrosse seul sans chevaux. Et en ce cas, je souhaiterais bien que M<sup>lle</sup> Issali y eût place<sup>5</sup>, il y a longtemps qu'elle le désire, et peut-être que si elle n'est point encore guérie, saint Bernard la guérira et lui accordera ses vœux. Nous venons d'en faire pour M<sup>gr</sup> le duc de Bourgogne<sup>6</sup> afin que dans cinquante ans, il rebâtisse les murs de Jérusalem<sup>7</sup> et les ruines de Port-Royal si on continue de le détruire. Il est né au jour et à l'heure de la mort de la mère Angélique, nous le lui recommandons afin qu'elle obtienne

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à la fête de saint Bernard et à la naissance du duc de Bourgogne, ainsi que la date du mardi 18, nous permettent de dater cette lettre du mardi qui précède la fête de saint Bernard, le 18 août 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Lors de la fête de saint Bernard le 20 août 1682, plusieurs chanoines de Saint-Victor à Paris visitèrent Port-Royal des Champs pour présenter aux religieuses la châsse de ce saint, conservé alors à Saint-Victor. Ce sont Angélique de Saint-Jean et M<sup>me</sup> de Fontpertuis qui organisèrent le trajet des chanoines de Paris aux Champs (voir la lettre du 15 août 1682).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agirait d'Ernest Ruth d'Ans, compagnon d'exil d'Antoine Arnauld qui se rendit à Paris au mois d'août et de septembre 1682 (Jacques, p. 276). Le *Journal de Port-Royal* énumère les gens de l'extérieur du monastère présents à la procession du 19 août 1682 pour recevoir la châsse de saint Bernard : « M. Rutdens » en fit partie (BNF f. fr. 17779, f. 176 r°).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Personne non identifiée. Il s'agit peut-être d'un pseudonyme pour M<sup>me</sup> Mare, une amie du monastère qui fut impliqué dans l'importation clandestine de livres depuis les Pays-Bas espagnols (Jacques, p. 307). Elle fut présente à Port-Royal des Champs le 19 août 1682 pour la présentation de la châsse de saint Bernard (BNF f. fr. 17779, f. 176 r°).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Suzanne Issali, ancienne postulante à Port-Royal expulsée en 1679 suite à la persécution.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Louis de France, duc de Bourgogne et petit-fils du roi Louis XIV, naquit le 6 août 1682 à Versailles ; la mère Angélique Arnauld mourut le 6 août 1661.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Allusion au livre de Néhémie, qui entreprend la reconstruction des murs de Jérusalem.

de Dieu qu'il aime la vérité et la justice. Personne ne nous a ordonné de chanter le *Te Deum*<sup>1</sup>, nous attendions toujours un mandement. Enfin nous avons pris notre résolution de faire notre devoir d'une volonté toute libre pour plaire à Dieu et non aux hommes qui ne nous en sauront pas plus de gré. À<sup>c</sup> demain, s'il plaît à Dieu, tout le reste. Je suis toute à vous, ma très chère sœur. Avez-vous vu l'ouvrage de la tapissière ? Rien n'est plus laid au monde. C'est une grande mortification pour M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>2</sup>, mais nous en parlerons.

Je vous supplie, ma très chère sœur, de tenir la main\* que le carrosse aille dès six heures du matin attendre demain à Saint-Victor, car on m'a mandé\* que l'on voulait partir de bonne heure.

[18 corr. dans le texte ASJ, sur 17] mardi ms. aut.

<sup>1</sup>. Hymne de louange, ainsi désignée pour ses premiers mots, *Te Deum laudamus* : « À toi Dieu, notre louange ». Il fut composé au IV<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> siècle ; au XVII<sup>e</sup> siècle, on le chantait pour rendre grâces à Dieu dans des circonstances importantes, notamment pour les événements liés à la famille royale comme les naissances, par exemple. C'était « un véritable moyen de manifester l'unité nationale et religieuse » (DGS, p. 1505-1506).

b en [pourriez corr. dans le texte ASJ, sur pourrient] faire ms. aut.

<sup>°</sup> gré. [lettres biffées ASJ] À ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

Lettre du 30 août [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui renvoie un reliquaire avec des consignes de travail pour les ouvrières et lui annonce la maladie de M. de Montguibert.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 314)

Ce 30 août

Que vous dire sur tous vos soins\*, ma très chère sœur, on en est toujours accablé, et sur les nouvelles que ce que vous jugez bien qu'on en peut sentir, car le cœur de l'homme est une machine admirable d'être capable de mouvements si contraires tout à la fois que la crainte, la tristesse, la joie, l'espérance, s'y font sentir tout ensemble.

Je reviens au reliquaire que je renvoie<sup>2</sup>, de peur que les ouvriers ne prennent occasion\* de s'excuser s'ils ne se hâtent pas de ce qu'on le leur aura gardé longtemps. Je trouve le corps fort bien entendu\*, selon mon intention. J'ai marqué le reste sur les lieux même, ce qui leur sera plus intelligible.

Comme il faut de petits amortissements au[x] quatre coins, j'ai cru qu'on y pourrait faire servir de petites pommes d'argent que j'avais, avec quelque petit ajustement qu'on y pourrait ajouter en la manière à peu près que je l'ai figuré. Vous en jugerez, s'il vous plaît ; la queue est un peu courte, mais on pourrait ou l'allonger en la rebattant ou en faire une au fleuron<sup>a</sup> que l'on ajoutera, et en ce cas faire que la pomme entrât<sup>b</sup> à vis dans le milieu du fleuron.

Le côté de la porte où j'ai attaché ces petits ornements n'est pas celui où il les faut mettre, je n'y ai pas pensé : c'est l'autre face qu'il faut garnir d'argent et de tous ces petits ornements qui en seront. Pour le côté de la porte, il n'y aura point d'orfèvrerie, et l'on argentera seulement le bois aux endroits qui seront d'argent de l'autre côté, sans palmes même ni couronnes s'il y a la moindre difficulté, mais seulement doré et verni comme l'autre face pour fermer la porte ; je ne voudrais pas de crochet mais quelque petite invention que tout le monde ne devinât pas.

La hauteur nous borne si fort qu'il n'y en a plus que pour la croix, il n'y faut point mettre de pommes dessous\* la châsse. Mais je voudrais faire un pied à part d'un ais\* verni comme le reste qui déborderait de demi-pouce tout autour de la châsse qu'on poserait dessus,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au reliquaire, dont il est question de juillet à novembre 1682 dans cette correspondance, nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Ce nouveau reliquaire conservera des reliques données par Jean van Neercassel au monastère (Jacques, p. 216).

cet ais\* pourrait avoir sept ou huit<sup>c</sup> lignes d'épaisseur et il porterait quatre boules argentées par-dessous, ce qui servirait à exposer cette châsse quand on la tire de l'armoire et pourrait aussi servir à d'autres reliques. Voilà, ce me semble, tout ce que j'ai à dire là-dessus, assez mal expliqué, mais à une personne qui n'a pas besoin d'explication et qui comprend tout. Le temps borne mes desseins, et ce billet qui ne vous saurait dire aussi bien ce que je vous suis.

J'oublie quelque chose mais je ne le puis trouver.

M. de Montguibert<sup>1</sup> a le frisson, le voilà tout de bon malade.

J'ai fort envie de savoir ce que portera la plus grande lettre que le petit billet vous promet.

a au [la rose qu biffé ASJ] fleuron ms. aut.
 pomme [entrât corr. interl. ASJ sur entrant] à ms. aut.
 o u 8 add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Charles Montguibert, sacristain de Port-Royal des Champs.

Lettre du 5 septembre 1682, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle de plusieurs affaires dont la charité de sa correspondante envers les pauvres. Elle se prononce contre la retraite de l'enfante Du Marais de la religion, et elle demande à son amie de persuader Nicolas Le Tourneux de la nécessité de sa présence à Paris dans la suite d'une affaire. Elle lui donne des détails sur la mémoire des présents qu'elle fait copier en plusieurs exemplaires.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 314)

Ce 5 septembre 1682

Notre curiosité est mortifiée\*, ma très chère sœur, car nous n'en sommes pas plus savantes ni vous ni nous par les deux billets qu'on vous écrit, sinon que j'infère quelque chose de bon de celui que vous copiez en ce que l'on y fait de certaines réflexions qui vont\* à tirer de bons augures d'une chose qui n'obligerait pas à avoir ces pensées si l'esprit n'y était déjà disposé d'ailleurs. Mais en vérité, il faut être bon astrologue pour pouvoir prédire le beau temps ; en voyant celui qu'il fait, tout est si déréglé dans les saisons qu'on n'en peut plus juger par le cours ordinaire, mais espérer en la seule miséricorde de Dieu<sup>a</sup> qui verra changer le ciel et la terre et qui subsistera éternellement<sup>1</sup>.

Que vous êtes bonne de penser avec tant de soin à chercher non seulement à assister les pauvres, mais même à les réjouir, car ce petit régal que vous avez fait à cette pauvre fille lui rendra peut-être l'appétit, et puis c'est une marque qu'on a pitié d'eux et [qu'on<sup>b</sup>] les aime, ce qui adoucit leur misère. Je crois que votre charité contribuera à la tirer de ce grand mal, et vous obligez bien plus d'une personne, car toute la famille en aura bien de la reconnaissance. Vous comprenez bien que je parle de la pauvre demoiselle du quartier Saint-Paul<sup>2</sup>.

Pour celle de Saint-Nicolas<sup>3</sup>, j'ai bien de la joie de ce qu'elle guérit, puisqu'elle vous pourra servir et qu'on est assuré qu'elle le fera bien, ce que l'on ne peut pas assurer\* de l'autre.

J'ai une extrême difficulté à opiner pour retirer de religion la petite du Marais<sup>1</sup>. Elle a l'esprit vif, l'humeur gaie, obligeante, tout cela est bon, mais dangereux à exposer au monde

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à Is 66, 22.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Personne non identifiée. Le quartier Saint-Paul se trouve dans le Marais autour de la rue Saint-Paul, qui existait déjà au XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée. Allusion probable au quartier de l'église Saint-Nicolas-des-Champs dans l'actuel troisième arrondissement.

quand on n'est plus sous la conduite d'une mère. On se repentirait si fort si elle s'allait gâter que je pencherais toujours plutôt à la laisser s'ennuyer un peu dans un couvent, ce qui finira quand on voudra, que de la mettre au hasard que le monde l'enlève à Dieu et qu'on ne puisse plus la retirer. Il n'y va que de quelque temps et de certaines occasions qu'il y a [à<sup>d</sup>] éviter ; quand cela sera passé, on verra son inclination et on tâchera de la suivre, c'est ma pensée que je soumets. On voit les choses de plus près que je ne puis faire.

Votre hôte vous a donc quittée², je lui pardonne, car vous savez par vous-même, ma très chère sœur, ce qu'est Paris à ceux qui aiment la solitude. Mais il me désole quand il me mande\* que l'affaire s'achèvera bien sans lui, car dès là, je vois ou qu'elle ne s'achèvera point ou qu'elle s'achèvera mal, n'y ayant là personne qui tienne la balance égale. Je n'entends pas pour la justice, car tous sont bons juges, mais pour s'intéresser\* que l'on sorte bien une bonne fois de tout embarras, car je ne sais si l'intéressé et ceux qui lui sont opposés y sont si fort portés par des vues fort différentes, et il est à craindre que les juges qui voudront finir ne passent vite sur bien des choses s'il n'y a personne qui batte la mesure pour faire arrêter où il faut. Ne lui avez-vous point dit cela ? Au moins aidez-moi à le persuader si vous êtes vous-même persuadée que sa présence soit nécessaire.

Je fais copier le mémoire des présents ; je ne sais point qui\* sont ceux que l'on relie, nos amies le sauront mieux que personne. Tout Port-Royal et tout Pomponne<sup>3</sup> en sont assurément. Quand je dis Port-Royal, c'est le dehors ; pour le dedans, un pour M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>4</sup>, et trois autres reliés et huit en blanc.

Voilà tout pour l'heure présente qu'il faut faire partir sans que je puisse récrire à M. Du Chemin<sup>5</sup>, je vous supplie qu'elles sachent que je les ai bien dans le cœur.

Sur la liste les noms : où il y a un V à la fin marquent ceux que M<sup>lle</sup> de Vertus donne, il les<sup>e</sup> faut porter chez sa demoiselle\*, c'en est cinq ; il y en faut joindre encore trois dont elle disposera le tout en blanc.

Ceux qui sont marqués d'une croix se donnent de notre part.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> de Dieu *add. interl. ASJ*, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> qu'on sugg. JF pour compléter la phrase

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> de *add. interl. ASJ*, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>d</sup> à sugg. JF pour compléter la phrase

e donne, [il les corr. dans le texte ASJ, sur il est] faut ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Personne récurrente non identifiée. La tante de l'enfante Du ou des Marais cherche à mettre celle-ci en pension; Angélique de Saint-Jean regrette de ne pas pouvoir l'accueillir à cause de l'interdiction de recevoir des postulantes à Port-Royal des Champs (lettres du 5 et du 12 août 1682).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Ernest Ruth d'Ans, compagnon d'exil d'Antoine Arnauld, qui se rendit à Paris en août 1682 ; il rentra à Delft à la mi-septembre (Jacques, p. 276).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy et Charles-Henry Arnauld de Luzancy vivaient à Pomponne à cette époque ainsi que les sœurs Perrette et Hippolyte-Antoinette Clémént,

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Personne non identifiée récurrent, probablement d'un pseudonyme.

Lettre du 6 septembre 1682, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle de la mort de Marguerite Hamelin, et de l'affliction de sa fille, religieuse à Port-Royal des Champs. Elle parle de diverses affaires, notamment la nouvelle perte de sa correspondante, un malade dont l'abbesse demande des nouvelles, et la comète vue par les religieuses.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 314)

Ce 6 septembre 1682

La nouvelle que nous venons d'apprendre, et l'affliction particulière de la pauvre sœur qui perd avec tant de surprise une mère de qui elle était si aimée<sup>1</sup>, nous touche presque autant qu'elle et m'ôte toute application à tout le reste. Je n'aurais pas même le temps quand je le pourrais de parler de nos affaires, car on veut les lettres tout\* à l'heure. Tout ce que je puis faire est de vous remercier très humblement, ma très chère sœur, de tout ce que vous faites et de tout ce que vous me dites, qui ne peut toujours être plus obligeant. Et pendant que vous pensez à nos affaires, vous ne vous plaignez pas de la nouvelle perte que vous venez de faire<sup>2</sup>. En vérité, je pense que le diable s'est trouvé parmi les enfants de Dieu, et qu'il a eu permission de les dépouiller de leurs biens et de les affliger dans leur esprit et dans leur corps. Pour vous, ma très chère sœur, c'est tous les trois tout à la fois, mais Dieu garde votre âme, et le tentateur n'en approchera pas<sup>3</sup>. J'ai fort envie d'apprendre des nouvelles de votre malade à qui vous aviez envoyé le vieux médecin. Il est vrai que celle[s] que vous mande\* M. Du V[al<sup>4</sup>] font bien juger que son étoile n'était qu'un météore qui est bientôt disparu ; la comète est plus subsistante<sup>5</sup>. Je ne sais comment on la voit où vous êtes ; ils disent ici que

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Marguerite Hamelin, née de Faverolles, mourut d'apoplexie le 5 septembre 1682. Sa fille, Marguerite-Agnès de Sainte-Julie, est religieuse à Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Cette perte pourrait être celle de livres d'auteurs port-royalistes qui furent imprimés aux Pays-Bas espagnols et clandestinement importés en France par un réseau d'amis de Port-Royal. Le 24 juillet 1682, Angélique de Saint-Jean fit également allusion à une perte qu'aurait faite sa correspondante. À cette époque, les lettres d'Antoine Arnauld à ses amis en France furent interceptées par la police et il y eut des arrestations (Jacques, p. 252-3; Weaver, p. 147). L'on n'en sait pas plus sur cette allusion, surtout que les protagonistes évitaient d'en parler ouvertement dans leur correspondance.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Réminiscence de Mt 4, 3.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il s'agit probablement du pseudonyme de Nicolas Le Tourneux, M. Du Val. Angélique de Saint-Jean fit plusieurs allusions à M. Du Val dans sa correspondance à cette époque.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Selon le *Journal de Port-Royal* de 1682 (BNF, f. fr. 17779), les religieuses virent une comète dans les nuits du 31 août et du 3 septembre. Cette comète de 1682 fut également observée par l'astronome Edmond Halley, qui fut le premier à énoncer l'idée que certaines comètes sont périodiques. Celle de 1682 porte ainsi son nom; elle revient tous les 76 ans (P. Moore et J. Mason, *Le retour de la comète de Halley*, trad. J.-R. Germain, Paris, Londres, 1985, p. 10).

l'étoile en paraît faite en croissant et la queue en épée. Je dis qu'on le dit parce que je ne l'ai pas encore bien vue, et à l'heure qu'il est qu'on la voit, je n'ai pas le temps d'y aller.

Lettre du 10 septembre [1682<sup>1</sup> ?], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui fait savoir que l'arrivée de la fille attendue par sa correspondante ne sera pas aussi tôt que prévue. Elle lui parle de la conversion de son maître d'école, probablement M. Constant, suite à sa lecture d'un écrit envoyé par M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 314)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 10 septembre

J'ai prié la personne qui porte ce billet de vous dire, ma très chère sœur, que les nouvelles que j'ai reçues ne marquent pas que vous deviez voir si tôt la fille que vous attendez, elle ne devait partir que vers le quinze de ce mois. Si cela était, vous auriez le<sup>a</sup> loisir de faire une petite course au moins au regard de cela, car vous avez<sup>b</sup> d'autres affaires. Celle de M. Du Chesne<sup>2</sup> ne presse<sup>c</sup> pas non plus d'ici à la Toussaint<sup>3</sup>, il en a parlé ainsi et il est bien aise de passer le reste du beau temps à la campagne.

Savez-vous que votre maître d'école en<sup>d</sup> est à demander grâce et *la dernière place* dans Jérusalem<sup>e</sup> après avoir trop aimé Babylone<sup>4</sup>? J'en ai une vraie joie, mais il faut pourtant bien délibérer\* ce qu'on fera, et votre avis nous est nécessaire. Il marque que c'est cet<sup>f</sup> écrit que je vous priai de lui envoyer qui a enfin éclairé son esprit quand il a été plus dégagé qu'à l'heure qu'il le reçut qu'il n'y fit pas de réflexion. Je souhaite qu'il soit vrai que la vérité le délivre, car comme la vérité ne change point, il serait vraiment libre si elle l'avait persuadé qu'il ne le peut jamais plus être à l'égard\* des promesses qu'il a faites à Dieu. Autrement, quand ce n'est qu'une occasion manquée, une autre prend la place, et je craindrais fort. On part.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> le add. interl. ASJ, ms. aut.

b vous [avez corr. dans le texte ASJ, sur aviez] d'autres ms. aut.

c ne [vous biffé ASJ] presse ms. aut.

d en add. interl. ASJ, ms. aut.

e dans [ge biffé ASJ] Jérusalem ms. aut.

f c'est [cet corr. JF sur cette ASJ] écrit ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Cette lettre est datée de « 1682 » d'une autre main dans le ms. aut., mais à part son emplacement, aucun élément dans cette lettre ne permet d'affirmer avec certitude l'année attribuée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit peut-être de Simon Duchesne, qui réside à Port-Royal des Champs à cette époque, mais il pourrait aussi s'agir un pseudonyme non identifié.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Fêtée le 1<sup>er</sup> novembre.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Réminiscence de Lc 14, 10. Il pourrait s'agir de l'ancien maître d'école de Louis-Augustin Angran de Fontpertuis, M. Constant. Angélique de Saint-Jean avait douté de son aptitude pour ce poste. Voir la lettre du 17 novembre 1681.

Lettre du 12 septembre [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean loue la charité de sa correspondante. Elle se plaint des difficultés qu'elle rencontre dans la rédaction d'un mémoire, et elle lui parle de diverses affaires dont le précepteur pour son fils et des nouvelles des amis de Port-Royal. Elle se sert dans cette lettre d'un code secret, sûrement pour parler de l'affaire de l'importation clandestine en France d'ouvrages des amis du monastère exilés au Pays-Bas espagnols.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 314)

## 12 septembre

Comment est-il possible, M.², que vous suffisiez à tout ce que vous faites ? Quand Dieu a élargi le cœur par sa charité, il contient bien des choses. Il n'y a rien à quoi\* vous ne pensiez et rien que vous ne veniez à bout de faire. Que n'ai-je la moitié de votre habileté\*, je me tirerais avec moins de temps et de peine de ce mémoire³ qui me met un peu hors de ma sphère et qui me coûtera plus que des choses dont le sujet plaît davantage à l'esprit, mais il faut tâcher de ne se plaire que dans son devoir. Je ne comprends pas comment je cacherai que j'ai³ vu ce mémoire, puisque le mien, quoique j'y transforme assez en mon style ce que j'en emprunte, paraîtra toujours avoir été fait sur cet original, à moins que l'on ne croie plutôt que le mien est l'original et qu'on l'a étendu dans la copie. J'en sortirai par où je pourrai, je sais bien que je voudrais en être dehors. J'appréhende fort que nous ayons bien de la peine à y arriver, et sans vos soins, j'en désespèrerais, car il n'y a point de chasse-avant\*.

Pour ce qui regarde mon frère<sup>4</sup>, quand j'aurai entretenu M. Fl[eury<sup>5</sup>], je verrai mieux selon l'humeur où il me paraîtra si on pourra lui épargner la peine de revenir ou non, et selon cela, je me donnerai l'honneur de vous mander\* ma pensée.

Je vous dirais quasi bien celle que vous pouvez avoir du précepteur dont vous voulez vous enquérir sur le rapport de la mère de M[aurisse]<sup>1</sup>. Je l'ai considéré, je dis son rapport,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Plusieurs allusions dans cette lettre nous permettent de la dater de 1682 : celle au précepteur pour le fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, au mémoire qu'Angélique de Saint-Jean est en train de rédiger et aux biens perdus.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Lapsus étonnant (qui arrive aussi dans les lettres du 13 juillet et du 10 août 1682) de la part d'Angélique de Saint-Jean, qui s'adresse systématiquement à M<sup>me</sup> de Fontpertuis dans ses lettres comme « ma très chère sœur ».

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Au mois de septembre et d'octobre 1682, Angélique de Saint-Jean fait allusion à plusieurs reprises à un mémoire qu'elle est en train de rédiger (dont on ne connaît pas le sujet) à l'intention de M. de Beaurepaire. M. de Saint-Benoît lui en a aussi envoyé un dont elle se sert pour écrire le sien.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il s'agit probablement de Charles-Henry Arnauld de Luzancy, qui habitait Pomponne à cette époque.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il s'agit probablement de M. Fleury, pseudonyme pour Sébastien-Joseph Du Cambout de Coislin de Pontchâteau.

quand il s'est agi de juger s'il était propre pour être confesseur parce qu'elle l'a vu dans cet emploi, mais pour précepteur, elle ne nous en dira rien, et ceux du pays qui le connaissent sont bien plus capables d'en juger, surtout pour la sûreté qui doit être grande en ce temps-ci.

43118

24119217331322943313224117531133118213112419531173313326134421114222119511 34241722134142116433112211332. Je vous supplie d'avoir charité\* pour cette pauvre famille autant que pour nous et d'employer vos soins\* pour la mettre à couvert des poursuites si injustes que l'on lui veut faire. Cet extrait que vous m'avez envoyé de la vie d'un saint dont l'exemple éclaira ses ennemis et convertit son juge m'a ravie\*<sup>2</sup>; je l'ai montré<sup>c</sup> à notre malade qui en a été touchée si sensiblement que vous auriez été édifiée de sa piété. Dieu est admirable, et sa grâce fait des miracles dans tous les temps. Si nous étions saintes comme ces saints-là, nous aurions peut-être converti ou adouci des gens qui ne nous veulent pas de bien si ce que l'on en dit est vrai, mais aussi, nous ne nous sanctifierions plus si nous n'avions rien à souffrir, et cependant il ne faut pas en quitter la partie, car c'est notre vocation. Vocati sancti<sup>3</sup>. Serions-nous bien assez heureuses pour avoir l'honneur de vous voir bientôt? La duchesse<sup>4</sup> est retournée\* plus affectionnée\* que jamais. Si vous avez besoin de sa faveur, vous n'avez qu'à parler, elle ne demande qu'à obliger. Je souhaite fort que M<sup>med</sup> de Chevreuse<sup>5</sup> réussisse dans ce qu'elle promet de faire pour vos affaires, et M. Le Tourneux<sup>6</sup> a eu tout sujet de lui parler comme il a fait. À quoi sert de bien dire si on ne veut bien faire? Le royaume de Dieu ne consiste pas en parole<sup>7</sup>.

Je commence à croire que notre reliquaire sera joli par ce que vous en dites et je l'en estimerai davantage de ce qu'il aura réussi par vos soins\*.

La pauvre Toinon est trop heureuse<sup>8</sup>, on voit les marque[s] du soin que Dieu prend de ceux qu'il a choisis. Elle était bonne et elle pouvait changer, elle-même se craignait si fort qu'elle méditait\* de sortir et ne l'eut peut-être jamais pu faire. Dieu l'enlève, et la voilà à

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il pourrait s'agir de Claire de Sainte-Martine de Maurisse, religieuse qui se démet de son prieuré dans le diocèse de Beauvais pour entrer à Port-Royal des Champs en 1674. Angélique de Saint-Jean entretint une correspondance avec « la mère de Maurisse » avant sa démission.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion probable à saint Valentin, prêtre de Rome qui fut arrêté par ordre de l'empereur Claude II à cause de sa vertu éclatante et sa grande réputation. Pendant sa captivité, il convertit son juge Astérius et toute sa famille en rendant la vue à la petite fille aveugle de celui-ci. L'empereur réagit en condamnant à mort Astérius et les nouveaux convertis, ainsi que Valentin (P. Guérin, *Les petits Bollandistes : vies des saints*, Paris, Bloud et Barral, 1876, 7<sup>e</sup> éd., t. II, p. 510-511).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Citation modifiée de Rm 8, 28 : « ceux qu'il a appelés [...] pour être saints ».

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il s'agit peut-être de la duchesse de Lesdiguières, Paule-Marguerite-Françoise de Gondi, nièce de la mère Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis qui était prieure de Port-Royal des Champs à cette époque.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il pourrait s'agir d'Henriette de Lorraine-Chevreuse, abbesse de Jouarre.

<sup>6.</sup> Nicolas Le Tourneux.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Citation de 1 Co 4, 20.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>. Il pourrait s'agir de l'une des anciennes pensionnaires de Port-Royal des Champs qui en furent expulsées en 1679 suite à la reprise de la persécution du monastère : Antoinette-Françoise Du Vauroui était pensionnaire dans la chambre des petites ; Antoinette-Madeleine Retart était pensionnaire dans la chambre des grandes (DPR).

couvert : *Beatus quem elegisti et assumpsisti*<sup>1</sup>. J'ai une grande joie de ce que vous êtes en repos sur le sujet de M<sup>me</sup> Sachot<sup>2</sup> et qu'elle soit hors de ces premières appréhensions. Je prie Dieu qu'il rende les suites si heureuses que le ciel s'en réjouisse, et l'Église des saints.

Les montagnes ont accouché d'une souris, vous le verrez par un billet que je vous envoie pour le brûler quand vous l'aurez vu. Cela m'incommode néanmoins, et tout ce que j'y ai répondu est que je ne croyais pas<sup>e</sup> que cette promenade fût de saison et qu\*'il serait bon de suspendre encore<sup>3</sup>. À quoi bon en effet en un temps comme celui-ci, il n'y a que deux que l'on mande\* encore que 4331212113329 est 313333117 33319 23341142233411428439243122126. C'est la même nouvelle à ce que je crois, mais il n'en faut d'état\* elle confirme faire plus quand que se 42132231322173162211227144212216243132212232116311252421122429512242121122 21117. Que faire à ce mauvais temps que de le laisser passer et s'humilier sous la main de Dieu<sup>4</sup>, car enfin, c'est qu'il le veut, puisque quelque prière qu'on lui fasse pour arrêter les pluies, elles continuent, et les biens se perdent<sup>5</sup>. Il faut dire comme Tobie<sup>f</sup>: habebimus multa bona si timuerimus Dominum<sup>6</sup>.

<sup>1</sup>. Citation de Ps 64, 5 (65, 5): « Heureux celui que vous avez choisi et mis à votre service ».

a que [j'ai corr. JF sur j'aie ASJ] vu ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> en add. interl. ASJ, ms. aut.

c l'ai [montré corr. dans le texte ASJ, sur montrée] à ms. aut.

d que [M<sup>me</sup> corr. interl. ASJ sur M.] de ms. aut.

e pas add. interl. ASJ, ms. aut.

f comme [dit biffé ASJ] Tobie ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Marie-Valentine Sachot.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il semblerait s'agir du voyage à Rome de Louis-Paul Du Vaucel à la demande d'Antoine Arnauld pour y « défendre les intérêts des jansénistes » (DPR). Du Vaucel quitta les exilés de Delft au début de septembre 1682, « muni de lettres de recommandation délivrées par Neercassel et Arnauld ». Il arriva à Rome le 10 novembre suivant (Jacques, p. 254-255).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion à 1 P 5, 6.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Ces biens perdus pourraient être la perte de livres à laquelle l'abbesse fit une allusion probable quelques jours plus tôt (dans la lettre du 6 septembre ; elle fit également allusion à une perte de biens le 24 juillet 1682). À cette époque, des ouvrages d'auteurs port-royalistes furent imprimés aux Pays-Bas espagnols et clandestinement importés en France par un réseau d'amis de Port-Royal ; les lettres d'Antoine Arnauld à ses amis en France furent interceptées par la police pendant l'été 1682 et il y eut des arrestations (Jacques, p. 252-3 ; Weaver, p. 147). L'on n'en sait pas plus, surtout que les protagonistes évitaient d'en parler ouvertement dans leur correspondance.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Citation légèrement modifiée de Tb 4, 23 : « nous aurons beaucoup de bien si nous craignons Dieu ».

Lettre du 14 septembre 1682, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui donne des nouvelles dans la suite de l'affaire du mémoire, et elle lui demande de localiser un autre mémoire qui fut donné à son frère. Elle l'informe des prières des religieuses pour le chancelier, malade, lui parle du précepteur pour son fils et lui donne des nouvelles des religieuses malades

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 314)

Ce 14 septembre 1682

Il faut bien, ma très chère sœur, que toutes choses rendent hommage à votre charité qui ne refuse rien quand elle peut nous faire plaisir. Vous savez donc où nous en sommes entre des personnes qu'il n'y a pas moyen de rapprocher. J'ai entretenu M. de B[eaurepaire¹], il a jeté son feu\*, et j'ai jeté l'eau pour le rabattre. Tout cela se termine à refaire un nouveau mémoire. Je lui ai avoué que je l'avais² parce qu'il a commencé par me dire que M. de Saint-Benoît³ lui avait dit qu'on me l'envoyait, mais je me garderai bien de lui montrer, car ilª a fort envie de voir de quelle main est l'original pour se plaindre plus sûrement de l'auteur. Il est certain que le style en est dur, mais le fonds est juste, et je vois peu de choses à retrancher mais beaucoup à abréger, car nos arbitres sont déjà instruits, et il suffirait de marquer les articles à régler. Il promet de répondre à tout en marge quand ce mémoire sera comme il faut et il n'a pas trop tort de n'avoir pas voulu répondre au grand\*, puisque ce serait le moyen de le faire voir et de le perpétuer, au lieu qu'il doit désirer qu'on supprime un tel tableau qui ne ressemblerait pas à ceux qu'on a faits de lui en jeunesse.

Il s'est étonné qu'on ne nous eût pas envoyé un mémoire qu'il a donné à mon frère<sup>4</sup> des frais qu'il a faits à poursuivre ses droits\* se[i]gneuriaux, et me presse de l'envoyer\* quérir. J'en écris à M. de Vaux<sup>5</sup>, et je vous envoie ma lettre toute ouverte afin que vous preniez la peine de voir [ce<sup>b</sup>] que je lui dis du mieux que je puis, quoique je crains fort que cela le rebute. On le serait de moins quand on n'a point d'intérêt dans les affaires et que l'on

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il pourrait s'agir de M. Beaurepaire, ancien valet du boucher de Port-Royal. Nous n'en savons pas plus sur cette personne.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Angélique de Saint-Jean est en train de rédiger un mémoire (dont on ne connaît pas le sujet) à l'intention de M. de Beaurepaire. M. de Saint-Benoît lui en a envoyé un dont elle se sert pour écrire le sien.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il s'agit probablement de Charles-Henry Arnauld de Luzancy, qui habitait Pomponne à cette époque.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Jean Akakia de Vaux.

y prend bien de la peine, mais la charité est patiente<sup>1</sup>. Je la demande à Dieu pour eux et pour nous.

Je suppose que ce mémoire est entre ses mains sans le savoir, mais où ? Mon frère l'aurait-il mis ailleurs ? Si vous en savez des nouvelles, je vous supplie, ma très chère sœur, de le<sup>c</sup> faire retirer, et que notre homme le rapporte demain au soir. C'est pour cela que nous l'envoyons à Paris<sup>d</sup>, et ce qui m'en fâche\* est que je n'ai pas le temps d'écrire davantage, étant obligée de donner les lettres ce soir. Mon frère m'abandonne au besoin, mais on a tant de peine d'en donner aux autres que je me console de ce qu'il s'en est tiré, car il est vrai que ces longueurs sans fin à une personne qui n'est pas à sa place sont bien désagréables.

Je n'ai pas le temps de parler d'autre chose. Nous prions Dieu pour M. le chancelier<sup>2</sup>, sans doute que l'état y perdrait présentement\*. N'a-t-il point d'amis qui lui puissent inspirer d'acquitter sa conscience avant\* que de mourir et de dire au roi<sup>3</sup> beaucoup<sup>e</sup> de choses sur lesquelles on lui cache la vérité avec tant de soin? Mais rarement on fait plus à la mort que pendant la vie.

Je vous ai répondu, ma très chère sœur, sur le précepteur que la mère de M[aurisse]<sup>4</sup> ne nous saurait rien dire là-dessus. Vous êtes libre d'en essayer\*, mais cela ne vous gênera-t-il point, comme il est absolument nécessaire de donner quelqu'un à monsieur votre fils, cela détermine, n'en ayant pas d'autre.

Tout se porte bien ici, grâces à Dieu, du moins les commencements de maladie n'ont point mine\* de durer, et ma sœur Euphrosine<sup>5</sup> a eu son accès moindre dès le 3. Que je voudrais bien qu'on pût dire aussi de vous que vous prenez le chemin de la santé, mais celui que vous suivez tromperait le monde s'il vous y conduisait bientôt. Vous useriez la meilleure santé en moins d'un an, et c'est un miracle qu'une étincelle que vous en avez, résiste encore. J'en remercie Dieu<sup>f</sup> et je vous en fais des reproches, mais de mauvaise grâce, puisque je contribue moi-même à votre accablement sans m'en pouvoir passer, parce que vous êtes trop bonne et que je suis à vous quasi comme à moi-même, ma très chère sœur.

b ce sugg. JF pour compléter la phrase

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> car [a biffé ASJ] il ms. aut.

c de [le corr. dans le texte ASJ, sur la] faire ms. aut.

d à Paris add. interl. ASJ, ms. aut.

e roi [ce qu'il ne peut savoir de biffé ASJ] beaucoup ms. aut.

f Dieu add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Citation de 1 Co 13, 4.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il pourrait s'agir de Michel Le Tellier, ministre et chancelier de France. Il mourut le 30 octobre 1685.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Louis XIV.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il pourrait s'agir de Claire de Sainte-Martine de Maurisse, religieuse qui se démet de son prieuré dans le diocèse de Beauvais pour entrer à Port-Royal des Champs en 1674. Angélique de Saint-Jean entretint une correspondance avec « la mère de Maurisse » avant sa démission.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Marguerite de Sainte-Euphrosine de Creil, religieuse.

Lettre du 17 septembre 1682, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui envoie un mémoire à redonner au curé de Saint-Benoît, et lui parle de diverses nouvelles dont une lettre à faire livrer. Elle lui demande d'amener, lors de sa prochaine visite au monastère, une ancienne postulante, Suzanne Issali.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 314)

17 septembre 1682

Ne sommes-nous donc pas à plaindre ? Vous le voyez, ma très chère sœur, et comment sortir d'affaires de cette sorte-là qu'on s'en fait de nouvelles les uns avec les autres sans cesse ? Cependant, puisqu'il faut acheter la paix de tous côtés, voilà donc ce mémoire. Je vous supplie qu'il soit remis entre les mains de M. de Saint-Benoît<sup>1</sup> puisque c'est de lui qu'on l'a reçu<sup>2</sup>. Je n'y ai effacé que ce qu'il était collé au bas, *de notre trésor*, où ce n'est pas notre intention qu'il demeure. Je ne sais si je pourrai écrire davantage, car la messe commence, et on voudra peut-être partir.

Je vous envoie le billet que je reçus hier qui fait voir qu'on n'avait pas reçu le mien en ce pays-là où je témoignais que ce voyage me paraissait bien hors de saison³, et j'en avais écrit de même au prétendu voyageur, le priant de suspendre⁴ au moins à partir. Cependant, l'apparition que vous me mandâtes\* il y [aª] deux jours, d'un certain personnage que l'on croyait en campagne et qui est de retour à Paris, me fait croire les chemins meilleurs et plus sûrs qu'ils n'étaient; ainsi j'envoie à tout hasard la lettre de recommandation qu'on me demande⁵, mais je crains si fort les méprises que je n'ose mettre ce paquet qu'entre vos mains, de peur que si je l'envoyais où M. Le Tourneux me marque, il n'arrivât peut-être que le voyageur ne l'y allât pas prendre lui-même et qu'il mandât\* en ce lieu-là de lui faire tenir par la poste quelque part sur son chemin. Jugez la belle prise, et comme on trouverait

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à un mémoire dont l'abbesse s'est servi pour écrire son propre mémoire (dont nous ne connaissons pas le sujet) à cette époque.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il semblerait s'agir du voyage de Louis-Paul Du Vaucel. Il quitta ses amis de Delft, Antoine Arnauld, Ernest Ruth d'Ans, et probablement Léonard Guelphe et Claude de Saint-Marthe, au début de septembre 1682, arrivant à Rome le 10 novembre suivant (Jacques, p. 254-255, 299).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Emploi inhabituel voire erroné du verbe *suspendre*, qui est un verbe transitif suivi d'un objet direct. Je n'ai retrouvé aucun exemple de ce verbe suivi d' $\dot{a}$  + *infinitif*.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il s'agit peut-être d'une lettre de recommandation pour Louis-Paul Du Vaucel, qui partit à Rome en septembre 1682, « muni de lettres de recommandation délivrées par Neercassel et Arnauld » (Jacques, p. 254).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Nicolas Le Tourneux.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Emploi inhabituel de *faire tenir*, qui manque d'objet direct ici.

aisément un M. de Beaulieu<sup>1</sup> pour aller faire ses diligences\* et chasser aux perdrix. Quand je vous aurai conté ce qui nous a pensé\* arriver depuis huit ou dix jours, vous conviendrez\* que toutes les personnes fidèles ne sont pas prudentes et qu'il[s] peuvent causer autant de mal par leur simplicité que d'autres par malice, en sorte qu'il se faut défier des unes et des autres, mais par un motif bien différent.

On m'a dit que M. Abraham<sup>2</sup> s'en va à Rennes<sup>3</sup>. Je le souhaite pour donner le loisir à M. Marin<sup>4</sup> d'aller à la campagne pour sa vendange. Elle sera bien déplorable cette année, et l'on ne recueillera que du verjus. Encore les oiseaux en emportent-il[s] la plus grande partie en notre pays. Si vous aviez occasion d'amener M<sup>lle</sup> Issali<sup>5</sup>, la pauvre enfant le désire fort, mais je ne sais comment vous venez, j'entends par quelle voie.

a

a sugg. JF pour compléter la phrase

b chemins add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Pseudonyme non identifié.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Rennes est un pseudonyme pour Port-Royal (LPJ).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Pseudonyme pour Sébastien-Joseph Du Cambout de Coislin de Pontchâteau.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Suzanne Issali, ancienne postulante à Port-Royal des Champs expulsée en 1679 suite à la persécution.

Lettre du 17 septembre [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean met à la disposition de sa correspondante la chaise du monastère qui amènera M. de Beaurepaire.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 314)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis, près Saint-Victor à Paris

## 17 septembre

Je vous écris, ma très chère sœur, par M. de Beaurepaire<sup>2</sup>, qui s'en retourne plein de bonnes intentions comme il m'en assure pour finir et pour finir bien ce qui nous reste d'affaires ensemble. Je ne vois pas encore par quel moyen précisément cela s'exécutera, mais toujours on commence par où il faut, qui est de s'éclaircir les uns les autres et de mettre ses raisons par écrit<sup>3</sup>. Le reste viendra ensuite, et Dieu nous bénira, je l'espère, puisqu'il est le Dieu de paix<sup>4</sup> et que c'est\* à lui à la donner et à la conserver<sup>a</sup> parmi ceux qui sont à lui.

Comme il n'y avait ici que le cheval du pourvoyeur qui n'est pas propre à la selle, j'ai dit à M. de Beaurepaire de prendre la chaise, et ce<sup>b</sup> sera à vous de disposer qui elle ramènera. Je vous ai mandé\* que M<sup>lle</sup> Issali avait envie de venir<sup>5</sup>, mais je ne sais s'il serait bien qu'elle vînt seule, et vous pouvez avoir d'autres vues, M. Du Chemin serait peut-être bien aise de cette occasion<sup>6</sup>. Vous en êtes la maitresse, ma très chère sœur, et je vous dirais que vous la prendriez peut-être vous-même sans\* ce que je crois que la commodité\* est assez incommode, puisqu'elle ne met à couvert ni du vent ni de la pluie.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> la [q suppr. JF] conserver ms. aut.

b et [lettre biffée ASJ] ce ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au désir de M<sup>lle</sup> Issali de visiter le monastère nous permet de dater cette lettre de 1682 : en effet, l'abbesse en parle dans sa lettre précédente, également datée du 17 septembre 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il semble s'agir d'un ancien valet du boucher de Port-Royal. Nous n'en savons pas plus sur cette personne.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion au mémoire que l'abbesse vient d'écrire à l'intention de M. de Beaurepaire.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Expression paulinienne, par exemple, Rm 15, 33.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Suzanne Issali, ancienne postulante à Port-Royal des Champs expulsée en 1679 suite à la persécution.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Personne non identifiée récurrent, probablement d'un pseudonyme.

252

Lettre du 23 septembre 1682, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle d'accusations déraisonnables contre les religieuses, et de diverses affaires dont le désir de M<sup>me</sup> la princesse Palatine d'acheter l'*Apologie* d'Antoine Arnauld, l'affaire avec M. de Beaurepaire et l'arrivée au monastère du carrosse avec ses voyageurs.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 314)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 23 septembre 82

Deo gratias<sup>1</sup>. Vous entendiez ces jours-ci, ma très chère sœur, que ce fut la réponse d'un grand martyr à son arrêt de mort. Accoutumons-nous à n'avoir que cette parole dans le cœur et dans la bouche<sup>2</sup>, et jamais il ne nous arrivera de mal, quelque bonne volonté que l'on ait de nous en faire ni quelque pouvoir que Dieu donne à Satan de tenter des justes qui le servent dans la simplicité et la droiture de cœur, et qui ne cherchent qu'à se retirer du mal et non à en faire à personne. Ne trouvez-vous pas que c'est une grande justification que de ne<sup>a</sup> pouvoir être accusé que de choses si hors de raison qu'il est impossible que personne les croie ?

Je sais<sup>b</sup> bien qu'il n'est pas impossible pour cela qu'on n'en souffre, mais dans ces circonstances encore une fois : *Deo gratias*. C'est un bien de souffrir pour l'avoir mérité et pour satisfaire à Dieu<sup>c</sup> mais c'est un double bien de souffrir sans cause pour obéir à l'ordre de Dieu dont la miséricorde paraît plus que la justice dans ces<sup>d</sup> occasions, quoique toutes les deux se rencontrent dans toutes ses œuvres. Voilà trop de discours pour une personne qui pense mieux que je ne dis.

Ce paquet que vous m'envoyez contient une nouvelle fort désagréable, mais elle instruit et apprend qu'on ne demeure jamais ferme dans la vérité que quand on est dégagé de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Formule liturgique (« Rendons grâces à Dieu ») et paroles réputées de saint Cyprien quand il fut arrêté et condamné à mort en septembre 258 (Bruno Chenu *et al.*, *Le livre des martyrs chrétiens*, Paris, Centurion, 1988, p. 95-98).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à Rm 10, 8.

tout intérêt. Ces bons docteurs ont encore des prétentions du côté de Rome<sup>1</sup>, cela les emporte\* et donne le poids à la balance : *Mihi autem adherere Deo bonum est*<sup>2</sup>.

M<sup>me</sup> la princesse Palatine<sup>3</sup> voudrait acheter les deux parties de l'*Apologie*<sup>4</sup>. Si vous savez, ma très chère sœur, où on en trouve, voudriez-vous bien les faire porter chez M<sup>me</sup> de Saint-Loup qui les payera<sup>5</sup> ?

M. Grenet<sup>6</sup> se donne la peine de m'écrire tout au long, il ne se peut rien ajouter à ses soins et à sa vigilance. Mais il me mande\* que M. de B[eaurepaire<sup>7</sup>] commence à dire qu'on lui a mandé\* de se tenir prêt pour partir, voilà justement ce qu'on attendait et qui finira<sup>e</sup> l'affaire si l'on ne se trouve pas d'autre chemin commode pour en sortir.

Je crois fort ce que M. de Saint-Benoît<sup>8</sup> vous a dit de M. Le Nain<sup>9</sup>.

Le carrosse arriva hier assez tard mais à bon port, et les personnes s'en portent bien. Je suis fort en peine de M. des Touches<sup>10</sup>, nous allons redoubler les prières. On me mande\* de Pomponne que m[on] f[rère<sup>11</sup>] est bien.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> ne add. dans le texte ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> Je [ne biffé ASJ] sais ms. aut.

c pour [l'avoir mérité et pour satisfaire à Dieu corr. interl. ASJ sur ses péchés], dont ms. aut.

dans [ces corr. dans le texte ASJ, sur les] occasions ms. aut.

e qu'on [attendât corr. dans le texte ASJ, sur attendâtt] et qui [finira corr. dans le texte ASJ, sur finirait] l'affaire ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à l'opposition par des docteurs de Sorbonne à l'enregistrement par la Sorbonne des quatre articles gallicans. Huit de ces opposants furent exilés en juin 1682. Le pape voyait dans cette résistance « une prise de position en faveur des doctrines romaines », ce qui rendait plus difficile les négociations à Rome à propos de la régale (le droit du roi de France à percevoir les revenus des évêchés vacants et à en désigner le bénéficiaire. Voir P. Blet, *Les Assemblées du clergé et Louis XIV*, *de 1670 à 1693*, Rome, Università gregoriana editrice, 1972, p. 412-415).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Citation de Ps 72, 27 (73, 28): « Mais, pour moi, c'est mon avantage de demeurer attaché à Dieu ».

<sup>3.</sup> Anne de Gonzague de Clèves, dite M<sup>me</sup> la Palatine ou la princesse (DGS).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. L'Apologie pour les catholiques, contre les faussetez et les calomnies d'un livre intitulé la Politique du clergé, Liège, veuve Bronkart, 1682, d'Antoine Arnauld. Le lieu d'édition et le nom du libraire sont faux : l'ouvrage fut imprimé à Amsterdam chez la veuve de Jan Jacobsz Schippers (informations restituées dans Jacques).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Diane de Chasteigner de La Roche-Posay, dite M<sup>me</sup> de Saint-Loup.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Il pourrait s'agir de M. Beaurepaire, ancien valet du boucher de Port-Royal. Nous n'en savons pas plus sur cette personne.

<sup>8.</sup> Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs.

<sup>9.</sup> Il s'agit probablement de Jean IV Le Nain de Beaumont ou de son fils, Jean V Le Nain de Guignonville. La famille Le Nain fut très liée à Port-Royal, et les cinq frères Le Nain, Jean V, Sébastien, Claude, Pierre et Bénigne-Louis, furent tous élèves des Petites Écoles. Il ne s'agit pas ici de Sébastien Le Nain de Tillemont, ancien Solitaire qui s'est retiré à Tillemont près de Montreuil-sous-Bois suite au renouvellement de la persécution de Port-Royal en 1679, puisque dans une lettre à celuici le 15 janvier 1684, Angélique de Saint-Jean s'adresse à *M. de Tillemont*, et non à *Le Nain*.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup>. Paul Le Pelletier des Touches.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup>. Il s'agit probablement de son frère, Charles-Henry Arnauld de Luzancy, qui habitait Pomponne à cette époque.

Lettre du 27 septembre 1682, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle d'une malade dont elle s'inquiète. L'abbesse lui donne son avis à propos du reliquaire reçu la veille et elle parle de diverses affaires des amis du monastère.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 314)

Ce 27 septembre 82

Je ne pus faire assez de diligence\* vendredi¹, on manqua l'occasion d'une heure, et il n'était plus temps quand on arrivaª à Paris. Ce ne pourra être que demain. Si la malade attendait après cette consultation, cela me mettrait dans une grande peine, mais elle n'est pas tout à fait dépourvue, et si elle n'a pas négligé de faire les remèdes\* qu'on lui avait déjà ordonnés, ceci ne va\* à peu près qu'à la même chose, car tous les médecins conviennent qu'elle guérira plutôt par un grand régime et le repos que par des remèdes violents et des évacuations qu'elle ne peut porter en l'état où elle est. Cependant, il faut avouer que cette maladie donne bien de l'inquiétude. On ne peut que prier Dieu et lui recommander une pauvre famille dont il est le père, car elle est bien chrétienne, et c'est pour cela sans [doute<sup>b</sup>] qu'il ne lui donne point de prospérité temporelle.

Je reçus hier le reliquaire sain et sauf<sup>2</sup>, grâces à Dieu. Il est fort joli, et le prix n'excède\* point. Je ne sais ce que l'ouvrier a compris pour la croix, je<sup>c</sup> n'en trouve point, et il semble que l'ouvrier ait compris qu'on plantera là cette croix de diamant qui n'a point de pied, sans aucun soutien. J'entendais qu'il y aurait une croix d'argent arrêtée, plus large un peu que celle de diamant, que l'on attacherait dessus avec ses écrous, mais les ouvriers ne devinent rien. Il faudra leur faire faire, il est toujours temps. Mais il y a un autre défaut dont le remède n'est pas si aisé, et je pense qu'il faudra l'abandonner : c'est qu'au lieu de dorer à l'ordinaire d'or bruni les endroits qui le devaient être, ils n'y ont mis que de l'or en coquille sur de la peinture, et cela ne paraît qu'une laide peinture jaune verni[e] par-dessus qui dépare le reste. Mais les saints ne se soucient pas de cela, et des yeux chrétiens ne s'en doivent pas mettre en peine, c'est pourquoi je corrige les miens qui s'amusent à si peu de chose, sinon que pour un[e] autre fois si nous faisons faire autre chose, comme je suis quasi\* tentée d'y penser pour d'autres reliques de M. d'Angers³, il faudra s'en souvenir.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Le 25 septembre 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Ce reliquaire conservera des reliques données par Jean van Neercassel aux religieuses (Jacques, p. 216).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Henri Arnauld, évêque d'Angers.

L'on m'a mandé\* que M. Du Chemin sera aujourd'hui à Paris, mais son frère reste encore un peu pour donner ordre à ses vendanges où il ne pourra pas retourner, ses affaires l'appelant ailleurs en ce temps-là. Celle de M. P.¹ ne s'achève pas, il a donné ses réponses qui sont à peu près telles que ce qu'il dit depuis longtemps : il va finir le décret, il va payer tous les opposants. Mais c'est un procès à vider auparavant, et nous sommes en vacance. C'est M<sup>me</sup> de Roni qu'on attend², son frère ne conclura rien sans elle, etc. Vous voyez bien aussi, ma très chère sœur, que nous n'en pouvons sortir que tout cela ne soit fait et non à faire.

On attend, je finis tout court. Je n'aime pas votre absence, mais je me réjouis que vous vous reposerez un peu, ma très chère sœur, et que vous nous aimez partout.

<sup>a</sup> on [n biffé ASJ] arriva ms. aut.

<sup>1</sup>. Personne non identifiée.

b doute sugg. JF pour compléter la phrase

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> croix [il s'en *biffé ASJ*] je *ms. aut.* 

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion probable à M. de Rosny, l'un des pseudonymes pour Pierre Nicole.

Lettre du 2 octobre 1682, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean la salue pour la fête des anges gardiens. Elle lui parle de diverses nouvelles, notamment la rumeur d'une résolution d'ôter tous les religieux de l'abbaye de Saint-Cyran et la maladie de M<sup>lle</sup> de l'Isle.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 314)

À madame, M<sup>me</sup> de Fonrpertuis

Ce 2 octobre 1682

Je vous salue très humblement à mon tour, ma très chère sœur, pour le jour de votre fête, puisque c'en est encore une aujourd'hui pour vous et pour moi¹. Nous avons bien besoin tous plus que jamais de cette protection des anges que l'on honore, car on ne sait plus où mettre le pied, tant les chemins sont mauvais³, et cependant, mille prophètes de malheur nous annoncent qu'ils empireront encore. Peut-être que oui si Dieu lâche la bride à l'envie et à l'injustice de nos ennemis invisibles, qui¹ sont aussi appliqués à nous faire du mal que nos bons anges à nous en défendre. Cette guerre dure toujours entre eux, et nous sommes le champ de bataille², mais nous aurons part à la victoire des anges si nous souffrons sans nous affaiblir les efforts que fait le démon pour nous renverser avec tant de machines\* qu'il remue pour cela, car les hommes ne sont autre chose quand il s'en sert et les fait agir contre les justes. Je ne sais s'il faut croire ce que quelqu'un nous mande\* qu'on a résolu dans le conseil d'ôter tous les religieux de Saint-Cyran et ce que l'on a ajouté par un autre billet que cela était exécuté³. J'attends que cette nouvelle vienne par une autre voie pour y donner créance.

Cet abbé aura bien été la machine\* s'il a réussi à un tel effet, car qui lui aurait pu attribuer rien de semblable si quelque autre esprit que le sien ne s'en était mêlé.

Quel équivoque, au reste, nous avions fait d'avoir pris ce qui s'était dit d'un pauvre gentilhomme qu'on assiste par charité, comme si on l'eut dit de M<sup>lle</sup> de l'Isle<sup>4</sup> que nous

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Le 2 octobre est la fête des anges gardiens.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à Ap 12.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Depuis la nomination de l'abbé Thomas de Mouchy en 1678 suite à la mort de Martin de Barcos, l'abbaye de Saint-Cyran en Brenne connut une période troublée. En 1680, le nouvel abbé « présenta une requête en vue d'annuler la réforme de son prédécesseur », et il obtint même des lettres de cachet contre certains religieux de Saint-Cyran, notamment Claude Lancelot. Ces disputes internes culminèrent dans la fermeture de l'abbaye en décembre 1712 sur ordre du roi (C. Norel, *L'Abbaye Saint-Cyran et ses prieurés*, Paris, Guénégaud, 2005, p. 56-57, 65).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Personne récurrente non identifiée : il s'agit probablement de la même personne à laquelle Angélique de Saint-Jean fait allusion dans ses lettres du 26 et 28 juin 1682. À cette époque, M<sup>lle</sup> de l'Isle souhaitait placer une jeune fille.

comptions ainsi toute guérie au lieu qu'elle est toujours dans le même état. Elle y profite, quant à elle, car sa patience édifie extraordinairement le peu de personnes qui la voient, et son médecin, comme on en parle, en deviendra dévot, tant il admire et estime sa vertu.

Notre affaire avec M. P.<sup>1</sup> me trompera si elle finit; cependant, nous en avons tant d'envie qu'on se veut fermer les yeux, mais les yeux fermés même, il vient de si grand[s] éclairs qu'on ne laisse pas de s'écrier de surprise. Dieu nous fasse faire sa volonté en la manière qu'il lui plaira. Je suis toute à vous.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> sont [mauvais corr. dans le texte ASJ, sur mauvaise], et ms. aut.

b qui [qui biffé ASJ] sont ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Personne non identifiée.

Lettre du 5 octobre [1682¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean partage sa joie que son amie se trouve plus proche du monastère. Elle lui parle de la maladie de Léonard de Guelphe, et lui donne des instructions à propos du reliquaire ainsi que des nouvelles dans l'affaire du mémoire.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 314)

## Ce 5 octobre

Je ne sais pourquoi on est bien aise de ce qui contribue à faire porter à ceux que nous aimons une partie de nos peines, car je ne puis m'empêcher d'avoir quelque joie de vous savoir un peu plus<sup>a</sup> proche, au lieu que je devrais naturellement vous aimer davantage où vous avez plus de repos. En effet, je me sens bien partagée, et par réflexion\*, j'ai peine aussi de ce que vous en allez trop prendre et je ne sais que choisir, c'est Dieu qui doit tout conduire et nous le laisser faire. Je sais fort peu ce qui se passe au vrai, mais je crains fort que nous n'en apprenions rien de bon quand on nous mandera\* des nouvelles. On écrit seulement que M. Du Chemin a eu une fâcheuse attaque soit d'apoplexie ou paralysie², cela ne vaut rien, et il faut bien se hâter de lui faire tous les remèdes qui se pratiquent en ces occasions. J'ai entretenu M<sup>lle</sup> des Brosses³, qui a plusieurs vues qui ne sont pas à<sup>b</sup> négliger pour nos ouvrages, elle connaît un ouvrier qui lui a donné assez d'instructions. Je vous en aurais demandé votre avis si j'avais eu l'occasion. J'en attends quelqu'une.

Pour notre reliquaire<sup>4</sup>, ce n'est pas la peine de le renvoyer à Paris, cela ne lui ferait point de bien. J'ai remarqué qu'il y a déjà quelque chose d'écaillé aux coins, quoique je croie que c'est entre les mains des ouvriers même et non en chemin que cela s'est fait, mais j'ai seulement, ma très chère sœur, à vous supplier de faire faire la croix d'argent qui doit porter la croix de diamants. J'en envoie à peu près la grandeur et la forme, et j'envoie aussi la croix de diamants parce que je craindrais que l'on ne perçât pas juste<sup>c</sup> l'endroit où il faut que les vis entrent. Vous ferez, s'il vous plaît, comprendre qu'il faut que cette croix d'argent se mette à vis dans cette petite cheville de fer qui entrera dans la pomme de bois du reliquaire. Cette croix d'argent doit être assez mince : quand elle ne sera pas plus épaisse qu'une pièce

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au reliquaire et à sa croix d'argent nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Personne non identifiée récurrent, probablement d'un pseudonyme.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Des Brosses est un pseudonyme pour Artus Gouffier, duc de Roannez.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Un nouveau reliquaire qui se fait pour conserver des reliques données par Jean van Neercassel au monastère (Jacques, p. 216).

de quinze sols, il me semble que cela suffira, car ce n'est que pour porter l'autre qui relève assez.

Je ne sais si M. de Beaurepaire est revenu<sup>2</sup>. M. de Saint-Benoît<sup>3</sup> demande des papiers que nous n'avons pas, ils sont tous entre les mains de M. de Vaux<sup>4</sup> qu'il faudrait engager à aller voir M. Grenet<sup>5</sup>, qui me mande\* qu'il ne l'a pas vu depuis ce jour que vous savez qu'il était si fâché à cause de son mémoire<sup>6</sup>. Je ne sais si je donnerai demain la petite croix par le carrosse, de peur qu'il n'y ait personne à en répondre. Guérinet ira après demain<sup>7</sup>. Je suis tout ce que vous savez, ma très chère sœur, et<sup>d</sup> si fort toute à vous que je n'ai pas de paroles pour le dire.

a plus add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>1</sup>. Je n'ai pas retrouvé d'autre exemple où la chose relevée était sujet du verbe. Il me semble qu'il faudrait ici lire *être relevé(e)* pour *relever*.

<sup>5</sup>. Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs.

\_

b pas [toutes biffé ASJ] à ms. aut.

pas [juste corr. dans le texte ASJ, sur justes] l'endroit ms. aut.

d et add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il semble s'agir d'un ancien valet du boucher de Port-Royal. Nous n'en savons pas plus sur cette personne.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il semble s'agir du curé de Saint-Benoît, André Tullou.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Jean Akakia de Vaux.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Il s'agit peut-être du mémoire (à propos des droits seigneuriaux) égaré par Charles-Henry Arnauld de Luzancy (voir la lettre du 14 septembre 1682).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Jacques Guérinet.

Lettre du 7 octobre 1682, de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean espère voir sa correspondante le lendemain, et elle lui indique que le grand carrosse du monastère sera à sa disposition pour le voyage. Elle fait remarquer le manque de nouvelles du père Du Chemin, et elle demande à son amie d'être présent lors d'une réunion à propos d'une affaire non identifiée. Elle lui demande des précisions au sujet de la construction d'un bâtiment au faubourg Saint-Jacques.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 314)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 7 octobre 1682

Nous espérons bien l'honneur de vous voir demain avec celui que l'on va quérir. L'ouvrier est digne de sa récompense<sup>1</sup>. Vous travaillez<sup>a</sup> assez, ma très chère sœur, pour mériter quelques intervalles de repos, qui\* n'est même que pour votre esprit, car vous tuez aussi bien votre corps ici comme ailleurs. Je ne sais ce qu'est devenu le père Du Chemin<sup>2</sup>, nous n'en entendons point de nouvelles. Je croyais quasi qu'il serait arrivé hier au terme de son voyage, mais s'il n'était pas parti, [ne<sup>b</sup>] pourrait-il pas se servir de cette commodité\* qu'on envoie? Il viendrait commodément à une lieue près de son couvent où il irait facilement à pied ce qui resterait de chemin<sup>3</sup>. C'est dans cette vue que l'on a pris le grand carrosse, car nous y avons aussi promis place à M<sup>lle</sup> Marguerite Le Bastier<sup>4</sup>. J'aurais mille choses à vous écrire<sup>c</sup> si je n'espérais\* pas de vous les dire. M. Janon a convié M. de Fleury de repasser chez lui<sup>5</sup>, il serait bon d'avertir M<sup>lle</sup> Le Tonnelier de s'y trouver car elle a bien de la connaissance de l'affaire dont on veut demander l'avis de ce conseiller<sup>6</sup>, mais que l'on n'en avertisse pas, s'il vous plaît, M<sup>me</sup> Du Val<sup>7</sup> pour raison. Je suis toute à vous, ma très chère sœur, et votre très humble et très obéissante servante.

Mais à propos, je vous supplie en passant dans le faubourg Saint-Jacques de contempler ce prétendu beau bâtiment qu'on nous dit qu'on fait à Port-Royal pour nous y

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à Mt 10, 10.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Personne non identifiée récurrent, probablement d'un pseudonyme.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il pourrait s'agir de l'abbaye des Vaux-de-Cernay ou de l'abbaye bénédictin du Val-de-Gif (actuellement Gif-sur-Yvette), toutes les deux situés non loin de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Marguerite Le Bastier sert bénévolement de tourière à Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. M. Janon est probablement un pseudonyme, non identifié, quoiqu'il puisse s'agir de « M. Jeannot », pseudonyme pour Germain Vuillart, secrétaire de l'abbé de Hautefontaine, Guillaume Le Roy. Sébastien-Joseph Du Cambout de Pontchâteau, qui a pour pseudonyme M. de Fleury, séjourna dans cette abbaye à plusieurs reprises en 1682 et 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Le Tonnelier est un pseudonyme pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis (LPJ).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Pseudonyme pour Nicolas Le Tourneux.

renfermer, je m'en fierai à vos yeux et non à tou[t] ce que l'on en dit en l'air les uns d'une façon, les autres d'une autre. Il est sûr que l'on bâtit au Val-de-Grâce, peut-être que l'on prend l'un pour l'autre<sup>1</sup>.

S'il n'y avait personne à emplir la place qui restera dans le carrosse, je m'avise qu'on obligerait fort M. Benoise<sup>2</sup>, qui cherche occasion\* pour venir. Je ne lui en fais rien mander\* et je laisse à votre soin, ma très chère sœur, de voir ce qu'il faudra faire pour l'avertir afin que vous soyez toute libre d'en disposer comme il vous plaira, ne sachant quelles mesures vous pouvez avoir prises, car [il<sup>d</sup>] y a [un<sup>e</sup>] siècle que nous n'avons eu des nouvelles, c'est-à-dire depuis<sup>f</sup> samedi<sup>3</sup>, ce me semble.

<sup>a</sup> vous [travaillez corr. dans le texte ASJ, sur travailliez] assez ms. aut.

<sup>1</sup>. Le 5 juin 1682, le Grand Conseil du roi ordonna l'exécution de travaux à Port-Royal de Paris. Un devis fut proposé le 5 septembre 1682 pour la démolition des bâtiments qui menaçaient ruine et pour la construction de deux nouveaux bâtiments dans la clôture. Les travaux débutèrent après cette date et continuèrent jusqu'en 1684 (J. Mesnard, «La construction de Port-Royal de Paris » dans *ChrPR* n° 40, 1991, p. 213-236). En revanche, il ne semble pas qu'il y eût des travaux à cette époque à l'abbaye du Val-de-Grâce. Les deux couvents se situèrent au faubourg Saint-Jacques.

<sup>2</sup>. Il s'agit probablement de Catherine Benoise, mère de deux religieuses à Port-Royal des Champs, ou de son mari Pierre Benoise (Angélique de Saint-Jean ne fait pas toujours la différence entre M. et M<sup>me</sup>).

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> ne sugg. JF pour compléter la phrase

c vous [écrire corr. interl. ASJ sur dire] si ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>d</sup> Ms. abîmé : il sugg. JF pour compléter la phrase

<sup>&</sup>lt;sup>e</sup> Ms. abîmé: un sugg. JF pour compléter la phrase

f depuis [trois jours biffé ASJ] samedi ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. C'est-à-dire, le 3 octobre.

Lettre [entre le 7 et le 20 octobre 1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui demande de retrouver la trace d'une réponse de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy à l'abbesse au sujet d'une visite à Pomponne. Elle lui parle de l'ancien et du nouveau précepteur de son fils, et elle répond aux nouvelles que sa correspondante lui a fournies concernant Port-Royal des Paris.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 314)

À madame<sup>a</sup>, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

## À onze heures

Je vous donnerai encore de la peine, ma très chère sœur, parce que je ne sais à qui m'adresser pour rendre une réponse à une personne qui<sup>b</sup> l'attend. J'avais écrit par Guérinet à M. de Sacy pour savoir s'il voudrait bien qu'un ami de M. de Montguibert l'allât voir qui doit s'en retourner bientôt<sup>2</sup>. Guérinet revient sans réponse, et on me mande\* que le frère Marin³ doit partir après lui qui portera les lettres qu'on n'a pu donner à ce garçon qui était pressé. Ce frère Marin est peut-être en chemin pour son couvent⁴, je ne sais où le prendre, mais si par hasard il vous avait parlé de cela ou qu'il eut laissé chez vous quelque lettre de cette part\* adressante\* à moi, ne faites pas, s'il vous plaît, difficulté\* de l'ouvrir pour voir si cette réponse y sera, et en cas que l'on veuille bien que cette personne aille, je vous envoie l'adresse de sa demeure à Paris. Il faudrait, s'il vous plaît, lui écrire un billet par lequel on l'avertit de ma part qu'il peut aller\* et lui marquer le chemin.

Je suis bien aise de l'espérance que vous avez de votre nouveau précepteur ; le vieux est bien embarrassé de ce qu'il deviendra<sup>5</sup>. Néanmoins, on a une vue qui ne serait pas trop mal si elle réussit et qui aiderait au salut des personnes qui feraient cette charité dont vous

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. La seule information qui nous permet de dater cette lettre est l'allusion aux travaux à Port-Royal de Paris. Cette lettre serait la réaction de l'abbesse aux renseignements fournis par M<sup>me</sup> de Fontpertuis en réponse à une demande d'information de la part de l'abbesse (dans sa lettre du 7 octobre 1682). Je propose donc une date après le 7 et avant le 20 octobre 1682, date de la lettre suivante à M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Rachel Gillet, en revanche, date cette lettre « vers le 20 août » mais nous ne disposons d'aucun élément permettant d'affirmer cette date.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Jacques Guérinet, Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, à Pomponne, et Charles Montguibert.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Pseudonyme pour Sébastien-Joseph Du Cambout de Coislin de Pontchâteau. L'utilisation de pseudonymes et de langage codé dans les lettres devint plus fréquente à cette époque, car la correspondance du réseau des amis de Port-Royal était surveillée à cause de l'importation clandestine de livres d'Antoine Arnauld en France.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Du Cambout de Coislin de Pontchâteau fit plusieurs séjours de 1682 à 1684 chez son ami Guillaume Le Roy à l'abbaye de Haute-Fontaine.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Léonor Foy de Saint-Hilaire, précepteur de Louis-Augustin Angran de Fontpertuis de 1678 jusqu'au début de l'année 1682 lorsque M<sup>me</sup> de Fontpertuis et son fils déménagea à Paris.

avez moins de besoin, parce que votre moisson est grande et qu'à peine suffisez-vous à la recueillir.

Vous avez trouvé une bonne voie pour apprendre des nouvelles du bâtiment<sup>1</sup>, etc., quoique nous en sachions déjà assez sur le premier article pour en être en repos, mais je serais ravie de savoir si nous avons encore quelque brebis dans cette bergerie, car Jésus-Christ en a partout dont il est le pasteur, et nous sommes toutes ensemble un même troupeau<sup>2</sup>. Quelle miséricorde de se trouver de cet heureux nombre, au moins de l'espérer! Adieu, ma très chère sœur.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> À madame corr. dans le texte ASJ, sur mot indéchiffrable, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> personne [1 biffé ASJ] qui ms. aut.

c M. [de corr. dans le texte ASJ, sur à] Sacy ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Le 5 juin 1682, le Grand Conseil du roi ordonna la démolition et la reconstruction de plusieurs bâtiments qui menaçaient ruine à Port-Royal de Paris. Le 5 septembre 1682, un devis fut proposé pour l'exécution des travaux, qui commencèrent peu de temps après ; ils durèrent jusqu'en 1684 (J. Mesnard, « La construction de Port-Royal de Paris » dans *ChrPR* n° 40, 1991, p. 213-236).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à Jn 10, 1-16.

Lettre du 20 octobre [1682¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean déconseille à sa destinataire de faire travailler chez elle la brodeuse de leurs ouvrages. Elle la supplie de prendre soin d'elle-même, surtout en ce qui concerne le manger. Nouvelles de Jean Hamon.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 314)

### Ce 20 octobre

Je ne vous dirai pas aujourd'hui<sup>a</sup>, ma très chère, toutes mes pensées sur bien des choses, vous les apprendrez par une autre voie, car on s'explique mieux sur des desseins d'ouvrages de vive voix que par écrit. La brodeuse dont vous m'écrivez n'est point si mal habile à mon sens que vous semblez le croire; pour travailler de mauvaise grâce, cela n'est rien, mais elle fait ce qu'elle veut avec cela, et ce que vous m'avez envoyé est bien exécuté et suit très bien le dessein. Mais je ne sais à quoi\* bon de la faire venir chez vous, car de croire que vos filles² soient bien propres à travailler avec elle, il me semble que vous en avez trop bonne opinion: elles n'ont nulle adresse et vous gâteront quelque chose. De plus, la compagnie de ces ouvrières dont on ne connaît pas les mœurs ne leur serait guère utile<sup>b</sup>. Défaites-vous-en, je vous supplie, et qu'elle fasse son ouvrage chez elle.

Je ne sais si vous serez bientôt en état de faire vos visites des malades. Je vous recommande de tout mon cœur ce pauvre Tonnelier³ que vous dites qui ne fait rien. Comment travaillerait-il? Il est malade, et personne n'en prend soin. Je vous prie de lui faire toute la charité dont son mal a besoin, surtout qu'il ait de bon potage où il n'y ait ni lard ni rien de salé et de fort, mais de bonne viande, et ordonnez à vos gens, pour faire la charité toute entière, de lui faire un petit pot à part où il y ait du bœuf, du veau et du mouton tout au moins, car j'y voudrais de la volaille en l'état où il est. Cela vaut mieux que de lui donner de l'argent parce que quand ils en ont, ils le mettent à autre chose et s'épargnent le nécessairec. Il faut rétablir la santé et les forces, après quoi ils en gagneront eux-mêmes de leur travail. Comptez, s'il vous plaît, que cette aumône sera pour moi et que je vous la demande comme

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la maladie du médecin, Jean Hamon, nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis aurait accueilli chez elle plusieurs postulantes ou pensionnaires expulsées du monastère en mai 1679. Voir la lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1679.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Pseudonyme pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

un pauvre. Notre médecin n'est pas tout à fait guéri de la fièvre<sup>1</sup>, il demande à revoir M. Léger, que l'on va quérir, et M. Alet<sup>2</sup>, qui doit revenir par la même voie.

a pas [davantage biffé ASJ] aujourd'hui ms. aut.
 b guère [utile corr. dans le texte ASJ, sur utiles], défaites ms. aut.

c le [nécessaire corr. dans le texte ASJ, sur nécessaires], il ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Jean Hamon, malade depuis le 25 septembre. On avait fait venir le médecin Léger le 12 octobre ; ce même jour, Nicolas Le Tourneux lui donna l'extrême onction (Journal de Port-Royal, BNF f. fr. 17779, f. 186 v°).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Personne non identifiée, certainement un médecin.

Lettre du 21 octobre [1682¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean parle à M<sup>me</sup> de Fontpertuis de leur inquiétude commune à cause des arrestations des amis de Port-Royal dans l'affaire du trafic de livres en France depuis les Pays-Bas espagnols, et de la perte des livres dans cette affaire.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 314)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 21 octobre

Je vous vois un peu abattue, ce me semble, ma très chère sœur, ce sont peut-être des premiers mouvements mais je vous en plains, étant seule. On se soulage quand on peut répandre quelque chose de sa peine dans le cœur d'un autre, et plût à Dieu que ce fût dans le mien : j'ya logerais bien encore votre inquiétude avec les miennes, et Dieu nous aiderait\* à toutes deux à les porter. Je commence à apercevoir quelque chose de si beau dans les desseins que Dieu a de sanctifier ou de sauver bien des gens dans toutes ces tempêtes que le mal m'en paraît moindre en lui-même et plus aisé à supporter².

Je ne sais si celui par qui vous me mandiez\* que vous écriviez hier vous<sup>b</sup> a conté son pèlerinage. Tous les biens de la terre ne sont pas perdus en ce pays-là comme ici<sup>3</sup>. Il n'a vu que la maison d'un jeune ami qui était menacée de bien de la perte, mais il y est si résolu et prend cela si bien selon Dieu qu'il est déjà consolé d'être pauvre pourvu que d'autres ne s'en sentent pas, et il aimerait même mieux leur donner encore du sien\*. Cela n'est-il pas beau, et un homme n'est-il point riche en Dieu quand il parle de la sorte<sup>4</sup>? De<sup>c</sup> ce côté-là, vous voyez donc que la ruine n'est pas si grande que l'on pensait. De l'autre, peut-être qu'il en ira de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions camouflées à l'affaire du trafic de livres entre les Pays-Bas espagnols et la France nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion aux arrestations au mois d'octobre dans l'affaire de l'importation clandestine de livres depuis les Pays-Bas espagnols. M<sup>me</sup> de Fontpertuis était impliquée dans ce réseau avec d'autres amis de Port-Royal: Nicolas Le Tourneux, Sébastien-Joseph Du Cambout de Pontchâteau, Ernest Ruth d'Ans et d'autres (voir l'excellent récit de Jacques au sujet de cette affaire, p. 305-315). Selon Funck-Brentano, l'abbé Pierre Gilles (connu sous le pseudonyme Dubois) et le prêtre Jean Racine entrèrent à la Bastille le 16 octobre 1682; l'abbé Jean-Baptiste Du Breuil y entra le 27 novembre suivant (F. Funck-Brentano, *Les lettres de cachet à Paris étude suivie d'une liste des prisonniers de la Bastille* (1659-1789), Paris, Imprimerie Nationale, 1903, p. 71-72).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. La police a saisi quatre ballots de livres clandestinement importés. Quant au jeune ami, il pourrait s'agir de Langlois, étudiant de la ville de Tournai qui participait au réseau clandestin (Jacques, p. 305-306)

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Réminiscence des Béatitudes, Mt 5, 3-12 et Lc 6, 20-23.

même, et que puisque il y en a un qui s'offre de payer la taille pour tous<sup>1</sup>, on n'exécutera [pas<sup>d</sup>] ces pauvres gens qui sont insolvables. Il n'y a que le pauvre tanneur<sup>2</sup> qui m'inquiète à cause\* qu'il a famille et qu'il ne peut pas aller chercher de la besogne\* ailleurs. Songez un peu ce qu'on peut faire pour lui et si le bon faiseu[r]<sup>e\*</sup> n'aurait point du savoir-faire pour trouver une sortie de cet embarras. On part et on m'attend. Je ne puis vous dire, ma très chère sœur, à quel point je suis à vous.

a .

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> mien [et de vous biffé ASJ] j'y ms. aut.

b vous [vous répétition du mot due au tournement de page, ASJ] a ms. aut.

c sorte ? [De corr. dans le texte ASJ, sur de] ce ms. aut.

d pas add. interl. d'une autre main, ms. aut. ; sugg. retenue pour compléter la phrase.

e bon [faisais biffé ASJ] faiseux ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Deux des prisonniers cités ci-dessus furent condamnés à des peines sévères : Pierre Gilles à dix ans de galères (mais il mourut à la Bastille en février 1684) et Jean-Baptiste Du Breuil à la prison jusqu'à sa mort survenue en 1696 (Jacques, p. 309).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Selon le LPJ, M. ou M<sup>me</sup> Le Tanneur est l'un des pseudonymes qui désigne M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Lettre du 22 octobre [1682¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean dit, par rapport aux arrestations dans l'affaire du trafic de livres, qu'il n'y a plus qu'à se confier à Dieu. Elle parle à sa correspondante de plusieurs affaires non identifiées, et lui donne des nouvelles diverses du monastère : un beau sermon le jeudi précédent, la visite du marquis de Pomponne ce matin-là, ainsi que la réception du reliquaire envoyé par M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Nous apprenons que celle-ci est en retraite.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 314)

Ce 22 octobre

Il n'y a plus qu'à s'abandonner au torrent<sup>2</sup>, quel<sup>a</sup> effort reste-t-il à faire? Tout consiste à lever les yeux et les mains vers Dieu, à qui nous pouvons dire justement :

Dieu don[t] nul de nos maux n'a les grâces bornées

Refuge unique en nos douleurs<sup>3</sup>, etc.

Et ce n'est pas peu d'avoir cette confiance qu'il sera le refuge de tant de personnes affligées qui n'en ont point dans le monde.

Il me tarde que je ne sache, ma très chère sœur, comment va votre affaire et quel est l'avis de votre avocat si vous [la<sup>b</sup>] lui avez communiquée<sup>4</sup>.

Celle de M. de Soisy<sup>5</sup> me paraît déplorée\*. L'avertit-t-on bien qu'elle se défie de sa partie et de ses juges qui sont prévenus ? M. Jacob<sup>6</sup>, son procureur, est à la campagne, il ne lui pourra écrire, n'étant pas informé de ce qui s'est fait au Palais depuis son absence. Je m'assure\* que son ami ne manquera pas de lui en donner avis.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion par Angélique de Saint-Jean à la retraite de sa destinataire nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion aux arrestations au mois d'octobre de plusieurs amis de Port-Royal dans l'affaire de l'importation clandestine de livres depuis les Pays-Bas espagnols.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Citation extraite de l'ouvrage de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy appelé les *Heures de Port-Royal*, sa traduction des hymnes pour les fêtes et les dimanches qui fut publiée pour la première fois chez P. Le Petit en 1650 : J. Dumont (pseudonyme pour Le Maistre de Sacy), *L'Office de l'Église de la vierge en latin et en français avec les hymnes traduites en vers*, Paris, Th. de Hansy, 1743 (1<sup>ère</sup> éd. 1650), p. 414.

<sup>&</sup>lt;sup>à</sup>. Dans une lettre à M<sup>me</sup> de Fontpertuis du 9 avril 1682, Angélique de Saint-Jean lui demande de : « prendre l'avis de quelque bon avocat comme pouvait être M. de Droit » ; dans les lettres du 12 avril et du 24 juillet 1682 à la même destinataire, Angélique de Saint-Jean fait allusion à l'avocat non identifié de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Il pourrait s'agir de Jean Le Fébure, qui, à cette époque, agissait pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis dans ses affaires personnelles (Weaver, p. 154-155). L'on n'en sait pas plus sur cette personne.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Personne et affaire non identifiées.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Personne non identifiée.

Que nous eûmes jeudi un beau sermon<sup>1</sup>! J'aurais regret que vous l'eussiez perdu, si vous n'aviez dans le cœur cette même parole de Dieu vive et efficace qui la pénètre comme l'épée la plus perçante et l'a séparé d'avec toutes les affections humaines<sup>2</sup> pour faire dominer la foi au-dessus de tous les sentiments et les intérêts du monde que vous méprisez sans vous apercevoir même que vous fassiez quelque chose. J'ai reçu la croix<sup>c</sup> du reliquaire<sup>3</sup>, elle est fort bien, et je vous en rends grâces, ma très chère sœur.

Je ne vous demande point l'occupation de votre retraite. Je vois que Dieu prend soin de la remplir. Il mesure ou mesurera les consolations de sa grâce à ce grand vide<sup>d</sup> des consolations humaines, et cette espérance est une consolation avancée. Nous avons ici compagnie, ainsi une matinée de dimanche ne me laissera guère de temps d'écrire à personne. M. de Pomponne et sa famille sont passés ici au retour de Normandie<sup>4</sup>. S'il y a quelque chose à faire pour le procès, l'avocat Du Val sera de retour à Paris au premier jour, il le faudra consulter<sup>5</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> torrent, [quel corr. JF sur quelle ASJ] effort ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> la sugg. JF pour compléter la phrase

c la [gr biffé ASJ] croix ms. aut.

d grand [viad biffé ASJ] vide ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il s'agit probablement d'un sermon de Nicolas Le Tourneux, qui séjournait à Port-Royal des Champs à partir du 12 octobre pendant 13 jours (DPR).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à He 4, 12.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Depuis plusieurs mois, Angélique de Saint-Jean fait allusion dans la correspondance à un nouveau reliquaire : il conservera des reliques présentées au monastère par Jean van Neercassel (Jacques, p. 216).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Simon Arnauld d'Andilly, marquis de Pomponne, le frère d'Angélique de Saint-Jean, avait une famille nombreuse avec sa femme, Catherine Ladvocat. Six de leurs enfants étaient encore en vie à cette date: Nicolas-Simon, Marie-Emmanuelle, Antoine-Joseph, Charlotte, Henri-Charles et Catherine-Félicité. Paul-Augustin (né en 1675) venait de mourir à Pomponne le 14 septembre précédent. Certains de ces enfants passèrent du temps à Port-Royal des Champs, et Marie-Emmanuelle et Charlotte y furent pensionnaires avant d'être renvoyées au moment de la reprise de la persécution en mai 1679.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il s'agit probablement de l'affaire de la signature du Formulaire condamnant l'*Augustinus* de Jansénius au couvent de Notre-Dame de Liesse dans laquelle Nicolas Le Tourneux, qui a pour pseudonyme M. Du Val, fut intervenue (voir la lettre du 9 avril 1682).

Lettre du 27 octobre [1682¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean attend avec inquiétude des nouvelles des affaires de sa correspondante. Elle parle des études de Louis-Augustin et de la maladie de M<sup>me</sup> de Bélisy. Elle donne des nouvelles de l'exil à Quimperlé de Claude Lancelot, ainsi que celles de sa propre maladie, et elle envoie une lettre à faire livrer à Antoine Arnauld à Bruxelles.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 314)

# Ce 27 octobre

Votre courage croît dans vos maux, ma très chère sœur. C'est ce qui vous fait dire que vous vous portez bien. Je ne doute pas qu'il ne soit vrai dans un fort bon sens devant Dieu, puisque la charité étant la vie et la santé de l'âme, elle se nourrit et s'engraisse de la patience.

J'attends avec quelques autres des nouvelles de vos affaires, et ce n'est pas sans inquiétude. Vous avez besoin d'un si grand repos que j'appréhende pour vous tout ce qui vous peut mettre dans la nécessité de sortir et de marcher comme il le faut bien faire quand on a à solliciter\*.

Il me semble que vous devez avoir bien de la satisfaction de ce que l'on vous écrit de monsieur votre fils<sup>2</sup>. S'il s'applique de bon cœur à l'étude, il réparera le temps perdu, car il a du feu, et ce qu'il veut, il le fait bien.

Madame votre belle-sœur³ ne se porte guère bien encore, à ce que je vois. Il fait bon\* se tenir prête, il y a des maux qui n'avertissent point, et elle l'est déjà même par l'attaque qu'elle a eue. N'est-il pas vrai, ma très chère sœur, qu'on est plus disposé à mourir quand on sent le poids du jour et les périls de la vie, et quand les afflictions ne feraient que ce bon effet d'adoucir la mort, qui est si amère⁴ à ceux qui vivent dans la paix et la prospérité du monde, on devrait concevoir qu'elles sont fort avantageuses. En disant cela, il vient dans l'esprit d'ajouter à cette proposition générale : *pourvu que*, etc., mais on étouffe ces pensées et on repousse ces flèches par le bouclier de la foi⁵ qui fait⁴ dire : *mihi adherere Deo bonum est*⁶, et s'abandonner à tous ses ordres.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la reprise des études de Louis-Augustin nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louis-Augustin de Fontpertuis était élève au collège des Grassins. L'allusion au temps perdu renvoie à sa maladie pendant les premiers mois de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Réminiscence de 1 R 15, 32 (1 S 15, 32).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Allusion à Ep 6, 16.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Citation de Ps 72, 27 (73, 28) : « Mais, pour moi, c'est mon avantage de demeurer attaché à Dieu ».

Je suis tout étonnée qu'on n'arrive point. Nous attendions la calèche dès dix heures du matin, et il en est cinq au soir. J'arrête ici en attendant les lettres, puisque je ne sais plus quand on ira.

Nous venons d'apprendre l'élargissement du pauvre frère Claude<sup>1</sup>. Dieu a fini son exil et l'a retiré de sa prison pour le mettre au rang des S.S. confesseurs et martyrs de sa vérité dans un siècle où elle est presque bannie du monde. Ces exemples animent la foi.

### Ce 28 octobre à onze heures

Enfin le carrosse arrive, je m'en vas\*<sup>b</sup>, s'il plaît à Dieu, donner ordre qu'il se repose longtemps. Je ne puis être plus mortifiée\* que je le<sup>c</sup> suis de tous ces contretemps qui sont arrivés, Dieu veuille<sup>d</sup> nous préserver qu'ils n'aient nui : j'en serais inconsolable.

Fallait-il qu'on vous allât donner de l'inquiétude pour ma santé? Ce que j'ai n'en valait pas la peine. C'est plutôt une incommodité qu'une maladie, et cela ne sert qu'à me faire bien reposer et bien traiter.

Quoiqu'on ait mandé\* qu'il ne fallait plus écrire qu'une fois la semaine, j'ai bien envie qu'on le fasse vendredi et je vous envoie un mot à mettre dans le paquet<sup>2</sup>.

b vas add. interl. ASJ], ms. aut.

d veuille add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> qui [e biffé ASJ] fait ms. aut.

e je [le corr. JF sur la ASJ] suis ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Personne non identifiée. Quoique ce fût l'un de ses pseudonymes, il ne peut pas s'agir de Claude Lancelot, ami de Port-Royal exilé depuis 1680 à Quimperlé, puisqu'il ne mourra qu'en 1695.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit probablement d'écrire à Antoine Arnauld qui s'est exilé aux Pays-Bas espagnols à partir de 1679 et qui se trouvait à cette date à Bruxelles avec Claude de Sainte-Marthe, Ernest Ruth d'Ans et peut-être Léonard de Guelphe (Jacques, p. 300). Lorsque l'affaire du trafic de livres éclate à l'automne 1682, « les communications [entre le groupe de Bruxelles et leurs amis en France] n'étaient possibles que par des voies détournées ou grâce à des déplacements personnels », de peur que les lettres soient interceptées par la police (*ibid.*, p. 313-314).

Lettre du 30 octobre [1682<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean tient à lui donner elle-même de ses nouvelles, l'assurant qu'elle va mieux, et demande des nouvelles à sa destinataire. Elle parle de la maladie de M<sup>me</sup> de Passy, du père de Sonet qui est à la campagne, ainsi que de la retraite de sa correspondante.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 314)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 30 octobre

Je ne me reposerai point si fort sur les autres de vous mander\* de mes nouvelles, ma très chère sœur, que je ne vous en dise moi-même, puisque personne ne peut mieux savoir ni vous dire plus sincèrement que je suis beaucoup mieux d'un mal qui n'était que passager et qui n'a point eu les suites qu'on pouvait craindre d'abord, la fièvre n'étant point revenue avec frisson, que je n'ai eu qu'une fois<sup>a</sup> et n'ayant été qu'un accident de la colique, mais depuis hier, je me ressens\* beaucoup moins de la dernière et j'ai eu la nuit fort bonne et sans fièvre du tout. Ainsi ce n'est plus rien ou peu de chose, sinon qu'il m'en coûtera apparemment de mal solenniser la grande fête<sup>2</sup>, car la saignée d'hier sera fêtée d'une autre façon. Je m'unirai à vous en esprit qui fêterez<sup>b</sup> peut-être de même si votre incommodité\* ne se passe\* pas. J'en attends des nouvelles avec impatience, et ce qu'aura produit la consultation. Voilà bien des maladies. On ne sait que penser de celle<sup>c</sup> de M<sup>me</sup> de Passy<sup>3</sup>. On craignait de deux côtés : j'apprends qu'il n'y a point encore de mal à la poitrine et qu'elle se maintient, quoiqu'il n'y faille rien négliger; mais de l'autre côté<sup>d</sup>, la tête est bien attaquée. selon que les dernières nouvelles le portent. Ce n'est pas néanmoins un mal sans remède, et après la résurrection de notre médecin<sup>4</sup>, on ne croira plus de malade désespéré pour voir le cerveau tout occupé. La question est qu'elle soit aussi biene et aussi promptement secourue, et je ne sais ce qu'on lui fait.

Le père de Sonet se fortifie à la campagne<sup>5</sup>, il a besoin de reprendre des forces avant l'hiver, car on aurait fort à craindre une fièvre quarte\* en cette saison. Je suis fort aise que sa garde ne l'ait pas encore quitté. Les hommes s'entendent pour la plupart si mal auprès des

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la maladie du médecin, Jean Hamon, nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La fête de la Toussaint du 1<sup>er</sup> novembre. <sup>3</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Jean Hamon, médecin des religieuses et Solitaire, fut gravement malade à l'automne 1682, et il reçut même le 12 octobre l'extrême onction de Nicolas Le Tourneux (Journal de Port-Royal, BNF f. fr. 17779, f. 186 v°) avant de se rétablir.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Personne non identifiée.

malades qu'il est bon d'en avoir encore du soin. Son compagnon, qui n'est pas non plus rappelé, le divertira, et la bonne compagnie ne sert pas moins que le bon air pour rétablir la santé. Je suis toute à vous, mais de quoi vous puis-je servir ? Si je pouvais passer un temps que je ne puis suivre les observances avec vous dans votre retraite<sup>1</sup>, elle nous serait, je m'assure\*, fort douce à toutes deux, mais une personne qui a assez de foi pour envisager le martyre comme un grand bien se peut bien passer de ces petites douceurs, et Dieu lui en donne de plus grandes.

я

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> qu'une [fois corr. dans le texte ASJ, sur foiss] et ms. aut.

b qui [la biffé ASJ] fêterez ms. aut.

c de celle [de celle répétition des mots due au tournement de page, ASJ] de ms. aut.

d côté add. interl. ASJ, ms. aut.

e bien add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'abbesse fait sa première allusion à la retraite de M<sup>me</sup> de Fontpertuis dans une lettre du 22 octobre [1682].

Lettre du 4 novembre [1682¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean demande des nouvelles de sa correspondante, trouvant que la retraite de celle-ci est trop longue. Elle se demande si Nicolas Le Tourneux reviendra au monastère, et elle raconte que les religieuses ont honoré à la Toussaint les reliques envoyées par Neercassel. Elle souhaite charger quelqu'un d'autre de faire un deuxième reliquaire.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 314-315)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

## Ce 4 novembre

J'ai sujet, ma très chère sœur, de désirer davantage d'avoir de vos nouvelles que vous des miennes, car que devenez-vous donc ? Votre retraite est trop longue², tous vos amis s'en vont plaindre, et nous serons les premières si ce n'est qu'on n'ose se plaindre de ce que Dieu fait et l'on voit bien qu'il vous prépare quelque chose de grand par la conduite qu'il tient sur vous. Nous passerons encore aujourd'hui sans avoir de nouvelles si ce n'est par hasard; vous aurez su toutes celles que nous avions apprises. Tout le monde demande si M. Le Tourneux ne nous viendra point payer ce qu'il n'a pas tenu et qu'il avait promis pour la fête³. Je n'ai reçu aucune réponse de lui depuis la semaine passée que je lui ai écrit deux fois⁴. Nous sommes en un fâcheux temps : on désire et on craint d'apprendre ce qui se passe, et on n'est un peu en repos que quand on se transporte le plus haut qu'on peut pour s'approcher de cette Église des premiers nés que l'Église de la terre visite ces jours-ci, en se souvenant qu'ils se sont trouvés dans des chemins aussi difficiles que ceux où nous pouvons jamais nous rencontrer⁵.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à la retraite de sa correspondante et à l'absence de Nicolas de Tourneux pour la fête de la Toussaint nous permettent de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. L'abbesse fait sa première allusion à la retraite de sa correspondante dans une lettre du 22 octobre 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Nicolas Le Tourneux se trouva aux Champs le 12 octobre 1682 pour donner l'extrême onction à Jean Hamon, gravement malade, et il y passa treize jours. Selon le DPR, il avait reçu l'autorisation de l'archevêque de Paris de prêcher au monastère pour la Toussaint, le 1<sup>er</sup> novembre ; cependant, à cause de son rôle dans l'affaire du trafic de livres jansénistes, il aurait été obligé de quitter le monastère plus tôt. À partir de la fin du mois d'octobre 1682, il n'y retournera plus, se retirant dans son prieuré de Villers-sur-Fère près de Soissons.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Malheureusement nous n'avons pas pu localiser ces lettres.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Allusion à He 12, 22-23.

Nous avons honoré à cette fête nos grands saints de Hollande dans leur nouveau petit tabernacle que l'on n'avait point encore vu et qui a été trouvé<sup>a</sup> fort joli<sup>1</sup>. Il me fait envie de lui donner un compagnon, car nous n'avons rien qui y ressemble et nous avons à enchâsser les reliques que nous a données M. d'Angers<sup>2</sup>.

Votre ouvrier aura sans doute gardé les mesures et le dessein, et si vous nous vouliez dire qui il est, je pourrais charger Valentine<sup>3</sup> ou quelque autre de lui faire faire une seconde petite châsse dont je marquerais la différence par un mémoire qui s'entendrait assez. Ce n'est\* pas que je ne souhaite fort de vous voir, ma très chère sœur, en si bonne santé que vous puissiez encore faire bâtir ce second tabernacle, mais quand vous y seriez, j'épargnerais votre peine que vous n'épargnez point, car assurément vous en entreprenez trop. Aurez-vous été à la messe sans vous trouver mal ? Je m'y en vas\* présentement\* qu'elle est commencée, car je prends des eaux de Trie depuis hier dont je n'ai pu être quitte plus tôt<sup>4</sup>. Je suis quasi tout à fait bien ; si le mal n'avait pas été plus grand dans le commencement, personne n'en aurait rien su.

<sup>a</sup> été [trop biffé ASJ] trouvé ms. aut.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. La fête de la Toussaint eut lieu quelques jours plus tôt, le 1<sup>er</sup> novembre. Le nouveau reliquaire, auquel avait travaillé M<sup>me</sup> de Fontpertuis pendant plusieurs mois, conservait des reliques, notamment une de saint Boniface, présentées au monastère par Jean van Neercassel, évêque de Castorie et ami d'exil d'Antoine Arnauld aux Pays-Bas espagnols. Ce fut Sébastien-Joseph Du Cambout de Coislin de Pontchâteau qui les transmit aux religieuses dès son retour en France en 1681 (Jacques, p. 216; Guilbert, t. II, p. 470).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Henri Arnauld, évêque d'Angers.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Les eaux de Trie étaient réputées d'avoir des vertus curatives. Voir Jacques Cambry, *Description du département de l'Oise*, t. I, Paris, P. Didot l'aîné, 1803, p. 141-142.

Lettre du 6 novembre [1682¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean se réjouit des nouvelles de la santé de sa correspondante, et elle lui parle de la sienne. Elle lui envoie une lettre, lui demandant d'écrire de leurs nouvelles à leurs amis aux Pays-Bas espagnols. Elle lui parle de diverses affaires : celle de M<sup>me</sup> Du Vaurouy, la situation de l'ancienne domestique d'Antoine Arnauld, les exilés aux Pays-Bas espagnols, et le deuxième reliquaire qui sera fait par M<sup>lle</sup> de Bagnols.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

## 6 novembre

L'ennui a été réciproque ces jours passés, il faut y donner ordre\* pour d'autre[s] fois quand on est en de telles attentes. Vos dispositions, ma très chère sœur, sont les<sup>a</sup> meilleur[es] de toutes les nouvelles ; je ne dirai pas de toutes les nouvelles que nous apprenons, car il n'y en a point encore de bonnes; mais que nous puissions apprendre, car un salut temporel n'est rien, et Dieu l'a souvent refusé à ses saints qui criaient à lui dans leur affliction, mais jamais il n'a refusé de leur donner le désir de leur cœur quand ils l'ont aimé et qu'ils n'ont désiré que de le posséder éternellement. Je ne m'étonne pas qu'avec ce désir et cette espérance, vous soyez dans l'indolence\* que vous dites au milieu de tout ce qui se passe qui ne peut vous ôter un bien qui ne passe point et qui est infini et éternel. Il faut abréger, car je vas\* prendre médecine; c'est le malheur que quand on est bien, on n'en est pas quitte et on ne jouit pas de sa santé. Tout est misérable en ce monde, Dieu nous fasse aimer la vie éternelle et la vouloir bien acheter autant\* qu'elle coûte. J'espère que ce bon père l'aura qui se voit dépouillé de tout et qui se dépouille lui-même généreusement<sup>2</sup>. Je vous envoie une lettre qui vous fera comprendre ce que je veux dire et qui vous fera gémir de voir à quel point sont abandonnés à la faiblesse ceux qui abandonnent la grâce de Jésus-Christ qui est notre force. Comme je ne puis guère écrire ce matin, je vous supplie de communiquer tout ceci à ceux qui le doivent savoir<sup>3</sup>. Pour moi, je chante dans mon cœur dans les voies du Seigneur que la miséricorde du Seigneur est grande<sup>4</sup>, et au milieu des ombres de la mort<sup>5</sup>, je vois clairement

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à sa maladie, au reliquaire et au sort de l'ancienne domestique d'Antoine Arnauld nous permettent de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Probablement une allusion à l'affaire du trafic de livres d'Antoine Arnauld depuis les Pays-Bas espagnols : le « bon père » pourrait être l'un des protagonistes de cette affaire qui furent arrêtés et envoyés à la Bastille : l'abbé Pierre Gilles (connu sous le pseudonyme Dubois), le prêtre Jean Racine et l'abbé Jean-Baptiste Du Breuil. Voir la lettre du 21 octobre 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agit probablement d'écrire aux amis de Port-Royal, dont Antoine Arnauld, en exil à Bruxelles.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion à Ps 137, 6 (Ps 138, 5).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Réminiscence de Lc 1, 79.

que Dieu est avec nous¹ et qu'il conduit ses élus *in via mirabili*². Car comment, par d'autres moyens, aurait-on pu en peu de temps racheter tous les temps passés et acquérir tant de mérites? Je vois bien que vous ne voulez pas non plus vous contenter, comme le riche de l'Évangile, de bâtir des greniers pour serrer ce que vous avez déjà recueilli³, votre âme ne se repose pas dans ce qu'elle a<sup>b</sup>, mais dans ce qu'elle désire, et elle veut toujours travailler. Je serais de votre avis de ne me lier jamais les<sup>c</sup> mains. La lettre est fort bonne et suffisante, et elle dit tout puisqu'elle répond à tout ce qu'on a dit. En ces matières, on s'en tient toujours à ne répondre précisément qu'à ce qu'on est obligé.

M<sup>me</sup> Du Vaurouy<sup>4</sup> est si secrète qu'on ne sait rien de ses affaires. J'attends, pourtant, ce que me mandera\* M. des Gordes<sup>5</sup> qu'elle a entretenue<sup>d</sup> à ce qu'on me dit hier au soir, et je n'en puis avoir de nouvelles que ce matin. On m'envoie un mot sur son sujet qui ne paraîtrait pas mauvais si on marchait en terre ferme en ce pays-là.

La personne qui vous rendra ceci pourra faire les diligences\* que l'on jugera à propos pour aviser ce qu'on résoudra sur Marie Madeleine<sup>6</sup>. Jusqu'à ce qu'on lui ait parlé, on ne saurait que dire, car vous voyez qu'on a mandé\* qu'elle ne veut plus être religieuse, mais surtout il faut lui faire entendre qu'en conscience, elle ne peut demeurer à Paris, qu'elle s'y perdrait.

Pour M. Du Chemin<sup>7</sup>, je comprends qu'elle y est. Sa place est retenue où l'on avait dit, il ne tiendra qu'à elle d'y aller quand elle voudra. Je crois que cela peut être bon pour un temps, mais je doute que l'humeur de l'abbesse et la sienne durent longtemps ensemble; pour sa petite sœur, elle s'accommodera\* partout.

J'ai fort envie de voir votre ouvrage<sup>8</sup>, je m'imaginerai voir vos dispositions et vos pensées en le faisant.

Pour le reliquaire<sup>1</sup>, M<sup>lle</sup> de Bagnols<sup>2</sup> a comme promis de le donner, ainsi il sera mieux de lui laisser faire, et je voudrais seulement savoir l'ouvrier qui a fait le nôtre et s'il a gardé le dessein et les mesures<sup>3</sup>. On ne me donne pas de patience, il faut boire le calice<sup>4</sup>.

. Citation a 18 8, 10.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Citation d'Is 8, 10.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Citation de Sg 10, 17 : « par une voie admirable ».

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Lc 12, 16-21.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il s'agit peut-être d'une parente d'une ancienne pensionnaire de Port-Royal des Champs expulsée lors de la reprise de la persécution en 1679, Antoinette-Françoise Du Vauroui. Il pourrait aussi s'agir d'un pseudonyme non identifié.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Pseudonyme pour Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. L'ancienne domestique d'Antoine Arnauld. Elle l'a accompagné en Hollande en 1679 et passa plusieurs années dans son service avant de repartir pour Paris le 21 octobre 1682. À cette époque, son avenir fut incertain pendant plusieurs mois. Elle aurait voulu être domestique à Port-Royal des Champs, mais l'abbesse ne se montre pas favorable à cette idée. Elle finit par faire profession chez les Carmélites de Sens en août 1684 (voir le récit très complet de Jacques, p. 317-319).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Personne non identifiée récurrent, probablement d'un pseudonyme.

 $<sup>^{8}</sup>$ . Pendant sa retraite récente,  $M^{me}$  de Fontpertuis a travaillé à un ouvrage, un présent pour  $M^{lle}$  de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> sont [les corr. dans le texte ASJ, sur la] meilleur ms. aut.

b a add. interl. ASJ, ms. aut.

c jamais les [les répétition des mots due au changement de ligne, ASJ] mains ms. aut.

d a [entretenue corr. dans le texte ASJ, sur entretenues] à ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il s'agit d'un reliquaire pour accueillir des reliques données aux religieuses de Port-Royal des Champs par Henri Arnauld.

<sup>2</sup> Cobriello De Colol D

<sup>.</sup> Gabrielle Du Gué de Bagnols.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Reliquaire fait pour conserver les reliques données par Jean van Neercassel aux religieuses (Jacques,

<sup>4.</sup> Réminiscence de Mt 20, 22. Puisqu'elle dit abréger sa lettre pour aller prendre médecine, il est possible que ce fût une allusion aux eaux de Trie qu'elle prend à cette époque (le 4 et le 8 novembre, par exemple).

Lettre du 8 novembre [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui dit son admiration pour l'ouvrage fait par sa correspondante pendant sa retraite, et le plaisir qu'elle aura de le présenter à M<sup>lle</sup> de Vertus. Elle lui envoie des nouvelles de sa propre maladie et celles d'une autre malade.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

### Ce 8 novembre

Je veux entrer dans vos pensées et espérer tout de la bonté de Dieu qui nous en donne une marque sensible dans un temps qu'on ne pouvait l'espérer pour fortifier notre confiance. Vous êtes seule qui perdrez à un meilleur temps s'il arrive, car je ne vois rien de plus beau et de plus gai que votre solitude<sup>2</sup>; vous l'avez peinte avec votre aiguille si admirablement que je crois voir la disposition de votre cœur<sup>a</sup> en voyant cette femme seule avec Jésus-Christ qui puise dans la source même les paroles de la vie éternelle<sup>3</sup>. Effectivement, je n'ai rien vu de plus agréable que ce tableau, et la diligence de l'ouvrière me paraît un miracle. N'est-ce pas encore une invention de votre amitié de vouloir que j'aie la satisfaction de le présenter de votre part, ce qui me sera un fort grand plaisir par la joie qu'en aura une amie que j'aime aussi beaucoup<sup>4</sup>. Je n'ose guère en écrire en prenant des eaux<sup>5</sup>. Je me trouve en grand chemin\* de sortir bientôt, s'il plaît à Dieu, de toutes les servitudes, car depuis deux jours, je me sens tout autre et je me guéri[e] tout à fait. Si j'avais eu la joie et l'honneur de vous embrasser, je ne me sentirais plus de rien.

Cette malade qui n'est pas entièrement guérie me met en peine<sup>6</sup>. Il est certain qu'une rechute serait extraordinairement à craindre, mais j'espère en Dieu, et puis en vérité, à présent qu'on est assuré qu'il n'y a pas de malignité\* dans le fond du mal, je crois qu'il y a plus de longueur à craindre que de péril, car on ne meurt pas<sup>b</sup> d'une fièvre tierce\*. Il n'y a qu'à prier Dieu. Si on la transportait aux Champs chez madame sa fille, elle y serait fort bien, et l'air peut-être la fortifierait. Voudriez-vous bien lui inspirer? Je ne crois pas que les médecins y trouvent<sup>7</sup>

a cœur add. interl. ASJ, ms. aut.

b pas add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la retraite de sa correspondante nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. L'abbesse fait sa première allusion à la retraite de M<sup>me</sup> de Fontpertuis dans une lettre du 22 octobre 1682; cette retraite continue jusqu'au 4 novembre, à en juger par ce que l'on dit dans la correspondance.

<sup>3.</sup> Allusion à la Samaritaine, Jn 4, 7-30.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Selon une note de RG, ms. RG, le tableau est un cadeau pour Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Probablement les eaux de Trie que l'abbesse prenait depuis un moment.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Nous n'avons pu identifier ni cette personne ni sa fille, mentionnée plus loin.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Le reste de cette lettre manque, ms. aut.

Lettre du 10 novembre [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui adresse plusieurs autres lettres ouvertes afin de ne pas se répéter, dont une qui parle de la malade et du projet de retraite pour celle-ci, et une autre à adresser à l'abbaye de Haute-Fontaine. Elle lui dit que M<sup>lle</sup> de Vertus a bien reçu l'ouvrage que lui a fait M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

# 10 novembre

Que ne devrais-je point vous dire pour vous remercier de vos bontés et je n'en ai pas le temps. Je vous adresse plusieurs lettres toutes ouvertes pour ne rien répéter.

Il y en a une qui vous apprendra que la malade qui nous a donné tant d'inquiétudes², de peur que son esprit ne se remît pas après cette fièvre qui lui avait si fort troublé, revient tout à fait à son bon sens. Dès qu'elle a vu qu'on pensait à elle, elle s'est calmée, et pourvu qu'elle puisse être quelque temps en repos à reprendre ses forces et à entendre³ peu de bruit, elle se rétablira. La dame qui veut bien la retirer le fait de bonne grâce, mais à condition qu'on oublie cette bonne œuvre et qu'on ne se souvienne seulement pas si elle en a jamais ouï parler. Cela veut dire que, sans exception, on n'en parle non\* plus que si cela n'avait jamais été imaginé ni exécuté. Cela est aisé à lui promettre, et je ne la blâme pas¹ puisque l'Évangile prescrit assez cette règle dans les bonnes œuvres.

Voilà une lettre pour la maison des esprits\*<sup>3</sup> que je n'ose envoyer sans votre avis. Le petit messager<sup>4</sup> que nous envoyons peut la porter à son adresse si vous le jugez à propos ; nous lui dirons d'aller où on l'enverra de chez vous, si on lui donne quelque chose à porter.

Le tableau a été parfaitement bien reçu<sup>5</sup>. Je n'avais garde de dire ce qu'il ne fallait pas dire et je n'en ai pas été à la peine, car la personne m'a prévenue\* pour me dire qu'elle était bien aise d'ignorer ce qu'il n'est point à propos de savoir. Elle a les sentiments qu'il faut sur cela, je suis contente d'elle, et vous croyez bien que je ne me contenterais pas de rien en ce

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au tableau qu'Angélique de Saint-Jean présenta de la part de sa correspondante à une amie commune nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Personne non identifiée. Dans la lettre précédente du 8 novembre 1682, l'abbesse nous informe que la fille de cette malade est aux Champs, mais nous n'en savons pas plus sur ces personnes.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. RG identifie ce lieu comme l'abbaye de Haute-Fontaine, ms. RG. L'abbesse écrit probablement à Sébastien-Joseph Du Cambout de Pontchâteau, ami de Port-Royal qui fit plusieurs séjours à Haute-Fontaine de 1682 à 1684.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il s'agit peut-être du « petit postillon » non identifié décrit par l'abbesse dans sa lettre du 25 octobre 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Selon une note de RG, ms. RG, le tableau est un présent pour Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

qui me touche si fort. Je suis toute à vous, ma très chère sœur, je me fais honte de le dire, tant je vous rends peu pour ce que je vous dois quand je me donne moi-même.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> à [al *biffé ASJ*] entendre *ms. aut.*<sup>b</sup> pas *add. interl. ASJ, ms. aut.* 

Lettre du 15 novembre [1682¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean témoigne son appréhension causée par la maladie de sa correspondante, et lui donne des conseils en ce qui concerne le manger. L'abbesse lui demande de chercher une place pour quelqu'un (peut-être Marie Madeleine), elle souhaite recevoir des nouvelles de M<sup>lle</sup> de Yuelin, et elle lui envoie un paquet pour la poste.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 15 novembre

Voulez-vous augmenter nos peines, ma très chère sœur, et faut-il que nous soyons aussi dans l'appréhension de vous voir demeurer malade, comme il n'y en a que trop de sujet sur ce que nous avons appris de l'état où l'on vous a laissée ? Faut-il encore que j'aie le chagrin d'être obligée de vous<sup>a</sup> reprocher que vous ne faites guère d'état\* de mes plus instantes prières? Je vous avais demandé en grâce que l'on vous fit de bon potage, au moins, et vous en mangez toujours de celui que je ne crois pas même assez bon pour des gens, car je pense que la plupart du temps il n'y a pas de viande, ou si peu qu'il ne le faut pas compter. Révérez au moins l'œuvre de Dieu, et laissez-le faire pendant qu'il est appliqué à vous limer et à vous polir dans le corps et dans l'âme. Il n'est point besoin que vous vous mêliez de son ouvrage, vous le gâterez au lieu de l'achever, car vous vous réduirez hors d'état d'agir dans les bonnes œuvres qui sont encore peut-être nécessaires à votre couronne<sup>2</sup>. Voilà bien des pierreries bien belles et bien pesantes qu'on y attache; celui qui en fait présent donnera, s'il lui plaît, la grâce de la porter. Je pense que vous ne sauriez guère faire de plus grande charité que de chercher à placer cet enfant que vous appelez le teigneux<sup>3</sup>. Il est très mal, à ce que j'apprends, où on l'a mis, non seulement pour l'air, mais encore pour les mauvaises compagnies que<sup>b</sup> je sais qui y sont assez ordinaires et bien propre à corrompre la plus grande innocence. Dieu l'en veuille préserver, et aidez-y, s'il vous plaît, en<sup>c</sup> lui cherchant une autre<sup>d</sup> condition\*.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à la maladie de M<sup>me</sup> de Fontpertuis et à une requête récente de l'abbesse que sa correspondante mange de bon potage (dans la lettre du 20 octobre 1682) nous permettent de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Réminiscence de Jc 1, 12.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il pourrait s'agir de Marie Madeleine, ancienne domestique d'Antoine Arnauld qui était de retour à Paris depuis le mois précédent et dont l'avenir reste incertain pendant plusieurs mois (voir la lettre du 6 novembre 1682).

J'attends que vous nous mandiez\* quel parti aura pris M<sup>lle</sup> de Yuelin<sup>1</sup>, et je souhaite que ce soit<sup>e</sup> le meilleur. Sa famille appréhende bien qu'elle quitte tout à fait le monde, car au fond, c'est elle qui soutient sa maison et qui prend soin du ménage et des affaires, les autres sont des gens de repos qui n'aiment point à s'incommoder.

Je voudrais aujourd'hui que vous vous portassiez, ma très chère sœur, aussi bien que moi ; c'est tout dire.

Voici un paquet pour la poste s'il arrive assez tôt<sup>2</sup>, il partira sinon pour une autre fois, il n'est pas de conséquence. Adieu.

<sup>1</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> de [vous corr. dans le texte ASJ, sur nous] reprocher ms. aut.

b compagnies [que corr. dans le texte ASJ, sur de] je ms. aut.

<sup>°</sup> plaît [avec biffé ASJ] en ms. aut.

d une [autre corr. interl. ASJ sur q] condition ms. aut.

e ce soit add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion probable à l'envoi de lettres à destination de Bruxelles, où se trouvent actuellement Antoine Arnauld et son secrétaire, Léonard Guelphe.

Lettre du 17 [novembre 1682<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean attend des nouvelles de sa correspondante, et lui en donne des religieuses, ainsi que des nouvelles diverses de Marie de Miraumont et d'une femme qui aurait souhaité faire un séjour chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis. L'abbesse lui envoie un billet d'une « bonne et effective » amie.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

À madame, M<sup>me</sup> Le Toussu<sup>2</sup>

Ce 17 au soir

J'ai bien peur, ma très chère sœur, que nous n'ayons pas encore demain de vos nouvelles, car le pourvoyeur ne revient pas. On a moins de curiosité quand on n'a pas de malades, mais quand on sait des amis malades, surtout périlleusement, on voudrait savoir tout ce qui se passe, quoiqu'on ne leur serve de rien. Toutes nos malades d'ici, grâce à Dieu, sont guéries, hors ma sœur Françoise Agathe<sup>3</sup> qui l'était et qui recommence à avoir la fièvre de plus belle depuis samedi.

Toutes vos justifications ne diminuent guère ma peine sur votre traitement, mais je vois que je vous en fais trop de vous en parler, c'est pourquoi je réitère mes prières et je supprime mes plaintes. Je pensais que M. Miraumont<sup>4</sup> pourrait revenir samedi, et voilà qu'on me dit que ce ne peut être au<sup>a</sup> plus tôt que mardi<sup>5</sup>.

Les semaines passent bien vite, il y en a six que nous n'avons eu l'honneur de vous voir. C'est assez pour s'en ennuyer, et je ne doute pas, ma très chère sœur, que vous n'en soyez comme nous sur ce chapitre. La bonne femme voulait aller coucher chez vous le temps qu'elle sera à Paris<sup>6</sup>. Je lui ai fait dire que tant que vous n'y seriez pas<sup>7</sup>, personne n'irait, hors

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à la maladie de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, à la visite de celle-ci au monastère six semaines auparavant (selon la lettre du 7 octobre 1682, elle prévoyait une visite le lendemain, le 8 octobre), ainsi qu'à son absence de Paris (dans la lettre du 5 octobre, nous apprenons que M<sup>me</sup> de Fontpertuis se trouve plus proche des Champs) nous permettent de dater cette lettre du mois de novembre 1682.

Pseudonyme pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis (LPJ).
 La sœur Françoise de Sainte-Agathe Le Juge.

<sup>4.</sup> Il s'agit sans doute de Marie de Miraumont, tourière de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Angélique de Saint-Jean écrit le mardi 17 novembre ; le prochain samedi tombe le 21 de ce mois ; le prochain mardi le 24, une semaine plus tard.

Personne non identifiée, quoiqu'il puisse s'agir de Marie Madeleine, ancienne domestique d'Antoine Arnauld qui était de retour à Paris depuis le mois précédent : son avenir demeurera incertain pendant plusieurs mois. Voir la lettre du 6 novembre 1682.

<sup>7.</sup> Depuis le début du mois octobre 1682, M<sup>me</sup> de Fontpertuis ne se trouve plus dans sa résidence parisienne ; elle se loge plus près de Port-Royal des Champs, mais nous n'en savons pas plus.

nos gens qui y ont leur chambre<sup>1</sup>. Cela demeurera ainsi, et ma sœur Mélanie<sup>2</sup> doit observer cet ordre. Voici un billet que l'on m'a dit de vous adresser. Je vous assure qu'il est d'une bonne et effective amie. Je lui cède<sup>b</sup> ces deux qualités, car je ne suis ni bonne ni effective, mais sincère et toute acquise servante et amie jusqu'à la mort.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> au *add. interl. ASJ, ms. aut.* 

b cède add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il pourrait s'agir des pensionnaires ou postulantes qui se sont retirées chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis après leur expulsion du monastère en 1679 suite à la reprise de la persécution. Voir la lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1679.

<sup>1679. 

&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit certainement de Geneviève de Sainte-Mélanie de La Croix, postulante converse en 1679 qui fut expulsée alors de Port-Royal des Champs. Selon la lettre du 27 mai 1682, elle se trouvait au Moutier; selon les informations de cette lettre-ci, elle fait partie du groupe de « filles » demeurant chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris.

Lettre du 1<sup>er</sup> décembre [1682<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean donne des nouvelles de la sœur Geneviève de l'Incarnation, et fait une réflexion sur la mort. Elle lui dit qu'on a trouvé une condition pour une fille, et lui parle d'ornements pour le monastère.

Source du texte : Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

# Ce 1<sup>[er]</sup> décembre

J'écris dans la chambre de ma sœur Geneviève de l'Incarnation<sup>2</sup> qui s'en va être bientôt délivrée des misères et des afflictions de cette vie, mais il faut entrer dans l'autre par la porte étroite<sup>3</sup> de la mort, et elle est dans cet effort présentement\*, le corps dans une agonie d'oppression dont<sup>a</sup> la nature travaille à se défendre inutilement, et l'esprit bien content d'aller à Dieu. Son exemple nous apprend à quoi il se faut résoudre\* de mourir sans consolation extérieure, car quelque répugnance qu'elle eût à se confesser au jeune prêtre qui est ici<sup>4</sup>, il a fallu s'y soumettre sans pouvoir en avoir d'autre, mais grâces à Dieu, elle est en paix. Je n'y suis pas tant sur bien des choses, quoique je les remette aussi entre les mains de Dieu. C'était hier le jour d'attendre encore des nouvelles. Dieu nous en veuille donner de bonnes. On a trouvé condition pour la fille<sup>5</sup>, il faudra qu'elle parte jeudi<sup>6</sup> pour y aller. Celui qui vous rendra ce billet est chargé de faire ce qu'il faut pour y donner ordre.

Notre ouvrière est en état de faire les ornements quand vous voudrez, mais c'est cela que l'on ne nous pourrait refuser. Comptez, je vous supplie, là-dessus, car vos bandes\* ne feront pas toutes les couleurs et même cela n'est pas propre à transporter, étant trop lourd. À la première occasion commode, je pourrai envoyer un[e] chasuble et l'accompagnement qui est légère; et pour porter en voyage, elle peut servir de rouge et de blanc, et elle a bien de la dignité. Mais elle sera bien placée là.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la maladie de la sœur Geneviève de l'Incarnation nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur Geneviève de l'Incarnation Pineau, qui mourut le 1<sup>er</sup> décembre 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Mt 7, 13-14; Lc 13, 24.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il semble s'agir de Paul-Philippe L'Hermite, chapelain de Port-Royal depuis 1679. Selon le DPR, il avait déjà rempli les fonctions de confesseur en octobre 1680 et en février 1681, et selon le *Journal de Port-Royal*, ce fut lui qui donna les sacrements à la sœur Geneviève de l'Incarnation le 30 novembre ; il fut également présent à ses côtés lors de ses derniers instants le 1<sup>er</sup> décembre (BNF f. fr. 17779, f. 190 r°).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Allusion probable à Marie Madeleine, ancienne domestique d'Antoine Arnauld. Selon la lettre du 1<sup>er</sup> décembre 1682 de l'abbesse à Geneviève-Constance Gallier, on placerait l'ancienne domestique chez une « bonne demoiselle qui veut bien la prendre à l'essai ». Voir aussi la lettre à M<sup>me</sup> de Fontpertuis du 6 novembre 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. C'est-à-dire, deux jours plus tard, le 3 décembre.

Il n'y a plus d'apparence, ce me semble, de craindre la petite vérole\* pour monsieur votre fils¹, mais ce sont pourtant des dispositions à maladie qui me mettent bien en peine pour vous. Car pour lui, on envisage de plus grands périls à vivre qu'à mourir. Il est à Dieu, il l'aime plus que ne peut faire la meilleure mère du monde à qui il n'a pas tant coûté que son âme a coûté à Jésus-Christ. Que ce soit le motif de votre confiance pour lui, ma chère sœur, qui bannisse de votre cœur les inquiétudes qui ne seraient pas dignes de votre foi.

Je crois que M. de Poigny n'écrit plus², cela fait que je tiens inutile de lui écrire pour une chose qu'il nous serait néanmoins bien important de savoir. Si vous connaissez quelqu'un qui le voit, je vous supplie qu'on lui demande s'il connaît par lui-même quelque bon ecclésiastique qui fut propre pour nous³. Quelqu'un nous a dit qu'il avait témoigné que si on y avait voulu penser et qu'on lui eut dit d'en chercher, il en aurait indiqué quelqu'un. C'est ce que je n'ai jamais compris, mais si cela est vrai, il est le temps, et il nous obligera infiniment de nous en nommer quelqu'un, car on est véritablement à bout, et celui à quib nous pensons n'est qu'un nom; sans un grand changement, on ne le donnera pas. Que les personnes qui vont à Dieu sont heureuses et que l'on chante avec une grande joie en ce moment : *laqueus contritus est et nos liberati sumus*⁴. Je me recommande et tout le troupeau au pasteur qui l'abandonne⁵, mais de corps et non d'affection.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> d'oppression [qui biffé ASJ] dont ms. aut.

b à [1 biffé ASJ] qui ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Louis-Augustin Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Les religieuses de Port-Royal des Champs se trouvèrent à nouveau sans confesseur, Nicolas Le Tourneux n'ayant plus l'autorisation de s'y rendre (voir la lettre du 4 novembre 1682). L'archevêque de Paris, François de Harlay de Champvallon, acceptera en juillet 1683 que Le Tourneux soit remplacé par Nicolas Eustace.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Citation de Ps 123, 7 (124, 7) : « Le filet a été brisé, et nous avons été délivrés. »

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Nicolas Le Tourneux.

Lettre du 8 décembre [1682¹], de Port-Royal des Champs. Les religieuses n'ont pas reçu des nouvelles depuis longtemps; entretemps, il y eut plusieurs morts: la sœur Geneviève de l'Incarnation, l'abbesse de Montmartre et M. de Courtion. Angélique de Saint-Jean attend des nouvelles de sa correspondante, et lui dit que Guérinet a bien livré de l'argent à une fille. L'abbesse donne des nouvelles de son rhume et de la maladie de M<sup>lle</sup> de Vertus.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

# Ce 8 décembre

Le soleil est arrêté pour nous quand nous n'entendons parler de rien si longtemps : il nous semble que ce n'est que le même jour qui dure toujours, parce que rien ne succède dans notre esprit et que tout ce qui était y demeure fixe. Cependant, le monde ne peut pas être fait de la sorte, la roue\* tourne toujours, et huit jours changent bien des choses : témoin notre pauvre sœur à qui il n'en a pas fallu plus de six pour passer de ce monde à Dieu². Nous avons su aussi la mort de M<sup>me</sup> de Montmartre et celle de M. de Courtion qui est terrible en toutes façons³. Ce sont là les grands événements, le reste n'est que bagatelle, et en vérité, qui penserait comme il faut à ce grand voyage se hâterait bien de se débarrasser du reste pour se mettre en chemin de peur d'être surpris de la nuit⁴, car il n'y a rien\* plus vrai que lorsque l'on approche de la mort, on ne peut plus rien faire. Mais vous y pensez assez, ce que j'en dis est superflu pour vous.

Nous nous attendons d'avoir demain au soir de vos nouvelles, on part exprès de grand matin pour revenir.

Aurez-vous reçu la petite chasuble?

Je me suis assurée que les six pistoles ont été données en main propre à la fille par Guérinet<sup>5</sup>. Ainsi je ne sais de quoi elle se plaint sur ce point.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la mort de l'abbesse de Montmartre nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur Geneviève de l'Incarnation Pineau tomba malade le 26 novembre et mourut le 1<sup>er</sup> décembre 1682 (DPR).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Françoise-Renée de Lorraine, abbesse de Montmartre, mourut le 4 décembre 1682 (Moréri 1759). Nous n'avons pas pu identifier M. de Courtion.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Réminiscence à la parabole des dix vierges, Mt 25, 1-13, et éventuellement à Ap 3, 3.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Jacques Guérinet, valet de cour du monastère. Cette fille aurait reçu vingt écus de sa maîtresse qu'elle n'aurait pas emportés avec elle ; le monastère lui rend six pistoles sur cette somme, et Angélique de Saint-Jean souhaite même avoir un reçu (selon une lettre de la fin de l'année 1682 de l'abbesse à Geneviève-Constance Gallier). Selon la lettre du 13 décembre suivant à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, le monastère « devait » 20 écus à cette fille. Une intervention éditoriale de la part de Le Roy de Saint-Charles au XVIII<sup>e</sup> siècle sur le manuscrit de la lettre autographe à M<sup>lle</sup> Gallier mentionnée ci-dessus suggère que cette fille serait l'ancienne domestique d'Antoine Arnauld, Marie Madeleine, et qu'Arnauld lui-même serait la maîtresse. Cela est possible, mais rien ne nous permet de confirmer avec certitude cette hypothèse.

J'ai appris qu'une personne a reçu une lettre datée du 12 de l'autre mois de la personne dont vous êtes étonnée de n'en point recevoir depuis bien plus longtemps. Il faut donc qu'il y ait quelque autre voie par où elles viennent.

Mon rhume n'est pas passé mais il est mieux, et je prends demain médecine, car je ne l'ai pu faire depuis que je prends du lait<sup>1</sup>. Du reste, je me porterais trop bien pour ne rien faire de tout ce que font les autres, en ayant plus besoin que pas\* une.

Je désirerais fort que votre mal fût de nature à guérir de même, mais vous et M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>2</sup> êtes confirmées en mal. Elle voulut faire avant-hier l'essai de marcher de la cheminée à son lit. Elle fut si malade toute la nuit que ce fut pitié, ce mal est extraordinaire. Bonsoir, ma très chère sœur, je suis toute à vous.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Selon le FDU, « on met les malades au lait d'ânesse, au lait de vache pour les rafraîchir ».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus, qui avait une santé fragile.

Lettre du 9 décembre [1682<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean parle du départ de Nicolas Le Tourneux, et de la situation précaire de Marie-Madeleine, l'ancienne domestique d'Antoine Arnauld. Elle donne des nouvelles des ouvrages pour le monastère, fait allusion au nouveau bréviaire de Claude de Vert, et revient sur l'affaire des six pistoles livrées à une fille par Guérinet.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

## Ce 9 décembre

Vous voilà toujours vous-même en toute[s] choses, ma très chère sœur, votre amitié prévient tout et prévenait\* encore Guérinet<sup>2</sup> s'il ne fut arrivé bien à la bonne heure, ayant fait une diligence\* surprenante pour nous apporter à midi des nouvelles que nous n'attendions qu'à la nuit.

Ne vous attribuez pas à vous seule des vicissitudes\* de mouvements que chacun éprouve à son tour. Vous ne me promettiez que de bonnes nouvelles, et la première lettre que j'ai ouverte qui était un adieu bien saint et bien affectionné\* m'a fait répandre bien des larmes<sup>3</sup>. J'ai vu d'autres choses assez tristes, mais enfin, j'en ai trouvé qui effectivement sont d'un grand soulagement à l'esprit. J'en remercie Dieu de tout mon cœur, mais je tremble seulement de la pensée de M. 94222841243132217<sup>a</sup> qui veut aller encore une fois voir 62112219313431221030614422112960<sup>4</sup>. Si vous lui écrivez demain, mandez\*-lui, je vous supplie, qu'elle s'en garde bien. Les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs, elle doit fuir comme un enfer ce qui peut porter préjudice à son innocence. Dieu l'a mise à couvert, qu'elle s'y tienne, puisqu'en effet, elle fait dessein de s'établir en religion, à quoi lui servira la vue du monde ; il n'y a sureté que dans l'éloignement<sup>5</sup>.

On vous porte les bandes\* dans une boîte où il y a un peu de linge : il n'y a qu'une aube, parce que nous n'avons de cette mesure que celle-là que nous puissions donner. Nous en ferons faire encore une. De quelle manière donc parle-t-il de cette séparation comme si

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à l'affaire des six pistoles nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Jacques Guérinet, valet de cour du monastère.
<sup>3</sup>. Il s'agit certainement d'une lettre d'adieu de Nicolas Le Tourneux. L'ancien confesseur de Port-Royal des Champs se vit obligé de se retirer dans son prieuré de Villers-sur-Fère à la fin d'octobre 1682 (voir la lettre du 4 novembre 1682).

Code chiffré utilisé à plusieurs reprises dans la correspondance.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il pourrait s'agir du sort de Marie Madeleine, ancienne domestique d'Antoine Arnauld qui rentra en France plusieurs semaines plus tôt (voir la lettre du 6 novembre 1682).

elle devait être telle que l'on n'eût plus nul commerce\*<sup>1</sup> ? Cela serait bien dur, l'entend-t-il ainsi ? Tâchez qu'il ne prenne pas cette résolution. Ce temps-ci passera, s'il plaît à Dieu, il n'y a que M. de Vert<sup>2</sup> qui est heureux et qui profite du naufrage. Son bréviaire en sera encore plus beau et plus saint d'être un fruit d'une telle solitude. De tels ouvrages se doivent faire en priant plutôt qu'en courant. *Adore assis comme le grec ordonne*<sup>3</sup>, etc.

Je vous ai éclairci ce qui regarde les 6 pistoles<sup>4</sup>, nous n'avons donc rien à faire à cet égard présentement\* qu'à vous remercier de ce que vous voulez toujours tout faire. Vous êtes bien redevable à Dieu de vous avoir donné un cœur fait comme vous l'avez. Le mien est tout à vous.

<sup>a</sup> M. [94222841243132217 corr. dans le texte ASJ, sur 94222441243132217] qui ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion au départ de Nicolas Le Tourneux dans son prieuré de Villers-sur-Fère (voir la lettre du 4 novembre 1682).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Claude de Vert, bénédictin, chargé de la réforme du bréviaire des bénédictins de Cluny. Il était présent à Port-Royal des Champs une semaine plus tôt, lors de l'enterrement de la sœur Geneviève de l'Incarnation Pineau le 2 décembre.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Citation de Guy Du Faur, seigneur de Pibrac, *Les quatrains du seigneur de Pybrac*... (Paris, veuve Lucas Breyer, 1583) : « Adore assis, comme le Grec ordonne, / Dieu en courant ne veut être honoré : / D'un ferme cœur il veut être adoré, / Mais ce cœur-là il faut qu'il nous le donne. » (n° IV, p. 2 v°).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Une fille non identifiée aurait reçu vingt écus de sa maîtresse qu'elle n'aurait pas emportés avec elle; le monastère lui rendit six pistoles sur cette somme. Il est possible qu'il s'agisse de Marie Madeleine, ancienne domestique d'Antoine Arnauld, qui serait lui-même la maîtresse (voir la lettre du 8 décembre 1682).

Lettre du 13 décembre [1682¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui adresse plusieurs lettres à faire livrer et lui parle de certaines affaires financières liées au monastère. L'abbesse partage l'affliction de sa correspondante causée par le départ de Nicolas Le Tourneux, et elle lui fait des compliments à propos des études de son fils. Elle l'avertit de l'arrivée d'Augustin Thomas de Bosroger à Paris prochainement.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 13 décembre

Je ne sais si le porteur arrivera d'assez bonne heure pour adresser ma lettre à la poste<sup>2</sup>. Il n'y [a<sup>a</sup>] au fonds rien de si pressé que cela ne se puisse différer. Voici un billet pour le sacristain que vous connaissez que je vous supplie, ma très chère sœur, qui lui soit porté par l'une de vos filles<sup>3</sup> à qui il puisse donner l'argent qu'il gardait à cette pauvre femme<sup>4</sup> dont je vous parlai<sup>b</sup> le dernier voyage ; je pense que cela consiste\* à 55 lt. Vous savez mieux que moi ce qu'il en faut faire. J'ai encore 4 pistoles à donner pour la même bourse qui sont le reste de dix que l'on m'avait données pour cette charité, sur quoi j'avais pris les six qui ont été données à la fille à qui on devait 20 écus<sup>5</sup>. J'attendrai une meilleure voie pour vous<sup>c</sup> les envoyer.

Nous sentons fort le contrecoup de ce que vous avez senti dans un si triste adieu<sup>6</sup>. Il faut pourtant tenir son âme élevée au-dessus de ces tempêtes et attendre le calme qui reviendra, s'il plaît à Dieu, bientôt au moins de ce côté-là comme on le veut espérer, et cependant tâcher de profiter de tant de séparations<sup>7</sup> pour s'unir davantage à Dieu et entre

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à l'affaire des six pistoles nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit probablement d'écrire à Antoine Arnauld à Bruxelles (voir la lettre du 27 octobre 1682).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Une allusion de plus aux postulantes ou pensionnaires expulsées du monastère en mai 1679, et que M<sup>me</sup> de Fontpertuis aurait accueilli chez elle. Voir la lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1679.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Cette fille non identifiée a nié avoir reçu cette somme, quoique Jacques Guérinet la lui ait rendue. Il est possible qu'il s'agisse de Marie Madeleine, ancienne domestique d'Antoine Arnauld (voir la lettre du 8 décembre 1682).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Nouvelle allusion au départ de Nicolas Le Tourneux, qui se retira dans le diocèse de Soissons en novembre 1682 (voir la lettre du 4 novembre 1682).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Allusion à l'expulsion en mai 1679 des pensionnaires, postulantes et Solitaires, dont Antoine Arnauld qui se trouvait à Bruxelles à cette époque, et Louis-Isaac Le Maistre de Sacy et Charles-Henry Arnauld de Luzancy, qui habitaient Pomponne.

nous, car assurément on ne s'aime jamais si sensiblement que quand on est affligé tous ensemble. Notre ami a-t-il un calice? Faites-le nous savoir, je vous supplie<sup>1</sup>.

Je ne vous ai point fait compliment, ma très chère sœur, sur l'élévation de monsieur votre fils<sup>2</sup>. Jamais on n'a fait par son mérite une si grande fortune en si peu de temps. Vous n'êtes plus à plaindre ayant un fils empereur, le voilà assez établi pour se pouvoir passer de vous, et peu s'en faut que vous ne vous trouviez assez libre pour consacrer votre liberté. Mais raillerie à part, cela est beau qu'il ait pu regagner en si peu de temps par son application ce qu'il avait perdu. Madame sa tante<sup>3</sup> m'en écrit mille biens et en est la plus contente du monde dont j'ai une véritable joie, surtout par réflexion sur vous, ma très chère sœur, parce que cela doit vous soulager l'esprit de ce qui vous peinait davantage en l'état où vous êtes.

Êtes-vous avertie que M. du Bosroger<sup>4</sup> doit venir à Paris chez lui les premiers jours de l'an? Vous donnerez ordre sans doute en votre absence qu'on lui prépare sa chambre. Je ne crois pas qu'il y fasse long séjour. Vous m'avez envoyé une très bonne lettre, je ne sais si je réussirai à en faire un bon usage, car c'est pour tâcher qu'on n'amortisse pas la rente de M<sup>lle</sup> d'Emery<sup>5</sup>, la vieille. On fera ce qu'on pourra. Bonsoir, ma très chère sœur.

<sup>1</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis correspond avec Nicolas Le Tourneux à cette époque, et subvient à ses besoins : par exemple, le 28 octobre 1682, il lui prie de l'envoyer « une paillasse et un oreiller de cellule » (lettre XVI, Utrecht, PR 3050 [BNF, Fonds PR, mf. 1982]).

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> a sugg. JF pour compléter la phrase

b vous [parlai corr. dans le texte ASJ, sur parlé] le ms. aut.

c vous add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louis-Augustin Angran de Fontpertuis. Il fut malade au début de l'année 1682 avant de devenir élève du collège des Grassins. Weaver note (p. 150) que le premier prix attribué aux compositions dans les collèges était décoré de la dignité d'empereur (selon J. de Viguerie, L'Institution des enfants, p. 241); Louis-Augustin a dû le gagner aux Grassins.

Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Augustin Thomas de Bosroger, mari de la nièce d'Angélique de Saint-Jean. Il me semble que de 1682 à 1683, M<sup>me</sup> de Fontpertuis loue la résidence parisienne de la famille Thomas qui se situe au faubourg Saint-Victor (actuellement rues Jussieu et Linné). L'adresse habituelle de M<sup>me</sup> de Fontpertuis à cette époque est « près Saint-Victor à Paris », quoique depuis le début du mois d'octobre 1682, M<sup>me</sup> de Fontpertuis ne s'y trouve plus. Nous savons seulement qu'elle se loge plus proche de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Personne non identifiée. M<sup>lle</sup> de S[aint] Emery est l'un de ses pseudonymes pour M<sup>lle</sup> de Vertus, (OAL, t. IV, p. 142).

Lettre du 17 [décembre 1682¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean réfléchit aux moyens de transport pour l'hôte de sa correspondante. La couturière de Port-Royal prépare des vêtements pour une fille qui est auprès de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. L'abbesse fait allusion à la mort d'Agostino Favoriti et à la maladie du pape, et donne des nouvelles de sa propre maladie ainsi que de celles des deux sœurs de Luynes.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 17

J'avais bien la même espérance, ma très chère sœur, à propos de votre hôte, mais comment faire pour la voiture\*? Car celle de l'autre fois n'est plus d'usage. 2311<sup>a</sup>3331714422241941420131493170439333411428431241119<sup>2</sup>, pensez à ce qu'il y aura à faire, et nous exécuterons.

Il fait bien froid pour ce bonhomme\* qui veille<sup>3</sup>, je le plains d'une telle pénitence.

Doutez-vous que notre couturière ne prenne plaisir à habiller votre poupée<sup>4</sup> en<sup>b</sup> pensant que c'est pour vous, et que ne devrait<sup>c</sup>-on point et que ne voudrait-on point faire si on en était capable ? Mais quel habit sera-ce, est-ce une robe d'enfant ou un manteau, et puis il faut voir la créature. Que je suis aise que mademoiselle votre nièce se dénoue\*, c'est de peur qu'un fils qui viendrait ne diminuât l'amitié que l'on a pour elle et ceci l'engagera davantage<sup>5</sup>.

Tout est assez bien ici, grâces à Dieu. Mon rhume s'en va, et nous revenons de matines où j'ai dit l'Évangile *Missus est*<sup>6</sup>, qui est solennelle, et tout le monde y vient. Le chœur était plein ; qui n'accourrait pour entendre une si bonne nouvelle attendue 4000 ans<sup>7</sup> ? Nous en attendons une autre qui n'est pas moins à désirer, car celui qui est descendu du ciel et y est

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion aux étrennes nous permet de dater cette lettre de décembre 1682, puisque le 28 décembre 1682, l'abbesse remercie sa destinataire de son cadeau.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Code chiffré utilisé à plusieurs reprises dans la correspondance.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il s'agit peut-être de Marie-Alexis de Célène d'Artenai, ancienne pensionnaire des Champs qui en fut expulsée en 1679 lors de la reprise de la persécution, et que l'abbesse de Port-Royal enverra chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis en mai 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il pourrait s'agir ici de l'une des filles du marquis et de la marquise de Castilly, qui se sont mariés le 23 février 1675. La marquise de Castilly, née Marie Angran, était la fille du beau-frère de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Allusion à Lc 1, 26-38.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. On donne la date du commencement de l'histoire de l'ancien testament à environ 4000 ans avant la naissance de Jésus-Christ.

remonté en doit encore descendre et nous y enlever avec lui<sup>1</sup>. Mais quels\* devons-nous être pour nous préparer à ce grand jour? Vous savez la mort de M. Favoriti<sup>2</sup> et la maladie du pape<sup>3</sup> causée du déplaisir\* qu'il en a eu. Qu'est-ce que Dieu veut faire?

La petite M<sup>lle</sup> de Luynes est extrêmement malade, que de bonheur si Dieu la prenait avant qu'on la sacrifiât encore au monde. Madame sa sœur est assez mal pour faire craindre l'événement de sa grossesse<sup>4</sup>. Le plus tôt que Dieu délivre de si grand[s] périls est le plus avantageux. Nous prions en commun et pour tous ceux que nous aimons quand nous disons : sed libera nos a malo<sup>5</sup>. Je finis, car après vous avoir dit quelle heure il est, vous vous fâcheriez que je tournasse le feuillet.

Quand vous n'aurez plus d'ouvrage pressé, je vous en demanderai un petit. N'allez pas faire de la dépense pour des étrennes, je vous supplie, vous en faites trop de nécessaires.

<sup>1</sup>. Allusion à 1 Th 4, 16-17.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> d'usage. [23113331714422241941420131493170439333411428431241119 corr. interl. ASJ sur 233331714422241941420131493170439333411428431241119], pensez ms. aut.

b poupée [en corr. dans le texte ASJ, sur ma] pensant ms. aut.

c ne [devrait corr. interl. ASJ sur rendrait]-on ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Agostino Favoriti, secrétaire du pape Innocent XI, mourut le 13 novembre 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Innocent XI.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il doit s'agir de la seule fille du deuxième mariage du duc de Luynes qui était mariée à cette époque : Charlotte-Victoire d'Albert, ancienne pensionnaire de Port-Royal des Champs. Elle se maria en août 1682 avec Alexandre-Albert Franc□ois-Barthélemy, prince de Bournonville. La « petite M<sup>lle</sup> de Luynes » pourrait être Catherine-Angélique (1668-1746) ou Jeanne-Baptiste (1670-1636), l'une desquelles était pensionnaire à Port-Royal des Champs avec Charlotte-Victoire. Il pourrait également s'agir de la petite dernière, Jeanne-Thérèse-Pélagie, née en 1675.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Citation de Mt 6, 13 : « mais délivrez-nous du mal ».

Lettre du 22 décembre 1682, de Port-Royal des Champs. Sa correspondante n'étant pas en mesure de venir à Port-Royal des Champs afin d'y célébrer Noël avec les religieuses, Angélique de Saint-Jean lui envoie des reliques, notamment celles de saint Boniface, de saint Vincent et de sainte Célestine.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 22 décembre 82

J'espérais, ma très chère sœur, que nous célébrerions ensemble cette grande fête où le ciel et la terre se sont réunis après une si longue séparation<sup>1</sup>, mais puisque l'ordre de Dieu nous diffère encore cette consolation et que vous ne pouvez ni venir avec nous ni nous aller avec vous parce que nous sommes prisonnières de part et d'autre<sup>a</sup>, les saints de notre Église, qui sont déjà dans la liberté et la gloire des enfants de Dieu<sup>2</sup>, vous vont trouver pour nous unir et pour sanctifier par la<sup>b</sup> présence de leurs saintes reliques le lieu où vous offrirez à Dieu vos prières, qu'ils présenteront et qu'ils réciteront en sa présence avec les nôtres, comme on brûle<sup>c</sup> beaucoup d'encens dont la fumée monte d'un même encensoir devant Dieu, quoique plusieurs personnes en aient fait l'offrande<sup>3</sup>.

Si vous avez besoin que je vous fasse connaître les saints dont nous avons des reliques insignes et bien attestées, je vous en pourrai donner un mémoire. Tous ceux qui sont au dedans du reliquaire sont de ceux-là. Il y en a au dehors que vous connaissez déjà, comme notre grand saint Boniface, apôtre d'Allemagne, saint Vincent et sainte Célestine qui sont mes protecteurs<sup>4</sup>. Je suis assurée qu'ils seront plus honorés dans votre cabinet qu'ils ne seraient en plusieurs églises, et ainsi je vous les donne sans scrupule et ne le ferais pas à d'autres. Ce sera mon présent de cette année, car je n'en sais point de plus digne de votre

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. La naissance de Jésus-Christ fêtée le 25 décembre, jour de Noël.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à Rm 8, 21.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Réminiscence d'Ap 3, 4.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Ces trois saints étaient martyrs: saint Boniface, moine bénédictin né en Angleterre (680-754), fut connu comme l'« apôtre de la Germanie » grâce aux missions d'évangélisation qu'il y fit; saint Vincent, diacre de saint Valère en Espagne, fut livré au martyre († 304) à Valence, sous Dioclétien (et il fut d'ailleurs vénéré par saint Augustin, entre autres, et son histoire racontée dans cet ouvrage du Moyen Âge, *La légende dorée* de Jacques de Voragine); quant à la sainte Célestine, nous en savons très peu à son sujet: ce fut une vierge et martyre, selon le *Bibliotheca Sanctorum* (dir. Filippo Caraffa et Giuseppe Morelli, Istituto Giovanni XXIII nella Pontificia università lateranense, 1963), qui expose en détail les difficultés liées à son mythe. Pour les saints Boniface et Vincent, voir l'ouvrage des Bénédictins de Ramsgate, *Dix mille saints. Dictionnaire hagiographique*, trad. M. Stroobants, Turnhout, Brepols, 1991, p. 97, 505.

piété que ces cendres saintes où le Saint-Esprit repose qui les doit ranimer un jour, et votre solitude mérite d'avoir une telle compagnie, puisqu'elle vous dispose en suivant l'exemple des saints à vous rencontrer avec eux pour aller au-devant de Jésus-Christ quand il viendra racheter nos corps de la corruption, comme il est déjà venu racheter nos âmes de la mort<sup>1</sup>.

Je crois que je ne vous parlerai point d'autres choses aujourd'hui, car je ne pense pas que vous songiez à rien faire avant les fêtes de tout ce que l'on me dit hier que vous mettiez en délibération. Nous attendons l'ange du Grand Conseil dans trois jours<sup>2</sup>, nous prendrons ou plutôt nous lui demanderons ses lumières sur toutes choses. Rem[ettons<sup>e</sup>] tout à lui et le prions les unes pour les autres. Je vous en prie et vous le pro[mets<sup>f</sup>].

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> et [d'autre corr. dans le texte ASJ, sur d'autres], les

b par [la corr. dans le texte ASJ, sur leur] présence ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> on brûle *add. interl. ASJ*, *ms. aut.* 

<sup>&</sup>lt;sup>d</sup> au add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>e</sup> Ms. abîmé, fin du mot indéchiffrable : ettons sugg. JF pour compléter le mot.

f Ms. abîmé, fin du mot indéchiffrable : mets sugg. JF pour compléter le mot.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Réminiscence de Ps 48, 16 (49, 16).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La naissance de Jésus le 25 décembre. Il fut ainsi nommé dans Is 9, 6 (9, 5).

Lettre du 28 décembre [1682¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean lui demande d'écrire une lettre qui témoignerait de la bonne conduite de M<sup>me</sup> de Helmestad. Elle lui donne des nouvelles de M<sup>lle</sup> de Vertus, souffrante, qui a fait la demande à l'archevêque de Paris qu'on dise la messe près de son parloir. L'abbesse conclut en remerciant sa correspondante pour les étrennes qu'elle leur a envoyées.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

## 28 décembre

Est-ce la peine de vous lasser à lire<sup>a</sup> de longues lettres? Je crois qu'on vous en peut épargner le temps et à moi celui d'écrire beaucoup, ayant peu de chose qui mérite de vous être mandé\* mais beaucoup que j'aimerais bien à vous dire. On m'en a seulement demandé une dont je me dois acquitter, c'est de vous parler de la pauvre M<sup>me</sup> de Helmestad dont j'ai appris les nouvelles aventures par M. Dodart<sup>2</sup> qui est venu voir M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>3</sup> ces jours passés<sup>4</sup>. Rien n'égale sa misère et ses souffrances. Elle est revenue à Paris après s'être sauvée trois fois de la plus dure prison qu'on se puisse imaginer. Il est question de la justifier des crimes que son mari lui a imposés en faisant our contre elle de faux témoins qui ont dit qu'elle menait à Paris une vie scandaleuse le temps que vous l'y avez connue, et sur leur déposition, il y avait eu un arrêt rendu contre elle en vertu duquel on l'a enfermée avec des cruautés horribles. Il serait donc à propos, à ce que l'on m'a dit, que vous prissiez la peine d'écrire un billet qui se put montrer à quelqu'un de vos amis où vous témoignassiez ce que vous savez de la conduite et de la sagesse de cette personne pour détruire cette calomnie. Il y a quelques personnes qui se mettent en peine de lui chercher quelque retraite et quelque assistance, car elle est dans la dernière misère. Véritablement, c'est une si étrange histoire qu'à peine la croirait-on si des personnes telles que vous ne l'avaient examinée à fond.

Nous sommes en peine de M<sup>lle</sup> de Vertus, elle est plus mal que de coutume. Elle avait eu envie d'obtenir permission qu'on lui dit la messe proche d'elle dans une petite chapelle qu'on aurait accommodée proche de son parloir<sup>5</sup>, et elle en a elle-même écrit à M.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la maladie de M<sup>lle</sup> de Vertus nous permet de dater cette lettre de 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Le médecin, Denis Dodart.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus, malade depuis le début du mois de décembre 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il semble que M<sup>me</sup> de Helmestad soit déjà connue à Port-Royal, puisqu'il existe une lettre que Pierre Nicole lui a adressée (conservée à la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris, ms. 4253), écrite entre 1652 et 1679, dans laquelle nous apprenons que l'année précédente, Nicole aurait contribué à la secourir, alors qu'elle se trouvait dans la capitale, malade et dans la misère.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. M<sup>lle</sup> de Vertus fut reçue dans le monastère en 1674 à titre de bienfaitrice, prenant l'habit des novices sans jamais prononcer des vœux. Elle habitait un logement aux Champs qu'elle fit construire à l'est du

l'archevêque<sup>1</sup>. Mais il est si régulier là-dessus qu'il y fait de fort grande[s] difficultés de peur que le lieu ne soit pas assez décent et qu'on ne le profane quelque jour, de sorte que c'est quasi un refus. Néanmoins, on lui doit donner quelques éclaircissements pour voir s'il s'en satisfera. Cela fait espérer qu'il doit faire de grandes réformations dans plusieurs abus dont son diocèse est rempli en cela et en beaucoup d'autres choses, où ni lui ni ses prédécesseurs n'ont pas toujours été si scrupuleux<sup>2</sup>.

Je vous dois autant de remerciement[s] qu'il y a de pièces dans le présent que j'ai reçu de votre part, ma très chère sœur, dont<sup>b</sup> Guérinet<sup>3</sup>, qui achète bien, estimait que la seule grande boîte contenait pour dix pistoles de marchandise. Je la mets bien plus haut, et pour la bonté de celle qui me donne tous ces biens, et pour la piété et la pauvreté des bonnes filles<sup>4</sup> qui y ont travaillé et qui ont fait quelque chose propre aux pauvres véritablement qui sont aussi ceux à qui on a plus d'occasion d'en donner. Mais les rochers\* ne sont pas de leur ouvrage et vous ont coûté de l'argent, aussi bien que tant de confitures qui me font honte, car les pauvres ne devraient pas être dans cette abondance. On m'a dit, ma très chère sœur, que vous aviez dit que s'il y en avait qui ne nous accommodasse pas, on les pourrait, c'est ce qui [me<sup>c</sup>] fait prendre la liberté de renvoyer l'écorce de citron dont on use peu et dont nous avons encore de l'année passée. Si vous trouvez bon qu'on ait du cotignac à la place, cela est plus utile aux malades et coûtera moins. Vous voyez qu'on en use\* avec une liberté proportionnée à votre bonté. Comment la reconnaîtrais-je jamais par des effets qui répondent à mes sentiments et qui puissent vous faire paraître à quel point je suis, ma très chère sœur, toute à vous.

monastère. Selon le Journal de Port-Royal (BNF f. fr. 17779, f. 194 r°), elle obtiendra quelques mois plus tard la permission qu'elle demande : le 5 mars 1683, « M. le curé de Saint-Lambert bénit la chapelle de M<sup>lle</sup> de Vertus, en ayant ordre de M. l'archevêque. Il y dit ensuite la première messe ».

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> lire [aujourd'hui biffé ASJ] de ms. aut.

b sœur, [dont corr. dans le texte ASJ, sur mot indéchiffrable] Guérinet ms. aut.

c me sugg. JF pour compléter la phrase

<sup>.</sup> François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Le prédécesseur de Harlay de Champvallon, Hardouin de Beaumont de Péréfixe, était archevêque de Paris de 1664 à 1671, au moment le plus fort de la persécution lors de l'enlèvement de douze religieuses, dont Angélique de Saint-Jean, de Port-Royal de Paris en 1664. Il fut précédé par Pierre de Marca et par le cardinal de Retz.

Jacques Guérinet, valet de cour de Port-Royal des Champs.
 Allusion aux postulantes ou pensionnaires expulsées de Port-Royal des Champs au mois de mai 1679 et qui auraient été accueilli chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Voir la lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1679.

Lettre du 1er février 1683, de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean parle des affaires de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, lui conseillant de se soumettre aux ordres de Dieu, ainsi que de bonnes nouvelles reçues par sa correspondante.

Source du texte : BPR, ms. RG, LT 88-91, lettre n° 767 $^1$ .

1<sup>[er]</sup> février 1683

Consolez-vous, ma très chère sœur, assurément votre âme est agréable à Dieu<sup>2</sup>, puisqu'il vous éprouve par toutes sortes de peines. Si on ne voyait cette raison\* de tout ce qui vous arrive, on ne comprendrait jamais que des personnes, qui doivent être si fort dans vos intérêts et qui savent les affaires, fussent l'occasion de laisser ruiner les vôtres pendant qu'ils se plaignent sans fondement que vous les négligez trop<sup>3</sup>. Je ne crois nullement comme vous que les petits mouvements de peines que vous sentez quelquefois sur cela vous ôtent le mérite de votre patience. Job et Tobie, qui en devaient être les modèles, n'ont pas laissé de sentir leurs maux, et d'être touchés des reproches injustes qu'on leur faisait<sup>4</sup>. Mais comme cela ne diminuait point leur soumission aux ordres de Dieu, et qu'ils ne s'adressaient qu'à lui dans leur douleur pour lui demander ou de la force pour souffrir ou leur délivrance, leur vertu n'en est que plus victorieuse d'avoir soutenu l'attaque de la tentation, et de l'avoir surmontée. Car Dieu n'exige pas que nous soyons insensibles, mais fidèles à lui sacrifier nos propres sentiments et à ne nous en pas laisser dominer. Vous dites bien qu'il entremêle toujours des consolations parmi nos peines. Les nouvelles que vous avez reçues en sont une qui nous est commune ; j'en remercie Dieu, mais on<sup>5</sup>

Dans son ms., Rachel Gillet écrit avoir transcrit cette lettre incomplète sur le ms. Extraits de plusieurs lettres de la Révérende Mère Angélique de Saint-Jean écrites à Madame de Fonspertuis, faits sur les originaux en 1700 (lettre 78, p. 131bis), manuscrit que je n'ai pas retrouvé. <sup>2</sup>. Allusion à Sg 4, 14.

<sup>.</sup> Affaire non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion aux personnages de Job et de Tobie qui sont tous les deux, dans les livres bibliques éponymes, modèles de patience dans l'épreuve.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Le reste de cette lettre mangue, ms. RG.

277

Lettre du 4 février [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui donne de ses nouvelles, et lui demande des siennes.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis<sup>a</sup>

Ce 4 février, à 4 heures

Dieu merci, tout va bien mieux de notre côté<sup>2</sup>. La fièvre a diminué quand le mal a percé\* dans la bouche, et la nuit a été douce. Je crois que nous voilà, de ce côté, hors de nos craintes qui ont été grandes, mais vous m'en allez être un nouveau sujet, ma très chère sœur. Car nous savons que les rhumes sont des maladies à Paris pour tout le monde cette année, que sera-ce donc pour vous, vous traitant comme vous faites et avec le mal que vous avez<sup>3</sup>? De quelque manière que ce soit, changez-vous, car si vous souffrez du froid, vous vous faites mourir. Ayons de vos nouvelles, je vous supplie, et au plus tôt. Je ne vous dirai que cela, car on se fâche que j'écrive plus longtemps.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Suscription d'une autre main, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à la maladie de sa destinataire ainsi qu'à celle de M<sup>lle</sup> de Vertus nous permettent de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus, malade depuis le début du mois de décembre 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. En effet, M<sup>me</sup> de Fontpertuis tombe gravement malade au début du mois de février 1683 d'une « fluxion de poitrine », nom ancien de la pneumonie ou la pleurésie.

Lettre du 6 février [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean dit son inquiétude causée par la maladie de sa correspondante, et lui demande de combattre sa maladie, et de suivre l'ordre de Dieu.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 6 février<sup>a</sup>

Dieu nous veut dans l'affliction, sa volonté soit faite : nec contradicam sermonibus Sancti<sup>2</sup>. Aussitôt que la douleur diminue d'un côté, elle augmente de l'autre, et nous sortons à peine de l'inquiétude que nous a donnée M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>3</sup> que nous rentrons dans une aussi grande pour vous<sup>4</sup>, mais je ne dois point vous parler de cela en l'état où vous êtes, vous ne devez envisager que la joie de votre Seigneur, soit qu'il<sup>b</sup> vous y appelle, ma très chère sœur, pour y entrer bientôt, soit qu'il veuille vous donner seulement occasion de la saluer de loin afin que vous repreniez dans cette espérance<sup>c</sup> de nouvelles forces pour achever une plus longue carrière\*. Tout ce que je vous demande, c'est que vous combattiez selon la loi des combats<sup>5</sup>, que vous suiviez l'ordre de Dieu et que vous ne le préveniez\* point, et que vous attendiez comme Jésus-Christ la mort en la fuyant, et en faisant humblement et avec soumission tout ce que l'on voudra pour éprouver quelle est la volonté de Dieu sur vous, car quand son heure est venue, rien<sup>d</sup> ne la peut retarder, mais vous êtes obligée de vous rendre à cette ignorance de tous les hommes qui doivent attendre qu'il leur déclare sa volonté avant\* que de marcher pour aller à lui, et faire cependant tout ce qu'ils doivent pour continuer de travailler pour lui et d'achever leur journée avant\* que de lui demander la récompense qui n'est due qu'à la fin du jour à ceux qui ont travaillé jusque-là<sup>6</sup>. Le porteur vous en dira davantage, c'en est même trop en l'état où vous êtes, ma très chère sœur. Nous ne vous y saurions d'oublier, mais souvenez-vous aussi, s'il vous plaît, si vous allez en votre royaume, de votre très humble servante.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à la maladie de sa destinataire et à celle de M<sup>lle</sup> de Vertus nous permettent de dater cette lettre d'Angélique de Saint-Jean de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Citation de Jb 6, 10 : « que je ne contredise en rien à la conduite du Saint ». Le Maistre de Sacy préfère un sens plus obscur du mot *sermo*, qui évidemment veut dire *parole*.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus, qui tomba malade au début du mois de décembre 1682.

<sup>4.</sup> M<sup>me</sup> de Fontpertuis tombe gravement malade en février 1683. Voir la lettre du 4 février 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Allusion à 2 Ti 2, 5.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Réminiscence de la parabole des ouvriers envoyés à la vigne, Mt 20, 1-16.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> 6 [février *corr. interl. ASJ sur* janvier] 1683 *ms. aut.*<sup>b</sup> soit [la fo *biffé ASJ*] qu'il *ms. aut.*<sup>c</sup> cette [espérance *corr. dans le texte ASJ, sur* espérances] de *ms. aut.*<sup>d</sup> venue [personne *biffé ASJ*] rien *ms. aut.* 

Lettre du 13 février 1683, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui donne des conseils divers à suivre dans cette maladie : la patience chrétienne pour supporter les remèdes, l'abandon de soi à Dieu, et l'imitation des martyrs et des saints. Elle conclut sa lettre avec des conseils pratiques pour le manger.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

Ce 13 février 83

Je n'osais vous écrire, ma très chère sœur, car vous êtes si vive dans le cœur et votre corps est si faible que tout vous fait impression, et en l'état où vous êtes, vous n'êtes guère capable d'émotion non\* plus que de remuement<sup>1</sup>. Cependant, on me mande\* que vous le désirez<sup>2</sup>, et c'est encore un mouvement que ce désir, je ne puis donc résister davantage au mien et je cède au vôtre, ma très chère sœur, mais ce ne sera pas pour vous dire ici ce que l'on pense et ce que l'on sent sur tout ce que vous souffrez, ou plutôt c'est pour vous dire ce que la foi vous doit faire penser, et à nous aussi, de la grâce que Dieu vous fait de souffrir<sup>3</sup>. Je vois tant de choses et de circonstances rassemblées dans cette occasion qu'il y a de quoi faire une belle couronne de tant de fleurs, si vous les arrangez bien, en y aimant l'ordre de Dieu et en les embrassant toutes avec une égale patience qui forme la couronne et qui n'y laisse point de vide. Il ne faut pas laisser à deviner à une malade, car elle s'y casserait la tête, ainsi il faut que je dise plus clairement que la patience chrétienne doit faire supporter aussi bien les remèdes que la maladie et la vie que la mort, qu'elle adoucit les contradictions des amis comme la haine des ennemis, et que regardant toujours Jésus-Christ plus puissant dans le gouvernement du monde que n'était Joseph dans celui de l'Égypte<sup>4</sup>, elle nous persuade que personne n'y peut remuer<sup>a</sup> le pied ni la main sans sa volonté expresse et une volonté toujours appliquée à nous faire du bien, quoi que ce soit souvent en nous envoyant des maux sensibles qui sont nécessaires pour purifier la vertu et pour augmenter la charité qui sera la mesure de la gloire qu'il prépare<sup>b</sup> pour ceux qu'il aime<sup>5</sup>.

Jugez après cela, ma très chère sœur, si nous devons perdre courage dans nos maux et si nous ne devons pas plutôt abandonner ce qui nous regarde entre les mains de celui à qui

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis était gravement malade depuis le début du mois. Voir la lettre du 4 février 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Dans une lettre d'Angélique de Saint-Jean à Geneviève-Constance Gallier du 13 février 1683, nous apprenons que c'était celle-ci qui fit savoir à l'abbesse le désir de M<sup>me</sup> de Fontpertuis de recevoir de ses lettres.

Allusion à Ph 1, 29.
 Allusion à l'histoire de Joseph dans le livre de Genèse : voir Gn 41, 44.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Allusion à Jc 1, 12.

nous avons déjà donné notre cœur<sup>1</sup>. Laissez[-le<sup>c</sup>] donc disposer de votre corps de même que<sup>d</sup> vous lui recommandez si souvent votre esprit. Imitons de loin la disposition de ce grand martyr qui défiait toutes sortes de supplices et de douleurs et tous les tourments que le diable même pouvait inventer en ajoutant : tantum Christo fruar<sup>2</sup>. Nous sommes trop humbles, ou plutôt c'est une fausse humilité qui nous fait regarder l'amour de ces saints pour Dieu comme si disproportionné à nous que nous ne prétendons pas même les suivre de loin. Ils étaient hommes comme<sup>e</sup> nous, et nous sommes chrétiens comme eux, la disproportion n'est donc que dans l'amour de Jésus-Christ, qui était ardent dans leur cœur et qui est faible dans le nôtre. Faut-il leur céder lâchement un avantage que Dieu nous offre comme à eux ? J'ai bien plus besoin de me dire cela qu'à vous, qui aimez déjà les souffrances du corps et qui n'avez plus besoin que de vous animer à porter de même celles de l'esprit. Je n'ai ni l'une ni l'autre de ces deux espèces de patience, mais j'ai plus d'occasion d'exercer la première que la seconde, et vous-même m'en fournissez une bonne occasion tant que votre mal durera, c'est un de ceux qui me paraît le plus grand que cette toux violente avec une grande faiblesse. Je prie Dieu que le petit grain\* fasse un grand effet pour la calmer; usez du sirop de pomme. J'y donnerai plutôt ma bénédiction, car il faut tâcher d'adoucir ces grandes secousses à votre poitrine. Jef n'oserais prendre une autre feuille, jeg me reproche d'avoir empli celle-ci. Une trop grande lettre vous peut être plus chargeante\* qu'un grand bouillon, faites un peu d'effort pour les prendre, ma chère sœur, et pensez que j'en suis soutenue plus que vous-même.

a

1. Thème du chapitre 50 de *L'Imitation de Jésus-Christ* de Thomas a Kempis.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> peut [tourne biffé ASJ] remuer ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> qu'il prépare *add. interl. ASJ, ms. aut.* 

c le sugg. JF pour compléter la phrase

d corps [de même que corr. interl. ASJ sur comme] vous ms. aut.

e hommes [q biffé ASJ] comme ms. aut.

f poitrine. [je n'osera biffé ASJ] Je ms. aut.

g feuille, [car biffé ASJ] je

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Paroles de saint Ignace d'Antioche : « afin que seulement je jouisse du Christ » (trad. de D. Viellard dans *Les Hommes illustres* de saint Jérôme, Paris, Migne, 2010, p. 84). Saint Ignace était évêque d'Antioche en Syrie et fut livré au martyr à Rome († 107) par l'empereur Trajan (voir Jacques de Voragine, *La légende dorée*, éd. Boureau et Goullet, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléaide, 2004).

280

Lettre [entre le 6 et le 23 février 1683<sup>1</sup> ?], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean rappelle à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, malade, ses attaches avec les religieuses du monastère, et la conseille de prendre comme modèle Jésus-Christ souffrant.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis<sup>a</sup>

s. d.

La peinture que mon frère<sup>2</sup> m'a faite, de l'extrême faiblesse où il vous a vue, m'ôte, ma très chèr[e] sœur, l'envie de vous parler par écrit, si ce n'est pour vous dire que je vous vois toujours parce que je crois<sup>b</sup> que vous êtes avec nous par la meilleure partie de vous qui est votre cœur, et vous devez assurément me voir de même auprès de votre lit, ou plutôt nous devons nous rencontrer ensemble dans les trous de la pierre qui sont le refuge<sup>3</sup> des faibles et de ceux qui souffrent de bon<sup>c</sup> cœur avec Jésus-Christ souffrant, qui doit être notre modèle<sup>4</sup>. J'espère qu'il vous renvoie encore souffrir avant\* que de vous appeler au repos. Mais il vous le garde, ce doit être votre consolation.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Suscription d'une autre main, ms. aut.

b je [v biffé ASJ] crois ms. aut.

c de [bon corr. interl. ASJ sur mot biffé] cœur ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à « l'extrême faiblesse » de M<sup>me</sup> de Fontpertuis nous permet de dater provisoirement cette lettre entre le début de sa maladie de 1683, vers le 6 février, et l'amélioration de son état le 23 du même mois.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Charles-Henry Arnauld de Luzancy.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Réminiscence de Ct 2, 14.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Réminiscence de 1 P 2, 21.

Lettre du 23 février 1683, de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean espère que la santé de sa correspondante se rétablit. L'abbesse lui propose un échange imaginaire entre son corps et le sien, afin qu'elle n'ait plus scrupule à se donner les soulagements dont elle a besoin.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Pour lui être lue par M<sup>lle</sup> Gallier<sup>1</sup>

23 février 83

Je commence à espérer quand deux ou trois ordinaires\* nous confirment qu'il y a du mieux<sup>2</sup>, mais puisque vous êtes, ma très chère sœur, un peu capable de nous entendre, vous répondrez bien une très humble requête que j'ai à vous faire. C'est pour un échange que je voudrais bien<sup>a</sup> faire avec vous. Laissez-moi votre corps et imaginez-vous que vous avez à traiter le mien. L'un et l'autre sont consacrés à Dieu, il n'y faut pour mettre de différence, et vous ne m'aimeriez pas chrétiennement si vous m'aimiez<sup>b</sup> plus que vous-même. Il n'y a qu'à Dieu qu'on doit cet amour de préférence, on ne doit au prochain qu'un amour d'égalité<sup>3</sup>. Ainsi je ne vois point de meilleure règle pour vous ôter le scrupule de donner à votre corps les soulagements dont il a besoin en l'état où [lac] maladie l'a réduit que de vous dire d'oublier qu'il est à vous, parce qu'en effet il n'y est plus<sup>4</sup>, et de vous imaginer que vous traitez une autre personne envers qui vous devez satisfaire à tous les devoirs de la charité et non de la cupidité. Je suis assurée que vous ne feriez<sup>d</sup> point scrupule de me<sup>e</sup> donner les viandes les plus propres à un estomac affaibli et à un corps épuisé de sang et de forces comme est le vôtre. Je vous les demande comme pauvre et comme on les donnerait à l'Hôtel-Dieu à un malade qui ne les refusait point. Accordez-moi ce soulagement dont j'ai besoin et promettez-moi que vous ne vous ferez plus de peine mal fondée là-dessus. Nous pensons à vous soulager d'une autre peine<sup>g</sup>, et cela [sera<sup>h</sup>] fait dans deux jours, s'il plaît à Dieu<sup>5</sup>. Quand

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Geneviève-Constance Gallier.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit certainement des nouvelles de sa correspondante qu'aurait écrites de M<sup>lle</sup> Gallier, entre autres. M<sup>me</sup> de Fontpertuis était gravement malade depuis plusieurs semaines. Voir la lettre du 4 février 1683.

Réminiscence de Rm 13, 8-10.
 Allusion à 1 Co 6, 19.
 Il pourrait s'agir de l'évolution dans la situation de Marie Madeleine, l'ancienne domestique d'Antoine Arnauld. Dans ses lettres à Geneviève-Constance Gallier en février 1682 (lettres du 7, 11, 13 et 16), Angélique de Saint-Jean explique que les religieuses ont trouvé une situation pour l'ancienne domestique auprès d'une jeune femme qui a été quelque temps avec M<sup>lle</sup> de Vertus. Voir aussi la lettre à M<sup>me</sup> de Fontpertuis du 6 novembre 1682.

sera-ce que nous compterons qu'il ne restera que deux jours à attendre la joie et l'honneur de vous embrasser comme un don nouveau que Dieu nous fait d'une amie ressuscitée qui ne vivra plus que pour lui de plus en plus ? Je suis à elle de tout mon cœur.

<sup>a</sup> voudrais [f suppr. JF] bien ms. aut.

b vous [ne biffé ASJ] m'aimiez ms. aut.

sera sugg. JF pour compléter la phrase

d ne [me biffé ASJ] feriez ms. aut.

e de [mang biffé ASJ] me ms. aut. f moi [que vous biffé ASJ] que ms. aut.

g peine add. interl. ASJ, ms. aut.

h cela [sera sugg. JF sur vaut ASJ] fait ms. aut.

Lettre du 1<sup>er</sup> mars [1683<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean donne la nouvelle de la mort de la sœur Magdeleine de Sainte-Candide, et demande à sa correspondante de ne pas s'opposer aux prières des religieuses pour son rétablissement.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis<sup>a</sup>

Ce 1<sup>[er]</sup> mars

Sans avoir un pauvre moment pour vous écrire, je dérobe celui-ci quand on part pour vous dire, ma très chère sœur, que vous ne vous fâchiez point que ma sœur Candide² soit passée devant vous, quoique vous vous fussiez préparée à aller devant elle. Elle est partie cette nuit, et quoique le bonheur que Dieu nous fait espérer après cette vie soit si grand, n'ayez point de regret qu'il vous donne du temps pour le mériter davantage et ne vous opposez pas aux prières que nous lui faisons afin que vous ne nous devanciez pas et que nous puissions encore porter notre croix ensemble, car nous sommes conviés à un dîner avant\* que de l'être au souper des noces³. L'agneau qui a été tué pour nous nourrir se mange ici avec les laitues amères. Nous ne sommes qu'une famille, nous le mangerons ensemble avant\* que de sortir de l'Égypte⁴. Ne le voulez-vous pas bien ? Je vous demande votrec consentement de peur que vos prières, étant opposées aux nôtres, Dieu ne vous exauce plutôt que nous. Je suis plus que jamais toute à vous, ma très chère sœur.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Suscription d'une autre main, ms. aut.

b ensemble [af biffé ASJ] avant ms. aut.

c demande [lettre biffée ASJ] votre ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la mort de la sœur Magdeleine de Sainte-Candide nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur Magdeleine de Sainte-Candide Le Cerf mourut le 1<sup>er</sup> mars 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Ap 19, 9.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion à Ex 12, 3-10.

Lettre du 4 mars [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean partage l'inquiétude des religieuses au sujet de la maladie de sa correspondante, et elle l'encourage à lutter pour rester en vie afin de faire ici-bas encore plus de bonnes œuvres pour mériter l'entrée au ciel.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

4<sup>a</sup> mars

Quoi! Lutterons-nous jusqu'au matin<sup>2</sup>, ma très chère sœur, et faut-il que vous combattiez si fort les désirs de vos amis qu'ils ne puissent obtenir de Dieu de vous accorder à leurs prières? Quand on vous croit hors de péril, vous nous donnez de nouvelles alarmes, mais j'espère néanmoins que dès que vous nous aurez accordé le consentement que je vous ai demandé<sup>3</sup>, Dieu ne nous refusera plus. Il y a des almanachs qui nous promettent de la douceur bientôt, en pourrions-nous goûter de quelque part qu'elle vînt si c'était sans vous? Et comment chanter ecce quam bonum<sup>4</sup> si vous<sup>b</sup> manquiez à une telle fête ? Je sens bien que je ne vous fais pas grande envie par là, parce que vous en envisagez une bien plus grande. J'en<sup>c</sup> demeure d'accord ; néanmoins, comme Notre Seigneur nous a dit de nous amasser un trésor dans le ciel<sup>5</sup>, pourquoi n'être pas bien aise qu'il soit plus riche en se servant bien du temps avec lequel on assemble ces bonnes œuvres et ces mérites qui le doivent composer, car vous êtes sans doute persuadée que vous avez encore peu d'acquis. Jésus-Christ nous dit: Negotiamini dum venio<sup>6</sup>. Trafiquez\* donc encore avec nous, vous n'y perdrez rien. Si vous avez cinq<sup>d</sup> talents<sup>7</sup>, vous en gagnerez<sup>e</sup> cinq autres par-dessus. Si vous n'en avez que deux, vous les doublerez aussi, mais si vous n'avez plus de temps, vous demeurerez où vous en êtes, et ce n'est pas le profit de votre maître dont la gloire vous doit être plus aimable que votre récompense. C'est toujours dans des moments dérobés que je vous dis que je vous suis tout acquise.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la maladie de M<sup>me</sup> de Fontpertuis nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Réminiscence de Gn 32, 24.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Dans sa lettre précédente du 1<sup>er</sup> mars 1683, Angélique de Saint-Jean demande le consentement de sa correspondante aux prières faites par les religieuses pour son rétablissement : elle était gravement malade depuis le début du mois précédent. Voir la lettre du 4 février 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Citation de Ps 132, 1 (133, 1): « Ah! que c'est une chose bonne ».

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Allusion à Mt 6, 20.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Citation de la parabole des mines de Lc 19, 13 : «Faites profiter cet argent jusqu'à ce que je revienne ».

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Allusion à la parabole des talents, Mt 25, 14-30, qui est comparable à celle des mines.

a 4 corr. dans le texte ASJ, sur 2] mars ms. aut.
b si [tout biffé ASJ] vous ms. aut.
c grande. [Ma biffé ASJ] J'en ms. aut.
d avez [gagné biffé ASJ] talents ms. aut.
e en [gagnerez corr. interl. ASJ sur recevrez deux] cinq ms. aut.

Lettre du 19 mars [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean se réjouit du rétablissement de sa correspondante, qui faillit mourir, et ajoute qu'il faut surtout aimer se plier devant Dieu.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 19 mars

Dieu nous permet donc à présent, ma très chère sœur, de commencer à nous réjouir de l'espérance de nous revoir en ce monde<sup>2</sup>. Je comprends bien que c'est à nous plus qu'à vous que cette joie<sup>a</sup> doit être sensible, parce que vous perdez tant à comparaison de ce que vous avez espéré que je veux bien vous plaindre de ce que vous commencez à perdre de vue cette région de lumière qui commençait à vous paraître, et que vous rentrez dans l'obscurité de la prison qui arrête tous les justes tant qu'ils sont absents de Jésus-Christ. C'est<sup>c</sup> une consolation en cet état d'y rencontrer des amis dont la compagnie peut adoucir un peu sa peine, mais c'est eux qui embrassent avec un grand plaisir une personne qu'ils avaient vu[e] avec douleur prête à les quitter, sans qu'ils pussent la suivre, au moins si tôt. On aimerait à s'en aller ensemble, mais il faut aimer surtout à faire la volonté de Dieu<sup>d</sup>. Elle n'est pas souve[n]t semblable à la nôtre, et nous l'éprouvons à toute heure. Sans aller bien loin, l'occasion présente nous fait bien voir que nous ne sommes plus à l'âge où saint Pierre faisait ce qu'il voulait et allait où il lui plaisait<sup>3</sup>, car j'aurais déjà fait bien du chemin pour aller, ma très chère sœur, au-devant [de<sup>e</sup>] vous. Présentement\*, d'autres nous serrent et nous mènent où nous ne voudrions pas aller, ce n'est pas sans une grande contrainte, je vous en assure. On vous en aura dit quelque chose, et il en faut demeurer à la manière dont je comprends qu'on vous en a parlé. Je prie Dieu que votre santé donne plus de liberté. Vous ne sauriez encore vous passer de la conduite d'un médecin présent. Vous vous feriez un grand tort d'en changer avant que votre santé soit confirmée, j'en aurais de la peine, car nous avons déjà éprouvé d'assez grandes difficultés en d'autres rencontres entre les deux facultés<sup>4</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à la maladie de M<sup>me</sup> de Fontpertuis nous permettent de la dater de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis était gravement malade depuis le début du mois précédent. Voir la lettre du 4 février 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Jn 21, 18, et dans la suite de ce passage.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Selon la lettre du 22 octobre 1683, ce fut Jean Denis qui traita M<sup>me</sup> de Fontpertuis, la tirant « des portes de la mort ». Les deux facultés étaient celles de Paris et de Montpellier : au XVII<sup>e</sup> siècle, la Faculté de médecine à Paris « demeurait fermée à toutes les formes d'innovation », contrairement à la

Cependant, après un tel mal qu'a été le vôtre, on ne peut faire un faux pas qu'il n'y aille de la vie, et toute votre famille est si opposée à vos desseins qu'elle ne pourrait s'empêcher de faire un éclat qui en causerait peut-être deux.

Si je n'écrivais toujours bien mal, vous vous apercevriez bien, ma très chère sœur, que je l'ai fait ici en dormant. Je vous en fais des excuses et je suis en une manière encore nouvelle après votre résurrection tout[e] à vous, ma très chère sœur, et votre très humble servante.

Faculté de Montpellier, qui pratiquait par exemple la médecine chimique (S. Mazauric, *Savoirs et philosophie à Paris dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 114). Le DPR nous informe que, « selon certains, Jean Denis soutient sa thèse de doctorat à la Faculté de médecine de Montpellier », quoique cette information ne soit pas confirmée par les registres de cette Faculté.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> vous [que cette joie corr. dans le texte et corr. interl. ASJ, sur quelle] doit ms. aut.

b perdre [de add. dans le texte ASJ] vue ms. aut.

c Jésus-Christ. [C'est corr. dans le texte ASJ, sur Cette] une ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>d</sup> Dieu [tous ensemble biffé ASJ] elle ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>e</sup> de sugg. JF pour compléter la phrase

Lettre [entre le 19 et le 26 mars 1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean parle de la maladie de sa correspondante : elle lui demande de s'efforcer de manger afin de reprendre des forces, et souhaite qu'elle soit bientôt en état de se rendre à Port-Royal des Champs.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis<sup>a</sup>

s. d.

On n'a avec vous que de courtes joies, ma très chère sœur, les dernières ont tout rabattu nos grandes espérances du bien que je croyais déjà tout proche<sup>b</sup> et qui adoucissait fort nos maux. Dieu est bon, et j'espère que, quoiqu'il diffère, il ne laissera pas de nous exaucer. Mais ne vous rendez pas plus difficile de votre côté à nous accorder nos demandes en tâchant de vous contraindre à manger pour reprendre des forces, car il vous reste peut-être un grand chemin à faire et les suites de cette maladie peuvent être longues<sup>2</sup>. C'est pourquoi il ne faut pas que la nature se laisse abattre<sup>c</sup>; si elle nous manquait, les remèdes ne nous serviraient plus, et quand on veut bien mourir attaché à la croix, il faut bien vouloir aussi porter sa croix<sup>3</sup>, ce qui demande des forces et de l'aide que vos amis vous donneront de bon cœur en ce qui dépendra d'eux<sup>d</sup>. Il y en a assez ici qui vous cèdent de bon cœur le profit de tous leurs jeûnes de carême, pourvu que vous leur transportiez aussi celui de votre<sup>e</sup> obéissance où elles auront bien à gagner, car le prix en est bien plus grand devant Dieu<sup>4</sup>. Je ne vous parle encore de rien, d'autres aussi bien peuvent vous en dire plus que moi. Il y a des almanachs qui promettent du beau temps dans cette lune. Plût à Dieu que vous pussiez vous en servir pour venir prendre l'air en un pays qui est quasi le vôtre natal<sup>5</sup>, vous vous y remettriez plus tôt.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Suscription d'une autre main, ms. aut.

b tout [proche corr. dans le texte ASJ, sur proches] et ms. aut.

c laisse [a pa biffé ASJ] abattre ms. aut.

d'eux add. interl. ASJ, ms. aut.

e de [le... biffé ASJ] votre ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion aux espérances déçues des religieuses quant au rétablissement de M<sup>me</sup> de Fontpertuis nous permet de dater cette lettre après celle du 19 mars 1683, et probablement avant la lettre du 26 mars

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis tomba gravement malade au début du mois de février 1683. Voir la lettre du 4 février 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Réminiscence éventuelle de Lc 14, 27.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Réminiscence de 1 P 3, 4.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. C'est-à-dire, Port-Royal des Champs.

Lettre du 26 mars [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean écrit à propos de la situation des religieuses à Port-Royal des Champs, qui ont besoin d'un chapelain ; l'abbesse a écrit à Claude Grenet à ce sujet. Elle a entendu de bonnes nouvelles de la santé de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 26 mars

M<sup>lle</sup> de Vertus sera bien aise, ma très chère sœur, d'avoir un chapelain de la main de celui que l'on a mandé\* qui lui en présente un, et en ce cas, nous serons fort aise de l'avoir céans, car il ne pourra faire ombrage\* à personne étant tel qu'on le décrit, et il nous sera d'un grand secours, étant bien incommode de n'avoir qu'une messe où l'on puisse communier². S'il est à Paris, on pourrait toujours l'envoyer quand même ce ne serait pas pour demeurer tout\* à l'heure pour voir s'il s'accommoderait\* en ce pays-ci et à quelle[s] conditions il y voudrait être. Je ne sais s'il sera besoin qu'il voie M. de Saint-Benoît³. Je lui ai écrit que M<sup>lle</sup> de Vertus prenait un chapelain, pensant que sa réponse ou son silence même sera un consentement; si³ je la reçois aujourd'hui ou demain, je le manderai\*, car en cas qu'il témoignât en être content sans y faire de difficulté, je crois qu'il serait bon que cet ecclésiastique allât le voir avant\* que venir, et lui faire une civilité comme à notre supérieur. Ce serait assez qu'il vînt la semaine qui vient. On me dit de bonnes nouvelles de vous, ma très chère sœur, nous allons en rendre grâces à Dieu à la messe d'action de grâces qui sonne et qui me fait finir.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> consentement [si corr. dans le texte ASJ, sur s'il] je ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion aux bonnes nouvelles de M<sup>me</sup> de Fontpertuis nous permet de dater cette lettre de 1683, puisqu'à cette époque, celle-ci commença à se rétablir d'une grave maladie dont elle souffrait depuis le début du mois de février (voir la lettre du 4 février 1683).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Depuis l'expulsion des Solitaires, confesseurs et ecclésiastiques de Port-Royal des Champs en mai et en juin 1679, les religieuses étaient sans confesseur et souvent sans prédicateur, exception faite de la période de novembre 1681 à la fin d'octobre 1682 lorsque Nicolas Le Tourneux remplissait ces fonctions. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus, avait le droit, depuis le 5 mars 1683, de faire célébrer la messe « dans une petite chapelle qu'on aurait accommodée proche de son parloir » (voir la lettre du 28 décembre 1682), accommodement qui lui fut accordé en raison de ses infirmités. Selon cette lettre-ci, elle cherchait donc un ecclésiastique pour dire la messe dans cette chapelle; c'est Nicolas Sanson qui deviendra son chapelain; il demeurera en la basse-cour de Port-Royal des Champs (DPR). La première allusion à Sanson dans le *Journal de Port-Royal* (BNF f. fr. 17779) est du 11 avril 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs.

Lettre du 3 avril [1683¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean dit que la vie de sa correspondante appartient désormais plutôt à ses amis et à Dieu qu'à elle-même. L'abbesse lui reproche de ne pas écouter des conseils, la supplie de se soigner, et lui déconseille, à cause de sa maladie, de venir au monastère pour les fêtes, parce qu'il y aura plusieurs visiteurs à ce moment-là. Elle avertit M<sup>me</sup> de Fontpertuis de la visite éventuelle de Charles-Henry Arnauld de Luzancy.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

## Ce 3 avril

Je n'ai rien gâté par mes avis, ma très chère sœur, mais je ne sais si je ne serai point coupable par mon silence s'il faut, comme je l'appréhende, que vous vous fassiez retomber\*2. Ce n'est pas du changement de lieu que je le crains, c'est du changement de gouvernement\* et de régime, car en vérité, je vous mettrais tout entre les mains hors votre santé, mais assurément<sup>a</sup>, vous ne mériterez point sur ce point la louange du bon serviteur : fidelis<sup>b</sup> servus et prudens<sup>3</sup>. Vous aurez néanmoins bien plus de tort à présent si vous disposez de votre vie comme si elle était à vous, puisque vous avez perdu le droit que vous y pouviez avoir lorsque vous avez consenti et désiré même de la sacrifier à Dieu, en sorte que ce n'a été qu'aux prières de vos amis qu'il vous<sup>c</sup> l'a rendue, à qui par conséquent elle appartient, ou plutôt elle est à celui qui l'a rachetée<sup>4</sup>, depuis quoi : Nemo sibi vivit et nemo sibi moritur<sup>5</sup>. Rendez-vous donc s'il vous plaît, ma très chère sœur, un peu<sup>d</sup> plus déférente aux prières de vos amis, qui ne sont pas des profanes comme Esaü<sup>6</sup>, pour vous conseiller de faire une échange entre les avantages spirituels et les commodités de la vie présente, mais qui ne vous prient que de vous rendre à l'ordre établi de Dieu qui nous a<sup>e</sup> assujettis à plusieurs nécessités et ne nous a pas donné la liberté de nous soustraire de cette loi, quelque désir que l'esprit forme contre la chair. Je prêche, et vous dormez peut-être au sermon, car vous n'écoutez guère ce que l'on vous dit là-dessus. Cela m'incommode aussi, car j'aimerais bien mieux vous dire des choses plus agréables, c'est pourquoi j'aurais tant d'envie que vous eussiez entendu une fois raison sur ceci et qu'on n'en parlât plus ou rarement. Mais quand l'espérera-t-on, puisque dès à présent après une telle maladie, vous ne pensez qu'à voler lors

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la mauvaise santé de M<sup>me</sup> de Fontpertuis nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis tomba gravement malade au début du mois de février. Voir la lettre du 4 février 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Citation de Mt 24, 45 : « le serviteur fidèle et prudent ».

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion à 1 Co 6, 19-20.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Citation modifiée de Rm 14, 7 : « Car aucun de nous ne vit [pour soi-même] ; et aucun de nous ne meurt [pour soi-même]. »

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Allusion à Hb 12, 16.

même que vous ne sauriez marcher? Voilà ce qui me met dans une vraie peine, c'est presque un miracle que vos forces aient pu soutenir le choc d'une aussi grande maladie sans y succomber, mais il faudrait un miracle effectif pour vous tirer d'une seconde maladie si vous alliez vous faire retomber\* par quelque indiscrétion\*. Faites donc état\* que vous me voyez toujours auprès de vous, ma très chère sœur, vous prier et vous conjurer de toute mon affection de ne faire point ce qui peut nuire à votre santé et de faire à qui peut aider à vous rétablir. Vous seriez bien dure contre votre naturel si vous me refusiez l'un et l'autre. J'ai assez à souffrir de ce que nous perdons l'espérance de vous posséder\* bientôt. M. Grenet<sup>1</sup> fait état\* de venir pour les fêtes; M<sup>me</sup> de Saint-Loup<sup>2</sup> et quelques autres encore peut-être. Il ne se faudrait pas rencontrer tant de personnes à la fois, vous le comprenez bien, et c'est ce qui redouble mon appréhension que vous ne sachiez pas donner des règles à votre zèle ni même en demander pendant que vous n'aurez personne qui vous prévienne. Pour tout le reste, je ne doute pas que vous ne vous trouviez mieux chez vous, et les personnes qui sont bien aise[s] de vous voir sans bruit y trouvent aussi leur commodité. Peut-être n'en attendezvous pas une que nous attendons demain et qui ne se passera pas d'aller voir votre résurrection. Nous l'avons persuadé de venir demain pour nous donner conseil sur des réparations de l'étang qui coûteront quelque chose<sup>3</sup>; on est bien aise de ne jeter pas l'argent dans l'eau et de le bien mettre.

Bonsoir, ma très chère sœur, j'ai commencé ce billet hier au matin et je ne l'achève qu'aujourd'hui au soir, et en dormant parce qu'on part avant le jour. Je vous renvoyai<sup>g</sup> hier la clef de la [c]assette\* dont vous avez affaire que je gardais jusqu'à ce que je vous la pusse rendre, ce que je crois que madame votre belle sœur<sup>4</sup> aura fait soigneusement à son retour.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> mais [assurément corr. JF sur assurérément ASJ], vous ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> serviteur [Euge biffé ASJ] fidelis ms. aut.

c vous add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>d</sup> peu add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>e</sup> a add. interl. ASJ, ms. aut.

f une [à qui vous ne vous attendez pas et biffé ASJ] que ms. aut.

g vous [renvoyai corr. dans le texte ASJ, sur renvoie] hier ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Claude Grenet, supérieur de Port-Royal.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Diane de Chasteigner de La Roche-Posay, dite M<sup>me</sup> de Saint-Loup.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Selon une note RG, ms. RG, il s'agit de Charles-Henry Arnauld de Luzancy. Nous n'en savons pas plus sur cette affaire.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

Lettre du 9 avril [1683¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean écrit au supérieur des religieuses, Claude Grenet, pour obtenir que Nicolas Sanson ait la permission de venir à Port-Royal des Champs pour y célébrer la messe. Sanson semble être prêt à accepter de devenir le chapelain de M<sup>lle</sup> de Vertus.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 9 avril

Nous envoyons\* exprès pour tâcher d'obtenir de M. de Saint-Benoît² qu'il ne s'arrête pas à une formalité qui n'est point de conséquence et qu'il nous envoie M. Sanson demain³, parce que M<sup>lle</sup> de Vertus n'a personne, ni nous non plus, pour chanter dimanche la Passion. S'il l'accorde, je le prie de [le³] lui mander\* par un billet que notre homme lui portera, et je compte, ma très chère sœur, qu'il apprendra chez vous où il demeure et que vous l'y adresserez. Je crois qu'il faudra qu'il prenne le coche de Versailles, car nous n'avons point de cheval à lui envoyer. Il paraît bien déterminé par lui-même présentement\* à prendre cet emploi de la manière qu'il en écrit à M<sup>lle</sup> de Vertus. Avant cela, il avait témoigné\* délibérer fort à s'y engager, comme s'il eut quitté quelque chose de meilleur. Il n'avait pas pris conseil de vous sur cela, ma très chère sœur. Mais quelle affliction, n'est-ce point, pour nous d'en être réduite[s] où nous en sommes ? Vous savez sur quel sujet je vous parle, j'en suis dans une sensible mortification, et la joie de la fête ne laissera pas d'être accompagnée des laitues amères avec cette privation. Nous sommes néanmoins bien obligées à Dieu de ce que votre santé fait du progrès, il n'y a que cela qui puisse soulager la peine de l'absence.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> le sugg. JF pour compléter la phrase

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à l'amélioration de l'état de santé de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, ainsi qu'à la présence éventuelle de Nicolas Sanson au monastère pour le dimanche de la Passion, nous permettent de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Nicolas Sanson, qui sera nommé chapelain de M<sup>lle</sup> de Vertus (voir la lettre du 26 mars 1683). Il est mentionné pour la première fois dans le *Journal de Port-Royal* le 11 avril 1683 comme ayant participé aux cérémonies pour fêter le dimanche de la Passion (BNF f. fr. 17779, f. 197 r°).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Les religieuses de Port-Royal des Champs n'ont plus de confesseur depuis la fin du mois d'octobre 1682, lorsque Nicolas Le Tourneux fut obligé de se retirer dans son prieuré de Villers-sur-Fère.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Allusion à Ex 12, 8; Nb 9, 11.

Lettre du 11 avril [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean se reproche d'avoir parler de l'ecclésiastique, Nicolas Sanson, à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, parce que celle-ci s'est donné beaucoup de peine en se chargeant de l'affaire. L'abbesse la console de sa vie pénible en lui conseillant de mériter le bonheur du ciel par des afflictions et des combats ; elle confirme l'union spirituelle de sa correspondante avec les religieuses, malgré leur séparation physique.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 315-316)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 11 avril

Je me suis fait, ma très chère sœur, les plus grands reproches du monde d'avoir malheureusement engagé de vous parler pour cet ecclésiastique dont je ne voulais que savoir la demeure par vous<sup>2</sup>, et vous avez été par votre bonté ordinaire, qui est d'elle-même si extraordinaire qu'elle n'a pas sa semblable, vous avez été, dis-je, chargée de toutes les peines qu'ont donné[es] les contretemps qui sont arrivés dans tout ceci, ce qui a été pour vous de ces sortes de fatigues que je voudrais vous retrancher toutes jusques à la dernière, car enfin, en l'état où vous êtes, rien n'est plus utile à votre âme et à votre corps que le repos, et j'aurais bien de la peine qu'on vous donnât sujet de regretter encore plus que vous ne faites qu'on vous ait rappelée par tant de prières à une vie si pénible et si traversée d'inquiétude lorsque vous étiez si proche de la région de paix. Consolez-vous de ce qu'elle vous attend<sup>a</sup> et que comme il y a plusieurs demeures dans cette belle maison de notre Père<sup>3</sup>, on s'acquiert les plus belles en souffrant davantage, et l'on<sup>b</sup> rachète bien le retardement d'un si grand bonheur quand on s'en assure une plus grande possession en demeurant ici pour la mériter par beaucoup d'afflictions et de combats. Jésus-Christ dit à saint Pierre qui s'avançait trop : vade post me<sup>4</sup>. Suivons-le donc, ma très chère sœur, et ne cherchons point d'autre chemin plus court pour arriver à la gloire. Il a suivi tous les pas que l'ordre de son Père lui avait marqués. Vivons et mourons dans cette soumission, et que ce soit son Esprit et non<sup>c</sup> le nôtre qui conduise et nos désirs et nos ferveurs, car si le nôtre veut prendre la place, il corrompra toute la douceur de ce parfum qui ne sera plus précieux comme celui de la sainte femme dont on

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la demande d'adresse de Nicolas Sanson nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Dans sa lettre du 9 avril 1683, l'abbesse demande à sa correspondante l'adresse de Nicolas Samson, futur chapelain de M<sup>lle</sup> de Vertus (voir la lettre du 26 mars 1683). Sanson est présent aux Champs le 11 avril 1683 pour les cérémonies du dimanche de la Passion.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Jn 14, 2.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Citation de Mt 16, 23 : « Retirez-vous de moi » (trad. BDJ : « Passe derrière moi »).

publie aujourd'hui par tout le monde la bonne action comme Jésus-Christ le prédit alors<sup>1</sup>. Ne vous imaginez point être bannie de la compagnie des fidèles pour n'assister pas avec eux au service de l'Église. Au contraire, ma très chère sœur, allez toujours en esprit à cette Église des premiers nés<sup>2</sup> où vous verrez rassemblé tout ce que vous aimez dans le ciel et dans la terre. Les mystères s'y célèbrent bien plus divinement, on les comprend davantage, on les loue plus parfaitement et il ne s'y trouve point d'indignes qui les profanent. Nous tâcherons d'y être avec vous et bien près de vous, puisque des personnes si unies ne se doivent pas séparer dans l'amour et les louanges de Dieu, et tout ce qui nous sépare de corps nous lie encore par une commune souffrance qui est un lien de perfection quand elle est accompagnée de patience.

-

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> vous [attend corr. interl. ASJ sur a...ant] et ms. aut.

b davantage [et l'on corr. interl. ASJ sur ce qui] rachète ms. aut.

c et [le biffé ASJ] non ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à Mt 26, 7-13; Mc 14, 3-9.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à He 12, 23.

Lettre du 12 avril [1683¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean mentionne deux lettres : la première concerne une affaire non identifiée pour laquelle l'abbesse souhaite une réponse de vive voix; elle lui envoie la deuxième, ouverte, qui est adressée à Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

## Ce 12 avril

Sur ce qu'une personne qui a eu l'honneur de vous voir nous a fait savoir de votre état, nous avons pensé qu'on pouvait faire une tentative auprès de M. Grenet<sup>2</sup>, puisqu'aussi bien nous n'osons rien faire sans lui parler après ce qu'il a mandé\*, ce n'est rien hasarder. Nous ne saurions avoir pis, et il n'est pas impossible qu'il ne consente, car il est si bon et si doux<sup>3</sup> qu'il a de la peine à refuser\* les personnes qu'il aime.

Si j'avais su de quelle humeur est M<sup>me</sup> Beaurains sur cette affaire<sup>4</sup>, je l'aurais engagée à la solliciter\*, mais j'ai craint qu'elle eût pris part aux chagrins de la famille et que ce fût tout gâter, ainsi je ne sais pas trop par qui faire rendre\* ma lettre, car je n'en demande qu'une réponse verbale qu'il faut que quelqu'un<sup>a</sup> reçoive. Je doutais si on en prierait M<sup>me</sup> de Bélisy<sup>5</sup>, mais j'aime mieux, ma très chère sœur, vous laisser juger de cela sans rien engager. Peut-être trouverez-vous aussi à propos qu'on le fasse sans façon en envoyant Guérinet<sup>6</sup> porter la lettre et recevoir la réponse pendant<sup>b</sup> que nous prierons les saints anges de la solliciter\* bon<sup>c</sup> et de vous accompagner en chemin afin que nous ayons la joie de voir dans votre résurrection, ma très chère sœur, une ombre<sup>d</sup> de celle de Jésus-Christ et un gage de sa miséricorde éternelle dans cette grâce temporelle qu'il a bien voulu accorder à nos prières.

J'envoie ma lettre ouverte pour M. de Saint-Benoît afin de ne point répéter ce que je lui mande\*<sup>7</sup>, et que vous jugiez par là, ma très chère sœur, quelle conduite il faut tenir pour agir conformément, car s'il ne dit point qu'il s'y oppose, ce sera un consentement tacite, et nous n'avons que faire de permission expresse que je ne demande point aussi. Prions Dieu, ma très chère sœur, qu'il nous fasse aimer et accomplir sa volonté telle qu'elle soit.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la lettre d'Angélique de Saint-Jean à Claude Grenet nous permet de dater cette lettre de 1683

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Réminiscence à 1 P 2, 18.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Françoise de Beaurains, née Briconnet. Nous n'avons pas pu identifier de quelle affaire il s'agit.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Jacques Guérinet, valet de cour à Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Ce nom désigne Claude Grenet, ancien curé de Saint-Benoît et supérieur de Port-Royal déjà cité dans cette lettre. Dans sa lettre du 15 avril 1683, Angélique de Saint-Jean dit avoir reçu une réponse de la part de Grenet, mais nous n'en savons pas plus sur cette affaire.

a que [d biffé ASJ] quelqu'un ms. aut.
b réponse [qu biffé ASJ] pendant ms. aut.
c solliciter [bon corr. ASJ sur bonne ASJ] et ms. aut.
d une [ombre corr. interl. ASJ sur image] de ms. aut.

Lettre du [15 avril 1683¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean lui parle de la situation des religieuses, qui se retrouvent sans prédicateur ni confesseur pour les fêtes de Pâques. Elles espèrent que Vincent Loger viendra prêcher dimanche, et l'abbesse est convaincue que celui-ci obtiendra sans problème la permission de l'archevêque de Paris, si cela s'avère nécessaire.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

s. d.

Vous savez, madame, que nous voilà réduites à n'avoir non plus de prédicateur que de confesseur<sup>2</sup>. Nos domestiques n'ont eu aucune instruction ce carême non\* plus que nous<sup>3</sup>, mais je les considère davantage, parce que nous avons de quoi nous nourrir un peu de nos vieilles provisions<sup>4</sup> et de tant de bons livres qui sont toujours nouveaux en les étudiant avec une nouvelle piété. M. le curé de Courson<sup>5</sup>, qui apprit ici il y a deux jours que le prédicateur que nous attendions pour le Vendredi saint<sup>a</sup> et le jour de Pâques nous manquait<sup>6</sup>, nous fit espérer que M. Loger ne lui refuserait pas<sup>b</sup> s'il n'était point arrêté ailleurs de nous faire cette charité<sup>7</sup>, et il lui écrivit ce billet pour l'en prier, mais l'ayant envoyé à Paris, on nous l'a rapporté par une mésentente qui ôte l'espérance de pouvoir rien prétendre pour demain. Il reste encore à tenter pour dimanche, mais par qui faire agir auprès de M. Loger, de qui nous ne sommes point connues et que nous n'avons point l'honneur de connaître, quoique nous sachions bien l'estimer sur la connaissance des autres qui nous en ont parlé. Je m'adresse donc à vous, ma très chère sœur, pour vous supplier seulement d'instruire la personne que nous envoyons<sup>c</sup> de ce qu'il faut faire pour obtenir de lui ce que nous voudrions bien qu'il eût la bonté de nous accorder. Je ne sais s'il est vrai que M<sup>gr</sup> l'archevêque ait fait une nouvelle ordonnance que, quand même<sup>d</sup> ce ne serait que pour quelque sermon en passant dans le

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à l'absence d'un prédicateur pour le lendemain, Vendredi saint, nous permet de dater cette lettre du 15 avril 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Depuis la fin du mois d'octobre 1682, lorsque l'archevêque de Paris, François de Harlay de Champvallon, interdit à Nicolas Le Tourneux de se rendre à Port-Royal des Champs, les religieuses sont sans confesseur.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Le carême commença le 3 mars 1683, et le dimanche de Pâques tomba le 18 avril 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Réminiscence de Lv 26, 10.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Personne non identifiée. Il était présent au monastère en août 1682, selon le *Journal* (BNF, f. fr. 17779, f. 176 v°). Il s'agirait du village de Courson-Monteloup, à une vingtaine de kilomètres de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. M. d'Arnaudin était censé prêcher, mais il envoya un domestique à Port-Royal le mardi 13 avril (et non le mercredi 14 : voir le *Journal de Port-Royal*, *ibid.*, f. 177 v°) pour faire savoir qu'il était malade et qu'il ne pourrait pas se rendre au monastère pour les cérémonies de Pâques.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Vincent Loger, curé de Chevreuse.

carême, il faut prendre sa permission<sup>1</sup>. On nous l'a dit, c'est ce qui embarrasse. Néanmoins quand cela serait<sup>e</sup> nécessaire, je crois que, pourvu que M. Loger allât droit à M<sup>gr</sup> l'archevêque sans consulter personne, il aurait sa permission sans peine, mais tous ceux qu'on consulte ont peur, c'est tout ce qui fait le mal. Après tout, si Dieu permet que tout manque, lui-même ne manque jamais à ceux qui ont espérance en lui, et il a bien nourri<sup>f</sup> son peuple du pain du ciel dans un désert où la terre n'en produisait point<sup>2</sup>. Nous nous abandonnons à lui, et nous vous remettons le jugement de ce qu'il est à propos de faire ou de ne pas faire, car si vous ne croyiez pas même à propos qu'on fit cette ten[ta]tive, il n'y a qu'à en demeurer là, pourvu que nous n'ayons pas négligé ce qui dépendait de nous, cette occasion me donnera toujours lieu de vous supplier de nous mander\* de vos nouvelles, les dernières me mettent fort en peine.

\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> saint add. interl. ASJ, ms. aut.

b pas add. interl. ASJ, ms. aut.

c nous [lui biffé ASJ] envoyons ms. aut.

d même add. interl. ASJ, ms. aut.

e serait add. interl. ASJ, ms. aut.

f bien [d biffé ASJ] nourri ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à Ex 16, 3-4.

Lettre du 15 avril [1683¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean parle du désarroi des religieuses devant la nouvelle que leur a apprise Claude Grenet, et de leur situation sans prédicateur ni confesseur : elles espèrent que Vincent Loger viendra prêcher, ou au moins dire la messe, le dimanche de Pâques. L'abbesse demande des nouvelles de la santé de sa correspondante, et mentionne la visite de son fils au monastère. Elle parle de diverses affaires, dont un legs de deux globes d'argent de la part de Nicolas Goulas de La Mothe.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 15 avril

Je vois bien, ma très chère sœur, que vous n'êtes pas la plus sensible à la nouvelle que j'apprends par la réponse de M. Grenet à laquelle je ne m'attendais nullement<sup>2</sup>, n'ayant point su qu'il eût fait des<sup>a</sup> avances si hors de saison et dont on ne se pouvait pas promettre d'autres suites. Vous voulez vous en consoler par un endroit qui est celui qui nous désole davantage, et ainsi j'ai raison de dire qu'en toutes manières, c'est nous qui avons sujet d'être les plus touchées de cette conduite de Dieu qui nous afflige en toute manière. Cependant, du moment que l'on envisage que c'est une conduite de Dieu, il n'y a plus le mot à dire. *Nonne Deo subjecta erit anima mea*<sup>3</sup> sont des paroles de salut qu'il faut conserver dans notre cœur, et elles le conserveront dans la paix.

Par-dessus cela, il y a quelque chose de beau dans notre état de voir comme tout le monde nous fuit en même temps qu'on éloigne tous ceux qui nous chercheraient de bon cœur, car nous voilà donc sans pouvoir trouver un ecclésiastique qui ose nous venir donner quelque secours<sup>4</sup>.

Nous renvoyons néanmoins Guérinet<sup>5</sup>, puisque l'on n'a pas encore le refus de M. Loger pour tenter si sa charité ne chassera point la crainte<sup>6</sup>. Je suis assurée que s'il voulait

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à l'absence d'un prédicateur pour le jour de Pâques nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs.

<sup>3.</sup> Citation de Ps 61, 1 (62, 2) : « Mon âme ne sera-t-elle pas soumise à Dieu ».

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Les Solitaires, ecclésiastiques et confesseurs de Port-Royal des Champs en furent renvoyés en juin 1679 lorsque la persécution du monastère reprit. Depuis cette date, les religieuses n'avaient plus de confesseur ni de prédicateur, exception fait d'une période en 1681 et 1682 quand Nicolas Le Tourneux eut la permission de l'archevêque de Paris de se rendre aux Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Jacques Guérinet, valet de cour à Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Les religieuses souhaitent demander à Vincent Loger, curé de Chevreuse, de prêcher à Port-Royal des Champs le lendemain, dimanche de Pâques ; M. d'Arnaudin, qui était censé prêcher à cette fête,

aller demander la permission à M. de Paris<sup>1</sup> sans consulter personne, il [la<sup>b</sup>] lui accorderait, mais enfin, quand il ne voudrait pas le faire, il ne faut point de congé\* pour venir dire la messe et pour se laisser fléchir\* aux prières qu'on lui ferait sur les lieux de dire un mot d'exhortation en un jour de Pâques dans une église où il n'y a personne qui puisse parler. En tout cas, si absolument il ne voulait pas parler, il nous ferait toujours charité de venir dire la messe si cela ne lui fait point de tort. Si pourtant vous croyez que la chose ne fût pas à lui proposer, il ne le faut point faire. Guérinet fera ses diligences\* pour chercher quelque autre ecclésiastique. Nous le renvoyons à Paris pour cela, et pour nous rapporter, ma très chère sœur, de vos nouvelles, car<sup>c</sup> ce nouvel accident fait renaître nos craintes. Je ne vous en mande\* point encore de monsieur votre fils, car je n'aurai l'honneur de le voir qu'après midi<sup>2</sup>. Je vous remercie, ma très chère sœur, de l'amitié que vous nous faites de nous l'envoyer renouveler ici les promesses de son baptême, car on m'a dit qu'il en célébrait hier l'anniversaire. Dieu le veuille combler de toutes les bénédictions que lui souhaite une aussi bonne mère que celle qu'il lui a donnée. Je suis sûre qu'elle mettra toujours la rosée du ciel avant la graisse de la terre, ce qui est la bénédiction des prédestinés<sup>3</sup>. Dieu nous fasse à tous la grâce d'en être du nombre. Il les connaît mieux que nous ne faisons nos amis, et nous avons sujet d'être étonnées que des personnes dont nous n'avons jamais ouï parler se souviennent de nous et nous en donnent des marques aussi effectives qu'est ce legs qu'on vient de nous faire. Je crois qu'il ne faudrait rien faire à ces globes que nous ne les ayons vus<sup>4</sup>. De la manière que M. de Beaurepaire<sup>5</sup> m'en a parlé, c'est une chose qui ne peut être d'usage pour l'Église et qu'il faudra vendre, et ainsi il faudra aviser ce qu'on y fera pour les mettre en état de se vendre mieux et n'y faire pas de dépense inutile auparavant.

Je suis si à vous que je crois me faire tort en le répétant, car on ne se dit point qu'on est à soi-même. Tout ce que vous me répondez aussi bien sur des choses semblable[s] me donne de la confusion, parce que je n'y puis répondre aussi bien que vous en parlez, et je suis contente de vous céder que mon amitié ne s'exprime pas si bien, pourvu qu'elle ne soit pas moindre que la vôtre.

n

ne pouvant pas se rendre au monastère pour cause de maladie. En fin de compte, il n'y aura pas de sermon à Port-Royal des Champs pendant les fêtes de Pâques, faute de prédicateur.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louis-Augustin Angran de Fontpertuis était en visite à Port-Royal des Champs. Il naquit le 14 avril 1669, et fut baptisé le jour même à l'église Saint-André-des-Arts (Weaver, p. 76).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Gn 27, 27-28 et 39.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Nicolas Goulas de La Mothe mourut le 9 avril 1683, et fait un legs au monastère de deux globes d'argent. Il les tenait de Louise-Marie de Gonzague (1611-1667), reine de Pologne et correspondante de la mère Angélique Arnauld; ces globes étaient « destinés à être placés devant le saint sacrement, incitant ainsi les moniales à prier pour la défunte reine de Pologne » (DPR).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il semble s'agir d'un ancien valet du boucher de Port-Royal. Nous n'en savons pas plus sur cette personne.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> fait [des *corr. interl. ASJ sur* dans] avances *ms. aut.*<sup>b</sup> la *sugg. JF pour compléter la phrase*<sup>c</sup> nouvelles [car *corr. interl. ASJ sur* dont] ce *ms. aut.* 

Lettre du 17 avril [1683¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean remercie sa correspondante de tout ce qu'elle fait pour leurs affaires. L'abbesse lui dit ne perdre ni son espérance ni sa confiance en Dieu, et affirme que ses peines sont des marques de l'amour de Dieu.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

### Ce 17 avril

Je ne puis comment vous remercier, ma très chère sœur, de tout ce que vous faites, je me soucie moins de ce qui en réussira, car ce sera toujours Dieu qui l'ordonnera, mais je le remercie de tout mon cœur de ce qu'il vous fait tant de grâce et que votre charité ne se ralentit ni par la faiblesse du corps ni par les contradictions et les peines de l'esprit. Son feu se nourrit de tout, et les<sup>a</sup> épines aussi bien que d'autres bois l'allument encore davantage<sup>2</sup>. Je ne crains nullement comme vous que vous vous trouviez plus faible dans le temps de la résurrection que dans celui de la passion. Saint Paul nous assure que la même puissance et la même force qui a ressuscité Jésus-Christ est celle qui opère en ceux qui sont à Jésus-Christ<sup>3</sup>; qu'elle est le principe de leur vie surnaturelle, de leurs sentiments, de leurs mouvements, de leurs pensées, de leurs désirs, de leurs actions et de leur patience. Disons donc aussi après cela que, comme Jésus-Christ étant ressuscité ne meurt plus<sup>4</sup>, les dispositions où Dieu nous a mises par la même puissance qui l'a ressuscité ne mourront point, que le Saint-Esprit qui les a produites les animera toujours et les fera croître, pourvu que nous ne perdions pas l'espérance et la confiance qui est toute notre force, et pourquoi la perdriez-vous, ma très chère sœur ? Puisque tout ce qui peut faire le sujet de vos peines est propre au contraire à vous assurer que Dieu vous aime et qu'il n'y en a point de marques plus sensibles que toutes celles qu'il imprime sur votre corps<sup>5</sup> et dans votre cœur par tant d'amertumes dont il remplit le calice qu'il vous présente<sup>6</sup>. Ne laissez donc pas en le buvant de chanter : *Alleluia*. Je finis, le papier et l'heure étant mes bornes.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> et [il *biffé ASJ*] les *ms. aut.* 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la mauvaise santé de M<sup>me</sup> de Fontpertuis nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Réminiscence de He 12, 29 et d'Is 10, 17.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Ep 3, 20.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion à Rm 6, 9.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Réminiscence de Ga 6, 17.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Allusion à Mt 20, 22-23; Mc 10, 38-40.

Lettre du 19 avril [1683¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean se réjouit de la résurrection de Jésus-Christ au milieu des peines éprouvées par les religieuses aux Champs. Elle remercie M<sup>me</sup> de Fontpertuis d'avoir envoyé son fils en visite au monastère pour les fêtes de Pâques, que les religieuses ont passées dans la pauvreté et le silence.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

19 avril

Jésus-Christ est ressuscité<sup>2</sup>, ma très chère sœur, oublions nos maux et ne soyons occupés que d'une si sainte joie, elle subsistera toujours et nemo<sup>a</sup> tollet a nobis<sup>3</sup>, puisque l'objet en est éternel. Le soleil ne perd pas sa lumière quand un nuage le cache, soutenonsnous<sup>b</sup> par là en pensant au milieu de nos peines que nous avons sujet de nous réjouir, comme il arrive quelquefois en songeant\* la nuit quelque chose qui fait peur qu'on se dit à soimême, mais c'est un songe, et on tâche\* à se réveiller. Monsieur votre fils veut partir si tôt que je n'écrirai qu'un moment<sup>4</sup>. Il m'a paru fort raisonnable et il témoigne toujours bien de l'affection pour tout ceci. Je ne sais s'il ne se sera point un peu ennuyé depuis, car<sup>c</sup> je n'ai eu l'honneur de le voir que jeudi. Ma sœur Madeleine le vit samedi<sup>5</sup>. Mais il a encore des connaissances au dehors, et tout changement ne déplaît pas à cet âge. Je vous remercie, ma très chère sœur, de nous avoir fait l'honneur de nous l'envoyer, c'est voir quelque chose de vous dans votre absence, et quand il n'y aurait que cette raison, quoiqu'il ait son mérite par lui-même, nous en aurions de la consolation. Vous voulez bien me permettre de remercier aussi Monsieur son maître de ce qu'il a fait par sa volonté<sup>6</sup>, puisqu'il était prêt\* de venir si d'autres ne l'eussent empêché, et sa charité n'aura pas laissé de mériter la récompense de Dieu et notre reconnaissance.

Nous avons donc passé les fêtes dans notre pauvreté et dans le silence<sup>7</sup>. Au fonds, cela convient fort aux mystères de Jésus-Christ qui se sont passés de même, et la gloire de sa

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à l'absence d'un prédicateur pour les fêtes de Pâques, et à la visite de Louis-Augustin aux Champs, nous permettent de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Le dimanche de Pâques eut lieu la veille, le 18 avril 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Citation légèrement modifiée de Jn 16, 22 : « personne ne [nous] ravira » [notre joie].

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Louis-Augustin Angran de Fontpertuis était en visite à Port-Royal à cette époque.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet est aussi une grande amie et correspondante de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Personne non identifiée. Louis-Augustin assistait au collège des Grassins depuis l'année précédente.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Allusion à l'absence d'un prédicateur à Port-Royal des Champs pour les fêtes de Pâques.

résurrection n'ad pas fait tant d'éclat que la résurrection du Lazare1. Vere tu es Deus absconditus<sup>2</sup>. On l'adore mieux cachée[s] comme nous sommes. Voilà l'assemblée qui m'appelle.

a et [pe biffé ASJ] nemo ms. aut.
b nous add. interl. ASJ, ms. aut.
c car [qu biffé ASJ] je ms. aut.
d résurrection [n'a corr. dans le texte ASJ, sur n'au] pas ms. aut.

Allusion à Jn 11.
 Citation d'Is 45, 15 : « Vous êtes vraiment le Dieu caché ».

Lettre du 24 avril [1683<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean s'inquiète de la maladie de sa correspondante, telle que la lui a racontée un ami commun. Elle s'étonne du procès fait à un prêtre à cette époque de l'année, juste après Pâques.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

Ce 24 avril

Vous me rassurez un peu, ma très chère sœur, car en vérité, votre mal est inquiétant d'être traitre comme il est. Quoi! Après avoir vu l'abcès et la poche vidés, en trois jours, il s'en forme un nouveau comme M. Benoise vient de me l'expliquer<sup>2</sup>. Qui peut soutenir cette incertitude, qui ne permet pas de se réjouir lors même qu'on voit les apparences proches de la guérison. En vérité, sur cela et sur toutes choses, il faut dire à Dieu : ad te levavi oculos meos qui habitas in coelis<sup>3</sup>, et tâcher de transporter au plus vite tout ce que nous avons en ce monde de désirs, de vues et d'espérances dans ce haut pays où nous voulons nous établir afin de n'avoir plus qu'à partir dès que l'occasion se présentera.

Je pensais que cette semaine appartenait tout entière au grand jour du sabbat de la Pâque chrétienne<sup>4</sup>, et que l'on ne jugeait personne dans ces jours-ci où la miséricorde de Dieu a effacé les péchés du monde par la mort et la résurrection de son fils. Cependant, on mande\* qu'on jugeait hier un prêtre de Jésus-Christ<sup>a</sup> le jour de l'octave de la mort de Jésus-Christ<sup>5</sup>. C'est une consolation pour lui, tel que puisse être son jugement, car il n'est pas en dernier ressort, et son procès sera revu aussi bien que les nôtres à un autre tribunal dont personne n'appelle<sup>6</sup>, parce qu'il n'y peut avoir ni obscurité ni injustice dans les arrêts que prononce l'éternelle vérité. Heureux ceux qui l'aiment, car elle ne condamne que ses ennemis et fait toujours grâce à ceux qui l'adorent seule et ne se font point d'autres dieux qu'ils craignent plus qu'elle<sup>7</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la maladie de M<sup>me</sup> de Fontpertuis nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit probablement de Catherine Benoise, mère de deux religieuses à Port-Royal des Champs, ou éventuellement de son mari Pierre Benoise (Angélique de Saint-Jean ne fait pas toujours la différence entre M. et Mme).

Citation de Ps 122, 1 (123, 1): « J'ai élevé mes yeux vers vous, mon Dieu, qui habitez dans les cieux. » On remarquera encore une fois que dans sa traduction, Le Maistre de Sacy vousvoie Dieu.

<sup>.</sup> Le dimanche de Pâques tomba le 18 avril 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Affaire non identifiée.

<sup>6.</sup> Allusion à Rm 14, 10.
7. Allusion aux deux premiers commandements de Dieu reçus par Moïse dans Ex 20, 3-6 et Dt 5, 7-10 ; réminiscence éventuelle de 4 R 17, 35-36 (2 R 17, 35-36) et de Jn 4, 24.

Pour Manon qu'on a retirée de religion et que j'apprends qui vous a été voir<sup>1</sup>, conseillez, s'il se peut, qu'on ne la laisse guère chez elle, sous prétexte de la guérir d'un petit mal ; je crains que le monde lui en fasse un grand, cela me paraît d'importance. Je suis toute à vous, ma très chère sœur.

<sup>a</sup> Christ add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>1</sup>. Personne non identifiée.

Lettre du 25 avril [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean envoie et attend plusieurs lettres, notamment une réponse de M. Morus, une autre pour l'affaire avec M. de Romainville, et une lettre pour Claude Grenet à propos d'un confesseur pour les religieuses. Elle parle à sa correspondante des travaux à Port-Royal de Paris, et lui demande des nouvelles à propos d'un jugement.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 25 avril

Nous envoyons exprès pour la réponse de M. Morus<sup>2</sup>, car la lettre ne pût être prête hier pour le carrosse. Quand on dépend d'un enfant<sup>3</sup>, on ne fait pas bien des affaires.

L'occasion m'est bienvenue aussi pour presser M. Piet sur une réponse que je lui demande<sup>a</sup> afin de terminer avec M. de Romainville<sup>4</sup>, et pour écrire à M. de Saint-Benoît touchant un confesseur à qui nous pensons<sup>5</sup>. Aidez-nous de vos prières, ma chère sœur, car [nous<sup>b</sup>] marchons à tâtons dans un chemin bien dangereux. Si Dieu ne nous conduit où il faut et ne nous détourne des mauvais pas comme il a déjà fait tant de fois, nous pourrions nous jeter dans de grands dangers sans l'apercevoir, mais que faire quand il est nuit et qu'on est contraint de marcher?

Je pense que ce que vous m'avez fait dire sur le grand bâtiment vient du même endroit que ce que M<sup>me</sup> de Bélisy me mande\*<sup>6</sup>, je serais bien aise de le savoir, cela est assez bon, et d'autres choses confirment encore que la cage est pour des oiseaux de divers plumages qui ne s'apprivoisent pas et qu'il faut enfermer. Quelle humiliation et quel jugement de Dieu sur cette pauvre maison<sup>1</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la recherche d'un confesseur nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit peut-être de Michel Morus, irlandais qui a enseigné la rhétorique et la philosophie au collège des Grassins (Moréri 1759), collège auquel assistait Louis Angran de Fontpertuis depuis 1682.

<sup>3.</sup> Il s'agirait du « petit postillon » non identifié, décrit par l'abbesse dans sa lettre du 25 octobre 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Personnes non identifiées. Il est peu probable qu'il s'agisse Hilaire Charles Piet, économe et homme d'affaires de Port-Royal des Champs, qui est nommé ailleurs dans la correspondance comme M. Hilaire; il se peut que M. de Romainville soit la même personne que M. Le Camus de Romainville nommé dans la lettre du 24 janvier 1684, et qui venait de mourir: celui-ci est certainement un parent de deux anciennes religieuses de Port-Royal, Louise de Sainte-Madeleine († 1646) et Françoise-Louise de Sainte-Claire Le Camus de Buloyer de Romainville († 1679).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. L'abbesse écrit à Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs, pour proposer Nicolas Eustace, curé de Fresne-en-Vexin comme confesseur pour le monastère.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. De l'automne 1682 jusqu'en 1684, il y eut des travaux de reconstruction à Port-Royal de Paris (voir

J. Mesnard, «La construction de Port-Royal de Paris» dans ChrPR nº 40, 1991, p. 213-236).

Saurons-nous ce qui sera arrivé de ce jugement à quoi on travaillait ? Je vous assure qu'il nous occupe fort l'esprit. Dieu fasse miséricorde à ceux qui s'en mêlent afin qu'ils soient dignes de faire justice et de n'être pas des ministres d'iniquité pour attirer sur euxmêmes la vengeance de Dieu.

<sup>a</sup> lui [demande corr. dans le texte ASJ, sur lettre] afin ms. aut.

b nous sugg. JF pour compléter la phrase

Lettre [entre le 25 et le 30 avril 1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean adresse à M<sup>me</sup> de Fontpertuis un paquet à faire livrer, et parle de la réunion de l'archevêque avec Claude Grenet, le supérieur de Port-Royal des Champs. Elle lui donne des nouvelles diverses du monastère, notamment la visite d'un « bon pauvre » et la fièvre de la mère Du Fargis.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

s. d.

Voici un petit paquet que l'on voudrait bien qui partît promptement. Je vous l'adresse, ma chère sœur, ne pouvant mieux faire, quoique j'aie toujours de la peine que l'on vous donne la peine de tout. Nous reçûmes hier des lettres de Paris par un laquais, mais ce n'est pas par ces voies-là qu'on en a des vôtres, et j'en attends aujourd'hui avec impatience, vous le croyez bien.

J'en eus de M. Grenet qui avait vu M. l'archevêque<sup>2</sup>, mais qui ne lui fit paraître aucun mécontentement de nous, quoiqu'on parlât de la requête; il dit même qu'il ne la répondrait pas sans en avoir conféré de notre<sup>a</sup> côté, mais comme M. Grenet lui a laissé copie de l'arrêt qu'il a promis de voir, j'espère qu'il y trouvera assez d'éclaircissement pour répondre que le curé n'y a que voir<sup>3</sup>. Nous avons un bon pauvre que je m'en vas\* voir, cela porte bénédiction. Je vous recommanderai à ses prières, car c'est un vrai saint par tout ce que j'en ai appris. Adieu, ma très chère sœur, congratulez-moi de ce que la fièvre de la mère prieure est délogée<sup>4</sup>, ce m'est un grand soulagement, mais si vous étiez guérie et avec nous, le bonheur serait parfait. Ne désespérons de rien, Dieu peut tout, et pour moi, je ne saurais

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Dans sa lettre du 30 avril 1683 à l'archevêque de Paris, l'abbesse parle de la réunion de celui-ci avec Claude Grenet, qui lui aurait fait voir « la copie de l'arrêt du Grand Conseil qui [...] maintient [les religieuses] dans la possession des privilèges de l'Ordre de Cîteaux » et qui lui aurait parlé du choix de confesseur pour les religieuses (*Journal de Port-Royal*, BNF, f. fr. 17779, f. 195). L'abbesse écrivit à Grenet le 25 avril à ce propos ; dans cette lettre-ci, elle vient d'avoir sa réponse avec des nouvelles de cette réunion, ce qui nous permet de dater cette lettre entre le 25 et le 30 avril 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs, et François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agirait de l'affaire portée en 1682 par le curé de Magny-Lessart, Jean Besson, qui conteste les droits paroissiaux dont jouissait Port-Royal des Champs. Le jugement dans ce procès, plutôt favorable à Port-Royal, ne sera rendu que le 27 mars 1683 : baptêmes et mariages furent accordés au curé de Magny ; quant au monastère, il fut confirmé dans toutes les autres fonctions curiales (*Journal de Port-Royal*, BNF f. fr. 17779 ; Clémencet, t. VII, p. 456 ; DPR et Guilbert, t. II, p. 522-523). Voir aussi la lettre du 13 juin 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. La mère Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis.

seulement vous dire ce que je vous suis. Suppléez à mon défaut en consultant votre cœur et jugeant du mien par le vôtre.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> de [notre corr. interl. ASJ sur son] côté ms. aut.

Lettre du 27 avril 1683, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean se dit soulagée à propos de la santé de sa correspondante et de ses afflictions. Elle raconte sa propre peine au sujet de sa nièce, destinée à entrer dans un couvent, et qui semble changer d'avis.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 27 avril 1683

Dieu soit loué, ma très chère sœur, vous nous soulagez de deux grandes inquiétudes en même temps, l'une sur votre santé et l'autre sur les peines afflictives, vous m'entendez bien. Le cœur a bien plus d'étendue que le corps et il souffre en bien plus de manières, car il ne ressent pas seulement ce qui est proche et présent, il souffre de ce qui est encore éloigné et absent, et ainsi je fais réflexion en disant ceci que cette parole<sup>a</sup> : secundum multitudinem dolorum meorum in corde meo<sup>1</sup>, etc., est d'une prodigieuse étendue et qu'elle nous oblige de reconnaître la bonté admirable et incompréhensible de Dieu envers ceux qu'il aime d'avoir trouvé cette invention de multiplier leurs mérites et leurs récompenses en leur donnant un cœur capable de tant de sentiments de douleur qu'un<sup>b</sup> autre prophète a comparé ses amertumes à une mer<sup>2</sup>. Car en effet, un<sup>c</sup> cœur plein d'amour pour Dieu, pour la vérité, pour l'Église, pour ses amis, peut ressentir toutes les injures qu'on leur fait, et renfermer tous les maux et les douleurs de tout le monde, et après cela, qui pourra imaginer quel sera le torrent de délices<sup>3</sup> qui succédera à cette mer de douleur? Cela est bon pour vous, ma très chère sœur, qui êtes faites d'une manière que vous êtes souvent prête à vous noyer en pleine mer au lieu qu'il y faut nager, soutenu par cette espérance qui nous fait dire avec saint Paul : quasi tristes semper autem gaudentes<sup>4</sup>. Voyez où le vent m'a emportée, car je ne pensais nullement, ayant si peu de temps, m'engager dans un tel discours. Je le corrige en ce que j'ai dit de vous que vous êtes quelquefois en danger de vous noyer, ce n'est que quand il s'agit de vos amis qui sont mortels, car pour Dieu, sa vérité et son Église qui sont immortelles et que vous ne craignez pas de perdre, vous voulez bien tout perdre<sup>5</sup> et vous ne craignez rien,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Citation de Ps 93, 19 (94, 19) : « à proportion du grand nombre de douleurs qui ont pénétré mon cœur ».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à Lm 2, 13.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Adaptation de Ps 35, 9 (36, 9).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Citation de 2 Co 6, 10 : « comme tristes, et toujours dans la joie ».

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Réminiscence de Mt 10, 39 et 16, 25 ; Mc 8, 35 ; Lc 9, 24.

de sorte que vous n'avez besoin que de vous confirmer dans la foi de la résurrection pour nager en pleine assurance\* au travers de cette grande mer qui vous portera surement au rivage; mais n'allons pas plus loin présentement\*, et aidez-moi à plaindre ceux qui n'ont pas encore évité les naufrages de la mer du siècle. Vous êtes assez bonne, ma très chère sœur, pour prendre part à la peine que j'ai d'apprendre que ma nièce<sup>1</sup>, qui témoignait se vouloir donner à Dieu, sur la difficulté qu'elle a de choisir un lieu qui lui agrée, se ralentit fort à ce qui paraît aux personnes qui m'en écrivent, et comme<sup>d</sup> on n'aime pas à laisser si longtemps les esprits dans ces irrésolutions où ils s'accoutument à<sup>e</sup> aimer la liberté et à ne pouvoir plus se soumettre à porter un joug, je crains qu'on ne lui en veuille donner un qui est toujours bien pesant parce que ce n'est pas celui de Jésus-Christ<sup>2</sup>. Priez-le pour elle, je vous en supplie. Je n'ai pas encore examiné le compte que vous m'envoyez. Il faut aller à la messe.

J'ai pressenti tout ce que vous me dites du bonhomme\*<sup>3</sup>. Je vous abandonne l'affaire, car vous la traiterez mieux que moi, mais je vous donne tout pouvoir, et je souscris à [tout<sup>f</sup>] en tant qu'il sera besoin que je ratifie.

<sup>a</sup> parole [co biffé ASJ] secundum ms. aut.

b douleur qu'[un corr. JF sur une ASJ] autre ms. aut.

<sup>°</sup> effet [il *biffé ASJ*] un *ms. aut.* 

d et [que biffé ASJ] comme ms. aut.

e s'accoutument [quand biffé ASJ] à ms. aut.

f à [tout sugg. JF sur tant ASJ] en ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il s'agit probablement de Charlotte Arnauld de Pomponne, qui, après avoir été fiancée à Sébastien de Rosmaec, marquis de Molac, fera profession à l'abbaye bénédictine de Malnoue. Il pourrait aussi s'agir de sa sœur, Marie-Emmanuelle.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Réminiscence de Mt 11, 30.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée.

299

Lettre du 1<sup>er</sup> mai 1683, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle d'une affaire à ne pas différer, celle de deux filles, quoique chez leur mère, qui se trouvent en péril. Elle espère avoir la joie de voir prochainement sa correspondante.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 1<sup>[er]</sup> mai 1683

Je ne puis donc encore vous écrire, ma très chère sœur, parce que ce porteur est pressé de partir pour rendre au plus tôt une lettre à M<sup>me</sup> Du Monceau que je prie de faire mettre en pension chez M<sup>me</sup> Jasson deux pauvres filles qui se trouvent dans un grand péril, quoiqu'elles soient chez leur mère<sup>1</sup>. Vous aurez ouï parler de cette affaire. La charité presse dans ces occasions, et si on diffère le remède, le mal n'en a plus. Je vous salue donc seulement de [tout<sup>a</sup>] mon cœur et vous souhaite et de la santé et de la patience pour ne rien précipiter qui y puisse nuire non\* plus qu'à vos affaires. J'espère que Dieu les fera sans que nous nous en mêlions et que nous aurons la joie et l'honneur de toucher aussi bien que de voir une personne ressuscitée<sup>2</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> de [tout sugg. JF sur tant ASJ] mon ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Personnes et affaires non identifiées. M<sup>me</sup> Du Monceau est peut-être une parente du « M. de Monceaux » à qui les religieuses pensaient louer la résidence du Moutier en 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Réminiscence de Jn 20, 25.

Lettre du 3 mai [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle de diverses nouvelles, dont l'affaire de M. Rémy, une relique de bois présentée aux religieuses par la duchesse de Lesdiguières, et des rumeurs de guerre. Elle lui envoie une lettre à mettre dans le paquet d'Ernest Ruth d'Ans, et elle conclut la lettre en suppliant sa destinataire de se soigner.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

### Ce 3 mai

La personne qui va vous voir sera une lettre vivante, elle pourra vous dire les raisons qui nous font croire qu'il faut un peu suspendre nos bons desseins. Nous ne savons point ceux de Dieu, peut-être qu'il fera tout pour nous pendant que nous demeurerons dans le silence.

Je ne comprends pas bien ce que vous mandez\* à ma sœur Madeleine de M. Rémy². Une autre nouvelle d'un bruit qui court d'une personne que l'on nomme d'un nom plus connu me met bien en peine. Qu'est-ce donc que Dieu veut faire ? Le diable est-il délié, et sommes-nous aux derniers temps³ ? Je crois que nous en approchons bien. Pour nous fortifier, il nous fait paraître le signe de sa croix qui³ doit être dans le ciel quand Jésus-Christ en descendra⁴. Car nous allons adorer tantôt\* une très belle relique de ce sacré bois dont M™e la duchesse de Lesdiguières nous a fait présent par piété et par humilité⁵, se croyant indigne de garder un si saint dépôt et aimant mieux⁴ qu'il soit plus honoré dans une église où il demeurera toujours. Vous voyez comme Dieu nous console toujours, et qu'au lieu des prospérités temporelles, il nous comble des richesses chrétiennes. Que lui rendrons-nous ? Et comment ne pas dire si l'on a un peu de gratitude dans le cœur, *calicem salutaris accipiam*⁶, sans savoir même de quoi le père céleste aura rempli cette coupe que nous promettons de recevoir et de boire quand il nous la présentera ?

Je n'entends pas encore trop ce que vous mandez\*, ma très chère sœur, qui marque encore les soins de la Providence divine. Car est-il question de chercher place à ce malade<sup>8</sup>,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion aux bruits de guerre nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet, qui entretient une correspondance suivie avec M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Nous n'avons pas pu identifier M. Rémy.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Ap 20, 2.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion à Mt 24, 30.

<sup>5.</sup> Paule-Marguerite-Françoise de Gondi, duchesse de Lesdiguières.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Ce passage est une allusion à Ps 115, 2-3 (116, 12-13), terminant par la citation latine : « je prendrai le calice du salut ».

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Allusion à Mt 20, 22-23; Mc 10, 38-40.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>. Personne non identifiée.

et songe-t-on à le transporter ? Je n'en ai pas our parler il y a longtemps. Cependant, si les bruits de guerre que l'on dit que va avoir la France sont vrais<sup>1</sup>, il sera vrai aussi qu'il ne fera guère bon<sup>e</sup> à la campagne, et ainsi cette rencontre marquerait encore davantage l'application de la Providence qui fait tout en temps et avec mesure, différant les choses que l'on voudrait presser jusques à ce qu'elles deviennent nécessaires.

Voici une lettre qu'il faudra mettre dans le paquet de M. Ernest<sup>2</sup>, car c'est lui qui connaît bien ce nom-là. On l'a envoyé[e] ici, n'en sachant que faire.

L'on m'arrête ici. Je ne ferai plus que vous supplier, ma très chère sœur, d'avoir soin de faire croître votre faible santé, car nous en avons même bien affaire\* pour hâter nos espérances, et sans cela, nous ne saurions envisager ce qui serait capable de vous faire peut-être retomber dans des accidents qui ont causé tant d'appréhension et dont vous n'êtes sortie que par une grâce quasi miraculeuse.

<sup>1</sup>. Allusion probable à la guerre des Réunions entre la France et l'Espagne qui se déclarera le 26 octobre 1683. Il se peut aussi que l'abbesse fasse allusion à l'offensive ottomane en Europe : l'armée turque assiégera la ville de Vienne du 17 juillet au 12 septembre 1683 ; cependant, Louis XIV refusera d'intervenir lors de cet affrontement (John A. Lynn, *The Wars of Louis XIV, 1667-1714*, London and New York, Longman, 1999, p. 165-166, 379).

a croix [qui corr. dans le texte ASJ, sur qu'il] doit ms. aut.

b bois [que biffé ASJ] dont ms. aut.

c croyant add. bas de page ASJ, ms. aut.

d mieux add. interl. ASJ, ms. aut.

e guère [bon corr. interl. ASJ sur sûr] à ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Ernest Ruth d'Ans, compagnon d'exil d'Antoine Arnauld à Bruxelles; la lettre de l'abbesse s'adresse certainement à celui-ci.

301

Lettre du 5 mai 1683, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean parle d'une nouvelle affliction, ainsi que du manque de rétablissement de sa correspondante, et de la maladie de la mère Du Fargis.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 5 mai 83

Il est sans doute que Dieu ne veut pas que nous ayons du repos en ce monde. On ne sort pas d'une peine qu'on n'entre dans une autre. Je dis ceci sur ce que l'on m'a expliqué de bouche que je n'avais pas compris dans votre billet<sup>1</sup>, mais souvenons-nous de ce qui est écrit : *multae tribulationes justorum et de omnibus his liberabit eos Dominus*<sup>2</sup> ; et consolons-nous d'être dans le premier état, puisque c'est une bonne marque que Dieu nous en prépare un autre. Je vois bien que votre santé n'avance point ; c'est une autre peine pour nous, et nous avons aussi la mère prieure malade qui m'est toujours une grande inquiétude<sup>3</sup>. Son frisson, que nous n'attendions qu'à huit heures, lui a pris dès cinq aujourd'hui, mais ce n'est pas le pire dans ces fièvres qu'elles avancent plus tôt que d'être trop réglées\*, ce qui est marque de longueur. On part et peut-être est-on parti. Je suis, sans le dire, entièrement à vous.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Dans sa lettre précédente du 3 mai 1683, l'abbesse disait ne pas comprendre ce qu'a écrit sa correspondante à propos de « M. Rémy » dans une lettre à la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet. Cette affaire demeure non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Citation de Ps 33, 19 (34, 20) : « les justes sont exposés à beaucoup d'afflictions, et le Seigneur les délivrera de toutes ces peines. »

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. La mère Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis.

Lettre du 8 mai [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean n'a pas le temps de répondre longuement à sa correspondante sur la nouvelle que celle-ci lui a apprise au sujet d'une injustice.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

8 mai

Je n'ai point de temps, ma très chère sœur, pour répondre sur tout ce que vous nous apprenez. Je ne vous apprendrais pas aussi bien mes sentiments, car vous les devinez bien, et ils sont semblables aux vôtres sur tout, hors peut-être qu'en ce qui nous regarde, vous allez plus loin<sup>a</sup> que nous, parce qu'il vous est plus permis de ressentir une injustice faite à des personnes qui ne l'ont pas méritée qu'à elles de regarder ceux qui agissent injustement, ne devant voir que la justice et la miséricorde de Dieu qui laissent agir les hommes mais qui conduisent leur mauvaise volonté à ne produire que de bons effets<sup>2</sup>. Nous attendrons la suite dans cette espérance<sup>3</sup>. Je vous donne le bonjour et je ne puis pour le présent me satisfaire davantage.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> plus [q biffé ASJ] loin ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion probable au procès de plusieurs amis de Port-Royal nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Réminiscence de Gn 50, 20.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agit probablement du procès de plusieurs amis de Port-Royal qui aura lieu dans la dernière quinzaine de mai 1683 : Pierre Gilles (connu sous le pseudonyme Dubois), Jean Le Noir et Nicolas Bourdin furent tous arrêtés à cause de leurs liens avec Port-Royal (DPR; Jacques, p. 309-310).

Lettre du 15 mai [1683<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui donne des nouvelles du curé de l'Isle-Adam, et l'informe que les religieuses enverront bientôt chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis l'ancienne pensionnaire, Marie-Alexis de Célène d'Artenai. La joie d'Angélique de Saint-Jean du rétablissement de sa correspondante. Elle parle de nouvelles diverses, dont une lettre qu'elle a écrite à M<sup>me</sup> d'Épernon.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

# Ce 15 mai

Dieu veuille recevoir ces fruits tardifs d'une pénitence différée jusqu'à la mort. Il est toujours temps d'espérer en sa miséricorde quand c'est elle-même qui touche le cœur pour lui donner le mouvement de l'implorer.

Savez-vous, ma très chère sœur, que M. le curé de l'Isle-Adam quitte sa cure, n'étant plus possible de soutenir\* en ce pays-là<sup>2</sup>. Cela ne vous donnerait-il point de vue? C'est un bon ouvrier dans la vigne de Dieu<sup>3</sup>. Le père qui a envoyé sa fille vous voir vous servirait en cela de conseil et d'agent si vous en aviez besoin, pourvu que ce fût avant le voyage<sup>4</sup>. Ce n'est qu'une pensée que je vous dis en l'air, vous voyant en peine et la chose d'importance.

On habille M<sup>lle</sup> d'Artenai<sup>5</sup> qui ne l'était pas encore : nous l'enverrons aussitôt, et elle aura beaucoup de joie de vous voir, car elle a de la reconnaissance et de l'amitié; si le monde ne la gâte pas, elle a les<sup>a</sup> inclinations bonnes. Mais qui est-ce qu'il ne gâte pas? On ne saurait trop plaindre tous ceux et celles qui y sont exposés, surtout quand on<sup>b</sup> a entretenu M<sup>me</sup> 3310 14 22123223113241<sup>6</sup>. Je vous souhaiterais bien cette visite plutôt que tant d'autres qui vous fatiguent, mais cette bonne personne a une incommodité qui l'empêche d'aller loin. J'en écrivais hier un mot si vous l'avez lu ou entendu. Vous auriez de la consolation d'entendre de sa bouche une langue que personne ne parle plus et qu'on ne lit plus que dans l'Évangile et les écrits des apôtres. C'est pourquoi par endroits ce qu'elle avance aurait aussi besoin de commentaire, mais bienheureux qui serait capable de s'en tenir au texte tout pur.

<sup>.</sup> L'allusion au procès de plusieurs amis de Port-Royal nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. L'Isle-Adam est une ville qui se situe aujourd'hui dans la région du Val-d'Oise. Nous n'en savons pas plus sur cette affaire.

Allusion à la parabole de l'ouvrier de la vigne dans Mt 20, 1-16.

Allusion à la parabole de l'ouvrier de la vigne dans Mt 20, 1-16.
 Il s'agit probablement de pseudonymes pour Antoine Arnauld, le « père », en exil à Bruxelles, et sa « fille », son compagnon d'exil, Ernest Ruth d'Ans, qui serait à Paris en mai 1683 (voir la lettre du 3 mai 1683).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Marie-Alexis de Célène d'Artenai, ancienne pensionnaire des Champs expulsée suite à la reprise de la persécution en 1679.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Code chiffré utilisé à plusieurs reprises dans la correspondance.

Vous me demandez si je subsiste, mais même je me porte fort bien, Dieu merci, et la joie de savoir que vous approchez de la santé y contribue, car par là vous rapprochez d'ici; c'est déjà la moitié du chemin, et on travaille à raccommoder le reste selon ce que vous mandez\*, mais les pluies continuelle[s] les gâtent toujours.

On confond donc présentement\* les empoisonneurs avec les saints, puisqu'on prend les uns pour les autres parce que le traitement est assez semblable<sup>1</sup>. C'est qu'il n'est pas le temps de la moisson et que ce seront les anges qui auront ordre de les discerner<sup>2</sup>, mais quel discernement! Dieu veuille donner aux juges *spiritum consilis et fortitudinis*<sup>3</sup>.

J'écris à M<sup>[me]</sup> d'Épernon pour le neveu<sup>4</sup>, car M. Charles aussi bien n'a pas d'autre voie pour y parvenir<sup>5</sup>. Je manderai\* sa réponse. Elle agit en tout si obligeamment pour nous que je crois que si elle a à l'accorder, elle en fera autant pour nous que pour d'autre[s], car une autre personne que vous savez ne s'en veut en nulle manière mêler et a été fort fâché qu'on eût voulu l'y engager. Dieu veuille qu'il ne le soit<sup>d</sup> pas plus mal ailleurs, *ceci sous silence*.

a a [des biffé ASJ] les ms. aut.

b on add. interl. ASJ, ms. aut.

c que add. interl. ASJ, ms. aut.

d le [soit corr. interl. ASJ sur mot indéchiffrable] pas ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion au procès de plusieurs amis de Port-Royal qui eut lieu dans la dernière quinzaine de mai 1683 : Pierre Gilles (connu sous le pseudonyme Dubois), Jean Le Noir et Nicolas Bourdin furent tous arrêtés à cause de leurs liens port-royalistes : le premier fut condamné à dix ans de galères (il devait mourir avant d'accomplir cette peine, le 8 février 1684), et les deux autres aux galères perpétuelles (DPR ; Jacques, p. 309-310).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à Mt 23, 41-43.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Citation légèrement modifiée d'Is 11, 2 : « l'esprit de conseil et de force ».

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il semble que la famille Arnauld cherche à placer Henri-Charles Arnauld de Pomponne. Le pseudonyme de celui-ci, selon le LPJ, est « le petit neveu du grand oncle ou du père abbé » : Antoine Arnauld, son grand-oncle, s'occupe de son éducation. En 1684, Henri-Charles sera nommé abbé commendataire de Saint-Maixent de Poitiers. Anne-Louise Christine de Nogaret de La Valette d'Épernon, dite M<sup>lle</sup> (ou M<sup>me</sup>) d'Épernon, est une amie du monastère, et nièce de Sébastien Du Cambout de Pontchâteau.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Charles Duchemin.

Lettre du 16 mai [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean se dit bouleversée à cause d'une nouvelle qu'elle vient d'apprendre. Elle lui parle de plusieurs maladies, dont celle de Louis-Augustin, son fils, et celle de la mère Marie de Sainte-Dorothée Perdreau, abbesse de Port-Royal de Paris.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 16 mai

Je n'ai guère de courage, car ma main n'est pas encore assurée\* ni mon cœur de ce que je viens de lire. Cependant, puisqu'il ne faut pas craindre ceux qui n'ont que le pouvoir de tuer le corps², il ne faudra pas non plus s'effrayer de pareils jugements qu'on a beau dire qui sont sans appel³; ils seront tous revus et Dieu rendra justice à tout le monde⁴. Comment votre cœur qui est si tendre et votre corps qui est si faible peuvent-ils, ma très chère sœur, porter ces coups-là dont vous soutenez toute seule le premier choc ? Il paraît bien que vous ne deviez pas encore mourir et que vous n'aviez pas bu toute la coupe que Dieu avait versée pour vous⁵, et néanmoins, cette condition est nécessaire pour fixer le rang que l'on doit tenir dans le royaume de Jésus-Christ⁶. Dieu l'a mêlée d'un peu d'eauª pour la tempérer, en vous donnant plus que vous n'osiez espérer pour votre cure. C'est un vrai soulagement pour vous que celui-là, car il va à la décharge de votre conscience. Celui à qui vous pensez pour vicaire sera le porteur de ce billet⁻, c'est à vous de voir si vous lui en voulez parler et à lui de penser encore s'il fait bien d'abandonner ses brebis pour qui le bon pasteur a exposé sa vie³, mais il y est bien arrêté\*.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la condamnation des amis de Port-Royal nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à Mt 10, 28.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à la condamnation de plusieurs amis de Port-Royal suite à leur procès dans la dernière quinzaine de mai 1683 : Pierre Gilles (connu sous le pseudonyme Dubois), Jean Le Noir et Nicolas Bourdin furent tous arrêtés à cause de leurs liens avec Port-Royal : le premier fut condamné à dix ans de galères (il devait mourir avant d'accomplir cette peine, le 8 février 1684), et les deux autres aux galères perpétuelles (DPR ; Jacques, p. 309-310).

<sup>4.</sup> Réminiscence d'Ap 20, 13.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Réminiscence de Jn 18, 11.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Réminiscence éventuelle de Jn 14, 2.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Personne non identifiée.

<sup>8.</sup> Allusion à Jn 10, 11-12.

Que l'on n'oublie pas de voir pour ce polype le médecin que M<sup>lle</sup> Couturier connaît<sup>1</sup>, qui en a guéri un avec un remède particulier qui n'est point violent.

Est-il donc vrai que monsieur votre fils n'est pas guéri et qu'il faut recommencer à le traiter<sup>2</sup> ? Ou bien si c'est que le mal revient, ce qui serait plus fâcheux. En toute chose, il n'y a qu'un mot qui serve : *sit nomen Domini benedictum*<sup>3</sup>.

On nous mande\* que ma sœur Dorothée est fort malade<sup>4</sup>. Nous allons fort prier Dieu pour elle et pour nous, qui en avons grand besoin en toutes façons.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> d'eau *add. interl. ASJ*, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. M<sup>lle</sup> Couturier est probablement une parente de la sœur Marie de Sainte-Anne Couturier, religieuse à Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louis-Augustin Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Citation de Ps 112, 2 (113, 2); Jb 1, 21; Dan 2, 20: « Que le nom du Seigneur soit béni ».

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. La sœur Marie de Sainte-Dorothée Perdreau, abbesse de Port-Royal de Paris depuis novembre 1665 à la suite de l'exil des religieuses « non signeuses » aux Champs.

Lettre du [20 mai 1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Les religieuses envoient chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis la petite M<sup>lle</sup> de Célène d'Artenai. Angélique de Saint-Jean suggère que Sébastien Du Cambout de Pontchâteau puisse se servir du carrosse du monastère pour se rendre à Voisins. Elle raconte la réponse de M<sup>me</sup> d'Épernon à propos du placement d'une personne, et dit l'inquiétude des religieuses à propos du procès des amis de Port-Royal.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 317)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Jeudi au soir

Nous envoyons demain la petite demoiselle<sup>2</sup>, ma très chère sœur, je me flatte que vous la trouverez autre qu'elle n'était ; elle croît en toutes façons, Dieu merci. Si l'affaire dont on parle réussit, c'est un grand avantage pour cette maison-là. Dieu aura récompensé la foi et la piété des parents, et la charité de M. M. qui est si louable<sup>3</sup>.

Le retour du carrosse sera une bonne rencontre pour amener la petite M<sup>lle</sup> de Fleury<sup>4</sup>, qui n'aime pas les voitures\* de Versailles et qui a affaire à Voisins<sup>5</sup>, ce qui est le droit chemin et où elle peut descendre sans<sup>a</sup> détourner le cocher. Mais pour cela, il faut tâcher que personne ne soit averti de cette commodité\*, car il y a plusieurs personnes qui sont à l'affût pour en rencontrer quelqu'une qui ne leur coûte rien et qui puisse les amener ici.

J'avais écrit à M<sup>me</sup> d'Épernon pour placer le neveu du bon oncle<sup>6</sup>. Elle répond fort obligeamment, mais elle mande\* qu'elle va peut-être vendre sa maison et qu'elle n'est pas même trop résolue quand cela n'arriverait pas si elle n'affermera point sa terre. Ainsi je vois qu'il ne faut point compter là-dessus.

Guérinet n'est pas encore arrivé à huit heures et demie<sup>7</sup>. On attend et on craint les nouvelles présentement\*, car c'est tout ce que le cœur peut faire de contenir la mesure qu'il

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la demoiselle de Célène d'Artenai nous permet de dater cette lettre du premier jeudi suivant la lettre du 15 mai 1683, c'est-à-dire, du jeudi 20 mai 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit de Marie-Alexis de Célène d'Artenai, ancienne pensionnaire des Champs (voir la lettre du 15 mai 1683).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Pseudonyme pour Sébastien-Joseph Du Cambout de Coislin de Pontchâteau.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Voisins (qui s'appelle aujourd'hui Voisins-le-Bretonneux) est une commune qui se situe à quelques kilomètres seulement de Port-Royal des Champs, en direction de Versailles.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. La famille Arnauld cherchait à placer Henri-Charles Arnauld de Pomponne (son pseudonyme est, selon le LPJ, « le petit neveu du grand oncle ou du père abbé »). Angélique de Saint-Jean avait écrit à Anne-Louise Christine de Nogaret de La Valette d'Épernon, dite M<sup>lle</sup> (ou M<sup>me</sup>) d'Épernon, le 15 mai à ce sujet. Voir la lettre du 15 mai 1683.

<sup>7.</sup> Jacques Guérinet, valet de cour à Port-Royal des Champs.

en a déjà, et il ne peut s'accoutumer aux idées qui lui reviennent sans cesse de l'épouvantable arrêt que vont subir des personnes à qui l'on donne le nom de scélérats pour justifier leurs juges, qui les ont traité[es] sans distinction, comme on ferait en effet les plus méchants de tous les hommes à qui on voudrait seulement épargner la vie<sup>1</sup>. Sait-on comment il[s] auront reçu leur arrêt? J'ai peine à croire que celui qui croyait avoir envisagé toute[s] choses eût jamais porté sa vue jusques-là, mais Dieu qui donne la force et la patience aux occasions peut bien leur avoir fait éprouver que sa grâce fait tout dans l'homme quand il lui plaît<sup>2</sup>, sans qu'il soit besoin de savoir où elle le doit conduire, pourvu qu'il<sup>b</sup> lui demeure soumis<sup>c</sup>. Je dis à toute heure présentement\*: *intret in conspectu tua Domine gemitus compeditorum*<sup>3</sup>, etc. Dieu veuille fortifier votre cœur et votre corps parmi tant de secousses. Je suis, ma très chère sœur, toute à vous.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> descendre [sans corr. dans le texte ASJ, sur mot indéchiffrable] détourner ms. aut.

b pourvu [qu'il corr. interl. ASJ sur qu'elle] lui ms. aut.

c demeure [soumis corr. dans le texte ASJ, sur soumise]. Je ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à la condamnation de plusieurs amis de Port-Royal suite à leur procès dans la dernière quinzaine du mois de mai 1683 : Pierre Gilles (connu sous le pseudonyme Dubois), Jean Le Noir et Nicolas Bourdin furent tous arrêtés à cause de leurs liens avec Port-Royal : le premier fut condamné à dix ans de galères (il devait mourir avant d'accomplir cette peine, le 8 février 1684), et les deux autres aux galères perpétuelles (DPR ; Jacques, p. 309-310).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Réminiscence de 2 Co 12, 9.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Citation de Ps 78, 11 (79, 11) : « que les gémissements de ceux qui sont captifs s'élèvent jusqu'à vous ».

Lettre [après le 21 mai 1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean écrit une lettre courte. Elle décrit son étonnement à propos d'une affaire, ainsi que la joie d'une petite fille, probablement M<sup>lle</sup> d'Artenai, à propos de son séjour chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 317)

s. d.

Ce n'est que par hasard qu'on écrit aujourd'hui, et j'ai employé si peu de temps que j'ai eu en chose de conséquence pour nos affaires, il ne m'en reste que pour vous dire qu'on perd la parole d'étonnement de ce qu'on voit ; vraiment, on n'en peut revenir. Je renvoie la liste dont vous avez affaire\*, sans en avoir rien retenu. La petite a fait parfaitement bonne mine et témoigné la plus grande joie du monde<sup>2</sup>. Cela est commode. Adieu, ma très chère sœur.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à « la petite » demoiselle de Célène d'Artenai nous permet de dater cette lettre après le 21 mai 1683, date à laquelle les religieuses l'envoient chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agirait de Marie-Alexis de Célène d'Artenai, ancienne pensionnaire du monastère. Le 21 mai 1683, les religieuses l'envoient chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis (voir les lettres précédentes du 15 et 20 mai).

Lettre du 24 mai [1683¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean lui fait le reproche de ne pas assez se reposer afin de se rétablir. Les religieuses espèrent que le retardement dans une affaire leur sera favorable ; l'abbesse lui parle d'une lettre de la duchesse d'Épernon à propos du placement d'une personne.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

Ce 24 mai

Je viens d'apprendre de vos nouvelles, ma très chère sœur, par le retour de notre pèlerine<sup>2</sup>, qui m'a pris la plus grande partie du temps que j'aurais eu pour écrire, il ne m'en reste plus. Je me plaindrais, si j'en avais, de ce que vous ne savez point conserver un commencement de santé encore si faible. Est-il juste qu'un jour de médecine, qui sont pour vous des jours de bataille, vous vouliez faire la prière le soir au lieu de vous coucher ? Voilà comme on en détruit plus qu'on n'en bâtit, car toutes ces contraintes poussent à bout votre pauvre corps qui n'aura jamais de repos avec votre esprit<sup>a</sup> qu'à la résurrection.

Pourrait-on espérer quelque modération de rigueur par ce retardement, qui nous donne le temps de prier Dieu davantage<sup>3</sup> ? Nous le faisons de bon cœur, et Dieu se laisse fléchir et fléchit les hommes quand il veut, quels que durs que soient leurs cœurs à la compassion<sup>4</sup>.

Depuis ce que j'avais mandé\* qu'il n'y avait rien à espérer pour le neveu du bon oncle, la duchesse a récrit qu'on lui envoyât parce que sa terre ne se vend point<sup>5</sup>. Mais c'est à vous, ma très chère sœur, à voir\* s'il y a apparence qu'il s'acquittera bien de cet emploi, car c'est un grand désagrément de présenter des personnes qui ne puissent pas réussir et servir bien ceux à qui on en répond.

Voilà la messe qui m'impose silence.

a esprit add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au « neveu du bon oncle » pour qui on cherche une place nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion au procès de plusieurs amis de Port-Royal qui eut lieu dans la dernière quinzaine de mai 1683 : Pierre Gilles (connu sous le pseudonyme Dubois), Jean Le Noir et Nicolas Bourdin furent tous arrêtés à cause de leurs liens avec Port-Royal : le premier fut condamné à dix ans de galères, et les deux autres aux galères perpétuelles (DPR ; Jacques, p. 309-310).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Réminiscence d'Ex 4, 21.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Le 15 mai, Angélique de Saint-Jean avait écrit à Anne-Louise Christine de Nogaret de La Valette d'Épernon, dite M<sup>lle</sup> (ou M<sup>me</sup>) d'Épernon, à propos d'une situation pour Henri-Charles Arnauld de Pomponne (son pseudonyme est « le petit neveu du grand oncle ou du père abbé », selon le LPJ). Le 20 mai, l'abbesse avait eu une réponse de celle-ci, qui disait qu'elle allait peut-être vendre sa maison et affermer sa terre. Henri-Charles ne prendra point cet emploi, puisqu'il sera nommé abbé commendataire de Saint-Maixent de Poitiers en septembre 1684 (DPR). Voir les lettres du 15 et du 20 mai 1683.

Lettre du 25 mai [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean la remercie de son petit billet. Elle lui donne des nouvelles de sa maladie, et lui demande des siennes. L'abbesse a parlé avec Claude de Vert de la solitude de Nicolas Le Tourneux, et elle remarque le passage du temps depuis la reprise de la persécution en 1679. Elle demande après M<sup>lle</sup> d'Artenai.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 25 mai

Vous nous avez fait un grand présent, ma très chère sœur, en n'écrivant qu'un petit billet : les fruits rares sont d'eux-mêmes estimés, mais quand ils sont et si rares et si beaux tout ensemble, on en est ravi, et pour un peu de temps, ils ont suspendu ces palpitations de cœur qui sont la maladie qui règne le plus, mais elle revient bientôt, et j'en attends un grand accès dans peu de temps, car on sait à peu près à quelle heure il doit prendre<sup>a</sup>, mais on ne sait pas si bien combien il doit durer.

Ce n'est pas nous dire tout ce que nous voudrions savoir, ma très chère sœur, que de nous mander\* que vous avez fait votre première sortie, si vous n'y ajoutez comment vous vous en êtes trouvée. Savez-vous qu'on vous soupçonne toujours d'avoir des intentions secrètes et de n'aller pas tout droit<sup>2</sup>? Mais pardonnez-moi cette étrange accusation, vous êtes si bonne qu'on vous dit tout ce qu'on pense, et vous ne dites pas tout ce que vous pensez.

M. de Vert a passé ici<sup>3</sup>. Je lui ai demandé des nouvelles de son ami, il est persuadé que sa grande solitude ne s'accommode pas à son tempérament et qu'il s'y consommera s'il y demeure longtemps. Il a dit la même chose à M. l'archevêque<sup>4</sup> qui lui a fort bien répondu et témoigné qu'il l'aimait et qu'il le servirait.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la patience des religieuses « en commençant la cinquième année » sans confesseur ni prédicateur, et sans le droit de recevoir pensionnaires, postulantes ni novices, nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis tomba gravement malade en février 1683, et les lettres que lui adresse l'abbesse de Port-Royal pendant cette maladie explique son inquiétude que sa correspondante ne se soigne pas assez et qu'elle souhaite plutôt mourir (voir, par exemple, les lettres du 1<sup>er</sup> et du 4 mars).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Claude de Vert, bénédictin qui a travaillé avec Nicolas Le Tourneux, entre autres à la réforme du bréviaire des bénédictins de Cluny. L'ami de Vert désigné ici est sûrement Le Tourneux, qui fut obligé de se retirer dans son prieuré de Villers-sur-Fère à la fin du mois d'octobre 1682 (voir la lettre du 4 novembre 1682).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. L'archevêque de Paris, François de Harlay de Champvallon.

Il nous a bien fait l'honneur de le dire aussi de nous quelquefois, nous en attendons les effets avec une longue patience en commençant la cinquième année<sup>1</sup>.

Combien garderez-vous la petite demoiselle<sup>2</sup> ? Il fera bon de<sup>b</sup> l'ôter de Paris pendant qu'elle s'y ennuie encore si on n'a pas dessein de l'y laisser tout à fait.

Je vous donne le bonjour, ma très chère sœur, et suis toujours sans diminution et avec augmentation toute à vous et votre très humble servante.

<sup>1</sup>. Les pensionnaires et postulantes de Port-Royal ainsi que des ecclésiastiques et Solitaires furent expulsés des Champs aux mois de mai et de juin 1679, quatre ans auparavant, quand la persécution contre le monastère a repris.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> il [doit add. interl. ASJ, ms. aut. prendre corr. dans le texte ASJ, sur prend], mais ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> de add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit de Marie-Alexis de Célène d'Artenai, ancienne pensionnaire du monastère que les religieuses envoyèrent chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis le 21 mai 1683.

Lettre du [29 mai 1683<sup>1</sup>] de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean s'inquiète de l'état de santé de sa correspondante qui se charge des commissions pour les religieuses. Elle espère que le retardement du jugement sera positif pour les condamnés.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

## Ce samedi

Le carrosse revint hier bien tard, et l'on ne m'a rendu votre billet, ma très chère sœur, que ce matin. Je suis honteuse d'y voir toutes les peines que vous prenez pour donner ordre\* à nos petites commissions, et ne m'allez pas toujours dire que c'est tout votre plaisir : cette raison est bonne à augmenter notre reconnaissance, mais elle ne m'ôte pas la peur que vous n'incommodiez votre santé quand vous vous chargez vous-même de tout faire pour régler les choses. Si vous aviez auprès de vous une personne plus capable de tout cela, vous seriez soulagée, mais vous aimez la peine comme les autres aiment le repos.

C'est par M. de Beaurepaire<sup>2</sup> que j'écris, il m'a dit qu'il avait eu l'honneur de vous voir et il dit bien tout ce qu'il faut dire sur ce qui se passe.

Je voudrais chercher à espérer dans le retardement du jugement si M. l'archevêque<sup>3</sup>, touché de Dieu plus que de la recommandation de M<sup>me</sup> de Guise<sup>4</sup>, avait envie de s'attirer la gloire d'avoir<sup>a</sup> obtenu la grâce des condamnés<sup>5</sup>. Il aurait pu faire différer pour cela le jugement sous un autre prétexte. Mais jamais ce qu'on a prévu n'arrive, ainsi dès là, je manque de foi. Mais j'espère toujours en Dieu, qui n'abandonne point ceux qui sont abandonnés et qui ont mis leur confiance en lui. Je vous donne très humblement le bonjour.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> gloire [de biffé ASJ] d'avoir ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au retardement dans le jugement des amis de Port-Royal nous permet de dater cette lettre du samedi 29 mai 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il semble s'agir d'un ancien valet du boucher de Port-Royal. Nous n'en savons pas plus sur cette

L'archevêque de Paris, François de Harlay de Champvallon.
 Élisabeth-Marguerite d'Orléans, duchesse de Guise.
 Allusion au jugement attendu dans le procès de plusieurs amis de Port-Royal qui eut lieu dans la dernière quinzaine de mai 1683 : Pierre Gilles (connu sous le pseudonyme Dubois), Jean Le Noir et Nicolas Bourdin, arrêtés à cause de leurs liens avec Port-Royal, seront condamnés à des peines sévères : le premier à dix ans de galères, les deux autres aux galères perpétuelles (DPR ; Jacques, p. 309-310).

310

Lettre du 2 juin [1683<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean la prie de se modérer afin de se rétablir. Elle avoue dormir en écrivant, et demande à sa correspondante de faire attention à ses conseils.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 2 juin

Une peine n'en chasse pas toujours une autre, et celle qui remplit tout présentement\* laisse pourtant encore place à d'autres dont la plus grande est la peur que vous ne ménagiez pas assez ce commencement de santé. On connaît l'activité de votre cœur quand quelque chose le remue, mais modérez-le, s'il vous plaît, ma très chère sœur, vous en voyez les conséquences, et ne vous mettez point en peine de ce que vous ne pourrez faire, laissant à Dieu le succès², puisque vous avez une disposition si vaste à faire ce qu'il pourrait demander de vous que<sup>a</sup> devant lui les choses, qui ne sont pas encore, ont déjà leur place dans votre<sup>b</sup> cœur et dans son livre³; parc conséquent, elles ontd leur mérite et elles auront leur récompense⁴.

Je dors, et vous me compterez aussi pour un mérite<sup>e</sup> de m'aller reposer, c'est pourquoi je quitte\* en vous souhaitant le bonsoir et appréhendant fort que vous n'ayez de mauvaise[s] nuits, tant la chaleur est grande de toutes façons. Cela nuit à votre convalescence. Mais Dieu le fait, et dans les plus petites choses comme dans les plus grande[s]<sup>5</sup>, il faut s'accoutumer à dire *Amen* pour marque que nous approuvons ce qu'il fait et que nous consentons à ce qu'il veut.

Je me réveille pour vous dire que j'ai peur que vous fassiez peu d'attention à ce que j'écris en dormant, mais ma chère sœur, comprenez-le bien, et que c'est une prière que je vous fais avec instance, en ajoutant que vous feriez une faute d'en user autrement, parce

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la convalescence de M<sup>me</sup> de Fontpertuis nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Réminiscence de Mt 6, 30.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion au livre de vie dans l'Apocalypse (Ap 20, 12).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Réminiscence de 2 Ch 15, 7.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Réminiscence de l'*Imitation de Jésus-Christ* de Thomas a Kempis, liv. 3, ch. 37.

que la sagesse et la prudence sont des vertus chrétiennes aussi bien que la force et la tempérance<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>. Réminiscence de Sg 8, 7. Ces quatres vertus cardinales furent étudiées par saint Augustin (voir le ch. XV de la *Traduction du livre de S. Augustin des Mœurs de l'Église catholique...*, trad. Antoine Arnauld, Paris, A. Vitré, 1644), bien qu'il parle de « justice » plutôt que de « sagesse ».

a vous [et biffé ASJ] que ms. aut.

b leur [être biffé ASJ] place [add. interl. biffée ASJ] dans [votre corr. dans le texte ASJ, sur notre votre] cœur ms. aut.

c livre [lettres biffées ASJ] par ms. aut.

d elles [ont corr. interl. ASJ sur espèrent] leur ms. aut.

e un [mérité corr. dans le texte ASJ, sur mériter] de ms. aut.

f instance [et que biffé ASJ] en ms. aut.

Lettre [avant le 6 juin 1683<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean regrette que sa correspondante ne vienne pas aux Champs avec sa garde. Elle lui demande des nouvelles d'une affaire que les religieuses appréhendent recevoir.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

s. d.

On romp[t] toutes nos mesures, quand nous avons compté d'envoyer notre homme coucher à Paris, il faut se résoudre de l'envoyer à deux heures du matin et ainsi ne point écrire quand il est neuf heures et demie du soir. Quel regret que votre garde vienne sans sa malade<sup>2</sup>, mais il faut être sage malgré soi. Vous n'avez plus le courage de nous rien mander\* de ce qu'on appréhende d'entendre et que l'on voudrait pourtant savoir. Je ne sais pas ce qu'on entend dans la rue Saint-Jacques, mais nous savons bien ce que l'on sent dans son cœur, sans oser ouvrir la bouche<sup>3</sup> que pour dire : *Qui sedes ad dexteram patris miserere* nobis<sup>4</sup>. C'est de ce trône et de ce tribunal qu'il n'émane jamais que de justes arrêts<sup>5</sup>, ils sont d'autant plus terribles souvent qu'ils sont plus secrets et plus invisibles<sup>6</sup>. Adorons sa justice et sa miséricorde<sup>7</sup>, et prions les uns pour les autres, ma très chère sœur, en cette grande fête<sup>8</sup>. Vous comprenez bien, ma chère sœur, que si vous aviez toutes vos suretés pour venir, ce serait notre plus grande joie, mais il ne faut pas faire un faux pas qui vous recule<sup>a</sup>.

a vous [lettres biffées ASJ] recule ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à la « grande fête » et à la visite éventuelle de M<sup>me</sup> de Fontpertuis aux Champs nous permettent de dater cette lettre d'avant le 6 juin 1683.

Il s'agit peut-être de Geneviève-Constance Gallier, qui a passé du temps auprès de M<sup>me</sup> de Fontpertuis pendant sa maladie. Il pourrait aussi s'agir de Catherine Angran de Bélisy, la belle-sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Réminiscence d'Is 53, 7.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Citation du *Gloria in excelsis Deo*, prière de la messe catholique : « Toi qui est assis à la droite du Père, prends pitié de nous ».

<sup>5.</sup> Allusions à Rm 14, 10, et Ap 3, 21.
6. Allusion probable au jugement rendu dans le procès de plusieurs amis de Port-Royal qui eut lieu en mai 1683 : Pierre Gilles (connu sous le pseudonyme Dubois), Jean Le Noir et Nicolas Bourdin, arrêtés à cause de leurs liens avec Port-Royal, seront condamnés à des peines sévères : le premier à dix ans de galères, les deux autres aux galères perpétuelles (DPR; Jacques, p. 309-310).

<sup>.</sup> Réminiscence de Ps 100, 1 (101, 1).

<sup>8.</sup> Il s'agit probablement de la fête de la Pentecôte qui tombe le 6 juin 1683.

Lettre du [8 juin 1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean dit à sa correspondante qu'elle aurait une grande joie de la voir au monastère, mais qu'il faut prévenir Claude Grenet, le supérieur de Port-Royal. Elle lui donne son avis au sujet des dépenses pour des étoffes, et lui donne des conseils financiers à propos d'une famille, ajoutant qu'une retraite serait préférable pour la jeune fille de cette famille.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

# Ce lundi au soir

Il est bien tard d'être averti qu'on part à deux heures cette nuit. Cependant, il faut vous dire, ma très chère sœur, que vous n'avez qu'à compter que nous ne saurions avoir une plus grande joie que celle de vous voir en quelque temps que vous veniez, pourvu qu'il n'en faille pas faire un mystère à M. Grenet à cause de tout ce qui s'est passé<sup>2</sup>, mais comme vous pouvez savoir mieux que nous ses sentiments, que je ne dois pas lui demander de peur de donner occasion à resserrer nos liens, faites les choses selon la prudence. Vous aurez le carrosse de madame votre belle-sœur qui pourra revenir la quérir avant la fête<sup>3</sup>, car elle fait état\* de retourner<sup>a</sup> le lendemain. C'est le terme\* qui me paraissait assez juste, car on doit entre ci et là avoir tout fini, apparemment. Mais que vous dirai-je de cette pauvre Marie Le Tessier<sup>4</sup>? Elle joue à se perdre. Vous devriez lui en parler sérieusement. Ordinavit in me charitatem<sup>5</sup>, c'est une grande louange d'une épouse de Jésus-Christ. Ce n'est pas vertu que de tout entreprendre, il se faut borner dans ce qui est de sa condition. Tout ce qu'elle a fait pour son père était louable, mais si elle s'entremet\* de méchantes affaires, elle en perdra le fruit<sup>6</sup> et ruinera ce bonhomme\* et toute sa famille. Le compte que vous m'envoyâtes à revoir il y a quelques jours me fait encore dire que s'il[s] veulent faire ces dépenses extraordinaires, comme je le conjecture par toutes les étoffes qu'ils demandent, c'est le grand chemin de la besace\*. Qu'ont-ils affaire\* de draps de hollande? Que ne se tient-on à sa place et dans son état? Dieu les a toujours assistés jusques ici qu'ils ont vécu sans ambition, mais s'ils se

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au carrosse de M<sup>me</sup> de Bélisy et le jour, lundi, nous permet de dater cette lettre du 8 juin 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs, demanda à l'archevêque de Paris, François de Harlay de Champvallon, son autorisation pour la visite de M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Port-Royal des Champs (lettre du 15 juillet 1683).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Catherine Angran de Bélisy, Il s'agit de la fête du saint sacrement, qui tombera le 17 juin 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il pourrait s'agir de M<sup>me</sup> de Fontpertuis elle-même, puisque, selon le LPJ, Le Tessier est l'un de ses pseudonymes. Il semble qu'elle aide une famille composée d'un jeune homme, sa sœur, et leur père ; la tante du jeune homme correspond avec elle. Nous n'en savons pas plus sur cette affaire.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Citation de Ct 2, 4 (paroles de l'épouse) : « il a réglé dans moi mon amour ».

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Allusion à 2 Jn 1, 8.

mettent dans la tête de faire des alliances qu'on ne leur a jamais conseillées, ni selon Dieu ni selon le monde, elles leur seront ruineuses. Ceux qui se trouvent dans la marchandise\* par leur naissance n'ont qu'à y demeurer, et quand ils pensent à prendre l'épée, on attribue cela à fainéantise et à libertinage. Vous êtes si bonne que l'on vous recommande toutes les affaires de charité, il n'y en a point qui vous soient indifférentes. La tante de ce jeune homme qui vous a écrit vous supplie d'empêcher qu'on ne lui envoie<sup>b</sup> ces étoffes, et de lui faire bien entendre que ce n'est pas là son état, et qu'il persuade à son père de se contenter de vivre comme il a fait jusqu'à présent. C'est tout ce qu'il peut faire que de soutenir une dépense bien modérée. Il a le vivre et le vêtir<sup>1</sup>, il travaille et gagne un<sup>c</sup> peu ; c'en est assez, et quand sa bonne fille sera appliquée à son petit ménage<sup>d</sup>, qu'elle sortira peu, qu'elle priera beaucoup, je ne la croirai pas moins bien qu'elle pourrait être dans un hôpital où elle a tant d'envie d'entrer; car enfin, il y a toujours beaucoup de distraction dans ces bonnes œuvres extérieures, et la vraie piété cherche le repos et le silence, et demeure dans son petit lit s'il ne lui est fait un commandement exprès d'ouvrir la porte, encore craint-elle en y allant de salir ses pieds<sup>2</sup>. Vous n'avez que faire de thème\*, vous direz bien mieux que moi quand vous voudrez, mais je vous supplie instamment de le vouloir et de me croire, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> de [retourner corr. interl. ASJ sur revenir] le ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> lui [en f biffé ASJ] envoie ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> un add. interl. ASJ, ms. aut.

d petit [ménage corr. dans le texte ASJ, sur ménage] qu'elle ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à 1 Tm 6, 8.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Réminiscence d'Ap 3, 20 et de Ct 5, 3.

Lettre du 12 juin [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean espère voir bientôt sa correspondante, et lui demande de prendre soin d'elle-même afin de pourvoir faire le voyage aux Champs. Elle dit sa surprise de l'absence de nouvelles concernant leur affaire avec l'archevêque de Paris, et rapporte que Sébastien Du Cambout de Pontchâteau est content de sa nouvelle situation.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 12 juin

Nos espérances s'approchent donc, ma très chère sœur, quand on ne compte plus que des jours et que ce ne sont plus des<sup>a</sup> mois et des semaines<sup>2</sup>; le cœur revient. Mais pour vous qui avez besoin de votre corps pour l'exécution, traitez-le mieux que vous n'avez accoutumé\* pour avoir des forces, et que ce voyage puisse si bien réussir qu'on n'en prenne pas sujet de former de nouvelles difficultés à d'autres qui pourront devenir plus faciles, si celui-ci n'a rien gâté. La procession est un avantage qui ouvrira la voie à rouvrir la poste insensiblement, car je crois que dans cette affaire, la meilleure conduite est de se remettre peu à peu dans sa possession à peu de bruit.

Nous sommes étonnées de n'apprendre rien des affaires, j'entends de celles qui regardent ce que l'on aura fait pour nous auprès de M. l'archevêque<sup>3</sup>, si c'était faute de quelqu'un à nous rapporter des nouvelles. Cet homme que nous envoyons pourrait partir assez matin\* demain pour arriver avant la grand-messe au cas qu'on eût à nous mander\* de faire le prône, car il serait important de le reprendre au plus tôt, sinon notre prédicateur nous aidera encore à couvrir ce manquement en prêchant dans\* la messe<sup>4</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la visite prochaine de M<sup>me</sup> de Fontpertuis nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis prévoit de venir à Port-Royal des Champs pour la fête du saint sacrement du 17 juin 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agit certainement de la demande des religieuses de Port-Royal d'avoir comme confesseur Nicolas Eustace: Angélique de Saint-Jean a écrit à ce sujet à l'archevêque de Paris, François de Harlay de Champvallon, en avril 1683, et celui-ci donnera son accord à l'été 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. M. d'Arnaudin prêchera lors de la fête de la Trinité du 13 juin 1683 (*Journal de Port-Royal*, BNF, f. fr. 17779, f. 198 r°).

Il n'y a rien de nouveau. M<sup>lle</sup> de Fleury<sup>1</sup>, à ce que<sup>b</sup> j'ai appris, se trouve bien contente du commencement de son noviciat mais peu assurée que cette joie ait de la suite, n'ayant pas le consentement de son père pour le continuer. Bonjour, ma très chère sœur.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> plus [que *biffé ASJ*] des *ms. aut.* <sup>b</sup> que [que *biffé ASJ*] j'ai *ms. aut.* 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Pseudonyme pour Sébastien-Joseph Du Cambout de Coislin de Pontchâteau. Il séjourna à Haute-Fontaine, chez l'abbé Guillaume Le Roy, de juin 1682 à mai 1683, et du 12 juillet au 20 novembre 1683, il se trouvera aux côtés d'Antoine Arnauld à Bruxelles.

Lettre du 13 [juin 1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean demande à sa destinataire de parler à M. Le Xaintal à propos d'une affaire. Elle dit son contentement du prédicateur. Elle écrira le lendemain à M<sup>me</sup> de Fontpertuis au sujet des mesures à prendre concernant le carrosse.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 316-317)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

13

J'ai consulté votre proposition<sup>2</sup>, ma très chère sœur, on croit qu'il y a quelque chose à faire auparavant\* que d'écrire plus loin, ainsi on ne se presse pas pour demain. On croit que M. Le Xaintal, qui a de l'habitude auprès du seigneur avec qui il a eu une affaire, lui devrait demander en bonne amitié quelle voie on pourrait prendre pour obtenir ce que l'on demande, et éviter les frais des gens de justice, et que s'il s'ouvrait un peu là-dessus, on agirait plus sûrement, au lieu que l'on prendra peut-être encore de fausses mesures qui peut-être le mettront de mauvaise<sup>a</sup> humeur. Voilà la pensée de notre avocat. Il ne s'alarme pas non plus de cette procédure que vous mandez\* comme certaine et qui serait fâcheuse; il a la clef de quelque secret sur cela, dont il ne s'explique pas, qui lui fait espérer que les choses n'iront pas si loin, mais qu'il faut avoir un peu de patience.

Je suis tout à fait fâchée contre Baptiste<sup>3</sup>, qui a presque perdu toute la messe. Il est incroyable qu'il ne se soit pas amusé s'il est parti à trois heures.

Il n'y a donc rien de fait encore pour la requête<sup>4</sup>, mais notre prédicateur nous tire à merveille de l'embarras où nous serions, car il ne s'incommode\* point de parler à toute heure que l'on veut<sup>5</sup>.

C'est M. Desprez qui emportera ce billet afin que vous l'ayez plus tôt<sup>6</sup>. Demain, nous manderons\* plus précisément ce qu'il y aura à dire pour le carrosse, car je n'en ai pas encore

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au carrosse de M<sup>me</sup> de Bélisy nous permet de dater cette lettre de juin 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Cette affaire et les personnes restent non identifiées.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agit probablement de l'ancien domestique d'Antoine Arnauld, dont il a été question de rémunérer dans la lettre du 1<sup>er</sup> juin 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. La requête concerne probablement la demande des religieuses à l'archevêque de Paris de nommer Nicolas Eustace comme confesseur.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Selon le *Journal de Port-Royal* (BNF, f. fr. 17779, f. 198 r°), ce fut M. d'Arnaudin qui prêcha lors des fêtes de la Pentecôte (le 6 juin) et de la Trinité (le 13 juin).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Il pourrait s'agir de Guillaume I Desprez.

parlé à notre Solitaire<sup>1</sup>. Vous péchez peut-être par envie, mais en vérité, elle en a plus de sujet que vous, et votre partage, qui est la croix, vaut encore mieux que le sien. Je crois que vous voudrez bien parler à M. de Xaintal, cela serait plus difficile à écrire. S'il y a quelque raison néanmoins qui vous en empêche, je vous supplie de me le mander\*.

<sup>a</sup> de [mauvaise corr. dans le texte ASJ, sur mauvaises] humeur ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Catherine Angran de Bélisy qui fait alors une retraite à Port-Royal des Champs, selon la lettre du 14 juin 1683.

Lettre du 14 juin [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean dit à M<sup>me</sup> de Fontpertuis que le carrosse de M<sup>me</sup> de Bélisy est à sa disposition pour se rendre à Port-Royal des Champs, et lui suggère le nom de plusieurs amis à amener. Elle lui donne des nouvelles de la maladie de sa belle-sœur.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 317)

# Ce 14 juin

Ce n'est que pour vous dire, ma chère sœur, que vous êtes la maîtresse du carrosse de M<sup>me</sup> de Bélisy<sup>2</sup>. Vous en ferez tout ce qu'il vous plaira, elle a<sup>a</sup> une grande joie de celle que vous aurez, et se fait un plaisir très grand d'y contribuer quelque chose. Elle écrit chez elle pour donner ordre qu'on soit prêt quand vous le voudrez. Je crois qu'il faut que ce soit mercredi. Si M. Akakia peut venir<sup>3</sup>, je vous supplie qu'il ait place préférablement à tous autres ; M. de Vaux aussi, s'il veut, M<sup>me</sup> Mare, et s'il est possible, M<sup>lle</sup> Constance<sup>4</sup>.

M<sup>me</sup> de Bélisy ne se porte pas bien de sa tête et de ses jambes, elle prendra demain médecine et interrompra sa retraite.

J'ai bien du regret que votre médecin soit malade⁵, et j'ai bien de l'estime de la cause qui y a contribué. Les gens de bien ne sont point insensibles. Je vous donne le bonjour, ma très chère sœur.

Je m'avise que si M. des Touches voulait se servir de l'occasion<sup>6</sup>, elle serait peut-être propre à le déterminer\* de venir pour la fête<sup>7</sup>. Je ne vois point qu'il y ait ici de monde qui doive lui faire peur. Je ne sais que deux ou trois ecclésiastiques qui ne sont point à craindre, et cependant, on dit qu'à cause<sup>b</sup> de cela, il veut laisser passer la fête<sup>8</sup>. Nous aurions bien plus de joie de l'y voir.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> a add. interl. ASJ, ms. aut.

b cause [q biffé ASJ] de ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la retraite de M<sup>me</sup> de Bélisy nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Simon Akakia du Plessis, homme d'affaires de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Jean Akakia de Vaux, frère de Simon Akakia du Plessis; M<sup>me</sup> Mare, amie du monastère qui fut impliquée l'année précédente dans le trafic de livres en France depuis les Pays-Bas espagnols; et peut-être Geneviève-Constance Gallier, ancienne postulante de Port-Royal des Champs, quoique dans sa correspondance avec celle-ci, l'abbesse s'adresse toujours à « M<sup>lle</sup> Gallier ».

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il s'agit probablement de Jean Denis, médecin de Port-Royal qui soignait M<sup>me</sup> de Fontpertuis depuis le mois de février.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Paul Le Pelletier des Touches.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. La fête du saint sacrement, qui aura lieu le 17 juin 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>. Le *Journal de Port-Royal* (BNF, f. fr. 17779, f. 198 r°) fait la liste des ecclésiastiques présents au monastère pour la fête du saint sacrement, dont Paul-Philippe L'Hermite, Nicolas Sanson, M. Marsollier, M. d'Arnaudin, M. Janvier, Jean-Baptiste Le Brun, Charles Montguibert et Nicolas Thiboust.

Lettre du 15 juin [1683<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle d'une nouvelle inattendue. Elle lui écrit encore à propos des dispositions à prendre concernant son voyage à Port-Royal des Champs par le carrosse de M<sup>me</sup> de Bélisy.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 317)

À madame<sup>a</sup>, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 15 juin

J'avoue que je n'attendais point ce<sup>b</sup> retour, je devine que le bruit sera venu du logis d'où devait partir le carrosse, car sans doute que l'on y mandait\* que c'était pour vous<sup>2</sup>. La timidité en cette rencontre<sup>c</sup> produit la fermeté et la rend invincible. Abandonnons-nous à Dieu, c'est le seul et unique remède. Qu'un homme est grand quand il chante au milieu des dangers et de tels dangers. Le bras de Dieu n'est pas raccourci<sup>3</sup>; quand il nous soutient, nous sommes aussi forts que nous sommes faibles quand il nous en laisse faire l'expérience<sup>4</sup>. Ces deux exemples sont ensemble une parfaite instruction. Quand ils auront appris à s'humilier, ils apprendront aussi, comme je crois, à espérer en la puissance de la grâce de Jésus-Christ<sup>d</sup> par laquelle nous devenons forts quand nous avons été par elle convaincus de notre faiblesse.

Vous étiez la maîtresse du carrosse, vous la demeurez encore, à ce que je crois. C'est pourquoi si M. Akakia veut venir<sup>5</sup>, il n'y a pas, je crois, difficulté de prendre cette commodité\*, et nos bonnes amies pourraient en ce cas venir aussi avec les globes<sup>6</sup>. Car elles auraient occasion de retourner avec la même compagnie que nous serions obligées de renvoyer. À moins\* que cela, je ne crois pas qu'on osât disposer du carrosse, car sa maîtresse délibère de ne s'en aller peut-être que lundi<sup>e</sup>, et c'est beaucoup garder des chevaux si ce n'est que je m'avise qu'ils pourraient remmener son carrosse vendredi<sup>7</sup>, et nous lui donnerions les nôtres pour la remmener quand elle voudrait.

L'allusion aux globes, legs fait au monastère en 1683, nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit du carrosse de Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Is 50, 2. <sup>4</sup>. Allusion à 2 Co 12, 9-10.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Simon Akakia du Plessis, homme d'affaires de Port-Royal des Champs.

<sup>6.</sup> Il s'agit d'un legs au monastère de deux globes d'argent fait par Nicolas Goulas de La Mothe, qui mourut le 9 avril 1683. Les «bonnes amies» pourraient désigner d'anciennes pensionnaires ou postulantes du monastère qui en furent expulsées en 1679 lorsque la persécution reprit : plusieurs d'entres elles demeuraient auprès de M<sup>me</sup> de Fontpertuis les années suivantes (voir la lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1679).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Le vendredi 18 juin ; le lundi suivant tombe le 21 juin 1683.

Dieu soit votre force et votre joie, ma chère sœur, dans ce sacrement de son amour qui est le lien de l'union des vrais fidèles. Bâtissez-lui un autel que vous nommerez Dominus exaltatio mea<sup>1</sup>, et quand vous vous souviendrez pendant cette octave de tout ce qu'il vous a déjà donné et de tout ce qu'il vous a encore promis<sup>2</sup>, vous oublierez vos peines, et votre calice enivrant<sup>3</sup> consolera et<sup>g</sup> adoucira toutes vos douleurs. Je me prêche en vous prêchant, mais si j'avais le temps, je vous transcrirais un sermon que je viens de recevoir qui serait un épithème\* sur votre cœur. À une autre fois.

J'ai fait part de votre lettre aux personnes à qui elle devait être commune<sup>4</sup>, et assurément elles en partagent bien la douleur.

a madame [d suppr. JF], M<sup>me</sup> ms. aut.

b point [ce corr. dans le texte ASJ, sur cet] retour ms. aut.

c timidité [en cette rencontre corr. interl. ASJ sur ici] produit ms. aut.

<sup>d</sup> Christ add. interl. ASJ, ms. aut.

f de [la biffé ASJ] l'union ms. aut.

Citation d'Ex 17, 15 : « Le Seigneur est ma gloire ».

e que [lettres biffées ASJ] lundi ms. aut.

g consolera [et corr. dans le texte ASJ, sur t] adoucira ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. L'octave de la fête du saint sacrement, qui tombera le 17 juin 1683. <sup>3</sup>. Allusion à Ps 22, 7 (23, 5).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il pourrait s'agir des religieuses : M<sup>me</sup> de Fontpertuis correspondait avec la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet, par exemple ; il pourrait aussi s'agir des amis de Port-Royal avec qui elle était également en contact, comme Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, à Pomponne, ou Antoine Arnauld, en exil à Bruxelles.

Lettre du [4 juillet 1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean écrit à M<sup>me</sup> de Fontpertuis à l'occasion de la dédicace. Elle la prie de prendre soin de son corps.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 317)

#### Ce dimanche

C'est par occasion, ma très chère sœur, que je donne ce billet à un laquais qui part d'ici et qui reviendra demain. Je ne veux que vous dire que nous avons bien loué<sup>a</sup> Dieu toute la nuit et tout le jour, et que nous voulons et devons continuer de le faire en tout événement, car les pierres du temple de Dieu sont vivantes<sup>2</sup>, *et in templo ejus omnes dicent gloriam*<sup>3</sup>. J'attends une réponse pour vous en faire. On n'avance guère des matinées de dimanche qu'il faut entendre la messe, mais on n'a point perdu de temps. Vous n'employez pas le vôtre à dormir, il est bien aisé à voir, et vos matines ont la mine d'être souvent plus longues que les nôtres. Adieu, ma très chère sœur, vous êtes de notre dédicace<sup>4</sup>, je vous vois tenir votre place et votre rang qui n'est pas du dernier ordre, mais ne vous laissez pas tomber, j'entends votre corps, cela ferait un trop grand vide.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> bien [loin biffé ASJ] loué ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'abbesse fait allusion à la dédicace, ce qui nous permet de dater cette lettre du dimanche 4 juillet 1683

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à 1 P 2, 5.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Citation de Ps 28, 8 (29, 9): « et dans son temple tous publieront sa gloire ».

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Le dimanche 4 juillet 1683 est le jour de la dédicace, selon le *Journal de Port-Royal* (BNF, f. fr. 17779, f. 201 r°), sans en préciser l'objet.

Lettre du 8 juillet [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle de plusieurs affaires du monastère et de ses amis, dont l'affaire des livres de feu M. de Bourgis, celle du nouveau confesseur des religieuses, et celle de M<sup>me</sup> de Signeroles. L'abbesse demande à sa correspondante de veiller à sa santé

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 317)

# 8 juillet

J'ai retenu le garçon qui voulait partir de bonne heure afin que je pusse avoir encore une réponse sur cette lettre expliquée. Que dirait-on que ce que l'on a dit ? On ne comprend point quelle nécessité on trouve de commettre inutilement un nom dont on se peut passer. On demeure d'accord que c'est un présent plutôt qu'un dépôt², pourquoia donc ne le pas dire à soi et embarrasser la personne qui a fait ce plaisir. On dit qu'il ne lui en peut arriver de mal; c'est pour cela même qu'il n'est pas nécessaire de le commettre, puisque s'il n'y a rien qui puisse faire de la peine, il n'en arrivera rien non plus à celui sous le nom duquel cela est déjà; et c'est un mal pour une personne qui n'est point embarrassé dans ces affaires d'y aller mettre son nom, et qu'on ait trouvé quelque chose à elle dans une maison suspecte où certainement elle ne l'a pas mise, ce qui peut jeter de soupçon du commerce\*, quoiqu'il n'y en ait aucun; et quoiqu'on pût éclaircir tout cela, il est toujours désavantageux d'avoir besoin d'éclaircissement. On dit que cette personne aura plus de crédit pour retirer ces coffres. On croit le contraire, et l'autre a plus d'amis propres par leur faveur à l'obliger en cela, mais sans examiner ce point\*, on gagnerait à perdre dans cette rencontre, et quand les livres y devraient demeurer, on les donnerait plus volontiers que le nom de cette personne.

L'on propose si la personne ne peut pas dire que ce sont des pièces que quelques personnes lui avaient données qui sont ramassées de plusieurs endroits, et que la plupart venaient d'un ecclésiastique qui est mort à présent nommé M. de Bourgis<sup>3</sup>, et que depuis que celui-ci<sup>b</sup> les a, il n'avait pas encore pu prendre le temps de les visiter. Tout cela est vrai et n'engage personne. C'est un bien qu'il ait égaré les clefs, car je craindrais que si elles avaient été avec les coffres, quelque autre qui ent[ra]it là n'eût pu se servir de la commodité\* d'y faire serrer\* quelque chose. Mais si on n'a rien ajouté à ce qu'on y avait mis, on doit espérer que cela ne fera pas de peine. Revenons au billet où l'on se plaint de n'entendre de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au voyage du roi nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Cette affaire reste non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agit probablement de Pierre de Boisbuisson, dit de Bourgis, ancien confesseur des religieuses, qui mourut le 9 juin 1681.

nouvelles de pas\* un de ses amis. Il m'a attendrie, car c'est un état bien difficile à soutenir que celui-là. Et d'où vient donc qu'en ayant tant, personne ne se remue, car l'occasion est pressante. Attend-on<sup>c</sup> le retour du roi<sup>1</sup>? Mais on agit, cependant, ce qu'il y a est que la personne qui a plus de pouvoir en cela n'ignore rien là-dessus; cependant, il est toujours bon de recommencer les sollicitations quand on est prêt à juger une affaire<sup>d2</sup>.

Quant à celui qui fait rire et qui donne tant de sujets de pleurer, c'est véritablement quelque chose de tout extraordinaire que ce caractère d'esprit. Je ne voudrais pas être à la place de sa partie s'il meurt, car sans doute que son ombre continuera de le poursuivre toute sa vie, comme il a<sup>e</sup> fait et fera jusqu'à la mort avec une telle fermeté.

Et dans l'autre vie, que sera<sup>f</sup>-ce ? Car c'est là qu'on change de rang et que les accusés deviennent quelquefois les juges. Cela fait trembler dans la vue terrible<sup>g</sup> des jugements de Dieu qui sont bien plus à craindre que ceux des hommes et qui nous sont inconnus, ce qui nous oblige à ne juger personne, de peur de nous y méprendre<sup>3</sup>.

Je reviens à nos affaires en laissant là celles d'autrui. Je n'avais point renvoyé la lettre au grand vicaire<sup>4</sup> dans le doute s'il était à propos de la donner, parce que j'ai compris que ce n'était plus cela que l'on demandait. Néanmoins, comme on croit que cette demande ne reçoit\* point de difficulté et que cette attestation est toujours bonne à avoir, je vous la renvoie pour en disposer comme vous le jugerez à propos<sup>5</sup>. Je ne sais pourquoi vous vous défiez\* encore si fort que nous obtenions ce que nous désirons; si les dispositions de M. l'archevêque<sup>6</sup> sont si bonnes sur ce qui est le plus important, on en doit à plus forte raison espérer une chose qui ne reçoit\* plus de difficulté après cet éclaircissement. Nous en avons mis la sollicitation entre les mains de saint Pierre et saint Paul<sup>7</sup>. On peut espérer quelque chose de leur crédit, et ils sont aussi bien les chefs de nos pasteurs qu'il[s] le sont du troupeau de Jésus-Christ.

<sup>5</sup>. Il s'agit du désir des religieuses de faire nommer Nicolas Eustace confesseur du monastère. Celui-ci a adressé une lettre d'éclaircissement à M<sup>me</sup> de Fontpertuis le 2 juillet 1683 (BNF, f. fr. 17779, f. 199-200) au sujet de sa conduite dans le passé. Il sera confirmé confesseur par l'archevêque de Paris à la fin du mois de juillet ou au début du mois d'août 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Du 26 mai au 30 juillet 1683, Louis XIV, accompagné de sa famille et d'une grande partie de la cour, visita les régions de la Franche-Comté et l'Alsace (Joël Cornelle, *Chronique du règne de Louis XIV*, Paris, Sedes, 1997, p. 310).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit probablement de la lettre au roi pour demander l'autorisation d'Antoine Arnauld, en exil depuis 1679, de retourner à Paris.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Rm 14, 10-13; réminiscence de Hb 10, 31.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Personne non identifiée.

Il s'agirait aussi de l'affaire portée en 1682 par le curé Jean Besson du village voisin, Magny-Lessart, qui contestait les droits paroissiaux de Port-Royal des Champs. Dans sa lettre du 5 août 1683 à l'archevêque de Paris, l'abbesse affirme qu'« on cherchait à nous inquiéter de nouveau [dans cette affaire], quoiqu'elle soit terminée par un arrêt [du 27 mars 1683] » (*Journal de Port-Royal*, BNF f. fr. 17779; Clémencet, t. VII, p. 456; DPR et Guilbert, t. II, p. 522-523). Voir aussi les lettres du 13 juin 1682 et celle écrite entre le 25 et le 30 avril 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Le 29 juin 1683 était la fête des apôtres Pierre et Paul.

J'ai bien peur que de bons offices qu'on pense rendre à M<sup>me</sup> de Signeroles ne fassent qu'embarrasser ses affaires. Pourquoi la presser de signer une transaction qu'elle s'est déjà déclarée ne vouloir point faire, tant que M. des Monceaux, son gendre, n'y entrera point<sup>1</sup> ? Si ces personnes croient l'y pouvoir faire entrer, qu'ils commencent par là, et l'on verra leur bonne foi ; sans cela, toutes ces propositions sont entièrement inutiles, et l'on perd son temps à tourmenter cette pauvre femme là-dessus qui est déjà assez malheureuse, sans qu'on l'aille brouiller avec ses amis en la mettant dans la nécessité de leur refuser ce qu'on ne doit pas lui demander, puisqu'elle-même ne demande rien et n'est à charge à personne.

Il faut avouer que l'état des veuves est à plaindre, tout le monde les pousse parce qu'on les croit sans soutien, et cependant, Dieu s'est déclaré leur protecteur et leur juge<sup>2</sup>. Celle-ci espère en lui, c'est pourquoi je m'assure qu'il ne l'abandonnera pas ; et je suis persuadée que vous avez la bonté de la consoler et de l'avertir de ce qu'elle a à faire pour se garder des surprises de sa partie, car elle n'a point d'amie plus charitable que vous.

J'en dis bien autant pour moi-même, ma très chère sœur, et je vous regarde tellement comme<sup>h</sup> un bien que Dieu m'a donné que je me crois en droit de vous obliger à me le conserver, et je vous prie<sup>i</sup> de ne le dissiper pas en toute occasion comme vous faites, parce qu'il n'est pas inépuisable comme votre charité, qui est quelque chose différent de vous, quoiqu'elle soit à vous par le don que Dieu vous en a fait<sup>3</sup>. Je le supplie de vous l'augmenter de plus en plus, puisqu'il ne saurait mieux récompenser l'usage que vous avez déjà fait de ce qu'il vous en a donné. Je suis en lui si entièrement à vous que ce n'est plus, ma très chère sœur, qu'une même chose.

<sup>a</sup> dépôt, [et qu'il est donné biffé ASJ] pourquoi ms. aut.

<sup>1</sup>. Affaire et Personnes non identifiées.

b depuis [que corr. dans le texte ASJ, sur qu'il] [celui-ci add. interl. ASJ, ms. aut.] les ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> on add. interl. ASJ, ms. aut.

d une affaire add. bas de page ASJ, ms. aut.

e a add. interl. ASJ, ms. aut.

f que [sera corr. dans le texte ASJ, sur ces]-ce ms. aut.

g vue [terrible corr. dans le texte ASJ, sur terribles] des ms. aut.

h tellement [qu biffé ASJ] comme ms. aut.

vous prie add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à Ps 67, 5 (68, 6) et Ex 22, 22-23; réminiscence éventuelle de 1 Tm 5, 1-16.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Réminiscence de Rm 12, 6.

Lettre du 9 juillet [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean se reproche de trop charger de commissions sa correspondante, qui ne prendrait pas assez soin de l'état de sa santé. Elle lui parle de l'avis que lui a envoyé M<sup>me</sup> de Bélisy, la mort de Nicolas Vitart, ainsi que de la vie exemplaire de l'abbé d'Aligre.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 317)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 9 juillet

Votre accablement est pire que le mien, ma très chère sœur, et je me suis repentie de vous avoir laissé\* à écrire à M. de S[acy²], puisque je pouvais en partie vous soulager de cela, quoiqu'il soit vrai que vous savez les choses plus distinctement que nous, et que c'est la raison qui m'avait fait penser qu'il fallait s'en remettre à vous. Mais vous n'êtes pas fée, et comment fournir à tout cela qu'au dépens des nuits, quand d'autres nécessités vous ont dérobé les jours. Cependant, c'est vous ôter la vie que de vous ôter le repos, et nous avons mauvaise grâce de vous prier de vous conserver quand nous vous laissons entreprendre audelà de ce qui est possible. Cherchons un remède à cela, car en vérité, j'en suis dans une véritable inquiétude.

J'ai donné le reliquaire à accommoder\*.

Est-ce mauvais signe que M. de Paix n'entende rien dire de ses affaires<sup>3</sup> ? Je ne le crois pas ; si on avait dessein de s'assurer\* d'une personne, on ne lui donnerait pas tant de loisir. J'espère que Dieu le gardera encore et que ce<sup>a</sup> orage ne fera pas tant de fracas que celui de Rouen.

J'ai reçu l'avis que me voulait donner M<sup>me</sup> de Bélisy<sup>4</sup>. Il était important, mais j'avais déjà donné l'exclusion\* à la personne par une lettre. En quels hasards\* on se trouve, et qu'il fait bon\* ne se pas hâter, et encore plus bien prier, afin que Dieu nous mène par la main, car en vérité presque toujours, on ne sait où on va. Hélas! Le pauvre M. Vitart a fait un grand voyage<sup>5</sup>. Qu'il y à a trembler et adorer les jugements de Dieu quand on pense à la difficulté

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la mort de Nicolas Vitart nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit probablement de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, avec qui M<sup>me</sup> de Fontpertuis entretient une correspondance : elle lui aurait écrit au sujet de la lettre au roi pour demander l'autorisation de retour à Paris pour Antoine Arnauld, en exil depuis 1679.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Nicolas Vitart mourut le 8 juillet 1683.

qu'il y a qu'un riche se sauve<sup>1</sup>, et un riche qui s'est fait riche, car il y en a d'autres qui naissent dans les richesses qui sont encore assez à plaindre, mais pour ceux qui le veulent devenir et qui y parviennent, l'Apôtre assure qu'ils tombent dans les filets du diable<sup>2</sup>; et comment en sortir quand on ne rompt point ses filets en renonçant à cette attache? Nous avons vu une personne qui peut chanter ce cantique : *laqueus contritus est*<sup>3</sup>. C'est M. l'abbé d'Aligre qui vit comme les plus pauvres<sup>4</sup>, quoiqu'il manie encore du bien, mais il n'est que le canal par où il passe, et il n'en garde pour lui que de quoi avoir du pain, et se donne le reste de son travail dans son jardin. Nous en sommes parfaitement édifiées, il a tous les bons principes et comprend véritablement la religion. Bonsoir, ma très chère sœur, tout de bon\* espérons-nous l'honneur de vous voir.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> que [cet corr. JF sur cette ASJ] orage ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à Mc 10, 23-26.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à 1 Tm 6, 9.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Citation de Ps 123, 7 (124, 7) : « le filet a été brisé ».

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. François d'Aligre, abbé de Saint-Jacques de Provins, qui vit « en pénitent » dans son abbaye, y complétant et enrichissant « la bibliothèque que lui a léguée son père en 1676 et qui comprendra une dizaine de milliers de volumes » (DPR).

Lettre du 15 juillet [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean se dit frustrée du fait que la visite de son amie à Port-Royal des Champs soit encore différée. Elle lui donne des nouvelles de plusieurs affaires du monastère, et elle désapprouve l'action des religieux qui seraient sortis de leur retraite pour voir un camp de guerre. L'abbesse est en peine de la perte éventuelle de certaines lettres de sa correspondante, et se tient dispensée de s'excuser de sa propre écriture, peu soignée.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 317)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

# 15 juillet

Nous voilà donc frustrée de notre attente et notre joie encore différée, mais j'en ai eu une autre en attendant d'apprendre par M. Grenet de quelle sorte M<sup>gr</sup> l'archevêque a reçu obligeamment le remerciement, qu'il lui fit il y a trois jours de notre part, sur ce qu'il avait trouvé bon que vous vinssiez ici², à quoi il répondit avec ces manières obligeantes qu'il serait toujours ravi de pouvoir faire quelque chose qui nous agréât. Jugez où doit aller notre obligation et notre reconnaissance. Les deux affaires³, aussi, dont on attend la conclusion paraissent en fort bon train\*, il n'attendait pour conclure celle du curé que d'avoir vu notre avocat à qui il avait donné heure\* à l'après-dîner de ce jour-là même. Et sur l'autre, il dit aussi qu'il n'attendait que la réponse du seigneur qui s'en était mêlé et qu'il se fierait à une personne de sa qualité, qu'il ne le tromperait pas⁴. Ainsi il importe de le bien informer et de ne lui cacher rien qui pût faire de la difficulté.

Il y a toujours des personnes qui se promettent la paix. Le roi sera bien glorieux s'il la rapporte au retour d'une campagne qui n'a point coûté de sang et qui n'a donné que du

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à la permission de l'archevêque pour la visite de M<sup>me</sup> de Fontpertuis aux Champs, ainsi qu'au campagne du roi, nous permettent de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs, et l'archevêque de Paris, François de Harlay de Champvallon.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Deux affaires du monastère dont parle l'abbesse à cette époque sont celle du choix du confesseur pour Port-Royal des Champs (Nicolas Eustace sera nommé vers la fin du mois de juillet 1683), et celle du procès du curé de Magny-Lessart, village voisin, qui contestait des droits paroissiaux de Port-Royal des Champs. Voir aussi les lettres du 13 juin 1682, celle rédigée entre 25 et le 30 avril 1683, et du 8 juillet 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Le seigneur pourrait être Artus Gouffier, duc de Roannez, qui intervint en faveur des religieuses à plusieurs reprises auprès de l'archevêque de Paris dans les années 1680, par exemple, lors de la nomination de Nicolas Le Tourneux comme confesseur en 1681. Roannez serait donc intervenu à nouveau auprès de l'archevêque en 1683 afin de procurer aux religieuses un nouveau confesseur, Nicolas Eustace.

plaisir<sup>1</sup>. On me mande\* que les religieux même ont pris part à ce divertissement et qu'ils sont tous allés voir le camp sur la Saône, tant ils aiment leur retraite. Cela n'a guère le caractère d'une milice de Jésus-Christ qui fait profession de combattre la chair et les sens en leur retranchant\* tous les objets de curiosité et de plaisir<sup>2</sup>.

Je suis en peine aussi bien que vous de ce qu'il paraîtrait qu'on aurait perdu de vos lettres, sinon que quelquefois il y en a de retardées qui ne sont pas perdues, mais toujours ce n'est au plus qu'une gazette perdue, car vous ne mandez\* pas d'autres nouvelles et peut-être quelques comptes dont vous avez toujours l'original par devers vous, quoique ce soit de la peine de recopier les mêmes choses, ce que vous prenez\* sur votre sommeil ; témoin votre dernier billet que votre main écrivait en dormant, car pour votre tête, on ne s'apercevait pas par le sens qu'elle fut assoupie.

Vous me faites mourir quand vous faites des excuses de votre caractère\*. M'apprenezvous par là que j'en doive faire aussi toute[s] les fois que je griffonne, comme il m'arrive toujours présentement\*? Il me semble que ces excuses ne conviennent qu'aux personnes qui écrivent toujours bien, c'est pourquoi je vous les cède et je m'en tiens dispensée par l'habitude que j'ai prise d'écrire toujours fort mal.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Louis XIV, accompagné de sa famille et d'une grande partie de la cour, visita les régions de la Franche-Comté et l'Alsace du 26 mai au 30 juillet 1683. Il s'arrêta au camp de Bellegarde, sur la Saône, pendant huit jours (Joël Cornelle, *Chronique du règne de Louis XIV*, Paris, Sedes, 1997, p. 310). Depuis 1679, le roi s'emparait des territoires dans ces deux régions, ainsi qu'en Lorraine et aux Pays-Bas espagnols, se justifiant par son interprétation des traités de Westphalie (1648) et de Nimègue (1678), où les précisions concernant la distribution des territoires étaient intentionnellement vagues. Le 26 octobre 1683, l'Espagne répondra aux attaques de Louis XIV en déclarant la guerre (John A. Lynn, *The Wars of Louis XIV*, 1667-1714, London and New York, Longman, 1999, p. 161-166).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Réminiscence d'Ep 6, 10-11.

Lettre du 17 juillet [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Les religieuses viennent de passer plusieurs jours sans nouvelles de leurs affaires. L'abbesse demande la confirmation d'une nouvelle à propos de M<sup>me</sup> de Pressy et M. Le Noir ; et elle lui dit que les religieuses ont retrouvé des reliques enterrées en 1655 au monastère.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 317)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 17 juillet

À quoi en sommes-nous, ma très chère sœur, car quand on est deux ou trois jours sans entendre de nouvelles, on ne sait plus ce que l'on doit devenir, tant nous avons peu de stabilité sur la terre. Je m'attends\* néanmoins qu'en bien ou en mal il y peut avoir quelque chose d'arrêté présentement\*, car je crois que M. de R[oannez²] n'aura pas différé à revoir le p[ère]³ qui attendait sa réponse et que l'avocat n'aura pas non plus manqué à l'assignation\* le jour qu'on l'avait dit à M. Grenet⁴. Or ce[s] deux visites, en l'état où sont les choses, doivent terminer les deux affaires pendantes à ce tribunal⁵. Si nous pouvions aussi sortir bien de la troisième à laquelle nous travaillerons, s'il plaît à Dieu, quand mon frère sera ici que nous attendons aujourd'hui⁶, nous aurions quelques heures de plus à dormirª.

Car il y a longtemps qu'elle nous chagrine. Il y faut faire ce que l'on pourra, ce qui me soulage est que les personnes qui nous y doivent aider s'y appliquent présentement\* de la bonne manière, ce voyage-ci s'est fort bien passé. M. Akakia prétend revenir dès demain<sup>7</sup>, je conjure fort M. des Touches de vouloir être de la partie<sup>8</sup>, il nous aiderait aussi extrêmement, car celui à qui nous avons affaire le considère, et si par-dessus cela, vous vous y rencontriez, comme<sup>b</sup> il semble que la Providence ait fait différer le voyage peut-être pour cela, vous

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion aux reliques retrouvés nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il pourrait s'agir d'Artus Gouffier, duc de Roannez, qui serait intervenu auprès de l'archevêque de Paris en 1683 afin de procurer aux religieuses un nouveau confesseur, Nicolas Eustace. Celui-ci sera confirmé dans ce poste vers la fin du mois de juillet 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. La deuxième affaire est celle du procès du curé de Magny-Lessart qui contestait des droits paroissiaux de Port-Royal des Champs. Selon une lettre du 5 août 1683 de l'abbesse à l'archevêque de Paris, « on cherchait à [...] inquiéter [les religieuses] de nouveau [dans cette affaire], quoiqu'elle soit terminée par un arrêt [du 27 mars 1683] » (*Journal de Port-Royal*, BNF f. fr. 17779, f. 202). Voir aussi les lettres du 13 juin 1682, celle écrite entre 25 et le 30 avril 1683, et du 8 juillet 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Charles-Henry Arnauld de Luzancy. Cette troisième affaire reste non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Simon Akakia du Plessis, homme d'affaires de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>. Paul Le Pelletier des Touches.

rempliriez là une grande place et vous porteriez la parole de surplus<sup>c</sup> pour M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>1</sup> qui a grande voix aussi dans le conseil du débiteur. Voilà une batterie\* si forte que si Dieu assemble tout cela, je croirai qu'il nous veut délivrer, et que nous en ayons l'obligation à tant d'amis qui en auron[t] devant Dieu un grand mérite.

L'on m'a dit une chose que je ne sais s'il faut croire, que M<sup>me</sup> de Pressy s'était absentée de chez elle sur une alarme qu'on voulait la confronter avec M. Le Noir<sup>2</sup>. Je ne sais pas en vertu de quoi et si elle avait quelque rapport à lui. Il serait bien incommode que, sur des soupçons sans fondement, on inquiétât des familles, mais il n'y a qu'à se taire et à prier pour tous les affligés. Nous vous conterons une consolation que Dieu nous a donnée du jour d'hier, et une nouvelle protection des saints dont nous avons retrouvé les reliques<sup>3</sup>. Elles firent quasi miracle, et peut-être que c'en est un véritable s'il subsiste, car enfin, ma sœur Élisabeth Geneviève<sup>4</sup>, qui<sup>d</sup> depuis six mois n'a pas pu se soutenir, a<sup>e</sup> marché sans douleur et en un instant, mais venez et voyez<sup>5</sup>, il n'est pas encore temps de parler<sup>6</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> dormir [quand biffé ASJ]. Car ms. aut.

b rencontriez [aussi biffé ASJ] comme ms. aut.

c parole [de surplus corr. interl. ASJ sur aussi] pour ms. aut.

d Geneviève [qui corr. dans le texte ASJ, sur d] depuis ms. aut.

e a add. interl. ASJ. ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Jean Le Noir, qui fut enfermé à la Bastille le 19 mai 1683 à cause de ses écrits jansénistes. Il sera par la suite condamné aux galères perpétuelles (DPR; Jacques, p. 309-310). Nous n'avons pas su identifier M<sup>me</sup> de Pressy.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Le Journal de Port-Royal (BNF f. fr. 17779) raconte que le 16 juillet 1683, les religieuses retrouvent les reliques enterrées en 1655 avec la sœur Anne de la Nativité Maignart de La Gravelle, née Hallé « dans le même état qu'elles y avaient été mises » : « on les porta en procession dans le cloître chantant les hymnes des saintes reliques et de la fête de tous les saints »; le lendemain, « après vêpres, notre mère [Angélique de Saint-Jean, l'abbesse] les mit toutes sur l'autel des saintes reliques où toutes les sœurs les unes après les autres les révérer pendant que l'on chantait les mêmes hymnes.

L'on avait chanté auparavant Te deum patrem en action de grâces de les avoir trouvées. »

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. La sœur Élisabeth de Sainte-Geneviève Le Bastier.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Citation de Jn 1, 39.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Réminiscence de Qo 3, 7.

Lettre du 23 juillet [1683<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean se plaint que la visite de sa correspondante fût différée de nombreuses fois, et lui parle des dispositions à prendre pour le trajet. L'abbesse n'a pas de nouvelles des trois affaires du monastère en cours.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 317)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

23 juillet

Passerons-nous ainsi les semaines et les mois dans des espérances toujours différées qui affligent l'esprit? Il est demain samedi, et voilà tous les jours passés à vous attendre, ma chère sœur, cette semaine comme les deux précédentes. On trouve cela long. Pour vous, vous trouvez tant d'occupation[s] nécessaires que peut-être que vous trouvez le temps court parce qu'il ne vous en reste jamais, quoique votre pèlerinage en tout temps vous semble bien long. Si votre conductrice vous manque\* demain², nous écrivons à M. de Vaux qu'il prenne un carrosse pour venir dimanche à Jouy où celui d'ici l'attendrab³. Vous voudrez bien, ma très chère sœur, vous servir de cette occasion, et nous l'attendrons pour nous entretenir plus à loisir, car il n'en est pas l'heure. On part à la pointe du jour. Nous n'avons rien appris de pas\* une de nos affaires de Paris⁴, nous les apprendrons peut-être faites toute[s] trois à la fois. Nous prétendons mettre sur le tapis lundi celle de M. de Beaur[epaire⁵]. C'est pour cela que nous tâchons de rassembler notre grand conseil6. Si vous y voulez avoir séance\*, vous y trouverez place, ma très chère sœur, et nulle des parties ne vous récusera; au contraire, vous

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion aux trois affaires en cours à Paris nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit peut-être de Catherine Angran de Bélisy : M<sup>me</sup> de Fontpertuis se servait souvent du carrosse de sa belle-sœur pour se rendre à Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Jean Akakia de Vaux. Selon le DPR, celui-ci habita l'hôtel de Bon-Air, faubourg Saint-Marcel, rue Neuve-Sainte-Geneviève à Paris. Le village de Jouy, connu aujourd'hui sous le nom de Jouy-en-Josas, est situé à une dizaine de kilomètres de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il y a plusieurs affaires du monastère en cours auprès de l'archevêque de Paris, François de Harlay de Champvallon, à cette époque, dont celle de la nomination d'un confesseur (Nicolas Eustace sera nommé à ce poste vers la fin du mois de juillet) et celle du procès du curé de Magny-Lessart, qui conteste les droits paroissiaux de Port-Royal des Champs (Voir aussi les lettres du 13 juin 1682, celle rédigée entre 25 et le 30 avril 1683, et du 8 juillet 1683). La troisième affaire reste non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il pourrait s'agir de M. Beaurepaire, ancien valet du boucher de Port-Royal. Nous n'en savons pas plus sur cette personne.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Dans sa lettre précédente du 17 juillet, Angélique de Saint-Jean dit que Simon Akakia du Plessis et Paul Le Pelletier des Touches seront présents lors de ce conseil, et que Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus, y a place également.

serez des arbitres si on la finit par accommodement. Bonsoir, ma très chère sœur, je suis trop à vous pour avoir besoin de le dire encore.

a les [mois corr. dans le texte ASJ, sur moins] dans ms. aut.
 b l'[attendra corr. dans le texte ASJ, sur attendre]. Vous ms. aut.

Lettre du 13 août 1683, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean parle de l'accident du cocher de Port-Royal des Champs et regrette que sa correspondante se donne de la peine pour les affaires du monastère : elle suggère comme remède que les gens liés avec Port-Royal continuent à se loger chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis mais qu'ils prennent leur repas ailleurs, afin de la décharger. Le décès de la reine la fait penser à la mort.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 317)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 13 août 1683

Voilà un grand accident! Dieu veuille conserver ce pauvre homme<sup>1</sup>, nous attendons s'il viendra par le carrosse, et peut-être que le bon soir aidera à le guérir. Mais quel mal pensez-vous que cela me fait de voir qu'il faille que vous ayez la peine de tout, et que cependant\* que nous nous plaignons sans cesse de ce que vous vous accablez, il faut que ce soit nous qui soyons cause de votre accablement? En vérité, je voudrais avoir l'honneur de vous voir pour aviser quel changement on pourrait faire en changeant de maison, afin que nous eussions quelqu'un qui prit soin de nos gens et qui leur fit à manger, et que tout le poids ne tombât plus ainsi sur vous<sup>2</sup>. Vous ne laisseriez pas d'avoir la bonté de les loger, et le commerce serait toujours le même, mais le peu de gens que vous avez serait déchargé de cela et vous pourrait soulager davantage. J'ai bien besoin de l'être de l'inquiétude de votre passage non expliqué: *tribulationes cordis mei multiplicatae sunt*<sup>3</sup>. En pouvez-vous avoir que je ne partage, ma très chère sœur, avec vous? Elles me sont plus pesantes quand je sais que vous les portez seule. C'est pourquoi vous me devriez soulager en vous en déchargeant un peu, et je succombe quand je vous vois accablée sans y avoir part. Je n'entends pas aussi\* un mot du billet de M<sup>lle</sup> de Pas qui me donne à penser<sup>4</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Le cocher de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Angélique de Saint-Jean fait peut-être allusion aux postulantes ou pensionnaires expulsées de Port-Royal des Champs en mai 1679 et qui furent accueillies chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis (voir la lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1679).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Citation de Ps 24, 18 (25, 17): « Les afflictions se sont multipliées au fond de mon cœur ».

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il pourrait s'agir de Louise-Catherine de Pas de Feuquières, pensionnaire à Port-Royal des Champs qui en fut expulsée en mai 1679.

M<sup>me</sup> des Gordes m'a mandé\* qu'elle croit son accommodement\* à Vaul'eau selon les nouvelles qu'elle a reçues de sa cousine, et si cela est, son affaire traînera encore longtemps, et elle n'en verra peut-être pas la fin<sup>1</sup>.

De quoi se tourmenta-t-on? La fin de toutes choses viendra bientôt pour nous, vous venez de voir celle d'une tête couronnée qui n'a non\* plus fait de résistance que la moindre de son royaume. La loi de Dieu est tellement souveraine que quand la mort l'exécute, tout le monde ensemble n'en surprend pas un moment l'exécution. Il n'y a que la dureté du cœur humain qui semble lui résister², en ne s'arrêtant point pour considérer de tels objets qu'il semble ne mettre devant les yeux qu'afin qu'on y fasse attention, et au lieu de cela, des lièvres et des perdrix les occuperont davantage que la vue d'une grande reine que l'on porte au tombeau et que tous ceux qui l'accompagnent vont suivre bientôt dans le passage du temps à l'éternité³. Le monde est fou, n'est-ce pas tout ce qu'on en peut conclure? Il est plus utile de le dire présentement\* que d'être contraint de le dire quelque jour, comme feront tousª les réprouvés qui sont obligés de dire d'eux-mêmes qu'ils ont tous été des fous, et que leur conduite n'a été qu'une vraie folie pendant qu'ils insultaient\* aux justes comme s'ils eussent perdu l'esprit de vivre et de penser autrement qu'eux<sup>4</sup>.

<sup>a</sup> ferons [un jour biffé ASJ] tous ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. M<sup>lle</sup> des Gordes est un pseudonyme pour Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus (LPJ). Les autres personnes et l'affaire restent non identifiés.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Réminiscence de Jr 17, 9.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. La reine de France, Marie-Thérèse d'Autriche, mourut le 30 juillet 1683 ; selon les *Mémoires* de la duchesse de Montpensier, dans le nuit du 10 août lors du transfert des restes de la reine à Saint-Denis, les mousquetaires qui accompagnaient le cortège « chassèrent [...] et on rit beaucoup dans les carrosses » (éd. Bernard Quilliet, Paris, Mercure de France, 2005, p. 366 ; voir également Joëlle Chevé, *Marie-Thérèse d'Autriche*, Paris, Pygmalion, 2008, p. 487).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Réminiscences de Mt 25, 31-46 et de 1 Co 3, 19.

Lettre du [13 août 1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean prend part aux inquiétudes de sa correspondante à propos d'une affaire non identifiée. L'abbesse dit son contentement du nouveau confesseur des religieuses, Nicolas Eustace; elle parle aussi des sœurs de Tart qui viennent de gagner leur procès, et du cortège funèbre de la reine. Elle donne également des nouvelles de plusieurs religieuses malades.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 317)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

s. d.

Je prends part à toutes vos saintes inquiétudes et je n'ai de regret que de ne vous y pouvoir soulager. Ces saintes femmes, qui prenaient soin autrefois d'ensevelir les martyrs, n'avaient pas tant de sujet[s] de peine, car on trouve mieux à placer un corps mort qu'un corps vivant<sup>2</sup>. En cela comme en tout le reste, il faut faire ce que l'on peut et abandonner le reste à la Providence de Dieu qui prend d'autant plus de soin de nous que nous nous confions\* plus en elle. J'ai impatience de vous savoir sortie de cet embarras aussi bien que des ornements d'église où vous avez si bien réussi, car vous faites tout ce que vous voulez, et votre adresse est universelle; sans maître, vous réussissez aux ouvrages de même que si vous les aviez appris. Mais ma peine est que vous travaillez trop et que votre santé ne suit pas votre activité.

M. Eustace est venu faire lui-même sa réponse<sup>3</sup>, il a passé trois jours ici et s'en est retourné ce matin par le même chemin qu\*'il était venu, sans passer par Paris parce que c'est le plus long. Si la suite répond à ce commencement comme je l'espère, cela est très bien. Vous aviez si bien pris les devants que je n'y ai rien trouvé de ce que j'appréhendais dans cet abord : nulle froideur, rien de sec, beaucoup<sup>a</sup> de charité et d'honnêteté ; enfin cela est tout aussi bien qu'on le peut souhaiter, et quelques personnes qui l'ont déjà vu en sont fort contentes. Il ne peut encore venir que dans\* la fin de septembre pour se fixer tout à fait, et il fera seulement des voyages entre ci et là, car il n'est pas à propos que l'on sache qu'il quitte

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au séjour et au départ de Nicolas Eustace nous permet de dater cette lettre du 13 août 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Affaire non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Nicolas Eustace venait d'être accepté comme confesseur des religieuses de Port-Royal des Champs par l'archevêque de Paris, François de Harlay de Champvallon. Il arriva au monastère le 9 août 1683, et il commença à confesser les religieuses « dès le lendemain matin, jour de la fête [de saint Laurent] » (*Journal de Port-Royal*, BNF, f. fr. 17779, f. 203 r°). Toutefois, il était obligé de partager son temps entre le monastère et sa cure de Fresne-en-Vexin en attendant de trouver un curé pour le remplacer.

sa cure qu'il n'ait un successeur arrêté, de peur qu'on ne lui en laissât pas le choix. Ainsi il faut prendre garde qu'on ne répande point cette nouvelle, s'il est possible.

Vous aurez appris celle qui nous a réjouies des pauvres religieuses de Tart qui ont gagné leur procès¹. Vous voyez par combien de raisons nous y devons prendre part, et nous en avons bien remercié Dieu, je m'assure\* que vous le ferez avec nous. On nous en ab dit une autre dont j'infère que vous aurez épargné la fatigue de la pompe funèbre, puisqu'on dit que le corps de la reine n'a point passé par Paris². Je voudrais que vos maux se passassent comme mon rhume ; il n'y paraît plus, et il n'y a plus que vous qui vous en souveniez par trop de bonté que je ne puis assez reconnaître. Je crois qu'on vous mande\* des nouvelles des malades. Ma [sœurc] Isabelle Lutgarde nous faisait peur hier³, la nuit a été meilleure. Pour ma sœur Eustochie⁴, je ne sais comment on peut mourir si pleine de vie, ni comment on peut vivre longtemps si pleine d'eau, car son enflure est énorme, et la rougeur des jambes croît toujours. Adieu, ma très chère sœur.

ec In hiffé AS

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> sec, [p biffé ASJ] beaucoup ms. aut.

b a add. interl. ASJ, ms. aut.

c sœur sugg. JF pour compléter la phrase

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. En février 1681, Louis XIV nomma comme abbesse au monastère de Tart à Dijon Magdelaine Hurault de l'Hospital de Bellebat, religieuse professe de l'abbaye du Pont aux Dames, aussi de l'ordre de Cîteaux. Cependant, les religieuses de Tart jouissaient depuis 1626 du droit de choisir leur abbesse lors des élections triennales. Quand elles s'opposèrent à cette nomination royale, elles furent renvoyées au Grand Conseil. Elles obtinrent un arrêt en leur faveur le 6 août 1683. Lors de la reprise de la persécution en 1679, Louis XIV a aussi essayé de se procurer le droit de nomination royale de l'abbesse de Port-Royal des Champs ; le pape Innocent XI refusa.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Le cortège funèbre de la reine de France, Marie-Thérèse d'Autriche, décédée le 30 juillet, partit de Versailles pour la basilique de Saint-Denis dans la nuit du 10 août 1683, passant par Ville d'Avray, Saint-Cloud, Boulogne et Saint-Ouen (Joëlle Chevé, *Marie-Thérèse d'Autriche*, Paris, Pygmalion, 2008, p. 487).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. La sœur Élizabeth de Sainte-Lutgarde Audierne (ou Odierne).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. La sœur Anne-Marie de Sainte-Eustochie de Flesselles de Brégy.

Lettre du 16 août [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui donne des nouvelles du monastère, notamment à propos de la visite prévue du prédicateur, des hymnes imprimées destinées aux religieuses, et du mauvais temps. Elle lui recommande plusieurs autres affaires, dont celle de M<sup>me</sup> Aubry, que l'abbesse suggère comme colocataire du nouveau logement de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, et celle de MM. Grancorps et Janson

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 317)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 16 août

Nous vous vîmes fort hier en esprit parmi nous où je ne doute pas que votre cœur ne soit toujours et que votre esprit ne se rende encore plus présent à ce[s] grandes fêtes², ma très chère sœur. C'est si fort le tout de l'homme que son cœur et son esprit, que Dieu s'en contente, et il serait juste que nous nous en contentassions aussi quand son ordre ne permet pas que le corps les suive. Je dis ceci par avance en répondant à votre pensée quand vous lirez que je vous ai vue où vous n'étiez qu'invisiblement, car enfin, ma très chère sœur, nous sommes en cette vie de petits enfants³, et il nous faut former le jugement en nous accoutumant à raisonner selon le jugement de Dieu et non pas selon le nôtre, qui s'égare sans cesse parce que nos sens le conduisent la plupart du temps commeª il arrive aux enfants.

Je m'assure que ma sœur Françoise<sup>4</sup> vous mandera\* des nouvelles plus récentes du cocher<sup>5</sup>, car je n'en sais point d'aujourd'hui. Il sent toujours bien du mal, mais néanmoins, s'il plaît à Dieu, cela n'ira pas à la vie. Je mande\* à M. Santeuil que nous ne pourrons envoyer que la chaise au prédicateur qui doit venir jeudi<sup>6</sup>. J'ai peur que cela ne l'accommode\* pas s'il<sup>b</sup> avait dessein de venir avec lui entendre chanter ses hymnes, au cas

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à l'accident du cocher de Port-Royal des Champs nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La fête de l'Assomption du 15 août.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à Mt 18, 2.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il s'agit de l'une des cinq sœurs nommées Françoise au monastère à cette époque : Françoise de Sainte-Béatrice Foi, Françoise-Madeleine de Sainte-Ide Le Vavasseur, Françoise de Sainte-Thérèse Maignart de Bernières, née Puchot, Françoise-Agnès de Sainte-Marguerite de Sainte-Marthe ou Françoise de la Croix de Villelume de Barmontet. Nous excluons les sœurs Françoise-Magdeleine de Sainte-Julie Baudran(d) et la sœur Françoise Scolastique de Sainte-Barbe Genin, déjà nommées dans cette correspondance comme « sœur Françoise Julie » et « Barbe ».

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Le cocher de Port-Royal des Champs eut un accident le 13 août 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Jean-Baptiste Santeuil, poète, fréquentait le monastère des Champs depuis 1682. Il composa plusieurs recueils de nouvelles hymnes latines. Le prédicateur est probablement M. d'Arnaudin, qui sera présent à la fête de saint Bernard du jeudi 20 août 1683 (*Journal de Port-Royal*, BNF, f. fr. 17779, f. 203 r°).

qu\*'on ait la permission. Je laisse à votre prudence en ce cas, ma très chère sœur, de leur inspirer s'ils veulent venir par Versailles qu\*'on enverrait bien le carrosse les attendre, parce qu'un moins habile cocher mènera dans<sup>c</sup> ce chemin-là à qui on ne donnerait pas les chevaux à conduire jusques à Paris; et si le pauvre blessé était mieux, peut-être qu'il voudrait les mener\* lui-même, car dès aujourd'hui, il en parlait, tant il a peur que d'autres ne les gouverne pas bien, le mal qu'ils lui ont fait n'ayant point diminué son amitié pour eux. Nous envoyons Augustin¹ afin qu'il nous rapporte des hymnes imprimées<sup>d</sup> que l'auteur a promis que nous aurions au commencement de la semaine; qu'on ne lui en donne, s'il vous plaît, que ce qu'il en pourra porter commodément, et qu'elles soient bien accommodées\* contre la pluie. Si ce mauvais temps continue, ile fera mourir M. Charles², tant il prend de peine et tant il en ressent de voir gâter une si belle moisson³.

Venons à d'autre[s] choses. Vous savez que nous avons ici M<sup>me</sup> Aubry<sup>4</sup>. C'est tout de bon\* que sa marquise la presse, et qu'elle veut qu'elle mande\* monsieur son mari pour résoudre s'il acceptera un emploi qu'elle lui a trouvé dans la vue d'arrêter\* la femme à Paris et d'y transporter sa famille. Il ne s'agit pas de délibérer si elle la prendra chez elle, toutes sortes de raisons empêchent d'y penser, mais pour venir demeurer à Paris, je ne trouve pas qu'on en soit éloigné\*; on aime à s'approcher de ses amis et on penserait leur pouvoir quelquefois rendre quelque petit service et, hors cela, conserver tous les mêmes avantages de sa retraite. Qu'en dites-vous, ma très chère sœur? Elle veut que je lui donne conseil, et je le demande. Il m'a bien passé dans l'esprit que si vous voulez toujours prendre quelqu'un avec vous dans cette nouvelle maison qui est trop grande, vous pourriez lui en louer une partie<sup>5</sup>, et que ce serait une des plus commodes compagnies, et des plus utiles pour l'une et pour l'autre, que l'on pourrait associer\*, mais je vous demande en toute liberté si vous pensez cela. Car si vous croyiez que cela se pût faire, il me paraîtrait plus aisé de la laisser suivre son inclination qui me paraît tournée de ce côté-là, quoique fort soumise à ce que l'on jugera que Dieu demande d'elle. Vous la connaissez autant que moi, ainsi vous pouvez juger mieux

Т

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Personne récurrente non identifiée : voir la lettre du 10 février 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Charles Duchemin, Solitaire. Par souci d'humilité, il cacha ses origines et son nom de famille, se faisant appeler M. Charles.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Le *Journal de Port-Royal* (BNF f. fr. 17779, f. 201 r° et 203 r°) nous renseigne sur le temps à cette époque. Déjà le dimanche 18 juillet, les religieuses demandèrent à Dieu le beau temps dont elles avaient « un extrême besoin, ne pouvant faire les foins à cause de la pluie ». Le lundi 16 août, « et le mardi et mercredi suivant, la communauté fut faire une prière dans le petit cimetière de saint Bernard où il y avait huit jours que les reliques étaient et l'on dit ensuite tous les trois jours le petit psautier pour demander à Dieu le beau temps dont on avait un extrême besoin, n'y ayant point eu de jour depuis le lundi de la semaine précédente où il n'eut plu à quelque heure. Il plut encore le mercredi sur les dix heures mais cela ne dura point et n'empêcha pas de travailler et de lier toute l'après-dînée\*. »

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. M<sup>me</sup> Aubry est la directrice d'une communauté de régentes à Troyes, fondée par Pierre Nicole en 1668 (Pierre-Jean Grosley, *Oeuvres inédites de P-.J. Grosley*, éd. Patris-Debreuil, Paris, C.-F. Patris, t. I, 1812, p. 32-37). La marquise et son affaire reste non identifiés.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. M<sup>me</sup> de Fontpertuis habitait au faubourg Saint-Victor depuis l'été 1682 ; cependant, elle déménagera à l'automne 1683 pour s'installer à la Maison de la Crêche.

que personne si cette proposition pourrait réussir, car si au lieu de vous soulager, vous prévoyiez qu'elle vous dût gêner, il s'en faut éloigner de mille lieues, et elle peut sans cela se loger dans quelque faubourg bien renfermée avec sa petite troupe, pour laquelle je crains néanmoins le changement d'air, car celui de Paris est bien contagieux à une si grande innocence.

Autre petite affaire que je vous recommanderai, s'il vous plaît, parce que je ne me puis faire entendre\* qu'à vous : M. Grancorps a écrit à M. Janson qu'une personne lui avait mis quelque argent entre les mains pour 71431431211<sup>f</sup>210890<sup>1</sup> et lui avait dit de l'adresser à M. Jervais pour cela<sup>2</sup>. Cela a incommodé M. Janson qui ne sait de quelle part\* cela peut venir. On attraperait ainsi des mouches\* si on n'était sur ses gardes. Il m'a<sup>g</sup> demandé conseil ce qu'il peut répondre, je l'ai renvoyé à vous pour éclaircir cela, et j'ai par avance écrit à la belle-sœur de M. César pour savoir si elle avait encore de la connaissance<sup>3</sup>. Mais ce qu'il faudrait éclaircir, s'il est possible, avec M. Grancorps, c'est si c'est la personne qui apporte cela a<sup>h</sup> dit qu'on s'adressât à M. Janson, et qui est cette personne, car vous voyez que cela est de conséquence; et je fus toute surprise, en lisant cette lettre que M. Janson m'a fait voir, de voir les choses en si beau jour et en si bon français. Mais on dit que c'était par voie sûre, encore ne sais-je si on avait pris cette précaution à dessein.

En voilà assez, ma très chère sœur, je vous romps la tête, et c'est toujours vous donner de la peine et des affaires.

Voilà un autre avis pour le carrosse, M. des Touches veut venir à la Saint-Bernard<sup>4</sup>. Son carrosse est trop petit, mais on pourrait en louer un grand<sup>i</sup> aussi bien qu'il loue les chevaux, et ce serait nous qui ferions cela s'il vous plaît de le proposer.

<sup>a</sup> temps [q biffé ASJ] comme ms. aut.

b pas [et biffé ASJ] s'il ms. aut.

c mènera [jusques biffé ASJ] dans ms. aut.

f 11 add. interl. ASJ, ms. aut.

\_

d hymnes [lettre biffée ASJ] imprimées ms. aut.

e continue [il corr. interl. ASJ sur qui] fera ms. aut.

g m'a add. interl. ASJ, ms. aut.

h cela [qui biffé ASJ] a ms. aut.

i grand add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Encore un exemple du code chiffré dont se sert l'abbesse dans sa correspondance.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Personnes et affaire non identifiées.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agit peut-être du M. César qui, en 1653, était précepteur des enfants d'Henri de Guénégaud, seigneur du Plessis-Belleville, secrétaire d'État (de la Maison du Roi) et conseiller des ordres du roi.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Paul Le Pelletier des Touches.

Lettre du 1<sup>er</sup> septembre 1683, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui demande un service, celle d'une pauvre famille qui souhaiterait se mettre en contact avec Étienne Sachot, beau-frère de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. L'abbesse lui impose une condition au sujet du nouvel ouvrage de broderie, qui est de ne pas trop travailler; elle conclut en lui parlant d'une guipure perdue.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 317)

Ce 1<sup>[er]</sup> septembre 83

Vous savez, ma très chère sœur, que l'on vous adresse toutes les charités parce qu'il ne faut que mettre du bois à votre feu, il s'en augmente. Voici un billet que nous recevons de ces MM. Herson de Chevreuse que vous connaissez bien<sup>1</sup>. Ce sont des personnes que nous serions bien aise de pouvoir servir, mais en ce qu'ils demandent, le plus grand service est de vous supplier de leur donner l'accès qu'ils cherchent auprès de M. Sachot<sup>2</sup>, et c'est la grâce que je vous demande, s'il vous plaît. Nous ne connaissons point M. Le Fèvre pour qui ils voudraient aussi quelque recommandation<sup>3</sup>. Il me semble que vous avez bien des habitudes\* au Châtelet\*, et vous saurez peut-être qui le gouverne. Enfin je vous renvoie la couronne<sup>4</sup>, car je vois que toute la peine retombera sur vous, et à peine que je n'aie de la jalousie de la préférence que Dieu vous donne et des récompenses qu'il vous prépare, mais néanmoins, je<sup>a</sup> n'en suis point tentée à votre sujet, et je regarde tellement votre bien comme le mien qu'il me semble que je ne pourrai être pauvre quand vous serez devenue si riche, parce que vous m'y donnerez quelque part.

J'eus hier bien de regret de n'avoir pas eu l'honneur de vous revoir encore un moment quand vous partîtes pour vous dire qu'il m'est venu un grand repentir de vous avoir parlé de la broderie sans y mettre un[e] condition essentielle, qui est que vous ne vous ennuierez point qu'elle soit longtemps sur le métier, et que je ne compte point qu'elle serve au plus tôt qu'à la Saint-Chrysostome, 27 janvier 84<sup>5</sup>. Car si vous allez vous presser et<sup>b</sup> vous attacher à y travailler de suite au dépends de votre estomac, et si vous en veillez demi-heure davantage, je serai fâchée pour toujours et ne vous parlerai jamais d'ouvrage. Je n'ai point trouvé la

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Étienne Sachot, avocat au Parlement de Paris et beau-frère de M<sup>me</sup> de Fontpertuis (*Dictionnaire* généalogique, héraldique, historique et chronologique..., Paris, Duchesne, t. IV, 1761, p. 562).

Il s'agit peut-être de Jean Le Fébure, qui agissait pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis dans ses affaires personnelles à cette époque (Weaver, p. 154-155).

<sup>4.</sup> Allusion, bien sûr, à la couronne du martyre.
5. La fête de saint Jean Chrysostome tombe le 27 janvier; Angélique de Saint-Jean serait gravement malade à cette date et devait mourir deux jours plus tard, le 29 janvier 1684.

[guip]ure<sup>c</sup> et je me souviens fort bien, ma chère sœur, que je vous l'envoyai au Moutier<sup>1</sup>, parce que j'avais rallongé le patron qui n'était que de la hauteur des bandes\* du parement. Je crains que dans le déménagement vous l'ayez perdu[e]. Si cela était, nous tâcherions d'en faire un autre. Vous n'irez pas à l'enterrement de la reine<sup>2</sup>. On s'écrase en ces occasions, je crains partout votre mal.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> néanmoins [q biffé ASJ] je ms. aut.

b et add. interl. ASJ, ms. aut.
c la [guipure sugg. JF sur piqure ASJ] et ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Ancienne résidence de M<sup>me</sup> de Fontpertuis au village de Germainville (qui s'appelle aujourd'hui Saint-Lambert-des-Bois) près de Port-Royal des Champs. Elle déménagea à Paris au début de 1682. <sup>2</sup>. La reine de France, Marie-Thérèse d'Autriche, mourut le 30 juillet 1683. Le service funèbre eut lieu le 1er septembre à 9h du matin à la basilique de Saint-Denis; Bossuet prononça l'oraison funèbre (Joëlle Chevé, Marie-Thérèse d'Autriche, Paris, Pygmalion, 2008, p. 487).

Lettre du 1<sup>er</sup> septembre [1683<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean parle à sa correspondante du siège de Vienne par l'armée turque. Elle l'envoie le frère de Charles Montguibert qui cherche une situation, et lui parle de M<sup>lle</sup> de Saligny qui en cherche également une.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 317)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 1<sup>[er]</sup> septembre

Il faut adorer Dieu et lui abandonner tout, car quel remède! Il semble qu'il nous réduit à la nécessité de ne rien attendre que de lui seul.

Nous avions eu une fausse joie de ces nouvelles si avantageuses. Qui croirait que l'on débite ainsi des fables si bien inventées ? Je parle de Vienne. On ne sait plus ce qu'on doit croire\* de rien, car on assurait de même que le roi ne ferait point la guerre tant que les princes chrétiens la<sup>a</sup> feraient au<sup>b</sup> Turc, et voici une autre résolution<sup>2</sup>.

Je n'ai garde de rien dire de ce qui affligerait si fort de pauvres gens qui le sont déjà assez. Quelle pauvreté à cette bonne dame, il faudrait donner ordre que la sœur ne mandât\* rien de cela aux intéressés, c'est les alarmer peut-être inutilement<sup>3</sup>.

Ce n'est pas le sujet qui me fait si tard me donner l'honneur de vous écrire. C'est pour M. de Montguibert qui va chercher à Paris monsieur son frère, dont je vous avais parlé, et qui cherche aussi où le placer<sup>4</sup>. Il aurait bien fait de ne se pas hâter de le faire venir qu'il n'eut été assuré de quelque lieu, mais c'est fait. Il vous doit voir, ma très chère sœur, pour savoir si vous croyez qu'il y ait quelque chose à faire pour le petit de Castilly<sup>c</sup> ou pour le petit Hamelin ou enfin pour quelque autre<sup>5</sup>. Les bonnes places ne sont pas aisées à trouver. Je ne doute point que vous ne soyez prête à l'obliger, car c'est la situation de votre cœur de faire du bien à tout le monde, et vous savez de plus, ma chère sœur, que tout ce que vous

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au siège de Vienne nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. L'armée turque assiège la ville de Vienne du 17 juillet au 12 septembre 1683. Louis XIV refuse d'intervenir lors de cet affrontement, et ce seront les armées polonaise et allemande de secours qui vaincront l'armée ottomane le 12 septembre 1683 (John A. Lynn, *The Wars of Louis XIV, 1667-1714*, London and New York, Longman, 1999, p. 165-166, 379).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. La « bonne dame » et sa sœur sont des personnes non identifiées.

<sup>4.</sup> Charles Montguibert, un ami laïque de Port-Royal; nous n'en savons pas plus à propos de son frère.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il s'agirait du fils du marquis et de la marquise de Castilly (la marquise, née Marie Angran, était la fille du beau-frère de M<sup>me</sup> de Fontpertuis), et d'un membre de la famille Hamelin, très liée à Port-Royal.

ferez pour lui, nous le tiendrons\* fait à nous et que nous vous en aurons une singulière\*<sup>d</sup> obligation.

M<sup>lle</sup> A., notre hôtesse<sup>1</sup>, croit qu'elle pourrait rendre du service si on avait affaire de trouver condition\* à M<sup>lle</sup> de Saligny<sup>2</sup>. Je ne sais si elle en cherche présentement\*, mais je la tiendrais\* bien si elle était chez elle, car c'est une grande sagesse que celle de toutes les personnes qui composent cette maison, et elle ne la laisserait point courasser\*, elle occupe ses filles. Je vous donne le bonsoir, ma très chère sœur, n'allez point à la guerre la nuit et tâchez de vous reposer.

<sup>b</sup> feraient [la guerre biffé ASJ] au ms. aut.

<sup>1</sup>. Personne non identifiée. Il s'agit peut-être de Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs, qui se trouve au monastère à cette époque.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> la add. interl. ASJ, ms. aut.

c de [Catilly corr. dans le texte ASJ, sur Cattile] ou ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>d</sup> singulière [re biffé ASJ] obligation ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. M. de Saligny est un pseudonyme pour Nicolas Fontaine, l'ancien secrétaire de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy. Après la dispersion des Solitaires de Port-Royal des Champs en 1679, il séjournait à Saint-Mandé et ensuite à Viry-Châtillon, tout en se rendant régulièrement à Pomponne où habitait Le Maistre de Sacy.

Lettre du 4 septembre [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. M<sup>me</sup> de Fontpertuis aurait caché la nouvelle de sa fièvre à Angélique de Saint-Jean. Celle-ci fait allusion à Jean-Baptiste Colbert mourant, ce qui suscite une réflexion sur le néant des choses du monde. Elle parle à sa correspondante de plusieurs affaires, notamment de la guerre, et du frère de Charles Montguibert qui cherche une situation.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 317)

### Ce 4 septembre

Parmi toutes vos nouvelles, ma très chère sœur, vous me celez la principale, et les oiseaux me la rapportent. C'est que vous avez la fièvre, et encore on veut dire qu'elle sera quarte\* parce que vous en aviez eu dimanche. Quelle qu'elle soit, elle m'incommode\* extrêmement, car vous la ferez devenir continue en continuant de vous accabler, et personne n'a le pouvoir de vous en empêcher. Si la charité chrétienne ne le peut pas, et les prières que vous en font vos amis, je ne sais plus ce qui le pourra gagner\* sur vous, car ce ne sera pas l'amour de la vie. Dieu vous a délivré de l'attache\* que la plupart des hommes y ont parce qu'il vous en a fait connaître et aimer une meilleure par une fort grande miséricorde qu'il ne fait pas à tout le monde, témoin celui qui se meurt<sup>2</sup> et qui n'aurait pas pris tant de peine à s'établir dans le monde<sup>a</sup> s'il avait mis son trésor dans le ciel<sup>3</sup>. Que de gens qui vont tomber dans sa chute. Ce sont des images de la ruine de cette grande Babylone et des plaintes que feront sur elle tous les réprouvés qui s'étaient enrichis avec elle<sup>4</sup>. Cependant, on verra cela et personne n'y pensera. Il [n'] y a rien de si terrible que cette plaie de ténèbres répandue sur tous les hommes qui ne cherchent point Dieu<sup>b</sup>, qui est la vie et la lumière des hommes<sup>5</sup>. C'est le plus grand effet de sa justice, et que d'actions de grâces ne lui devons-nous point de ce qu'il a fait luire sur nous la lumière de sa miséricorde<sup>6</sup>, que nous<sup>c</sup> avons connu par elle le néant des choses du monde, et que nous nous<sup>d</sup> sommes attachées à la vérité des promesses de Jésus-Christ. Arrêtons ici, nous irions trop loin sur ce sujet, c'est le cœur et non la plume qui se doit étendre dans cette considération.

Vous en faites une qui me console sur ce petit extrait de lettre que vous mettez dans la vôtre. Nous sommes en effet trop heureuses que l'on prenne de soi-même ce parti qui eut été

<sup>.</sup> Les allusions à la guerre et au frère de Montguibert nous permettent de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Jean-Baptiste Colbert mourut le 6 septembre 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Expression des Évangiles, par exemple, Mt 19, 21.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion à Ap 18, 2-3.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Allusion à Ex 10, 21-23.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Réminiscence de Ps 66, 1 (67, 2).

difficile à persuader, et cependant, il y a de l'impossibilité d'en prendre un autre si Dieu ne donne quelque surséance\*. Néanmoins, je vous dirai une vue qui nous paraît bonne et très faisable dès qu'on aura pris la résolution. 314212<sup>e1</sup> peut tout ce qu'on voudra là-dessus et a tous les moyens et les dispositions de poursuivre cette affaire dans son pays. J'ai tout examiné ses propositions, il y a toute sûreté à lui recommander, et il faudra penser à cela avant l'hiver, car c'est le temps qu'on vaque aux affaires. Si vous voulez toujours raisonner là-dessus, vous nous ferez plaisir, mais pour vous seule, s'il vous plaît. M. des Grangers y entre extrêmement<sup>2</sup>.

Plût à Dieu que M. le maréchal d'Humières s'en allât mener ses quarante mille hommes contre Constantinople et que le roi en devint empereur<sup>3</sup>. Il y aurait bien plus de gloire et d'honneur en toutes manières qu'à aller ravager un pays tranquille qui n'entreprend rien contre personne. Mais ce ne sont pas nos affaires, sinon pour en parler à Dieu et le prier d'inspirer ces grands desseins au roi de conquérir un royaume éternel où il est appelé comme nous par sa renaissance ; il en est demain le jour<sup>4</sup>.

Je ne sais ce qu'on fera de ce jeune homme, qui ne porte point encore la mine de maître et qui ressemble mieux à un écolier<sup>5</sup>. Je l'ai un peu entretenu sans le voir, et il m'en a paru la même chose. Son frère en va être embarrassé, il m'a prié qu'on le retînt ici en attendant qu'on lui eût trouvé place, et de bon cœur si on en espérait quelqu'une, mais qui agira pour cela s'il n'y est pas propre? Car on veut des personnes formées, et celui-ci ne l'est point, mais je ne l'en crois pas incapable, et d'ailleurs, il a été si bien élevé dans la piété, et est de si bonnes mœurs, que c'est un avantage à préférer à d'autres qui se peuvent acquérir, car il a de l'esprit et il se formera. M. Hamelin, s'il voulait donner quelqu'un à son fils, serait homme à préférer cette assurance\* des mœurs à une plus grande politesse<sup>6</sup>. N'en savez-vous rien<sup>g</sup>? Voilà la messe. Je pense que<sup>h</sup> M<sup>lle</sup> Aubry s'en ira demain par Versailles<sup>7</sup>. On ne lui mande\* rien de monsieur son fils depuis qu'elle a su qu'il est malade; assurément que son hôte s'attend\* qu'elle ira, et elle ne s'en pressait guère; j'ai aidé à conclure\*. Voilà la messe.

\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Code chiffré dont se sert Angélique de Saint-Jean à plusieurs reprises dans ses lettres.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Louis IV de Crevant d'Humières est un pair et maréchal de France qui connut une « carrière militaire éclatante » (DPR). Allusions au siège de Vienne par l'armée turque, affrontement dans lequel Louis XIV refusa d'intervenir, et aux attaques de celui-ci sur les territoires d'Espagne, qui déclarera la guerre contre la France le 26 octobre 1683 (John A. Lynn, *The Wars of Louis XIV, 1667-1714*, London and New York, Longman, 1999, p. 161-166, 379).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Louis XIV naquit le 5 septembre 1638.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Le frère de Charles Montguibert cherche à cette époque un emploi comme maître d'école; nous n'en savons pas plus à propos de cette affaire (voir la lettre du 1<sup>er</sup> septembre 1683).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Il s'agit de la famille Hamelin, très liée à Port-Royal.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. M<sup>lle</sup> (ou M<sup>me</sup>) Aubry est la directrice d'une communauté de régentes à Troyes, fondée par Pierre Nicole en 1668. Nous n'en savons pas plus sur sa visite à Port-Royal des Champs ni sur son fils (Pierre-Jean Grosley, *Oeuvres inédites de P-.J. Grosley*, éd. Patris-Debreuil, Paris, C.-F. Patris, t. I, 1812, p. 32-37).

Je vous envoie les *Idées*<sup>1</sup>. Ce M. Du Marais<sup>2</sup> est curieux de mettre son argent à cela, les veut-il revendr[e] ? Il y gagnera assurément.

Je crois qu'on se peut réjouir pour M. Le Fèvre de la protection qu'on lui donne pour l'empêcher de se casser la tête, car une telle chute est périlleuse<sup>3</sup>.

<sup>1</sup>. Antoine Arnauld, *Des vrayes et des fausses Idées contre ce qu'enseigne l'auteur de la "Recherche de la vérité"*, Cologne, N. Schonten, 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> dans [le monde corr. interl. ASJ sur celle-ci] s'il ms. aut.

b point [de biffé ASJ] Dieu ms. aut.

o nous add. interl. ASJ, ms. aut.

d nous [nous corr. dans le texte ASJ, sur avons] sommes ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>e</sup> résolution, [314212 corr. dans le texte ASJ, sur 31244212] peut ms. aut.

f J'ai [tout corr. dans le texte ASJ, sur tous] examiné ms. aut.

g rien add. interl. ASJ, ms. aut.

h que [nous biffé ASJ] M<sup>lle</sup> ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il pourrait s'agir de Jacques Le Fèvre, correspondant d'Antoine Arnauld et auteur des *Motifs invincibles pour convaincre ceux de la religion prétendue réformée*, Paris, G. Angot, 1682.

Lettre du 20 septembre [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui adresse un paquet à faire livrer à M. Le Maistre. Elle demande à sa correspondante des nouvelles de M<sup>me</sup> de Bélisy, malade, et de Nicolas Eustace, le nouveau confesseur des religieuses. L'abbesse hésite à donner une lettre à des « pauvres filles », et lui dit l'appréhension des religieuses au sujet des nouvelles du Fossé.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 317)

# Ce 20 septembre

Je ne sais, ma très chère sœur, par qui faire tenir ce paquet à M. Le Maistre<sup>2</sup> qui me mande\* qu'il est à Paris, mais il ne dit point où. Vous trouvez tout et peut-être que vous le déterrerez bien. C'était madame votre belle-sœur qui lui faisait tenir les lettres<sup>3</sup>; en son absence, je ne sais qui a sa correspondance.

N'avez-vous point eu de nouvelles de M<sup>me</sup> de Bélisy? J'attendais que je la susse arrivée pour lui écrire, je ne puis m'empêcher d'être en peine de sa santé en l'état où elle est depuis quelque temps. Je crains que vous nous trompiez sur la vôtre, car quelqu'un m'a dit que votre visage est d'une personne qui souffre et qui ne le dit pas, mais je me réjouis avec vous de ce que votre famille vous fera avoir les vacances dans la ville pendant qu'ils les vont passer aux Champs<sup>4</sup>, quoique ce soit se flatter\* que de penser que vous a vous les donniez à vous même.

Vous avez vu ce que je mande\* à M<sup>lle</sup> Fleury d'un remède pour les fièvres quartes\* dont vous avez déjà ouï parler<sup>5</sup>. Vous connaissez un des médecins qui se mêlait de la composition; n'en découvrez-vous point le secret? L'amie et la cousine de M. des Gordes<sup>6</sup> lui a mandé\* que les alambics étaient sur le feu, c'est quelque opération de chimie, pourvu qu'il n'arrive pas que tout soit si subtil\* qu'il s'en aille en fumée, ce qui n'est que trop ordinaire en souffleurs. La saison néanmoins est bonne; si on la manque, il n'y faut plus penser de longtemps, quoique Dieu soit le maître en tout temps, ceci soit dit sans préjudice de la foi que l'on a de sa puissance sans bornes.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à Nicolas Eustace nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Charles Le Maistre.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. La famille est peut-être les quelques postulantes ou pensionnaires qui demeurèrent auprès de M<sup>me</sup> de Fonpertuis après leur expulsion de Port-Royal des Champs lorsque la persécution reprit en mai 1679 (voir la lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1679).

<sup>5.</sup> Pseudonyme pour Sébastien-Joseph Du Cambout de Coislin de Pontchâteau.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Des Gordes est un pseudonyme pour Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

Je me garde bien de donner la lettre à ces pauvres filles<sup>1</sup>, ne vaut-il pas mieux les laisser s'étonner qu'on ne leur réponde pas que de leur donner une telle réponse ? Si je les croyais assez fortes pour la bien porter, je changerais de sentiment, car peut-être que c'est où Dieu les veut conduire et qu'il brise ce roseau sur lequel elles s'appuyaient afin qu'elles mettent toute leur confiance en lui seul<sup>2</sup>. C'est peut-être à ce point qu'il les attend pour leur faire sentir son secours, car il est plus jaloux qu'on ne pense<sup>3</sup>.

Nous attendons des nouvelles du Fossé avec crainte<sup>4</sup>, c'est être longtemps sans en recevoir dans l'inquiétude où on est des dernières. Ici l'on est à peu près de même, M. Le Brun n'a plus de fièvre, <sup>5</sup> je ne pense pas qu'il se soit mal trouvé de ne s'être pas fait porter chez ses parents. Cette maladie lui aura servi comme tout fait aux justes<sup>6</sup>.

N'avez-vous point de nouvelles de M. Eustace<sup>7</sup> ? Quand l'attendons-nous ? Il m'avait dit que la personne qu'il attendait pour mettre à sa place serait libre à la fin du mois, nous y voilà et nous l'attendons. M. Burlugay nous fait des sermons admirables<sup>8</sup>, on est affamé d'un tel pain dont nous jeûnons\* depuis si longtemps. Je vous donne le bonjour, ma très chère sœur, et vous supplie de me conserver toujours dans votre cœur la part qui m'y appartient par un don tout gratuit, mais qui est sans repentance parce qu'il est originairement un don de Dieu et de sa charité sainte<sup>9</sup>.

M. Morus s'en retourne<sup>10</sup>, je crois qu'il a trouvé que la solitude du Moutier n'a pas tant de charmes pour ses enfants que pour vous.

a vous add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>1.</sup> Il pourrait s'agir de quatre religieuses du couvent de Notre-Dame de Liesse qui refusèrent de signer le Formulaire condamnant l'Augustinus de Jansénius, signature que leur avait imposé en 1680 leur nouveau supérieur, Guy Boust. Trois de leurs sœurs non signeuses furent accueillies par les religieuses de Port-Royal des Champs en avril 1682 (DPR).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Adaptation de 4 R 18, 21 (2 R 18, 21); Is 36, 6.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Le « Dieu jaloux » est mentionnée dans plusieurs livres bibliques, par exemple : Ex 34, 14 ; Dt 4,

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Pierre Thomas Du Fossé, ami de Port-Royal, et d'autres membres de sa famille, habitait Le Fossé, situe à 25 km de Rouen, depuis l'année précédente.

<sup>.</sup> Jean-Baptiste Le Brun, sacristain de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Une idée qui se trouve notamment dans la Prière pour demander à Dieu le bon usage des maladies de Blaise Pascal (Œuvres, éd. Mesnard, Paris, Desclée de Brouwer, 1992, t. IV, p. 964).

<sup>.</sup> Nicolas Eustace, le nouveau confesseur des religieuses de Port-Royal des Champs. Il n'avait pas encore trouvé quelqu'un pour le remplacer comme curé de Fresne-en-Vexin.

Jean Burlugay.
 Allusion à Rm 11, 29, et réminiscence de Mt 10, 8.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup>. Personne non identifiée.

Lettre de [septembre ? 1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean parle de sa peine d'un malade, et lui écrit pour placer un jeune homme ; elle l'assure de l'attachement des religieuses pour M<sup>lle</sup> Du Moulinet. Elle parle à sa correspondante de la peine de son fils.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 317)

s. d.

Un petit temps et un petit messager n'emporteront de moi qu'un petit billet où je joins une lettre qui vous apprendra ce que je voudrais vous dire<sup>2</sup>. La maladie, quoique diminuée, me fait peine, j'ai peur<sup>a</sup> qu'elle n'emportera pas les maux anciens et qu'elle en laissera peut-être de nouveaux et bien de la langueur tout l'hiver. On sait bien quel remède il faudrait, mais il ne se recueille qu'en un seul pays où les marchands de France ne trafiquent\* pas encore librement.

Je crois que vous aurez mandé\* ce qu'on vous a dit pour Meaux, où l'on croit qu'il faudrait placer ce jeune homme qui n'est pas bien en son pays. Vous verrez ce qu'on répond pour le P. Aymond de Sardaigne<sup>3</sup>. C'est faute de savoir que<sup>c</sup> c'est en cas de nécessité qu'on lui fait cette offre, et qu'assurément si la guerre se déclare<sup>4</sup>, les couvents de mendiants auront fort à souffrir. Le bon gardien qui offrait sa maison avait envie de savoir si on avait eu réponse. Voudriez-vous, si vous le voyez, lui dire celle-là qui n'en est pas encore une. Il écrit comme s'il doutait encore s'il ne sera point envoyé à Paris. Il serait bon en tout cas de savoir aussi ses sentiments sur cela, car la chose changerait d'espèce en ce cas-là.

Que l'on marque de quoi aurait besoin M<sup>lle</sup> Du Moulinet<sup>5</sup>. Si nous pouvons faire quelque chose pour son service, nous ne le refusons pas, pourvu que ce ne soit rien qui ne convienne pas à notre profession, qui ne nous permet pas de nous mêler d'affaires séculières ni d'employer des flatteries et des bassesses pour chercher des aumônes pour les autres non\* plus que pour nous.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la guerre indique une date de 1683 ; celle à la nouvelle maison que prend M<sup>me</sup> de Fontpertuis nous permet de la dater approximativement du mois de septembre 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Le petit messager est probablement le « petit postillon » non identifié décrit par l'abbesse dans sa lettre du 25 octobre 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. La guerre des Réunions se déclarera le mois suivant : l'Espagne répondra dès le 12 octobre 1683 aux attaques de Louis XIV sur leurs territoires, et déclarera la guerre contre la France le 26 octobre (John A. Lynn, *The Wars of Louis XIV*, 1667-1714, London and New York, Longman, 1999, p. 161-166). Voir la lettre du 15 juillet 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Personne non identifiée.

Je suis bien combattue\* si je vous dirai une chose, ma très chère sœur, qu'il me semble pourtant que vous devez savoir et que je me reprocherais dans la suite de ne vous avoir pas dite. C'est touchant la maison que vous prenez et où je voudrais de tout mon cœur que vous fussiez établie pour votre consolation¹. Mais on ne vous ose dire que monsieur votre fils en a une peine extrême, pour user des termes les plus doux qui ne sont pas ceux dont il s'exprime. C'est lui qui vous tient où vous ne voudriez pas être ; considérez, s'il vous plaît, s'il ne faut pas tâcher que ce que vous faites pour lui lui soit utile et que vous l'attachiez toujours à vous de peur que, s'il vous échappe, il ne s'attache malheureusement ailleurs. Vous ferez de ceci, ma très chère sœur, l'usage qu'il vous plaira ; seulement, ne vous fiez pas qu'il soit content quand il n'ose faire autrement que de vous le témoigner, car il n'apprend par là qu'à se déguiser, et ce qui est violent ne dure pas toujours². Je vous plains et je prie pour vous, c'est, ma très chère sœur, tout ce qui dépend de moi.

a j'ai [peur corr. interl. ASJ sur peine] qu'elle ms. aut.

b pour add. interl. ASJ, ms. aut.

c savoir [en biffé ASJ] que ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Le 15 septembre 1683, M<sup>me</sup> de Fontpertuis signa un contrat de location pour une résidence à la « Maison de la Crèche ». Quittant sa résidence au près Saint-Victor, elle habitera désormais à « la Crèche » dans l'une des trois maisons achetées en 1654 « pour l'établissement du monastère de la Crèche en 1659 » (Weaver, p. 152).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Traduction approximative de l'expression latine *nullum violentum durabile*.

Lettre du 4 octobre 1683, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean console sa correspondante de la maladie de Le Maistre de Sacy. Elle lui parle de la valeur des étoffes et de l'actualité, avant de demander des nouvelles des jumelles.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 317)

Ce 4 octobre 1683

Il faut donc que ce soit moi qui vous console, ma très chère sœur, au lieu que j'aurais besoin de l'être, car je vois que votre cœur tourmente toujours votre esprit et ne lui donne pas la liberté de se soulager par des réflexions qui pourraient arrêter ou suspendre un peu ces grandes alarmes. Je vous dirai donc que toute maladie effraie pour une telle personne<sup>1</sup>, mais que celle-ci n'est plus la pire que l'on pût craindre et qu'elle n'est plus redoutable comme autrefois depuis que Dieu a donné un secret de la déraciner comme les autres, selon qu'on s'en doit persuader par tant d'expériences de votre médecin. Nous allons donc prier Dieu sans cesse<sup>2</sup> pendant qu'il attaquera cette fièvre<sup>a</sup> que personne n'a su apprivoiser que lui, et j'espère qu'il la fera déloger avant qu'elle ait fait bien du désordre, car ce n'est pas le commencement qui la rend dangereuse, c'est sa longueur qui mine le corps et qui dessèche les entrailles\*, et M. Denis ne lui donne pas ce temps-là<sup>3</sup>.

Avant\* que d'avoir calculé votre petit compte, j'avais deviné la somme tout au juste, on sait à peu près la valeur de ces belles étoffes, quoique des gens comme moi n'en aient guère vu. Celle-ci est si extraordinaire qu'on n'en avait point vu approchante de cet échantillon, et il n'y aura point de pays où on ne l'admire, surtout en regardant la pièce toute dépliée et toute entière, car c'est un patron tout suivi et inimitable. On est bienheureux de regarder ces choses avec autant d'indifférence que nous faisons, vous et moi, Dieu merci. Notre royaume est d'un autre monde<sup>4</sup>.

Je n'aime point ces escarmouches des huguenots<sup>5</sup>. Les mécontents de Hongrie ont fait bien du mal<sup>1</sup>, le désespoir est dangereux. Je crains aussi les bruits de guerre. On dit qu'il y a ordre de lever encore quarante mille hommes<sup>2</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il pourrait s'agir de la maladie de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à 1 Th 5, 17.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Jean Denis, médecin de Port-Royal.

<sup>4.</sup> Réminiscence de Jn 18, 36.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. La persécution de la religion protestante par le pouvoir royal s'intensifiait à cette époque, le nombre d'édits hostiles aux huguenots augmentant de manière significative entre 1679 et 1685, date de la Révocation de l'édit de Nantes (John A. Lynn, *The Wars of Louis XIV, 1667-1714*, London and New York, Longman, 1999, p. 175).

L'avis du médecin qui n'approuve pas le changement d'air est commode, mais je ne sais s'il est sûr, les maladies d'armées sont contagieuses. Je ne veux pas tourner le feuillet pour vous dire que je suis toute à vous, ma très chère sœur.

Je<sup>3</sup> vous demande des nouvelles de vos deux jumelles<sup>4</sup>, leur avez-vous trouvé une bonne nourrice, et se sont-elles bien portées du changement? J'ai grande envie que votre charité réussisse et que vous fassiez un présent à Jésus-Christ de ces deux petites âmes.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> cette [fièvre corr. interl. ASJ sur mot biffé indéchiffrable] que ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les mécontents de Hongrie étaient une armée d'insurgés hongroises qui opposait les Habsbourg à cette époque. Ils s'allièrent avec avec l'armée turque pour participer en 1683 au siège de Vienne.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louis XIV s'emparait depuis 1679 des territoires en Alsace, Franche-Comté, Lorraine et aux Pays-Bas espagnols, se justifiant par son interprétation des traités de Westphalie (1648) et de Nimègue (1678), où les précisions concernant la distribution des territoires étaient intentionnellement vagues. L'Espagne répondra aux attaques du roi de France sur leurs territoires dès le 12 octobre 1683, et le 26 du même mois, l'Espagne déclarera la guerre contre la France. Le 31 août 1683, l'ambassadeur de Louis XIV aux Pays-Bas espagnols avait déclaré que 35000 troupes françaises se rendraient aux Pays-Bas espagnols (*ibid.*, p. 161-166).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. À partir de ce mot, le reste de la lettre est écrit à l'envers en haut de la deuxième et de la troisième page.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Personnes non identifiées, mentionnés aussi dans la lettre suivante du 5 octobre 1683.

Lettre du 5 octobre 1683, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle d'un gentilhomme qui cherche un emploi, et d'une aumône de la part de la duchesse de Lesdiguières pour une dame anglaise. L'abbesse embrasse les jumelles.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 317)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 5 octobre 83

Je suis bien édifiée de ce bon gentilhomme<sup>1</sup>. C'est aimer la religion que de se réduire pour elle à l'état où il se trouve quand on pouvait être dans un autre fort avantageux. Ce qui lui serait plus nécessaire, ce serait de trouver de l'emploi. Il en espère chez M. de Chevreuse, j'en doute et je ne sais si M. le duc de Luynes, qui lui en a parlé, ne le mettrait point mieux auprès de M. de Bournonville<sup>2</sup>. Un homme qui sait les langues et qui a voyagé partout sert à un jeune seigneur, et il serait<sup>a</sup> même mieux en la place d'écuyer\* de madame sa femme qu'un jeune homme qui y est qui n'y convient guère, car tout est jeune autour d'elle ; mais on parle inutilement des affaires d'autrui.

Avez-vous reçu deux louis de M<sup>me</sup> de Lesdiguières pour la dame anglaise prétendue<sup>3</sup> ? L'intention était que ce fût pour celui-ci<sup>4</sup>, mais la brouillerie que nous faisions de les confondre ensemble est cause qu'il ne les a pas eus, et s'ils n'étaient pas donnés, ils lui appartiennent. Il retournera chez elle. Je voudrais qu'elle eût où le placer, mais cela est difficile. On croit que les grands peuvent tout, et on éprouve la plupart du temps qu'ils sont plus dépendants de mille choses que les petits et que la charité est plus libre dans les personnes qui ont moins de bien.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Charles-Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, fils du second duc de Luynes, Louis Charles d'Albert, qui a pour gendre Alexandre-Albert Franc □ois-Barthélemy, prince de Bournonville : celui-ci épousa en 1682 Charlotte-Victoire d'Albert, ancienne pensionnaire de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Aumône de Paule-Marguerite-Françoise de Gondi, duchesse de Lesdiguières. La femme anglaise est décrite par Angélique de Saint-Jean dans sa lettre du 7 septembre 1683 à Gabrielle Du Gué de Bagnols (BPR, PR 77, p. 97-100): l'abbesse y explique que cette femme fut « sentenciée en Angleterre sous le prétexte de cette fausse conspiration de catholiques »; son parent, récemment rencontré par l'abbesse, est un ecclésiastique anglais, vicaire dans une cure de Champagne, et il demande de l'assistance pour elle : « il s'agirait de l'aider de quelque chose pour fournir cette pension [de quarante écus que l'ecclésiastique lui fournissait] ou de trouver à placer cette pauvre fille, qui veut bien se réduire à servir ».

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. C'est-à-dire pour le « bon gentilhomme » auquel l'abbesse fait allusion au début de sa lettre.

La vôtre est d'une grande étendue, ma très chère sœur, je prie Dieu qu'il l'augmente encore. J'embrasse vos deux petites jumelles<sup>1</sup>. Il est bon que vous les ayez mises proche[s] de leur parente qui en aura soin.

J'ai dit au gentilhomme que l'on m'avait promis 50 lt pour lui qu'il recevrait par vos mains<sup>2</sup>, ma très chère sœur. Il témoigne qu'il vous a des obligations infinies.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> il [serait corr. JF sur sierait ASJ] même ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Personnes non identifiées, mentionnés dans la lettre précédente du 4 octobre.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agirait de l'aumône de la duchesse de Lesdiguières à laquelle l'abbesse fait allusion ci-dessus.

Lettre du 12 octobre [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui donne son avis au sujet du placement d'une demoiselle qui était auprès de sa correspondante, et lui demande de faire une aumône à un malade, ajoutant qu'avec toutes les charités que fait sa correspondante, elle aura sa récompense au ciel. L'abbesse lui raconte un rêve ; lui parle de plusieurs malades, dont la sœur Anne-Marie de Sainte-Eustochie, et de plusieurs nouvelles diverses, notamment de la profanation d'un vase sacré et de l'hydrie sainte à Port-Royal.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 317-318)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

Ce 12 octobre

Je ne fis hier que les diligences\* nécessaires pour faire partir, Dieu veille qu'elles réussissent; je n'eus donc pas le temps non seulement d'écrire mais même de penser, et je ne fis point de réflexion que j'avais une réponse à vous faire pour Marie-Françoise parce qu'il m'était resté dans l'imagination que vous l'auriez<sup>a</sup> vue dans le billet que j'écrivais à mon neveu de par delà<sup>2</sup>. Cependant, il me revient dans l'esprit qu'on l'aura cacheté sans doute en vous l'adressant, car je laissai le paquet à faire. Je mande\* que je crois que la demoiselle sera mieux chez la petite commère\*<sup>3</sup>, qui est à demi sa compatriote et qui la connaît, et en effet, je ne la trouverais pas bien chez M. Le Tessier<sup>4</sup>, même dans l'embarras de<sup>b</sup> son déménagement sans parler d'autre chose. Le séjour ne sera pas long à Paris, puisqu'elle veut aller à Pontoise où ses parents la retiendront une partie du temps<sup>5</sup>. Si pendant cela la saison changeait et que l'arche se rouvrit<sup>6</sup>, elle serait peut-être la colombe<sup>7</sup>, quoique le droit appartienne à d'autres, mais Dieu n'est pas soumis aux lois.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la maladie de la sœur Anne-Marie de Sainte-Eustochie nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Marie-Françoise était tourière chez les Ursulines de Mons lorsqu'elle en sort, à cause des persécutions des jésuites, pour rejoindre l'entourage d'Antoine Arnauld à Delft en 1682 (Jacques, p. 214, 234, 249); le neveu de l'abbesse est certainement l'un des fils de Simon Arnauld d'Andilly, marquis de Pomponne: Nicolas-Simon, Antoine-Joseph ou Henri-Charles.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée, aussi mentionné dans la lettre du 1<sup>er</sup> novembre 1683 dans l'affaire des orphelins.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Pseudonyme pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis (LPJ) : elle vient de déménager du faubourg Saint-Victor à la Maison de la Crèche.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Pontoise est l'un des pseudonymes pour Port-Royal.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. C'est-à-dire, si Port-Royal des Champs a de nouveau l'autorisation de recevoir pensionnaires, postulantes et novices.

<sup>7.</sup> Réminiscence de Gn 8, 1-12.

Touchant ce pauvre malade que les eaux ont empiré et qui devient hydropique, il est digne de pitié. Vous avez deux pistoles de Mle de Bagnols que vous pouvez lui donner, car ce besoin est plus pressant que l'autre pour qui je lui avais demandé cette charité. Je m'assure que Mle de Pas quêtera ses amis et ne le laissera pas manquer dans la suite, mais il ne faut pas manquer au besoin présent.

C'est vous qui aurez la charge de contrôleuse générale des charités de tous les amis affligés, elle est bien plus lucrative que celle de M. Le Peletier<sup>3</sup>. Vous gagnez pour vous toutes les peines, les soins et les inquiétudes que vous y prenez, et tout cela va dans vos coffres, je veux dire dans votre trésor que vous amassez dans le ciel selon le conseil de Jésus-Christ<sup>4</sup>. Pour moi, j'ai la joie de vous voir devenir riche et je crois que j'y participerai. J'ai l'honneur d'être assez de vos amies pour croire que vous n'êtes pas insensible à mes besoins non\* plus qu'aux autres. J'en ai de fort grands, et je vous les recommande de tout mon cœur et ceux de toute la famille. Quand son état changerait, nous n'en aurions encore que plus de besoin de l'assistance de Dieu. J'ai vu<sup>d</sup> cette nuit un [cep<sup>e</sup>] de vigne qui percait au travers d'une voûte, je ne sais d'ou<sup>f</sup>, et qui pendait<sup>g</sup> dans la maison tout chargé de grappes mûres. J'en ai pris un grain pour y goûter, le croyant sauvage; il m'a paru fort doux, je ne sais si ce sera ce que vous nous manderez\* aujourd'hui ou demain qui est marqué par ce symbole de joie. Si nous en avons aujourd'hui, nous l'aurons semée<sup>h</sup> il y a un an, et elle a eu ce temps pour mûrir. En effet, pour la peur que nous donna ce jour-ci M. Hamon<sup>5</sup>, Dieu nous a consolées de lui avoir ôté hier sa fièvre quarte\* qui ne vint point<sup>i</sup>, ce qui nous est d'une grande consolation. Il commençait déjà à enfler, et nous n'aurions pas eu pour lui le remède de M. Denis<sup>6</sup>, car la prévention est invincible dans les médecins.

Cependant, je me suis encore souvenue de M. l'abbé le Roy qui en est guéri et qui était un homme mort<sup>7</sup>. Il est rajeuni depuis cela et travaille comme il y a vingt ans. J'espère beaucoup que Dieu nous aidera et je serai ravie d'en être redevable à un tel ami, car on ne peut l'être de la vérité qu'on ne soit le nôtre, et par-dessus, il y aura une obligation singulière\* de notre part de reconnaître le plus sensible bienfait que nous puissions recevoir en ce genre, où nous lui devons déjà beaucoup de vous avoir retirée des portes de la mort pour annoncer<sup>j</sup> peut-être ses louanges de Dieu<sup>k</sup> aux portes des filles de Sion<sup>8</sup>, si vous les

1. Gabrielle Du Gué de Bagnols.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il pourrait s'agir de Louise-Catherine de Pas de Feuquières, pensionnaire à Port-Royal des Champs qui en fut expulsée en mai 1679.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Claude Le Peletier, contrôleur général des finances de Louis XIV. Il remplaça Jean-Baptiste Colbert, qui mourut le mois précédent.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion à Mt 6, 20 et 19, 21 ; Mc 10, 21 ; Lc 12, 33 et 18, 22.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Un an auparavant, le 12 octobre 1682, Jean Hamon était gravement malade, et reçut de Nicolas Le Tourneux l'extrême onction.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Jean Denis, médecin de Port-Royal.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Guillaume Le Roy, abbé de Haute-Fontaine.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>. Allusion à Ps 9, 13 (9, 14-15).

voyez rouvrir quelque jour et que vous puissiez rompre vos liens<sup>1</sup>. L'esprit fait bien du chemin quand on lui donne la moindre ouverture. Je ramène le mien au temps présent pour vous dire que notre hydropique est toujours dans la voie de l'éternité, rien du tout ne la soulage que ses bonnes espérances<sup>2</sup>. Il y a quatre jours qu'elle ne [se<sup>1</sup>] couche plus du tout, son lit était son supplice : elle est dans sa chaise jour et nuit, les mouvements lui coûtent et l'oppressent. Cependant, sa vigueur se soutient, elle écrit et travaille, et cela diminue son mal qu'on sent moins en n'y pensant pas. Je vous demande des prières pour elle, s'il vous plaît, ma très chère sœur, et de me croire toujours la personne du monde qui vous est la plus acquise.

S'il était besoin de quelque autorité pour détourner d'un dessein sacrilège de profaner ce vase sacré, voici un passage<sup>3</sup> que je rencontrai hier à mon chemin qui décide le cas clairement, et pour peu qu'on craignît qu'on voulût négliger le scrupule, je crois que vous devriez avertir le supérieur pour l'empêcher par autorité : il en a toujours le pouvoir, quoiqu'on ne le consulte pas.

Je voudrais que l'hydrie\* fût à vendre<sup>4</sup>; nous la rachèterions, elle nous appartient singulièrement et assurément, c'était une justice de la mettre dans notre lot.

<sup>a</sup> vous [l'auriez corr. dans le texte ASJ, sur auri...s] vue ms. aut.

b l'embarras [de corr. dans le texte ASJ, sur dans] son ms. aut.

c pistoles [que biffé ASJ] de ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>d</sup> J'ai [fi *biffé ASJ*] vu ms. aut.

e un [cep sugg. JF sur sept ASJ] de ms. aut.

f d'où add. interl. ASJ, ms. aut.

g qui [pendait corr. interl. ASJ sur pendant] dans ms. aut.

h l'aurons [semée corr. dans le texte ASJ, sur seméee] il ms. aut.

i vint point add. bas de page ASJ, ms. aut.

j cer add. bas de page ASJ, ms. aut.

k de Dieu add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> se sugg. JF pour compléter la phrase

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à Ac 2, 24. Angélique de Saint-Jean parle de la situation actuelle au monastère, qui n'a plus l'autorisation de recevoir pensionnaires ni postulantes depuis mai 1679.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur Anne-Marie de Sainte-Eustochie de Flesselles de Brégy.

<sup>3.</sup> Le passage ne se trouve pas ici ; il devait être en pièce jointe à la lettre.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Affaire non identifiée. Selon les *Mémoires* de Lancelot (t. II, p. 175-176), il y avait à Port-Royal des Champs une hydrie sainte dans laquelle Jésus-Christ avait converti l'eau en vin aux noces de Cana (Jn 2, 1-11).

Lettre du 15 octobre 1683, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle de plusieurs affaires en cours au monastère, et lui donne des nouvelles de la maladie de la sœur Eustoquie et du rétablissement de Sébastien Du Cambout de Pontchâteau. L'abbesse lui demande de réfléchir à ce que Vincent Loger remplace Nicolas Eustace dans sa cure de Fresne-en-Vexin.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

Ce 15 octobre 83

Que ne vous devons-nous point, ma très chère sœur, et cependant il en faut demeurer là, car que peut-on faire et dire pour reconnaître tout ce que vous faites et la manière dont vous le faites? C'est Dieu qui le récompense en faisant réussir vos bons desseins, nonobstant toutes les difficultés qui s'y rencontrent. Tout a été heureux jusques ici, il s'agit à cette heure de bien prier Dieu qu'il bénisse les remèdes. Je fais reproche à mon frère vous vous reposez sur lui qu'il nous mandera\* des nouvelles, et Baptiste ne nous en apporta pas un mot². Il n'a pas accoutumé\* d'être paresseux d'écrire, il lui faut pardonner la première fois. Paris détraque\* tout, car on y trouve plus d'une affaire.

Touchant celle du compliment en question<sup>3</sup>, je vous dirai que l'on a lié en secret une négociation sur le même sujet, je ne sais s'il est à propos d'en prévenir\* la réponse. Une personne libre et familière doit parler de Pontoise<sup>4</sup> à ce seigneur<sup>5</sup> par entretien pour voir ce qu'il en pense et comment il est tourné pour cette famille, sans rien avancer ; et l'on pensait que sur la réponse, on verrait mieux de quelle sorte on pourrait tourner le compliment, car il ne faut pas faire passer d'honnêtes gens pour des caïmans\*, et s'il n'y avait rien à espérer, il ne faudrait rien demander. Votre ami devait entrer là-dedans. Je crains que lui et le promoteur de ce dessein qui est fort paresseux ne tirent cela en longueur. Cependant, si on laisse distribuer les aumônes du roi, il ne sera plus temps d'y demander part. Je parlerai tantôt\* à votre curé qui est bien charitable<sup>6</sup>. Je verrai s'il voudra aller faire un tour pour

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Charles-Henry Arnauld de Luzancy se trouve à Paris à cette époque, avec son cousin, Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, qui, malade, s'y fait soigner par Jean Denis.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Baptiste a servi Antoine Arnauld dans son exil aux Pays-Bas espagnols pendant vingt mois (OAL, t. II, p. 141); Rachel Gillet note dans son ms. RG que Baptiste est domestique à Pomponne à cette époque, information qu'aucune autre source nous permet de confirmer.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agit de la lettre d'Antoine Arnauld au roi pour demander l'autorisation de retourner à Paris de son exil à Bruxelles.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Pseudonyme pour Port-Royal.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Louis XIV.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Dans la lettre suivante du 17 octobre, Angélique de Saint-Jean nous apprend que la personne qui devait partir pour Paris le dimanche 17 octobre est un médecin : il pourrait s'agir de Jean Denis, médecin ordinaire du roi, ou de Denis Dodart, l'un des protagonistes dans l'affaire du retour souhaité

presser les choses, mais je ne crois pas que ce puisse être plus tôt que dimanche après la grand-messe<sup>1</sup>. C'est un bon canal, car il est homme de bien et ne fera point une grande figure pour être trop remarqué afin de n'attirer point l'envie.

J'ai bien de la joie des nouvelles de la meilleure santé de M. de Fleury<sup>2</sup>, une bonne nouvelle sur cela, si on la lui pouvait mander\*, lui donnerait des ailes plutôt que des jambes. Mon neveu est bien sage<sup>3</sup>, car il prend sur lui assurément<sup>b</sup> de le céder au petit cousin. C'est ainsi que la charité en use\*; les forts doivent porter les faibles<sup>4</sup>, je l'en estime tant plus.

Notre malade empire assurément<sup>5</sup>. M. Eustace vient de la communier<sup>6</sup>. Il a fort bien parlé, on se contente fort de lui, mais non de ce qu'il a deux troupeaux et que cela partage trop sa résidence. Vous savez que c'est que son ami à qui il croyait remettre le premier bénéfice<sup>c</sup> s'est dédit et n'en veut plus ; il cherche quelqu'un. M. Loger m'est venu dans l'esprit<sup>7</sup>, je le vis avant-hier un moment, et dans ce peu de temps, il me parut répondre bien à l'idée qu'on nous en avait donné. J'en ai dit un mot<sup>d</sup> à M. Eustace qui y est aussitôt entré. Songez à cela, s'il vous plaît, car il nous est entièrement nécessaire qu'il soit libre, et vous voyez ce que c'est, on quitte une personne très malade, et quoiqu'il assure qu'il viendra dès qu'on le mandera\*, c'est toujours au moins deux jours, et la mort n'attend point. Cependant l'affaire est en état que si M. Loger accepte, il peut aller aussitôt dégager celui qui lui remet, car on a la parole de M. le prince pour celui qu'on lui nommera. Si M. le curé va à Paris, il pourra travailler à cela, je lui en parlerai. Je vis un mot l'autre jour dans un billet de votre métier. Il me fait mal à la tête : quittez-le, je vous prie, ou du moins qu'il fasse une année de probation toute entière.

a vous [l'avez *biffé ASJ*] le *ms. aut.* 

d'Antoine Arnauld en France. Toutefois, nous savons que Dodart rendait visite à Arnauld à Bruxelles au début du mois d'octobre 1683 ; nous n'avons pas identifié la date de son retour.

b assurément add. interl. ASJ, ms. aut.

c bénéfice add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>d</sup> mot add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Deux jours plus tard, le 17 octobre.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Pseudonyme pour Sébastien-Joseph Du Cambout de Coislin de Pontchâteau.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agirait de l'un des fils de Simon Arnauld d'Andilly, marquis de Pomponne : Nicolas-Simon, Antoine-Joseph ou Henri-Charles.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Réminiscence de Rm 15, 1.

<sup>5.</sup> La sœur Anne-Marie de Sainte-Eustochie de Flesselles de Brégy.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Nicolas Eustace, le nouveau confesseur des religieuses de Port-Royal des Champs, qui était obligé de partager son temps entre le monastère et sa cure de Fresne-en-Vexin n'ayant pas encore retrouvé un curé pour le remplacer.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Vincent Loger, curé de Chevreuse.

Lettre du 17 octobre 1683, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui parle de plusieurs affaires du monastère, et demande à sa destinataire de rendre visite à Le Maistre de Sacy, malade. Elle lui adresse deux lettres à faire livrer, et signale qu'il n'y a rien de nouveau dans la maladie de la sœur Anne-Marie de Sainte-Eustochie.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

Ce 17 octobre 83

Celui que je vous mandais\* qui irait aujourd'hui ne peut partir que demain¹. Son malade est retombé, et assez mal; nous lui recommanderons plusieurs affaires qui me déchargent de rien écrire, car elles s'expliqueront mieux de vive voix. Il s'attend, et nous aussi, qu'on lui composera son compliment². Il n'est pas de grande importance, puisqu'il ne tendra à rien, et je crois aussi qu'il n'en réussira que ce que celui qui le conseille veut bien. On est fort heureux d'être assuré d'un tel ami et de pouvoir compter sur les bons offices qu'il s'offre\* de rendre. Les paroles ne coûtent guère et aussi ne valent-elles guère, elles tombent comme les feuilles de cette saison, et on ne se presse pas de les ramasser.

Je ne sais si ce sont des mineurs qui se sont rencontrés<sup>3</sup>, je ne les connais point. Les nôtres ne le portent pas si haut, ce ne sont que des taupes qui fouillent sous terre mais qui ne feront ni sauter ni tomber personne. Je voudrais bien comprendre ce que c'était dont vous aviez mandé\* qu'on devait avoir des nouvelles mardi ou mercredi dernier<sup>4</sup>, car de la sorte que vous parliez, il semblait que vous espériez quelque chose, et depuis, vous n'en faites plus de mention. Il faut attendre en patience, si c'est quelque chose de bon, il en vaut la peine; si ce n'est rien qui vaille, il ne sert de rien de le savoir bientôt, mais il est très utile d'attendre en patience et en silence le salut de Dieu<sup>5</sup>.

Quant à l'affaire qui presse le plus, elle a besoin d'être conduite avec une grande sagesse. On vous dira les vues que nous avons simplement pour les exposer, c'est à vous qui en savez davantage de la peser beaucoup afin qu'on n'y entreprenne rien sans bien savoir par où en sortir. Les prières que nous ferons pour ce sujet aideront à aplanir les voies. Comment est fait l'esprit de l'homme? Les plus raisonnables sont comme la flamme d'un flambeau, le moindre vent la rejette d'un côté et de l'autre dès qu'elle en est poussée<sup>a</sup>, et en diminue si

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il s'agit du « curé » de M<sup>me</sup> de Fontpertuis mentionné dans la lettre précédente du 15 octobre. Puisqu'il s'agit d'un médecin, il pourrait s'agir de Jean Denis ou de Denis Dodart, quoique celui-ci fût peut-être encore à Bruxelles. Voir la lettre précédente du 15 octobre 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Compliment à l'intention de Louis XIV. Voir la lettre précédente du 15 octobre 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Nous n'avons pas pu identifier cette affaire, ni celui du prochain paragraphe.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Le 12 et 13 octobre.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Réminiscence de Lm 3, 26.

fort la lumière par cette agitation qu'elle n'éclaire plus. C'est ce que font les passions à la raison. La mienne serait troublée à force d'être contrariée si vous vous bannissiez plus longtemps de la chambre du malade<sup>1</sup>. Vous êtes dans un rang qui ne doit point faire de conséquence\*, car il n'y en a point qui vous ressemble<sup>b</sup> sur tout et<sup>c</sup> en tout. Quand quelqu'une serait si déraisonnable, sa mauvaise humeur n'oblige pas à refuser une satisfaction si<sup>d</sup> juste à une personne qui la mérite si justement et qui ne peut donner que de la satisfaction à un malade. J'en écrirai.

Voici deux lettres qui attendront compagnie avec les autres qui sont déjà en retraite.

Je ne vous dirai rien de nouveau de notre malade<sup>2</sup>, elle se croit bien mieux, et nous n'en voyons rien excepté que les jambes coulent plus qu'elle[s] ne faisaient. Je ne sais pas si cela la soulagera.

Bonsoir, ma très chère sœur, le sommeil vient plus tôt chez moi que chez vous<sup>3</sup>, ainsi il faut l'aller recevoir et prendre congé pour aujourd'hui en vous demandant des prières pour nous toutes, saines et malades, et de nommer notre nom à celui que vous verrez, car ce souvenir ne lui sera point désagréable, et ce qui ouvre le cœur dilate la rate qui est la dominante dans ces fièvres quartes\*.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> est [pos biffé ASJ] poussée ms. aut.

b vous [ressemble corr. JF sur ressemblent ASJ] sur ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> et add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>d</sup> satisfaction [lettre biffée ASJ] si ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur Anne-Marie de Sainte-Eustochie de Flesselles de Brégy.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Complies, la dernière office de la journée avant le coucher, se chante à 6h30 du soir (*Constitutions*, p. 81).

Lettre du 22 octobre [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean parle du voyage de M. Akakia, et de l'affaire du curé. Elle regrette la déclaration de guerre, demande si M<sup>le</sup> Aubry est partie, et parle de la charité que sa correspondante a rendue à un garçon pauvre. L'abbesse écrit aussi au sujet de plusieurs orphelins à placer auprès des amies de Port-Royal, et elle redemande à M<sup>me</sup> de Fontpertuis de rendre visite à Le Maistre de Sacy, malade.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

## Ce 22 octobre

J'espère que le voyage de M. Akakia<sup>2</sup> supplé[e]ra à l'omission de M. le curé; au moins je n'ai rien à dire de plus jusques à ce<sup>a</sup> que l'on sache ce qui aura été délibéré sur les propositions qu'il doit faire. M. le curé, à ce qui me paraît, appréhende la commission à cause du latin dont il craint d'avoir affaire<sup>3</sup>. Et en toute manière, il est plus naturel et encore plus respectueux que ce soit un supérieur de cet âge et de cette qualité, pourvu qu'il n'y ait pas d'autres difficultés que nous ne prévoyons point, car de sa part, il m'avait témoigné qu'il en avait envie par lui-même.

L'affligeante chose que la guerre déclarée<sup>4</sup>. Ne vous y intéressez-vous point à cause\* que monsieur votre fils n'y va pas comme mes neveux<sup>5</sup> ? Vous avez trop de charité pour ne pas plaindre toutes les pauvres province[s] que cela va désoler\*. La joie de la mort du ministre ne durera guère au<sup>b</sup> peuple quand il faudra trouver de nouveaux fonds pour faire la guerre<sup>6</sup>. Mais prions Dieu, car que faire davantage.

Je vous supplie de me dire si<sup>c</sup> M<sup>lle</sup> Aubry n'est pas partie et si vous l'avez entretenue à fond sur ses affaires<sup>7</sup>. Vous les entendez si bien que vous jugerez mieux qu'un avocat si elles

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la guerre déclarée nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Simon Akakia du Plessis, homme d'affaires de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. L'affaire et le curé demeurent non identifiés.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion à la guerre entre l'Espagne et la France qui devait se déclarer officiellement le 26 octobre 1683 (John A. Lynn, *The Wars of Louis XIV, 1667-1714*, London and New York, Longman, 1999, p. 161-165). Voir la lettre du 15 juillet 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Louis-Augustin Angran de Fontpertuis ne part pas à la guerre, comme c'est le cas pour deux des fils de Simon Arnauld d'Andilly, marquis de Pomponne, Antoine-Joseph, dit le chevalier de Pomponne, et son frère aîné, Nicolas-Simon, qui eurent tous les deux une carrière militaire.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Jean-Baptiste Colbert, contrôleur général des finances de Louis XIV et secrétaire d'État de la maison du Roi, mourut le 6 septembre 1683 (DGS). Il était particulièrement impopulaire à cause de sa politique fiscale et peut-être aussi à cause de la fortune qu'il amasse en dépit de ses origines bourgeoises (Michèle Ressi, *L'Histoire de France en 1000 citations : des origines à nos jours*, Paris, Eyrolles, 2011, p. 131).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Affaires non identifiées de M<sup>lle</sup> Aubry, directrice d'une communauté de régentes à Troyes fondée par Pierre Nicole en 1668 (Pierre-Jean Grosley, *Oeuvres inédites de P-.J. Grosley*, éd. Patris-Debreuil, Paris, C.-F. Patris, t. I, 1812, p. 32-37).

sont bonnes et si on s'en peut mêler sûrement, car du reste, elle mérite toutes les assistances qu'on lui peut rendre.

Que vous faut-il dire, ma très chère sœur, sur celles que vous avez rendues à un pauvre garçon dont la misère m'a percé le cœur. A-t-on jamais vu<sup>d</sup> une pareille violence, et est-ce être sage que d'être capable de pareilles folies? L'homme est capable de tout quand Dieu l'abandonne, c'est à nous à nous humilier et à trembler.

L'affliction de la pauvre dame anglaise est aussi bien touchante<sup>1</sup>, mais je ne vois pas que l'on puisse détourner l'aumône du gentilhomme<sup>2</sup>, car je lui ai dit que l'on vous remettrait entre les mains, si vous ne l'aviez déjà, cette somme que j'avais obtenue pour lui, ainsi c'est la même chose que si on la lui avait donnée. Dieu suscitera peut-être encore des personnes charitables pour aider celles-ci<sup>3</sup>. Quand vous aurez vu par où il s'y faut prendre, il faudra que chacun y mette du sien. M<sup>me</sup> d'Alègre qui cherche avec qui elle pourrait faire jouer mademoiselle sa fille<sup>4</sup>, ne ferait-elle pas une grande charité de prendre une petite demoiselle s'il y en a parmi celles-là d'un âge proportionné? M<sup>lle</sup> de Bagnols en devrait faire autant<sup>5</sup>. Mais c'est parler par cœur, je ne sais pas si ce sont des filles. Combien vous semez de tous côtés, ma très chère sœur, votre petite maison ne sera pas capable de serrer toutes vos richesses<sup>6</sup>, vous les envoyez dans le ciel<sup>7</sup> où non seulement elles se conservent mais elles se multiplient.

Laissons les bienséances et voyez notre malade<sup>8</sup>, je vous en supplie, personne ne se peut comparer avec vous et ne l'oserait faire. Cela était bon pour les premiers jours, présentement\* qu'on a dit qu'il ne voit personne, on n'y reviendra plus qu'il ne soit mieux. Mais recueillez en paix, comme il est de justice\*, ce que vous avez semé avec tant de peine et de soins. Je prie Dieu que nous recueillions bientôt avec vous, ma très chère sœur, la joie de sa guérison. Ne dites-vous point quelquefois à son médecin combien nous lui sommes obligées et combien nous le serons encore<sup>9</sup>? Il vous a tirée<sup>e</sup> des portes de la mort et M<sup>me</sup> de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Cette dame anglaise fut persécutée en Angleterre pour sa religion catholique, et s'exile en France (voir la lettre du 5 octobre 1683).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Dans sa lettre du 5 octobre 1683, Angélique de Saint-Jean écrit qu'il y eut un malentendu concernant une aumône de la duchesse de Lesdiguières destinée au gentilhomme non identifié, auquel l'abbesse a dit que M<sup>me</sup> de Fontpertuis lui livrera cette aumône promise.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à plusieurs orphelins à placer (voir les lettres suivantes de 25 octobre et du 1<sup>er</sup> novembre 1683). Nous n'en savons pas plus sur cette affaire.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Jeanne-Françoise de Garaud, marquise d'Alègre : sa première enfant, Marie-Thérèse-Delphine-Eustochie, naquit vers 1680 (Moréri, 1756).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Gabrielle Du Gué de Bagnols.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Réminiscence de Lc 12, 16-21.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Réminiscence de Mt 6, 20 et 19, 21 ; Mc 10, 21 ; Lc 12, 33 et 18, 22.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup>. Jean Denis, médecin de Port-Royal.

Bélisy du chemin qui y menait<sup>1</sup>, M. des Touches<sup>2</sup>, et enfin celui-ci, s'il plaît à Dieu; on ne saurait estimer et reconnaître de telles obligations.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> à ce *add. interl. ASJ, ms. aut*<sup>b</sup> guère [au *corr. JF sur* aux *ASJ*] peuple *ms. aut.*<sup>c</sup> dire [*lettre biffée ASJ*] si *ms. aut.*<sup>d</sup> vu *add. interl. ASJ, ms. aut.* 

e a [tirée corr. dans le texte ASJ, sur tirées] des ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à la maladie grave dont souffrait M<sup>me</sup> de Fontpertuis pendant plusieurs mois à partir de février 1683 ; Catherine Angran de Bélisy.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Paul Le Pelletier des Touches.

Lettre du 25 octobre [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Les religieuses attendent des nouvelles de la fièvre de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. L'abbesse lui en donne de plusieurs affaires de Port-Royal, et lui dit qu'elle a hâte de voir la petite enfant qui se trouve chez sa correspondante. Angélique de Saint-Jean lui reparle de placer plusieurs orphelins auprès des amies de Port-Royal, et lui demande de donner quatre pistoles, que le monastère lui remboursera, au domestique de M. de Saint-Ange. Elle décrit le petit laquais.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

## 25 octobre

Nous envoyons, ma très chère sœur, notre petit postillon pour nous apporter demain des nouvelles de l'accès d'aujourd'hui, et nous attendons la levée du siège de la fièvre quarte\* comme on attendait la levée du siège de Vienne², l'un et l'autre en priant Dieu, de qui vient uniquement le salut et qui se sert pour cela des hommes comme de ses instruments³. Mais quand ils méritent de l'être ena des occasions semblables, elles leur acquièrent bien de la gloire, et M. Denis enb aura beaucoup dans notre estime et dans notre reconnaissance s'il nous rend un tel malade en bonne santé pour l'employer encore longtemps au service de l'Église et des âmes⁴. Vous savez sans doute le dessein de M. des Touches s'il a le crédit qu'il espère⁵, et qu'il obtienne ce qu'il veut demander. Je dirai que l'été s'approche, car jusques ici rien n'a pu fondre la glace. Est-il vrai que vous avez eu des nouvelles de M<sup>me</sup> de Serpigne⁶, qui n'est plus si éloignée de se mettre entre les mains de ce médecin empirique quec ses amis la pressent de prendre? Je serais bien aise de le savoir, pour ne pas dire le contraire en une occasion où on m'en parlera.

Je vous supplie d'avoir la bonté de tenir la main\* que le<sup>d</sup> petit garçon rapporte une réponse de M<sup>lle</sup> de Bagnols<sup>7</sup>, elle est pressée.

Je meurs d'envie que nous serrions\* cette petite enfant si jolie<sup>8</sup>, on ne nous a pas interdit de faire l'aumône. Voudriez-vous, ma très chère sœur, en demander avis à M. de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au siège de Vienne nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. L'armée turque a assiégé la ville de Vienne du 17 juillet au 12 septembre 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Réminiscence d'Ac 9, 15.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Jean Denis, médecin de Port-Royal, soigne Louis-Isaac Le Maistre de Sacy.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Paul Le Pelletier des Touches.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Gabrielle Du Gué de Bagnols.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>. Il s'agit peut-être de Marie-Alexis de Célène d'Artenai, ancienne pensionnaire des Champs qui logerait auprès de M<sup>me</sup> de Fontpertuis depuis mai 1682 (voir les lettres du 15 au 25 mai 1682).

Sacy<sup>1</sup> ? Cela ferait revivre ma sœur Angélique Thérèse qui est bien mal faite<sup>2</sup>. Et que peut-on dire de cela ? Les communautés ne nous envieront point une telle pratique.

Je tâcherai de persuader M<sup>le</sup> de Bagnols de prendre une autre petite fille<sup>3</sup>. La mère prieure essaiera de faire que madame sa nièce prenne un petit garçon<sup>4</sup>. Si M<sup>me</sup> de La Tour<sup>5</sup>, qui n'a qu'un fils, en pouvait prendre un autre pour tenir la place de Jésus-Christ dans sa famille<sup>6</sup>, cela lui porterait bénédiction. Vous saurez s'ils auront trouvé quelque chose à Versailles.

Il arrive présentement\* un homme de la part de M. de Saint-Ange qui demande à recevoir un quartier\* échu de sa petite rente<sup>7</sup>; cela consiste à 44 lt. Qui n'aurait pitié de cela en plus d'une manière? Nous lui aurions<sup>e</sup> donné sur-le-champ s'il apportait une quittance, mais permettez-moi de vous supplier de vouloir bien qu'il vous<sup>f</sup> envoie cette quittance et d'avoir la bonté de lui donner quatre pistoles que Guérinet vous rendra au premier voyage, car je n'ose pas charger le petit postillon de rien\* si pesant. Je crois qu'il est né laquais, il n'a pas de plus grande joie que de courir; et s'il s'accoutume à le bien affaire, il gagnera son pain quelquefois ici, car on en a souvent besoin. Mais à la charge\* qu'on le tiendra un peu en discipline chez vous quand il ira, car il n'y a rien de si espiègle que lui, et du reste, il a de l'esprit et ferait quelque chose s'il se mettait au bien.

<sup>a</sup> l'être [de *biffé ASJ*] en *ms. aut.* 

<sup>1</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, ancien confesseur des religieuses.

b Denis [nous biffé ASJ] en ms. aut.

c empirique [que corr. interl. ASJ sur dont] ses ms. aut.

d que [le corr. dans le texte ASJ, sur la] petit ms. aut.

e nous [lui corr. interl. ASJ sur l'] aurions ms. aut.

f vous add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur cadette de l'abbesse, la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Dans ses lettres à M<sup>me</sup> de Fontpertuis à cette époque, il est question de placer plusieurs orphelins auprès des amis de Port-Royal (voir les lettres du 23 octobre et du 1<sup>er</sup> novembre 1683). Nous n'en savons pas plus sur cette affaire.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il s'agit peut-être de Paule-Marguerite-Françoise de Gondi, duchesse de Lesdiguières et nièce de la mère prieure, Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Réminiscence de Mt 25, 45.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. François Le Charron, marquis de Saint-Ange, était le fils de Madeleine de Boulogne, dame de Saint-Ange, qui entra à Port-Royal de Paris en 1652 après la mort de son mari. Son deuxième fils, Raphaël Le Charron, sieur d'Épinoy, était Solitaire. En revanche, il semble que François Le Charron ait mené « une vie de débauche », et « emprunte plus qu'il ne peut rembourser » (DPR).

Lettre [entre le 25 et le 30 octobre 1683<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean espère que sa correspondante rendra visite au monastère. L'abbesse dit que celleci lui fait de la peine, parce qu'elle ne prend pas suffisamment de repos.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

s. d.

Je pense que je suis condamnée à ne vous pouvoir écrire, ma très chèr[e] sœur, j'ai ici compagnie, comme vous savez, qui me presse un peu<sup>2</sup>. Espérerons-nous que vous veniez leur succéder à cette fête<sup>3</sup> ? Il semble que vous nous le fassiez entendre, et je ne\* le saurais quasi\* comprendre à cause de l'embarras où vous êtes<sup>4</sup>. M<sup>lle</sup> de Bagnols fait état\* de venir si elle peut être assez bien de son rhume<sup>5</sup>, elle voudrait peut-être bien prendre part à la charité en donnant une place pour ma petite fille<sup>6</sup>. Ma sœur Marie-Angélique la désire de tout son cœur<sup>7</sup>, et sa petite compatriote n'aura plus besoin de poupée, car elle prétend qu'elle sera la gouvernante et la maîtresse de cette petite, ce qui lui sera un grand divertissement.

Ne trouverons-nous jamais quelqu'un qui vous gouverne mieux que vous ne faites vous même, ma très chère sœur, car tout de bon\*, on me dit que vous vous<sup>a</sup> tuez. J'en suis dans un[e] grande peine. Adieu, ma chère sœur, on m'ôte ma lettre des mains car mon neveu part<sup>8</sup>. Il me fait grand pitié, le pauvre enfant. Peut-être ne le reverrons[-nous<sup>b</sup>] plus. Je ne le trouve guère propre à son métier par sa mauvaise poitrine.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> vous *add. interl. ASJ, ms. aut.* 

b nous sugg. JF pour compléter la phrase

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la visite éventuelle de Gabrielle Du Gué de Bagnols avec la « petite fille » nous permet de placer cette lettre entre celles du 25 et du 30 octobre 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Charles-Henry Arnauld de Luzancy est à Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. L'abbesse souhaite voir sa correspondante à la fête de la Toussaint du 1<sup>er</sup> novembre.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion probable au déménagement de M<sup>me</sup> de Fontpertuis à cette époque : elle quitte le faubourg Saint-Victor pour habiter la Maison de la Crêche.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Gabrielle Du Gué de Bagnols.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Il s'agit peut-être de Marie-Alexis de Célène d'Artenai, ancienne pensionnaire des Champs qui habiterait chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis depuis le mois de mai 1682 (voir les lettres du 15 au 25 mai 1682).

<sup>7</sup>. La sœur cadette de l'abbesse, la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

<sup>8.</sup> Il s'agirait de l'un des fils de Simon Arnauld d'Andilly, marquis de Pomponne, probablement Antoine-Joseph, dit le chevalier de Pomponne, ou son frère aîné, Nicolas-Simon (voir la lettre du 22 octobre 1683). Ils partiront à la guerre des Réunions, déclarée par l'Espagne contre la France le 26 octobre 1683.

Lettre du 30 octobre [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean espère voir sa correspondante prochainement; elle change d'avis à propos d'un paquet envoyé. Elle lui donne des nouvelles de Pomponne et du rétablissement de Le Maistre de Sacy, et lui parle de la visite d'une petite fille qu'elle souhaite voir, avant de conclure sa lettre en demandant ses prières.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

# Ce 30 octobre

Je vois, ma chère sœur<sup>a</sup>, que nous ne vous aurons<sup>b</sup> pas ces fêtes<sup>2</sup>, au moins la grande fête, car madame votre sœur nous a dit que vous pourriez venir le jour des morts<sup>3</sup>, et nous attendrons cette joie avec joie, car quand l'espérance est si proche, elle n'est plus pénible. On est fort content, à ce qu'elle m'a dit, dans votre famille de votre translation\*<sup>4</sup>; par conséquent, je m'en réjouis tout à mon aise, car ce m'est un grand plaisir que vous y ayez la consolation que vous cherchiez et qu'en même temps on ne le désapprouve point, ce que j'appréhendais.

Vous ne parlez point que vous ayez reçu jeudi au soir ou vendredi matin un paquet de nous où il y avait des lettres pour la poste<sup>5</sup>. Je souhaite qu'il soit arrivé trop tard, car je me ravise sur quelque chose que je mandais\*, et ainsi je vous supplie qu'il ne parte pas si vous l'avez encore, car les jours sont mauvais<sup>6</sup>. N'avez-vous rien appris de la petite postulante qui devait accompagner la marchande<sup>7</sup>? Ce dessein est rompu sans doute. M. Le Droit<sup>8</sup> ne reviendra pas non plus si le temps dure comme il est. Que fait-on donc d'ailleurs? Je me repose sur la Providence de Dieu, car je ne sais point ce que peut faire la prudence humaine,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions au paquet envoyé et à la visite éventuelle de la petite fille nous permettent de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La fête de la Toussaint du 1<sup>er</sup> novembre, et celle de la commémoration des fidèles défunts du 2 novembre.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il s'agit de l'une des trois sœurs de M<sup>me</sup> de Fontpertuis : Louise-Marie Crespin du Vivier, dite M<sup>lle</sup> Du Vivier, Marie-Madeleine, dite M<sup>lle</sup> Crespin, ou Marie-Valentine, dite M<sup>me</sup> Sachot depuis son mariage.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion au déménagement de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, qui quitte le faubourg Saint-Victor pour s'installer à la Maison de la Crêche.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il s'agit probablement d'un paquet pour Antoine Arnauld, en exil depuis 1679, et qui se trouvait à Bruxelles à cette époque (voir la lettre du 27 octobre 1682).

<sup>6</sup>. Allusion à Ep 5, 16.

<sup>7.</sup> Il pourrait s'agir de la visite prévue à Port-Royal par Gabrielle Du Gué de Bagnols avec celle que l'abbesse appelle « ma petite fille » (dans la lettre précédente entre le 25 et le 30 octobre 1683), probablement Marie-Alexis de Célène d'Artenai, ancienne pensionnaire des Champs qui logerait chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis depuis mai 1682 (voir les lettres du 15 au 25 mai 1682).

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>. Il y a plusieurs allusions à « M. de Droit » (certainement un pseudonyme), avocat, dans des lettres précédentes (celles du 9 avril et du 22 octobre 1682) : il s'agit peut-être ici de la même personne.

et il y en a sans doute de plus sages que moi qui y pensent, mais non pas qui en soient<sup>c</sup> plus en peine.

Je ne sais quelle résolution on aura prise pour le voyage de Pomponne<sup>1</sup>, mais je me doute que le carrosse aura servi à faire la conclusion, car on en avait bien envie, et il y avait quelques bonnes raisons. Celles que j'avais mandé[es]\* contre n'auront servi de rien, car on nous a renvoyé nos lettres sans les ouvrir à cause\* qu'elles étaient sous l'adresse de mon frère qui était ici<sup>2</sup>. Le principal est de ce que la santé se confirme dont nous ne saurions assez rendre grâces à Dieu et à toutes les personnes dont il s'est servi, et vous en êtes le principal instrument<sup>3</sup>.

Pour notre petite, elle est bien recommandée de l'être à votre charité; en quelque temps que vous l'ameniez, elle sera reçue avec joie. Vous ne parlez point que vous ayez reçu sa petite robe; cela me fait espérer que vous n'aurez pas reçu les lettres que je voudrais retenir, car j'en suis en peine, et me reproche mon inconsidération\*. Je vous en dirai le sujet.

Je vous supplie, ma très chère sœur, de bien prier Dieu avec nous et pour moi à cette grande fête où nous devons tous être compris si nous avons quelque espérance de notre salut, car Dieu ne sauvera que des saints, et nous avons, au moins moi, bien du chemin à faire pour en approcher.

<sup>1</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy avait été malade pendant plusieurs mois. Il s'est fait traité à Paris pendant sa maladie par Jean Denis, retournant à Pomponne à la fin du mois d'octobre 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> chère [sœur corr. dans le texte ASJ, sur mère], que ms. aut.

b vous [pass biffé ASJ] aurons ms. aut.

c en [sont biffé ASJ] soient ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Charles-Henry Arnauld de Luzancy.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Réminiscence éventuelle d'Ac 9, 15.

Lettre du 31 octobre [1683<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean récrit à sa correspondante au sujet du paquet à retourner. Elle espère voir le soir même M<sup>me</sup> de Fontpertuis ainsi que deux filles qui sont auprès d'elle. L'abbesse parle de la robe faite par les religieuses pour une petite fille ; et elle finit par dire qu'elles rendront grâce lors de la fête du lendemain du rétablissement de Le Maistre de Sacy.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 31 octobre

J'ai si peur qu'on ne vous ait pas rendu, ma très chère sœur, le billet que je vous ai écrit pour retenir le paquet, qui heureusement arriva trop tard vendredi, que je renvoie exprès de peur de retomber dans la peine où j'ai été à ce sujet et que vous n'eussiez donné ordre de le faire partir demain<sup>2</sup>. Je ne serai pleinement en repos que quand j'aurai ce paquet entre les mains, je ne vous en dirai pas davantage pour le présent. Je vous supplie que je l'aie ce soir, ou par le porteur ou par vous-même si nous pouvons espérer l'honneur et la joie de faire ensemble notre fête, car saint Bernard veut que nous l'appelions ainsi<sup>3</sup>, et qu'elle rassemble tous les enfants de Dieu qui sont appelés saints et bien aimés<sup>4</sup>, soit qu'ils soient encore sur la terre soit qu'ils soient déjà dans le ciel<sup>5</sup>. Je vous supplie de donner votre avis si l'on ne peut pas aussi, au cas qu'il y ait place, amener nos deux filles<sup>6</sup>. Je m'en rapporte entièrement à votre bon avis, car nous avons extrêmement envie de les voir, et je suis assurée qu'elles ne le désirent pas moins, mais il ne faut rien faire sans conseil, et avec le vôtre, je serai en repos. Vous saurez aussi si M. Grenet pense à venir<sup>7</sup>, je n'en crois rien<sup>a</sup>, mais en ce cas, vous pèserez aussi cette circonstance, s'il vous plaît. Je n'ai point du tout de ses nouvelles il y a déjà plus de huit ou dix jours, j'en suis toute étonnée.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la guérison de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy nous permet de dater cette lettre de

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Dans sa lettre de la veille, l'abbesse espère qu'un paquet « pour la poste » soit arrivé trop tard ; il s'agit probablement d'un paquet pour Antoine Arnauld à Bruxelles (voir la lettre du 27 octobre 1682).

Saint Bernard de Clairvaux (1090-1153).

<sup>4.</sup> Réminiscence de Col 3, 12. 5. Allusion à la fête de la Toussaint du 1<sup>er</sup> novembre.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Il s'agit peut-être de Geneviève et Marie, deux anciennes postulantes de Port-Royal des Champs, qui en furent expulsées en 1679 lorsque la persécution du monastère reprit, et qui vécurent ensuite auprès de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Elles sont nommées dans la lettre du 17 décembre suivante lors des préparations d'une visite aux Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs.

Pour notre petion<sup>1</sup>, vous aurez reçu, à ce que je crois, une petite robe ; savoir si elle lui sera propre, mais ce n'est que pour l'amener, nous l'habillerons ici plus chaudement. Ma sœur Angélique meurt d'envie de faire cette charité<sup>2</sup>, mais assurément il ne faut pas que ce soit à contretemps, et la vôtre fera tout bien.

Nous rendrons grâces tout de nouveau toutes ensembles à cette fête à la bonté de Dieu qui nous a consolées si efficacement et si promptement par la guérison de M. de Sacy que présentement\* il semble que ç'ait été un songe que nos grandes appréhensions, le voyant retourné en son lieu mieux qu'auparavant<sup>3</sup>. Rien n'est plus beau.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> rien add. interl. ASJ, ms. aut

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Mot non identifié, qui signifie « petite fille », selon une note marginale de Rachel Gillet, ms. RG. Il s'agit peut-être de Marie-Alexis de Célène d'Artenai, ancienne pensionnaire des Champs qui habiterait chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis depuis le mois de mai 1682 (voir les lettres du 15 au 25 mai 1682).

La sœur cadette de l'abbesse, la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.
 Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, qui avait été malade pendant plusieurs mois, et qui s'est fait traité à Paris, retourna à Pomponne à la fin du mois d'octobre 1683.

Lettre du 1<sup>er</sup> novembre [1683<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Piété et sagesse de M<sup>me</sup> de Fontpertuis devant des contrariétés, ses bonnes œuvres et sa charité. Les religieuses n'ont pas eu de nouvelles depuis plusieurs jours.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

Ce 1<sup>[er]</sup> novembre

En vérité, ma très chère sœur, il faut que Dieu vous aime beaucoup de vous combler ainsi de toutes ses richesses, il semble qu'il vous ait destiné toutes les béatitudes de la terre. Souvenez-vous où vous étiez l'année passée, et voyez où vous vous<sup>a</sup> trouverez encore celleci au même temps. Cela ne vous doit-il pas faire souvenir de toutes ces invitations du Cantique, tantôt d'aller voir les grenadiers s'ils fleurissent, tantôt<sup>b</sup> d'aller dans le jardin des noyers, d'autre[s] fois à la montagne de myrrhe, et mille autres qui nous paraissent de grandes caresses de la part de cet époux divin quand c'est lui-même qui invite et qui accompagne celle qu'il aime en tous ces lieux<sup>2</sup>. L'application est aisée, et qui pourrait se la faire à soi-même dans tous ces événements de la vie, on trouverait une grande consolation pour la piété en ce qui paraît si contrariant aux sens. C'est ce que vous faites, ma très chère sœur, et ce qui me dispense de vous consoler de vos pertes, parce que vous les changez en un si grand gain<sup>3</sup> par l'usage que vous en savez faire. Outre le mérite de vos bonnes œuvres, Dieu veut que vous ayez encore part à celles des autres et que tout presque passe par vous. La petite commère\*<sup>4</sup> vous mettra peut-être une charité entre les mains pour les pauvres orphelins qu'elle avait déjà voulu assister à son retour mais qui n'avaient pas besoin alors<sup>5</sup>. Madame votre belle-sœur leur fera tenir si vous ne savez pas l'adresse; on lui en a écrit depuis peu, la nécessité est pressante.

Nous sommes en retraite, on ne sait rien de nulle part ici depuis quelques jours ; le voyageur n'est point venu<sup>6</sup>. Voici des lettres que je vous laisse à fermer. Je suis extrêmement obligée à notre prédicateur et je le remercie très humblement<sup>7</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion aux pauvres orphelins nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à Ct 6, 10 (6, 11) et 4, 6; selon la tradition, il s'agissait d'un dialogue entre le Christ (l'époux divin) et son Église (l'épouse), ou bien entre Dieu et l'âme.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Adaptation de Ph 3, 7.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Personne non identifiée, aussi mentionné dans la lettre du 12 octobre 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Dans des lettres à M<sup>me</sup> de Fontpertuis à cette époque (voir celles du 22 et du 25 octobre 1683), il est question de placer plusieurs orphelins auprès des amis de Port-Royal. Nous n'en savons pas plus sur cette affaire.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Au cours des années 1682 et 1683, le prédicateur était souvent M. d'Arnaudin.

Voilà cette lettre qu['il] faut qui soit à la sœur du petit cousin Simon, on l'a ouvert[e] par mégarde\*1.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> vous *add. interl. ASJ, ms. aut.*<sup>b</sup> fleurissent, [tantôt *corr. dans le texte ASJ, sur* d] d'aller *ms. aut.* 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Cette phrase est écrite d'une autre main en haut de la troisième page, par ailleurs blanche.

Lettre du 3 novembre 1683, de Port-Royal des Champs à Paris. Il y avait de nombreux visiteurs à Port-Royal des Champs pour les fêtes de la Toussaint et de la commémoration des fidèles défunts ; M<sup>me</sup> de Fontpertuis a différé sa visite.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

3 novembre 1683

Vous avez très bien fait, ma très chère sœur, vous nous conservez ce que vous nous différez, car nous l'aurions quasi\* perdu, faute de loisir d'en jouir, si vous vous étiez mêlée\* dans cette foule¹. Il faut compter que les fêtes², il n'y a point quasi\* [deª] temps, et que quand il le faut partager à dix personnes, on n'en peut donner que très peu à chacune et on n'en réserve point du tout pour soi. Je crois que tout ce monde s'en va demain, hors M. des Touches³. Nous vous avons vue¹ en esprit ces jours-ci, car nous étions ensemble dans la charité de Jésus-Christ: manete in dilectione mea⁴; c'est là où il rassemble toutes ses brebis et n'en fait qu'un seul troupeau, tant de celles qui sont déjà sur la montagne que de celles qui après leur égarement sont en chemin pour les rejoindre⁵. Nous les avons toutes visitées ces deux jours-ci, et dans le ciel et sous la terre; nous voici revenues sur la terre où nous ne voyons que scandales et que pièges tendus de tou[s] côtés, ce qui ferait envie d'en sortir s'il était temps⁶. Mais Dieu nous a mis des bornes qu'on ne peut passer⁻, j'en mets aussi à notre entretien, carc je dérobe ce moment en attendant quelqu'un. Je suis, ma très chère sœur, autant à vous et plus qu'à moi-même, et votre très humble servante.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> de sugg. JF pour compléter la phrase

b avons [vue corr. JF sur vues ASJ] en ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> entretien [q biffé ASJ] car ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Selon la lettre suivante du 5 novembre, il y a eu « trente personnes à coucher d'extraordinaire\* dehors et dedans » le 3 novembre 1683, dont M<sup>mes</sup> de Luynes, de Bournonville et de La Houssaye.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La fête de la Toussaint eut lieu le 1<sup>er</sup> novembre, celle de la commémoration des fidèles défunts le lendemain.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Paul Le Pelletier des Touches.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Citation de Jn 15, 9: « demeurez dans mon amour. »

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Allusion à Jn 10, 14; adaptation de Mt 18, 12.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Réminiscence d'Qo 3, 2.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Réminiscence d'Ex 19, 12, d'où elle tire, peut-être, l'image de la montagne dans ce qui précède, c'est-à-dire, Sinaï, la montagne de Dieu.

Lettre du 5 novembre [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Les visiteurs qui sont venus pour la fête de la Toussaint sont repartis. Angélique de Saint-Jean demande des conseils à sa correspondante à propos du désir des bienfaitrices en visite au monastère de faire entrer leurs domestiques dans le monastère, désir auquel l'abbesse s'oppose.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

#### Ce 5 novembre

Nous voilà présentement\* un peu plus en repos, il s'en alla hier quatre carrosses pleins et n'en revint qu'un qui partira avant midi. Nous avions avant-hier trente personnes à coucher d'extraordinaire\* dehors et dedans, car M<sup>me</sup> de Luynes et M<sup>me</sup> de Bournonville que l'on n'attendait plus survinrent encore avec leur train\*2. La première me donna un billet de M. de Saint-Benoît qui portait qu'elle, M<sup>me</sup> de Luynes et M<sup>me</sup> de La Houssaye lui demandaient permission de faire entrer leur demoiselle\*, mais qu'il y avait fait bien de la difficulté et pourtant s'en remettait en quelque sorte à nous de juger, ce qui se pourrait accorder3. C'était pour M<sup>lle</sup> Sanné qui en avait une grande envie et M. de Luynes en avait aussi de la contenter; ce qu'on pût accorder fut qu'elle entrerait avec madame pour dîner au réfectoire et voir la maison jusques à trois heures qu'on partît. Je vous dis ceci, ma très chère sœur, pour vous marquer que nous avons beaucoup de peine\* d'introduire ces entrées de demoiselles ou femme[s] de chambre ; cela a bien de la conséquence, et on nous ferait un fort grand plaisir de ne demander point cela<sup>4</sup>. Cependant, je sais qu'on est délicat, et si ce n'est votre sagesse qui ménage cela, je gâterais tout et je n'y oserais toucher. M<sup>me</sup> de Saint-Loup<sup>5</sup> ne demanderait autre chose et nous avons toujours fait de ceci une loi inviolable afin que personne ne s'en pût plaindre, surtout de faire coucher ces personnes dedans pour le

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions aux visites à Port-Royal ainsi qu'à Nicolas Eustace nous permettent de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Anne de Rohan, deuxième femme de Louis Charles d'Albert, second duc de Luynes, et sa fille, Charlotte-Victoire d'Albert, ancienne pensionnaire à Port-Royal des Champs qui s'en est fait expulsée en 1679 lorsque la persécution du monastère reprit, et qui s'est mariée le 29 août 1682 avec Alexandre-Albert Franc □ois-Barthélemy, prince de Bournonville.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Le billet est de Claude Grenet, supérieur de Port-Royal et ancien curé de Saint-Benoît. Catherine de La Houssaye (née Le Picart de Périgny).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Les *Constitutions de Port-Royal* consacre son chapitre XXII au respect de la clôture, et dit que les entrées de personnes séculières par « vaine curiosité ou satisfaction » sont « inutiles [...] et fort nuisibles à la religion, qui ne se conserve que dans la séparation des personnes du monde » (*Constitutions*, p. 102).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Diane de Chasteigner de La Roche-Posay, dite M<sup>me</sup> de Saint-Loup.

service de leurs dames. Je me rapporte à votre prudence de ceci, ma très chère sœur, et vous m'apprendrez de même pour tout le reste comment il faudra agir<sup>b</sup>. Je n'en dirai pas davantage en attendant mieux, il n'y a ici rien de nouveau. Notre malade paraît mieux en quelque chose, mais il y a encore bien du chemin jusqu'à la guérison<sup>1</sup>.

J'attendais depuis mercredi M.º Eustace qui m'avait mandé\* qu'il viendrait le lendemain de la fête<sup>2</sup>; il n'est pas arrivé. Le pourvoyeur vous doit donner 100 lt pour ce bon chapelain qui les avait refusés et qui ne doit plus le faire dans son besoin<sup>3</sup>.

<sup>a</sup> pût [accorder *corr. dans le texte ASJ, sur* accorder] fut *ms. aut.* <sup>b</sup> faudra [agir *corr. dans le texte ASJ, sur* agi...]. Je *ms. aut.* 

<sup>1</sup>. La sœur Anne-Marie de Sainte-Eustochie de Flesselles de Brégy.

c mercredi [M. Eun biffé ASJ] M. ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Nicolas Eustace, le nouveau confesseur des religieuses de Port-Royal des Champs, qui partageait son temps entre le monastère et sa cure de Fresne-en-Vexin en attendant de trouver un curé pour le remplacer. La fête est celle de la Toussaint du 1<sup>er</sup> novembre.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personnes non identifiées.

Lettre du 11 novembre 1683, de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean lui parle de diverses affaires du monastère, dont des mémoires qu'elle ne souhaite pas écrire. Elle donne des nouvelles de son état de santé, et dit l'honneur qu'ont ressenti les religieuses de recevoir la visite de M<sup>me</sup> de La Houssaye.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à la Crèche<sup>1</sup>

Ce 11 novembre 83

Je n'aurai qu'un moment, ma très chère sœur, ce sera seulement pour vous dire que je pense que la proposition de la campagne est assez bonne pour le présent, car l'autre aussi bien ne pouvait s'exécuter de deux mois et plus, et vous dites très bien qu'il n'y a qu'à commencer, les difficultés se dissipent quand on s'y applique, mais poussons donc ceci, car c'est pourtant des affaires que de conclure un marché.

Il faudra envoyer à la vigne pour ce que contient le billet que vous m'envoyez<sup>2</sup>. Je vous en manderai\* des nouvelles. Je n'ai point d'envie de donner mes histoires, la plupart sont du temps présent, il les faut laisser vieillir avant\* que les imprimer, et qu'on sait bien sûr que<sup>a</sup> personne ne s'y reconnaîtra plus; et puis ce ne sont pas des choses à rapporter seules, au moins ce n'est pas ma pensée : je ne pensais à les recueillir qu'afin qu'on s'en pût servir comme d'exemples dans quelque livre d'instruction afin que cela servît à appuyer la vérité et non à satisfaire la seule curiosité<sup>3</sup>.

Il faut contenter la vôtre, néanmoins, ma chère sœur, en vous disant que je me porte bien mieux depuis hier matin. La douleur a toujours son siège au même endroit, mais elle est légère et ne m'empêche plus les mouvements. Elle se passera peu à peu tout à fait, s'il plaît à Dieu.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Le 15 septembre 1683, M<sup>me</sup> de Fontpertuis signa un nouveau contrat de location, quittant donc sa résidence au faubourg Saint-Victor pour la « Maison de la Crèche », où elle habitait désormais une des trois maisons achetées en 1654 « pour l'établissement du monastère de la Crèche en 1659 » (Weaver, p. 152).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Ce serait le billet de l'auteur du mémoire dont les religieuses auraient fait des copies.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. En novembre 1683, Angélique de Saint-Jean adresse un paquet contenant des mémoires et des copies de ces mémoires à son frère, Charles-Henry Arnauld de Luzancy, à Pomponne. Le paquet sera égaré. Nous n'en savons pas plus sur le sujet de ces mémoires.

Je ne sais comment répondre à l'excès des civilités de M<sup>me</sup> de La Houssaye<sup>1</sup>, elle épuise tous les termes dont je voudrais me servir pour exprimer l'honneur et l'édification que nous avons reçu[s] de sa visite.

Pour vous, je m'en tiens quitte il y a longtemps, ma très chère sœur, depuis que nous ne faisons plus qu'un<sup>2</sup>; on ne se remercie point soi-même. Je le prends de ce côté-là pour me décharger d'un fardeau qui m'accablerait s'il fallait penser que j'eusse à payer des dettes infinies.

J'ai donné encore un billet à M. de Saint-Ange pour toucher le quartier\* qui n'échoira qu'à Noël<sup>3</sup>. Quelle pitié que de se réduire là !

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> sûr [que *corr. dans le texte ASJ, sur* qu'elles] personne *ms. aut.* 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Catherine Le Picart de Périgny, épouse de Nicolas II Le Pelletier de La Houssaye et l'une des correspondantes de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Dans sa lettre à celle-ci du 21 octobre 1683 (Utrecht, PR 643 [BNF, Fonds PR, mf. 322]), M<sup>me</sup> de La Houssaye dit vouloir passer deux ou trois jours à Port-Royal : elle y aurait séjourné lors de la fête de la Toussaint, selon la lettre précédente du 5 novembre 1683. <sup>2</sup>. Réminiscence de Rm 12, 4-5.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. François Le Charron, marquis de Saint-Ange, dont la mère était religieuse à Port-Royal après la mort de son mari et dont le frère était Solitaire. Il semble que François Le Charron ait mené « une vie de débauche », et « emprunte plus qu'il ne peut rembourser » (DPR). Voir la lettre du 25 octobre 1673.

Lettre [entre le 11 et le 26 novembre 1683¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean adresse à sa correspondante un paquet contenant des copies des mémoires, lui demandant de les envoyer à Pomponne par voie sûre, et lui dit sa joie de savoir qu'elle se loge plus proche du monastère. L'abbesse demande après le frère de sa correspondante, et dit qu'il n'y a plus de nouvelles à propos des bois de Trappes qui appartiennent au monastère.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

s. d.

Voici, ma très chère sœur, un paquet pour Pomponne où sont tous les mémoires copiés<sup>a2</sup>. Mais peut-on les envoyer bien sûrement? Je le crois, et néanmoins je n'ai osé hasarder\* sans votre avis. C'est ce qui fait que je vous l'adresse; si on savait chez M. de Pomponne qu'il part quelqu'un, ce serait assez, mais que des lettres attendent là plusieurs jours et qu'on les donne peut-être à un passant, cela incommode\*. J'aimerais mieux en ce cas qu'on payât la journée à quelqu'un qu'on y enverrait exprès. Je doute que la chose réussisse, l'occasion de la guerre néanmoins la rend très favorable. Mais ne laissons pas d'avoir deux cordes\* à notre arc et de pousser nos petits desseins. Je n'écris que ceci aujourd'hui, car c'est une occasion qui se présente qui ne dépend pas de nous. J'ai de la joie de ce que vous êtes si bien logée par le jugement de toutes les personnes qui vous aiment et qui croient que cela adoucira votre exil<sup>3</sup>. Dieu veuille aussi l'abréger en vous approchant, non en vous enlevant.

Dieu veuille guérir bientôt monsieur votre frère<sup>4</sup>, et le rendre capable d'entendre tant d'avertissements qu'il lui donne. Je crains à toute heure pour mon neveu qui est à toutes ces attaques<sup>5</sup>. Mais hélas ! Il y en a d'autres bien plus dangereuses à soutenir sans cesse contre le

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Nous savons que le paquet pour Pomponne contenant les mémoires fut envoyé entre le 11 et le 26 novembre 1683, date à laquelle on constate qu'il a été égaré.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy et Charles-Henry Arnauld de Luzancy habitent Pomponne à cette époque : nous apprendrons dans les lettres suivantes que ce paquet aura été égaré.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. À cette époque, M<sup>me</sup> de Fontpertuis déménagea du faubourg Saint-Victor pour habiter à la Maison de la Crèche.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. L'un des trois frères de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Jérôme III (né en 1648), Nicolas (né en 1656) ou Jean-Louis (né en 1657) Crespin du Vivier, qui étaient dans les gardes français, aurait été blessé à la guerre (Weaver, p. 204, 392; lettre du 16 novembre 1683).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il s'agirait de l'un des fils de Simon Arnauld d'Andilly, marquis de Pomponne : probablement Antoine-Joseph, dit le chevalier de Pomponne, ou son frère aîné, Nicolas-Simon, qui eurent tous les deux une carrière militaire. L'Espagne a déclaré la guerre contre la France le 26 octobre 1683 : cette guerre des Réunions durera jusqu'en 1684.

diable<sup>1</sup> aux gens de cette profession, et l'on doit appréhender continuellement afin de prier toujours<sup>2</sup>.

Je mande\* mes pensées à M. de Luzancy<sup>3</sup>, et celles de M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>4</sup>; il serait bon que vous en fissiez, s'il vous plaît, de même, et que vous lui envoyassiez aussi le billet de l'auteur du mémoire, cela y donne du poids.

Je crois que ce n'est rien que ces bonnes dispositions du côté des bois<sup>5</sup>, la suite n'y répond point, non qu'il y ait rien de contraire mais aussi rien d'appliqué. Il n'y a point de place, tous les coffres sont pleins. Où placerait-on ces autres soins qui ne touchent point et dont il ne revient rien de bon? Contentons-nous quoi qui arrive d'être plus heureux que tout le reste du monde et d'espérer encore davantage pour l'avenir éternel.

1. Allusion à Ep 6, 12.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> copiés add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Réminiscence de 1 Th 5, 17.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Charles-Henry Arnauld de Luzancy.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Le 8 novembre 1683, l'abbesse écrit deux lettres à François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois (1641-1691) et à son premier commis, Pierre de Tourmont, pour remercier le premier « de la permission qu'il [...] a envoyée [aux religieuses] de la part de sa Majesté de rentrer dans la jouissance de [leurs] bois » (*Journal de Port-Royal*, BNF, f. fr. 17779, f. 208 ; la lettre à Tourmont est au f. 209). En effet, selon Guilbert, « différents desseins qu'avait eus le roi de faire des routes pour la chasse et autres ouvrages pareils dans les bois de Trappes avaient procuré aux religieuses des Champs une défense de couper les bois qu'elles y avaient » jusqu'à ce que Louvois leur adresse une lettre le 6 ou le 7 novembre 1683 « qui permettait d'en disposer comme par le passé » (t. II, p. 536).

Lettre du 16 novembre [1683¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean demande des nouvelles de sa correspondante et de Pomponne, et lui envoie une lettre reçue de M. de Tourmont. Elle parle de la réimpression d'un livre, de la guerre, et de la mort de la sœur de l'abbesse de Gif. Elle donne des nouvelles de la sœur Eustoquie, malade, ainsi que son contentement du nouveau confesseur des religieuses, Nicolas Eustace.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

# Ce 16 novembre

Tout de bon\*, je sens un vrai ennui\* de n'avoir point de nouvelles, j'entends des vôtres, ma très chère sœur, et de celles que vous me pouvez dire, aussi bien que de Pomponne². Pour moi, je ne vous en apprendrai point, car il n'en arrive guère ici. Je veux pourtant vous envoyer la copie d'une lettre que m'a écrite M. de Tourmont où vous remarquerez quelques termes qui semblent dire quelque chose³. Nous ressemblons\*a ces oiseaux qui en hiver se nourrissent de l'air, car nous en sommes réduites à nous soutenir au regard des espérances humaines de certains petits airs qui paraissent dans les gens, dans leurs paroles, dans leurs manières, qui ne sont rien, mais cela amuse\* quelque temps et fait attendre mieux. Je le dis en me riant\* de notre calamité mondaine, car nous avons des consolations éternelles et des espérances solides, mais en Dieu et non dans les puissances du siècle qui ne font ni bien ni mal encore qu'ils le veuillent que quand il plaît à Dieu d'employer leur main à signer ses arrêts ou à les exécuter⁴. Quand vous aurez vu cette copie, je vous supplie de l'envoyer à Pomponne afin qu'elle serve à deux fins.

On a porté ce billet de l'imprimeur et on ne me l'a pas rapporté, comme c'était mon intention, pour vous le renvoyer. On a répondu que c'était la quatrième édition qui était la plus correcte, mais qu'apparemment cet homme ne sait pas qu'on réimprime ce livre avec beaucoup de corrections, et on ne sait pas non plus si on doit lui dire, cela pourrait être cause qu'il ne rendrait pas bien son impression<sup>5</sup>. Néanmoins, peut-être qu'il ne laissera pas, car on

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à la lettre de Tourmont, au nouveau confesseur et à la maladie de la sœur Anne-Marie de Sainte-Eustochie nous permettent de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Louis-Isaac Le Maistre de Sacy et Charles-Henry Arnauld de Luzancy habitent à Pomponne à cette époque.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Le 8 novembre 1683, l'abbesse avait écrit au premier commis du marquis de Louvois, Pierre de Tourmont, au sujet « de la permission [que Louvois] a envoyée [aux religieuses] de la part de sa Majesté de rentrer dans la jouissance de [leurs] bois » (*Journal de Port-Royal*, BNF, f. fr. 17779, f. 209). Ci-dessus voir la lettre prédédente écrite entre le 11 et le 26 novembre 1683. Il s'agirait ici donc d'une réponse de Tourmont à la lettre d'Angélique de Saint-Jean.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Réminiscence de Rm 13, 1.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Pourrait-il s'agir de *La Logique de Port-Royal* d'Antoine Arnauld et Pierre Nicole ? Cet ouvrage a connu une cinquième édition en 1683 chez Guillaume I Desprez, ami de Port-Royal.

en cherche beaucoup, et toutes les autres sont manquées. Faites sur cela selon votre sagesse, car il me semble qu'on fait un secret de cette impression corrigée, vous le pouvez mieux savoir que moi.

Je suis curieuse des nouvelles de la guerre et de celles que vous aurez, ma très chère sœur, de monsieur votre frère<sup>1</sup>. J'espère bien que sa petite blessure le mettra à couvert d'en recevoir de plus grandes, mais cependant, il faut le savoir guéri pour être assuré que c'est peu de chose, car ces messieurs font gloire de compter pour rien ces coups glorieux, et cependant ils sont souvent plus en péril qu'ils ne pensent en bien des manières qui nous font gémir pendant qu'ils rient, et trembler pour eux quand ils ne craignent rien. Vous a-t-on mandé\*, ma très chère sœur, la mort de M<sup>me</sup> la marquise de Saint-Paul, sœur de M<sup>me</sup> de Gif<sup>2</sup>? Elle est morte en couches de son deuxième enfant. Beaucoup de chagrins et de peines l'avaient fait rentrer dans elle-même, à ce que l'on dit, et c'est la meilleure marque qui fait espérer la miséricorde de Dieu, quand il châtie en ce monde ceux qui ont<sup>b</sup> trop aimé le monde depuis\* avoir connu Dieu<sup>3</sup>. Madame sa sœur est fort sensible, par sa piété même autant que par son bon naturel, à cette perte, ce n'est pas d'à cette heure\* qu'elle la pleure. J'espère que ces premières larmes rendront les dernières utiles et auront servi à obtenir la miséricorde de Dieu à cette âme pour qui nous la demandons avec elle. Vous aurez appris de nos nouvelles récentes par M<sup>lle</sup> Gallier<sup>4</sup>. Les jambes de notre malade me font un peu peur, le feu y est grand<sup>5</sup>.

On est si content ici, au dehors, du nouveau confesseur<sup>6</sup> que j'en ai bien de la joie, son humilité et sa sagesse lui attirent du respect, au dedans de même.

<sup>a</sup> Nous [ressemblons corr. dans le texte ASJ, sur ressemblerons] ces ms. aut.

<sup>1</sup>. L'un des trois frères de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Jérôme III (né en 1648), Nicolas (né en 1656) ou Jean-Louis (né en 1657) Crespin du Vivier, qui étaient dans les gardes français (Weaver, p. 204, 392). L'Espagne avait déclaré la guerre contre la France le 26 octobre 1683 : cette guerre des Réunions durera jusqu'en 1684.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> qui [1' biffé ASJ] ont ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Anne-Victoire de Clermont de Monglat, abbesse de Gif, était une ancienne novice de Port-Royal qui en fut expulsée en 1661 pendant la persécution du monastère. Sa sœur, Cécile-Claire-Eugénie de Clermont, épousa en 1681 Jean-Étienne de Thomassin, marquis de Saint-Paul (François-Alexandre Aubert de La Chesnaye Des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, veuve Duchesne, 1772, 2<sup>e</sup> éd., t. IV, p. 628).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Réminiscence de Pr 3, 12 et de 1 Jn 2, 15.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Geneviève-Constance Gallier

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. La sœur Anne-Marie de Sainte-Eustochie de Flesselles de Brégy.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Nicolas Eustace fut nommé confesseur des religieuses de Port-Royal des Champs à l'été 1683.

Lettre du 2 décembre [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui écrit à propos d'un paquet perdu contenant des mémoires et leur copie. Elle parle de diverses affaires concernant le monastère, et de la profession prochaine de la sœur Louise de Sainte-Justine Barat.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

#### Ce 2 décembre

Je viens de recevoir des lettres du Xiphar<sup>2</sup>, je pensais y trouver la réponse de ce certain paquet que vous savez, ma très chère sœur, où étaient les mémoires en original et en copie, et on n'y en dit pas un mot, ce qui est une marque qu'on ne l'y avait pas recu le 26<sup>3</sup>. Cependant, nous y avons envoyé\* aujourd'hui, et je n'en ai rien écrit du tout, m'étant persuadée que la réponse devait être à Paris qui\* ya attendait un messager. S'ilb faut que ce paquet n'ait point été porté du tout, nous perdons bien du temps, encore que je le croie toujours perdu<sup>c</sup> quand la proposition serait faite, parce que je suis persuadée qu'il n'en réussira rien. De la manière qu'on m'écrit encore depuis peu, on est ferme à ne vouloir que cela et à n'écouter point d'autres propositions. Je ne sais du tout que répondre à M. Le Jonc. qui me mande\* encore depuis deux jours les belles ouvertures qu'il trouve pour un accommodement si on se veut mettre en arbitrage et que M. le président lui a dit que la partie n'avait qu'à lui faire parler, ou par ses amis ou par ses proches, et qu'il s'emploierait pour son affaire et s'assurerait de M<sup>me</sup> des Monnoyes, sans qui on ne peut pas traiter sûrement<sup>4</sup>. Cela est un peu pressant, comme vous voyez, et sûrement si la chose manque du côté des mémoires, il n'y a pas d'autres portes, et il y faudra venir ou demeurer en procès pour plusieurs années.

Je vis hier, à l'heure que volent les chauve-souris, M. Armonville<sup>5</sup> que je tournai\* de bien des façons pour pressentir si les avocats de sa connaissance pourraient donner quelque autre ouverture, mais ils ne consultent point dans cette affaire sans M. Du Mailly<sup>6</sup> qui a été

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion au paquet perdu nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Pseudonyme pour Pomponne.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Le mois précédent, l'abbesse avait adressé ce paquet à son frère, Charles-Henry Arnauld de Luzancy, à Pomponne.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Cette affaire et les personnes restent non identifiées.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Personne non identifiée, quoiqu'il s'agisse probablement de la famille de Mailli, et peut-être de René V, marquis de Mailli († 1698) (Moréri 1759).

mis à la tête, et ce serait toujours revenir au même point. Prions Dieu, c'est le remède universel à tous nos besoins.

Vous faites des souhaits, ma très chère sœur, qui ne sont jamais inutiles devant celui qui appelle les choses qui ne sont point comme celles qui sont<sup>1</sup>. Je compte cette affaire conclue; comme on m'écrit d'hier, il faut à présent dire à Dieu: *ostende quem elegeris*<sup>2</sup>. Je crois que cela ira à sainte Justine<sup>3</sup>, c'est le plus court chemin pour arriver dans un an, et le plus tôt est le meilleur, les longs voyages sont périlleux. Vous voudrez sans doute vous trouver à l'embarquement, j'espérerai\* de vous y voir, ma très chère sœur. Que c'en est un grand que le mariage, je le dis au sujet des suites qui font tant répandre de larmes aux bonnes mères que par avance je pleure déjà sur vous quand je vois de tels exemples<sup>4</sup>, mais enfin, il faut adorer Dieu. Ou ces larmes font des Augustins pénitents, ou elles sanctifient des Moniques qui se baptisent elles-mêmes<sup>d</sup> dans ces larmes que la charité rend sanctifiantes<sup>5</sup>.

Avec cela, il faut se consoler et espérer le retour des personnes qui ont eu de l'éducation. Les prodigues se souviennent de la maison de leur père dans leur misère<sup>6</sup>, témoin celui dont vous parlez, ma très chère sœur, et un autre dont je lisais une très bonne lettre au même temps que j'ai reçu la vôtre, et qui est frère d'un saint de la Trappe et d'une de nos sœurs<sup>7</sup>; cela console et fait prier pour d'autres avec confiance. Je vous envoie tout ce que nous avons de ces images de Flandres; il n'y en a pas de grandes, j'en suis fâchée. Je me doute bien à<sup>e</sup> quel usage vous les destinez, patience que vous nous vouliez donner de

<sup>1</sup>. Allusion à Rm 4, 17.

1

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Citation d'Ac 1, 24 : « montrez-nous lequel [...] vous avez choisi ».

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. La sœur Louise-Augustine de Sainte-Justine Barat prendra l'habit de religieuse converse le 8 décembre 1683, malgré la défense de recevoir novices, postulantes et pensionnaires au monastère. En effet, le duc de La Feuillade obtint la permission de Louis XIV de faire prendre l'habit de Port-Royal à une religieuse converse, satisfaisant ainsi les dernières volontés de sa femme, duchesse de La Feuillade, née Charlotte Gouffier (dite M<sup>lle</sup> de Roannez), qui mourut le 13 février 1683. Selon le *Journal de Port-Royal* (BNF f. fr. 17779, f. 211 v°), celle-ci laissa « par testament 3000 lt afin que l'on reçût une fille pour être religieuse converse, dont le devoir serait de prier continuellement pour elle et de remplir la place qu'elle aurait voulu tenir elle-même pour satisfaire à Dieu si elle avait survécu aux mouvements de pénitence qu'il lui avait donné ». Les religieuses choisissent la sœur Louise-Augustine de Sainte-Justine, ancienne postulante converse à Port-Royal des Champs qui en fut expulsée en mai 1679 lors de la reprise de la persécution. Elle fera profession le 6 mai 1685 (DPR).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il se peut que la sœur Louise-Augustine de Sainte-Justine ait demeuré quelques temps auprès de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, ce qui expliquerait l'allusion à ses larmes de « mère ». En revanche, nous savons, grâce à la lettre du 6 décembre 1683 à Geneviève-Constance Gallier, qu'à cette époque, la sœur Barat quittait une place auprès de M<sup>lle</sup> de Vertus pour prendre l'habit.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Allusion à saint Augustin, évêque d'Hippone, et à sa mère, sainte Monique, qui, « par ses larmes et ses prières », contribue à la conversion de son fils en 386 (les Bénédictins de Ramsgate, *Dix mille saints. Dictionnaire hagiographique*, trad. M. Stroobants, Turnhout, Brepols, 1991, p. 70, 364).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Allusion à la parabole du fils prodigue, Lc 15, 11-32.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Je n'ai pas réussi à identifier de quelle famille il s'agit. Louis-Sébastien Le Nain de Tillemont, historien, était un ami de Port-Royal, qui avait un frère, Pierre, à La Trappe, et une sœur, Marie-Marthe, religieuse – mais au couvent des Carmélites à Paris, rue Chapon (François-Alexandre Aubert de La Chesnaye Des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, Antoine Boudet, 1775, 2<sup>e</sup> éd., t. X, p. 660-661).

l'ouvrage de vos bonnes filles<sup>1</sup>, mais en vérité, pour faire de la dépense comme vous avez accoutumé\* en confitures, je m'y oppose. Dieu qui vous appauvrit<sup>2</sup> vous marque que vous devez retrancher les plaisirs de votre libéralité et ne la laisser agir que pour la charité, où vous serez toujours magnifique en donnant votre cœur à vos amis qui est un présent digne de Dieu même.

Quand vous dites que le poète est content, n'est-ce pas aussi des deux louis, car j'ai cru que c'était assez pour les exemplaires, la dépense de l'impression n'a pas été faite pour nous, il l'a fait pour tous ses ouvrages, et ce n'a été que quand j'ai vu celui-ci imprimé que j'en ai demandé<sup>3</sup>.

y add. interl. ASJ, ms. aut.

b messager [Cependant biffé ASJ] s'il ms. aut.

c perdu add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>d</sup> elles-mêmes *add. interl. ASJ, ms. aut.* 

e à add. interl. ASJ. ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à plusieurs anciennes pensionnaires ou postulantes qui logeaient auprès de M<sup>me</sup> de Fontpertuis à cette époque, suivant leur expulsion du monastère en 1679 (voir la lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1679). Peut-être qu'elle avait l'intention de leur faire des tableaux brodés à l'aiguille (comme celle qu'elle-même fit dans sa retraite en 1682 : voir la lettre du 8 novembre de cette année-là) qu'elles copieraient sur les images.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Réminiscence de 1 S 2, 7.

<sup>3</sup>. Jean-Baptiste Santeuil, poète, fréquentait le monastère des Champs depuis 1682. Il composa plusieurs recueils de nouvelles hymnes latines, mais il n'est pas clair de quel ouvrage il s'agit ici : l'Ode latine... adressée à M. Pellisson, à la louange de Louis Le Grand, protecteur de la religion catholique, et la traduction de celui-ci par La Monnoye, furent les seuls ouvrages de Santeuil publiés en 1683. Son Pro Sancto Victore martyre. Hymnus, et la traduction, Version des hymnes de Saint Victor, étaient ses seuls hymnes publiés avant cette date de 1683.

Lettre du 7 décembre 1683, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean se plaint du paquet égaré, et de plusieurs autres affaires concernant le monastère, dont l'entrée de la sœur Louise de Sainte-Justine Barat. L'abbesse exprime son opposition au régime de sa correspondante, qui mange et dort trop peu. Elle lui envoie un martyrologe, et une relique pour un ami commun.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

# 7 décembre 83

Nous sommes, ma très chère sœur, en grande peine de ce paquet égaré, et je plains l'inquiétude qu'aura mon frère s'il ne se retrouve<sup>1</sup>, car les choses dont on se peut attribuer la faute donnent une double peine. De plus en plus ce sont des avertissements de n'hasarder pas des choses importantes. Je veux pourtant espérer que ceci se retrouvera. Sur ce sujet, je n'espère du tout rien de l'affaire dont il s'agissait, et sans avoir vu la réponse, je la devine. Quand même l'avocat aurait pris le sac\* comme on l'en priait<sup>2</sup>, on n'aurait pas évité par là le rapporteur, à qui tout se rapporte, et le président lui aurait infailliblement communiqué avant\* que de répondre la requête, ce qui n'aurait fait que le désobliger et nuire à l'affaire, puisqu'il faut d'une façon ou d'autre passer par ses mains. M<sup>le</sup> Le Doux en parle ainsi, elle nous est venu[e] voir dimanche<sup>3</sup>. Il serait bien nécessaire d'écrire en liberté sur tout cela, mais je ne vois point de voie, et il ne faut rien hasarder\*. Je voudrais bien aussi que nous sussions au vrai\* la réponse que contenait ce paquet perdu pour écrire, s'il se peut, vendredi<sup>4</sup>.

Nous espérons que notre fille sera fiancée dans huit jours<sup>5</sup>, elle sera accordée\* ce matin<sup>6</sup>. Si vous voulez être aux fiançailles, il faudrait partir avec M. des Touches que j'espère qui viendra cette semaine<sup>7</sup>.

J'apprends que vous donnez les jours à jeûner et les nuits à travailler. Je m'y oppose, ma chère sœur, vous avez oublié que j'ai droit sur votre santé et que vous êtes convenue que,

<sup>1.</sup> Le mois précédent, l'abbesse avait adressé un paquet avec « les mémoires en original et en copie » à son frère, Charles-Henry Arnauld de Luzancy, à Pomponne.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. L'avocat est probablement le duc de Roannez, Artus Gouffier, qui intervenait en faveur des amis de Port-Royal auprès de l'archevêque de Paris.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Le Doux est un pseudonyme pour Denis Dodart, médecin et ami de Port-Royal qui travaillait au projet de retour en France d'Antoine Arnauld (LPJ; OAL).

<sup>4.</sup> L'abbesse souhaite écrire le 10 décembre 1682 à Antoine Arnauld, en exil à Bruxelles.
5. La sœur Louise-Augustine de Sainte-Justine Barat prendra l'habit de religieuse converse le 8 décembre 1683. Voir la lettre précédente du 2 décembre 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. On se rappellera qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, il était courant de considérer la vocation religieuse comme une union avec Dieu, et la profession des vœux comme un mariage : Angélique de Saint-Jean écrit le 25 janvier 1677 qu'« il est aujourd'hui le jour de mes noces, il y a trente quatre ans que je fis profession ».

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Paul Le Pelletier des Touches.

puisque Dieu nous l'avait accordée, elle demeurerait en notre possession et disposition. Prenez garde que je ne fasse des *Agnus* comme David fit de cette eau que de braves soldats lui avaient été puiser au péril de leur vie<sup>1</sup>. Vous auriez du regret de voir faire un holocauste de votre *Agnus*.

Je vous envoie le martyrologe, celui qui me l'a donné ne veut pas qu'il coure. Si tous les jours il y avait autant de saints qu'on en marque un seul jour, ce serait un gros livre. Nous faisons aujourd'hui pour la première fois la fête de saint Thibaut des Vaux, notre fondateur, au moins fils de notre fondateur, et qui a été, étant abbé des Vaux, notre supérieur<sup>2</sup>. Le prieur d'aujourd'hui nous en a donné une relique et des images pour toute notre communauté<sup>3</sup>.

J'enverrai une dent de saint Quentin à notre ami<sup>4</sup>, mais ce sera pour lui et non pour son église, car quelle assurance\* si ce prieuré est en commande\*: entre les mains de qui retombera cette église ? On se souciera bien d'une relique s'il n'y a point là de religieux.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à 2 S 23, 16-17: David refusa de boire l'eau que lui apportèrent les trois soldats, car ils ont risqué leur vie pour aller la lui chercher. Il semble que, de la même manière, Angélique de Saint-Jean menace de refuser les prières que lui fait sa correspondante, car celle-ci risque sa vie en les faisant.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Port-Royal fut fondé par Mathilde de Garlande et Eudes de Sully, évêque de Paris, qui achetèrent en 1204 un fief dans la vallée du Rhodon pour y établir un monastère de religieuses. En 1235, Thibault de Montmorency (?-1247), petit-fils de la fondatrice, devint supérieur de l'abbaye des Vaux-de-Cernay (à six kilomètres des Champs) et aussi de Port-Royal. Selon une note marginale dans le *Journal de Port-Royal* (f. 212 r°, BNF, f. fr. 17779), « Le mardi 7, on fit office de saint Thibault pour la première fois en ayant eu permission de M. de Saint Benoît [Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs] ».

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Fêté le 31 octobre, saint Quentin, selon la tradition, était missionnaire romain en Gaule, qui « fut livré au martyre à un endroit sur la Somme, l'actuel Saint-Quentin » (les Bénédictins de Ramsgate, *Dix mille saints. Dictionnaire hagiographique*, trad. M. Stroobants, Turnhout, Brepols, 1991, p. 423). Nous ne savons pas à qui Angélique de Saint-Jean adresse ce cadeau.

Lettre du 13 décembre [1683¹], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean renvoie des souliers que les religieuses ont essayé de regarnir, et elle dit que la sœur couturière ne saura pas coiffer la jeune fille qui viendra en visite. L'abbesse parle ensuite d'un malade, et de plusieurs affaires concernant Port-Royal. Elle lui dit sa reconnaissance au duc de Roannez.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

## Ce 13 décembre

Je vous renvoie les souliers, je ne sais comment on ne les trouve pas assez chauds. On en a regarni un pour essayer, mais j'ai douté si vous ne trouveriez point que cela est excessivement épais ; et comme il est difficile d'arrêter cela proprement après coup, je n'ai pas<sup>a</sup> pris la peine dans le doute d'accommoder\* l'autre, je vous envoie de quoi si vous jugez cela nécessaire, vous y réussirez mieux que nous.

Notre couturière dit qu'elle ne sait point les modes pour coiffer la demoiselle<sup>2</sup>. Elle a bien peur de ne rien faire qui vaille et de faire rire le monde, mais je dis que ce ne sera pas mademoiselle votre nièce<sup>3</sup> qui la contrôlera\*, et c'est à elle qu'il faut plaire. Elle n'a ni passement ni rubans, et est en doute s'il ne faut point de jupe d'entredeux ou si celle qu'a la poupée suffira. Ce sont de grandes affaires dont je vous écris ; laissons-les et parlons de paralysie qui est souciante\* en plus d'une manière. Notre médecin dit néanmoins que quand l'apoplexie s'est ainsi déchargée sur les nerfs, on a du temps et on peut vivre du temps avec moins de péril que quand l'accident a cessé sans que la tête se soit déchargée, ce qui menace de retour<sup>4</sup>. Cependant, il fait bon\* se tenir prêt l'entrepôt du lieu d'où on vous écrit, la lettre que je vous renvoie me paraîtrait bon pour donner le temps d'ajuster les choses sur lesquelles on n'est point encore résolu, car l'oiseau fait son nid [avant<sup>b</sup>] que d'y faire son ménage<sup>5</sup>. Vous voyez comme on exclut le petit château que nous avions bâti qui me paraissait commode, mais il faut laisser<sup>c</sup> à chacun son libre arbitre, et penser seulement, quoi mieux ? J'entends si on en demeure à la conclusion du projet qui suppose qu'on ne veut qu'un nid à couvert du vent et de la tempête. J'ai mandé\* que l'on ne devait point faire mention en détail

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à la paralysie et au relique nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il s'agit peut-être de Marie-Alexis de Célène d'Artenai, ancienne pensionnaire des Champs qui logerait auprès de M<sup>me</sup> de Fontpertuis depuis mai 1682 (voir les lettres du 15 au 25 mai 1682).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Il pourrait s'agir ici de l'une des filles du marquis et de la marquise de Castilly, qui se sont mariés le 23 février 1675. La marquise de Castilly, née Marie Angran, était la fille du beau-frère de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Jean Hamon est le médecin des religieuses à Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Réminiscence de Ps 83, 3 (84, 4).

des trois donations faite à Pontoise ni de la dernière<sup>1</sup>, tant on a à craindre que la jalousie ne s'en irritât et que ce ne fût réveiller le chat qui dort. Cela se peut dire en général sans spécifier les choses par leur nom.

Je crois avec vous que l'on ne<sup>d</sup> doit pas manquer de dire au second agent le<sup>e</sup> résultat en lui recommandant beaucoup le secret. Ce n'est que pour le mieux garder que je m'abstiens de témoigner ma reconnaissance à M. des Brosses<sup>2</sup>; mon cœur supplée à ma plume, et j'ose m'assurer\*, ma très chère sœur, que vous faites pour tous les deux en lui témoignant combien nous nous sentons obligées de l'affection persévérante qu'il continue d'avoir et qui le fait agir avec un cœur qui est tel qu'il faut que Dieu le lui ait donné, comme à vous<sup>3</sup>, ma très chère sœur, celui que vous avez, la nature n'en fait point de si bons. J'envoie la lettre touchant la relique<sup>4</sup>.

Je suis avec respect toute à vous en dormant, car je ne m'en puis empêcher.

a pas add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>1</sup>. Pontoise est un pseudonyme pour Port-Royal des Champs (LPJ).

nid [avant sugg. JF sur afin ASJ] que ms. aut.

c faut [a biffé ASJ] laisser ms. aut.

d ne add. interl. ASJ, ms. aut.

e agent [un biffé ASJ] le ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Selon le LPJ, il s'agit d'un pseudonyme pour Artus Gouffier, duc de Roannez. Celui-ci intervint en faveur des religieuses à plusieurs reprises auprès de l'archevêque de Paris dans les années 1680.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Réminiscence éventuelle d'Ez 36, 26.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Dans sa lettre du 7 décembre 1682, l'abbesse promet d'envoyer une dent de saint Quentin à un ami.

Lettre du 17 décembre [1683<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean parle du mauvais temps, qui rend les voyages difficiles, et de l'affaire de M. des Zéphyrs. Elle reproche à sa correspondante de trop jeûner et de ne pas se reposer suffisamment. L'abbesse parle des dispositions à prendre pour une visite aux Champs le dimanche suivant, et elle donne des nouvelles des maladies des religieuses, dont son propre rhume et celui de la mère prieure.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

## Ce 17 décembre

Je devrais apprendre à moins mal écrire si on met impôt sur le papier, car j'en perds bien à griffonner comme je fais, mais les mauvaises habitudes ne sont pas aisées à perdre. Quel temps il fait! La glace, la neige et la guerre font mal à l'esprit et au corps aussi bien à nous comme à vous, ma très chère sœur, y ayant les mêmes intérêts². Je suis en peine du voyageur, je suis en peine de ceux qui ne voyagent pas. La vie présente est bien malheureuse. Ce que vous dites est fort vrai touchant les accidents qui suivent souvent la paralysie. Ainsi tout conclut au changement, et l'on ne sait par où s'y prendre. Vous m'aviez mandé\* qu'on tiendrait encore un conseil, je ne sais point ce qui y a été résolu, M. Le Jarre paraît être satisfait de ce qu'on lui en a dit³. Est-ce la même chose que l'on avait communiquée par le vieillard qu'on me mande\* qui n'est pas parti⁴? Il aura un terrible chemin.

Je n'en attendais pas davantage de M. des Zéphyrs<sup>5</sup> ni de mille autres qui ont plus d'une affaire et qui sont toujours plus occupés de celles qui les touchent de plus près. Si les hommes ont tant de soin de ce qui les regarde, Dieu n'abandonnera pas ce qui lui appartient<sup>6</sup>. Il faut s'affermir dans cette confiance quand on ne voit pas de secours humain qu'on puisse attendre<sup>7</sup>.

Quand vous vous endormez en écrivant, les coqs sont prêts à s'éveiller, s'ils ne le sont déjà. Jeûner et veiller de la sorte sans un moment de repos, c'est le chemin pour arriver au

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à la guerre des Réunions nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La France était en guerre contre l'Espagne depuis le mois d'octobre : cette guerre des Réunions durera jusqu'en 1684. Les neveux d'Angélique de Saint-Jean, Antoine-Joseph et Nicolas-Simon Arnauld de Pomponne, et au moins l'un des frères de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Jérôme III, Nicolas ou Jean-Louis Crespin du Vivier, étaient partis aux combats.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée ; il pourrait s'agir d'un pseudonyme.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Personne non identifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Personne non identifiée, certainement un pseudonyme.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Réminiscence de Ps 93, 14 (94, 14).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Allusion à Si 51, 10 (51, 7).

grand repos, mais vous vous pressez trop et vous n'y êtes pas encore appelée, il est plus humble d'attendre que votre heure soit venue<sup>1</sup>. Fallait-il aussi aller exposer votre vie pour une telle visite que celle que vous avez été faire? Celui que vous avez vu est encore bien plus en péril de se rompre le col\*, car comment être perché si haut sans que la tête tourne? Ce ne sont pas les plus malheureux que cent que l'on plaint le plus, il y en a à qui on porte envie qui seraient sans comparaison plus à plaindre.

Nous faisons état\* d'envoyer les chevaux dimanche à tout hasard<sup>2</sup>. Si M. des Touches ne peut partir<sup>3</sup>, vous viendriez, s'il vous plaît, avec votre petite famille et nos sœurs, s'il y a place ; j'entends Geneviève et Marie<sup>4</sup> ; et M. d'Arnaudin<sup>5</sup>, quitte à renvoyer le carrosse pour l'autre compagnie qui l'emplira encore si M<sup>me</sup> de Saint-Loup<sup>6</sup> continue de vouloir venir comme elle s'est comptée de ce voyage à M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>7</sup>, qui s'y attend. Si au contraire, il veut venir du premier voyage, nous renverrons\* vous quérir. On mènera une voiture\* au prédicateur<sup>8</sup>. La mère prieure a un fort méchant rhume<sup>9</sup>, j'en ai un médiocre et plusieurs autres en ont de fort grands. Mais le moyen de l'éviter par un tel temps, à moins que d'être sans cesse au brouillard et à la neige comme ma sœur Isabelle Agnès qui s'y engraisse comme les grives<sup>10</sup>. Qui pourrait avoir toujours le cœur exposé aux influences de la crèche de Jésus-Christ s'engraisserait aussi spirituellement des voluptés, de la patience et de l'humilité qu'il y fait paraître. Il est temps de ne penser plus qu'à nous y acheminer<sup>a</sup>, le chemin en est plus long à proportion que nos mœurs nous en éloignent, mais quand<sup>b</sup> le Saint-Esprit souffle<sup>11</sup>, nous faisons bien du chemin en peu de temps comme les vaisseaux qui on[t] le vent bon. Prions-les unes pour les autres afin d'attirer cet esprit sans lequel la chair ne sert de rien<sup>1</sup> ni toutes les grâces extérieures qui frappent les sens et ne changent pas le cœur.

.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Réminiscence de Jn 2, 4 et de Qo 3, 1-8.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Deux jours plus tard, le 19 décembre.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Paul Le Pelletier des Touches.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Il s'agit probablement de deux anciennes postulantes de Port-Royal des Champs qui en furent expulsées en 1679 lorsque la persécution du monastère reprit, et qui vécurent ensuite auprès de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Rachel Gillet suggère dans son ms. RG que Geneviève soit Geneviève-Constance Gallier, ancienne postulante qui, quoiqu'elle n'habite pas auprès de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, la fréquente, et correspondait avec l'abbesse de Port-Royal: dans cette correspondance, l'abbesse l'adresse toujours comme M<sup>lle</sup> Gallier. Il pourrait aussi s'agir de Geneviève de Sainte-Mélanie de La Croix, autre ancienne postulante expulsée en 1679. Quant à Marie, plusieurs postulantes expulsées qui portent ce prénom: Marie-Augustine de Sainte-Geneviève Bougier, Marie-Pauline Marchant, Marie-Claire de Prédeseigle et Marie-Madeleine Berny (celle-ci était une amie séculière qui résidait aux Champs en 1679, selon le DPR). Nous excluons la possibilité qu'il s'agisse de Marie-Jeanne Le Riche, déjà nommée comme Marie-Jeanne par l'abbesse dans ses lettres.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. M. d'Arnaudin, curé de Saint-Denys-de-France.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Diane de Chasteigner de La Roche-Posay, dite M<sup>me</sup> de Saint-Loup.

<sup>7.</sup> Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>. Le *Journal de Port-Royal* ne précise pas qui prêche à Noël 1683 ; cependant, au cours des années 1682 et 1683, le prédicateur était souvent M. d'Arnaudin.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup>. La mère Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis.

<sup>10.</sup> La sœur Élisabeth (ou Isabelle) de Sainte-Agnès Le Féron.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup>. Réminiscence de Jn 3, 8.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Allusion à Jn 6, 64 (6, 63).

 $<sup>^{\</sup>rm a}$ y [acheminer corr. dans le texte ASJ, sur acheminez], le ms. aut.  $^{\rm b}$ mais [quand biffé ASJ] quand ms. aut.

Lettre du 19 décembre [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean récrit au sujet des dispositions pour le voyage au monastère le dimanche suivant, bien que le temps soit mauvais. L'abbesse rapporte des nouvelles de l'état de santé de la mère prieure, et de son propre rhume. Elle envoie à sa destinataire un billet à faire livrer.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

## Ce 19 décembre

Voilà un temps à empirer beaucoup les chemins. J'ai appris de M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>2</sup> qu'il n'y a point d'engagement avec M<sup>me</sup> de Saint-Loup et qu'elle ne se promet de venir qu'au cas qu'il y ait place<sup>3</sup>, de sorte que si M. des Touches peut venir demain<sup>4</sup>, on épargnerait un voyage à nos chevaux ; et vous viendriez, s'il vous plaît, avec lui, avec monsieur votre fils<sup>5</sup>, et selon la place qu'il y pourrait avoir, M. d'Arnaudin<sup>6</sup>, parce que je ne sais si tous les deux MM. Akakia viendront<sup>7</sup> ; en ce cas les filles viendraient par Chevreuse<sup>8</sup>. On dit que la voiture\* est bonne présentement\*, mais si M. des Touches ne peut partir, nous renverrons\* le quérir quelque temps qu'il fasse, et en ce cas, on avertirait M<sup>me</sup> de Saint-Loup qu'elle aurait place avec lui, et vous rempliriez demain le carrosse tant qu'il vous plairait, ma très chère sœur.

La mère prieure a un rhumatisme assez douloureux<sup>9</sup>. Je crois qu'une partie de son rhume s'est jeté[e] là, car il est diminué, mais elle en a encore la fièvre, et on parle d'une seconde saignée.

Quant à moi, je me tire miraculeusement du mien<sup>a</sup>, car il commençait aussi comme un méchant rhume et ce n'est plus rien; je crois que j'en ai l'obligation\* au jeûne des quatre-temps. Nous l'avons fait jusques après none, il n'y a rien\* plus commode de l'aveu de beaucoup de personnes, car je ne l'ai pas demandé à toutes. Nos bonnes anciennes en mangeant un petit morceau à midi n'y ont pas eu de peine et elles ne voulaient pas même rien prendre. Il y a bien des choses dont on se fait peur, faute d'expérience, mais à qui le dis-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion aux visiteurs, nommés aussi dans la lettre précédente du 17 décembre 1683, nous permet de dater cette lettre de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Diane de Chasteigner de La Roche-Posay, dite M<sup>me</sup> de Saint-Loup.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Paul Le Pelletier des Touches.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Louis-Augustin Angran de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. M. d'Arnaudin, curé de Saint-Denys-de-France.

<sup>7.</sup> Les frères Jean Akakia de Vaux et Simon Akakia du Plessis.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>. Ces filles pourraient être celles nommées dans la lettre précédente du 17 décembre, Geneviève et Marie, probablement deux anciennes postulantes du monastère qui en furent expulsées en 1679 lorsque la persécution du monastère reprit, et qui vécurent ensuite auprès de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup>. La mère Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis.

je? Je fais bien mal de vous donner un avantage dont vous userez à contretemps, c'est pour vous prouver au contraire que nous sommes d'accord de principes et que quand on vous contrarie\*, c'est par raisons particulières.

Voici un billet pour demain la poste<sup>1</sup>. Je suis, ma très chère sœur, toute à vous.

<sup>a</sup> miraculeusement [du corr. dans le texte ASJ, sur de] [mon l biffé ASJ] mien ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il s'agit probablement d'un billet adressé à Antoine Arnauld à Bruxelles (voir la lettre du 27 octobre 1682).

Lettre du 21 [décembre 1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean dit ne pas avoir compris tout ce que sa correspondante lui a dit. L'abbesse raconte une anecdote de la conversion d'un procureur. Elle fait des reproches à M<sup>me</sup> de Fontpertuis à propos de son régime, puisque celle-ci ne mange ni ne dort pas suffisamment, et elle lui envoie un remède. Elle conclut en regrettant de ne pas pouvoir donner des étrennes neuves.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

Ce 21

Vous nous mettez bien<sup>a</sup>, ma très chère sœur, dans l'exercice de la foi, car vous nous dites de grandes choses obscurément qu'il faut donc croire et espérer sans les savoir et sans les comprendre. Je ne me méprendrai pas avec M<sup>me</sup> Le Jeune<sup>2</sup>; vous me faites plaisir de m'avertir. Mais comment viendrez-vous l'une et l'autre? Il faudrait avoir un bateau à vous envoyer plutôt qu'un carrosse si le temps qu'il fait ce soir continue, et mon inquiétude n'est pas bornée au seul voyage de Paris.

Appelez-vous une petite entreprise de faire rentrer les pourceaux dans l'étable? Vous n'avez pas lu<sup>b</sup> l'histoire des Frères mineurs qui rapporte la conversion d'un procureur qui regardait par sa fenêtre un porcher bien empêché\* à faire entrer ses cochons, et après avoir usé toutes ses inventions\*, il commence de leur crier : Entrez, entrez, pourceau[x], dans l'étable, comme avocats et procureurs entrent en enfer ; et aussitôt, comme si<sup>c</sup> ç'eut été un charme, ils s'empressèrent tous d'entrer, ce qui fit aussi rentrer dans lui-même le pauvre procureur, qui prit la résolution de changer de profession pour changer de logis en l'autre monde, et alla se faire cordelier. Voilà une belle histoire, je voudrais une aussi heureuse aventure pour faire rentrer dans sa place ce laid animal qui donne tant de peine et que je me doute qui vous fait veiller<sup>d</sup>, car enfin, il faut que vous preniez tout sur vous, et quoique vous me disiez, je ne me trompe pas<sup>e</sup> quand je dis que vous vous endormez au chant du coq quand le cas échoit. Je hais à vous contrarier sur tout cela, et j'ai même de la peine de voir que ma sœur Madeleine n'a pas quasi\* le plaisir de vous entretenir d'autre chose et qu'elle est perpétuellement sur ces doléances\* qui vous chagrinent et qui ne vous amendent pas<sup>3</sup>, mais cependant, c'est aussi que vous y contraignez, car vous en faites par trop. Je ne puis vous

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions aux mauvais chemins pour se rendre à Port-Royal des Champs, ainsi qu'aux étrennes, nous permettent de dater cette lettre de décembre 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Il pourrait s'agir d'un membre de la famille Le Jeune, proche de Port-Royal, mais qui reste mal connue, selon le DPR: M. Le Jeune aurait accueilli chez lui des amis de Port-Royal, dont Antoine Arnauld, lors de la première persécution du monastère dans les années 1650 et 1660.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet était l'une des correspondantes de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

pardonner ce qui est volontaire, surtout comme de ne point manger. Car vous pouvez être contrainte à ne prendre pas quelquefois le repos que vous devriez par l'accablement des affaires qui surviennent, mais ce n'est pas le temps qui vous manque pour la nourriture, c'est un parti fait de vous tuer et de vous refuser même le nécessaire. C'est trop en vérité, et vous donnez sujet à toutes nos plaintes qui vous importunent. Je vous supplie, ma très chère sœur, d'avoir la bonté de les faire cesser.

Je vous envoie des gargarismes que je voudrais bien qu'on envoyât en attendant mieux. Il n'est pas toujours besoin des grands remèdes quand on se sert de bonne heure et bien exactement des petits.

Je ne sais que penser pour des étrennes, car on ne dit point quelle sorte de personne et de quel rang. J'envoie quelques bijoux, mais j'ai regret qu'ils partent sans qu'il y ait rien pour le bonhomme\* vieillard<sup>1</sup>, qui mérite bien quelque chose de nouveau, et je n'ai que de la vieillerie. Je m'avise de lui envoyer pour présent votre saint vieillard; si vous voulez y ajouter quelque chose à la bonne heure, la boîte est assez grande. Je vous donne le bonjour, ma très chère sœur.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> bien add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> pas [lettres biffées ASJ] lu ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> comme [s'ils *biffé ASJ*] si *ms. aut.* 

d fait [f biffé ASJ] veiller ms. aut.

e pas add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Nous n'avons pu identifier ni le « bonhomme\* vieillard » ni le « saint vieillard ».

353

Lettre [du 22 ou 23 décembre 1683<sup>1</sup>], de Port-Royal des Champs. Angélique de Saint-Jean lui envoie une lettre courte, qui semble être au sujet du voyage prochain à Port-Royal des Champs.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

s. d.

Voici, ma très chère sœur, un petit billet qui n'est peut-être guère nécessaire si vous y avez déjà donné ordre\*, mais à tout hasard, je l'envoie, parce qu'il faut qu'il y soit assez à temps.

Le dégel est venu quand on ne l'attendait pas, les chemins vont être bien mauvais, mais il y a encore quelques jours pour les raccommoder.

Plût à Dieu que nous eussions bien préparé la voie à Jésus-Christ qui va venir<sup>2</sup>, il n'y a que cela d'important, car rien ne fait plus craindre que cette parole : *et sui eum non receperunt*<sup>3</sup>. Je m'attends que nous saurons par vous, ma très chère sœur, des nouvelles du résultat de la consultation, et que vous me faites la grâce de me tenir toujours votre très humble servante.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> guère [nécessaire corr. dans le texte ASJ, sur nécessaires] si ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Cette lettre est datée du « 22 décembre 1683 » dans le ms. aut. d'une autre main. Les allusions au dégel et à la venue de Jésus-Christ confirment qu'elle fut rédigée avant le 25 décembre ; l'allusion aux mauvais chemins répète une crainte exprimée par la mère Angélique dans ses lettre du 19 et du 21 décembre 1683 ; nous attribuons donc une date du 22 ou 23 décembre 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Allusion à Mt 3, 3.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Citation de Jn 1, 11 : « et les siens ne l'ont point reçu ».

Lettre du 30 décembre [1683¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean la remercie des cadeaux qu'elle a reçus de la part de sa correspondante. L'abbesse dit qu'elle souhaite lui obtenir des richesses spirituelles.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Ce 30 décembre

Je perdrai avec vous, ma très chère sœur, le mérite de la pauvreté par l'abondance de vos présents<sup>2</sup>, qui me sont venus si à propos que, m'étant vue n'avoir rien à donner, tout d'un coup<sup>a</sup>, je me suis trouvée si riche que je réjouirai bien du monde, ce qui est un des plus grands plaisirs de la vie qui, à cause de cela, convient peu aux pauvres. Je ne sais comment vous remercier, ma très chère sœur, de tant de biens, qu'en vous en souhaitant de plus grands. Jésus-Christ, de\*b riche qu'il était, s'est fait pauvre afin que sa pauvreté devint nos richesses<sup>3</sup>; c'est ce trésor que je voudrais vous pouvoir obtenir de lui parce que je sais que votre ambition se porte jusques-là, et j'en jouirais davantage moi-même parce que je ne saurais être bien pauvre pendant que vous serez bien<sup>c</sup> riche, étant assurée d'avoir dans votre cœur un fonds qui ne me laisserait jamais souffrir s'il dépendait de vous de me soulager. L'avantage des vrais pauvres est de n'avoir point d'autre fonds que la Providence divine, soit pour les besoins du corps soit pour ceux de l'âme, mais on n'en jouit que lorsque l'on y a une parfaite confiance. Vous devez être présentement\*, ma très chère sœur, dans cet exercice de foi afin d'affermir votre cœur contre de trop grandes sollicitudes\* et vous reposer en Dieu<sup>d</sup> de toutes vos peines, au[x]quelles il remédiera par des moyens qui ne lui manquent jamais, quand il veut agir en faveur de ceux qui ne cherchent que sa volonté pour l'exécuter dès qu'elle leur sera connue.

Je vous rends donc encore mille fois de très humbles grâces de votre magnificence, et si mon cœur était un riche présent, je vous le donne, ma très chère sœur, tout de nouveau pour être plus à vous que jamais en finissant et en commençant l'année.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Une intervention d'une autre main dans le ms. aut. propose la date de 1682, et RG reprend cette hypothèse dans son édition manuscrite. Pourtant, à part l'emplacement du ms. aut., aucun élément dans cette lettre ne permet d'affirmer avec certitude l'année attribuée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. L'année précédente également, M<sup>me</sup> de Fontpertuis envoya des étrennes à la mère Angélique de Saint-Jean : l'abbesse lui a écrit une lettre de remerciements le 28 décembre 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Allusion à 1 Co 8, 9.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> coup add. interl. ASJ, ms. aut.
<sup>b</sup> Jésus-Christ [est biffé ASJ] de ms. aut.
<sup>c</sup> serez [bien add. dans le texte ASJ] riche ms. aut.
<sup>d</sup> en [Dieu corr. dans le texte ASJ, sur dieu] de ms. aut.

Lettre du 5 janvier 1684, de Port-Royal des Champs à Paris. Suite à la mort de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, Angélique de Saint-Jean écrit qu'elle se confie en Dieu, et incite sa correspondante de faire de même. Elle parle de la sépulture du défunt.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris

5 janvier 1684

Il n'est pas temps de parler<sup>1</sup>, il n'y a, ma très chère sœur, qu'à dire en silence : *Nonne Deo subjecta erit anima mea*<sup>2</sup>. Vous le ferez mieux que moi par la grandeur de votre foi, mais que fera-t-on de votre cœur trop sensible, et qui sait renfermer toutes les peines des autres avec les siennes<sup>3</sup> ? Je me confie en Dieu, néanmoins, qu'il nous soutiendra tous. Le Dieu d'Élie vit encore après qu'Élie nous a été enlevé<sup>4</sup>. S'il nous a aimés quand il nous avait fait un si grand don, il ne nous aimera pas moins et aura encore plus de soin de nous quand il verra que nous le lui rendons de bon cœur ; car notre douleur n'est que la marque de notre estime de ce don si rare, mais non de notre contradiction\* à ses volontés. On veut faire partir de si bonne heure que la fête ne me permet pas de rien ajouter à ceci<sup>5</sup>. Je ne sais du tout ce que l'on fait pour la sépulture. J'en écris à mon frère qui ne dit rien<sup>6</sup>, mais vous savez bien s'il y<sup>a</sup> avait un testament arrêté<sup>7</sup>, toujours nous savions assez son intention. Il a sa mère, ses frères, oncle, tantes et belle-sœur, c'est une sépulture élue pour sa famille<sup>8</sup>. M. Grenet<sup>9</sup>, qui s'offre à tout, fera bien tous les pas qu'il faudra auprès de M. l'archevêque s'il en est besoin<sup>1</sup>. Soyons à Dieu, ma très chère sœur, nous ne le perdrons point et en lui nous avons tout.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Réminiscence de Qo 3, 7.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Citation de Ps 61, 1 (62, 2): « Mon âme ne sera-t-elle pas soumise à Dieu ».

<sup>3.</sup> Louis-Isaac Le Maistre de Sacy mourut à Pomponne la veille, le 4 janvier 1684.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Allusion à 2 R 2, 11-14.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. La fête de l'épiphanie tombe le 6 janvier.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Charles-Henry Arnauld de Luzancy.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Les sources de l'époque attestent que Le Maistre de Sacy avait marqué dans son testament son souhait d'être enterré à Port-Royal des Champs (voir Besoigne, t. III, p. 103; Fontaine, *Mémoires*, éd. Thouvenin, p. 951); cependant, ce testament n'a jamais été retrouvé.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>. De nombreux membres de la famille Arnauld furent enterrés à Port-Royal des Champs : la mère de Le Maistre de Sacy, Catherine Le Maistre ; deux de ses frères, Simon Le Maistre de Séricourt et Antoine Le Maistre ; son oncle, Robert Arnauld d'Andilly ; sa tante, Agnès Arnauld ; et sa belle-sœur, Louise Le Maistre de Saint-Elme, née de Boignes. La mère Angélique Arnauld fut inhumée à Port-Royal de Paris, mais son cœur fut transporté aux Champs. Le corps de Le Maistre de Sacy sera enterré aux Champs le 9 janvier 1684.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup>. Claude Grenet, supérieur de Port-Royal des Champs.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris.

<sup>a</sup> s'il [au *biffé ASJ*] y ms. aut.

Lettre [entre le 10 et le 12 janvier 1684¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean écrit afin de ne pas inquiéter sa correspondante par son silence. Elle dit son étonnement à l'arrivée de Desprez la veille, venu faire l'inventaire des livres. Elle envoie à sa correspondante un billet à faire tenir, et demande des nouvelles de son état de santé suite à son accident récent.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

À madame, M<sup>me</sup> de Fontpertuis à la Crèche à Paris

s. d.

Je n'écris, ma très chère sœur, que de peur que vous ne soyez en peine pourquoi je n'écris pas. Il n'y a rien de nouveau qu'un froid intolérable, plus grand d'un degré qu'au grand hiver, à onze degrés ; il ne fut qu'à douze en ce temps-là.

Je fus étonnée hier de voir Desprez arriver pour faire l'inventaire des livres<sup>2</sup>, sans apporter une ligne de pas\* un de mes frères<sup>3</sup>, mais en ayant reçu l'ordre par un homme de la part de mes frères et qui était accompagné de M. Fontaine<sup>4</sup>. Cela n'est point trop dans les règles ; toutefois, il faut passer par-dessus.

Voici un billet que vous aurez la bonté de faire tenir, s'il vous plaît. On me fit hier une méprise qui me peina. J'avais fait faire le paquet pour envoyer par un exprès\* à Versailles hier de grand matin, et au lieu de cela, on l'envoya à Paris par la charrette avec les autres lettres. Je crois qu'il n'en ira pas moins sûrement si Jeanne l'a porté à l'hôtel\*<sup>5</sup>, mais cela sera un peu plus long. Il sera bon pourtant de s'informer si elle l'a porté à cause\* qu'il y avait dessus : À Versailles.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. L'allusion à l'accident de M<sup>me</sup> de Fontpertuis nous permet de dater cette lettre entre le 9 et le 12 janvier 1684.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Guillaume I Desprez, imprimeur-libraire et défenseur de Port-Royal.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Charles-Henry Arnauld de Luzancy et Simon Arnauld d'Andilly, marquis de Pomponne.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Nicolas Fontaine, l'ancien secrétaire de Le Maistre de Sacy.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Il pourrait s'agir de Jeanne-Marthe Gastorge, une amie séculière du monastère qui y réside pendant plus de cinquante ans (DPR). Il est moins probable qu'il s'agisse de Jeanne-Angélique Chuppin, ancienne pensionnaire des Champs expulsée en 1679 suite à la reprise de la persécution, et il est encore peu probable qu'il s'agisse de Jeanne-Marcelle Simonain (ou Simonin, veuve Laurent), une autre amie séculière du monastère, puisqu'Angélique de Saint-Jean l'appelle plutôt *Marcelle* ou *Jeanne Marcelle* dans plusieurs lettres de 1674 et 1675 ; ainsi il ne s'agirait pas non plus de Marie-Jeanne Le Riche, déjà nommée dans cette correspondance comme *Marie-Jeanne* (lettre du 8 mai 1682).

J'ai fort envie de savoir comment vous vous portez, car je suis en peine depuis cet accident de l'autre jour<sup>1</sup>, et en temps d'affliction<sup>a</sup>, on se fait peur de tout. Consolez-vous donc, ma très chère sœur, en vous consolant et en vous conservant, et que nous ne perdions pas de tous côtés.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> temps [de biffé ASJ] d'affliction ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il s'agirait d'un accident qui est arrivé à M<sup>me</sup> de Fontpertuis pendant son trajet de retour à Paris depuis Port-Royal des Champs. Elle s'était rendue au monastère pour assister aux obsèques de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, qui y fut enterré le 9 janvier 1684.

Lettre du 12 janvier 1684, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui reproche le mépris qu'elle a pour sa vie ; elle lui demande de prendre soin d'elle-même. L'abbesse lui reproche également de s'être excusée à propos d'un paquet ouvert par mégarde, lui disant que leur amitié n'ai ni réserve ni défiance. Elle lui donne la nouvelle du décès de la sœur de M<sup>lle</sup> de Vertus.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318)

Ce 12 janvier 84

Je commence par où vous finissez, ma très chère sœur, qui est cet accident qui vous arriva en chemin et que nous avions déjà appris¹. En vérité, il manque quelque chose à votre amitié, à qui d'ailleurs il ne manque rien, de ce que vous vous mettez si peu en peine de l'inquiétude que vous nous donnez par le mépris que vous faites de votre vie. Hélas, il est vrai que nous sommes obligés de la mépriser quand il y a des occasions de l'exposer pour la vérité, pour la charité et pour la justice ; mais il y a du mérite à la conserver par rapport à ces trois grandes fins quand on ne la conserve que pour le service de Dieu et du prochain, et pour ne la prodiguer pas inutilement avant que Dieu nous en ait donné l'ordre ; de même qu'à l'armée, un soldat servirait fort mal son prince s'il allait témérairement se faire tuer en quelque action pour laquelle il n'aurait pas été commandé. Demeurons d'accord de ceci, s'il vous plaît, et réservez-vous pour les grandes occasions, ma chère sœur, en ne vous accablant point par des jeûnes, des veilles et des fatigues à quoi un corps dix fois plus fort que le vôtre, qui est déjà tout usé, ne pourrait pas résister longtemps.

J'ai encore un autre reproche à vous faire de vos excuses touchant le paquet ouvert ; en vérité, en sommes-nous là ensemble? Ne vous connais-je<sup>b</sup> point encore, et ne me connaissez-vous<sup>c</sup> point aussi\* ; y peut-il avoir de la réserve ou de la défiance dans une amitié comme la nôtre? Voilà donc la lettre de mon frère que vous deviez avoir vue<sup>2</sup>. Il se trouve que chacun a eu de bonnes raisons, et que Dieu en a toujours de meilleures encore pour ajouter à nos afflictions des circonstances douloureuses, et notre calice nous<sup>d</sup> serait moins salutaire\* si la composition n'y était pas toute entière aussi bien que la dose, selon l'ordonnance de notre souverain Médecin qui ne se peut méprendre et qui connaît

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Il s'agirait d'un accident qui est arrivé à M<sup>me</sup> de Fontpertuis pendant son trajet de retour à Paris depuis Port-Royal des Champs, où elle s'est rendue pour assister aux obsèques de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, qui fut enterré au monastère le 9 janvier 1684.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Lettre de Charles-Henry Arnauld de Luzancy. Il pourrait s'agir de celle du 5 janvier (dont le destinataire n'est pas identifié) qui sera imprimée dans les *Vies intéressantes*, t. IV, p. 75.

parfaitement nos maladies et nos<sup>e</sup> forces. Disons donc : *Calicem salutaris accipiam*<sup>1</sup> ; et invoquons le nom de Dieu pour trouver de la force quand elle nous manque.

J'ai fait faire la copie, et on portera la lettre à qui elle appartient. Qu'elle et que l'on a de consolation d'entendre parler ce langage<sup>2</sup>.

Savez-vous, ma très chère sœur, que M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>3</sup> a perdu madame sa sœur, l'abbesse de Nidoiseau<sup>4</sup>; elle en est<sup>g</sup> fort touchée par des vues bien chrétiennes. Elle va demander la miséricorde après la messe qui sonne, ainsi je n'écris à qui que ce soit pour aujourd'hui. Aimez-nous en vous conservant un peu.

<sup>1</sup>. Citation de Ps 115, 4 (116, 13): « Je prendrai le calice du salut ».

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> quand [il *biffé ASJ*] on *ms. aut.* 

b vous [connais corr. dans le texte ASJ, sur connaissez]-je ms. aut.

c connaissez [poi biffé ASJ] vous ms. aut.

d calice [ne biffé ASJ] nous ms. aut.

e et [nous biffé ASJ] nos ms. aut.

f appartient [et biffe ASJ]. Qu'elle ms. aut.

g en [est corr. dans le texte ASJ, sur en] fort ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Elle fait allusion à l'Écriture. Voir sa lettre du 15 mai 1683, où elle parle d'« une langue que personne ne parle plus et qu'on ne lit plus que dans l'Évangile et les écrits des apôtres ».

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Françoise-Philippe de Bretagne de Vertus, abbesse de Nidoiseau, mourut le 8 janvier 1684. Le discours sur sa mort de la mère Angélique de Saint-Jean fut imprimé dans les *Vies intéressantes* (t. III, p. 453-466), et réédité plus récemment dans l'ouvrage de Thomas M. Carr Jr., *Voix des abbesses du Grand Siècle : La Prédication au féminin à Port-Royal* (Tübingen, G. Narr, 2006, p. 325-334).

Lettre du 18 janvier 1684, de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui donne des nouvelles des maladies de deux religieuses, et lui en demande de Matthieu Feydeau. Elle parle de l'affaire du duc de Roannez, et lui dit de lire le neuvième chapitre de La Cité de Dieu. Elle dit son hésitation à écrire des mémoires à propos de son cousin, Le Maistre de Sacy, et lui demande d'envoyer M. Nangot pour la fête de la chandeleur.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 318-319)

Ce 18 janvier 1684

Nous sommes ici sans nouvelles, toujours occupées de notre affliction et de la pensée de la mort que nous avons assez présente, car nous avons deux sœurs fort malade[s], et je crois que l'on donnera tantôt\* les sacrements à ma sœur Geneviève Thérèse<sup>2</sup>, qui n'est malade que d\*'avant-hier d'une grande fièvre, fluxion\* sur la poitrine et un fort méchant\* pouls, qui est ce qui presse le plus d'y penser de bonne heure. L'autre est ma sœur Louise Fare qui nous fit fort peur l'autre nuit<sup>3</sup>; elle fut moins mal hier, mais si le mal ne cède, les forces succombent, ce qui ôte même le moyen de la secourir. Elle ne croit pourtant pas mourir, et le sentiment des malades est quelque chose en fait de faiblesse, car on sent son cœur.

N'avons-nous point de nouvelles de la Loire<sup>4</sup>, et comment on v aura porté la douleur et le grand froid, qui sont de quoi saisir le cœur en deux manières.

J'y pense sans cesse. Je ne sais où vous en êtes de ce côté-là, et surtout avec M. des Brosses<sup>5</sup>, s'il est bien fâché de ce qu'on ne suit pas ses avis ; mais les avocats doivent être accoutumés que quand on les consulte, on ne fasse pas une loi de leurs avis et que les intéressés demeurent maîtres de leur bien. Cela ne fait point de tort à leur réputation, et on ne<sup>a</sup> leur est pas moins obligé de l'application qu'ils ont eue à étudier une affaire. L'autre qui y avait pris part et qui était de son sentiment est tellement revenu depuis qu'il a vu la fermeté de la dame, qui ne veut point entendre\* à la transaction qu'on proposait, qu'il l'en estime davantage et m'en a parlé fort bien. Je vous supplie, ma très chère sœur, si vous avez le livre

Allusion à la mort récente (le 4 janvier) de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, cousin germain et directeur spirituel d'Angélique de Saint-Jean, et ancien confesseur des religieuses.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. La sœur Geneviève de Sainte-Thérèse Du Val. Elle ne mourra qu'en janvier 1688. <sup>3</sup>. La sœur Louise de Sainte-Fare de La Bonnerie, qui ne mourra qu'en 1690.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Selon une note de RG dans le ms. RG, il s'agirait de Matthieu Feydeau, théologal de Beauvais et ami de Port-Royal qui fut exilé à Annonay au mois de juillet 1682.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Selon le LPJ, il s'agit d'un pseudonyme pour Artus Gouffier, duc de Roannez. Nous n'avons pas pu identifier cette affaire.

de La Cité de Dieu, d'y lire le neuvième chapitre du premier livre<sup>1</sup>. M. de Sil m'a mandé\* qu'on y fit attention et qu'on y trouverait de l'instruction pour l'occasion présente<sup>2</sup>, et de quoi s'édifier et se consoler dans les souffrances. M<sup>lle</sup> des Bois en aurait besoin<sup>3</sup>, procurez-lui cette consolation, ma très chère sœur. M. de La Vigne est mieux<sup>4</sup>, vous pourriez en être en peine, on eut hier de ses nouvelles et une fort belle lettre de lui. M. Nangot a la bonté de me faire espérer qu'il écrira ce qu'il a dit et ce qu'il n'a pu dire<sup>5</sup>, mais il me demande des mémoires, et je n'en sais pas faire, ce me semble, sur le sujet<sup>6</sup>, car on sait le général, et tout était si uniforme qu'on a peine à particulariser\*. Nous n'osons vous le demander encore pour la chandeleur où nous aurons besoin de quelqu'un, parce que notre curé nous quitte encore pour aller à son premier troupeau passer cette fête<sup>7</sup>. Ce n'est\* pas que nous ne puissions nous passer de sermon, et les provisions que notre dernier prédicateur nous a laissées nous peuvent bien suffir[e] jusqu'au carême<sup>8</sup>, mais il nous faudra un prêtre, et nous y penserons la semaine qui vient. Je n'attends que l'heure que vous tombiez malade, ma chère sœur, faites tout ce que vous pouvez, ma très chère sœur, pour nous épargner cette inquiétude avec tant d'autres. N'en ayez, s'il vous plaît, aucune de moi. Je vous donne exemple en ce point, car grâces à Dieu, mon cœur n'est point abattu, et je soutiens mon corps en prenant de la nourriture et du sommeil comme en un autre temps. Cela me sied bien de me donner pour exemple, il n'y a qu'en ce genre que je le puis faire. Je suis, ma chère sœur, toute à vous.

a

a ne add. interl. ASJ, ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Le sujet du ce chapitre est : « Les chrétiens ont dû à Dieu la grâce d'éprouver par la douleur, leur patience » (saint Augustin, *La Cité de Dieu. I : Livres I-X*, trad. Gustave Combès, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1993, p. 72-76).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Nous n'avons pas identifié « M. de Sil », bien qu'il puisse s'agir d'Antoine Arnauld, qui a pour pseudonyme de Silly (ou Sillie) (LPJ), et qui, dans une lettre du 15 novembre 1682 à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, lui demande de lire ce même chapitre de *La Cité de Dieu* (OAL, t. IV, p. 146).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Personne non identifiée, quoiqu'il puisse s'agir éventuellement de Pasquier Quesnel, qui a pour pseudonyme Dubois (LPJ).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. Pseudonyme pour Antoine Arnauld (LPJ).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Personne non identifiée, présent aux funérailles de Le Maistre de Sacy, et qui prêcha l'évangile à son sujet à la messe de requiem du 10 janvier. RG suggère qu'il s'agisse du curé de Pomponne; cependant, selon le DPR, ainsi que l'édition de Pascale Thouvenin des *Mémoires* de Fontaine (Paris, Champion, 2001), le curé de Pomponne est un M. Groult (p. 952).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Selon une note de RG (ms. RG), il s'agirait de rédiger des mémoires à propos de Le Maistre de Sacy.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>. Nicolas Eustace, confesseur des religieuses de Port-Royal des Champs depuis l'été précédente, qui remplissait encore ses fonctions comme curé de Fresne-en-Vexin, n'ayant pas trouvé quelqu'un pour le remplacer suite à sa nomination à Port-Royal. La fête de la chandeleur tombe le 2 février.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup>. Elle pourrait désigner par là Nicolas Le Tourneux, confesseur des religieuses de 1681 à 1682, et qui remplit aussi le rôle de prédicateur. Le carême débutera le 16 février 1684, mercredi des Cendres.

Lettre du 24 janvier [1684¹], de Port-Royal des Champs à Paris. Angélique de Saint-Jean lui donne des nouvelles des religieuses malades et celle de la mort soudaine de M. Le Camus de Romainville. Elle lui parle de l'état de santé de sa correspondante, et du départ du maréchal d'Humières.

Source du texte: Utrecht, PR 632-2 (BNF, Fonds PR, mf. 319)

Pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis

Lundi 24 janvier

On me dit que M. des Touches envoie tout présentement\* son homme à Paris², et je ne m'y attendais point, de sorte que je n'ai que des lettres écrites de provision\* et ne vous ai fait réponse sur rien, ma très chère sœur, parce que je pensais que Guérinet n'allant que mercredi³, c'était trop tôt écrire pour dire des nouvelles qui sont vieilles quand on part. Nos malades ne mourront pas, selon les apparences, car ma sœur Victoire⁴, qui paraissait devoir aller bien vite, paraît un peu mieux. Nous ne sommes pourtant qu'au quatrième [jour¹], là voilà saignée huit fois, et elle n'est¹ pas hors d'affaire. Elle aura regret de revenir et elle désire la mort longtemps avant\* que d'être malade. Nous apprîmes hier la mort soudaine de M. Le Camus de Romainville⁵. On s'y devait attendre¢, il en était menacé, mais ce n'est pas toujours ce qui y prépare.

Je n'aime point que vous me cachiez ce que Dieu veut que je sache. Il y a de l'avantage à savoir tout ce qu'il permet, et la crainte des maux a son mérite aussi bien que la souffrance des maux même. On me mande\* ce mal comme n'y ayant pas encore sujet de s'en alarmer, Dieu le veuille. On mande\* à M<sup>lle</sup> de Vertus<sup>6</sup> que M. le maréchal d'Humières

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Les allusions à la maladie de la sœur Madeleine de Sainte-Victoire ainsi qu'au maréchal d'Humières et à la guerre nous permettent de dater cette lettre de 1684. Celle-ci est la dernière lettre écrite par la mère Angélique de Saint-Jean : elle tombera malade ce jour même, et décédera quelques jours plus tard, le 29 janvier 1684.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>. Le domestique de Paul Le Pelletier des Touches.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>. Jacques Guérinet, censé partir le mercredi 26 janvier.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>. La sœur Madeleine de Sainte-Victoire Tronchay mourra le 3 février 1684. Dans sa lettre précédente du 18 janvier, Angélique de Saint-Jean fit allusion à la maladie de la sœur Geneviève de Sainte-Thérèse Du Val et de la sœur Louise de Sainte-Fare de La Bonnerie. Celles-ci ne mourront pas à cette époque.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>. Personne non identifiée. Il s'agit certainement d'un parent des sœurs Louise de Sainte-Madeleine († 1646) et Françoise-Louise de Sainte-Claire Le Camus de Buloyer de Romainville († 1679), toutes les deux religieuses à Port-Royal.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>. Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus.

est parti<sup>1</sup>, est-ce donc pas pour aller faire la guerre ? Qui ne le craindrait. Voilà tout ce qu'on me souffre d'écrire et que je suis toute à vous, ma très chère sœur. J'espère qu'on vous reportera mercredi votre ouvrage achevé, c'est quelque chose d'avoir pu faire cette diligence\*.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> jour sugg. JF pour compléter la phrase <sup>b</sup> elle [n'est corr. dans le texte ASJ, sur e] pas ms. aut.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> devait [estr *biffé ASJ*] attendre *ms. aut.* 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>. Louis IV de Crevant d'Humières, pair et maréchal de France. La France était en guerre à cette époque contre l'Espagne (la guerre des Réunions qui durera de 1683 à 1684).

## Annexe I : Glossaire

La définition de la plupart de ces termes ne se trouve pas dans *Le nouveau petit Robert* (éd. J. Rey-Debove et A. Rey, Paris, Le Robert, 2009), que j'ai pris comme norme.

Pour des termes définis comme vieux par le *Petit Robert* (précédés de l'unique abréviation VX : « vieux [mot, sens ou emploi de l'ancienne langue, incompréhensible ou peu compréhensible de nos jours et jamais employé, sauf par effet de style : archaïsme] »), une définition, extraite d'un dictionnaire du français classique, se trouve ci-dessous. J'ai aussi fourni une définition quand le terme est considéré par le *Petit Robert* comme *VX ou REGION*. (régional : « mot ou emploi particulier au français parlé dans une ou plusieurs régions [France, pays francophones], mais qui n'est pas d'usage général ou qui est senti comme propre à une région »).

Cependant, j'ai jugé inutile de donner une définition lorsque celle présente dans *Le Petit Robert* est considérée comme *VX ou LITTER*. (terme des études littéraires ; « mot qui n'est pas d'usage familier, qui s'emploie surtout dans la langue écrite élégante ») ou comme *VX ou DR*. (terme de la langue du droit). Je n'ai pas non plus donné de définition pour les termes considérés comme *VIEILLI* (« mot, sens ou expression encore compréhensible de nos jours, mais qui ne s'emploie plus naturellement dans la langue parlée courante »), selon le *Petit Robert*.

Sauf indication contraire, les définitions sont extraites du *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière (1690). Abréviations pour les ouvrages consultés :

**DAF 1694**: Académie française, *Le dictionnaire de l'Académie françoise, dédié au Roy,* 1<sup>ère</sup> éd., 2 tomes, Paris, veuve J. B. Coignard et J. B. Coignard, 1694.

**DAF 1762**: Académie française, *Dictionnaire de l'Académie française*, 4<sup>e</sup> éd., 2 tomes, Paris, Veuve B. Brunet, 1762.

**DAF 1835**: Académie française, *Dictionnaire de l'Académie française*, 6<sup>e</sup> éd., 2 tomes, Paris, Firmin-Didot frères, 1835.

**DFC**: Dubois, Lagane, Lerond, *Dictionnaire du français classique. Le XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Larousse, 1992.

**FDU**: Furetière, Antoine, *Dictionnaire universel*: contenant generalement tous les mots franc □ois, tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et des arts..., 3 tomes, La Haye et Rotterdam, chez Arnout et Reinier Leers, 1690.

**GDAL**: Godefroy, Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, F. Vieweg, t. IV, 1885.

**NPR**: Le nouveau petit Robert, éd. J. Rey-Debove et A. Rey, Paris, Le Robert, 2009.

**LDLF :** Littré, Émile, *Dictionnaire de la langue française*, 6 tomes, éd. Encyclopaedia Britannica Inc., Chicago, R.-R. Donnelley & Sons, 1994 (fac-similé de l'édition de 1880).

**RDF**: Richelet, Pierre. *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise...*, 2 tomes, Genève, Jean Herman Widerhold, 1679-1780.

**TLF**: Centre Nationale de la Recherche Scientifique, *Trésor de la langue française*, 16 tomes, Paris, CNRS/Gallimard, 1971-1994.

Accoiser Adoucir, apaiser (un « vieux mot », selon le FDU)

**Accommodement** Ce qui rend une chose plus commode, ou qui la met en meilleur ordre

**Accommoder** Arranger, mettre en ordre, en bon état

Être facile ou commode, dans la négociation ou dans la manière de traiter

**S'accommoder** Se plaire en un lieu, se plaire avec quelqu'un (RDF)

S'accorder, se terminer paisiblement (RDF)

Accordé(e) Qui s'est engagé par un traité pour mariage (FDU). (« Fiancé se dit plus

précisément de celui qui avait fait devant le prêtre une promesse de

mariage », selon le DFC.)

**Accoucher** *Être accouchée* peut s'employer sans complément d'objet (DAF 1694)

Accoutumer

Accoutumer à/de : Contracter une habitude par la fréquente réitération du

même acte.

Neutre, ce verbe s'emploie seulement aux temps composés, « mais il n'en faut pas conclure qu'il ne soit pas verbe neutre ; l'emploi que nous en faisons de cette manière n'est qu'un débris de l'ancien usage, suivant lequel accoutumer pouvait être neutre aux temps simples comme aux temps

composés » (LDLF)

Adressant(e) Qui est envoyé à certain lieu, à certaine personne

**Affaire** Avoir affaire de : avoir besoin de (DAF 1694)

**Affectionné** Qui a de l'attachement pour quelqu'un

Fidèle, loyal (DFC)

**Affectionner** S'intéresser pour quelque chose

**Agréable** Avoir agréable : trouver bon (LDLF)

**Agrément** Ornements qu'on met sur un habit, sur un visage

Aider à quelqu'un : aider quelqu'un

Ais Planche (de bois) (RDF)

Aller Se déplacer (DFC)

*Aller à :* tendre à, aboutir à (DFC)

Je vas : Conjugaison alternative qui existait encore au XVII<sup>e</sup> siècle (voir Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise, Paris, Barbin,

1672, p. 10-11).

Alors Alors comme alors : « Quand on parle de remédier à un mal qu'on prévoit,

après qu'il sera arrivé »

**Amendement** Changement par lequel on devient en meilleur état, tant à l'égard de l'âme

que du corps

**Amuser** Faire perdre le temps inutilement

**Apparence** Vraisemblance

Se dit de ce qui est raisonnable

Après-dîner (m), après-dînée (f) Après-midi

**Armoisin** Taffetas qui vient d'Italie et de Lyon

**Arrêter** Retenir (DFC)

Engager pour servir (RDF)

**Assignation** Rendez-vous

**Associer** Mettre en société, en union, en partage, selon le LDLF, qui cite Corneille

employant ce verbe sans objet indirect

Assuré(e) Ferme

Qui est à l'abri (DFC)

**Assurance** Sûreté

Constance, fermeté

**Assurer** Rassurer, mettre en confiance (DFC)

Assurer quelqu'un que : Rendre témoignage de quelque chose (DAF 1762)

Assurer quelque chose: Rendre certain d'une chose, dire qu'assurément

une chose est, ou n'est pas (RDF)

S'assurer : être sûr (DFC)

S'assurer de quelqu'un : arrêter, emprisonner quelqu'un (DAF 1694)

S'assurer que : être sûr que (DFC)

**Attache** Attachement, engagement (RDF)

**Attendre** S'attendre de : se préparer à (DFC)

S'attendre que : compter que (DFC)

**Augmentation** Addition d'une chose à une autre de même nature (DAF 1694)

**Augure** Prendre une chose à bon augure : expression du XVII<sup>e</sup> siècle (RDF)

**Auparavant** Avant

**Aussi** (dans une négation) Non plus (DFC)

**Autant** Autant que : pour marquer l'insistance, ce terme peut s'employer comme

déterminant d'un pronom à valeur nominale (TLF)

**Avant** Avant que de/avant que + infinitif : avant de (DFC)

**Aventure** Destin, sort, chance (DFC)

**Bagatelle** Chose de peu de prix et peu nécessaire (DAF 1694)

Bande Bandes de broderie ou de tapisserie : ornements faits à l'aiguille étendus

en long et avec peu de largeur sur des lits, des parements d'autels

**Batterie** Moyen qu'on trouve pour détruire ce qu'on fait contre nous (RDF)

**Béate** Religieuse qui porte l'habit mais qui vit hors du cloître, soit en particulier

soit en famille (TLF)

Besace Sac avec lequel les mendiants demandent l'aumône (FDU). Par

métonymie, pauvreté : être à la besace (être pauvre) et mettre à la besace

(rendre pauvre), selon le RDF.

**Besogne** Travail

**Bête** Se dit particulièrement des animaux à quatre pieds qui servent à voiturer

Bien Sentir son bien: avoir l'air d'une personne de qualité, de quelqu'un

comme il faut (DFC)

**Bon** *Tout de bon* : sérieusement (DFC)

*Il fait bon*: il est avantageux, à propos (DFC)

**Bonhomme** Homme de bien

Homme simple sans détour

Vieillard

Paysan

**Bourse** Bourse de corporaux : carton ou boîte où on serre les corporaux

**Brocatelle** Petite étoffe faite de coton ou de grosse soie à l'imitation du brocart

**Camelot** Étoffe faite ordinairement de poil de chèvre, avec laine ou soie

Campane Crépine de fil d'or, d'argent ou de soie, qui se termine en petites houppes

façonnées, et qui représentent une cloche

Canetille Tresse de soie plate ou ronde (RDF)

Caractère Écriture

Carrière Trajet, parcours (DFC)

Cassette Petit coffre

Cause A cause que : pour la raison que, parce que (DFC)

**Cependant** Cependant que : tandis que (RDF)

**Chaleur** En médecine, une chaleur étrangère cause les maladies, surtout la fièvre

Chambre Pièce où l'on couche et où l'on reçoit compagnie

Dans un couvent, il existe la chambre des hôtes

**Changé** *Être changé*: avoir changé de sentiments (DFC)

Charge À la charge que : à condition que (DFC)

**Chargeant** Ce qui incommode

Charité : cette expression fut employée chez d'autres écrivains au

XVII<sup>e</sup> siècle (p. ex., Nicolas Fontaine, Pierre Nicole), mais je n'ai pas retrouvé de définition. Il est surtout intéressant de noter sa ressemblance

avec l'expression avoir pitié.

**Chartier** Conducteur de charrette ou de chariot

**Chasse-avant** Celui qui dans les grands ateliers conduit et fait marcher les ouvriers

(RDF)

**Chasser**  $\hat{a}$ : poursuivre (du gibier)

Chemin Aller son grand chemin: terme dont on se sert en parlant d'une chose qui

s'accomplit sans peine (LDLF)

Ci Maintenant (DFC)

**Cochère** Porte cochère : porte à deux battants

Col Cou (RDF)

**Combattu** Agité de diverses pensées

Commande Abbé en commande : abbaye dont l'abbé n'est pas obligé de se faire

religieux (RDF)

**Commerce** Fréquentation, correspondance (RDF)

**Commère** Femme qui se mêle de plus d'un métier *ou* femme bavarde (DAF 1694) *ou* 

terme d'amitié (LDLF)

**Commodité** Avantage (DFC)

Moyen avantageux, en particulier moyen de transport (DFC)

Occasion favorable

À sa commodité : à sa disposition (DFC)

**Commun** Le général, la plus grande partie des hommes

**Compagnie** Plusieurs personnes assemblées en un même lieu ou avec un même dessein

**Compliment** Paroles de condoléances (DFC)

Compter avec quelqu'un : régler le compte qu'on a avec lui (LDLF)

Conclure Régler, décider (DFC)

**Condition** Servitude domestique

Profession, état de vie (RDF)

**Conférer** Comparer (RDF)

**Confier** Se confier en : s'assurer, prendre confiance (DAF 1762)

**Congé** Permission

**Connaître** Se connaître à quelque chose : savoir le faire, y être habile (DFC)

**Conscience** Faire conscience de : sentir des scrupules à (RDF)

**Conséquence** Ne pas faire de conséquence : ne pas avoir de suite

**Considération** À la considération de : par égard pour (DFC)

**Consister** Consister a + subst: consister en (DFU, RDF)

Conte Narration, récit d'événements vrais ou faux (DFC)

**Continu** Fièvre continue : fièvre qui agite toujours le malade, et dont on ne connaît

les accès que par les redoublements

**Contradiction** Opposition

**Contrarier** S'opposer à (quelqu'un)

Contremander Envoyer à quelqu'un un nouvel ordre qui contredit celui (ou ceux) qui fut

envoyés précédemment.

**Contrôler** Critiquer

Corde Avoir deux cordes à son arc : expression qui a évolué ; on la retrouve

aujourd'hui sous la forme avoir plusieurs cordes à son arc.

**Corporalier** La boîte où on serre les corporaux qu'on met sous le calice

**Court** *Tenir de court :* veiller sur

**Créance** Prendre créance : croire, ajouter foi (DFC)

Croire de : penser (LDLF)

**Dans** Pendant (RDF)

De Pouvait s'employer de façon explétive devant un nom ou un pronom

(DFC)

Depuis (DFC)

Quant à, pour ce qui est de (DFC)

**Défier** Se défier : se douter

**Dégât** Pouvait s'employer au singulier au XVII<sup>e</sup> siècle (FDU)

**Dégoût** Aversion pour toute nourriture (DFC)

**Délibérer** Décider après examen (DFC)

**Demeurer** Rester pour compte, être pris (DFC)

*Y demeurer* : périr (LDLF)

**Demoiselle** Fille qui est à la suite ou au service d'une dame

**Dénouer** Se dénouer : (en parlant d'un enfant) que les parties de son corps qui

étaient nouées commencent à se dégager, à prendre la forme et l'étendue

qu'elles doivent avoir (DAF 1762)

**Dépense** Lieu proche de la cuisine, où on serre les provisions de la table, et ce qui y

sert ordinairement.

**Déplaisir** Chagrin, tristesse

**Déploré** Qui ne vaut rien, insoutenable

**Depuis** Depuis + infinitif passé : depuis que + passé composé/passé simple, p. ex.,

depuis avoir écrit : depuis que j'ai écrit (DFC)

**Désoler** Affliger un pays ou une personne par une ruine ou destruction entière

Délaisser (DFC)

**Désembarasser** Débarrasser (DFC)

**Désirer** Désirer de + infinitif est d'usage au XVII<sup>e</sup> siècle.

**Dessein** À dessein de : avec l'intention de

À dessein que : avec l'intention (TLF et LDLF; selon ces ouvrages, cette

locution est suivie du subjonctif).

**Dessous** Pouvait s'employer comme préposition : aujourd'hui on dit sous (DFC)

**Dessus** Suscription, adresse d'une lettre

**Déterminer** Déterminer de : résoudre, prendre ou former une résolution (DAF 1694)

**Détraquer** Détourner

**Devant** Avant (DFC)

**Dévoiement** Flux de ventre (RDF)

**Difficulté** Faire difficulté de : y avoir de la répugnance, en faire scrupule (DAF

1694)

**Diligence** Activité qui nous fait porter avec promptitude à exécuter notre devoir

Exactitude, soin

En diligence : en hâte (DFC)

Faire ses diligences : se montrer zélé (DFC)

**Disposition** Situation des choses : se dit aussi de la santé

**Disquisition** Examen exact et sérieux d'une affaire

**Doléance** Sujet d'affliction

**Droit** Droits seigneuriaux: « Les redevances en biens et services que les

vassaux et les tenanciers doivent à leur seigneur en raison de son domaine direct, de son ban ou de sa juridiction » (F. Bluche, *Dictionnaire du Grand* 

Siècle, Paris, le Grand Livre du mois, 2005)

**Ébranlement** Émotion, trouble violent, bouleversement (DFC)

**Échapper** Avec l'auxiliaire être : se sauver, se garantir du danger

**Éclaircir** S'éclaircir : s'instruire, s'assurer (DFC)

**Écriture** Écrit, lettre (DFC)

**Écuyer** Celui qui donne la main à une dame de qualité et qui l'accompagne lors de

ses visites (RDF)

**Égard**  $\hat{A}$  l'égard de : quant à (DFC)

**Éloigné** *Être éloigné de :* ne pas avoir l'intention ou le pouvoir de (DAF 1762)

**Embarrassé** Retenu dans une occupation (DFC)

**Empêché** *Empêché* à : occupé à (DFC)

**Emporter** (sans complément de cause) Causer de la colère (DFC)

**Enfermer** Impliquer (DFC)

Ennui Chagrin

Ensuite Ensuite de : à la suite de, après (DFC)

Entendre  $\hat{a}$ : consentir  $\hat{a}$  (FDU)

*Se faire entendre à :* parler à (LDLF)

**Entendu(e)** Bien entendu(e): bien fait et de bon goût

**Entrailles** Intestins

**Entremettre** S'entremettre de : se mêler de

**Entrepôt** Ce terme semble pouvoir se traduire par : pause pour récupérer pendant un

voyage (selon l'un des instances cité dans le FDU : « Les marchands qui amènent des bestiaux de lieux éloignés sont obligés d'avoir des entrepôts,

pour les laisser reposer et reprendre graisse »).

**Entretenir** Converser avec quelqu'un (RDF)

**Envoyer** Sans complément d'objet direct : envoyer des domestiques, des messagers

(DFC)

**Épithème** Terme de médecine : remède topique appliqué extérieurement sur la partie

affligée, ou une espèce de fomentation qui sert à tempérer la chaleur

extraordinaire contre la malignité des maladies.

**Équipage** Tout ce qui est nécessaire pour voyager ou pour s'entretenir : valets,

chevaux, carrosses, habits, armes, etc.

**Escrimer** Se disputer (RDF)

**Espérer** Selon le DAF 1762, le verbe *espérer* « se construit quelquefois avec la

préposition de, particulièrement quand il est à l'infinitif, et que le verbe

qui le suit immédiatement est aussi à l'infinitif ».

Espérer de quelqu'un : avoir de l'espoir à son sujet (DFC)

**Esprit** (au sg. ou au pl.) Intelligence, faculté de comprendre (DFC)

**Esquinancie** Inflammation de la gorge ou du larynx, qui bouche les passages de la

respiration (FDU)

**Essayer** Essayer d'une personne ou d'une chose : reconnaître par expérience si elle

est bonne, propre (DAF 1694)

Essuyer Subir, supporter (DFC)

**État** Faire état de + nom: estimer

Faire état de + infinitif : se proposer de (DFC)

Faire état que : croire (RDF) ; tenir pour certain (DFC)

**Étonner** S'étonner que + indicatif : je n'ai pas trouvé d'exemples. Selon le DFC,

être étonné que pouvait être suivi de l'indicatif au XVII<sup>e</sup> siècle.

**Être** C' est à lui a' + infinitif : c'est à lui de + infinitif (RDF)

Ce n'est pas que + ne + subjonctif : après tout (LDLF)

*Il n'est pas que*: il n'est pas possible, pas vrai que (DFC)

**Excéder** Verbe transitif selon tous les dictionnaires, quoique le *LDLF* cite Bossuet

employant ce verbe sans objet direct.

**Exclusion** Donner l'exclusion : exclure (RDF)

Exercer Soumettre à une épreuve (DFC) NB NPR= vx ou litt. – à supprimer

**Expliqué(e)** Déclaré(e)

**Exprès** (subst.) Un messager charger d'une mission particulière (DFC)

**Extraordinaire** D'extraordinaire : en surplus (DFC)

**Extrémité** État le plus fâcheux où l'on puisse être réduit par quelque coup de fortune,

ou autre accident (RDF)

Agonie (DFC)

**Fâcher** Il me fâche de + infinitif : Il m'est pénible de (DFC)

**Faire** Il peut se faire que : il est possible que (DAF 1694)

Bien faire, faire bien : réussir, avoir un heureux effet (DFC)

**Falloir** S'il faut que : pouvait indiquer une simple éventualité, une hypothèse (et

non pas la nécessité envisagée, comme aujourd'hui) (DFC)

**Fanon** Manipule

**Fatiguer** Lasser, prendre de la fatigue (RDF)

**Férir** Sans coup férir : sans combattre

**Feu** Jeter son feu : faire et dire tout ce qu'inspire la colère (DAF 1835)

Chambre à feu : pièce avec cheminée

Flatter « Déguiser une vérité qui serait désagréable à celui qui y est intéressé »

(FDU)

Fléchir à Céder à (DFC)

**Fluxion** Fluxion sur la poitrine : pneumonie ou pleurésie (DPR)

**Fort** Difficile

**Fournir** *Fournir* à : pourvoir à

Gagner quelque chose sur quelqu'un : obtenir quelque chose de quelqu'un

(DFC)

Gagner le Jubilé : Mériter les grâces que Dieu y a attachées (DAF 1694)

Garder Garde-boutique : Marchandise qu'il est difficile de vendre et qui demeure

longtemps dans la boutique

**Gentilhomme** Homme noble d'origine

Un honnête domestique qui s'attache par honneur au service d'un prince

ou d'un grand seigneur

**Gouvernement** Manière de gouverner

Grain Petit grain : « nom donné aux fruits de l'oranger tombés avant maturité ;

se dit aussi de l'huile retirée, par la distillation, de ces petites oranges »

(LDLF)

**Grand** (subst.) Homme ou seigneur (RDF)

Gré Savoir mauvais gré à quelqu'un (de quelque chose) : être mal satisfait de

quelque chose qu'il a dite ou faite ; être mécontent de sa conduite, de son

procédé (DAF 1762)

**Griffonnerie** Griffonnage, style négligé (A. Fabre, *Lexique de la langue de Chapelain*,

Slatkine reprints, Genève, 1971 [réimpression de l'éd. de Paris, veuve L. Techener, 1889], p. 37). Je n'ai repéré ce mot dans aucun dictionnaire.

Gril Grillage (GDAL)

Grille d'un étang, d'un vivier (GDAL)

**Habilité** Capacité, adresse (RDF)

**Habitude** Connaissance, familiarité, accès

**Hardes** Les habits et meubles d'une personne

Hasard Danger, péril

Mettre en (au) hasard : exposer à un péril (DFC)

**Hasarder** (verbe intransitif) Risquer

**Heure** Temps précis d'une assignation

À cette heure : sur-le-champ, maintenant (DFC)

D'à cette heure : du temps présent (LDLF)

*De meilleure heure :* plus tôt (DAF 1694)

**Hibou** Quelqu'un qui fuit les compagnies, qui ne voit personne et qui fuit le

commerce de la société civile (RDF)

**Homicide** Homicide de soi-même : celui qui ruine sa santé par trop de veilles, de

fatigues, d'études ou de débauches

**Honneur** Tenir à honneur : regarder comme une distinction (LDLF)

**Hôtel** Demeure, maison

**Hydrie** Vase pour contenir de l'eau (terme d'antiquité) (LDLF)

**Imprimer** Inspirer, graver dans l'esprit ou le cœur (DFC)

**Incessamment** Sans cesse

**Incommoder** Faire du mal, donner de la peine, de la fatigue, du chagrin

**Incommodité** Maladie qui fait souffrir quelque douleur ou qui empêche d'agir

Peine, fatigue que l'on souffre à l'occasion de quelque chose

**Inconsidération** Imprudence

**Indiscrétion** Manque de jugement (DFC)

**Indolence** Insensibilité

**Insulter** Insulter à : affliger quelqu'un qui est déjà affligé, se réjouir de sa misère

**Intéresser** S'intéresser: prendre parti, se passionner pour ou contre (DFC)

**Invention** Moyen, adresse, subtilité (RDF)

**Jeûner** Jeûner de : s'abstenir de (LDLF)

**Joindre** Atteindre, attraper (DAF 1694)

**Jour** A jour nommé: au jour convenu

**Justice** De justice : juste, équitable (DFC)

Laisser à quelqu'un à faire une chose : remettre le soin à quelqu'un de

faire une chose (LDLF)

Lasser Épuiser, fatiguer jusqu'à avoir besoin de repos

**Lettre** Écriture

Lien Traîner son lien : ne pas être tout à fait échappé d'un danger (DAF 1694)

**Machine** Choses dont on se sert pour venir à bout de quelque chose (RDF)

Main Écriture (DFC)

Tenir la main : prendre garde, avoir soin de l'exécution de quelque chose

Donner les mains : consentir, approuver

(sans complément) Se laver les mains : Dégager sa responsabilité d'une

affaire pour ne pas en subir les suites (TLF)

Malignité Mauvaise qualité de quelque chose qui cause du mal

**Mander** Faire savoir quelque chose par lettre ou par message (FDU)

Faire venir quelqu'un avec quelque sorte d'autorité (RDF)

**Manière** *Manières* : façons de faire (RDF)

Manquer à quelqu'un : ne pas remplir tout ses devoirs à son égard (DFC)

**Marchandise** Trafic, commerce (FDU)

**Matin** Peut s'employer comme adverbe (RDF)

**Méchant** Mauvais

**Mécompter** Se mécompter : Se tromper

**Méditer** *Méditer de* : réfléchir aux moyens de faire quelque chose (LDLF)

**Mégarde** Erreur, imprudence

**Mêler** Se mêler: entrer parmi d'autres

**Même** Tout de même : exactement de la même manière (DFC)

Mener (DFC)

Milleret « Sorte d'agréments unis ou festonnés dont on bordait les bandes qui

garnissaient les robes des dames » (LDLF)

Mine Avoir mine de : « apparences qui font juger de la qualité des animaux, et

de plusieurs choses inanimées »

**Moins**  $\overrightarrow{A}$  moins que + nom : sauf en cas de (DFC)

**Mollet** Petite frange (en or, soie ou laine) qui sert à garnir les ameublements

**Mortifié** *Être mortifié* : Recevoir quelque honte, quelque déplaisir

**Mouche** Espion

**Ne** « Pouvait encore au début du XVII<sup>e</sup> siècle exprimer la négation » (DFC)

Ni « S'employait pour et, ou, comme coordination entre deux propositions ou

deux mots à l'intérieur de phrases négatives, interrogatives ou

comparatives » (DFC)

Non Non plus que : pas plus que (DFC)

**Nuer** Disposer des couleurs selon leurs nuances.

**Obligation** Avoir obligation de quelque chose à quelqu'un : lui devoir quelque chose

par reconnaissance (DFC)

**Obligé** *Être obligé*: Je n'ai pas trouvé d'exemples de ce terme sans complément,

sauf dans l'expression c'est obligé (« c'est une chose inévitable », selon le

TLF)

**Occasion** Moyen de transport

Prendre occasion de : profiter de la circonstance pour (DFC)

Offrir S'offrir de : se proposer pour ou de (DFC)

Ombrage Défiance, soupçon

**Ordinaire** Courrier livré par la poste (RDF)

Ordre Donner ordre: mettre la bonne disposition (dans ses affaires)

Où S'employait là où on emploierait à quoi (interrogatif ou relatif) (DFC)

C'est... où : s'employait là où on emploierait c'est... que (DFC)

Oublier S'oublier de : Ne plus songer à (DFC)

Outre Plus outre : au-delà, plus avant (DFC)

**Ouvrir** Faire une incision (DAF 1694)

Par Selon (DFC)

Part Côté

**Particulariser** Dire beaucoup de menues circonstances d'une affaire

**Particulier** Le particulier : le détail (DFC)

Pas Pas un(e) : aucun(e) (RDF)

**Passer** Se passer : ne plus durer, être à sa fin

**Peine** Avoir peine de : avoir peine à (DFC)

**Pencher** Pencher à : être porté à (DFC)

**Penser** (L'agent peut être une chose) *penser* + *infinitif* : faillir (DFC)

**Pente** Inclination

**Percer** Percer dans : pénétrer dans

**Période** Le plus haut point ou la fin de quelque chose (RDF)

**Plaindre** Déplorer, être navré de (DFC)

Plaisir Les plaisirs du roi : étendue de pays où la chasse était réservée au roi

(TLF)

**Plein** À pur et à plein : entièrement

**Point** Endroit où consiste la difficulté, en matière d'affaire et de questions

**Pontificalement** D'une manière pontificale

**Posséder** Posséder quelqu'un : jouir du loisir de quelqu'un

**Pour** Pour + infinitif : parce que (DFC)

**Prêcherie** Action de réprimander, comme par une espèce de sermon (TLF).

L'exemple donné dans le TLF pour illustrer ce sens du terme est son occurrence unique dans la correspondance d'Angélique de Saint-Jean.

**Prendre** Prendre sur : retrancher une partie d'un tout (LDLF)

**Présentement** Maintenant

Tout présentement : dans peu de temps

**Préservatif** Remède qui sert à se garantir

**Prêt** Prêt de : sur le point de (LDLF)

**Prévenir** Devancer (DFC)

**Promptitudes** Se dit de la vivacité de l'esprit, de l'agitation des humeurs.

**Provision** Titre accordé à un ecclésiastique en vertu duquel il possède un bénéfice

(RDF)

*De provision :* provisoirement (LDLF)

Quarte Fièvre quarte : fièvre qu'on a tous les quatre jours, laissant deux jours

libres. Les fièvres quartes sont causées par la mélancolie, selon le FDU.

Fièvre double quarte : fièvre qui revient deux jours consécutifs, ne laissant

qu'un jour libre.

Fièvre triple quarte : fièvre qui revient tous les jours

Quartier (d'une rente, d'une pension) : Ce qui est échu pendant trois mois

Quasi (adverbe) Presque

**Que** S'employait là où nous mettrions *où*, *dont* (DFC)

« La proposition complétive introduite par que pouvait être coordonnée à

un nom complément d'objet » (DFC)

**Quel** Pouvait exprimer telle ou telle qualité, manière d'être, ou l'identité (DFC)

Qui S'employait là où on mettrait aujourd'hui quel, lequel (DFC)

Avec une proposition entière ou un infinitif comme antécédent : ce qui

(DFC)

**Quitter** S'emploie comme verbe intransitif, dans le sens de s'en aller, s'éloigner

(LDLF)

**Quoi**  $\hat{A}$  quoi bon de + infinitif: syntaxe employée au XVII<sup>e</sup> siècle (K. Sandfeld,

Syntaxe du français contemporain : l'infinitif, Genève, Droz, 1978, p. 37)

« Pouvait avoir comme antécédent un nom de chose introduit par une

préposition » (aujourd'hui on emploie lequel, dont) (DFC)

Raison Voir la raison de quelque chose : voir l'explication de quelque chose

**Ramage** Branche d'arbre ; un *ouvrage à ramage* consiste en « les broderies et les

représentations qui se faisaient de toutes sortes de figures et de fleurs avec

l'aiguille ».

**Ramentevoir** Faire ressouvenir

**Rapporter** Se rapporter: se remettre au sentiment d'une personne (RDF)

**Rapprocher** S'emploie comme verbe intransitif au sens de *rapprocher*, *devenir plus* 

près (LDLF)

**Rasseoir** Se rasseoir : Se reposer

Ravir « Se dit [...] des passions violentes qui troublent agréablement l'esprit, et

suspendent les fonctions des sens, particulièrement de la joie, de

l'étonnement et de l'admiration. »

**Recevoir** « Avec un nom de chose comme sujet » : comporter, admettre (DFC)

Recommandation Civilité pour témoigner aux amis absents qu'on se souvient d'eux

**Redoublement** Accès de fièvre violent

**Réduire** Ranger à son devoir (RDF)

**Réflexion** Par réflexion : indirectement (DFC)

**Refuser** Refuser quelqu'un : ne pas accorder ce qu'on nous demande (RDF)

**Réglé** Fièvre réglée : fièvre dont les accès interviennent au même jour et à la

même heure.

**Regret** Avoir regret à quelque chose : en éprouver du regret (DFC)

**Remède** Faire des remèdes : prendre des remèdes (DFC)

**Remercier** Refuser honnêtement quelque chose

**Rencontre** Encore masculin, surtout dans les locutions en ce rencontre, en ce seul

rencontre (DFC)

**Rendre** Rendre une lettre : faire tenir une lettre à son adresse

**Renfermer** Se renfermer : se restreindre

**Renvoyer** Sans complément d'objet direct : renvoyer des domestiques, des messagers

(voir *envoyer*)

**Repos** En repos de : rassuré pour (DFC)

**Répugner à** Être opposé à

**Résoudre** Se résoudre de : se décider à (DFC)

**Ressembler** « Pouvait se construire avec un complément d'objet direct (aujourd'hui, on

 $dit ressembler \hat{a}) \gg (DFC)$ 

**Ressentir** Se ressentir de : sentir (DFC)

**Ressentiment** Sentiment (DFC)

Restes d'une douleur ou d'une maladie

**Retomber** Faire une rechute (en parlant de maladie)

**Retourner** (verbe transitif) Revenir au lieu d'où l'on était parti (RDF)

**Retrancher** Diminuer

**Rien** Pouvait être suivi d'un adjectif ou d'un adverbe de quantité directement,

sans préposition (aujourd'hui on emploie toujours la préposition de) (DFC)

**Rire** Se rire de : se moquer de, mépriser

Rocher de confitures : plusieurs filets confits d'écorce de citron et

d'orange mêlés et joints ensemble à l'image d'un rocher

**Roue** La roue tourne : les choses changent, évoluent (TLF)

Sac Un habit de toile grossier qu'on porte par pénitence

Sac où l'on mettait les papiers d'un procès

Salutaire Qui contribue au salut, à la conservation tant de l'âme que du corps

Sans que : si ce n'est que (DFC)

Sans ce que + verbe : pour ne rien dire de ce que + le verbe pouvoir au temps du verbe de l'expression d'origine + infinitif du verbe dans

l'expression d'origine (DAF 1835)

Satin Satin de Chine : étoffe lustrée de laine et de coton (TLF)

Sauver Épargner, éviter (DFC)

**Savant** Avoir la connaissance de quelque fait particulier

**Séance** Avoir séance : avoir le droit de siéger dans une assemblée (TLF)

**Sentiment** Sensibilité physique (DFC)

Bonnes ou mauvaises dispositions, dévouement ou ressentiment (DFC)

**Sentir** Se sentir de : ressentir (DAF 1694)

Serrer Enfermer, mettre à couvert, en lieu sûr

Sien Biens de fortune (RDF)

**Singulier** Particulier (DFC)

**Sitôt** Si promptement (LDLF)

**Soin** Effort (DFC)

Soins : assiduités, marques de dévouement à la personne aimée (DFC)

Sol Ancienne pièce de monnaie qui valait 12 deniers (voir mon introduction

pour une explication plus complète du système des monnaies). Se

prononce sou selon le FDU et le RDF.

**Solliciter** Travailler avec empressement à faire réussir une affaire

**Sollicitude** Ennui, chagrin que donne la sollicitation d'une affaire, l'appréhension de

son événement

Songer Rêver

(+ objet dir.) Méditer, préparer

**Souhaiter** Selon le RDF, souhaiter est souvent suivi de la particule *de* avec l'infinitif.

**Soutenir** Endurer (LDLF)

Subtil Léger

Succéder Réussir

**Surséance** Grâce, délai qu'on accorde à ceux qui sont obligés de payer quelque dette,

ou de faire quelque chose

**Susception** Action par laquelle on reçoit

**Tabis** « Gros taffetas qui a passé sous la calandre » (FDU)

**Tâcher** Tâcher à : tâcher de (RDF)

Tantôt Bientôt

**Tant** Faire tant que de : obtenir par ses efforts que (LDLF)

Tant y a: pour conclusion

**Témoigner** Témoigner + infinitif : manifester un sentiment, une intention (DFC)

**Tenir** Estimer, considérer (DFC)

**Tenter** Éprouver

Terme Répit, délai

**Terminer** Finir

**Thème** Faire son thème en deux façons: faire une chose de deux manières

différentes

**Tierce** Fièvre tierce: fièvre qui revient un jour sur deux. Les fièvres tierces sont

causées par la bile, selon le RDF.

Fièvre double tierce : fièvre qui présente deux accès tous les trois jours

(DFC)

**Tourner** Interroger

**Tout** Du tout pouvait se placer avant le deuxième élément d'une négation. Le

LDLF cite les exemples de Descartes (« du tout point ») et de Rousseau

(« du tout rien »).

*Tout à l'heure :* tout de suite (DFC)

**Trafiquer** Faire le commerce (pas de sens péjoratif)

**Train** L'équipage ou la suite d'un chef de famille, d'un seigneur (domestiques,

chevaux, voitures, etc.)

En bon train : en bon état, en bonne voie (DFC)

**Translation** Transfert

User En user: se comporter

Vas Voir aller

**Vérole** *Petite vérole :* variole (NPR)

Vicissitude Changement

Visage Trouver mauvais visage: trouver mauvais accueil

**Voir** À vous à voir : à vous de délibérer

**Voiture** Moyen de transport

Volante Petite vérole volante : une forme légère de variole (FDU) ; varicelle, selon

le TLF

**Vrai** Au vrai : d'une manière vraie

## Annexe II: Table de concordance

Concordance entre cette édition de Julie Finnerty (sigle JF) et l'édition manuscrite de Rachel Gillet (sigle RG; BPR, LT88-91 ms.).

41         323         84         388         127         442           42         325         85         389         128         443           1         262         44         328         87         392         130         447           2         263         45         329         88         393         131         448           4         269         47         333         90         395         133         450           5         270         48         334         91         397         134         451           6         273         49         335         92         398         135         452           7         274         50         337         93         401         136         453           8         275         51         338         94         403         137         454           9         278         53         340         96         405         139         456           11         280         54         341         97         406         140         458           12         281         55         343         98	JF	RG	40	322	83	386	126	441
1         262         44         328         87         392         130         447           3         264         45         329         88         393         131         448           4         269         46         330         89         394         132         449           5         270         48         334         91         397         134         451           6         273         49         335         92         398         135         452           7         274         50         337         93         401         136         453           8         275         50         337         93         401         136         453           8         275         51         338         94         403         137         454           9         278         51         338         94         403         137         454           10         279         53         340         96         405         139         456           11         280         54         341         97         406         140         458           13								442
1         262         44         328         87         392         130         447           3         264         45         329         88         393         131         448           4         269         46         330         89         394         132         449           5         270         48         334         91         397         134         451           6         273         49         335         92         398         135         452           7         274         50         337         93         401         136         453           8         275         50         337         93         401         136         453           9         278         51         338         94         403         137         454           9         278         52         339         95         404         138         455           10         279         53         340         96         405         139         456           11         280         54         341         97         406         140         458           13			42	325	85	389	128	443
2         263         44         328         87         392         130         447           3         264         46         330         89         394         132         449           4         269         47         333         90         395         133         450           5         270         48         334         91         397         134         451           6         273         49         335         92         398         135         452           7         274         50         337         93         401         136         453           8         275         51         338         94         403         137         454           9         278         52         339         95         404         138         455           10         279         53         340         96         405         139         456           11         280         54         341         97         406         140         458           12         281         55         343         98         408         141         459           12		262	43	326	86	391	129	446
2         264         45         329         88         393         131         448           4         269         47         333         90         395         133         450           5         270         48         334         91         397         134         451           6         273         48         334         91         397         134         451           7         274         49         335         92         398         135         452           8         275         50         337         93         401         136         453           8         275         51         338         94         403         137         454           9         278         52         339         95         404         138         455           10         279         53         340         96         405         139         456           11         280         54         341         97         406         140         438           12         281         55         343         98         408         141         459           13								447
3         264         46         330         89         394         132         449           4         269         47         333         90         395         133         450           6         273         49         335         92         398         135         452           7         274         49         335         92         398         135         452           8         275         50         337         93         401         136         453           9         278         51         338         94         403         137         454           10         279         53         340         96         405         139         456           11         280         54         341         97         406         140         458           12         281         55         343         98         408         141         459           13         282         56         345         99         409         402         142         460           14         284         57         346         100         410         143         461			45		88			
5         270         48         333         91         397         134         451           6         273         48         334         91         397         134         451           7         274         49         335         92         398         135         452           8         275         50         337         93         401         136         453           9         278         52         339         95         404         138         455           10         279         53         340         96         405         139         456           11         280         53         340         96         405         139         456           11         280         53         341         97         406         140         458           12         281         54         341         97         406         140         458           12         281         55         343         98         408         141         459           13         282         56         345         99         409         142         460           14 </th <th></th> <th></th> <th>46</th> <th>330</th> <th>89</th> <th>394</th> <th>132</th> <th>449</th>			46	330	89	394	132	449
6         273         48         334         91         397         134         49           7         274         49         335         92         398         135         452           8         275         50         337         93         401         136         453           9         278         52         339         95         404         138         455           10         279         53         340         96         405         139         456           11         280         54         341         97         406         140         458           12         281         55         343         98         408         141         459           13         282         56         345         99         409         142         460           14         284         56         345         99         409         142         460           15         285         58         349         101         411         144         472           16         286         59         350         102         412         145         478           17			47	333	90	395	133	450
7 274 50 3337 93 401 136 453   8 275 51 338 94 403 137 454   9 278 52 339 95 404 138 455   10 279 53 340 96 405 139 456   11 280 54 341 97 406 140 458   12 281 55 343 98 408 141 459   13 282 56 345 99 409 142 460   14 284 57 346 100 410 143 461   15 285 58 349 101 411 144 472   16 286 59 350 102 412 145 478   17 288 60 351 103 413 146 479   18 289 61 352 104 414 147 486   19 290 62 353 105 415 148 487   20 291 63 354 106 416 149 488   21 294 64 355 107 417 150 492   22 295 65 357 108 418 151 502   23 296 66 359 109 420 152 504   24 297 67 362 110 421 153 514   25 299 68 365 111 423 154 515   26 300 69 367 112 424 155 516   27 301 70 368 113 425 156 517   28 302 71 369 114 426 157 520   31 305 74 375 117 431 160 528   31 305 74 375 117 431 160 528   33 308 76 377 119 433 162 530   34 309 77 378 120 434 163 544   36 311 79 380 122 437 165 546   37 315 80 382 123 438 166 547   38 318 318 80 382 123 438 166 547   39 320 81 384 124 440 167 549			48	334	91	397	134	451
8       275       51       338       94       403       137       454         9       278       51       338       94       403       137       454         10       279       53       340       96       405       138       455         11       280       54       341       97       406       140       458         12       281       55       343       98       408       141       459         13       282       56       345       99       409       142       460         14       284       57       346       100       410       143       461         15       285       58       349       101       411       144       472         16       286       59       350       102       412       145       478         17       288       60       351       103       413       146       479         18       289       61       352       104       414       147       486         19       290       62       353       105       415       148       487			49	335	92	398	135	452
9         278         51         538         94         403         138         455           10         279         53         340         96         405         139         456           11         280         54         341         97         406         140         458           12         281         55         343         98         408         141         459           13         282         56         345         99         409         142         460           14         284         57         346         100         410         143         461           15         285         58         349         101         411         144         472           16         286         59         350         102         412         145         478           17         288         60         351         103         413         146         479           18         289         61         352         104         414         147         486           19         290         62         353         105         415         148         487			<b>50</b>	337	93	401	136	453
10         279         53         340         96         405         139         456           11         280         54         341         97         406         140         458           12         281         54         341         97         406         140         458           13         282         56         345         99         409         142         460           14         284         57         346         100         410         143         461           15         285         58         349         101         411         144         472           16         286         59         350         102         412         145         478           17         288         60         351         103         413         146         479           18         289         61         352         104         414         147         486           20         291         63         354         106         416         149         488           21         294         64         355         107         417         150         492			51	338	94	403	137	454
11         280         53         340         90         403         139         436           12         281         54         341         97         406         140         458           13         282         55         343         98         408         141         459           14         284         56         345         99         409         142         460           14         284         57         346         100         410         143         461           15         285         58         349         101         411         144         472           16         286         59         350         102         412         145         478           17         288         60         351         103         413         146         479           18         289         61         352         104         414         147         486           20         291         63         354         106         416         149         488           21         294         64         355         107         417         150         492			<b>52</b>	339	95	404	138	455
12       281       54       341       97       406       140       435         13       282       56       345       99       409       142       460         14       284       57       346       100       410       143       461         15       285       58       349       101       411       144       472         16       286       59       350       102       412       145       478         17       288       60       351       103       413       146       479         18       289       61       352       104       414       147       486         19       290       62       353       105       415       148       487         20       291       63       354       106       416       149       488         21       294       64       355       107       417       150       492         22       295       65       357       108       418       151       502         24       297       67       362       110       421       153       514			53	340	96	405	139	456
13       282       55       345       99       409       142       460         14       284       57       346       100       410       143       461         15       285       58       349       101       411       144       472         16       286       59       350       102       412       145       478         17       288       60       351       103       413       146       479         18       289       61       352       104       414       147       486         19       290       62       353       105       415       148       487         20       291       63       354       106       416       149       488         21       294       64       355       107       417       150       492         22       295       65       357       108       418       151       502         24       297       67       362       110       421       153       514         25       299       68       365       111       423       154       515 <tr< th=""><th></th><th></th><th>54</th><th>341</th><th>97</th><th>406</th><th>140</th><th>458</th></tr<>			54	341	97	406	140	458
14       284       56       343       99       409       142       400         15       285       58       349       101       411       144       472         16       286       59       350       102       412       145       478         17       288       60       351       103       413       146       479         18       289       61       352       104       414       147       486         19       290       62       353       105       415       148       487         20       291       63       354       106       416       149       488         21       294       64       355       107       417       150       492         22       295       65       357       108       418       151       502         23       296       66       359       109       420       152       504         24       297       67       362       110       421       153       514         25       299       68       365       111       423       154       515 <tr< th=""><th></th><th></th><th>55</th><th>343</th><th>98</th><th>408</th><th>141</th><th>459</th></tr<>			55	343	98	408	141	459
15         285         57         346         100         410         143         461           16         286         59         350         101         411         144         472           17         288         69         350         102         412         145         478           18         289         61         352         104         414         147         486           19         290         62         353         105         415         148         487           20         291         63         354         106         416         149         488           21         294         64         355         107         417         150         492           22         295         65         357         108         418         151         502           23         296         66         359         109         420         152         504           24         297         67         362         110         421         153         514           25         299         68         365         111         423         154         515			56	345	99	409	142	460
16         286         59         350         101         411         144         472           17         288         60         351         103         413         146         479           18         289         61         352         104         414         147         486           19         290         62         353         105         415         148         487           20         291         63         354         106         416         149         488           21         294         64         355         107         417         150         492           22         295         65         357         108         418         151         502           23         296         66         359         109         420         152         504           24         297         67         362         110         421         153         514           25         299         68         365         111         423         154         515           26         300         69         367         112         424         155         516			<b>57</b>	346	100	410	143	461
17       288       59       530       102       412       145       476         18       289       60       351       103       413       146       479         19       290       61       352       104       414       147       486         20       291       62       353       105       415       148       487         20       291       63       354       106       416       149       488         21       294       64       355       107       417       150       492         22       295       65       357       108       418       151       502         23       296       65       357       108       418       151       502         24       297       67       362       110       421       153       514         25       299       68       365       111       423       154       515         26       300       69       367       112       424       155       516         27       301       70       368       113       425       156       517 <t< th=""><th></th><th></th><th>58</th><th>349</th><th>101</th><th>411</th><th>144</th><th>472</th></t<>			58	349	101	411	144	472
18       289       61       352       104       414       147       486         19       290       62       353       105       415       148       487         20       291       63       354       106       416       149       488         21       294       64       355       107       417       150       492         22       295       65       357       108       418       151       502         23       296       66       359       109       420       152       504         24       297       67       362       110       421       153       514         25       299       68       365       111       423       154       515         26       300       69       367       112       424       155       516         27       301       70       368       113       425       156       517         28       302       71       369       114       426       157       520         29       303       72       370       115       428       158       521 <t< th=""><th></th><th></th><th><b>59</b></th><th>350</th><th>102</th><th>412</th><th>145</th><th>478</th></t<>			<b>59</b>	350	102	412	145	478
19       290       61       352       104       414       147       486         20       291       62       353       105       415       148       487         21       294       63       354       106       416       149       488         21       294       64       355       107       417       150       492         22       295       65       357       108       418       151       502         23       296       66       359       109       420       152       504         24       297       67       362       110       421       153       514         25       299       68       365       111       423       154       515         26       300       69       367       112       424       155       516         27       301       70       368       113       425       156       517         28       302       71       369       114       426       157       520         29       303       72       370       115       428       158       521 <t< th=""><th></th><th></th><th>60</th><th>351</th><th>103</th><th>413</th><th>146</th><th>479</th></t<>			60	351	103	413	146	479
20       291       62       333       103       413       148       487         21       294       63       354       106       416       149       488         22       295       64       355       107       417       150       492         23       296       65       357       108       418       151       502         24       297       67       362       110       421       153       514         25       299       68       365       111       423       154       515         26       300       69       367       112       424       155       516         27       301       70       368       113       425       156       517         28       302       71       369       114       426       157       520         29       303       72       370       115       428       158       521         30       304       73       373       116       430       159       526         31       305       74       375       117       431       160       528 <t< th=""><th></th><th></th><th>61</th><th>352</th><th>104</th><th>414</th><th>147</th><th>486</th></t<>			61	352	104	414	147	486
21       294       63       334       106       416       149       488         22       295       64       355       107       417       150       492         23       296       65       357       108       418       151       502         24       297       67       362       110       420       152       504         25       299       68       365       110       421       153       514         26       300       69       367       112       424       155       516         27       301       70       368       113       425       156       517         28       302       71       369       114       426       157       520         29       303       72       370       115       428       158       521         30       304       73       373       116       430       159       526         31       305       74       375       117       431       160       528         32       307       75       376       118       432       161       529 <t< th=""><th></th><th></th><th><b>62</b></th><th>353</th><th>105</th><th>415</th><th>148</th><th>487</th></t<>			<b>62</b>	353	105	415	148	487
22       295       64       355       107       417       150       492         23       296       65       357       108       418       151       502         24       297       67       362       110       420       152       504         25       299       68       365       110       421       153       514         26       300       69       367       112       424       155       516         27       301       70       368       113       425       156       517         28       302       71       369       114       426       157       520         29       303       72       370       115       428       158       521         30       304       73       373       116       430       159       526         31       305       74       375       117       431       160       528         32       307       75       376       118       432       161       529         33       308       76       377       119       433       162       530 <t< th=""><th></th><th></th><th>63</th><th>354</th><th>106</th><th>416</th><th>149</th><th>488</th></t<>			63	354	106	416	149	488
23       296       65       357       108       418       151       502         24       297       67       362       110       421       153       514         25       299       68       365       111       423       154       515         26       300       69       367       112       424       155       516         27       301       70       368       113       425       156       517         28       302       71       369       114       426       157       520         29       303       72       370       115       428       158       521         30       304       73       373       116       430       159       526         31       305       74       375       117       431       160       528         32       307       75       376       118       432       161       529         33       308       76       377       119       433       162       530         34       309       77       378       120       434       163       544 <t< th=""><th></th><th></th><th>64</th><th>355</th><th>107</th><th>417</th><th>150</th><th>492</th></t<>			64	355	107	417	150	492
24       297       66       359       109       420       152       504         25       299       68       365       110       421       153       514         26       300       69       367       112       424       155       516         27       301       70       368       113       425       156       517         28       302       71       369       114       426       157       520         29       303       72       370       115       428       158       521         30       304       73       373       116       430       159       526         31       305       74       375       117       431       160       528         32       307       75       376       118       432       161       529         33       308       76       377       119       433       162       530         34       309       77       378       120       434       163       544         36       311       79       380       122       437       165       546 <t< th=""><th></th><th></th><th>65</th><th>357</th><th>108</th><th>418</th><th>151</th><th>502</th></t<>			65	357	108	418	151	502
25       299       67       362       110       421       153       514         26       300       68       365       111       423       154       515         27       301       69       367       112       424       155       516         28       302       70       368       113       425       156       517         29       303       72       370       115       428       158       521         30       304       73       373       116       430       159       526         31       305       74       375       117       431       160       528         32       307       75       376       118       432       161       529         33       308       76       377       119       433       162       530         34       309       77       378       120       434       163       544         36       311       79       380       122       437       165       546         37       315       80       382       123       438       166       547 <t< th=""><th></th><th></th><th>66</th><th>359</th><th>109</th><th>420</th><th>152</th><th>504</th></t<>			66	359	109	420	152	504
26       300       68       363       111       423       154       513         27       301       70       368       112       424       155       516         28       302       71       369       114       426       157       520         29       303       72       370       115       428       158       521         30       304       73       373       116       430       159       526         31       305       74       375       117       431       160       528         32       307       75       376       118       432       161       529         33       308       76       377       119       433       162       530         34       309       77       378       120       434       163       544         36       311       79       380       121       435       164       545         36       311       79       380       122       437       165       546         37       315       80       382       123       438       166       547 <t< th=""><th></th><th></th><th><b>67</b></th><th>362</th><th>110</th><th>421</th><th>153</th><th></th></t<>			<b>67</b>	362	110	421	153	
27       301       69       367       112       424       155       516         28       302       71       368       113       425       156       517         29       303       71       369       114       426       157       520         30       304       72       370       115       428       158       521         30       304       73       373       116       430       159       526         31       305       74       375       117       431       160       528         32       307       75       376       118       432       161       529         33       308       76       377       119       433       162       530         34       309       77       378       120       434       163       544         35       310       78       379       121       435       164       545         36       311       79       380       122       437       165       546         37       315       80       382       123       438       166       547 <t< th=""><th></th><th></th><th>68</th><th>365</th><th>111</th><th>423</th><th>154</th><th>515</th></t<>			68	365	111	423	154	515
28       302       70       368       113       425       156       517         29       303       71       369       114       426       157       520         30       304       72       370       115       428       158       521         31       305       73       373       116       430       159       526         31       305       74       375       117       431       160       528         32       307       75       376       118       432       161       529         33       308       76       377       119       433       162       530         34       309       77       378       120       434       163       544         35       310       78       379       121       435       164       545         36       311       79       380       122       437       165       546         37       315       80       382       123       438       166       547         38       318       81       384       124       440       167       549 <th></th> <th></th> <th>69</th> <th>367</th> <th>112</th> <th>424</th> <th>155</th> <th>516</th>			69	367	112	424	155	516
29       303       72       370       114       426       157       520         30       304       73       373       115       428       158       521         31       305       73       373       116       430       159       526         32       307       74       375       117       431       160       528         32       307       75       376       118       432       161       529         34       309       76       377       119       433       162       530         34       309       77       378       120       434       163       544         35       310       78       379       121       435       164       545         36       311       79       380       122       437       165       546         37       315       80       382       123       438       166       547         38       318       81       384       124       440       167       549			<b>70</b>	368	113	425	156	517
30       304       72       370       115       428       158       321         31       305       73       373       116       430       159       526         32       307       74       375       117       431       160       528         33       308       75       376       118       432       161       529         34       309       76       377       119       433       162       530         35       310       77       378       120       434       163       544         36       311       79       380       121       435       164       545         37       315       80       382       123       438       166       547         38       318       81       384       124       440       167       549			71	369	114	426	157	
31       305       74       375       116       430       159       326         32       307       74       375       117       431       160       528         33       308       75       376       118       432       161       529         34       309       76       377       119       433       162       530         35       310       78       379       120       434       163       544         36       311       79       380       121       435       164       545         37       315       80       382       123       438       166       547         38       318       81       384       124       440       167       549								
32       307       74       373       117       431       160       528         33       308       75       376       118       432       161       529         34       309       76       377       119       433       162       530         35       310       78       379       120       434       163       544         36       311       79       380       121       435       164       545         37       315       80       382       123       438       166       547         38       318       81       384       124       440       167       549								
33       308       75       376       118       432       161       529         34       309       76       377       119       433       162       530         35       310       77       378       120       434       163       544         36       311       79       380       121       435       164       545         37       315       80       382       123       438       166       547         38       318       81       384       124       440       167       549				375	117	431	160	
34       309       76       377       119       433       162       530         35       310       77       378       120       434       163       544         36       311       78       379       121       435       164       545         37       315       79       380       122       437       165       546         38       318       80       382       123       438       166       547         30       320       81       384       124       440       167       549								
35       310       78       378       120       434       163       544         36       311       78       379       121       435       164       545         37       315       79       380       122       437       165       546         38       318       80       382       123       438       166       547         30       320       81       384       124       440       167       549								
36       311       78       379       121       433       164       543         37       315       79       380       122       437       165       546         38       318       80       382       123       438       166       547         30       320       81       384       124       440       167       549								
37       315       380       122       437       165       546         38       318       80       382       123       438       166       547         30       320       81       384       124       440       167       549								
<b>38</b> 318 <b>80</b> 382 <b>123</b> 438 <b>166</b> 547 <b>38 38 38 38 38 38 38 38</b>								
<b>30</b> 220 <b>81</b> 384 <b>124</b> 440 <b>16</b> / 549								
<b>82</b> 385 <b>125</b> 440bis <b>168</b> 550								
		520	82	385	125	440bis	168	550

169	563	221	673	273	757	325	837
170	564	222	676	274	758	326	839
171	565	223	677	275	759	327	840
172	566	224	678	276	767	328	841
173	573	225	680	277	768	329	844
174	574	226	683	278	770	330	846
175	576	227		279	774	331	848
			685				
176	577	228	686	280	777	332	849
177	579	229	687	281	778	333	850
178	588	230	688	282	781 782	334	851
179	591	231	689	283	783	335	852
180	593	232	692	284	784	336	853
181	594	233	693	285	785	337	854
182	596	234	694	286	787	338	855
183	597	235	695	<b>287</b>	789	339	856
184	601	236	696	288	790	340	857
185	602	237	697	289	791	341	858
186	603	238	699	<b>290</b>	792	342	859
187	604	239	701	<b>291</b>	793	343	860
188	606	240	702	292	794	344	863
189	607	241	704	293	795	345	864
190	613	242	705	294	796	346	866
191	615	243	706	295	797	347	869
192	625	244	707	296	798	348	871
193	627	245	708	297	799	349	872
194	628	246	710	298	801	350	874
195	629	247	711	299	804	351	875
196	630	248	712	300	805	352	876
197	631	249	713	301	806	353	877
198	633	250	715	302	807	354	880
199	635	251	716	303	808	355	884
200	641		717	304	809	<b>356</b>	888
		252 253					
201	642	253 254	718	305	810	357 359	889
202	643	254 255	720	306	811	358 350	894
203	644	<b>255</b>	721	307	812	359	898
204	651	<b>256</b>	722	308	813		
205	652	257	723	309	815		
206	653	258	727	310	817		
207	654	259	728	311	818		
208	655	260	729	312	819		
209	656	261	731	313	820		
210	657	262	734	314	821		
211	659	263	738	315	822		
212	660	264	740	316	823		
213	661	265	741	317	824		
214	662	266	742	318	825		
215	663	267	744	319	826		
216	664	268	745	320	827		
217	665	269	750	321	828		
218	816	270	753	322	829		
219	671	271	754	323	834		
220	672	272	756	324	835		

## **Annexe III: Notices biographiques**

Dans la recherche des informations biographiques, le *Dictionnaire de Port-Royal* (éd. Lesaulnier et McKenna, Paris, Champion, 2004) s'est révélé d'une aide précieuse : je me suis appuyée souvent sur cet ouvrage en élaborant les notices cidessous.

**Akakia de Vaux, Jean (1621-1712) :** Solitaire. Il s'occupe aussi des affaires du monastère, et paraît à plusieurs reprises dans le dossier Vallet (DPR).

Akakia du Plessis, Simon (?-1705): homme d'affaires de Port-Royal des Champs.

**Albert, Charlotte-Victoire d':** voir Bournonville

Alègre, Jeanne-Françoise de Garaud, marquise d' (vers 1658-1723): Épousa le maréchal d'Alègre le 30 août 1679. Leur première enfant, Marie-Thérèse-Delphine-Eustochie, naquit vers 1680 (Moréri, 1756).

Aligre, François d', abbé de Saint-Jacques de Provins : vit « en pénitent » dans son abbaye, y accueillant un ancien élève des Petites Écoles de Port-Royal, Antoine Deschamps des Landes. L'abbé « complète et enrichit la bibliothèque que lui a léguée son père en 1676 et qui comprendra une dizaine de milliers de volumes » (DPR).

Ameline, Claude (1635-1708): Oratorien et chanoine de Paris. À partir des années 1670, il fréquente les abbayes de Gif et de Port-Royal des Champs, non loin l'un de l'autre. Il fut l'un des correspondants de la mère Angélique de Saint-Jean. Il participa à la rédaction du *Bréviaire* de Paris en 1680.

Angennes du Fargis, Henriette, en religion Marie de Sainte-Madeleine d' (1618-1691): Elle fut élue abbesse de Port-Royal des Champs de 1669 à 1678. Elle fut remplacée ensuite par la mère Angélique de Saint-Jean, avant d'être réélue en 1684 à la mort de celle-ci jusqu'en 1690. Elle fut cousine germaine du cardinal de Retz et de la duchesse de Longueville.

**Angran de Bélisy, Catherine, épouse Barthélemy (1621-1701) :** Devenue veuve en 1646, elle était la belle-sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis qui demeurait souvent chez elle à Paris. Elle fut bienfaitrice de Port-Royal et correspondante de la mère Angélique de Saint-Jean.

Angran, Jacques, vicomte de Fontpertuis (1618-1674) : Conseiller au Parlement de Metz, il investit dans le projet port-royaliste de Nordstrand. Il épouse Angélique

Crespin du Vivier en 1668, et ils eurent deux fils, dont Jacques-Augustin qui mourut en bas âge. Jacques Angran mourut le 22 mars 1674.

Angran de Fontpertuis, Louis-Augustin (1669-1747): fils de Jacques Angran de Fontpertuis et d'Angélique Crespin du Vivier. Son père mourut quand il n'avait que cinq ans; il hérita du titre et de la seigneurie de Fontpertuis. Il fut éduqué par des amis de Port-Royal, Nicolas Eustace et Léonor Foy de Saint-Hilaire. Nicolas Le Tourneux, Charles-Henry Arnauld de Luzancy et Louis-Isaac Le Maistre de Sacy s'occupaient également de sa formation spirituelle, et enfant, il se rendait souvent à Port-Royal des Champs avec sa mère ou sa tante, Catherine Angran de Bélisy. Il eut ensuite une carrière dans la marine royale.

**Ariste, Jacques-Emmanuel (1619-1694) :** vicaire de Saint-Merri, il refusa de signer le Formulaire et il est en contact avec plusieurs amis de Port-Royal, dont Nicolas Le Tourneux avec qui il travaille à la traduction du bréviaire romaine (DPR). Il fut supérieur de Notre-Dame de Liesse de 1669 à 1676.

**Arnaudin, M. d' (?-1727) :** Docteur de Sorbonne, curé de Saint-Denys-de-France. Il participa à plusieurs reprises à la vie religieuse à Port-Royal des Champs à partir de 1681, prêchant, par exemple, lors de la fête du saint Laurent le 10 août 1682.

Arnauld, Antoine, dit l'abbé Arnauld (1616-1698): Auteur des *Mémoires*, frère aîné d'Angélique de Saint-Jean. Robert Arnauld d'Andilly lui aurait préféré son cadet, Simon Arnauld de Pomponne, et après s'être tourné tardivement vers l'état ecclésiastique, il suivit son oncle, Henri Arnauld, dans son diocèse d'Angers en 1649. Même si un autre oncle, le Grand Arnauld, lui reproche de mener une vie mondaine, l'abbé témoignera toujours son affection pour Port-Royal.

Arnauld, Antoine, dit le Grand Arnauld (1612-1694): Oncle d'Angélique de Saint-Jean, et son plus important correspondant après M<sup>me</sup> de Fontpertuis: il nous reste 55 lettres écrites par Angélique de Saint-Jean à son oncle, datant des années 1660 jusqu'au moment de l'exil d'Arnauld en 1679. Docteur de Sorbonne et auteur de nombreux ouvrages défendant le camp « janséniste » et les religieuses de Port-Royal, Antoine Arnauld entretient une amitié respectueux avec sa nièce (qui n'a que douze ans de moins que lui). Il est souvent mentionné sous divers pseudonymes dans la correspondance entre celle-ci et M<sup>me</sup> de Fontpertuis, une grande amie et l'une de ses correspondants.

**Arnauld, Henri (1597-1692) :** Oncle d'Angélique de Saint-Jean, il fut aussi son correspondant : il nous reste quatre lettres écrites de la nièce à l'évêque. Il fut nommé à l'évêché d'Angers en 1649 ; ce fut l'un des quatre évêques qui refusèrent de faire

signer le Formulaire dans son diocèse dans les années 1660, modifiant sa position lors de la Paix de l'Église en 1668-1669.

Arnauld, Jacqueline, en religion la mère Angélique (1591-1661): Tante d'Angélique de Saint-Jean, et réformatrice célèbre et abbesse de Port-Royal. Elle entretenait une correspondance avec sa nièce (il nous reste une échange de 17 lettres).

Arnauld, Jeanne, en religion la mère Agnès (1593-1671): Tante d'Angélique de Saint-Jean, et abbesse de Port-Royal. Quoiqu'il soit certain que la nièce et la tante échangeaient des lettres, il ne nous en reste aucune d'Angélique de Saint-Jean à la mère Agnès. Elle écrivit en 1626 le *Chapelet secret du Saint-Sacrement*: le pape Urbain VIII ordonnera la suppression de cet ouvrage en 1634. Ce fut l'une des religieuses qui, refusant de signer le Formulaire condamnant l'*Augustinus* de Jansénius, furent enlevées de Port-Royal de Paris en 1664; elle vécut dix mois de captivité au couvent de la Visitation avec la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

Arnauld d'Andilly, Marie-Angélique de Sainte-Thérèse (1630-1700): sœur cadette d'Angélique de Saint-Jean et religieuse à Port-Royal des Champs.

Arnauld d'Andilly, Robert (1589-1674): Père d'Angélique de Saint-Jean, il fut aussi correspondante de celle-ci (19 lettres). Il eut quinze enfants avec sa femme, Catherine de La Boderie; toutes ses filles entrèrent à Port-Royal. Traducteur, plusieurs de ses ouvrages connurent un grand succès au XVII<sup>e</sup> siècle, par exemple, Les Confessions de saint Augustin (1649) et Les Vies des Saints Pères du désert (1647-1653). Homme politique et habitué de la vie mondaine, il eut du mal à rompre avec le monde pour se retirer à Port-Royal dans les années 1640. Il fut présent lors de l'enlèvement des religieuses du monastère de Paris en août 1664, et se trouva ensuite exilé à Pomponne. Après la Paix de l'Église, il se retira de nouveau à Port-Royal des Champs en 1673; il y mourut un an plus tard.

Arnauld d'Andilly, Simon, marquis de Pomponne (1618-1699): Frère d'Angélique de Saint-Jean et ministre d'État aux affaires étrangères. Il nous reste une poignée de lettres écrites entre frère et sœur. Angélique de Saint-Jean n'approuve pas le choix de métier de son frère, et se réjouit de sa disgrâce mondaine en 1679. Le marquis de Pomponne eut une famille nombreuse avec sa femme, Catherine Ladvocat. Deux des garçons, Antoine-Joseph et Henri-Charles furent en vacances à Port-Royal des Champs au moment de la mort de leur grand-père, Robert Arnauld d'Andilly; leurs sœurs Marie-Emmanuelle et Charlotte furent pensionnaires au

monastère avant d'être renvoyées au moment de la reprise de la persécution en mai 1679

Arnauld de Luzancy, Charles-Henry (1623-1684): Frère d'Angélique de Saint-Jean et Solitaire, ce fut aussi son fidèle correspondant. S'installant à Port-Royal des Champs en mai 1642, il s'occupa des terres du monastère et de l'entretien des bâtiments. À cause des persécutions, il fut obligé se retirer à Pomponne en novembre 1664, revenant aux Champs avec son père en 1673 suivant la Paix de l'Église. En juin 1679, il fut à nouveau obligé de se retirer à Pomponne avec son cousin, Le Maistre de Sacy. Il assista aux derniers moments de celui-ci en janvier 1684, et il se trouva à Port-Royal des Champs lorsqu'Angélique de Saint-Jean y mourut à la fin du même mois. Lui-même tomba malade dès son retour à Paris ; il y mourra le 10 février 1684.

Arnauld de Pomponne, Antoine-Joseph, dit le chevalier de Pomponne (1664-1693): présent à Port-Royal des Champs lors de la mort de son grand-père, Robert Arnauld d'Andilly, en septembre 1674, il eut ensuite une carrière militaire.

Arnauld de Pomponne, Charlotte (1665-1746) et Marie-Emmanuelle (1663-1686): pensionnaires à Port-Royal des Champs de 1669 à 1679 avant d'en être renvoyées à cause de la reprise de la persécution du monastère. Charlotte sera religieuse à l'abbaye de Chelles.

Arnauld de Pomponne, Henri-Charles, dit l'abbé de Pomponne (1669-1756): présent à Port-Royal des Champs lors de la mort de son grand-père, Robert Arnauld d'Andilly, en septembre 1674. Il semble que dès le mois de mai 1683, la famille Arnauld chercha à le placer; en 1684, il fut nommé abbé commendataire de Saint-Maixent de Poitiers.

**Arnauld de Pomponne, Marie-Emmanuelle (1663-1686):** pensionnaire à Port-Royal des Champs de 1669 à 1679 avec sa sœur Charlotte. Elles furent toutes les deux renvoyées lorsque la persécution reprit en mai 1679.

**Arnauld de Pomponne, Nicolas-Simon (1662-1737) :** il eut une carrière militaire, comme son frère, Antoine-Joseph.

**Aubery, Marie, épouse (1) Angran et (2) Roucy :** cousine d'Antoine Arnauld et veuve en 1670 de Jean Angran (frère de Jacques Angran) avec qui elle eut deux enfants, Marie et Claude ; elle fut par ce mariage la belle-sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Elle se remaria en 1674 avec le marquis de Roucy, anciennement l'abbé de Roucy, qui a quitté l'état ecclésiastique (DPR).

**Aubry, M<sup>me</sup> (ou M<sup>lle</sup>):** directrice d'une communauté de régentes à Troyes, fondée par Pierre Nicole en 1668. Elle s'est séparée volontairement de son mari ; leurs deux filles furent placées chez M<sup>me</sup> de Billy, une amie de Port-Royal.

Audierne (ou Odierne), Élizabeth de Sainte-Lutgarde (vers 1633-1686) : religieuse qui fit profession à Port-Royal des Champs vers 1672.

**Augustin :** enfant qui se trouve à Port-Royal des Champs en 1682 et en 1683, mentionné à plusieurs reprises dans la correspondance. Nous n'en savons pas plus sur cette personne.

**Augustin, saint (354-430) :** évêque d'Hippone et l'un des quatre grands docteurs de l'Église latine. Le XVII<sup>e</sup> siècle était « le siècle de saint Augustin » (Jean Dagens). Le refus de condamner l'*Augustinus* de Jansénius, un immense ouvrage sur la théologie de ce saint, et qui traite notamment de la grâce, était à l'origine de la persécution des religieuses de Port-Royal par les pouvoirs ecclésiastique et royal à partir des années 1650.

Avaugour, famille d': Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de Vertus, eut au moins onze frères et sœurs, dont Claude II d'Avaugour, comte de Goëllo et ensuite d'Avaugour, qui, avec sa femme, Judith Lelièvre de la Grange et leur petite fille de trois ans, rend visite à Port-Royal des Champs vers avril 1677. M<sup>lle</sup> de Vertus était sœur également d'Anne, dite M<sup>lle</sup> de Goëllo (?-1707), de Marguerite-Angélique, dite M<sup>lle</sup> de Champtocé, et de Constance-Françoise, dite M<sup>lle</sup> de Clisson. Deux autres de ses sœurs furent abbesses à Nidoiseau (Françoise-Philippe de Bretagne de Vertus, décédée le 8 janvier 1684) et à Malnoue, et sa sœur Marie était la duchesse de Montbazon († 1657) (« Avaugour » dans R. Kerviler, *Repértoire général de bio-bibliographie bretonne*, Rennes, Plihon et Hervé, 1886-1908, 17 vol. in-8°).

**Baillet, Adrien (1649-1706) :** Prêtre de Beauvais qui fut lié avec Godefroy Hermant et avec Charles Wallon de Beaupuis. À partir de mai 1680, il fut le précepteur du fils de François-Chrétien de Lamoignon, avocat général au Parlement de Paris ; il eut également la responsabilité de la bibliothèque de celui-ci (DPR).

**Barat, Louise-Augustine de Sainte-Justine (vers 1649-1712) :** ancienne postulante converse à Port-Royal des Champs qui en fut expulsée en mai 1679 lors de la reprise de la persécution. Cependant, le duc de La Feuillade, souhaitant satisfaire satisfaisant les dernières volontés de sa femme, duchesse de La Feuillade (née Charlotte Gouffier, dite M<sup>lle</sup> de Roannez), morte en février 1683, obtint la permission de Louis XIV de faire prendre l'habit de Port-Royal à une religieuse converse. Les religieuses

choisissent la sœur Louise-Augustine de Sainte-Justine, et celle-ci prendra l'habit de religieuse converse le 8 décembre 1683 (selon de DPR; le *Journal de Port-Royal* ne donne pas de date pour cette cérémonie), en dépit de l'interdiction de recevoir novices, postulantes et pensionnaires au monastère. Elle fera profession le 6 mai 1685.

**Baudrand, Françoise-Magdeleine de Sainte-Julie (1639-1706):** religieuse, elle remplit de nombreuses fonctions à Port-Royal, dont cellérière, tourière, infirmière et prieure.

Beaurains, Françoise de, née Briçonnet (?-1690): veuve de M. de Beaurains, maître des comptes ; bienfaitrice qui, au moment de sa mort en 1690, lègue 1400 livres à Port-Royal des Champs.

**Beaurepaire :** Ancien valet du boucher de Port-Royal. Guilbert raconte plusieurs anecdotes qui ne lui font pas honneur (voir DPR) et qui ne semble pas être cohérent avec le rôle qu'il joue au sein du monastère selon les lettres de la mère Angélique de Saint-Jean. En 1682, il est l'un des protagonistes dans une affaire concernant un mémoire écrit par l'abbesse.

Benoise, Catherine, née de Ricouard (1618-1699): femme de Pierre Benoise et mère de deux religieuses à Port-Royal des Champs, sœurs Hélène de Sainte-Démétriade et Marie-Catherine de Sainte-Célinie.

**Benoise, Pierre (1616-1699):** Ami de Port-Royal. Son fils Charles est élève des petites écoles ; ses quatre filles deviennent religieuses, dont deux (Hélène de Sainte-Démétriade et Marie-Catherine de Sainte-Célinie) à Port-Royal des Champs. Il fut lié avec plusieurs amis du monastère, notamment son cousin, Jean Hamelin.

Benoise, Hélène de Sainte-Démétriade (1642-1699) : pensionnaire et religieuse de Port-Royal. Elle ne signa pas le Formulaire.

Benoise, Marie-Catherine de Sainte-Célinie (1659-1725): religieuse qui fait profession le 26 mai 1680 avec la sœur Françoise Le Juge: elle est la dernière professe de chœur de Port-Royal des Champs.

Bergevin (ou Bergerin), Marie-Magdeleine de Sainte-Monique (?-1684): postulante à Port-Royal qui y reste, selon le DPR, « pendant vingt-cinq ans sans parvenir à faire profession ».

**Bernaudot, Jeanne (?-1684):** une bienfaitrice de Port-Royal qui à sa mort lègue 300 livres au monastère.

**Bertrand, Marie-Madeleine de Sainte-Cécile (1658-1727):** nièce de la sœur Marguerite de Sainte-Thècle Josse, qui fait une donation importante à Port-Royal des

Champs au moment de sa profession en 1659; en échange, le monastère s'engage à verser une rente à son beau-frère jusqu'à ce que l'une des filles de ce dernier puisse y entrer comme pensionnaire : ce sera Marie-Madeleine qui y entrera à le 12 juin 1678 à l'âge de 20 ans.

Boisbuisson, Pierre Pied-de-Vache de, dit de Bourgis ou le Chevalier (?-1681): il fut nommé confesseur des religieuses de Port-Royal de Paris en 1664 par Chamillard, et après quelque temps passé au monastère, se déclare favorable à la cause des religieuses qui refusent de signer le Formulaire. Suivant la Paix de l'Église en 1669, il s'installe aux Champs en tant que chapelain et confesseur, avant de se retirer quelques années plus tard au prieuré de bénédictines de La Fougereuse (diocèse de La Rochelle), où il mourra en juin 1681 (DPR).

**Bossuet, Jacques Bénigne (1627-1704) :** évêque de Condom en 1669 et de Meaux de 1681 à 1704, il fut aussi le précepteur du Dauphin (1670-1680).

**Boulard de Denainvilliers, Élisabeth de Sainte-Anne (1628-1706) :** religieuse : elle sera la dernière abbesse de Port-Royal des Champs de 1699 à 1706.

**Bourgeois**, **Jean** (**1604-1687**): Solitaire et confesseur des religieuses de Port-Royal après la Paix de l'Église en 1669 jusqu'à la reprise de la persécution en 1679. Correspondant d'Angélique de Saint-Jean.

**Bournonville, Charlotte-Victoire de, née d'Albert (1663-1701) :** fille de Louis Charles d'Albert, second duc de Luynes, et d'Anne de Rohan, elle fut pensionnaire à Port-Royal des Champs avant d'en être expulsée lors de la reprise de la persécution en 1679. Elle se maria le 29 août 1682 avec Alexandre-Albert Franc □ois-Barthélemy, prince de Bournonville.

**Boust, Guy (vers 1615-1687) :** supérieur du couvent de Notre-Dame de Liesse qui impose la signature du Formulaire aux religieuses en 1680.

Briquet, Madeleine de Sainte-Christine (1642-1689): Ce fut l'une des religieuses de Port-Royal qui mèna la résistance au signature du Formulaire dans les années 1660 aux côtés de la mère Angélique de Saint-Jean. Elle fut placée aux Filles de Sainte-Marie le 19 décembre 1664, plusieurs mois après les premiers enlèvements de religieuses de Port-Royal de Paris. Elle entretenait une correspondance suivie avec M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Après la mort de Le Maistre de Sacy, c'est elle qui rassemble ses lettres pour les préparer à l'impression : les *Lettres chrétiennes et spirituelles* furent publiées en 1690.

**Bruneau, Marguerite-Célestine** : postulante de chœur expulsée de Port-Royal des Champs en 1679 lors de la reprise de la persécution du monastère.

**Burlugay, Jean (1624-1702) :** docteur de Navarre et curé de Saint-Jean des Troux, puis de Magny, il fut un ami de Port-Royal et l'un des correspondants de la mère Angélique de Saint-Jean.

Cadaval, duc et duchesse de, Nuno Álvares Pereira de Melo (1638-1727): « grand-maître de la maison de la reine du Portugal » (*Sévigné*, t. II, p. 23, n. 5), le duc de Cadaval se maria le 26 juillet 1675 avec Marguerite de Lorraine, fille du comte d'Armagnac (Moreri, 1759).

**Cambray, M**<sup>me</sup> de : amie de Port-Royal et en particulier de la famille Duhamel de Denainvilliers. Ce fut l'une des correspondantes d'Angélique de Saint-Jean.

Casanata, Girolamo (1620-1700): cardinal et bibliothécaire de l'église romaine, et ami du pape Clément X qui « l'employa dans les affaires les plus considérables » (Moréri 1759). Selon le *Catholic Encycopedia* (1913), il a étudié les controverses contemporaines, notamment les libertés gallicanes, le droit de la Régale et les quatre articles.

Castilly, Marie Angran, marquise de (?-1732): fille de Jean Angran (beau-frère de M<sup>me</sup> de Fontpertuis) et de Marie Aubéry, elle se maria le 23 février 1675 avec Philippe de Boran, marquis de Castilly.

**Caulet, François-Étienne de (1610-1680) :** évêque de Pamiers et ami de Port-Royal qui fut l'un des quatre évêques qui refusa de signer le Formulaire dans les années 1660.

**Célène d'Artenai, Marie-Alexis de :** L'une des pensionnaires de la « Chambre des petites » qui furent expulsées du monastère des Champs à la fin du mois de mai 1679 (DPR).

Chamillard, Michel (1628-1695): docteur de Sorbonne et vicaire de Saint-Nicolasdu-Chardonnet. Il fut nommé supérieur de Port-Royal par l'archevêque de Paris en 1664, mais les religieuses « non-signeuses » du Formulaire refusèrent de accepter cette nomination. Il demeura supérieur de Port-Royal de Paris après la séparation des deux maisons en 1669. À partir de juin 1682, il fut exilé à Issoudun pendant cinq ans à cause de son opposition à l'enregistrement des quatre articles gallicans par la Sorbonne.

Champaigne, Catherine de Sainte-Suzanne de (1636-1686): religieuse et fille aînée du peintre, Philippe de Champaigne. Guérison miraculeuse d'une paralysie du côté droit du corps le 7 janvier 1662 suite à une neuvaine de la mère Agnès Arnauld. Champaigne, Jean-Baptiste de (1631-1681): peintre qui fut le neveu et filleul de Philippe de Champaigne, et donc cousin germain de la sœur Catherine de Sainte-

Suzanne de Champaigne. C'était un ami de Port-Royal qui entretint une correspondance avec Martin de Barcos, neveu de Saint-Cyran.

Chertemps, Antoine (1649-1714): chanoine de Saint-Thomas du Louvre. Ce fut un ami de Port-Royal, et l'un des correspondants d'Angélique de Saint-Jean. Il fut impliqué dans le réseau clandestin d'importation de livres d'Antoine Arnauld en France, passant plusieurs mois à la Bastille du 26 juillet au 5 novembre 1682.

Chevreuse, Charles-Honoré d'Albert, duc de (1646-1712): c'était le fils du second duc de Luynes, Louis Charles d'Albert, et un ancien élève des Petites Écoles à Vaumurier. C'est à son intention qu'Antoine Arnauld et Pierre Nicole rédigèrent La Logique de Port-Royal (1662). Il épousa en 1667 Jeanne-Marie-Thérèse Colbert, la fille aînée du contrôleur général des finances.

Choart de Buzenval, Nicolas (1611-1679): évêque de Beauvais et défenseur des religieuses de Port-Royal des Champs au moment des négociations de la paix de l'Église en de 1666 à 1669. Ce fut l'un des quatre évêques qui s'opposent au Formulaire à cette époque. Selon le DPR, « Il montre une triple fidélité : au concile de Trente, à l'Oratoire et à Port-Royal ».

**Chuppin, Jeanne-Angélique :** ancienne pensionnaire des Champs expulsée en 1679 lors de la reprise de la persécution.

Clermont de Monglat, Anne-Victoire de (1647-1701): novice à Port-Royal de Paris qui en fut expulsée en 1661, elle entra à ensuite à Notre-Dame-du-Val à Gif. Elle y fera sa profession religieuse en 1667, et sera nommée abbesse en 1676. Selon le DPR, elle conservera toujours une affection particulière pour Port-Royal.

**Colbert, Jean-Baptiste (1619-1683) :** contrôleur général des finances de Louis XIV et secrétaire d'État de la maison du Roi (DGS).

**Comblin ou Comblen :** Personne qui participa au réseau de l'importation clandestine de livres d'Antoine Arnauld en France. Il aurait aussi participé dans l'affaire de Nordstrand (Jacques, p. 306-307).

**Constant, M.:** Maître d'école du fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Louis-Augustin. À partir de septembre 1681, le dessein d'embaucher Constant pour ce poste revient dans les lettres d'Angélique de Saint-Jean à son amie. Il semble que Constant souhaite avoir le droit de se marier, idée à laquelle l'abbesse se montre très opposée. Sa correspondante finit toutefois par l'embaucher.

Courcelles, Marie-Thérèse de (?-1685) : abbesse de Saint-Dizier jusqu'en 1674. À cette date, elle résigne son poste, car elle ne parvient pas à établir la réforme dans son monastère. À partir du 6 mai 1674, elle séjourna à Port-Royal des Champs pendant

plusieurs semaines avec la nouvelle abbesse de Saint-Dizier qui prépare la réforme, et qui fait un renouvellement sous la direction d'Antoine Arnauld (DPR).

**Couturier, M<sup>lle</sup>:** probablement une parente de la sœur Marie de Sainte-Anne Couturier, religieuse à Port-Royal des Champs.

Creil, Marguerite de Sainte-Euphrosine de (1635-1686): religieuse qui signa le Formulaire en 1664 avant de se rétracter peu après. Elle rejoignit la communauté de Port-Royal des Champs le 29 avril 1669.

**Crespin du Vivier, Jérôme (1648-17??):** frère de M<sup>me</sup> de Fontpertuis qui était à l'armée au moment de la mort de son beau-frère, Jacques Angran de Fontpertuis, en mars 1674 (Weaver, p. 392).

**Crespin du Vivier, Louise-Marie (1650-1721):** sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, connue comme M<sup>lle</sup> Du Vivier.

**Crespin du Vivier, Marie-Madeleine (1653-1737) :** sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, connue comme M<sup>lle</sup> Crespin. Elle se retira au couvent des Cordelières en 1682.

Cuvillier (ou Cuvilliers), Marie-Nicole de Sainte-Eugénie (1635-1689) : religieuse à Port-Royal des Champs

**Cuvillier, Marie :** pensionnaire, postulante et novice (en 1661) à Port-Royal de Paris **Denis, Jean (peu après 1643-1704) :** médecin ordinaire du roi dans les années 1670 et médecin de Port-Royal. Il soigna M<sup>me</sup> de Fontpertuis en février 1683 et Louis-Isaac Le Maistre de Sacy à l'été 1683.

**Deschamps des Landes, Jeanne de Sainte-Aldegonde (?-1686 ?) :** religieuse à Port-Royal des Champs. Elle est mentionnée dans une lettre d'Angélique de Saint-Jean du 13 mars 1682, ce qui suggère que la date de son décès n'est pas en 1680, comme le note le DPR ; Guilbert donne une date de septembre 1686.

**Desmares, Toussaint-Joseph-Guy (1603 ?-1687):** prêtre de l'Oratoire qui en fut exclu dès 1653 à cause de son amitié avec Port-Royal. C'était un ami particulier du duc de Liancourt.

**Desprez, Guillaume I (1629 ?-1708):** imprimeur-libraire qui fut impliqué dans l'impression des *Lettres provinciales* de Pascal (1656-1657), et qui continua à imprimer des ouvrages de ses amis de Port-Royal, dont les *Essais de morale* de Nicole (à partir de 1675), et la traduction de la Bible de Le Maistre de Sacy (à partir de 1673).

**Dodart, Denis (1634-1707):** médecin de la duchesse de Longueville, par qui il connaît et visite souvent Port-Royal. Il se trouva au chevet de la mère Angélique de Saint-Jean le jour de sa mort le 29 janvier 1684, en compagnie de M<sup>me</sup> de

Fontpertuis. Il visita Antoine Arnauld dans son exil à Delft et à Bruxelles. Sa fille Marie-Madeleine fut pensionnaire à Port-Royal des Champs avant d'en être expulsée en 1679 lors de la reprise de la persécution.

**Droit, M. de :** Avocat non identifié mentionné dans plusieurs lettres de 1681 et 1682.

**Du Breuil, Jean-Baptiste (1612-1696) :** oratorien qui fut impliqué dans le réseau du trafic des livres d'Antoine Arnauld en France. Il fut arrêté le 2 octobre 1682 et condamné à la prison et à l'exil jusqu'à sa mort en 1696.

**Du Cambout de Coislin de Pontchâteau, Sébastien-Joseph (1634-1690) :** Solitaire ainsi qu'agent des amis de Port-Royal à Rome pour diverses affaires en 1677 et de 1679 à 1680. De retour en France en 1680, il mène une vie errante, se cachant sous plusieurs pseudonymes dont Fleury (ou Fleuri) et Marin. Il se rend plusieurs fois aux Pays-Bas espagnols et à Bruxelles pour voir Antoine Arnauld ; il séjourne également à Paris et il fait plusieurs retraites à l'abbaye de la Haute-Fontaine. Il finit par s'installer, à titre de simple laïc, à l'abbaye d'Orval en 1685.

**Duchemin, Charles (1618-1687):** Solitaire. Par souci d'humilité, il cacha ses origines et son nom de famille, se faisant appeler M. Charles. Il cacha aussi ses aptitudes, et, passant pour « un bonhomme assez simple et inoffensif », il fut épargné des expulsions du monastère avec les autres Solitaires.

**Duchesne, Simon :** réside à Port-Royal des Champs ; son nom apparaît comme témoin dans plusieurs documents du dossier Vallet, le dernier datant de 1685 (DPR).

**Du Gué de Bagnols, Gabrielle :** ancienne novice de Port-Royal de Paris qui en fut expulsée en 1661 suite à la persécution. Elle correspond par la suite avec la mère Angélique de Saint-Jean, qui déconseille un projet de mariage pour la jeune femme en 1662. L'échange épistolaire fut interrompu jusqu'en 1672 ; il reprendra à cette date jusqu'à la mort de l'abbesse en 1684.

**Du Gué de Bagnols, Guillaume (1616-1657) :** conseiller d'État qui renonce à sa charge en 1652 après être venu en contact avec Port-Royal. Il se retire de la vie mondaine au château de Saint-Jean des Troux (actuellement dans la commune de Boullay-les-Troux) où ses enfants sont confiés au précepteur, Pierre Borel ; il y accueille aussi plusieurs enfants des Petites Écoles. Il contribue financièrement aux travaux à Port-Royal des Champs et mourut subitement en 1657 dans une réputation de sainteté.

**Du Guet, Jacques Joseph (1649-1733):** Oratorien qui fut impliqué dans plusieurs polémiques ; il se rend à Bruxelles chez Arnauld et Quesnel en mars 1685, retournant

à Paris quelques mois plus tard où il fut contraint de vivre clandestinement avant de retrouver sa liberté en 1690.

**Duhamel, Henri (1612-1682):** curé de Saint-Maurice. Il fut lié dans les années 1640 et 1650 avec Port-Royal, et fut un « ami proche » de Jean Hamon, selon le DPR. Celui-ci se rend à son chevet en septembre 1681 peu avant sa mort.

**Duhamel de Denainvilliers, Marie, née Boulard :** sœur d'une religieuse à Port-Royal, Élisabeth de Sainte-Anne Boulard de Denainvilliers. Marie épousa en 1675 Claude Duhamel, seigneur de Denainvilliers et ami de Port-Royal (DPR).

**Du Mesnil des Courtiaux, Claude-Louise de Sainte-Anastasie (1649-1716):** Religieuse, elle fit profession à Port-Royal des Champs en février 1675 sous la direction de la mère Angélique de Saint-Jean. Elle fut élue prieure en 1706, et se voit obligée d'assumer les responsabilités d'abbesse jusqu'à ce que les religieuses soient dispersées en 1709.

**Du Plessis, Roger, duc de Liancourt (1598-1674):** proche de Louis XIII, il se convertit vers 1638 lors de la maladie de sa femme, Jeanne de Schomberg. C'était un ami de Port-Royal qui soutint le monastère pendant la persécution, et à qui Antoine Arnauld adressa sa *Lettre d'un docteur de Sorbonne à une personne de condition* (1655). À sa mort, il laisse 10 000 livres à Port-Royal des Champs.

**Du Val, Geneviève de Sainte-Thérèse (vers 1622-1688):** religieuse qui fut transférée à Port-Royal de Paris au moment de la Fronde en 1649. Elle ne signa pas le Formulaire, et rejoint les autres religieuses « non signeuses » en 1665 à Port-Royal des Champs.

**Du Vaucel, Louis-Paul (vers 1641-1715) :** ecclésiastique : chanoine et théologal de la cathédral d'Alet en 1671. Il fut exilé à Saint-Pourçain en juillet 1677 pour sa part dans l'affaire de la régale. En 1681, il se rend auprès d'Antoine Arnauld en Hollande, et il fait plusieurs séjours à Haute-Fontaine en 1681 et 1682. En septembre 1682, Arnauld lui demande de défendre les intérêts de jansénistes à Rome : il y restera une vingtaine d'années (DPR).

**Du Vauroui (ou Vaurouy), Antoinette-Françoise :** pensionnaire dans la « chambre des petites » à Port-Royal des Champs qui fut expulsée lors de la reprise de la persécution en 1679.

Ellies Du Pin, Louis (1657-1719): docteur de Sorbonne et auteur de la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du XVII<sup>e</sup> siècle*. C'était le neveu de Nicolas Vitart, et il était aussi apparenté à la famille Racine. Il était bachelier à la Sorbonne en 1680 et y obtint son doctorat en 1684.

**Eustace, Nicolas (1639-1718) :** Précepteur de Louis Angran de Fontpertuis de 1675 à 1677, il devint ensuite curé de Fresne-en-Vexin, où plusieurs amis de Port-Royal, dont Sébastien-Joseph Du Cambout de Pontchâteau et Ernest Ruth d'Ans, lui rendent visite en mai 1681. Proposé comme confesseur des religieuses de Port-Royal des Champs, qui n'en ont pas depuis la reprise de la persécution en mai 1679, il fut refusé en 1681 par l'archevêque Harlay de Champvallon, avant d'être accepté en 1683 lorsque M<sup>me</sup> de Fontpertuis intervient en sa faveur. Il est présent lors de la mort de l'abbesse Angélique de Saint-Jean en janvier 1684.

Faury: mentionné dans les lettres de 1682 comme laquais de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Favoriti, Agostino (1624-1682): secrétaire du pape Innocent XI (Jacques, p. 45).

**Feuquières, Louise-Catherine de Pas de :** pensionnaire à Port-Royal des Champs qui en fut expulsée en mai 1679. La famille de Feuquières est liée de parenté avec la famille Arnauld (DPR).

**Feydeau, Matthieu (1617-1694):** théologal de Beauvais et ami de Port-Royal; il prêcha l'avent 1676 à Port-Royal des Champs. En février 1677, il fut exilé à Bourges; en juillet 1682, une nouvelle lettre de cachet l'exile à Annonay (DPR). Ce fut un correspondant de la mère Angélique de Saint-Jean.

Flesselles de Brégy, Anne-Marie de Sainte-Eustochie de (1633-1684): religieuse qui joue un rôle très actif dans la résistance à la signature du Formulaire, et elle subit sept mois de captivité chez les ursulines de Saint-Denis de 1664 à 1665. Elle fut envoyée avec les autres religieuses « non signeuses » à Port-Royal des Champs en juillet 1665.

**Fontaine, Nicolas (1625-1709) :** Solitaire, traducteur, et auteur des *Mémoires*. Ce fut le secrétaire de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy ; ils furent emprisonnés ensemble à la Bastille de 1666 à 1668. Il vécut à Saint-Mandé et à Viry-Châtillon, et il fit des séjours chez le libraire Lambert Roulland et à Pomponne. Il assista aux obsèques de Le Maistre de Sacy à Port-Royal des Champs en 1684.

**Foy de Saint-Hilaire, Léonor (1624-1700):** chanoine de Beauvais. Il fut le précepteur du petit-fils de M<sup>me</sup> de Bélisy, et il succéda à Nicolas Eustace comme précepteur de Louis Angran de Fontpertuis de mars 1678 à 1682.

**Gallier, Geneviève-Constance :** postulante à Port-Royal des Champs qui en fut expulsée en mai 1679 suite à la reprise de la persécution. Correspondante d'Angélique de Saint-Jean et amie de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, elle correspond avec beaucoup des amis du monastère dont les émigrés vivant aux Pays-Bas espagnols. Elle sert de secrétaire à Sébastien-Joseph Du Cambout de Pontchâteau. Elle retourna

à Port-Royal des Champs en février 1684 après la mort d'Angélique de Saint-Jean, mais elle n'y restera pas.

**Gastorge**, **Jeanne-Marthe** (?-1700) : amie séculière de Port-Royal des Champs qui habita la basse cour du monastère pendant plus de cinquante ans.

Girard de Villethierry, Jean (1641-1709): écrivain, c'était le frère de la Sœur Louise de Sainte-Eugénie Girard, religieuse à Port-Royal des Champs (DPR). Nous n'en savons pas plus sur cette personne.

**Girard, Louise de Sainte-Eugénie (vers 1632-1706) :** religieuse qui fit profession vers 1658. Elle refusa de signer le Formulaire, et fut conduite avec les autres religieuses « non signeuses » à Port-Royal des Champs en 1665.

Golefer, François de (1633 ?-1706): ecclésiastique, ami de Port-Royal, et un proche de Félix Vialart de Herse, évêque de Châlons; il vit quelques temps dans l'entourage de celui-ci.

Goulas de La Mothe, Nicolas (1603-1683): gentilhomme de la chambre de Gaston d'Orléans, il se retira à la mort de celui-ci en 1660 à son château de La Mothe, y rédigeant ses mémoires. À sa mort en avril 1683, il fit un legs à Port-Royal des Champs de deux globes d'argent qu'il tenait de Louise-Marie de Gonzague, reine de Pologne.

Guelphe, Léonard de, dit M. François (1650-1720): secrétaire d'Antoine Arnauld pendant son exil aux Pays-Bas espagnols à partir de 1679.

**Guéméné, Anne de Rohan, princesse de (1604-1685):** amie de Port-Royal qui séjourna à plusieurs reprises à Port-Royal de Paris entre 1641 et 1643, y faisant construire son propre logement. Elle ne réussira pas à quitter le monde, mais son soutien du monastère ne faillit pas. Elle mourra en 1685 au manoir de la Cense, près de Rochefort.

Guérinet, Jacques (?-1689): valet de cour.

Guise, Élisabeth-Marguerite d'Orléans, duchesse de (1646-1696): seconde fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et de Marguerite de Lorraine. Elle épousa Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise et pair de France, en 1667; celui-ci mourra quatre ans plus tard. La veuve « multiplie les bonnes œuvres » dans son duché d'Alençon, et fait tous les ans un séjour à l'abbaye de la Trappe (DGS).

Hamelin, Marguerite, née de Faverolles (baptisée 1610-1682) : épouse de Jean Hamelin. Leur fille fut religieuse à Port-Royal des Champs. Elle mourut d'apoplexie le 5 septembre 1682, et elle fut inhumée au monastère des Champs.

**Hamelin, Marguerite-Agnès de Sainte-Julie (1637-1701):** fille de Jean et Marguerite Hamelin et religieuse à Port-Royal: elle refusa de signer le Formulaire.

**Hamon, Jean :** médecin des religieuses de Port-Royal des Champs et Solitaire. Pour qu'il puisse continuer à soigner les religieuses, il ne fut jamais expulsé du monastère comme les autres Solitaires.

**Hardy:** Probablement un serviteur à Port-Royal des Champs, qui suivit Sébastien Le Nain de Tillemont lors de l'expulsion de Solitaires et d'ecclésiastiques de Port-Royal des Champs en mai et en juin 1679. Ce pourrait être Simon Hardy, nom qui figure dans le dossier Vallet, notaire de Port-Royal (DPR).

**Harlay de Champvallon, François de (1625-1695) :** archevêque de Rouen en 1651, et successeur d'Hardouin de Beaumont de Péréfixe à l'archevêché de Paris de 1671 à 1695. Docteur et proviseur de Sorbonne.

Hécaucourt de Charmont, Angélique de Saint-Alexis (vers 1625-1678): religieuse qui refusa de signer le Formulaire. Elle fut conduite à Port-Royal des Champs avec les autres sœurs « non signeuses » en juillet 1665.

Hénin-Liétard de La Roche, Innocente-Angélique (?-1701): religieuse de Lieu-Dieu dans le diocèse d'Autun qui fut nommée abbesse de Saint-Dizier en 1674. Elle séjourna avec sa sœur aînée à Port-Royal des Champs à partir du 6 mai 1674 pour se renouveler sous la direction d'Antoine Arnauld, et pour préparer la réforme de Saint-Dizier. À la fin du mois de juin 1674, elle part à Saint-Dizier, ayant reçu ses bulles comme abbesse (DPR; Besoigne, t. II, p. 488-489).

Humières, Louis IV de Crevant d' (1628-1694), et sa femme, Louise-Antoinette-Thérèse de La Châtre (?-1724): l'abbé de Saint-Cyran est un ami du père de Louis IV de Crevant d'Humières, et cherche un précepteur en 1635 pour les enfants d'Humières, dont Louis IV, pair et maréchal de France, qui « connaîtra une carrière militaire éclatante » (DPR). Son épouse, la maréchale d'Humières, accueillit deux pensionnaires expulsées de Port-Royal des Champs en 1679, les filles Fay de Latour-Maubourg.

Innocent XI (1611-1689): pape de 1676 à sa mort en 1689 (DGS).

**Issali, Suzanne (?-1727) :** ancienne postulante à Port-Royal des Champs. Elle en fut expulsée en 1679 suite à la persécution, mais elle resta au service du monastère.

**Jacques :** Maître Jacques était cuisinier et serviteur à Port-Royal, et il a surtout servi auprès des Petites Écoles à partir des années 1640

**Janvier :** curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie qui fréquente Port-Royal des Champs après 1669 (DPR ; *Journal de Port-Royal*, BNF, f. fr. 17779).

Josse, Marguerite de Sainte-Thècle (vers 1623-1692): religieuse, qui, au moment de sa profession à Port-Royal en 1659, fit une donation d'une grande somme à Port-Royal; en échange, le monastère « s'engage à payer une rente de 100 livres à Jean-Baptiste Bertrand jusqu'à ce qu'une de ses filles puisse entrer à Port-Royal comme pensionnaire. En 1669, un acte signé de Simon Akakia précise que la somme sera utilisée pour payer la pension de [Marie-]Madeleine Bertrand » (DPR).

**Kelly, Malachy (dates inconnues):** Prêtre, ami de Port-Royal. D'origine « hibernois », ce fut le confesseur de Louise-Marie de Gonzague, la future reine de Pologne, et le directeur spirituel de la future sœur Anne-Marie de Sainte-Eustoquie de Flesselles de Brégy, Il fréquenta l'hôtel de Liancourt, et fut dénoncé comme « janséniste » à plusieurs reprises.

La Bonnerie, Louise de Sainte-Fare de (1640-1690): religieuse. Elle entra à Port-Royal des Champs à l'âge de quatre ou cinq ans, prit l'habit en 1660, et fit profession un an plus tard. Elle refusa de signer le Formulaire, et fut envoyée avec les autres religieuses à Port-Royal des Champs en 1665.

La Chaize, François d'Aix de (1624-1709) : jésuite, confesseur de Louis XIV de 1675 à 1709 (Bluche, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986, p. 957).

La Croix, Geneviève de Sainte-Mélanie de : postulante converse à Port-Royal des Champs qui en fut expulsée en 1679. Dans la lettre du 27 mai 1682, elle se trouvait au Moutier; selon celle du 17 novembre 1682, elle faisait partie du groupe de postulantes et pensionnaires demeurant chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris à cette époque.

La Houssaye, Catherine de, née Le Picart de Périgny (?-1720): veuve de Nicolas Le Pelletier, mort en 1674, et amie proche de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Elle se retirait souvent à l'abbaye de Notre-Dame de Gif-sur-Yvette où se trouvait sa sœur, Madeleine Le Picart de Périgny, ancienne pensionnaire et novice à Port-Royal qui en fut expulsée en 1661 (DPR; François-Alexandre Aubert de La Chesnaye Des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, Boudet, 1776, 2<sup>e</sup> éd., t. XI, p. 253).

Lamoignon, Chrétien-François de (1644-1705): président à mortier (DPR) et avocat général au Parlement de Paris. Son père, Guillaume de Lamoignon, premier président du Parlement de Paris, était un ami de Port-Royal

La Motte, M<sup>me</sup> de : personne non identifiée. Il pourrait s'agir de la mère de Marie de La Motte, l'une des pensionnaires expulsées de Port-Royal des Champs en mai 1679 suite à la reprise de la persécution du monastère (DPR)

Lancelot, Claude (1616-1695): pédagogue qui écrivit de nombreux ouvrages, dont les *Nouvelles méthodes pour apprendre facilement la langue latine* (1644) et *grecque* (1655) ainsi que les *Mémoires* de la vie de l'abbé de Saint-Cyran (publication posthume en 1738). Il était Solitaire de Port-Royal avant de se retirer à l'abbaye de Saint-Cyran en 1672. En 1680, il fut exilé à Quimperlé où il passera les dernières années de sa vie. Il correspondait avec la mère Angélique de Saint-Jean.

Laurent, Jeanne-Marcelle, née Simonain (ou Simonin) (vers 1620-1700) : veuve, amie séculière du monastère qui y réside pendant plus de cinquante ans, « tant en dehors [...] qu'au dedans » (DPR).

Le Bastier, Élisabeth de Sainte-Geneviève (vers 1632-1690): religieuse à Port-Royal des Champs qui fait profession vers 1676.

Le Bastier, Marguerite (?-1700): sœur d'Élisabeth de Sainte-Geneviève, religieuse, Marguerite fut attachée au service de la duchesse de Longueville, et se retira au-dehors du monastère après la mort de celle-ci en 1679. Elle sert gratuitement de tourière à Port-Royal jusqu'à ce que ses infirmités l'en empêchent (DPR).

Le Brun, Jean-Baptiste, dit Desmarettes (vers 1651-1731): ancien élève des petites écoles, celui qui remplace pendant un temps le sacristain, Montguibert, selon Clémencet (t. VII, p. 455). En janvier 1683, il visite Chartres pour y faire dire une messe de la Vierge, vœu formé par les religieuses afin d'obtenir la guérison du médecin, Jean Hamon, en octobre 1682 (DPR).

Le Cerf, Magdeleine de Sainte-Candide (vers 1607-1683): religieuse à Port-Royal des Champs. Elle signa le Formulaire en octobre 1664, avant de rétracter sa signature dès le mois de mars 1665. Elle fut exilée avec les autres religieuses « non signeuses » à Port-Royal des Champs en juillet 1665.

Le Féron, Élisabeth (ou Isabelle) de Sainte-Agnès (1633-1706): religieuse qui prit l'habit de novice en septembre 1652, et fit profession un an plus tard. Elle est nommée cellérière, et travaille à la constitution des archives de Port-Royal des Champs, s'y rendant en 1665 avec les autres religieuses qui refusèrent de signer le Formulaire.

**Léger :** Médecin « attitré de la famille du ministre Colbert » qui soigna plusieurs amis de Port-Royal, dont Jean Hamon (en 1682) et Sébastien-Joseph Du Cambout de Coislin de Pontchâteau (en 1690).

Le Juge, Françoise de Sainte-Agathe (vers 1659-1728) : religieuse. Avec la sœur Marie-Catherine de Sainte-Célinie Benoise, elle est la dernière professe de chœur de Port-Royal des Champs : elles font profession en mai 1680.

Le Maistre, Antoine (1608-1658): Avocat qui quitte le monde et son métier en 1638 pour devenir le premier Solitaire de Port-Royal; cousin germain d'Angélique de Saint-Jean.

Le Maistre, Catherine, née Arnauld, en religion sœur Catherine de Saint-Jean (1590-1651): Ce fut la sœur des mères Angélique et Agnès, et d'Antoine Arnauld et Henri Arnauld. Elle se maria en 1605 avec Isaac Le Maistre, et le couple eut six enfants, dont Antoine, Jean et Louis-Isaac. Elle entra à Port-Royal de Paris en octobre 1640 suite à la mort de son mari le mois précédent, et elle fit profession le 25 janvier 1644, prenant le nom de sœur Catherine de Saint-Jean.

Le Maistre, Charles (?-1688): docteur de Navarre et ami de Port-Royal, il séjourne en Flandre et en Hollande en 1681, y rencontrant des amis du monastère. Il rentre à Paris en octobre 1681, y vivant caché jusqu'en 1682. Ce fut l'un des correspondants de la mère Angélique de Saint-Jean (DPR).

Le Maistre de Sacy, Louis-Isaac (1613-1684): Cousin germain et directeur spirituel d'Angélique de Saint-Jean, et confesseur des religieuses de Port-Royal des Champs. Il nous reste un grand nombre de ses lettres à Angélique de Saint-Jean, mais nous n'avons pas toutes les réponses. Il publie les *Heures de Port-Royal* en 1650, et ce fut le traducteur du Nouveau Testament, dit « de Mons » (1667). Il fut emprisonné à la Bastille avec son secrétaire Nicolas Fontaine de 1666 à 1668. Après la paix de l'Église en 1669, il se retira à Port-Royal des Champs, et quand la persécution reprit en 1679, il se rendit à Pomponne avec son cousin, Charles-Henry Arnauld de Luzancy. Il s'intéresse à l'éducation du fils de M<sup>me</sup> de Fontpertuis et au sort de sa propre nièce, Olympe. Il eut la permission de se rendre à Port-Royal des Champs en mars 1682 afin d'assister M<sup>lle</sup> de Vertus, malade. Il mourut à Pomponne au début du mois de janvier 1684, devançant de quelques semaines Angélique de Saint-Jean ; il fut inhumé à Port-Royal des Champs.

Le Maistre de Saint-Elme, Catherine-Agnès, dite M<sup>lle</sup> de Séricourt (?-1742): Elle était pensionnaire à Port-Royal en 1661. Le 25 janvier 1677, elle épousa Augustin Thomas de Bosroger, ancien élève des Petites Écoles. Leur contrat de mariage fut signé par Antoine Arnauld, Louis-Isaac Le Maistre de Sacy et Simon Arnauld de Pomponne. Leur premier enfant naquit en 1679; Antoine Arnauld en fut le parrain.

Le Maistre de Saint-Elme, Jean (vers 1609-vers 1690): avec ses frères, Louis-Isaac Le Maistre de Sacy et d'Antoine Le Maistre, ce fut l'un des premiers Solitaires de Port-Royal en 1638 avant de s'éloigner par la suite d'une vie retirée. Il se maria en 1651 avec Louise de Boignes, et le couple eut trois filles, dont une qui meurt jeune. Leurs deux autres filles, Olympe et Catherine-Agnès, dite M<sup>lle</sup> de Séricourt, furent pensionnaires à Port-Royal.

Le Maistre de Sainte-Elme, Olympe-Dorothée (?-1707): nièce de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy et ancienne pensionnaire de Port-Royal des Champs qui en fut renvoyée en mai 1679 lorsque la persécution du monastère a repris. Elle rejoignit sa mère, mais celle-ci mourut le mois suivant, et Olympe entra chez M<sup>me</sup> de Fontpertuis au Moutier en juillet 1679, y demeurant plusieurs années. Dans les lettres de cette époque de Le Maistre de Sacy et d'Antoine Arnauld, ils avouent que c'est une charge difficile. Quand M<sup>me</sup> de Fontpertuis déménagea à Paris au commencement de l'année 1682, Olympe ne la suivit pas, logeant, il semble, chez M<sup>me</sup> de Cambray.

Le Nain de Tillemont, Sébastien (1637-1698): ce fut un ancien élève des Petites Écoles de Port-Royal. De 1671 à 1676, il vit au Moutier, future résidence de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. Il fut ensuite ordonné prêtre et rejoignit les Solitaires à Port-Royal des Champs. En 1679, lors de la reprise de la persécution, il se retira à Tillemont près de Montreuil-sous-Bois (DPR). Ce fut l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles* (Paris, 1693-1712, 16 vol.) et de la *Vie de Saint Louis, roi de France* (éd. J. de Gaulle, Paris, 1847-1851, 6 vol.).

Le Noir, Jean: théologal de Sées qui fut enfermé à la Bastille le 19 mai 1683 à cause de plusieurs écrits jansénistes. Il sera par la suite condamné aux galères perpétuelles (DPR).

**Le Peletier, Claude (1631-1711) :** à la mort de Colbert en 1683, il le remplaça dans le poste de contrôleur général des finances de Louis XIV.

Le Pelletier des Touches, Paul (1622-1703): Bienfaiteur de Port-Royal, il fait au monastère « une fondation permanente pour l'entretien de six filles pauvres » (DPR); il soutient également les bénédictines anglaises à Paris ainsi qu'un couvent de dominicaines à Poitiers. Il verse aussi une aide financière à plusieurs Solitaires, notamment Antoine Arnauld et Ruth d'Ans. Celui-ci recevant une pension de 400 livres de manière irrégulière de 1681 à 1682 de la part de Le Pelletier des Touches.

Le Riche, Marie-Jeanne (dates inconnues) : postulante converse expulsée de Port-Royal des Champs en 1679 suite à la persécution. Le Roy, Guillaume (1610-1684): abbé de Haute-Fontaine. Ami de Port-Royal, il se retira à partir de 1663 dans la solitude de son abbaye de Haute-Fontaine, près de Saint-Dizier dans le diocèse de Châlons. Haute-Fontaine deviendra par la suite un refuge pour les amis du monastère et « l'un des centres de diffusion de la pensée de Port-Royal » (DPR). Matthieu Feydeau et Sébastien Du Cambout de Pontchâteau y font des séjours, et Pierre Nicole et Antoine Arnauld s'y rendent également.

Lesdiguières, Paule-Marguerite-Françoise de Gondi, duchesse de (1655-1716): nièce du cardinal de Retz et de la mère Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis, religieuse à Port-Royal des Champs. Elle intervient à plusieurs reprises en faveur du monastère dans diverses affaires, et ce fut l'un des correspondants de la mère Angélique de Saint-Jean.

Le Tellier, Michel (1603-1685): ministre d'État ; il fut nommé chancelier de France et garde des Sceaux en 1677.

Le Tourneux, Nicolas (1640-1686): chapelain du collège des Grassins. Suite à l'exil d'Antoine Arnauld en 1679, il prend le rôle de directeur spirituel auprès de M<sup>me</sup> de Fontpertuis. En octobre 1681, suite à l'intervention du duc de Roannez auprès de l'archevêque de Paris, il fut accepté comme confesseur de Port-Royal des Champs. Il s'y rendit en octobre, et il y passa l'Avent et les fêtes, avant de retourner à Paris pour prêcher le carême à Saint-Benoît en 1682. Il fit ensuite des allers-retours entre Paris et les Champs, et il se rendit aussi à Soissons en avril 1682. Il intervint dans l'affaire des religieuses de Liesse qui refusèrent de signer le Formulaire dès 1680, et il fut aussi impliqué à l'automne 1682 dans l'affaire du trafic des livres d'auteurs port-royalistes depuis les Pays-Bas espagnols. C'est cette dernière affaire qui lui valut d'être relégué à son prieuré de Villers-sur-Fère, près de Soissons, laissant les religieuses à nouveau sans confesseur à partir de novembre 1682.

L'Hermite, Paul-Philippe (vers 1649-?): il fut nommé chapelain de Port-Royal des Champs en 1679 par Claude Grenet, supérieur des religieuses, lorsque les Solitaires furent expulsés du monastère au moment de la reprise de la persécution. Il remplissait parfois la fonction de confesseur auprès des religieuses, qui le considéraient comme « un bon ecclésiastique qui avait peu de lumières, mais beaucoup de piété et une bonne conduite » (DPR).

Liesse: Le couvent de Notre-Dame de Liesse à Paris fut lié avec Port-Royal au moment de la Fronde, et Jacques-Emmanuel Ariste, ami de Port-Royal, fut directeur de Liesse dans les années 1670. En 1680, le nouveau supérieur du couvent, Guy Boust, imposa la signature du Formulaire aux religieuses. Sept d'entre elles

résistèrent ; le 7 avril 1682, Nicolas Le Tourneux et M<sup>me</sup> de Fontpertuis accompagnèrent trois de ces « non signeuses » à Port-Royal des Champs ; les quatre autres restèrent à Notre-Dame de Liesse (DPR).

**Loger, Vincent (dates inconnues):** curé de Chevreuse à côté de Port-Royal des Champs. Ce fut un ami du monastère qui fut exilé à Poitiers pendant quelques mois en 1707-1708 à cause de son soutien de Port-Royal.

Lorraine, Françoise-Renée de (1621-1682) : abbesse de Montmartre.

**Lorraine-Chevreuse, Henriette de (1631-1694):** religieuse qui fit profession à Montmartre en 1646; elle devint abbesse du Pont-aux-Dames en 1652 et de Jouarre en 1655. Elle se serait retirée à Port-Royal de Paris en 1692.

Louis XIV (1638-1715): Devenu roi de France à la mort de son père, Louis XIII, en 1643, la majorité du jeune roi est déclarée en 1651, et il est sacré d'office en 1654. Après la mort de Mazarin en 1661, Louis XIV décide de ne pas remplacer son ministre principal, devenant ainsi monarque absolu. Hostile au jansénisme, le pouvoir royal reprend les persécutions contre Port-Royal des Champs après la mort de la duchesse de Longueville, puissante protectrice du monastère et cousine du roi, en avril 1679.

Luynes, Louis Charles d'Albert, second duc de (1620-1690), et sa deuxième épouse, Anne de Rohan (1640-1684): Au début des années 1650, il bâtit le château de Vaumurier près de Port-Royal des Champs pour s'y retirer avec sa première femme, Louise-Marie Séguier; celle-ci mourut en 1651 avant la réalisation du projet. Le duc se retira un temps seul au Vaumurier, mais il le quitta en 1661, lors de son deuxième mariage avec Anne de Rohan. Il ne s'éloigna pas de Port-Royal, correspondant avec la mère Angélique de Saint-Jean et envoyant les filles de son deuxième mariage (comme celles du premier) comme pensionnaires à Port-Royal. Il fut l'auteur, sous le pseudonyme de sieur de Laval, de traductions et de recueils d'extraits des pères de l'Église.

**Marais :** tante et nièce non identifiées qui apparaissent dans les lettres d'août et de septembre 1682. La tante de l'enfant « Du Marais » cherche à mettre celle-ci en pension ; Angélique de Saint-Jean regrette de ne pas pouvoir l'accueillir à cause de l'interdiction de recevoir novices et postulantes à Port-Royal des Champs.

Marcel, Louis (1635-1704): curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, ce fut un ami des religieuses et de divers Solitaires de Port-Royal, dont Antoine Arnauld et Pierre Nicole. Ce fut l'un des correspondants de la mère Angélique de Saint-Jean

Mare, M<sup>me</sup> (?): amie du monastère qui fut impliquée dans le trafic des livres des amis exilés de Port-Royal depuis les Pays-Bas espagnols. Elle figure dans la correspondance d'Antoine Arnauld; elle a également écrit une lettre à Angélique de Saint-Jean le 7 janvier 1684 suite à la mort de Le Maistre de Sacy.

**Marie-Madeleine :** domestique d'Antoine Arnauld qui l'accompagne en Hollande en 1679. Elle resta plusieurs années dans son service avant de rentrer en France en octobre 1681. Son avenir était désormais incertain, et quoiqu'elle veuille être domestique à Port-Royal des Champs, elle finit par faire profession chez les Carmélites de Sens en août 1684 (Jacques, p. 317-319).

**Marsollier :** Besoigne nous renseigne qu'un ecclésiastique, Marsollier, fréquente Port-Royal des Champs après 1669 (t. II, p. 483). Selon le DPR, il pourrait s'agir de Jacques Marsollier (1647-1724) ou de son cousin, nommé aussi Marsollier, tous les deux anciens élèves de Petites Écoles de Sevran.

Maurisse, Claire de Sainte-Martine de (1627-1694): religieuse qui se démet de son prieuré à Saint-Martin-de-Borenc dans le diocèse de Beauvais pour entrer au noviciat de Port-Royal des Champs en 1674. Avant sa démission de Saint-Martin-de-Borenc, elle entretenait une correspondance avec Angélique de Saint-Jean.

**Miraumont, Marie de, née Le Goux (vers 1618-1691) :** tourière de Port-Royal des Champs jusqu'à 1686. Elle nomma M<sup>me</sup> de Fontpertuis son exécutrice testamentaire.

**Monique, sainte (332-387) :** mère de saint Augustin, elle pria sans cesse pour la conversion de celui-ci, qui eut lieu en 386.

**Montguibert, Charles (?-1697):** sacristain de Port-Royal et bernardin de Sept-Fons. Lorsqu'il fut expulsé de Port-Royal des Champs en 1679 suite à la reprise de la persécution, il se rendit à l'abbaye de Sept-Fons pour y faire profession. Cependant, selon la correspondance d'Angélique de Saint-Jean, il semble encore fréquenter Port-Royal des Champs, en 1682 et 1683.

**Miramion, M<sup>lle</sup> (ou M<sup>me</sup>?) de :** personne non identifiée qui mourut vers octobre 1681. Angélique de Saint-Jean dit avoir été sa directrice spirituelle (voir la lettre du 7 octobre 1681).

**Marie-Thérèse d'Autriche (1638-1683):** reine de France. C'était la fille de Philippe IV d'Espagne et de sa première femme, Élisabeth de France. Elle épouse Louis XIV, roi de France, le 9 juin 1660 (DGS).

Morus, Michel (Michael Moore) (vers 1639-1726): irlandais qui a enseigné la rhétorique et la philosophie au collège des Grassins (Moréri, 1759).

**Moutier, Le** : La résidence de M<sup>me</sup> de Fontpertuis qui se trouve au village de Germainville (aujourd'hui Saint-Lambert-des-Bois) à quelques kilomètres de Port-Royal des Champs.

**Neercassel, Jean-Baptiste van (1626-1686):** Oratorien, vicaire apostolique de la Mission de Hollande et évêque *in partibus* de Castorie (DPR). Ami d'exil d'Antoine Arnauld, qui séjourne huit mois à Utrecht en 1680, et ensuite un an à Delft. Les deux théologiens collaborent sur l'ouvrage de Neercassel, l'*Amor pænitens*. En 1681, il envoie des reliques aux religieuses de Port-Royal des Champs.

**Nicole, Pierre (1625-1695):** théologien, professeur et Solitaire. Il collabora sur plusieurs ouvrages avec Antoine Arnauld, notamment *La Logique, ou l'art de penser* (1662); il est aussi l'auteur des célèbres *Essais de morale*. Lors de la reprise de la persécution contre Port-Royal en mai 1679, Nicole s'enfuit vers la Flandre espagnole; il évite, cependant, de se joindre à son ancien collaborateur Arnauld, qui par hasard a pris le même chemin. Il revient en France, à Chartres, en 1680, et reçoit la permission de l'archevêque de Paris de retourner à la capitale en 1683 (DPR).

**Ouiere :** Personne récurrente non identifiée. Il s'agirait d'un domestique de M<sup>me</sup> de Fontpertuis.

Palatine, Anne de Gonzague de Clèves, dite M<sup>me</sup> la Palatine ou la princesse (1616-1684): sœur cadette de Marie, reine de Pologne (qui fut une correspondante de la mère Angélique Arnauld). Elle se convertit en 1671 (DGS).

**Pavillon, Nicolas (1597-1677) :** évêque d'Alet et défenseur fervent de Port-Royal, il s'opposait au roi dans l'affaire de la Régale.

**Pectory, sœur :** religieuse non identifié d'un autre couvent qui correspond avec les sœurs de Port-Royal des Champs dans les années 1670 ; elle est peut-être l'une des correspondantes d'Angélique de Saint-Jean.

**Pépin, Marie-Marguerite de Sainte-Lucie (1656-1720) :** religieuse à Port-Royal des Champs qui prend l'habit de novice en mai 1676 et fait profession en mai 1677.

**Perdreau, Marie de Sainte-Dorothée (?-1685) :** religieuse de Port-Royal qui signe le Formulaire en 1664. Elle est élue abbesse de Port-Royal de Paris en novembre 1665 à la suite de l'exil des religieuses « non signeuses » aux Champs. Elle ne reçoit des bulles de Rome la confirmant dans ce poste qu'en mai 1672, mais les religieuses des Champs contesteront toujours son autorité et sa légitimité.

**Péréfixe, Hardouin de Beaumont de (1605-1671) :** évêque de Rodez en 1649, il se voit désigné archevêque de Paris en juillet 1662 mais ne reçoit ses bulles qu'en 1664. C'est lui qui aurait déclaré en août 1664 que les religieuses de Port-Royal sont

« pures comme des anges et orgueilleuses comme Lucifer » ; ce même mois, il fait enlever de Port-Royal de Paris douze religieuses, dont Angélique de Saint-Jean.

Piet, Hilaire Charles, sieur du Moutier et de Beaurepaire (dates inconnues) : économe et homme d'affaires de Port-Royal des Champs qui eut l'autorisation de rester au monastère pendant les périodes de persécution de 1664 à 1669, et après 1679.

Picquenot, Félix, sieur de Lislemont, dit M. de Draqueville (1644 ou 1645-?): médecin, neveu de Jean Hamon. Il se rendit à Port-Royal des Champs à Pâques 1680. Pineau, Geneviève de l'Incarnation (1608-1682): religieuse qui fut cellérière à Port-Royal de Paris pendant 25 ans. Elle fut envoyée aux Champs en juillet 1665 avec les autres religieuses qui refusèrent de signer le Formulaire. Elle tomba malade le 26 novembre 1682, et mourut quelques jours plus tard, le 1<sup>er</sup> décembre.

**Quesnel, Pasquier (1634-1719) :** oratorien qui signa le Formulaire plusieurs fois (en 1661, 1664, 1665) avant de rétracter sa signature en 1673. Il se consacre à des études scientifiques, il enseigne, mais ses relations difficiles avec l'archevêque de Paris, François de Harlay de Champvallon, le pousse à s'exiler à Orléans à la fin des années 1670, avant de rejoindre Antoine Arnauld à Bruxelles en février 1685. Il fut l'un des correspondants de la mère Angélique de Saint-Jean. Son ouvrage, les *Réflexions morales*, fut condamné par la bulle *Unigenitus* en 1713.

**Roannez, Artus Gouffier, duc de (1627-1696) :** ami de Port-Royal qui intervient en faveur des religieuses de Port-Royal des Champs auprès de l'archevêque de Paris dans les années 1680, lors de la réélection d'Angélique de Saint-Jean en 1681 comme abbesse, par exemple, et afin de leur obtenir comme confesseur Nicolas Le Tourneux, également en 1681.

Robert, Louise de Sainte-Julienne (vers 1627-1701): religieuse qui entra à Port-Royal en 1646 avec sa sœur Françoise. Selon son interrogatoire du mois de juillet 1661, « on apprend qu'elle s'occupait des vêtements – plus précisément, des chausses – de la communauté », et qu'elle était souvent malade (DPR).

Robert, Marie de Sainte-Euphrasie (1624-1712): religieuse, elle soigne les malades dès son entrée au monastère en 1645.

Ruth d'Ans, Ernest (1653-1728): Collaborateur intime d'Antoine Arnauld, il fut l'un des dirigés de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy dans les années 1670. Il voyage à Rome avec Pontchâteau en 1677 pour y défendre les intérêts de Nicolas Pavillon, évêque d'Alet. En 1681, il se trouve à Delft avec Arnauld et ses amis, et il s'établit avec eux à Bruxelles en 1682. Jean Neercassel lui confère le sous-diaconat (en

décembre 1682) et le diaconat (mars 1684). Pendant ces années-là, il voyage plusieurs fois entre la France et les Pays-Bas espagnols (DPR).

**Sachot, Étienne:** avocat au parlement de Paris, il épouse la sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Marie-Valentine Crespin du Vivier.

**Sachot, Jean (?-1686) :** curé de Saint-Gervais et beau-frère de la plus jeune sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis, Marie-Valentine Sachot, née Crespin du Vivier.

**Sachot, Marie-Valentine (1655-1728):** sœur de M<sup>me</sup> de Fontpertuis qui épouse Étienne Sachot le 24 février 1677. Le couple eurent deux filles, Valentine-Marguerite (née en 1678) et Marie-Anne (née en 1683), et un fils, Jacques, qui naquit en janvier 1681 et qui mourut quelques semaines plus tard.

Saint-Ange, François Le Charron, marquis de (1626-1702): François Le Charron, marquis de Saint-Ange, était le fils de Madeleine de Boulogne, dame de Saint-Ange, qui entra à Port-Royal de Paris en 1652 après la mort de son mari. Le frère de François, Raphaël Le Charron, sieur d'Épinoy, était élève des Petites Écoles et Solitaire. En revanche, selon le DPR, François Le Charron « mène une vie de débauche, emprunte plus qu'il ne peut rembourser ».

Sainte-Beuve, Jérôme de (1626-1717): ancien élève des Petites Écoles qui, en collaboration avec Jacques Talon, curé de Saint-Gervais, a publié le bréviaire de Vienne en 1678 et de celui de Paris en 1680 (DPR; Bruno Neveu, « La vie érudite à Paris à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, d'après les papiers du P. Léonard de Sainte-Catherine (1695-1706) » dans *Bibliothéque de l'École des Chartes. Revue d'érudition*, t. 124, n° 2, Paris et Genève, Droz, 1967, p. 432-511).

Sainte-Marthe, Claude de (1620-1690): ecclésiastique et directeur spirituel des religieuses, qui fut exilé des Champs le 20 juin 1679 suite à la reprise de la persécution. Il se cache non loin à Corbeville jusqu'au début de 1680, lorsqu'il part pour Bruxelles pour rejoindre les émigrés, dont Antoine Arnauld. En juin 1681, il visite Nicolas Eustace à Fresnes en Vexin avec Pontchâteau, Ruth d'Ans et Le Métayer. Vers la Pentecôte de 1682, il repart à l'étranger pour rejoindre Antoine Arnauld à Delft, retournant en France à Corbeville au début de 1683.

Sainte-Marthe, Françoise-Agnès de Saint-Marguerite de (vers 1649-1716) : Elle fit sa profession à Port-Royal des Champs le 24 octobre 1676. Après l'expulsion des religieuses le 29 octobre 1709, elle est envoyée à Blois, chez les chanoinesses régulières.

Saint-Loup, Diane de Chasteigner de La Roche-Posay, dite M<sup>me</sup> de : Femme du financier, Nicolas Le Paige, et amie de Port-Royal. Selon Tallemant des Réaux, après

avoir mené une vie scandaleuse, elle se disait converti suite à une expérience miraculeuse (dont Tallemant des Réaux ainsi que Gourville dans ses *Mémoires* doutent la sincérité).

Saint-Paul, Cécile-Claire-Eugénie, marquise de, née Clermont (après 1645-1683): fille de François de Paule de Clermont, marquis de Monglat, et de Cécile Elizabeth Hurault, mariés en 1645, et sœur d'Anne-Victoire de Clermont de Monglat, abbesse de Gif. Elle épousa en 1681 Jean-Étienne de Thomassin, marquis de Saint-Paul (Moréri 1759; François-Alexandre Aubert de La Chesnaye Des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, veuve Duchesne, 1772, 2<sup>e</sup> éd., t. IV, p. 628).

**Sanson, Nicolas :** ecclésiastique qui fut le chapelain de M<sup>lle</sup> de Vertus, demeurant en la basse-cour de Port-Royal des Champs (DPR). La première allusion à cette personne dans le *Journal de Port-Royal* (BNF f. fr. 17779) est le 11 avril 1683.

**Santeuil, Claude (1628-1686) :** oratorien, frère de Jean-Baptiste. « En 1681, il est poursuivi en raison de ses sympathies jansénistes », selon le DPR, et il fut exilé pendant quelques mois.

Santeuil, Jean-Baptiste (1630-1697): victorin qui fréquente Pierre Nicole et Antoine Arnauld, il devient visiteur fréquent aussi de Port-Royal des Champs à partir de 1682; c'est à cette époque qu'il vient présenter aux religieuses, avec ses confrères de l'abbaye Saint-Victor à Paris, la châsse de saint Bernard lors de la fête de ce saint en août 1682. D'ailleurs, les religieuses possédaient et chantaient des hymnes composés par Santeuil.

**Schomberg, Marie de Hautefort, duchesse de (1616-1691) :** Amie de la marquise de Sablé qui fréquente plusieurs salons liés à Port-Royal : l'hôtel de Liancourt et le salon de la marquise de Sablé.

Thaumas, Claude (1621-1681): Précepteur des fils de Guillaume Du Gué de Bagnols, ce fut le correspondant d'Antoine Arnauld et Louis-Isaac Le Maistre de Sacy. En 1679, « il remplace Pierre Nicole pour un acte notarial signé par [M<sup>me</sup> de Fontpertuis] à propos du transfert d'un emprunt de 4000 livres » (DPR); d'ailleurs, dans plusieurs actes à cette époque (1679-1680), il fut procureur pour les religieuses de Port-Royal des Champs. Il fut condamné à huit mois de prison en 1680 pour son rôle dans l'affaire des religieuses « non signeuses » de Notre-Dame de Liesse ; il mourut en exil à Quimper-Corentin en 1681.

**Nicolas Thiboust (1597-1688) :** chanoine de Saint-Thomas-du-Louvre, il cède son bénéfice à Antoine Chertemps en 1676. Il se retira ensuite à Port-Royal des Champs.

**Thiersault, Guillaume II (vers 1660-1675):** petit-fils de Catherine Angran de Bélisy, qui s'occupe de lui après la mort en 1668 de sa fille Marie Thiersault, née Barthélemy de Bélisy.

**Thomas de Bosroger, Augustin (1641-1708) :** ancien élève des Petites Écoles, il fut emprisonné pendant quelques semaines en 1666 avec son frère, Pierre Thomas Du Fossé, et Louis-Isaac Le Maistre de Sacy. Il se maria le 25 janvier 1677 avec Catherine Agnès Le Maistre de Saint-Elme, dite M<sup>lle</sup> de Séricourt. Le couple eut six enfants, quatre fils et deux filles ; l'un de leurs enfants meurt en avril 1680.

**Tourmont, Pierre de (dates inconnues):** premier commis de François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois (Guilbert, t. II, p. 537. Angélique de Saint-Jean lui adresse une lettre en novembre 1683.

**Tourouvre, Marie-Jeanne de La Vove de (1662-1686)**: postulante de chœur expulsée de Port-Royal des Champs avec sa sœur Françoise le 29 mai 1679. En 1681, elle épouse le seigneur de Boisguinant (DPR).

**Treuvé, Simon-Michel (1651-1730) :** ordonné prêtre par Félix Vialart de Herse, évêque de Châlons, en 1676. Il devient par la suite sous-vicaire et vicaire de la paroisse Saint-André-des-Arts. Ce fut l'un des correspondants d'Antoine Arnauld ; il fréquent aussi le monastère de Port-Royal des Champs.

**Tronchay, Madeleine de Sainte-Victoire (1647-1684):** religieuse, elle prit l'habit de novice en 1672 et fit profession à Port-Royal des Champs en novembre 1683.

Vallet, Achille (?-entre 1707 et 1716): notaire de Port-Royal des Champs. Entre 1675 et 1689, ce fut lui qui établit les actes concernant les religieuses et les pensionnaires. Le recueil de ces actes, découvert en 1987, est connu comme le « dossier Vallet » (voir l'appendice VII, DPR)

Varet, Alexandre (1632-1676): grand vicaire de Sens et frère de François Varet de Fonteny, l'un des correspondants d'Angélique de Saint-Jean. Il prend la défense des religieuses qui refusèrent de signer le Formulaire dans les années 1660. Il se retira à Port-Royal des Champs vers 1674, et il y meurt deux ans plus tard.

Vert, Claude de (1645-1708): bénédictin d'une grande érudition, « particulièrement dans les domaines des études bibliques et des cérémonies ecclésiastiques ». Il est chargé avec d'autres, dont Nicolas Le Tourneux, de la réforme du bréviaire des bénédictins de Cluny; beaucoup d'hymnes qu'ils y introduisent furent élaborées par Jean-Baptiste Santeuil. Il fréquente le monastère des Champs après 1669; par exemple, il est présent en août 1682, et en décembre de la même année à l'enterrement de la sœur Geneviève de l'Incarnation Pineau (DPR).

Vertus, Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite M<sup>lle</sup> de (1617-1692): dame de compagnie de la duchesse de Longueville, elle fut reçue à Port-Royal des Champs en 1674 à titre de bienfaitrice, et elle prit l'habit des novices sans jamais prononcer des vœux. Elle fit construire un logement au monastère, à côté de l'hôtel de Longueville. Elle était d'une santé fragile, et elle souffrait d'infirmités pendant les quinze dernières années de sa vie (DPR).

Vialart de Herse, Félix (1613-1680): évêque de Châlons et ami de Port-Royal. Ce fut le cousin germain de Dominique de Ligny, évêque de Meaux, et de Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny, abbesse de Port-Royal de 1661 à 1669. Il était en contact avec le monastère dès les années 1630, et dans son diocèse de Châlons, il s'entoure d'amis de Port-Royal, notamment François de Golefer.

**Vitart, Nicolas (1624-1683) :** petit-cousin de Jean Racine et ancien élève des Petites Écoles de Port-Royal. Après ses études, il devint l'intendant du duc de Luynes, et il est impliqué dans l'impression clandestine des *Lettres provinciales* de Pascal.

**Vuillart, Germain (1639-1715) :** secrétaire de Guillaume Le Roy, abbé de Haute-Fontaine. Ami de Port-Royal, il compte Antoine Arnauld et Louis-Isaac Le Maistre de Sacy parmi ses correspondants.

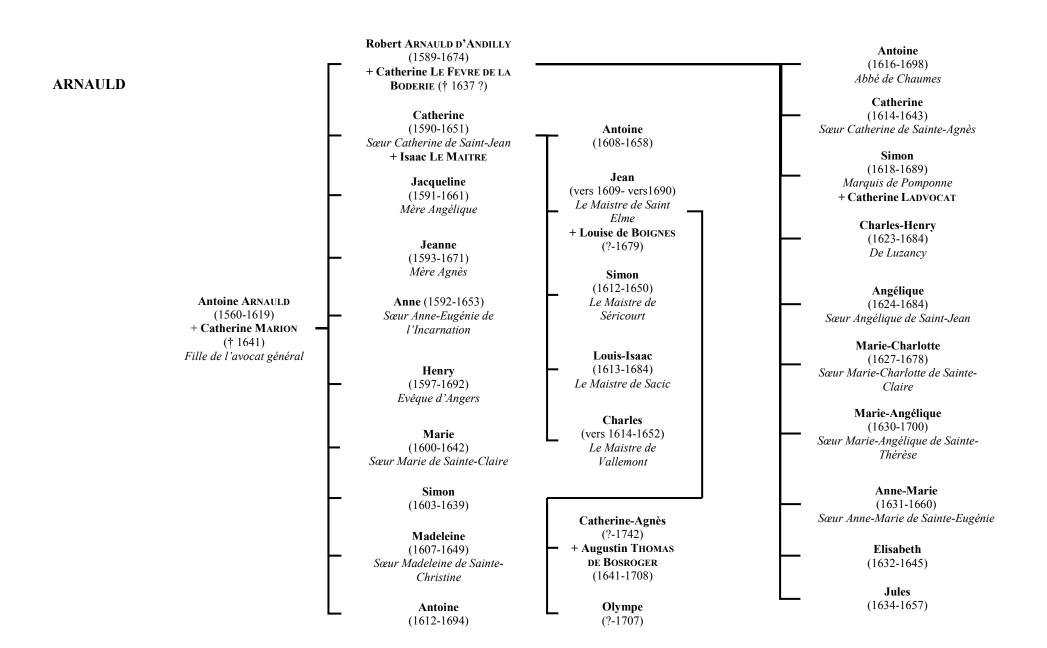
Wallon, Élisabeth de Sainte-Marcelline (1650-1681): religieuse, nièce de Charles Wallon de Beaupuis et sœur aînée de Françoise de Sainte-Darie. Elle arrive aux Champs en 1673 et fait profession deux ans plus tard. Elle travaille à l'apothicairerie jusqu'à ce qu'elle tombe malade, en juillet 1679.

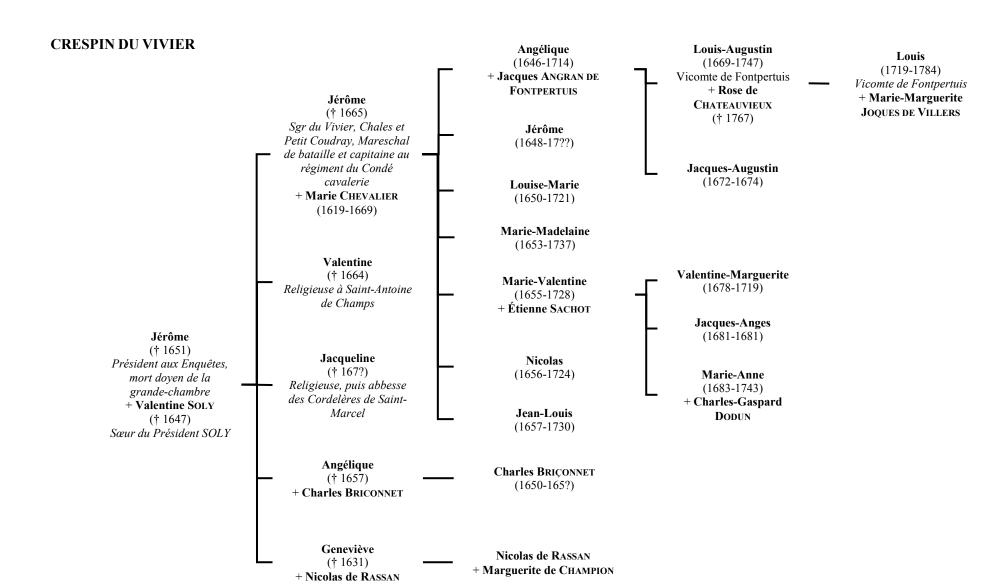
Wallon, Françoise de Sainte-Darie (vers 1654-1682): religieuse, nièce de Charles Wallon de Beaupuis et sœur cadette d'Élisabeth de Sainte-Marcelline. Elle arrive à Port-Royal des Champs en 1676, prend l'habit de novice de chœur le 10 mai 1677, et fait profession le 19 mai 1679 au moment de la reprise de la persécution contre le monastère. Selon le DPR, elle a une affection particulière pour M<sup>me</sup> de Fontpertuis et pour Charles-Henry Arnauld de Luzancy. Elle fut assistée par Le Maistre de Sacy en mars 1682 quelques semaines avant sa mort lorsqu'il se rend à Port-Royal des Champs pour voir M<sup>lle</sup> de Vertus, elle aussi malade.

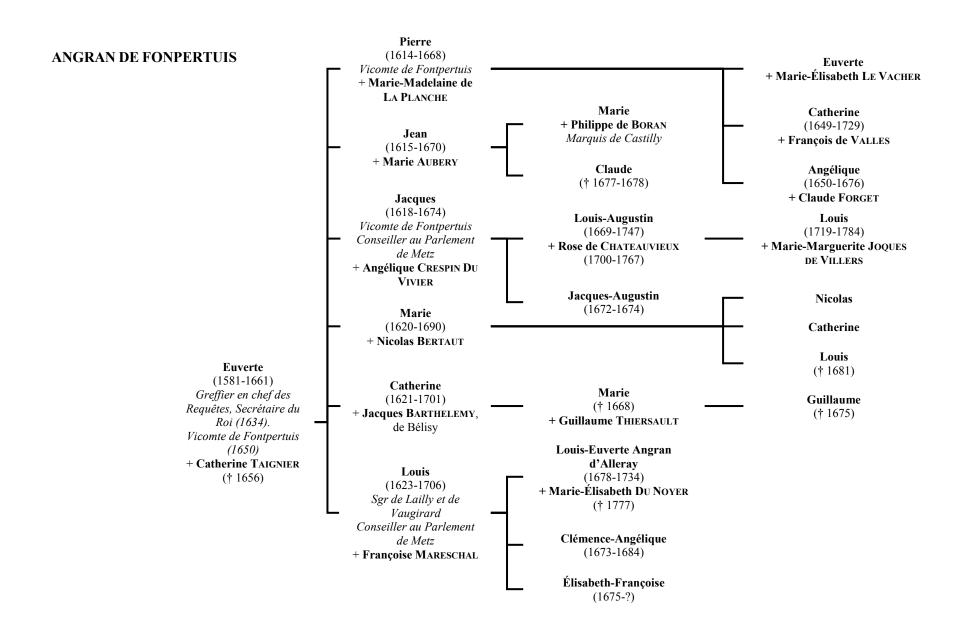
Wallon de Beaupuis, Charles (1621-1709): professeur aux Petites Écoles de la rue Saint-Dominique jusqu'en 1653. Il fut aussi précepteur de Louis et de Blaise Périer pendant plusieurs années. Il se retira à Beauvais, chez sa sœur, en 1679. Ce fut l'un des correspondants de la mère Angélique de Saint-Jean.

## Annexe IV : Généalogies

Pour la généalogie de la famille Arnauld, je me suis appuyée sur celle élaborée dans le *Dictionnaire de Port-Royal*, éd. Lesaulnier et McKenna, Paris, Champion, 2004, p. 1103; pour celles des familles Crespin du Vivier et Angran de Fontpertuis, je me suis appuyée sur les généalogies établies par F.-Ellen Weaver dans son ouvrage *Madame de Fontpertuis : une dévote janséniste*, Paris, Klincksieck, 1998, p. 392-393.







# Annexe V : Chronologie

Dans l'élaboration de cette chronologie, je me suis appuyée en partie sur celle fournie dans le *Dictionnaire de Port-Royal*, éd. Lesaulnier et McKenna, Paris, Champion, 2004, p. 39-55.

	La France et l'Europe	Port-Royal	Angélique de Saint- Jean et M <sup>me</sup> de Fontpertuis
1609		Le 25 septembre (la Journée du guichet): la mère Angélique Arnauld (abbesse depuis 1602) refuse à sa famille l'entrée dans la clôture monastique : ainsi commence la célèbre réforme de Port-Royal.	
1624			Le 28 novembre : Angélique Arnauld d'Andilly naît à Pomponne
1625 - 1626		La mère Angélique transfert toutes les religieuses de Port- Royal des Champs à Port-Royal de Paris	
1627		Le 15 juin : un bref du pape Urbain VIII exempte Port-Royal de la juridiction de Cîteaux, et le place désormais sous celle de l'archevêque de Paris	
1629		Janvier : Louis XIII renonce à son droit de nominer l'abbesse de Port-Royal : elle	

tous les trois ans par les religieuses.		sera désormais élue	
les religieuses.		tous les trois ans par	
		les religieuses.	

1630	Le 23 juillet : la mère Geneviève de Saint- Augustin Le Tardif devient la première abbesse élue de Port- Royal	Angélique Arnauld d'Andilly entre à Port- Royal de Paris
1633	Le 8 mai : consécration de la maison de l'Institut du Saint-Sacrement dont la mère Angélique devient abbesse.	
1635	Novembre: la mère Agnès quitte Tard pou retourner à Port-Royal où elle est nommée prieure	r

1636		Le 10 février : la mère Angélique quitte l'Institut du Saint- Sacrement pour rejoindre Port-Royal	
		Le 19 septembre : la mère Agnès élue abbesse de Port-Royal	
1638	Le 5 septembre :		

	naissance de Louis XIV		
1640	Septembre: publication posthume de l'Augustinus de Jansénius		
1641			Le 27 juin: Angélique Arnauld d'Andilly devient novice
1642	La bulle <i>In Eminenti</i> du pape Urbain VII condamne l' <i>Augustinus</i>	Le 3 octobre : la mère Angélique élue abbesse de Port-Royal	
1643	Le 14 mars: mort de Louis XIII. Son successeur, Louis XIV, n'ayant que 4 ans, Anne d'Autriche est nommée régente de France.		
	Le 25 août : publication de <i>De la</i> fréquente communion d'Antoine Arnauld		
	Le 11 octobre : mort de Saint-Cyran, sorti de prison en février de la même année		
1644			Le 25 janvier : Angélique de Saint- Jean fait profession. Elle est nommée maîtresse des

			pensionnaires peu après.
1646			Le 26 novembre : Angélique Crespin du Vivier est baptisée dans l'église de Saint- André-des-Arts
1648	Août : début de la Fronde parlementaire	Le 13 mai : la mère Angélique retourne s'installer avec sent	<b>Le 13 mai :</b> Angélique de Saint-Jean quitte Paris pour Port-Royal
	Le 24 octobre : la traité de Westphalie met fin à guerre de Trente Ans	s'installer avec sept religieuses et deux converses à Port-Royal des Champs	des Champs
1649	Le 5 et 6 janvier : la cour fuit Paris pour Saint-Germain-en- Laye ; Condé assiège Paris		
	<b>Le 11 mars :</b> La paix de Rueil		
	Le 1 <sup>er</sup> juillet: Le syndic Nicolas Cornet demande à la Sorbonne la censure explicite de sept propositions relevées dans des thèses de bacheliers, mettant en cause les augustiniens.		
1651	La Fronde des princes (1651-1653)		Octobre : Angélique de Saint-Jean revient à Port-Royal de Paris

1652			Angélique de Saint- Jean nommée maîtresse des novices à Port-Royal de Paris
1653	Le 3 février: Retour à Paris de Mazarin; fin de la Fronde  Le 31 mai: la bulle Cum occasione d'Innocent X condamne les Cinq propositions, qui sont formellement attribuées à Jansénius.		Le 15 janvier : Angélique de Saint- Jean nommée sous- prieure et maîtresse des novices à Port- Royal des Champs
1654	Le 7 juin: Louis XIV sacré à Reims  Le 29 septembre: un bref d'Innocent X condamne à nouveau l'Augustinus		
1655	Guerre franco- espagnole  Le 7 janvier : mort du pape Innocent X ; Alexandre VII lui succède		
1656	Le 23 janvier: publication de la première Lettre provinciale de Blaise Pascal Le 31 janvier:	Mars: les Solitaires et les Petites Écoles à Port-Royal des Champs se dispersent par ordre du roi Le 24 mars: miracle	

	Antoine Arnauld condamné par la Sorbonne, et rayé de la liste des docteurs  Début septembre:  l'Assemblée du Clergé rédige le projet d'un formulaire condamnant, au sens de Jansénius, les Cinq propositions  Le 16 octobre: la bulle Ad sacram d'Alexandre VII condamne, au sens de Jansénius, les Cinq propositions	de la Sainte Épine : Marguerite Périer est guérie d'une maladie à l'œil après avoir adoré et embrassé une Sainte Épine dans l'église de Port-Royal de Paris	
1659	Le 7 novembre : Traité de paix des Pyrénées entre la France et l'Espagne		Avant le 23 février : Angélique de Saint- Jean nommée sous- prieure et maîtresse des novices à Port- Royal de Paris
1660	Le 9 août : mariage de Louis XIV et de Marie- Thérèse d'Autriche		
1661	Le 1 <sup>er</sup> février: l'Assemblée du Clergé décide de faire signer un formulaire condamnant les <i>Cinq</i> propositions par les ecclésiastiques, régents, maîtres	Le 23 avril: visite à Port-Royal de Paris de Dreux d'Aubray, lieutenant-civil, et de M. de Riantz pour transmettre l'ordre du roi: il veut changer les directeurs de Port-	

d'école, religieux et religieuses.

Le 9 mars : mort de Mazarin ; Louis XIV déclare qu'il gouvernera seul.

#### Le 8 juin:

Mandement des deux grands vicaires de l'archevêché de Paris, Hodencq et Contes, ordonnant la signature du formulaire : ils exigent la croyance pour le droit et le silence respectueux sur le fait. Ce mandement sera annulé le 9 juillet par le conseil du roi, et condamné le 1<sup>er</sup> août par un bref de Rome.

Le 5 septembre : arrestation de Nicolas Fouquet à Nantes

Le 31 octobre: nouveau mandement des grands vicaires, exigeant la signature pure et simple du Formulaire

Le 1<sup>er</sup> novembre: naissance de Louis de France, premier fils de Louis XIV et de Royal, renvoyer les pensionnaires et interdire l'entrée de nouvelles novices et pensionnaires.

**Juin :** les Solitaires quittent Port-Royal

Le 22 et 23 juin : les religieuses de Port-Royal de Paris et des Champs signent le Formulaire, tout en joignant une clause explicative

Du 12 juillet au 2 septembre : visite à Port-Royal de Paris de Contes, grand vicaire, et de Bail ; interrogatoire de toutes les religieuses

Le 6 août : mort de la mère Angélique

Le 28 novembre : les religieuses signent le Formulaire acceptant le mandement du 31 octobre 1661, mais avec une en-tête précisant « l'ignorance » de leur état de religieuse ainsi que leur soumission au

	Marie-Thérèse.	pape	
1662	Le 27 avril : Traité d'alliance avec la Hollande  Le 29 juin : mort du nouvel archevêque de Paris, Pierre de Marca ; Hardouin de Beaumont de Péréfixe lui succède, mais il ne recevra ses bulles que le 19 avril 1664.	Le 7 janvier : guérison miraculeuse de la sœur Catherine de Sainte-Suzanne de Champaigne Le 7 juillet : refus des religieuses de signer le nouveau mandement du 30 juin 1662	
	Le 30 juin: mandement des grands vicaires avec un nouveau Formulaire à signer Le 27 octobre: Traité entre la France et		
	l'Angleterre		
1664	Le 10 avril: publication des bulles nommant Hardouin de Péréfixe archevêque de Paris  Le 8 juin: publication d'un mandement d'Hardouin de Péréfixe prescrivant la signature du Formulaire  Le 20 décembre: Fouquet condamné au bannissement	Le 21 août : visite d'Hardouin de Péréfixe à Port-Royal de Paris. Refus des religieuses de signer le Formulaire : l'archevêque leur interdit de recevoir les sacrements Le 26 août : Enlèvement de douze religieuses de Port- Royal de Paris dont	Le 26 août: Angélique de Saint- Jean est enlevée de force de Port-Royal de Paris et placée au couvent des Annonciades pendant dix mois

	perpétuel (transformé par Louis XIV en prison à vie à Pignerol)	l'abbesse de Ligny, la mère Agnès et Angélique de Saint-Jean  À partir du 12 septembre : Onze sœurs à Port-Royal de Paris signent le Formulaire, ainsi que l'une des religieuses exilées. Il y aura une rétraction et donc au total onze religieuses « signeuses »	
1665	Début 1665: publication de l'Apologie pour les religieuses de Port- Royal d'Arnauld et Nicole  Le 15 février: publication de la bulle Regiminis apostolici d'Alexandre VII  Juin-juillet: Quatre évêques d'Alet, de Beauvais, de Pamiers et d'Angers (Henri Arnauld) promulguent la nouvelle bulle d'Alexandre VII dans leurs diocèses avec une mention expresse de la distinction du droit et	Publication des Constitutions du monastère de Port- Royal du Saint- Sacrement  Le 3 juillet : les religieuses exilées sont regroupées à Port- Royal des Champs avec toutes celles du monastère qui n'ont pas signé le Formulaire. Elles sont privées de Sacrements  Le 6 septembre : Port- Royal de Paris reçoit une existence juridique : le monastère est constitué en corps de	Le 3 juillet : Angélique de Saint- Jean est conduite à Port-Royal des Champs

	du fait	communauté	
	Le 12 décembre : Colbert nommé contrôleur général des finances	Le 16 novembre : Dorothée Perdreau élue abbesse de Port- Royal de Paris	
1666	Le 26 janvier : Louis XIV déclare la guerre à l'Angleterre Le 20 janvier : mort de la reine mère, Anne d'Autriche	Le 12 février: un arrêt de conseil confirme l'affectation de tous les biens de Port-Royal des Champs à Port-Royal de Paris	
		Le 13 mai : arrestations de Le Maistre de Sacy et de Fontaine qui seront emprisonnés pendant deux ans	
1667	Parution du Nouveau Testament dit « de Mons » à Amsterdam  Janvier : les mandements des quatre évêques sont condamnés par l'Inquisition ; le pape Alexandre VII leur envoie un bref le 22 avril exigeant qu'ils révoquent leurs mandements  Mai : Louis XIV envahit la Hollande,		

1668	guerre de Dévolution (1667-1668)  Le 22 mai : mort du pape Alexandre VII ; Clément IX lui succède  Janvier : Clément IX envoie aux quatre évêques un bref identique à celui	Le 31 octobre : Libération de la Bastille de Le Maistre de Sacy et Fontaine	Le 4 juin : mariage d'Angélique Crespin du Vivier avec Jacques Angran, seigneur et
	d'Alexandre VII du 22 avril 1667  Le 2 avril : Signature de la Paix d'Aix-la- Chapelle entre la France et l'Espagne	Novembre: confirmation par le roi de la séparation des deux maisons de Port- Royal	vicomte de Fontpertuis et Lailly
	Le 17 avril: Suivant des négociations secrètes menées par Gilbert de Choiseul, les quatre évêques réticents s'engagent à faire signer le Formulaire dans leurs diocèses; le 17 septembre, le nonce annonce à Rome que la paix est faite		
	Le 2 mai : Paix d'Aix- la-Chapelle entre la France et l'Espagne		
1669	Le 9 décembre : mort du pape Clément IX ; Clément X lui succède	Le 13-15 février : Les religieuses de Port- Royal des Champs	Le 14 avril : baptême de Louis, premier fils du couple Angran de

		signent le Forrmulaire  Le 17-18 février : les religieuses de Port-Royal des Champs sont rétablies dans l'usage des sacrements ; elles ont à nouveau le droit de recevoir novices et pensionnaires	Fontpertuis, à l'église Saint-André-des-Arts  Le 3 août : Angélique de Saint-Jean est nommée prieure de Port-Royal des Champs
		Le 13 mai : arrêt du conseil du roi séparant à perpétuité les deux maisons de Port-Royal	
		Le 14 juillet : Claude Grenet, curé de Saint- Benoît, nommé supérieur de Port- Royal des Champs par l'archevêque de Paris	
1670	Le 1 <sup>er</sup> juin : Traité secret de Douvres entre la France et l'Angleterre	Le 13 septembre : une bulle de Clément X confirme la séparation des deux maisons de Port-Royal	
1671	Le 1 <sup>er</sup> janvier : mort d'Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris ; François de Harlay de Champvallon lui succède	<b>Le 19 février :</b> mort de la mère Agnès	Octobre ou novembre : première rencontre de M <sup>me</sup> de Fontpertuis avec Antoine Arnauld, à Fontpertuis

1672	Le 28 mars: l'Angleterre déclare la guerre aux Provinces- Unies; Louis XIV fait pareil le 6 avril (Guerre de Hollande (1672-1678)		Le 6 février 1672 : baptême de Jacques- Augustin, deuxième fils du couple Angran de Fontpertuis, à l'église Saint-André- des-Arts
	Le 25 janvier : Simon Arnauld de Pomponne nommé secrétaire d'État aux Affaires étrangères		
1673	L'affaire des poisons (1673-1679) <b>Du 5 au 29 juin :</b> siège de Maastricht	Le 25 mai: Robert Arnauld d'Andilly se retire à Port-Royal des Champs avec Charles- Henry Arnauld de Luzancy	
1674		Le 6 mai : la future abbesse de Saint-Dizier (diocèse de Châlons-sur-Marne), Innocente-Angélique Hénin-Liétard de La Roche, sa sœur aînée, et l'ancienne abbesse de Saint-Dizier viennent à Port-Royal des Champs pour se renouveler sous la direction d'Antoine Arnauld, et pour préparer la réforme de Saint-Dizier.	Installation de M <sup>me</sup> de Fontpertuis à Vaumurier, château voisin de Port-Royal  Le 22 mars: mort de Jacques Angran; son enterrement eut lieu à l'église Saint-Andrédes-Arts le même jour  Le 5 avril: visite de M <sup>me</sup> de Fontpertuis à Port-Royal des Champs pour assister au service pour son mari

		Le 27 septembre : mort de Robert Arnauld d'Andilly	Le 12 juillet : mort de Jacques-Augustin, âgé de 2 ans ; il fut enterré le lendemain à l'église Saint-André-des-Arts  Novembre 1674- janvier 1675 : M <sup>me</sup> de Fontpertuis rédige son testament en consultant Angélique de Saint- Jean et Antoine Arnauld
1675	Mort du père Ferrier, confesseur du Roi ; le père de La Chaize lui succède	Le 7 juin : mort à l'âge de quinze ans de Guillaume II Thiersault, petit-fils de M <sup>me</sup> de Bélisy  Le 30 juillet : la mère Marie de Sainte- Madeleine Du Fargis réélue abbesse de Port- Royal des Champs	Angélique de Saint- Jean réélue prieure de Port-Royal des Champs  Le 17 août: première mention de la maladie d'Angélique de Saint- Jean: cette maladie durera jusqu'au mois de février 1676; elle rechute en avril 1676  Septembre- novembre: M <sup>me</sup> de Fontpertuis et son fils se trouvent à Fontpertuis; Louis est malade pendant plusieurs semaines à partir du 15 octobre
1676	Le 22 juillet : mort du pape Clément X;		<b>Février-mars :</b> Louis Angran de Fontpertuis
	Innocent XI lui		est présent à Port-

	succède		Royal des Champs
1677	Le 8 décembre : mort de Nicolas Pavillon, évêque d'Alet	Le 25 [ou 26 ?] janvier: mariage de Catherine-Agnès Le Maistre de Saint-Elme, dite M <sup>lle</sup> de Séricourt, avec Augustin Thomas de Bosroger	Le 24 février: mariage de la plus jeune sœur de M <sup>me</sup> de Fontpertuis, Marie- Valentine Crespin du Vivier, avec Étienne Sachot
			Du 23 mai 1677 jusqu'au mois de février 1678 : maladie d'Angélique de Saint- Jean
			Octobre-novembre : M <sup>me</sup> de Fontpertuis est à Fontpertuis
1678	Le 10 août : Traité de Nimègue, mettant fin à la guerre d'Hollande]		Mars: Léonor Foy de Saint-Hilaire nommé confesseur de Louis Angran de Fontpertuis
			Le 8 mars 1678 : naissance de Valentine-Marguerite, fille d'Étienne et de Marie-Valentine Sachot
			Le 3 août : Angélique de Saint-Jean élue abbesse de Port-Royal des Champs
			<b>Août :</b> M <sup>me</sup> de Fontpertuis fait un pèlerinage à la tombe

			de saint Bernard à
			Clairvaux
			Le 11 août : première
			allusion à la maladie
			de Louise-Marie
			Crespin du Vivier,
			sœur de Mme de
			Fontpertuis qui sera malade de la variole
			pendant de longues
			mois
1679	Fin 1679 ou début	Le 9 mai : visite de	Le 7 mai : visite de
10,,,	<b>1680 :</b> Claude	deux envoyés de	deux sœurs de M <sup>me</sup> de
	Lancelot exilé par	l'archevêque de Paris à	Fontpertuis aux
	lettre de cachet de	Port-Royal des	Champs
	l'abbaye de Saint-	Champs pour	Octobre : M <sup>me</sup> de
	Cyran à Quimperlé	s'informer de la	Fontpertuis accueille
	Le 5 février : Louis	situation au monastère	au Moutier plusieurs
	XIV et l'empereur	Le 16 mai : visite à	anciennes postulantes
	Léopold 1 <sup>er</sup> signent la	Port-Royal des	et pensionnaires
	paix de Nimègue.	Champs de	expulsées des Champs
	Le 15 avril: mort de	l'archevêque de Paris,	
	la duchesse de	Harlay de	
	Longueville au Carmel	Champvallon: par	
	de la rue Saint-Jacques	ordre royale, le	
	Le 18 novembre : la	monastère est interdit de recevoir des	
	disgrâce du secrétaire	novices, postulantes et	
	d'État, Simon Arnauld	pensionnaires; et les	
	de Pomponne	postulantes,	
	r	pensionnaires et	
		Solitaires sont	
		renvoyés	
		Du 31 mai au 20	

		juin: 34 pensionnaires, 13 postulantes et divers ecclésiastiques et Solitaires quittent Port- Royal des Champs. Paul-Philippe L'Hermite et M. Poligné sont nommés chapelain et confesseur.	
		Le 12 juin: Louis- Isaac Le Maistre de Sacy et Charles-Henry Arnauld de Luzancy quittent Port-Royal des Champs pour Pomponne	
		Le 18 juin : Antoine Arnauld et Léonard de Guelphe partent aux Flandres, ensuite à Bruxelles	
1680	Le 23 mars : mort de Nicolas Fouquet. Le 7 août : mort de François-Étienne de Caulet, évêque de Pamiers	Fin d'avril : mort de l'enfant du couple Thomas de Bosroger  Le 26 mai : les deux dernières novices font profession  Août : Nicolas Le Tourneux devient confesseur des religieuses	

1681	Le 30 septembre: Strasbourg capitule et est réunie à la France.  Le 27 octobre: mort de Jean-Baptiste de Champaigne  Le 9 novembre: ouverture de l'Assemblée du Clergé, sermon de Bossuet sur l'unité de l'Église	Novembre: 1'archevêque autorise à Nicolas Le Tourneux de se rendre à Port- Royal des Champs pour confesser les religieuses Novembre: la sœur Madeleine de Sainte- Christine Briquet est en retraite	Le 27 janvier: mort de Jacques Sachot, le neveu de M <sup>me</sup> de Fontpertuis  Le 8 août: Angélique de Saint-Jean réélue abbesse de Port-Royal des Champs  D'août à novembre: M <sup>me</sup> de Fontpertuis et son fils se trouvent à Fontpertuis  Mi-novembre: M. Constant, nouveau maître d'école de Louis Angran de Fontpertuis, part pour Fontpertuis
1682	Le 19 mars: la Déclaration des quatre articles, rédigée par Bossuet, votée par l'Assemblée du Clergé Le 6 mai: Installation de la famille royale et de la cour au château de Versailles Le 6 août: naissance de Louis, duc de Bourgogne, fils de Louis le Grand	Le 5 juin: le roi ordonne des travaux de reconstruction de plusieurs bâtiments à Port-Royal de Paris	
1683	Le 30 juillet : mort de la reine de France,		

	Marie-Thérèse d'Autriche  Le 6 septembre : mort de Jean-Baptiste Colbert  Le 26 octobre : déclaration de guerre de l'Espagne à la France		
1684	Le 4 janvier: mort de Le Maistre de Sacy à Pomponne: il est inhumé aux Champs le 9 janvier  Le 10 février: mort d'Arnauld de Luzancy à Pomponne  Le 29 juin: La France et la Hollande signe la paix	Le 2 février : la mère Marie de Sainte- Madeleine Du Fargis élue abbesse  Le 15 mai : mort de Claude Grenet, supérieur de Port- Royal des Champs; Nicolas Taconnet et le père de la Grange, prêtre de Saint-Victor, lui succèdent	Le 29 janvier : mort de la mère Angélique de Saint-Jean Août : première visite de M <sup>me</sup> de Fontpertuis à Antoine Arnauld à Bruxelles
1685	<b>Octobre :</b> révocation de l'Édit de Nantes (de 1598) par l'Édit de Fontainebleau	Le 6 mai : dernière profession religieuse à Port-Royal des Champs de la sœur Louise de Sainte- Justine Barat	
1688	Le 26 novembre : déclaration de guerre de la France à la Hollande (Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697))		

1689	Le 15 avril :		
1009	Déclaration de guerre		
	de Louis XIV à		
	l'Espagne		
	1 Espagne		
	Le 11 mai :		
	déclaration de guerre		
	de Guillaume III		
	d'Orange à la France		
	Le 11 août : mort du		
	pape Innocent XI;		
	Alexandre VIII lui		
	succède		
1691	Le 1 <sup>er</sup> février : mort		
1091	du pape Alexandre		
	VIII ; Innocent XII lui		
	succède		
	Le 25 juillet : Simon		
	Arnauld de Pomponne		
	est rappelé au Conseil		
	du roi après la mort de		
	Louvois		
1694			Le 7 août : mort
			d'Antoine Arnauld à
			Bruxelles. M <sup>me</sup> de
			Fontpertuis était dans
			le carrosse qui
			accompagnait son
			cœur à Port-Royal des
			Champs le 9
1			novembre.
1695	Le 6 août : mort de	août : Simon	novembre.
1695	Le 6 août : mort de l'archevêque de Paris,	août : Simon Roynette, abbé de	novembre.

	Champvallon ; Louis- Antoine de Noailles lui succède	nommé supérieur de Port-Royal des Champs	
1697	Paix de Ryswick, entre la France, la Hollande, l'Espagne, l'empereur et l'Angleterre		
	1697-1698 : Racine rédige l'Abrégé de l'histoire de Port-Royal (qui s'arrête en 1665) ; l'ouvrage ne paraîtra qu'à partir de 1742		
1700	Le 27 septembre : mort du pape Innocent XII ; Clément XI lui succède		
1703	Le 30 mai : Pasquier Quesnel arrêté et emprisonné à l'archevêché de Malines ; il s'évade au mois de septembre et s'enfuit en Hollande		
	Le 23 octobre : Germain Vuillart arrêté à Paris et conduit à la Bastille		
1706		Le 20 avril : suite à la mort de l'abbesse Boulard de Denainvilliers,	

		interdiction d'élire une nouvelle abbesse	
1707		Le 9 février : arrêt du Conseil d'État, dicté par le roi, redistribue les revenus de la maison de Port-Royal des Champs en faveur de Port-Royal de Paris et renvoie des personnes séculières de Port-Royal des Champs	
1708		Le 27 mars: la bulle Ad Instantiam regis de Clément XI supprime le monastère de Port- Royal des Champs; les biens des Champs sont transférés à Port-Royal de Paris	
1709		Le 29-30 octobre : dispersion des religieuses de Port- Royal des Champs par le lieutenant général de police, Marc-René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson	
1710	Le 15 février : naissance de Louis XV	Le 22 janvier: un arrêt du Conseil ordonne la démolition de Port-Royal des Champs	

		août-septembre: transport des corps enterrés dans l'église de Port-Royal des Champs, dont ceux de la famille Arnauld par Simon Arnauld de Pomponne du 13 au 14 septembre	
1711		fin 1711-début 1712 : 3000 corps sont exhumés du cimetière de Port-Royal des Champs et emmenés dans une fosse commune du cimetière de Saint-Lambert	
1713	Le 8 septembre : publication de la bulle Unigenitus Dei Filius de Clément XI : début de la querelle Unigenitus	Les murailles du monastère sont rasées	
1714			le 2 mai : mort de M <sup>me</sup> de Fontpertuis à Paris ; elle fut inhumée le 7 mai à l'église Saint- Étienne-du-Mont

# **Bibliographie**

#### **Sources manuscrites**

## **PARIS**

# Bibliothèque Mazarine

MS 2473 – Maximes de la Mère Angélique de Saint-Jean

# Bibliothèque Nationale de France

F. fr. 17779 - Journal de Port-Royal (1682)

# Bibliothèque de Port-Royal

PR 75 : Journal de Port-Royal (1679).

LT 88-91 ms : *Lettres de la Mère Angélique de Saint-Jean*, éd. R. Gillet, manuscrit non publié.

# **TROYES**

# Bibliothèque de la Ville de Troyes

MS 2208 : Lettres d'Élisabeth (ou Isabelle) de Sainte-Agnès Le Féron à Antoine Chertemps

# **UTRECHT**

#### Archives nationales à Utrecht

632, 643, 3111, 3050

# Œuvres d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly

Conférences de la révérende mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly sur les Constitutions du monastère, édité par Dom Clémencet, 3 vol., Utrecht, 1760 [vol. III, Idée des écrits de la Mère Angélique de Saint-Jean, p. 329-437].

Édition critique anglaise par F. Ellen Weaver-Laporte, «Spiritual Direction of Women at Port-Royal», in *Hidden Springs*, vol. III de *Medieval Religious Women*, Cistercian Publications, Kalamazoo, Michigan. 1994.

Discours appelés Miséricordes, Utrecht, 1736

Discours de la Révérende Mère Marie Angélique de Saint Jean, abbesse de Port-

Royal des Champs, sur la Règle de S. Benoît, 2 vol., Paris, Charles Osmont... Charles-Jean-Baptiste Delespine..., 1736.

Examen de conscience à l'usage des religieuses de Port-Royal du Saint-Sacrement, s.l., 1772

Exercises de piété à l'usage des religieuses de Port-Royal du Saint-Sacrement, s.l. 1787

Lettres de la M. Angélique de St. Jean Arnauld, écrites depuis que la communauté fut transférée à Port-Royal des Champs jusqu'à la Paix de l'Église, s.l.n.d.

Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal et à la vie de la Révérende Mère Marie Angélique de Sainte-Madeleine Arnauld, réformatrice de ce Monastère, 3 vol., Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1742 (attribuées à Fontaine)

Nécrologe de l'abaïe de Notre-Dame de Port-Roïal des Champs, ordre de Cîteaux, éd. Dom Rivet de la Grange, Amsterdam, 1723.

Réflexions [...] pour préparer ses sœurs à la persécution, conformément aux avis que la R. Mère Agnès avait laissés sur cette matière aux religieuses de ce monastère, s.l., 1737.

Réflexions de la M. Angélique de St-Jean Arnauld d'Andilly pendant sa captivité au monastère des Religieuses Annonciades de Paris en l'année 1664 sur la conformité de l'état où étaient alors les religieuses de Port-Royal avec celui de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, s.l., 1710.

Relation de la captivité de M. Angélique de Saint-Jean, religieuse de Port-Royal des Champs, s.l., 1711 et éd. L. Cognet, Paris, 1954.

Relations sur la vie de la Révérende Mère Angélique de Sainte-Magdelaine Arnauld, s.l., 1737

# **Ouvrages anciens**

ARNAULD Antoine, *Œuvres Complètes*, éd. Gabriel Dupac de Bellegarde *et al.*, 48 tomes en 45 volumes, Paris, Lausanne, 1775-1783.

ARNAULD Angélique, Raisons qui ont porté la Mère Angélique à sortir de la Jurisdiction de l'Ordre de Cîteaux, écrites par elle-même & envoyées par elle à M. Bignon, Avocat-Général en Mars. 1653 in [LE FEBVRE DE ST-MARC Charles Hugues], Supplément au Nécrologe de l'abbaïe de N-D. de Port-Roïal des Champs, s.l., 1735.

ARNAULD Jacqueline-Marie Angélique de Ste-Madeleine [Mère Angélique], Lettres de la Révérende Mère Marie-Angelique Arnauld, 3 volumes, Utrecht, aux depens de la Compagnie, 1742-1744.

ARNAULD Agnès, Les Constitutions du Monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement, Mons, G. Migeot, 1665; 2<sup>e</sup> éd: Bruxelles, 1674; 3<sup>e</sup> éd.: Paris, G. Desprez, 1721.

ARNAULD Agnès, L'Image d'une Religieuse Parfaite, et d'une Imparfaite. Avec les Occupations Intérieures pour toute la Journée, Paris, C. Savreux, 1665.

ARNAULD Agnès, Lettres de la Mère Agnès Arnauld. Publiées sur les textes authentiques avec une introduction, éd. P. Faugère, 2 volumes, Paris, B. Duprat, 1858.

BESOIGNE Jérôme, *Histoire de l'Abbaye de Port-Royal*, 6 volumes, Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1752-1753 [et Genève, Slatkine, 1970, 2 vol].

CLÉMENCET Dom Charles, L'Histoire générale de Port-Royal; Depuis la réforme de l'abbaye jusqu'à son entière destruction, 10 volumes, Amsterdam, J. Vanduren, 1755-1757.

CLÉMENCET Dom Charles, *Histoire Littéraire de Port-Royal*, volume I (no more published), introduction et biographie par Abbé Guettée, Paris, Librairie de l'Union chrétienne, 1868.

Divers Actes des religieuses de Port-Royal du St-Sacrement touchant l'Ordonnance de Mgr l'Archevêque de Paris, s.l., s.d. [1724].

Divers Actes, Lettres et Relations des religieuses de Port-Royal-du-St-Sacrement touchant la persécution et les violences que leur ont été faites au sujet du Formulaire, s.l., 1723-1724.

DU FOSSÉ Pierre Thomas, *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1739.

DU FOSSÉ Pierre Thomas, Mémoires, Rouen, Meterie, 1876-1879.

DUVERGIER DE HAURANNE Jean, abbé de Saint-Cyran, *Instructions Chrestiennes tirées par M. Arnauld d'Andilly des lettres de St-Cyran*, Paris, P. le Petit, 1672.

DUVERGIER DE HAURANNE Jean, abbé de Saint-Cyran, Lettres Chrétiennes et spirituelles (Rouen, 1645). Lettres inédites de Saint-Cyran (manuscrit de Munich). Présentées par Annie Barnes, Paris, Vrin, 1962.

Entretiens ou Conférences de la Révérende Mère Marie-Angélique Arnauld, Bruxelles, A. Boudel, 1757.

EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Church History*, trad. Arthur Cushman McGiffert, Grand Rapids (Mich.), Eerdmans, 1986.

FONTAINE Nicolas, [Du Fossé et Lancelot], *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, 2 volumes, Utrecht, 1736 ; 2<sup>e</sup> éd., Cologne, 1738 ; Genève, Slatkine Reprints, 1970 ; éd. Pascale Thouvenin, Paris, Champion, 2001.

FONTAINE Nicolas, Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal; ou Supplément aux Mémoires de MM Fontaine, Lancelot et Du Fossé, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1740.

FONTAINE Nicolas, *Mémoires ou histoire des solitaires de Port-Royal*, éd. Pascale Thouvenin, Paris, Champion, 2001.

FRANÇOIS DE SALES, Œuvres, éd. André Ravier, Paris, Gallimard, 1969.

GERBERON Dom Gabriel, *L'Histoire du Jansénisme*, 3 volumes, Amsterdam, J.L. de Lorme, 1700.

GUILBERT Pierre, Mémoires Historiques et Chronologiques sur l'Abbaye de Port-Royal des Champs, 9 volumes, Utrecht, 1755-1758.

GOUJET Claude, *Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, 3 volumes, no place of publication, s.l., 1734-1737 [Utrecht, 1734, 3 t. en 2 vol.].

HERMANT Godefroy, *Mémoires sur l'histoire ecclesiastique du XVIIe siècle*, éd. A Gazier, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1905.

IGNACE DE LOYOLA, *Exercices spirituels*, trad. R.P. Pierre Jennesseaux, Flavigny-sur-Ozerain, Traditions monastiques, 2004.

THOMAS A KEMPIS, *L'imitation de Jésus-Christ*, trad. Charles Dietrich, Paris, Salvator, 1999.

LANCELOT Claude, *Mémoires touchants la vie de M. de St-Cyran. Pour servie d'éclaircissement à l'histoire de Port-Royal*, Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1738 ; réimpression à Genève, Slatkine Reprints, 1968.

LECLERC Pierre (éd.), *Vies intéressantes et édifiantes des Religieuses de Port-Royal*, 4 volumes, s.l., aux dépens de la Compagnie, 1750-1752.

LECLERC Pierre (éd.), *Histoire des Persécutions des religieuses de Port-Royal*, *écrite par elles-mêmes*, Ville-franche [Paris or Holland], aux dépens de la Société, 1753.

LEFÈVRE DE SAINT-MARC, Supplément au Nécrologe de l'Abbaïe de Notre-Dame de Port-Roïal des Champs, Ordre de Cîteaux, Institut du Saint-Sacrement, s.l., 1735.

LE MAISTRE DE SACY Louis-Isaac, *Lettres chrestiennes et spirituelles*, Paris, G. Desprez et E. Josset, 1690.

LE TOURNEUX Nicolas, *L'année chrétienne*, Paris, H. Josset, 1702-1703.

NICOLE Pierre, Traité de la Prière, Paris, E. Josset, 1695.

NICOLE Pierre, Essais de morale, Paris, 1723.

L'Office de l'Église. (Heures de Port-Royal), traduit par Le Maître, s.l., 1676.

RACINE Jean, Œuvres complètes, éd. Luc Estang, Paris, Seuil, 1962.

RACINE Jean, *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1742 ; Paris, Vialetay, 1969.

RAPIN René, Mémoires du P. René Rapin de la compagnie de Jésus sur l'Église et la société, la cour, la ville et le jansénisme, 1644-1669, publié pour la première fois d'après le manuscrit autographe par Léon Aubineau, Paris, Gaume Frères, 1865, 3 vol..

[RIVET DE LA GRANGE Dom], Nécrologe de l'abbaye de Notre-Dame de Port-Royal des Champs, Ordre de Cîteaux, Institut du Saint Sacrement, Amsterdam, Nicolas Potgieter, 1732.

SACY Isaac Le Maistre de, *Lettres chrestiennes et spirituelles*, Paris, Desprez et Josset, 1690, 2 vol.

SÉVIGNÉ Marie de Rabutin-Chantal, *Correspondance*, éd. Roger Duchêne, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléaide », 1972-1978.

SINGLIN Antoine, *Instructions chrétiennes*, 3<sup>e</sup> éd. Paris, André Pralard, 1673, 4 vol.

SINGLIN Antoine, *Lettres d'Antoine Singlin (1607-1664)*, éd. Anne-Claire Josse, Paris, Nolin, 2003, 3 vol.

# **Ouvrages modernes**

ADAM Antoine, *Du mysticisme à la révolte. Les jansénistes du XVIIe siècle*, Paris, Fayard, 1968.

ALEMANY Véronique et SELLIER Philippe, *Imaginaires de Port-Royal*: éducation, nature, Pascal, religion. Exposition en octobre 2002, Paris, réunion des musées nationaux, 2002.

ARMOGATHE Jean-Robert, «Le Chapelet secret de Mère Agnès Arnauld », in *XVIIe Siècle*, 170, 1991, p. 77-86.

BAKHTINE Mikhaïl, *Problems of Dostoevksky's poetics*, éd. et trad. Par Carl Emerson, Minneapolis et London, University of Minnesota Press, 2003.

BARENNE O., Une grande bibliothèque de Port-Royal: inventaire inédit de la bibliothèque de Isaac-Louis Le Maistre de Sacy, Paris, Etudes augustiniennes, 1985.

BASSET Guy, « Du parfait et de l'imparfait : qu'est-ce qu'une religieuse ? », in

*Chroniques de Port-Royal*, 43, 1994, p. 81-96.

BAUSTERT Raymond, La Consolation érudite: huit études sur les sources des lettres de consolation de 1600 à 1650, Tübingen, Narr, 2003.

BAXTER Carol, « Pure as Angels, Proud as Lucifer », in *La Femme au XVIIe siècle*. *Actes du Colloque de Vancouver, Univ. Of British Columbia, 5-7 octobre 2000*, éd. Richard G. Hodgson, Tübingen, G. Narr, 2002, p. 337-362.

BAXTER Carol, God's Warriors: Port-Royal – the Construction of a powerful Sisterhood (1609-1709), unpublished thesis, Trinity College Library, Dublin.

BELIN Christian, La Conversation intérieure. La Méditation en France au XVIIe siècle, Paris, Champion, 2002.

BERGAMO Mino, *L'anatomie de l'âme, de François de Sales à Fénelon*, trad. Marc Bonneval, Grenoble, Jérôme Millon, 1994.

BEUGNOT Bernard, «L'entretien», La mémoire du texte. Essais de poétique classique, Paris, Champion, 1994.

BEUGNOT Bernard, « Style ou styles épistolaires ? », Revue d'Histoire Littéraire de la France, novembre/décembre 1978, 78° année, n° 6 (La lettre au XVIIe siècle), p. 939-957.

BIBOLET Françoise, « Le fonds janséniste de la bibliothèque de Troyes », dans *Chroniques de Port-Royal*, 17-18, 1969, pp. 59-67.

BIVER PAUL et Marie-Louise, *Abbayes, monastères, couvents de femmes à Paris des origines à la fin du XVIIe siècle*, Paris, PUF, 1975.

BLET Pierre, *Le Clergé de France et la Monarchie*, Rome, Librairie éd. de l'Université grégorienne, 1959.

BLICKLE Peter, ed., *Resistance, representation and community*, Oxford, European Science Foundation and Clarendon Press, 1997. ['The monarchic state and resistance in Spain, France and the Provinces of the Habsburgs, 1400-1800']

BLUCHE François, Louis XIV, Paris, Fayard, 1986

BONNEROT Jean, « Correspondance général de Sainte-Beuve », Revue Bleue, 1935.

BRAY Bernard, Epistoliers de l'âge classique, Gunter Narr Verlag, Tübingen, 2007.

BRAY Bernard, « Quelques aspects du système épistolaire de Mme de Sévigné », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 1969, p. 491-505.

BRAY Bernard et STROSETZKI C., *Art de la lettre, art de la conversation*, Paris, Klincksieck, 1995.

BRÉMOND Henri, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, 12 tomes en 13 volumes, Paris, Bloud et Gay, 1916-1932.

BRIOT Frédéric, Usage du monde, usage de soi : enquête sur les mémorialistes d'Ancien régime, Paris, Seuil, 1994.

BRUGGEMAN J. et VAN DE VEN A.J., Inventaire des pièces françaises se rapportant à l'Abbaye de Port-Royal des Champs et son cercle et à la résistance contre la Bulle Unigenitus et à l'appel, ancien fonds d'Amersfoort), La Haye, M. Nijhoff, 1972.

BRUNOT Ferdinand, *Histoire de la langue française, des origines à 1900*, Paris, 1905-1954. [t. III-V sur le XVIIe siècle, 1905-1924]

BUGNION-SECRETAN Perle, La Mère Angélique Arnauld, Paris, Cerf, 1991.

BUGNION-SECRETAN Perle, Mère Agnès. Abbesse de Port-Royal, Cerf, 1996.

BUSSON Henri, *Religion des classiques (1660-1685)*, Paris, Presses universitaires de France, 1948.

CARR JR Thomas M., *Voix des abbesses du Grand Siècle : la prédication au féminin à Port-Royal*, Tübingen, G. Narr, 2006.

CARR JR Thomas M., « Grieving Family and Community Ties at Port-Royal : *Les Miséricordes* of Angélique de Saint-Jean », in *Actes de Victoria*, éd. Claire Carlin, Tübingen, Narr, 1998 (*Biblio 17*, 111), p. 171-179.

CARR JR Thomas M., « 'Avez-vous lu la Règle ?' : Les Instructions sur la Règle de la Mère Angélique », in Chroniques de Port-Royal, 52, 2003, p. 207-220.

CARR JR Thomas M.., «From the Cloister to the World: Mainstreaming Early Modern French Convent Writing: and état présent » in *EMF: Studies in Early Modern France, The Cloister and the World: Early Modern Convent Voices*, 11, éd. Thomas M. CARR Jr., Charlottesville, Va, Rookfield Press, 2006.

CERTEAU Michel de, La Fable mystique, Paris, Gallimard, 1987

CHAUSSY Yves, Les Bénédictines et la réforme catholique en France au XVIIe siècle, 2 vol., Éditions de la Source, 1975.

CHEDOZEAU Bernard, « Idéal intellectuel et vie monastique à Port-Royal », in *Chroniques de Port-Royal*, 37, 1988, p. 57-74.

CHEDOZEAU Bernard, « Port-Royal et le jansénisme : la revendication d'une autre forme du tridentinisme ? », in *XVIIe Siècle*, 171, 1991, p. 119-125.

CHEDOZEAU Bernard, *Port-Royal et La Bible. I Un Siècle d'or de la Bible en France (1650-1708)*, Paris, Nolin, Collection « Univers Port-Royal », 2007.

Chroniques de Port-Royal : Angélique de Saint-Jean, n° 34, Paris, 1985.

Chroniques de Port-Royal, n° 29, Paris, 1980.

CLARK Ruth, Strangers and Sojourners at Port-Royal, Cambridge, Cambridge

University Press, 1932.

CLEMENCET Charles, *Histoire Générale de Port-Royal*, 6 volumes, Amsterdam, J. Vanduren, 1755-1757.

*The Councils and Decrees of Trent*, literally translated into English by Theodor A. Buckley, London, 1851.

COGNET Louis, « Angélique de Saint-Jean Arnauld », *Table ronde*, décembre 1954, p. 35-43.

COGNET Louis, «La direction de conscience à Port-Royal», *Vie spirituelle – supplément*, VII, septembre 1955, n° 34, p. 289-305.

COGNET Louis, « Le mépris du monde à Port-Royal et dans le jansénisme », *Revue d'Ascétique et de Mystique*, 41, 1965, n° 163, p. 382-402.

COGNET Louis, La Réforme de Port-Royal 1591-1618, Paris, Sulliver 1950.

COGNET Louis, *La Mère Angélique et saint François de Sales, 1618-1626*, Paris, Sulliver, 1951.

COGNET Louis, La Société des Amis de Port-Royal, Paris, 1951.

COGNET Louis, Le Jansénisme, Paris, Presses universitaires de France, 1961.

COGNET Louis, La spiritualité moderne : l'essor 1500-1650, vol. III d'Histoire de la spiritualité chrétienne, Paris, Aubier, 1966.

COMPAGNON Antoine, *La seconde main ou le travail de la citation*, Paris, Seuil, 1979.

Les Constitutions du monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement, Mons, Gaspard Migeot, 1665.

Les Constitutions..., seconde édition, Bruxelles, Lambert Marchant, 1674.

Les Constitutions..., à Paris, Guillaume Desprez et Jean Desessartz, 1721.

COUSIN Victor, Jacqueline Pascal, Paris, Didier, 1845.

COUSIN Victor, *Madame de Sablé*, Paris, Didier, 1854.

DAGENS Jean, « Le XVIIe siècle, siècle de saint Augustin », CAIEF, t. III-V, 1953, p. 31-38.

DANDREY Patrick, Le XVIIe siècle; Paris, Librairie générale française, 1996.

DELASSAULT Geneviève (éd.), Le Maistre de Sacy et son temps, Paris, Nizet, 1957.

DELFORGE Frédéric, « Le Ministère pédagogique de Jacqueline », *Chroniques de Port-Royal* 31, 1982, p. 107-119.

DELFORGE Frédéric, Les Petites Écoles de Port-Royal, Paris, Cerf, 1985.

Dictionnaire de Théologie Catholique, 28 volumes, Paris, 1923-1939.

Dictionnaire de la Spiritualité, Paris, 1932.

Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique, Paris, Beauchesne, 1937-1995, 17 vol.

Dictionnaire du Grand Siècle, sous la direction de François Bluche, Paris, Fayard, 1990.

DILLON Anne, *The construction of martyrdom in the English Catholic community:* 1535-1603, Aldershot, Ashgate, 2002.

DUBOIS Elfrieda T., 'The education of women in seventeenth-century France' in *Seventeenth-Century French Studies*, XXXII/1, 1, 1978.

DU CHESNAY C. Berthelot, «Gallicanism», New Catholic Encyclopedia, VI, p. 262-267.

DUCHÊNE Roger, « Le lecteur de lettres », Revue d'Histoire Littéraire de la France, novembre/décembre 1978, 78<sup>e</sup> année, n° 6 (La lettre au XVIIe siècle), p. 977-993.

DUCHÊNE Roger, Ecrire au temps de Mme de Sévigne, Paris, Vrin, 1981.

DUCHÊNE Roger, *Mme de Sévigne ou La chance d'être femme*, Paris, Fayard, 1996. FERREYROLLES Gérard, « L'épistolaire à la lettre » dans *L'Épistolaire au XVIIe siècle*, dir. G. Ferreyrolles, *Littératures classiques*, n° 71, 2010.

FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité. 1. La Volonté de Savoir*, Paris, Gallimard, 1991.

FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité*. 2. L'usage des plaisirs, Paris, Gallimard, 1992.

FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité. 3. Le souci de soi*, Paris, Gallimard, 1992

FOUCAULT Michel, Surveiller et punir: naissance de la prison, Paris, Gallimard, 1994.

FUMAROLI Marc, L'Age de l'éloquence. Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique, Genève, Droz, 1980.

GASTELLIER Fabian, Mère Angélique, Paris, Fayard, 1998.

GAZIER Augustin, Histoire générale du mouvement janséniste depuis ses origines jusqu'à nos jours, 2 volumes, Paris, Champion, 1924.

GAZIER Cécile, Les Belles Amies de Port-Royal, Paris, Perrin, 1930.

GAZIER Cécile, *Histoire de la Société et de la Bibliothèque de Port-Royal*, avant-propos by Louis Cognet, Paris, Société de Port-Royal, 1966.

GENETTE Gérard, *Figures*, Le Seuil, 1966.

GENETTE Gérard, Figures II, Le Seuil, 1969.

GENETTE Gérard, Figures III, Le Seuil, 1972.

GÉRARD Mireille, « Art épistolaire et art de la conversation : les vertus de la familiarité », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, novembre/décembre 1978, 78<sup>e</sup> année, n° 6 (*La lettre au XVIIe siècle*), p. 958-976.

GIBSON Wendy, *Women in Seventeenth-Century France*, London, Macmillan, 1989.

GOLDEN Richard, *The Godly Rebellion. Parisian Curés and the Religious Fronde,* 1652-1662, Chapel Hill, Univ. of North Carolina Press, 1981.

GOLDMANN Lucien, Le Dieu caché [:] étude sur la vision tragique dans les Pensées de Pascal et dans le theatre de Racine, 5<sup>e</sup> éd., Bibliothèque des idées, Paris, Gallimard, 1955.

GOODDEN A, The Backward Look: memory and the writing self in France 1580-1920, Oxford, Legende, 2000.

GREBIL Germaine, «L'Image de la Mère Angélique de Saint-Jean au XVIIIe siècle », in *Chroniques de Port-Royal*, 34, 1985, p. 109-131.

GREBIL Germaine, « La Mère Agnès et *l'Avis pour les temps de persécution* », in *Chroniques de Port-Royal*, 43, 1994, p. 135-146.

GREGORY Brad Stephan, *Salvation at stake: Christian martyrdom in early modern Europe*, Cambridge (Mass.) et London, Harvard university press, 1999.

GREY-GAYER Jacques, *Théologie et pouvoir en Sorbonne*, Paris, Klincksieck, 1991.

GUILBERT Pierre, Mémoires historiques et chronologiques sur l'abbaye de Port-Royal des Champs, Utrecht, 1758, 7 vol.

HALLAYS André, Le pèlerinage de Port-Royal, Paris, Perrin, 1909.

HALLAYS André, Les solitaires de Port-Royal, Paris, Plon, 1927.

HAMMOND Nicholas, *Fragmentary Voices: Memory and Education at Port-Royal*, (*Biblio 17*, 152), Tübingen, Gunter Narr Verlag, 2004.

HAROCHE-BOUZINAC Geneviève, L'Epistolaire, Paris, Hachette supérieur, 1995.

HAROCHE-BOUZINAC Geneviève, « Quelques métaphores de la lettre dans la théorie épistolaire au XVIIe siècle. Flèche, miroir, conversation. », *XVIIe siècle*, n° 172, juillet-septembre 1991, 43<sup>e</sup> année, n° 3, p. 243-257.

HAROCHE-BOUZINAC Geneviève, Lettre et réflexion morale. La lettre, miroir de l'âme, Paris, Klincksieck, 1999.

HODGSON Richard G. (éd.), La Femme au XVIIe siècle. Actes du Colloque de

Vancouver, Univ. Of British Columbia, 5-7 octobre 2000, Tübingen, G. Narr, 2002.

HOLLOWAY Paul A., Consolation in Philippians Philosophical Sources and Rhetorical Strategy, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

JACQUES Émile, *Les Années d'exil d'Antoine Arnauld (1679-1694)*, Louvain, Publications Universitaires de Louvain, 1976.

JANSEN Paule, « Port-Royal de Paris, son histoire (1624-1792) », *Chroniques de Port-Royal*, n° 40, 1991, p. 23-72.

JEAN DE LA CROIX, Œuvres complètes, Paris, Cerf, 1990.

JERVIS William Henley, *A History of the Church of France*, 2 volumes, London, j. Murray, 1872.

JOUHARD C., Les Pouvoirs de la Littérature : histoire d'un paradoxe, Paris, Gallimard, 2000.

KOSTROUN Daniella J., « A Formula for Disobedience : Jansenism, Gender and the Feminist Paradox », in *The Journal of Modern History*, 75, 2003, 483-522.

KRUMENACKER Yves, L'école française de spiritualité: des mystiques, des fondateurs, des courants et leurs interprètes, Paris, Cerf, 1998.

LABROUSSE Élisabeth, *Inventaire critique de la correspondance de Pierre Bayle*, Paris, J. Vrin, 1961.

LAHACHE Dom Jacques, « Port-Royal au temps de Pascal », *Lettre Ligugé*, n° 95, 1962, p. 19-24.

« La lettre au XVIIe siècle » (numéro thématique), RHLF, 1978, n° 6.

LANDY-HOUILLON I., « Epistolaire et nostalgie au XVIIe siècle », *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte*, Heft 1/2, 2007, p. 27-43.

LANGER Ullrich, «De l'amitié à la complaisance: réflexions autour d'une conversation de Madeleine de Scudéry », XVIIe siècle 205 (1999).

LANGER Ullrich, *Perfect friendship: Studies in literature and moral philosophy from Boccaccio to Corneille*, Genève, Droz, 1994.

LAPORTE Jean, *La Doctrine de Port-Royal*, 2 volumes, Paris, Presses universitaires de France, 1923.

LE BRUN Jacques, La jouissance et le trouble : recherches sur la littérature chrétienne de l'âge classique, Genève, Droz, 2004.

LEJEUNE Philippe, L'Autobiographie en France, Paris, Colin, 1971.

LEJEUNE Philippe, *Le Pacte Autobiographique*, Paris, Le Seuil, 1975.

LEJEUNE Philippe, *Je suis un autre : l'autobiographie de la littérature aux médias*, Paris, Le Seuil, 1980.

LEKAI Louis J., *The Rise of the Cistercian Strict Observance in Seventeenth Century France*, Washington, DC, Catholic University of America Press, 1968.

LESAULNIER Jean, « Petite galerie de personnalités familières de Port-Royal de Paris », *Chroniques de Port-Royal*, 40, 1991, p. 137-183.

LESAULNIER Jean, « La Vie de saint Bernard, premier abbé de Clairvaux et père de l'Eglise, d'Antoine le Maistre », *Chroniques de Port-Royal*, 48, 1999, p. 249-276.

LESAULNIER Jean, « Les manuscrits port-royalistes et jansénistes » dans XVIIe Siècle, 192, 1995, p. 461-476.

LESAULNIER Jean, Images de Port-Royal, Paris, Nolin, 2002.

LESAULNIER Jean, MCKENNA Antony, *Dictionnaire de Port-Royal*, Paris, Champion, 2004.

LESAULNIER Jean, *Philippe de Champaigne et Port-Royal : Témoignages*, La Rochelle, Himeros, 2007.

LESNE Emmanuèle, *La poétique des mémoires (1650-1685)*, Paris, Champion, 1996.

LESNE-JEFFRO Emmanuèle, « Témoigner de Port-Royal : l'écriture d'une communauté » in *Le Rayonnement de Port-Royal. Mélanges en l'honneur de Philippe Sellier*, éd. Dominique Descôtes et al., Paris, Champion, 2001, p. 201-218.

MAIRE Catherine, *De la cause de Dieu à cause de la Nation. Le Jansénisme au XVIIIe Siècle*, Paris, Gallimard, 1998

MAIRE Catherine, « De Port-Royal au jansénisme : le XVIIIe siècle », *Chroniques de Port-Royal*, n° 49, 2000, p. 135-136.

MARIN Louis, « Signe et représentation : Philippe de Champaigne et Port-Royal », *Annales. Économies, sociétés, civilistions*, année 25, n° 1, 1970, p. 1-29.

MARTIN Frances, Angélique Arnauld, *Abbess of Port-Royal*, London, Macmillan and Co., 1873.

MARTIN H.-J., «Guillaume Desprez, libraire de Pascal et de Port-Royal», *Mémoires*, t. II, 1950, Fédération des Sociétés historiques et archéolohiques de Paris et de l'Île de France, 1952, p. 205-228

MARTIN H.-J., « L'édition Parisienne au XVIIe siècle », *Annales*, 1952, p. 303-318. MCCLURE George W., *Sorrow and Consolation in Italian Humanism*, Princeton, Princeton University Press, 1991.

MCKENNA Antony, « Les petites écoles de Port-Royal » dans *Chroniques de Port-Royal*, 24, 1975, p. 13-40.

MCNAMARA Marie Aquinas, L'Amitié chez saint Augustin, Paris, P. Lethielleux,

1961.

MELLINGHOFF-BOURGERIE V., François de Sales. Un homme de lettres spirituelles, Genève, Droz, 1999.

MENGOTTI-THOUVENIN Pascale, « Port-Royal, laboratoire de mémoires » dans *Chroniques de Port-Royal : Port-Royal et les Mémoires*, 48, 1999, p. 15-55.

MESNARD Jean, « La construction de Port-Royal de Paris », *Chroniques de Port-Royal*, 40, 1991, p. 222-223.

MESNARD Jean, Pascal et les Roannez, Paris, Desclée de Brouwer, 1965, 2 vol.

MESNARD Jean, « Pour une édition critique des lettres de la Mère Angélique », in *Chroniques de Port-Royal*, 41, 1992, p. 211-226.

MEYER Albert de, Les premières controverses jansénistes en France (1640-1649), Louvain, Vve J. Van Linthout, 1917.

MONTHÉARD Thérèse, *Le guide de la vallée de Chevreuse et de Port-Royal*, Besançon, Ed. la Manufacture, 1992.

MONTHERLANT Henri de, *Port-Royal, notes de théâtre*, Paris, Éditions universitaires, 1954.

MORAND Guillaume, Les lettres de l'abbé de Saint-Cyran, de Vincennes, aux religieuses de Port-Royal. Une expérience de direction de direction en pénombre : La présence et l'absence, , mémoire de Master 2, sous la direction de Pierre-Antoine Fabre, directeur d'études (EHESS), 2007.

MYERS Kathleen Ann, «Crossing Boundaries: Defining the Field of Female Religious Writing in Colonial Latin America » in *Colonial Latin America Review*, 9, 2000, p. 151-166.

NEVEU Bruno, Sébastien Joseph du Cambout de Pontchâteau (1634-1690) et ses missions à Rome, Paris, De Boccard, 1968.

NEVEU Bruno, *Un historien à l'école de Port-Royal : Sébastien Le Nain de Tillemont*, La Haye, M. Nijhoff, 1966.

NEVEU Bruno, « Un ami de Port-Royal : Guillaume du Guéde Bagnols (1616-1657) », *Chroniques de Port-Royal*, 15-16, 1966, p. 45-92.

*New Catholic Encyclopedia*, New York, Saint Louis, San Francisco, Toronto, London, Sydney, McGraw-Hill, 1966.

NEWTON William Ritchey, *Sociologie de la communauté de Port-Royal. Histoire, économie*, Paris, Klincksieck, 1999.

NIES F., Les Lettres de Madame de Sévigné. Conventions du genre et sociologie des publics, Paris, Champion, 2001.

ORCIBAL Jean, Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran et son temps, Paris, Vrin, 1948 [1947].

ORCIBAL Jean, *Le Premier Port-Royal : Réforme ou Contre-Réforme*, Paris, Centre de documentation universitaire, 1956.

ORCIBAL Jean, *Le Cardinal de Bérulle*, Paris, Cerf, 1965.

ORCIBAL Jean, *Port-Royal entre le miracle et l'obéissance. Flavie Passart et Angélique de Saint-Jean*, Paris, Desclée de Brouwer, 1957.

ORCIBAL Jean, Saint-Cyran et le jansénisme, Paris, Seuil, 1961.

ORCIBAL Jean, La Spiritualité de Saint-Cyran avec ses écrits de piété inédits, Paris, J. Vrin, 1962.

ORCIBAL Jean, « Qu'est-ce que le jansénisme », Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises, juillet 1953.

ORCIBAL Jean, « Angélique de St-Jean devant les 'portes de la nuit' », *Table ronde*, novembre 1960, p. 201-208.

Oxford dictionary of the Christian Church, éd. F.L. Cross, 3<sup>rd</sup> éd., éd. E.A. Livingstone, Oxford, Oxford University Press, 1997.

PAIGE Nicolas D., Being Interior. Autobiography and the Contradictions of Modernity in Seventeenth-Century France, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2001.

PASCAL, Œuvres complètes, éd. Jean Mesnard, Paris, Desclée de Brouwer, 1964.

PARKER Charles H., French Calvinists as the Children of Israel: An Old Testament Self-Consciousness in Jean Crespin's Histoire des Martyrs before the Wars of Religion, Sixteenth Century Journal, vol. 24, n° 2, Summer 1993, p. 227-248.

PARKER Rozsika et POLLOCK Grizelda, *Framing feminism: art and the women's movement*, London, Pandora, 1987.

PARMENTIER Franciscus Johannes, *La Bibliothèque jansénienne de l'Église d'Utrecht*, Amsterdam, Holland University Press, 1980.

PASCAL Blaise, Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR. PP. Jésuites sur le sujet de la politique de ses pères, Cologne, P. de la Vallée, 1657.

PENNINGTON M. Basil (éd.), *The Cistercian Spirit*, Washington D.C., Cistercian Publications, 1970.

PERKINS Wendy, 'Women, conversation and silence' in *Seventeenth-Century French Studies*, vol. 28, 2006.

PHILLIPS Henry, Church and culture in seventeeth-century France, Cambridge,

Cambridge University Press, 1997.

PICQUENARD Thérèse, *Les Belles amies de Port-Royal*, Paris, Editions de la Réunion des musées nationaux, 1984.

POTTINGER D.T., *The French book trade in the Ancien Regime, 1500-1691*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1958.

POULET Charles, *Histoire du Christianisme*, n° 27 : quiétisme et jansénisme, Paris, 1947.

Précis de littérature française du XVIIe siècle, dir. par J. Mesnard, en collab. avec Fumaroli et al., Paris, PUF, 1990.

PROFETI Maria Grazia, 'Editar el teatro del Fénix de los ingenios' in *Anuario de Lopa de Vega*, 11 (1996), PROLOPE, Editorial Milanio, pp. 129-151.

QUANTIN Jean-Louis, « Port-Royal et l'histoire » dans *L'Histoire au XVIIe siècle*, *Littératures Classiques* 30, 1997, p. 21-32.

RAPLEY Elizabeth, *The Dévotes : Women and Church in Seventeenth-Century France*, Montreal and Kingston, McGill-Queen's University Press, 1990.

RAPLEY Elisabeth, *A Social History of the Cloister. Daily Life in the Teaching Monasteries of the Old Regime*, Montreal and Kingston, McGill-Queen's University Press, 2001.

La Règle de saint Benoît, éd. par Antoine Dumas, Paris, Cerf, 1967.

Relation écrite par la mère Marie-Angélique Arnauld de ce qui est arrivé de plus considérable dans Port-Royal, texte établi et annoté par Jean Lesaulnier, Chroniques de Port-Royal, n° 41, 1992.

REYNES Geneviève, Couvents de femmes. La vie des religieuses contemplatives dans la France des XVIIe et XVIIIe siècles, Paris, Fayard, 1987.

SAINTE-BEUVE, « Études sur le mère Agnès Arnauld », *Causeries du Lundi*, XIV, p. 148-162.

SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, ed. Maxime Leroy, Paris, Gallimard, « Bibl. de la Pléaide », 1953-1955.

SEDGEWICK Alexander, *Jansenism in Seventeenth-Century France : Voices from the Wilderness*, Charlottesville, University Press of Virginia, 1977.

SELLIER Philippe, Introduction au vol. *Le siècle de saint Augustin*, XVIIe siècle, n° 135, 1982.

SELLIER Philippe, *Pascal et saint Augustin*, Paris, Armand Colin, 1970.

SELLIER Philippe, *Pascal et la liturgie*, Paris, P.U.F., 1966.

SELLIER Philippe, « Port-Royal : un emblème de la réforme catholique », in

*Chroniques de Port-Royal*, 37, 1988, p. 15-26.

SELLIER Philippe, « Élégance rhétorique et Évangile : lettre d'Angélique Arnauld d'Andilly à Antoine Arnauld », *Chroniques de Port-Royal : Port-Royal et les mémoires*, n° 47, 1998, p. 301-310.

SEVIGNE Marie de Rabutin-Chantal *Correspondance*, éd. Roger Duchêne, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléaide », Paris, 1972-1978.

SHARP Joanne P., ROUTLEDGE Paul, PHILO Chris, PADDISON Ronan (éd.), *Entanglements of power [:] geographies of domination / resistance*, London-New York, Taylor and Francis group, 2000.

SIBERTIN-BLANC Brigitte, Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly d'après sa correspondance (1624-1669), Unpublished thesis, École des Chartes, Paris, 1962.

SKINNER Quentin, «Meaning and Understanding in the History of Ideas » dans *History and theory*, n° 8, Middletown, Wesleyan University Press, 1969, p. 3-53.

STRAUSS Leo, Persecution and the art of writing, Glencoe, Free Press, 1952.

STROSETZKI C., Rhétorique de la Conversation, Tübingen, Biblio 17, 20, 1987.

TANS J.A.G., SCHMITZ DU MOULIN H., JACQUES É. ET LAMBERIGTS M., *Lexicon Pseudonymorum Jansenisticorum*, Louvain, Bibliothek van de Faculteit der godgeleerdheid, 1989.

TAVENEAUX René, « Jansénisme et vie sociale en France au XVIIe siècle », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, LIV, 1968, p. 27-46.

TAVENEAUX René, Jansénisme et Politique, A. Colin, Paris, 1965.

TAVENEAUX René, *Jansénisme et réforme catholique*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1992.

TAVENEAUX René, *La vie quotidienne des jansénistes aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Hachette, 1985.

TAYLOR C., Sources of the Self, Cambridge, 1994.

[Nathan Univ., Lettres 128].

TIMMERMANS Linda, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715)*, Paris, Champion, 1993.

TOUBOUL Patricia, « La sévérité comme instrument de la charité : l'exemple de l'éducation des filles dans le *Règlement pour les enfants* de Jacqueline Pascal », *Chroniques de Port-Royal*, n° 55, Paris, Bibliothèque Mazarine, 2005, p. 109-124.

TRIBOUT, Bruno et Whelan, Ruth (eds), *Narrating the Self in Early Modern Europe*, Oxford, Peter Lang, 2007.

VAN DER CRUYSSE Dirk, Le Portrait dans les « Mémoires » du duc de Saint-

Simon, Paris, A.G. Nizet, 1971.

VAN KLEY Dale, *The Jansenists and the Expulsion of the Jesuits from France,* 1757-1765, New Haven-Londres, Yale University Press, 1975.

VAN KLEY Dale, *The religious origins of the French Revolution from Calvin to the Civil Constitution, 1560-1791*, New Haven-Londres, Yale University Press, 1996.

VARIN Pierre, *La vérité sur les Arnauld complétée à l'aide de leur correspondance inédite*, 2 volumes, Paris, Poussielgue-Rusand, 1847.

VIALA Alain, *Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Minuit, Le Sens Commun, 1985.

VILNET Jean, *Bible et Mystique chez saint Jean de la Croix*, Paris, Desclée de Brouwer, 1949.

WEAVER F. Ellen, « The Bible and Port-Royal », *Cîteaux*, 41, 1990, p. 66-97.

WEAVER F. Ellen, « Port-Royal », *Dictionnaire de spiritualité*, Paris, Beauchesne, 1953, t. XII, col. 1931-1952

WEAVER F. Ellen, *The Evolution of the reform of Port-Royal. From the rule of Cîteaux to Jansenism*, Paris, Beauchesne, 1978.

WEAVER F. Ellen, Madame de Fontpertuis. Une janséniste dévote, amie et gérante d'Antoine Arnauld et de Port-Royal, Paris, Klincksieck, 1998.

WEAVER F. Ellen, *Mademoiselle de Joncoux. Polémique janséniste à la veille de la bulle Unigenitus*, Paris, Cerf, 2002.

WEAVER F. Ellen, *La Contre-réforme et les constitutions de Port-Royal*, Paris, , Cerf, 2002.

WEAVER F. Ellen, « St-Cyran's "Prière du Pauvre" vs Nicole's "Oraison Mentale" :

A Conflict Over Styles of Prayer at Port-Royal », *Cîteaux. Commentari Cistercienses*, vol. XXIX, n° 4 (1978), p. 304-313.

WEAVER F. Ellen, « Histories and Historians of Port-Royal », *The Divine Drama in History and Liturgy*, Allison Park (Pennsylvanie), 1984, p. 54-55.

WEAVER F. Ellen, « Angélique de Saint-Jean : abbesse et 'mythographe' de Port-Royal », in *Chroniques de Port-Royal*, n° 34, 1985, 93-108.

WEAVER F. Ellen, « Commentaires sur la Règle de saint Benoît : Angélique de Saint-Jean (Port-Royal), A.-J. B. de Rancé (La Trappe), Un religieux bénédictin », *Chroniques de Port-Royal*, n° 37, 1986, p. 171-194.

WEAVER F. Ellen, «Erudition, Spirituality and Women: The Jansenist Contribution» in *Women in Reformation and Counter-Reformation Europe: Public and Private Worlds*, éd. Sherrin Marshall, Bloomington, University of Indiana Press,

1989, p. 189-206.

WEAVER F. Ellen, « De la direction. A Treatise by Angélique de Saint-Jean and the Spirituality of Women at Port-Royal », dans *Cistercian Monastic Women : Hidden Springs*, vol. III, Kalamazoo (Michigan), Cistercian Publications, 1995, livre II, p. 701-721.

WEAVER F. Ellen, « Cloister and Salon in Seventeenth-Century Paris: Introduction to a Study of Women's History » in *Beyond Androcentrism. New Essays on Women and Religion*, éd. Rita M. Gross, Missoula, Montana, Scholars Press, 1997, p. 157-180.

WEAVER-LAPORTE F. Ellen, « Women and Religion in Early Modern Francem A Bibliographical Essay on the State of the Question », *The Catholic Historical Review*; LXVII, n° 1, Jan 1981, p. 50-59.

WHELAN Ruth, « République des lettres et littérature : le jeune Bayle épistolier », *XVIIe siècle*, n° 178, jan-mars 1993, 45<sup>e</sup> année, n° 1 (*Les correspondances franco-étrangères au XVIIe siècle*), p. 71-86.

WHELAN Ruth, «La correspondance d'Elie Bouhéreau (1643-1719): les années folâtres », dans *L'Épistolaire au XVIIe siècle*, dir. G. Ferreyrolles, *Littératures classiques*, n° 71, 2010, p. 91-112.

WHITE Hayden, *Metahistory* [:] the historical imagination in nineteenth-century Europe, revised ed., Baltimore-London, John Hopkins Univ. Press, 1975, WIESNER Merry, *Women and Gender in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.

# **Index des noms**

La réference renvoie au numéro de la lettre de cette édition, et non au numéro de page.

A., Mlle: 327 Abraham, M.: 250 Agnès, sainte: 81 Akakia de Vaux, Jean: 218, 220, 222, 249, 255, 315, 322, 351 Akakia Du Mont, Charles: 227 Akakia Du Plessis, Simon: 27, 217, 315, 316, 321, 322, 336, 351 Albert de Luynes, Catherine-Angélique d': 94, 213, 273 Albert de Luynes, Françoise-Charlotte d', dite Mlle de Chars: 94 Albert de Luynes, Jeanne Baptiste d', future comtesse de Verrue: 94, 213 Albert de Luynes, Jeanne-Thérèse-Pélagie d': 273 Albert de Luynes, Marie-Anne d': 94 Alègre, Jeanne-Françoise de Garaud, marquise d': 336 Alègre, Marie-Thérèse-Delphine-Eustochie d': 336 Alet, M.: 258 Aligre, François d': 319 Ameline, Claude: 130 Anglure de Bourlemont, Charles-François d': 162 Angran, Marie: voir Aubery, Marie Angran de Bélisy, Catherine: 14, 15, 16, 17, 18, 26, 27, 30, 31, 33, 36, 51, 67, 117, 149, 178, 180, 184, 186, 192, 194, 198, 199, 202, 203, 204, 209, 213, 218, 219, 222, 239, 242, 261, 272, 287, 290, 296, 311, 312, 314, 315, 316, 319, 322, 329, 336 Angran de Fontpertuis, Jacques-Augustin: 2, 186, 192 Angran de Fontpertuis, Louis(-	229, 230, 241, 242, 247, 257, 261, 269, 272, 292, 294, 296, 304, 336, 351 Ares, M. des (pseudonyme pour François de Harlay de Champvallon): 208  Armonville, M.: 347  Arnaudin, M. d': 216, 239, 240, 291, 292, 313, 314, 315, 325, 341, 350, 351 Arnauld, Agnès: 355  Arnauld, Angélique: 71, 108, 219, 221, 243, 292, 355  Arnauld, Antoine (l'abbé): 222  Arnauld, Antoine (pseudonyme: le (bon) oncle): 1, 2, 3, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 23, 24, 25, 29, 43, 49, 54, 63, 68, 69, 72, 74, 79, 82, 84, 91, 97, 101, 104, 115, 117, 118, 119, 120, 147, 148, 149, 158, 168, 176, 204, 207, 212, 214, 217, 221, 222, 234, 237, 241, 243, 245, 246, 248, 250, 252, 257, 261, 263, 264, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 281, 300, 303, 310, 313, 314, 316, 318, 319, 328, 333, 334, 339, 340, 346, 348, 351, 352, 358  Arnauld, Catherine: voir Le Maistre, Catherine  Arnauld, Henri, évêque d'Angers: 253, 263, 264  Arnauld d'Andilly, sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse: 337, 338, 340  Arnauld d'Andilly, Robert: 9, 355  Arnauld d'Andilly, Simon, marquis de Pomponne: 84, 150, 173, 219, 260, 333, 334, 336, 338, 345, 356  Arnauld de Luzancy, Charles-Henry: 82, 83, 84, 121, 146, 163, 175, 187,
315, 316, 319, 322, 329, 336	Pomponne: 84, 150, 173, 219, 260,
	3 -
Augustin): 2, 12, 18, 26, 36, 37, 40,	192, 193, 197, 201, 219, 231, 232,
41, 42, 43, 52, 54, 66, 67, 69, 70, 71,	245, 248, 249, 252, 255, 280, 287,
72, 75, 91, 92, 117, 122, 135, 153,	321, 334, 338, 339, 344, 345, 346,
160, 163, 167, 178, 180, 184, 185,	347, 348, 355, 356, 357
186, 187, 188, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 201, 202, 205, 209, 211,	Arnauld de Pomponne, Antoine-
212, 213, 215, 216, 218, 219, 224,	Joseph: 219, 260, 333, 334, 336, 338, 345, 350
212, 213, 213, 210, 210, 217, 227,	5 15, 550

Arnauld de Pomponne, Catherine, née Benoise, Pierre: 256, 295 Ladvocat: 260 Benoise, Catherine: 207, 211, 256, Arnauld de Pomponne, Catherine-295 Félicité: 260 Benoise, Marie-Catherine de Sainte-Arnauld de Pomponne, Charlotte : Célinie: 137, 138, 207 173, 260, 298 Benoise, Hélène de Sainte-Démétriade Arnauld de Pomponne, Henri-Charles : 207 (pseudonyme : le neveu) : 219, 260, Bergevin Marie-Magdeleine 303, 305, 307, 333, 334 Sainte-Monique: 33 Pomponne, Berlise: 221 Arnauld de Marie-Emmanuelle: 173, 260, 298 Bernaudot, Jeanne: 60 Arnauld de Pomponne, Nicolas-Simon Bernard de Clairvaux, saint : 125, 126, : 219, 260, 333, 334, 336, 338, 345, 127, 221, 340 Bernardins, sacristain des : 3 350 Bertrand, Marie-Madeleine: 27, 29, Arnauld de Pomponne, Paul-Augustin : 260 34, 35, 37, 55 Bertrand, la sœur de Marie-Madeleine Astérius: 248 Aubery, Marie, épouse (1) Angran et : 29, 55 (2) Roucy: 29, 32, 176 Besson, Jean, curé de Magny Lessart : Aubry, Mlle (ou Mme): 325, 328, 336 218, 297, 317, 318 Augustin: 194, 224, 325 Bival, Mme de: 173 Augustin, saint: 274, 310, 347, 358 Blanger: 221 Aulnois, Mme des: 212 Boisbuisson, dit de Bourgis: 318 Avaugour, Anne d', dite Mlle de Boniface, saint: 263, 274 Goëllo: 98 Bonzi, P. de: 162 Avaugour, Claude II d', comte d': 94, Boreins, Mme: 223 98 Bossuet, évêque de Meaux : 186, 326 Avaugour, Constance-Françoise d', Boucher: 221 dite Mlle de Clisson: 98 Boulard de Denainvilliers, Élisabeth Avaugour, fille non identifiée de de Sainte-Anne: 219 Claude II et de Judith: 94 Bourgeois, Jean: 133 Avaugour, Judith d', née Lelièvre de Bourgogne, Louis de France, duc de : la Grange: 94 Avaugour, Louis de Bretagne, marquis Alexandre Bournonville, Albert François Barth., prince de : 273, 332, d':98 Avaugour, Marguerite-Angélique d', 343 dite Mlle de Champtocé : 98 Bournonville, Charlotte-Victoire de, Aymond, Père: 330 née d'Albert Boussé, M. de: 85 Boussé, Mme de, sœur Françoise de Baptiste: 217, 314, 334 Sainte-Olympiade: 85 Boust, Guy: 173, 204, 206, 208, 221, Barat, Louise de Sainte-Justine : 347, 348 235, 329 Barbe: 186, 221, 325 Bretagne de Vertus, Françoise-Baillet, Adrien: 120, 226 Philippe, abbesse de Nidoiseau : 98, Barcos, Martin de: 254 Baudrand, Franc □ oise-Briquet, sœur Madeleine de Saintesœur Christine: 125, 147, 152, 156, 159, Magdeleine de Sainte-Julie : 146 162, 164, 166, 184, 185, 186, 187, Beaulieu, M. de: 250 Beaurains, M. de: 290 188, 190, 193, 213, 214, 225, 226, 227, 228, 229, 294, 230, 233, 235, Beaurepaire, M. de: 238, 248, 249, 251, 252, 255, 292, 309, 322 300, 301, 316, 352

Brives, baron de : 212 Couturier, Mlle: 304 Bruneau, Marguerite-Célestine : 213, Couturier, Marie de Sainte-Anne: 304 Counonge, Mme de: 71 219, 223 Burlugay, Jean: 329 Colbert, Jean-Baptiste: 119, 328, 333, 336 Colinette: 186 Cadaval, duc de: 29 commère : 333, 341 Cambray, Mme de : 201, 210, 215, Crespin du Vivier, famille : 89 219 Crespin du Vivier, Jean-Louis: 194 Casanata, Cardinal (pseudonyme de Crespin du Vivier, Jérôme 3, 7, 8, 194, Sainte-Hélène): 168, 217 345, 346, 350 Castilly, Philippe de Boran, marquis Crespin du Vivier, Louise-Marie : 3, de: 49, 174, 273, 327, 349 10, 12, 13, 25, 30, 37, 73, 111, 125, 126, 128, 129, 130, 131, 132, 133, Castilly, enfant non identifié : 49 Catherine de Sienne, sainte : 219 134, 135, 136, 137, 138, 144, 170, Caulet, François-Étienne de : 162 220, 339 Crespin du Vivier, Marie-Madeleine : César, M.: 325 Célène d'Artenai, Marie-Alexis de : 10, 12, 13, 25, 30, 33, 37, 111, 113, 219, 273, 303, 305, 306, 308, 337, 132, 137, 138, 144, 220, 339 Crespin du Vivier, Nicolas: 345, 346, 338, 339, 340, 349 Célestine, sainte : 274 350 Chaillou: 221 Creil, Marguerite de Sainte-Euphr. de Chamillard, M.: 221, 230 Creil: 214, 249 Champaigne, Geneviève de, née Jehan Cuvilliers, Mlles: 62 Cuvillier, Marie (pensionnaire): 62 : 186 Champaigne, Jean-Baptiste: 162, 183, Cuvillier, sœur Marie-Nicole: 62 186 Champaigne, Philippe de: 186 D Champaigne, sœur Catherine de Delamet, Léonard, curé de Saint-Sainte-Suzanne de : 183, 186 Eustace: 186 Champaigne, fille non identifiée: 186 De L'Isle, Mlle de : 214 Chertemps, Antoine: 214, 222, 234 Denainvilliers, Marie de, née Boulard : Chevreuse, M. de: 326, 332 Chrysostome, saint Jean: 85, 172, Des Bois, Mlle: 358 238, 239, 326 Des Brosses, Mlle (pseudonyme pour le duc de Roannez): 255 Choart de Buzenval: 145 Choiseul de Plessis-Praslin, Gilbert de, Deschamps des Landes, Jeanne de évêque de Tournai : 212 Sainte-Aldegonde: 201 Chuppin, Jeanne-Angélique: 226, 356 Des Forêts, M. (pseudonyme éventuel pour l'abbé Antoine Arnauld) :222 Claude, frère: 261 Claude II (empereur): 248 Des Gordes, M. ou Mme (pseudonyme Clément, Perrette: 163, 245 pour Mlle de Vertus): 264, 323, 329 Clément, Hippolyte-Antoinette: 163, Des Grangers, M.: 328 245 Toussaint-Joseph-Guy Desmares: 5 Constance, Mlle: 315 Des Moulins, Claude: 34 Constant, M.: 167, 180, 181, 184, Des Novers, M.: 221 185, 186, 187, 247 Desprez, Guillaume I: 314, 346, 356 Constant, Mlle: 228, Dinanville, Mme de: 191 Comblin, M.: 168 Dinanville, Mlle de: 177 Courcelles, Marie-Thérèse de : 1, 3, 6, Dioclétien: 274 8, 9, 10 Dodart, Denis: 275, 43, 334, 335, 348 Courtion, M. de: 270 Droit, M. de: 180, 204, 206, 260, 339

Druy, dame de (pseudonyme pour	Ernest, M. (pseudonyme pour Ruth
Pasquier Quesnel): 161	d'Ans): 237, 241, 243, 245, 250, 259,
Dubois: voir Gilles, Pierre	261, 300, 303
Du Breuil, Jean-Baptiste: 214, 259,	Eustace, Nicolas: 80, 112, 116, 118,
264	119, 269, 296, 313, 314, 318, 320,
Duchemin, Charles : 201, 219, 303,	321, 322, 324, 329, 334, 343, 346, 358
325	
Du Chemin, M.: 224, 251, 253, 255,	F
Du Chemin, Mme: 214	Faury: 201, 232, 237
Du Chesne, M.: 247	Favoriti, Agostino: 273
Du Cl., M. : 155	Feydeau, Matthieu: 79, 112, 118, 234,
Angennes du Fargis, Marie de Sainte-	235, 239
Madeleine, la mère : 6, 22, 56, 57, 96,	Filles de la Charité : 186
175, 184, 186, 200, 203, 248, 297,	Flambart, René: 184
301, 337, 350, 35	Fleury, M. (pseudonyme pour Pontch)
Du Gué de Bagnols, Gabrielle : 173,	: 248, 255, 334
204, 205, 220, 221, 264, 332, 333,	Fleury, Mlle de (pseudonyme pour
336, 337, 338, 339	Pontch): 305, 313, 329
Du Guet, Jean Joseph: 214	Flexelles de Brégy, sœur Eustoquie :
Duhamel, Henri, curé de Saint-	334, 346
Maurice: 178	Fontaine, Nicolas: 177, 199, 214, 327
Du Houblon, M.: 179	Foy de Saint-Hilaire, Léonor : 112,
Du Mailly, M.: 347	116, 117, 118, 119, 120, 167, 194,
Du Marais, Mme : 237, 241	195,
Du Mesnil, sœur Claude Louise de	François de Sales : 219
Sainte-Anastasie: 162	Frères mineurs : 352
Du Monceau, Mme: 299	
Du Monceaux, M.: 222, 299	G
Du Mont, M. de: 226	Gallier, Geneviève-Constance: 196,
Dumont (pseudonyme pour Sacy):	269, 270, 279, 281, 311, 315, 346,
226, 260	347, 350
Du Moulinet, Mlle de : 330	Gallois, Philippe
Duncan, François, dit M. de Sainte-	garçon cordonnier : 167
Hélène : 168, 217	Garlande, Mathilde de : 348
Dupille, Magdeleine de la Nativité	Gastorge, Jeanne-Marthe: 226, 356
Du Pin, abbé : 3	Geneviève de Sainte-Mélanie Génin,
Du R., Mme : 176	sœur Françoise-Scolastique de Sainte-
Du Romeny, M.: 224	Barbe: 223, 268, 350
Du Vair, Mme (Du Vert) : 204	Génin, Françoise de Saint-Barbe : 186,
Du Val, Geneviève de Sainte-Thérèse	221, 325
: 358, 359	Gilles, Pierre: 259, 264, 302, 303,
Du Val, M.: 185, 216, 246, 260	304, 305, 307, 309, 311
Du Vaucel, Paul-Louis : 214, 248,	Girard, Alexandre : 199
250,	Girard, sœur Louise de Sainte-Eugénie
Du Vauroui, Antoinette-Françoise :	: 54, 57, 61, 67
375, 407	Girard, Mlle: 54, 67
Du Vaurouy, Mme : 264	Girard de Villethierry, Jean : 57,
Du Velay, M.: 221	Golefer, l'abbé : 3
т.	Gonzague, Louise-Marie de : 292
E	Goulas de La Mothe, Nicolas : 292,
Élisabeth-Lutgarde, sœur : 324 Épernon, Mme de : 303, 305, 307,	316
	Grancorps, M.: 325

Groult, M.: 358 Jacobsz Schippers, Suzanne: 221 Grenet, Claude: 74, 88, 96, 149, 166, Jacobsz Schippers, Jan: 252 182, 221, 223, 232, 249, 250, 252, Jacqueline non identifiée : 39 255, 286, 287, 288, 290, 292, 296, Jansénius: 173, 204, 206, 208, 209, 297, 312, 320, 321, 327, 340, 343, 221, 235, 260, 329 348, 355 Janon, (probablement Μ. Guelphe, Léonard de : 2, 11, 43, 214, pseudonyme pour Germain Vuillart): 250, 255, 261, 267 256 Guéméné, princesse : 217 Janson, M.: 325 Guénégaud, Henri: 325 Janvier, M. : 315 Guérinet, Jacques: 162, 232, 255, 257, Josse, sœur Marguerite de Sainte-270, 271, 272, 275, 290, 292, 305, Thècle: 27, 29, 33, 34, 35, 221 337, 359 Jasson, Mme: 299 Guise, Mme de (duchesse): 309 Jeannot, M.: 256 Joisel: 221 Jolivet: 158 H Habsbourg: 331 Jone, M. Le: 347 Halley, Edmond: 246 Justine, sainte: 347 Hamelin, famille: 327, 328 Hamelin, Marguerite: 33, 246 K Hamelin, Marguerite-Agnès de Sainte-Kelly, Malachy: 98 Julie Hamelin: 246 Kempis, Thomas a : 279, 310 Hamelin, Mme: 33 Hamon, Jean: 43, 174, 178, 231, 258, 262, 263, 333, 349 La Baillie, Mlle, (de Chevreuse): 34, Hardy, M.: 223 35, 36, 37 Harlay de Champvallon, François de, La Brunetière : 198 archevêque de Paris: 88, 161, 162, La Croix, Geneviève de Sainte-182, 186, 201, 208, 226, 230, 269, Mélanie : 223, 268, 350 275, 291, 292, 297, 308, 309, 312, La Feuillade, duc de : 347 313, 318, 320, 322, 324, 355 La Bonnerie, Louise de Sainte-Fare de Hautefontaine, l'abbé de : 256 : 358, 359 Hécaucourt de Charmont, Angélique La Houssaye, Mme de : 94, 342, 343, de Saint-Alexis d': 132, 133 344, Lalane, Claude de : 242 Helmestad, Mme de: 275 Hermant, Godefroy: 226 La Lucière, Mlle de : 187 Herson, MM (de Chevreuse): 326 Lamoignon, Ch.-Fr. de: 226 La Motte, Marie de : 130 Humblot: 221 Humières, Louis IV de Crevant d', La Motte, Mme de : 130 Lancelot, Claude: 254, 261, 333 maréchal d' : 328, 359 Humières, la maréchale d': 162 Langlois (étudiant) : 259 Hurault de l'Hôpital, Madeleine : 324 Larcher, le président : 33 La Roche, Inn.-Angélique Hénin L. de I : 1, 3, 4, 6, 8, 9, 10 Ignace d'Antioche, saint : 279 La Vigne, M. de: 358 La Vove de Tourouvre, Marie-Jeanne Innocent XI: 109, 173, 273, 324 Isle, M. de l'/De Lisle, M. : 214 de: 213 Le Bastier, Marguerite: 256, 321 Isle-Adam, curé de l' : 303 Issali, Suzanne: 243, 250, 251 Le Brun, dit Desmarettes: 241, 242, 315, 329

J

Jacob, M.: 260

Le Camus de Buloyer de Romainville, Françoise-Louise de St. Claire: 296, 359 Le Cerf, sœur Candide: 59, 97, 98, 101, 102, 104, 178, 196, 282 Le Charron, François, marquis de Saint-Ange Le Charron, François, 337, 344 Le Dagre, M.: 242 Le Doux, Mlle: 348 Le Droit, M.: 339 Le Fébure, Jean : 206, 234, 260, 326 Le Féron, sœur Elisabeth (Isabelle) de Sainte-Agnès: 178, 350 Le Fèvre, M.: 326, 328 Lefort: 202 Léger, M. (médecin): 258 Le Jarre, M.: 350 Le Jeune, Mme de : 352 Le Juge, sœur Françoise de Sainte-Agathe: 137, 138, 268 Le Maître, M.: 22 Le Maistre, Antoine : 355 Le Maistre, Catherine, née Arnauld, en religion sœur Catherine de Saint-Jean Le Maistre, Charles: 329 Le Maistre, Olympe: 166, 175, 177, 201, 204, 210, 215 Le Maistre de Sacy, Louis-Isaac : 5, 35, 55, 68, 82, 84, 85, 120, 133, 134, 138, 149, 163, 175, 177, 187, 192, 193, 197, 201, 204, 219, 226, 231, 232, 238, 239, 245, 257, 260, 272, 278, 295, 316, 319, 327, 331, 334, 335, 336, 337, 339, 340, 345, 346, 355, 356, 357, 358 Le Maistre de Saint-Elme, Jean : 166, 167, 177, 186, Le Maistre de Saint-Elme, Louise, née de Boignes : 355 Le Maistre de Séricourt, Simon : 355 Le Maître de Grandchamp, M.-A.: 173 Le Nain de Tillemont, Sébastien : 117, 223, 252, 347 Le Peletier, Claude: 333 Le Picart de Périgny, Madeleine : 94 Le Riche, Marie-Jeanne : 213, 226, 356 Le Roy de La Poterie, Pierre: 4, 92 Les Chandel, N.: 147

Lesdiguières, duchesse de : 248, 300, 332, 336, 337 Le Tanneur, M./Mme: 259 Le Tellier, François-Michel, marquis de Louvois : 345 Le Tellier, Michel: 249 Le Tessier, Marie (pseudonyme pour Fontp : 312 Tonnelier (Pseudonyme Le Fontpertuis): 256 Le Tourneux, Nicolas: 156, 168, 182, 185, 186, 187, 194, 195, 196, 202, 204, 206, 208, 209, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 218, 219, 221, 234, 235, 239, 240, 241, 245, 246, 248, 250, 256, 258, 259, 260, 262, 263, 269, 271, 272, 286, 288, 291, 292, 308, 320, 333, 358 Le Vasser, Mlle: 242 Le Velay Lévis, le seigneur de Le Xaintal, M. L'Hermite, Paul-Philippe Liancourt Liesse, Notre-Dame de Liesse, religieuses de ND de Loger, Vincent, curé de Chevreuse Longueville, duchesse de Lorraine Chevreuse, Henriette de, abbesse de Jouarre Lorraine, Françoise-Renée de, abbesse de Montmartre Louis XIV Louise, sœur Luynes, duc de: 18, 94, 238, 239, 273, 332,

M Maignant de La Gravelle, sœur Anne de la Nativité Mailli, René V, marquis de Manon, non identifié Mantes (-La-Jolie) Marais, enfant et tante du Marca, Pierre de Marcel, Louis Marcelle, sœur Mare, Mme : 243, 315 Marguerite de Lorraine : 29 Marie-Françoise: 333 Marie-Madeleine: 271

Marie-Thérèse d'Autriche : 323, 324, Pascal, Blaise: 4, 92, 329, 326 Passy, Mme de: 262 Paucelier: 221 Marillac, Louise de : 186 Marin, Mlle, M. (pseudonyme pour Périer, Marguerite: 4, 92 Pontchâteau): 223, 250, 257 Paul, saint Marsollier, M.: 315 Paule, sainte Maurisse, la mère de : 248, 249 Pavillon, Nicolas, évêque d'Alet Merlin (pseudonyme Ruth Pectory, sœur: 9, 15, 16, 17, 18, 79 pour d'Ans): 237, 241 Pépin, sœur MM de Sainte-Lucie Perdreau, sœur Marie de Sainte-Merville, Mlle: 243 Michel, saint : 38, 180 Dorothée Milon, M.: 201 Péréfixe Miram., Mme de: 16 Petitpied, Nicolas Pibrac, Guy Du Four, seigneur Miramion, Mlle de: 16, 181 Miraumont, Marie de : 268 Picquenot, Nicolas Molac, Sébastien de Ro..., marquis de Picquenot, sieur de Lislemont dit M. : 298 de Draqueville Monceaux, M. de: 222, 299 Pierre, saint Monceaux, M. des: 318 Piet, M. gendre de M. des Monceaux 318 Piet, Hilaire-Charles Monique, sainte Pitant, Marie-Madeleine Monnoyes, Mme de: 347 Poigny, M. de Montguibert, Charles: 241, 242, 244, Ponan, M. de 257, 315 Pontchâteau Montguibert, frère de M. de : 327, 328 Pressy, Mme de: 321 Montmorency, Thibault de: 348 prieur général : 162 Montpezat de Cardon, Joseph: 162 Morel, le père : 86, 98, 102 O Morus, Michel: 296 Quentin, saint : 348, 349 Morus, M.: 329 Quesnel, Pasquier: 161, 358 Mouchy, Thomas de: 254 Moutier, le curé du : 166, 207, 222 M. P.: 253, 254 Racine, Jean: 259, 264, Racine, sœur Marguerite de Sainte-N Thècle Josse: 27, 29, 33 Nangot, M.: 358 Ragot, Vincent: 212 Neercassel, J. van : 241, 244, 248, Régentes de Troyes : 325, 328, 336 250, 253, 255, 260, 263, 264 Rémy, M.: 300, 301 Nicaise, Claude: 242 Retart, Antoinette-Madeleine Nicole, Pierre: 102, 147, 161, 253, Rohan, Anne de 275, 325, 328, 336, 346 Retz, cardinal de Riberpré, Mme de Roannez, le duc de Ouiere: 205, 222, 223 Roannez, Mlle de Robert, sœur Louise de Sainte-Julienne Paix, M. de: 319 Robert, Marie de Sainte-Euphr. Robert Palatine, Anne de G. de Clèves, Romainville, M. de: 296 princesse de : 252 Roni, Rosny (pseudonyme Nicole): Pas, Mlle de : 323, 333 161 Pas de Feuquières, Louise-Catherine Rossel: 212

de: 323, 333

Roucy, Charles-Emmanuel, marquis Savigny, M. de: 219 Schomberg, la maréchale de : 162 Roucy, Marie de : voir Aubery M. de S. E.: 186 Roulland, Catherine: 177 Sellyer, Pierre: 34 Roulland, Lambert: 177 Serpigne, Mme de: 337 Ruth d'Ans, Ernest : 237, 241, 243, Simon(a)in, Jeanne-Marcelle : 226, 245, 250, 259, 261, 300, 303 356 Sévigné, Mme de : 231 Sil, M. de: 358 Sablé, la marquise de Silly, M. de: 358 Sachot, Étienne Simon, cousin: 341 Sachot, Jacques Sonet, père de : 262 Sachot, Jean: 62, 230 Sully, Eudes de: 348 Sachot, Marie-Valentine, née Crespin  $\mathbf{T}$ du Vivier Saint-Ange, dame de Taconnet, Nicolas: 242 Saint-Antoine, Mlle de Talon, Jacques: 62 Saint-Benoît, M. de Thaumas, Claude: 95, 147, 209 Sainte-Beuve, Jacques de Thiboust, Nicolas: 216, 315 Sainte-Gertrude, mère de Thiersault, Guillaume II: 14, 26, 31, Sainte-Hélène, M. de Sainte-Hélène, Pierre de Thiersault, Marie, née Barthélemy de Sainte-Marthe, Claude Bélisy: 14 Thomas, C.: 209 Saint-Emery, Mlle de Thomas de Bosroger, Augustin: 82, Sainte-Hermine 84, 85, 97, 160, 272 Sainte-Marthe, sœur Françoise-A. de Saint-Eucher: 204 Thomas de Bosroger, Catherine-Sainte-Urse Agnès, née Le Maistre de Sainte-Elme Sainte-Ursule: 186, 187, 190, 191 : 68, 82, 84, 85, 97, 160, 173, 204 Sainte-Viphe Thomas de Bosroger, enfant non Saint-Gervais, curé de (voir Sachot, identifié: 160 Thomas Du Fossé, Pierre: 162, 209, Jean) Saint-Lambert, curé de : 219, 332, 219, 221, 329 225, 274, 275 Toinon: 248 Saint-Louis, M. de: 32 M. de Toulouse: 162 Saint-Loup, Mme de: 252, 287, 343, Tourmont, Pierre de : 345, 346 Trajan, empereur: 279 350, 351 Saint-Paul, abbesse de : 161 Tronchay, sœur Madeleine de Sainte-Jean-Étienne Victoire: 359 Saint-Paul, de Thomassin, marquis de: 346 Turcs: 228 Saint-Paul, Cécile-Claire-Eugénie, née de Clermont, marquise de : 346 Saint-Roch, prêtre de : 81 Saint-Valent: 220 Val, Mme de: 33 Saint-Xiste: 204 Valentin, saint: 248 Saligny, Mlle de: 327 Valentine: 263 Sancourt, M. le chevalier de : 228 Valère, saint : 274 Sanné, Mlle: 343 Vallet, Achille: 147, 209 Sanson, Nicolas: 286, 288, 289, 315, Varet, Alexandre: 21, 68 Verbois, M. de (pseudonyme pour Santeuil, Claude: 213 Santeuil, Jean-Baptiste: 213, 242, Antoine Arnauld): 147, 148 Vert, Claude de : 271, 308 325, 347

Vertus, Catherine Fouquet de La Varenne, comtesse de : 98

Vertus, Catherine-Françoise de Bretagne d'Avaugour, dite Mlle de : 52, 58, 59, 60, 62, 63, 64, 86, 89, 98, 99, 102, 111, 114, 117, 118, 119, 121, 194, 196, 200, 201, 203, 204, 215, 230, 231, 241, 243, 245, 264, 265, 266, 270, 275, 277, 278, 286, 322, 323, 329, 345, 350, 351, 357, 359

Vialart de Herse, Félix, évêque de Châlons : 3, 15, 52

Châlons: 3, 15, 52 Vincent, saint: 274

Vincent de Paul, saint : 186 Vitart, Agnès : 34, 35, 36, 37

Vitart, Nicolas : 319 Vitry, Mlle : 27

Vivarais, M. de (pseudonyme pour

Matthieu Feydeau): 239 Vuillart, Germain: 256

### W

Wallon, Anne de Sainte-Agathe : 204 Wallon, Élisabeth de Sainte-Marcelline : 190, 191 Wallon, Françoise de Sainte-Darie : 96, 203 Wallon de Beaupuis, Charles : 216, 226

#### X

Xaintal, M. de: 314

#### Y

Yuelin, Mlle de: 267

## $\mathbf{Z}$

Zarteuils, M. des: 183 Zéphyrs, M. des: 350

# Résumé

Il nous reste aujourd'hui 358 lettres autographes et une copie écrites d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly à Angélique Angran de Fontpertuis. Ces lettres sont des documents précieux pour des raisons historiques, culturelles et littéraires. La mère Angélique de Saint-Jean était la dernière abbesse Arnauld de Port-Royal et une femme aux dons intellectuels extraordinaires : un « prodige », selon une autre grande épistolaire du XVIIe siècle, Mme de Sévigné. Je propose une édition critique complète des lettres annotées de cette religieuse à M<sup>me</sup> de Fontpertuis, veuve et amie fidèle du monastère et de la famille Arnauld. Mon édition est précédée d'une introduction à cette correspondance remarquable. J'y examine d'abord la pratique de la lettre chez Angélique de Saint-Jean, dont les lettres traversent le silence et la clôture monastiques pour, selon l'expression de l'époque, « entretenir » son amie, qui se trouve dans le monde. Ma deuxième partie porte sur le thème de l'amitié dans les lettres : celles-ci servent d'écran sur laquelle l'attachement des deux femmes est projetée. Cette amitié est bien sûr une amitié chrétienne et spirituelle dans laquelle Angélique de Saint-Jean assume souvent le rôle de directrice spirituel. Toutefois, nous verrons que cette direction spirituelle est parfois réciproque. J'étudie dans une dernière partie le rôle de Dieu dans cette correspondance. Dieu est omniprésent, de la croix marquée en haut des lettres aux thèmes qui reviennent sans cesse : la retraite, la charité, la Providence, la maladie, et la mort. Cette amitié épistolaire entre les deux correspondantes se définit avant tout comme une amitié en Dieu.

**Mots-clés :** XVII<sup>e</sup> siècle, Port-Royal, direction spirituelle, consolation, retraite, Providence, Dieu, mort

*Title of PhD*: A friendship in God: a critical edition of the correspondence from Mère Angélique de Saint-Jean to Angélique Angran de Fontpertuis

# Summary in English

We have today 358 extant autograph letters and one copy of a letter from Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly addressed to Angélique Angran de Fontpertuis. These are valuable documents for historical, cultural and literary reasons. Mère Angélique de Saint-Jean was the last Arnauld abbess of Port-Royal, and her intelligence and education have established her as one of the great woman intellects of her time. A fellow seventeenthcentury letter-writer, M<sup>me</sup> de Sévigné, refers to her a "prodigy". My thesis is a complete critical edition of the letters written by Angélique de Saint-Jean to M<sup>me</sup> de Fontpertuis, a widow and a loyal friend of Port-Royal and the Arnauld family. I precede this edition with an introduction to the correspondence, in which I examine firstly Angélique de Saint-Jean's techniques of letter-writing; her letters break through the monastic silence and enclosure to reach M<sup>me</sup> de Fontpertuis, who lives outside the monastery walls, in the world. Secondly, I study the theme of friendship in the letters, which serve as a screen onto which the attachment of the two women is projected. This friendship is obviously a Christian friendship, and a spiritual one in which Angélique de Saint-Jean often takes on the role of spiritual director. We will see, however, that the spiritual direction can be reciprocal. Lastly, I look at the role of God in the correspondence: God is omnipresent, from the cross marked at the top of the letter to themes which crop up constantly: retreat, charity, Providence, illness, and death. The epistolary friendship between the two women can be defined as, above all, a friendship in God.

**Key words:** seventeenth-century, Port-Royal, spiritual direction, consolation, retreat, Providence, God, death

# Discipline: Littérature française/French literature

École doctorale 3, Université Paris-Sorbonne, Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris Faculty of Arts, Celtic Studies and Philosophy, National University of Ireland, Maynooth, Co. Kildare